ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 16 mai 2019

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 9 mai 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 16 mai 2019, à 17 h**, **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien Saulnier building)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 16 mai 2019

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 13 mai 2019 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 2 mai 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 3.04, 4.04, 7.05, 20.24 à 20.38, 30.02 à 30.04, 41.05 et 41.06.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 51.01 pour lequel aucun document ne sera livré. Prenez note également que les documents afférents aux articles 3.02 et 3.03 sont maintenant accessibles via ladite base de données.

Montréal

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 16 mai 2019

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2019

03.03 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 avril 2019

03.04 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 mai 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* et qui n'ont pas été publiés pour la période de janvier 2015 à avril 2019

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1190029003

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

07.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport financier 2018 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

07.03 *Service du greffe*

Dépôt de la résolution CA19 08 0186 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent le 2 avril 2019 intitulée « Gare intermodale du REM : Demande de modification de concept »

07.04 Office de consultation publique de Montréal (OCPM) - 1191079002

Dépôt du Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la consultation publique tenue en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

07.05 *Service de l'approvisionnement* - 1197034001

Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019, à 15 h 45, au montant de 1 231 158,96 $, excluant les taxes, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs* - 1192748002

Autoriser la première option de prolongation des contrats d'exclusivité accordés à Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord, Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud et Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 *Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438003

Accorder un contrat de gré à gré à Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8 - Dépense totale de 192 538,67 $, taxes, contingences et incidences incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.03 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable* - 1194753002

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.04 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable* - 1197100002

Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (CG15 0710), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.05 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Transactions immobilières* - 1196025002

Approuver le projet de 1re convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.06 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Transactions immobilières* - 1196025004

Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016 entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (CM02 0589) / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2023, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.07 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Transactions immobilières* - 1198042003

Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron ltée (anciennement Vidéotron Télécom limitée) un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une longueur de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron ltée en vertu de la convention initiale (CE92 01339)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.08 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale* - 1194970001

Accorder un soutien financier de 187 000 $ à Moisson Montréal inc. afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.09 *Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat* - 1197896001

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Celsius Mtl, organisme à but non lucratif, pour la période de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.10 *Service du développement économique, Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1181063005

Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2 MTL, organisme à but non lucratif, pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.11 *Service de l'approvisionnement, Direction acquisition* - 1196135001

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018) pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 280 902,74 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.12 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1183277004

Approuver un projet de convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, soit du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 117 680 $

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.13 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1197360002

Autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres concluent avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 $, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 $, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 $, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.14 *Service de l'expérience citoyenne et des communications, Direction image de marque et stratégies numériques* - 1197369001

Approuver le renouvellement de contrat pour une période de douze mois avec l'imprimerie L'Empreinte, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal (CE16 0646), pour une somme maximale de 311 520 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.15 *Service de l'approvisionnement, Direction acquisition* - 1198229001

Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois avec Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Dépense totale de 1 994 743,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17497 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.16 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable* - 1197976001

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10299 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.17 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1191701002

Accorder un contrat à Déric Construction inc. pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6335 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.18 *Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures* - 1197231009

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 6 298 142,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 328701 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.19 *Service de la culture, Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1197883001

Accorder un soutien financier de 120 000 $ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO Vélo Montréal 2019 / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.20 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1196025003

Approuver le projet de 1re convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non taxable

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.21 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction des sports* - 1198070003

Accorder un soutien financier total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.22 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale* - 1194005001

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.23 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1196605001

Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

20.24 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1177251001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de conception-construction à Mabarex inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 15 905 377,11 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5932 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.25 *Service des technologies de l'information* - 1197655005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive inc. (lot 1 pour une somme maximale de 2 678 457,60 $, taxes incluses et lot 2 pour une somme maximale de 2 008 843,20 $, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public 19-17507 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.26 *Service des technologies de l'information* - 1197655003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture, sur demande, de services en développement de solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17432 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.27 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1197737002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de démolition et décontamination prévus au lot L0201 faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.28 *Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures* - 1187231092

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 34 268 616,73 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308801 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.29 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198009002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne sis au 2929, rue Jeanne-D'Arc, Montréal - Dépense totale de 4 856 308,96 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14293 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.30 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1191081002

Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à son regroupement, pour une durée de trente-six mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 (CG18 0456)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.31 *Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438005

Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 1 740 450,16 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17537 (2 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.32 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable* - 1196279002

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10298 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.33 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196342001

Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 - (2 soum., 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.34 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1196342003

Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre de services professionnels, pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 2 - bâtiments industriels) - Dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.35 *Société de transport de Montréal* - 1196213006

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.36 *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction - Transactions immobilières* - 1198042002

Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024, un local situé au 920, rue Bélanger à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 35 pour le SPVM, pour un loyer total de 989 661,74 $, taxes, contingences et incidences incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.37 *Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement* - 1196300001

Résilier le contrat accordé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins (CG16 0539) - Appel d'offres public 211613

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.38 *Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs* - 1195315001

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 12 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité* - 1195056001

Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération, afin de financer en 2019, des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de l'urbanisme* - 1198199001

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger - Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.03 *Service de l'approvisionnement* - 1194990002

Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

30.04 *Service des finances, Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1195929002

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018 – volet conseil d'agglomération

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1198244003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

Compétence d'agglomération : Acte mixte

41.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1198244001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

41.03 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1198225001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

41.04 *Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

41.05 *Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1190607001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

41.06 *Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1196255005

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 *Société de transport de Montréal* - 1196213002

Approuver le Règlement R-178 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

45.02 *Société de transport de Montréal* - 1196213003

Approuver le Règlement R-189 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet « Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

45.03 *Société de transport de Montréal* - 1196213004

Approuver le Règlement R-194 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le Programme « Réno-Infrastructures - phase 3 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

45.04 *Société de transport de Montréal* - 1196213005

Approuver le Règlement R-195 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nomination de membres à la Communauté métropolitaine de Montréal

65 – Motion des conseillers

65.01 *Service du greffe*

Demande de gare intermodale du REM à Dorval

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 18 avril 2019 17 h

Séance tenue le jeudi 18 avril 2019 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Colette Gauthier, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, Mme Michelle Setlakwe, à titre de représentante du maire de la Ville de Mont-Royal, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Michel Gibson et M. Normand Marinacci

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
Mme Maria Tutino	Mme Valérie Plante	Offre ses félicitations à Madame Plante, M. Perez et aux membres du conseil municipal pour l'adoption d'une résolution conjointe s'opposant au projet de loi 21 sur la laïcité.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 04.

CG19 0168

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 avril 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0169

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mars 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mars 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 avril 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 31 mars 2019.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 31 mars 2019.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 31 mars 2019.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG19 0170

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) », et le conseil en prend acte.

06.01

CG19 0171

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) », et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

Aucun document n'est déposé.

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0172

Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec Manufacture Finnie ltée, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17113 - (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre avec Manufacture Finnie ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et seul soumissionnaire pour le lot 2, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards, pour une durée d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 917,86, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17113 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser un montant de 138 191,78 $, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1193687001

CG19 0173

Autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $, taxes incluses, afin d'exercer, pour le lot 1, la première option d'une année de prolongation pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc. (CG16 0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $, taxes

incluses, pour les variations de quantité de 18% du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $, taxes incluses, afin d'exercer la première option d'une année de prolongation pour le lot 1, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada inc. (CG16 0707);

2 - d'autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18 % du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1191073001

CG19 0174

Accorder un contrat au Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 10297 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0518;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 870 828,64 $, taxes incluses, pour les divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;

2 - d'accorder à Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 828,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10297;

3 - d'autoriser un montant de 126 874,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194087002

CG19 0175

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie;

2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197438001

CG19 0176

Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une durée de 2 ans, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat joint au dossier décisionnel;

2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer ce contrat pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198312001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0177

Autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal;

2 - d'approuver le projet de convention de cession entre Experts Géoconseil inc. et EGC & SGE inc. auquel intervient la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de ladite cession.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1182038001

CG19 0178

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2019 par sa résolution CE19 0501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1191179003

CG19 0179

Accorder deux contrats à Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel - Dépense totale 605 469,29 $, pour le lot 2 et 957 019,62 $, pour le lot 3, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0581;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Lange Patenaude Équipements ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2 et 3, les contrats pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales et les articles indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17446 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 2 19 tondeuses de marque et modèle Kubota F2690	526 495,04 $
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 3 17 tondeuses de marque et modèle Kubota F3990	832 190,97 $

2 - d'autoriser une dépense de 78 974,26 $ pour le lot 2 et de 124 828,65 $ pour le lot 3, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194922003

CG19 0180

Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield » - Dépense totale de 2 206 858,90 $, taxes, contingences et incidences et incluses - Appel d'offres public 10296 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0583;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans Ville de Beaconsfield ;

2 - d'accorder à Groupe Michel Leclerc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 765 487,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10296;

3 - d'autoriser une dépense de 176 548,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 264 823,07 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.09 1193775003

CG19 0181

Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0596;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.10 1197231049

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0182

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 460 200 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP19003-161266-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0593;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 500 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP19003-161266-C ;

3 - d'autoriser une dépense de 576 700 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197526010

CG19 0183

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0589;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19012-170314-C;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197526009

CG19 0184

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0594;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 326,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15426;

3 - d'autoriser une dépense de 939 331,57 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197737001

CG19 0185

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire, travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17404 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0599;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Axor experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17404;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197526004

CG19 0186

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62, située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 861 077,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5990 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux connexes à la caserne de pompiers n° 62 située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 299,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5990;

2 - d'autoriser une dépense de 103 994,89 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 63 783,53 $**,** taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1195967002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0187

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec WSP Canada inc. pour la fourniture d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 780 220,35 $, taxes incluses - Appel d'offre public 18-17339 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire, WSP Canada inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fourniture sur demande d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 780 220,35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17339;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation sur demande à même les budgets des projets réalisés par la Direction de la gestion et planification immobilière au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1197055001

CG19 0188

Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. (CG09 0124), un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 - Dépense totale de 1 633 821,48 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0603;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9167-0133 Québec inc. un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, pour une période de 8 ans et 16 jours, à compter du 15 septembre 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 628 433,47 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'autoriser une dépense de 5 388,01 $, taxes applicables et contingences incluses, payables à 9167-0133 Québec inc.;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1188042005

CG19 0189

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. (CG18 0183), un local au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux - Dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, les contingences, les incidences, le loyer et les travaux d'aménagement / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019 et un local au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans, à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 165 310,97 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'autoriser une dépense de 2 681 100,64 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;

3 - d'autoriser une dépense de 1 104 179,66 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $, taxes incluses ;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1194069003

CG19 0190

Accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc. dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0606;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc., dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198207002

CG19 0191

Accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 $ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0607;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 $ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1190637002

CG19 0192

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031 - Dépense totale de 9 513 985,79 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0605;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., pour une période de 12 ans, à compter du 1er novembre 2019, un espace d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 6 869 560,79 $, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail auquel interviennent Gare Îlot Voyageur inc., Autorité régionale de transport métropolitain et Stationnement Îlot Voyageur inc.;

2 - d'autoriser une dépense de 2 299 500 $ représentant le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 à 9227-9702 Québec inc., auquel s'ajoutent des contingences et des incidences au montant de 344 925 $, pour une dépense maximale de 2 644 425 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1194565001

CG19 0193

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0547;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est à Montréal, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193599006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0194

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0152;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0152;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0429;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1196347004

Règlement RCG 19-013

CG19 0195

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27)

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0153;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0153;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0427;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1190643001

Règlement RCG 19-014

CG19 0196

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Vu l'avis de motion donné du Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0154;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0154;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0431;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.03 1193843001

Règlement RCG 19-015

CG19 0197

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0155;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0155;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0432;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1195075002

Règlement RCG 05-002-12

CG19 0198

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0156;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0156;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0487;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1162748005

Règlement RCG 19-016

CG19 0199

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0157;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 mars 2019 par sa résolution CG19 0157;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1195175001

Règlement RCG 19-017

CG19 0200

Nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0559;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île, en remplacement de madame Chantal Rouleau.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1195057003

CG19 0201

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Micheline Rouleau, à titre de membre, à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports en remplacement de Mme Stéphanie Watt;

- Mme Sue Montgomery, à titre de membre, à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement de M. Younes Boukala;

- Mme Josefina Blanco, à titre de membre, à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs;

- M. Christian Arsenault, à titre de vice-président à la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de Mme Émilie Thuillier;

- M. Christian Larocque, à titre de membre, à la Commission sur l'examen des contrats;

- M. Philippe Tomlinson et Mme Marie-Andréa Mauger, à titre de membres, à la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de Mme Laurence-Lavigne-Lalonde et Mme Micheline Rouleau;

- Mme Christine Gosselin, à titre de membre, à la Commission sur le schéma d'aménagement et le développement de Montréal en remplacement de Mme Rosannie Filato.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 17 h 10,

La présidente d'assemblée, Madame Barbe, souligne le départ à la retraite de Madame Line Comtois qui a agit à titre d'analyste-rédactrice au Service du greffe, et qui a participé plus particulièrement à la préparation, la tenue et le suivi de chacune des assemblées du conseil d'agglomération depuis 2006. Mme Barbe lui souhaite, au nom de tous les membres du conseil, une heureuse et longue retraite bien méritée.

À 17 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Manon Barbe	Yves Saindon
Présidente d'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie PLANTE
Mairesse

Article 3.03

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 28 avril 2019 15 h

Séance tenue le dimanche 28 avril 2019 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Paul Dufort, à titre de représentant du maire de la Ville de Kirkland, Mme Rosannie Filato, M. Michael Goldwax, à titre de représentant du maire de la Ville de Hampstead, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, Mme Colette Gauthier et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Dimitrios (Jim) Beis et M. John Belvedere

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Isabelle Cadrin, directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
M. Bruno Lachance, coordonnateur de sécurité civile

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et cède la parole à la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse salue tous les collègues de l'agglomération et mentionne que c'est la première fois depuis 1926 qu'une assemblée du conseil se déroule à l'extérieur de l'hôtel de ville de Montréal. Elle indique aux membres du conseil d'agglomération les raisons qui l'amènent à décréter la prolongation de l'état d'urgence. La mairesse Plante souligne finalement la solidarité remarquable des communautés de l'Ouest de l'île et remercie le Service de sécurité civile, les cols bleus, les cols blanc et tous les intervenants qui ont apporté leur aide dans les circonstances.

La présidente d'assemblée remercie la mairesse pour son intervention.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Mme Veronica Crespo	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Mesures prévues pour la protection de l'Anse-à-l'Orme

Aucun autre citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 15 h 07.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Beny Masella	Mme Valérie Plante	M. Masella, maire de Montréal-Ouest, intervient pour indiquer que si les arrondissements ont besoin d'aide supplémentaire, tous ses collègues des municipalités liées dont il est le fier représentant, sont prêts et disposés à leur venir en aide
Mme Paola Hawa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Mme Hawa, mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue, en réfère à la résolution adoptée par la Ville concernant le droit de préemption pour les espaces verts, et se demande si ce scénario pourrait être envisagé en regard des zones inondées / Mme Hawa demande également si un moratoire pour les zones inondables pourrait être décrété de concert avec le gouvernement provincial
Mme Maria Tutino	Mme Valérie Plante	Mme Tutino, mairesse de Baie D'Urfé informe les membres que la sa ville dispose d'une solide équipe de bénévoles et se dit prête à offrir toute l'aide requise aux arrondissements et municipalités dans le besoin
Mme Dida Berku	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Mme Berku, conseillère, offre aussi les services de la Ville de Côte-Saint-Luc et insiste sur l'urgence de la mise en place de mesures de zonage pour prévenir ce type de risques, se rappelant de triste mémoire, toute la construction domiciliaire qui s'est faite dans le passé dans une partie de l'espace naturel appelé « Le Cheval blanc »

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 15 h 20.

La présidente d'assemblée procède avec la poursuite de l'étude des points à l'ordre du jour.

CG19 0202

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 28 avril 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0203

Renouvellement de l'état d'urgence déclaré le 26 avril 2019

Attendu l'état d'urgence décrété par la mairesse de Montréal, le 26 avril 2019, conformément à l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3)

Attendu que cet état d'urgence doit être renouvelé, conformément à l'article 43 de cette loi;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Beny Masella
et tous les maires des villes liées

Et résolu :

1 - de renouveler, sur autorisation de la ministre, la déclaration d'état d'urgence pour l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des crues printanières;

2 - de désigner M. Bruno Lachance coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

- contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;

- accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville ;

- ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;

- requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;

- réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

- autoriser et faire toute dépense utile ainsi que conclure tout contrat qu'il juge nécessaire.

Après avoir donné la parole à M. Bruno Lachance, coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il fasse un état de la situation, la présidente du conseil invite à la poursuite des travaux.

_____

Un débat s'engage.

_____

La présidente du conseil déclare l'article 30.01 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01

_____

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe remercie tous les intervenants et citoyennes et ciitoyens qui se sont déplacés ainsi que tous les services et personnes qui ont rendu possible la tenue de cette assemblée extraordinaire.

À 15 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Manon Barbe
Présidente d'assemblée

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Toutes les résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

_____
Valérie PLANTE
Mairesse

Article 3.04

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 3 mai 2019 15 h

Séance tenue le vendredi 3 mai 2019 Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Stephen Bouchard, à titre de représentant de la Ville de Kirkland, M. George Bourelle, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Andrea Gilpin, à titre de représentante de la Ville de Baie-D'Urfé, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Oren Sebag, à titre de représentant du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Christina M. Smith, Mme Émilie Thuillier, Mme Colette Gauthier et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. François William Croteau, Mme Paola Hawa, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy et M. William Steinberg.

AUTRES PRÉSENCES :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
M. Bruno Lachance, Coordonnateur de sécurité civile

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, invite les membres à observer un moment de recueillement dédié aux personnes qui sont touchées par les inondations printanières à Montréal.

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente d'assemblée prend la parole et remercie chaleureusement toutes les équipes impliquées dans l'aménagement de la salle du conseil pour permettre la tenue de cette assemblée extraordinaire dans l'édifice Lucien-Saulnier et ce, 10 jours avant la date prévue.

La présidente d'assemblée poursuit et informe les membres qui souhaitent prendre la parole que les micros sont fonctionnels pour les interventions mais ce sont les membres qui contrôlent les micros et les prie de s'assurer d'éteindre le micro à la fin de chaque intervention.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

Avant de débuter la période de questions des membres du conseil, la présidente d'assemblée informe ces derniers qu'ils devront signaler leur intention en levant la main en l'absence de tableau indicateur.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Robert Coutu	Mme Valérie Plante	Si décréter le renouvellement de l'état d'urgence pour une période de 5 jours est conforme à la loi
M. George Bourelle	Mme Manon Barbe	Mentionne que la Ville de Beaconsfield a initié une collecte de fonds pour les personnes touchées par les inondations et que la Ville de Beaconsfield doublera le montant jusqu'à concurrence de 20 000 $, sommes qui seront distribuées pour les sinistrés à travers le Québec

---

CG19 0204

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 3 mai 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0205

Renouvellement de l'état d'urgence renouvelé une première fois le 28 avril 2019

Attendu l'état d'urgence décrété par la mairesse de Montréal, le 26 avril 2019, conformément à l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);

Attendu que cet état d'urgence a été renouvelé par le conseil d'agglomération une première fois le 28 avril 2019;

Attendu que cet état d'urgence doit être renouvelé une seconde fois, conformément à l'article 43 de cette loi;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de renouveler une seconde fois, sur autorisation de la ministre, la déclaration d'état d'urgence pour l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des crues printanières;

2 - de désigner M. Bruno Lachance coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

- contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;

- accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville ;

- ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;

- requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;

- réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

- autoriser et faire toute dépense utile ainsi que conclure tout contrat qu'il juge nécessaire.

Après avoir donné la parole à M. Bruno Lachance, coordonnateur de sécurité civile, afin qu'il fasse un état de la situation, la présidente du conseil invite à la poursuite des travaux.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.01

_____

À 15 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____
Manon Barbe
Conseillère

_____
Yves Saindon
Greffier de la Ville

Toutes les résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

_____
Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
16 MAI 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2019 AU 30 AVRIL 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
AON REED STENHOUSE INC./AON PARIZEAU INC	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1195959001	ACCORDER UN CONTRAT À AON REED STENHOUSE INC./AON PARIZEAU INC., COURTIERS D'ASSURANCE, MONTANT DE 5 925 $ POUR UN CAUTIONNEMENT DE 395 000 $ AUPRÈS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA, COUVRANT LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2021, POUR LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL COMME EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉSIDUELLES (RÈGLEMENT SUR LES GARANTIES FINANCIÈRES EXIGIBLES POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉSIDUELLES, Q-2,R.28.1).	CE19 0510	2019-04-04	5 925,00 $
WSP CANADA INC.	ENTENTE-CADRE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1197055002	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE DURÉE DE 5 ANS AVEC LA FIRME WSP CANADA INC. POUR UNE ÉQUIPE DE CONSULTANTS SPÉCIALISÉS DANS LA SIMULATION ÉNERGÉTIQUE AFIN DE CONTRIBUER À CE QUE LES PROJETS MENÉS PAR LA DIRECTION DE LA GESTION DES PROJETS IMMOBILIERS (DGPI) RENCONTRENT LES OBJECTIFS ÉTABLIS PAR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ÉDIFICES DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR UNE SOMME DE 345 688,43 $ TAXES INCLUSES /APPEL D'OFFRE PUBLIC NO 18-17333 (5 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 0641	2019-04-25	345 688,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 351 613,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
16 MAI 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 AVRIL 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AVRIL 2019 AU 30 AVRIL 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE MONTRÉAL (PAM)	100% AGGLO	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES OPÉRATIONS	1190741001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 000 $ POUR L'ANNÉE 2019 À L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE MONTRÉAL (PAM) DANS LE CADRE DE LA TENUE DES FESTIVITÉS ENTOURANT LEUR 75E ANNIVERSAIRE, QUI SE TIENDRA À MONTRÉAL DU 25 AU 30 JUIN 2019.	CE19 0534	2019-04-03	5 000,00 $
REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU	1194217001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 71 932 $ AU REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS AFIN DE COORDONNER ET METTRE EN PLACE LA PATROUILLE BLEUE 2019 / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À CETTE FIN.	CE19 0537	2019-04-04	71 932,00 $
PARK PEOPLE	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1196194002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 10 000 $ À L'ORGANISME PARK PEOPLE POUR LA TENUE DE LA 2E CONFÉRENCE NATIONALE « COEUR DE LA VILLE » À MONTRÉAL, EN JUIN 2019 / APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE À CET EFFET.	CE19 0539	2019-04-04	10 000,00 $
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1197340001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 6 000 $ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL AFIN DE SOUTENIR L'ÉDITION 2019 DU CONCOURS DES PRIX ESTIM / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0656	2019-04-25	6 000,00 $
TERRITOIRES INNOVANTS EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1197896002	AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, NON RÉCURRENTE, D'UN MONTANT DE 3 000 $ À L'ORGANISME TERRITOIRES INNOVANTS EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR L'ORGANISATION DU FORUM INTERNATIONAL SUR L'ÉVALUATION ET LA MESURE D'IMPACT SOCIAL, QUI SE TIENDRA À MONTRÉAL LE 9 AVRIL 2019	CE19 0530	2019-04-03	3 000,00 $
BOIS PUBLIC	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1198144001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 129 470,00 $ À BOIS PUBLIC POUR LA TRANSFORMATION D'ENVIRON 1 800 BILLOTS DE FRÊNES PROVENANT DE L'ABATTAGE DES FRÊNES DÉPÉRISSANTS DANS LE RÉSEAU DES GRANDS PARCS EN ENVIRON 90 000 PMP DE PLANCHES PRÊTES À ÊTRE UTILISÉES DANS DES PROJETS D'ÉBÉNISTERIE. / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0657	2019-04-25	129 470,00 $
MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198281001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 20 000$ À LA MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE POUR LE SUIVI DES PORTEURS DE PROJETS JE FAIS MONTRÉAL/ APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET CET ORGANISME	CE19 0653	2019-04-25	20 000,00 $
CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À 4 ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 234 250 $, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0536	2019-04-03	140 000,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
FORMFINTECH	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À 4 ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 234 250 $, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0536	2019-04-03	44 250,00 $
YOUNG LEADER	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À 4 ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 234 250 $, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0536	2019-04-03	15 000,00 $
AQUAHACKING	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À 4 ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 234 250 $, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0536	2019-04-03	35 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 11

TOTAL : 479 652 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
16 MAI 2019

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 30 AVRIL 2019
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ELECTRONIQUE MICROTECH CANADA INC	1338003	04 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Contrat de service 27/03/2019 au 26/03/2020 PDS Lasalle	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 372,72 $	
GERALD SOULIERE	1339882	15 AVR. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire juridique-Police FD	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	33 238,52 $	
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1337924	04 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	réaménagement de 2 bureaux au RDC pour déménagement du SEA	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 860,55 $	
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	1339070	10 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	paiement de factures poste canada #9683313537. Voir l'annexe pour la facture.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 587,79 $	
VINCENT ERGONOMIE INC.	1338678	09 AVR. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Personnalisation:Discussion avec le responsable, Entretiens avec le responsable, Visite des établissements, Analyse des situations critiques, Développement du matériel de formation.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 406,85 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	153180	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-000306 et 18-001883	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 331,83 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode07	05 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 07 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 116,24 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode08	17 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 08 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 107,11 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190147	09 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0147	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 $	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	626932	02 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;18-002257	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 594,77 $	
LOUISE PHILIBERT	lp19013106	01 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2019 - Facture lp-190131-06	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 839,94 $	
PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode07	05 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 07 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 021,00 $	
PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode08	17 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 08 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 357,04 $	
PUBLICATION 9417	20823	17 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Publications 9417 - Impression procédures judiciaires cour municipale - Commande # 60776	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	21 197,48 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9680760037	01 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	29 677,55 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9681362236	01 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	40 449,12 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9681989055	01 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	28 483,65 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9682613390	01 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	25 421,28 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9683320645	09 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	28 729,17 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9683326411	05 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 23-03-2019 @ 29-03-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 218,73 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9683990213	17 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	19 128,97 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9683999194	10 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 30-03-2019 @ 05-04-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 161,49 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9684632540	24 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	21 465,56 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9684634187	17 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 06-04-2019 @ 12-04-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 697,67 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9685205634	29 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 572,61 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9685213600	29 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 13-04-2019 @ 19-04-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 944,79 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode07	05 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 07 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 921,11 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode08	17 AVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 08 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 651,69 $	
ALL TAPE DISTRIBUTION	1339433	11 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de ruban pour contrôle de foule - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	7 847,82 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1338182	05 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de cartouche pour masques à gaz sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 164,47 $	1143452
GAETANTGP INC.	1339447	11 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression et montage de couvertures de calepin de notes pour enquêteurs - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 093,45 $	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1339445	11 AVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de divers formulaires - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 528,63 $	
INFRAVERT	1340091	16 AVR. 2019	ROSE, STEPHANIE	Travaux de déplacement et installation du Phare du Cosmos	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	35 731,71 $	
SABLAGE AU JET 2000 INC.	1340093	16 AVR. 2019	ROSE, STEPHANIE	Restauration de l'¿uvres d'art Le Phare du cosmos	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	60 000,36 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	152817	04 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002267	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 381,88 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	153353	25 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Achats autorisés Processus Judiciaire	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 176,07 $	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	631620	16 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier`18-00257	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 398,45 $	
LES CONSULTANTS COULOMBE JUNEAU & ASSOCIES INC.	8572	25 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais de consultant dossier; 18-001154	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 709,46 $	
MARK WILES SIMPSON	50053000485183	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-001497	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 000,00 $	
PHILIPPE ZONGIA MBALI	50053000475184	10 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ;18-000563	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30875	05 AVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ;17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 215,30 $	
CHLOE FRESLON	1341135	23 AVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Un mandat est octroyé à Chloe Freslon pour faire un portrait de l'état des lieux sur le leadership féminin à Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 $	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1340531	17 AVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Service ¿ Traiteur Cuisine Atout - SERI 7 - Buffet l'Ensoleillé ¿ Événement le mardi 14 mai 2019 au 700 de la Gauchetière Ouest, 28e étage MTL	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 308,00 $	
DANIELE HENKEL COMMUNICATIONS INC.	1340211	16 AVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Contrat alloué à Danièle Henkel communications inc. pour le tournage d'une capsule vidéo le 10 avril 2019 lors d'une formation du Parcours Innovation PME Montréal et trois articles seront publiés.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 748,12 $	
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	1338725	09 AVR. 2019	CHIASSON, JOSEE	Mise en place d¿un processus de validation comptable des dossiers pour le programme d¿aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 262,67 $	
EXPERIENCES YULISM INC.	1340537	17 AVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Mandat à Yulism qui est partagé avec la Direction des partenariats stratégiques pour bâtir une programmation de 3 jours dans la loge de la Ville de Montréal lors de C2 Montréal et coordonner la programmation et faciliter les connexions.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 997,50 $	
FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP	1341147	23 AVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	OBNL- Mandat octroyé à la Fondation de l'entrepreneurship pour réaliser le portrait statistique du dynamisme entrepreneurial montréalais en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	40 000,00 $	
LAURENCE DUBUC	1340571	17 AVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Laurence Dubuc -(1er avril) Conseiller en gestion documentaire, Archiviste / Contrat de services professionnels pour recommander, mettre en place et documenter un outil de gestion des médias visuels pour la Maison des Régions.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 700,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE COMITE	1338021	04 AVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Achat d¿un Présentoir de produits régionaux pour le projet pilote de la nouvelle "vitrine" de la Maison des Régions	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 540,24 $	
LE GROUPE CAI GLOBAL INC.	1338815	09 AVR. 2019	CHIASSON, JOSEE	Le projet d'élaboration d'une étude de positionnement économique du secteur de l'axe Côte-de-Liesse, vient mettre en oeuvre l'action 2	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	55 643,37 $	
LE RESEAU DES CENTRES DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DES CEGEPS DU QUEBEC INC.	1341348	24 AVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Mandat alloué à la firme Réseau des centres de transfert des cégeps du Qc pour produire une analyse des autoévaluations par les PME. Une rencontre virtuelle ou en personne d'une heure sera également effectuée.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 131,33 $	
MOUVEMENT DES ACCELERATEURS D'INNOVATION DU QUEBEC	1336897	01 AVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Facture #1001 OBNL-Mandat octroyé pour faire un rapport d'analyse du portrait de l'écosystème startup du Québec	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 750,00 $	
PRODUCTION LPS INC.	1339591	12 AVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Facture # 22(2019) Frais d'inscription pour le déplacement de Johanne Lavoie à la mission d'étude des consortiums coopératifs italiens à Milan en Italie du 5 au 10 mai 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 044,64 $	
S.A.T. SOCIETE DES ARTS TECHNOLOGIQUES	1339581	12 AVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Une location de salle est requise pour le Gala OSEntreprendre régional du 30 avril 2019. - Location de salle	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 000,00 $	
VALERIE D'AUTEUIL-GAUTHIER	1340572	17 AVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Valérie D'Auteuil-Gauthier - Concepteur-rédacteur publicitaire / Rédaction d'histoires de succès et de portraits de régions pour le site web de la Maison des Régions.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 520,00 $	
CASTOR ET POLLUX COOP	1340620	18 AVR. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Aménagement rue piétonne - projet pilote Véhicule autonome	Direction générale	Gestion de l'information	6 556,47 $	
ACTION PREVENTION VERDUN	ca19210062	08 AVR. 2019	MAZZALONGO, CHRISTIANE	résolution ca19210062	Diversité et inclusion sociale	Développement social	18 810,00 $	
CASA CAFI	ca19210062	08 AVR. 2019	MAZZALONGO, CHRISTIANE	résolution ca19210062	Diversité et inclusion sociale	Développement social	21 384,00 $	
CENTRE DE PEDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTE DE VERDUN LES PETITS RENARDS	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	soutien financier pour l'année 2019 dans le cadre de reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'intiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	7 209,00 $	
CHANTIER D'AFRIQUE DU CANADA (CHAFRIC)	ca19210062	08 AVR. 2019	MAZZALONGO, CHRISTIANE	résolution ca19210062	Diversité et inclusion sociale	Développement social	13 500,00 $	
J'APPRENDS AVEC MON ENFANT	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier pour l,année 2019 pour la réalisation de divers projets dans la cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'initiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	13 500,00 $	
L'ANCRE DES JEUNES	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier pour l,année 2019 pour la réalisation de divers projets dans la cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'initiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	9 720,00 $	
MAISON DES FAMILLES DE VERDUN INC	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier pour l,année 2019 pour la réalisation de divers projets dans la cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'initiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	12 308,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PAUSE PARENTS-ENFANTS DE VERDUN INC.	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier pour l,annee 2019 pour la realisation de divers projets dans la cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'initiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	13 413,00 $	
PROJET P.A.L. INC.	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier pour l,annee 2019 pour la realisation de divers projets dans la cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'initiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	13 500,00 $	
REPAIRE JEUNESSE DAWSON	ca19210062	08 AVR. 2019	MAZZALONGO, CHRISTIANE	résolution ca19210062	Diversité et inclusion sociale	Développement social	22 500,00 $	
RESEAU-BENEVOLES DE VERDUN INC.	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier pour l,annee 2019 pour la realisation de divers projets dans la cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'initiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	9 720,00 $	
SOUS LE TOIT DE P.A.L.	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier pour l,annee 2019 pour la realisation de divers projets dans la cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'initiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	18 900,00 $	
TOUJOURS ENSEMBLE INC.	ca19210062	08 AVR. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier pour l,annee 2019 pour la realisation de divers projets dans la cadre de la reconduction à venir de l'entente administrative sur la gestion du Fonds quebecois d'initiatives sociales	Diversité et inclusion sociale	Développement social	25 142,00 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1337736	03 AVR. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Transport avec semi-remorque transport à l'Heure	Environnement	Protection de l'environnement	2 309,72 $	
AKRULOGIC	1339213	11 AVR. 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Achat d'analyseur CO/CO2/02 (PTI)	Environnement	Protection de l'environnement	22 131,37 $	
AKRULOGIC	1339222	11 AVR. 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Équipements échantillonnage isocinétique	Environnement	Protection de l'environnement	27 219,06 $	
AKRULOGIC	1339226	11 AVR. 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Équipements pour le système de mesures en continu (PTI)	Environnement	Protection de l'environnement	17 862,57 $	
ANDRE FORTIN	1341413	24 AVR. 2019	BUDKA, ARNAUD	Animation pour rencontre pour la GMR	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	4 566,96 $	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1338254	05 AVR. 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Équipements pour échantillonnage des rejets d'eau usées	Environnement	Protection de l'environnement	14 068,33 $	
BALAI LE PERMANENT INC.	1336989	01 AVR. 2019	THAI, SADETH	2019 - Nettoyage des écocentres avec balai mécanique	Environnement	Matériaux secs - traitement	33 033,27 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1338079	04 AVR. 2019	BUDKA, ARNAUD	Effectuer le contrôle du chantier durant la construction d'un centre de tri matières recyclables FAIRWAY (1171) -Incidences 14645	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	59 704,29 $	1296662
CLAUDE C. DE LERY COMMUNICATION ET GESTION CONSEIL	1341864	05 AVR. 2019	BOULET, SUZANNE	Révision de texte	Environnement	Réseaux d'égout	2 208,45 $	
COUVERTURE MONTREAL-NORD LTEE	1338689	09 AVR. 2019	CLOUTIER, MARIEKE	2019 - Terrasse en bois de 4'x6' sur membrane sacrifice-Réfection de la toiture sur cabanon: '-Isolant 1'' polyisocyuanurate collé'-Panneau soprasmart board 1/2'' collé '-Membrane de finition 250 gr.etc (voir soumission 18-614-1)	Environnement	Protection de l'environnement	7 448,86 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1339757	15 AVR. 2019	ALLARD, LINA	Batterie longue durée	Environnement	Protection de l'environnement	5 282,65 $	1164102

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1338241	05 AVR. 2019	URRA, PAULA	2019 - Vérification comptable des coûts nets 2018 - Matières recyclables - Régime de compensation CS (Loi 88)	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	25 092,01 $	
DOYON POMPES & SOLUTIONS INC.	1340444	17 AVR. 2019	BORNAIS, LUC	2'' part F quick connect aluminium male NPT 2''	Environnement	Protection de l'environnement	5 378,03 $	
ENTECH INSTRUMENTS INC	1338531	08 AVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Consommables pour la maintenance du systèmes Entech du projet des "Odeurs",	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 825,13 $	
ENTECH INSTRUMENTS INC	1338531	08 AVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Consommables pour la maintenance du systèmes Entech du projet des "Odeurs",	Environnement	Traitement des eaux usées	2 825,13 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1339240	11 AVR. 2019	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 146,69 $	
GETINGE CANADA LIMITEE	1340703	18 AVR. 2019	LAROCHE, LAURENT	Commande pièces équipement laboratoire microbiologie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 656,02 $	
GROUPE HEMISPHERES INC.	1341552	25 AVR. 2019	BLAIN, ERIC	Réalisation d¿une étude écologique sur l¿ancien site Solutia ¿ lots cadastral 3 269 985 - ENVIRONNEMENT	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	7 063,03 $	
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1339867	15 AVR. 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Câble de terrain de 25 pieds	Environnement	Protection de l'environnement	16 245,77 $	
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	1339448	11 AVR. 2019	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques: Matériel de laboratoire-Parasitologie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 381,18 $	
MOTTLAB INC.	1339252	23 AVR. 2019	ARBIC, DENISE	Mobilier de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	255,00 $	
MOTTLAB INC.	1339252	11 AVR. 2019	ARBIC, DENISE	Mobilier de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	1 940,00 $	
MP REPRODUCTIONS INC.	1309900	10 AVR. 2019	ALLARD, LINA	Service de numérisation des documents pour la Division Du Contrôle Des Rejets Industriels.	Environnement	Protection de l'environnement	10 498,75 $	
OXOID INC.	1338850	09 AVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	3 568,25 $	
REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	1337670	03 AVR. 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2019 - Frais de location salle - Forum GMR	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	5 863,40 $	
SIMON LAFRANCE	1341154	25 AVR. 2019	BUDKA, ARNAUD	Révision du Plan directeur de la gestion des matières résiduelles	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	6 614,21 $	
SNC-LAVALIN INC	1341479	25 AVR. 2019	BLAIN, ERIC	Réalisation d¿une étude de circulation autour du site actuel du dépôt de neiges usées Angrignon et des terrains adjacents - ENVIRONNEMENT	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	17 585,14 $	1198336
VILLE EN VERT	1339262	11 AVR. 2019	MOISE, CARL	2019 - service logistique pour la distribution de compost	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	6 400,00 $	
VWR INTERNATIONAL	1341863	05 AVR. 2019	ARBIC, DENISE	Achat de membranes pour la filtration	Environnement	Traitement des eaux usées	4 147,59 $	
HELP / SYSTEMS LLC	1340079	16 AVR. 2019	COTE, BERNARD	Renouvellement et support du logiciel IBM Query & Report Writer (ShowCase) du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 - Support informatique (Help Systems) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	2 546,46 $	
JONES LANG LASALLE SERVICES IMMOBILIERS INC.	1340453	17 AVR. 2019	COTE, BERNARD	Contrat - Abonnement à la publication «Analyse des rendements immobiliers, Édition 2019» - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	4 619,45 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9386-0054 QUEBEC INC.	1341675	25 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	Réalisation d¿un nettoyage complet du mobilier modulaire et des stores verticaux de l¿édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	4 130,47 $	
COSIGMA STRUCTURE INC.	1338281	05 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	Une étude d¿avant-projet afin de bien identifier les problématiques de la fondation et de comprendre les conditions de drainage du terrain avoisinant le bâtiment dans le cadre de la rénovation de la maison Smith, phase II (0216)	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	17 322,94 $	
DEMENAGEMENT PERFORMANCE (PMI)	1331778	10 AVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Services de déménagement des effectifs d¿aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	5 040,45 $	
ERGO-DESIGN	1339973	16 AVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	L'achat, la livraison et l¿installation de mobiliers avec des surfaces de travail en acier inoxydable, connexes aux travaux d¿aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	13 304,02 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1339863	15 AVR. 2019	LALONDE, SOPHIE	Réparation de la porte piétonne #207-1 au bâtiment administratif de la Station d'épuration Bout-de-l'Ile	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	2 762,96 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1339869	15 AVR. 2019	LALONDE, SOPHIE	Décontamination d'une grille existante, construction d'un plénum et installation d'une grille de ventilation à l'Édicule Joliette situé au 3641, rue Notre-Dame	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	3 639,92 $	
LOISELLE INC.	1341188	24 AVR. 2019	SOULIERES, MICHEL	Chargement, transport et disposition de sols contaminés ainsi que le tamisage du roc au 10351, rue de Sherbrooke Est (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	89 753,18 $	
RENOVATION R.A.M. INC	1341704	25 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	Réalisation de travaux de mise aux normes du système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers 35 (0038) - Contrat 14995	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	50 413,16 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1340640	18 AVR. 2019	LESSARD, MARIE-HELENE	Service de ménage préalable de l'emménagement de postes de travail des employés de sécurité incendie à la Caserne 29 (0191) - Incidences 14464	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 597,83 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1341845	26 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	Fourniture du matériel et de la main d¿oeuvre pour le raccordement au panneau incendie de nouveaux éléments en protection incendie dans le cadre de l¿aménagement des effectifs de l¿HDV à l¿édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	13 893,49 $	
SOCIETE EN COMMANDITE BRENNAN-DUKE	1339552	12 AVR. 2019	CAPPELLI, JEAN	L'acquisition de services en électricité relatifs à la mise en ¿uvre du plan directeur et à la densification des espaces administratifs à Brennan (0410) Incidences Bail	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 306,73 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1342095	29 AVR. 2019	BRADETTE, LOUISE	Fourniture, transport, installation de mobilier système selon le plan d'aménagement approuvé au 5800, rue St-Denis (8165) - Incidences Bail	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	26 545,04 $	
ABSCISSE RECHERCHE INC.	1335607	26 AVR. 2019	ARNAUD, CLEMENT	Réalisation d'une enquête par interception de véhicules pour connaître l'origine et la destination des véhicules en transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance dans le parc du Mont-Royal 19-1009	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 089,40 $	
AIGLON INDIGO	1339244	11 AVR. 2019	FRADETTE, JOHANNE	Tilia americana, A15	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 612,61 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ANDRE LEGAULT	1341415	24 AVR. 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	André Legault - Gardiennage - Année 2019 - Contrat/Services techniques gré à gré - Répondant résidant domicilié au 9434, boul. Gouin Ouest, Mtl (QC) H8Y 1T4 - Contrat no. 17-6175 pour le SGPVMRS - Section Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 000,00 $	
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1341806	26 AVR. 2019	ARNAUD, CLEMENT	Réaliser les travaux d'étalonnage, de calibrage et de réparation d'urgence des balances du CESM_19-6386	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 795,41 $	
BARISTA COMMUNICATION	1341420	24 AVR. 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	BARISTA-Service-Achat Rock Boxer2GRP H220V/30Amp Inox-FiorenzatoF64 Filtre-Barista-Gout-Odeur/Chlore/Adoucisseur(2) Résine-Machine café filtre Newco Ace Ltd-AirpotKK 2.2L Levier-Formations sur les cafés et équipements-Kit de départ-GPVMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 719,20 $	
BOUTY INC	1337454	03 AVR. 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	BOUTY-Achat-12 chaises-Type:Vario 75-GL-44-Couleur:Rouge et 24 de Type:Vario 75-GL-44-Couleur Sable en polypropylène-Livraison:Maison du Meunier:10897, rue du Pont-Mtl (Qc) H2B 2H3-AVANT LIVRAISON Contacter: M. Benoit Davignon:514-863-5505.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 093,63 $	1013950
CONVERCITE, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE	1339112	10 AVR. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Réalisation d'une étude de mobilité au Complexe environnemental de Saint-Michel 19-1015	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	85 681,97 $	
FALCON ENVIRONMENTAL SERVICES INC.	1338975	10 AVR. 2019	FRADETTE, JOHANNE	Réalisation d'une étude de caractérisation de l'habitat de la Barnache du Canada et du potentiel de nuisance dans le secteur du parc René-Lévesque 19-1022	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	10 451,04 $	
INTER PROPANE INC.	1252791	02 AVR. 2019	GIRARD, ISABELLE	Accorder à Inter-propane un contrat pour la location de 2 réservoirs ainsi que le remplissage jusqu'au 31 mars 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 923,90 $	
MAADIGROUP INC.	1342001	29 AVR. 2019	CORBEIL, JASMIN	Conception, fabrication et installation d'une passerelle en aluminium permettant de rejoindre le quai du Lac aux Castors dans le cadre du projet d'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai au Mont-Royal_18-6974-i-007	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 658,83 $	
PEPINIERE LEMAY INC.	1339727	15 AVR. 2019	ARNAUD, CLEMENT	Achat de végétaux pour le parc Frédéric-Back - Facture 54240	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 320,22 $	
SANIVAC	1338134	05 AVR. 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	location et livraison de toilettes chimiques	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 939,65 $	1273977
SC360 INC	1337561	03 AVR. 2019	CORBEIL, JASMIN	Fourniture et installation d'équipements de télécommunication au bâtiment situé au 4422 avenue de l'Esplanade dans le cadre du réaménagement des terrains de tennis au parc Jeanne-Mance 16-6854-i-004	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 608,72 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1340725	18 AVR. 2019	GARANDEL, CHRISTIAN	TECKNION-SOUMISSION JB-0533-R2-Table de réunion carrée-base en croix30"(1-3/15")- Surfaceenverre blanc-Worfsface finishAFoundation laminateRV(very whte)Edgetrimstyle6/finich55/Support finish-Mica/Mica colorV-Livrer:10987rueduPontMtlH2B2H3	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 698,38 $	854079
TRANSPORT ROSEMONT INC	1339714	15 AVR. 2019	CORBEIL, JASMIN	16-6946-Location - 1 tamiseur à compost et un tracteur chargeur 4VG3 avec opérateur AO 16-15318	Grands parcs, mont Royal et sports	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	62 495,91 $	
FNX-INNOV INC.	1340665	18 AVR. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Évaluation environnementale Phase I - Phase II du lot 1 381 213 du cadastre du Québec dans l¿arr. Sud-Ouest. «Ce bon de commande devra être lié à l'entente qui remplacera l'entente 1134945»	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	14 323,76 $	
BELL CANADA	1341309	24 AVR. 2019	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Projet Turcot, (passerelle Ste-Marguerite), contrat gré à gré à Bell Canada pour la réalisation de puits d'exploration pour la localisation de leurs services publics.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	19 458,33 $	
GILLES PAQUETTE	1338324	05 AVR. 2019	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Projet Turcot, Archivage des études géotechniques dans la base de données Geotec et Tableau de bord, Gilles Paquette, DEM : Josée Asselin, gré à gré	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	12 000,00 $	
LES JARDINS MICHEL CORBEIL INC.	1337978	04 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Fourniture horticole pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	12 839,98 $	
LES JARDINS MICHEL CORBEIL INC.	1337978	12 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Fourniture horticole pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	855,64 $	
PEPINIERE LEMAY INC.	1337973	10 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Fourniture horticole pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	375,06 $	
PEPINIERE LEMAY INC.	1337973	04 AVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	Fourniture horticole pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Service des infrastructures du réseau routier	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	3 259,02 $	
911 PRO INC.	1339926	15 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Plateau de transport pour Dodge Charger 2019	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 866,18 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1337433	03 AVR. 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 ¿ Achat et installation de 4 dévidoirs à ressort MAXIREEL modèle HR-34670025- Atelier Montréal-Nord	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 915,92 $	
EQUIPEMENT MCCANN LTEE	1341768	26 AVR. 2019	MASSE, PAUL	3S. PTI OUTILLAGE (# 68103) - ACHAT DE TROIS CLES DYNAMOMETRIQUES - ATELIERS ANJOU, POINCARE ET ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	10 958,96 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1338326	05 AVR. 2019	MASSE, PAUL	Achat - 2S. - PTI OUTILLAGE (68103) - CABINETS ET ACCESSOIRES D'ÉTABLI POUR L' ATELIER MADISON - MRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 535,63 $	
PONT ROULANT XPRESS INC.	1337441	03 AVR. 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - démantèlement et installation de la nouvelle potence - Atelier Pneus	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 449,68 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1312419	12 AVR. 2019	MASSE, PAUL	- PTI OUTILS 68103 - (PORTE 17 - ASSEMBLAGE ET INSTALLATION DE DEUX (2) POTENCES - ATELIER MECANIQUE VIAU- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 727,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	1338737	09 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Devis 12719A11 ¿ Achat camionnette Dodge RAM 1500 4x4 2019 à cabine double 6 places caisse courte- UADM : SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	15 398,86 $	
V SPEC TECHNO INC.	1337291	02 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement intérieur camion Ford Transit 177-18665 - UADM : SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	13 150,75 $	
V SPEC TECHNO INC.	1341771	26 AVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement intérieur d'un Ford Transit 350 (177-18666) pour SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	7 097,15 $	
ADN5 MEDIA INC.	1339374	11 AVR. 2019	MARTEL, JONATHAN	Service - Revue de presse (extraits radios et tv) fact# 2019-SPVM-08 4 avril 2019	Police	Activités policières	4 199,50 $	1302253
BIOKINETICS AND ASSOCIATES LTD	1340748	18 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	Biokinetics. Soumission P19-021. Pour test de panneaux balistiques pour le SPVM.	Police	Activités policières	24 448,00 $	
BLACK SURVEILLANCE TECHNOLOGIES INC.	1340305	17 AVR. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Estimate 1370	Police	Activités policières	2 026,26 $	
BOSCOVILLE	1340045	16 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	Boscoville. Facture 2720. Service déja rendu facture de plus de 1000$ pour entretien ménager mars 2019 du Pavillon 7 au 303 Notre-Dame Est	Police	Activités policières	2 401,59 $	
CAFE DU PARQUET	1339686	14 AVR. 2019	IANNANTUONI, ANTONIO	Repas journée rencontre RSO	Police	Activités policières	2 297,42 $	
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1339619	12 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	CRAFM. Soumission pour cadenas avec câble pour le transport de l'arme de service en dehors des heures de travail pour se rendre au champ de tir (formation pratique).	Police	Activités policières	2 777,97 $	
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1322407	08 AVR. 2019	CARBONNEAU, LINE	Frais de formation, de déplacements et d'hébergements 2019 au Collège canadien de police	Police	Activités policières	14 500,00 $	
COMPUGEN INC.	1341595	25 AVR. 2019	CHARRON, DIANE	Achat d'équipements bureautiques suite aux mutations du 25 mars 2019	Police	Activités policières	11 835,93 $	1163303
CONFIAN	1338213	05 AVR. 2019	CARBONNEAU, LINE	Achats de 8 casques d'écoute Peltor LiteCom Plus, pour les champs de tirs.	Police	Activités policières	5 349,32 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1336869	01 AVR. 2019	BARABE, BRIGITTE	Imprimante	Police	Activités policières	2 061,51 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1341902	26 AVR. 2019	CHARRON, DIANE	Achat d'équipements de bureau suite à mutation du 25 mars (ordis)	Police	Activités policières	1 646,20 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1341902	26 AVR. 2019	CHARRON, DIANE	Achat d'équipements de bureau suite à mutation du 25 mars (ordis)	Police	Activités policières	29 872,95 $	1164102
CSIPIX/ISYS-INTELLIGENT SYSTEM SOLUTIONS CORP	1338706	09 AVR. 2019	THERIAULT, ERIC	CSIpix Comparator 4 software (includes 1 year of maintenance)	Police	Activités policières	10 733,11 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1337278	02 AVR. 2019	LANDRY, ROBERT	PIÈCES POUR L'ATELIER 10-04	Police	Activités policières	2 831,51 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1337278	03 AVR. 2019	LANDRY, ROBERT	PIÈCES POUR L'ATELIER 10-04	Police	Activités policières	21 828,20 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1338002	04 AVR. 2019	LANDRY, ROBERT	Aménagement camion de sonorisation	Police	Activités policières	5 697,78 $	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1339615	12 AVR. 2019	LANDRY, ROBERT	Batteries pour CF-19	Police	Activités policières	22 204,86 $	
IMPRIMERIE HEON & NADEAU LTEE	1339551	12 AVR. 2019	MARTEL, JONATHAN	Service - Reprographie pour la production de la brochure L'Heure juste vol. 26 no. 1 Fact.23973 21 mars 2019	Police	Activités policières	2 156,45 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1339237	11 AVR. 2019	NGO, HOANG HAO	Projet Grec pour traduction	Police	Activités policières	2 093,91 $	
KOMUTEL INC	1338603	11 AVR. 2019	CARBONNEAU, LINE	Remplacement de l'Enregistrement de 72 canaux analogiques au QG	Police	Activités policières	14 285,28 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KOMUTEL INC	1338603	08 AVR. 2019	CARBONNEAU, LINE	Remplacement de l'Enregistrement de 72 canaux analogiques au QG	Police	Activités policières	24 546,07 $	
LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE.	1337355	02 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	Centaure. Soumission pour achat de munition 9mm pour l'opérationnel pour l'ensemble du SPVM.	Police	Activités policières	4 521,29 $	
MANOIR KANISHA INC.	1336883	01 AVR. 2019	LABRECQUE, FRANCOIS	Achat de pension pour chiens 112jours (13 chiens) incluant un rabais de 20% fact #064171 - 25 mars 2019	Police	Activités policières	3 762,75 $	
NORBEC COMMUNICATION	1336995	01 AVR. 2019	LANDRY, ROBERT	KIT D'INTERCOM POUR VITRE (site Shell)	Police	Activités policières	2 314,98 $	
NORBEC COMMUNICATION	1337934	04 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	Achat de téléviseurs 50'' pour la batisse SHELL	Police	Activités policières	6 971,17 $	
OXYGEN FORENSIC INC.	1328184	03 AVR. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	Logiciel et progiciel Oxygen Forensics	Police	Activités policières	3 196,71 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1340296	17 AVR. 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de communication	Police	Activités policières	5 755,92 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1340300	17 AVR. 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local MAI 2019	Police	Activités policières	7 807,73 $	
PIPL INC.	1339215	11 AVR. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	Yearly subscription for one user	Police	Activités policières	4 802,90 $	
PLONGEE CPAS	1341398	24 AVR. 2019	GERVAIS, DANIEL	matériel de plongée	Police	Activités policières	2 677,23 $	
PSP	1341725	25 AVR. 2019	BEZEAU, ANNA	LAMPES SPVM	Police	Activités policières	8 661,46 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1340215	16 AVR. 2019	GERVAIS, DANIEL	Quote 03036	Police	Activités policières	3 288,43 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1340618	18 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	Rampart. Soumission Q-03355. Pour remplacement des armes à feu 9mm Glock du GTI qui ont plus de 20 ans.	Police	Activités policières	4 299,24 $	
RESTO PLATEAU	1336865	01 AVR. 2019	LANDRY, PIERRE	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 572,75 $	
RESTO PLATEAU	1336866	01 AVR. 2019	LANDRY, PIERRE	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 533,70 $	
RESTO PLATEAU	1339681	14 AVR. 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	Repas pour détenus	Police	Activités policières	3 709,65 $	
RESTO PLATEAU	1339684	14 AVR. 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	Repas de détenus Ouest	Police	Activités policières	2 379,45 $	
SALLE DE RECEPTION IL GABBIANO	1338690	09 AVR. 2019	DORION, MARC ANDRE	Frais de repas pour journée formation poste du PDQ 15	Police	Activités policières	2 465,45 $	
SECURITE LANDRY INC	1337356	02 AVR. 2019	DAGENAIS, GILBERT	soumission 6387	Police	Activités policières	4 361,92 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1339405	11 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	SGE. Soumission S-20190403-2. Travaux CO Ouest SPVM pour installation 14 nouvelles colonnettes et relocaliser 7 autres colonnettes avec identification et relocalisation des circuits et calibrage du disjoncteurs et le retrait des prises.	Police	Activités policières	7 979,05 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1339417	11 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	SGE. Soumission S-20190403-1. Travaux CO Nord SPVM pour installation 15 nouvelles colonnettes 15/20 amp 120 volts avec identification et relocalisation des circuits et calibrage du disjoncteurs et le retrait des prises.	Police	Activités policières	6 509,22 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1339474	12 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	SGE. Soumission S-20190403-3. Travaux CO Est SPVM pour installation 22 nouvelles colonnettes 15/20 amp 120 volts et relocalisation d'une colonnette avec identification et relocalisation des circuits et calibrage du disjoncteurs.	Police	Activités policières	9 658,85 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1339715	15 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	SGE. Soumission S-20190403-4. Travaux CO Sud SPVM pour installation 23 nouvelles colonnettes 15/20 amp 120 volts avec identification et relocalisation des circuits et calibrage du disjoncteurs et le retrait des prises.	Police	Activités policières	10 813,71 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1340800	18 AVR. 2019	BERNIER, MARTIN	Serv. d'entretien Alphanet. Soumission pour nettoyage du 10351 Sherbrooke Est incluant main d'¿uvre, machinerie et les matériaux.	Police	Activités policières	21 417,45 $	
SOLOTECH INC	1314892	03 AVR. 2019	CHARBONNEAU, MARC	Remplacement de projecteurs du CCTI	Police	Activités policières	3 721,81 $	
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1339682	14 AVR. 2019	NGO, HOANG HAO	Examen DVR	Police	Activités policières	4 318,13 $	
UNIVERSITE LAVAL	1338288	05 AVR. 2019	CARBONNEAU, LINE	Formation Suzanne Boucher, module 5 "simulation d'un CA et de ses comités, du 4 au 6 avril 2019.	Police	Activités policières	3 250,00 $	
BELL CANADA	95316781	17 AVR. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Bell	Police	Activités policières	2 372,72 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	fa00124238	26 AVR. 2019	FERRAZ, STEPHANIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	7 837,94 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190329obssur	15 AVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 005,48 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190416comm	16 AVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 331,90 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190416loc	16 AVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 794,50 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190416loc2	16 AVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 036,45 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190416obs	16 AVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 617,60 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20190327	08 AVR. 2019	AUGER, MANON	Petite caisse	Police	Activités policières	2 906,97 $	
PETITE CAISSE - SPVM	rembempl190410	10 AVR. 2019	WACHE, ESTELLE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 876,00 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20190359	10 AVR. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	2 309,72 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015732019	10 AVR. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	6 299,25 $	
TELUS	88912896	05 AVR. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Telus	Police	Activités policières	3 884,54 $	
911 SUPPLY	1338750	09 AVR. 2019	LEFEBVRE, FRANCOIS	RSMUEL // Achat de casques de sécurité . Selon la soumission OT00006398.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	29 175,28 $	
ALBERT RILLART	1342124	29 AVR. 2019	PERRY, REMI	facture - CF - Salaire - Instructeur retraité pour le 47e contingent - 15 avril au 26 avril - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 941,37 $	
ATELIER GERARD BEAULIEU INC.	1341600	25 AVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat d'un RÉSERVOIR CUSTOM MOBILE À 2 COMPARTIMENTS et un POMPE GPI 15 GPM (12V) AVEC NOZZLE MAN Selon soumission # 6826.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 765,22 $	
BARBEAU VITRE D'AUTOS INC.	1341544	25 AVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Installation electronique de lumières d'urgence (storeB) sur les toits de 2 VTT. Selon soumission # 309.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 075,29 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1339380	11 AVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-04418 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES POUR BUSE D'INCENDIE AKRON 4820/ APOLLO	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 846,64 $	
CANEVAS LASALLE	1341492	25 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 238575 // CUIR // ACHAT 30 BÂCHES NOIRES DE 9' X 14'	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 191,65 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1319417	02 AVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	BCO 2019-Électricité//Paiement des factures pour divers réparations sur matérielles de communication du SIM.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1340304	17 AVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	Électricité et Communications // Câble réseau extérieur et câble coaxial	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 094,50 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1340175	16 AVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240448 // Électricité et Communication // Bouteille 44ES-402-ES	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 086,66 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1340370	17 AVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240450 // Électricité et Communication // Filtre de pompe auxiliaire, raccords rapides de rechange et sonde d'échantillonnage	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 543,11 $	
COSE INC.	1339726	15 AVR. 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Facture - Honoraires Projet de détermination de la cible en termes de rôle et responsabilités pour les Chefs aux opérations -(4H -Rôles & responsabilités pour les CO au mois de mars-2019) - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 330,73 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1341494	25 AVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Demande Urgente // DM-238585 // 2000 Batteries 9V // PRÉVENTION	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 013,14 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1338649	09 AVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat de produits et équipements pour décontamination. Selon soumission # SOUM044409.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 120,78 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1341363	24 AVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	Soumission 044749 // ACHAT DE SAVON POUR DÉCONTAMINATION // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 674,56 $	
EQUIPEMENT WAJAX	1330144	05 AVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat d¿un Chariot élévateur modèle J40XNT pour le 6650 Notre-Dame Est. Selon soumission # 2019-244515-R1	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	29 921,44 $	
ESRI CANADA LIMITED	1338164	05 AVR. 2019	MALETTO, ANNICK	Utilisation de la licence Argis Online Field Worker Team - Centre de sécurité civile de Montréal - Période du 5 avril au 31 octobre 2019 - Conformément à la soumission 20021865	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	14 500,96 $	
FRANCOIS LAUZON	1339708	15 AVR. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture de M. François Lauzon, consultant - Honoraires professionnels - Rapport d'analyse - 1ère partie - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 910,00 $	
GROUPE LA GUERILLA INC.	1325330	25 AVR. 2019	PERRY, REMI	CF - Service - Production multimédia - Production d'une vidéo informative d'une durée de 5 à 7 minutes qui présente le fonctionnement du répéteur véhiculaire - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 399,02 $	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1340504	17 AVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240449 // Électricité et Communication // Dévidoir élévation Woodhead	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 169,04 $	
INNOTEX INC.	1319181	10 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mars 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 158,87 $	C899907
INNOTEX INC.	1319181	03 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mars 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 386,17 $	C899907
INNOTEX INC.	1319188	11 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois d'avril 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 436,90 $	C899907
INNOTEX INC.	1341484	25 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 238582 // CUIR // ACHAT CEINTURE DE BUNKER: GRANDEUR 32-34 (QTÉ: 15), GRANDEUR 36-38 (QTÉ: 40) ET GRANDEUR 40-42 (QTÉ: 25)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 171,46 $	
INSPECTIONS D'ECHELLES DENIS THIBAULT	1338713	09 AVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	SIM-DST: Inspections et test d'échelles pour les véhicules du SIM. Incluant pièces et main d'¿uvres - facture: 2019-032	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 140,65 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319284	05 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de mars 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 668,42 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319284	09 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de mars 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 003,02 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319286	24 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois d'avril 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 820,62 $	C991690
JOHN PRIMIANI	1342140	29 AVR. 2019	PERRY, REMI	facture - CF - Salaire - Instructeur retraité - 47e contingent - 15 avril au 26 avril 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 381,84 $	
KOMUTEL INC	1341383	24 AVR. 2019	DESCHAMPS, MARCEL	Achat - Enregistrement 4 postes à la prévention - BGR et 2-3800 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	13 681,95 $	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321138	03 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Avril // Paiement des factures # 196957,196958 ,197024 et 197023 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 des casernes 17,72,05 et DRMI // BT # 9193,9161,9194 et 9160 .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 175,76 $	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321138	09 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Avril // Paiement des factures # 196957,196958 ,197024 et 197023 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 des casernes 17,72,05 et DRMI // BT # 9193,9161,9194 et 9160 .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 677,32 $	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1341910	26 AVR. 2019	RENAUD, SYLVAIN	Achat - MSD 624 - Dry suit sentinel rescue fluo -EQUIPE NAUTIQUE - MESURE D'URGENCE - Sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 494,05 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1337620	03 AVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Caserne 64 Achat et installation d'une étagère ouverte, 5 tablettes 42x24x75 - Facture 707572 Caserne 59 Achat et installation pour 3 étagères 48x18x51 modèle SR10 051 - Facture 707571	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 129,27 $	
LOCATION SERCA INC.	1338480	08 AVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	BCO 2019-2020 // Contrat de location de récureuse à plancher // Contrat # LLT-181101-1.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 $	
MARTIN FARMER	1342147	29 AVR. 2019	PERRY, REMI	Facture - CF - Salaire - Instructeur retraité pour le 47e contingent - 15 avril au 26 avril 2019. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 918,64 $	
MCKESSON CANADA	1320883	18 AVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures 632-355946 et 632-537485 et 632-649778, 632-673938 et 632-758041 pour Épipen auto INJ 0.15 MG et 0.3 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 173,75 $	
METAUX PROFUSION INC.	1338841	09 AVR. 2019	QUIRION, AMELIE	DM-04429 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE GARDE CHAINE AVANT POUR SCIE STIHL.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 608,97 $	
PGVMEDIA	1340658	18 AVR. 2019	DESCHAMPS, MARCEL	Impression de carnets de la grille d'inspection lors de sinistre - 2 000 formulaires en 40 carnets de 50 jeux (soumission 11302) Sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 130,73 $	
SECURITE LANDRY INC	1339266	11 AVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat de ON-Sac de Transport 100L. Selon soumission # 6367.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 021,01 $	
SECURITE LANDRY INC	1340310	17 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 238579 // CUIR // COMMANDE 20 CÂBLES DE COMMANDE (125' AVEC SANGLE DE TRANSPORT), 5 CÂBLES POMPE SUBMERSIBLE (25') ET 5 CÂBLES ASPIRO (50')	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 320,22 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1335265	02 AVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Divers bâtiments - année 2019 -Tonte de pelouse, aménagement et entretien paysager du SIM - Entretien des plantations CF Est - Entretien paysager CF Ouest Budget pris dans les incidences	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie	3 937,03 $	
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1338699	09 AVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Paiement des factures # 90012364 pour location de 37 bus pour évacuations diverses // Janvier 2019 // Contrat # 50856.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	13 246,63 $	
SYLVAIN GRIMARD	1342129	29 AVR. 2019	PERRY, REMI	facture - CF - Salaire - Instructeur retraité pour le 47e contingent - 15 avril au 26 avril 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 706,51 $	
TRANS-CARE RESCUE LTD.	1341201	24 AVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat de sac à dos d'épaule et accessoires . Selon soumission de Trans-Care Rescue Ltd du 04-11-2019.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 006,38 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1338338	05 AVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	SSIM - PAIEMENT DE LA FACTURE #1081836 // POUR INTERVENTION NETTOYAGE DÉVERSEMENT MATIÈRES DANGEREUSES DU 5950 BOUL. DES GRANDES-PRAIRIES	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 289,73 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1987090724	08 AVR. 2019	CADIEUX, ISABELLE	Rogers -Février 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 428,18 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1997981168	08 AVR. 2019	CADIEUX, ISABELLE	Rogers -Mars 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 358,55 $	
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP25256	29 AVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - ENTRETIEN DU GAZON POUR L'ÉTÉ 2019 AU PARC À CÔTÉ DU 495 MICHEL-JASMIN, DORVAL - B. SCRAIRE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	419,95 $	
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP25256	29 AVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - ENTRETIEN DU GAZON POUR L'ÉTÉ 2019 AU PARC À CÔTÉ DU 495 MICHEL-JASMIN, DORVAL - B. SCRAIRE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 994,76 $	
9176-0769 QUEBEC INC.	DEP25048	09 AVR. 2019	CARRIERE, ANNIE	TR 19U15 TR01 - installation de 3 cloisons pérennisation système correction PH	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 989,57 $	
ABB INC.	DEU36581	16 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT FILTRES ABB	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 953,81 $	
ABLOY CANADA INC.***	DEP25041	09 AVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Contrôle d'accès aux portes de l'usine - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 220,74 $	
ABRAXIS LLC	DEP25169	17 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Test de détection cyanobactérie - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 625,81 $	
ACCESSOIRES MC INC.	DEP25039	09 AVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Peintures MRO pour le peintre - Y. Bourget - Fournisseur unique pour peinture MRO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 632,95 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP25135	16 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - REGULATEUR DE PRESSION - M. PILON - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 664,50 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP25188	23 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Kit d'entretien - Exclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 771,20 $	
AGAT LABORATOIRES LTD	1317645	03 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	C/O 2019 - ANALYSE CHIMIQUE DES EAUX USÉES ET DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,49 $	
AIRSOLID INC.	DEU36710	25 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	S. BELLEMARE - BALLON GONFLABLE 8 PIEDS DIAMETRE X 20 PIEDS DE LONG	Service de l'eau	Sécurité civile	14 383,29 $	
ASCENSEURS INNOVATEC INC.	1337689	03 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	C/O ENTRETIEN ET RÉPARATION D'ASCENSEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $	
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP25096	12 AVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Reconditionnement de la pompe P2 au réservoir St-Charles - B. Scraire - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 818,93 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AXIA SERVICES	DEU36322	03 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	GARDIENNAGE DU PARC LEFEBVRE POUR SÉCURISER L'EXCAVATION - PROJET 127547 - PHASE 1	Service de l'eau	Réseaux d'égout	77 018,83 $	
AZOXCO CRYOGENIQUE INC.	DEP24911	18 AVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Travaux d'entretien et de coaching pour le personnel de l'usine Des Baillets afin de les rendre plus famillier avec les interventions sur les lignes de cryogenie - 3 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 425,26 $	
BBA INC.	DEU35904	17 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	BBA - ANALYSE DE L'IMPACT DE LA MODIFICATION AU COUPLAGE D'UN TRANSFORMATEUR 315kV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	39 685,27 $	
BELL CANADA	DEU36281	11 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	3YR RED HAT JBOSS ENTERPRISE 16 CORES STD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 457,06 $	
BEP BESTOBELL LTD	DEU36449	08 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Débitmetre Fox - Ventilateur de l'Incinérateur 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 897,54 $	
BEP BESTOBELL LTD	DEU36706	25 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Transmetteur de niveau Auxitrol - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 646,93 $	
BUSCH VACUUM TECHNICS INC.	DEP25235	26 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Module de pompe à lobes Busch Panther - C. Saintelmy - 1 Soumisison	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 566,43 $	
CE/CI FORMATION ET SERVICES INC.	DEP24986	02 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - FORMATION - PROTECTION RESPIRATOIRE CAMPAGNES 2019 - EN LIEN AVEC DEP16702 (LIQUIDÉ) - K. POIRIER-VACHON	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 879,30 $	
CHEM ACTION INC.	DEP25174	26 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - ULA - Amortisseur de pulsation pour pompe d'Alun - D. Arseneau - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 334,40 $	
CIM MAINTENANCE INC.	DEP20887	04 AVR. 2019	MARSAN, ANDRE	2018 - Service professionnels pour consultation en maintenance - Appel d'offres sur invitation 17-16025	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 829,94 $	
CITE DE DORVAL	1339614	12 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	Intervention dans la baie Valois suite à un déversement d'hydrocarbure dans le ruisseau Denis. Travaux effectuées du 18 au 31 août 2018	Service de l'eau	Réseaux d'égout	30 847,79 $	
COFORCE INC.	DEU36070	02 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SERVICE DE CONCIERGERIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 000,00 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU36612	17 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Manchons Woods - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 629,50 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU36670	24 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	5 Roulements à rotule SKF et autres - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 726,45 $	
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1339534	12 AVR. 2019	LAMARRE, JEAN	Deux (2) débitmètres à insertion Primeprobe3+ avec 2 câbles de communication - soumission 746 du 31 mars 2019	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 215,70 $	
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP25156	17 AVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - UPI - Conduite 16" à corriger selon requête de M. Meziane - B. Scraire - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 514,76 $	
CONSULAIR INC.	DEU36707	25 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SA - CALIBRATION D'UN SYSTÈME DE MESURE EN CONTINUE - PROJET 170285	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 682,47 $	
CONSULTAIR 2000 INC.	DEU36513	11 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	12 Filtres Walker avec 24 Eléments pour Assécheur - Intercepteur Nord	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 906,07 $	
CONSUMAJ INC.	DEU36303	03 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	SG19035-BF0000-ST - OLFACTOMETRIE TERRITOIRE DE LA VILLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	63 176,23 $	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP21190	11 AVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	Analyse d'huile pour l'usine des Baillets 2018	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 664,06 $	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU36446	08 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	R. COULOMBE - TRANSMETTEUR DE PRESSION ROSEMOUNT	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 004,28 $	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU36500	17 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	6 TRANSMETTEURS PRESSION DIFFÉRENTIELS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 207,55 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CON-V-AIR INC.	DEP25045	08 AVR. 2019	CARRIERE, ANNIE	SP - 19U15 TR01 - UDO / étude système pérennisation système correction PH /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 671,97 $	
CONVAL QUEBEC	DEU36315	01 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Régulateurs Jordan - Projet USOC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 168,00 $	
CONVAL QUEBEC	DEU36540	11 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Vanne Guillotine Fabri - Bloc F002	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 604,20 $	
CORPORATION PEPCO ENERGIE	1247328	09 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	POUR COUVRIR NOS BESOINS EN MAZOUT POUR FOURNAISE AU 11 RUE RHÉAUME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,13 $	1092617
CORPORATION PEPCO ENERGIE	DEU36474	10 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	SB Diesel coloré pour génératrices	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	57 047,23 $	1092617
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO	DEU36240	03 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	PRODUITS VICTAULICS: 114 GARNITURES ET 5 ACCOUPLEMENTS 14 PO.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 311,23 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP25068	10 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - VANNES PAPILLONS 24 PO PRATT - I. DUPONT - 2 SOUMISSIONS - 3 DEMANDES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 267,80 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP25232	26 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Matériel électrique - C. Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 779,19 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU36469	09 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	20 Twist Lock Hubbell - Pont Racleur Décanteur 18	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 240,70 $	
EBI MONTREAL INC.	1317656	16 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉCUPÉRATION DE CARTON ET POLYTHÈNE EN 2019	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	4 724,43 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP25178	18 AVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Location d'échafauds - M. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 438,86 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU36558	17 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Échafaudage pour Atelier de menuiserie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	102,68 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU36558	15 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Échafaudage pour Atelier de menuiserie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 205,61 $	
EMCO CORPORATION	DEU36394	03 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	49 ACCOUPLEMENTS 6PO ET 200 GASKETS STYLE 77	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	67 081,23 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU36656	23 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Transmetteur Endress & Hauser - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 272,87 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP20715	17 AVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BCO2018 - Pour 8970, boul. Lasalle #compte 3985 4200 001	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 667,46 $	
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	DEU36607	17 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	SG19037-BF0000-C SERVICE D'UN CAMION 35 TONNES AVEC OPÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 170,81 $	
ENVIROMET INTERNATIONAL INC.	DEU36597	16 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Service de détection de foudre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 553,86 $	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU36602	17 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	1000 Pipettes et 600 Tips Eppendorf - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 255,56 $	
EQUIPEMENT DE PROCEDE INTEGRAL INC.	DEU36487	10 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Accouplements pour broyeur Seepex - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 309,72 $	
ESRI CANADA LIMITED	DEU36594	17 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	ACQUISITION D'UNE LICENCE ESRI ARCGIS GEOEVENT SERVER POUR LA CARTOGRAPHIE - PROJET 119961	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	38 845,37 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU33330	17 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	SG18096-170285-ST, REMISE À NEUF D'UN FTIR - REMPLACEMENT RECONDITIONNEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 785,45 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU36344	01 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Circuits CPU de ABB pour module d'analyse - Service de l'Ingéniérie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 981,66 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU36457	09 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	S. ASSELIN - ING. ET PROCÉDÉ - UNITÉ DE CONTRÔLE ABB	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 017,90 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FRANCOIS DAGENAIS	DEU36470	11 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	MISE À JOUR DE LA DIRECTIVE TECHNIQUE ET RÉVISION DES PLANS DU PROJET SAINT-CHARLES ET DAWSON	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 514,45 $	
FUGESCO INC.	DEU36402	10 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	MACHINER CARBONE, FABRIQUER ESPACEURS INSTALLER DANS LE SUPPORT DU CARBONE ET RODER (LAPPER)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 464,59 $	
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP20389	17 AVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BCO2018 - Service de nettoyage de vêtements - Usine Atwater - Remplace DEP16034	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 511,20 $	
GRATEC LIMITED	DEU36730	29 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Ensemble 3 pâles en acier Greey Lighting - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 870,94 $	
GROUPE LOU-TEC INC.	1255751	29 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	A/O SI18009-BF0000-B, LOCATION D'EQUIPEMENT ET D'OUTILLAGE SUR DEMANDE - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	
GROUPE ROTALEC INC.	DEU36160	04 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	PB - ACHAT DE MATÉRIEL POUR PMCS DÉPARTEMENT ÉLECTRIQUE PROJET 163704	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 068,05 $	
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP25010	04 AVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - LOCATION GRUES POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR RÉSEAU - J.M. OELLET - 3 FACTURES	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 853,04 $	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU35666	01 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Cables Teck et autres composantes - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 897,79 $	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP25093	12 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Moteurs pompe - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 597,92 $	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP25238	26 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Remplacement du moteur de l'analyseur COT - B. Scraire - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 597,92 $	
HORS-PISTE S.E.N.C.	DEU36614	17 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	COACHING DE GESTION POUR BRUNO HALLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 299,25 $	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	DEU35630	01 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	E. ALLEN - FAIRE REMISE À NEUF ET MODIFICATION DES DEUX CYLINDRES (FPR7)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 874,18 $	
HYDRO-QUEBEC	1341900	26 AVR. 2019	LAMARRE, JEAN	Nouveau branchement souterrain basse tension - Près du 38 ch. Rockland	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	11 455,24 $	
IBM CANADA LTEE	DEP25083	12 AVR. 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Service d'assistance Maximo incluant Cognos pour les différents rapports - Lina Bahsoun - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 782,29 $	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU36482	17 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	HP 400 GB	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 043,08 $	
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU36345	01 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Isolations des lignes de vapeur aux Incinérateurs 2-4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 885,07 $	
JEAN SYLVAIN MURRAY	DEP25030	08 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Service de designer pour la modification des plans, nouveau magasin Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 149,62 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU36696	25 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ENSEMBLE DE RAILS D'USURE POUR RACLETTES SELON DESSIN PM-ME-927-668-M33-04X REV. 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 412,61 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU33895	11 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	SB - FOURNIR ET POSER 6" D'EPAISSEUR MOYENNE D'ASPHALTE SUR LA ROUTE DU GOLF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 535,09 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU36584	16 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SG19036-BF0000-C SERVICE D'UN JOURNALIER SUR APPEL AU LET POUR 2019-2020-2021	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 343,88 $	
LAURIN LAURIN (1991) INC.	DEU36246	02 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Fourniture, installation et configuration communication sans fil des pompes LET cellule 2 etpae 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 616,95 $	
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	DEP25143	16 AVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Abri magasin DB porte 4	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 972,79 $	
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	DEP24910	11 AVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Évaluation des particules - Demande d'analyse d'air pour interconnexion #1 - S. Di Caprio - 1 offre de service	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 351,72 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE LML LTEE	1338486	08 AVR. 2019	LAMARRE, JEAN	Réparation d'un coffret de télémesure endommagé situé au site de Saint-Antoine - Document Quote_SSO-0-Q4_rev0 du 2 avril 2019	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 633,73 $	
LE GROUPE LML LTEE	1338502	08 AVR. 2019	LAMARRE, JEAN	Réparation d'un coffret de télémesure endommagé situé au site Rockland - Document Quote_PMR-R4_rev0 approuvé le 3 avril 2019	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 973,04 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP24998	03 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Capteurs d'oxygene - 3 Demandes - 2 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 098,01 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU36671	29 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Pompe doseuse Pulsafeeder - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 774,83 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEP25130	16 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - PIECES POUR COMPRESSEURS ET ASSECHEUR AIR - M. PILON - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 224,93 $	
LES EQUIPEMENTS COFA INC.	DEP24835	05 AVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Location d'outils pour enlever la vanne D5 à l'Interconnexion - P. Vallée - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 115,50 $	
LES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS (MSP) INC.	DEU36720	26 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Sets de pompes Enerpac - Groupe Moto Pompe Ebara	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 128,74 $	
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU36472	09 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	LOT DE PIECES POUR PRESSOIR 1 ET 5	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 296,05 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEP25229	26 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - TUB 2 M³ POUR HYPOCHLORITE DE SODIUM - S. GINGRAS - 2 DEMANDES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 850,95 $	
LES SERVICES EXP INC.	DEP25073	11 AVR. 2019	MARSAN, ANDRE	SP - 19U14 SP01 - Préparation des plans devis et la surveillance sans résidence des travaux de modifications au nouveau bâtiment administratif, situé sur le site de l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	40 890,09 $	
LES SOLUTIONS ALLFETT (4018371 CANADA INC.)	DEU36401	03 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	30 Graisseurs Electro-Lube - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 165,37 $	
LEVITT-SECURITE LTEE	DEU35908	08 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Bonbonnes d'air pour Scott air pak - Gestionnaire des Opérations	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 758,87 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	DEU34245	03 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	LOCATION D'OUTILS ET ÉQUIPEMENTS SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 399,00 $	
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	DEU36330	02 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	DÉEU - REMPLACEMENT DES VESTES IGNIFUGES NIVEAU 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 764,41 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU36484	17 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	CABLE TECK 3 C#500 MCM 7TK-5003AJ 3C TECK 90 CU.NU 1 KV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	29 420,26 $	
MABAREX INC	DEP24995	03 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Transformateur-Calgon - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 063,16 $	
MABAREX INC	DEP25046	09 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits Calgon - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	34 438,00 $	
MALICIS CONSULTATION INC.	DEU36284	02 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	CITRIX VIRTUAL APPS PREM ET MAINTENANCE NOUVELLES LICENCES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	42 088,22 $	
MARMEN INC.	DEU36653	23 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Cartouches Seepex rebâties - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 $	
MDL ENERGIE INC.	DEU36430	05 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Etude pour la mise à la terre des équipements pétroliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 440,96 $	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU32930	24 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	A/O DI18069-150815-C, RACCORDEMENT DE L'OZONEUR AU PROCÉDÉS DE L'UNITÉ USOC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU36243	04 AVR. 2019	SHOONER, MICHEL	Installation plaque SS pour mise a niveau PGL au 608 pour R02	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 807,93 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEP24955	29 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Shaft pour la W3	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 980,22 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
METAUX PROFUSION INC.	DEP24955	02 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Shaft pour la W3	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 055,16 $	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	DEU36333	15 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SYSTÈME DE PURIFICATION D'EAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	209,97 $	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	DEU36333	04 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SYSTÈME DE PURIFICATION D'EAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 173,31 $	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	DEU36493	11 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	V. MARZANO - XF2014710 SS FILTER HOLDER 100ML 47MM STAINLEES STEEL EMD MILLIPORE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 812,62 $	
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	1037495	08 AVR. 2019	SAINT-DENIS, DANIEL	REDEVANCES 2015 POUR ÉLIMINATION DES CENDRES	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	1 899 906,29 $	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU36595	16 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Installation d'un ballon obturateur dans un émissaire au parc Rive-Boisée	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 566,98 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP24909	02 AVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Appel de service pour le reconditionnement de 2 moteurs - B. Scraire - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 811,07 $	
MOTION CANADA	DEU36467	09 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	13 Composantes TB Woods et autres roulements - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 770,20 $	
NITRO INTELLIGENCE D'AFFAIRES	DEP25146	17 AVR. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - FORMATION - MS EXCEL	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	196,32 $	
NITRO INTELLIGENCE D'AFFAIRES	DEP25146	16 AVR. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - FORMATION - MS EXCEL	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 493,46 $	
NOVIPRO	DEU36177	02 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	ACHAT DU LOGICIEL SPLUNK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	79 405,25 $	
ON POWER SYSTEMS INC.	DEU36033	05 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	ENTRETIEN DES UPS 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	38 845,38 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEP25049	09 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Pompes - 4 Demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 447,80 $	
PNEUTECH-ROUSSEAU INC.	DEU36727	26 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Démarreur Ingersoll-Rand - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 991,54 $	
POMPACTION INC.	DEP25145	16 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Pompe doseuse - S. Demers - 1 Soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 449,29 $	
POMPACTION INC.	DEP25225	25 AVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - LOCATION D¿UNE POMPE ET GÉNÉRATRICE POUR AUSCULTATION - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 015,75 $	
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP25250	26 AVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Divers travaux sur ponts roulants par Protech - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 401,60 $	
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEU36592	16 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Changement des portes de la fosse du filtre-presse 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 091,95 $	
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP25086	11 AVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - CORRECTIFS SUITE À L'INSPECTION 2018 - ÉQUIPEMENTS MONO-100, MONO-010, MONO-012, MONO-013 - B. SCRAIRE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 601,12 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEP25075	11 AVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Réparation roues dentelées (gear) pour U10 - U11 et U2 - Pièces déjà chez UWP pour modification - P. Vallée - 1 soumission - Pièces déjà chez UWP pour modification	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 925,35 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEP25182	23 AVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - Service de réparation pièces de conduite de la pompe U5 basse pression - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 097,20 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU35942	01 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	P. JEAN - NETTOYER, MESURER (AVEC RAPPORT) ET REBÂTIR 2 MANCHONS DE SCELLEMENT DES POMPES EBARA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 306,49 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
P.T.S. ELECTRIQUE LTEE	DEP25013	08 AVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Pièces de mise à la terre pour atelier électrique - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 034,24 $	
RCI ENVIRONNEMENT	DEP21418	16 AVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BCO2018 - Service mensuel de collecte des déchets (un conteneur de 2VC), une fois par semaine - #client 116726 - Remplace DEP15989	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 267,73 $	
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	DEU34591	18 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ENTONNOIRS DE FILTRATION ET STÉRILISATEUR UV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	644,81 $	
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	DEU34591	04 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ENTONNOIRS DE FILTRATION ET STÉRILISATEUR UV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 217,38 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU36396	03 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Pompe à réparer - Intercepteur Rivière des Prairies	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 939,39 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU36636	18 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Pompe submersible Flygt - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 338,88 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU36747	29 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réparation de la pompe 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 897,66 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU36657	25 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	5 Détecteurs de gaz Scott - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21,00 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU36657	23 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	5 Détecteurs de gaz Scott - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 271,94 $	
SOLUTIONS CC PROFYL INC.	1337125	02 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Honoraires professionnels service d'enquête ENQ 20190306110110	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 861,44 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24987	02 AVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Outils pour atelier mécanique - Y. Bourget - 4 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 227,83 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24994	02 AVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - DIVERS OUTILS - S. GINGRAS - S. JEAN - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 783,01 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25071	11 AVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Armoire de rangement pour cadenassage - Caroline Gauthier - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 517,08 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25072	12 AVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Accessoires de cadenassage - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 406,02 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25115	15 AVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPI - Extracteur et accessoire mécanique - B. Scraire - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 126,53 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25141	16 AVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - DIVERS OUTILS - M. PILON - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 978,21 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25192	23 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Quincaillerie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 639,03 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25252	26 AVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - MARTEAUX DÉTARTEUR PNEUMATIQUE - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 087,87 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU36665	24 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	146 Articles de Sécurité et autres - Magasin et 2 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 531,95 $	
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU35991	09 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traîtement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 024,54 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1342112	29 AVR. 2019	MILORD, MARIE-FRANCE	Fourniture, transport, installation de mobilier système selon le plan d'aménagement approuvé à l'usine Atwater (2620) - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	637 185,06 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	DEP25106	12 AVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - AMEUBLEMENT BUREAU HALL ENTRÉE - M. PILON - ENTENTE 854079	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 878,02 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	DEP25207	24 AVR. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - VANNES - PAIEMENT DE FACTURES POUR SERVICES EN SIGNALISATION 2018 - S. MARTEL - ENTENTE 1225128	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	178 560,01 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
T.L.M. MACHINERIE & EQUIPEMENT LTEE	DEU35320	15 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	COMPRESSEUR CHAMPION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 343,89 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP24948	01 AVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Inspection niveau 5 + Changement d'huile et filtres de la génératrice ALT-302 - Châteaufort	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 763,80 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25091	12 AVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2019 - Location sur demande de groupe électrogène pour la station Vincent d'Indy - S.Annour	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	27 693,77 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25092	12 AVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Location d'une génératrice en urgence à McTavish	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 828,25 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25168	17 AVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Travaux correctifs sur la génératrice Poirier ALT-451 - Station Poirier - S.Annour	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 408,72 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25242	26 AVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPI - Inspection de la génératrice ALT-780001 - C. Saintelmy - 1 Facture proforma	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 816,30 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25245	26 AVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPI - Inspection niveau 5 génératrice ALT-780002 - C. Saintelmy - 1 Facture proforma	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 816,30 $	
TOTAL CANADA INC.	DEU36356	01 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT 6 BARILS D' HUILES TOTAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 689,53 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP25005	04 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits instrumentation - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 682,78 $	
VIBRANT TECHNOLOGIES	DEU36728	28 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ACHAT SERVEUR IBM POWER8 8284-22A	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 526,66 $	
VWR INTERNATIONAL	DEP24966	02 AVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Matériel de laboratoire - D. Plouffe - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 156,03 $	
VWR INTERNATIONAL	DEP25025	09 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Materiel HACH - Entente 1168383	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 010,55 $	
WESCO DISTRIBUTION CANADA GP INC.	DEU36458	09 AVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Lot de luminaires Halo- Service de l'Ingéniérie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 664,57 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP25228	26 AVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - JOINT ARPOL 24PO - D. GODIN - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 521,10 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEU36388	03 AVR. 2019	HALLE, BRUNO	87 ACCOUPLEMENTS 3" ET 4" VICTAULIC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	41 008,43 $	
30 IMAGES MEDIA	1339984	16 AVR. 2019	MOCANU, GIANINA	Projet PTI 78032 - Service de webdiffusion des assemblées publiques - Ville de Montréal - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 045,72 $	
ABRA ELECTRONIQUES CORPORATION	1341000	23 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	72080.03 - Réseau sans fil de transmission de données LTE SIM - Gré à Gré - la firme Abra - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	4 779,29 $	
ACCEO SOLUTIONS INC	1338199	05 AVR. 2019	GAGNE, REJEAN	Renouvellement - Support et entretien des imprimantes Zebra RW420 (SÉCI) - Période du 31 juillet 2019 au 30 décembre 2019 - Conformément à la soumission SPVM-918ZB-190327	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 411,69 $	
ACCEO SOLUTIONS INC	1338604	08 AVR. 2019	GAGNE, REJEAN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Logiciel SIAR Mobile, lecteur à barres portatifs - Inventaire - Bouteille d'air comprimé (SIM) - Période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 744,66 $	
ACCES COMMUNICATIONS	1337289	02 AVR. 2019	MOCANU, GIANINA	Projet 68008 - Achat Câbles pour extension de tête 03 pour les PF1 de Motorola. - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	7 469,86 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BELL CANADA	1337046	01 AVR. 2019	GAGNE, REJEAN	Renouvellement - Contrat d'entretien -Renouvellement - Contrat d'entretien - Logiciel AQSPlusP - Période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 - Année 3/3 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 603,70 $	
BELL CANADA	1337475	03 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Gestion de l¿évolution bureautique- Licences Workspace ONE standard. (CSPQ) BC annule et remplace 1331783	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 215,75 $	
BELL CANADA	1339395	11 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.01 Acquisition de mémoire pour serveurs CISCO UCS dans le cadre de la relocalisation du Centre de données du 275 Viger vers 801 Brennan - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	28 794,15 $	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1293378	03 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70250-06 Intégration Paie Policiers - Par l'entremise du CSPQ, Oracle fournira jusqu¿à 80 heures sur place et 80 heures à distance pour nos services d¿évaluation de l¿architecture technique de la version 12 d¿Oracle EBusiness Suite (EBS) -	Technologies de l'information	Gestion du personnel	7 740,22 $	
CESIUM TELECOM INC.	1341895	26 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68420 ¿ Programme de modernisation des systèmes opérationnels du SIM - 68420.06 - Mobilité SIM - Cesium - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 684,57 $	
FORM.IO	1339651	12 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70375 - SATSA - Renouvellement des licences Form.IO: - Form.io renewal - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Biens patrimoniaux	4 216,08 $	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1341004	23 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	72080.03 - Réseau sans fil de transmission de données LTE SIM - gré à gré Hypertec - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	72 283,89 $	
KOMUTEL INC	1338233	05 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	78067.01 - Harmonisation des arrondissements - l¿acquisition d¿une solution d¿enregistrement d¿appels téléphoniques - komutel inc. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 855,22 $	
MAXIME THIBAULT	1341908	26 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68420- Modernisation des systèmes de soutine aux opérations et à la prévention du SIM - Consultant Maxime Thibault - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	22 048,00 $	
ONIX NETWORKING CANADA INC	1337487	03 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Bureau de demain - Acquisition d¿équipements bureautique - Onix Canada	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 987,64 $	
ORACLE CANADA ULC	1339699	15 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250-04 Système intégré en ressources humaines - Gré à gré à Oracle Canada ULC pour la fourniture de licences Oracle Fusion - Service des technologies de l¿information	Technologies de l'information	Gestion du personnel	10 725,94 $	
PHISHINGBOX, LLC	1340263	17 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	60110.05 - User Count: 15,000 Employees / User Lienses Unlimited Testing & Training on Entire User Band One (1) Year Renewal and Access to PhishingBox - Estimate # 400876 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 783,03 $	
SOFTCHOICE LP	1335389	09 AVR. 2019	MOCANU, GIANINA	PTI 68111 - Virtualisation des coupes-feu des postes de travail mobile du SPVM - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 461,27 $	
SOFTCHOICE LP	1340700	18 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	72080- (72080.01 - Artemis 2.4.) Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d¿urgence - SoftChoice - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	2 639,58 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLOTECH INC	1340726	18 AVR. 2019	MOCANU, GIANINA	Location et installation de microphones pour la période du 6 mai au 15 juillet 2019 - Édifice Lucien-Saulnier - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	27 614,35 $	
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1337943	04 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	69205 - Modernisation de la plateforme géomatique - renouveler la maintenance - Consortech - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 461,65 $	
ZACHARIE KANKU	1341914	26 AVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68420- Modernisation des systèmes de soutine aux opérations et à la prévention du SIM - Consultant Zacharie Kanku - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	22 048,00 $	
HORS-PISTE S.E.N.C.	1340827	18 AVR. 2019	GAGNON, LUC	Démarche d'alignement stratégique -Concevoir, organiser et animer des activités pour faire émerger un énoncé de vision rassembleur et mobilisant toutes les parties prenantes - SIVT	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	89 030,49 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1336907	01 AVR. 2019	SAINTE MARIE, PIERRE	Renouvellement d¿un (1) abonnement annuel Acad Map 3D, # 110002041836, pour la Division de l¿aménagement et des grands projets, SolidCAD, DEM : Martin Lacroix.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 692,94 $	
WSP CANADA INC.	1337034	01 AVR. 2019	MORIN, ISABELLE	Services de relevés et de traitement de données de circulation véhiculaire,piétonnière et cycliste sur le territoire de la ville de Montréal/REF: VIRGINIE GAUVIN	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 173,36 $	
						Total =	**7 583 503,65 $**	

Rapport sur les contrats non publiés pour la période de janvier 2015 à avril 2019

Article 4.04

Mise en contexte

En réponse à l'anomalie découverte en mars 2019 relativement à des contrats non publiés sur la plateforme « Vue sur les contrats » ainsi que dans les rapports déposés chaque mois en vertu de l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement dépose un rapport qui reprend les transactions manquantes entre janvier 2015 et avril 2019.

La problématique

Afin d'avoir en sa possession des informations complètes concernant tous les contrats octroyés, la Ville utilise deux rapports qui sont combinés. Ces rapports servent à la fois dans l'application de l'article 477.3 de la Loi sur les cités et ville, et à nourrir « Vue sur les contrats ».

Le premier rapport provient du Service du greffe. Une fois par mois, celui-ci extrait toutes les résolutions adoptées au cours du mois précédent par le comité exécutif, le conseil municipal ainsi que le conseil d'agglomération, et il inclut dans ce rapport plusieurs informations, tels que la valeur du contrat, le nom du fournisseur ainsi que le numéro de la résolution leur étant associé. Le rapport du Service du greffe contient tous les dossiers approuvés par les instances.

Les contrats octroyés par les fonctionnaires doivent quant à eux être identifiés via l'extraction d'un rapport du système d'achat de la Ville. C'est pourquoi le Service de l'approvisionnement extrait, à chaque mois, un rapport contenant tous les achats dont la valeur du bon de commande est supérieure à 2 000$. Il est important de noter que malgré que la LCV stipule que nous devons déposer tous les contrats de plus de 2 000$ « *conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse le montant prévu au premier alinéa (25 000$) »,* cette distinction n'est pas faite et le rapport extrait tous les contrats de plus 2 000$ du mois visé.

Chaque fois qu'un bon de commande est enregistré dans le système d'achat de la Ville, le requérant doit saisir plusieurs informations pertinentes en lien avec la nature et le type du bon du commande. Au cours du processus de cet enregistrement, une tâche importante consiste à indiquer, le cas échéant, dans un champ intitulé « Numéro de résolution », le numéro de la résolution associée à son approbation par les instances (comité exécutif, le conseil municipal, ou le conseil d'agglomération). Cette information cruciale permet ensuite de faire le lien entre l'approbation et la dépense en cours et à la fin d'un contrat.

Ceci dit, dans le but de ne pas compiler en double certaines dépenses, le rapport produit par le Service de l'approvisionnement se doit donc d'exclure les bons de commandes qui sont reliés aux dossiers déjà publiés par le Service du greffe (ceux détenant un numéro de résolution du comité exécutif, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération).

Afin de repérer les bons de commandes qui sont reliés aux dossiers déjà publiés par le Service du greffe, le rapport du Service de l'approvisionnement exclut tous les bons de commandes possédant une information inscrite dans le champ « Numéro de résolution », puisque ces dossiers

ont déjà été rapportés par le rapport du Service du greffe. C'est cette logique de vérification qui s'est avérée problématique.

Le rapport du Service de l'approvisionnement est finalement combiné à celui du Service du greffe dans « Vue sur les contrats » pour donner la vue globale de toutes les dépenses liées à des contrats.

De cette manière, « Vue sur les contrats » contient dès lors tous les dossiers approuvés par les instances (contrats publiés par le Service du greffe), ainsi que tous les contrats de 2 000$ et plus qui n'ont pas été approuvés par les instances (décisions déléguées).

Or, voici ce qui a causé l'omission de certains contrats: lors de l'extraction du rapport par le Service de l'approvisionnement, le rapport vérifie si le champ « Numéro de résolution » contient une information, ce qui indiquerait de ne pas le considérer. Il s'avère toutefois que certaines personnes ayant placé des commandes ont, dans certains cas, inscrit des informations autres dans ce champ, ce qui a fait en sorte de les exclure du rapport du Service de l'approvisionnement.

Il est important de mentionner qu'à la Ville, environ 200 personnes émettent des bons de commande et plus de 1200 personnes émettent des demandes d'achat converties en bon de commande.

Nombre des contrats manquants (par instance) et valeur totale de ceux-ci

		Nombre de transaction	Montant
2015			
	CG	167	10 424 184,92 $
	CM	235	8 141 938,00 $
2016			
	CG	86	2 043 415,52 $
	CM	180	4 090 900,45 $
2017			
	CG	112	3 672 297,22 $
	CM	204	5 486 501,79 $
2018			
	CG	124	6 008 493,96 $
	CM	300	15 926 391,53 $
2019			
	CG	31	1 474 364,76 $
	CM	78	1 985 500,51 $
Total			
	CG	520	23 622 756,38 $
	CM	997	35 631 232,28 $
		1517	**59 253 988,66 $**

Il est important de noter que si seulement les contrats répondant aux critères de l'article 477.3 de la LCV étaient considérés (c'est-à-dire tous les contrats de plus de 2 000$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000$), le nombre total de transactions dans ce rapport serait de plutôt de 560, pour une somme de 50 086 635,70$

Rapport du Service de l'approvisionnement déposé au conseil municipal

Le nouveau rapport déposé au conseil municipal concernant les dépenses a été modifié afin de raffiner les critères d'exclusions. Dorénavant, le rapport produit, au lieu d'exclure systématiquement tous les bons de commande contenant du texte dans le champ « Numéro de résolution » du formulaire, exclura seulement les bons de commande dont le numéro contenu dans ce champ ne commence pas par : CA%, CE%, CG%, CM%, GDD1%, GDD_1% (représentant les GDD déjà soumis par le Service du greffe).

Démarches entreprises afin de résoudre la problématique

Afin de résoudre cette anomalie et corriger rapidement le rapport à venir, une première rencontre a eu lieu entre le Service de l'approvisionnement, le Service des finances, le Service du greffe et le Service des affaires juridiques. Il a été convenu de :

- Mettre en place un comité de travail regroupant des représentants de ces services et de quelques arrondissements;
- Statuer sur les données à extraire pour répondre aux obligations de la Loi, aux critères de sélection de ces données ainsi qu'à la responsabilité de leur alimentation;
- Identifier les changements à apporter au système SIMON afin de répondre aux besoins du rapport et procéder à la modification de celui-ci.

Aussi, et dans l'immédiat, les actions suivantes seront entamées :

- Dès le 1er mai 2019, de façon transitoire, produire les nouveaux rapports avec des critères modifiés et procéder à une validation manuelle de toutes les transactions;
- Suite aux recommandations du comité de travail, revoir et modifier les critères de production des rapports;
- Revoir avec le Service de l'informatique la configuration du système et des rapports afin d'augmenter l'automatisation et assurer la fiabilité des informations fournies ainsi que la réduction des interventions humaines dans le processus.

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2019	9028-0470 QUEBEC INC	2185238108190122	22 JANV. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 2185238108/ Réglement RCG 15-082/ Travaux au 800, rue Notre-Dame/ versement unique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		RCG/15-082	4 116,33 $
2019	9284-9132 QUEBEC INC.	2185238093181219	01 JANV. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 2185238093/ Réglement RCG 15-083/ PR@M-Artère en chantier, dossier AC06-034/ Versement unique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		RCG 15 083	12 600,00 $
2019	ASCENSEURS MICROTEC INC.	DEP24063	22 JANV. 2019	REBSELJ, VINCENT	BCO2019 - Service d'inspection et d'entretien préventif et réparation des ascenseurs, monte-charge et des monte-charges hydrauliques - Contrat C1102	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		DC185954008	3 829,94 $
2019	ASCENSEURS MICROTEC INC.	DEP24065	22 JANV. 2019	VENDETTI, PERRY	BCO2019 - Service d'inspection et d'entretien préventif et réparation des ascenseurs, monte-charge et des monte-charges hydrauliques - Contrat C1102	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		DC185954008	5 744,91 $
2019	AV-TECH INC.	1330646	26 MARS 2019	MOISE, CARL	2019 - Entretien préventif pour la barrière levante dans les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement		DD19767201	10 498,75 $
2019	AV-TECH INC.	1330646	27 FÉVR. 2019	MOISE, CARL	2019 - Entretien préventif pour la barrière levante dans les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement		DD19767201	1 910,79 $
2019	BRASSERIE ARTISANALE L'AMERE A BOIRE INC.	2185238113190109	09 JANV. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD2185238113/ RCG15-082/ Travaux au 2049, rue Saint-Denis (Dossier C04-008)/ Versement unique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		RCG-15-082	10 778,44 $
2019	CENTRE COMMUNAUTAIRE D'AIDE JURIDIQUE DE MONTREAL	50009024591141	14 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 10-002902	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440011	3 320,30 $
2019	DISTRIBUTION GLASS JET INC.	DEP23693	08 JANV. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BCO2019 - Microsable NSF60 - Traitement de l'eau - AO 18-17052 - ENTENTE 1282766	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1282766	DB187855002	21 033,20 $
2019	ECO-PEINTURE	1330768	27 FÉVR. 2019	THAI, SADETH	2019 - service de collecte de peinture des écocentres	Environnement	Matières recyclables - autres	1249510	DA170793001	9 716,68 $
2019	GALERIE MICHEL-ANGE	2185238111190122	22 JANV. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 2185238111/ Réglement RCG 15-083/ Travaux au 430, rue Bonsecours (Dossier AC02-017)/ versement unique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		rcg 15-083	15 216,00 $
2019	LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	27 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information		DA181305004	4 543,48 $
2019	LE COMITE	2185238107190109	09 JANV. 2019	TOURE, TENE-SA	GDD2185238107/ RCG15-082/ Travaux au 4057, rue Sainte-Catherine Est (Dossier C06-009)/ Versement unique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		RCG 15 082	4 493,71 $
2019	LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1317751	01 FÉVR. 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	PORTION CONTRAT: Achat de régulateurs dans le cadre du projet Optimisation du réseau - AO 18-17227 - Décision DA186263001	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable		DA186263001	10 604,81 $
2019	Me YANN TRIGNAC	118108836	06 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 19-000103	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2196440009	6 025,00 $
2019	RESTO PLATEAU	1324095	29 JANV. 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	SPVM SERVICES AUX COURS / REPAS DE DÉTENUS	Police	Activités policières		1182299	2 862,35 $
2019	RESTO PLATEAU	1328492	15 FÉVR. 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	SPVM-SERV-COURS / repas de détenus	Police	Activités policières		1182299	3 554,30 $
2019	RESTO PLATEAU	1334003	17 MARS 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	Repas de détenus	Police	Activités policières		1182299	3 173,75 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2019	SC360 INC	1312891	25 FÉVR. 2019	SOULIERES, MICHEL	Travaux pour des besoins spéciaux de câblage relatif au projet de rénovation et agrandissement d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal (1106) incidences 15030 Entente 1188280	Gestion et planification immobilière	Activités policières	1188280	Entente 1188280	22 081,66 $
2019	SYSTEMES B.C.B.F. 2017	1322731	22 JANV. 2019	THAI, SADETH	2019 - Service d'entretien préventif et correctif des systèmes de pesées dans les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	1253357	DB177672003	11 443,66 $
2019	JOLI-COEUR LACASSE	1334828	20 MARS 2019	THAI, SADETH	indemnité provisionnelle additionnelle DA197300001 CG13 0325	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement		DA197300001	420 000,00 $
2019	NORTHROP GRUMMAN INTERNATIONAL TRADING INC.	1335596	25 MARS 2019	BOUCHARD, GILLES	Renouvellement - Contrat d'entretien - Période du 5 mai 2019 au 4 mai 2020 - Altaris - Système RAO du SPVM	Technologies de l'information	Gestion de l'information		1180206001	472 057,37 $
2019	ARNAUD DUFORT	1327649	12 FÉVR. 2019	GAGNON, LUC	Soutien de la Division du patrimoine dans la réalisation des différents mandats en toponymie pour l'année 2019	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		UM94521001	58 793,00 $
2019	BALAI LE PERMANENT INC.	1336989	01 AVR. 2019	THAI, SADETH	2019 - Nettoyage des écocentres avec balai mécanique	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA197672002	33 033,27 $
2019	EXCAVATION VIDOLO LTEE	1326298	06 FÉVR. 2019	THAI, SADETH	2019 - Service Nettoyage Tracteur chargeur	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA187672001	43 884,76 $
2019	LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	1311102	14 JANV. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Achat - Véhicule 2019 Ford Expedition Max SSV. Couleur: intérieure ébène et extérieure magnétique métallisé (2 clés d'origine inclus) - UADM : SPVM - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré-à-gré	50 527,00 $
2019	LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1317751	03 JANV. 2019	DEVEAU, DOMINIQUE	PORTION CONTRAT: Achat de régulateurs dans le cadre du projet Optimisation du réseau - AO 18-17227 - Décision DA186263001	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable		DA186263001	92 556,99 $
2019	MINISTRE DES FINANCES	1333677	14 MARS 2019	COUTURE, MARIE-SOPHIE	indemnité finale CG17 0320 Jugement TAQSAI-M-267150-1711	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie		DA187384003	42 610,00 $
2019	PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1320314	14 JANV. 2019	LEBOEUF, FRANCINE	Fourniture de services de tonte de gazon et de déneigement dans certain parcs-nature, pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Parc nature de Pointe-aux-Prairies_17-6164	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		1181577001	33 782,29 $
2019	PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1320398	14 JANV. 2019	LEBOEUF, FRANCINE	Fourniture de services de tonte de gazon et de déneigement dans certain parcs-nature, pour une période de 36 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Parc nature de l'Île-de-la-Visitation et du Ruisseau de Montigny_17-6165	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		1181577001	33 786,02 $
2019	SYNDICAT JARDINS VICTORIA PHASE I	2190542002	27 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier réclamations	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2190542002	25 786,00 $
2018	2 ARCHITECTURES INC	1261257	12 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Analyse des façades des immeubles de l'avenue Laurier Ouest, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent // 2Architectures inc --Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA185238017	14 855,73 $
2018	9213-4675 QUEBEC INC.	1309641	16 NOV. 2018	MOISE, CARL	2018 - Service de déneigement pour le mois de novembre et décembre à l'écocentre LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA187672003	9 606,36 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	ACTION COMPETENCE RH INC	1285663	10 JUIL. 2018	LEBOEUF, FRANCINE	2184970002 - DB2184970002 - Octroyer un contrat de services professionnels à Action compétence RH inc, pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB2184970002	19 448,93 $
2018	ALAIN DAOUST INC.	05006	07 MAI 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/dossier ; 13-002360	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2176413010	2 960,65 $
2018	ASHTON BOODOO	50032158191181	30 NOV. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques- règlement dossier; 18-001991	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2181634016	15 000,00 $
2018	AUTOMOBILES SILVER STAR MONTREAL INC.	1273635	14 MAI 2018	GIRARD, SYLVIE	Aménagement d¿un fourgon Sprinter 2500	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie		Gré à gré	18 981,74 $
2018	BARRIERE QMB INC.	1244025	06 FÉVR. 2018	BYRNS, JAMES	Turcot - Mesure de mitigation - Remplacement de l'atténuateur d'impact endommagé sur la rue Girouard. Gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à gré	21 653,15 $
2018	BOYANA STEFANOVA	1310973	22 NOV. 2018	MARTIN, GERALDINE	Accorder un contrat de services professionnels à Boyana Stefanovapour agir en soutien à la direction de l'entrepreneuriat pour le suivi des activités du RDV Accélérer MTL et l'organisation de l'appel à projet. - Service du développement éco	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DC187019014	3 307,11 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1277220	30 MAI 2018	BOUVRETTE, JEAN	Achat 18 ordinateurs pour le nouveau centre de formation de la caserne 71 (3115) Incidences 13693 Entente 1164102	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie		GG16 0398	12 065,18 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1304176	22 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	74561 - CPU Design - fourniture de 200 lecteurs CD/DVD pour postes HP 705 mini, via l¿appel d¿offres sur invitation 18-16858 ¿ 2 soumissionnaires - 2018-09-14 - Denis Fecteau - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information		1265166	7 878,85 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314105	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur de table configuration ultra-petit	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	23 892,60 $
2018	CENTRE CALIXA-LAVALLEE	1285724	09 JUIL. 2018	BEAUCHESNE, JULIE	Traiteur pour journée de formation poste du PDQ 39	Police	Activités policières		Facture 2289	2 279,76 $
2018	CENTRE INTERNATIONAL DE TRANSFERT D'INNOVA ET DE CONNAISSANCES EN ECO SOC ET SOL	1296475	12 SEPT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels pour concevoir et mettre en ¿uvre la programmation d'une mission - Conseiller en développement organisationnel - SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA185008001	24 147,12 $
2018	CENTRE INTERNATIONAL DE TRANSFERT D'INNOVA ET DE CONNAISSANCES EN ECO SOC ET SOL	1301225	05 OCT. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Mandat octroyé à C.I.T.I.E.S. pour assurer la gestion des frais de déplacement de la mission économique sur l'économie sociale dans le cadre du Global Social Economy Forum 2018 à Bilbao, Espagne, 1 au 3 octobre 2018. - Service du dév. écono	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA185008002	17 957,06 $
2018	COLLIN MAYRAND	1288047	19 JUIL. 2018	VELA, DIANA	2183220002-DB183220002-accorder un contrat de services professionnels, pour la saisie de données de 80 demandes de soutien financier 2017 et 400 rapports finaux 2017 des projets soutenus dans le cadre de l'entente Ville¿MTESS.	Diversité sociale et des sports	Développement social		DB183220002	9 470,00 $
2018	COMPUGEN INC.	1279492	08 JUIN 2018	BOUCHARD, GILLES	Achat - Ordinateur portatif et accessoires - Service des technologies de l'information - # dérogation R317887	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1163259	1163259	7 862,19 $
2018	COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1277326	30 MAI 2018	BOUCHARD, GILLES	APPLE Smart Keyboard français pour iPad Pro 12,9"" protège écran	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	1163361	1163361	3 612,95 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1296658	17 OCT. 2018	BOUCHARD, GILLES	70250 - Coop Université Laval - Acquisition de 15 iPad Pro pour les membres du comité exécutif afin de développer une solution de visualisation et d¿annotations électroniques des documents officiels des séances - STI - # dérogation R337609	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	1163361	1165954006	13 469,18 $
2018	COPTICOM INC	1302507	15 OCT. 2018	MARTIN, GERALDINE	Les services de la firme Copticom sont requis pour la conception, la planification et l'animation de l'atelier Mutations liées au numérique pour l'innovation sociale dans le cadre du Forum mobilisateur du SDÉ le 24 octobre 2018.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA185008003	5 249,37 $
2018	CORPORATION EXACTE INC.	2135238120120318	24 MARS 2018	BOUGIE, DANIEL	GDD 2135238120 - 2151179004 PRAM-Industries, 6e et dernier versement pour le 3737, boul. Crémazie est, étage 11. Dossier 163K.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA151179004.	9 378,60 $
2018	DESXCO INC.	1297616	18 SEPT. 2018	MARTIN, GERALDINE	Accorder un contrat de services professionnels à la firme DESxCO pour soutenir les activités en lien avec le recrutement dans le cadre du Parcours Innovation PME Montréal 2019. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DC187019009	22 787,24 $
2018	ECO-PEINTURE	1257399	10 OCT. 2018	THAI, SADETH	2018 - Gestion et traitement de la peinture en provenance des écocentres	Environnement	Matières recyclables - autres	1249510	DA170793001	10 848,72 $
2018	ECO-PEINTURE	1257399	05 DÉC. 2018	THAI, SADETH	2018 - Gestion et traitement de la peinture en provenance des écocentres	Environnement	Matières recyclables - autres	1249510	DA170793001	904,92 $
2018	ELEVEX INC.	1303012	16 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Chariot élévateur Hyundai 30L-9A Appel d'offres 18-17138. UADM: MRA ¿ Atelier Lasalle	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		1184922017	20 814,13 $
2018	EMILIO BECERRIL	1298515	07 DÉC. 2018	MARTIN, GERALDINE	Accorder un contrat de services professionnels à Emilio BecerrilLaversin pour soutenir les activités en lien avec le recrutement dans lecadre du Parcours Innovation PME Montréal 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DC187019008	13 980,00 $
2018	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1309068	16 NOV. 2018	MOISE, CARL	Hiver 2018 - 2019 - Déneigement de l'écocentre La Petite-Patrie	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA187672003	6 803,19 $
2018	ESPACE STRATEGIES INC.	1272139	08 MAI 2018	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels - L'avenue Mont-Royal-PR@M-Commerce-Plan de positionnement - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA185238023	20 441,07 $
2018	ESPACE STRATEGIES INC.	1305705	30 OCT. 2018	CHIASSON, JOSEE	Service - Espace stratégies inc.-Plan de développement économique et de positionnement commercial de l'avenue Laurier Ouest - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA181179017	22 252,10 $
2018	EXCAVATION VIDOLO LTEE	1310211	20 NOV. 2018	URRA, PAULA	2018 - Service Nettoyage Tracteur chargeur dans les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA18762001	10 971,19 $
2018	EXPERIENCES YULISM INC.	1270589	01 JUIN 2018	MARTIN, GERALDINE	Un mandat est octroyé à la firme Yulism pour la création de la programmation, l'animation du balcon et la coordination des événements lors de C2 Montréal qui se tiendra les 23, 24 et 25 mai 2018. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA187019004	269,82 $
2018	EXPERIENCES YULISM INC.	1270589	01 MAI 2018	MARTIN, GERALDINE	Un mandat est octroyé à la firme Yulism pour la création de la programmation, l'animation du balcon et la coordination des événements lors de C2 Montréal qui se tiendra les 23, 24 et 25 mai 2018. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA187019004	9 238,90 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	FONDATION DU CENTRE JACQUES CARTIER	1269901	26 AVR. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Fondation du Centre Jacques Cartier dans le cadre du colloque portant sur l'entrepreneuriat au féminin. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA171084001	20 000,00 $
2018	GROUPE IMOG INC.	1250849	22 JANV. 2018	DESTIN, KEMLY	2018- Service de déneigement de l'écocentre ACADIE - (3,5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	7 349,12 $
2018	GROUPE INFOPRESSE INC.	1310790	22 NOV. 2018	MARTIN, GERALDINE	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Infopresse pour une journée de formation sur les réseaux sociaux auprès de 20 PME du Parcours Innovation PME Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DC187019006	9 448,87 $
2018	GROUPE NICKY	1250847	22 JANV. 2018	DESTIN, KEMLY	2018 - Service de déneigement de l'écocentre Côte-des-Neiges - (3,5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	7 790,07 $
2018	GROUPE NICKY	1250851	22 JANV. 2018	DESTIN, KEMLY	2018 - Service de déneigement de l'écocentre ST-LAURENT (3,50 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	11 501,38 $
2018	GROUPE NICKY	1253342	31 JANV. 2018	DESTIN, KEMLY	2018 - Déneigement - écocentre Petite-Patrie	Environnement	Matériaux secs - traitement		DB177672002	10 435,75 $
2018	GROUPE NICKY	1253347	31 JANV. 2018	DESTIN, KEMLY	2018 - Déneigement - écocentre St-Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement		DB177672002	9 480,37 $
2018	GROUPE NICKY	1271653	04 MAI 2018	THAI, SADETH	2018 - Service - Entretien paysager pour l'écocentre Côte-des-Neiges	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	4 398,97 $
2018	GROUPE NICKY	1271654	04 MAI 2018	THAI, SADETH	2018 - Service - Entretien paysager pour l'écocentre Acadie	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	2 536,49 $
2018	HRVST INC.	1300258	02 OCT. 2018	MARTIN, GERALDINE	Mandat octroyé à la firme HRVST pour l'élaboration d'un site Web (fil et maquette), l'image de marque, la charte graphique ainsi qu'un prospectus qui découlent du Cabinet Créatif.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA187953001	13 696,99 $
2018	KARINE DALLAIRE	1261258	12 MARS 2018	DOUCET, VERONIQUE	Analyse des façades des bâtiments commerciaux du Vieux-Pointe-aux-Trembles //Karine Dallaire .	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA181179005	11 635,76 $
2018	LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	22 OCT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1177900	DA181305004	1 652,26 $
2018	LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	26 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information		DA181305004	1 301,26 $
2018	LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1178963	26 SEPT. 2018	CHAPUT, CHRISTIAN	Service professionnels juridiques pour le service en infonuagique . - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1177900	DA181305004	24 643,20 $
2018	LAVERY	50017090097158	25 JUIL. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques payment de règlement dossier; 15-002573	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD;2188075001	10 000,00 $
2018	LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	1311102	23 NOV. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Achat - Véhicule 2019 Ford Expedition Max SSV. Couleur: intérieure ébène et extérieure magnétique métallisé (2 clés d'origine inclus) - UADM : SPVM - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré-à-gré	2 146,99 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	LE RESEAU DES CENTRES DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DES CEGEPS DU QUEBEC INC.	1284987	05 JUIL. 2018	MARTIN, GERALDINE	Mandat octroyé à Réseau Trans Tech pour faire l'analyse et la rédaction de rapports en lien avec le diagnostic d'auto-évaluation"Synchrone" dans le cadre du Parcours Innovation PME Montréal 2018 - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DC187019005	3 378,59 $
2018	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1253345	31 JANV. 2018	DESTIN, KEMLY	2018 - Déneigement - écocentre RDP	Environnement	Matériaux secs - traitement		DB177672002	11 299,28 $
2018	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1309069	16 NOV. 2018	MOISE, CARL	Hiver 2018 - 2019 - Déneigement de l'écocentre RDP	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA187672003	5 157,51 $
2018	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1309065	16 NOV. 2018	MOISE, CARL	Hiver 2018 - 2019 - Déneigement de l'écocentre Acadie	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA187672003	6 261,45 $
2018	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1309066	16 NOV. 2018	MOISE, CARL	Hiver 2018 - 2019 - Déneigement de l'écocentre CDN	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA187672003	9 096,12 $
2018	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1309067	16 NOV. 2018	MOISE, CARL	Hiver 2018 - 2019 - Déneigement de l'écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA187672003	11 615,82 $
2018	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC. (ENVIRO CONNEXIONS VAUDREUIL)	1255187	06 DÉC. 2018	PAGE, GINETTE	2018 - Kirkland Service Enfouissement des ordures ménagères	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	1075008	GC15 0563	22 965,75 $
2018	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC. (ENVIRO CONNEXIONS VAUDREUIL)	1255187	06 DÉC. 2018	PAGE, GINETTE	2018 - Kirkland Service Enfouissement des ordures ménagères	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination		GC15 0563	11 099,29 $
2018	LES ENTREPRISES VENTEC INC	1250852	22 JANV. 2018	DESTIN, KEMLY	Service de déneigement de l'écocentre LASALLE (3,50 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	20 577,55 $
2018	LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1309072	16 NOV. 2018	MOISE, CARL	Hiver 2018 - 2018 - Déneigement de l'écocentre St-Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA187672003	7 552,80 $
2018	LES TOURS 500 ST-JACQUES INC.	1266684	10 AVR. 2018	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Travaux d'aménagement de la Maison des Régions (8249) -	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		1164069018	10 697,14 $
2018	LOIC KEMKUINING	116071945	03 OCT. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 17-003383	Dépenses communes	Autres - Administration générale		2186440022	5 000,00 $
2018	MARIE MOLIENNE JOSEPH	1288463	23 JUIL. 2018	SHOONER, MICHEL	Indemnité finale DB187384007 dossier 218738407 CG17 0459	Service de l'eau	Traitement des eaux usées		DB187384007	5 000,00 $
2018	MARKETING TRIBECA INC.	1307354	07 NOV. 2018	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels - Promenade Fleury/Analyse des façades/PR@M-Commerce - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA185238092	8 399,00 $
2018	MAZDA PAPINEAU	1300782	03 OCT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Véhicule Mazda CX-5 GX (2018) Couleur. Bleu cristal foncé Mica. UADM: BIG	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		gré à gré	13 598,42 $
2018	MEGA-TECH	1250229	18 JANV. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Micropulse Ultra	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	15 412,15 $
2018	MOTION CANADA	1299112	25 SEPT. 2018	VEILLETTE, PATRICK	Fourniture et installation d'enrouleur pour tuyaux d'échappement selon la soumission QC01 - 806824 datée du 5 septembre 2018.	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie		gré à gré	10 100,12 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	OMBRAGES	1187836	30 OCT. 2018	CHAMPAGNE, BENOIT	Réalisation concept d'éclairage et de plans et devis Gare-hôtel - Ref : Daniel Suarez	Infrastructures, voirie et transports	Éclairage des rues		DA176294001	15 286,18 $
2018	PONT ROULANT PROTECH INC.	1277774	01 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	Mise à niveau d'un pont roulant	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionnement		gré à gré	8 766,22 $
2018	PREVENTION COTE-DES-NEIGES NOTRE-DAME-DE-GRACE	1220861	12 AVR. 2018	COUTURE, MARIE-SOPHIE	BCO - Turcot- Mesures de mitigation- Murale sur le mur anti-bruit de la rue Addigton. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		Gré à gré	13 377,00 $
2018	RESEAU QUEBECOIS DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT	1311011	23 NOV. 2018	CLOUTIER, MARIEKE	2018 - Réalisation d'une recherche sur les perturbateurs endocrinien, telle que définie dans la convention.	Environnement	Protection de l'environnement		DB186032001	6 614,01 $
2018	SERVICE LUBRICO INC.	1277773	01 JUIN 2018	VEILLETTE, PATRICK	Installation de réservoirs et lubrifiants en vracs	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionnement		gré à gré	6 366,63 $
2018	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1250196	18 JANV. 2018	GIRARD, SYLVIE	Facture: 14009 Entretien sanitaire (16) divers bâtiment SIM du 26 nov. au 30 déc. 17	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1197431	1170077001	9 980,37 $
2018	SIM5 INC	1283641	27 JUIN 2018	LANCTOT, MARTINE	Mandat octroyé afin de réaliser un concours de pitch pour les startups innovantes dans le secteur du bâtiment.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA 187952002	9 131,24 $
2018	SIMARD ARCHITECTURE INC.	1269009	20 AVR. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Simard architecture inc. // réalisation de l'analyse des façades des immeubles de la Promenade Fleury, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA185238022	21 459,44 $
2018	SNC-LAVALIN INC	DEP20357	20 SEPT. 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Contrat PDU-UPF-S001 Mandat 205R00 Dossier définitif 100% intégrant la liste des ajouts et/ou modifications demandées par la Ville	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		70081	9 125,51 $
2018	SNC-LAVALIN INC	DEP20357	01 OCT. 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Contrat PDU-UPF-S001 Mandat 205R00 Dossier définitif 100% intégrant la liste des ajouts et/ou modifications demandées par la Ville	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		70081	20 765,48 $
2018	SYSTEMES B.C.B.F. 2017	1260697	07 MARS 2018	LARMAT CORREA, ALBERTO ANDRES	2018 - Entretien des balances des écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	1253357	DB177672003	11 443,66 $
2018	TERRITOIRES INNOVANTS EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	1282180	12 SEPT. 2018	LANCTOT, MARTINE	Mandat octroyé à TIESS pour la préparation d'un plan d'action portant sur la gestion des contenus et la coordination de la production. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA187896001	6 194,26 $
2018	TERRITOIRES INNOVANTS EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	1282180	31 AOÛT 2018	LANCTOT, MARTINE	Mandat octroyé à TIESS pour la préparation d'un plan d'action portant sur la gestion des contenus et la coordination de la production. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA187896001	3 254,61 $
2018	TWO HORSES ET SOCIETE EN COMMANDITE KELENDJI	2185238095181213	13 DÉC. 2018	TOURE, TENE-SA	GDD2185238095/Reglement RCG 15-083/PRAM-Artere en chantier-dossier AC03-026/ Travaux réalisés au 6300, rue Saint-Hubert/ versement unique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		RCG 15-083 1812	24 702,13 $
2018	V SPEC TECHNO INC.	1295133	04 SEPT. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement d'une fourgonnette Chevrolet Express 2500 Cargo	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	4 612,10 $
2018	VIDEOTRON LTEE .	50022144126086	07 DÉC. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ; 08-000663	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2180326002	5 000,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES LTEE	1265163	03 AVR. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Zins Beauchesne et Associés ltée // Services professionnels relatifs à réalisation du plan de développement économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles .	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA181179004	22 819,03 $
2018	ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES LTEE	1284013	28 JUIN 2018	CHIASSON, JOSEE	Commerce/Promenade Fleury/Plan de positionnement commercial	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA185238057	22 047,37 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314099	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Workstation de table	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	190 626,11 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314100	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Tablette Pro	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	137 108,73 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314101	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur de table, Configuration faible encombrement (modèle SFF)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	148 020,90 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314102	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur portatif (Ultrabook)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	217 159,93 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314103	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur de table configuration ultra-petit	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	215 339,40 $
2018	ELEVEX INC.	1302996	16 OCT. 2018	TURGEON, FRANCOISE	Chariot élévateur Hyundai / 100D-9. Appel d'offres 18-17138. UADM: EAU.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		1184922017	200 964,97 $
2018	FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	1299322	26 SEPT. 2018	TURGEON, FRANCOISE	Police Interceptor Utilitaire traction intégrale. Couleur: Bleu foncé	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		1184922008	669 748,09 $
2018	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC. (ENVIRO CONNEXIONS VAUDREUIL)	1255187	07 FÉVR. 2018	PAGE, GINETTE	2018 - Kirkland Service Enfouissement des ordures ménagères	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	1075008	GC15 0563	164 198,67 $
2018	NORTHROP GRUMMAN INTERNATIONAL TRADING INC.	1306006	31 OCT. 2018	BOUCHARD, GILLES	68305-02 - Northrop Grumman - gré à gré - Sujet de l'acquisition voir objet des Notes explicatives - TTransposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO), renouvellement du contrat d'entretien - STI	Technologies de l'information	Activités policières		RCG 17-013.	479 941,41 $
2018	SNC-LAVALIN INC	DEP20357	21 MARS 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Contrat PDU-UPF-S001 Mandat 205R00 Dossier définitif 100% intégrant la liste des ajouts et/ou modifications demandées par la Ville	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		70081	393 623,79 $
2018	SNC-LAVALIN INC	DEP20357	04 JUIN 2018	SAINT-DENIS, DANIEL	Contrat PDU-UPF-S001 Mandat 205R00 Dossier définitif 100% intégrant la liste des ajouts et/ou modifications demandées par la Ville	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		70081	189 743,91 $
2018	SOGEP INC.	1264670	28 MARS 2018	LEBOEUF, FRANCINE	Fourniture de service d'entretien pour le secteur administratif du secteur Est pour la période du 1er avril au 31 décembre 2018_17-6024	Service des grands parcs	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		1176710002	474 160,08 $
2018	VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1260905	08 MARS 2018	BALLO, DOMINIQUE	Remboursement de dépenses capitalisables - Poste de quartier 4	Gestion et planification immobilière	Activités policières		1184565002	153 961,73 $
2018	2 ARCHITECTURES INC	1265175	03 AVR. 2018	DOUCET, VERONIQUE	2Architectures Inc.// Services professionnels relatifs à l¿analyse des façades des immeubles situés sur l'avenue du Mont-Royal Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue D'Iberville,.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA181179011	33 071,06 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	ANTENNE CREATIVE	1187953002180901	25 SEPT. 2018	RACINE, GABRIELLE	GDD 1187953002 - Soutien financier non récurrent de 125 000$ à cinq organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, projet Entreprendre Montréal. 1er de 2 versements	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		18 1499	40 000,00 $
2018	ARKEOS INC.	1281516	15 JUIN 2018	CAREAU, LUCIE	Intervention complémentaire sur le site archéologique de Fort-Lorette - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA184426001	71 348,56 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314098	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Ordinateur de table Tout en un (AIO)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	52 941,21 $
2018	C.P.U. DESIGN INC.	1314104	06 DÉC. 2018	BOUCHARD, GILLES	Installation de l'équipement - Bloc de 2 heures	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1164102	1164102	79 370,55 $
2018	CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE EN ANALYSE DES ORGANISATIONS (CIRANO)	1309553	16 NOV. 2018	BUDKA, ARNAUD	2018 - 2019 - Analyse de la structure du marché de la gestion des déchets pour la ville de Montréal et enjeux liés à la concurrence	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement		DA186224001	27 296,75 $
2018	CIMA+ S.E.N.C.	1242364	10 JANV. 2018	LAPOINTE, CAROLE	ÉTUDE DE CONCEPTS GÉOMÉTRIQUES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES PISTES CYCLABLES ET DES ABORDS DU PARC LA FONTAINE (part du Service des grands parcs)	Service des grands parcs	Planification et gestion des parcs et espaces verts		1177372001	68 359,19 $
2018	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1304828	25 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Contrat - Ensemble de six vérins à colonne - UADM: Atelier SMRA Ahunstic Cartier Ville - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		Gré-à-gré	29 446,47 $
2018	CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1311605	27 NOV. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Aménagement du Camion Sprinter SIM selon la soumission 1331.	Materiel roulant et ateliers	Interventions - Séc. incendie		Gré-à-gré	87 053,41 $
2018	DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1263778	23 MARS 2018	BOUCHARD, NATHALIE	Frais de représentation pour le litige opposant la Société du Vieux Port relatif aux paiements versés en remplacement d'impôt. DA184309001	Dépenses communes	Autres - Administration générale		DA184309001	52 384,56 $
2018	ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1249483	20 MARS 2018	GAGNE-TRINQUE, MALINE	Panneaux balistiques pour le GI	Police	Activités policières	1212564	1176135005	35 249,56 $
2018	EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1303506	18 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Contrat Gré-à-gré // Bateau UMA-17 ROUGE W//APOSTROPHE SANS REMORQUE SANS MOTEUR SANS FORMATION (TRANSPORT AU FRAIS DE CMP) UADM : SIM	Materiel roulant et ateliers	Interventions - Séc. incendie		-	75 591,00 $
2018	GROUPE LINCORA INC	1292608	16 AOÛT 2018	SOULIERES, MICHEL	Fourniture, le transport, la mise en place des classeurs pour tous les postes de travail de la Direction des PARH (8165) incidence bail	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	952798	1184069001	26 117,40 $
2018	HEC MONTREAL	1257246	16 FÉVR. 2018	MARTIN, GERALDINE	Un mandat est octroyé à la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal pour un montant de 30 000 $ pour trois jours de formation en innovation auprès des 40 PME du Parcours Innovation PME Mtl et leurs accompagnateurs.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA187019001	31 496,25 $
2018	LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC. (ENVIRO CONNEXIONS VAUDREUIL)	1255187	07 FÉVR. 2018	PAGE, GINETTE	2018 - Kirkland Service Enfouissement des ordures ménagères	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination		GC15 0563	79 356,83 $
2018	LUCIANI ACURA	1291110	07 AOÛT 2018	MASSE, PAUL	Véhicule utilitaire 2019 sport à traction intégrale. Couleur: Acier moderne fini métallisé - Intérieur noir (Gré à gré)	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	47 491,76 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2018	MINISTRE DES FINANCES	1261952	14 MARS 2018	MARTIN, GERALDINE	Paiement de la facture # 55080449100A pour payer les honoraires du Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA183931002	26 246,87 $
2018	NORDA STELO INC.	1296054	10 SEPT. 2018	BOULIANNE, MARTIN	SP 291601 - Mandat Gré-à-Gré 33-001 - Fermeture du contrat de surveillance des travaux, réam. piste cyclable rue Notre-Dame, entre Georges V et ave. Denis - Montréal-Est - Dem.: S. Sollazzo - Trav.: CG15 0385 - Type 2 N/Réf.:11183.004	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à Gré	27 055,28 $
2018	P.E.S. CANADA INC.	1299542	27 SEPT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Aménagement de véhicule Dodge Charger selon les spécifications techniques	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	55 118,44 $
2018	PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	DEP22798	21 DÉC. 2018	MARSAN, ANDRE	Optimisation des activités et modes opératoires de la section Exploitation Réseau et Division IUR - ENTENTE 1105428	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		1105437	67 393,57 $
2018	RIMAR VOLKSWAGEN	1316111	14 DÉC. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Volkswagen Passat VR6 Highline (2clés inclus)	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	34 484,21 $
2018	ROBERT HYDRAULIQUE INC	1307555	07 NOV. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Fourniture et installation d'une nacelle - SPVM -Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	47 957,70 $
2018	SC360 INC	1312891	04 DÉC. 2018	SOULIERES, MICHEL	Travaux pour des besoins spéciaux de câblage relatif au projet de rénovation et agrandissement d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal (1106) incidences 15030 Entente 1188280	Gestion et planification immobilière	Activités policières	1188280	Entente 1188280	64 425,62 $
2018	SOPHIE SIMONNET	1306148	01 NOV. 2018	DOUCET, VERONIQUE	Sophie Simonnet - Maison des régions - Conseiller en planification stratégique - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		D187221001	44 619,69 $
2018	ST-BASILE HYUNDAI	1316712	18 DÉC. 2018	TINO, RUFFINO	Devis 165-18B11 : Hyundai 2019 Kona Trend AWD 1,6T Couleur Noir fantôme (2 clés inclus) - UADM : SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré-à-gré	53 860,44 $
2018	SUBARU REPENTIGNY	1316798	18 DÉC. 2018	SAINT-VIL, PHILIPPE	Devis 16518A11 - Subaru Crosstrek Sport 2019 (3 clés inclus) - UADM : SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	30 018,03 $
2018	TRUELLE ET CIE INC.	1274762	17 MAI 2018	TANGUAY, PAULE	LAS-BCR-TP 2018 SP EXPERTISES ARCHEOLOGIQUES SITE EGLISE SAINTS ANGES	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		D1187151003	66 929,53 $
2018	VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	50014092497166	13 DÉC. 2018	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier ;16-000368	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2188075009	25 000,00 $
2018	ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1306078	31 OCT. 2018	SAVAGE, CLAUDE	Achat - Amplificateurs de sirène pour le SPVM - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	65 650,78 $
2017	SOCIETE DES ALCOOLS DU QUEBEC	1205737	05 JUIN 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Bail 6547-001 Sous-location - Terrain situé au coin des rues Parthenais et René-Lévesque Est pour une durée d'un mois ¿ du 10 juillet au 9 août 2017 - Stationnement de remplacement de Molson dans le cadre de l'événement de la Formule E	Culture	Autres - Activités récréatives		DA177029004	11 548,62 $
2017	SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL (SHDM)	1205750	05 JUIN 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Bail 8636-007 Location de 70 espaces de stationnement situés dans le Complexe Chaussegros-de-Léry, pour une durée de neuf jours du le 25 juillet au 2 août 2017. Stationnement de remplacement de résidents dans le cadre de l'événement de la F	Culture	Autres - Activités récréatives		DA177029006	6 300,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	SOCIETE PARC-AUTO DU QUEBEC	1205762	05 JUIN 2017	BISSONNETTE, DANIEL	Bail 6547-002 Location de 40 espaces de stationnement situés au coin des rues Parthenais et René-Lévesque Est pour une durée de 28 jours, du 12 juillet 8 août 2017, pour des fins de stationnement de remplacement de Molson - Événement de la	Culture	Autres - Activités récréatives		DA177029005	11 758,60 $
2017	SOCIETE PARC-AUTO DU QUEBEC	1205881	05-juin-17	BISSONNETTE, DANIEL	Location du 25 juillet au 2 août 2017. Relocalisation des véhicules de Radio-canada.-70 places de stationnement.	Culture	Autres - Activités récréatives		RCE02-004	7 937,05 $
2017	2 ARCHITECTURES INC	1192308	03 AVR. 2017	MILLIEN, GUIBONSE	Contrat de services professionnels octroyé à 2 Architectures pour l'analyse des façades des immeubles de la rue Jarry Est entre les rues Saint-Denis et Boyer. Pièces justificatives en annexe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238010	5 531,00 $
2017	2 ARCHITECTURES INC	1192308	27 JUIN 2017	MILLIEN, GUIBONSE	Contrat de services professionnels octroyé à 2 Architectures pour l'analyse des façades des immeubles de la rue Jarry Est entre les rues Saint-Denis et Boyer. Pièces justificatives en annexe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238010	5 545,18 $
2017	AVISEO CONSEIL INC.	1195729	20 AVR. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Mandat octroyé pour accompagner l'élaboration de la stratégie de développement économique 2018-2023 de la Ville de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		2177586001	22 677,30 $
2017	CONSEILS ATELYA INC.	1190182	22 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	Contrat de services professionnels à Atelya pour la création et l'animation d'une formation pour 15 PME (volet modèle d'affaires, écosystème de l'innovation et gestion du changement) dans le cadre du Parcours Innovation PME Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA177019002	8 923,94 $
2017	DEMARCOM INC.	1244430	14 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Demarcom inc. - Verdun -Étude portant sur l'identification des occasions d'affaires commerciales	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238081	4 703,44 $
2017	ESPACE STRATEGIES INC.	1230915	13 OCT. 2017	MARTIN, GERALDINE	Espace stratégies inc. - Conseiller en planification stratégique - SDC HOMA.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238056	19 023,73 $
2017	ESPACE STRATEGIES INC.	1230927	13 OCT. 2017	MARTIN, GERALDINE	Espace stratégies inc. - Wellington - Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238057	21 480,44 $
2017	EXPANSION STRATEGIES INC.	1245537	19 DÉC. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA173931003	22 047,37 $
2017	MESSIER DESIGNERS INC.	1190940	27 MARS 2017	DOUCET, VERONIQUE	Convention de services professionnels octroyée à MESSIER designers pour offrir une formation portant sur le " design thinking " auprès de 15 PME dans le cadre du Parcours Innovation PME Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DC177019001	8 923,94 $
2017	RAYSIDE LABOSSIERE INC.	1192294	27 JUIN 2017	MILLIEN, GUIBONSE	Contrat de services professionnels octroyé à Rayside Labossière pour l'analyse des façades des immeubles de la rue Notre-Dame Ouest entre l'avenue Atwater et la rue de Courcelle. Devis, coffre de service et convention en annexe.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238009	18 855,75 $
2017	TERRITOIRES INNOVANTS EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	1236860	10 NOV. 2017	DOUCET, VERONIQUE	Conseiller en planification stratégique. voir convention ci-jointe.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175008003	20 997,50 $
2017	ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES LTEE	1230935	13 OCT. 2017	MARTIN, GERALDINE	Zins, Beauchesne et associés ltée - Jarry Est - Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238059	22 819,03 $
2017	ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES LTEE	1231394	17 OCT. 2017	MARTIN, GERALDINE	Zins Beauchesne - Notre-Dame Ouest - Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238060	22 819,03 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES LTEE	1231418	17 OCT. 2017	MARTIN, GERALDINE	Zins, Beauchesne et associés ltée - Quartier Latin - Conseiller en planification stratégique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238061	22 819,03 $
2017	IMMEUBLE ELMSLIE INC.	2165238008240517	01 JUIN 2017	BOUGIE, DANIEL	GDD 2165238008 - PR@M-Industrie, 4e versements pour le 8801, rue Eimslie, Montréal Dossier 468	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA165238008	16 895,87 $
2017	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1190902	27 MARS 2017	ALLARD, PATRICE	2135066001-Octroyer un contrat de services professionnels à l'ENAP (CRÉVAJ) pour l'évaluation du projet «Travailleurs de rue» de l'organisme «Café-jeunesse multiculturel	Diversité sociale et des sports	Développement social		DA135066001	2 499,00 $
2017	ORGANISPORTS CONSULTANTS	1244587	14 DÉC. 2017	TRAN, HONG-VAN	2176340001-Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré de 11 498$ (taxes incluses)pour la coordination de la rédaction préliminaire pour la FIFA 2026.	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives		DC17 634001	10 498,75 $
2017	BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1177865	25 JANV. 2017	PAGE, GINETTE	2017 - Service d'entretien préventif et correctif des systèmes de pesées dans les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	1100268	DA165308001	12 834,73 $
2017	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1179813	01 FÉVR. 2017	TRAVERSY, GENEVIEVE	2017 - Service de déneigement de l'écocentre Petite-Patrie - (3.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308003	10 288,78 $
2017	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1179815	01 FÉVR. 2017	TRAVERSY, GENEVIEVE	2017 - Service de déneigement de l'écocentre St Michel (3.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308003	13 228,43 $
2017	GROUPE IMOG INC.	1179818	01 FÉVR. 2017	TRAVERSY, GENEVIEVE	Service de déneigement de l'écocentre ACADIE	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	13 123,43 $
2017	GROUPE NICKY	1179817	01 FÉVR. 2017	THAI, SADETH	2017 - Service de déneigement de l'écocentre ST-LAURENT (5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	16 430,54 $
2017	GROUPE NICKY	1179820	01 FÉVR. 2017	THAI, SADETH	2017 - Service de déneigement de l'écocentre Côte-des-Neiges - (5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	11 128,67 $
2017	GROUPE NICKY	1198708	04 MAI 2017	SAINT-DENIS, DANIEL	2017 - Entretien paysager mensuel et travaux de réfection écocentre St-Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	1 711,30 $
2017	GROUPE NICKY	1198708	31 JUIL. 2017	SAINT-DENIS, DANIEL	2017 - Entretien paysager mensuel et travaux de réfection écocentre St-Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	404,20 $
2017	GROUPE NICKY	1198757	04 MAI 2017	SAINT-DENIS, DANIEL	2017- Éco-Acadie Entretien paysager mensuel et travaux de réfection	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	2 536,49 $
2017	GROUPE NICKY	1198757	31 JUIL. 2017	SAINT-DENIS, DANIEL	2017- Éco-Acadie Entretien paysager mensuel et travaux de réfection	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	461,94 $
2017	GROUPE NICKY	1198759	04 MAI 2017	SAINT-DENIS, DANIEL	2017 Éco-CDN Entretien paysager mensuel et travaux de réfection	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	4 398,97 $
2017	GROUPE NICKY	1198759	31 JUIL. 2017	SAINT-DENIS, DANIEL	2017 Éco-CDN Entretien paysager mensuel et travaux de réfection	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	779,53 $
2017	GROUPE NICKY	1238962	29 NOV. 2017	THAI, SADETH	2017 - Déneigement - écocentre St-Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement		DB177672002	4 063,02 $
2017	GROUPE NICKY	1238963	20 NOV. 2017	THAI, SADETH	2017 - Déneigement - écocentre Petite-Patrie	Environnement	Matériaux secs - traitement		DB177672002	4 472,47 $
2017	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1179816	01 FÉVR. 2017	THAI, SADETH	2017 - Service de déneigement de l'écocentre RDP (3.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308003	11 030,07 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1238961	29 NOV. 2017	THAI, SADETH	2017 - Déneigement - écocentre RDP	Environnement	Matériaux secs - traitement		DB177672002	4 842,55 $
2017	REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1236428	08 NOV. 2017	THAI, SADETH	2017. Patrouille verte - été 2017	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement		DG171698001	15 000,00 $
2017	CLEB CONSULTANT INC.	1181533	08 FÉVR. 2017	CONVERSIONS, SIMON	Services professionnels d¿expert-conseil en performance de l¿enveloppe du bâtiment pour la phase 4B du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DG163820003	8 020,64 $
2017	TEKNION ROY ET BRETON INC.	1206358	21 JUIL. 2017	BALLARD, JEAN-FRANCOIS	Meubles pour Royalmount Suite au déménagement Entente 854079	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	854079	854079	310,54 $
2017	BOO! DESIGN INC.	1233418	26 OCT. 2017	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Turcot- Production et installation de panneaux info-travaux. Gré à gré. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		Gré à gré	2 211,03 $
2017	C.B.R. LASER INC.	1203218	23 MAI 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Contrat gré à gré pour couper au laser le gabarit de l'¿uvre de monsieur Plenza. Projet Bonaventure. Incidences du contrat 214721- 1161009013 - CG17-0018	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		-	3 952,78 $
2017	EQUIPARC MANUFACTURIER D'EQUIPEMENT DE PARCS INC.	1213473	15 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Ajout de ligne - Contrat gré à gré pour fourniture de bollards et de traverses pour le projet Bonaventure rue Duke et de Nazareth selon votre soumission 17980 datée du 26 juin 2017, Réso Trav. CG17 0018	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		.	4 232,83 $
2017	EQUIPARC MANUFACTURIER D'EQUIPEMENT DE PARCS INC.	1213473	07 JUIL. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Ajout de ligne - Contrat gré à gré pour fourniture de bollards et de traverses pour le projet Bonaventure rue Duke et de Nazareth selon votre soumission 17980 datée du 26 juin 2017, Réso Trav. CG17 0018	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		.	17 593,81 $
2017	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC.	1234994	02 NOV. 2017	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Turcot- Yodock 2001MB Barricade Soumission 13228	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		.	7 431,02 $
2017	ETIENNE COUILLARD	1229033	03 OCT. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour des services professionnels à rendre liés au volet «gestion de projet» du projet Bonaventure - convention de services professionnels du 27 septembre 2017	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à gré	21 700,00 $
2017	HYDRO-QUEBEC	1240043	24 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré : Travaux d'urgence sur rue Duke Projet Bonaventure-factures 707871 et 707872 : Prolongement de ligne souterraine.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		arti. 573.3	2 758,02 $
2017	JBM MARQUAGE ROUTIER INC	1226662	14 DÉC. 2017	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Gré à gré : fourniture de matériel et main d¿¿uvre pour le marquage de la chaussée Projet : rue Saint-Patrick . Soumission ¿ F - 015 ¿ révision n1	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		gré à gré	6 042,87 $
2017	LEMAY CO INC.	1158364	29 NOV. 2017	PELLERIN, GUY	MÀP - Développement de la stratégie de contenus numériques	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		DA163292003	24 145,05 $
2017	LES SERVICES EXP INC.	1191404	28 MARS 2017	CARETTE, CLAUDE	Prolongement du boul. Cavendish- Étude de faisabilité sommaire en vue de la construction d¿un tunnel sous les voies ferrées du CFCP. Provenance des fonds BF Cavendish.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		Gré à gré	15 748,12 $
2017	LUMCA INC.	1226717	21 SEPT. 2017	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Turcot- Achat de 10 luminaires DEL pour le Lot CO-12. Tr.: CG12 0236. Gré à gré - NO REF. LS-17352	Infrastructures, voirie et transports	Éclairage des rues		Gré à gré	11 296,65 $
2017	SIGNALISATION SMG INC.	1236795	09 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour achat et installation d'une structure de support d'un panneau de supersignalisation et un panneau de signalisation de la rue Duke-Projet Bonaventure	Infrastructures, voirie et transports	Signalisation écrite et marquage		.	20 887,27 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	SPECTRALITE	1240155	27 NOV. 2017	BYRNS, JAMES	Turcot - Mesure de mitigation - Remplacement de l'atténuateur d'impact endommagé sur la rue Girouard. Gré à gré. - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		Gré à gré	5 034,15 $
2017	WSP CANADA INC.	1240220	27 NOV. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour les services d¿assistance de M. Michel Lalande ing. Chargé de projet qui a une connaissance du travail réalisé par les Consultants SM dans le cadre du projet Bonaventure. REF. : N/D : P17-11096-92	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		.	4 565,66 $
2017	ZAHRA ANCER	1244863	15 DÉC. 2017	SAINTE MARIE, PIERRE	Gré à gré pour une professionnelle pour assister les ingénieurs de la division des Grands Projets selon la convention.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à gré	24 500,00 $
2017	COMPONETICS LTEE	1191590	29 MARS 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Matériel de communication pour les véhicules du SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	17 454,17 $
2017	DEL EQUIPEMENT LTEE	1221957	19 SEPT. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement tel que décrit à votre soumission datée du 21 juillet 2017 : attache de remorque, winch électrique de 4500 lbs, boitier et porte en aluminium, chaines. Véhicule 211-17142. UADM : SPGI	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		Gré à gré	131,76 $
2017	DEL EQUIPEMENT LTEE	1221957	25 AOÛT 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement tel que décrit à votre soumission datée du 21 juillet 2017 : attache de remorque, winch électrique de 4500 lbs, boitier et porte en aluminium, chaines. Véhicule 211-17142. UADM : SPGI	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		Gré à gré	3 425,74 $
2017	DISTRIBUTIONS MARANDA INC.	1195582	19 AVR. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Service - Installation sur châssis-cabine Ford F350 (matricule: 212-17210). Négociation gré à gré - DMRA	Materiel roulant et ateliers	Approv. et traitement de l'eau potable		Gré à gré	16 273,06 $
2017	DISTRIBUTIONS MARANDA INC.	1243577	11 DÉC. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement du véhicule 212-17210 tel que décrit à votre soumission #20010 datée du 21 novembre 2017.	Materiel roulant et ateliers	Approv. et traitement de l'eau potable		Gré à gré	4 908,52 $
2017	FIBROBEC	1185992	01 MARS 2017	SAVAGE, CLAUDE	Diablo 8 pieds sur camionnette RAM 3500 tel que décrit à votre proposition 170215008 datée du 15 février 2017	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	10 344,63 $
2017	FIBROBEC	1205974	05 JUIN 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Boite de fibre de verre avec plateau coulissant sur RAM 2500 tel que décrit à votre soumission 170601002 datée du 1er juin 2017.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	3 693,99 $
2017	P.E.S. CANADA INC.	1184478	22 FÉVR. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Composantes pour aménagement de véhicules Dodge Grand Caravan (unité canine). Facture no 042736 datée du 9 février 2017.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	5 039,40 $
2017	P.E.S. CANADA INC.	1214043	11 JUIL. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Fourniture et installation de feux d'urgence pour 277-17253. Facture 043650 datée du 23 juin 2017.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	4 258,89 $
2017	PIECES D'AUTO ST-HENRI	1208526	13 JUIN 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Pièces électriques tel que décrit à votre soumission 003-318185	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		gré à gré	8 500,84 $
2017	VAN PRO INC	1215191	17 JUIL. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagement Dodge Grand Caravan (Sto-N-Go) tel que décrit à la soumission no 22687 datée du 15 juin 2017. Unité : 176-16610 et 176-16611.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		Gré à gré	9 535,16 $
2017	V SPEC TECHNO INC.	1213996	11 JUIL. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Pièces en aluminium pour Dodge Charger selon votre soumission 10668 datée du 6 juin 2017	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	7 795,32 $
2017	ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1205980	05 JUIN 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Module de surveillance de voltage tel que décrit à votre soumission no 14221 datée du 30 mai 2017.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	12 073,56 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1226744	21 SEPT. 2017	SAINT-VIL, PHILIPPE	Composantes ¿ 6 flèches d¿élévation selon votre soumission 14798 datée du 29 août 2017	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		Gré à gré	14 120,71 $
2017	BIRON LABORATOIRE MEDICAL S.E.C.	1209685	19 JUIN 2017	SECONDI, FRANCESCO	Tests de dépistage	Police	Activités policières	1067794	2155841001	2 033,61 $
2017	BOUTIQUE TOUT POUR LE DOS	1236908	10 NOV. 2017	CARDINAL, ALAIN	15 Souris d'ordinateur Rollermouse Red . Soumission S-1355. Projet PADA #35.	Police	Activités policières		PADA 35	5 291,37 $
2017	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1177163	23 JANV. 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Facturation pour décembre 2016 mobilité cellulaire SPVM	Police	Activités policières		1156871002	9 518,00 $
2017	RESTO PLATEAU	1195322	18 AVR. 2017	THERIAULT, ERIC	Repas détenus mars 2017, facture 518318 datée du 31 mars 2017.	Police	Activités policières		1182299	5 094,30 $
2017	RESTO PLATEAU	1208494	13 JUIN 2017	LANGEVIN, MARC	Repas pour détenus - SPVM Soutien Nord	Police	Activités policières	1182299	1182299	2 662,60 $
2017	RESTO PLATEAU	1214500	12 JUIL. 2017	LANGEVIN, MARC	Nourriture détenus - SPVM Soutien Nord	Police	Activités policières	1182299	1182299	2 729,85 $
2017	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1243015	07 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	Divers bâtiments: Travaux de grand ménage (2017) fact.: 14016	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1197431	1170077001	13 595,61 $
2017	SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1243021	07 DÉC. 2017	GUERIN, CAROLE	Divers bâtiments : lavage de vitres 2017 Fact. 14017	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1197431	1170077001	7 874,06 $
2017	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	180590565720170924	10 OCT. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Septembre 2017 (# Entente 1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie		1137408	8 528,51 $
2017	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	180590565720170924	10 OCT. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Septembre 2017 (# Entente 1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie		1137408	5 039,46 $
2017	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	180590565720170924	10 OCT. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Septembre 2017 (# Entente 1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile		1137408	369,70 $
2017	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1816313246	31 OCT. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Octobre 2017 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie		113740820171031	5 051,55 $
2017	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1816313246	31 OCT. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Octobre 2017 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile		113740820171031	375,15 $
2017	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1816313246	31 OCT. 2017	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Octobre 2017 (Entente cadre #1137408) approuvée par S.Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie		113740820171031	7 009,02 $
2017	ATELIER ROBITAILLE THIFFAULT, S.E.N.C.R.L.	1151279	22 FÉVR. 2017	TESSIER, MONIQUE	Mandat de services professionnels dans le cadre de la planification du secteur Turcot - Lachine-Est avec l'Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DA160442002	21 739,81 $
2017	NATHALIE LE COZ	1208608	14 JUIN 2017	DUCAS, SYLVAIN	BCO - Accorder un contrat de services professionnels pour la charge du projet, la conception et le suivi d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries - Service de la mise en valeur du territoire	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine		DA174426001	22 677,30 $
2017	SOCIETE DU MUSEE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTREAL POINTE-A-CALLIERE	1161183001jan17	28 JANV. 2017	TANGUAY, PAULE	GDD 1161183001 Soutien financier dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Mtl 2016-2017 soit Le marché public et Symphonies portuaires 1er versement.	Service de la mise en valeur du territoire	Autres ressources du patrimoine		161905CE	18 900,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	HYDRO-QUEBEC	1186410	02 MARS 2017	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	IN 251803 - DRM 002518-EP-01 . NOUVEAU RACCORDEMENT AU 7890 BOUL. PIE-IX. ESTIMÉ NO. DCL-22087562. DEMANDEUR : CHEY HUAMANI. TR: CG14 0366. Gré à gré, art. 573.3 par. 8	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable		util. publique	2 010,05 $
2017	REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1201573	16 MAI 2017	LOGE, HERVE	Convention de partenariat afin de mettre sur pied et coordonner la 13e édition de la «Patrouille de sensibilisation environnementale» (Patrouille verte) - fin mai à la fin août 2017	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir		DG171698001	12 598,50 $
2017	EVENEMENTS GPCQM	cg150273	19 DÉC. 2017	SAGNA, SAFIETOU	Dernier versement-GP cycliste de Montréal 2017-CG150273-1140679004	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		1140679004	125 000,00 $
2017	ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE GOUIN OUEST	2175238055131017	13 OCT. 2017	BOUGIE, DANIEL	GDD 2175238055 - Programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089) Exercice 2017 volet projet mobilisateurs	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA175238055	100 000,00 $
2017	LOISELLE INC.	1184032	20 FÉVR. 2017	PALMA GONZALEZ, JORGE	Raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Projet Bonaventure - CG16 0610. SO 214718 - CG16 0610	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		1161009014	1 319 111,23 $
2017	AGENCES DE SPORTS TRI-OMF INC.	1213416	07 JUIL. 2017	DAGHER, SUZANNE	Achat d'habits étanches Sentinel pour sauvetage avec accessoires, réf. entente 1208871	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	1208871	1173687003	212 011,74 $
2017	DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1186967	06 MARS 2017	RONDEAU, PIERRETTE	Frais de représentation pour le litige opposant la Société du Vieux Port relatif aux paiements versés en remplacement d'impôt	Dépenses communes	Autres - Administration générale		DA174309001	42 097,96 $
2017	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1219074	21 DÉC. 2017	MARTIN, GERALDINE	UQAM-Mme Andrée De Serres - Conseiller en planification stratégique // Amender le bon de commande 1219074 de 7902.27 $ pour une correction du montant total prévu.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA17180001	28 061,00 $
2017	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1219074	09 AOÛT 2017	MARTIN, GERALDINE	UQAM-Mme Andrée De Serres - Conseiller en planification stratégique // Amender le bon de commande 1219074 de 7902.27 $ pour une correction du montant total prévu.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		DA17180001	69 291,75 $
2017	PME MTL EST-DE-L'ILE	1146352009010617	14 JUIN 2017	BOUGIE, DANIEL	GDD 1146352009 - Contribution financière PRAM-Est dans le cadre du projet d'appel d'offre printemps 2014.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		_CG14 0461	80 000,00 $
2017	9216-1264 QUEBEC INC.	1178025	23 NOV. 2017	TOULOUSE, BRIGITTE	2017 - Gestion du ré-emploi de l'écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	1131868	DA167075001	53 357,54 $
2017	LES ENTREPRISES VENTEC INC	1179819	01 FÉVR. 2017	THAI, SADETH	2017 - Service de déneigement de l'écocentre LASALLE (5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	29 396,50 $
2017	TEKNION ROY ET BRETON INC.	1206358	06 JUIN 2017	BALLARD, JEAN-FRANCOIS	Meubles pour Royalmount Suite au déménagement Entente 854079	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	854079	854079	27 458,48 $
2017	AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1186841	06 MARS 2017	LACROIX, MARTIN	Mandat pour élaboration et conception des plans et devis et documents d'appel d'offres pour l'alimentation électrique des rampes, Projet Bonaventure - Entente 1184871 - CG16 0615	Infrastructures, voirie et transports	Éclairage des rues	1184871	1167287007	50 394,60 $
2017	BELL CANADA	1204015	26 MAI 2017	PELOQUIN, YVAN	IN 288101 - DRM - 002881-EP-02. Travaux au parc Marin. réf: H53032. Demandeur : Pierre-Alexandre Prévost. TR: CG15 0356. Gré à gré utilité pub. art 573.3 par. 8	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable		Util. pub 573.3	59 275,94 $
2017	HYDRO-QUEBEC	1238055	16 NOV. 2017	AYLWIN, CHANTAL	Gré à gré - IN226203 DRM - 002262-AP-01. Démolition et reconstruction massifs de conduits effectués en urgence aux puits d'accès. Facture no. 705737. Dem.: Renaud Roy. TR: CG14 0258. Utilité.	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout		art.573.3	62 914,97 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2017	LABRE ET ASSOCIES, ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1225626	18 SEPT. 2017	CARETTE, CLAUDE	Services professionnels en arpentage foncier et de construction - Service des infrastructures, voirie et transports	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		17-16277	48 074,52 $
2017	OMBRAGES	1187836	09 MARS 2017	CHAMPAGNE, BENOIT	Réalisation concept d'éclairage et de plans et devis Gare-hôtel - Ref : Daniel Suarez	Infrastructures, voirie et transports	Éclairage des rues		DA176294001	30 331,94 $
2017	SPORT COLLETTE RIVE-SUD INC.	1236960	10 NOV. 2017	SAVAGE, CLAUDE	Véhicule amphibie Argo Responder 8X8 (2018). A/O 17-16262. UADM : SIM. et Remorque de transport	Materiel roulant et ateliers	Interventions - Séc. incendie		DA174922018	89 234,12 $
2017	TECHNOLOGIE ECO TUNED	1216245	20 JUIL. 2017	SAVAGE, CLAUDE	Système de conversion électrique pour camionnette tel que décrit à votre proposition datée du 11 juillet 2017	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale		2174922012	26 055,14 $
2017	ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1228181	28 SEPT. 2017	BUSSIERES, CLAUDE	Panneaux balistiques pour le GI	Police	Activités policières	1212564	1176135005	87 454,57 $
2017	SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1033333	06 DÉC. 2017	CELESTIN, JEAN ERNEST	Repas de détenus	Police	Activités policières	1021122	1021122	32 893,67 $
2017	BOIVIN & GAUVIN INC.	1183671	17 FÉVR. 2017	DAGHER, SUZANNE	Bottes HAIX pour recrues 2017 selon entente G793812	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie		1123838010	36 163,94 $
2017	EDILEX INC.	1232874	24 OCT. 2017	BOUCHARD, GILLES	68088 - Conclure une entente de gré à gré - fournisseur unique avec la firme Edilex inc. - service ÉDILEXPERT pour générer des documents d¿appels d¿offres - Benoit Pinard - 2017-10-23 - STI -	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement		1177708001	92 231,51 $
2017	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1189589	20 MARS 2017	BOUCHARD, GILLES	74561 Évolution bureautique - Acquisition et la configuration de licences AirWatch pour l'utilisation de 600 appareils en mobilité	Technologies de l'information	Gestion de l'information		1170206004	39 048,93 $
2017	MAÇONNERIE L.M.R. INC.	1222937	31 AOÛT 2017	OLLIVIER, NICOLE	Réfection de la maçonnerie et des travaux connexes, Maison Nivard de Saint Dizier, Arr. Verdun.	Verdun	Biens patrimoniaux		DA17 0280001	60 012,84 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1112894	11 JUIL. 2016	CONVERSIONS, SIMON	IN-280001, DRM 002800-ED-01, Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿aqueduc/d¿égout, de trottoirs et d¿éclairage dans le ch de la Côte Ste-Catherine Westburry/ch de la Côte-des-Neiges, arr. CDN-NDG, Dem: C. Raymond, Gré-à-gré	Communications	Réseaux d'égout		1154102010	8 612,67 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1112902	25 OCT. 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	IN-314801, DRM 003148-ED-01, Impr/dist d¿avis pour des travaux d¿égout/d¿aqueduc dans la rue Préfontaine, Ontario/De Rouen, arr. Mercier¿Hochelaga¿Maisonneuve, Dem: C. Vaillancourt, Gré-à-gré, CM16 0242	Communications	Réseaux d'égout		1154102002	6 131,27 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133217	20 JUIN 2016	CONVERSIONS, SIMON	Impr/dist d¿avis pour la reconstruction d¿infras/réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, Peel/boul. Robert-Bourassa, arr. Ville-Marie et Plateau-Mt-Royal	Communications	Construction d'infrastructures de voirie	1029964	1161009007	5 291,37 $
2016	DISTRIBUTIONS LG INC.	1133590	21 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Impr/dist d¿avis pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest, DRM 001035-EP-01, Ent. 1029964, Dem: C. Vaillancourt	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable	1029964	1164102002	9 687,40 $
2016	LES CONSULTANTS S.M. INC.	1130009	08 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	DRM Multiples - Assurer l'information et la communication de chantier des travaux de la DI, côté 2 & 3 - divers arrondissements, Dem: Sonia Beauchemin	Communications	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1054934	1155249001	12 205,78 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1130854	10 JUIN 2016	CONVERSIONS, SIMON	Placement publicitaire pour des pour la reconstruction d¿infrastructures/réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, rue Peel/boul. Robert-Bourassa, arr. Ville-Marie/Plateau-Mt-Royal, Gré-à-gré	Communications	Construction d'infrastructures de voirie		1161009007	20 997,50 $
2016	THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1134408	23 JUIN 2016	BEAUCHEMIN, SONIA	Mise en ondes des messages publicitaires pour travaux d¿égout/aqueduc dans la rue Saint-Patrick, d¿un point à l¿ouest de la voie ferrée à la rue Wellington, arr. Le Sud-Ouest	Communications	Réseau de distribution de l'eau potable		1164102002	6 390,99 $
2016	DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1118953	21 AVR. 2016	RONDEAU, PIERRETTE	Contrat octroyé au cabine d'avocat Dufresne Hébert Comeau pour représente la Ville dans le litige l'opposant à la Société du Vieux Port de Montréal relatif aux paiements versés en remplacement d'impôt	Dépenses communes	Autres - Administration générale		GDD2164309001	22 630,31 $
2016	CHANTIER DE L'ECONOMIE SOCIALE	1130045	08 JUIN 2016	ALLARD, PATRICE	2165066001 - Accorder un contrat de services professionnels à Chantier de l'économie sociale pour réaliser une étude sur la pertinence et les moyens de soutenir la Cantine pour tous	Diversité sociale et des sports	Développement social		2165066001	22 779,66 $
2016	BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1101271	29 JANV. 2016	TOULOUSE, BRIGITTE	2016 - Entretien des balances des écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	1100268	DA165308001	10 409,53 $
2016	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1096092	13 JANV. 2016	THAI, SADETH	2016 - Éc St Michel -Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924075	DG135308002	13 228,42 $
2016	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1096093	13 JANV. 2016	THAI, SADETH	2016 - ÉC P Patrie - Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA135308001	10 288,77 $
2016	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1158156	27 OCT. 2016	THAI, SADETH	2016 - Service de déneigement de l'écocentre St Michel (1.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308003	5 749,26 $
2016	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1158165	27 OCT. 2016	THAI, SADETH	2016 - Service de déneigement de l'écocentre Petite-Patrie - (1.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308003	4 471,65 $
2016	GROUPE NICKY	1125085	18 MAI 2016	TOULOUSE, BRIGITTE	2016 - Éco CDN-travaux réfection	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	3 590,57 $
2016	GROUPE NICKY	1125103	18 MAI 2016	TOULOUSE, BRIGITTE	2016 - Éco Acadie Travaux réfection	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308002	2 074,55 $
2016	GROUPE NICKY	1158158	27 OCT. 2016	THAI, SADETH	2016 - Service de déneigement de l'écocentre ST-LAURENT (1.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	4 929,16 $
2016	GROUPE NICKY	1158167	27 OCT. 2016	THAI, SADETH	2016 - Service de déneigement de l'écocentre Côte-des-Neiges - (1.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	3 338,60 $
2016	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1095687	12 JANV. 2016	THAI, SADETH	2016 - Éc CDN - Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924057	DA135308001	9 752,29 $
2016	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1095689	12 JANV. 2016	THAI, SADETH	2016 -Acadie - Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924057	DA135308001	9 678,80 $
2016	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1096095	13 JANV. 2016	THAI, SADETH	2016 - Éc- LaSalle-Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924057	D135308002	20 577,55 $
2016	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1096091	13 JANV. 2016	THAI, SADETH	2016 - Éc RDP -Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924090	DG135308002	10 876,70 $
2016	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1158163	27 OCT. 2016	THAI, SADETH	2016 - Service de déneigement de l'écocentre RDP (1.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308003	4 727,17 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	LES ENTREPRISES VENTEC INC	1158166	27 OCT. 2016	THAI, SADETH	2016 - Service de déneigement de l'écocentre LASALLE (1.5 mois)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA165308004	8 818,95 $
2016	REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1140725	27 JUIL. 2016	THAI, SADETH	2016 - Patrouille verte - été 2016	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement		DG166688001	13 000,00 $
2016	SERVICES MATREC	1104232	11 FÉVR. 2016	THAI, SADETH	2016 - Transports de conteneurs Écocentre LaSalle	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement		DA157035001	531,24 $
2016	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT (EN FIDUCIE)	1154477	11 OCT. 2016	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	Bail 6055-001 - location d'une parcelle bassin Olympique - 37-63-39	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		CO95 02557	3 890,00 $
2016	LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPOREE	1097790	19 JANV. 2016	LAVOIE, MARIE-CLAUDE	Bail 6080-001 : Autoroute Bonaventure ¿ Aqueduc égout ¿ Pont Victoria ¿ V/Réf. : 92-21-46	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		CO930374253	14 962,82 $
2016	PATENAUDE TREMPE VAN DALEN INC.	1130822	10 JUIN 2016	LALONDE, SOPHIE	Services professionnels d¿expert-conseil en performance de l¿enveloppe du bâtiment pour la phase 4B du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DG163820003	15 420,50 $
2016	PRODUITS DE SERVICES PUBLICS INNOVA INC.	1106930	24 FÉVR. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Contrat 6335-i Fourniture d'un système de levage pour espaces clos	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		Contrat 6335-i	9 621,53 $
2016	BELL CANADA	1157807	26 OCT. 2016	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	IN 215001 - DRM 002150-ED-02 Briser et reconstruire 2 massifs de Bell. Demandeur : Marie-Hélène Gosselin. TR : CM 15 0022. Utilité publique.	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable		publique	4 553,91 $
2016	BELL CANADA	1157872	26 OCT. 2016	CYR, MADELEINE	IN 291601 - DRM 002916-TC-01 - Démantèlement d'un réservoir souterrain - Ville Montréal-Est / Offre de service 161827-Rév02 - Dem: Sergio Sollazzo - TR: CG15 0385 - Utilité publique	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		publique	3 806,27 $
2016	CIMA+ S.E.N.C.	1115779	07 AVR. 2016	DESHAIES, SEBASTIEN	Ingénieur - Gestion de projet pour plans et devis pour l'aire d'exercie canin	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1 413 260	2 559,15 $
2016	CIMA+ S.E.N.C.	1116968	12 AVR. 2016	CONVERSIONS, SIMON	Projet Sainte-Catherine Ouest - Étude de risques, trottoirs chauffants - Entente cadre CE15 1407 - CG 15 0478	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		1151009013	9 213,70 $
2016	CIMA+ S.E.N.C.	1169624	13 DÉC. 2016	CARETTE, CLAUDE	Boulevard - Emprise A-440- Étude de faisabilité . Développement d'un concept global. Demandes d'anaylses complémentaires. Gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		Gré à gré	22 742,39 $
2016	ETHNOSCOP INC.	1154110	06 OCT. 2016	DURETTE, ERIC	IN 232003 - DRM 002320-EP-01 - Archéologie sur rue St-Patrick - Proposition budgétaire - Dem: Marie-Hélène Gosselin - TR CG16 0259 - Entente cadre - CG16 0311. AO # 16-14979	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable	1114995	1164804001	2 326,40 $
2016	GROUPE ABS INC.	1153968	06 OCT. 2016	BELANGER, AUDREY	16C149-166-168-170-172-174-180-203 ¿ Caractérisation environnementale et géotechnique ¿ Reconstruction des conduites d¿eau et d¿égout - Divers arrondissements ¿ Résolution de l¿entente CG14 0473 ¿ Référence : Nathalie Leblanc ¿ 14-135341-11	Infrastructures, voirie et transports	Réseaux d'égout	997574	1143855004	5 369,65 $
2016	GROUPE ABS INC.	1153968	06 OCT. 2016	BELANGER, AUDREY	16C149-166-168-170-172-174-180-203 ¿ Caractérisation environnementale et géotechnique ¿ Reconstruction des conduites d¿eau et d¿égout - Divers arrondissements ¿ Résolution de l¿entente CG14 0473 ¿ Référence : Nathalie Leblanc ¿ 14-135341-11	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable	997574	1143855004	3 290,14 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	GROUPE ABS INC.	1157862	26 OCT. 2016	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	IN 291601 - DRM 002916-TC-01 - Démantèlement d'un réservoir souterrain - Ville Montréal-Est/Offre de service 161827-Rév02 - Dem: Sergio Sollazzo - TR: CG15 0385 - Gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à gré	11 691,41 $
2016	MTQ MINISTERE DES TRANSPORTS QUEBEC	1116610	11 AVR. 2016	BYRNS, JAMES	TURCOT- Assistance policière relative au contrôle de la circulation- facturation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Gré à gré. Provenance des fonds PTI Turcot	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		gré à gré	8 734,69 $
2016	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	1134143	22 JUIN 2016	CONVERSIONS, SIMON	16C006 - Réalisation d'essais de relevés structuraux - Réhabilitation de la chaussée de la rue Wellington, entre les rues Young et Shannon, arr. Le Sud-Ouest ¿ Avant projet ¿ Réso. de l¿entente DA153855015 ¿ Réf. Éric Drapeau ¿ 15-147631-04	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	1129659	DA153855015	2 477,70 $
2016	YANNICK COTTALORDA	1125221	18 MAI 2016	AYLWIN, CHANTAL	BC ouvert - Recouvrement Ville-Marie - Participation à l¿équipe de travail pour l¿étude de circulation de la solution définitive	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Dir. et admin. - À répartir		de gré à gré	22 756,04 $
2016	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1115555	06 AVR. 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Feux d¿urgence et composantes connexes. Correction au bon de commande 1073957. Négociation gré à gré	Materiel roulant et ateliers	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie		gré à gré	9 483,73 $
2016	LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	1087059	11 MARS 2016	SAVAGE, CLAUDE	Modification d¿un tracteur de balades, articulé 67 HP, en tracteur de mule tel que décrit à l¿appel d¿offres sur invitation 15-14836. Tracteurs : 515-06389, 515-06390, 515-06391, 515-06392. (Devis 51315A11)	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922049	8 637,76 $
2016	LIFT EXPERT INC.	1106513	23 FÉVR. 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Chariot élévateur électrique assis à 3 roues - d¿une capacité nominale de 3000 lbs. Marque et modèle Leader PE15V3C2 (2016). Appel d¿offres 16-14992. CLIEINT INTERNE : SMRA UTM.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB164922003	18 662,71 $
2016	COMPUGEN INC.	1125801	20 MAI 2016	IANNANTUONI, ANTONIO	Visio standard 2016	Police	Activités policières		DA160206007	3 080,71 $
2016	COMPUGEN INC.	1136160	05 JUIL. 2016	DAGHER, FADY	Acquisition de logiciels en lot pour la direction stratégique	Police	Activités policières		DA160206007	3 656,38 $
2016	C.P.U. DESIGN INC.	1104380	11 FÉVR. 2016	REEVES, CHANTAL	2 ultrabook	Police	Activités policières		GDD 2165841001	2 248,87 $
2016	GROUPE CATALYSE	1101828	02 FÉVR. 2016	LONGPRE, ERIC	SPVM PARC AUTO / MODÉLISATION 3D DU PROTOTYPE DE LA CLOISON DE PROTECTION RABATTABLE AMOVIBLE ACTUELLE ET RECOMMANDATION POUR L'OPTIMISATION DU PRODUIT / RESOLUTION DA164472002	Police	Activités policières		DA164472002	5 249,37 $
2016	GROUPE CATALYSE	1101828	13 OCT. 2016	LONGPRE, ERIC	SPVM PARC AUTO / MODÉLISATION 3D DU PROTOTYPE DE LA CLOISON DE PROTECTION RABATTABLE AMOVIBLE ACTUELLE ET RECOMMANDATION POUR L'OPTIMISATION DU PRODUIT / RESOLUTION DA164472002	Police	Activités policières		DA164472002	3 805,80 $
2016	IBM CANADA LTEE	1096150	13 JANV. 2016	PICHET, PHILIPPE	Contrat octroyé en juillet 2002 par décision - Renouvellement de licence	Police	Activités policières		SCFI021769029	9 474,07 $
2016	IMAGERIE GRAND FORMAT	1103776	09 FÉVR. 2016	MORENCY, DENISE	4S. FOURNITURE D'ENSEMBLES DE LETTRAGE ET DE BANDES REFLECHISSANTES POUR LES VEHICULES DU SPVM - AO15-14292 - CONTRAT 2 ANS (SOMME MAXIMALE 64 200.20 $ TX INCLUSES)	Police	Activités policières		DA154472006	4 105,16 $
2016	I.T.S. CANADA INC.	1108195	01 MARS 2016	REEVES, CHANTAL	Équipement fourniture spécialisée - Policier	Police	Activités policières		soumission spvm	5 695,57 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1137444	11 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Entrepreneur en électricité - Facture 63249	Police	Activités policières	1102645	1102645	6 811,06 $
2016	SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1136094	05 JUIL. 2016	COALLIER, RHEAUME	Repas des détenus - Soutien opérationnel Ouest	Police	Activités policières	1021122	1021122	2 078,93 $
2016	SUPERGRAVITY INCORPORATED	1124769	16 JUIN 2016	BUSSIERES, CLAUDE	Achat de licences pour mettre en fonction un numériseur.	Police	Activités policières		GDD#2166854002	16 596,42 $
2016	7749244 CANADA INC.	1105513	17 FÉVR. 2016	GIRARD, SYLVIE	Commande tunique 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie		D1156135003	8 499,88 $
2016	BOIVIN & GAUVIN INC.	1121782	04 MAI 2016	LECOURS, SYLVAIN	bottes firehero et semelle pour 41e contingent	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie		12-11861	2 197,55 $
2016	BOIVIN & GAUVIN INC.	1149605	15 SEPT. 2016	GIRARD, SYLVIE	DRM CUIR. ENTENTE 1066258 PARIES DE GANTS FIRE CRAFT PHOENIX EN CUIR DIFFÉRENTES GRANDEURS. SOUMISSION 6092	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1066258	150459	20 004,27 $
2016	ICO TECHNOLOGIES INC.	1170518	16 DÉC. 2016	CARRIERE, SYLVAIN	ICO Technologies - Pour la Sécurité Civile - Licences LOGIMU	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie		1133980002	2 267,72 $
2016	LACHAPELLE LOGISTIQUE	1097945	19 JANV. 2016	POTVIN, ANNIE	Divers bâtiments - Service de déménagement - pour le SIM pour la période pouvant aller jusqu'au 27 octobre 2016	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1041153	DG150077001	23 004,07 $
2016	LACHAPELLE LOGISTIQUE	1157135	21 OCT. 2016	GUERIN, CAROLE	Divers bâtiments - Service de déménagement - pour le SIM jusqu'à la fin de l'année 2016 (tel que convenu avec Lyne Levesque dans le document en date du 20 octobre 2016)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie		DG150077001	5 773,00 $
2016	SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1120053	13 JUIL. 2016	MAURICE, HELENE	Divers bâtiments - année 2016 -Tonte de pelouse, aménagement et entretien paysager du SIM (08-13-29-31-35-41-43-45-50-DRM-CF-200-7070)+Nettoyage printanier au CF+Arrosage-taille-fertilisation-binage-sarclage-paillage au CF	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie		DG 150 077 002	19 632,67 $
2016	REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1140307	25 JUIL. 2016	PIROG, MACIEJ	Convention de partenariat afin de mettre sur pied et coordonner la douzième édition de la « Patrouille de sensibilisation environnementale » (Patrouille verte) - fin mai à la mi-août 2016	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir		DG166688001	12 000,00 $
2016	WSP CANADA INC.	1078103	09 JUIN 2016	BEAULIEU, JOHANNE	D: 2150093001/ Étude accessibilité et mobilité au Centre-Ville/ VMI-15-016 pour un montant maximum de $ 41283.21 avant taxes	Ville-Marie	Autres biens - Rénovation urbaine		DA15 0093001	18 121,76 $
2016	DEMIX CONSTRUCTION	1146211	01 SEPT. 2016	CONVERSIONS, SIMON	SO 324012 - CE16 1281 - PCPR - Travaux de voirie dans la rue Notre-Dame - Arr: Ville-Marie	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs		1167231035	150 735,09 $
2016	GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1103673	09 FÉVR. 2016	LAMBERT, LYNE	ACQUISITION D'UN CHÂSSIS DE CAMION FREIGHTLINER M2-106 (6 ROUES), MODELE 2016 (ENTENTE CONTRACTUELLE 706217) POUR LES BESOINS DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	706217	DA164472003	133 864,20 $
2016	LES SERVICES EXP INC.	1080034	25 MAI 2016	HOULE, ANNIE	Réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement phase 1 du Quartier des gares (appel d'offre VMP-15-020) Projet - 68030 Quartier des gares	Ville-Marie	Autres biens - Rénovation urbaine		CTA1150890004	428 725,02 $
2016	CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES LAJEUNESSE INC.	1100774	09 MARS 2016	DUMARESQ, JULIE	1163356001 - Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse	Diversité sociale et des sports	Développement social		adfo-0101	25 000,00 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	9216-1264 QUEBEC INC.	1134006	22 JUIN 2016	TOULOUSE, BRIGITTE	2016 - Gestion écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	1131868	DA167075001	26 740,57 $
2016	LES SERVICES EXP INC.	1088637	08 MARS 2016	THAI, SADETH	2015 - Comptage circulation + avant projet	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement		DA157159001	26 589,26 $
2016	SERVICES MATREC	1104232	11 FÉVR. 2016	THAI, SADETH	2016 - Transports de conteneurs Écocentre LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA157035001	29 889,94 $
2016	AEDIFICA INC.	1130832	10 JUIN 2016	CONVERSIONS, SIMON	Services professionnels en animation de processus de conception intégrée (PCI) pour la phase 4B du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DG163820002	50 163,24 $
2016	GESTION MC2 INC.	1097127	01 MARS 2016	MARCOUX, ALAIN	Travaux de mise aux normes d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 41 - Contrat 14628	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie		DG156342001	45 943,02 $
2016	VILLE MONT-ROYAL	1141594	01 AOÛT 2016	BALLO, DOMINIQUE	Facture 2016-000026 pour des travaux de réfection partielle du drain français à la caserne 74	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir		DA164565004	32 438,73 $
2016	MARKETING CALLOSUM INC.	1150940	23 SEPT. 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Recherche sur expérience-client MÀP	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		DA163292001	30 551,36 $
2016	MARKETING CALLOSUM INC.	1150940	06 DÉC. 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Recherche sur expérience-client MÀP	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		DA163292001	30 551,36 $
2016	PRINCIPAL STUDIO INC.	1149737	15 SEPT. 2016	CONVERSIONS, SIMON	Projet MÀP - Développement plateforme graphique et cartographique	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		DA163292002	55 223,43 $
2016	AUTO FRANK ET MICHEL INC.	1115754	07 AVR. 2016	SAVAGE, CLAUDE	ARTICLE 6 A/O 16-15104 ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE ACURA, MODELE ILX SEDAN 4 PORTES 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		DA164472009	30 253,75 $
2016	P.E.S. CANADA INC.	1111253	15 MARS 2016	MORENCY, DENISE	3S. - A/O SUR INVITATION 14-13391 - AMENAGEMENT DE 80 VEHICULES DODGE CHARGER 2014 POUR LES BESOINS DU SPVM. DA164472007	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		DA164472007	69 961,78 $
2016	P.E.S. CANADA INC.	1115954	07 AVR. 2016	SAVAGE, CLAUDE	2s. FOURNITURE DE SYSTEMES DE GESTION DE GYROPHARES NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DES VEHICULES DODGE CHARGER 2016 EN VEHICULES D'URGENCE IDENTIFIES DU SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières		DB164472008	42 992,38 $
2016	ATELIER ROBITAILLE THIFFAULT, S.E.N.C.R.L.	1151279	23 SEPT. 2016	TESSIER, MONIQUE	Mandat de services professionnels dans le cadre de la planification du secteur Turcot - Lachine-Est avec l'Atelier Christian Thiffault S.E.N.C.R.L.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DA160442002	50 726,23 $
2016	DEMOLITION A.M. DE L'EST DU QUEBEC INC.	1115170	05 AVR. 2016	MARCOUX, ALAIN	Travaux de construction d'un site d'entreposage en pierre concassée au Site St-Jacques - Contrat 14819	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage		DG167267001	68 714,32 $
2016	ETHNOSCOP INC.	1150056	19 SEPT. 2016	DUCAS, SYLVAIN	Octroyer un contrat pour services professionnels à la firme Ethnoscop inc., selon l'entente-cadre en vigueur avec le Service du patrimoine, pour une intervention archéologique dans l'emprise de la rue St-François-Xavier selon la soumission.	Service de la mise en valeur du territoire	Construction d'infrastructures de voirie	1114995	1164804001	31 307,27 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2016	LASALLE | NHC INC.	1117977	15 AVR. 2016	CONVERSIONS, SIMON	Un contrat de services professionnels à Lasalle NHC inc. pour la réalisation d'une étude des impacts éoliens pour le secteur d'aménagement de la future place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars.	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DA166477001	37 795,50 $
2016	EVENTUAL DESIGN LIMITED	1120959	24 OCT. 2016	CORNEJO ARENAS, ANA MARIA DE LOURDES	Service de conception de circuit automobile - Track design spécifications, Track homologation dossier et Detailed track design.	Ville-Marie	Autres - Prom. et dév. écon.		FRN-Unique(A.D)	39 975,15 $
2015	ESPACE STRATEGIES INC.	1060774	23 JUIL. 2015	GUERIN, SERGE	Contrat d'accompagnement pour le transfert des actifs, obligations et contrats de prêt FLI et FLS dans le cadre de la réorganisation des CLD/CDEC (Dionne + Gagnon).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		GDD 2155175001	7 748,08 $
2015	MISSIONS EXEKO	1057684	09 JUIL. 2015	DEROME, JOHANNE	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'organisme Mission Exeko, pour la réalisation d'activités de consultation auprès des personnes en situation d'itinérance - Projet Champs-de-Mars.	Diversité sociale et des sports	Développement social		GDD 2156794001	6 493,00 $
2015	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1020861	27 JANV. 2015	THAI, SADETH	2015-EC-St-Michel-Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924075	DG135308002	18 897,75 $
2015	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1020862	27 JANV. 2015	THAI, SADETH	2015-EC-Petite-Patrie-Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924075	DA135308001	14 698,25 $
2015	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1028368	25 FÉVR. 2015	BOURASSA, MARIE-JOSEE	2015 - Balai mécanique Écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement		DG125308003	10 078,80 $
2015	ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	884869	15 JANV. 2015	THAI, SADETH	BCO 2013 - Octroyer un contrat au entreprises Michele et angelo Cardillo de 3 ans du 15 nov 2013 au 14 avril 2016 - pour le service de déneigement de l'écocentre St-Michel au montant de $62 086.50 tx incluses	Environnement	Matériaux secs - traitement	924075	DG135308002	2 202,69 $
2015	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1020866	27 JANV. 2015	THAI, SADETH	2015-EC-CDN-Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924057	DA135308001	13 931,84 $
2015	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1020912	27 JANV. 2015	THAI, SADETH	2015-Acadie-Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924057	DA135308001	13 826,85 $
2015	LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC	1020911	27 JANV. 2015	THAI, SADETH	2015-EC-RDP-Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924090	DG135308002	15 538,15 $
2015	LES ENTREPRISES VENTEC INC	1020860	27 JANV. 2015	BOURASSA, MARIE-JOSEE	2015-EC-Eadie-Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924086	DG135308002	13 595,88 $
2015	MAERIX INC.	1081581	02 DÉC. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Environnement	Réseaux d'égout	726591	ENTENTE 726591	161,64 $
2015	MAERIX INC.	1081581	02 DÉC. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Environnement	Inspection des aliments	726591	ENTENTE 726591	651,52 $
2015	MAERIX INC.	1081581	02 DÉC. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Environnement	Traitement des eaux usées	726591	ENTENTE 726591	1 368,01 $
2015	MAERIX INC.	1081581	02 DÉC. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Environnement	Protection de l'environnement	726591	ENTENTE 726591	1 802,93 $
2015	RICHARD DUQUETTE	1020859	27 JANV. 2015	THAI, SADETH	2015-Cueillir et déjanter les pneus dans les 7 écocentres.	Environnement	Matières recyclables - autres		DG144730001	4 322,86 $
2015	RICHARD DUQUETTE	1020859	28 AVR. 2015	THAI, SADETH	2015-Cueillir et déjanter les pneus dans les 7 écocentres.	Environnement	Matières recyclables - autres		DG144730001	14,17 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	RICHARD DUQUETTE	976253	21 JANV. 2015	THAI, SADETH	Prolongation du contrat 12 mois pour déjanter les pneus des écocentres.	Environnement	Matières recyclables - autres		DG144730001	2 763,80 $
2015	SERVICES MATREC	1092394	17 DÉC. 2015	THAI, SADETH	2015-Accorder un contrat pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, pour une période d'environ 2 mois (Location et transport par conteneur)	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement		DA157035001	531,24 $
2015	SERVICES MATREC	1092394	17 DÉC. 2015	THAI, SADETH	2015-Accorder un contrat pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, pour une période d'environ 2 mois (Location et transport par conteneur)	Environnement	Matériaux secs - traitement		DA157035001	13 648,37 $
2015	SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1075385	08 OCT. 2015	ALLARD, LINA	2015 - Photocopieur Sharp modèle MXM365N	Environnement	Protection de l'environnement	949660	entente 949660	3 044,64 $
2015	ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTREAL	1057694	09 JUIL. 2015	MARCOUX, ALAIN	Terrain 6169-001 Loyer du 01/08/2015 au 31/08/2016, bail B2486, deux égouts collecteurs situés au parc Lafontaine et au Mont-Royal, section 31 et 32	Gestion et planification immobilière	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		8 205 511	3 527,58 $
2015	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT (EN FIDUCIE)	1074463	05 OCT. 2015	DESJARDINS, SYLVIE	Location annuelle ¿ Réf. : 37-63-39 ¿ Bail 6055-001 ¿ Deux parcelles de terrain, canal de la Rive-Sud, sises dans Montréal, Saint-Lambert et Longueuil	Gestion et planification immobilière	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		CO95 02557	3 890,00 $
2015	E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	1088903	04 DÉC. 2015	MARCOUX, ALAIN	Remplacement des équipements pétroliers de l'Édifice Lucien-Saulnier - Contrat 14688	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement		DG150660001	15 969,39 $
2015	PINCOR LTEE	1048056	27 MAI 2015	MARCHAND, BRUNO	Aménagement d'une aire ouverte au 4e étage de l'hôtel de ville (0001) Contrat 14588	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG155965002	4 180,75 $
2015	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1050671	05 JUIN 2015	MARCHAND, BRUNO	Bail emphytéotique # 6089-001 - Location annuelle ¿ Égout-Aqueduc canal Lachine sur l¿avenue Atwater	Gestion et planification immobilière	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		12	5 721,82 $
2015	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1050673	05 OCT. 2015	BALLO, DOMINIQUE	Bail emphytéotique # 8195-001 - Location annuelle ¿ Terrain bord du canal Lachine rue du Séminaire	Gestion et planification immobilière	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		HG 0188318	584,69 $
2015	SITE INTEGRATION PLUS INC.	1058173	10 JUIL. 2015	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Correction du facteur de puissance pour un lot de 10 bâtiments - Contrat 14590	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie		DG156343001	15 089,53 $
2015	AECOM CONSULTANTS INC	1060461	28 SEPT. 2015	PELLETIER, MELANIE	Accodrer un contrat de serv. pro. à AECOM Consultants Inc. secteur Environnement pour effectuer inventaire de la végétation - secteur amont ruisseau Bertrand	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts		A0-15-1514	14 341,41 $
2015	CITE NISSAN - GABRIEL, S.E.C.	1059690	17 JUIL. 2015	FRADETTE, JOHANNE	Fourniture d'une camionnette de marque Nissan NV200 S 2015 - Droit environnemental de 3 $ sur les pneus neufs : 4 pneus d'origine, pneu de rechange et les 4 d'hiver	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DG156710001	22 048,99 $
2015	LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1075676	08 OCT. 2015	LAPOINTE, CAROLE	CONTRAT 6778-i Panneaux de chantier et autocollants pour le CESM	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		CONTRAT 6778-i	2 418,95 $
2015	LES PARCOMETRES MACKAY	1022920	03 FÉVR. 2015	PAQUETTE, CAROLE	Service de passerelle, d'hébergement et de notifications pour 15 horodateurs dans les parcs-nature en 2015. Contrat no 14-6730.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts		no 14-6730.	6 614,21 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	MAINTENANCE FRANÇOIS LACHANCE INC.	1034143	24 MARS 2015	STORTINI, NATHALIE	Services de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature du Bois-de-Saraguay, du Bois-de-Liesse et du Bois-de-l'Île-Bizard.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		2154347002	17 116,79 $
2015	CIMA+ S.E.N.C.	1037420	10 AVR. 2015	BYRNS, JAMES	Analyse des conditions de circulation - Projet de recouvrement Ville-Marie - Contrat de gré à gré	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		De gré à gré	5 511,84 $
2015	EDITH PARISEAU	1022525	02 FÉVR. 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	Conseiller en communications. Reconstruction de l¿échangeur Turcot: élaboration d'une stratégie intégrée de communication et de concertation en soutien aux projets de réaménagement sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		SO Gré à Gré	9 840,00 $
2015	ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1052629	15 JUIN 2015	CARETTE, CLAUDE	Projet Turcot - Marquage de saillies à l'arrondissement CDN-NDG (printemps 2015) - 18 790.17$+taxes - Contrat de gré à gré avec Entreprise T.R.A. (2011) Inc. (soumission en annexe).	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		De gré à gré	17 005,97 $
2015	ETHNOSCOP INC.	1084727	18 NOV. 2015	CONVERSIONS, SIMON	IN 227703- DRM 002277-DE-02 - Supervision archéologique axe rue Guy du canal Lachine - Arr: Le Sud-Ouest - Dem: D. Rodriguez - 1050337 - CG14 0355 - CG15 0468	Infrastructures, voirie et transports	Réseau de distribution de l'eau potable		1144804002	6 223,15 $
2015	LES CONSULTANTS S.M. INC.	1047412	25 MAI 2015	CARETTE, CLAUDE	Support technique à la réalisation des travaux de l'échangeur Turcot Prêt de personnel - Contrat de gré à gré.	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		Gré à gré	13 281,55 $
2015	MP REPRODUCTIONS INC.	1073545	30 SEPT. 2015	CONVERSIONS, SIMON	Ajout ligne - BC ouvert pour différentes demandes pour reproduction et numérisation de plans commentés pour soumission pour le Projet Promenades urbaines - «Fleuve-Montagne»	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Amén., urb. et développement		1146316001	1 915,81 $
2015	MP REPRODUCTIONS INC.	1073545	12 NOV. 2015	CONVERSIONS, SIMON	Ajout ligne - BC ouvert pour différentes demandes pour reproduction et numérisation de plans commentés pour soumission pour le Projet Promenades urbaines - «Fleuve-Montagne»	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Amén., urb. et développement		1146316001	4 990,57 $
2015	YANNICK COTTALORDA	1082497	10 NOV. 2015	BYRNS, JAMES	Recouvrement Ville-Marie - Évaluer, proposer et négocier avec le MTQ des scénarios pour Saint-Denis sens inverse	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir		de gré à gré	21 656,90 $
2015	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1036437	02 AVR. 2015	SAVAGE, CLAUDE	Automobile de marque et modèle Ford Fusion	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922008	11 482,31 $
2015	CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	1082067	06 NOV. 2015	SAINT-VIL, PHILIPPE	Devis: 15415B11 Automobile Ford Fusion (2015) tel que décrit à votre soumission de l¿appel d¿offres 15-14800. CLIENT INTENE : BIG	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB154922042	12 446,80 $
2015	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1057098	07 JUIL. 2015	SAVAGE, CLAUDE	Fourniture et installation d'un système de vérins hors terre 2 poteaux, d'une capacité de 10 000 lbs asymétriques WHIP, Fourniture, montage et installation d'un système de vérins hors terre 2 poteaux, d'une capacité de 15 000 lbs	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922023	19 048,27 $
2015	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1057139	07 JUIL. 2015	SAVAGE, CLAUDE	Fourniture, montage et installation d'une plate-forme hors terre d'une capacité de 12 000 lbs et Système électrique et pneumatique	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922023	17 249,32 $
2015	CUMMINS EST DU CANADA SEC.	998285	27 MARS 2015	GOULET, DIANE	LOGICIEL D'ENTRETIEN INSITE DE COMMUINS 8.0 (ALAIN GAUVREAU)	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		GDD2144922024	2 080,80 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	D.O. ALBERT INC.	1046281	20 MAI 2015	GUINDON, PATRICE	Enlèvement et installation de deux réservoirs de carburant au clos de voirie de Rivière-des-Prairies tel que décrit sur votre soumission datée du 29 avril 2015. Décision DB154922012.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB154922012	3 830,73 $
2015	D.O. ALBERT INC.	1070650	16 SEPT. 2015	GARNEAU, DOMINIC	Enlèvement et installation poste de carburant situé au clos de voirie CDN tel que décrit à votre soumission datée du 13 août 2015.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB154922035	3 847,27 $
2015	D.O. ALBERT INC.	1081536	05 NOV. 2015	GUINDON, PATRICE	Enlèvement et installation poste de carburant situé au clos de voirie de Darlington tel que décrit à votre soumission datée du 13 août 2015	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB154922046	3 847,27 $
2015	EQUIPEMENTS VTC MFG INC.	1086327	25 NOV. 2015	SAINT-VIL, PHILIPPE	Brise-Glace pour tracteur à voie étroite Benco TU-900 tel que décrit à votre soumission datée du 27 octobre 2015	Materiel roulant et ateliers	Nettoyage et balayage des voies publiques		DB154922047	11 853,41 $
2015	J. RENE LAFOND INC.	1086337	25 NOV. 2015	SAINT-VIL, PHILIPPE	Brise-Glace pour tracteur à voie étroite Wacker Neuson WL-30 tel que décrit à votre soumission datée du 28 octobre 2015	Materiel roulant et ateliers	Nettoyage et balayage des voies publiques		DB154922047	11 431,57 $
2015	LAVAGE PRESSION 2000 INC.	1030987	10 MARS 2015	GARNEAU, DOMINIC	NETTOYEUR À EAU CHAUDE EEC	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		GDD2156859001	6 344,14 $
2015	LES CONTENANTS DURABAC INC	1039831	22 AVR. 2015	GARNEAU, DOMINIC	BRO-2087 STD: BOITE OUVERTE DE TYPE TRANS-ROULIER ROBUSTE, CAPACITÉ 38 VGS CU.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DC2156859007	6 340,28 $
2015	LES INDUSTRIES DESJARDINS LTEE	1061458	28 JUIL. 2015	GUINDON, PATRICE	Achat de support de mât à boulonné sur le trou d'homme tel que décrit à votre soumission S019582 datée du 7 avril 2015	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922028	7 792,50 $
2015	LES INDUSTRIES DESJARDINS LTEE	1061458	09 NOV. 2015	GUINDON, PATRICE	Achat de support de mât à boulonné sur le trou d'homme tel que décrit à votre soumission S019582 datée du 7 avril 2015	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922028	110,23 $
2015	MACHINERIE CONTINENTAL INC.	1047528	26 MAI 2015	GARNEAU, DOMINIC	SCIE RADIALE DE 16" ORIGINAL, TABLE À ROULEAU DE 8', SYSTÈME DE MESURE OS SERIES DE 8'	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		GDD2156859010	9 369,58 $
2015	PRODUITS SANY	1072211	30 OCT. 2015	GUINDON, PATRICE	Trois (3) laveuses à plancher de marque et modèle Tennant T300e tel que décrit à votre soumission SOU0030765 datée du 24 août 2015. Pour ateliers du SMRA : 5035 de Rouen, 2030 Dickson et 1350 Des Carrières.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		2154922038	11 537,76 $
2015	RAYMOND ROBERT LTEE	1039826	22 AVR. 2015	GARNEAU, DOMINIC	SURFACE GRINDER EQUIPTOP ESG-818ASD --- VOIR SOUMISSION 1272	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DB156859002	6 889,81 $
2015	AUDREY-ANNE LALANDE	1033928	23 MARS 2015	KETTOU, SAMIA	contrat de services professionnels dans le cadre de la transformation organisationnelle SPVM	Police	Activités policières		GDD2142661001	12 560,00 $
2015	BIRON LABORATOIRE MEDICAL S.E.C.	1090357	10 DÉC. 2015	REEVES, CHANTAL	Tests de dépistage	Police	Activités policières	1067794	2155841001	4 828,38 $
2015	CENTRE-VILLE VOLKSWAGEN INC.	1054394	07 AOÛT 2015	DERAMOND, DIDIER	2s. ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULES DE MARQUE VOLKSWAGEN, 1 X TIGUAN TRENDELINE ET 1 X JETTA HIGHLINE SEDAN, ANNEE 2015 OU 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472010	52,49 $
2015	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1092381	17 DÉC. 2015	LONGPRE, ERIC	Acquisition d'un véhicule de marque Dodge 2015 pour les besoins du SPVM	Police	Admin. générale - Autres dép.- À répartir		DA154472025	2 330,35 $
2015	COMPUGEN INC.	1051624	10 JUIN 2015	REEVES, CHANTAL	Achat d'équipements informatiques	Police	Activités policières		2152731001	2 896,73 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	COMPUGEN INC.	1087790	01 DÉC. 2015	BARABE, BRIGITTE	Portable Latitude E5550DLL-Laptoplatitude_3Aformat 15 pouces	Police	Activités policières		2154297003	2 839,16 $
2015	C.P.U. DESIGN INC.	1059566	17 JUIL. 2015	REEVES, CHANTAL	Achat d'équipements informatiques	Police	Activités policières		DA155955003	2 486,24 $
2015	C.P.U. DESIGN INC.	1077915	20 OCT. 2015	REEVES, CHANTAL	Achat de ultrabook	Police	Activités policières	888367	DA154398001	3 080,40 $
2015	ESRI CANADA LIMITED	1059571	17 JUIL. 2015	DAGHER, FADY	Dossier DA 152647007 Soumission 20013376	Police	Activités policières		DA152647007	6 666,71 $
2015	HOPITAL GENERAL JUIF	1017495	14 JANV. 2015	PERRIER, MATHIEU	Paiement pour 2015 - Dossier décisionnel DA142647003	Police	Activités policières		DA142647003	10 000,00 $
2015	IBM CANADA LTEE	1090354	10 DÉC. 2015	REEVES, CHANTAL	Logiciel	Police	Activités policières		DA154398002	8 472,49 $
2015	IMAGERIE GRAND FORMAT	1042522	14 MAI 2015	BUSSIERES, CLAUDE	4S. FOURNITURE D'ENSEMBLES DE LETTRAGE ET DE BANDES REFLECHISSANTES POUR LES VEHICULES DU SPVM - AO15-14292 - CONTRAT 2 ANS (SOMME MAXIMALE 64 200.20 $ TX INCLUSES)	Police	Activités policières		DA154472006	10 498,75 $
2015	IMAGERIE GRAND FORMAT	1042522	18 DÉC. 2015	BUSSIERES, CLAUDE	4S. FOURNITURE D'ENSEMBLES DE LETTRAGE ET DE BANDES REFLECHISSANTES POUR LES VEHICULES DU SPVM - AO15-14292 - CONTRAT 2 ANS (SOMME MAXIMALE 64 200.20 $ TX INCLUSES)	Police	Activités policières		DA154472006	18 135,60 $
2015	IMAGERIE GRAND FORMAT	1042522	05 MAI 2015	BUSSIERES, CLAUDE	4S. FOURNITURE D'ENSEMBLES DE LETTRAGE ET DE BANDES REFLECHISSANTES POUR LES VEHICULES DU SPVM - AO15-14292 - CONTRAT 2 ANS (SOMME MAXIMALE 64 200.20 $ TX INCLUSES)	Police	Activités policières		DA154472006	15 748,12 $
2015	IMAGERIE GRAND FORMAT	1042522	17 SEPT. 2015	BUSSIERES, CLAUDE	4S. FOURNITURE D'ENSEMBLES DE LETTRAGE ET DE BANDES REFLECHISSANTES POUR LES VEHICULES DU SPVM - AO15-14292 - CONTRAT 2 ANS (SOMME MAXIMALE 64 200.20 $ TX INCLUSES)	Police	Activités policières		DA154472006	5 249,37 $
2015	JULIE-ELAINE PHANEUF	1033117	18 MARS 2015	PARENT, MARC	contrat de services professionnels dans le cadre de la transformation organisationnelle SPVM	Police	Activités policières		GDD2142661001	21 450,00 $
2015	MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1012870	02 FÉVR. 2015	LAMOTHE, BERNARD	Location - Automobile, camionnette et fourgonnette	Police	Activités policières		112451001	16 947,87 $
2015	MYRNA LASHLEY	1079220	26 OCT. 2015	DAGHER, FADY	Recherche - Approches de prévention, détection et intervention en matière de profilage racial, social et politique aux USA et Canada	Police	Activités policières		DA152647012	4 000,00 $
2015	NOUVELLE HAUTEUR INC.	1050300	04 JUIN 2015	REEVES, CHANTAL	Formatiion avec nacelle	Police	Activités policières		15-SES-15	6 614,21 $
2015	PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1084529	18 NOV. 2015	CLAVET, NORMAND	Renflouement petite caisse (Enq.)	Police	Activités policières		sn	6 131,41 $
2015	PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1084530	18 NOV. 2015	CLAVET, NORMAND	Renflouement petite caisse - Enq.	Police	Activités policières		sn	8 311,50 $
2015	PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1085705	24 NOV. 2015	CLAVET, NORMAND	Renflouement de petite caisse	Police	Activités policières		20151124	8 311,50 $
2015	PROJET AZTECH INC.	1045176	14 MAI 2015	MORENCY, DENISE	FOURNITURE DE LETTRAGE DIVERS ET DE BANDES REFLECHISSANTES POUR LES VEHICULES DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472006	3 139,12 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	PROJET AZTECH INC.	1045176	03 SEPT. 2015	MORENCY, DENISE	FOURNITURE DE LETTRAGE DIVERS ET DE BANDES REFLECHISSANTES POUR LES VEHICULES DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472006	4 624,90 $
2015	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1035205	27 MARS 2015	LAMOTHE, BERNARD	Juricomptabilité	Police	Activités policières		1112451004	5 595,83 $
2015	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1035656	31 MARS 2015	PASQUINI, BRUNO	Juricomptabilité	Police	Activités policières		1145841002	13 716,62 $
2015	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1074201	02 OCT. 2015	PICHET, PHILIPPE	Juricomptabilité	Police	Activités policières		1145841002	12 353,54 $
2015	SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1030058	04 MARS 2015	REEVES, CHANTAL	Repas détenus	Police	Activités policières	1021122	1021122	2 953,55 $
2015	SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1041955	01 MAI 2015	GUERIN, MARIO	Frais de repas de détenus pour le mois de mars 2015	Police	Activités policières		1021121	2 139,37 $
2015	SHADLEY BATTISTA	1074763	06 OCT. 2015	PICHET, PHILIPPE	Frais pour honoraires juridiques en qualité de support juridique spécialisé - dossier enquête criminelle ES-2015-012 (3580-25552). Facture 8969	Police	Activités policières		GDD-2155089010	2 423,64 $
2015	SOFTCHOICE LP	1059565	17 JUIL. 2015	DAGHER, FADY	Dossier DA152647007 Soumission 7442083	Police	Activités policières		DA152647007	5 046,53 $
2015	STEFANIE BRIERE	1025425	11 FÉVR. 2015	PASQUINI, BRUNO	Élaboration d'un modèle d'intervention - BC ouvert	Police	Activités policières		DA142647005	10 000,00 $
2015	STI MAINTENANCE INC	997806	05 JANV. 2015	CHARRON, DIANE	Contrat de services professionnels pour assister le SPVM dans la réalisation de la migration du système Maximo-Transport du 15 septembre 2014 au 27 février 2015	Police	Activités policières		DA140206011	15 485,66 $
2015	SUZANNE COMEAU	1053366	16 JUIN 2015	PARENT, MARC	Service d'une psychologue pour commercialisation - Ville de Québec - Soum 9858, Soum 9857, Soum 9856, Soum 9853, Soum 9855	Police	Activités policières		DA156936001	17 438,42 $
2015	SUZANNE COMEAU	1054080	18 JUIN 2015	PARENT, MARC	Service d'un psychologue - pour commercialisation - ville de Longueuil soum10761 P-000343	Police	Activités policières		DA1569360002	6 005,28 $
2015	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1059387	29 OCT. 2015	PICHET, PHILIPPE	Dossier décisionnel DA152647004 2 Factures 410614 et 410615	Police	Activités policières		DA152647004	1 540,74 $
2015	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1059387	15 SEPT. 2015	PICHET, PHILIPPE	Dossier décisionnel DA152647004 2 Factures 410614 et 410615	Police	Activités policières		DA152647004	10 801,89 $
2015	COLLECTION LA MARQUE INC.	1069011	09 SEPT. 2015	GIRARD, SYLVIE	Manteaux de cuir pour recrues du 08 septembre 2015	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1039220	1039220	11 338,56 $
2015	COLLECTION LA MARQUE INC.	1074736	06 OCT. 2015	GIRARD, SYLVIE	Manteaux de cuir pour recrues du 28 septembre 2015	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1039220	1039220	11 338,56 $
2015	COMPUGEN INC.	1020014	22 JANV. 2015	BOUTET, MARLENE	Écrans 24 pouces, Format 16:9; Transport et Éco-Frais inclus	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	888370	888370	7 005,61 $
2015	COMPUGEN INC.	1044942	13 MAI 2015	BOUTET, MARLENE	Achat de 25 écrans 24 pouces	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	888370	888370	4 378,50 $
2015	HOLLYWOOD NETTOYAGE SPECIALISE	1052676	15 JUIN 2015	MAURICE, HELENE	DRM Services de nettoyage et d'enlèvement d'autocollants et/ou de gouache pour les camions et véhicules du Services de sécurité incendie	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie		dg153838003	3 207,89 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	MAERIX INC.	1081581	02 DÉC. 2015	LECLERC, DENIS	SERVICE DE GESTION ET DE MAJ DES FICHES SIGNALÉTIQUES	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	726591	ENTENTE 726591	652,38 $
2015	SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1060096	21 JUIL. 2015	GUERIN, CAROLE	DRM - Travaux d'aménagement paysager	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie		DG150077002	4 724,44 $
2015	ARTEFACTUEL, COOP DE TRAVAIL	1047029	22 MAI 2015	CONVERSIONS, SIMON	CONTRAT 211511 - INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC 3 NORD, SITE DES BASSINS DU NOUVEAU HAVRE - DÉCISION DÉLÉGUÉ DB150331001-DOSSIER 2150331001	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		DB150331001	11 332,56 $
2015	SOLMATECH INC.	1022541	02 FÉVR. 2015	BUSQUE, EVE-LYNE	Projet PTI - Travaux forages - Reconst. AQ rue St-Paul Est, entre les rues Berri et Bonneau et dans la rue Bonneau, entre les rues St-Paul Est et de la Commune Est -#Simon:156549 -Dem:Laurent Guignard - Réf:Thida. Keomaniphet(994300/03)	Service de la mise en valeur du territoire	Construction d'infrastructures de voirie		DG144157001	6 922,22 $
2015	SPECIALITES D'AQUEDUC CORIX	1017701	14 JANV. 2015	NOLIN, LISE	Achat d'accessoirs d'aqueduc (compteurs d'eau).	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	G871302	DA120184003	7 349,11 $
2015	SPECIALITES D'AQUEDUC CORIX	1028608	25 FÉVR. 2015	LAMARRE, JEAN	Accessoires d'aqueduc	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable		DA120184003	7 805,81 $
2015	TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP8189	04 FÉVR. 2015	HAZEL ROY, ANNIE	Maintenance de 3 génératrices fixes CSA 282-09	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	991112	1143555028	12 292,14 $
2015	UBA INC.	DEP7954	26 MARS 2015	HAZEL ROY, ANNIE	BCO 2015 Fourniture NaOCL 12 % Entente #1810-AE.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		1143334033	17 171,10 $
2015	UBA INC.	DEP7954	09 DÉC. 2015	HAZEL ROY, ANNIE	BCO 2015 Fourniture NaOCL 12 % Entente #1810-AE.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable		1143334033	5 249,37 $
2015	FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.	1034132	24 MARS 2015	BOUCHARD, GILLES	73000_Recettes et encaissement. Spécialiste en solutions intégrées ERP Oracle. Fujitsu conseil inc.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	818262	G12 0489	11 147,86 $
2015	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1078097	20 OCT. 2015	MEILLEUR, JACINTHE	Études sur la vitalité économique du Centre-Ville de Montréal(VMI-15-018)	Ville-Marie	Autres biens - Rénovation urbaine		DA15 0093002	12 480,91 $
2015	WSP CANADA INC.	1078103	15 DÉC. 2015	BEAULIEU, JOHANNE	D: 2150093001/ Étude accessibilité et mobilité au Centre-Ville/ VMI-15-016 pour un montant maximum de $ 41283.21 avant taxes	Ville-Marie	Autres biens - Rénovation urbaine		DA15 0093001	9 456,49 $
2015	L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE (ACCP)	egs20155	10 AVR. 2015	Cyr, Marie-Josee	Dépenses de voyage / déplacement_CACP_executive Global Studies Program 2015	Police	Activités policières		Dir.SPVM_2015-000020	17 512,91 $
2015	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTREAL	ce141307	14 JANV. 2015	MILLIEN, GUIBONSE	Facture annulée à la demande de Claudine U.- soutien financier dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2014-2015, pour "Mémoires du sol".	Service de la mise en valeur du territoire	Biens patrimoniaux		CE14 1307	5 000,00 $
2015	GEORGES S. PETTY MANAGEMENT LTD.	1086756	26 NOV. 2015	TURGEON, FRANCOISE	Acquisition d¿un terrain situé sur le chemin du Bord-du-Lac aux fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard N/Réf. : 31H12-005-0319-01	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux		1154315002	6 000 000,00 $
2015	NORGEREQ LTEE	1055574	26 JUIN 2015	TURGEON, FRANCOISE	Travaux de réaménagement du poste de quartier 38 - Contrat 14359	Gestion et planification immobilière	Activités policières		1155015004	249 925,26 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	SUTERA INC.	1044262	12 MAI 2015	TURGEON, FRANCOISE	Désamiantage et travaux divers à la caserne de pompiers #26 (0079) au 2151 av. Mont-Royal est - Contrat 14465	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie		1153456001	738 528,95 $
2015	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1073252	29 SEPT. 2015	PERRIER, MATHIEU	ACHAT DE CINQ (5) VEHICULES DE MARQUE DODGE, MODELE GRAND CARAVAN 1 X DE COULEUR ET 4 X BLANC) - ANNEE 2016 - SOUMISSIONS ML1640 ET ML1641 - ENTENTE CONTRACTUELLE 693411	Police	Activités policières	693411	DA154472020	127 059,54 $
2015	HYPERTEC SYSTEMES INC	1041475	29 AVR. 2015	PERRIER, MATHIEU	Pour la fourniture de 31 appareils protables convertibles Panasonic CF-19 MK6 ainsi que des équipements connexes et trois ans d'entretien pour le SPVM	Police	Activités policières		1140206014	134 382,95 $
2015	SIGNALISATION 10-10	1045956	20 MAI 2015	ROCHON, JOSEE	Service pour la mise en place de voies réservées pour les navettes d'autobus et les véhicules d'urgences à l'occasion des parties des Alouettes de Montréal	Culture	Autres - Activités récréatives	1045660	DG150679001	29 780,76 $
2015	DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	1035984	01 AVR. 2015	BOUCHARD, NATHALIE	contrat octroyé au cabinet d'avocat DUFRESNE HÉBERT COMEAU le 28 avril 2014 afin qu'il représente la Ville dans le litige l'opposant à la Société du Vieux Port relatif aux paiements versés en remplacement d'impôt .	Dépenses communes	Autres - Administration générale		DA154309001	48 002,51 $
2015	EXCAVATION VIDOLO LTEE	1024123	06 FÉVR. 2015	BOURASSA, MARIE-JOSEE	2015-Nettoyage-Chargeur-Tracteur 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement		DG125308003	35 059,52 $
2015	LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1020864	27 JANV. 2015	THAI, SADETH	2015-EC-Lasalle-Service - Déblaiement, chargement, transport de la neige et épandage d'abrasif (Contrat)	Environnement	Matériaux secs - traitement	924057	DG135308002	29 396,50 $
2015	LES SERVICES EXP INC.	1088637	03 DÉC. 2015	THAI, SADETH	2015 - Comptage circulation + avant projet	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	959537	DA157159001	36 010,71 $
2015	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1050673	05 JUIN 2015	BALLO, DOMINIQUE	Bail emphytéotique # 8195-001 - Location annuelle ¿ Terrain bord du canal Lachine rue du Séminaire	Gestion et planification immobilière	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.		HG 0188318	29 234,27 $
2015	SOCOMEC INDUSTRIEL INC	1044372	12 MAI 2015	MARCOUX, ALAIN	Travaux d'étaiement du mur extérieur de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (4397) situé au 3444 St-Joseph est - Contrat 14403	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale		DG141630004	32 675,48 $
2015	VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1039509	22 AVR. 2015	MARCOUX, ALAIN	Remboursement la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les dépenses effectuées en 2014 à la caserne de pompiers 61 (3197) et au poste de quartier 4 (3165), situés respectivement au 10, rue Sunnydale et au 4139, boul. des Sources.	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie		DG154565001	85 842,36 $
2015	LES SERVICES EXP INC.	1030696	06 MARS 2015	ST-LOUIS, JONATHAN	Autoroute 25 - Ajouts municipaux. PTI Grands Projets 1 / Contrat-cadre 14-13372 (Yvan) / Autoroute 25-Amélioration des accès au Port de Montréal.	Infrastructures, voirie et transports	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	959537	14-13372	62 135,80 $
2015	LES SERVICES EXP INC.	1040980	11 MAI 2015	DEMEILLEZ, SYLVIE	Autoroute Ville-Marie - Passerelle Champ-de-Mars - Étude de faisabilité. Numéro de résolution 14-13372-2	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	959537	14-13372-2	37 130,78 $
2015	NORDA STELO INC.	1071373	21 SEPT. 2015	DEMEILLEZ, SYLVIE	SP 08-40 - DRM003014-TS-01 - Roche ltée - Assistance technique durant les travaux de réfection du pont Claude-Brunet - Arr. Verdun - Dem.: L-P Riopel - Gré à Gré - Décision DG157033001 - Dossier 2157033001	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie		DG157033001	36 525,33 $
2015	EQUIPEMENT WAJAX	1052858	15 JUIN 2015	TREMBLAY, MICHEL	Devis: 54815A11 Chariot élévateur électrique sur pneumatiques (4), d'une capacité nominale de 8000 lbs de marque et modèle Hyster J80XN	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DG154922015	47 167,59 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	EQUIPEMENT WAJAX	1052960	15 JUIN 2015	TREMBLAY, MICHEL	Devis: 54615A11 Chariot élévateur multidirectionnel compact à plate-forme, trois roues motrices directionnelles, moteur au gaz propane, d'une capacité minimale de 6000 lbs	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DG154922015	43 266,87 $
2015	LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	1059163	15 JUIL. 2015	TURGEON, FRANCOISE	Devis: 41415A11 Tracteur utilitaire de 80 HP de marque et modèle Kubota, M8560HDCC12 (2015) - Client Interne: Pépinière	Materiel roulant et ateliers	Horticulture et arboriculture		DG154922026	44 325,44 $
2015	LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	1087059	27 NOV. 2015	SAVAGE, CLAUDE	Modification d¿un tracteur de balades, articulé 67 HP, en tracteur de mule tel que décrit à l¿appel d¿offres sur invitation 15-14836. Tracteurs : 515-06389, 515-06390, 515-06391, 515-06392. (Devis 51315A11)	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA154922049	32 850,59 $
2015	MAGNETO-LAVAL INC.	1077635	19 OCT. 2015	MASSE, PAUL	Devis: 22515A22 Fourniture et installation d'une plate-forme avec nacelle aérienne isolée de 29 pieds sur un camion fourni par la Ville. Marque et modèle : Dur-a-lift, DT29. Appel d¿offres : 15-14677. CLIENT INTERNE : IMMEUBLES	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport		DA150336001	47 790,78 $
2015	911 PRO INC.	1038116	14 AVR. 2015	DERAMOND, DIDIER	4s. FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DES VEHICULES FORD POLICE INTERCEPTOR 2015 EN VEHICULES D'URGENCE IDENTIFIES DU SPVM - 5 ARTICLES ACCORDES A 3 SOUMISSIONNAIRES	Police	Activités policières		DA154472004	36 451,65 $
2015	ALBI CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE	1044198	11 MAI 2015	DERAMOND, DIDIER	3S. ACQUISITION DE TROIS (3) VEHICULES DE MARQUE CHEVROLET, MODELES EQUINOX LS ET EXPRESS 3500, 2015 POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472009	71 704,38 $
2015	ALBI LE GEANT KIA	1061532	28 JUIL. 2015	LONGPRE, ERIC	2s. ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE DE MARQUE KIA, MODELE SORENTO EX TRACTION INTEGRALE POUR LES BESOINS DU SPVM - OCTROI DE L'ARTICLE 3 DE L'A/O 15-14528	Police	Activités policières		DA154472011	32 454,88 $
2015	BELL MOBILITE INC	1060721	03 AOÛT 2015	DERAMOND, DIDIER	Contrat d'entretien à Bell Mobilité inc. pour la fourniture d'un contrat de maintenance des postes de travail mobiles du service de la police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois - Dossier 2150206005	Police	Activités policières		2150206005	32 859,87 $
2015	CARREFOUR 40-640 TOYOTA-SCION	1067882	02 SEPT. 2015	LONGPRE, ERIC	1s. ACHAT D'UN VEHICULE DE MARQUE TOYOTA, MODELE RAV 4 XLE TRACTION AVANT 2015	Police	Activités policières		DA154472013	28 375,12 $
2015	CENTRE-VILLE VOLKSWAGEN INC.	1054394	19 JUIN 2015	DERAMOND, DIDIER	2s. ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULES DE MARQUE VOLKSWAGEN, 1 X TIGUAN TRENDELINE ET 1 X JETTA HIGHLINE SEDAN, ANNEE 2015 OU 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472010	50 736,89 $
2015	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1067950	02 SEPT. 2015	DERAMOND, DIDIER	2s. ACQUISITION DE DEUX VEHICULES DE MARQUE CHRYSLER 200 LIMITED SEDAN 4 PORTES TRACTION AVANT 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472014	43 547,07 $
2015	CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	1092381	17 DÉC. 2015	LONGPRE, ERIC	Acquisition d'un véhicule de marque Dodge 2015 pour les besoins du SPVM	Police	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	693411	DA154472025	25 350,00 $
2015	CITE NISSAN - GABRIEL, S.E.C.	1042604	05 MAI 2015	DERAMOND, DIDIER	ACQUISITION DE TROIS (3) VEHICULES DE MARQUE NISSAN, MODELES ALTIMA SV SEDAN ET NISSAN NV3500 HD CARGO S, 2015 POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472008	79 782,55 $
2015	ESRI CANADA LIMITED	1030785	09 MARS 2015	CHARRON, DIANE	Renouvellement du contrat d'entretien des licences et outils du logiciel de géomatique du Service de la police de la Ville de Montréal du 28 mai 2015 au 27 mai 2016	Police	Activités policières		2150206003	33 784,96 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	1042394	11 MAI 2015	DERAMOND, DIDIER	ACQUISITION D'UN CHÂSSIS DE CAMION FREIGHTLINER M2-106 (6 ROUES), MODELE 2016 (ENTENTE CONTRACTUELLE 706217) POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières	706217	DA154472007	85 846,80 $
2015	HAMEL HONDA	1070285	15 SEPT. 2015	PICHET, PHILIPPE	3s. ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULES DE MARQUE HONDA, MODELE ACCORD LX SEDAN 4 PORTES, ANNEE 2015 POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472015	48 480,49 $
2015	HOPITAL GENERAL JUIF	1017495	12 FÉVR. 2015	PERRIER, MATHIEU	Paiement pour 2015 - Dossier décisionnel DA142647003	Police	Activités policières		DA142647003	38 000,00 $
2015	INDUSTRIES RAD	1039078	17 AVR. 2015	VINCENT, ERIK	3s. FOURNITURE DE CINQUANTE (50) VELOS POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DB154472005	40 278,98 $
2015	JOHN SCOTTI SUBARU	1069464	11 SEPT. 2015	PICHET, PHILIPPE	1s. ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULES DE MARQUE SUBARU, MODELE LEGACY SEDAN, 4 PORTES 3.6R, ANNEE 2016 POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472018	58 677,33 $
2015	MAZDA DE LAVAL	1067984	02 SEPT. 2015	DERAMOND, DIDIER	2s. ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULES DE MARQUE MAZDA, 1 X MODELE CX-5 GS, ANNEE 2016 ET 1 X MODELE CX-9 GS, ANNEE 2015 POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472016	57 284,44 $
2015	M.D. CHARLTON CO.LTD.	1051990	11 JUIN 2015	PERRIER, MATHIEU	Armes à impulsions électriques et équipements	Police	Activités policières		2153997004	45 262,93 $
2015	MEGA-TECH	1038109	14 AVR. 2015	DERAMOND, DIDIER	4s. FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DES VEHICULES FORD POLICE INTERCEPTOR 2015 EN VEHICULES D'URGENCE IDENTIFIES DU SPVM - 5 ARTICLES ACCORDES A 3 SOUMISSIONNAIRES	Police	Activités policières		DA154472004	51 742,98 $
2015	PASCALE LEBLANC	960462	12 FÉVR. 2015	PERRIER, MATHIEU	Contrat de services professionnels - Formation adaptée profilage	Police	Activités policières		1142647002	45 459,59 $
2015	P.E.S. CANADA INC.	1032656	17 MARS 2015	LONGPRE, ERIC	4S. FOURNITURE DE CONSOLES CENTRALES ET SYSTEMES D'ARRIMAGE NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DES VEHICULES FORD POLICE INTERCEPTOR 2015 EN VEHICULES D'URGENCE IDENTIFIES DU SPVM	Police	Activités policières		DB154472003	42 992,38 $
2015	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1063894	11 AOÛT 2015	PARENT, MARC	Juricomptabilité	Police	Activités policières		1145841002	25 629,61 $
2015	ROBERT HYDRAULIQUE INC	1061597	10 SEPT. 2015	PICHET, PHILIPPE	1s. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE NACELLE/ECHELLE ISOLEE SUR UN VEHICULE NISSAN NV MOBILE 3500 FOURNI PAR LE SPVM	Police	Activités policières		DA154472017	55 200,33 $
2015	ST-BASILE HYUNDAI	1062990	05 AOÛT 2015	DERAMOND, DIDIER	4S. ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULES DE MARQUE HYUNDAI 2015 OU 2016, 1 X MODELE ELENTRA ET 1 X MODELE SONATA SEDAN POUR LES BESOINS DU SPVM	Police	Activités policières		DA154472012	47 748,00 $
2015	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1059387	16 JUIL. 2015	PICHET, PHILIPPE	Dossier décisionnel DA152647004 2 Factures 410614 et 410615	Police	Activités policières		DA152647004	30 878,68 $
2015	ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1038117	14 AVR. 2015	DERAMOND, DIDIER	4s. FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DES VEHICULES FORD POLICE INTERCEPTOR 2015 EN VEHICULES D'URGENCE IDENTIFIES DU SPVM - 5 ARTICLES ACCORDES A 3 SOUMISSIONNAIRES	Police	Activités policières		DA154472004	35 716,75 $
2015	SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES PERE ET FILS INC.	1046956	22 MAI 2015	POTVIN, ANNIE	Divers bâtiments - Tonte de pelouse, aménagement et entretien paysager du SIM (08-13-29-31-35-41-43-45-50-DRM-CF-200-7070-Royalmount)	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie		DG 150 077 002	32 933,49 $

Année	NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	Numéro entente	Numéro résolution	MONTANT
2015	NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1063314	06 AOÛT 2015	MARCEAU, JANET	Achat de compteurs d'eau ainsi que des raccords.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1028519	1140184003	25 538,21 $
2015	NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1063314	06 AOÛT 2015	MARCEAU, JANET	Achat de compteurs d'eau ainsi que des raccords.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1112764	1140184003	35 081,57 $
2015	TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP9563	03 JUIN 2015	HAZEL ROY, ANNIE	BCO 2014 - Location d'une génératrice 2MK/V Hewitt entente cadre selon entente 991112	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	991112	CCG140421	87 138,42 $
2015	COFOMO INC.	1035966	01 AVR. 2015	LONG, SONIA	74250_HRMS-PAIE. Architecte d'applications COFOMO. Walid Saliba	Technologies de l'information	Gestion du personnel	818254	G12 0489	77 488,65 $
2015	ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	1075708	08 OCT. 2015	BOUCHARD, GILLES	70900 Acquérir une unité de stockage FAS2554-R6 chez ESI Technologies de l¿information inc.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1042963	1042963	55 352,20 $
2015	SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIONS INC	1029533	24 AVR. 2015	LONG, SONIA	Entente-cadre numéro 818275, pour le renouvellement des services professionnels de l¿analyste-programmeur Oracle M. Alain Gravel (janvier à avril 2015). Cette dépense s¿inscrit dans le cadre du projet 68033 .	Technologies de l'information	Prévention - Séc. incendie	818275	G12 0489	48 686,32 $
2015	SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIONS INC	1029533	02 MARS 2015	LONG, SONIA	Entente-cadre numéro 818275, pour le renouvellement des services professionnels de l¿analyste-programmeur Oracle M. Alain Gravel (janvier à avril 2015). Cette dépense s¿inscrit dans le cadre du projet 68033 .	Technologies de l'information	Prévention - Séc. incendie	818275	G12 0489	50 632,20 $

23 622 756,38 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.01

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1190029003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Je recommande de prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 et de le déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-23 16:52

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190029003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois ».
Toutes les données financières contenues dans ces états financiers ont été vérifiées. Les données du rapport financier consolidé vérifié sont les mêmes que celles présentées aux formulaires prescrits du MAMH. Seulement la présentation de quelques tableaux diffère des formulaires prescrits du MAMH.

De plus, dans une optique de transparence et de seine gestion, l'administration municipale s'est dotée, à partir de l'exercice financier 2014, d'un nouvel outil de gestion, soit le document « Reddition de comptes financière ». Ce document est considéré en soi comme un processus visant à faire la preuve, notamment, sous forme de rapport de gestion, que l'administration municipale a fait tout ce qui était raisonnable avec les pouvoirs et les ressources dont elle disposait, pour l'atteinte des résultats escomptés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1190029001- CG19 0032 - Report du dépôt des états financiers 2018 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard.

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-23

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2019-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-04-23

Reddition de comptes financière

Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Page couverture :

Caroline Gauthier, préposée au procédé, Service de l'eau
Lieu : Usine Charles-J.-Des Baillets (unité de production d'eau potable)

Préparé par
le Service des finances

NOTES

- Pour les sections « Analyse des revenus par objets », « Analyse des charges par secteurs d'activités », « Autres charges corporatives » et « État des activités d'immobilisations », les données de 2016 et de 2017 ont été redressées de manière, notamment, à tenir compte des modifications de structure effectuées en 2018 et de les rendre comparables, dans la mesure du possible, à celles de 2018.

  Pour les autres sections, les données réelles sont comparées avec le budget original afin d'avoir une similitude avec les données figurant aux rapports financiers annuels.

- L'année financière s'étend du 1er janvier au 31 décembre.
- À moins d'indications contraires, toutes les données de ce document sont en milliers de dollars.
- L'arrondissement au millier de dollars peut faire en sorte que certaines données présentées dans la Reddition de comptes diffèrent de celles présentées aux états financiers.

TABLE DES MATIÈRES

Messages

Mot de la mairesse 9
Mot du président du comité exécutif 11
Mot du directeur général 13
Mot du trésorier 15
Objectifs de la reddition de comptes financière 17
Activités de fonctionnement – Faits saillants 19
Activités de fonctionnement – Analyse des résultats de 2018 25
Analyse des revenus par objets 29
Taxes 29
Compensations tenant lieu de taxes 30
Quotes-parts 31
Transferts 35
Services rendus 37
Imposition de droits 39
Amendes et pénalités 40
Intérêts 41
Autres revenus 42
Affectation de revenus 43
Analyse des charges par secteurs d'activités 45
Services administratifs 47
Sécurité publique 67
Services institutionnels 75
Développement 89
Qualité de vie 107
Concertation des arrondissements 121
Arrondissements 125
Autres charges corporatives – Financement et autres charges 177
Service de la dette brute corporative 177
Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés 179
Charges communes 180
Charges de contributions corporatives 182

Analyses complémentaires 183
Charges de fonctionnement par objets 183
Analyse de certaines activités 195
Surplus accumulés et réserves 199
Activités d'immobilisations – Analyse des résultats de 2018
État des activités d'immobilisations 201
Portrait des investissements 202
Analyse des investissements par catégories d'actifs 205
Environnement et infrastructures souterraines 205
Infrastructures routières 207
Bâtiments 208
Parcs, espaces verts et terrains de jeux 209
Autres catégories d'actifs 209
Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) 211
Impact des investissements en immobilisations 211
Analyse des principales réalisations 212
Services centraux 213
Arrondissements 222
Dette et financement
Encadrement financier et stratégies de financement 231
Encadrement financier 231
Stratégies de financement des investissements 232
Évolution de la dette directe 236
Évolution de la dette consolidée directe et indirecte 237
Évolution des ratios énoncés dans la politique de gestion de la dette 238
Contributions volontaires énoncées dans la politique de gestion de la dette 242
Annexes
1. Données historiques (revenus et charges) 1.1
2. Répartition des compétences d'agglomération et locales 2.1
3. Glossaire 3.1
4. Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 4.1

INDEX DES TABLEAUX

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Tableau 1 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences 22

Tableau 2 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales 23

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2018

Tableau 3 Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités 26

Analyse des revenus par objets

Tableau 4 Sommaire des revenus 29

Tableau 5 Taxes 29

Tableau 6 Compensations tenant lieu de taxes 30

Tableau 7 Quotes-parts des villes reconstituées 31

Tableau 8 Transferts 35

Tableau 9 Services rendus 37

Tableau 10 Imposition de droits 39

Tableau 11 Amendes et pénalités 40

Tableau 12 Intérêts 41

Tableau 13 Autres revenus 42

Tableau 14 Affectation de revenus 43

Analyse des charges par secteurs d'activités

Tableau 15 Charges par secteurs d'activités 45

Tableau 16 Services administratifs 47

Tableau 17 Communications 48

Tableau 18 Direction générale 50

Tableau 19 Finances 53

Tableau 20 Performance organisationnelle 55

Tableau 21 Ressources humaines 57

Tableau 22 Technologies de l'information 59

Tableau 23 Bureau de l'inspecteur général 62

Tableau 24 Commission de la fonction publique 64

Tableau 25 Secrétariat de liaison 65

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 26 Sécurité publique 67
Tableau 27 Police 68
Tableau 28 Sécurité incendie 71
Tableau 29 Services institutionnels 75
Tableau 30 Affaires juridiques 76
Tableau 31 Approvisionnement 78
Tableau 32 Évaluation foncière 80
Tableau 33 Gestion et planification immobilière 82
Tableau 34 Greffe 85
Tableau 35 Matériel roulant et ateliers 87
Tableau 36 Développement 89
Tableau 37 Commission des services électriques 90
Tableau 38 Développement économique 92
Tableau 39 Eau 94
Tableau 40 Environnement 98
Tableau 41 Infrastructures, voirie et transports 102
Tableau 42 Mise en valeur du territoire 105
Tableau 43 Qualité de vie 107
Tableau 44 Culture 108
Tableau 45 Diversité sociale et sports 111
Tableau 46 Espace pour la vie – Charges de fonctionnement 115
Tableau 47 Espace pour la vie – Revenus 117
Tableau 48 Grands parcs, verdissement et mont Royal 118
Tableau 49 Concertation des arrondissements 121
Tableau 50 Sommaire des arrondissements 125
Tableau 51 Ahuntsic-Cartierville 126
Tableau 52 Anjou 129
Tableau 53 Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 131
Tableau 54 Lachine 134
Tableau 55 LaSalle 136
Tableau 56 L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 139
Tableau 57 Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 142
Tableau 58 Montréal-Nord 145

Analyse des charges par secteurs d'activités (suite)

Tableau 59 Outremont 148
Tableau 60 Pierrefonds-Roxboro 150
Tableau 61 Plateau-Mont-Royal 152
Tableau 62 Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 155
Tableau 63 Rosemont–La Petite-Patrie 159
Tableau 64 Saint-Laurent 162
Tableau 65 Saint-Léonard 164
Tableau 66 Sud-Ouest 166
Tableau 67 Verdun 169
Tableau 68 Ville-Marie 171
Tableau 69 Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 174

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Tableau 70 Autres charges corporatives – Financement et autres charges 177
Tableau 71 Service de la dette brute corporative 178
Tableau 72 Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés 179
Tableau 73 Dépenses communes 180
Tableau 74 Dépenses de contributions corporatives 182

Analyses complémentaires

Tableau 75 Charges de fonctionnement par objets 183
Tableau 76 Rémunération et cotisations de l'employeur 184
Tableau 77 Transport et communications 187
Tableau 78 Services professionnels, techniques et autres 187
Tableau 79 Location, entretien et réparation 189
Tableau 80 Biens non durables 190
Tableau 81 Biens durables 191
Tableau 82 Frais de financement 191
Tableau 83 Principales contributions à des organismes 192
Tableau 84 Autres objets 193
Tableau 85 Sommaire des surplus accumulés et des réserves 199

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

État des activités d'immobilisations

Tableau 86 Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales 201

Analyse des principales réalisations

Tableau 87 Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires 212

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Tableau 88 Encadrement financier 231
Tableau 89 Sources de financement et répartition des dépenses 232
Tableau 90 Évolution du solde à financer 234
Tableau 91 Évolution du coût réel de la dette, de 2016 à 2018 235

ANNEXES

Données historiques (revenus et charges)

Tableau 92 Historique des revenus et des charges 1.1

INDEX DES FIGURES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Figure 1 Répartition du surplus global 19

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2018

Figure 2 Conciliation des données financières du rapport financier annuel et du budget de 2018 25

INDEX DES GRAPHIQUES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

FAITS SAILLANTS

Graphique 1 Provenance des revenus, des charges de fonctionnement, du financement et des affectations 21

ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2018

Graphique 2 Sommaire des revenus et des charges 27

Analyses complémentaires

Graphique 3 Droits sur les mutations immobilières 195

Graphique 4 Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations 196

Graphique 5 Coût de la gestion des matières résiduelles 197

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Portrait des investissements

Graphique 6 Réalisations annuelles des activités d'immobilisations à des fins fiscales, de 2010 à 2018 203

Graphique 7 Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2016 à 2018 204

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Graphique 8 Réalisations de 2018, 2017 et 2016, par catégories d'actifs 205

DETTE ET FINANCEMENT

Encadrement financier et stratégies de financement

Graphique 9 Évolution de la dette directe brute et nette, de 2002 à 2018 236

Graphique 10 Évolution de la dette consolidée brute et nette, de 2002 à 2018 237

Graphique 11 Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville, de 2001 à 2018 238

Encadrement financier et stratégies de financement (suite)

Graphique 12 Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement, de 2001 à 2018 239

Graphique 13 Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2018 240

Graphique 14 Dette directe nette par citoyen, de 2001 à 2018 241

Reddition de comptes financière

2018

W

MOT DE LA MAIRESSE

Chères Montréalaises,
Chers Montréalais,

C'est avec fierté et un sens du devoir accompli que nous vous présentons le *Rapport financier annuel* et la *Reddition de comptes financière* pour l'exercice 2018.

Ce bilan revêt une importance particulière, car il constitue une rétroaction essentielle sur ce qui a été réalisé en 2018, la première année complète de notre administration.

Il exprime la vision que nous avons proposée aux Montréalaises et aux Montréalais et fait état du travail que nous avons accompli pour leur offrir des services auxquels ils sont en droit de recevoir.

D'emblée, notre administration a clairement identifié ses priorités : le développement économique, l'environnement, l'habitation et la mobilité qui, ensemble, constituent les fondations d'une ville à l'avenir prometteur.

Pour chacune de ces priorités, des gestes concrets et porteurs ont été posés. Par exemple, l'escouade mobilité que nous avons mise en place l'an dernier afin de favoriser la fluidité des déplacements et le déploiement de notre stratégie pour la création de 12 000 logements sociaux, communautaires et abordables qui permet à des familles de se loger convenablement et à la hauteur de leur capacité de payer.

Pour faire de Montréal une ville verte et écoresponsable, nous avons entrepris d'importants partenariats avec le Réseau C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki qui permettront, par la mise en commun de ressources, de produire une planification climatique menant à la carboneutralité de la collectivité montréalaise.

Car, avant tout, nous désirons bâtir une métropole qui répond aux aspirations de ses citoyennes et ses citoyens, et ce, en ayant à cœur l'avenir des prochaines générations.

L'économie montréalaise connaît une belle effervescence. Les perspectives de croissances sont excellentes et plusieurs indicateurs sont à la hausse.

Ainsi, l'année 2018 fut une année record pour les investissements étrangers qui se sont établis à 2,47 G$. À ces investissements se conjugue un marché de l'emploi dynamique, des conditions essentielles à la prospérité de Montréal.

Notre ville bénéficie d'un fort pouvoir d'attraction et pour favoriser ce climat économique favorable, Montréal n'a pas hésité à mettre en place des conditions propices à la croissance. Le lancement de la stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* représente un levier performant pour stimuler le dynamisme économique.

Nous poursuivrons donc notre travail pour accompagner efficacement les forces vives de notre collectivité et nous redoublerons d'efforts pour offrir des services qui répondent aux besoins de nos concitoyennes et nos concitoyens.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement et le travail important réalisé par les services municipaux et les arrondissements qui s'engagent, au quotidien, à servir la population montréalaise.

Je sais que nous sommes sur la bonne voie pour continuer à bâtir une métropole toujours plus inclusive, prospère, verte et durable.

La mairesse,

Valérie Plante

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En 2018, lorsque nous vous présentions le premier budget de notre administration, nous vous faisions part, non seulement de notre vision pour bâtir le Montréal de demain, mais aussi de nos priorités financières pour y parvenir.

Notons tout d'abord que les résultats globaux de l'exercice financier 2018 sont concluants. Pour cette année de référence, notre métropole présente un excédent budgétaire global de 212,7 M$, soit une augmentation de 73,2 M$ par rapport à l'année 2017. Nous pouvons aussi souligner une importante réduction du déficit de l'agglomération à 15,6 M$, en baisse de 70,5 M$ par rapport à l'année précédente.

Les surplus s'expliquent, notamment, par la bonne gestion des opérations dans les arrondissements qui a permis de générer un excédent de 73,7 M$. Les efforts d'optimisation qui ont été déployés par nos différents services corporatifs ont également porté leurs fruits en entraînant, quant à eux, un excédant s'élevant à 139,0 M$.

En 2018, Montréal a connu une année immobilière très active. Cette réalité se reflète dans ses revenus, plus précisément concernant les droits sur les mutations immobilières et les licences et permis, qui ont engendré des gains supplémentaires de 106,4 M$. De plus, un contrôle rigoureux de nos charges de fonctionnement a permis d'engendrer des économies totalisant 58,3 M$.

Les investissements en immobilisations de la Ville ont atteint un niveau record de 1 721,5 M$, soit une progression de 21,7 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, le coût réel de la dette à la charge des contribuables s'est élevé à 736,0 M$, soit 26,0 M$ de plus qu'en 2017. Afin de réduire l'effet des dépenses en immobilisations sur la dette, l'administration poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations pour un total de 454,3 M$, une hausse de 20,4 % par rapport à 2017.

Nous pouvons être fiers de l'important travail effectué par les membres du comité exécutif et les différents services de la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre les projets de l'administration, tout en respectant un cadre budgétaire rigoureux.

À ce titre, c'est avec enthousiasme que nous avons reçu, en fin d'année, la proposition de notre nouveau directeur général de modifier la structure organisationnelle des services centraux de la Ville. Cette nouvelle structure nous apparaît mieux adaptée pour s'attaquer à nos priorités, dont les défis pressants associés aux changements climatiques. Il est maintenant acquis que ces changements climatiques influenceront nos pratiques et nos budgets pour les années à venir, particulièrement pour les services aux citoyens.

En 2018, les coûts reliés aux activités de déneigement et de déglaçage ont augmenté de 5,5 % par rapport à 2017, pour un total de 192,0 M$. Cette hausse s'explique par l'hiver rigoureux que les Montréalais ont connu avec des gels importants et des précipitations cumulées totalisant 230,4 centimètres, combinée à l'augmentation de certaines autres charges et à l'épandage accru d'abrasifs.

La Ville a également été appelée à participer financièrement à certains projets d'importance pour la métropole, dont ceux de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour laquelle elle a versé une somme totalisant 551,5 M$, soit près de 10 % de son budget total.

Soulignons quelques réalisations en habitation afin de démarrer la stratégie 12 000 logements abordables et sociaux : l'appui financier apporté à des projets spéciaux de logements abordables et une augmentation substantielle de la subvention pour l'achat d'une première propriété.

Ces excellents résultats n'auraient pas été atteints sans le travail de tous les employés de la Ville de Montréal qui, quotidiennement, mettent tout en œuvre afin de livrer les services à la population. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur précieux apport à ces résultats probants.

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames,
Messieurs,

C'est dans un objectif de transparence et d'accessibilité financière que je vous présente, pour la toute première fois à titre de directeur général de la Ville de Montréal, le *Rapport financier annuel* et la *Reddition de comptes financière* pour l'année 2018.

Ces deux documents sont l'aboutissement d'un rigoureux processus de mise en commun des informations financières de l'ensemble des unités d'affaires, des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal. Je tiens à remercier tous les intervenants qui ont collaboré de près ou de loin à cette démarche. Je veux également remercier l'ensemble des employés de la Ville pour les efforts déployés, au quotidien, au service des citoyennes et des citoyens.

Je suis fier du travail qui a été accompli au cours de la dernière année. Je suis particulièrement confiant en l'avenir de notre Ville; un avenir prometteur qui passe par une mobilisation toujours plus grande des employés municipaux, au service de la population montréalaise. C'est pourquoi j'ai mis cette mobilisation au sommet de ma liste de priorités organisationnelles pour 2019.

L'année 2018 a été ponctuée de grandes réalisations et d'importants jalons. Je pense notamment à la signature d'ententes sectorielles avec le gouvernement du Québec, qui s'inscrivent dans le cadre du « Réflexe Montréal », et qui ont pour but d'accorder à la Ville une plus grande flexibilité dans plusieurs champs d'intervention municipale.

Je pense aussi au lancement, en juin dernier, de la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*, une première au Canada. Cette stratégie prévoit un ensemble d'actions et de mesures concrètes pour les cinq prochaines années, et contribuera à améliorer la capacité de la Ville et de tous ses partenaires à faire face efficacement aux perturbations climatiques. C'est d'ailleurs dans cette perspective de gestion urbaine durable que j'ai fait de la transition écologique une de mes grandes priorités organisationnelles.

À la fin août, la Ville de Montréal a été l'hôte du tout premier *Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation*. Cet événement historique avait pour but de créer des liens en engageant un dialogue constructif vers la réconciliation et en encourageant les maillages et les collaborations entre les gouvernements et les communautés des Premières Nations. Dans cette optique, je me suis engagé à poursuivre activement l'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion au sein de la Ville.

En terminant, l'année 2018 s'est conclue avec une réorganisation de la structure administrative de la Ville visant à accroître la cohérence, la collaboration et l'efficacité au sein des unités administratives. Avec l'exercice d'alignement stratégique auquel la population et le personnel de la Ville auront l'occasion de participer en 2019, nous nous doterons d'une vision claire et forte de notre métropole pour 2030. Nos actions seront d'autant plus porteuses et cohérentes avec les aspirations de notre population.

Le directeur général,

Serge Lamontagne

MOT DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

La Ville de Montréal dévoile son rapport financier annuel pour l'année 2018. Ce rapport est constitué de deux parties : une version consolidée des données financières de la Ville et une analyse des informations financières de l'administration. Cette dernière portion exclut les organismes de son périmètre comptable.

L'exercice financier 2018 démontre un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 212,7 M$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2018 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 212,7 M$ est attribuable à des revenus supérieurs par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cet excédent s'explique de la sorte : un excédent de 228,3 M$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences de nature locale (225,7 M$ en 2017); et un déficit de 15,6 M$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences d'agglomération (déficit de 86,2 M$ en 2017). En ce qui concerne les arrondissements, leur surplus de gestion est de l'ordre de 73,7 M$ comparativement à 52,3 M$ en 2017.

Les revenus globaux de l'administration municipale se chiffrent à 5 482,1 M$. Ils sont en hausse de 114,6 M$ (2,1 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. La hausse s'explique, entre autres, par un marché immobilier performant ayant, à lui seul, généré des revenus additionnels de 69,8 M$, par l'imposition de droits sur les mutations immobilières et par la délivrance de permis de construction et de modification pour la somme de 36,6 M$.

L'activité économique favorable et les revenus d'intérêts ont aussi contribué à hauteur de 160,8 M$, soit un écart de 12,0 M$ par rapport au montant établi au budget 2018. Par contre, cette hausse est atténuée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une variation de 17,6 M$ au niveau des amendes et pénalités.

Les charges de fonctionnement, de financement et les affectations de l'administration municipale sont de l'ordre de 5 269,4 M$, en baisse de 98,1 M$ (1,8 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. Cette baisse résulte principalement d'économies de 58,3 M$ au niveau des charges de fonctionnement, de 4,6 M$ au niveau du remboursement de la dette à long terme ainsi que de 35,1 M$ d'affectations supplémentaires provenant principalement de surplus accumulés des années antérieures. Pour les charges de fonctionnement, l'économie de 58,3 M$ provient principalement des services professionnels et techniques pour 36,5 M$, des frais de location, d'entretien et de réparation pour 33,1 M$, des frais de financement pour 10,1 M$ ainsi que des frais de contribution pour 34,2 M$. Ces économies sont par contre réduites par des augmentations de 34,8 M$ au niveau de la rémunération et des cotisations de l'employeur, et de 17,1 M$ pour les biens durables.

Il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville qui œuvre au quotidien à rendre les services municipaux. Ils ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,

Yves Courchesne, CPA, CGA

Objectifs de la reddition de comptes financière

2018

OBJECTIFS DE LA REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE

À partir de l'exercice financier de 2014, dans une optique de transparence et de saine gestion, l'administration municipale a décidé de se doter d'un outil de gestion, le document *Reddition de comptes financière*.

Ce document, qui se veut complémentaire au rapport financier annuel, permettra à l'administration municipale de répondre aux besoins des différents intervenants concernant l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées tout au long de l'année financière.

Le principal objectif du document *Reddition de comptes financière* est de produire une information de gestion plus détaillée que celle du rapport financier annuel. En présentant l'information concernant l'utilisation, par l'administration municipale, des ressources financières mises à sa disposition pour l'année financière, ce document permet d'analyser en détail les différentes activités de la Ville et de comparer les résultats avec les données budgétaires de l'année courante. De plus, des analyses permettent de mettre en évidence les tendances qui se dessinent pour certaines données financières ou qualitatives.

Ce document se divise en trois parties. Dans la première, l'ensemble des activités de fonctionnement sont analysées. Dans la deuxième, l'analyse porte sur les activités reliées aux charges d'immobilisations et la troisième partie présente la dette et les autres sources de financement.

Activités de fonctionnement – Faits saillants

2018

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – FAITS SAILLANTS

Afin de faire le lien avec la présentation officielle du rapport financier de la Ville, cette section présente les charges de fonctionnement et les affectations, tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

L'exercice financier de 2018 de la Ville de Montréal, en excluant les organismes de son périmètre comptable[1], s'est soldé par un surplus global de 212,7 M$, soit 3,9 % des revenus globaux. Cet excédent est illustré comme suit :

Figure 1 – Répartition du surplus global

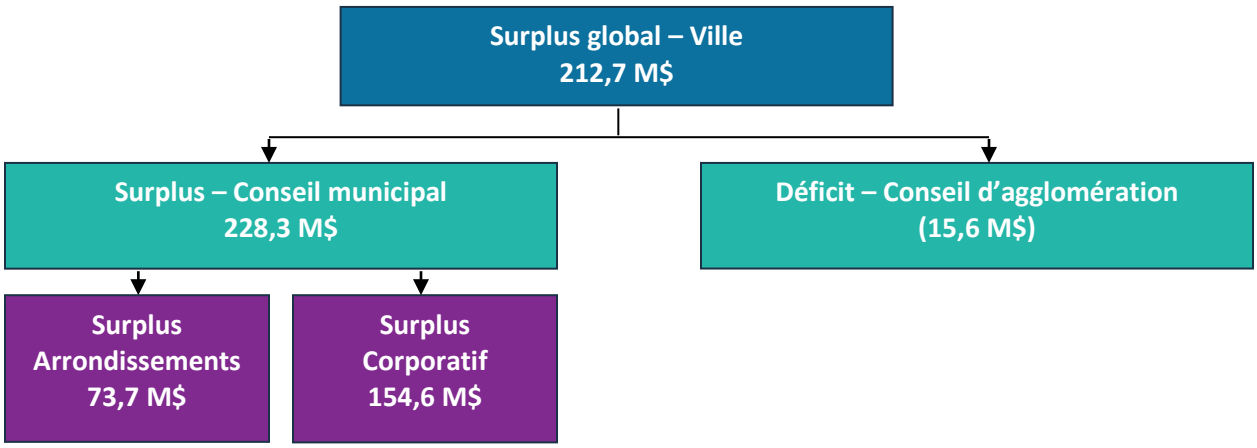

Analyse des résultats de 2018

Les principaux éléments ayant permis de générer les surplus de 212,7 M$ sont des revenus supplémentaires non anticipés ainsi que des économies réalisées dans les charges de fonctionnement, à la suite d'un contrôle serré de celles-ci.

Concernant les revenus, l'excédent budgétaire s'établit à 114,6 M$ et s'explique principalement par les éléments suivants :

- une activité économique favorable et un marché immobilier encore robuste, permettant de générer des revenus supplémentaires de 69,8 M$ en droits sur les mutations immobilières et de 36,6 M$ en revenus de licences et permis;

1. Le périmètre comptable comprend les organismes suivants : la Société de transport de Montréal (STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal.

- la finalisation d'ententes avec les gouvernements fédéral et provincial sur l'expropriation de terrains pour les projets du pont Champlain, de l'échangeur Turcot et du Réseau express métropolitain (REM), ayant généré des revenus non prévus de 24,9 M$;
- une atténuation de ces hausses de revenus par un ensemble de variations dans les autres types de revenus, dont ceux des amendes et des pénalités pour 17,6 M$.

Concernant les charges de fonctionnement, l'économie budgétaire s'est établie à 58,3 M$ et s'explique principalement par les éléments suivants :

- une baisse des coûts des services professionnels et techniques, pour 36,8 M$;
- une réduction des frais de location, d'entretien et de réparation, pour 33,1 M$, dont la plus grande partie provient des coûts de location d'immeubles;
- une réduction de 10,1 M$ des frais de financement;
- une réduction de 34,2 M$ des contributions faites aux organismes, dont une somme de 22,1 M$ résulte de dépenses moindres de la STM dans le cadre de la SOFIL en 2018 et, par conséquent, d'une contribution équivalente moindre de la Ville;
- en contrepartie, une réduction de ces économies causée par des augmentations de 51,9 M$ de certaines autres charges de fonctionnement, soit de 34,8 M$ en rémunération et cotisations de l'employeur et de 17,1 M$ en biens durables.

Graphique 1 – Provenance des revenus, des charges de fonctionnement, du financement et des affectations

Total des revenus → **5 482,1 M$**

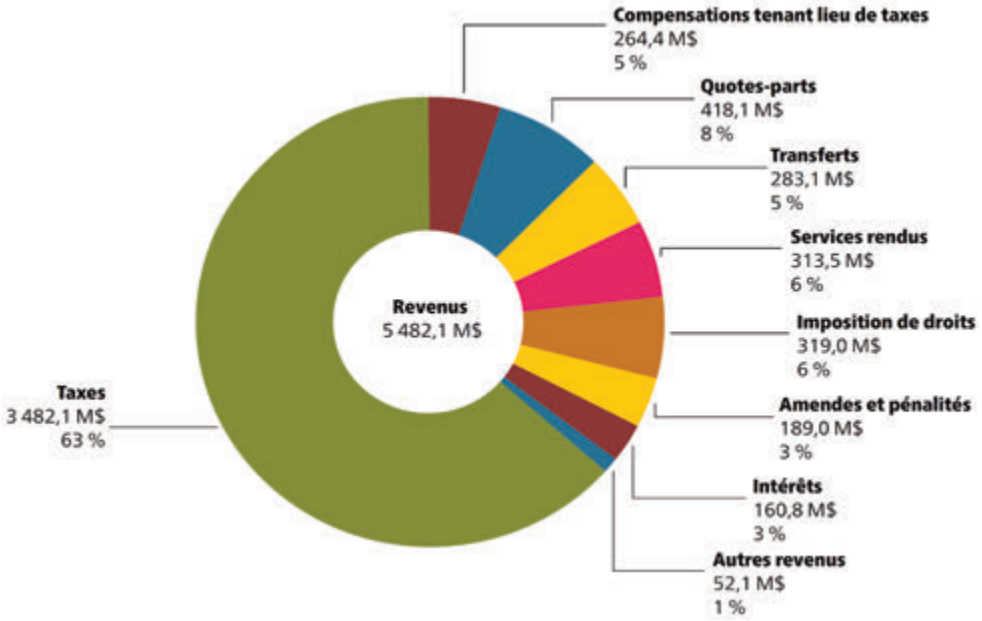

Total des charges de fonctionnement et de financement et des affectations → **5 269,4 M$**

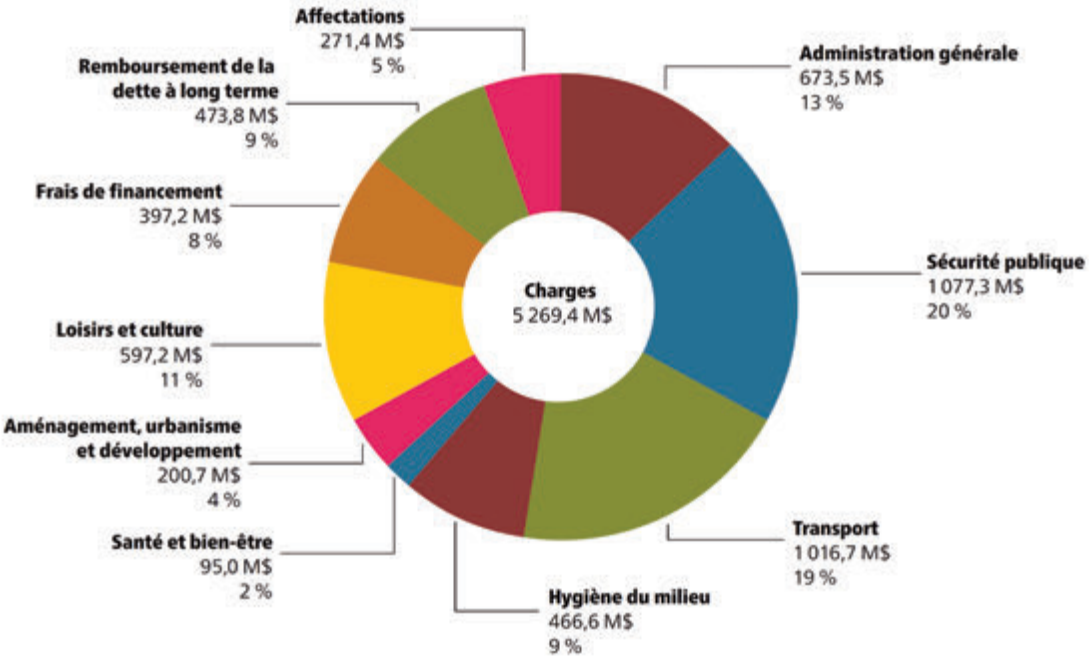

Excédent de l'année → **212,7 M$**

Tableau 1 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences[2]

(en milliers de dollars)

	2018								2017
	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Budget original	Réel	Réel
Revenus									
Taxes	3 423 699	3 433 199	48 720	48 879			3 472 419	3 482 078	3 343 441
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417					270 943	264 417	260 024
Quotes-parts			2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	418 105	397 247
Transferts	181 616	191 102	110 823	91 966			292 439	283 068	350 702
Services rendus	255 333	256 933	59 000	60 047	(1 466)	(3 470)	312 867	313 510	314 394
Imposition de droits	210 565	317 010	1 969	1 963			212 534	318 973	265 882
Amendes et pénalités	100 132	103 096	106 496	85 937			206 628	189 033	172 814
Intérêts	77 773	88 342	70 979	72 460			148 752	160 802	144 570
Autres revenus	30 069	35 338	2 945	16 807			33 014	52 145	43 131
	4 550 130	**4 689 437**	**2 796 275**	**2 770 670**	**(1 978 910)**	**(1 977 976)**	**5 367 495**	**5 482 131**	**5 292 205**
Charges de fonctionnement									
Administration générale	476 533	396 003	350 476	278 729	(211)	(1 199)	826 798	673 533	766 300
Sécurité publique	8 368	12 848	1 015 202	1 065 162	(629)	(678)	1 022 941	1 077 332	1 100 761
Transport	415 758	443 575	598 293	573 573	(84)	(439)	1 013 967	1 016 709	1 010 174
Hygiène du milieu	205 676	227 902	217 732	239 584	(221)	(834)	423 187	466 652	406 660
Santé et bien-être	66 482	64 579	38 630	30 412			105 112	94 991	89 913
Aménagement, urbanisme et développement	136 580	128 359	77 857	72 630	(293)	(268)	214 144	200 721	209 238
Loisirs et culture	474 953	489 443	94 300	107 819	(28)	(52)	569 225	597 210	615 355
Frais de financement	267 601	264 452	139 685	132 713			407 286	397 165	389 789
	2 051 951	**2 027 161**	**2 532 175**	**2 500 622**	**(1 466)**	**(3 470)**	**4 582 660**	**4 524 313**	**4 588 190**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 977 444**	**1 974 506**			**(1 977 444)**	**(1 974 506)**			
Excédent avant financement et affectations	**520 735**	**687 770**	**264 100**	**270 048**			**784 835**	**957 818**	**704 015**
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(313 731)	(313 000)	(164 642)	(160 756)			(478 373)	**(473 756)**	(463 853)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(11 279)		(6 425)				(17 704)	(9 487)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957		23			67 287	117 980	141 995
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)	(120 468)	(121 393)			(353 884)	(354 486)	(324 128)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)	21 010	2 863			(19 865)	(17 158)	90 968
	(207 004)	**(146 436)**	**(99 458)**	**(124 932)**			**(306 462)**	**(271 368)**	**(100 652)**
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		**228 334**		**(15 640)**				**212 694**	**139 510**

2. Ce tableau permet de faire le lien avec les états financiers consolidés de 2018 de la Ville de Montréal.

Tableau 2 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes	3 262 398,2	3 343 440,9	3 482 078,4	3 472 419,1	9 659,3	3 472 419,1
Compensations tenant lieu de taxes	252 329,6	260 024,1	264 416,6	270 942,9	(6 526,3)	270 942,9
Quotes-parts	404 753,5	397 246,2	418 105,5	417 899,4	206,1	417 899,4
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 068,2	292 439,4	(9 371,2)	288 746,8
Services rendus	314 037,3	314 394,6	313 509,8	312 866,7	643,1	310 812,7
Imposition de droits	222 776,2	265 881,6	318 972,4	212 534,4	106 438,0	212 534,4
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	206 627,9	(17 594,2)	206 627,9
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,0	148 751,7	12 049,3	148 751,7
Autres revenus	19 369,8	43 132,2	52 145,7	33 014,5	19 131,2	34 960,8
Total – Revenus	**5 021 982,8**	**5 292 205,0**	**5 482 131,3**	**5 367 496,0**	**114 635,3**	**5 363 695,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	756 410,7	766 300,1	673 532,2	826 798,0	153 265,8	799 259,2
Sécurité publique	1 047 376,2	1 100 761,7	1 077 331,0	1 022 941,5	(54 389,5)	1 027 697,4
Transport	907 573,7	1 010 173,5	1 016 709,2	1 013 967,2	(2 742,0)	1 056 453,9
Hygiène du milieu	438 417,2	406 660,2	466 652,2	423 186,7	(43 465,5)	441 053,6
Santé et bien-être	89 341,0	89 913,5	94 991,8	105 112,5	10 120,7	105 664,1
Aménagement, urbanisme et développement	210 201,0	209 237,8	200 722,2	214 143,9	13 421,7	206 934,5
Loisirs et culture	559 867,2	615 354,0	597 209,8	569 225,2	(27 984,6)	583 596,3
Frais de financement	382 947,0	389 789,0	397 165,8	407 285,5	10 119,7	407 285,5
Total – Charges de fonctionnement	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 524 314,2**	**4 582 660,5**	**58 346,3**	**4 627 944,5**
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	449 312,5	463 853,5	473 755,5	478 373,3	4 617,8	478 373,3
Affectations						
Activités d'immobilisations	8 623,5	9 487,1	17 704,0	-	(17 704,0)	7 817,7
Excédent des activités de fonctionnement affecté	(68 455,0)	(141 995,9)	(117 979,3)	(67 287,2)	50 692,1	(117 979,5)
Réserves financières et fonds réservés	231 922,1	324 128,8	354 485,8	353 884,0	(601,8)	347 674,3
Montant à pourvoir dans le futur	(130 674,3)	(90 968,2)	17 157,5	19 865,4	2 707,9	19 865,4
Total – Affectations	**41 416,3**	**100 651,8**	**271 368,0**	**306 462,2**	**35 094,2**	**257 377,9**
Excédent (déficit) de l'exercice	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**-**	**212 693,6**	**-**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des revenus par objets

Analyse des charges par secteurs d'activités

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

Analyses complémentaires

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2018

La présente section comprend quatre parties, soit une analyse détaillée des revenus par objets, une analyse des dépenses par secteurs d'activités, une analyse des charges de financement corporatives et autres charges ainsi que des analyses complémentaires de certaines charges par objets.

Les charges de fonctionnement, les frais de financement et les affectations sont regroupés par secteurs d'activités afin de permettre une reddition de comptes financière sur la même base que celle établie pour la production du budget de 2018.

La figure 2 permet au lecteur de faire le lien entre les données présentées dans le rapport financier annuel de 2018 (tableaux 1 et 2), tel que l'exige le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et la présentation budgétaire de 2018 (tableau 3), élaborée en fonction des secteurs d'activités, et ce, tel que l'ont adoptée les instances de la Ville.

Figure 2 – Conciliation des données financières du rapport financier annuel et du budget de 2018

		Rapport financier	Ajustements	Présentation budgétaire
Revenus	Revenus	5 482,1 M$	–	5 482,1M$
	Affectations de revenus	–	158,1 M$	158,1 M$
	Total	5 482,1 M$	158,1 M$	5 640,2 M$
Charges	Charges de fonctionnement	4 998,0 M$	–	4 998,0 M$
	Affectations de charges	271,4 M$	158,1 M$	429,5 M$
	Total	5 269,4 M$	158,1 M$	5 427,5 M$
	Excédent	212,7 M$	–	212,7 M$

Tableau 3 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes	3 262 398,1	3 343 440,9	3 482 078,4	3 472 419,1	9 659,3	3 472 419,1
Compensations tenant lieu de taxes	252 329,6	260 024,1	264 416,7	270 942,9	(6 526,2)	270 942,9
Quotes-parts	404 753,6	397 246,2	418 105,5	417 899,4	206,1	417 899,4
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 067,9	292 439,4	(9 371,5)	288 746,8
Services rendus	314 037,4	314 394,6	313 509,9	312 866,7	643,2	310 812,7
Imposition de droits	222 776,2	265 881,6	318 972,3	212 534,4	106 437,9	212 534,4
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	206 627,9	(17 594,2)	206 627,9
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,1	148 751,7	12 049,4	148 751,7
Autres revenus	19 369,7	43 132,2	52 145,7	33 014,5	19 131,2	34 960,8
Affectation de revenus	143 512,6	223 075,1	158 136,6	104 687,3	53 449,3	154 629,6
Total – Revenus	**5 165 495,4**	**5 515 280,1**	**5 640 267,8**	**5 472 183,3**	**168 084,5**	**5 518 325,3**
Charges par secteurs d'activités						
Services administratifs	246 297,9	241 618,9	239 383,7	249 834,9	10 451,2	253 875,1
Sécurité publique	985 976,6	1 052 449,8	1 028 212,2	977 525,5	(50 686,7)	982 821,1
Services institutionnels	376 105,7	391 775,7	395 973,8	398 822,6	2 848,8	402 068,2
Développement	625 726,6	580 525,5	658 855,2	646 381,0	(12 474,2)	653 608,7
Qualité de vie	192 902,9	244 510,5	201 659,9	180 525,5	(21 134,4)	184 613,4
Concertation des arrondissements	91 322,6	98 389,0	102 657,1	81 483,1	(21 174,0)	104 976,0
Arrondissements	825 366,5	878 196,8	887 768,9	880 924,0	(6 844,9)	912 596,9
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 343 698,8**	**3 487 466,2**	**3 514 510,8**	**3 415 496,6**	**(99 014,2)**	**3 494 559,4**
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	729 170,0	748 072,8	763 845,9	777 618,3	13 772,4	777 618,3
Paiement comptant d'immobilisations	240 604,2	333 674,4	379 198,4	361 584,1	(17 614,3)	362 442,1
Total – Charges de financement	**969 774,2**	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 139 202,4**	**(3 841,9)**	**1 140 060,4**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	155 151,6	198 505,4	161 360,6	278 629,4	117 268,8	249 137,8
Dépenses de contributions	607 125,6	653 414,2	652 895,1	676 248,2	23 353,1	676 898,2
Total – Autres charges corporatives	**762 277,2**	**851 919,6**	**814 255,7**	**954 877,6**	**140 621,9**	**926 036,0**
Élimination des transactions internes et interentités	**(49 374,8)**	**(45 362,8)**	**(44 236,6)**	**(37 393,3)**	**6 843,3**	**(42 330,5)**
Total des charges de fonctionnement, du financement et des affectations	**5 026 375,4**	**5 375 770,2**	**5 427 574,2**	**5 472 183,3**	**44 609,1**	**5 518 325,3**
Excédent (déficit) de l'exercice	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**-**	**212 693,6**	**-**

Graphique 2 – Sommaire des revenus et des charges

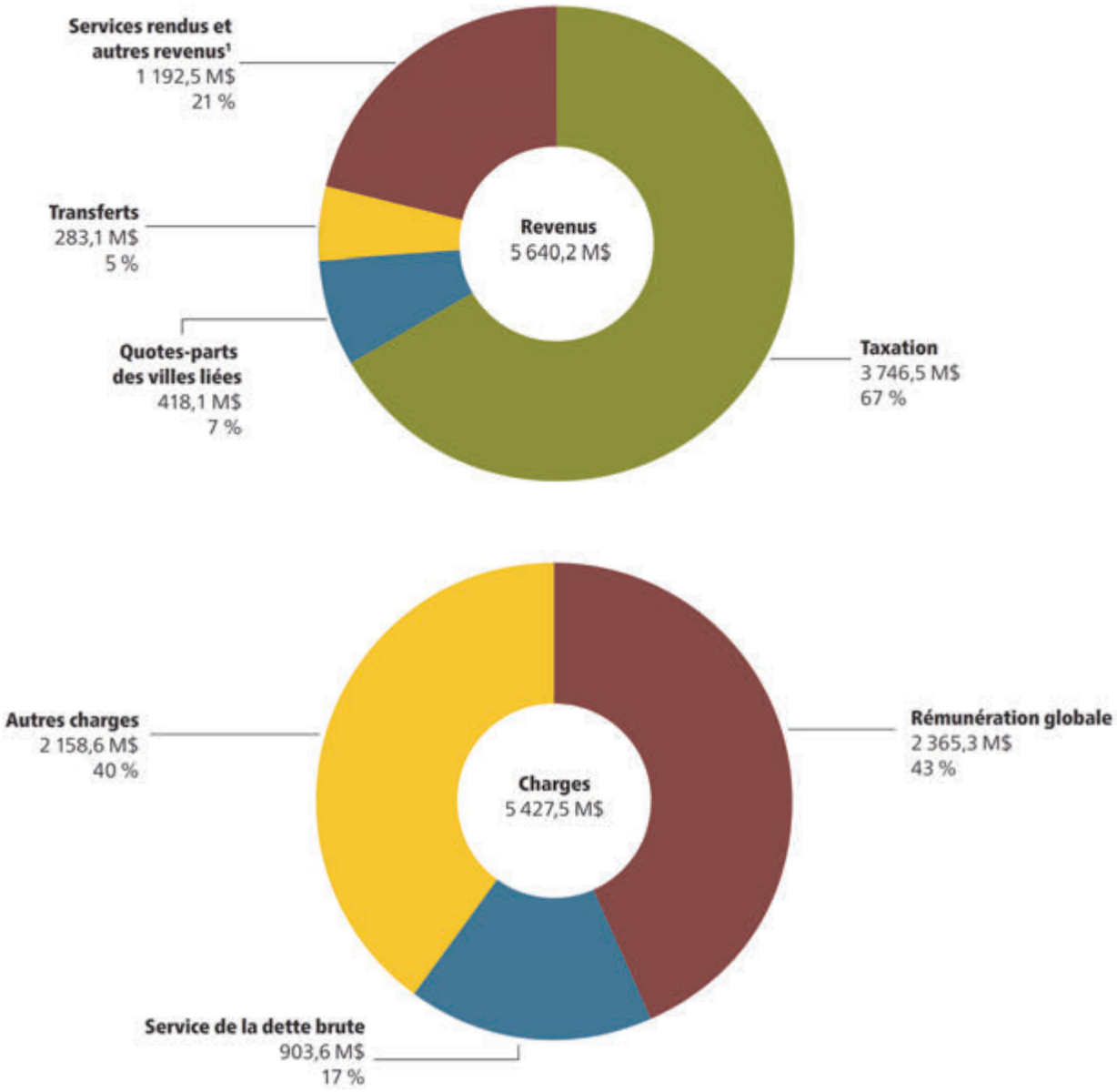

1. Comprend les affectations de revenus, pour 158,1 M$.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des revenus par objets

ANALYSE DES REVENUS PAR OBJETS

Les revenus de 2018, incluant les affectations de revenus, s'élèvent à 5,6 G$, pour un écart favorable de 168,1 M$ par rapport au budget original.

Tableau 4 – Sommaire des revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes	3 262 398,1	3 343 440,9	3 482 078,4	3 472 419,1	9 659,3	3 472 419,1
Compensations tenant lieu de taxes	252 329,6	260 024,1	264 416,7	270 942,9	(6 526,2)	270 942,9
Quotes-parts	404 753,6	397 246,2	418 105,5	417 899,4	206,1	417 899,4
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 067,9	292 439,4	(9 371,5)	288 746,8
Services rendus	314 037,4	314 394,6	313 509,9	312 866,7	643,2	310 812,7
Imposition de droits	222 776,2	265 881,6	318 972,3	212 534,4	106 437,9	212 534,4
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	206 627,9	(17 594,2)	206 627,9
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,1	148 751,7	12 049,4	148 751,7
Autres revenus	19 369,7	43 132,2	52 145,7	33 014,5	19 131,2	34 960,8
Affectations de revenus	143 512,6	223 075,1	158 136,6	104 687,3	53 449,3	154 629,6
Total – Revenus	**5 165 495,4**	**5 515 280,1**	**5 640 267,8**	**5 472 183,3**	**168 084,5**	**5 518 325,3**

TAXES

Les taxes foncières municipales, basées sur la valeur des immeubles, représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal.

Tableau 5 – Taxes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Taxes						
Taxes générales	2 584 287,6	2 666 834,8	2 758 582,7	2 755 031,3	3 551,4	2 755 031,3
Taxes de secteurs	232 286,1	237 822,2	244 881,5	242 675,6	2 205,9	242 675,6
Taxes sur une autre base – Autres	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 641,4	(69,0)	13 641,4
Taxes, compensation et tarification	111 981,0	113 713,0	117 192,2	114 295,6	2 896,6	114 295,6
Taxes spéciales	321 782,4	312 374,3	347 849,6	346 775,2	1 074,4	346 775,2
Total – Taxes	**3 262 398,1**	**3 343 440,9**	**3 482 078,4**	**3 472 419,1**	**9 659,3**	**3 472 419,1**

Les revenus de taxes pour l'année 2018 ont atteint 3,5 G$, produisant un écart favorable de 9,7 M$, soit 0,28 % des sommes prévues au budget. Des modifications au rôle d'évaluation foncière entraînant des transferts entre les catégories des immeubles taxables et compensables ont produit une perte nette de 5,1 M$. Inversement, des pertes moins élevées au chapitre des contestations du rôle foncier et de bons

résultats dans les taxes de secteurs et dans la tarification de l'eau ont contribué à porter l'écart favorable à un total de 9,7 M$.

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Ces revenus proviennent des compensations devant être payées par les propriétaires d'immeubles exempts de taxes foncières. À titre d'exemple, les immeubles appartenant aux gouvernements canadien et québécois, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, et ceux dont le propriétaire est mandataire de la Couronne, chef de l'État canadien, sont visés par différentes lois prévoyant le paiement de compensations.

Tableau 6 – Compensations tenant lieu de taxes
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Compensations tenant lieu de taxes						
Gouvernement du Québec	200 844,4	205 537,0	212 906,8	213 805,9	(899,1)	213 805,9
Gouvernement du Canada	36 864,1	41 252,1	35 859,1	43 442,3	(7 583,2)	43 442,3
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	11 421,3	2 179,8	11 421,3
Autres organismes compensables	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 273,4	(223,7)	2 273,4
Total – Compensations tenant lieu de taxes	**252 329,6**	**260 024,1**	**264 416,7**	**270 942,9**	**(6 526,2)**	**270 942,9**

Les revenus provenant des compensations tenant lieu de taxes se sont élevés à 264,4 M$, générant un écart négatif de 6,5 M$, ou de 2,4 %, avec le budget. Ce résultat découle d'une diminution de 7,6 M$ des compensations fédérales, combinée à une diminution de 0,9 M$ des compensations provinciales ainsi qu'à un écart favorable de 2,0 M$ pour les autres organismes municipaux payant des compensations.

- *Fédéral :* la perte est principalement due à la vente du complexe Radio-Canada, qui intègre ainsi la catégorie des immeubles taxables, pour 6,8 M$.
- *Provincial :* certains transferts et certaines pertes ont mené à un déficit de 2,5 M$, compensé par un surplus non anticipé lié à la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.
- *Organismes municipaux et autres organismes compensables :* le surplus provient principalement de l'exemption de deux grands immeubles, auparavant dans la catégorie taxable.

QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des coûts engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales.

La Ville de Montréal, en tant que ville liée, participe au financement des dépenses d'agglomération par le paiement de quotes-parts, qui ont totalisé près de 2,0 G$ en 2018, soit environ 3,0 M$ de moins que les prévisions. Cette charge a été financée, principalement, par les taxes et compensations tenant lieu de taxes perçues pour l'exercice.

Le montant global que la Ville de Montréal a perçu auprès des autres villes liées, au nom de l'agglomération, se chiffre à 418,1 M$, soit 0,2 M$ de plus que le budget original de 2018. Ces autres villes liées, aussi appelées villes reconstituées, sont :

- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- L'Île-Dorval
- Kirkland
- Mont-Royal
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Pointe-Claire
- Senneville
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Westmount

Tableau 7 – Quotes-parts des villes reconstituées
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Quotes-parts des villes reconstituées						
Dépenses générales	360 224,2	357 066,2	374 024,0	374 024,0	-	374 024,0
Alimentation en eau potable	7 079,0	11 055,0	11 906,2	11 945,4	(39,2)	11 945,4
Service de l'eau	29 277,9	21 128,4	22 644,4	22 644,3	0,1	22 644,3
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 809,9	1 741,0	1 672,1	1 672,1	-	1 672,1
Service des premiers répondants	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 374,4	0,1	1 374,4
Tarifaire (compteurs d'eau)	279,6	415,3	286,1	41,0	245,1	41,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	3 919,3	-	3 919,3
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	2 278,9	-	2 278,9
Total – Quotes-parts des villes reconstituées	**404 753,6**	**397 246,2**	**418 105,5**	**417 899,4**	**206,1**	**417 899,4**

La section qui suit explique brièvement les différentes quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération. Une distinction est apportée entre les quotes-parts générales, qui financent la plus grande partie des dépenses, et les quotes-parts spécifiques, pour le financement d'objets précis, notamment pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau.

LES QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales servent au financement des charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Elles sont les plus importantes parmi l'ensemble des quotes-parts. Conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n° 22), ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi conformément aux règles fixées par le MAMH[1].

À moins de circonstances exceptionnelles, les quotes-parts générales sont définitives, de sorte qu'il n'y a pas d'écarts entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers.

LES QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

Il existe sept types de quotes-parts spécifiques, dont cinq financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération : les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable, les quotes-parts pour le service de l'eau, les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau ainsi que celles pour les travaux admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les deux quotes-parts restantes financent d'autres coûts spécifiques assumés par l'agglomération, soit le service des premiers répondants et les dettes de la voirie artérielle.

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts associés aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagés entre les villes liées en fonction de leur consommation réelle respective. Ainsi, les quotes-parts spécifiques pour l'alimentation en eau potable sont basées sur des estimations, à la fois, du volume d'eau consommée et du tarif au mètre cube. Puis, au terme de chaque exercice financier, un tarif final est calculé en fonction des coûts réels et de la production réelle d'eau potable. Les quotes-parts spécifiques exigées des municipalités sont alors ajustées à la lumière de ces données réelles, incluant les frais d'intérêts s'il y a lieu.

Somme toute, les écarts de fin d'exercice s'expliquent par la combinaison de deux facteurs : le volume d'eau réellement consommé dans l'ensemble des villes reconstituées et le tarif final par rapport au tarif provisoire établi au moment du budget. En 2018, cela se traduit par un écart défavorable de 39,2 K$ entre les résultats finaux et les prévisions, soit à peine 0,33 %.

1. Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération de Montréal est établi selon les règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipale et des Régions du 26 novembre 2007 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Les règles de calcul précisées dans cet arrêté sont valables pour les exercices financiers de 2017 à 2019 inclusivement.

Les quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal. Aussi, tout comme ces dernières, en l'absence de circonstances exceptionnelles, il n'y a pas d'écart entre les prévisions et les résultats pour ces quotes-parts.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* citée plus haut a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel des voies de circulation. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde impayé assument donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts.

Étant donné qu'il s'agit d'un service de dette avec des annuités déjà calculées pour chacune des villes, on n'observe aucun écart entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont réparties entre les villes liées selon le même mode que celui des quotes-parts générales, c'est-à-dire selon leur potentiel fiscal respectif, en excluant Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc d'assumer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Conséquemment, les prévisions budgétaires sont directement liées au nombre de compteurs que l'agglomération estime installer au cours d'un l'exercice.

Pour l'exercice de 2018, l'écart favorable de 245,1 K$ résulte de l'achat et de l'installation d'un nombre de compteurs plus élevé que prévu dans les villes reconstituées.

Les quotes-parts pour le financement des investissements admissibles au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à des programmes de subvention, tels que ceux de la TECQ et du FCCQ. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part des dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans, en s'acquittant d'une quote-part spécifique à cet effet.

Tout comme les dettes de la voirie artérielle, les quotes-parts spécifiques du programme de la TECQ et du FCCQ constituent un service de dette à la charge des villes concernées, en fonction d'annuités déjà calculées. En conséquence, il n'existe pas d'écart entre les prévisions et les résultats de fin d'exercice.

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. Règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage, donc destinées à des fins précises, mais il existe aussi des transferts de droits, qui sont des sommes versées à la Ville de Montréal sans être associées à des activités précises.

Tableau 8 – Transferts

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Transferts						
Contribution au service de la dette	44 204,5	35 454,7	30 745,0	32 263,0	(1 518,0)	32 263,0
CMM	38 201,0	35 705,5	37 603,0	45 886,2	(8 283,2)	45 886,2
SHQ - AccèsLogis	-	-	978,2	2 000,0	(1 021,8)	2 000,0
Activités d'immobilisations	2 610,4	-	-	-	-	-
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	35 300,0	2 043,5	35 300,0
Rénovation urbaine	3 213,3	4 807,9	10 021,5	10 353,5	(332,0)	13 353,5
Développement économique local	6 559,3	8 582,0	8 936,6	6 464,8	2 471,8	8 866,6
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	9 194,4	(1 068,4)	10 509,3
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	9 000,0	(115,8)	8 884,2
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	8 070,9	(125,1)	8 531,1
Loisirs et culture	7 372,3	30 194,1	13 007,7	6 068,9	6 938,8	8 246,6
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	2 039,2	(280,4)	2 039,2
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-
Projets « Montréal 2025 »	19 159,1	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet inconditionnel	-	83 000,0	86 474,2	86 400,0	74,2	86 400,0
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	8 389,4	30 000,0	(21 610,6)	8 389,4
Programmes de financements pluriannuels	7 547,6	15 012,6	13 770,0	8 200,8	5 569,2	8 200,8
Autres	4 325,3	72 338,1	9 084,0	1 197,7	7 886,3	9 876,9
Total – Transferts	**244 535,7**	**350 701,8**	**283 067,9**	**292 439,4**	**(9 371,5)**	**288 746,8**

Les revenus de transferts s'élèvent à 283,1 M$, soit une baisse de 9,4 M$ par rapport au budget original. Cette variation s'explique principalement par :

- une baisse de 1,5 M$ de la subvention gouvernementale, liée principalement à une dette moins élevée, au renouvellement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles et à un rendement supérieur des placements du fonds d'amortissement;
- une diminution de 9,3 M$ de la contribution à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) au programme AccèsLogis, à la suite d'un nombre moins important de demandes et de retards dans les différents projets;
- un surplus de 3,5 M$ sur les redevances pour l'élimination des matières résiduelles, dû à la bonne performance de la Ville pour le détournement de matières de l'enfouissement, mais en partie

contrebalancé par un déficit de 1,5 M$ lié à la compensation versée à Recyc-québec pour la collecte des matières recyclables (ce budget est basé sur la population ainsi que sur la performance en récupération);

- un écart favorable de 2,5 M$ provenant principalement du Fonds de développement des territoires pour aider les municipalités à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional;
- un écart défavorable de 1,1 M$, lié principalement à des subventions pour l'équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et les actions contre les crimes économiques et financiers;
- un écart favorable de 6,9 M$, lié principalement à l'entente MCCQ, notamment pour les projets Maison du Festival Rio Tinto Alcan et Quartier des spectacles, ainsi qu'à l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour des projets d'intégrations de personnes immigrantes;
- un écart défavorable de 21,6 M$, lié aux reports de l'adoption de la Stratégie de développement économique 2018-2022 et ainsi qu'aux difficultés de mise en place d'un cadre juridique pour le volet « Développement économique » de l'entente Réflexe Montréal;
- un écart favorable de 5,6 M$, lié principalement aux subventions des programmes (TECQ, FCCQ, PIQM, etc.) pour des travaux admissibles sur les infrastructures de l'eau, non prévues au budget, et aux intérêts à recevoir sur l'entente MCCQ;
- un écart favorable de 7,9 M$ s'expliquant par une augmentation de 4,6 M$ du MAPAQ pour l'inspection des aliments, dont le budget est classé dans l'objet « Services rendus », ainsi que par des subventions non prévues de 1,9 M$ en lien avec des projets de revitalisation urbaine intégrée, de prévention du crime, de la Fondation Espace pour la vie et du Programme de coopération municipale Haïti-Canada.

SERVICES RENDUS

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et lors de cas d'urgence. De plus, cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 9 – Services rendus
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services rendus						
Services rendus aux organismes municipaux	236,6	8 215,2	8 481,0	8 337,0	144,0	8 337,0
Autres services rendus	313 800,8	306 179,4	305 028,9	304 529,7	499,2	302 475,7
Total – Services rendus	**314 037,4**	**314 394,6**	**313 509,9**	**312 866,7**	**643,2**	**310 812,7**

Les revenus de 313,5 M$ des services rendus sont en légère hausse de 0,6 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment par :

- des revenus additionnels de 4,4 M$, attribuables, d'une part, à une hausse du nombre de visiteurs pour les différents événements d'Espace pour la vie (Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium), et d'autres parts, à des recettes supplémentaires dans les boutiques et les restaurants;
- un écart favorable de 3,9 M$ pour la commercialisation de services du SPVM, principalement pour des chantiers routiers;
- un recouvrement de 1,6 M$ de la mauvaise créance liée à la surveillance policière pendant la conférence du Fonds mondial de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en 2016;
- une hausse des revenus de permis – étude des demandes, pour 1,5 M$ dans l'ensemble des arrondissements;
- un écart favorable de 1,3 M$, attribuable à l'occupation du domaine public dans les arrondissements, notamment dans le secteur de Griffintown;
- un écart favorable de 1,0 M$, en provenance des revenus de location associés aux baux d'immeubles;
- des revenus supplémentaires de 1,0 M$ pour des pénalités et divers services liés au déneigement.

Cette augmentation est presque entièrement contrebalancée par des baisses de revenus, soit :

- une diminution de 4,6 M$ du MAPAQ pour l'inspection des aliments, dont le revenu est classé dans l'objet « Transferts »;

- un écart défavorable de 4,4 M$ à la Commission des services électriques, principalement dû à une diminution du volume de travaux effectués pour des tiers et pour la Ville;
- un écart défavorable de 3,2 M$, lié au retard dans la mise en application de l'entente de facturation pour les frais du Bureau des régimes de retraite;
- un écart défavorable de 1,8 M$ pour des prêts d'employés, lié principalement à l'entente conclue avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et au Bureau du taxi.

IMPOSITION DE DROITS

La Ville de Montréal impose des droits sur les mutations immobilières et perçoit également des revenus pour la délivrance de licences et permis divers.

Tableau 10 – Imposition de droits

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Imposition de droits						
Licences et permis	38 445,9	54 604,9	65 422,6	28 803,5	36 619,1	28 803,5
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	183 730,9	69 818,8	183 730,9
Total – Imposition de droits	**222 776,2**	**265 881,6**	**318 972,3**	**212 534,4**	**106 437,9**	**212 534,4**

En 2018, les revenus de l'imposition de droits sont de 319,0 M$, créant un écart substantiel de 106,4 M$ (50 %[2]) par rapport au budget original. Cette hausse est attribuable à :

- un écart favorable de 36,6 M$ pour les licences et permis, en raison principalement des permis de construction et de modification délivrés par les arrondissements pour des projets immobiliers d'envergure tels que la nouvelle Maison de Radio-Canada, le développement résidentiel de Griffintown, Le Triangle et Angus, ainsi que plusieurs projets d'édifices commerciaux, résidentiels et mixtes de plusieurs étages;
- un écart favorable de 69,8 M$ pour les revenus des droits sur les mutations immobilières, en raison d'un marché immobilier actif ayant généré une hausse de 3,7 % du nombre de transactions effectuées et une hausse de 7,1 % de la valeur moyenne des transactions. Par ailleurs, les transactions de très grande envergure ont généré 25,1 M$ de plus que celles de 2017.

2. Voir l'analyse détaillée des droits sur les mutations immobilières à la section « Analyse de certaines activités », à la page 195.

AMENDES ET PÉNALITÉS

Cette rubrique regroupe les revenus des contraventions données par les policiers et les agents de stationnement en matière de circulation et de stationnement, ainsi que d'autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales et au Code criminel.

Tableau 11 – Amendes et pénalités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Amendes et pénalités						
Contraventions – Circulation et stationnement	147 309,0	154 959,3	168 130,6	186 021,8	(17 891,2)	186 021,8
Autres – Amendes et pénalités	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 606,1	297,0	20 606,1
Total – Amendes et pénalités	**163 733,1**	**172 813,9**	**189 033,7**	**206 627,9**	**(17 594,2)**	**206 627,9**

Les revenus de 2018 s'élèvent à 189,0 M$, soit un écart défavorable de 17,6 M$ par rapport au budget original.

Le manque à gagner dans les revenus des contraventions de circulation et de stationnement par rapport au budget original s'explique comme suit :

- un écart défavorable de 10,9 M$, attribuable au report partiel de la majoration des amendes à l'égard de certaines infractions en matière de stationnement;
- un écart défavorable de 7,0 M$, qui s'explique essentiellement par un écart défavorable de 8,6 M$ résultant d'un nombre moins élevé de constats dressés par les policiers et les agents de stationnement, par ailleurs légèrement compensé par un écart favorable de 1,6 M$ concordant avec une tendance à la hausse du montant de l'amende réclamée dans les constats émis par les policiers.

INTÉRÊTS

Ces revenus comprennent les intérêts sur les fonds d'amortissement, les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts, ainsi que les intérêts sur les arriérés de taxes.

Tableau 12 – Intérêts
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Intérêts						
Fonds d'amortissement	66 098,6	68 061,1	68 998,6	67 438,2	1 560,4	67 438,2
Encaisse et autres intérêts	59 259,9	61 193,6	75 839,3	68 862,4	6 976,9	68 862,4
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	12 451,1	3 512,1	12 451,1
Total – Intérêts	**138 049,4**	**144 569,7**	**160 801,1**	**148 751,7**	**12 049,4**	**148 751,7**

Les revenus d'intérêts totalisent 160,8 M$, soit une hausse de 12,0 M$ par rapport au budget original. Cette augmentation est attribuable à :

- des revenus d'intérêts additionnels de 1,6 M$, générés par l'accroissement des placements du fonds d'amortissement. Le volume additionnel du fonds d'amortissement est requis pour pourvoir au remboursement de la dette à long terme associé à la hausse du financement des dépenses en immobilisations;
- des revenus supplémentaires de 16,7 M$, générés par des taux d'intérêt plus élevés que prévu pour les placements. Cette hausse est en partie contrebalancée par une diminution de 8,0 M$ des revenus de primes à l'émission de titres, qui sont dorénavant comptabilisés en réduction des frais d'intérêts;
- un écart favorable de 3,5 M$, généré par une augmentation des intérêts sur les arriérés de taxes ainsi que par une diminution des intérêts payés à la suite de modifications au rôle d'évaluation foncière.

AUTRES REVENUS

Cette rubrique comprend les revenus de cession d'éléments de l'actif, les contributions des organismes municipaux et les revenus divers.

Tableau 13 – Autres revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Autres revenus						
Cession d'éléments d'actif	6 810,7	29 327,5	34 508,9	18 974,6	15 534,3	18 974,6
Autres	12 559,0	13 804,7	17 636,8	14 039,9	3 596,9	15 986,2
Total – Autres revenus	**19 369,7**	**43 132,2**	**52 145,7**	**33 014,5**	**19 131,2**	**34 960,8**

Les autres revenus s'élèvent à 52,1 M$, soit une hausse de 19,1 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique principalement par :

- des revenus non prévus de 24,9 M$, pour le règlement de l'entente d'expropriation du pont Champlain, de l'échangeur Turcot et du REM;
- un écart favorable de 1,1 M$, lié à l'utilisation des fonds des parcs et des terrains de jeux;
- un écart favorable provenant majoritairement d'intérêts sur les prêts accordés à PME MTL, pour 1,4 M$;
- des revenus inférieurs à ceux prévus de 11,5 M$, pour la cession de terrains à des fins de revente et à des fins municipales.

AFFECTATION DE REVENUS

Cette rubrique regroupe, d'une part, le financement provenant des excédents cumulés des années antérieures, des fonds réservés et des réserves financières et, d'autre part, les montants à pourvoir permis en vertu des dispositions de la comptabilité municipale du MAMH.

Tableau 14 – Affectation de revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Affectation de revenus						
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	29 700,0	(22 910,0)	29 700,0
Financement à long terme – Autres	38 615,0	39 944,7	26 358,7	-	26 358,7	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement	68 455,0	93 395,9	81 979,3	31 287,2	50 692,1	81 979,5
Excédent de fonctionnement – Élections	-	12 000,0	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement – TVQ – Allègement	-	9 900,0	9 300,0	9 300,0	-	9 300,0
Excédent de fonctionnement – Régimes de retraite – Allègement	-	26 700,0	26 700,0	26 700,0	-	26 700,0
Affectation réserve financière – Eau	-	-	-	750,0	(750,0)	-
Affectation des réserves et fonds	58,6	58,5	7 008,6	6 950,1	58,5	6 950,1
Total – Affectation de revenus	**143 512,6**	**223 075,1**	**158 136,6**	**104 687,3**	**53 449,3**	**154 629,6**

Ces affectations, qui totalisent 158,1 M$, affichent un écart favorable de 53,4 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- un écart défavorable de 22,9 M$ reflétant un financement par emprunt moindre pour la contribution versée en 2018 par la Ville dans le cadre du programme de la SOFIL, laquelle s'est avérée moins élevée que prévu compte tenu des investissements moins importants réalisés par la STM;
- un écart favorable de 26,4 M$ reflétant la décision de financer par emprunt certaines dépenses de fonctionnement, notamment :
  - des dépenses de 9,6 M$ pour la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine, pour le remplacement des arbres abattus dans le cadre du programme « Canopée » (agrile du frêne), et dans le cadre du programme visant à éliminer les îlots de chaleur sur l'île de Montréal;
  - des contributions financières de près de 5,5 M$ versées principalement à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation de projets d'expansion et le renouvellement de ses expositions permanentes prévu dans son Plan d'immobilisations 2018-2020;

- un soutien financier de 3,0 M$ à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal pour ses travaux de réaménagement, dans le cadre d'une entente prévoyant un appui de la Ville totalisant 10,0 M$ et s'échelonnant de 2017 à 2020;
- des travaux majeurs de nature non capitalisable de 3,0 M$, réalisés par les arrondissements notamment pour entretenir les infrastructures locales de la voirie et des parcs;
- des dépenses de près de 2,7 M$ liées à l'acquisition et à la distribution d'outils de collecte de matières organiques, dans le cadre du programme de gestion des matières résiduelles;
- des dépenses non capitalisables de 1,4 M$ consacrées à la préservation du patrimoine architectural, dans le cadre d'une entente avec le ministère de la Culture et des Communications;
- des dépenses non capitalisables de 0,8 M$ consacrées à l'aménagement des voies cyclables;

▪ un écart favorable de 50,7 M$, lié à l'utilisation d'un montant plus élevé que prévu des excédents cumulés des exercices antérieurs, pour financer notamment :

- des dépenses de l'ordre de 21,8 M$, réalisées par les arrondissements et financées à même leurs excédents cumulés, pour divers projets d'aménagement urbain, pour des contributions financières à des organismes communautaires et de loisirs ainsi que pour la bonification des services de proximité destinés aux citoyens en matière de transport, de voirie et d'activités récréatives et culturelles;
- des dépenses additionnelles de 28,8 M$ réalisées par la Ville centre et comprenant notamment :
  - une somme de 26,5 M$ pour les activités supplémentaires de chargement et de transport de la neige engendrées par des précipitations plus élevées que prévu;
  - des contributions financières de 2,1 M$ accordées à des organismes sans but lucratif engagés dans la réalisation de projets de logements abordables destinés aux familles à revenu faible ou moyen.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services administratifs

Sécurité publique

Services institutionnels

Développement

Qualité de vie

Concertation des arrondissements

Arrondissements

ANALYSE DES CHARGES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tableau 15 – Charges par secteurs d'activités

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services centraux						
Communications	17 508,8	16 971,3	16 940,7	16 438,9	(501,8)	16 435,0
Direction générale	25 830,8	26 320,7	26 565,3	27 429,2	863,9	28 971,7
Finances	54 037,8	48 386,8	46 647,8	47 116,2	468,4	47 190,3
Performance organisationnelle	3 167,6	3 667,0	3 841,4	4 911,2	1 069,8	4 911,2
Ressources humaines	48 227,9	49 569,1	51 391,9	52 067,0	675,1	53 816,0
Technologies de l'information	86 239,1	85 452,3	83 846,8	88 517,4	4 670,6	89 195,8
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,7	4 186,1	5 799,6	1 613,5	5 799,7
Commission de la fonction publique	751,6	759,4	624,5	699,5	75,0	699,5
Secrétariat de liaison	209,5	70,4	38,5	673,9	635,4	673,9
Vérificateur général	5 474,8	5 427,2	5 300,7	6 182,0	881,3	6 182,0
Total – Services administratifs	**246 297,9**	**241 618,9**	**239 383,7**	**249 834,9**	**10 451,2**	**253 875,1**
Police	650 921,0	683 174,7	683 014,9	647 311,4	(35 703,5)	650 544,2
Sécurité incendie	335 055,6	369 275,1	345 197,3	330 214,1	(14 983,2)	332 276,9
Total – Sécurité publique	**985 976,6**	**1 052 449,8**	**1 028 212,2**	**977 525,5**	**(50 686,7)**	**982 821,1**
Affaires juridiques	59 315,7	60 455,6	61 089,9	63 063,2	1 973,3	63 066,3
Approvisionnement	20 662,6	21 642,7	21 243,1	21 718,5	475,4	21 718,5
Évaluation foncière	15 354,6	15 742,1	15 942,5	15 874,9	(67,6)	15 875,0
Gestion et planification immobilière	143 586,3	145 544,7	156 249,8	164 080,3	7 830,5	160 842,8
Greffe	27 407,6	40 440,4	28 359,0	28 468,7	109,7	29 094,7
Matériel roulant et ateliers	109 778,9	107 950,2	113 089,5	105 617,0	(7 472,5)	111 470,9
Total – Services institutionnels	**376 105,7**	**391 775,7**	**395 973,8**	**398 822,6**	**2 848,8**	**402 068,2**
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	70 345,7	6 247,1	70 475,3
Développement économique	57 629,7	56 364,9	61 725,8	73 100,0	11 374,2	54 888,6
Eau	219 503,8	224 518,6	227 940,6	231 528,5	3 587,9	231 555,5
Environnement	160 619,1	122 363,7	176 510,5	131 429,4	(45 081,1)	144 693,8
Infrastructures, voirie et transports	64 944,3	75 208,6	72 631,3	73 897,8	1 266,5	80 262,6
Mise en valeur du territoire	61 129,6	41 490,8	55 948,4	66 079,6	10 131,2	71 732,9
Total – Développement	**625 726,6**	**580 525,5**	**658 855,2**	**646 381,0**	**(12 474,2)**	**653 608,7**
Culture	69 008,5	109 502,0	68 589,6	61 219,8	(7 369,8)	62 122,5
Diversité sociale et sports	38 319,4	47 184,1	45 132,0	43 838,4	(1 293,6)	45 450,6
Espace pour la vie	58 098,7	58 120,0	58 201,2	54 047,1	(4 154,1)	54 841,9
Grands parcs, verdissement et mont Royal	27 476,3	29 704,4	29 737,1	21 420,2	(8 316,9)	22 198,4
Total – Qualité de vie	**192 902,9**	**244 510,5**	**201 659,9**	**180 525,5**	**(21 134,4)**	**184 613,4**
Concertation des arrondissements	91 322,6	98 389,0	102 657,1	81 483,1	(21 174,0)	104 976,0
Arrondissements	825 366,5	878 196,8	887 768,9	880 924,0	(6 844,9)	912 596,9
Total – Charges par secteurs d'activités	**3 343 698,8**	**3 487 466,2**	**3 514 510,8**	**3 415 496,6**	**(99 014,2)**	**3 494 559,4**

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services administratifs

HOTEL

SERVICES ADMINISTRATIFS

Tableau 16 – Services administratifs

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services administratifs						
Services de la direction générale						
Communications	17 508,8	16 971,3	16 940,7	16 438,9	(501,8)	16 435,0
Direction générale	25 830,8	26 320,7	26 565,3	27 429,2	863,9	28 971,7
Finances	54 037,8	48 386,8	46 647,8	47 116,2	468,4	47 190,3
Performance organisationnelle	3 167,6	3 667,0	3 841,4	4 911,2	1 069,8	4 911,2
Ressources humaines	48 227,9	49 569,1	51 391,9	52 067,0	675,1	53 816,0
Technologies de l'information	86 239,1	85 452,3	83 846,8	88 517,4	4 670,6	89 195,8
Autres services administratifs						
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,7	4 186,1	5 799,6	1 613,5	5 799,7
Commission de la fonction publique	751,6	759,4	624,5	699,5	75,0	699,5
Secrétariat de liaison	209,5	70,4	38,5	673,9	635,4	673,9
Vérificateur général	5 474,8	5 427,2	5 300,7	6 182,0	881,3	6 182,0
Total – Services administratifs	**246 297,9**	**241 618,9**	**239 383,7**	**249 834,9**	**10 451,2**	**253 875,1**

COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mission d'informer les Montréalais et les parties prenantes des décisions de l'administration municipale et des services offerts par celle-ci.

Il conseille et accompagne les unités administratives de la Ville de Montréal en matière de communication et déploie des stratégies de communication dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de leurs projets.

Garant de l'image de marque de la Ville de Montréal, le Service des communications en assure la cohérence dans les mandats qui lui sont confiés.

Tableau 17 – Communications
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	10 906,3	11 273,3	12 775,2	11 866,3	(908,9)	11 866,3
Transport et communications	2 966,6	3 694,0	2 736,1	3 118,1	382,0	3 069,6
Services professionnels	235,5	498,6	245,4	226,6	(18,8)	264,2
Services techniques et autres	640,8	1 432,9	1 083,4	1 043,1	(40,3)	1 115,1
Location, entretien et réparation	6,6	(117,1)	22,6	8,2	(14,4)	20,5
Biens durables et non durables	2 753,0	178,6	78,5	176,6	98,1	99,3
Contributions à des organismes	-	11,0	(0,5)	-	0,5	-
Total – Charges de fonctionnement	**17 508,8**	**16 971,3**	**16 940,7**	**16 438,9**	**(501,8)**	**16 435,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de l'ensemble des activités de communication entourant les projets prioritaires de l'Administration, notamment l'habitation, la gestion animalière, la présence numérique, le projet Sainte-Catherine, la stratégie de développement économique et l'escouade mobilité;
- nouvelle gouvernance du plan de mission de communication en situation d'urgence et réussite du plan de communication « chaleur extrême » en juillet 2018;
- déploiement de la plateforme web **beta.montreal** et constitution d'une équipe multidisciplinaire pour livrer les contenus en 2018 et 2019;
- tenue de 200 conférences de presse et réponse à 3 000 demandes des médias.

Principales variations

Budget modifié

Le budget modifié est sensiblement égal au budget original.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des communications présente un déficit opérationnel de 0,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,9 M$ principalement composé des éléments suivants :
  - écart défavorable de 0,5 M$ dû aux postes hors structure et aux employés en disponibilité;
  - écart défavorable de 0,4 M$ à la suite d'indemnités de départ;

Transport et communications

- écart favorable de 0,4 M$ à la suite d'un effort d'optimisation pour financer les postes hors structure et les employés en disponibilité.

DIRECTION GÉNÉRALE

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale assure la gestion des activités administratives de la Ville de Montréal, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions. Elle établit les priorités des services municipaux et en assure le suivi.

En 2018, la Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de contrôle interne, de développement durable, de ville intelligente et numérique, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, d'intégration des nouveaux arrivants, de coordination des projets et programmes d'immobilisations, d'expérience client, de 311 et de résilience.

Tableau 18 – Direction générale

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	17 521,9	18 022,4	19 225,4	18 904,2	(321,2)	19 051,7
Transport et communications	727,7	550,1	551,8	1 014,5	462,7	853,2
Services professionnels	838,1	1 011,6	1 062,0	1 691,9	629,9	1 588,6
Services techniques et autres	1 619,3	1 934,2	2 500,4	3 124,5	624,1	3 407,7
Location, entretien et réparation	571,1	649,8	539,2	627,4	88,2	763,4
Biens durables et non durables	200,9	524,6	271,3	195,0	(76,3)	426,1
Contributions à des organismes	4 351,8	3 628,0	2 352,9	1 871,7	(481,2)	2 818,7
Autres objets de dépenses	-	-	62,3	-	(62,3)	62,3
Total – Charges de fonctionnement	**25 830,8**	**26 320,7**	**26 565,3**	**27 429,2**	**863,9**	**28 971,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réorganisation de la structure administrative pour plus de cohérence, de collaboration et d'efficacité;
- signature d'ententes sectorielles « Réflexe Montréal » en habitation, développement économique, immigration, culture et équipements scolaires;
- tenue du Congrès mondial ICLEI 2018, portant sur le développement durable, et organisation du premier Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation;
- lancement de la stratégie de résilience et du plan d'action;
- lancement du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal.

Principales variations

Budget modifié

La Direction générale a reçu des budgets additionnels de 1,5 M$ au cours de l'année 2018, contrebalancés par des revenus équivalents, principalement pour soutenir des projets et des organismes :

- augmentation de 1,6 M$, reliée à l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI) relativement aux activités du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
- augmentation de 0,3 M$, reliée à l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en œuvre du *Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti*, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC);
- diminution de 0,4 M$, due aux transferts budgétaires vers trois arrondissements pour les programmes Quartiers intégrés et Quartiers 21.

Charges de fonctionnement

Globalement, la Direction générale présente un excédent budgétaire de 0,9 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,3 M$, principalement attribuable à la désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux au réel;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 1,2 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart favorable de 1,2 M$, attribuable à des dépenses moins élevées que prévu, principalement pour la promotion, les services professionnels et les services techniques destinés à l'organisation du Congrès mondial ICLEI, tenu en juin 2018;
  - écart favorable de 1,8 M$, attribuable à des déboursés moindres pour le projet *Cité des Hospitalières*, à un moins grand nombre d'événements protocolaires imprévus, à des sommes versées aux arrondissements, principalement pour les programmes Quartiers intégrés et Quartiers 21 ainsi qu'à des dépenses moindres en services professionnels et en services techniques;

- écart défavorable de 1,8 M$, principalement attribuable au soutien accordé à des organismes financés par l'entente Ville-MIDI ainsi qu'à la mise en œuvre du *Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti*, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC).

FINANCES

Leader de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégiques, opérationnelles et transactionnelles, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Le Service des finances :

- réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances;
- conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et l'exactitude de leurs informations financières;
- gère les opérations de taxation et les transactions de facturation et de déboursés, en conjuguant la qualité du service à la clientèle, à l'innovation et à l'efficience;
- produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise en comptabilité;
- établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 19 – Finances
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	45 170,6	38 130,6	37 542,6	36 820,1	(722,5)	36 820,1
Transport et communications	1 871,0	1 497,4	1 346,7	1 591,0	244,3	1 598,5
Services professionnels	1 189,5	772,9	907,2	811,8	(95,4)	1 090,5
Services techniques et autres	4 024,5	3 223,5	3 222,4	4 182,8	960,4	3 876,2
Location, entretien et réparation	(1 178,1)	(392,8)	103,2	134,6	31,4	132,6
Biens durables et non durables	344,2	332,0	202,4	392,6	190,2	402,3
Autres objets de dépenses	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 183,3	(140,0)	3 270,1
Total – Charges de fonctionnement	**54 037,8**	**48 386,8**	**46 647,8**	**47 116,2**	**468,4**	**47 190,3**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place des services bancaires à la suite de l'octroi du contrat relatif à l'appel d'offres public de décembre 2017;
- consolidation de la mise en application de plusieurs dossiers, au Bureau des régimes de retraite, découlant de la loi RRSM;

- déploiement, pour le secteur du financement, du nouveau modèle de mise en marché de la dette de la Ville;
- amélioration et actualisation de plusieurs outils informatiques;
- transformation de l'organisation du travail de la Direction du conseil et du soutien financier afin d'améliorer l'efficience.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels de 0,1 M$ au cours de l'année 2018, pour le remboursement de dépenses électorales à la suite d'élections partielles dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des finances présente un excédent budgétaire de 0,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,7 M$, dû à des éléments non budgétés tels que les ajustements dans les banques de temps compensé pour le personnel professionnel et cadre ainsi qu'à une désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

Transport et communications

- écart favorable de 0,1 M$, relié aux frais de poste attribuables au retrait des rappels pour les comptes de taxes;
- écart favorable de 0,1 M$, lié aux frais de déplacement;

Services techniques et autre

- écart favorable de 0,5 M$, à la suite du report du projet de numérisation des factures;
- écart favorable de 0,1 M$ découlant d'une diminution des frais d'impression liée au retrait des rappels pour les comptes de taxes;
- écart favorable de 0,1 M$, lié aux services bancaires;
- écart favorable de 0,1 M$ pour les frais de perception.

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

La mission du Service de la performance organisationnelle est de mener les chantiers d'amélioration de la performance, les dossiers d'architecture d'affaires et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficience mesurables et durables.

Tableau 20 – Performance organisationnelle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	2 270,6	2 808,6	3 034,1	3 257,2	223,1	3 257,2
Transport et communications	24,9	22,5	28,7	69,4	40,7	69,4
Services professionnels	745,0	722,9	679,6	1 275,6	596,0	1 271,0
Services techniques et autres	93,1	58,6	48,7	151,0	102,3	162,1
Location, entretien et réparation	(1,0)	6,3	5,4	21,4	16,0	14,9
Biens durables et non durables	35,0	48,1	44,9	136,6	91,7	136,6
Total – Charges de fonctionnement	**3 167,6**	**3 667,0**	**3 841,4**	**4 911,2**	**1 069,8**	**4 911,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- participation à plusieurs chantiers d'amélioration de la performance, notamment ceux-ci :
  - harmonisation des devis : élaboration d'une version bonifiée du cahier des clauses administratives générales et des instructions aux soumissionnaires pour les appels d'offres publics d'exécution de travaux, en plus d'un nouveau devis technique normalisé sur la gestion et le maintien de la mobilité;
  - gestion des paiements aux fournisseurs : diagnostic, redéfinition et implantation des processus d'achat jusqu'au paiement des factures, développement de tableaux de bord sur les délais de paiement des factures et premier déploiement du système de numérisation et de reconnaissance optique des factures;
  - simplification du processus décisionnel : implantation de la solution « Instances sans papier » pour la majorité des élus du comité exécutif;
  - implantation de la gestion par activités : calcul des bénéfices d'une stratégie de soufflage de la neige sur les terrains en termes de réduction de gaz à effet de serre et de réduction des coûts;
  - amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks : recensement des pièces dans tous les ateliers mécaniques, élaboration des processus cibles et acquisition de données de l'industrie permettant l'accès à des informations de base pour entretenir le parc de véhicules;

- optimisation des activités de marquage et de signalisation routière : diagnostic de l'efficience de l'activité de marquage des rues à l'échelle de la ville, de même qu'élaboration d'un processus optimisé d'acquisition des panneaux de signalisation routière;
- optimisation des activités de déneigement : production et publication de rapports de productivité des opérations de chargement de la neige en régie pour l'hiver 2017-2018;
- optimisation des travaux publics : amélioration de l'activité de colmatage des nids-de-poule et mise en place de tableaux de bord des délais de résolution des requêtes des citoyens par le 311 pour 9 activités gérées par les arrondissements;
- augmentation de la productivité du SMRA : implantation de tableaux de suivi opérationnel visuels standards dans tous les ateliers mécaniques et instauration d'un système de gestion au quotidien;
- amélioration des processus d'acquisition et d'entretien des immeubles : mise en place de tableaux de bord de performance et réalisation de travaux associés à la mise en place de processus améliorés;

- architecture d'affaires : mise sur pied d'une équipe spécialisée en architecture d'affaires et gestion du dossier d'architecture d'affaires du Service de la gestion et planification immobilière;
- indicateurs de performance et démarches d'étalonnage : soutien à la mise en place d'une centaine de tableaux de bord d'efficacité et d'efficience dans la majorité des directions de la Ville ainsi que compilation et publication des résultats de 142 indicateurs portant sur la métropole seule, et comparée à Calgary, Toronto et Winnipeg.

Principales variations

Globalement, le Service de la performance organisationnelle présente un excédent budgétaire de 1,1 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,2 M$, attribuable au délai de comblement des postes vacants;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 0,9 M$ qui s'explique par les éléments suivants :
  - écart favorable de 0,7 M$, dû au report de certaines dépenses en services professionnels découlant du recrutement plus long qu'anticipé des membres de l'équipe d'architecture d'affaires et, conséquemment, du démarrage des mandats;
  - écart favorable de 0,2 M$ découlant de la priorisation du portefeuille de projets du Service des technologies de l'information.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines exerce un leadership corporatif afin de soutenir l'administration municipale dans l'ensemble de sa gestion des ressources humaines et de son développement organisationnel. Il a aussi comme mission de produire une paie intègre et juste tout en respectant les délais. Pour ce faire, il offre des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines ainsi qu'une expérience client distinctive. Le Service des ressources humaines contribue de manière importante à ce que les unités d'affaires disposent d'employés compétents et engagés, dans la perspective d'un service aux citoyens qui vise l'excellence.

Tableau 21 – Ressources humaines

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	42 204,7	42 774,1	44 823,9	45 128,5	304,6	45 681,1
Transport et communications	379,7	632,3	646,5	576,9	(69,6)	904,4
Services professionnels	3 612,3	3 789,2	3 796,7	3 976,4	179,7	4 766,7
Services techniques et autres	1 828,4	2 136,7	1 859,2	2 053,1	193,9	2 044,5
Location, entretien et réparation	(36,7)	(0,5)	73,8	37,0	(36,8)	64,2
Biens durables et non durables	239,5	237,3	182,5	295,1	112,6	345,8
Autres objets de dépenses	-	-	9,3	-	(9,3)	9,3
Total – Charges de fonctionnement	**48 227,9**	**49 569,1**	**51 391,9**	**52 067,0**	**675,1**	**53 816,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- renouvellement de la convention collective des brigadiers scolaires;
- conclusion d'une entente-cadre sur les modalités d'application de l'horaire flexible pour les cols blancs;
- implantation d'un nouveau système pour le traitement de la paie des policiers à l'interne;
- acquisition d'une solution technologique en ressources humaines et paie;
- choix d'un assureur pour l'ensemble des régimes d'assurance collective des employés actifs et retraités de la Ville;
- programme de leadership en santé, sécurité et mieux-être : formation de 135 gestionnaires dans 6 unités d'affaires;
- actualisation de la directive sur l'usage de l'alcool, des drogues et des médicaments, avec l'ajout d'un volet de formation obligatoire pour l'ensemble des employés et des gestionnaires.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels de 2,6 M$ au cours de l'année 2018, soit :

- 1,5 M$ pour la création de 7 postes à la Direction santé et mieux-être et pour des honoraires professionnels liés à des enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique;
- 0,5 M$ pour la création de 8 postes pourvus en fin d'année pour la mise à jour du système de paie;
- 0,3 M$ pour le financement du nouveau programme de transport collectif relatif au plan « Montréal durable »;
- 0,3 M$ pour le financement de 3 postes à la suite de la modification de la structure organisationnelle du Service des ressources humaines.

Par contre, le service a transféré 0,9 M$ vers les unités utilisatrices du programme des affectations temporaires.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des ressources humaines présente un excédent budgétaire de 0,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,3 M$ découlant de l'effet combiné de la modification de la structure organisationnelle du service (création de 18 postes, soit : 7 postes à la Direction santé et mieux-être pour le traitement des dossiers de harcèlement psychologique, 8 postes pour la mise à jour du système de paie et 3 autres postes pour répondre aux nouveaux besoins du service) et du programme des affectations temporaires;

Services professionnels

- écart favorable de 0,2 M$, attribuable à des retards dans les négociations des conventions collectives et des règlements des litiges;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,1 M$, dû à la fin du contrat avec le fournisseur du logiciel servant à la préparation de la paie des policiers;
- écart favorable de 0,1 M$ dans les divers services techniques.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information (STI) assure le maintien des services technologiques clés de la Ville et en soutient la modernisation.

Il appuie aussi les unités de la Ville dans leurs mandats liés à la ville intelligente et numérique, aux autres initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Tableau 22 – Technologies de l'information
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	48 399,7	50 192,7	48 101,3	47 822,2	(279,1)	47 824,6
Transport et communications	7 187,0	8 023,5	8 079,9	7 624,4	(455,5)	8 209,6
Services professionnels	2 252,4	3 040,6	1 054,7	906,0	(148,7)	1 581,2
Services techniques et autres	3 410,9	2 621,8	3 447,7	3 121,2	(326,5)	3 910,6
Location, entretien et réparation	22 769,7	19 667,7	21 465,3	26 075,3	4 610,0	24 851,5
Biens durables et non durables	2 216,4	1 873,0	2 466,5	2 968,3	501,8	3 572,3
Contributions à des organismes	3,0	33,0	0,5	-	(0,5)	0,5
Autres objets de dépenses	-	-	(769,1)	-	769,1	(754,5)
Total – Charges de fonctionnement	**86 239,1**	**85 452,3**	**83 846,8**	**88 517,4**	**4 670,6**	**89 195,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- recrutement :
  - comblement de 123 postes permanents;
  - création d'un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
  - mise en place d'une campagne de recrutement, à la suite de la création de 110 postes additionnels;
- réalisation de l'architecture TI actuelle de tous les domaines clés de la Ville;
- mise en place du programme de modernisation des services TI;
- publication d'une politique officielle sur l'utilisation et le développement du logiciel et du matériel libres;
- établissement de partenariats avec plusieurs organismes :
  - CRIM – Centre de recherche en informatique de Montréal – Preuves de concepts en intelligence d'affaires;
  - SERENE-RISC – Recherche en cybersécurité;

- CEFRIO – Publication : *Modèle et enjeux pour le déploiement des télécommunications de prochaine génération du 5G. État des lieux, portée et limites des pouvoirs de la Ville*, future politique de la Ville;
- CIRAIG – Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services – Publication : *Éthique et acceptabilité sociale de l'internet des objets dans un contexte de ville intelligente. Analyse des bonnes pratiques d'éthique et d'acceptabilité sociale pour l'internet des objets et recommandations*;

- poursuite de la mise en place du centre d'opération réseau par le Service des TI :
  - mise en place des tableaux de bord de surveillance de disponibilité applicative;
  - mise en place de preuves de concept de surveillance multiniveau (applicatif, infrastructure, réseautique, sécurité) pour certaines applications de 2018;
  - mise en place du processus de relève et de continuité des affaires, ainsi que de la gouvernance liée à ces processus.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique par l'octroi d'un budget additionnel de dépenses de 0,7 M$ pour l'acquisition et l'entretien de systèmes informatiques.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des technologies de l'information présente un excédent budgétaire de 4,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Transport et communications

- écart défavorable de 0,5 M$, attribuable à la téléphonie;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 0,3 M$ pour la maintenance du réseau de télécommunications;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 4,6 M$, principalement attribuable au report de la souscription à une suite bureautique infonuagique, dans le cadre du projet *Bureau de demain*, et d'un système informatique infonuagique pour les ressources humaines;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 0,8 M$, attribuable au recouvrement de dépenses auprès des municipalités faisant partie du réseau du Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée, par exemple la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats.

Il exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 23 – Bureau de l'inspecteur général
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	3 563,5	4 143,4	3 804,1	4 103,2	299,1	4 103,2
Transport et communications	86,5	82,3	76,2	106,0	29,8	115,1
Services professionnels	118,0	33,5	8,5	889,9	881,4	827,2
Services techniques et autres	624,6	294,7	206,0	589,0	383,0	598,7
Location, entretien et réparation	322,7	310,8	29,1	34,0	4,9	36,0
Biens durables et non durables	132,2	130,0	62,2	77,5	15,3	119,5
Frais de financement	2,5	-	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**4 850,0**	**4 994,7**	**4 186,1**	**5 799,6**	**1 613,5**	**5 799,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- le Bureau de l'inspecteur général a reçu plusieurs centaines de signalements, réalisé de nombreuses enquêtes, déposé un rapport de recommandations aux instances et présenté un rapport sur la résiliation de contrats déjà octroyés. Un premier rapport biannuel a été déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour rendre compte de ses interventions au cours de la période du 1er janvier au 30 juin 2018;
- au-delà de ces rapports, l'inspecteur général a effectué de multiples interventions auprès des instances, arrondissements, services et organismes relevant de sa compétence, dans un souci de réitérer l'importance de l'obligation redditionnelle des gestionnaires et de travailler en amont des processus contractuels.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Bureau de l'inspecteur général présente un excédent budgétaire de 1,6 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,3 M$, dû à des postes laissés vacants qui n'ont pas été pourvus au cours de l'année tels que le poste d'inspecteur général et un poste d'avocat;

Services professionnels

- écart favorable de 0,9 M$, attribuable à des budgets de services professionnels non dépensés qui sont réservés pour des projets ponctuels non récurrents et pour répondre à des circonstances imprévues;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,4 M$, occasionné par l'attribution tardive d'un seul prêt de service au lieu de deux.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Encadrée par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et le règlement 04-061-1, la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) relève du conseil municipal et a pour rôle principal de traiter les plaintes reliées aux processus de dotation de la ville de Montréal.

Tableau 24 – Commission de la fonction publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	708,7	730,9	509,0	566,5	57,5	566,5
Transport et communications	0,6	10,1	7,9	14,7	6,8	14,6
Services professionnels	27,7	39,3	88,4	65,5	(22,9)	96,3
Services techniques et autres	17,1	27,7	17,3	41,8	24,5	18,5
Location, entretien et réparation	(3,0)	(52,2)	0,8	4,0	3,2	1,3
Biens durables et non durables	0,5	3,6	1,1	7,0	5,9	2,3
Total – Charges de fonctionnement	**751,6**	**759,4**	**624,5**	**699,5**	**75,0**	**699,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- lancement en avril du tout premier site internet de la CFPM;
- communication des résultats d'une importante analyse comparative sur le site internet à l'occasion du lancement de celui-ci;
- déploiement d'une initiative de communication interne, incluant notamment la préparation et l'envoi d'affiches faisant la promotion des services de la Commission dans tous les arrondissements et services de la Ville ainsi que dans les organismes indépendants;
- amélioration de la procédure de traitement des plaintes et des outils d'enquête;
- révision, en totalité, de la présentation et du contenu du rapport annuel;
- atteinte de l'objectif fixé relativement au délai moyen de traitement des plaintes, soit 45 jours ouvrables.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Aucune variation importante entre le budget original et les dépenses réelles en 2018.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal est entré en fonction le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008. Il relève directement des membres du conseil d'agglomération. Sa mission est de répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le secrétariat soumet une demande à la municipalité centrale, en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Tableau 25 – Secrétariat de liaison

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	204,8	67,6	35,5	232,4	196,9	232,4
Transport et communications	-	-	-	12,7	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	152,9	152,9	151,9
Services techniques et autres	3,2	2,7	3,0	14,9	11,9	15,9
Location, entretien et réparation	(0,7)	-	-	4,0	4,0	4,0
Biens durables et non durables	2,2	0,1	-	257,0	257,0	257,0
Total – Charges de fonctionnement	**209,5**	**70,4**	**38,5**	**673,9**	**635,4**	**673,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- traitement, de 230 demandes d'information en provenance des maires des villes liées, soit une hausse de plus de 300 % par rapport à 2017;
- coordination, de 19 demandes de présentation en provenance des maires des villes liées, soit une hausse de près de 175 % par rapport à 2017.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Secrétariat de liaison présente un excédent budgétaire de 0,6 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,2 M$, attribuable aux postes vacants;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 0,4 M$, principalement attribuable à des besoins et dépenses minimes en services professionnels, en fournitures de bureau et en équipements informatiques, alors que le budget du service est établi par règlement.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Sécurité publique

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tableau 26 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Sécurité publique						
Police	650 921,0	683 174,7	683 014,9	647 311,4	(35 703,5)	650 544,2
Sécurité incendie	335 055,6	369 275,1	345 197,3	330 214,1	(14 983,2)	332 276,9
Total – Sécurité publique	**985 976,6**	**1 052 449,8**	**1 028 212,2**	**977 525,5**	**(50 686,7)**	**982 821,1**

POLICE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, LRQ, c. P-13.1).

Les comportements et les actions des membres de la direction, des policiers et du personnel civil sont guidés par les trois valeurs fondamentales de l'organisation : le respect, l'intégrité et l'engagement.

Tableau 27 – Police

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	624 948,8	660 227,3	659 178,2	620 607,9	(38 570,3)	623 103,9
Transport et communications	1 671,0	2 688,7	2 204,6	2 437,8	233,2	2 606,4
Services professionnels	1 535,9	1 670,5	1 630,7	2 037,1	406,4	1 877,1
Services techniques et autres	5 130,0	4 619,5	4 397,2	5 196,9	799,7	4 977,5
Location, entretien et réparation	2 772,8	1 368,6	2 361,8	2 644,3	282,5	2 543,9
Biens durables et non durables	10 662,1	9 320,2	9 082,2	10 225,5	1 143,3	11 273,5
Contributions à des organismes	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 161,9	-	4 161,9
Autres objets de dépenses	-	(978,2)	(1,7)	-	1,7	-
Total – Charges de fonctionnement	**650 921,0**	**683 174,7**	**683 014,9**	**647 311,4**	**(35 703,5)**	**650 544,2**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place de la nouvelle structure organisationnelle pour recentrer les activités policières vers la mission première du SPVM et pour favoriser des communications plus fluides et efficaces à l'aide d'une hiérarchie simplifiée;
- réorganisation du Service des affaires internes afin de rétablir les valeurs fondamentales du service – respect – engagement et intégrité – et d'optimiser plusieurs mécanismes de fonctionnement;
- révision des processus de promotion des cadres policiers;
- préparation majeure en vue de la légalisation du cannabis;
- finalisation du Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de l'ordre de 3,2 M$. Cet écart est majoritairement attribuable à la création d'équipes pour le programme ACCES Cannabis et pour la lutte contre le proxénétisme. De plus, le SPVM a mis en place le nouveau Module inspection remorquage (MIR).

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de police présente un déficit opérationnel de 35,7 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- résultat défavorable de 38,6 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 19,2 M$, lié au report de l'optimisation de la structure des effectifs policiers et civils;
  - écart défavorable de 11,9 M$, pour les heures supplémentaires principalement liées aux opérations et aux ententes facturables;
  - écart défavorable de 4,0 M$, relié au coût additionnel du régime de retraite des policiers pour le service courant consécutif à l'évaluation actuarielle combinée à la récupération des cotisations patronales versées en trop;
  - écart défavorable de 1,5 M$, attribuable à la mise en place de la nouvelle équipe de lutte contre le proxénétisme (EILP) et à la lutte contre la contrebande de cannabis;
  - écart défavorable de 6,5 M$, dû à l'impact de la non-réalisation du PQMO – policiers et civils;
  - écart favorable de 3,7 M$, occasionné par des économies découlant, entre autres, de départs à la retraite, d'absences, de primes, de postes temporaires et de postes laissés vacants temporairement;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 2,9 M$ qui s'explique par les éléments suivants :
  - écart favorable de 1,6 M$ découlant de l'effort d'optimisation des dépenses afin d'atteindre les cibles budgétaires;

- écart favorable de 0,4 M$, lié à des économies sur les frais des munitions de pratique;
- écart favorable de 0,9 M$, attribuable à des dépenses diverses moindres que prévu (frais juridiques et déontologie, assurances, frais de recherches et accès à des bases de données, et autres).

SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de Montréal participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement.

Trois volets pour réaliser la mission : éduquer et prévenir, intervenir, rétablir et sécuriser.

Tableau 28 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	323 379,3	352 537,6	334 124,0	318 062,5	(16 061,5)	319 710,8
Transport et communications	593,9	735,5	740,9	956,4	215,5	1 005,8
Services professionnels	1 205,8	839,5	946,8	1 452,8	506,0	1 214,6
Services techniques et autres	2 046,7	1 827,7	1 697,4	2 135,3	437,9	1 916,4
Location, entretien et réparation	2 239,4	485,2	839,2	929,4	90,2	996,9
Biens durables et non durables	5 407,5	7 202,2	6 758,1	6 477,7	(280,4)	7 221,9
Contributions à des organismes	20,5	10,0	10,5	-	(10,5)	10,5
Autres objets de dépenses	162,5	5 637,4	80,4	200,0	119,6	200,0
Total – Charges de fonctionnement	**335 055,6**	**369 275,1**	**345 197,3**	**330 214,1**	**(14 983,2)**	**332 276,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en place du plan d'action CNESST afin de prévenir les maladies professionnelles, notamment les cancers chez les pompiers, et optimisation du programme d'entretien et de vérification des équipements de véhicules et de protection des pompiers;
- poursuite de l'implantation de l'équipe pancanadienne de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd, à Montréal;
- mise en place d'une deuxième équipe spécialisée pour les interventions impliquant des matières dangereuses et la mise à jour des 21 plans pour les risques industriels majeurs;
- augmentation de 22 % du nombre de recrues jointes par le programme de recrutement destiné aux femmes, aux minorités visibles et aux Autochtones;
- création d'un comité des grands projets de Montréal concernant les travaux liés aux réseaux et aux infrastructures essentielles (REM, pont Champlain, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine);
- mobilisation de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal en mode alerte et intervention au début de juillet 2018 en raison des chaleurs extrêmes, incluant plus de 42 000 visites en porte-à-porte;

- tenues d'événements et d'activités impliquant les citoyens afin de promouvoir la prévention et la sensibilisation communautaire sur les risques liés aux incendies, comprenant la vérification de plus de 87 000 avertisseurs de fumée;
- réalisation de plus de 24 000 inspections de bâtiments pour l'agglomération de Montréal, y compris 1 288 inspections de risques particuliers reliées dans des bâtiments industriels;
- réalisation de 127 902 interventions d'urgence, incluant 78 508 interventions pour urgences médicales à titre de premiers répondants.

Principales variations

Budget modifié

La différence observée entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par le budget additionnel en provenance du Service des ressources humaines pour le remboursement des affectations temporaires pour l'année 2018. Cet ajout au budget original explique une partie de l'écart en heures supplémentaires des pompiers (voir le quatrième point ci-dessous).

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de sécurité incendie présente un déficit opérationnel de 15,0 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 16,1 M$ s'expliquant par les éléments suivants :
  - écart défavorable de 9,3 M$, dû aux heures supplémentaires, essentiellement pour les pompiers, se détaillant ainsi :
    - 3,9 M$ reliés aux heures supplémentaires pour l'opération;
    - 2,8 M$ générés par l'impact des griefs des pompiers, majoritairement liés au retrait de 2 véhicules d'intervention en 2017;
    - 1,2 M$ pour le remplacement des postes vacants;
    - 1,4 M$ associés au remboursement des affectations temporaires en cours d'année, engendrant un écart défavorable en heures supplémentaires;
  - écart défavorable de 9,2 M$, relié aux charges sociales et principalement dû à une désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

- écart favorable de 3,0 M$, réalisé grâce à des économies liées aux postes vacants, aux écarts salariaux et autres;
- écart défavorable de 0,6 M$ relativement à une dépense supplémentaire pour la nouvelle entente salariale de l'état-major, introduite au cours de l'année 2018;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 1,1 M$, attribuable à des économies de 0,4 M$ dans le budget d'acquisition et de réparation des habits de combat des pompiers et de 0,7 M$ en dépenses diverses (honoraires, formation et autres).

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Services institutionnels

SERVICES INSTITUTIONNELS

Tableau 29 – Services institutionnels

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services institutionnels						
Affaires juridiques	59 315,7	60 455,6	61 089,9	63 063,2	1 973,3	63 066,3
Approvisionnement	20 662,6	21 642,7	21 243,1	21 718,5	475,4	21 718,5
Évaluation foncière	15 354,6	15 742,1	15 942,5	15 874,9	(67,6)	15 875,0
Gestion et planification immobilière	143 586,3	145 544,7	156 249,8	164 080,3	7 830,5	160 842,8
Greffe	27 407,6	40 440,4	28 359,0	28 468,7	109,7	29 094,7
Matériel roulant et ateliers	109 778,9	107 950,2	113 089,5	105 617,0	(7 472,5)	111 470,9
Total – Services institutionnels	**376 105,7**	**391 775,7**	**395 973,8**	**398 822,6**	**2 848,8**	**402 068,2**

AFFAIRES JURIDIQUES

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville et des arrondissements, de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques assure également les services d'une cour municipale ayant pour objectif d'offrir sur l'ensemble de l'île de Montréal une justice de proximité accessible à tous les justiciables de l'agglomération de Montréal. Il assure aussi la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale pour les matières pénales et criminelles relevant de sa compétence et du Bureau de taxi de Montréal.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 30 – Affaires juridiques
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	50 369,2	49 452,1	50 709,9	51 106,7	396,8	50 959,7
Transport et communications	1 946,3	2 508,4	2 232,6	2 459,8	227,2	2 535,9
Services professionnels	1 318,6	1 371,2	1 273,7	1 257,8	(15,9)	1 429,4
Services techniques et autres	5 130,5	6 425,9	6 069,0	7 431,1	1 362,1	7 134,2
Location, entretien et réparation	(151,6)	93,7	158,5	98,6	(59,9)	176,8
Biens durables et non durables	702,7	604,3	639,4	709,2	69,8	823,3
Autres objets de dépenses	-	-	6,8	-	(6,8)	7,0
Total – Charges de fonctionnement	**59 315,7**	**60 455,6**	**61 089,9**	**63 063,2**	**1 973,3**	**63 066,3**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en œuvre d'une nouvelle structure et revue des activités de la Direction des affaires civiles;
- finalisation des travaux liés au programme de remboursement volontaire et institution des premiers recours en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*, RLRQ, c. R-2.2.0.0.3;

- consolidation de la nouvelle Division du litige contractuel, à la Direction des affaires civiles;
- consolidation de la Division du droit du travail;
- poursuite de la consolidation de la Division des affaires policières;
- entrée en fonction d'un nouveau directeur à la Direction des poursuites pénales et criminelles et continuation de la revue des procédés;
- revue approfondie de la structure de la Direction des services judiciaires;
- poursuite de la mise à niveau des systèmes informatiques de la cour municipale, en collaboration étroite avec le Service des technologies de l'information;
- déploiement progressif de la « vidéo comparution » à la cour municipale et de l'affichage électronique des rôles d'audience;
- mise en œuvre de tableaux de bord municipaux.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des affaires juridiques présente un excédent budgétaire de 2,0 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 0,4 M$ découlant des économies générées par le non-comblement immédiat de postes vacants, la plupart ayant été pourvus au cours de l'année;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,9 M$ résultant principalement d'économies sur le coût unitaire de la signification d'un certain nombre de procédures;
- écart favorable de 0,4 M$ s'expliquant par le report en 2019 de l'inscription au Registre d'avis d'exécution du ministère de la Justice du Québec, qui fait suite à l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile;
- écart favorable de 0,3 M$ s'expliquant notamment par le report en 2019 de dépenses reliées à la signification de certaines procédures.

APPROVISIONNEMENT

De par sa mission stratégique relativement à l'acquisition des biens et services ainsi que des services professionnels, le Service de l'approvisionnement se doit de répondre adéquatement aux besoins variés et évolutifs des services et des arrondissements dans le domaine des acquisitions et de la logistique. Il déploie tous les moyens mis à sa disposition afin d'y parvenir, et ce, tout en tenant compte des enjeux multiples liés à son domaine d'activités.

Tableau 31 – Approvisionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	20 146,5	21 023,8	20 401,9	20 077,9	(324,0)	20 077,9
Transport et communications	163,3	194,5	193,1	232,0	38,9	259,3
Services professionnels	53,2	53,6	34,4	180,0	145,6	128,6
Services techniques et autres	170,9	248,9	207,5	562,0	354,5	563,2
Location, entretien et réparation	(527,6)	(192,4)	44,4	107,5	63,1	88,1
Biens durables et non durables	290,1	290,1	160,8	270,0	109,2	312,3
Contributions à des organismes	-	2,0	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	366,2	22,2	201,0	289,1	88,1	289,1
Total – Charges de fonctionnement	**20 662,6**	**21 642,7**	**21 243,1**	**21 718,5**	**475,4**	**21 718,5**

Faits saillants

Les résultats du Service de l'approvisionnement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement à coût nul d'une nouvelle structure interne améliorée permettant, entre autres, de positionner le service afin qu'il joue un rôle stratégique d'expert en approvisionnement;
- amélioration des outils et des processus dans le but de mieux accompagner les clients, de leur permettre de publier plus rapidement leurs appels d'offres, de respecter les cadres légaux et d'être plus efficients;
- réduction de 40 % des délais de publication des appels d'offres par le service grâce à l'amélioration des documents et des clauses d'appels d'offres ainsi qu'à la mise en place de l'outil Edilexpert;
- mise en place d'un tableau de bord de gestion permettant au service de suivre des indicateurs clés (tels que le nombre de soumissions par appel d'offres, le taux de rotation des stocks, le délai de traitement d'une demande d'achat) afin de poursuivre l'amélioration de sa performance;
- mise en place de nouveaux dépôts et magasins de proximité et implantation d'un programme de machines distributrices pour les fournitures de faible valeur;

- mise à jour du *Règlement sur la gestion contractuelle* à la suite de l'application des lois 122 et 155;
- finalisation de plusieurs appels d'offres importants dans le cadre de dossiers majeurs comme ceux du sel de déglaçage, du Bureau de demain, de Transfo-RH, de la gestion du courrier interne et de l'envoi de messagerie rapide;
- finalisation du projet de gestion vestimentaire visant à réduire les coûts d'acquisition et de gestion ainsi qu'à encadrer la distribution des vêtements pour assurer le déploiement en 2019.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'approvisionnement présente un excédent budgétaire de 0,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,3 M$, principalement attribuable aux heures supplémentaires nécessaires au maintien des magasins approvisionnant les services centraux, notamment ceux du SMRA;

Autres familles de dépenses

- écart favorable de 0,4 M$ pour les services techniques, principalement attribuable à un retard de divers projets PTI occasionnant un report des besoins en capsules de formation;
- écart favorable de 0,4 M$, dû à un report de certaines dépenses à la suite de la restructuration du service.

ÉVALUATION FONCIÈRE

La mission du Service de l'évaluation foncière est de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Tableau 32 – Évaluation foncière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 830,6	15 082,0	15 327,3	15 007,4	(319,9)	15 007,4
Transport et communications	45,3	109,4	197,0	304,4	107,4	294,2
Services professionnels	37,8	10,8	15,5	14,7	(0,8)	22,7
Services techniques et autres	275,2	319,3	291,1	344,9	53,8	384,0
Location, entretien et réparation	88,4	51,3	24,1	44,6	20,5	40,1
Biens durables et non durables	77,3	169,3	87,5	158,9	71,4	126,6
Total – Charges de fonctionnement	**15 354,6**	**15 742,1**	**15 942,5**	**15 874,9**	**(67,6)**	**15 875,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et modifications, pour une valeur totale de 4,5 G$;
- création de la Division de l'inspection résidentielle;
- implantation de la tablette électronique et de l'application de saisie des données comme outils d'inspection résidentielle;
- envoi et saisie de la collecte de données économiques en vue de la confection des rôles de 2020.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'évaluation foncière présente un déficit opérationnel de 0,1 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,3 M$, dû à des éléments non budgétés tels que des ajustements dans les banques de temps compensé pour le personnel professionnel et cadre ainsi qu'à une désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au

niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

Transport et communications

- écart favorable de 0,1 M$, relié aux frais de déplacement et aux allocations « automobiles »;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 0,1 M$ découlant de besoins moindres que prévu en équipements informatiques et en mobilier de bureau.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

La mission du Service de la gestion et planification immobilière consiste à être un leader novateur et à offrir à ses clients des solutions immobilières performantes et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 33 – Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	57 313,0	55 782,6	55 974,1	58 095,7	2 121,6	53 394,2
Transport et communications	680,3	742,3	691,1	721,5	30,4	795,8
Services professionnels	485,5	1 477,1	800,3	1 658,3	858,0	2 370,6
Services techniques et autres	4 012,9	6 036,6	7 940,3	8 229,3	289,0	9 034,8
Location, entretien et réparation	60 964,2	61 188,3	65 906,8	74 776,4	8 869,6	72 146,7
Biens durables et non durables	20 130,4	20 305,8	24 593,5	20 305,6	(4 287,9)	22 663,5
Contributions à des organismes	-	10,0	343,7	-	(343,7)	343,7
Autres objets de dépenses	-	2,0	-	293,5	293,5	93,5
Total – Charges de fonctionnement	**143 586,3**	**145 544,7**	**156 249,8**	**164 080,3**	**7 830,5**	**160 842,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- intégration de certains employés de différents services (EPLV, SIM et SMRA) au sein du SGPI pour couvrir les activités immobilières des services centraux à la suite de leur regroupement;
- ajustement de l'offre de service du SGPI afin de répondre aux besoins organisationnels, déploiement du Centre d'appels du SGPI, accessible en tout temps, et mise en place d'un guichet unique avec l'affectation de ressources associées à chacun des services centraux;
- développement d'un plan de réduction des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique qui permettra l'atteinte des objectifs pour faire de Montréal une ville sobre en carbone d'ici 2021.

Principales variations

Budget modifié

La variation à la baisse de 3,3 M$ entre le budget original et le budget modifié du service est marquée par les éléments suivants :

- diminution du budget de 4,7 M$ en raison de la capitalisation des coûts de main-d'œuvre d'employés affectés à des projets PTI.
- virement budgétaire au SMRA afin de maintenir les activités courantes en disposant des crédits nécessaires dans les autres familles de dépenses, pour une diminution de 1,0 M$;
- augmentation du budget de 2,4 M$ provenant de la réinjection de montants de subvention gouvernementale reçus et non utilisés entre 2015 et 2017, dans le cadre de projets d'efficacité énergétique;
- location par bail du 5800, rue Saint-Denis pour une période de 10 ans afin de regrouper les employés du Service des ressources humaines, pour une augmentation de 0,1 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la gestion et planification immobilière présente un excédent budgétaire de 7,8 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 2,1 M$, attribuable à l'effet combiné de la capitalisation de la main-d'œuvre, des postes vacants ainsi que de l'effort supplémentaire demandé dans la gestion de la main-d'œuvre et des heures supplémentaires des cols bleus affectés à l'activité « sécurité »;

Services professionnels

- écart favorable de 0,9 M$, attribuable au report temporaire de l'audit des bâtiments afin de réévaluer le plan d'action;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 5,2 M$, attribuable au changement du modèle de planification des besoins d'entretien, subséquemment aux différents projets PTI, et à des dépenses moins élevées que prévu pour les contrats d'entretien des immeubles;
- écart favorable de 3,7 M$, relatif à des dépenses de location moins élevées que prévu. L'écart s'explique par certains ajustements liés à des renouvellements ou à des fins de baux au courant de l'année;

Biens non durables

- écart défavorable de 4,3 M$, attribuable à des dépenses plus élevées que prévu pour l'énergie et pour les pièces et accessoires nécessaires à l'entretien des immeubles.

GREFFE

La mission du Service du greffe comporte la préparation, la tenue et le suivi des séances du comité exécutif et des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de même que le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération ainsi qu'au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises et au Conseil Jeunesse.

Le Service du greffe est également responsable de la gestion des documents et des archives de la Ville, du traitement et de la signature des contrats, de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* et, enfin, de la gestion des processus électoraux.

Tableau 34 – Greffe

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	25 436,6	30 294,4	25 752,1	25 854,4	102,3	25 959,0
Transport et communications	504,5	2 342,6	431,0	488,5	57,5	536,5
Services professionnels	238,7	415,7	249,2	484,7	235,5	431,5
Services techniques et autres	831,2	5 173,9	896,7	737,4	(159,3)	1 045,8
Location, entretien et réparation	(64,7)	1 589,9	491,8	312,6	(179,2)	537,5
Biens durables et non durables	142,7	374,0	149,3	270,9	121,6	194,2
Contributions à des organismes	249,4	177,5	320,4	246,0	(74,4)	316,0
Autres objets de dépenses	69,2	72,4	68,5	74,2	5,7	74,2
Total – Charges de fonctionnement	**27 407,6**	**40 440,4**	**28 359,0**	**28 468,7**	**109,7**	**29 094,7**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- tenue d'élections partielles dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- bonification de l'accueil des citoyens voulant poser des questions pendant les périodes qui leur sont allouées, aux assemblées du conseil municipal;
- bonification de l'offre de webdiffusion des assemblées publiques des commissions du conseil et du conseil d'agglomération;

- augmentation du nombre de documents historiques disponibles sur internet, tout en offrant une accessibilité simple et conviviale ; numérisation de 8,5 millions de pages de documents ;
- révision des modalités entourant la formation relative au système de gestion des dossiers décisionnels (GDD) offerte au personnel des arrondissements et des services centraux afin d'actualiser et de bonifier cette formation.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 0,6 M$ entre le budget original et le budget modifié provient de l'octroi de crédits additionnels et a été utilisé pour la tenue d'élections partielles dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Le coût total de ces élections a été de 1,0 M$ et la différence de 0,4 M$ a été financée à même le budget courant du service.

Charges de fonctionnement

Aucune variation importante entre le budget original et les dépenses réelles en 2018.

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission de s'assurer de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules ainsi que de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des clients, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire.

Tableau 35 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	46 802,0	47 052,9	47 153,5	45 211,4	(1 942,1)	45 583,2
Transport et communications	138,4	210,8	174,1	312,3	138,2	172,6
Services professionnels	10,3	35,6	73,3	70,1	(3,2)	109,6
Services techniques et autres	3 391,5	2 682,0	2 997,9	3 667,4	669,5	3 014,8
Location, entretien et réparation	13 850,9	14 271,2	12 759,0	14 505,3	1 746,3	12 805,6
Biens durables et non durables	45 726,6	46 701,2	52 795,3	45 350,5	(7 444,8)	53 275,1
Contributions à des organismes	-	-	10,0	-	(10,0)	10,0
Autres objets de dépenses	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(3 500,0)	(626,4)	(3 500,0)
Total – Charges de fonctionnement	**109 778,9**	**107 950,2**	**113 089,5**	**105 617,0**	**(7 472,5)**	**111 470,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- acquisition de plusieurs véhicules neufs, contribuant à la réduction de plus de 25% de la désuétude du parc automobile;
- uniformisation à plus de 83%, pour plus d'efficacité, de différentes catégories de véhicules;
- remplacement de 100 véhicules à combustion par des véhicules compacts 100 % électriques;
- aménagement de 3 ateliers selon la méthode 5S (CESM, Verdun et Lachine).

Principales variations

Budget modifié

La variation à la hausse de 5,9 M$ entre le budget original et le budget modifié du service s'explique principalement par les éléments suivants :

- augmentation des dépenses en biens non durables afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des véhicules et des équipements pour les clients, pour 5,7 M$;
- implantation d'un projet d'aménagement pour les ateliers mécaniques et pour les ateliers spécialisés afin de créer un environnement de travail stable et sécuritaire, pour 0,1 M$;

- réalisation de divers projets nécessitant des besoins supplémentaires en carburant, pour 0,1 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le service du matériel roulant et des ateliers présente un déficit opérationnel de 7,5 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,5 M$ pour les heures supplémentaires nécessaires pour assurer un service constant aux clients internes et aux citoyens;
- écart défavorable de 0,4 M$ en heures supplémentaires causé par une augmentation du nombre de bris mécaniques plus importante en début d'année en raison des opérations de déneigement;
- écart défavorable de 1,0 M$, attribuable à la désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

Services techniques et autres

- écart favorable de 0,7 M$ à la suite du remboursement de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la gestion de la flotte de véhicules de la Ville, le service bénéficiant du crédit maximum;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,7 M$, causé par des montants non utilisés, destinés à l'entretien et à la réparation;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 5,7 M$, attribuable à la quantité de pièces achetées afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des véhicules et des équipements;
- écart défavorable de 1,7 M$, dû à l'augmentation du coût moyen de l'essence d'environ 0,19 $ le litre;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 0,6 M$, occasionné par une diminution du nombre de demandes des unités d'affaires aux ateliers spécialisés.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Développement

DÉVELOPPEMENT

Tableau 36 – Développement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Développement						
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	70 345,7	6 247,1	70 475,3
Développement économique	57 629,7	56 364,9	61 725,8	73 100,0	11 374,2	54 888,6
Eau	219 503,8	224 518,6	227 940,6	231 528,5	3 587,9	231 555,5
Environnement	160 619,1	122 363,7	176 510,5	131 429,4	(45 081,1)	144 693,8
Infrastructures, voirie et transports	64 944,3	75 208,6	72 631,3	73 897,8	1 266,5	80 262,6
Mise en valeur du territoire	61 129,6	41 490,8	55 948,4	66 079,6	10 131,2	71 732,9
Total – Développement	**625 726,6**	**580 525,5**	**658 855,2**	**646 381,0**	**(12 474,2)**	**653 608,7**

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur l'ensemble du territoire de Montréal, conformément aux orientations et politiques de la Ville.

La CSEM planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains. Elle gère et coordonne les interventions sur le réseau de distribution aérien et en assure l'intégration au réseau souterrain.

La CSEM s'autofinance au moyen de redevances perçues auprès de ses usagers et de ses utilisateurs.

Tableau 37 – Commission des services électriques
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	6 694,3	7 630,5	6 947,3	6 305,4	(641,9)	6 408,0
Transport et communications	201,8	178,7	190,7	274,5	83,8	262,0
Services professionnels	195,2	394,4	350,2	515,7	165,5	507,7
Services techniques et autres	3 846,6	277,0	3 562,5	7 865,8	4 303,3	7 847,9
Location, entretien et réparation	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 424,4	189,6	1 411,1
Biens durables et non durables	523,2	473,8	536,3	620,1	83,8	698,8
Frais de financement	22 439,8	23 487,4	22 947,6	23 105,5	157,9	23 105,5
Remboursement de la dette à long terme	26 180,2	25 866,8	28 027,9	28 834,3	806,4	28 834,3
Autres objets de dépenses	700,6	1 167,7	301,3	1 400,0	1 098,7	1 400,0
Total – Charges de fonctionnement	**61 900,1**	**60 578,9**	**64 098,6**	**70 345,7**	**6 247,1**	**70 475,3**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation, à hauteur de 65,0 M$, de travaux de construction et de modification de conduits souterrains, incluant ceux de la Ville et des tiers sur le réseau de la CSEM;
- enlèvements de poteaux sur 9 km de rues;
- inspection structurale de 4 000 puits d'accès et vérification de l'occupation sur 500 structures;
- autofinancement de coûts d'opération par les redevances;
- fixation du taux de redevances à 3,819 $ le mètre, ce qui est inférieur de 3 % à la prévision budgétaire et du budget réel de 2017;
- déménagement de bureaux en décembre 2018, au 50, boulevard Crémazie Ouest.

Principales variations

Budget modifié

Utilisation de 0,1 M$ du surplus affecté pour les dépenses accessoires reliées aux travaux d'aménagement des nouveaux bureaux.

Charges de fonctionnement

Globalement, la CSEM présente un excédent budgétaire de 6,2 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,6 M$ provenant principalement de la baisse de la rémunération capitalisable reliée aux travaux intégrés et aux travaux des tiers. Cet écart est atténué par une réduction dans les salaires et avantages sociaux, causée par des postes vacants;

Services techniques et autres

- écart favorable de 3,6 M$, causé par le fait que plusieurs travaux de construction sont intégrés aux contrats de la Ville et du ministère des Transports du Québec et ne sont donc pas imputés aux comptes de dépenses et de revenus du service;
- écart favorable de 0,7 M$, relié à des économies sur les dépenses pour l'inspection structurale du réseau et les nettoyages des puits d'accès en frais de services professionnels;

Remboursement de la dette à long terme

- écart favorable de 0,8 M$, relié à des remboursements d'emprunts réels qui sont inférieurs aux montants budgétés;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 1,1 M$, causé principalement par le report de plusieurs interventions des usagers en vue de l'enfouissement de câbles et du déplacement de poteaux en arrière-lot des projets de conversion.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mission principale du Service du développement économique consiste à faire de Montréal un leader dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Tableau 38 – Développement économique

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	5 709,9	5 772,0	7 032,9	6 754,9	(278,0)	6 744,1
Transport et communications	549,4	395,2	493,9	29,6	(464,3)	633,2
Services professionnels	1 324,8	1 858,9	1 848,7	1 939,4	90,7	3 187,0
Services techniques et autres	493,4	422,7	1 280,7	85,5	(1 195,2)	1 379,9
Location, entretien et réparation	(328,1)	(500,6)	122,9	2,5	(120,4)	143,2
Biens durables et non durables	48,1	202,0	255,5	6,2	(249,3)	286,1
Contributions à des organismes	31 822,0	29 471,4	26 794,1	48 999,3	22 205,2	24 353,6
Autres objets de dépenses	18 010,2	18 743,3	23 897,1	15 282,6	(8 614,5)	18 161,5
Total – Charges de fonctionnement	**57 629,7**	**56 364,9**	**61 725,8**	**73 100,0**	**11 374,2**	**54 888,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- adoption de la Planification économique conjointe, avec le ministère de l'Économie, de la Science de l'Innovation (MÉSI) du Québec;
- adoption et lancement de la Stratégie de développement économique 2018-2022 – Accélérer Montréal et de ses huit plans d'action;
- tenue, le 24 octobre de RDV Accélérer Montréal, un événement de mobilisation des partenaires et de l'écosystème de développement;
- tenue, pour la première fois à Montréal, d'Expo Entrepreneurs, un événement représentant sous un même toit tous les services accessibles aux entrepreneurs;
- approbation de deux règlements de soutien aux artères commerciales :
  - règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier;
  - règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs;
- avec la collaboration de partenaires privés et gouvernementaux, lancement du *Cabinet créatif*, une initiative visant à encourager le développement des industries montréalaises à l'international;

- établissement d'un partenariat stratégique permettant la mise en place du premier complexe consacré aux manufacturiers innovants;
- publication de la 5e édition du catalogue *Code souvenir Montréal*.

Principales variations

Budget modifié

La diminution de 18,2 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- diminution de 21,6 M$, dont 20,7 M$ en contributions à des organismes, liée au report en 2019 de la portion non utilisée du budget de 2018 de l'entente de 150 M$ (Réflexe Montréal);
- diminution de 0,2 M$, attribuable à un transfert aux arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Saint-Laurent, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie, dans le cadre de projets visant le développement économique;
- augmentation de 1,2 M$, reliée aux surplus affectés de la Ville transférés au Fonds de dynamisation des rues commerciales pour les sociétés de développement commercial (SDC) du Plateau-Mont-Royal;
- augmentation de 2,4 M$, associée à la variation du budget de 2018 liée à l'entente sur le Fonds de développement des territoires.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service du développement économique présente un excédent budgétaire de 11,4 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Contributions à des organismes

- écart favorable de 20,7 M$, lié aux dépenses prévues dans le cadre de Réflexe Montréal et reportées en 2019;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 5,2 M$ en raison de remises plus élevées dans le cadre du PR@M-Industrie;
- écart défavorable de 2,1 M$ en raison de remises plus élevées dans le cadre du PR@M-Artères en chantier;
- écart défavorable de 1,3 M$ en provenance du Fonds de dynamisation des rues commerciales remis aux sociétés de développement commercial (SDC) du Plateau-Mont-Royal.

EAU

La mission du Service de l'eau est d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une organisation de gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de l'île de Montréal. De plus, le Service de l'eau est responsable du plan d'intervention intégrant le volet voirie afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau.

Tableau 39 – Eau

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	73 259,0	73 811,5	77 732,5	74 459,8	(3 272,7)	74 486,6
Transport et communications	767,6	634,0	651,0	635,8	(15,2)	818,0
Services professionnels	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 870,7	2 021,7	8 411,0
Services techniques et autres	8 271,9	9 543,2	9 425,3	7 520,1	(1 905,2)	9 902,0
Location, entretien et réparation	8 924,8	11 214,1	9 452,2	18 488,5	9 036,3	17 597,2
Biens durables et non durables	54 719,9	52 788,3	49 399,1	57 765,8	8 366,7	55 768,0
Frais de financement	22 230,1	21 788,5	25 235,0	26 005,1	770,1	26 005,1
Remboursement de la dette à long terme	46 903,6	49 545,5	50 528,5	49 268,4	(1 260,1)	49 268,4
Contributions à des organismes	470,5	1 685,6	423,2	422,5	(0,7)	435,8
Autres objets de dépenses	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(11 908,2)	(10 153,0)	(11 136,6)
Total – Charges de fonctionnement	**219 503,8**	**224 518,6**	**227 940,6**	**231 528,5**	**3 587,9**	**231 555,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- protection de la sécurité et de la santé publique dans le respect du cadre réglementaire :
  - excellence en gestion de l'eau potable : obtention d'une distinction pour quatre usines au Programme d'excellence en eau potable (PEXEP);
  - respect des exigences réglementaires québécoises et canadiennes;
  - remplacement de 4 000 entrées de service en plomb;
- protection de l'environnement :
  - interception des eaux usées à un taux de 99,9 %;
  - application de 58 corrections de raccordements inversés d'égouts;
  - déploiement du programme de suivi de la qualité de l'eau dans les secteurs prévus pour les plages;

- valorisation agricole de 6 842 tonnes des cendres produites à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit environ 14 % de la production totale;

- entretien optimal des infrastructures et investissements :
  - réalisation de plus de 30 000 interventions d'entretien, dont plus de 90 % en mode planifié;
  - auscultation de plus de 250 km de conduites;
  - renouvellement de 134 km de conduites;
  - réparation, par les arrondissements, de plus de 1 960 fuites sur le réseau d'aqueduc;
  - ajout de 3 300 compteurs en marche dans les industries, les commerces et les institutions (ICI), pour un total de 17 500 compteurs;
- saines pratiques de gestion :
  - participation au programme de Gestion de la demande de puissance, d'Hydro-Québec, pour des économies de 0,7 M$;
  - apport de plus de 500 améliorations et correctifs à la source en santé et sécurité du travail, pour des investissements totaux de 0,3 M$;
  - offre de plus de 6 000 heures de formation en santé et sécurité du travail;
  - offre de plus de 10 000 heures de formation technique aux employés de métier, en arrondissement, travaillant sur le réseau d'aqueduc.

Principales variations

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'eau présente un excédent budgétaire de 3,6 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- un écart défavorable de 3,3 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart défavorable de 1,6 M$, associé à la surévaluation des économies anticipées pour la gestion des postes vacants;
  - écart défavorable de 0,8 M$, dû à une capitalisation moindre de la main-d'œuvre;
  - écart défavorable de 0,7 M$, occasionné par la hausse du nombre d'heures supplémentaires et compensées;

Services professionnels

- écart favorable de 2,0 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart favorable de 0,9 M$, relié à l'étude sur l'évaluation de l'actif à la Direction de l'eau potable;
  - écart favorable de 0,4 M$, lié au retard dans l'exécution de certains contrats d'auscultation des conduites secondaires;
  - écart favorable de 0,6 M$ à la suite du report des études d'avant-projet pour le remplacement des incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et pour l'ajout d'un traitement secondaire des eaux usées;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 1,9 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart défavorable de 0,5 M$, lié à une dépense additionnelle pour l'accélération du programme de remplacement des entrées de service en plomb;
  - écart défavorable de 1,0 M$, relatif à la gestion des matières résiduelles à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 9,0 M$, est principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart favorable de 3,5 M$ du montant prévu pour les interventions en travaux majeurs et imprévus;
  - écart favorable de 1,2 M$, dû à certains retards dans le programme de réparation ponctuelle d'égouts;
  - écart favorable de 2,8 M$, associé à une réduction du montant prévu pour les transferts aux arrondissements relativement à l'entente de partenariat et à l'augmentation du niveau d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts;

Biens durables et non durables

- écart favorable de 8,4 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - écart favorable de 2,2 M$ pour les dépenses en électricité, provenant principalement du crédit de dépenses reçu d'Hydro-Québec, du report de la mise en service du procédé d'ozonation à l'usine Charles-J.-Des Baillets et d'un débit moindre d'eaux usées traitées;

- écart favorable de 1,9 M$, lié à une baisse de la consommation de gaz naturel, d'huile, d'essence et de produits chimiques;
- écart favorable de 3,7 M$, lié à l'ajustement des inventaires aux usines d'eau potable en fin d'année;

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme

- écart défavorable de 0,5 M$, attribuable à la sous-estimation de la dette relative aux investissements effectués en 2017 et 2018;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 10,2 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - économie de 10,0 M$ anticipée au budget, sans diminution d'activités, basée sur les surplus historiques;
  - économie de 0,2 M$ provenant du crédit de dépenses – compteurs, liée à l'augmentation de la cadence d'installation des compteurs dans les institutions, les commerces et les industries.

ENVIRONNEMENT

Le Service de l'environnement oriente ses actions afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal, en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.

Par son expertise, le service assume, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Tableau 40 – Environnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	22 201,7	23 400,2	23 162,8	22 553,7	(609,1)	22 726,6
Transport et communications	563,6	395,3	720,1	1 272,6	552,5	907,6
Services professionnels	1 097,7	1 253,2	640,1	1 931,6	1 291,5	2 519,0
Services techniques et autres	103 958,0	104 062,3	112 172,9	147 066,5	34 893,6	146 012,4
Location, entretien et réparation	578,2	897,7	853,7	1 278,3	424,6	1 293,1
Biens durables et non durables	7 021,3	4 889,7	5 071,2	3 674,7	(1 396,5)	17 471,2
Contributions à des organismes	100,0	243,8	131,4	107,5	(23,9)	153,9
Autres objets de dépenses	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(46 455,5)	(80 213,8)	(46 390,0)
Total – Charges de fonctionnement	**160 619,1**	**122 363,7**	**176 510,5**	**131 429,4**	**(45 081,1)**	**144 693,8**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- qualité de l'air :
  - suivi du programme de surveillance de la qualité de l'air dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot;
  - l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'utilisation des foyers non accrédités, en octobre 2018;
  - mise en conformité des établissements pour répondre aux exigences du règlement 2001-10 sur les rejets dans l'atmosphère de la CMM : prise en charge de 935 plaintes, délivrance de plus de 36 permis de modifications d'émissions atmosphériques et dépôt de 5 poursuites;

- changements climatiques :
  - préparation du suivi du plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020. Le rapport sera déposé au début de l'année 2019;
  - création du Comité directeur des planifications climatiques afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des différents engagements de l'agglomération en matière de lutte contre les changements climatiques en lien avec l'Accord de Paris, dans le cadre du One Planet Charter de San Francisco, visant à réaliser les objectifs les plus ambitieux, soit atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et maintenir le réchauffement planétaire sous les 1,5 °C;
  - réalisation de la première phase de développement d'un outil d'analyse coûts-bénéfices pour les projets de requalification de friches industrielles, en collaboration avec le consortium Ouranos;
- pesticides et lutte intégrée :
  - suivi du projet de lutte biologique pour le contrôle de l'agrile du frêne et l'établissement de ses ennemis naturels dans les milieux boisés;
- qualité de l'eau et du milieu aquatique :
  - vérification des corrections des raccordements inversés ayant été effectuées par les arrondissements et les villes liées sur 10 réseaux pluviaux;
  - mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour répondre aux exigences du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM : délivrance de plus de 36 permis et approbations, analyse de plus de 543 rapports d'échantillonnage d'établissements donnant lieu à des lettres-avis pour non-conformité, traitement de 219 plaintes liées à l'assainissement de l'eau et dépôt de 4 poursuites;
- matières résiduelles :
  - octroi de 18 contrats de collecte-transport touchant 12 arrondissements;
  - implantation de la Stratégie montréalaise 2015-2019 visant l'augmentation de la desserte de collecte de résidus alimentaires (immeubles de 8 logements et moins) par l'ajout de 82 000 portes en 2018, pour atteindre 91 % de la desserte visée;
  - réalisation d'activités de sensibilisation et d'information relatives à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2018, du Règlement 16-051 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail à Montréal;
- gestions des sols contaminés :
  - octroi des contrats pour les travaux de construction de l'écran d'étanchéité, du système de captage et de l'usine de traitement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dont la fin des travaux est revue pour juin 2020;

- anciennes carrières :
  - réalisation des relevés de méthane planifiés sur le terrain et dans des résidences et mise en ligne des rapports des relevés de 2017 ainsi que d'une version améliorée et interactive de la carte indiquant les anciennes carrières et les dépôts de surface;
- contrôle de la qualité des aliments :
  - réalisation des engagements de l'entente Ville et MAPAQ pour l'année 2018 auprès des 14 000 établissements concernés;
- expertise technique :
  - maintien des domaines et des méthodes d'accréditation pour effectuer les analyses et fournir des résultats fiables et de qualité permettant le suivi réglementaire.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié est de 13,3 M$ et s'explique principalement par une addition de 12,6 M$ pour l'octroi d'un nouveau contrat de traitement des matières recyclables résultant de l'impact des nouvelles restrictions du marché chinois sur l'importation des matières recyclables et de la chute des prix de vente de ces matières.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'environnement présente un déficit opérationnel de 45,1 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,6 M$, dû principalement à une sous-évaluation des ajustements des banques de temps de congés mobiles, de temps compensé et de maladies courantes ainsi qu'aux rajustements salariaux;

Services professionnels

- écart favorable de 1,3 M$, attribuable au retard dans l'exécution des travaux de construction prévu au passif environnemental de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);

Services techniques et autres

- écart favorable de 34,9 M$ dû aux éléments suivants :

- écart favorable de 40,5 M$, lié au retard de la construction de l'écran d'étanchéité et de l'usine prévu au passif environnemental de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
- écart défavorable de 8,1 M$ pour l'octroi d'un nouveau contrat de tri et de mise en marché des matières recyclables résultant de l'impact des nouvelles restrictions du marché chinois sur l'importation des matières recyclables et de la chute des prix de ces matières;
- écart favorable de 0,6 M$, lié aux variations des quantités et du coût moyen du traitement des matières résiduelles;
- écart favorable de 1,0 M$ sur les nouveaux contrats de collecte et transport des déchets, des résidus alimentaires, des résidus de construction, de rénovation et de démolition et de matières recyclables;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 1,4 M$, attribuable principalement aux éléments suivants :
  - écart favorable de 1,4 M$, lié à des retards dans les travaux de l'usine d'assainissement du lixiviat et d'architecture du réseau, au transfert des achats au PTI et des dépenses de consommation, d'énergie et autres produits (d'entretien, horticoles et chimiques) moindres que prévu;
  - écart défavorable de 2,6 M$, associé à l'achat et à la distribution de bacs pour les matières organiques (implantation) et les matières recyclables (remplacement) – financés par emprunt;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 80,2 M$, dû aux éléments suivants :
  - écart défavorable concernant la révision à la hausse des provisions des réserves des passifs environnementaux du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), pour 18,7 M$, et de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), pour 17,7 M$, résultant de la hausse des coûts de construction et de fonctionnement à la suite des appels d'offres et/ou à l'octroi de contrat et le changement du taux d'actualisation des réserves des passifs lié aux coûts de fermeture et d'après-fermeture futurs;
  - écart défavorable relatif à une utilisation moindre des réserves de 41,3 M$ prévues au budget du PEPSC et de 2,3 M$ pour le CESM, principalement occasionnée par le report du début des travaux de construction.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS

La mission du Service des infrastructures, de la voirie et des transports est de protéger, maintenir, aménager et développer le réseau de rues artérielles de Montréal et l'ensemble de ses infrastructures.

Tableau 41 – Infrastructures, voirie et transports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	27 552,3	35 166,3	36 291,4	35 120,4	(1 171,0)	36 943,5
Transport et communications	1 261,8	1 514,0	1 186,5	1 411,3	224,8	1 557,8
Services professionnels	5 726,1	8 521,6	7 087,5	8 965,1	1 877,6	13 287,4
Services techniques et autres	4 115,5	4 326,5	3 886,4	3 214,4	(672,0)	4 616,3
Location, entretien et réparation	12 817,8	9 083,0	10 802,3	10 509,0	(293,3)	11 883,6
Biens durables et non durables	6 129,4	8 234,7	5 310,5	8 795,1	3 484,6	5 982,1
Contributions à des organismes	7 341,4	8 362,5	8 074,7	5 882,5	(2 192,2)	5 991,9
Autres objets de dépenses	-	-	(8,0)	-	8,0	-
Total – Charges de fonctionnement	**64 944,3**	**75 208,6**	**72 631,3**	**73 897,8**	**1 266,5**	**80 262,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite de la croissance des investissements dans le maintien, l'aménagement et le développement de l'actif du réseau routier;
- suivi du développement des projets majeurs de la Ville et de ses partenaires ainsi que des projets des programmes ordinaires;
- prise en charge des activités de BIXI Montréal et investissements de sommes considérables dans les équipements. Ces investissements ont notamment favorisé une augmentation de 11 % des déplacements par rapport à l'année précédente.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu, pour l'année 2018, des budgets additionnels de 6,4 M$, principalement pour les éléments suivants :

- études et expertises en phase d'avant-projets préliminaires afin de soutenir les projets d'investissements (plan annuel de collecte des données de circulation, pôle Gadbois, rue Peel, avenue des Pins, voies cyclables), pour une augmentation de 2,7 M$;
- études et expertises en phase d'avant-projets préliminaires afin de soutenir les projets en partenariat (SRB Pie-IX, secteur Gadbois et Cabot, pont Rockland, corridor du nouveau pont Champlain, Pasteur-UQAM, appareils de contrôle automatisés), pour une augmentation de 3,2 M$;
- autres budgets spécifiques aux projets du centre-ville et transférés de l'Arrondissement de Ville-Marie, pour une augmentation de 0,8 M$;
- implantation de rues piétonnes transférée aux arrondissements, pour une diminution de 0,6 M$.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des Infrastructures, de la voirie et des transports présente un excédent budgétaire de 1,3 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,5 MS en raison d'une capitalisation moindre des coûts de main-d'œuvre d'employés affectés à des projets du PTI;
- écart favorable de 0,9 M$ pour les postes vacants et les écarts salariaux;
- écart défavorable 1,6 M$ pour les projets en partenariat (SRB Pie-IX, secteur Gadbois et Cabot, corridor du nouveau pont Champlain) et les projets du centre-ville (Ville-Marie);

Services professionnels, techniques et autres

- écart favorable de 3,8 M$ pour le report d'études sur des projets spécifiques;
- écart défavorable de 2,6 M$ pour les frais d'études et d'expertises en phase d'avant-projets;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,1 M$ en travaux mineurs pour l'entretien des structures routières et les redevances sur les conduites souterraines;
- écart défavorable de 1,4 M$ pour la réfection du viaduc Rockland;

Biens durables et non durables

- écart favorable 3,4 M$, à la suite du report de travaux sur des nids-de-poule, de scellement des fissures et d'ajustements des puisards en raison de mauvaises conditions météorologiques;
- écart favorable de 0,8 M$ pour le Programme de rues piétonnes et partagées;
- écart défavorable de 0,7 M$ pour l'aménagement de voies cyclables;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 2,3 M$, relié à une augmentation de la contribution à l'organisme Bixi Montréal.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais, tout en stimulant la création de richesses collectives. À cette fin, le SMVT fournit aux arrondissements et à la Direction générale un encadrement et un soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain, d'habitation et de mobilité.

Tableau 42 – Mise en valeur du territoire

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	17 084,7	17 124,7	18 959,4	19 139,0	179,6	19 139,0
Transport et communications	483,0	264,8	238,1	371,7	133,6	259,8
Services professionnels	1 310,9	1 541,6	2 630,2	4 110,6	1 480,4	4 029,9
Services techniques et autres	355,8	329,6	464,9	397,3	(67,6)	414,0
Location, entretien et réparation	228,1	2,5	44,7	42,1	(2,6)	26,0
Biens durables et non durables	120,0	139,5	267,8	143,9	(123,9)	295,3
Contributions à des organismes	17 117,0	1 214,4	1 138,5	90,0	(1 048,5)	1 205,1
Autres objets de dépenses	24 430,1	20 873,7	32 204,8	41 785,0	9 580,2	46 363,8
Total – Charges de fonctionnement	**61 129,6**	**41 490,8**	**55 948,4**	**66 079,6**	**10 131,2**	**71 732,9**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- démarrage de la Stratégie 12 000 logements pour la réalisation de 6 000 logements sociaux et de 6 000 unités abordables;
- inspection de près de 1 800 nouveaux logements et mise en place de la nouvelle Division de la salubrité, avec des effectifs accrus;
- achat du site du fort Lorette à la suite d'une découverte archéologique majeure;
- adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments, en vue de le bonifier;
- actualisation de l'encadrement réglementaire à l'égard des véhicules en libre-service;
- tenue d'ateliers de discussion publique sur la vision de mise en valeur pour les secteurs prioritaires de planification Bellechasse et partie nord de l'île des Sœurs;
- dévoilement du lauréat du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour la place des Montréalaises.

Principales variations

Budget modifié

Le service a reçu des budgets additionnels au cours de l'année 2018, ce qui a causé un écart de 5,7 M$ entre le budget original et le budget modifié, qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- 3,0 M$ en budgets supplémentaires pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH);
- 2,1 M$ pour le financement de deux projets de logements abordables, le projet *Rosemont – Habitations du trentenaire* et le projet *Habitations communautaires Olympia*.

Charges de fonctionnement

Globalement, le SMVT présente un excédent budgétaire de 10,1 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Services professionnels

- écart favorable totalisant 1,5 M$ et composé de :
  - 0,8 M$ du budget d'honoraires professionnels non utilisé;
  - 0,7 M$ associé à un volume moindre de dossiers admissibles à l'entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), en soutien à la mise en œuvre du Plan d'action en patrimoine;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 1,0 M$ qui découle des contributions accordées en aide aux ménages sans logis et en soutien aux rénovations patrimoniales, dans le cadre de l'entente MCCQ-Ville;

Autres objets de dépenses

- écart favorable de 9,6 M$, attribuable à des budgets non utilisés dans le cadre du programme AccèsLogis et à un volume moindre de demandes pour différents programmes de subventions : le programme Rénovation Québec (PRQ), notamment pour l'aide à l'acquisition résidentielle, et l'entente MCCQ-Ville.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Qualité de vie

QUALITÉ DE VIE

Tableau 43 – Qualité de vie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Qualité de vie						
Culture	69 008,5	109 502,0	68 589,6	61 219,8	(7 369,8)	62 122,5
Diversité sociale et sports	38 319,4	47 184,1	45 132,0	43 838,4	(1 293,6)	45 450,6
Espace pour la vie	58 098,7	58 120,0	58 201,2	54 047,1	(4 154,1)	54 841,9
Grands parcs, verdissement et mont Royal	27 476,3	29 704,4	29 737,1	21 420,2	(8 316,9)	22 198,4
Total – Qualité de vie	**192 902,9**	**244 510,5**	**201 659,9**	**180 525,5**	**(21 134,4)**	**184 613,4**

CULTURE

Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux et d'agir à titre de répondant municipal avec les milieux culturels, les partenaires publics et privés ainsi que le grand public en matière de culture.

De manière plus spécifique, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le réseau des bibliothèques;
- le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- les équipements, espaces et quartiers culturels;
- l'art public, le patrimoine artistique et le patrimoine immatériel;
- le loisir et la pratique artistique amateur;
- les festivals et événements culturels;
- les événements publics;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle;
- les industries culturelles et créatives.

Tableau 44 – Culture
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	14 561,5	15 761,7	17 658,2	16 212,9	(1 445,3)	16 229,8
Transport et communications	247,3	283,5	326,6	222,2	(104,4)	333,4
Services professionnels	1 420,8	2 251,8	4 994,4	4 075,4	(919,0)	6 483,9
Services techniques et autres	4 918,0	5 120,1	3 043,1	2 284,8	(758,3)	2 627,3
Location, entretien et réparation	(210,4)	(163,3)	95,4	167,2	71,8	134,3
Biens durables et non durables	8 722,8	8 374,0	8 124,4	7 897,5	(226,9)	8 176,0
Contributions à des organismes	39 143,7	77 630,9	34 140,8	29 824,8	(4 316,0)	27 602,8
Autres objets de dépenses	204,8	243,3	206,7	535,0	328,3	535,0
Total – Charges de fonctionnement	**69 008,5**	**109 502,0**	**68 589,6**	**61 219,8**	**(7 369,8)**	**62 122,5**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite du déploiement du Centre de services partagés des bibliothèques avec la conversion des cotes, ciblée pour les 45 bibliothèques;
- mise en vigueur du Plan d'implantation des festivals (PIF) pour l'optimisation de l'utilisation de l'espace pour les festivals et événements qui ont lieu au Quartier des spectacles (QDS);
- lancement du projet de modélisation du bruit pour assurer une meilleure cohabitation entre les événements et les citoyens;
- mise en place de laboratoires de création numérique dans les bibliothèques de Montréal et déploiement de 9 projets dans 14 bibliothèques du réseau;
- révision de différents programmes de contribution afin de favoriser l'inclusion, l'équité et la diversité, le loisir culturel et la pratique artistique amateur, ainsi que la médiation culturelle.

Principales variations

Budget modifié

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par un budget additionnel de dépenses de 0,9 M$, soit 0,6 M$ en contributions financières, 0,7 M$ en honoraires professionnels et (0,4 M$) en virements à des arrondissements. Excluant ce montant additionnel, les écarts au niveau des postes budgétaires s'expliquent par des virements internes entre différentes familles de dépenses.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la culture présente un déficit opérationnel de 7,4 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,4 M$ s'expliquant principalement par :
  - une dépense de 1,2 M$ pour le projet d'harmonisation des cotes des bibliothèques;

Services professionnels

- écart défavorable de 0,9 M$, attribuable à :
  - une économie de 1,9 M$ pour financer le projet d'harmonisation des cotes des bibliothèques;
  - une dépense de 2,6 M$ pour le partenariat du Quartier des spectacles;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 4,3 M$, essentiellement imputable aux contributions supplémentaires au musée Pointe-à-Callière pour les phases 2 et 3 du projet d'agrandissement et le renouvellement des expositions permanentes.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS

La mission du Service de la diversité sociale et des sports est de favoriser l'équité sociale, économique et culturelle, ainsi que la valorisation des compétences des personnes et des collectivités montréalaises pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive.

Le service vise également à contribuer, par ses installations d'envergure, son leadership, ses programmes et son expertise, à la vie physiquement active des citoyens et au rayonnement de Montréal en tant que ville olympique et métropole sportive de premier plan.

Tableau 45 – Diversité sociale et sports

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	12 530,1	12 821,1	13 568,9	12 448,2	(1 120,7)	12 439,5
Transport et communications	219,7	239,4	294,4	162,1	(132,3)	321,4
Services professionnels	765,8	839,2	1 424,5	503,9	(920,6)	1 557,3
Services techniques et autres	2 692,6	3 951,8	4 147,3	4 057,6	(89,7)	4 168,6
Location, entretien et réparation	1 056,1	1 032,4	804,0	1 043,1	239,1	893,4
Biens durables et non durables	537,7	707,0	467,2	457,5	(9,7)	500,2
Contributions à des organismes	20 518,2	27 645,9	24 420,5	25 166,0	745,5	25 570,2
Autres objets de dépenses	(0,8)	(52,7)	5,2	-	(5,2)	-
Total – Charges de fonctionnement	**38 319,4**	**47 184,1**	**45 132,0**	**43 838,4**	**(1 293,6)**	**45 450,6**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- offre variée d'activités pour les citoyens aux complexes sportifs Claude-Robillard et Marie-Victorin, au Stade de soccer de Montréal, dans les arénas Michel-Normandin et Maurice-Richard, ainsi qu'au TAZ : 2,1 millions de visiteurs et 360 jours d'exploitation en 2018;
- nomination de Montréal comme Première ville en matière d'accueil d'événements sportifs au Canada par l'Alliance canadienne du tourisme sportif;
- activation de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs avec les partenaires en événements sportifs et soutien à 58 événements, pour 0,5 M$, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs. Augmentation de 65 % du nombre d'événements soutenus depuis 2012;
- réalisation d'un guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures, en collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal;

- collaboration avec la Direction régionale de santé publique de Montréal pour l'enquête TOPO 2017, « Comment vont vos jeunes? », permettant de faire le point sur la santé, le bien-être et la réussite éducative des jeunes de 6e année du primaire;
- renouvellement de l'entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour une période de cinq ans (2018-2023) et un budget total de 50 M$ au total;
- en collaboration avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM), réalisation de travaux menant à l'adoption de l'entente Ville-commissions scolaires par le conseil municipal (séance d'octobre 2018);
- adoption du Plan d'action en itinérance 2018-2020 et du Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020;
- déploiement de la Politique de l'enfant dans 19 arrondissements avec soutien financier de 2,1 M$.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,6 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique par un budget additionnel de dépenses pour l'entente MTESS et pour du soutien financier à la tenue d'événements sportifs d'envergure.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de la diversité sociale et des sports présente un déficit opérationnel de 1,3 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,1 M$ qui s'explique par un excédent des dépenses en banque d'heures, aux postes en disponibilité hors structure et à une désynchronisation entre les taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite budgétés au niveau des unités d'affaires et les taux réellement prélevés. Cependant, ce dernier élément n'a aucune incidence budgétaire pour la Ville dans son ensemble;

Services professionnels

- écart défavorable de 0,9 M$ concernant le plan d'action en accessibilité universelle, le Centre national de prévention du crime et le plan d'action en développement social;

Contributions à des organismes

- écart favorable de 0,7 M$, attribuable à une économie dans le cadre de la politique de l'enfant et à la contribution pour la location de l'école Baron Byng;

ESPACE POUR LA VIE

Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada – un important pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- Espace pour la vie a accueilli plus de 1,3 M de visiteurs, pour des recettes s'élevant à plus de 16 M$. Les visiteurs sont notamment venus nombreux au Biodôme, avant que celui-ci ne ferme ses portes, en avril, pour entreprendre sa grande Migration;
- en plus des rendez-vous annuels toujours aussi populaires auprès des Montréalais (Jardins de lumière, Papillons en liberté, Les arts s'invitent au Jardin), Espace pour la vie a invité ses visiteurs à se rapprocher davantage de la nature en leur offrant une programmation riche et diversifiée, comprenant notamment : La Nature pour toit, Francis Hallé : carnets d'un botaniste, Collisions cosmiques, Planète 9 / Secrets de la gravitation, L'aveugle aux yeux d'étoiles et À bord du SSE 4801;
- avec les Rencontres humain-nature et ses programmes tels que Mon Jardin, Les Jardins-jeunes, Mission monarque et la Biodiversité dans mon quartier, Espace pour la vie a continué d'encourager les citoyens à engager une réflexion quant à leur relation avec la nature, à poser des gestes à la faveur d'un véritable mouvement pour la protection de la biodiversité;
- Espace pour la vie a établi une entente de collaboration avec l'Association francophone pour le savoir et renouvelé l'usufruit de l'Institut de recherche en biologie végétale. Les tête-à-tête avec les chercheurs, les conférences et les publications de nos experts ont également contribué à accroître le rayonnement et la mise en valeur des collections et des contenus scientifiques en entomologie, en astronomie, en biologie et dans le domaine en plein essor des phytotechnologies.

Tableau 46 – Espace pour la vie – Charges de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	30 238,5	30 264,8	29 811,9	29 565,8	(246,1)	29 699,8
Transport et communications	1 976,3	2 027,3	1 980,1	878,1	(1 102,0)	1 994,4
Services professionnels	1 502,3	1 478,0	1 122,9	607,6	(515,3)	1 129,3
Services techniques et autres	8 790,7	8 488,9	8 673,7	8 610,2	(63,5)	6 651,6
Location, entretien et réparation	476,1	197,9	172,0	191,7	19,7	178,4
Biens durables et non durables	4 308,8	4 460,1	4 119,7	3 051,3	(1 068,4)	3 965,9
Frais de financement	4 751,2	4 939,6	5 147,7	4 624,5	(523,2)	4 624,5
Remboursement de la dette à long terme	5 706,7	5 918,4	6 750,1	6 172,9	(577,2)	6 172,9
Contributions à des organismes	348,1	345,0	423,1	345,0	(78,1)	425,1
Total – Charges de fonctionnement	**58 098,7**	**58 120,0**	**58 201,2**	**54 047,1**	**(4 154,1)**	**54 841,9**

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 0,8 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- des contributions financières diverses de 0,2 M$, des contrats d'échange de services avec des partenaires, pour 0,2 M$, un budget additionnel de dépenses de 0,3 M$ pour les camps de jour de l'Espace pour la vie et de 0,1 M$ pour l'acquisition de marchandise aux fins de revente.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de l'Espace pour la vie présente un déficit opérationnel de 4,2 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 0,2 M$, notamment lié aux éléments suivants :
  - écart favorable de 1,1 M$ lié aux charges sociales associées aux régimes de retraite;
  - écart défavorable de 0,9 M$, lié à la provision PQMO, aux collisions, aux économies anticipées sur postes vacants et aux accidentés du travail en assignation temporaire compensés par un budget additionnel;

Transport et communications

- écart défavorable de 1,1 M$, associé à la programmation d'événements et d'expositions;

Services professionnels

- écart défavorable de 0,5 M$, lié à la programmation d'événements et d'expositions;

Biens durables et non durables

- écart défavorable total de 1,1 M$, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - programmation d'événements et d'expositions, pour 0,6 M$;
  - achat de marchandises aux fins de revente et de restauration, pour 0,2 M$;
  - achat de produits relatifs aux soins des animaux des collections vivantes, pour 0,1 M$;
  - dépenses d'énergie, pour 0,1 M$;

Frais de financement

- écart défavorable de 0,5 M$ découlant de l'augmentation de l'emprunt, basée sur les projets du PTI réalisés;

Remboursement de la dette à long terme

- écart défavorable de 0,6 M$ découlant de l'augmentation de l'emprunt, basée sur les projets du PTI réalisés.

Tableau 47 – Espace pour la vie – Revenus

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Transferts	213,4	297,7	358,0	-	358,0	200,7
Services rendus	23 381,3	25 902,7	17 127,0	12 574,3	4 552,7	13 161,5
Total – Revenus	**23 594,7**	**26 200,4**	**17 485,0**	**12 574,3**	**4 910,7**	**13 362,2**

Principales variations

Budget modifié

L'augmentation de 0,8 M$ entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par les éléments suivants :

- des contributions financières diverses de 0,2 M$, des contrats échanges de 0,2 M$ et un budget additionnel de dépenses de 0,3 M$ pour les camps de jour et de 0,1 M$ pour l'acquisition de marchandises aux fins de revente;

Revenus

Transferts

- écart favorable de 0,4 M$, attribuable à des contributions financières et à des subventions;

Services rendus

- écart favorable de 4,6 M$, attribuable au fait que 210 000 visiteurs de plus que prévu ont été accueillis dans les installations d'Espace pour la vie et au report de la fermeture du Biodôme (en en avril plutôt que février).

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL

En tant qu'acteur majeur de la qualité de vie des Montréalais, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal a pour mission de protéger et de mettre en valeur les parcs, la forêt urbaine et tous les autres espaces qui enrichissent le patrimoine culturel et naturel de la métropole.

Tableau 48 – Grands parcs, verdissement et mont Royal
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	11 493,3	12 063,4	12 731,4	11 301,2	(1 430,2)	11 414,2
Transport et communications	297,7	179,5	191,3	243,4	52,1	242,5
Services professionnels	1 356,5	8 016,5	2 767,1	1 317,6	(1 449,5)	2 089,6
Services techniques et autres	5 445,9	3 758,6	5 397,1	4 473,1	(924,0)	3 229,8
Location, entretien et réparation	1 791,6	1 711,4	2 441,5	2 759,4	317,9	3 197,6
Biens durables et non durables	5 664,9	3 220,0	4 409,3	792,5	(3 616,8)	1 373,1
Contributions à des organismes	1 381,6	705,9	1 718,3	488,2	(1 230,1)	606,8
Autres objets de dépenses	44,8	49,1	81,1	44,8	(36,3)	44,8
Total – Charges de fonctionnement	**27 476,3**	**29 704,4**	**29 737,1**	**21 420,2**	**(8 316,9)**	**22 198,4**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation des 3 plans directeurs pour le réseau des grands parcs;
- production des cartes représentant l'état de l'actif des grands parcs dans le cadre des audits en cours de réalisation;
- préparation de projets d'aménagement pour le réseau des grands parcs par l'élaboration d'avant-projets, d'études préliminaires et d'études de faisabilité;
- réalisation de 54 nouvelles activités dans les parcs-nature;
- implantation d'un programme de suivi de la fréquentation par l'installation de 59 compteurs sur l'ensemble du réseau des parcs-nature;
- élaboration du plan concept du futur parc-nature de la Falaise (ancienne cour Turcot);
- création du concept de corridor vert de l'Est (Anjou);
- mise en valeur du mont Royal avec la réalisation du projet pilote *Axe Camillien-Houde-Remembrance*, l'abattage de 2 000 frênes et la plantation de 9 000 arbres de remplacement;
- bonification de la forêt urbaine par la plantation de 28 967 arbres, la protection de 30 694 frênes par injection et l'amorce de la valorisation systématique du bois issu des abattages;

- protection des milieux naturels et de la biodiversité par l'adoption du règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé aux fins de parc régional;
- amorce du plan de mise en valeur des milieux humides hydriques;
- adoption du plan de gestion du coyote;
- mise en œuvre du programme de déminéralisation pour libérer des espaces visant la plantation d'arbres;
- développement du plan maître de plantation et mise en œuvre dans 3 arrondissements;
- élaboration d'un plan d'affaires pour la mise en œuvre du paysage humanisé à L'Île-Bizard;
- fourniture de 13 000 arbres aux arrondissements;
- parc Frédéric-Back : mise en place d'une programmation (ouverture de 7,5 km de pistes de ski de fond).

Budget modifié

L'écart de 0,8 M$ avec le budget original s'explique par le report des crédits reliés à des ententes.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal présente un déficit opérationnel de 8,3 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart défavorable de 1,4 M$, composé de :
  - 0,4 M$ pour l'entretien et l'exploitation des parcs;
  - 0,4 M$ pour des postes vacants et des départs à la retraite moindres que prévu;
  - 0,3 M$ pour des éléments non budgétés tels que les ajustements apportés aux banques de temps compensé et les employés hors structure;
  - 0,3 M$ pour les cotisations de l'employeur;

Services professionnels

- écarts défavorables de 1,7 M$ pour les dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine et de 0,2 M$ pour le projet pilote *Axe Camillien-Houde-Remembrance*;
- écart favorable de 0,5 M$ pour des études non réalisées;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 0,9 M$, composé des écarts suivants :
  - écart défavorable de 1,4 M$ pour les dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine;
  - écart défavorable de 0,4 M$ pour le projet pilote *Axe Camillien-Houde-Remembrance*;
  - écart défavorable de 0,3 M$, associé à la gestion des parcs-nature et autres;
  - écart favorable de 0,7 M$, lié au Bureau du parc Frédéric-Back;
  - écart favorable de 0,5 M$ pour les promenades urbaines;

Biens durables et non durables

- écart défavorable de 3,3 M$, pour des dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine;
- écart défavorable de 0,3 M$, lié à diverses autres dépenses;

Contributions à des organismes

- écart défavorable de 1,2 M$, pour des dépenses reliées au Plan de gestion de la forêt urbaine.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Concertation des arrondissements

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

La mission du Service de concertation des arrondissements est d'assurer aux arrondissements et aux services centraux le pilotage de projets municipaux et d'activités de soutien aux opérations, par des approches de concertation et de services-conseils.

Tableau 49 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération et cotisations de l'employeur	5 896,1	6 532,5	6 288,7	7 590,1	1 301,4	7 590,1
Transport et communications	(107,6)	152,4	148,1	243,4	95,3	210,4
Services professionnels	560,7	362,9	230,6	403,7	173,1	393,2
Services techniques et autres	81 878,0	88 478,7	93 761,7	73 914,3	(19 847,4)	98 362,3
Location, entretien et réparation	2 079,8	2 454,4	1 393,1	2 450,9	1 057,8	1 558,7
Biens durables et non durables	520,8	74,2	489,8	580,7	90,9	523,9
Contributions à des organismes	522,4	333,9	309,9	300,0	(9,9)	319,8
Autres objets de dépenses	(27,6)	-	35,2	(4 000,0)	(4 035,2)	(3 982,4)
Total – Charges de fonctionnement	**91 322,6**	**98 389,0**	**102 657,1**	**81 483,1**	**(21 174,0)**	**104 976,0**

Faits saillants

Les résultats du service pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- déneigement :
  - renouvellements de contrats de déneigement et des ententes de transport de la neige pour la saison 2018-2019;
  - conclusion d'ententes bonifiées sur le transport de la neige avec le Bureau de courtage pour l'ensemble des secteurs de déneigement concernés;
- pilotage des systèmes et applications des arrondissements :
  - prise en charge de plus de 18 applications technologiques par les pilotes de système du service. Ces derniers ont également participé au développement et à l'implantation de projets de présence numérique tels que *Avis alerte et Requêtes numériques 311*;
- propreté :
  - extension du programme intensif de propreté à cinq nouveaux arrondissements, sous forme de brigades alternées avec des passages de deux à trois fois par semaine par arrondissement;
  - à partir d'un exercice de design, proposition d'un prototype de module d'affichage libre aux arrondissements et entérinement par ces derniers. Un appel d'offres a été lancé et un fournisseur choisi pour la fourniture et l'installation de 500 à 700 modules d'affichage, en 2019;

- cuisine de rue :
  - à partir des résultats de 2017 et d'un processus de consultation mené auprès des exploitants de camions de cuisine de rue et des arrondissements concernés, proposition et entérinement de modifications réglementaires par le conseil municipal;
- gestion animalière :
  - après un processus de consultation mené auprès des citoyens et des partenaires, approbation du nouveau *Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques* par le conseil municipal, le 22 août 2018;
  - mise en place d'une équipe d'agents de prévention des morsures.

Principales variations

Budget modifié

Budget additionnel de 23,5 M$, obtenu au cours de l'année 2018, afin de couvrir les coûts supplémentaires de chargement et de transport de la neige, en raison de précipitations plus élevées que la normale saisonnière.

Charges de fonctionnement

Globalement, le Service de concertation des arrondissements présente un déficit opérationnel de 21,2 M$ par rapport au budget original, attribuable aux éléments suivants :

Rémunération et cotisations de l'employeur

- écart favorable de 1,3 M$, principalement attribuable à des économies liées aux postes vacants;

Services techniques et autres

- écart défavorable de 19,8 M$, causé principalement par les contrats d'enlèvement, de transport et d'élimination de la neige, à la suite de précipitations de 230 cm, tandis que le budget est basé sur des précipitations moyennes de 190 cm;

Location, entretien et réparation

- écart favorable de 1,1 M$ s'expliquant principalement par des dépenses d'entretien moins élevées que prévu liées aux chutes à neige mécanisées, dues au non-chargement de la neige pour les mois de novembre et décembre;

Autres objets de dépenses

- écart défavorable de 4,0 M$, lié à la non-atteinte de l'objectif de rationalisation des dépenses.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyse des charges par secteurs d'activités

Arrondissements

Rivière des Mille Îles
Laval
Rivière des Prairies
Lac des Deux Montagnes
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 19,114
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 110,993
Montréal-Nord 85,754
Anjou 44,800
Montréal-Est 3874
Saint-Léonard 80,811
Fleuve Saint-Laurent
Senneville 952
Pierrefonds-Roxboro 71,232
Dollard-des-Ormeaux 49,424
Ahuntsic-Cartierville 137,259
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 145,986
Sainte-Anne-de-Bellevue 5,182
Kirkland 19,951
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 140,411
Baie-D'Urfé 3,907
Beaconsfield 19,588
Pointe-Claire 32,045
Saint-Laurent 102,684
Rosemont–La Petite-Patrie 144,164
Mont-Royal 21,146
Outremont 25,067
Le Plateau-Mont-Royal 105,971
Dorval 19,535
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 172,118
Côte-Saint-Luc 33,644
Hampstead 7143
Ville-Marie 92,686
Lac Saint-Louis
L'Île-Dorval 5
Westmount 20,938
Longueuil
Lachine 45,743
Montréal-Ouest 5183
Canal de Lachine
Le Sud-Ouest 81,465
LaSalle 79,883
Verdun 71,225
Canal de l'Aqueduc
Fleuve Saint-Laurent
Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
Les 15 autres villes liées
Population totale de Montréal : 1,757,366
Population totale de l'île de Montréal : 1,999,883
0 3 6 km
© DIRECTION DPR Inc. 2017

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements ont généré un surplus de 73,7 M$ sur un budget total de dépenses de fonctionnement de 880,9 M$.

Tableau 50 – Sommaire des arrondissements

(en milliers de dollars)

	Réel 2018					Réel 2017
	Revenus	Charges[1]	Affectations	Ajustements corporatifs	Excédent	Excédent
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	57 034,5	55 940,1	1 395,7	1 884,6	4 374,7	2 855,9
Anjou	25 227,0	25 823,7	1 534,2	794,0	1 731,5	569,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 420,0	65 522,7	623,2	3 738,0	4 258,5	3 017,1
Lachine	28 779,8	28 918,7	924,6	581,6	1 367,3	121,9
LaSalle	36 849,1	36 226,2	857,1	1 960,8	3 440,8	2 149,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 298,6	10 574,8	17,5	(222,4)	(481,1)	(497,5)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	63 466,7	62 123,4	2 167,8	372,2	3 883,3	3 411,3
Montréal-Nord	40 176,5	38 913,3	139,9	152,8	1 555,9	2 701,4
Outremont	13 431,8	15 176,1	1 872,9	512,9	641,5	(168,0)
Pierrefonds-Roxboro	29 523,9	32 943,9	3 133,2	543,2	256,4	1 131,6
Plateau-Mont-Royal	57 091,7	55 496,4	1 191,6	808,4	3 595,3	2 939,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	57 785,3	54 923,8	740,8	2 255,2	5 857,5	3 348,6
Rosemont–La Petite-Patrie	62 683,4	60 740,9	1 668,1	3 198,1	6 808,7	1 820,5
Saint-Laurent	69 908,0	66 191,0	(416,5)	775,0	4 075,5	1 921,8
Saint-Léonard	34 483,7	34 846,9	616,8	203,7	457,3	2 227,4
Sud-Ouest	52 719,8	54 538,8	3 914,4	3 411,0	5 506,4	5 902,1
Verdun	33 846,2	36 292,3	2 427,2	1 574,7	1 555,8	2 893,2
Ville-Marie	86 713,9	91 785,8	10 886,3	16 569,8	22 384,2	13 584,9
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	58 926,8	60 790,1	1 579,6	2 698,0	2 414,3	2 397,1
Total – Arrondissements	**884 366,7**	**887 768,9**	**35 274,4**	**41 811,6**	**73 683,8**	**52 327,4**

1. Inclut le remboursement de la dette à long terme.

Le budget des arrondissements comprend des activités déléguées par le conseil municipal et des activités de compétence locale, notamment l'adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire respectif et concernant l'urbanisme, la voirie locale, le développement économique local, communautaire, culturel et social, les parcs locaux ainsi que les activités et équipements sportifs et culturels à vocation locale. Le conseil municipal adopte le budget des arrondissements et leurs surplus de gestion découlant des activités sous leur responsabilité.

Le surplus des arrondissements s'élève à 73,7 M$, incluant des ajustements corporatifs totalisant 41,8 M$. Ces derniers concernent principalement les surplus de revenus de permis de construction et de modification, pour 35,5 M$, le remboursement des dépenses relatives au programme « Canopée », pour 3,0 M$, une portion des gains de vente de terrains, pour 2,0 M$, les ajustements au budget des matières résiduelles, pour 1,9 M$, un remboursement pour le chargement de neige additionnel, pour 1,4 M$, et des ajustements touchant la CNESST, pour (1,6 M$).

AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Tableau 51 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 818,7	6 935,1	7 120,9	7 108,2	12,7	7 108,2
Transferts centraux	42 951,3	45 224,7	47 703,6	46 272,9	1 430,7	47 927,5
Services rendus et autres revenus	2 070,6	2 540,8	2 200,0	1 946,3	253,7	2 176,5
Transferts	6,9	32,2	10,0	-	10,0	-
Total – Revenus	**51 847,5**	**54 732,8**	**57 034,5**	**55 327,4**	**1 707,1**	**57 212,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 817,1	7 492,9	7 795,7	8 805,7	1 010,0	9 901,5
Sécurité publique	314,3	346,9	379,7	347,4	(32,3)	386,4
Transport	10 809,2	13 102,3	13 468,3	12 919,2	(549,1)	13 161,5
Hygiène du milieu	8 118,5	7 897,9	7 885,0	7 805,2	(79,8)	7 840,6
Santé et bien-être	229,6	305,0	321,8	257,6	(64,2)	305,1
Aménagement, urbanisme et développement	3 273,4	3 151,0	3 329,7	3 009,4	(320,3)	3 303,2
Loisirs et culture	20 784,8	21 975,1	22 759,9	22 182,9	(577,0)	23 485,5
Total – Charges de fonctionnement	**51 346,9**	**54 271,1**	**55 940,1**	**55 327,4**	**(612,7)**	**58 383,8**
Affectations	522,1	805,6	1 395,7	-	1 395,7	1 171,6
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 022,7**	**1 267,3**	**2 490,1**	**-**	**2 490,1**	**-**
Ajustements	2 894,1	1 588,6	1 884,6			
Excédent (déficit) de gestion	**3 916,8**	**2 855,9**	**4 374,7**	**-**	**4 374,7**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réduction de la limite de vitesse à 30 km/h dans les rues locales;
- mise en place de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation sur 42 tronçons de rues;
- lancement d'un programme de ruelles vertes et communautaires;
- implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le district de Bordeaux-Cartierville;
- mise en place d'un programme de subvention de couches lavables;
- relocalisation de la Maison des jeunes d'Ahuntsic;
- réalisation d'une murale sur la place Iona-Monahan;

- piétonnisation permanente de l'avenue Park Stanley;
- tenue de deux séances itinérantes du conseil d'arrondissement ainsi que de consultations publiques sur l'aménagement des parcs Ahuntsic et Nicolas-Viel.

Principales variations

Budget modifié

La variation entre le budget original et le budget modifié est de 3,1 M$. Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- affectation de surplus de 1,3 M$ pour la réalisation de plusieurs projets du Plan stratégique 2018-2021 (Plan de lutte à l'agrile du frêne, Plan de déplacement, ajout d'effectifs à la Division des études techniques, réduction de la limite de vitesse dans les rues locales, etc.);
- transfert budgétaire de 1,6 M$ de la Ville-centre pour la réalisation de travaux d'entretien et de mises aux normes dans les cours de services.

Revenus

Transferts centraux

- Variation provenant essentiellement d'un transfert budgétaire de la Ville-centre pour la réalisation de travaux d'entretien et de mises aux normes dans les cours de services.

Services rendus et autres revenus

- Écart favorable provenant des revenus encaissés au fonds de stationnement et de la réserve pour fins de parcs.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,6 M$ provenant de transferts budgétaires à différentes activités.
- Économies budgétaires de 0,4 M$ (rémunérations, services professionnels et techniques, biens non durables, etc.).

Transport

- Écart défavorable de 0,3 M$ provenant des activités réalisées dans le cadre des opérations de déneigement.

- Dépenses supplémentaires de 0,2 M$ destinées à l'embauche de ressources additionnelles pour améliorer la planification des travaux routiers.

Aménagement, urbanisme, et développement

- Dépenses supplémentaires de 0,2 M$ pour la réalisation d'un plan local de déplacement et la réduction de la limite de vitesse à 30 km/h.
- Octroi de contributions financières de 0,1 M$ pour le développement économique (Plan d'affaires SDC-District central et ajout d'une chambre froide au marché Ahuntsic-Cartierville).

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 0,6 M$ provenant principalement de dépenses supplémentaires effectuées dans le cadre du renforcement de la canopée et du programme de remplacement des frênes.

ANJOU

Tableau 52 – Anjou

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 345,4	5 246,1	5 930,3	5 937,4	(7,1)	5 937,4
Transferts centraux	17 741,6	17 525,2	17 926,9	17 908,1	18,8	17 970,8
Services rendus et autres revenus	1 575,2	1 255,8	1 336,3	1 332,1	4,2	1 332,1
Transferts	(76,7)	(74,4)	33,5	50,5	(17,0)	50,5
Total – Revenus	**25 585,5**	**23 952,7**	**25 227,0**	**25 228,1**	**(1,1)**	**25 290,8**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 229,2	3 964,6	3 781,3	4 453,5	672,2	4 340,7
Sécurité publique	160,7	174,6	163,9	173,8	9,9	168,3
Transport	5 197,7	6 650,9	7 102,7	6 913,7	(189,0)	6 798,0
Hygiène du milieu	1 795,7	1 809,1	1 867,9	1 956,8	88,9	2 028,5
Aménagement, urbanisme et développement	1 193,6	1 527,4	1 529,5	1 584,7	55,2	1 593,1
Loisirs et culture	11 140,8	11 449,9	11 195,4	11 452,5	257,1	11 669,1
Frais de financement	79,2	72,6	65,7	65,8	0,1	65,8
Total – Charges de fonctionnement	**23 796,9**	**25 649,1**	**25 706,4**	**26 600,8**	**894,4**	**26 663,5**
Financement	(103,8)	(110,3)	(117,3)	(117,3)	-	(117,3)
Affectations	606,0	1 952,0	1 534,2	1 490,0	44,2	1 490,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 290,8**	**145,3**	**937,5**	**-**	**937,5**	**-**
Ajustements	(204,6)	423,8	794,0			
Excédent (déficit) de gestion	**2 086,2**	**569,1**	**1 731,5**	**-**	**1 731,5**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- acquisition d'un terrain pour la future maison de la culture;
- finalisation du concept de revitalisation de l'avenue de Chaumont;
- amorce du Plan maître de plantation, incluant le traitement des frênes;
- aménagement, au parc Roger-Rousseau, d'un nouveau jardin communautaire au parc Roger-Rousseau comportant 59 jardinets, ce qui augmente le nombre de jardinets à 540 dans l'arrondissement;
- mise en place d'un service de bibliothèque mobile pour les personnes âgées ayant des limitations fonctionnelles.

Principales variations

Budget modifié

Budget de dépenses de fonctionnement additionnel à la suite à d'un virement d'un service central pour la Politique de l'enfant.

Revenus

Aucun écart important.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Somme de 0,4 M$ allouée pour imprévus non requise.
- Économies de 0,1 M$, reliées à des postes vacants.
- Divers surplus totalisant 0,1 M$, reliés aux dépenses en télécommunications.

Transport

- Surcroît de dépenses de 0,2 M$ à la suite de la hausse du coût du sel.
- Dépenses additionnelles de rémunération de 0,1 M$, reliées aux activités de déneigement.
- Économies de 0,1 M$ réalisées en raison de réparations ponctuelles sur la chaussée et les trottoirs moins nombreuses que prévu.

Loisirs et culture

- Économies de 0,2 M$ réalisées à la suite d'affectations d'employés à d'autres activités, notamment le déneigement.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Tableau 53 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 731,7	8 866,5	8 871,4	9 056,7	(185,3)	9 056,7
Transferts centraux	49 225,0	51 399,1	52 617,1	52 176,7	440,4	52 741,8
Services rendus et autres revenus	4 059,0	3 985,5	3 918,9	3 036,9	882,0	3 130,8
Transferts	6,1	15,1	12,6	-	12,6	-
Total – Revenus	**62 021,8**	**64 266,2**	**65 420,0**	**64 270,3**	**1 149,7**	**64 929,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 822,6	7 929,5	7 569,3	8 602,1	1 032,8	7 905,2
Sécurité publique	563,3	605,7	619,6	622,2	2,6	624,1
Transport	11 028,9	13 230,1	12 606,1	13 521,3	915,2	13 564,5
Hygiène du milieu	10 317,1	9 951,0	10 683,7	9 935,3	(748,4)	10 476,8
Santé et bien-être	1 411,3	1 357,0	1 483,2	1 367,1	(116,1)	1 531,9
Aménagement, urbanisme et développement	3 946,9	4 172,3	4 203,7	4 286,7	83,0	4 417,6
Loisirs et culture	25 026,5	27 168,2	28 357,1	26 335,6	(2 021,5)	26 907,7
Total – Charges de fonctionnement	**60 116,6**	**64 413,8**	**65 522,7**	**64 670,3**	**(852,4)**	**65 427,8**
Affectations	1 145,8	2 232,6	623,2	400,0	223,2	498,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 051,0**	**2 085,0**	**520,5**	**-**	**520,5**	**-**
Ajustements	2 033,6	932,1	3 738,0			
Excédent (déficit) de gestion	**5 084,6**	**3 017,1**	**4 258,5**	**-**	**4 258,5**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- création d'un fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux dans les logements insalubres;
- renouvellement du bail de la mairie d'arrondissement (5160, boulevard Décarie) et travaux de réhabilitation de la cour Darlington;
- conclusion d'un contrat de services pour la tenue de la Table ronde sur la réduction de la pauvreté;
- financement d'un programme local de subvention pour des produits d'hygiène durables;
- financement d'un projet de verdissement du corridor écologique et vivrier Darlington, reliant le mont Royal à la voie ferrée;
- financement de quatre patrouilleurs à vélo.

Principales variations

Budget modifié

- Transfert de 0,5 M$ de la Direction des réseaux d'eau pour assurer les travaux d'entretien sur les réseaux locaux.
- Affectation de surplus de 0,2 M$ au budget de fonctionnement pour la réalisation de divers projets, par exemple, des travaux supplémentaires d'essouchement.

Revenus

Taxes

- Ajustement de (0,2 M$) de revenus liés, notamment, à un changement de classification fiscale de l'Hôpital Shriners pour enfants.

Transferts centraux

- Transfert de 0,5 M$ de la Direction des réseaux d'eau pour assurer les travaux d'entretien sur les réseaux locaux.
- Ajustement de (0,1 M$) pour la plantation d'arbres dans le cadre du programme « Canopée ».

Services rendus et autres revenus

- Revenus supplémentaires de 0,3 M$ pour des travaux effectués par l'Arrondissement à la charge des citoyens, par exemple l'aménagement d'entrées charretières et l'abattage d'arbres.
- Excédent de 0,2 M$ attribuable principalement à des permis d'occupation temporaire du domaine public.
- Revenus supplémentaires de 0,4 M$ en amendes et pénalités de remorquage, notamment lors des opérations de déneigement, ainsi que pour la délivrance de divers permis.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart de 1,0 M$ dans les postes de services techniques et de rémunération, dont 0,7 M$ ont été transférés pour réaliser divers projets, notamment la réhabilitation de la cour de services Darlington et le réaménagement du bureau d'arrondissement.

Transport

- Écart de 0,6 M$ dans les honoraires professionnels et les services techniques, découlant de budgets pour les activités de voirie et de nettoyage de graffitis qui ont servi en partie à l'achat de sel et d'abrasifs ainsi qu'au financement des activités de propreté dans les parcs (Montréal.net).
- Économie de 0,4 M$ sur les coûts d'électricité ainsi que l'achat d'agrégats et de matériaux de construction; le remplacement des ampoules halogènes par des lumières DEL pour l'éclairage de rue et l'augmentation des investissements sur le réseau routier ont généré des économies de services publics et de coûts d'entretien.
- Déficit de 0,2 M$ dans la rémunération liée à la voirie.

Hygiène du milieu

- Écart défavorable de 0,7 M$ dans la rémunération liée aux activités d'entretien du réseau de distribution de l'eau potable et de collecte des déchets domestiques.

Loisirs et culture

- Déficit de 1,3 M$ dans la rémunération globale des bibliothèques et des maisons de la culture, généré en partie par les activités liées à l'exploitation de deux nouveaux « Fab Lab », aux activités numériques, au projet d'animation hors les murs ainsi qu'à l'ouverture des bibliothèques durant les jours fériés.
- Dépassement de 0,4 M$ dans la rémunération globale pour les activités de sports et de loisirs, lié entre autres à l'ouverture des piscines et des pataugeoires extérieures pendant 12 jours supplémentaires à l'été 2018, à la prolongation à l'ouverture de la patinoire Bleu Blanc Bouge, à l'hiver 2018, et à l'ouverture hâtive de l'aréna Doug-Harvey.
- Dépense de 0,2 M$ dans les achats de biens non capitalisés financés par le surplus et d'autres familles de dépenses, notamment pour le remplacement de mobilier au centre communautaire de Côte-des-Neiges.
- Contributions financières supplémentaires de 0,1 M$ à divers organismes, provenant du surplus de gestion.

LACHINE

Tableau 54 – Lachine

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	4 227,5	4 275,8	4 325,3	4 313,2	12,1	4 313,2
Transferts centraux	21 110,0	21 250,8	20 890,6	21 104,7	(214,1)	21 178,0
Services rendus et autres revenus	3 420,6	3 404,1	3 506,9	3 587,3	(80,4)	3 587,3
Transferts	37,5	116,0	57,0	71,5	(14,5)	71,5
Total – Revenus	**28 795,6**	**29 046,7**	**28 779,8**	**29 076,7**	**(296,9)**	**29 150,0**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 538,4	3 697,0	3 709,3	3 997,5	288,2	3 942,4
Sécurité publique	49,7	47,4	51,4	65,0	13,6	65,0
Transport	3 944,7	5 354,4	4 358,3	5 192,6	834,3	5 085,7
Hygiène du milieu	3 102,2	3 442,0	3 671,4	3 454,1	(217,3)	3 556,2
Santé et bien-être	1 013,4	1 288,8	1 104,5	1 120,0	15,5	1 075,6
Aménagement, urbanisme et développement	1 771,9	1 903,7	1 958,7	1 884,3	(74,4)	2 136,6
Loisirs et culture	13 720,3	13 660,8	14 065,1	13 746,9	(318,2)	13 925,8
Total – Charges de fonctionnement	**28 140,6**	**29 394,1**	**28 918,7**	**29 460,4**	**541,7**	**29 787,3**
Affectations	520,2	251,6	924,6	383,7	540,9	637,3
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 175,2**	**(95,8)**	**785,7**	**-**	**785,7**	**-**
Ajustements	116,2	217,7	581,6			
Excédent (déficit) de gestion	**1 291,4**	**121,9**	**1 367,3**	**-**	**1 367,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- mise en œuvre du projet *Jenkins* dans le secteur de Lachine Est et délivrance du premier permis pour plus de 75 unités d'habitation;
- lancement du processus de transformation de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne;
- mise en place d'un programme de soutien aux initiatives citoyennes;
- réalisation d'une étude spécifique pour le complexe sportif et communautaire;
- revitalisation de la rue Notre-Dame (éclairage, animation des murales).

Principales variations

Budget modifié

Affectation des surplus de 0,3 M$ à divers dossiers, notamment la revitalisation de la rue Notre-Dame et le complexe communautaire et sportif.

Revenus

Transferts centraux

- Variation de (0,2 M$) principalement attribuable à la plantation d'arbres dans le cadre du programme « Canopée ».

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart favorable de 0,8 M$, provenant principalement des opérations et activités suivantes :
  - diminution des heures supplémentaires par la mise en place d'une équipe de nuit;
  - diminution des dépenses en vêtements à la suite de l'installation, à la Direction des travaux publics, d'une machine distributrice optimisant le suivi des inventaires, de la consommation et de la distribution;
  - économies sur la masse salariale à la suite d'une restructuration effectuée au courant de l'année.

LASALLE

Tableau 55 – LaSalle

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 011,3	6 055,2	4 424,0	4 344,8	79,2	4 344,8
Transferts centraux	28 246,2	29 564,9	30 895,4	30 972,9	(77,5)	31 148,4
Services rendus et autres revenus	1 335,3	1 687,9	1 486,2	1 312,5	173,7	1 312,5
Transferts	(135,6)	(141,7)	43,5	31,1	12,4	31,1
Total – Revenus	**37 457,2**	**37 166,3**	**36 849,1**	**36 661,3**	**187,8**	**36 836,8**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 802,2	5 961,6	5 885,6	6 977,8	1 092,2	6 352,2
Sécurité publique	418,7	463,1	461,6	501,5	39,9	502,5
Transport	8 717,8	10 123,3	9 472,1	10 186,0	713,9	10 226,7
Hygiène du milieu	3 312,5	3 270,3	3 677,4	3 398,2	(279,2)	3 652,8
Aménagement, urbanisme et développement	1 352,5	1 530,1	1 599,9	1 508,2	(91,7)	1 636,8
Loisirs et culture	15 039,3	14 796,8	15 129,6	15 089,6	(40,0)	15 069,8
Total – Charges de fonctionnement	**34 643,0**	**36 145,2**	**36 226,2**	**37 661,3**	**1 435,1**	**37 440,8**
Affectations	(21,7)	(46,7)	857,1	1 000,0	(142,9)	604,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 792,5**	**974,4**	**1 480,0**	-	**1 480,0**	-
Ajustements	1 097,3	1 175,0	1 960,8			
Excédent (déficit) de gestion	**3 889,8**	**2 149,4**	**3 440,8**	-	**3 440,8**	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- adoption du nouveau Plan stratégique de l'Arrondissement 2018-2024;
- webdiffusion des séances du conseil;
- dévoilement du lauréat du concours d'architectures et du concept de la nouvelle bibliothèque L'Octogone;
- attribution du nom de l'ancien maire Lionel Boyer à une promenade;
- sécurisation des traverses piétonnes aux abords de trois écoles primaires;
- aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc Lawrence;
- réaménagement de la passerelle de la baie de Quenneville, au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain;

- réfection d'une cinquantaine de tronçons et de rues;
- lancement du programme d'élagage cyclique en septembre, qui s'étendra sur deux ans;
- signature d'un pacte d'amitié et de coopération entre LaSalle et Taishan, en Chine.

Principales variations

Budget modifié

Variation de (0,2 M$) provenant de crédits additionnels de 0,2 M$ pour des projets spéciaux, d'une affectation du budget de fonctionnement de (0,5 M$) au financement de projets d'immobilisations ainsi que d'une affectation des surplus cumulés de l'Arrondissement de 0,1 M$.

Revenus

Taxes

- Surplus de 0,1 M$ résultant de nouveaux projets immobiliers et des variations des évaluations foncières.

Transferts centraux

- Budgets additionnels de 0,2 M$ reçus pour l'agent de liaison de L'Octogone, pour les réseaux de distribution d'eau et d'égouts ainsi que pour la Politique de l'enfant.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 1,1 M$ provenant principalement de transferts budgétaires à d'autres activités budgétaires et d'économies sur des sommes allouées pour imprévus non requis.

Transport

- Économie de 0,5 M$ sur la rémunération des employés budgétisés à la voirie et qui ont été affectés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des infrastructures et de la chaussée.
- Surplus de 0,2 M$, attribuable au déblaiement et au chargement de la neige, à la suite de conditions météorologiques plus clémentes à la fin de l'année.

Hygiène du milieu

- Écart défavorable de 0,3 M$, attribuable à la rémunération des employés budgétisés à la voirie plutôt qu'à l'entretien des réseaux d'aqueducs et d'égouts.

L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Tableau 56 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	1 271,5	1 336,4	1 359,5	1 361,7	(2,2)	1 361,7
Transferts centraux	8 460,4	8 236,0	8 456,6	8 067,4	389,2	8 456,6
Services rendus et autres revenus	375,5	486,6	476,5	373,3	103,2	373,3
Transferts	(44,7)	(43,2)	6,0	5,5	0,5	5,5
Total – Revenus	**10 062,7**	**10 015,8**	**10 298,6**	**9 807,9**	**490,7**	**10 197,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	1 764,4	2 004,3	2 039,9	2 265,6	225,7	2 277,3
Sécurité publique	89,2	72,8	54,4	83,4	29,0	83,4
Transport	2 758,2	2 716,7	2 956,6	3 080,2	123,6	3 096,9
Hygiène du milieu	646,7	558,2	779,0	408,5	(370,5)	807,3
Santé et bien-être	9,0	9,6	9,2	19,7	10,5	0,1
Aménagement, urbanisme et développement	579,0	604,1	622,2	744,3	122,1	746,5
Loisirs et culture	3 792,1	4 148,2	4 113,5	3 206,2	(907,3)	3 203,1
Frais de financement	-	(0,2)	-	-	-	-
Total – Charges de fonctionnement	**9 638,6**	**10 113,7**	**10 574,8**	**9 807,9**	**(766,9)**	**10 214,6**
Affectations	38,3	96,0	17,5	-	17,5	17,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**462,4**	**(1,9)**	**(258,7)**	**-**	**(258,7)**	**-**
Ajustements	(90,0)	(495,6)	(222,4)			
Excédent (déficit) de gestion	**372,4**	**(497,5)**	**(481,1)**	**-**	**(481,1)**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- tenue d'une grande assemblée publique de consultation portant sur les recommandations de la direction et du comité citoyen « post mortem inondations printanières 2017 »;
- conception et distribution d'un guide pratique du citoyen en cas d'inondations;
- révision réglementaire pour prévenir les risques d'inondations;
- acquisition d'une embarcation et installation de règles de mesure du niveau d'eau à divers endroits stratégiques du territoire;
- actualisation du registre des fournisseurs de l'Arrondissement et planification d'achats de matériaux (sacs de sable, pompes, équipements vestimentaires);
- mandat pour l'élaboration d'un plan d'urgence pour le pont de L'Île-Bizard;

- achèvement des travaux et inauguration officielle de la salle multifonctionnelle Madeleine-Lahaye;
- tenue de nouvelles rencontres pour la poursuite du projet *Paysage humanisé*;
- poursuite du projet d'implantation d'un nouveau parc à Sainte-Geneviève (incluant trois bâtiments) et planification de l'aménagement de deux parcs à L'Île-Bizard;
- renouvellement de la convention Contribution – culture, sports, loisirs avec le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour promouvoir les arts et la culture au sein de l'arrondissement.

Principales variations

Budget modifié

Attribution de ressources additionnelles de 0,4 M$ par la Ville-centre pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Revenus

Transferts centraux

- Variation de 0,4 M$ découlant de l'attribution de ressources additionnelles pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Services rendus et autres

- Revenus excédentaires de 0,1 M$ provenant notamment de la location d'espaces publics ainsi que d'amendes et de pénalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,2 M$ en rémunération pour des postes vacants non pourvus.

Transport

- Répartition inégale des dépenses réelles et budgétées entre les activités de voirie et celles concernant les bâtiments, ce qui a généré un écart favorable de 0,1 M$.

Hygiène du milieu

- Dépenses supplémentaires financées par un budget additionnel de 0,4 M$ provenant du Service de l'eau.

Aménagement, urbanisme et développement

- Économie de 0,1 M$ sur les dépenses de rémunération.

Loisirs et culture

- Économie anticipée sur les postes vacants non réalisée, pour 0,8 M$.

MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Tableau 57 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 883,5	9 144,9	9 441,4	9 308,7	132,7	9 308,7
Transferts centraux	45 431,8	48 485,3	50 515,1	49 500,8	1 014,3	50 617,8
Services rendus et autres revenus	2 085,1	3 373,6	3 510,2	2 265,7	1 244,5	2 466,7
Transferts	33,0	17,3	-	-	-	-
Total – Revenus	**56 433,4**	**61 021,1**	**63 466,7**	**61 075,2**	**2 391,5**	**62 393,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 947,0	7 583,7	6 974,7	7 334,6	359,9	7 419,3
Sécurité publique	454,8	523,8	525,3	525,1	(0,2)	538,9
Transport	12 372,3	15 913,0	16 056,9	15 709,2	(347,7)	16 780,1
Hygiène du milieu	7 920,6	8 197,1	8 020,4	7 378,6	(641,8)	8 344,4
Santé et bien-être	81,5	218,0	122,5	45,3	(77,2)	123,8
Aménagement, urbanisme et développement	3 259,1	3 532,1	3 673,3	3 649,6	(23,7)	3 756,8
Loisirs et culture	26 090,2	26 233,7	26 750,3	26 432,8	(317,5)	27 495,1
Total – Charges de fonctionnement	**57 125,5**	**62 201,4**	**62 123,4**	**61 075,2**	**(1 048,2)**	**64 458,4**
Affectations	2 042,0	2 623,1	2 167,8	-	2 167,8	2 065,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 349,9**	**1 442,8**	**3 511,1**	**-**	**3 511,1**	**-**
Ajustements	1 022,8	1 968,5	372,2			
Excédent (déficit) de gestion	**2 372,7**	**3 411,3**	**3 883,3**	**-**	**3 883,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- fin des réfections majeures à la piscine Pierre-Lorange et de l'aréna Saint-Donat et réouverture de ces installations;
- fin des travaux de réaménagement des bureaux administratifs de l'Arrondissement, permettant un regroupement des activités;
- adoption d'un plan local de déplacement;
- réduction importante du délai de réponse aux citoyens, ayant passé de 37 à 13 jours (pour les 9 activités pilotes qui sont suivies par le Service de la performance organisationnelle);
- allongement des heures d'ouverture des chalets de parc (le double par rapport à l'année précédente);

- plantation de 588 arbres sur le domaine public;
- mise en place d'un plan d'action de propreté et réalisation de la campagne de propreté 2018 « Dans MHM, ça torche! ».

Principales variations

Budget modifié

- Affectation au fonctionnement de 2,1 M$, soit 1,4 M$ pour augmenter l'offre de services prévue au budget, 0,3 M$ pour contribuer à l'offre de services de partenaires et 0,4 M$ pour aménager des d'installations et renouveler divers équipements.
- Attribution d'un budget additionnel de 1,1 M$ par la Ville-centre, soit 0,9 M$ pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts et 0,2 M$ pour divers projets (notamment harmonisation des localisations dans les bibliothèques, programme Quartiers intégrés et concours de design).
- Budget additionnel de 0,2 M$ provenant de l'affectation de revenus reportés pour fins de parcs.

Revenus

Transferts centraux

- Budget additionnel principalement pour des travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Services rendus et autres

- Revenus excédentaires reliés à l'utilisation des revenus reportés pour fins de parcs pour le remplacement d'installations dans les parcs, de même qu'à l'encaissement d'un dépôt de garantie d'un entrepreneur ayant fait faillite et à des travaux effectués par la Ville.

Charges de fonctionnement

Transport

- Dépassement de 1,1 M$ résultant principalement d'efforts additionnels en propreté, de l'ajout d'équipes pour la réalisation de travaux (chaussées et trottoirs) et du projet de réfection routière (d'une valeur de plus de 27,0 M$).
- Économies de 0,5 M$ sur les opérations d'enlèvement de la neige.

Hygiène du milieu

- Dépassement de 0,9 M$ pour les activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, notamment pour la réalisation de travaux de branchement au réseau d'égout et le remplacement d'entrées de service en plomb.
- Économies de 0,3 M$, principalement reliées à la gestion des matières résiduelles.

Loisirs et culture

- Dépassement de 1,0 M$ pour les parcs et les terrains de jeux, résultant notamment de la poursuite du programme d'élagage systématique et d'essouchement. La réserve pour fins de parcs a, quant à elle, été utilisée pour le remplacement d'installations dans les parcs. Le programme de surveillance des installations extérieures a été poursuivi.
- Économies de 0,4 M$ sur les activités « patinoires et piscines » principalement liées à la fermeture de la piscine Pierre-Lorange et de l'aréna Saint-Donat pour des rénovations majeures.

MONTRÉAL-NORD

Tableau 58 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 161,1	8 254,6	8 353,4	8 367,8	(14,4)	8 367,8
Transferts centraux	30 272,3	30 413,9	31 094,2	30 495,5	598,7	31 096,5
Services rendus et autres revenus	986,8	883,0	728,9	819,4	(90,5)	819,4
Transferts	(200,2)	(181,1)	-	-	-	-
Total – Revenus	**39 220,0**	**39 370,4**	**40 176,5**	**39 682,7**	**493,8**	**40 283,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	6 144,5	6 209,8	5 976,1	6 496,0	519,9	6 263,6
Sécurité publique	229,4	226,8	202,1	266,0	63,9	246,4
Transport	6 205,7	6 697,9	6 759,9	6 731,6	(28,3)	6 832,3
Hygiène du milieu	3 770,3	4 512,0	4 502,7	4 342,1	(160,6)	4 291,4
Santé et bien-être	714,6	1 498,1	1 750,5	1 536,3	(214,2)	1 773,3
Aménagement, urbanisme et développement	2 430,5	3 073,3	3 003,1	3 037,3	34,2	3 423,0
Loisirs et culture	17 158,3	15 674,9	16 718,9	17 218,3	499,4	17 591,2
Total – Charges de fonctionnement	**36 653,3**	**37 892,8**	**38 913,3**	**39 627,6**	**714,3**	**40 421,2**
Affectations	(8,3)	(75,9)	139,9	(55,1)	195,0	137,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 558,4**	**1 401,7**	**1 403,1**	**-**	**1 403,1**	**-**
Ajustements	1 991,7	1 299,7	152,8			
Excédent (déficit) de gestion	**4 550,1**	**2 701,4**	**1 555,9**	**-**	**1 555,9**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- accroissement des contributions au plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse à même le surplus de l'Arrondissement;
- lancement du plan collectif de développement économique de Montréal-Nord;
- étude des rives de la rivière des Prairies;
- inauguration de quatre nouvelles ruelles vertes et de la place de l'Espoir;
- réouverture de l'aréna Fleury après la mise aux normes de son système de réfrigération;
- fermeture de la piscine de l'école Calixa-Lavallée pour réparations majeures;
- mise en application d'une nouvelle stratégie pour le déneigement;

- début des travaux de planification du secteur nord-est, en collaboration avec les organismes et les citoyens du secteur.

Principales variations

Budget modifié

- Virements de 0,6 M$ provenant des services centraux pour le programme Quartier intégré, une indemnisation au fonds d'auto-assurance pour dommages causés par le feu dans un chalet de parc ainsi que différents projets de culture et loisirs.
- Utilisation de 0,6 M$ de surplus de gestion, notamment pour l'octroi de contributions financières à des organismes communautaires.
- Variation de (0,4 M$) provenant d'un transfert du budget de fonctionnement aux activités d'investissement, principalement pour le remplacement des unités de ventilation de la bibliothèque Henri-Bourassa.

Revenus

Transferts centraux

- Variation favorable de 0,6 M$, principalement attribuable à des dotations supplémentaires des services centraux.

Services rendus et autres revenus

- Variation défavorable de 0,1 M$ dans les revenus de location d'installations sportives, due à la fermeture d'un aréna pour sa mise aux normes.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Financement au comptant d'immobilisations, pour 0,4 M$.
- Non-réalisation de projets de communication pour 0,1 M$, pour le développement économique, le corridor vert et la Priorité jeunesse.

Hygiène du milieu

- Non-octroi d'un contrat de protection cathodique, pour 0,1 M$.
- Écart défavorable de 0,2 M$, relatif au ramassage en régie de rebuts et de sols contaminés.

Santé et bien-être

- Dépenses additionnelles de 0,2 M$ pour l'octroi de diverses contributions à des organismes en lien avec Priorité jeunesse.

Loisirs et culture

- Excédent de 0,6 M$ en dépenses de masse salariale pour l'entretien supplémentaire de l'œuvre d'art public *Vélocité des lieux* et des saillies et pour les services dans les bibliothèques.
- Économie de 0,2 M$ relative à des comblements tardifs ou à des remplacements de postes non effectués.
- Surplus de 0,2 M$ engendré par un écart important entre les taux réels et budgétés des cotisations de l'employeur pour les cols blancs auxiliaires.
- Économie de 0,7 M$ à la suite de fermetures temporaires de lieux sportifs et culturels.
- Écart favorable de 0,2 M$ pour les locations de salles et de terrains pour des activités sportives.

OUTREMONT

Tableau 59 – Outremont

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	2 306,1	2 343,4	2 602,2	2 602,2	-	2 602,2
Transferts centraux	9 540,6	9 218,9	9 079,8	9 185,9	(106,1)	9 089,3
Services rendus et autres revenus	1 557,1	1 483,9	1 746,4	1 745,6	0,8	1 745,6
Transferts	2,3	3,6	3,4	4,0	(0,6)	4,0
Total – Revenus	**13 406,1**	**13 049,8**	**13 431,8**	**13 537,7**	**(105,9)**	**13 441,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	3 205,1	3 018,0	2 893,9	2 972,7	78,8	3 034,8
Sécurité publique	672,9	517,0	551,1	637,5	86,4	613,8
Transport	2 752,9	3 569,1	3 964,6	3 457,6	(507,0)	3 532,2
Hygiène du milieu	746,1	708,1	653,6	851,8	198,2	853,5
Aménagement, urbanisme et développement	1 322,6	1 384,9	1 326,8	1 313,9	(12,9)	1 317,9
Loisirs et culture	5 191,1	5 654,4	5 786,1	5 935,0	148,9	5 952,3
Total – Charges de fonctionnement	**13 890,7**	**14 851,5**	**15 176,1**	**15 168,5**	**(7,6)**	**15 304,5**
Affectations	1 731,4	1 809,3	1 872,9	1 630,8	242,1	1 863,4
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 246,8**	**7,6**	**128,6**	-	**128,6**	-
Ajustements	1 586,0	(175,6)	512,9			
Excédent (déficit) de gestion	**2 832,8**	**(168,0)**	**641,5**	-	**641,5**	-

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- déménagement des Travaux publics dans un nouveau bâtiment certifié Leed Or sur le site du campus Outremont (Université de Montréal);
- rénovation complète du bureau Accès Montréal (BAM) de l'Arrondissement;
- réaménagement de locaux au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et à l'aréna;
- réaménagement de l'aire de jeux et début du projet de la mise aux normes de la piscine du parc John-F. Kennedy;
- soutien à la tenue de plusieurs événements sur le territoire de l'arrondissement (Portes ouvertes à la mairie, Guinguette éphémère, la foulée des parcs, la fête d'hiver et la Kermesse Soleil);
- contributions financières à plusieurs organismes et partenaires locaux tels que la Maison des jeunes, Outremont en famille, Casteliers et le Regroupement des éco-quartiers;
- célébration des 20 ans de la bibliothèque Robert-Bourassa.

Principales variations

Budget modifié

- Transfert budgétaire annuel de 0,1 M$ au Service de la culture de la Ville de Montréal pour la réalisation de la programmation culturelle de proximité du Théâtre Outremont.
- Affectation de 0,2 M$ au surplus de gestion de l'Arrondissement pour financer diverses opérations.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économies de 0,4 M$ dégagées à la Direction des services administratifs à la suite de cumuls de fonctions, de postes non comblés et de l'optimisation de la gestion des dépenses.
- Écart défavorable de 0,3 M$ découlant de l'enregistrement d'une provision par le Contentieux dans le cadre de dossiers juridiques.

Sécurité publique

- Économies de 0,1 M$ à la suite de la réduction des dépenses de fonctionnement.

Transport

- Dépassement budgétaire de 0,2 M$ en salaires cols bleus dans le cadre des opérations de voirie et de déneigement et de 0,1 M$ en salaires pour des employés en disponibilité.
- Écart défavorable de 0,2 M$ dans le cadre des opérations d'épandage de sel et d'abrasifs.

Hygiène du milieu

- Variation favorable de 0,1 M$ pour les activités liées aux matières résiduelles et à la gestion de l'eau.

PIERREFONDS-ROXBORO

Tableau 60 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	4 992,1	5 069,3	5 255,0	5 264,8	(9,8)	5 264,8
Transferts centraux	22 041,5	22 245,5	22 830,6	22 880,4	(49,8)	22 947,5
Services rendus et autres revenus	1 074,5	1 427,3	1 430,3	1 266,3	164,0	1 266,3
Transferts	(132,3)	(144,0)	8,0	24,0	(16,0)	24,0
Total – Revenus	**27 975,8**	**28 598,1**	**29 523,9**	**29 435,5**	**88,4**	**29 502,6**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	4 428,8	4 376,7	4 904,3	4 776,9	(127,4)	5 539,3
Sécurité publique	338,4	393,1	170,9	391,0	220,1	187,0
Transport	7 439,7	8 366,9	8 877,2	6 736,8	(2 140,4)	7 933,7
Hygiène du milieu	3 404,6	2 990,4	3 087,3	3 098,2	10,9	3 155,5
Santé et bien-être	315,1	292,6	288,0	339,7	51,7	287,6
Aménagement, urbanisme et développement	2 535,8	2 409,3	2 573,0	2 477,5	(95,5)	2 697,2
Loisirs et culture	11 288,0	12 052,0	13 043,2	11 965,4	(1 077,8)	12 718,8
Total – Charges de fonctionnement	**29 750,4**	**30 881,0**	**32 943,9**	**29 785,5**	**(3 158,4)**	**32 519,1**
Affectations	2 510,8	2 267,5	3 133,2	350,0	2 783,2	3 016,5
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**736,2**	**(15,4)**	**(286,8)**	**-**	**(286,8)**	**-**
Ajustements	661,4	1 147,0	543,2			
Excédent (déficit) de gestion	**1 397,6**	**1 131,6**	**256,4**	**-**	**256,4**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne;
- plantation de 515 arbres dans le cadre du plan canopée et foresterie urbaine;
- intégration du REM à l'arrondissement;
- bonification de l'offre de services aux citoyens (divers projets);
- adoption du Plan local de développement durable 2018-2020;
- lancement du programme d'expérience client;
- aménagement du nouveau BAM.

Principales variations

Budget modifié

- Appropriation de 2,7 M$ des surplus pour divers projets prioritaires, pour une bonification du service aux citoyens, divers achats, la réalisation d'études et diverses contributions.
- Allocation de budgets additionnels de 0,1 M$ par les services centraux pour l'harmonisation des pratiques dans les bibliothèques, la programmation de communications pour la nouvelle bibliothèque et le soutien aux activités événementielles Relais rivière.

Revenus

Aucun écart important.

Charges de fonctionnement

Transport

- Utilisation de 1,4 M$ du surplus pour une bonification de services aux citoyens tels que les opérations de déneigement, l'entretien de la voie publique et le marquage de rues.
- Écart défavorable de 1,0 M$ pour les opérations de déneigement.
- Écart favorable de 0,4 M$, dû à une économie sur les activités d'administration et de voirie.

Loisirs et culture

- Dépenses additionnelles de 0,9 M$, financées par les surplus, pour une bonification de services aux citoyens tels que la coupe de gazon, la lutte contre l'agrile du frêne, l'entretien horticole et les activités culturelles.
- Écart défavorable de 0,6 M$ pour les activités de parcs et de terrains de jeux, découlant notamment de l'ajout d'activités récréatives et culturelles dans les parcs.
- Surplus de 0,3 M$ relatif aux activités des patinoires intérieures et extérieures.

PLATEAU-MONT-ROYAL

Tableau 61 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	8 855,8	9 784,0	9 812,6	9 948,6	(136,0)	9 948,6
Transferts centraux	37 476,1	37 666,0	39 313,9	36 550,6	2 763,3	38 819,6
Services rendus et autres revenus	7 205,9	7 725,5	7 965,2	8 040,3	(75,1)	8 092,1
Transferts	35,6	27,5	-	-	-	-
Total – Revenus	**53 573,4**	**55 203,0**	**57 091,7**	**54 539,5**	**2 552,2**	**56 860,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 738,6	6 874,8	6 013,0	6 777,9	764,9	7 929,2
Sécurité publique	164,3	186,8	152,6	152,1	(0,5)	153,4
Transport	15 469,8	16 453,9	17 102,2	16 366,3	(735,9)	17 390,3
Hygiène du milieu	7 386,5	7 950,6	8 258,6	7 568,4	(690,2)	8 086,3
Santé et bien-être	205,0	-	-	-	-	-
Aménagement, urbanisme et développement	3 689,5	4 122,6	4 059,5	4 212,0	152,5	4 615,0
Loisirs et culture	18 924,5	20 306,9	19 910,5	20 260,8	350,3	20 371,9
Total – Charges de fonctionnement	**53 578,2**	**55 895,6**	**55 496,4**	**55 337,5**	**(158,9)**	**58 546,1**
Affectations	658,5	1 498,8	1 191,6	798,0	393,6	1 685,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**653,7**	**806,2**	**2 786,9**	**-**	**2 786,9**	**-**
Ajustements	263,5	2 133,4	808,4			
Excédent (déficit) de gestion	**917,2**	**2 939,6**	**3 595,3**	**-**	**3 595,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- poursuite des priorités d'interventions en matière de verdissement, d'apaisement de la circulation, d'animation et de propreté, notamment : acquisition du Jardin boisé Notman, aménagement de dos d'âne sur 18 tronçons, ajout de panneaux d'arrêt à 3 intersections, marquage permanent d'une traverse piétonne élargie sur le boulevard Saint-Laurent;
- implantation de la collecte des résidus alimentaires à l'ouest de la rue Saint-Denis;
- ajout de 1 000 places de stationnement pour vélos sur trottoirs et aménagement de pistes cyclables sur les avenues des Pins et du Parc La Fontaine;
- réaménagement et animation de plusieurs espaces publics, notamment 3 aménagements transitoires de la nouvelle place des Fleurs-de-Macadam, projet de piétonnisation des rues Gilford et Guilbault, déploiement d'un nouveau placottoir public;

- interventions réglementaires visant à protéger les ateliers d'artistes du secteur de Saint-Viateur, à encadrer l'implantation des résidences touristiques et à prohiber l'aménagement de stationnements automobiles sur les propriétés privées;
- aménagement de 10 nouvelles ruelles vertes, incluant 8 tronçons champêtres;
- poursuite du plan de lutte contre l'agrile du frêne et du nettoyage de graffitis;
- développement d'une approche innovatrice en lien avec l'agrile du frêne, consistant à préparer la relève avec des plantations intercalées;
- accueil et soutien, accordés à l'organisme Open Door, un centre de jour au profit de la clientèle itinérante du quartier de Milton Parc;
- ouverture d'un vestiaire universel au bain Lévesque : une première à la Ville de Montréal;
- bonification de l'animation pendant la période des fêtes – Village du vilain sapin (chorales, yoga sur neige, animation pour enfants, etc.);
- lancement du Plan d'action culturel 2018-2020 et présentation d'un bilan positif pour celui de 2015-2017.

Principales variations

Budget modifié

- Budget additionnel de 1,5 M$ provenant de la Ville-centre pour la réfection des cours de services.
- Budget additionnel de 1,0 M$ provenant des surplus à des fins de projets liés à l'aménagement, au transport, à la culture et aux loisirs.
- Virement de 0,4 M$ du Service de l'eau.
- Ajout de 0,2 M$ provenant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour les rues piétonnières Gilford et Roy.

Revenus

Transferts centraux

- Budgets additionnels de 1,5 M$ pour la réfection des cours de services, de 0,4 M$ provenant du Service de l'eau et de 0,2 M$ pour les rues piétonnières Gilford et Roy.
- Budget de 0,6 M$ transféré aux activités financières d'immobilisations pour la capitalisation de la main-d'œuvre du Programme de réfection routière.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie de 0,8 M$ sur les dépenses discrétionnaires en services techniques et honoraires professionnels.
- Écart favorable généré par un transfert de 0,4 M$ pour divers projets effectués dans les autres activités, notamment le transport, l'aménagement, les parcs et la culture.
- Économie de 0,4 M$ sur le droit d'ester en justice pour l'annulation de la provision.
- Écart favorable de 0,3 M$ sur la rémunération, généré par un retard dans le comblement de postes.
- Écart défavorable de 1,1 M$ pour la gestion des postes vacants.

Transport

- Dépenses additionnelles de 0,3 M$ pour les rues piétonnières Roy et Gilford.
- Dépenses supplémentaires de 0,5 M$ provenant des affectations de surplus pour les graffitis, les travaux préliminaires pour la place Fleurs-de-Macadam, les placottoirs, etc.

Hygiène du milieu

- Dépenses supplémentaires financées par un budget additionnel de 0,4 M$ du Service de l'eau.
- Écart défavorable de 0,3 M$ pour les matières résiduelles.

Loisirs et culture

- Économie de 0,1 M$ au niveau des arénas, attribuable à la fermeture de l'aréna Mont-Royal pour sa mise aux normes.
- Économie de 0,2 M$ pour les activités culturelles, notamment sur les dépenses discrétionnaires en services techniques et en rémunération.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Tableau 62 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	10 800,6	9 820,1	9 949,4	9 929,4	20,0	9 929,4
Transferts centraux	41 861,0	44 108,9	46 142,1	45 670,5	471,6	46 273,6
Services rendus et autres revenus	1 893,6	1 636,1	1 682,8	1 553,7	129,1	1 715,4
Transferts	49,4	55,1	11,0	26,0	(15,0)	26,0
Total – Revenus	**54 604,6**	**55 620,2**	**57 785,3**	**57 179,6**	**605,7**	**57 944,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 318,4	7 534,0	6 201,5	7 949,5	1 748,0	7 732,0
Sécurité publique	329,1	330,6	353,3	345,4	(7,9)	356,0
Transport	10 837,1	14 049,6	13 372,0	14 451,9	1 079,9	14 620,5
Hygiène du milieu	6 296,9	7 099,1	7 775,2	7 134,5	(640,7)	7 686,6
Santé et bien-être	168,0	241,6	354,0	213,9	(140,1)	359,9
Aménagement, urbanisme et développement	3 454,6	3 183,5	3 420,6	3 391,6	(29,0)	3 580,0
Loisirs et culture	20 527,2	22 839,4	23 447,2	23 692,8	245,6	24 218,6
Total – Charges de fonctionnement	**48 931,3**	**55 277,8**	**54 923,8**	**57 179,6**	**2 255,8**	**58 553,6**
Affectations	424,9	578,4	740,8	-	740,8	609,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**6 098,2**	**920,8**	**3 602,3**	**-**	**3 602,3**	**-**
Ajustements	1 540,8	2 427,8	2 255,2			
Excédent (déficit) de gestion	**7 639,0**	**3 348,6**	**5 857,5**	**-**	**5 857,5**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- obtention de l'attestation Stationnement écoresponsable, décernée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) pour le stationnement écologique situé près de l'aréna Rodrigue-Gilbert. Le projet prévoit des surfaces à haut indice de réflexion, une augmentation de la canopée, un éclairage moins énergivore, le tout contribuant à la réduction des îlots de chaleur dans l'espace urbain;
- lancement d'une démarche participative et d'implication dans la démocratie municipale, nommée « Transformons nos parcs – Ensemble, développons et votons des projets ». Les citoyens et les organismes de l'arrondissement ont été invités à faire des propositions d'aménagement de parcs d'une valeur de 250 000 $ à 350 000 $. Six projets ont été choisis et soumis au vote de la population afin de prioriser deux d'entre eux. Le secteur ouest du parc Ernest-Rouleau à Rivière-des-Prairies et le site de la maison de la culture et de la bibliothèque de Pointe-aux-Trembles ont reçu le plus grand nombre de votes et seront réalisés en 2019;

- mise à l'essai du service de navettes fluviales RDP-PAT vers le Vieux-Port de Montréal, invitant la population de l'arrondissement et les touristes à profiter de ce mode de transport alternatif pendant une semaine, soit du 28 mai au 1er juin 2018. À un coût modique, 4 604 personnes ont pris place à bord de la navette l'Explorateur de Navark, soit une moyenne de 920 voyageurs par jour;
- embellissement de la rue Notre-Dame, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 1re Avenue, par l'installation de paniers à fleurs suspendus, de bacs à fleurs, de plates-bandes, de bancs, de décorations lumineuses et de murales aménagées en face de deux terrains vacants, permettant d'embellir le paysage urbain de cette artère commerciale;
- adoption du Plan d'action en saines habitudes de vie, comprenant cinq axes d'intervention, soit : la promotion de saines habitudes de vie, les habitudes alimentaires saines, les déplacements en transports actifs facilités et sécuritaires; une offre d'activités physiques et d'événements adaptée aux besoins des citoyens; des parcs et espaces verts et bleus fréquentés;
- plantation de 24 052 fleurs annuelles et de 439 arbres, et élagage de 465 arbres;
- croissance immobilière : création de 160 logements, y compris 52 résidences familiales;
- tenue d'une campagne publicitaire visant particulièrement les 18-34 ans et positionnant l'arrondissement comme étant plus accessible et offrant plus d'opportunités, de nature et de divertissement;
- adoption du plan local de déplacement et mise en service de la nouvelle ligne 81 qui vient relier les deux quartiers dans l'axe nord-sud, facilitant ainsi l'accès aux commerces, aux services et aux pôles d'emploi, tout en améliorant l'offre de transport collectif dans l'arrondissement;
- mise en œuvre d'un nouveau lieu de diffusion extérieur, Le Belvédère de Pointe-aux-Trembles, hôte de plusieurs ensembles de musique classique et offres culturelles, et inauguration de la Maison des jeunes Desjardins de Pointe-aux-Trembles, un lieu conçu grâce à l'apport financier du Mouvement Desjardins et de l'Arrondissement.

Principales variations

Budget modifié

L'écart de 1,4 M$ entre le budget original et le budget modifié résulte principalement d'affectations de surplus autorisées par le conseil d'arrondissement pour l'acquisition et l'installation d'équipements de sécurité et de mobilier urbain, pour l'embellissement des artères et rues de l'arrondissement et pour réaliser des programmes fonctionnels et techniques, tout comme le plan local de déplacement et autres. Il résulte aussi du transfert de dotation budgétaire effectué par la Ville-centre pour les réseaux d'aqueduc et égouts et autres projets de développement social et culturel.

Revenus

Transferts centraux

- Transfert de dotation budgétaire de 0,6 M$ pour les réseaux d'aqueduc et d'égout et autres projets.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Variation favorable de 0,6 M$ concernant l'ester en justice.
- Réserve de 0,4 M$ ayant servi à financer plusieurs projets, tels que le plan d'action en agriculture urbaine et autres.
- Économies de 0,2 M$ concernant l'énergie, l'entretien, les réparations et le déneigement à la Maison des citoyens.
- Économies de 0,5 M$ relatives aux honoraires professionnels, aux achats de biens capitalisés et autres.

Transport

- Économies de main-d'œuvre de 0,6 M$ provenant des diverses opérations effectuées aux Travaux publics.
- Variation favorable de 0,5 M$ en matière de services techniques, de location d'appareils, d'entretien et de réparation et de charges interunités.

Hygiène du milieu

- Déficit de main-d'œuvre de 0,4 M$ (rémunération et cotisations de l'employeur) pour les activités « aqueduc et égouts ».
- Dépenses additionnelles de 0,2 M$ pour l'achat de pièces et accessoires et le paiement de services requis dans le cadre de travaux d'aqueduc et d'égouts.

Santé et bien-être

- Contributions additionnelles de 0,1 M$ pour le développement social.

Loisirs et culture

- Économies de 0,2 M$ à la suite du report du projet *Hans-Seyle* en 2019.
- Économies de 0,3 M$ en matière de location, d'entretien et de réparation et autres.

- Dépenses additionnelles de 0,1 M$ résultant des travaux effectués au site du Vieux-Moulin.
- Déficit de 0,2 M$ en main-d'œuvre (rémunération et cotisations de l'employeur).

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Tableau 63 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 834,1	7 008,3	8 788,8	8 749,5	39,3	8 749,5
Transferts centraux	42 749,6	45 115,0	46 221,6	46 322,9	(101,3)	46 601,0
Services rendus et autres revenus	5 894,5	6 451,4	7 663,5	3 427,5	4 236,0	6 040,8
Transferts	-	43,3	9,5	-	9,5	-
Total – Revenus	**55 478,2**	**58 618,0**	**62 683,4**	**58 499,9**	**4 183,5**	**61 391,3**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	10 570,8	10 637,2	10 926,0	10 842,6	(83,4)	10 787,0
Sécurité publique	246,4	256,9	187,5	262,7	75,2	199,7
Transport	14 432,4	19 397,8	17 243,2	16 479,6	(763,6)	19 372,1
Hygiène du milieu	6 594,5	7 149,3	7 489,3	7 078,1	(411,2)	7 165,7
Santé et bien-être	480,4	673,4	810,4	550,6	(259,8)	749,4
Aménagement, urbanisme et développement	3 039,6	3 645,4	3 409,9	3 278,4	(131,5)	3 591,7
Loisirs et culture	19 800,7	19 850,8	20 674,6	20 278,7	(395,9)	20 814,6
Total – Charges de fonctionnement	**55 164,8**	**61 610,8**	**60 740,9**	**58 770,7**	**(1 970,2)**	**62 680,2**
Affectations	629,2	2 970,5	1 668,1	270,8	1 397,3	1 288,9
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**942,6**	**(22,3)**	**3 610,6**	**-**	**3 610,6**	**-**
Ajustements	(596,9)	1 842,8	3 198,1			
Excédent (déficit) de gestion	**345,7**	**1 820,5**	**6 808,7**	**-**	**6 808,7**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- aménagement d'un terrain vacant sur la 4e Avenue;
- récupération du bois de frêne et valorisation en mobilier urbain;
- implantation du projet pilote Zéro déchet;
- installation de supports à vélos;
- démarrage d'un projet de rue piétonne et partagée sur la rue Masson;
- démarrage de projets d'appropriation citoyenne sur le domaine public.

Principales variations

Budget modifié

- Facturation interne de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée apportant une hausse de 2,3 M$ au budget de revenus et de charges de fonctionnement.
- Virement total de 1,1 M$ du compte de surplus budgétaire pour financer différents projets, notamment 0,4 M$ pour régulariser la gestion des postes vacants afférente à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée et 0,3 M$ pour des contributions financières à différents organismes.
- Budgets additionnels de 0,3 M$ pour les rues piétonnes et la Politique de l'enfant.
- Utilisation des revenus reportés pour les parcs et les terrains de jeux et du Fonds de stationnement, pour 0,2 M$.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Facturation interne de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée, pour 2,3 M$.
- Réclamations de dommages par tiers et récupération de frais divers, pour 0,5 M$.
- Occupation temporaire du domaine public, réalisation d'études de demande et autres travaux effectués, pour 1,0 M$.
- Revenus réservés (fonds de parc), pour 0,2 M$, et revenus de permis d'excavation excédentaires, pour 0,2 M$.

Charges de fonctionnement

Transport

- Entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage : accroissement des demandes de services internes qui amène des coûts additionnels de 0,8 M$.

Hygiène du milieu

- Coûts additionnels de 0,1 M$ pour les branchements d'égouts et de 0,3 M$ pour la collecte des déchets.

Loisirs et culture

- Plan de gestion de la forêt urbaine : déficit de 0,4 M$ dans les parcs, comblé par des ajustements au surplus de gestion.

SAINT-LAURENT

Tableau 64 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	11 449,1	11 773,8	12 997,4	12 816,2	181,2	12 816,2
Transferts centraux	51 087,7	51 932,6	52 368,0	52 259,1	108,9	52 462,8
Services rendus et autres revenus	3 592,6	4 371,7	4 542,6	5 245,5	(702,9)	5 322,4
Transferts	(391,7)	(400,0)	-	-	-	-
Total – Revenus	**65 737,7**	**67 678,1**	**69 908,0**	**70 320,8**	**(412,8)**	**70 601,4**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	11 131,2	13 340,3	9 795,1	11 265,8	1 470,7	11 275,2
Sécurité publique	1 457,7	1 425,1	1 470,8	1 587,5	116,7	1 601,4
Transport	12 638,9	15 253,2	14 847,9	16 357,1	1 509,2	15 891,5
Hygiène du milieu	5 259,8	5 335,8	5 115,9	5 399,9	284,0	5 496,5
Santé et bien-être	1 323,9	1 275,2	1 340,6	1 227,8	(112,8)	1 323,4
Aménagement, urbanisme et développement	4 619,2	4 588,4	4 856,4	5 158,7	302,3	5 328,0
Loisirs et culture	25 207,9	27 062,7	28 764,3	29 324,0	559,7	29 174,1
Total – Charges de fonctionnement	**61 638,6**	**68 280,7**	**66 191,0**	**70 320,8**	**4 129,8**	**70 090,1**
Affectations	(196,4)	747,5	(416,5)	-	(416,5)	(511,3)
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**3 902,7**	**144,9**	**3 300,5**	**-**	**3 300,5**	**-**
Ajustements	588,7	1 776,9	775,0			
Excédent (déficit) de gestion	**4 491,4**	**1 921,8**	**4 075,5**	**-**	**4 075,5**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- célébration du 125e anniversaire de l'incorporation de la Ville de Saint-Laurent : portes ouvertes pendant la semaine de relâche, Fête de Saint-Laurent spéciale, Brunch de l'Ordre des Grands Laurentiens;
- mise en œuvre de nombreuses mesures pour favoriser les transports actifs comme des véhicules en libre-service ou encore le projet pilote de vélos BIXI électriques (août-novembre);
- obtention du prix d'excellence 2018, catégorie « Municipalités ou arrondissements de 75 000 habitants ou plus », décerné par l'Association québécoise du loisir municipal;
- récipiendaire du prix Défi Santé Municipalité accueillante, championne des environnements favorables aux saines habitudes de vie dans la catégorie « Bonification des infrastructures et équipements sportifs, récréatifs et de loisirs » et ce, au niveau provincial et montréalais du Défi Santé 2018, le 17 mai à Gatineau, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

- poursuite de la réalisation des six plans sectoriels : Plan d'action intégré en développement social 2017-2021, Plan local de déplacements, Plan local de développement culturel 2018-2021, Plan local de développement durable 2017-2020, Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2020, Plan local de développement municipal 2018-2021.

Principales variations

Budget modifié

La variation entre les budgets original et modifié est de (0,2 M$). Elle provient essentiellement des éléments suivants :

- affectations de surplus de 0,7 M$ pour le plan de transport, la mise aux normes des ateliers municipaux et les plans sectoriels;
- transfert budgétaire de 0,2 M$ de la Ville-centre pour la réalisation de projets : rue piétonnière, 125e anniversaire de Saint-Laurent et politique de la petite enfance;
- capitalisation de la main-d'œuvre, pour (1,0 M$);
- renflouement du fonds de roulement, pour (0,1 M$).

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Une variation défavorable de 0,7 M$, causée en grande partie par les réfections de coupes, les études de demandes ainsi que les amendes et les pénalités.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Économie anticipée sur les postes vacants, pour 0,8 M$.
- Retard dans la mise aux normes des ateliers municipaux, pour 0,7 M$.

Transport

- Surplus de 1,5 M$, généré en grande partie par de la main-d'œuvre capitalisée au comptant à même le budget de fonctionnement.

SAINT-LÉONARD

Tableau 65 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 800,2	6 965,5	7 129,0	7 081,6	47,4	7 081,6
Transferts centraux	24 816,2	25 524,4	25 591,0	25 589,1	1,9	25 707,8
Services rendus et autres revenus	1 833,5	1 740,5	1 761,6	1 646,7	114,9	1 646,7
Transferts	(169,6)	(178,0)	2,1	30,1	(28,0)	30,1
Total – Revenus	**33 280,3**	**34 052,4**	**34 483,7**	**34 347,5**	**136,2**	**34 466,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 841,4	5 242,5	5 345,6	5 457,0	111,4	5 378,1
Sécurité publique	147,3	191,0	184,1	232,4	48,3	262,1
Transport	5 839,2	7 874,5	7 776,3	7 366,9	(409,4)	7 409,9
Hygiène du milieu	2 241,6	2 558,9	2 610,5	2 800,7	190,2	2 787,3
Santé et bien-être	290,0	246,6	193,1	223,7	30,6	220,6
Aménagement, urbanisme et développement	1 746,1	1 692,0	1 849,1	1 899,3	50,2	1 935,3
Loisirs et culture	14 454,0	14 982,2	15 948,8	15 927,8	(21,0)	16 033,2
Frais de financement	416,6	380,4	341,7	341,8	0,1	341,8
Total – Charges de fonctionnement	**30 976,2**	**33 168,1**	**34 249,2**	**34 249,6**	**0,4**	**34 368,3**
Financement	(522,8)	(559,0)	(597,7)	(597,9)	0,2	(597,9)
Affectations	(306,7)	147,6	616,8	500,0	116,8	500,0
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**1 474,6**	**472,9**	**253,6**	**-**	**253,6**	**-**
Ajustements	169,8	1 754,5	203,7			
Excédent (déficit) de gestion	**1 644,4**	**2 227,4**	**457,3**	**-**	**457,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- adoption du Plan stratégique 2030 de l'Arrondissement de Saint-Léonard et déploiement d'une nouvelle image visuelle;
- amorce de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), avec consultation publique pour les abords de la rue Jean-Talon Est;
- poursuite du déploiement de la collecte de résidus alimentaires dans un nouveau secteur couvrant 5 200 foyers;
- création d'un comité de pilotage partenarial pour la mise en œuvre de la Politique de l'enfant.

Principales variations

Budget modifié

Transferts budgétaires résultant de la participation de l'Arrondissement à des projets soutenus par la Ville-centre, dans le cadre de la Politique de l'enfant, et au programme Quartiers 21, dans la cadre du projet *Corridor vert et nourricier*, pour un montant totalisant 0,1 M$.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,1 M$ provenant principalement des demandes d'étude de dossiers à l'urbanisme.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Écart favorable de 0,1 M$ provenant de transferts à d'autres activités budgétaires.

Transport

- Déficit de 0,3 M$ en heures supplémentaires pour les activités d'entretien de la voirie et d'enlèvement de la neige.
- Dépenses additionnelles de 0,3 M$ relativement à l'acquisition d'abrasifs et de sel de déglaçage en lien avec les conditions météorologiques.
- Économie de 0,1 M$ en fourniture d'électricité pour l'éclairage de rues grâce à la conversion au DEL de luminaires.
- Autres économies sur la structure « cols bleus » globale à la voirie, pour 0,1 M$.

Hygiène du milieu

- Écart favorable de 0,2 M$ pour les travaux d'entretien relatifs aux réseaux d'aqueduc et d'égouts.

SUD-OUEST

Tableau 66 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 877,1	6 911,5	7 298,6	7 291,2	7,4	7 291,2
Transferts centraux	39 622,8	40 232,8	39 625,6	40 108,2	(482,6)	40 418,3
Services rendus et autres revenus	4 393,3	5 245,6	5 768,9	4 119,8	1 649,1	4 122,4
Transferts	7,2	11,2	26,7	-	26,7	-
Total – Revenus	**50 900,4**	**52 401,1**	**52 719,8**	**51 519,2**	**1 200,6**	**51 831,9**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	8 551,7	6 939,5	10 695,3	10 971,4	276,1	11 044,3
Sécurité publique	137,8	180,3	164,3	140,8	(23,5)	181,0
Transport	11 015,1	12 453,5	11 632,8	12 467,7	834,9	12 649,5
Hygiène du milieu	7 612,7	7 793,1	8 310,8	7 808,1	(502,7)	8 097,9
Santé et bien-être	1,0	3 017,5	3 297,8	3 005,7	(292,1)	3 199,8
Aménagement, urbanisme et développement	3 366,9	3 761,6	4 076,3	4 406,4	330,1	4 609,2
Loisirs et culture	22 401,6	20 490,4	16 361,5	14 725,7	(1 635,8)	15 171,9
Total – Charges de fonctionnement	**53 086,8**	**54 635,9**	**54 538,8**	**53 525,8**	**(1 013,0)**	**54 953,6**
Affectations	1 982,5	3 097,2	3 914,4	2 006,6	1 907,8	3 121,7
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(203,9)**	**862,4**	**2 095,4**	**-**	**2 095,4**	**-**
Ajustements	1 346,4	5 039,7	3 411,0			
Excédent (déficit) de gestion	**1 142,5**	**5 902,1**	**5 506,4**	**-**	**5 506,4**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- développement urbain : délivrance de 947 permis de construction et de transformation, ayant généré des revenus de 4,4 M$ et représentant, entre autres, 1 997 nouvelles unités résidentielles;
- permis et inspection : création d'une plateforme internet pour les demandes de permis d'occupation du domaine public afin d'optimiser le processus d'octroi des permis, d'améliorer l'offre de service et de réduire ainsi le délai de traitements;
- mobilité et déplacements : augmentation du nombre de stations et de supports à vélos, installation de stations de réparation de vélos (Bicibornes) et implantation de nouvelles mesures de sécurisation au tunnel Atwater;
- développement économique et social : création d'un conseil jeunesse (CJSO), poursuite de la Cyclovia et animation de l'espace public avec, notamment, les heures du conte dans les pataugeoires;

- loisirs, sports et culture : contributions financières pour des événements comme le village de Noël, qui a proposé des marchés publics très convoités par les citoyens et diverses activités qui privilégient les rassemblements et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et au développement économique local. L'organisme La pente à neige a facilité l'appropriation de l'hiver par la population en donnant à des espaces d'activités ludiques une vocation sportive, culturelle et économique viable;
- développement durable : poursuite du projet d'agriculture urbaine;
- travaux publics : harmonisation des collectes d'un jour par secteur pour toutes les matières résiduelles et optimisation de la gestion des ressources par la réalisation d'activités en régie, notamment la pose des dos d'âne, le colmatage des nids-de-poule, l'épandage d'abrasifs;
- bureau Accès Montréal et demandes d'information : augmentation de l'offre de service au comptoir, au téléphone (311) et par courriel, prolongation des heures d'ouverture et ajout d'un comptoir (information et délivrance) pour les permis et certificats requis pour la transformation et la construction d'un bâtiment;
- direction des services administratifs : démocratisation de l'information financière et suivi budgétaire rigoureux; fiabilité de l'information et développement d'outils de projection des résultats budgétaires avec plus de précision.

Principales variations

Budget modifié

- Affectations de surplus de l'Arrondissement de 1,1 M$, principalement pour l'octroi de contributions financières à des activités de loisirs et de culture, des projets de développement économique, pour le plan d'action 2018-2021, et le financement de projets d'aménagement urbain.
- Transferts de la Ville-centre de 0,1 M$ pour les rues piétonnes et de 0,2 M$ pour la dotation des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Revenus

Transferts centraux

- Virements de 0,3 M$ provenant des services centraux pour les rues piétonnes et les activités de gestion de l'eau.
- Variation de (0,8 M$) dans les affectations, pour le retour de crédits inutilisés provenant de projets capitalisables et pour le programme « Canopée », qui seront remboursées au surplus de gestion.

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 1,1 M$ des revenus des permis d'occupation du domaine public s'expliquant par la vigueur de la construction dans le secteur de Griffintown.
- Excédent de 0,5 M$ des revenus en frais d'études de demandes.

Charges de fonctionnement

Transport

- Économie de 0,8 M$ sur la main-d'œuvre de la voirie pour les activités de nettoyage, d'entretien et de réfection des chaussées, servant à compenser le déficit salarial des parcs et des terrains de jeux.

Hygiène du milieu

- Déficit de 0,4 M$ lié à la main-d'œuvre pour les activités d'aqueducs et d'égouts, notamment pour des travaux urgents, et pour les collectes de matières organiques et sélectives.

Loisirs et culture

- Écart défavorable de 0,4 M$, associé aux dépenses du programme « Canopée et forêt urbaine » remboursées à l'Arrondissement dans le surplus de gestion.
- Déficit de 0,9 M$ lié à la main-d'œuvre, financé par une économie réalisée dans l'activité « transport ».
- Dépenses additionnelles de 0,3 M$ résultant essentiellement des affectations de surplus de l'Arrondissement pour des contributions aux activités culturelles.

VERDUN

Tableau 67 – Verdun

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	6 458,5	6 622,2	6 817,4	6 829,2	(11,8)	6 829,2
Transferts centraux	25 066,7	25 022,9	25 385,6	25 393,2	(7,6)	25 556,7
Services rendus et autres revenus	3 933,4	1 760,7	1 642,8	1 878,3	(235,5)	1 878,3
Transferts	(171,1)	(166,3)	0,4	-	0,4	-
Total – Revenus	**35 287,5**	**33 239,5**	**33 846,2**	**34 100,7**	**(254,5)**	**34 264,2**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	5 176,9	5 553,0	5 590,8	5 526,8	(64,0)	5 500,3
Sécurité publique	604,7	479,1	491,8	479,5	(12,3)	510,6
Transport	9 872,4	10 046,9	11 680,5	10 295,6	(1 384,9)	10 979,2
Hygiène du milieu	2 605,0	2 224,5	2 300,9	2 433,6	132,7	2 459,8
Santé et bien-être	454,2	498,5	169,9	485,6	315,7	495,5
Aménagement, urbanisme et développement	1 991,5	2 186,1	2 291,7	2 056,1	(235,6)	2 439,0
Loisirs et culture	15 990,6	13 208,0	13 766,7	14 197,1	430,4	14 136,0
Total – Charges de fonctionnement	**36 695,3**	**34 196,1**	**36 292,3**	**35 474,3**	**(818,0)**	**36 520,4**
Affectations	4 172,4	1 090,1	2 427,2	1 373,6	1 053,6	2 256,2
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**2 764,6**	**133,5**	**(18,9)**	**-**	**(18,9)**	**-**
Ajustements	785,5	2 759,7	1 574,7			
Excédent (déficit) de gestion	**3 550,1**	**2 893,2**	**1 555,8**	**-**	**1 555,8**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- réalisation de 89 % (en tout ou en grande partie) des 133 actions prévues au Plan de développement stratégique de Verdun pour 2018;
- adoption du Plan de développement culturel 2019-2023;
- mise en œuvre de diverses mesures d'apaisement de la circulation autour des écoles et réalisation d'une campagne de sensibilisation à la sécurité routière et aux transports actifs;
- rénovation de commerces de la rue Wellington grâce au Programme d'aide à l'accessibilité des commerces, pour des investissements de 8,5 M$;
- ajout de ruelles vertes et plantation de 550 arbres.

Budget modifié

L'écart de 1,0 M$ s'explique principalement par diverses affectations du surplus de gestion de l'Arrondissement afin de financer des dépenses liées au déneigement (0,7 M$), au développement économique (0,2 M$) et à la refonte de la réglementation d'urbanisme (0,1 M$).

Revenus

L'écart défavorable de 0,3 M$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- diminution du nombre de permis d'occupation du domaine public et d'études de demandes;
- réduction du nombre d'inscriptions à divers cours offerts par l'Arrondissement.

Charges de fonctionnement

Transport

- Écart défavorable de 1,4 M$ s'expliquant principalement par les activités liées au déneigement (1,1 M$), dont 0,7 M$ ont été financés par l'affectation du surplus de gestion de l'Arrondissement, ainsi que par un déficit de 0,3 M$ lié à la rémunération pour les activités de voirie.

Hygiène du milieu

- Surplus budgétaire de 0,1 M$ provenant des activités sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Santé et bien-être

- Économie de 0,3 M$ reliée principalement au Programme d'aide financière aux organismes.

Aménagement, urbanisme et développement

- Dépenses additionnelles de 0,2 M$ qui s'expliquent principalement par les contributions financières à PME MTL Grand Sud-Ouest et à la Société de développement commercial, qui ont été financées par l'affectation de surplus.

Loisirs et culture

- Écart favorable de 0,4 M$, principalement dû au report de l'ouverture de la plage de Verdun en 2019 ainsi qu'aux économies découlant de la fermeture de l'auditorium en raison des travaux en cours.

VILLE-MARIE

Tableau 68 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	15 777,2	16 339,0	17 090,3	16 495,4	594,9	16 495,4
Transferts centraux	50 942,0	49 936,9	48 437,1	49 178,2	(741,1)	48 687,5
Services rendus et autres revenus	19 734,9	18 244,2	21 177,1	19 282,1	1 895,0	19 360,8
Transferts	40,7	12,5	9,4	20,0	(10,6)	20,0
Total – Revenus	**86 494,8**	**84 532,6**	**86 713,9**	**84 975,7**	**1 738,2**	**84 563,7**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	13 581,3	11 081,5	11 646,9	14 023,9	2 377,0	13 100,6
Sécurité publique	301,8	468,2	369,6	267,7	(101,9)	441,1
Transport	24 467,6	25 944,0	27 865,1	25 165,2	(2 699,9)	28 700,0
Hygiène du milieu	12 338,4	16 174,4	15 940,2	15 981,2	41,0	16 443,7
Santé et bien-être	753,2	787,4	1 050,3	1 041,6	(8,7)	1 129,0
Aménagement, urbanisme et développement	9 264,1	9 135,3	8 662,5	7 585,4	(1 077,1)	8 720,1
Loisirs et culture	23 057,5	25 507,2	26 251,2	24 191,9	(2 059,3)	26 665,0
Total – Charges de fonctionnement	**83 763,9**	**89 098,0**	**91 785,8**	**88 256,9**	**(3 528,9)**	**95 199,5**
Affectations	6 532,1	7 260,3	10 886,3	3 281,2	7 605,1	10 635,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**9 263,0**	**2 694,9**	**5 814,4**	**-**	**5 814,4**	**-**
Ajustements	(102,2)	10 890,0	16 569,8			
Excédent (déficit) de gestion	**9 160,8**	**13 584,9**	**22 384,2**	**-**	**22 384,2**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- développement urbain : lancement du Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs, démarrage de projets immobiliers majeurs et mise en ligne de données de surveillance acoustique des événements musicaux, au parc Jean-Drapeau; 3 643 nouvelles unités résidentielles.
- développement économique et social : octroi d'un soutien financier de 1,9 M$ pour la réalisation de 17 projets, installation d'un toit vert sur le chalet du parc Walter-Stewart et mise en place d'un conseil jeunesse.
- culture, sports et loisirs : contributions financières de 3,5 M$ pour divers projets comme les Jardins Gamelin, Fierté Montréal, l'Auguste Théâtre, des murales, etc.; présentation de plus de 100 activités et spectacles au square Cabot, de plus de 200 activités de loisirs dans les parcs, les ruelles et autres espaces publics, et de 112 spectacles et expositions à la maison de la culture Frontenac; animation de la rue Sainte-Catherine et de la place des Montréalaises.

Principales variations

Budget modifié

Affectations de surplus de l'Arrondissement de 6,9 M$, principalement pour l'octroi de contributions financières à des activités de loisirs et de culture, pour des projets de développement économique ainsi que pour le financement de projets d'aménagement urbain et des travaux de propreté et d'embellissement.

Revenus

Services rendus et autres revenus

- Excédent de 1,9 M$ principalement attribuable aux services techniques et travaux effectués par la Ville, pour l'entretien et la réfection de chaussée, de parcs, de bris facturables en aqueduc, des frais d'études techniques et pour les récupérations de dépôt.

Charges de fonctionnement

Administration générale

- Surplus de 2,4 M$ principalement lié au budget des dépenses contingentes et autres objets, viré pour financer des projets dans d'autres activités.

Transport

- Dépassement budgétaire de 2,7 M$, occasionné par des affectations de surplus de l'Arrondissement pour financer des travaux de reconstruction de trottoirs, l'enlèvement de graffitis, des achats de biens non capitalisés et la rémunération en propreté.

Aménagement, urbanisme et développement

- Écart défavorable de 1,1 M$, lié aux affectations de surplus de l'Arrondissement pour financer certains projets (décorations hivernales, Un vélo une ville, Montréal en fêtes) et à des virements pour des dépenses contingentes de l'Arrondissement dans d'autres activités destinées à financer des contributions à des projets comme la piétonnisation, Expérience Centre-ville, etc.

Loisirs et culture

- Dépenses additionnelles de 2,1 M$ résultant essentiellement des affectations de surplus de l'Arrondissement pour des contributions aux activités culturelles (animation Sainte-Catherine Ouest, Jardins Gamelin, Fierté Montréal, Auguste Théâtre, etc.) et à divers projets de verdissement, ainsi que pour l'entretien horticole et la propreté (place du Canada, square Dorchester et parc du Mont-Royal).

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Tableau 69 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Revenus						
Taxes[1]	5 657,5	5 781,5	7 558,6	7 534,9	23,7	7 534,9
Transferts centraux	46 054,3	47 036,7	47 585,3	46 916,3	669,0	47 920,1
Services rendus et autres revenus	2 685,3	3 916,4	3 745,7	3 155,0	590,7	3 649,1
Transferts	-	1,9	37,2	-	37,2	-
Total – Revenus	**54 397,1**	**56 736,5**	**58 926,8**	**57 606,2**	**1 320,6**	**59 104,1**
Charges de fonctionnement						
Administration générale	7 411,3	7 606,7	7 369,3	7 193,4	(175,9)	7 332,1
Sécurité publique	609,4	636,6	619,9	603,3	(16,6)	642,0
Transport	11 282,8	12 267,6	13 012,2	13 411,0	398,8	13 820,5
Hygiène du milieu	8 228,1	9 442,3	9 487,3	7 839,8	(1 647,5)	8 599,2
Santé et bien-être	190,3	204,6	206,7	174,3	(32,4)	234,1
Aménagement, urbanisme et développement	3 120,3	3 205,9	3 423,9	3 405,6	(18,3)	3 527,6
Loisirs et culture	24 960,1	26 187,1	26 670,8	25 281,3	(1 389,5)	26 193,4
Total – Charges de fonctionnement	**55 802,3**	**59 550,8**	**60 790,1**	**57 908,7**	**(2 881,4)**	**60 348,9**
Affectations	1 233,3	2 174,4	1 579,6	302,5	1 277,1	1 244,8
Excédent (déficit) de gestion selon le budget original	**(171,9)**	**(639,9)**	**(283,7)**	**-**	**(283,7)**	**-**
Ajustements	2 016,7	3 037,0	2 698,0			
Excédent (déficit) de gestion	**1 844,8**	**2 397,1**	**2 414,3**	**-**	**2 414,3**	**-**

1. Cette rubrique contient la taxe sur les enseignes publicitaires et les revenus de taxes locales. L'écart « Réel/Budget » des revenus de taxes locales est inclus dans la ligne « Taxes » et déduit de la ligne « Ajustements ».

Faits saillants

Les résultats de l'Arrondissement pour l'année 2018 ont été marqués par les éléments suivants :

- déploiement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire (9 logements et moins);
- déploiement de mesures d'apaisement de la circulation aux endroits problématiques (arrêts, dos d'âne);
- adoption du 30 km/h sur les rues résidentielles;
- poursuite du projet de déminéralisation du domaine public par l'ajout d'espaces de verdure et la plantation de nouveaux arbres;
- accroissement de la canopée par la plantation de près de 1 000 arbres;
- maintien du programme de ruelles vertes;

- entretien des carrés d'arbre en trottoir dans différentes rues de l'arrondissement, dans des terre-pleins et sur des viaducs;
- poursuite du projet pilote de rue piétonne partagée – place De Castelnau;
- élaboration d'une politique locale d'inclusion de logements abordables;
- maintien de l'équipe de réfection routière afin d'augmenter le nombre d'interventions sur le réseau routier de l'arrondissement et de procéder à la réfection de tronçons de trottoirs;
- diffusion d'une programmation accessible et diversifiée à la nouvelle maison de la culture Claude-Léveillée;
- prolongation de l'ouverture de certains parcs et offre d'un programme d'animation;
- prolongation des heures d'ouverture des installations aquatiques extérieures.

Principales variations

Budget modifié

Les variations de 2,4 M$ aux charges de fonctionnement sont attribuables aux projets financés par des affectations de surplus et des ajustements à la dotation provenant des services centraux, notamment :

- transferts budgétaires de 1,0 M$ de la Ville-centre, soit 0,7 M$ pour l'augmentation du nombre d'interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueduc, 0,2 M$ pour la réalisation de travaux jugés urgents à la cour de voirie et 0,1 M$ pour des activités non prévues au budget;
- financement de projets de verdissement, pour 0,6 M$;
- octroi de contributions financières à des activités de loisirs et de culture, pour 0,2 M$;
- financement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble du territoire (9 logements et moins), pour 0,1 M$;
- achat de supports à vélo, pour 0,1 M$.

Revenus

Transferts centraux

- Écart de 0,7 M$, principalement attribuable à une entente de partenariat avec le Service de l'eau, pour 0,7 M$, à la réalisation de travaux jugés urgents à la cour de voirie, pour 0,2 M$, au financement de plusieurs activités non prévues au budget, s'élevant à 0,1 M$, et au programme « Canopée », pour (0,3 M$).

Services rendus et autres revenus

- Variation favorable de 0,6 M$, provenant principalement des réserves de parcs, pour le financement de divers projets de verdissement.

Charges de fonctionnement

Hygiène du milieu

- Dépassement de la dépense de rémunération destinée à la gestion des matières résiduelles, pour 0,9 M$.
- Augmentation du nombre d'interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts, pour 0,7 M$.

Loisirs et culture

- Rémunération excédentaire de 0,7 M$ pour l'entretien des parcs, l'horticulture et l'arboriculture.
- Engagement de dépenses additionnelles de 0,3 M$ dans le cadre du programme « Canopée ».
- Dépassement de 0,2 M$, attribuable à la rémunération liée aux activités culturelles.
- Rémunération excédentaire de 0,1 M$ pour l'activité « patinoires intérieures et extérieures ».

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Autres charges corporatives – Financement et autres charges

AUTRES CHARGES CORPORATIVES – FINANCEMENT ET AUTRES CHARGES

Tableau 70 – Autres charges corporatives – Financement et autres charges

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de financement corporatives						
Service de la dette brute	729 170,0	748 072,8	763 845,9	777 618,3	13 772,4	777 618,3
Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés	240 604,2	333 674,4	379 198,4	361 584,1	(17 614,3)	362 442,1
Total – Charges de financement corporatives	**969 774,2**	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 139 202,4**	**(3 841,9)**	**1 140 060,4**
Autres charges corporatives						
Dépenses communes	155 151,6	198 505,4	161 360,6	278 629,4	117 268,8	249 137,8
Dépenses de contributions	607 125,6	653 414,2	652 895,1	676 248,2	23 353,1	676 898,2
Total – Autres charges corporatives	**762 277,2**	**851 919,6**	**814 255,7**	**954 877,6**	**140 621,9**	**926 036,0**
Total – Autres charges corporatives et de financement	**1 732 051,4**	**1 933 666,8**	**1 957 300,0**	**2 094 080,0**	**136 780,0**	**2 066 096,4**

Les dépenses associées aux autres charges corporatives, totalisant 2,0 G$, sont inférieures de 137,0 M$ au budget original. Cette rubrique est constituée du service de la dette brute corporative, des affectations aux activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés, des dépenses communes (charges relatives aux régimes de retraite, charges requises en vertu des dispositions légales, etc.) et des dépenses de contributions versées à des agences et organismes gouvernementaux et régionaux pour la réalisation d'activités relevant de leur responsabilité.

SERVICE DE LA DETTE BRUTE CORPORATIVE

Le service de la dette brute corporative comprend les éléments suivants :

- les frais de financement correspondant aux intérêts et autres frais relatifs à l'ensemble des emprunts émis par la Ville;
- le remboursement de la dette à long terme, reflétant les contributions au fonds d'amortissement et les remboursements de capital pour les emprunts liés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut également le versement de contributions à la réserve financière destinée au remboursement accéléré de la dette;
- le remboursement de capital sur les emprunts servant au financement à long terme de dépenses de fonctionnement.

Tableau 71 – Service de la dette brute corporative

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Frais de financement	382 947,0	389 789,0	397 165,8	407 285,5	10 119,7	407 285,5
Remboursement de la dette à long terme	449 312,5	463 853,5	473 755,5	478 373,3	4 617,8	478 373,3
Affectations – Remboursement de capital	26 247,1	27 098,6	32 683,8	31 093,0	(1 590,8)	31 093,0
Sous total – Service de la dette brute	**858 506,6**	**880 741,1**	**903 605,1**	**916 751,8**	**13 146,7**	**916 751,8**
Service de la dette décentralisé[1]	(129 336,6)	(132 668,3)	(139 759,2)	(139 133,5)	625,7	(139 133,5)
Total – Service de la dette brute	**729 170,0**	**748 072,8**	**763 845,9**	**777 618,3**	**13 772,4**	**777 618,3**

1. Ce montant correspond aux remboursements de dettes, aux intérêts et autres frais sur la dette à long terme dont le budget se trouve dans certaines unités d'affaires (Commission des services électriques, Eau, Espace pour la vie et les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard).

Le service de la dette brute corporative affiche une économie de 13,7 M$, pour s'établir à 763,8 M$. Celle-ci s'explique principalement par les éléments suivants :

- des taux d'intérêt moindres que ceux prévus lors de la confection budgétaire (2,2 M$);
- des périodes d'amortissement des emprunts plus longues que celles anticipées lors de la confection budgétaire (3,5 M$);
- un changement dans la méthode de comptabilisation présentant les primes à l'émission de titres en réduction des dépenses de frais d'émission, au lieu de les imputer aux revenus (8,0 M$).

AFFECTATIONS – ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

Tableau 72 – Affectations – Activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés
(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Affectations						
Affectation – Réserve financière – Eau	41 845,5	19 979,9	14 978,0	13 829,0	(1 149,0)	40 850,5
Affectation – Réserve financière – Eau – Taxes dédiées	-	-	31 500,0	31 500,0	-	-
Affectation – Réserve financière – Voirie	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	-	1 869,0	(2 693,2)
Affectation – Réserve financière – Immobilisations	187 700,7	307 980,6	316 482,5	316 200,0	(282,5)	316 200,0
Affectation – Financement comptant des activités d'immobilisations	8 623,5	9 487,1	17 704,0	-	(17 704,0)	7 817,7
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	55,1	(347,8)	267,1
Total – Affectations	**240 604,2**	**333 674,4**	**379 198,4**	**361 584,1**	**(17 614,3)**	**362 442,1**

Les affectations aux activités d'immobilisations, réserves financières et fonds réservés, totalisant 379,2 M$, présente un écart défavorable de 17,6 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- une somme additionnelle de 1,1 M$ reflétant une affectation à la réserve financière – Eau pour le financement des projets d'infrastructures de l'eau;
- une somme de 1,9 M$ de la Réserve financière – Voirie pour financer des dépenses de fonctionnement;
- une somme de 17,7 M$, affectée directement au financement au comptant des activités d'immobilisations.

CHARGES COMMUNES

Tableau 73 – Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Dépenses communes						
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	178 770,7	125 913,6	84 446,7	141 382,0	56 935,3	128 761,9
Crédits pour dépenses contingentes	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	32 768,6	47 526,4	19 877,7
Dépenses générales d'administration	-	51,0	-	8 500,0	8 500,0	6 525,9
Pertes possibles dans la perception	1 556,0	39 025,6	23 299,8	20 030,0	(3 269,8)	20 030,0
Prêt d'employés au MESS	24 831,2	23 298,2	21 821,2	24 042,2	2 221,0	24 042,2
Aide dédiée au développement économique	-	8 301,1	-	-	-	-
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	308,2	308,2	308,2
Prêt d'employés à la société Stationnement de Montréal	4 444,9	4 532,0	4 571,4	4 581,5	10,1	4 581,5
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 253,6	224,4	3 253,6
Bureau des régimes de retraite	-	7 364,7	7 392,0	7 860,7	468,7	7 860,7
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	-	26 700,0	32 600,0	32 600,0	-	32 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(29 327,6)	850,0	(29 327,6)
Affectation – Mesures transitoires	4 256,1	-	-	-	-	-
Affectation – Sites contaminés	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	-	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	11 160,0	13 600,0	13 600,0	-	13 600,0
Autres	745,9	732,6	13 935,7	17 430,2	3 494,5	15 423,7
Total – Dépenses communes	**155 151,6**	**198 505,4**	**161 360,6**	**278 629,4**	**117 268,8**	**249 137,8**

Les dépenses communes de 161,3 M$ affichent un écart favorable de 117,3 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- un écart favorable de 56,9 M$, associé aux charges liées au redéploiement des ressources et aux régimes de retraite, soit :
  - 47,2 M$ en ajustements corporatifs, portant ainsi la charge réelle des régimes de retraite à 304,6 M$ pour l'ensemble de la Ville, comparativement au budget de 319,6 M$ (écart favorable de 15 M$), tel que le présente le tableau 76, « Rémunération et cotisations de l'employeur »;
  - 5,2 M$ découlant de la récupération de contributions excédentaires versées aux caisses de retraite;
  - 4,5 M$, principalement pour des dépenses moindres en matière de relations de travail, de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
- un écart favorable de 47,5 M$ dans les dépenses contingentes, attribuable principalement aux éléments suivants :

- 26,0 M$ découlant d'une révision à la baisse de la provision relative aux causes pendantes en justice intentées contre la Ville;
- 15,3 M$ pour les dépenses réalisées dans les unités d'affaires où les budgets ont été transférés pour la réalisation de projets ponctuels;
- 7,0 M$ relativement aux règlements des litiges pour les réclamations déposées contre la Ville;

- un écart favorable 8,5 M$ dans les dépenses générales d'administration, attribuable au fait que les dépenses ont été imputées aux unités d'affaires en raison de budgets transférés pour la réalisation de projets non récurrents;
- un écart défavorable de 3,3 M$ de la provision relative aux revenus divers et associée au Programme de remboursements volontaires, destiné aux entreprises fautives identifiées dans le cadre de la commission Charbonneau;
- un écart favorable de 2,2 M$, lié à une réduction du nombre des employés de la Ville (départs à la retraite) affectés à la gestion des programmes sociaux du MTESS, conformément à l'entente conclue avec ce ministère;
- un écart favorable de 0,9 M$, dû à la révision des montants à pourvoir liés aux régimes de retraite et établis par la plus récente évaluation actuarielle;
- un écart favorable de 3,5 M$ aux autres dépenses communes, s'expliquant principalement par les éléments suivants :
  - 5,6 M$ pour la révision à la baisse des comptes créditeurs de fin d'exercice;
  - 4,4 M$ d'économies sur les budgets non utilisés de projets ou de chantiers;
  - 7,6 M$ liés à la hausse des coûts entraînés par la dévaluation des terrains acquis à des fins de logements sociaux.

CHARGES DE CONTRIBUTIONS CORPORATIVES

Ce poste prévoit les contributions financières versées à des organismes relevant de la juridiction de la Ville, le paiement des quotes-parts de la CMM ainsi que la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), nouvel organisme régional créé en 2017 dans le cadre de la réforme de la gouvernance du transport collectif régional.

En vertu de cette réforme, l'ARTM est un organisme municipal qui se consacre à la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, constitué de ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la réserve indienne de Kahnawake et de la ville de Saint-Jérôme. L'ARTM a pour mission d'assurer, par des modes de transport collectif, la mobilité des personnes sur son territoire.

Tableau 74 – Dépenses de contributions corporatives

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Dépenses de contributions corporatives						
Communauté métropolitaine de Montréal	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 777,0	449,0	39 777,0
Société de transport de Montréal	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	37 535,7	551 450,4	574 300,0	22 849,6	574 300,0
Société du parc Jean-Drapeau	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 104,0	-	14 104,0
Société d'initiative et de développement commercial	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 641,4	69,0	13 641,4
Conseil des arts	13 950,0	14 450,0	16 950,0	16 950,0	-	16 950,0
Bureau du taxi de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 577,8	-	4 577,8
Autres organismes	20 957,4	21 311,8	12 912,5	12 898,0	(14,5)	13 548,0
Total – Dépenses de contributions corporatives	**607 125,6**	**653 414,2**	**652 895,1**	**676 248,2**	**23 353,1**	**676 898,2**

Les dépenses de contributions corporatives, totalisant 652,9 M$, affichent un écart favorable de 23,3 M$ qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- des contributions inférieures de 22,8 M$ à l'ARTM et de 0,5 M$ à la CMM en vertu de la facturation finale émise par celles-ci.

Activités de fonctionnement – Analyse des résultats

2018

Analyses complémentaires

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR OBJETS

Tableau 75 – Charges de fonctionnement par objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Charges de fonctionnement						
Rémunération	1 689 966,6	1 782 405,5	1 784 675,5	1 731 430,5	(53 245,0)	1 738 221,8
Cotisations de l'employeur	677 724,7	629 953,0	580 658,8	599 130,8	18 472,0	588 671,4
Transport et communications	42 047,0	39 238,0	34 932,8	38 009,2	3 076,4	40 879,4
Services professionnels, techniques et autres	321 075,8	384 152,3	394 901,2	431 677,1	36 775,9	480 146,7
Location, entretien et réparation	158 147,7	162 347,0	171 139,4	204 230,8	33 091,4	202 369,8
Biens non durables	234 839,8	240 628,5	238 962,0	247 662,1	8 700,1	259 721,6
Biens durables	19 895,2	21 471,2	32 063,2	15 002,0	(17 061,2)	35 782,1
Frais de financement	382 947,0	389 789,0	397 165,8	407 285,5	10 119,7	407 285,5
Contributions à des organismes	769 656,4	854 046,1	792 077,5	826 287,0	34 209,5	808 471,0
Autres objets	95 833,8	84 159,2	97 738,1	81 945,5	(15 792,6)	66 395,1
Total – Charges de fonctionnement	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 524 314,3**	**4 582 660,5**	**58 346,2**	**4 627 944,4**

RÉMUNÉRATION ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Elle comprend la rémunération ainsi que les cotisations de l'employeur, et ce, pour tous les employés et élus de la Ville. La rémunération englobe les salaires et les indemnités. Les cotisations de l'employeur incluent les avantages sociaux et les charges sociales.

En 2018, la rémunération globale a atteint 2,4 G$, soit un écart défavorable de 34,8 M$ avec les prévisions budgétaires. Ces dépenses sont en baisse de 1,9 % par rapport à 2017.

Tableau 76 – Rémunération et cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Rémunération						
Salaires et avantages rattachés à la rémunération	1 579 567,2	1 665 491,7	1 668 120,7	1 648 259,0	(19 861,7)	1 654 774,8
Temps supplémentaire	106 028,6	112 343,4	111 829,5	78 310,7	(33 518,8)	78 610,8
Allocations et autres avantages	4 370,8	4 570,4	4 725,3	4 860,8	135,5	4 836,2
Total – Rémunération	**1 689 966,6**	**1 782 405,5**	**1 784 675,5**	**1 731 430,5**	**(53 245,0)**	**1 738 221,8**
Cotisations de l'employeur						
Régimes de retraite						
Services courants	188 964,4	208 523,8	197 269,4	192 485,3	(4 784,1)	192 897,6
Services passés	218 334,9	139 381,6	107 321,1	127 120,7	19 799,6	114 509,3
Total – Régimes de retraite	**407 299,3**	**347 905,4**	**304 590,5**	**319 606,0**	**15 015,5**	**307 406,9**
Charges sociales et autres cotisations	270 425,4	282 047,6	276 068,3	279 524,8	3 456,5	281 264,5
Total – Cotisations de l'employeur	**677 724,7**	**629 953,0**	**580 658,8**	**599 130,8**	**18 472,0**	**588 671,4**
Total – Rémunération globale	**2 367 691,3**	**2 412 358,5**	**2 365 334,3**	**2 330 561,3**	**(34 773,0)**	**2 326 893,2**

Salaires et avantages rattachés à la rémunération

La rémunération régulière, soit les salaires et les avantages rattachés à la rémunération, s'élève à 1,7 G$ en 2018, soit un écart défavorable de 19,9 M$ avec les prévisions budgétaires. Cette rémunération représente 93,5 % de l'ensemble de la rémunération. L'écart budgétaire s'explique principalement par les éléments suivants :

- Service de police : un écart défavorable net de 13,1 M$, principalement lié au report de l'optimisation de la structure des effectifs policiers et civils;
- Services centraux : un écart favorable net de 0,7 M$, pour l'ensemble des services, en excluant le SPVM;
- Chapitres corporatifs : un écart favorable net de 6,3 M$, provenant principalement d'un écart d'imputation technique au « réel » entre la rémunération et les cotisations de l'employeur relatives aux taux standards des policiers, dont la contrepartie est incluse dans la section « Cotisations de l'employeur »;
- Arrondissements : un écart défavorable net de 13,8 M$ provenant notamment de dépenses additionnelles locales liées à des éléments tels que la gestion des matières résiduelles ainsi que les travaux d'entretien de la voirie et des réseaux d'eau. Cet écart est en grande partie financé par des surplus de gestion des arrondissements.

Temps supplémentaire

En 2018, la rémunération liée aux heures supplémentaires s'élève à 111,8 M$, soit un écart défavorable de 33,5 M$ avec les prévisions budgétaires. Une grande partie de l'excédent des dépenses liées à la rémunération supplémentaire concerne la sécurité publique, soit plus de 56 %. Plus spécifiquement, l'écart budgétaire s'explique notamment par les éléments suivants :

- Service de police – un écart défavorable de 14,9 M$:
  - policiers : un écart défavorable de 13,3 M$ lié aux opérations, à la cour ainsi qu'à la présence policière sur les chantiers de construction et autres;
  - employés civils : activités policières courantes – un écart défavorable de 1,6 M$;
- Sécurité incendie – un écart défavorable de 9,3 M$:
  - pompiers et état-major : un écart défavorable de 8,1 M$, associé principalement à un dépassement en heures supplémentaires, notamment relié à un nombre plus élevé que prévu d'absences, de contestations de griefs et de missions spéciales;
  - employés civils : activités courantes – un écart défavorable de 1,2 M$;
- Services centraux : un écart défavorable de 5,8 M$, provenant d'éléments divers tels qu'une augmentation du nombre de bris mécaniques découlant de l'activité « neige » ainsi que le maintien des magasins desservant les services centraux;
- Chapitres corporatifs : un écart favorable net de 1,9 M$ provenant de provisions non utilisées;
- Arrondissements – un écart défavorable de 5,3 M$, attribuable aux heures supplémentaires non budgétées pour des besoins locaux des arrondissements.

Allocations et autres avantages

Les allocations et autres avantages s'élèvent à 4,7 M$ en 2018, pour un écart favorable de 0,1 M$ avec les prévisions budgétaires. L'écart budgétaire provient surtout de provisions non utilisées.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur aux charges sociales.

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont à prestations déterminées. On entend par régime de retraite à prestations déterminées un régime dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les employés, soit le mode de calcul du montant de ces prestations. Ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation. Les cotisations déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge des services passés est un montant déterminé par l'actuaire et établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Les dépenses associées aux cotisations de l'employeur ont atteint 580,7 M$ en 2018, soit un écart favorable de 18,5 M$ avec les prévisions budgétaires. Cet écart provient principalement des régimes de retraite, avec un écart de 15,0 M$ ou 81 % :

- Régimes de retraite – un écart favorable de 15,0 M$ découlant principalement de 2 éléments :
  - régime courant – un écart défavorable de 4,8 M$, généré principalement par le dépassement du salaire normal;
  - services passés – un écart favorable de 19,8 M$, découlant essentiellement de nouvelles évaluations actuarielles, comprenant les gains d'expérience des policiers constatés en 2017, mais reflétés en 2018 et qui génère une économie de près de 17,0 M$;
- Charges sociales et autres cotisations – un écart favorable net de 3,5 M$, notamment lié aux provisions diverses d'avantages sociaux non utilisés ainsi qu'à un écart défavorable provenant principalement d'un écart d'imputation technique au « réel » entre la rémunération et les cotisations de l'employeur relatives aux taux standards des policiers, dont la contrepartie est incluse dans la section « Salaires et avantages rattachés à la rémunération ».

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

Tableau 77 – Transport et communications

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Transport et communications						
Transport et communications	42 047,0	39 238,0	34 932,8	38 009,2	3 076,4	40 879,4
Total – Transport et communications	**42 047,0**	**39 238,0**	**34 932,8**	**38 009,2**	**3 076,4**	**40 879,4**

Les charges en matière de transport et communications sont de 34,9 M$, en baisse de 3,1 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les éléments suivants :

- 2,1 M$ dans l'ensemble des arrondissements principalement pour des dépenses en publicité, téléphonie, allocations automobiles et frais de poste;
- 0,3 M$ en raison de dépenses moins élevées que prévu pour la promotion du congrès ICLEI.

SERVICES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES ET AUTRES

Tableau 78 – Services professionnels, techniques et autres

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Services professionnels, techniques et autres						
Honoraires professionnels	47 880,3	63 023,7	57 822,6	64 547,3	6 724,7	83 480,8
Services techniques	269 072,0	316 263,1	332 248,2	362 052,8	29 804,6	390 867,0
Autres	4 123,5	4 865,5	4 830,4	5 077,0	246,6	5 798,9
Total – Services professionnels, techniques et autres	**321 075,8**	**384 152,3**	**394 901,2**	**431 677,1**	**36 775,9**	**480 146,7**

Les charges en services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 394,9 M$ et affichent un écart favorable de 36,8 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique notamment :

- d'une part, par une diminution de 6,7 M$ des dépenses en honoraires professionnels, entre autres :
  - 2,5 M$ dans les arrondissements, notamment des diminutions de 0,6 M$ au Plateau-Mont-Royal et de 0,7 M$ à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles reliées, essentiellement, à un transfert de charges à d'autres objets de dépenses et au report de certains projets;
  - 2,0 M$ au Service de l'eau, une économie de 0,9 M$ en lien avec l'étude sur l'évaluation de l'actif de l'eau potable et au report d'octroi de certains contrats, pour 1,0 M$;
  - 1,9 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, concernant des études non réalisées, principalement pour les activités reliées au réseau routier;

- 0,9 M$ au Service de la gestion et planification immobilière s'expliquant, principalement, par le report temporaire de l'audit des bâtiments;
- 0,9 M$ au Bureau de l'inspecteur général pour des projets ponctuels non récurrents et pour des circonstances imprévues;
- contrebalancée, notamment, par :
  - une hausse des dépenses de 1,5 M$ au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, reliée principalement au Plan de gestion de la forêt urbaine;

▪ d'autre part, par une baisse de 29,8 M$ des dépenses en services techniques, se répartissant, entre autres, ainsi :

- 34,7 M$ au Service de l'environnement, qui s'explique en partie par une diminution de 40,5 M$ liée au retard de la construction de l'écran d'étanchéité et de l'usine de traitement, prévue au passif environnemental de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). En contrepartie, des dépenses à la hausse, pour 8,1 M$, en lien avec l'octroi d'un nouveau contrat de tri et de mise en marché des matières recyclables résultant de l'impact des nouvelles restrictions du marché chinois sur l'importation des matières et de la chute des prix de ces matières;
- 7,6 M$ aux arrondissements provenant principalement de transferts à d'autres objets de dépenses;
- 4,1 M$ à la Commission des services électriques, s'expliquant principalement par une diminution du nombre de travaux effectués, qui sont plutôt intégrés dans les différents projets capitalisés;
- 2,1 M$ à Espace pour la vie, diminution associée notamment à des transferts de crédits à d'autres objets de dépenses;
- 1,3 M$ au Service des affaires juridiques, s'expliquant principalement par des frais de perception des huissiers externes, pour 0,7 M$ et par le report en 2019 des dépenses associées à l'inscription au registre d'avis d'exécution du ministère de la Justice du Québec, pour 0,3 M$;
- contrebalancée, notamment, par les hausses suivantes :
  - 19,3 M$ pour l'activité « neige » au Service de concertation des arrondissements, essentiellement attribuable à des niveaux de précipitations plus élevés que prévu;
  - 1,4 M$ au Service de l'eau, attribuable au déficit de 1,0 M$ relatif à la gestion des matières résiduelles à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et à celui de 0,5 M$ en lien avec l'accélération du programme de remplacement des entrées de service en plomb.

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

Tableau 79 – Location, entretien et réparation

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Location, entretien et réparation						
Location de bâtiments et de terrains	68 426,9	72 111,3	74 206,5	81 639,0	7 432,5	80 041,9
Location de véhicules et de matériel roulant	15 136,3	15 479,9	14 298,7	17 315,1	3 016,4	15 749,9
Autres locations	4 173,4	4 446,4	4 250,0	7 082,2	2 832,2	4 519,9
Entretien et réparation de bâtiments et de terrains	27 801,1	26 972,0	32 700,5	39 308,7	6 608,2	39 731,4
Entretien et réparation de véhicules et de matériel roulant	8 884,6	9 064,7	8 371,7	15 631,2	7 259,5	11 513,1
Entretien et réparation – Autres	33 725,4	34 272,7	37 312,0	43 254,6	5 942,6	50 813,6
Total – Location, entretien et réparation	**158 147,7**	**162 347,0**	**171 139,4**	**204 230,8**	**33 091,4**	**202 369,8**

Les charges de location, d'entretien et de réparation sont de 171,1 M$, en baisse de 33,1 M$ par rapport au budget original, ce qui s'explique par les écarts favorables suivants :

- 9,5 M$ au Service de l'eau, principalement en raison d'une économie sur le montant réservé aux interventions pour travaux majeurs et imprévus (3,5 M$), cette somme ayant été imputée à d'autres familles de dépenses, ainsi que d'une économie attribuable au report en 2019 du programme de réparation ponctuelle d'égouts (1,2 M$) et du transfert de crédits aux arrondissements pour l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (2,8 M$);
- une diminution de 6,7 M$ des charges de location, notamment pour l'ensemble des baux de la Ville;
- 4,8 M$ au Service de la gestion et planification immobilière, une baisse relative, entre autres, aux travaux d'entretien mineurs;
- 4,6 M$ au Service des technologies de l'information, principalement en raison du report de la souscription à une suite bureautique infonuagique, dans le cadre du projet *Bureau de demain* et d'un système informatique infonuagique pour les ressources humaines;
- 4,5 M$ pour diverses économies dans les arrondissements, notamment pour la location et l'entretien d'immeubles;
- 1,8 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers afin de compenser le déficit dans les autres familles de dépenses.

BIENS NON DURABLES

Tableau 80 – Biens non durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Biens non durables						
Fourniture de services publics	83 368,3	82 636,1	84 125,0	86 685,6	2 560,6	82 785,1
Autres biens non durables	151 471,5	157 992,4	154 837,0	160 976,5	6 139,5	176 936,5
Total – Biens non durables	**234 839,8**	**240 628,5**	**238 962,0**	**247 662,1**	**8 700,1**	**259 721,6**

Les charges associées aux biens non durables sont de 239,0 M$, en écart favorable de 8,7 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les diminutions suivantes :

- 8,4 M$ au Service de l'eau : notamment des économies de 2,2 M$ pour les frais d'électricité, de 1,9 M$ en consommation de gaz naturel, d'huile, d'essence et de produits chimiques et de 3,7 M$ concernant la réévaluation ponctuelle de l'inventaire aux usines d'eau potable;
- diverses autres économies dans les arrondissements, pour 6,3 M$, notamment :
  - 2,3 M$ pour l'électricité et les matériaux de construction;
  - 2,1 M$ à Rosemont–La Petite-Patrie, économies associées principalement à l'activité « éclairage, marquage et signalisation »;
  - 1,1 M$ à Saint-Laurent, économies associées à des projets reportés;
- 4,2 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, principalement en raison des économies associées au colmatage des nids-de-poule, au scellement des fissures actives et à l'ajustement des puisards;
- 1,7 M$ au Service de la police, baisse notamment reliée à un effort d'optimisation ciblé (1,1 M$) et à une économie sur l'acquisition des munitions et des fournitures de bureau (0,6 M$);
- diminution en partie contrebalancée par :
  - une hausse de 4,3 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, essentiellement attribuable aux achats liés à l'entretien des bâtiments;
  - une augmentation de 5,0 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers pour l'achat de pièces et accessoires pour les véhicules et équipements spécialisés ainsi qu'un déficit de 2,6 M$ associé au chargement de la neige.

BIENS DURABLES

Tableau 81 – Biens durables

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Biens durables						
Biens durables	18 940,0	17 549,4	24 134,2	13 410,4	(10 723,8)	34 190,5
Propriétés destinées à la revente	955,3	3 921,8	7 929,0	1 591,6	(6 337,4)	1 591,6
Total – Biens durables	**19 895,3**	**21 471,2**	**32 063,2**	**15 002,0**	**(17 061,2)**	**35 782,1**

Les charges associées aux biens durables sont de 32,1 M$, en hausse de 17,1 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, notamment, par les éléments suivants :

- 8,5 M$ de dépenses non capitalisables payées par emprunt, soit :
  - 5,8 M$ pour le plan de la forêt urbaine (plan « Canopée »);
  - 2,7 M$ pour l'achat de bacs pour les matières organiques et recyclables;
- une évaluation à la baisse de 7,6 M$ de la valeur des terrains destinés au développement de logements sociaux.

FRAIS DE FINANCEMENT

Tableau 82 – Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Frais de financement						
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme	381 717,4	388 662,8	396 121,5	405 871,0	9 749,5	405 871,0
Autres frais de financement	1 229,6	1 126,2	1 044,3	1 414,5	370,2	1 414,5
Total – Frais de financement	**382 947,0**	**389 789,0**	**397 165,8**	**407 285,5**	**10 119,7**	**407 285,5**

Les frais de financement présentent un écart favorable de 10,1 M$ par rapport au budget original qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- une économie de 2,2 M$ attribuable à des financements négociés à des taux d'intérêt moindres que ceux prévus initialement lors de la confection budgétaire;
- une baisse de 8,0 M$ découlant d'une modification dans la comptabilisation portant l'amortissement des primes à l'émission en réduction des frais de financement, au lieu de le comptabiliser aux revenus.

CONTRIBUTIONS À DES ORGANISMES

Tableau 83 – Principales contributions à des organismes

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Principales contributions						
Communauté métropolitaine de Montréal	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 777,0	449,0	39 777,0
Société de transport de Montréal	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	37 535,7	551 450,4	574 300,0	22 849,6	574 300,0
Société du parc Jean-Drapeau	13 063,9	12 892,4	14 104,0	14 104,0	-	14 104,0
Société d'initiative et de développement commercial	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 641,4	69,0	13 641,4
Conseil des arts	13 950,0	14 450,0	16 950,0	16 950,0	-	16 950,0
Bureau du taxi de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 577,8	-	4 577,8
Autres organismes	183 488,2	221 943,7	152 094,9	162 936,8	10 841,9	145 120,8
Total – Principales contributions	**769 656,4**	**854 046,1**	**792 077,5**	**826 287,0**	**34 209,5**	**808 471,0**

Les charges des contributions à des organismes totalisent 792,1 M$, en baisse de 34,2 M$ par rapport au budget original. Cet écart s'explique, entre autres, par les diminutions suivantes :

- 22,8 M$ pour la contribution versée à l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain (ARTM);
- 22,2 M$ au Service du développement économique, dont 20,7 M$ de dépenses prévues dans le cadre de Réflexe-Montréal et reportées en 2019;
- contrebalancées en partie par les hausses suivantes :
  - 4,3 M$ au Service de la culture pour, entre autres, la contribution à la construction des phases 2 et 3 du musée Pointe-à-Callière et le renouvellement de ses expositions permanentes;
  - 4,1 M$ pour l'ensemble des arrondissements qui ont versé des sommes plus importantes que prévu au courant de l'année, notamment 2,3 M$ à Ville-Marie pour des contributions à la Société de développement commercial et à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, et différents programmes et travaux effectués au centre-ville;
  - 2,2 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, en raison de la contribution à BIXI Montréal par le biais d'une renonciation aux revenus.

AUTRES OBJETS

Tableau 84 – Autres objets

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Autres objets						
Dépenses contingentes	24 412,9	22 593,0	(17 267,7)	34 829,3	52 097,0	18 889,9
Créances douteuses ou irrécouvrables	1 813,3	39 014,0	23 464,2	20 057,3	(3 406,9)	20 044,8
Autres objets – Autres que dépenses contingentes	69 607,6	22 552,2	91 541,6	27 058,9	(64 482,7)	27 460,4
Total – Autres objets	**95 833,8**	**84 159,2**	**97 738,1**	**81 945,5**	**(15 792,6)**	**66 395,1**

Les charges des autres objets totalisent 97,7 M$, soit une hausse de 15,8 M$ par rapport au budget original. Cet écart est attribuable principalement aux éléments suivants :

- un écart défavorable de 80,2 M$ au Service de l'environnement, entre autres, attribuable aux éléments suivants :
  - une augmentation de 41,3 M$, liée à une utilisation moindre des réserves du passif environnemental de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
  - 18,7 M$, associés à une augmentation des coûts pour l'unité d'assainissement du lixiviat, à l'entretien du réseau et au changement du taux d'actualisation du passif environnemental du CESM;
  - 17,7 M$ en raison d'une hausse des coûts des contrats de construction et d'exploitation du PEPSC;
  - 8,7 M$ au Service du développement économique, incluant 7,3 M$ en raison de remises plus élevées dans le cadre du PRAM;
- un écart défavorable de 10,2 M$ au Service de l'eau, dû à une économie de 10,0 M$ anticipée au budget, mais réalisée dans les autres familles de dépenses;
- un écart défavorable de 3,4 M$ en créances douteuses ou irrécouvrables, hausse essentiellement attribuable à la provision relative aux revenus divers et associée au Programme de remboursements volontaires, destiné aux entreprises fautives identifiées dans le cadre de la commission Charbonneau;
- un écart favorable de 52,1 M$ dans les dépenses contingentes :
  - 26,7 M$, principalement en raison d'un transfert de budget à d'autres familles de dépenses en cours d'année;
  - 26,0 M$ pour la révision à la baisse du nombre des causes en attente d'un jugement;

- un écart favorable de 22, 8 M$ dans les dépenses générales d'administration :
  - 16,7 M$ principalement en raison de budgets corporatifs non requis ;
  - 5,6 M$ pour l'ajustement à la baisse des charges à payer de l'exercice antérieur;
- un écart favorable de 9,6 M$ au Service de la mise en valeur du territoire, essentiellement pour le programme Rénovation Québec;
- un écart favorable de 4,3 M$ dans l'ensemble des arrondissements, relié à des réserves non utilisées et à des transferts de crédits à d'autres activités.

ANALYSE DE CERTAINES ACTIVITÉS

DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Graphique 3 – Droits sur les mutations immobilières
(en millions de dollars)

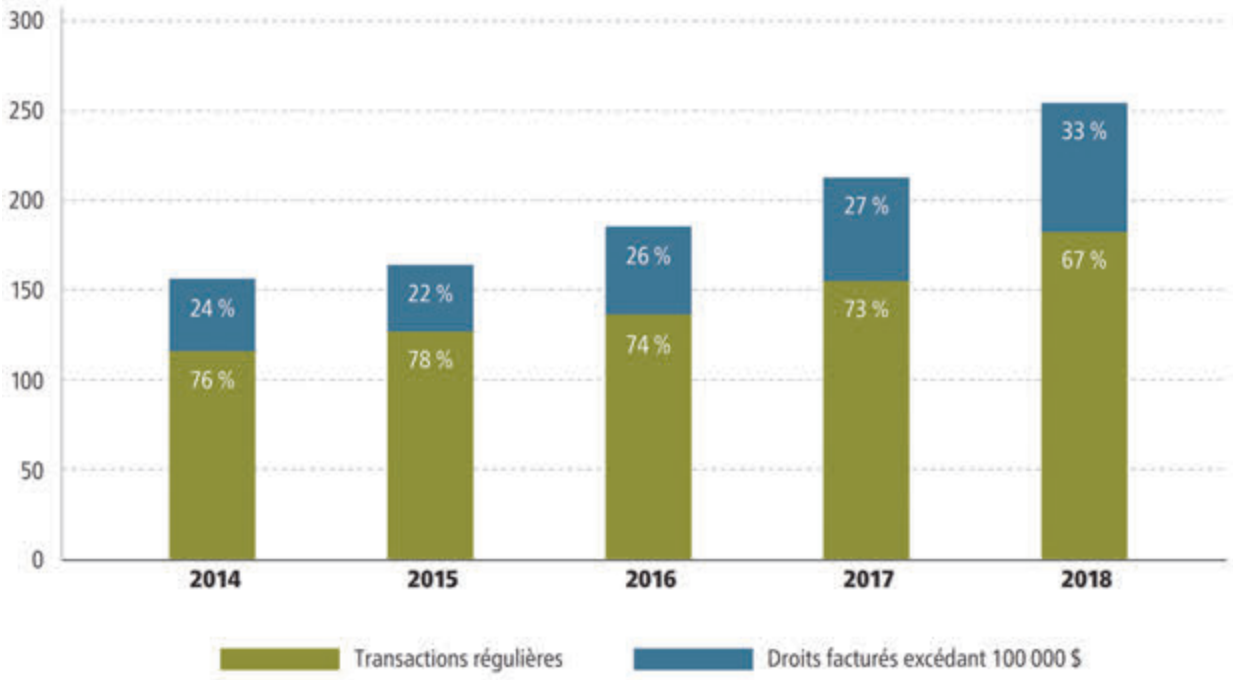

Les revenus associés aux droits sur les mutations immobilières ont fortement augmenté dans les dernières années. Bien que l'ampleur (en nombre et en valeur) des transactions courantes ait contribué à cette croissance, ce sont surtout les transactions générant des factures de plus 100 000 $ qui ont propulsé les revenus à plus de 250 M$ en 2018.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Graphique 4 – Coût de l'enlèvement de la neige en fonction des précipitations
(en millions de dollars)

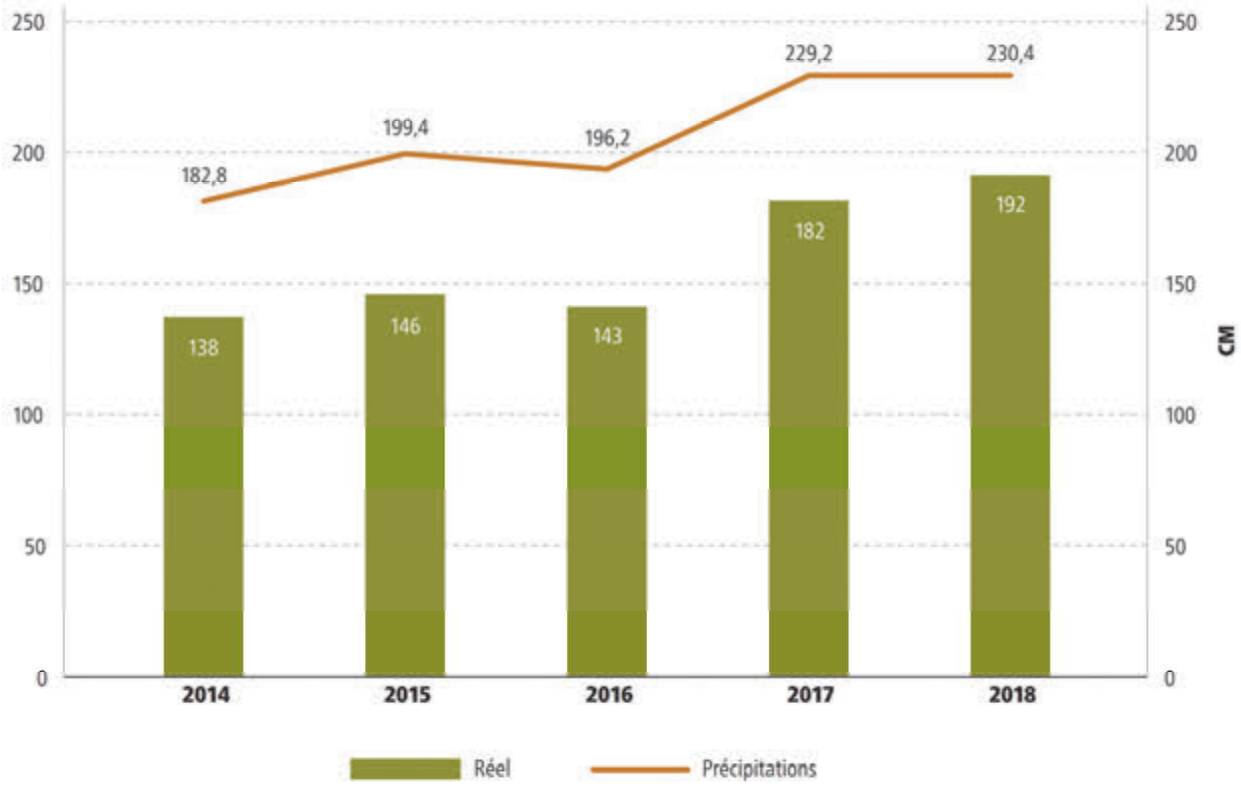

Pour 2018, bien que les précipitations de neige soient comparables à celles de 2017, les coûts relatifs à l'enlèvement de la neige ont augmenté de 10 M$. Cet écart s'explique principalement par deux facteurs :

- pour près de 5,0 M$, l'augmentation du prix de l'essence et les coûts d'entretien de la machinerie. Ces derniers coûts découlent d'une forte concentration de précipitations dans un court laps de temps, au début de 2018;
- un autre montant de 5,0 M$ provenant de l'indexation de certains contrats de transport de neige et de l'accroissement de la fréquence d'épandage d'abrasifs.

Les données relatives aux précipitations proviennent de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Graphique 5 – Coût de la gestion des matières résiduelles
(en millions de dollars)

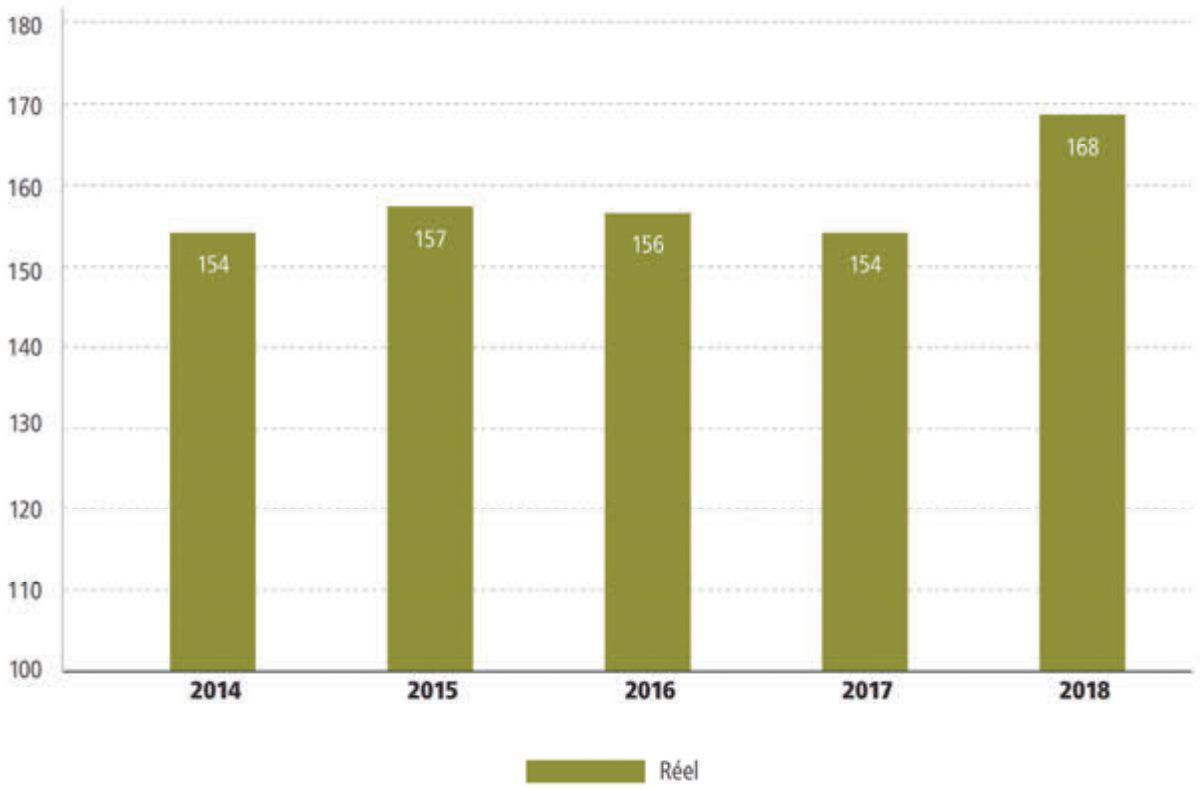

Basé sur les définitions du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, le coût de la gestion des matières résiduelles regroupe plusieurs dépenses relatives aux activités associées aux matières résiduelles, notamment :

- la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques et assimilés;
- la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables provenant de la collecte sélective;
- la collecte, le transport et le traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires);
- la collecte, le transport et la valorisation des matériaux secs tels que les résidus de construction, de rénovation et de démolition d'immeubles, de ponts, de routes et autres structures;
- la collecte, le transport, l'entreposage et la valorisation des autres matières non énumérées précédemment et destinées à être valorisées comme les pneus, les électroménagers, les meubles, les résidus domestiques dangereux, les résidus technologiques, etc.;
- la réalisation, la modification et la révision d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Les dépenses de la Ville reliées aux matières résiduelles s'élèvent à 168,4 M$ en 2018. Il s'agit d'une hausse d'environ 14,0 M$ par rapport à 2017, principalement attribuable aux éléments suivants :

- l'octroi d'un nouveau contrat de tri et de mise en marché des matières recyclables, à la suite de la résiliation des contrats actuels, pour un impact négatif de 8,2 M$ résultant des nouvelles restrictions du marché chinois sur l'importation des matières et de la chute des prix de vente des matières;
- une hausse de 1,2 M$ des coûts de collecte, de transport et de traitement, attribuable à la poursuite du déploiement des collectes des résidus alimentaires dans les bâtiments de 8 logements et moins et des collectes de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans les rues;
- un ajustement du taux de répartition des dépenses liées au matériel roulant en fonction de l'inventaire des véhicules, pour un impact négatif de 2,2 M$;
- l'indexation des coûts de main-d'œuvre associés aux activités de la gestion des matières résiduelles des arrondissements, pour 1,0 M$;
- une hausse du tonnage des cendres valorisées à des fins agricoles en provenance de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un impact négatif de 0,3 M$.

SURPLUS ACCUMULÉS ET RÉSERVES

Tableau 85 – Sommaire des surplus accumulés et des réserves

(en millions de dollars)

	Conseil municipal			Conseil d'agglo-mération	Total	
	Ville	Arrondis-sements	Total		2018	2017
Surplus accumulés non affectés[1]	238,9	73,7	312,6	(96,8)	215,8	235,6
Surplus accumulés affectés	165,1	205,3	370,4	6,7	377,1	272,4
Solde au 31 décembre	**404,0**	**279,0**	**683,0**	**(90,1)**	**592,9**	**508,0**
Réserves						
Eau	13,8		13,8	21,6	35,4	58,4
Voirie	30,2		30,2	4,3	34,5	43,4
Immobilisations	-		-	0,2	0,2	40,3
Autres	0,3	11,5	11,8	0,7	12,5	12,9
	44,3	**11,5**	**55,8**	**26,8**	**82,6**	**155,0**
	448,3	**290,5**	**738,8**	**(63,3)**	**675,5**	**663,0**

1. Après affectation des surplus de gestion aux arrondissements et affectation à l'équilibre budgétaire de l'année suivante.

Les surplus accumulés de la Ville représentent les sommes dont la Ville dispose, en plus de son budget annuel, pour effectuer certains projets spécifiques. Ils sont composés des surplus accumulés non affectés et des surplus accumulés affectés.

SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

Ces surplus accumulés représentent les sommes pour lesquelles aucune affectation n'a encore été faite, c'est-à-dire les surplus libres de la Ville. Ces montants sont présentés avant toute autre affectation à différents projets ou réserves.

SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Ces surplus accumulés représentent l'ensemble des sommes affectées par la Ville ou les arrondissements à divers projets, ainsi que les sommes disponibles pour les surplus des arrondissements.

Activités d'immobilisations – Analyse des résultats

2018

État des activités d'immobilisations

Portrait des investissements

Analyse des investissements par catégories d'actifs

Lien avec le Programme montréalais d'immobilisations (PMI)

Impact des investissements en immobilisations

Analyse des principales réalisations

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Le sommaire des résultats contenus dans le tableau suivant présente les activités d'immobilisations de la Ville de Montréal. Ces activités couvrent les investissements réalisés sur le territoire de Montréal. Le tableau illustre aussi les revenus et le financement à long terme des activités d'immobilisations ainsi que les affectations utilisées pour le paiement des immobilisations.

Tableau 86 – Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales
(en milliers de dollars)

		Réel	
	2016	**2017**	**2018**
Revenus			
Transferts	237 072	268 355	191 429
Autres revenus			
Contributions des promoteurs	250	1 558	7 386
Autres	6 846	6 790	7 752
Total – Revenus	**244 168**	**276 703**	**206 567**
Dépenses d'immobilisations			
Infrastructures	862 671	1 020 585	1 285 381
Bâtiments et améliorations locatives	181 560	200 402	281 851
Véhicules	42 100	36 647	35 363
Ameublement et équipements de bureau	49 511	76 646	83 687
Machinerie, outillage et équipements	21 453	33 618	23 284
Terrains	5 877	46 220	3 735
Autres	650	800	8 200
Total – Dépenses d'immobilisations	**1 163 820**	**1 414 916**	**1 721 501**
Déficit de l'exercice	**(919 652)**	**(1 138 213)**	**(1 514 934)**
Financement			
Financement à long terme des activités d'immobilisations	559 210	679 966	918 781
Affectations			
Activités de fonctionnement	8 624	9 487	17 704
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement affecté	10 307	24 116	10 150
Réserves financières et fonds réservés	292 547	343 716	426 443
Total – Affectations	**311 478**	**377 319**	**454 297**
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	**(48 964)**	**(80 928)**	**(141 856)**

PORTRAIT DES INVESTISSEMENTS

Le Programme triennal d'immobilisations regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissement que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre sur son territoire, au cours des trois prochaines années, pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens. La valeur de remplacement des éléments des actifs de la Ville est estimée à environ 66 G$.

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection réguliers afin de parer aux hausses des coûts de fonctionnement et, aussi, d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet, à la limite de la durée de vie d'un élément d'actif. Ainsi, les activités d'immobilisations s'imbriquent à plusieurs égards dans le budget de fonctionnement de la Ville pour maximiser l'utilisation des actifs.

Graphique 6 – Réalisations annuelles des activités d'immobilisations à des fins fiscales, de 2010 à 2018
(en millions de dollars)

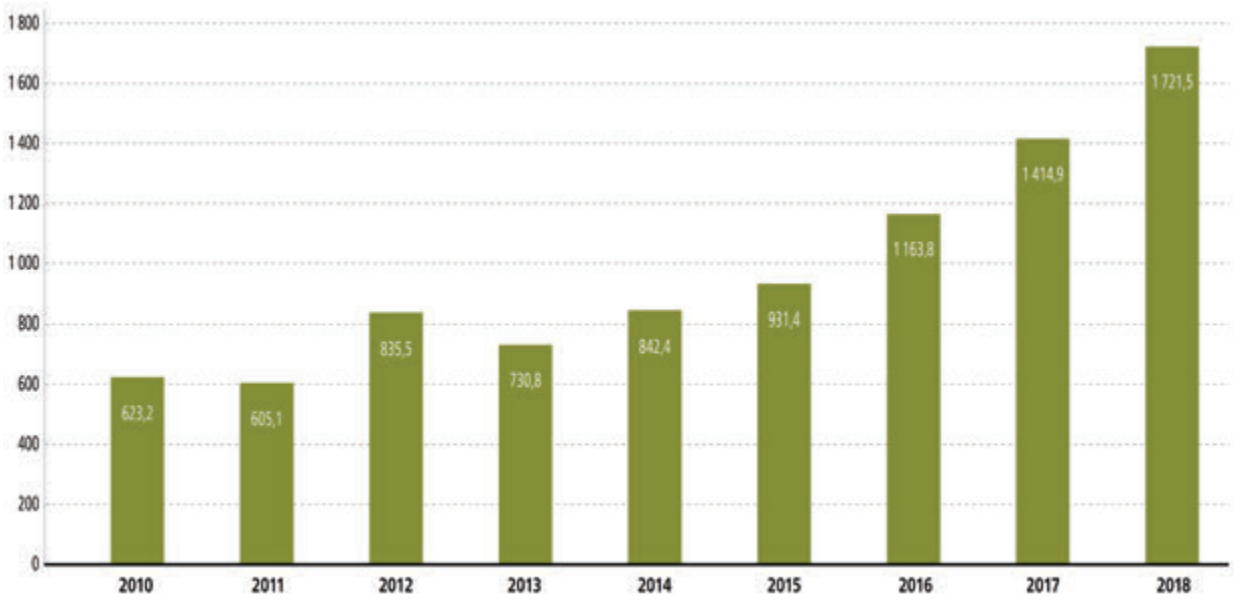

En 2018, les sommes investies sur l'ensemble du territoire montréalais totalisent 1,7 G$, soit une hausse de 306,6 M$ ou 21,7 % par rapport à 2017.

La progression des réalisations provient principalement de la croissance des investissements dans les éléments d'actifs liés à l'environnement et aux infrastructures souterraines, pour 159,0 M$, aux bâtiments, pour 81,4 M$, aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, pour 60,9 M$, ainsi qu'aux infrastructures routières, pour 44,9 M$.

La progression de la réalisation des investissements en 2018 s'inscrit dans les grandes orientations du Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période de 2015-2024. Déposé au courant de l'année 2014, le PMI permettait alors d'orienter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) dans ses priorités, dans son financement ainsi que dans les cibles d'investissement appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la ville.

Depuis l'entrée en vigueur du PMI, c'est-à-dire depuis les cinq dernières années, la valeur des réalisations en investissements a plus que doublé (soit une augmentation de 104,4 %), tel que l'illustre le graphique 6.

Le graphique 7 illustre les engagements annuels cumulés, des années 2016 à 2018. La progression constante des engagements annuels cumulatifs de la Ville en 2018 fait suite aux nombreux contrats octroyés durant cette période par les différents services centraux et arrondissements. Ces contrats seront réalisés au cours des mois et des années à venir.

L'augmentation des engagements annuels témoigne de l'objectif de la Ville de combler rapidement les besoins à l'égard de ses infrastructures vieillissantes afin d'éliminer, notamment, le déficit d'entretien dans ses réseaux d'eau et de voirie.

Graphique 7 – Engagements cumulatifs annuels – Ville de Montréal, de 2016 à 2018
(en milliers de dollars)

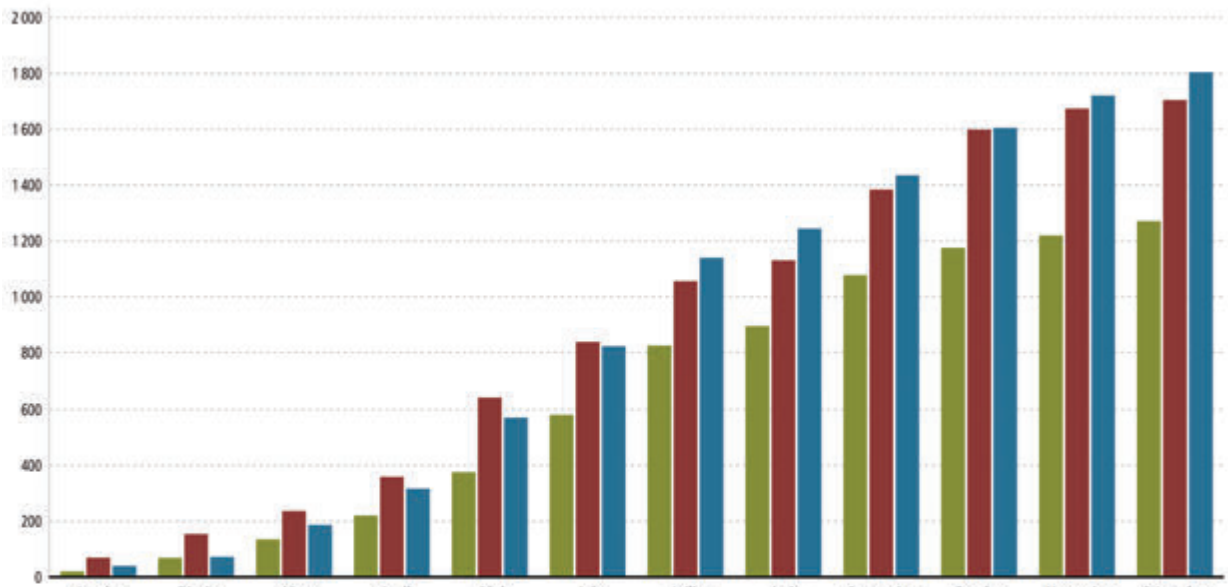

	Janvier Cumul	Février Cumul	Mars Cumul	Avril Cumul	Mai Cumul	Juin Cumul	Juillet Cumul	Août Cumul	Septembre Cumul	Octobre Cumul	Novembre Cumul	Décembre Cumul
2016	20,4	68,4	135,0	219,5	375,2	580,7	824,6	894,7	1 077,7	1 174,8	1 219,1	1 270,9
2017	69,3	153,6	236,2	359,2	642,0	838,4	1 055,5	1 130,1	1 384,2	1 598,1	1 673,2	1 704,2
2018	39,7	72,0	186,0	315,8	571,0	823,0	1 139,1	1 243,9	1 434,7	1 604,3	1 720,3	1 803,7

ANALYSE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'ACTIFS

La Ville de Montréal a injecté, en 2018, 1,7 G$ pour l'entretien, la réhabilitation et le développement d'éléments de ses actifs, répartis sur l'ensemble du territoire montréalais. À ces investissements totaux, ses services centraux ont participé à hauteur de 1,5 G$ et les arrondissements, à hauteur de 174,0 M$.

Cette section présente par grandes catégories d'actifs les principaux projets et programmes pour lesquels les sommes ont été investies.

Graphique 8 – Réalisations de 2018, 2017 et 2016, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

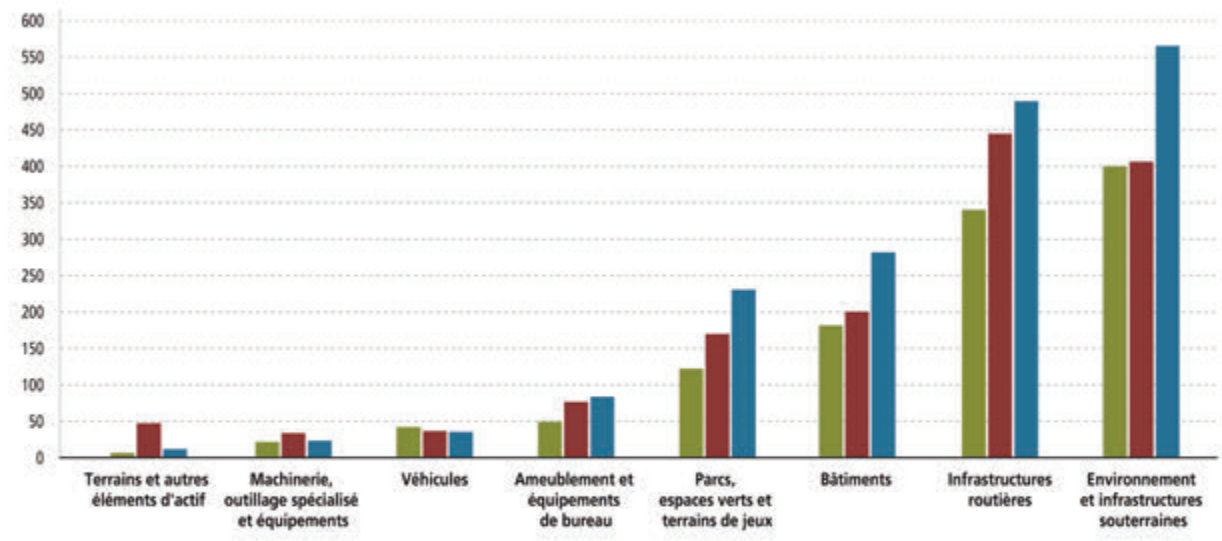

	Terrains et autres éléments d'actif	Machinerie, outillage spécialisé et équipements	Véhicules	Ameublement et équipements de bureau	Parcs, espaces verts et terrains de jeux	Bâtiments	Infrastructures routières	Environnement et infrastructures souterraines
2016	6,5	21,4	42,1	49,5	122,1	181,6	340,3	400,3
2017	47,0	33,6	36,6	76,6	169,7	200,4	444,6	406,3
2018	11,9	23,3	35,4	83,7	230,6	281,8	489,5	565,3

ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

Un montant de 565,3 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative à l'environnement et aux infrastructures souterraines, en hausse de 159,0 M$ ou 39,1 % par rapport à l'exercice précédent.

La gestion de l'eau est une priorité pour la Ville de Montréal, et de nombreux projets sont réalisés sur l'ensemble du territoire afin d'éliminer le déficit d'entretien des années antérieures ainsi que d'entretenir et de développer l'ensemble des éléments d'actifs relatifs à l'eau.

Des investissements importants, soit 253,3 M$, ont été consacrés au renouvellement de l'ensemble des conduites. De ce montant, 24,0 M$ ont servi à la réhabilitation et à la reconstruction de 6,3 km de

conduites primaires d'aqueduc, tandis que 217,7 M$ ont été investis dans le renouvellement de 53,8 km du réseau d'aqueduc et de 71,0 km d'égouts secondaires. La technique d'intervention sans tranchée a été utilisée pour 71 % des conduites. Un montant de 11,6 M$ a également été consacré au réseau des collecteurs d'égouts. Par ailleurs, des investissements de 4,3 M$ ont été réalisés dans le projet de bouclage des conduites primaires d'eau potable, qui vise à sécuriser l'alimentation en eau potable pour tout le secteur est de Montréal.

Un montant de 30,2 M$ a été consacré à la modernisation et à l'entretien des éléments d'actifs liés aux usines de production d'eau potable (notamment 9,4 M$ à l'usine Atwater et 4,6 M$ à l'usine Charles-J.-Des Baillets). Des investissements ont également été réalisés dans différents projets, soit 41,3 M$ pour la protection de la source d'alimentation à l'usine Atwater, 23,6 M$ pour la remise en service du réservoir Rosemont et 16,2 M$ pour la construction d'un nouveau bâtiment à l'usine Atwater. Afin d'améliorer et d'optimiser la consommation et la distribution de l'eau potable, 4,1 M$ ont été investis de manière à sectoriser le réseau, à réguler la pression et à mesurer la distribution.

Concernant la gestion des eaux usées et la protection de l'environnement, un montant de 16,5 M$ a été investi à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte et dans son réseau d'intercepteurs afin de maintenir les actifs en bon état. Les investissements suivants ont aussi été réalisés en 2018 : 45,2 M$ dans la construction d'ouvrages de rétention afin de réduire les surverses d'eaux usées et 29,0 M$ dans le projet de désinfection à l'ozone des eaux usées.

Concernant les conduites d'aqueduc et d'égouts, des investissements ont également été effectués dans la réalisation de grands projets d'aménagement urbain, notamment 3,2 M$ dans le projet du campus Outremont et ses abords ainsi que 1,1 M$ dans le projet de requalification urbaine du secteur de Namur–Jean-Talon Ouest (Le Triangle). De plus, certains projets de réaménagement d'artères importantes sur l'ensemble du territoire de Montréal ont fait l'objet d'investissements, tel que ceux des rues Sainte-Catherine Ouest, pour 5,8 M$, et Saint-Hubert, pour 3,9 M$.

En ce qui a trait à l'environnement durable, la Ville a investi 12,9 M$ dans la construction du centre de tri des matières recyclables, dans l'arrondissement de Lachine, qui desservira le secteur ouest de l'agglomération.

Par ailleurs, la Commission des services électriques de Montréal a investi 51,3 M$ dans le programme de construction et de modification de conduits souterrains. Ce programme est autofinancé à 100 %, à même les redevances facturées aux utilisateurs, selon la portion de conduits qu'ils utilisent.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Un montant de 489,5 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative aux infrastructures routières, en hausse de 44,9 M$ ou 10,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur et demeure chaque année une grande priorité pour la Ville. En conséquence, la remise à niveau de ce réseau névralgique a été établie comme un objectif stratégique, en visant l'élimination de son déficit d'entretien.

Globalement, c'est un investissement de 283,5 M$ qui a été consacré à l'entretien des éléments d'actifs liés à la voirie, ce qui a permis de réhabiliter ou reconstruire 275 km de rues. Ainsi, la Ville de Montréal a investi dans plusieurs programmes destinés aux infrastructures de la voirie :

- 96,9 M$ dans les deux programmes complémentaires de planage-revêtement (qui consistent à prolonger la durée de vie des chaussées en attente de réhabilitation majeure);
- 76,0 M$ dans le programme de réfection des artères;
- 68,4 M$ dans le programme de réfection du réseau de rues locales;
- 25,2 M$ dans le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels);
- 13,2 M$ dans le programme de réhabilitation de chaussées des artères par planage-revêtement;
- 3,8 M$ dans le programme d'entretien des infrastructures routières (réseau local).

Le déploiement de systèmes de transport intelligents sur le territoire de la ville se poursuit. Des investissements de 24,4 M$ ont été réalisés en 2018 pour équiper le réseau artériel (caméras, feux de circulation mis aux normes, détecteurs), afin de réagir aux perturbations dès qu'elles surviennent et de rétablir des conditions de circulation normale.

Afin d'améliorer la sécurisation des déplacements, un investissement de 16,1 M$ a été réalisé dans le programme de réaménagement géométrique du réseau local. Par ailleurs, une somme de 11,2 M$ a été investie dans plusieurs projets de réaménagement d'artères importantes sur le territoire de Montréal, notamment la rue Saint-Hubert, pour 5,4 M$, l'avenue Laurier Ouest, pour 3,5 M$ ainsi que la rue Sainte-Catherine Ouest, pour 2,3 M$. De plus, un montant de 33,3 M$ a été consacré au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage et au projet de mise à niveau de l'éclairage de rue.

La réalisation de grands projets d'aménagement urbain et de transport a également nécessité des investissements en infrastructures routières, soit 22,8 M$ dans la réalisation du campus Outremont et de ses abords, 7,7 M$ dans le projet de revitalisation du Quartier des gares et 5,0 M$ dans la requalification urbaine du secteur de Namur–Jean-Talon Ouest (Le Triangle).

Enfin, un montant total de 45,5 M$ a été investi par les 19 arrondissements dans différents programmes de réfection routière afin de maximiser la durée de vie et le confort du réseau local.

BÂTIMENTS

Un montant de 281,8 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative aux bâtiments, en hausse de 81,4 M$ ou 40,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 39,5 M$ en matière de sécurité publique (programmes d'entretien des bâtiments du Service de police et du Service de la sécurité incendie, projet de développement du pôle multifonctionnel du Service de police et projet de captation des gaz dans les casernes);
- 34,8 M$ dans le programme de mise aux normes des arénas;
- 30,9 M$ dans les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve pour le Grand Prix du Canada;
- 25,5 M$ dans le programme relatif au développement du logement social et communautaire;
- 12,5 M$ dans le réseau des bibliothèques (programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques et aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID);
- 12,2 M$ à Espace pour la vie, principalement dans le projet *Migration du Biodôme*, le programme d'entretien du Jardin botanique et le projet *Métamorphose de l'Insectarium*;
- 8,3 M$ dans le projet du campus Outremont et de ses abords (nouvelle cour de services de l'Arrondissement d'Outremont);
- 8,0 M$ au parc Jean-Drapeau, principalement dans la protection de son actif immobilisé;
- 6,5 M$ dans le projet de rénovation de l'hôtel de ville;
- 4,4 M$ dans le programme d'amélioration locative des immeubles administratifs et dans le programme de protection des bâtiments administratifs et commerciaux;
- 3,3 M$ dans le programme de réfection des bâtiments des grands parcs et dans le programme de protection des bâtiments sportifs;
- 2,5 M$ dans le programme d'accessibilité universelle (chalets de parc, bibliothèques et piscines).

Enfin, 59,3 M$ ont été consacrés par les arrondissements à différents programmes de réfection, de protection et d'amélioration des installations et des bâtiments.

PARCS, ESPACES VERTS ET TERRAINS DE JEUX

Un montant de 230,6 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative aux parcs, aux espaces verts et aux terrains de jeux, en hausse de 60,9 M$ ou 35,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre du projet de legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et du 50e anniversaire de la tenue de l'Expo 67, un montant de 33,0 M$ a été consacré au parc Jean-Drapeau afin que ce dernier devienne un parc urbain unique, tout en renforçant sa vocation de destination récréotouristique d'envergure internationale. De plus, 23,4 M$ ont été investis dans le programme d'acquisition de milieux naturels pour, à la fois, protéger la mosaïque d'habitats et la biodiversité, et offrir de nouveaux espaces verts qui favorisent le contact des citoyens avec la nature. Une somme de 15,0 M$ a aussi été consacrée au réaménagement du réseau des grands parcs ainsi qu'à celui du mont Royal, pour permettre sa protection et sa mise en valeur et bonifier son accessibilité.

La réalisation de projets structurants d'aménagement urbain a également nécessité des investissements dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux, soit 20,9 M$ dans le secteur de Griffintown, 12,5 M$ dans la réalisation du campus Outremont et de ses abords, 5,6 M$ dans le réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada ainsi que 3,2 M$ dans le réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'îlot Clark, dans le Quartier des spectacles.

Afin de favoriser l'utilisation sécuritaire du vélo selon une approche de développement durable, un montant de 9,9 M$ a été consacré au développement du réseau cyclable montréalais. Ainsi, celui-ci s'est accru de 27 km en 2018, pour atteindre 873 km.

Par ailleurs, le programme de réfection des terrains de balle a fait l'objet d'un investissement de 4,1 M$ afin de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et d'assurer une offre de services de qualité aux Montréalais.

Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un total de 58,6 M$ dans des programmes de réfection et d'aménagement de parcs et d'aires de jeux.

AUTRES CATÉGORIES D'ACTIFS

Un montant de 83,7 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative à l'ameublement et aux équipements de bureau, en hausse de 7,1 M$ ou 9,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements ont été réalisés dans des projets en technologies de l'information (75,8 M$) selon six différents axes : 33,4 M$ pour l'axe « Affaires institutionnelles », 6,1 M$ pour l'axe « Gestion du territoire », 7,9 M$ pour l'axe « Solutions aux citoyens et aux entreprises », 10,8 M$ pour l'axe « Sécurité publique et justice », 3,2 M$ pour l'axe « Intelligence d'affaires » et 14,4 M$ pour l'axe « Services transversaux ».

Un montant de 35,4 M$ a été investi dans la catégorie d'actifs relative aux véhicules, en baisse de 1,2 M$ par rapport à l'exercice précédent. Un montant de 8,3 M$ a permis d'acheter et de remplacer des véhicules pour le Service de police et le Service de sécurité incendie. De plus, un montant de 24,7 M$ a contribué à renouveler la flotte de véhicules, de camionnettes et autres équipements spécialisés pour les services centraux et les arrondissements. Pour leur part, les 19 arrondissements ont investi un montant additionnel de 1,7 M$ dans des programmes de remplacement et d'achat de véhicules.

Un montant de 23,3 M$ a été investi en 2018 dans la catégorie d'actifs relative à la machinerie, à l'outillage spécialisé et aux équipements, en baisse de 10,3 M$ ou 30,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements sont les suivants :

- 3,6 M$ pour la mesure de la consommation d'eau;
- 3,2 M$ pour le jalonnement dynamique des stationnements;
- 2,4 M$ pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- 1,2 M$ pour le développement et l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI;
- 2,0 M$ par l'ensemble des 19 arrondissements.

Enfin, un montant de 11,9 M$ a été investi pour la catégorie des terrains et autres éléments d'actifs, en baisse de 35,1 M$ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux investissements en acquisition de terrains ont eu lieu dans le programme d'acquisitions stratégiques dans les secteurs prioritaires de planification, pour 3,0 M$, ainsi que dans le programme de développement du logement social et communautaire, pour 0,2 M$.

LIEN AVEC LE PROGRAMME MONTRÉALAIS D'IMMOBILISATIONS (PMI)

Au courant de l'année 2014, la Ville a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024.

Cette nouvelle approche de planification sur 10 ans s'accompagnait d'un réalignement majeur du Programme triennal d'immobilisations (PTI) selon deux axes principaux, soit :

- augmenter les montants du PTI – la planification sur 10 ans permet d'affirmer la volonté de la Ville d'augmenter graduellement les montants annuels du PTI, les faisant passer de 1,3 G$ en 2014 à 2,1 G$ en 2024, afin d'éliminer le déficit d'entretien dans ses réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts;
- accroître le paiement au comptant d'immobilisations – l'augmentation du paiement au comptant d'immobilisations (PCI) de façon récurrente durant 10 ans est une mesure essentielle de ce réalignement.

De plus, la planification à long terme intégrait une révision en continu du plan d'emprunt, en fonction des besoins d'investissement réels pour les 10 années du PMI.

IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

Les projets et programmes d'immobilisations inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par leurs modes de financement. En effet, différentes sources de financement sont requises par la Ville, entre autres, des emprunts à long terme, afin qu'elle soit en mesure d'effectuer ses investissements. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement : c'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Un autre mode de financement influence également le budget de fonctionnement, soit le paiement au comptant d'immobilisations.

Enfin, les frais d'exploitation liés à certains investissements en immobilisations influencent également le budget de fonctionnement. En effet, les charges concernant l'exploitation et l'entretien des infrastructures sont comptabilisées au budget de fonctionnement. Ainsi, toute nouvelle construction ou tout développement d'un nouvel élément des actifs de la Ville doit faire l'objet d'une analyse d'impact sur le budget de fonctionnement à court et long terme pour en mesurer les répercussions sur le cadre financier des prochaines années et établir les besoins de financement qui s'y rattachent.

ANALYSE DES PRINCIPALES RÉALISATIONS

Cette section présente les principales réalisations liées aux investissements effectués par les unités d'affaires de la Ville de Montréal.

Tableau 87 – Dépenses d'immobilisations par unités d'affaires
(en milliers de dollars)

		Réel	
	2016	2017	2018
Services centraux			
Commission des services électriques	29 610,5	35 322,4	51 469,2
Concertation des arrondissements	9 658,8	12 887,4	2 287,5
Culture	2 128,7	21 954,3	19 834,8
Diversité sociale et sports	31 163,0	26 899,9	41 625,9
Eau	349 700,0	336 472,5	478 562,7
Environnement	6 931,4	9 634,9	14 576,2
Espace pour la vie	8 311,3	15 899,3	14 142,6
Gestion et planification immobilière	84 204,6	92 091,9	75 847,2
Grands parcs, verdissement et mont Royal	57 342,6	54 997,2	54 052,7
Infrastructures, voirie et transports	287 453,1	396 854,3	440 879,3
Matériel roulant et ateliers	24 570,2	34 909,9	38 803,0
Mise en valeur du territoire	48 750,2	97 970,4	133 706,9
Sécurité incendie	6 751,3	618,1	354,0
Société du parc Jean-Drapeau	11 041,5	29 368,1	97 310,9
Technologies de l'information	44 040,8	64 049,8	75 824,6
Autres ajustements	650,0	800,0	8 200,9
Total – Services centraux	**1 002 308,0**	**1 230 730,4**	**1 547 478,4**
Arrondissements			
Ahuntsic-Cartierville	12 283,9	12 595,4	9 540,2
Anjou	3 336,4	6 949,2	5 225,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 920,3	12 454,9	10 991,1
Lachine	7 712,7	2 030,7	2 584,2
LaSalle	3 848,0	9 889,1	8 704,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 074,0	5 951,4	1 737,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 824,4	13 925,7	11 979,2
Montréal-Nord	3 870,6	7 918,5	8 792,6
Outremont	2 435,1	1 962,0	1 605,3
Pierrefonds-Roxboro	5 656,8	4 828,5	9 687,9
Plateau-Mont-Royal	4 756,9	11 613,2	9 596,5
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 610,2	8 341,6	18 463,4
Rosemont–La Petite-Patrie	12 762,2	11 762,2	16 697,1
Saint-Laurent	16 674,7	23 657,4	14 129,9
Saint-Léonard	5 693,6	10 035,1	7 656,1
Sud-Ouest	4 945,0	10 134,7	5 298,8
Verdun	15 782,3	6 149,0	7 303,8
Ville-Marie	16 678,1	10 697,2	14 321,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	8 647,5	13 290,0	9 708,4
Total – Arrondissements	**161 512,7**	**184 185,8**	**174 023,0**
Total – Dépenses d'immobilisations	**1 163 820,7**	**1 414 916,2**	**1 721 501,4**

Les montants énumérés ci-après peuvent différer de ceux présentés dans la section relative aux investissements par catégories d'actifs. En effet, cette dernière se limitait aux investissements en fonction d'une seule catégorie d'actifs à la fois, alors que les réalisations retenues dans la prochaine section peuvent couvrir plusieurs catégories d'actifs.

SERVICES CENTRAUX

Les services centraux mettent de l'avant des projets et programmes qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière. Par ailleurs, les services centraux appuient les arrondissements dans la réalisation de différents projets et programmes tels que les programmes de mise aux normes des arénas et des équipements aquatiques, les programmes de réfection des rues locales, le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, et d'autres. En 2018, un montant de 1,5 G$ a été consacré à différentes activités d'immobilisations, ce qui représente une croissance de 316,7 M$ ou 25,7 % par rapport à l'exercice précédent.

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL : 51,5 M$

- Intégration des travaux de la CSEM à une vingtaine de projets de la Ville afin d'agrandir, de préserver et d'améliorer le réseau de conduits souterrains.
- Enlèvement de poteaux sur 9 km de rues.
- Coordination de 3 km de nouveaux ensembles résidentiels.

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS : 2,3 M$

- Finalisation, par les arrondissements, de 14 projets relatifs au legs du 375e anniversaire de Montréal, pour 2,0 M$.
- Réalisation, par l'Arrondissement de Ville-Marie, des travaux d'aménagement au parc Walter-Stewart, pour 0,2 M$, grâce au programme pilote Quartiers intégrés (QI).

CULTURE : 19,8 M$

- Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques, pour 11,0 M$:
  - Poursuite du chantier de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds, pour 8,7 M$.
  - Conclusion du contrat d'architecture pour la bibliothèque Maisonneuve, pour 1,2 M$.
  - Conclusion du concours d'architecture pour la bibliothèque L'Octogone, pour 0,6 M$.

- Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts et de l'esplanade Clark, pour 6,1 M$:
  - Mise en chantier du projet de construction de la patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark, pour 2,2 M$.
  - Paiement de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage, pour 1,7 M$.
  - Réalisation des travaux de terrassement et de décontamination, pour 1,2 M$.
- Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID, pour 1,7 M$.
- Acquisition et installation d'œuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations, pour 0,6 M$:
  - Quartier des spectacles, pour 0,1 M$.
  - Réalisation de l'œuvre d'art mural « Le monde intérieur » sur l'édifice Strathearn, pour 0,1 M$.
- Centre d'histoire de Montréal – Aménagement d'un espace citoyen et muséal au Carré Saint-Laurent, pour 0,3 M$.

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS : 41,6 M$

- Investissements dans les installations sportives où le Service de la diversité sociale et des sports agit comme requérant, pour 41,6 M$:
  - Programme de mise aux normes des arénas : réouverture de 6 arénas à la suite de travaux, 3 arénas en chantier, 5 à l'étape des plans et devis, et 1 à l'étape de la planification, pour 34,8 M$.
  - Programme de réfection des terrains de balle : réalisation de 12 projets, pour 4,0 M$.
  - Aménagement d'un terrain synthétique extérieur de soccer-football au complexe sportif Marie-Victorin, pour 1,5 M$.
  - Projets de construction d'équipements aquatiques : 1 projet à l'étape des plans et devis, pour 0,9 M$.
  - Divers projets mineurs : fin des travaux de mise à niveau des plots de départ au complexe sportif Claude-Robillard et installation d'équipements adaptés aux personnes ayant des limitations fonctionnelles, pour 0,2 M$.
  - Programme d'aménagement des glaces extérieures réfrigérées : 1 projet à l'étape de démarrage, pour 0,1 M$.

- Mise en place de divers programmes d'investissement par le Service de la diversité sociale et des sports, qui ont donné lieu à des investissements où les arrondissements agissent comme requérants, pour 15,3 M$:
  - Programme de mise aux normes des équipements aquatiques : 24 projets dans 15 arrondissements, pour 7,8 M$.
  - Programme des équipements sportifs à vocation supra-locale : 9 projets dans 8 arrondissements, pour 3,5 M$.
  - Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle : 22 projets dans 13 arrondissements et 3 projets dans 2 services centraux, pour 2,0 M$.
  - Programme de mise aux normes des arénas : 10 projets dans 8 arrondissements, pour 0,9 M$.
  - Programme des glaces extérieures réfrigérées : 1 projet dans 1 arrondissement, pour 0,5 M$.
  - Programme de réfection des terrains de balle : 1 projet dans 1 arrondissement, pour 0,4 M$.
  - Programme des plateaux sportifs extérieurs : 4 projets dans 4 arrondissements, pour 0,2 M$.

EAU : 478,6 M$

- Protection de la sécurité et de la santé publiques et respect du cadre réglementaire :
  - Protection de la source d'alimentation de l'usine Atwater, pour 41,3 M$.
  - Réfection de la surface du réservoir Rosemont et construction d'une station de pompage, pour 23,6 M$.
  - Modernisation des usines d'eau potable, pour 23,2 M$.
  - Poursuite de la construction d'un nouveau bâtiment d'ateliers à l'usine Atwater, pour 16,2 M$.
  - Bouclage et sécurisation des conduites primaires d'eau potable, pour 4,3 M$.
- Protection de l'environnement et respect du cadre réglementaire :
  - Construction d'ouvrages de rétention des eaux usées, pour 45,3 M$.
  - Travaux préparant à la désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour 29,0 M$.
  - Réhabilitation d'intercepteurs d'eaux usées, pour 2,7 M$.
- Rattrapage du déficit d'entretien pour maintenir les infrastructures en bon état et assurer un service fiable d'eau potable et d'eaux usées :
  - Renouvellement de 133 km de conduites d'eau potable et d'eaux usées, pour 253,5 M$.
  - Maintien des actifs de la station d'épuration des eaux usées, pour 15,0 M$.

- Réhabilitation de chambres de vannes, de réservoirs et de stations de pompage d'eau potable, pour 9,0 M$.
- Mise à niveau des actifs des usines d'eau potable, pour 7,2 M$.

- Amélioration et optimisation de la consommation et de la distribution de l'eau potable :
  - Régulation de la pression du réseau d'aqueduc, pour 4,1 M$.
  - Installation de compteurs dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) et réhabilitation des chambres de compteurs, pour 4,1 M$.

ENVIRONNEMENT : 14,6 M$

- Réalisation d'éléments clés du Plan de gestion des matières résiduelles, pour 14,1 M$, notamment :
  - Poursuite de la conception et de la construction du nouveau centre de tri des matières recyclables de Lachine, pour 13,1 M$. La mise en service est prévue pour le mois de novembre 2019.
  - Déroulement du processus faisant suite lancement des appels d'offres pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un centre de biométhanisation à Montréal-Est et de deux centres de compostage, l'un à Saint-Laurent et l'autre à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
- Investissements dans la mise à niveau des équipements d'échantillonnage et de mesures environnementaux et des instruments analytiques relatifs à la qualité de l'eau, de l'air et des aliments, incluant les stations d'échantillonnage de la qualité de l'air, pour 0,3 M$.

ESPACE POUR LA VIE : 14,1 M$

- Investissements dans les programmes d'entretien des actifs, pour 7,6 M$:
  - Mise aux normes du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour 2,7 M$.
  - Réaménagement des sentiers, des terrasses et de l'exposition permanente du Jardin de Chine, pour 1,0 M$.
  - Réfection des bâtiments de la chaufferie, du complexe C et des services annexes du Jardin botanique, pour 1,0 M$.
  - Réaménagement des serres Louis-Dupire et autres, pour 1,0 M$.
  - Réaménagement du Jardin de la pureté – volet phytotechnologique, pour 0,7 M$.
  - Électrification des volets des serres du Jardin botanique, pour 0,7 M$.
  - Réfection des zones non touchées par le projet *Migration du Biodôme*, pour 0,5 M$.

- Réalisation (non terminée) de trois grands projets, pour 6,5 M$:
  - *Migration du Biodôme*, pour 5,6 M$.
  - *Métamorphose de l'Insectarium*, pour 0,6 M$.
  - *Parcours phytotechnologique*, pour 0,3 M$.

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE : 75,8 M$

- Mise en œuvre du programme de rénovation des bâtiments du Service de sécurité incendie, notamment son quartier général et plusieurs casernes, pour 18,1 M$.
- Agrandissement et rénovation du pôle multifonctionnel du Service de police, pour 13,4 M$.
- Rénovation de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques du quartier général du Service de police, pour 4,6 M$.
- Relocalisation des effectifs de l'Hôtel de ville à l'édifice Lucien-Saulnier – phase 1, pour 3,8 M$.
- Mise à niveau des cours de services, notamment les cours des Carrières et Dickson, pour 3,7 M$.
- Réalisation de travaux relatifs à l'accessibilité universelle dans différents bâtiments, pour 2,5 M$.
- Poursuite du projet de captation de gaz à la source dans plus de 15 casernes, pour 2,0 M$.
- Poursuite des travaux de réfection du tunnel à la cour municipale, pour 1,2 M$.
- Programme d'installation de stations de recharges pour véhicules électriques : 23 projets en cours, pour 0,7 M$.

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL : 54,1 M$

- Mise en valeur du square Viger, pour 3,8 M$.
- Parc Frédéric-Back : aménagement des blocs 2, 3 et 4, pour 1,8 M$.
- Investissements dans différents programmes :
  - Acquisition de milieux naturels, pour 23,4 M$.
  - Réaménagement du réseau des grands parcs, pour 11,6 M$.
  - Réaménagement du parc du Mont-Royal, pour 6,8 M$.

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS : 440,9 M$

- Entretien des actifs de la voirie : investissements de 283,5 M$ pour, notamment, réhabiliter reconstruire ou réaménager 275 km de rues.
- Investissements dans plusieurs grands projets structurants, incluant le réaménagement des rues Saint-Hubert (10,4 M$) et Sainte-Catherine Ouest (9,0 M$) et de l'axe Laurentien-Lachapelle (5,7 M$), la finalisation des travaux relatifs à l'avenue Laurier Ouest (4,7 M$) ainsi que le début des travaux sur le boulevard Pie-IX en lien avec le projet de Service rapide par bus - SRB (2,7 M$).
- Réalisation de plusieurs projets avec des partenaires internes, notamment la revitalisation du Quartier des gares, pour 8,2 M$.
- Poursuite du déploiement d'équipements d'éclairage intelligents (33,4 M$) et de systèmes de transport intelligents (30,5 M$) sur le territoire de la ville. Ces investissements importants ont pour objectif d'équiper le réseau artériel (caméras, mise aux normes des feux de circulation, détecteurs), afin de réagir rapidement aux perturbations dès qu'elles surviennent et de rétablir des conditions de circulation normales.
- Développement du réseau cyclable : investissements de 10,0 M$ pour ajouter 27 km au réseau cyclable, pour un total de 873 km. Par ailleurs, un investissement de 1,2 M$ a permis d'amorcer l'acquisition d'équipements visant l'expansion du système de vélo en libre-service BIXI.
- Projets majeurs : poursuite, en collaboration avec les partenaires de la Ville de la planification et de la réalisation de projets majeurs tels que le complexe Turcot (Ministère du Transport du Québec - MTQ), le pont Champlain (Infrastructure Canada - IC), la reconstruction du boulevard Pie-IX pour le SRB (ARTM). La Ville accompagne aussi la Caisse de dépôt et placement du Québec infrastructures (CDPQi) pour le développement du projet de Réseau express métropolitain (REM).

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS : 38,8 M$

- Achat de tracteurs, de colmateuses, de véhicules lourds, de camions, de remorques, de bennes basculantes et de véhicules légers, ainsi que leurs aménagements (pour les services centraux et les arrondissements), pour 25,4 M$.
- Acquisition de véhicules pour le Service de police, pour 4,4 M$.
- Acquisition de divers types de véhicules pour le Service de sécurité incendie, notamment un camion échelle, un camion autopompe, un véhicule d'intervention en matières dangereuses et un véhicule amphibie, pour 4,1 M$.
- Acquisition de 100 véhicules électriques, pour 3,5 M$.
- Construction ou remplacement de postes d'essence, pour les cours de service Saint-Michel, Villeray et Saint-Laurent, pour 1,4 M$.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE : 133,7 M$

- Direction de l'urbanisme – Investissements de l'ordre de 106,4 M$ dans les projets suivants :
  - Projets urbains : le quartier de Griffintown, Le Triangle, le site du campus Outremont et les acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification, pour 88,0 M$.
  - Projets du patrimoine : réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada, réaménagement de la rue Saint-Paul, mise en valeur des immeubles patrimoniaux et réalisation du Plan lumière, pour 18,4 M$.
- Direction de l'habitation – Investissement de 27,3 MS dans les programmes et projets suivants :
  - Programme d'infrastructures lié à la construction de logements sociaux et communautaires, incluant les Habitations Jeanne-Mance cédées à la Ville à coût nul par le gouvernement du Québec, pour 26,1 M$.
  - Programme d'infrastructures nécessaires au développement immobilier, pour 0,8 M$.
  - Infrastructures et aménagement des bassins du Nouveau Havre, pour 0,4 M$.

SÉCURITÉ INCENDIE : 0,4 M$

- Acquisition d'équipements et accessoires dans le but de maintenir opérationnel le parc d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA), pour 0,1 M$.
- Acquisition de détecteurs d'agents chimiques de guerre et industriels toxiques (AP4C) afin de pouvoir intervenir en cas d'attaque chimique, biologique, radiologique, nucléaire ou lors d'un accident industriel (CBRN), pour 0,1 M$.
- Acquisition d'équipements obligatoires (outils d'étalement) dans le cadre du programme Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds (RSMUEL) du ministère de la Sécurité publique du Canada, pour 0,1 M$.

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU : 97,3 M$

- Programme de protection des actifs, pour 26,1 M$:
  - Zone hospitalité : construction du mur de soutènement, des plateformes amovibles, des infrastructures fixes et différents aménagements, pour 12,9 M$.
  - Réfection de bâtiments, notamment le pavillon du Canada, le pavillon des services ainsi que les bâtiments du Musée Stewart, pour 6,3 M$.
  - Aménagement et réaménagement des réseaux routiers, pour 2,2 M$.
  - Réfection du complexe aquatique et des stations de filtrage, pour 1,8 M$.
  - Acquisition d'équipements informatiques, de véhicules et autres, pour 1,4 M$.

- Projets de legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et autres projets, pour 71,2 M$:
  - Aménagement et construction de l'allée Calder et de l'amphithéâtre dans le cadre du plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'Île Sainte-Hélène (PAMV), pour 41,5 M$.
  - Réfection du circuit Gilles-Villeneuve, notamment les infrastructures et les paddocks, pour 28,8 M$.
  - Rénovation du pavillon du Canada : phase 1, pour 0,9 M$.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : 75,8 M$

- Dépenses de 33,4 M$ pour l'axe « Affaires institutionnelles » :
  - Optimisation de la gestion des paiements : déploiement de la première version (mode visualisation) de l'application Gestionnaire des factures (GDF) pour le traitement des factures avec bons de commande, utilisée par le Service des Finances et l'ensemble de la Ville.
  - Recettes et encaissements (système informatique) : déploiement et intégration de 47 bibliothèques et du Bureau des permis de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- Dépenses de 6,1 M$ pour l'axe « Gestion du territoire » :
  - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR) : mise en place d'une application permettant aux entreprises d'enregistrer les demandes liées aux permis de consentement, sur le réseau routier de la ville.
  - Système d'autorisation de travaux sur les sites patrimoniaux et les aires de protection (SATSA) : installation d'une nouvelle application découlant du changement du Règlement d'urbanisme, pour faire la saisie et l'approbation des demandes de permis sur les sites patrimoniaux.
- Dépenses de 7,9 M$ pour l'axe « Solutions aux citoyens et aux entreprises » :
  - Réforme des services d'accueil – Espace pour la vie : mise à jour de Galaxy (système de billetterie), qui permet une meilleure gestion, développement d'une nouvelle solution mobile de validation des billets d'accès (compostage) et mise en place d'une borne pilote d'auto-compostage au Jardin botanique visant à tester l'amélioration de la fluidité d'accès.
- Dépenses de 10,8 M$ pour l'axe « Sécurité publique et justice » :
  - Cour municipale numérique : mise en place de la vidéo comparution aux 4 centres opérationnels du Service de police et des kiosques automatisés pour l'agenda de la cour municipale (les agendas ne sont plus imprimés).
  - Mise à niveau et modernisation complète du système de répartition du Service de sécurité incendie.

- Dépenses de 3,2 M$ pour l'axe « Intelligence d'affaires » :
  - Déploiement d'une solution de visualisation et d'analytique des données (Qlik Sense) permettant la création de tableaux de bord et l'analyse avancée des données par les employés de la Ville; déploiement du premier tableau de bord opérationnel pour les cadres en caserne du Service de sécurité incendie.
- Dépenses de 14,4 M$ pour l'axe « Services transversaux » :
  - Mise en place du Wi-Fi corporatif : déploiement dans 147 bâtiments de la Ville.
  - Communications numériques : déploiement de la plateforme Centre Contact Clients (CCC) aux services 311 et au Centre Opération sécurité.

ARRONDISSEMENTS

Les arrondissements, au moyen des budgets qui leur sont réservés dans le cadre du PTI 2018-2020, investissent dans les éléments des actifs touchant les services de proximité destinés aux citoyens. Pour 2018, un montant de 174,0 M$ a été consacré à diverses activités d'immobilisations, ce qui représente une baisse de 10,2 M$ ou 5,5 % par rapport à l'exercice précédent.

AHUNTSIC-CARTIERVILLE : 9,5 M$

- Réalisation de travaux d'aménagement sur le chalet et la pataugeoire du parc Saint-Paul-de-la-Croix, pour 2,8 M$.
- Réalisation de travaux de pavage et de reconstruction sur différents tronçons de chaussées et de trottoirs, incluant l'aménagement d'une trentaine de saillies de trottoirs, permettant d'améliorer l'état du réseau routier local et de sécuriser les intersections, pour 1,8 M$.
- Réalisation de travaux de mise aux normes à l'aréna Marcelin-Wilson, pour 1,6 M$.
- Construction d'un bâtiment à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, située au parc De Mésy, pour 1,2 M$.
- Réaménagement des aires de jeux du parc Sainte-Odile, pour 0,5 M$.
- Installation de filets protecteurs aux parcs D'Auteuil et Marcelin-Wilson, pour 0,2 M$.

ANJOU : 5,2 M$

- Acquisition d'un terrain pour la future maison de la culture, pour 1,7 M$.
- Réalisation de travaux de rénovation intérieure et d'accessibilité universelle à la mairie, pour 1,5 M$.
- Réfection des rues et des trottoirs, pour 0,7 M$.
- Rénovation de divers bâtiments, pour 0,5 M$.
- Réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs, incluant l'installation de clôtures, pour 0,4 M$.
- Acquisition d'équipements, notamment une génératrice, pour 0,3 M$.

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE : 11,0 M$

- Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation, pour 3,3 M$.
- Installation d'un nouveau terrain de soccer synthétique au parc Loyola, pour 2,4 M$.
- Réhabilitation de la cour de services Darlington, pour 0,8 M$.
- Réfection de divers bâtiments municipaux, incluant le Centre sportif Côte-des-Neiges, pour 0,8 M$.
- Réalisation de travaux de rénovation au chalet du parc Notre-Dame-de-Grâce, pour 0,8 M$.

- Aménagement de la place de Vimy dans le parc Notre-Dame-de-Grâce, pour 0,6 M$.
- Transformation de la pataugeoire du parc Macdonald en jeux d'eau, pour 0,5 M$.
- Finalisation des travaux contingents et accessoires au centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'à la bibliothèque Benny, pour 0,3 M$.
- Début des travaux d'agrandissement du chalet du parc de la Savane, pour 0,3 M$.
- Réalisation de travaux de maçonnerie au Centre communautaire Côte-des-Neiges, pour 0,3 M$.
- Réaménagement de l'aire de jeux du parc de la Confédération, pour 0,2 M$.
- Aménagement de l'aire d'exercice canin de la place Darlington, pour 0,2 M$.

LACHINE : 2,6 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière, principalement sur les 6e, 8e et 11e Avenue ainsi que plantation de 300 arbres sur la rue Norman, pour 1,1 M$.
- Investissements dans l'aménagement du nouveau parc Pominville, pour 0,3 M$.
- Réalisation de travaux d'accessibilité universelle à la Vieille Brasserie, pour 0,2 M$.
- Achèvement des travaux de mise aux normes pour la station de pompage Camille à Saint-Pierre.

LASALLE : 8,7 M$

- Réfection des parcs de l'arrondissement, incluant la construction d'un îlot rassembleur au parc Parent et d'un sentier d'accès à la terrasse de la baie de Quenneville, des travaux de réaménagement aux parcs Martineau, Dalmany, Ouellette, Lacharité, Melatti, Lawrence et des Saints-Anges ainsi que la première portion des travaux de reconstruction du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité, pour 3,0 M$.
- Acquisition des infrastructures du quartier Highlands, financée en totalité par le promoteur, pour 2,2 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection des bâtiments, notamment pour la mairie d'arrondissement, le centre communautaire et culturel Henri-Lemieux, l'aréna Jacques-Lemaire ainsi que l'Aquadôme, pour 2,0 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière avec des travaux de pavage et de reconstruction sur différents tronçons de chaussées et de trottoirs, permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 1,5 M$.

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : 1,7 M$

- Pavage et reconstruction de différents tronçons de chaussées et de trottoirs, permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 0,5 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection des bâtiments, comprenant notamment la mairie d'arrondissement et le pavillon Vincent-Lecavalier, pour 0,3 M$.
- Finalisation des travaux contingents et accessoires à la salle multifonctionnelle Madeleine-Lahaye, pour 0,3 M$.
- Acquisition d'un balai de rue aspirateur, dans le cadre du programme de remplacement de véhicules, pour 0,3 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs de l'Arrondissement, pour 0,2 M$.
- Mise en œuvre du programme d'apaisement de la circulation, incluant l'installation de bollards de sécurité, de bacs de plantation et de signaux de circulation, pour 0,1 M$.

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : 12,0 M$

- Mise en œuvre du programme de protection et de construction des bâtiments, comprenant la mise aux normes de l'aréna Saint-Donat, l'agrandissement et la rénovation du chalet de parc Saint-Clément, le remplacement du système de filtration et d'éclairage à la piscine Pierre-Lorange, la réfection de la fontaine et de l'entrée d'eau du bain Morgan ainsi que l'accessibilité universelle et la rénovation des portes d'accès du centre Pierre-Charbonneau, pour 4,0 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, comprenant la conception et la reconstruction de trottoirs ainsi que l'aménagement d'avancées de trottoirs, pour 3,8 M$.
- Mise en œuvre du programme de réaménagement de parcs anciens, comprenant la mise aux normes des pataugeoires Pierre-Bédard et Saint-Clément, avec l'ajout d'un système de filtration, le réaménagement des parcs Lalancette et Pierre-Bernard ainsi que le réaménagement des passages du lien vert, pour 3,2 M$.
- Mise en œuvre du projet d'aménagement de la ruelle Desjardins-De La Salle-de Rouen, financé par une taxe d'amélioration locale à la charge des citoyens, pour 0,4 M$.
- Mise en œuvre du programme d'apaisement de la circulation (dos d'âne et passages piétons surélevés), pour 0,3 M$.

Montréal-Nord : 8,8 M$

- Réalisation de réfection routière, incluant la réalisation de 555 m de rues locales et de 1 292 m² de trottoirs ainsi que la construction de 358 m² de fosses de plantation et l'ajout de 5,2 km au réseau cyclable, pour 1,6 M$.
- Réalisation de travaux de mise aux normes à l'aréna Fleury, pour 1,4 M$.

- Acquisition de trois terrains pour fins de parcs et espaces publics, pour 1,1 M$.
- Réalisation de travaux de mise aux normes sur des bâtiments administratifs, pour 0,9 M$.
- Aménagement de scènes extérieures aux parcs Gouin et Eusèbe-Ménard, pour 0,9 M$.
- Remplacement de la climatisation à la bibliothèque Henri-Bourassa, pour 0,7 M$.
- Réalisation d'aménagements dans divers parcs (Aimé-Léonard, Lacordaire et Le Carignan) tels que des jeux d'eau et des terrains de tennis, pour 0,6 M$.
- Réparation du chalet du parc Ottawa, à la suite d'un incendie, pour 0,4 M$.
- Aménagement de quatre nouvelles ruelles vertes et de la place de l'Espoir, pour 0,4 M$.
- Planification d'aménagements pour divers parcs (Henri-Bourassa, Jules-Verne, Sabrevois, Aimé-Léonard), pour 0,2 M$.

OUTREMONT : 1,6 M$

- Réaménagement de l'aire de jeux et début de la mise aux normes de la piscine du parc John-F. Kennedy, pour 0,8 M$.
- Réfection de chaussées et de trottoirs à différents endroits sur le territoire de l'arrondissement, pour 0,7 M$.
- Réaménagement de locaux au Centre communautaire intergénérationnel (CCI), pour 0,1 M$.

PIERREFONDS-ROXBORO : 9,7 M$

- Réaménagement de divers parcs, notamment le parc des Anciens-Combattants, et reconstruction de la piscine Versailles, pour 6,6 M$.
- Construction d'un espace administratif à la bibliothèque, pour 1,5 M$.
- Réfection de divers bâtiments, comprenant notamment le remplacement des fenêtres de la mairie d'arrondissement et du centre culturel, pour 1,3 M$.
- Réfection routière, principalement de la rue Marceau, pour 0,2 M$.

PLATEAU-MONT-ROYAL : 9,6 M$

- Mise en œuvre du programme de réaménagement des infrastructures, comprenant plusieurs projets de verdissement de ruelles, de saillies et de réaménagements géométriques, (notamment : les rues Bagg, Napoléon, Marie-Anne, Guilbault, Garnier et Prince-Arthur, et l'avenue Fairmount), pour 4,5 M$.
- Réalisation du programme de réaménagement des parcs, incluant la poursuite de l'aménagement du *skatepark* ainsi que l'aménagement du parc Devonshire, pour 2,6 M$.

- Mise en œuvre du programme de réfection routière (diverses rues, trottoirs et dos d'âne), pour 1,9 M$.
- Poursuite du réaménagement de la caserne 26 et finalisation d'améliorations locatives au 201, avenue Laurier Est, pour 0,4 M$.
- Début des travaux de la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, pour 0,1 M$.

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES : 18,5 M$

- Mise en œuvre du programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels, pour le projet *Le Valencia*, phase 2, pour 3,7 M$.
- Réfection des centres de loisirs et communautaires, comprenant notamment le stationnement écologique de l'aréna Rodrigue-Gilbert et de la mise aux normes de l'aréna René-Masson, pour 3,6 M$.
- Aménagement de parcs de l'arrondissement tels que les parcs Saint-Joseph, René-Vautelet et Saint-Marcel, pour 2,5 M$.
- Construction d'un pavillon au parc Clémentine-de-la-Rousselière, pour 2,2 M$.
- Réfection des terrains de soccer et de tennis des parcs Daniel-Johnson, de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles, Saint-Marcel et Conrad-Poirier, pour 1,8 M$.
- Début de la construction du chalet et de la piscine Hans-Selye, pour 1,3 M$.
- Acquisition de terrains pour fins de parcs, pour 1,1 M$.
- Aménagement du stationnement de la Maison du citoyen, dans le cadre de la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, pour 0,9 M$.
- Réalisation du programme de soutien pour la mise en valeur de la rivière des Prairies, notamment aux parcs Solange-Chaput-Rolland, André-Corbeil-dit-Tranchemontagne et Ernerst-Rouleau, pour 0,7 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection et de réaménagement de rues, pour 0,6 M$.
- Acquisition de poubelles semi-enfouies et d'équipements, pour 0,1 M$.

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE : 16,7 M$

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan local de déplacement (incluant de nombreuses mesures d'apaisement de la circulation), pour 4,3 M$.
- Aménagement du terrain synthétique de soccer-rugby au parc Étienne-Desmarteau, pour 2,2 M$.
- Fin des travaux de mise aux normes du système de réfrigération de l'aréna Étienne-Desmarteau, pour 1,7 M$.

- Réfection du chalet et achèvement des travaux relatifs à la nouvelle aire de planche à roulettes, au parc du Père-Marquette, pour 1,4 M$.
- Réfection du système de filtration de la piscine du parc Joseph-Paré, pour 1,0 M$.
- Réalisation des aménagements permanents de la place Shamrock, pour 1,0 M$.
- Réaménagement des aires de jeux des parcs Henri-Valade et Idola-Saint-Jean, pour 0,8 M$.
- Réaménagement de l'aire d'entraînement pour adultes, de l'aire d'exercice canin ainsi que de l'éclairage du parc de la Louisiane, pour 0,5 M$.
- Réalisation du jardin à monarques Marcelle-Gauvreau, pour 0,4 M$.
- Maintien du programme de ruelles vertes, pour 0,2 M$.
- Réaménagement du terrain de micro-soccer du parc De Gaspé, pour 0,2 M$.

SAINT-LAURENT : 14,1 M$

- Achèvement des travaux de construction du complexe sportif, pour 2,9 M$.
- Réaménagement des parcs Saint-Laurent, Marcel-Laurin, Bélanger, Cousineau, et Chamberland, pour 2,0 M$.
- Réfection de la piste d'athlétisme Ben-Leduc et d'un terrain de soccer au parc Marcel-Laurin, pour 1,7 M$.
- Aménagement des nouveaux squares Nordet et Rambler au parc du Bois-Franc, pour 1,4 M$.
- Prolongement du boulevard Alfred-Nobel dans l'Éco-campus Hubert-Reeves et réalisation de travaux du bassin du ruisseau Bertrand, pour 1,4 M$.
- Mise en œuvre du programme de réfection routière, pour 1,1 M$.
- Achèvement des travaux au parc Decelles, pour 1,0 M$.
- Rénovation de divers bâtiments, notamment le centre des loisirs, la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, le bâtiment du développement économique, l'aréna Raymond-Bourque ainsi que la mairie d'arrondissement, pour 1,0 M$.
- Réalisation de la place du 375e anniversaire de Montréal et d'autres projets, notamment l'adoption du plan directeur des promenades urbaines ainsi que le lancement de la promenade Decelles et du concours d'architecture de paysage pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse, pour 0,7 M$.
- Installation et signalisation dans les parcs et les bâtiments et remplacement du mobilier d'éclairage, pour 0,5 M$.
- Réalisation de travaux à la traverse Montpellier et prolongement de la rue Percival-Reid, pour 0,4 M$.

SAINT-LÉONARD : 7,7 M$

- Investissements dans le programme de réfection des rues et des trottoirs, incluant des mesures d'apaisement de la circulation, pour 3,0 M$.
- Investissements dans le programme d'amélioration des aires de jeux et des parcs, pour 1,9 M$:
  - Nouveau système d'éclairage pour les terrains de tennis des parcs Hébert et Ladauversière, pour 0,4 M$.
  - Mise en œuvre du projet d'aménagement d'un nouvel espace vert autour des bassins de rétention du Domaine Chartier, pour 0,3 M$.
  - Réaménagement complet de l'aire de jeux du parc Coubertin, pour 0,2 M$.
  - Aménagement du nouveau parc Antonio-Spada, pour 0,2 M$.
- Investissements dans les installations sportives, communautaires et culturelles de l'Arrondissement, pour 2,8 M$:
  - Remplacement des systèmes de filtration des piscines du parc Ladauversière et Garibaldi, pour 1,6 M$.
  - Réfection du toit-terrasse de la bibliothèque, pour 0,4 M$.
  - Réfection du complexe aquatique de Saint-Léonard, pour 0,3 M$.

SUD-OUEST : 5,3 M$

- Réalisation de plusieurs interventions dans les parcs :
  - Aménagement du sentier de la Bourgogne, au parc des Jazzmen, et réaménagement du parc Charles-Drew, pour 0,7 M$.
  - Achèvement des travaux de remplacement, au parc Le Ber, des tours d'éclairage pour le football, le baseball et la butte de glisse et ajout d'éclairage, pour 0,5 M$.
  - Réaménagement du parc Édouard-Fabre, comprenant l'installation d'un circuit d'exercice qui contribuera à l'activité physique en plein air, pour 0,3 M$.
  - Réaménagement du terrain de soccer du parc Ignace-Bourget, avec système d'irrigation et de drainage, exerciseurs et aires de jeux pour adultes (pétanque et tennis de table), pour 0,2 M$.
- Investissements dans les programmes de protection des bâtiments sportifs, de réfection d'enveloppes de bâtiments et de mise à niveau des immeubles, pour 1,6 M$.
- Réfection et construction de chaussées, de trottoirs et de saillies sur plusieurs rues de l'arrondissement, pour 1,2 M$.
- Remplacement de mobilier urbain (corbeilles, bancs, supports à vélos, bacs de jardinage), pour 0,3 M$.

- Mise en œuvre du programme relatif aux mesures d'apaisement de la circulation, pour 0,2 M$.

VERDUN : 7,3 M$

- Mise en œuvre du programme de réfection routière (réfection des rues Foch, Clemenceau, Churchill, Richard, Rolland et de la 6e Avenue, réfection des ruelles vertes Gordon et LaSalle, et réfection de trottoirs), pour 2,3 M$.
- Poursuite du projet de l'auditorium, pour 1,7 M$.
- Poursuite du projet de la plage de Verdun, pour 1,4 M$.
- Aménagement des parcs et places publiques de l'arrondissement, incluant le réaménagement et la modernisation des équipements du parc Duquette, la rénovation du pavillon Riverview, au parc de l'Honorable-George-O'Reilly, la réfection et l'ajout de pistes cyclables au parc Therrien ainsi que la reconstruction de deux terrains de tennis à L'Île-des-Sœurs, pour 0,9 M$.
- Finalisation du projet de lieu de diffusion culturelle – Quai 5160, pour 0,7 M$.

VILLE-MARIE : 14,3 M$

- Mise en œuvre du programme de réaménagement des parcs, pour 9,7 M$:
  - 2,6 M$ pour la construction d'un chalet et d'une pataugeoire au parc Olivier-Robert.
  - 1,4 M$ pour la réfection du mur de maçonnerie et la rénovation du chalet du parc Percy-Walters.
  - 1,3 M$ pour la phase 2 du réaménagement du parc Walter-Stewart.
  - 0,8 M$ pour le réaménagement du parc Saint-Jacques.
  - 3,6 M$ pour le réaménagement de divers parcs : du Pied-du-Courant, Aristide-Beaugrand-Champagne, Marcelle-Barthe, Persillier-Lachapelle, Guy-Paxton, Miville-Couture et Jos-Montferrand.
- Mise en œuvre de programme de réfection routière, pour 2,3 M$.
- Installation de toilettes publiques autonettoyantes à la place Émilie-Gamelin, au parc Walter-Stewart ainsi que sur la rue de la Commune et l'avenue Papineau, pour 1,4 M$.
- Mise en œuvre du programme de protection des bâtiments, comprenant la fin des travaux de mise en valeur du bâtiment de la maison de la culture Frontenac et l'aménagement des locaux du Centre récréatif Poupart, pour 0,9 M$.

VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION : 9,7 M$

- Acquisition d'équipements scéniques et scénographiques et réalisation de travaux d'aménagement à la maison de la culture Claude-Léveillée, pour 2,1 M$.
- Poursuite du programme de réfection routière permettant d'améliorer l'état du réseau routier local, pour 1,7 M$.
- Réaménagement du parc Saint-Damase, pour 1,2 M$.
- Réfection du système de chauffage, de la plomberie pour l'eau chaude domestique et d'une partie de l'enveloppe extérieure du centre sportif Jean-Rougeau, pour 1,0 M$.
- Réfection de la toiture et remplacement du système de chauffage du Patro Le Prevost, pour 1,0 M$.
- Réaménagement du parc Giovannina-Di Tomasso, pour 0,6 M$.
- Réaménagement du parc Jean-Marie-Lamonde, pour 0,6 M$.
- Réalisation de travaux d'aménagement au parc Champdoré, pour 0,3 M$.
- Réfection de la toiture au clos de l'Épée, pour 0,2 M$.

Dette et financement 2018

Encadrement financier et stratégies de financement

ENCADREMENT FINANCIER ET STRATÉGIES DE FINANCEMENT

ENCADREMENT FINANCIER

La Ville de Montréal a recours à l'emprunt pour financer une partie de ses investissements. Cela implique que la Ville doit faire des choix parce qu'elle ne peut pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale à son pouvoir d'emprunt. La Ville a donc élaboré une stratégie financière qui tient compte notamment de son endettement. C'est dans cet esprit qu'elle a présenté, au budget de 2004, sa politique de gestion de la dette.

Rappelons que cette politique a pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

La politique de gestion de la dette fixe également certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Ces dernières composent l'encadrement financier et sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 88 – Encadrement financier

Balises	Définitions	Objectifs	Limite
Dette directe et indirecte nette / Revenus annuels	Solde de la dette nette par rapport aux revenus annuels	Limiter le niveau de la dette	Limiter le niveau de la dette directe et indirecte nette à 100 % des revenus annuels
Coût annuel net de la dette / Dépenses de fonctionnement	Coût net de la dette par rapport à l'ensemble des charges, du financement et des affectations	Limiter le coût net de la dette	Limiter le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables à 16 % des dépenses de fonctionnement
Réserves de fonds (Surplus affectés)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses, réservés à des fins particulières	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues	Aucune
Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette		Prévoir à même les frais financiers une contribution volontaire devant servir à rembourser la dette	5 M$ + une hausse minimum de 10 % par année et affecter 50 % des économies d'intérêts pour rembourser la dette
Dette nette / Potentiel fiscal	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Aucune
Dette par habitant	Niveau d'endettement net par habitant	Déterminer le niveau de la dette par habitant	Aucune

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En 2018, diverses sources de financement autres que l'emprunt ont servi à financer les dépenses de 1,8 G$ imputées à l'activité d'investissement, tel que le présente le tableau suivant.

Tableau 89 – Sources de financement et répartition des dépenses[1]

(en millions de dollars)

	2016	2017	2018
Paiement au comptant d'immobilisations et autres			
Réserve pour le paiement au comptant d'immobilisations	187,8	267,7	356,5
Réserve eau	96,4	77,1	69,6
Réserve du fonds d'amortissement – Politique gestion dette	-	-	-
Autres paiements au comptant[2]	33,2	40,9	49,8
Sous-total – Paiement au comptant	**317,4**	**385,7**	**475,9**
Fermeture de règlements d'emprunt			
Excédent de financement viré au solde disponible	(2,5)	-	-
Utilisation du solde disponible	1,8	-	-
Sous-total – Fonds réservé – Solde disponible de règlements d'emprunt fermés	**(0,7)**	**-**	**-**
Subventions gouvernementales			
Subventions différées[3]	186,7	150,4	106,3
Subventions au comptant[4]	135,3	165,3	91,7
Sous-total – Subventions gouvernementales	**322,0**	**315,7**	**198,0**
Total des autres sources de financement	**638,7**	**701,4**	**673,9**
Dépenses 2018 à financer par emprunts	**581,1**	**810,0**	**1 105,5**
Total – Montant global imputé à l'activité d'investissement en 2018	**1 219,8**	**1 511,4**	**1 779,4**
Répartition des dépenses			
Dépenses d'immobilisations	1 163,8	1 414,9	1 721,5
Dépenses de fonctionnement	55,1	99,0	45,7
Propriétés acquises à des fins de revente	0,9	(2,5)	12,2
Dépenses totales imputées à l'activité d'investissement	**1 219,8**	**1 511,4**	**1 779,4**

1. Pour l'ensemble des dépenses qui y sont imputées (immobilisations, fonctionnement et autres).
2. Inclut un montant pour des travaux effectués pour des tiers et pour lesquels la Ville se fait rembourser.
3. En 2017, inclut un montant de 14,5 M$ provenant de la reclassification des subventions qui sont reliées à la dette en subventions différées, à la suite de la modification en 2015 de la stratégie de financement des projets afférents.
4. En 2017, exclut une reclassification de 20,3 M$ en provenance des revenus divers.

STRATÉGIE DE PAIEMENT AU COMPTANT (PCI)

Auparavant, la Ville finançait par emprunt la majorité de ses investissements. Depuis 2014, elle a opté pour une stratégie visant à accroître substantiellement, d'année en année, la portion des investissements qui seront financés au comptant. Au cours de 2018, les emprunts qui ont été évités grâce aux investissements payés au comptant s'élèvent à 475,9 M$. Ces efforts contribuent grandement à limiter la hausse de l'endettement.

SUBVENTIONS DETTES DEVENUES SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Afin de financer une partie des investissements de la Ville, le gouvernement du Québec octroie à celle-ci des subventions. Certaines sont payées au comptant, alors que d'autres sont versées sur plusieurs années, selon les différents programmes et protocoles d'entente. Auparavant, la Ville devait financer par emprunt la part du gouvernement du Québec qui était remboursable sur plusieurs années (subventions dettes). Le coût de l'emprunt était alors remboursé par les ministères concernés. Depuis quelques années, de nouvelles clauses ont été ajoutées aux protocoles afin de ne plus obliger la Ville à emprunter, et ce, même si la subvention est remboursée par le gouvernement sur plusieurs années (subventions différées). Dans ce cas, des clauses spécifiques indiquent comment déterminer les dépenses d'intérêts qui seront effectivement remboursées à la Ville par les ministères.

Du point de vue financier, il est nettement préférable pour la Ville de bénéficier de ces nouvelles conditions. Cela diminue le besoin d'emprunts et génère des revenus d'intérêts supérieurs, compte tenu des taux d'intérêt actuels des emprunts, des subventions et des placements.

C'est donc dans ce contexte qu'à la fin de 2015, la Ville a adapté sa stratégie de financement des investissements qui bénéficient de subventions gouvernementales à être versées sur plusieurs années (subventions différées). Cette stratégie sera revue en fonction de l'évolution future des taux d'intérêt des emprunts, des subventions, des placements et des liquidités de la Ville.

FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Une partie des investissements est à la charge de tiers et l'autre, à la charge des contribuables. Dans les deux cas, une portion doit être financée par emprunt. Par conséquent, une partie des emprunts sera à la charge de tiers, et l'autre, à la charge des contribuables.

Plusieurs facteurs doivent être considérés avant la réalisation des emprunts, notamment :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements;
- l'utilisation des sommes réservées en vue de réduire le recours à l'emprunt, notamment les sommes provenant de la politique de gestion de la dette et celles affectées à la réserve d'immobilisations;

- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM). La STM en assume tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville a émis en 2018 un volume d'emprunts de 1 488,1 M$. Ces emprunts ont été émis pour des termes de 5, 9, 10, 18 et 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. La Ville a obtenu un taux d'intérêt nominal moyen de 3,12 %. Ces emprunts ont été émis à des fins de refinancement (196,2 M$), pour les besoins de la STM, (318,2 M$) et pour le financement à long terme des dépenses de la Ville (dépenses de fonctionnement : 54,8 M$; investissements : 918,8 M$).

Compte tenu des dépenses, des autres sources de financement et des emprunts émis en 2018, voici l'évolution du solde des dépenses à financer en fin d'exercice :

Tableau 90 – Évolution du solde à financer

(en millions de dollars)

	2016	2017	2018
Solde des dépenses à financer par emprunt au 1er janvier	**100,0**	**143,6**	**258,6**
Plus : dépenses	1 219,8	1 511,4	1 779,4
Moins : autres sources de financement (voir tableau 89)	638,7	701,4	673,9
Total – Montant à financer par emprunt	**681,1**	**953,6**	**1 364,1**
Moins : emprunts réalisés	537,5	695,0	973,7
Solde des dépenses à financer par emprunt au 31 décembre	**143,6**	**258,6**	**390,4**

Après la réalisation du programme d'emprunts, au 31 décembre 2018, la dette brute de la Ville, non consolidée, s'élevait à 9,2 G$, alors que la dette nette atteignait 5,5 G$. Les coûts bruts et nets de cette dette pour les exercices 2016 à 2018 sont présentés dans le tableau ci-après. En 2018, le coût brut s'élève à 1 018,6 M$ et le coût net, à 736 M$, comparativement à des budgets respectifs de 1 031,4 M$ et 737,2 M$.

Tableau 91 – Évolution du coût réel de la dette, de 2016 à 2018

(en milliers de dollars)

	Réel			Budget original	Écart	Budget modifié
	2016	2017	2018	2018	2018	2018
Coût brut de la dette						
Intérêts et autres frais[1]	382 947,0	389 788,0	397 165,8	407 285,4	10 119,6	407 285,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	449 312,0	463 854,0	473 755,0	478 373,3	4 618,3	478 373,3
	832 259,0	**853 642,0**	**870 920,8**	**885 658,7**	**14 737,9**	**885 658,7**
Affectation au remboursement de la dette	26 247,0	27 098,0	32 684,0	31 092,9	(1 591,1)	31 092,9
Remboursement de capital par subventions[2]	85 213,0	83 814,4	84 845,2	84 535,1	(310,1)	84 535,1
Remboursement de capital de la STM[3]	21 399,3	26 206,2	30 125,5	30 125,5	-	30 125,5
	132 859,3	**137 118,6**	**147 654,7**	**145 753,5**	**(1 901,2)**	**145 753,5**
Coût brut de la dette	**965 118,3**	**990 760,6**	**1 018 575,5**	**1 031 412,2**	**12 836,7**	**1 031 412,2**
Moins :						
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 099,0	68 061,0	68 998,0	66 246,2	2 751,8	66 246,2
Amortissement de la prime à l'émission[1]	7 507,0	7 577,0	-	7 576,9	(7 576,9)	7 576,9
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec						
Pour la portion des intérêts	40 567,0	35 455,0	30 745,0	32 262,9	(1 517,9)	32 262,9
Pour la portion du capital[2]	85 213,0	83 814,4	84 845,2	84 535,1	310,1	84 535,1
	199 386,0	**194 907,4**	**184 588,2**	**190 621,1**	**(6 032,9)**	**190 621,1**
Moins :						
Recouvrement de la Société de transport de Montréal						
Pour la portion des intérêts	18 914,0	21 900,0	27 696,9	32 278,4	(4 581,5)	32 278,4
Pour la portion du capital[3]	21 399,3	26 206,2	30 125,5	30 125,5	-	30 125,5
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 168,4	(997,4)	41 168,4
	77 833,3	**85 854,2**	**97 993,4**	**103 572,3**	**(5 578,9)**	**103 572,3**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**687 899,0**	**709 999,0**	**735 993,9**	**737 218,8**	**1 224,9**	**737 218,8**

1. À partir de 2018, l'« Amortissement de la prime à l'émission » est placé dans « Intérêts et autres frais ».
2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.
3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

ÉVOLUTION DE LA DETTE DIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe, brute et nette, depuis la réorganisation municipale de 2002.

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par le gouvernement du Québec et d'autres tiers, ainsi que des sommes accumulées au fonds d'amortissement.

La dette nette est en hausse de 8,7 % par rapport à 2017. Elle a atteint 5,5 G$ en 2018, soit une augmentation de 439,6 M$.

Graphique 9 – Évolution de la dette directe brute et nette, de 2002 à 2018
(en millions de dollars)

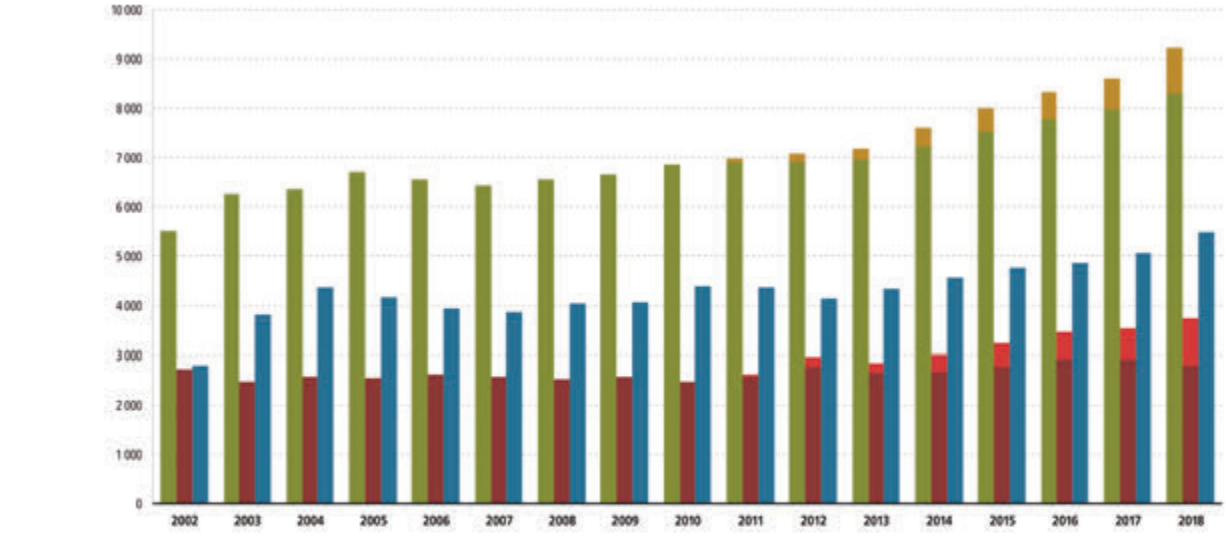

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE CONSOLIDÉE DIRECTE ET INDIRECTE

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée, brute et nette, de la Ville de Montréal, de 2002 à 2018. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, soit la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80, la Société de vélo en libre-service et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Graphique 10 – Évolution de la dette consolidée brute et nette, de 2002 à 2018
(en millions de dollars)

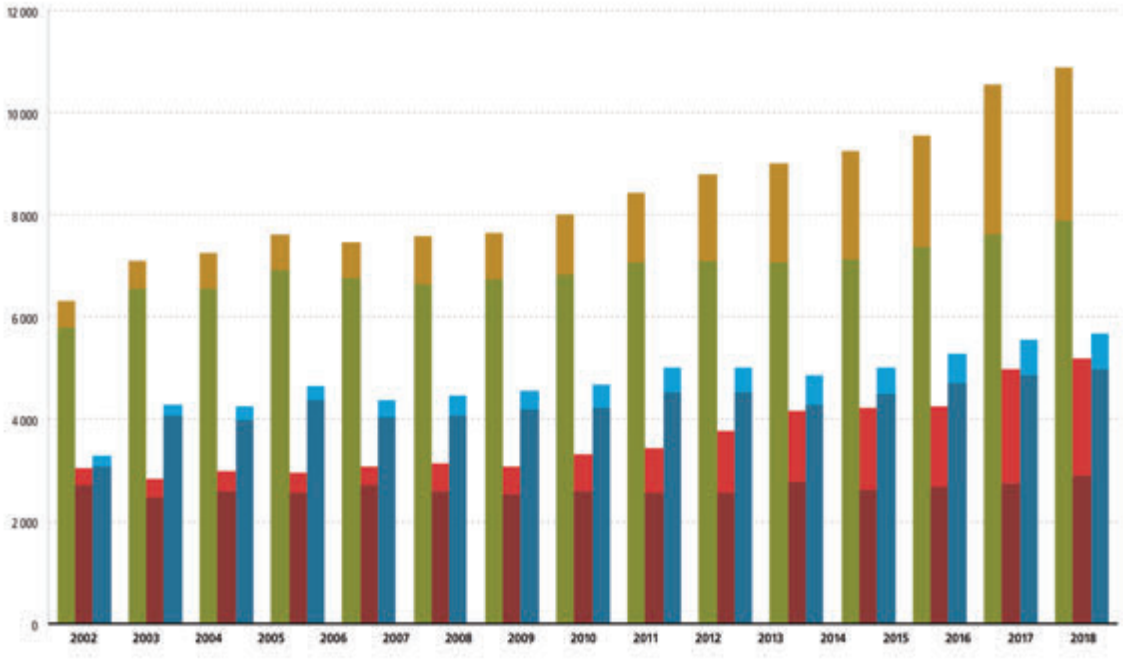

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 584	2 237	2 294	2 481	2 982
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	590	693	721	732	973

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées au fonds d'amortissement.

ÉVOLUTION DES RATIOS ÉNONCÉS DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalant à 100 % des revenus du budget global de la Ville de Montréal. L'analyse des données permet de constater que, malgré la croissance de la dette nette de la STM et la diminution des échéances nettes de la dette, pour 2018, ce ratio est encore inférieur au ratio maximal de 100 %, soit à 99 %. Cela est attribuable en partie à la hausse progressive des revenus de la Ville.

Graphique 11 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale), en pourcentage des revenus de la Ville, de 2001 à 2018
(données au 31 décembre de chacune des années)

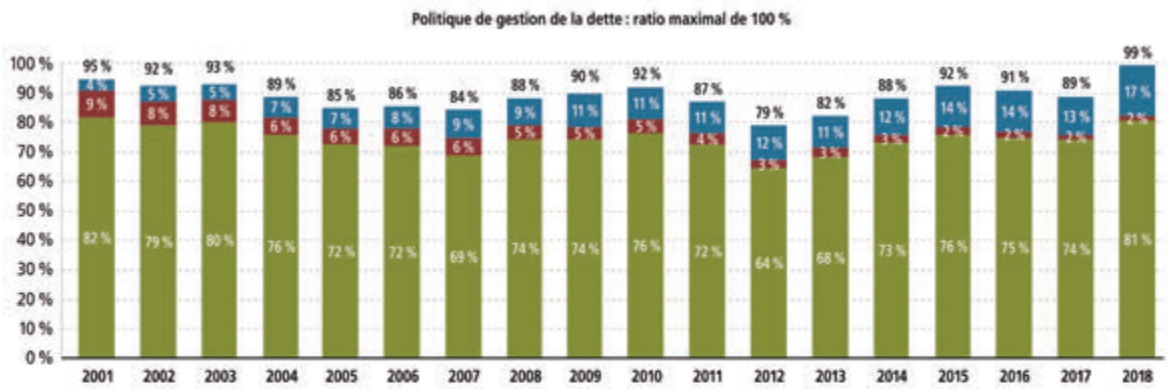

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total	95 %	92 %	93 %	89 %	85 %	86 %	84 %	88 %	90 %	92 %	87 %	79 %	82 %	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %
Dette STM	4 %	5 %	5 %	7 %	7 %	8 %	9 %	9 %	11 %	11 %	11 %	12 %	11 %	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %
Autres dettes	9 %	8 %	8 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Dette Ville	82 %	79 %	80 %	76 %	72 %	72 %	69 %	74 %	74 %	76 %	72 %	64 %	68 %	73 %	76 %	75 %	74 %	81 %

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[1] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses[2]. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des charges et du financement de la Ville.

En 2001, le coût net de la dette représentait 16,2 % de l'ensemble des charges de fonctionnement. En 2018, ce ratio n'atteignait que 12 %.

Graphique 12 – Coût net du service de la dette, en pourcentage des charges de fonctionnement, de 2001 à 2018

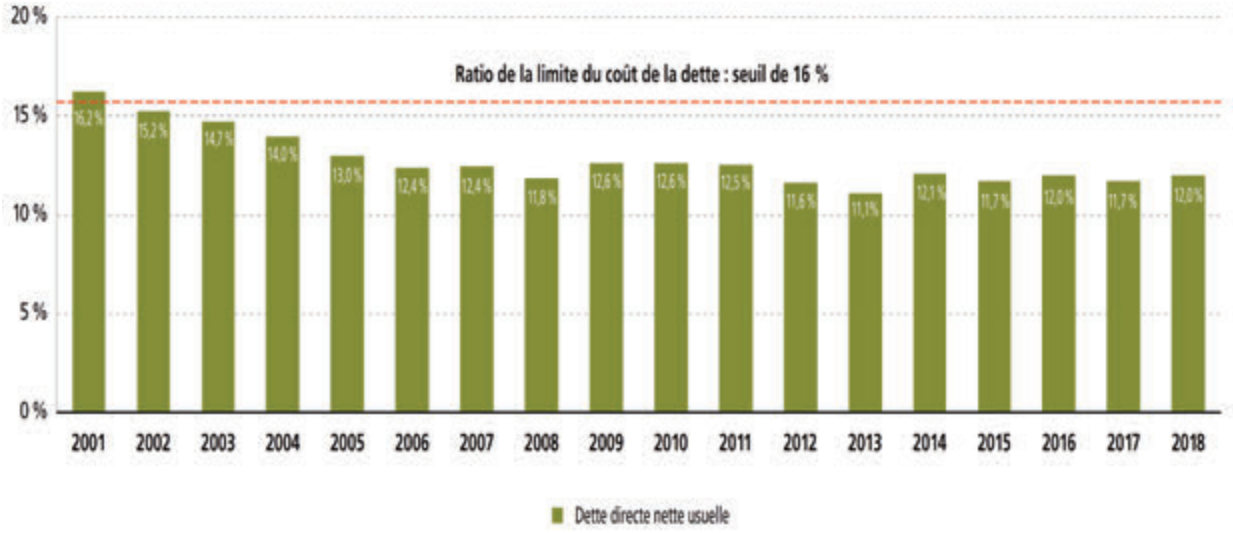

1. Ce coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83,0 M$.
2. Le niveau des dépenses utilisé aux fins de l'établissement de ce ratio est celui présenté au tableau 3 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement par secteurs d'activités.

Ratio du poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[3]. Le poids de la dette directe nette est passé de 3,3 % en 2001 à 1,6 % en 2018. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,9 % en décembre 2018. Cette réduction est attribuable à trois facteurs principaux :

- l'appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- l'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- la stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal.

Graphique 13 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale, en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée, de 2001 à 2018

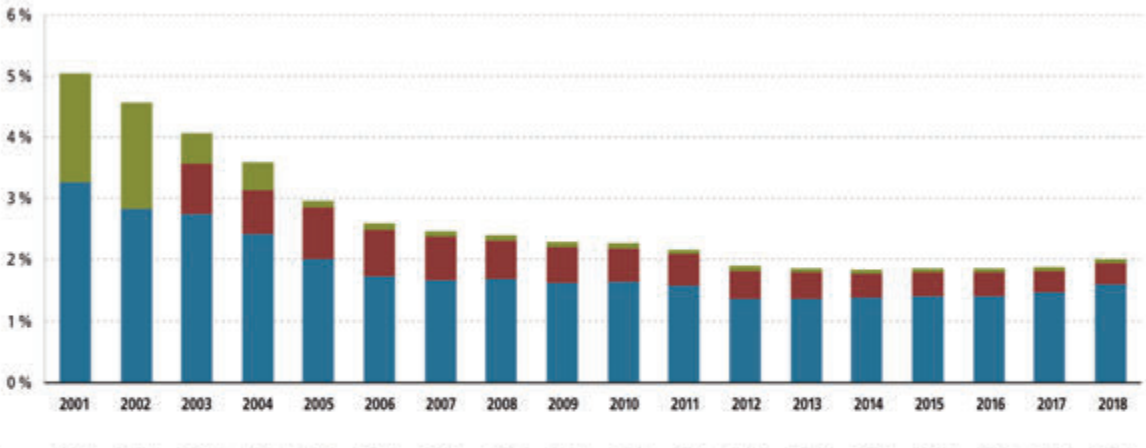

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde (DAI)	1,79 %	1,72 %	0,50 %	0,45 %	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,09 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,07 %	0,07 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %	0,06 %
Dette directe nette : refinancement (DAI)	-	-	0,81 %	0,72 %	0,85 %	0,78 %	0,72 %	0,62 %	0,58 %	0,53 %	0,51 %	0,47 %	0,44 %	0,41 %	0,40 %	0,40 %	0,35 %	0,35 %
Dette directe nette usuelle	3,26 %	2,84 %	2,75 %	2,41 %	2,01 %	1,72 %	1,65 %	1,69 %	1,62 %	1,65 %	1,57 %	1,35 %	1,36 %	1,37 %	1,40 %	1,40 %	1,46 %	1,60 %

3. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur ajustée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier et pour refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

Ratio du poids de la dette par citoyen

Le prochain graphique indique que la dette directe nette par citoyen, en incluant le refinancement de la dette actuarielle initiale, a augmenté de 20 % depuis 2001. Elle est passée de 2 511 $ en 2001 à 3 005 $ en 2018, soit une augmentation cumulative de 494 $ par habitant. Comparativement à 2017, la dette par citoyen est passée de 2 742 $ à 3 005 $. Cette hausse de 263 $, ou 9,6 %, est attribuable à deux facteurs, soit la hausse de l'endettement de la Ville (233 $) et la baisse de la population (30 $).

Graphique 14 – Dette directe nette par citoyen, de 2001 à 2018

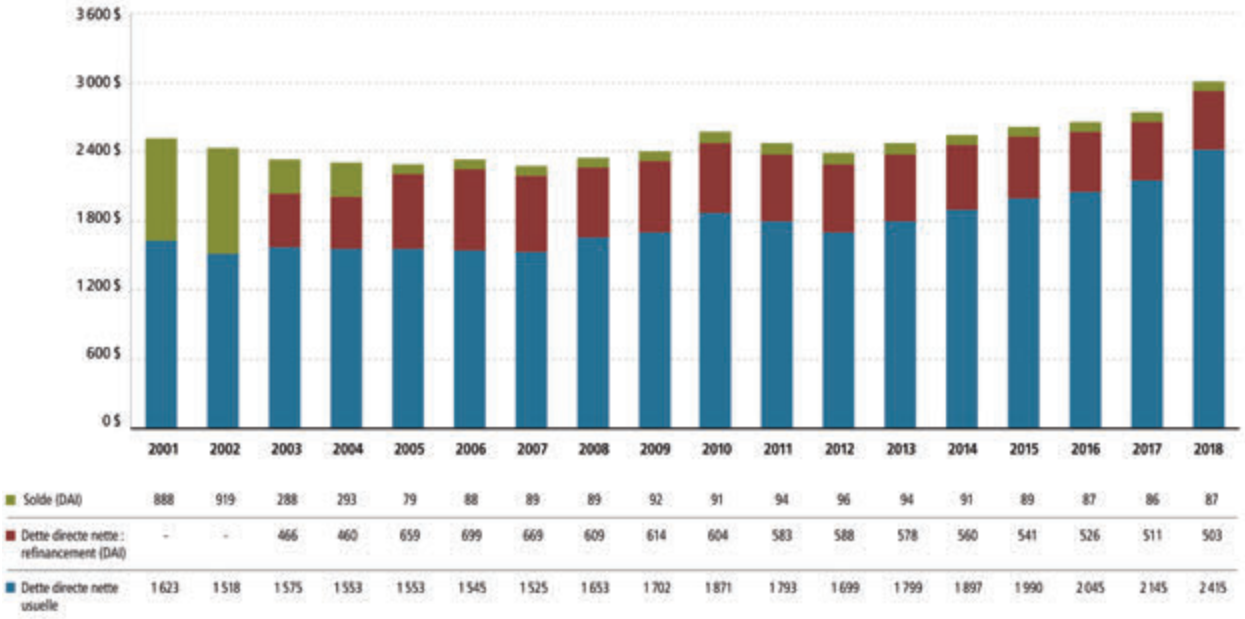

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde (DAI)	888	919	288	293	79	88	89	89	92	91	94	96	94	91	89	87	86	87
Dette directe nette : refinancement (DAI)	-	-	466	460	659	699	669	609	614	604	583	588	578	560	541	526	511	503
Dette directe nette usuelle	1 623	1 518	1 575	1 553	1 553	1 545	1 525	1 653	1 702	1 871	1 793	1 699	1 799	1 897	1 990	2 045	2 145	2 415

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ÉNONCÉES DANS LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

Au-delà de la fixation de plusieurs balises, la politique prévoit notamment l'ajout de contributions volontaires chaque année. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2018, ces contributions auront permis de réduire l'endettement global net de 563,9 M$. Au 31 décembre 2018, ces sommes ont été utilisées de diverses façons, notamment pour augmenter des contributions au remboursement accéléré d'un emprunt, pour 9,2 M$, pour réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt, pour 335,7 M$, ou encore pour éviter des refinancements, pour 172,6 M$. Un solde de 46,5 M$ demeure en réserve au 31 décembre 2018. Il sera utilisé ultérieurement pour réduire les emprunts de refinancements ou pour financer au comptant des dépenses imputées aux règlements d'emprunt.

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer le profil financier de la Ville et, ce faisant, de contribuer à bonifier sa cote de crédit[4].

4. Moody's, depuis 2006 : Aa2; Standard & Poor's, depuis 2015 : AA-.

Annexes

2018

Données historiques (revenus et charges)

Répartition des compétences d'agglomération et locales

Glossaire

Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

DONNÉES HISTORIQUES (REVENUS ET CHARGES)

Tableau 92 – Historique des revenus et des charges

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenus										
Transferts	333 226,6	342 899,4	367 108,0	381 637,3	358 327,6	251 799,7	256 024,0	244 535,7	350 701,8	283 068,2
Taxes	2 433 251,7	2 583 720,9	2 746 059,4	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,8	3 262 398,2	3 343 440,9	3 482 078,4
Services rendus et autres revenus	739 474,4	798 433,4	820 214,4	879 545,1	851 348,8	850 841,6	834 531,3	857 965,8	940 792,0	1 034 462,6
Quotes-parts	320 495,2	360 465,2	378 785,9	393 230,3	396 295,7	400 572,5	406 084,3	404 753,5	397 246,2	418 105,5
Compensations tenant lieu de taxes	204 615,9	266 571,3	227 816,4	241 638,1	238 411,8	250 956,6	254 543,3	252 329,6	260 024,1	264 416,6
	4 031 063,8	**4 352 090,2**	**4 539 984,1**	**4 767 522,1**	**4 817 548,0**	**4 815 614,9**	**4 924 883,7**	**5 021 982,8**	**5 292 205,0**	**5 482 131,3**
Charges de fonctionnement et autres activités financières										
Rémunération globale	1 692 574,6	1 652 650,5	2 299 338,0	2 436 570,3	2 439 961,9	2 363 751,2	2 369 989,5	2 367 691,3	2 412 358,5	2 365 334,3
Frais de financement	390 444,8	398 243,4	388 281,8	365 408,2	366 499,5	376 588,0	377 064,7	382 947,0	389 789,0	397 165,8
Contributions à des organismes	564 406,2	611 988,1	618 052,3	610 378,0	650 025,6	631 586,2	698 336,3	769 656,4	854 046,1	792 077,5
Biens et services	707 777,0	687 307,8	722 779,6	745 029,2	786 509,0	700 785,9	752 345,2	776 005,5	847 837,0	871 998,5
Autres objets de dépenses	88 612,2	118 985,7	85 895,3	39 113,4	187 816,0	69 548,2	105 373,1	95 833,8	84 159,2	97 738,1
	3 443 814,8	**3 469 175,5**	**4 114 347,0**	**4 196 499,1**	**4 430 812,0**	**4 142 259,5**	**4 303 108,8**	**4 392 134,0**	**4 588 189,8**	**4 524 314,2**
Remboursement de la dette à long terme	**(348 477,6)**	**(358 325,2)**	**(376 004,1)**	**(379 013,9)**	**(376 515,8)**	**(385 304,2)**	**(387 158,8)**	**(449 312,5)**	**(463 853,5)**	**(473 755,5)**
Affectations	**(239 302,1)**	**(332 524,8)**	**29 596,8**	**(82 883,2)**	**(58 162,2)**	**(74 111,4)**	**(88 802,8)**	**(41 416,3)**	**(100 651,8)**	**(271 368,0)**
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales	**(530,7)**	**192 064,7**	**79 229,8**	**109 125,9**	**(47 942,0)**	**213 939,8**	**145 813,3**	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION ET LOCALES

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

GLOSSAIRE

Acquisition d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux charges d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes de l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004) comme relevant du regroupement des municipalités, plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au temps de travail d'une personne ou d'un groupe d'employés converti en temps de travail régulier (c.-à-d. temps plein). Pour calculer des années-personnes, le nombre d'heures totales travaillées est divisé par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements, considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charges par objets

Système de classification des charges établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les charges selon les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépenses d'investissement – voir Immobilisations

Charges comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dette

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (capitalisation)

Charge faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les charges courantes d'entretien et de réparation.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui procurera des avantages économiques ou sociaux au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien des infrastructures, des actifs

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Méthode 5S

Technique de gestion d'origine japonaise faisant partie de la démarche qualité, qui vise l'amélioration continue des tâches effectuées dans les entreprises par l'optimisation en permanence des conditions de travail et du temps de travail en assurant l'organisation, la propreté et la sécurité d'un plan de travail.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement au comptant d'immobilisations (PCI)

Procédé utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux), majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les charges prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même acquis par emprunt à long terme (ex. : bacs de recyclage, matériel informatique, armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, il s'agit de différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou d'ententes de contribution à différents projets.

Proximité (compétences par service)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que voirie locale).

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assurent des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Secteur d'activités

Regroupement de services ou unités d'affaires ayant la même activité principale.

Service de la dette

Le service ou coût brut de la dette comprend les charges d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les charges de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

AA -	Cote de crédit Haute qualité (High grade) de Standard and Poor's
Aa2	Cote de crédit Haute qualité (High grade) de Moody's
ACCES	Action concertée contre l'économie souterraine
AGIR	Assistant à la gestion des interventions dans les rues
AMC	Affaires mondiales Canada
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
APRIA	Appareil de protection respiratoire isolant autonome
AP4C	Détecteurs d'agents chimiques de guerre et industriels toxiques
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAM	Bureau Accès Montréal
BINAM	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BRGM	Bureau des relations gouvernementales et municipales
BTM	Bureau du taxi de Montréal
C.R.C	Centre récréatif et communautaire
CBRN	Chimique, biologique, radiologique, nucléaire
CCC	Centre Contact Clients
CDPQi	Caisse de dépôt et placement du Québec infrastructure
CEFRIO	Accélérateur de la culture numérique dans les entreprises et organisations
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CFPM	Commission de la fonction publique
CG	Conseil d'agglomération
CIRAIG	Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services
CJSO	Conseil jeunesse Sud-Ouest
CM	Conseil municipal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CRD	Construction, rénovation et démolition

CRE	Centre régional de l'environnement
CRIM	Centre de recherche en informatique de Montréal
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
EILP	Équipe de lutte contre le proxénétisme et à la lutte contre la contrebande de cannabis
EPLV	Espace pour la vie
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FIA	Fédération internationale de l'automobile
G$	Milliard de dollars
GDD	Gestion des dossiers décisionnels
GDF	Gestionnaire des factures
ICI	Industries, commerces et institutions
ICLEI	*International Council for Local environmental Initiatives*
KM	Kilomètre
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
LRQ	Lois et règlements du Québec
M$	Million de dollars
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MÉSI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MIR	Module inspection remorquage
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère du transport du Québec
PAMH	Programme d'amélioration des maisons d'hébergement
PAMV	Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'Île Sainte-Hélène
PCI	Paiement au comptant d'immobilisations
PEPSC	Parc environnemental de la Pointe-Saint-Charles

PEXEP	Programme d'excellence en eau potable
PIF	Plan d'implantation des festivals
PME MTL	Réseau d'experts en soutien aux entrepreneurs et aux entreprises
PMI	Programme montréalais d'immobilisations
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PR@M	Programme Réussir@Montréal
PR@M-Industrie	Programme à l'intention des propriétaires de bâtiments industriels de l'agglomération de Montréal
PR@M-Artères	Programme de subvention de la Ville de Montréal visant à aider la communauté d'affaires à la suite de travaux majeurs d'infrastructures souterraines impliquant la reconstruction des réseaux d'aqueduc ou d'égouts
PRQ	Programme Rénovation Québec
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
QDS	Quartier des spectacles
RAC	Programme de rénovation, d'aménagement et de construction de bibliothèques
RDP-PAT	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
RDV	Rendez-vous
REM	Réseau express métropolitain
RFID	Identification par radiofréquence
RH	Ressources humaines
RRSM	Régimes de retraite du secteur municipal
RSMUEL	Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SATSA	Système d'autorisation de travaux sur les sites patrimoniaux et les aires de protection
SDC	Société de développement commercial
SÉRAM	Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal
SERENE-RISC	Réseau intégré sur la cybersécurité
SGPI	Service de la gestion et planification immobilière

SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SIT-Neige	Système intelligent de transport neige
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SMVT	Service de la mise en valeur du territoire
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales
SOVERDI	Société de verdissement du Montréal métropolitain
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SRH	Service des ressources humaines
SSE-4801	Vaisseau spatial
STI	Service des technologies de l'information
STM	Société de transport de Montréal
TAZ	Centre sportif intérieur de Montréal pour la pratique du skateboard, du BMX, de la trottinette et du patin à roues alignées
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TI	Technologies de l'information
TVQ	Taxe de vente du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimmestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1687-8
Reddition de comptes financière
Imprimé, Français

978-2-7647-1688-5
Reddition de comptes financière
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
22690 (04-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
Sur du papier recyclé.

Montréal

ville.montreal.qc.ca/finances

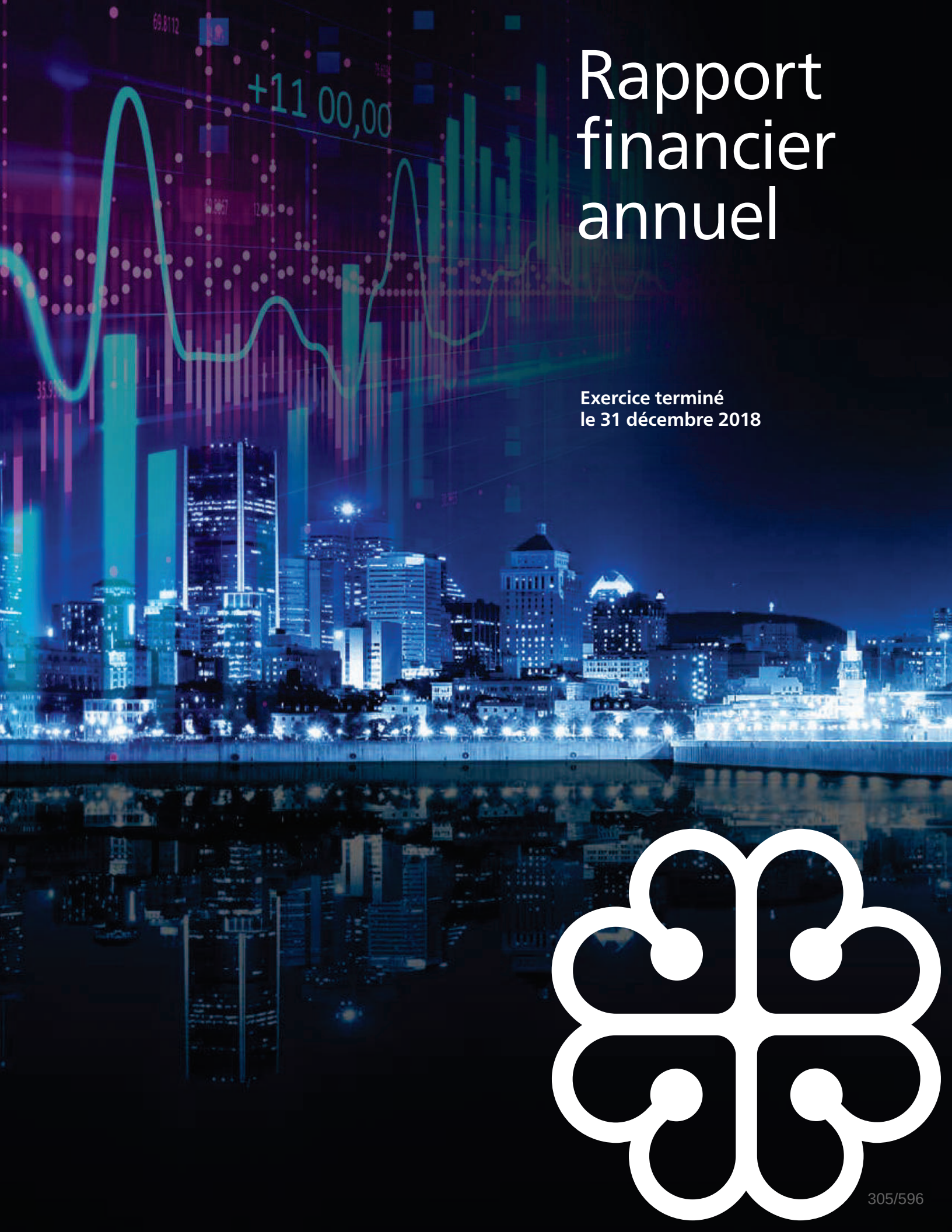

Rapport financier annuel

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2018

Déposé au greffe de la ville de Montréal
le 24 avril 2019

Montréal

Table des matières

INTRODUCTION

Message de la mairesse III

Message du président du comité exécutif V

Message du directeur général VII

Message du trésorier VIII

Carte géographique du territoire de Montréal XI

L'organisation municipale XIII

Résumé des compétences XIV

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière 1

Rapport des auditeurs indépendants 2

États financiers consolidés

État consolidé de la situation financière 5

État consolidé des résultats 6

État consolidé de la variation de la dette nette 7

État consolidé des flux de trésorerie 8

Informations sectorielles

Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme 9

Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme 10

Annexe 3 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme 11

Annexe 4 – Excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme 12

Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme 13

Table des matières (suite)

Notes et tableaux complémentaires 15

Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 46

Tableau 2 – Excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence 48

Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé 50

Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé 52

Tableau 5 – Conciliation des budgets des activités de fonctionnement déposés et du budget consolidé présenté à l'état consolidé des résultats 53

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Tableau 6 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence 56

Tableau 7 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence 59

Tableau 8 – Excédent accumulé non consolidé par compétence 60

Tableau 9 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence 62

Gestion de l'eau

Tableau 10 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 66

Tableau 11 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence 69

Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants sur la ventilation des charges mixtes 72

Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence 74

Notes complémentaires 76

Introduction

2018

MOT DE LA MAIRESSE

Chères Montréalaises,
Chers Montréalais,

C'est avec fierté et un sens du devoir accompli que nous vous présentons le *Rapport financier annuel* et la *Reddition de comptes financière* pour l'exercice 2018.

Ce bilan revêt une importance particulière, car il constitue une rétroaction essentielle sur ce qui a été réalisé en 2018, la première année complète de notre administration.

Il exprime la vision que nous avons proposée aux Montréalaises et aux Montréalais et fait état du travail que nous avons accompli pour leur offrir des services auxquels ils sont en droit de recevoir.

D'emblée, notre administration a clairement identifié ses priorités : le développement économique, l'environnement, l'habitation et la mobilité qui, ensemble, constituent les fondations d'une ville à l'avenir prometteur.

Pour chacune de ces priorités, des gestes concrets et porteurs ont été posés. Par exemple, l'escouade mobilité que nous avons mise en place l'an dernier afin de favoriser la fluidité des déplacements et le déploiement de notre stratégie pour la création de 12 000 logements sociaux, communautaires et abordables qui permet à des familles de se loger convenablement et à la hauteur de leur capacité de payer.

Pour faire de Montréal une ville verte et écoresponsable, nous avons entrepris d'importants partenariats avec le Réseau C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki qui permettront, par la mise en commun de ressources, de produire une planification climatique menant à la carboneutralité de la collectivité montréalaise.

Car, avant tout, nous désirons bâtir une métropole qui répond aux aspirations de ses citoyennes et ses citoyens, et ce, en ayant à cœur l'avenir des prochaines générations.

L'économie montréalaise connaît une belle effervescence. Les perspectives de croissances sont excellentes et plusieurs indicateurs sont à la hausse.

Ainsi, l'année 2018 fut une année record pour les investissements étrangers qui se sont établis à 2,47 G$. À ces investissements se conjugue un marché de l'emploi dynamique, des conditions essentielles à la prospérité de Montréal.

Notre ville bénéficie d'un fort pouvoir d'attraction et pour favoriser ce climat économique favorable, Montréal n'a pas hésité à mettre en place des conditions propices à la croissance. Le lancement de la stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* représente un levier performant pour stimuler le dynamisme économique.

Nous poursuivrons donc notre travail pour accompagner efficacement les forces vives de notre collectivité et nous redoublerons d'efforts pour offrir des services qui répondent aux besoins de nos concitoyennes et nos concitoyens.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement et le travail important réalisé par les services municipaux et les arrondissements qui s'engagent, au quotidien, à servir la population montréalaise.

Je sais que nous sommes sur la bonne voie pour continuer à bâtir une métropole toujours plus inclusive, prospère, verte et durable.

La mairesse,

Valérie Plante

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En 2018, lorsque nous vous présentions le premier budget de notre administration, nous vous faisions part, non seulement de notre vision pour bâtir le Montréal de demain, mais aussi de nos priorités financières pour y parvenir.

Notons tout d'abord que les résultats globaux de l'exercice financier 2018 sont concluants. Pour cette année de référence, notre métropole présente un excédent budgétaire global de 212,7 M$, soit une augmentation de 73,2 M$ par rapport à l'année 2017. Nous pouvons aussi souligner une importante réduction du déficit de l'agglomération, à 15,6 M$, en baisse de 70,5 M$, toujours par rapport à l'année précédente.

Les surplus s'expliquent, notamment, par la bonne gestion des opérations dans les arrondissements qui a permis de générer un excédent de 73,7 M$. Les efforts d'optimisation qui ont été déployés par nos différents services corporatifs ont également porté leurs fruits en entraînant, quant à eux, un excédent s'élevant à 139,0 M$.

En 2018, Montréal a connu une année immobilière très active. Cette réalité se reflète dans ses revenus, plus précisément concernant les droits sur les mutations immobilières et les licences et permis, qui ont engendré des gains supplémentaires de 106,4 M$. De plus, un contrôle rigoureux de nos charges de fonctionnement a permis d'engendrer des économies totalisant 58,3 M$.

Les investissements en immobilisations de la Ville ont atteint un niveau record de 1 721,5 M$, soit une progression de 21,7 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, le coût réel de la dette à la charge des contribuables s'est élevé à 736,0 M$, soit 26,0 M$ de plus qu'en 2017. Afin de réduire l'effet des dépenses en immobilisations sur la dette, l'administration poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations pour un total de 454,3 M$, une hausse de 20,4 % par rapport à 2017.

Nous pouvons être fiers de l'important travail effectué par les membres du comité exécutif et les différents services de la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre les projets de l'administration, tout en respectant un cadre budgétaire rigoureux.

À ce titre, c'est avec enthousiasme que nous avons reçu en fin d'année, la proposition de notre nouveau directeur général de modifier la structure organisationnelle des services centraux de la Ville. Cette nouvelle structure nous apparaît mieux adaptée pour s'attaquer à nos priorités, dont les défis pressants associés aux changements climatiques. Il est maintenant acquis que ces changements climatiques influenceront, à la fois, nos pratiques et nos budgets pour les années à venir, particulièrement pour les services aux citoyens.

En 2018, les coûts reliés aux activités de déneigement et de déglaçage ont augmenté de 5,5 % par rapport à 2017, pour un total de 192,0 M$. Cette hausse s'explique par l'hiver rigoureux que les Montréalais ont connu avec des gels importants et des précipitations cumulées totalisant 230,4 centimètres, combinée à l'augmentation de certaines autres charges et à l'épandage accru d'abrasifs.

La Ville a également été appelée à participer financièrement à certains projets d'importance pour la métropole, dont ceux de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour laquelle elle a versé une somme totalisant 551,5 M$, soit près de 10 % de son budget total.

Soulignons quelques réalisations en habitation afin de démarrer la stratégie 12 000 logements abordables et sociaux : l'appui financier apporté à des projets spéciaux de logements abordables et une augmentation substantielle de la subvention pour l'achat d'une première propriété.

Ces excellents résultats n'auraient pas été atteints sans le travail de tous les employés de la Ville de Montréal qui, quotidiennement, mettent tout en œuvre afin de livrer les services à la population. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur précieux apport à ces résultats probants.

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mesdames,
Messieurs,

C'est dans un objectif de transparence et d'accessibilité financière que je vous présente, pour la toute première fois à titre de directeur général de la Ville de Montréal, le *Rapport financier annue*l et la *Reddition de comptes financière* pour l'année 2018.

Ces deux documents sont l'aboutissement d'un rigoureux processus de mise en commun des informations financières de l'ensemble des unités d'affaires, des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal. Je tiens à remercier tous les intervenants qui ont collaboré de près ou de loin à cette démarche. Je veux également remercier l'ensemble des employés de la Ville pour les efforts déployés, au quotidien, au service des citoyennes et des citoyens.

Je suis fier du travail qui a été accompli au cours de la dernière année. Je suis particulièrement confiant en l'avenir de notre Ville; un avenir prometteur qui passe par une mobilisation toujours plus grande des employés municipaux, au service de la population montréalaise. C'est pourquoi j'ai mis cette mobilisation au sommet de ma liste de priorités organisationnelles pour 2019.

L'année 2018 a été ponctuée de grandes réalisations et d'importants jalons. Je pense notamment à la signature d'ententes sectorielles avec le gouvernement du Québec, qui s'inscrivent dans le cadre du « Réflexe Montréal », et qui ont pour but d'accorder à la Ville une plus grande flexibilité dans plusieurs champs d'intervention municipale.

Je pense aussi au lancement, en juin dernier, de la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*, une première au Canada. Cette stratégie prévoit un ensemble d'actions et de mesures concrètes pour les cinq prochaines années, et contribuera à améliorer la capacité de la Ville et de tous ses partenaires à faire face efficacement aux perturbations climatiques. C'est d'ailleurs dans cette perspective de gestion urbaine durable que j'ai fait de la transition écologique une de mes grandes priorités organisationnelles.

À la fin août, la Ville de Montréal a été l'hôte du tout premier *Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation*. Cet événement historique avait pour but de créer des liens en engageant un dialogue constructif vers la réconciliation et en encourageant les maillages et les collaborations entre les gouvernements et les communautés des Premières Nations. Dans cette optique, je me suis engagé à poursuivre activement l'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion au sein de la Ville.

En terminant, l'année 2018 s'est conclue avec une réorganisation de la structure administrative de la Ville visant à accroître la cohérence, la collaboration et l'efficacité au sein des unités administratives. Avec l'exercice d'alignement stratégique auquel la population et le personnel de la Ville auront l'occasion de participer en 2019, nous nous doterons d'une vision claire et forte de notre métropole pour 2030. Nos actions seront d'autant plus porteuses et cohérentes avec les aspirations de notre population.

Le directeur général,

Serge Lamontagne

MESSAGE DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

La Ville de Montréal dévoile son rapport financier annuel pour l'année 2018. Ce rapport est constitué de deux parties : une version consolidée des données financières de la Ville et une analyse des informations financières de l'administration municipale. Cette dernière portion exclut les organismes de son périmètre comptable.

L'exercice financier 2018 démontre un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 212,7 M$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2018 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 212,7 M$ est attribuable à des revenus supérieurs par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cet excédent s'explique de la sorte : un excédent de 228,3 M$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences de nature locale (225,7 M $ en 2017); et un déficit de 15,6 M$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences d'agglomération (déficit de 86,2 M$ en 2017). En ce qui concerne les arrondissements, leur surplus de gestion est de l'ordre de 73,7 M$ comparativement à 52,3 M$ en 2017.

Les revenus globaux de l'administration municipale se chiffrent à 5 482,1 M$. Ils sont en hausse de 114,6 M$ (2,1 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. La hausse s'explique, entre autres, par un marché immobilier performant ayant, à lui seul, généré des revenus additionnels de 69,8 M$, par l'imposition de droits sur les mutations immobilières et par la délivrance de permis de construction et de modification pour la somme de 36,6 M$. L'activité économique favorable et les revenus d'intérêts ont aussi contribué à hauteur de 160,8 M$, soit un écart de 12,0 M$ par rapport au montant établi au budget 2018. Par contre, cette hausse est atténuée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une variation de 17,6 M$ au niveau des amendes et pénalités.

Les charges de fonctionnement, de financement et les affectations de l'administration municipale sont de l'ordre de 5 269,4 M$, en baisse de 98,1 M$ (1,8 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. Cette baisse résulte principalement d'économies de 58,3 M$ au niveau des charges de fonctionnement, de 4,6 M$ au niveau du remboursement de la dette à long terme ainsi que de 35,1 M$ d'affectations supplémentaires provenant principalement de surplus accumulés des années antérieures. Pour les charges de fonctionnement, l'économie de 58,3 M$ provient principalement des services professionnels et techniques pour 36,5 M$, des frais de location, d'entretien et de réparation pour 33,1 M$, des frais de financement pour 10,1 M$ ainsi que des frais de contribution pour 34,2 M$. Ces économies sont par contre réduites par des augmentations de 34,8 M$ au niveau de la rémunération et des cotisations de l'employeur, et de 17,1 M$ pour les biens durables.

Il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville qui œuvre au quotidien à rendre les services municipaux. Ils ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,

Yves Courchesne, CPA, CGA

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2018								2017
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus									
Taxes	3 423 699	3 433 199	48 720	48 879			3 472 419	**3 482 078**	3 343 441
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417					270 943	**264 417**	260 024
Quotes-parts			2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	**418 105**	397 247
Transferts	181 616	191 102	110 823	91 966			292 439	**283 068**	350 702
Services rendus	255 333	256 933	59 000	60 047	(1 466)	(3 470)	312 867	**313 510**	314 394
Imposition de droits	210 565	317 010	1 969	1 963			212 534	**318 973**	265 882
Amendes et pénalités	100 132	103 096	106 496	85 937			206 628	**189 033**	172 814
Intérêts	77 773	88 342	70 979	72 460			148 752	**160 802**	144 570
Autres revenus	30 069	35 338	2 945	16 807			33 014	**52 145**	43 131
	4 550 130	4 689 437	2 796 275	2 770 670	(1 978 910)	(1 977 976)	5 367 495	**5 482 131**	5 292 205
Charges de fonctionnement									
Administration générale	476 533	396 003	350 476	278 729	(211)	(1 199)	826 798	**673 533**	766 300
Sécurité publique	8 368	12 848	1 015 202	1 065 162	(629)	(678)	1 022 941	**1 077 332**	1 100 761
Transport	415 758	443 575	598 293	573 573	(84)	(439)	1 013 967	**1 016 709**	1 010 174
Hygiène du milieu	205 676	227 902	217 732	239 584	(221)	(834)	423 187	**466 652**	406 660
Santé et bien-être	66 482	64 579	38 630	30 412			105 112	**94 991**	89 913
Aménagement, urbanisme et développement	136 580	128 359	77 857	72 630	(293)	(268)	214 144	**200 721**	209 238
Loisirs et culture	474 953	489 443	94 300	107 819	(28)	(52)	569 225	**597 210**	615 355
Frais de financement	267 601	264 452	139 685	132 713			407 286	**397 165**	389 789
	2 051 951	2 027 161	2 532 175	2 500 622	(1 466)	(3 470)	4 582 660	**4 524 313**	4 588 190
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 977 444	1 974 506			(1 977 444)	(1 974 506)			
Excédent avant financement et affectations	520 735	687 770	264 100	270 048			784 835	**957 818**	704 015
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(313 731)	(313 000)	(164 642)	(160 756)			(478 373)	**(473 756)**	(463 853)
Affectations									
Activités d'immobilisations		(11 279)		(6 425)				**(17 704)**	(9 487)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957		23			67 287	**117 980**	141 995
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)	(120 468)	(121 393)			(353 884)	**(354 486)**	(324 128)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)	21 010	2 863			(19 865)	**(17 158)**	90 968
	(207 004)	(146 436)	(99 458)	(124 932)			(306 462)	**(271 368)**	(100 652)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		228 334		(15 640)				**212 694**	139 510

Rivière des Mille Îles
Laval
Rivière des Prairies
Lac des Deux Montagnes
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève 19,114
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles 110,993
Montréal-Nord 85,754
Anjou 44,800
Montréal-Est 3874
Saint-Léonard 80,811
Fleuve Saint-Laurent
Senneville 952
Pierrefonds-Roxboro 71,232
Dollard-des-Ormeaux 49,424
Ahuntsic-Cartierville 137,259
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 145,986
Sainte-Anne-de-Bellevue 5,182
Kirkland 19,951
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve 140,411
Baie-D'Urfé 3,907
Beaconsfield 19,588
Pointe-Claire 32,045
Saint-Laurent 102,684
Rosemont–La Petite-Patrie 144,164
Mont-Royal 21,146
Outremont 25,067
Le Plateau-Mont-Royal 105,971
Dorval 19,535
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 172,118
Côte-Saint-Luc 33,644
Hampstead 7143
Ville-Marie 92,686
Lac Saint-Louis
L'Île-Dorval 5
Westmount 20,938
Longueuil
Lachine 45,743
Montréal-Ouest 5183
Canal de Lachine
Le Sud-Ouest 81,465
LaSalle 79,883
Verdun 71,225
Canal de l'Aqueduc
Fleuve Saint-Laurent
Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
Les 15 autres villes liées
Population totale de Montréal : 1,757,366
Population totale de l'île de Montréal : 1,999,883
0 3 6 km
© DIRECTION DPH inc. 2017

L'organisation municipale 2018

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités,* la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Loi 120), à compter du 1er janvier 2017, la Ville de Montréal assume le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Loi 121) qui a modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est maintenant de compétence d'agglomération.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2% pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en oeuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information financière consolidée

2018

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de huit membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et trois proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./ s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.

Yves Courchesne
Trésorier

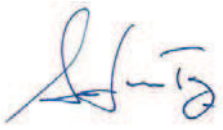

Serge Lamontagne
Directeur général

Montréal, le 11 avril 2019

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont décrites à la note 14 des états financiers. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celle-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 11 avril 2019

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	**563 290**	279 630
Placements	4	**2 880 376**	3 074 119
Débiteurs	5	**4 773 083**	4 205 775
Propriétés destinées à la revente		**1 592**	5 491
Prêts	6	**37 587**	32 830
		8 255 928	7 597 845
PASSIFS			
Emprunts temporaires	7	**456 280**	638 299
Créditeurs, provisions et charges à payer	8	**2 024 366**	1 833 979
Revenus reportés	9	**318 613**	162 831
Dette à long terme	10	**12 342 217**	11 277 665
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11	**316 864**	458 916
		15 458 340	14 371 690
DETTE NETTE		**(7 202 412)**	(6 773 845)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	12	**16 606 212**	14 724 486
Propriétés destinées à la revente		**133 716**	130 583
Stocks		**92 911**	85 582
Autres actifs non financiers	13	**161 278**	268 587
		16 994 117	15 209 238
EXCÉDENT ACCUMULÉ	14	**9 791 705**	8 435 393

Obligations contractuelles et droits contractuels	18
Actifs éventuels	19
Passifs éventuels	20
Événement postérieur à la date des états financiers	21

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2018	2017
		Budget consolidé (1)	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes		3 451 983	**3 460 181**	3 322 152
Compensations tenant lieu de taxes		270 943	**264 417**	260 024
Quotes-parts		417 899	**418 105**	397 247
Transferts	*15*	1 315 154	**1 506 828**	1 496 699
Services rendus		1 728 658	**1 725 422**	1 068 890
Imposition de droits		212 534	**318 973**	265 882
Amendes et pénalités		206 628	**189 033**	172 814
Intérêts	*16*	138 388	**144 364**	138 084
Autres revenus		135 166	**121 294**	121 180
		7 877 353	**8 148 617**	7 242 972
Charges				
Administration générale		832 407	**678 195**	771 379
Sécurité publique		1 062 034	**1 105 533**	1 137 711
Transport		2 760 950	**2 642 669**	2 202 791
Hygiène du milieu		657 376	**688 239**	627 979
Santé et bien-être		159 993	**149 178**	136 835
Aménagement, urbanisme et développement		252 592	**244 862**	246 736
Loisirs et culture		716 846	**782 920**	754 303
Frais de financement		514 902	**500 709**	489 528
		6 957 100	**6 792 305**	6 367 262
Excédent de l'exercice		920 253	**1 356 312**	875 710
Excédent accumulé au début de l'exercice			**8 435 393**	7 559 683
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			**9 791 705**	8 435 393

1 Des informations sur les données budgétaires sont fournies à la note 2aa.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	**2018**	**2018**	**2017**
		Budget consolidé (1)	**Réalisations**	**Réalisations**
Excédent de l'exercice		920 253	**1 356 312**	875 710
Variation des immobilisations				
Acquisition	*12*	(3 106 140)	**(2 911 897)**	(2 523 071)
Produit de cession		4 660	**29 925**	32 196
Amortissement	*12*	973 587	**1 016 695**	937 965
Gain sur cession		(4 660)	**(16 449)**	(21 798)
		(2 132 553)	**(1 881 726)**	(1 574 708)
Variation des propriétés destinées à la revente			**(3 133)**	(68 203)
Variation des stocks			**(7 329)**	(8 872)
Variation des autres actifs non financiers			**107 309**	154 155
			96 847	77 080
Variation de la dette nette		(1 212 300)	**(428 567)**	(621 918)
Dette nette au début de l'exercice		(6 773 845)	**(6 773 845)**	(6 151 927)
Dette nette à la fin de l'exercice		(7 986 145)	**(7 202 412)**	(6 773 845)

[1] Des informations sur les données budgétaires sont fournies à la note 2aa.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Note	2018	2017
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		**1 356 312**	875 710
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	*12*	**1 016 695**	937 965
Gain sur cession d'immobilisations		**(16 449)**	(21 798)
		2 356 558	1 791 877
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		**(567 308)**	(542 663)
Propriétés destinées à la revente		**766**	(60 176)
Prêts		**(4 757)**	(3 700)
Créditeurs, provisions et charges à payer (1)		**94 208**	10 509
Revenus reportés		**155 782**	(55 689)
Passif au titre des avantages sociaux futurs		**(142 052)**	48 101
Stocks		**(7 329)**	(8 872)
Autres actifs non financiers		**107 309**	154 155
		1 993 177	1 333 542
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations (1)		**(2 815 718)**	(2 447 833)
Produit de cession d'immobilisations		**29 925**	32 196
		(2 785 793)	(2 415 637)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		**(562 448)**	(569 173)
Produit de cession de placements		**756 191**	969 461
		193 743	400 288
Activités de financement			
Produit des emprunts		**2 110 169**	1 403 129
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		**(847 473)**	(928 049)
Rachat d'obligations par refinancement		**(198 144)**	(89 167)
Variation nette des emprunts temporaires		**(182 019)**	260 172
		882 533	646 085
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**283 660**	(35 722)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		**279 630**	315 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		**563 290**	279 630

[1] Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2018 est établi à 606,1 M$ (509,9 M$ en 2017). La variation de ce coût entre 2018 et 2017 est retranchée des créditeurs, provisions et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018				2017
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	480 333	82 957		**563 290**	279 630
Placements	2 265 385	614 991		**2 880 376**	3 074 119
Débiteurs	2 925 473	2 860 018	(1 012 408)	**4 773 083**	4 205 775
Propriétés destinées à la revente	1 592			**1 592**	5 491
Prêts	37 386	828	(627)	**37 587**	32 830
	5 710 169	3 558 794	(1 013 035)	**8 255 928**	7 597 845
PASSIFS					
Emprunts temporaires		456 280		**456 280**	638 299
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 668 213	443 768	(87 615)	**2 024 366**	1 833 979
Revenus reportés	311 275	19 338	(12 000)	**318 613**	162 831
Dette à long terme	9 221 042	4 046 595	(925 420)	**12 342 217**	11 277 665
Passif au titre des avantages sociaux futurs	304 546	12 318		**316 864**	458 916
	11 505 076	4 978 299	(1 025 035)	**15 458 340**	14 371 690
DETTE NETTE	(5 794 907)	(1 419 505)	12 000	**(7 202 412)**	(6 773 845)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations	10 868 497	5 737 715		**16 606 212**	14 724 486
Propriétés destinées à la revente	120 839	12 877		**133 716**	130 583
Stocks	50 276	42 635		**92 911**	85 582
Autres actifs non financiers	50 044	123 234	(12 000)	**161 278**	268 587
	11 089 656	5 916 461	(12 000)	**16 994 117**	15 209 238
EXCÉDENT ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	215 822	(3 897)		**211 925**	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	377 047	65 503		**442 550**	347 451
Réserves financières et fonds réservés	82 643	156 654		**239 297**	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	(251 026)	(302 928)	(34 267)	**(588 221)**	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 184 066)	(109 975)	61 263	**(1 232 778)**	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	6 054 329	4 691 599	(26 996)	**10 718 932**	9 541 813
	5 294 749	4 496 956		**9 791 705**	8 435 393

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018				2017
	Administration municipale	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	3 482 078		(21 897)	**3 460 181**	3 322 152
Compensations tenant lieu de taxes	264 417			**264 417**	260 024
Quotes-parts	418 105			**418 105**	397 247
Transferts	283 068	136 948	(49 796)	**370 220**	565 829
Services rendus	313 510	1 502 972	(91 060)	**1 725 422**	1 068 890
Imposition de droits	318 973			**318 973**	265 882
Amendes et pénalités	189 033			**189 033**	172 814
Intérêts	160 802	11 259	(27 697)	**144 364**	138 084
Autres revenus	46 420	55 754	(2 000)	**100 174**	112 832
	5 476 406	1 706 933	(192 450)	**6 990 889**	6 303 754
Immobilisations					
Transferts	191 429	945 179		**1 136 608**	930 870
Contributions des promoteurs	7 386			**7 386**	1 558
Autres revenus	7 752	5 982		**13 734**	6 790
	206 567	951 161		**1 157 728**	939 218
	5 682 973	2 658 094	(192 450)	**8 148 617**	7 242 972
Charges					
Administration générale	688 166		(9 971)	**678 195**	771 379
Sécurité publique	1 105 533			**1 105 533**	1 137 711
Transport	1 281 919	1 462 209	(101 459)	**2 642 669**	2 202 791
Hygiène du milieu	689 056		(817)	**688 239**	627 979
Santé et bien-être	96 557	64 563	(11 942)	**149 178**	136 835
Aménagement, urbanisme et développement	240 417	11 523	(7 078)	**244 862**	246 736
Loisirs et culture	752 348	64 058	(33 486)	**782 920**	754 303
Frais de financement	397 165	131 241	(27 697)	**500 709**	489 528
	5 251 161	1 733 594	(192 450)	**6 792 305**	6 367 262
Excédent de l'exercice	431 812	924 500		**1 356 312**	875 710

ANNEXE 3 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

		2018				2017
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Excédent de l'exercice	920 253	431 812	924 500		**1 356 312**	875 710
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(967 731)	(206 567)	(951 161)		**(1 157 728)**	(939 218)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(47 478)	225 245	(26 661)		**198 584**	(63 508)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	4 660	29 863	62		**29 925**	32 196
Amortissement	973 587	726 848	289 847		**1 016 695**	937 965
(Gain) perte sur cession	(4 660)	(24 138)	7 689		**(16 449)**	(21 798)
	973 587	732 573	297 598		**1 030 171**	948 363
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(572 904)	(473 756)	(81 430)	(181)	**(555 367)**	(539 025)
Affectations (note 14)						
Activités d'immobilisations	(50 250)	(17 704)	(42 554)		**(60 258)**	(50 924)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 980			**117 980**	143 322
Réserves financières et fonds réservés	(353 884)	(354 486)	(142 270)		**(496 756)**	(325 455)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(25 883)	(17 158)	(13 545)	181	**(30 522)**	30 702
	(362 730)	(271 368)	(198 369)	181	**(469 556)**	(202 355)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(9 525)	212 694	(8 862)		**203 832**	143 475

ANNEXE 4 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

		2018				2017
	Budget consolidé	**Administration municipale**	**Organismes contrôlés**	**Éliminations**	**Total**	**Total**
Revenus des activités d'immobilisations	967 731	206 567	951 161		**1 157 728**	939 218
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(147 000)	(103 581)			**(103 581)**	(109 971)
Sécurité publique	(61 100)	(58 918)			**(58 918)**	(41 339)
Transport	(1 667 740)	(537 582)	(1 137 852)		**(1 675 434)**	(1 553 262)
Hygiène du milieu	(594 100)	(513 545)			**(513 545)**	(378 227)
Santé et bien-être	(75 000)	(25 892)	(52 523)		**(78 415)**	(53 720)
Aménagement, urbanisme et développement	(96 900)	(66 845)	(6)		**(66 851)**	(52 736)
Loisirs et culture	(464 300)	(415 138)	(15)		**(415 153)**	(333 816)
	(3 106 140)	(1 721 501)	(1 190 396)		**(2 911 897)**	(2 523 071)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 697 459	918 781	314 197	26 996	**1 259 974**	783 860
Affectations (note 14)						
Activités de fonctionnement	50 250	17 704	42 554		**60 258**	50 924
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150			**10 150**	24 116
Réserves financières et fonds réservés	390 700	426 443			**426 443**	343 716
	440 950	454 297	42 554		**496 851**	418 756
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(141 856)	117 516	26 996	**2 656**	(381 237)

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018				2017
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	9 845	200		**10 045**	10 676
Employés	1 774 830	739 914	(8 499)	**2 506 245**	2 481 031
Charges sociales					
Élus	4 907	36		**4 943**	4 766
Employés	575 752	86 619		**662 371**	837 401
Transport et communication	34 933	158 630		**193 563**	194 962
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	57 822	21 257		**79 079**	83 456
Achats de services techniques	332 248	45 004	(16 468)	**360 784**	346 004
Autres	4 830	18 774		**23 604**	23 429
Location, entretien et réparation					
Location	92 756	18 376	(19 855)	**91 277**	90 256
Entretien et réparation	78 386	39 605	(28)	**117 963**	109 561
Biens durables					
Travaux de construction	24 134			**24 134**	17 550
Autres biens durables	7 929	49		**7 978**	3 922
Biens non durables					
Fourniture de services publics	84 125	15 562	(4 560)	**95 127**	93 471
Autres biens non durables	154 837	80 577	(6 265)	**229 149**	218 739
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	304 529	38 215		**342 744**	331 633
Gouvernement du Québec et ses entreprises	44 913	85 523		**130 436**	129 212
Autres tiers	46 679		(27 697)	**18 982**	23 179
Autres frais de financement	1 044	7 503		**8 547**	5 504
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	39 328			**39 328**	39 113
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	551 450			**551 450**	37 536
Autres	49 176		(48 966)	**210**	1 385
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport					26 020
Autres	15 492			**15 492**	30 583
Autres organismes	136 630	14 892	(830)	**150 692**	200 149
Amortissement des immobilisations	726 848	289 847		**1 016 695**	937 965
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	23 464	214		**23 678**	39 444
Autres	74 274	72 797	(59 282)	**87 789**	50 315
	5 251 161	1 733 594	(192 450)	**6 792 305**	6 367 262

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les 3 mois suivant la date d'acquisition.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

p) Services rendus

Les services rendus comprennent notamment la rémunération de la STM provenant de l'ARTM à l'égard de la prestation du service de transport collectif. Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties échéant le 31 décembre 2019, ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2018, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

v) Contribution à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

w) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

x) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

z) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

aa) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération en janvier 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés afin de se conformer aux Normes comptables du secteur public et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets des activités de fonctionnement déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau 5.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en février 2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

Une comparaison des données réelles avec les données budgétaires non consolidées est également présentée dans les tableaux établis à des fins fiscales.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1er janvier 2018, la Ville a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels* et SP 3380, *Droits contractuels*.

La norme SP 2200, *Information relative aux apparentés* définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et leurs proches parents. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants et leurs proches parents ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Le cas échéant, les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers consolidés. Les dirigeants de la Ville comprennent la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3420, *Opérations interentités* établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3210, *Actifs* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme SP 3320, *Actifs éventuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380, *Droits contractuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Des informations à l'égard des obligations contractuelles, des droits contractuels et des actifs éventuels sont données dans les notes 18 et 19. L'application des normes SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités* et SP 3210, *Actifs* ne nécessite aucune divulgation additionnelle.

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (en milliers de dollars)

	2018			2017
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie		558 190	558 190	254 902
Équivalents de trésorerie		5 100	5 100	24 728
		563 290	563 290	279 630
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	103 342	37 720	141 062	193 775
Obligations et débentures	2 463 401	275 913	2 739 314	2 880 344
	2 566 743	313 633	2 880 376	3 074 119

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt au taux de 2,1 % (variant de 1,14 % à 1,28 % en 2017).

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des placements s'établit à 2 913,3 M$ (3 143,5 M$ en 2017).

Au 31 décembre 2017, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 527,7 M$ et à 546,4 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 700,0 M$ (676,3 M$ en 2017).

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (suite) (en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2018				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020		417 462	417 462	2,85 %
2021		191 149	191 149	4,09 %
2022		135 342	135 342	2,91 %
2023		191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans		976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans		237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans		181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans		22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	
31 décembre 2017				
2018	169 772	334 530	504 302	2,06 %
2019	24 003	352 299	376 302	3,81 %
2020		424 244	424 244	2,48 %
2021		190 743	190 743	4,00 %
2022		136 717	136 717	2,85 %
1 à 5 ans	193 775	1 438 533	1 632 308	2,87 %
6 à 10 ans		988 290	988 290	3,44 %
11 à 15 ans		225 757	225 757	3,63 %
16 à 20 ans		204 367	204 367	3,67 %
Plus de 20 ans		23 397	23 397	4,10 %
	193 775	2 880 344	3 074 119	

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Taxes	119 208	108 074
Gouvernement du Canada et ses entreprises	256 620	294 554
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 970 088	3 397 847
Organismes municipaux	57 694	37 264
Services rendus et autres	369 473	368 036
	4 773 083	4 205 775

Une provision pour créances douteuses de 128,5 M$ (123,6 M$ en 2017) a été déduite des débiteurs.

	2018	2017
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 912,1 M$ (2 635,1 M$ en 2017).

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2018, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2018			
2019	334 482	3,63 %	14 590
2020	296 647	3,41 %	4 249
2021	255 019	3,31 %	21 565
2022	224 618	3,29 %	13 656
2023	188 572	3,26 %	62 504
1 à 5 ans	1 299 338	3,41 %	116 564
6 à 10 ans	359 742	3,03 %	460 697
11 à 15 ans	140 343	2,74 %	403 364
16 à 20 ans	54 109	2,90 %	28 677
	1 853 532	3,27 %	1 009 302
31 décembre 2017			
2018	293 698	3,88 %	41 324
2019	291 189	3,76 %	14 880
2020	254 996	3,54 %	4 539
2021	213 803	3,45 %	21 856
2022	183 812	3,43 %	13 946
1 à 5 ans	1 237 498	3,64 %	96 545
6 à 10 ans	444 077	3,19 %	280 269
11 à 15 ans	113 817	2,78 %	280 628
16 à 20 ans	40 750	2,79 %	41 679
	1 836 142	3,46 %	699 121

6. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Prêts aux PME MTL	29 080	24 531
Prêts à un office municipal d'habitation	5 376	5 079
Soldes de prix de vente et autres prêts	3 131	3 220
	37 587	32 830

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,7 M$ (3,3 M$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M$ (2,5 M$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2018, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2017).

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 2 081,3 M$ au 31 décembre 2018 (2 056,0 M$ en 2017).

De ce montant, une somme de 1 762,2 M$ (750,0 M$ en vertu d'une limite relative à la STM et 1 012,2 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 389,8 M$ (603,3 M$ en 2017) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,17 % (1,32 % en 2017).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 319,1 M$. Au 31 décembre 2018, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 66,5 M$ (35,0 M$ en 2017) et portent intérêt à un taux moyen de 2,39 % (1,68 % en 2017).

8. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER (en milliers de dollars)

	2018	2017
Fournisseurs	708 693	593 272
Rémunération et charges sociales	567 554	556 818
Dépôts et retenues de garantie	230 631	207 274
Intérêts courus sur la dette à long terme	88 398	84 301
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	83 907	64 926
Passif environnemental (2)	99 367	76 806
Contestations d'évaluation	39 153	32 292
Autres	89 747	108 774
Gouvernement du Québec et ses entreprises (3)	54 469	50 643
Autres	62 447	58 873
	2 024 366	1 833 979

1 La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 153,2 M$ (115,4 M$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017).

2 La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2018, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 76,9 M$ (58,2 M$ en 2017), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2044, se chiffrent à 100,5 M$ (80,1 M$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 22,5 M$ (18,6 M$ en 2017). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M$ (9,8 M$ 2017) ont réduit la provision au 31 décembre 2018.

3 En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2018, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,7 M$ (38,1 M$ en 2017).

9. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts	160 972	8 565
Primes à l'émission de titres	62 651	70 228
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	34 795	35 252
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 185	16 002
Fonds de développement du logement social	18 198	11 996
Autres	25 812	20 788
	318 613	162 831

10. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligations et emprunts bancaires (1)	12 224 323	11 164 064
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	90 645	96 962
Autres dettes à long terme	27 249	16 639
	12 342 217	11 277 665

1 Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2017).

2 Les hypothèques immobilières, au montant de 11,1 M$ (14,9 M$ en 2017), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 33,3 M$ (33,7 M$ en 2017).

En 2017, la SHDM a obtenu un financement par prêt à terme de 100 M$, relatif à un projet immobilier, qui sera disponible à compter du 7 janvier 2019. La Société prévoit utiliser ce financement lorsque les travaux de construction seront complétés.

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2018	2017
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 276 154	3 961 344
De l'agglomération	2 281 092	1 921 305
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 566 743	2 527 700
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	355 394	332 053
	12 342 217	11 277 665

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 183,5 M$ (185,9 M$ en 2017). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2018, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2018			2017		
Années	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net
2018				1 052 875	307 212	745 663
2019	1 301 788	242 780	1 059 008	1 240 514	242 791	997 723
2020	587 777	88 011	499 766	532 228	88 012	444 216
2021	964 097	297 167	666 930	909 954	297 168	612 786
2022	748 637	461 023	287 614	617 223	381 023	236 200
2023	1 319 772	507 072	812 700			
1 à 5 ans	4 922 071	1 596 053	3 326 018	4 352 794	1 316 206	3 036 588
6 à 10 ans	4 261 707	1 119 630	3 142 077	4 277 341	1 049 261	3 228 080
11 à 15 ans	722 607	80 365	642 242	725 356	80 365	644 991
16 à 20 ans	1 382 102	151 811	1 230 291	868 444	27 955	840 489
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
TOTAL	12 342 217	2 947 859	9 394 358	11 277 665	2 473 787	8 803 878

[1] Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2018	2017
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,75 %	4,08 %
6 à 10 ans	3,59 %	3,73 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,15 %
16 à 20 ans	3,60 %	3,77 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
Moyenne pondérée	3,89 %	4,11 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 13 109,1 M$ (12 396,8 M$ en 2017). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 17,6 M$ (21,1 M$ en 2017).

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Régimes de retraite à prestations déterminées	28 003	182 135
Autres régimes	288 861	276 781
Passif au titre des avantages sociaux futurs	316 864	458 916

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 258,9 M$ (431,7 M$ en 2017). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,3 M$ (1,2 M$ en 2017) et à 2,8 M$ (2,7 M$ en 2017).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2015 à 2017.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	19 741 973		19 018 793	
Obligation au titre des prestations constituées	(19 391 122)	(299 862)	(18 893 396)	(304 886)
Excédent (déficit)	350 851	(299 862)	125 397	(304 886)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(42 526)	11 001	96 092	28 105
Actif (passif) au titre des prestations constituées	308 325	(288 861)	221 489	(276 781)
Provision pour moins-value	(336 328)		(403 624)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(28 003)	(288 861)	(182 135)	(276 781)

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(6 787 150)	(299 862)	(9 273 485)	(304 886)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	6 208 473		8 606 224	
Déficit	(578 677)	(299 862)	(667 261)	(304 886)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 018 793		17 922 156	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 136 308		1 069 957	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	20 142		481 977	
Rendement réel des actifs des régimes	1 156 450		1 551 934	
Cotisations de l'employeur	391 010	9 987	373 587	9 983
Cotisations des employés	209 706		185 789	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Solde à la fin de l'exercice	19 741 973		19 018 793	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	19 427 822		19 757 026	

[1] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2017).

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2018		2017	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite (1)	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	18 893 396	304 886	18 254 929	273 305
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
(Gains) pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	(22 445)	(15 365)	151 022	22 222
Solde à la fin de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886

[1] Au 31 décembre 2018, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 771,1 M$ (1 763,5 M$ au 31 décembre 2017) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Cotisations des employés	(209 706)		(185 789)	
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes		(4)	(7 747)	
Amortissement des pertes actuarielles	96 031	1 743	129 699	327
Charge au titre des avantages de retraite	357 569	11 160	393 130	8 808
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 136 308)		(1 069 957)	
Charge d'intérêt	(53 395)	10 907	(24 806)	10 861
Variation de la provision pour moins-value	(67 296)		43 678	
Charge totale	236 878	22 067	412 002	19 669

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,20%	3,50%	5,90% à 6,50%	3,50% à 3,75%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%	2,50% à 2,75%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2025 et 2027

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2018	2017
Régimes à cotisations déterminées	1 277	1 248
Régimes de retraite des élus municipaux	2 777	2 729

12. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2017	Augmentation	Cessions/ Radiations	Solde au 31-12-2018
COÛT				
Infrastructures	12 146 537	1 222 964	225 459	13 144 042
Réseau du métro	2 820 138	220 629	20 929	3 019 838
Voitures de métro	1 437 984	627 359	100 384	1 964 959
Bâtiments	3 771 250	409 119	61 887	4 118 482
Améliorations locatives	111 175	24 600	3 944	131 831
Véhicules	1 603 231	142 383	24 401	1 721 213
Ameublement et équipement de bureau	610 194	121 717	77 609	654 302
Machinerie, outillage et équipement	457 363	54 399	38 182	473 580
Terrains	1 317 224	80 526	1 319	1 396 431
Autres	6 100	8 201	1 212	13 089
	24 281 196	2 911 897	555 326	26 637 767
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 279 252	503 747	224 284	5 558 715
Réseau du métro	807 216	96 630	20 929	882 917
Voitures de métro	352 331	34 302	100 384	286 249
Bâtiments	1 673 794	118 497	59 716	1 732 575
Améliorations locatives	52 718	24 400	3 202	73 916
Véhicules	905 239	107 163	24 401	988 001
Ameublement et équipement de bureau	280 271	89 647	74 389	295 529
Machinerie, outillage et équipement	204 616	42 164	33 333	213 447
Autres	1 273	145	1 212	206
	9 556 710	1 016 695	541 850	10 031 555
VALEUR COMPTABLE NETTE	14 724 486			16 606 212

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 231,8 M$ au 31 décembre 2018 (780,6 M$ en 2017). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2017).

13. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	92 400	216 940
Frais d'émission de titres	60 011	43 852
Autres	8 867	7 795
	161 278	268 587

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	211 925	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés	239 297	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	(588 221)	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 232 778)	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	10 718 932	9 541 813
	9 791 705	8 435 393

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 11.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net sera viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

15. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 488	5 354
Gouvernement du Québec	327 129	524 770
Communauté métropolitaine de Montréal	37 603	35 705
	370 220	565 829
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 378	58 814
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	25 502	97 442
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	526 522	495 145
Programme d'aide financière du fonds de l'insfrastructure de transport en commun	251 325	
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	168 296	46 799
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	38 743	5 551
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	44 002	204 662
Autres	47 840	22 457
	1 136 608	930 870
	1 506 828	1 496 699

16. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Fonds d'amortissement	78 926	82 667
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	49 475	40 102
	128 401	122 769
Arriérés de taxes	15 963	15 315
	144 364	138 084

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2018, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 913 333	2 880 376	3 143 527	3 074 119
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 912 118	2 862 834	2 635 148	2 535 263
Dette à long terme	13 109 158	12 342 217	12 396 833	11 277 665

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 17,6 M$ (21,1 M$ en 2017). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 2 220,4 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2050	Total
602,8 M$	436,4 M$	302,9 M$	182,7 M$	149,4 M$	546,2 M$	2 220,4 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 3 813,7 M$, dont 1 000,8 M$ pour l'acquisition de bus et 672,7 M$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Droits contractuels

Les droits contractuels sont estimés à 3 345,6 M$. Ils représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 2 789,8 M$ et de services rendus de 555,8 M$ associés à la location de locaux, de conduits souterrains et de prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2065	Sous-total	Ententes à durée indéterminée(1)	Total
708,2 M$	978,0 M$	615,9 M$	273,7 M$	157,2 M$	498,6 M$	3 231,6 M$	114,0 M$	3 345,6 M$

[1] Les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée sont établis uniquement pour l'année 2019. Ils sont liés à des revenus de transferts de 93,5 M$ et de services rendus de 20,5 M$ associés à des prêts d'employés.

19. ACTIFS ÉVENTUELS

Les réclamations en justice intentées par la Ville s'élèvent à 94,8 M$. Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement de ces réclamations, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 074,7 M$ (2 100,7 M$ en 2017).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget établi à des fins fiscales une somme de près de 33 M$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2018.

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Au 31 décembre 2018, ces cessions d'actifs n'ont pas été réalisées. Il est toutefois prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus et que cette dernière cèdera des stationnements incitatifs et des terminus.

Le 7 février 2019, le conseil d'administration de la STM a autorisé l'entente intervenue avec l'ARTM concernant les services de transport collectif. Cette entente, qui s'échelonne du 1er juin 2017 au 31 décembre 2019, définit la rémunération de la STM et la prestation du service de transport convenue par les parties.

22. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 423 699	3 433 199
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417
Quotes-parts		
Transferts	192 250	204 394
Services rendus	408 775	404 011
Imposition de droits	210 565	317 010
Amendes et pénalités	100 132	103 096
Intérêts	77 973	88 808
Autres revenus	36 690	43 145
	4 721 027	4 858 080
Charges de fonctionnement		
Administration générale	774 767	694 237
Sécurité publique	838 221	842 701
Transport	988 651	1 014 250
Hygiène du milieu	446 006	465 294
Santé et bien-être	128 475	126 021
Aménagement, urbanisme et développement	182 332	174 188
Loisirs et culture	553 322	567 816
Frais de financement	268 955	266 686
	4 180 729	4 151 193
Excédent avant financement et affectations	540 298	706 887
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(318 712)	(318 341)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations	(22 000)	(33 547)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)
	(229 004)	(168 704)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(7 418)	219 842

1 Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 21,5 M$ (46,4 M$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

2 Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

3 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
48 720	48 879	(20 436)	(21 897)	3 451 983	**3 460 181**	3 322 152
				270 943	**264 417**	260 024
2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	**418 105**	397 247
244 257	215 622	(46 266)	(49 796)	390 241	**370 220**	565 829
1 414 277	1 415 941	(94 394)	(94 530)	1 728 658	**1 725 422**	1 068 890
1 969	1 963			212 534	**318 973**	265 882
106 496	85 937			206 628	**189 033**	172 814
89 701	83 253	(29 286)	(27 697)	138 388	**144 364**	138 084
57 658	72 505	(2 000)	(2 000)	92 348	**113 650**	122 508
4 358 421	4 316 711	(2 169 826)	(2 170 426)	6 909 622	**7 004 365**	6 313 430
350 476	278 729	(308 262)	(309 404)	816 981	**663 562**	756 799
1 015 202	1 065 162	(830 482)	(830 531)	1 022 941	**1 077 332**	1 100 761
1 840 510	1 674 993	(591 907)	(593 689)	2 237 254	**2 095 554**	1 689 476
217 732	239 584	(241 390)	(239 043)	422 348	**465 835**	405 837
38 630	30 412	(15 835)	(16 313)	151 270	**140 120**	128 452
77 857	72 630	(42 169)	(42 088)	218 020	**204 730**	214 035
156 970	171 613	(110 495)	(111 661)	599 797	**627 768**	643 687
275 233	261 720	(29 286)	(27 697)	514 902	**500 709**	489 528
3 972 610	3 794 843	(2 169 826)	(2 170 426)	5 983 513	**5 775 610**	5 428 575
385 811	521 868			926 109	**1 228 755**	884 855
(254 010)	(236 845)	(182)	(181)	(572 904)	**(555 367)**	(539 025)
(28 250)	(26 711)			(50 250)	**(60 258)**	(50 924)
	23			67 287	**117 980**	143 322
(120 468)	(263 663)			(353 884)	**(496 756)**	(325 455)
14 810	(10 682)	182	181	(25 883)	**(30 522)**	30 702
(133 908)	(301 033)	182	181	(362 730)	**(469 556)**	(202 355)
(2 107)	(16 010)			(9 525)	**203 832**	143 475

TABLEAU 2 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Revenus		
Transferts	60 300	41 588
Contributions des promoteurs	4 700	7 378
Autres revenus		7 532
	65 000	56 498
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	97 200	61 022
Sécurité publique		1 235
Transport	672 300	505 165
Hygiène du milieu	163 300	234 789
Santé et bien-être	75 000	52 588
Aménagement, urbanisme et développement	84 600	62 835
Loisirs et culture	333 200	268 656
	1 425 600	1 186 290
Déficit avant financement et affectations	(1 360 600)	(1 129 792)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 084 000	667 068
Affectations (note 14)		
Activités de fonctionnement	22 000	33 547
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150
Réserves financières et fonds réservés (3)	254 600	255 026
	276 600	298 723
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(164 001)

[1] Les revenus comprennent des transferts de 21,5 M$ (46,4 M$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

[2] Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre.

[3] L'affectation de 171,4 M$ (142,2 M$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M$ (7,6 M$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
864 613	1 095 020			924 913	**1 136 608**	930 870
	8			4 700	**7 386**	1 558
38 118	6 202			38 118	**13 734**	6 790
902 731	1 101 230			967 731	**1 157 728**	939 218
49 800	42 559			147 000	**103 581**	109 971
61 100	57 683			61 100	**58 918**	41 339
995 440	1 170 269			1 667 740	**1 675 434**	1 553 262
430 800	278 756			594 100	**513 545**	378 227
	25 827			75 000	**78 415**	53 720
12 300	4 016			96 900	**66 851**	52 736
131 100	146 497			464 300	**415 153**	333 816
1 680 540	1 725 607			3 106 140	**2 911 897**	2 523 071
(777 809)	(624 377)			(2 138 409)	**(1 754 169)**	(1 583 853)
613 459	565 910		26 996	1 697 459	**1 259 974**	783 860
28 250	26 711			50 250	**60 258**	50 924
					10 150	24 116
136 100	171 417			390 700	**426 443**	343 716
164 350	198 128			440 950	**496 851**	418 756
	139 661		26 996		**2 656**	(381 237)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2018	2017
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	**211 925**	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	**442 550**	347 451
Réserves financières et fonds réservés	**239 297**	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	**(588 221)**	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	**(1 232 778)**	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	**10 718 932**	9 541 813
	9 791 705	8 435 393
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	**4 800**	
Excédent affecté - Arrondissements	**205 253**	192 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	**107 136**	24 542
Excédent affecté - Autres fins	**125 361**	130 656
	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	**35 337**	58 434
Voirie	**34 538**	43 358
Immobilisations	**282**	40 279
	70 157	142 071
Fonds réservés		
Immobilisations	**143 597**	1 327
Fonds de roulement	**10 768**	10 826
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	**8 240**	8 592
Unités de stationnement	**6 218**	6 144
Autres	**317**	376
	169 140	27 265
	239 297	169 336
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	**99 739**	80 248
Autres régimes	**(199 140)**	(199 140)
	(99 401)	(118 892)
Passif environnemental	**(36 800)**	(38 400)
Mesure transitoire relative à la TVQ	**(8 940)**	(22 540)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	**(1 087 637)**	(1 070 061)
	(1 232 778)	(1 249 893)

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite) *(en milliers de dollars)*

	2018	2017
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	**2 566 743**	2 527 700
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	**2 756 685**	2 414 540
Immobilisations	**16 606 212**	14 724 486
	21 929 640	19 666 726
Passif		
Dette à long terme	**(12 342 217)**	(11 277 665)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	**1 131 509**	1 152 752
	(11 210 708)	(10 124 913)
	10 718 932	9 541 813

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ *(en milliers de dollars)*

	2018	2017
Dette à long terme de l'administration municipale	**9 221 042**	8 604 927
Ajouter		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	**112 634**	134 308
Activités d'immobilisations à financer à long terme	**251 026**	109 170
Autres		
Achat de terrains	**26 761**	15 164
Déduire		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	**1 414 779**	1 212 315
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	**1 957 537**	2 006 830
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	**361 503**	342 427
Endettement net à long terme de l'administration municipale	**5 877 644**	5 301 997
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	**1 377 794**	1 256 794
Endettement net à long terme	**7 255 438**	6 558 791
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'EXO	**169 246**	193 580
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'ARTM	**23 271**	20 604
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	**9 166**	10 758
Endettement total net à long terme consolidé	**7 457 121**	6 783 733

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs.

TABLEAU 5 - CONCILIATION DES BUDGETS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budgets des activités de fonctionnement déposés				2018
	Administration municipale	Organismes contrôlés (1)	Ajustements (2)	Éliminations (3)	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 472 419			(20 436)	**3 451 983**
Compensations tenant lieu de taxes	270 943				**270 943**
Quotes-parts	417 899				**417 899**
Transferts	292 439	144 068	924 913	(46 266)	**1 315 154**
Services rendus	312 867	1 508 719		(92 928)	**1 728 658**
Imposition de droits	212 534				**212 534**
Amendes et pénalités	206 628				**206 628**
Intérêts	148 752	18 922		(29 286)	**138 388**
Autres revenus	33 014	61 334	42 818	(2 000)	**135 166**
	5 367 495	1 733 043	967 731	(190 916)	**7 877 353**
Charges					
Administration générale	826 798		15 426	(9 817)	**832 407**
Sécurité publique	1 022 941		39 093		**1 062 034**
Transport	1 013 967	1 580 374	266 641	(100 032)	**2 760 950**
Hygiène du milieu	423 187		235 028	(839)	**657 376**
Santé et bien-être	105 112	65 783	562	(11 464)	**159 993**
Aménagement, urbanisme et développement	214 144	11 469	34 113	(7 134)	**252 592**
Loisirs et culture	569 225	62 981	116 984	(32 344)	**716 846**
Frais de financement	407 286	136 902		(29 286)	**514 902**
	4 582 660	1 857 509	707 847	(190 916)	**6 957 100**
Excédent avant financement et affectations	784 835	(124 466)	259 884		**920 253**
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(478 373)		478 373		
Affectations					
Activités d'immobilisations					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287		(67 287)		
Réserves financières et fonds réservés	(353 884)		353 884		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(19 865)		19 865		
	(306 462)		306 462		
Excédent (déficit) consolidé budgété de l'exercice		(124 466)	1 044 719		**920 253**

1 Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été ventilés dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement, au montant de 265,8 M$, est repartie dans les fonctions suivantes : transport 257,1 M$, santé et bien-être 8,2 M$ et aménagement, urbanisme et développement 0,5 M$.

2 Les ajustements sont constitués des éléments suivants : les revenus des activités d'immobilisations de 967,7 M$ et la charge d'amortissement de l'administration municipale au montant de 707,8 M$ qui affectent l'excédent de l'exercice établi selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que le financement et les affectations qui n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

3 En vertu des normes comptables reliées à la présentation des états financiers consolidés, les transactions réciproques sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale

2018

Ventilation par compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des charges mixtes

Information financière de l'administration municipale

2018

Ventilation par compétence

TABLEAU 6 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 423 699	3 433 199
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417
Quotes-parts		
Transferts	181 616	191 102
Services rendus	255 333	256 933
Imposition de droits	210 565	317 010
Amendes et pénalités	100 132	103 096
Intérêts	77 773	88 342
Autres revenus	30 069	35 338
	4 550 130	4 689 437
Charges de fonctionnement		
Administration générale	774 767	694 237
Sécurité publique	838 221	842 701
Transport	907 549	935 366
Hygiène du milieu	446 006	465 294
Santé et bien-être	70 853	68 950
Aménagement, urbanisme et développement	171 322	163 101
Loisirs et culture	553 076	567 566
Frais de financement	267 601	264 452
	4 029 395	4 001 667
Excédent avant financement et affectations	520 735	687 770
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(313 731)	(313 000)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations		(11 279)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)
	(207 004)	(146 436)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		228 334

1 Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 21,5 M$ (46,4 M$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

2 Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

3 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
48 720	48 879			3 472 419	**3 482 078**	3 343 441
				270 943	**264 417**	260 024
2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	**418 105**	397 247
110 823	91 966			292 439	**283 068**	350 702
59 000	60 047	(1 466)	(3 470)	312 867	**313 510**	314 394
1 969	1 963			212 534	**318 973**	265 882
106 496	85 937			206 628	**189 033**	172 814
70 979	72 460			148 752	**160 802**	144 570
2 945	16 807			33 014	**52 145**	43 131
2 796 275	2 770 670	(1 978 910)	(1 977 976)	5 367 495	**5 482 131**	5 292 205
350 476	278 729	(298 445)	(299 433)	826 798	**673 533**	766 300
1 015 202	1 065 162	(830 482)	(830 531)	1 022 941	**1 077 332**	1 100 761
598 293	573 573	(491 875)	(492 230)	1 013 967	**1 016 709**	1 010 174
217 732	239 584	(240 551)	(238 226)	423 187	**466 652**	406 660
38 630	30 412	(4 371)	(4 371)	105 112	**94 991**	89 913
77 857	72 630	(35 035)	(35 010)	214 144	**200 721**	209 238
94 300	107 819	(78 151)	(78 175)	569 225	**597 210**	615 355
139 685	132 713			407 286	**397 165**	389 789
2 532 175	2 500 622	(1 978 910)	(1 977 976)	4 582 660	**4 524 313**	4 588 190
264 100	270 048			784 835	**957 818**	704 015
(164 642)	(160 756)			(478 373)	**(473 756)**	(463 853)
	(6 425)				**(17 704)**	(9 487)
	23			67 287	**117 980**	141 995
(120 468)	(121 393)			(353 884)	**(354 486)**	(324 128)
21 010	2 863			(19 865)	**(17 158)**	90 968
(99 458)	(124 932)			(306 462)	**(271 368)**	(100 652)
	(15 640)				**212 694**	139 510

TABLEAU 7 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE *(en milliers de dollars)*

	2018						2017
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	60 300	41 588	198 700	149 841	259 000	**191 429**	268 355
Contributions des promoteurs	4 700	7 378		8	4 700	**7 386**	1 558
Autres revenus		7 532		220		**7 752**	6 790
	65 000	56 498	198 700	150 069	263 700	**206 567**	276 703
Acquisition d'immobilisations							
Administration générale	97 200	61 022	49 800	42 559	147 000	**103 581**	109 971
Sécurité publique		1 235	61 100	57 683	61 100	**58 918**	41 339
Transport	668 800	504 397	52 900	33 185	721 700	**537 582**	498 667
Hygiène du milieu	163 300	234 789	430 800	278 756	594 100	**513 545**	378 227
Santé et bien-être		65		25 827		**25 892**	199
Aménagement, urbanisme et développement	84 600	62 829	12 300	4 016	96 900	**66 845**	52 712
Loisirs et culture	333 200	268 656	131 100	146 482	464 300	**415 138**	333 801
	1 347 100	1 132 993	738 000	588 508	2 085 100	**1 721 501**	1 414 916
Déficit avant financement et affectations	(1 282 100)	(1 076 495)	(539 300)	(438 439)	(1 821 400)	**(1 514 934)**	(1 138 213)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 027 500	667 068	403 200	251 713	1 430 700	**918 781**	679 966
Affectations (note 14)							
Activités de fonctionnement		11 279		6 425		**17 704**	9 487
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150				**10 150**	24 116
Réserves financières et fonds réservés (2)	254 600	255 026	136 100	171 417	390 700	**426 443**	343 716
	254 600	276 455	136 100	177 842	390 700	**454 297**	377 319
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(132 972)		(8 884)		**(141 856)**	(80 928)

1 Les revenus comprennent des transferts de 21,5 M$ (46,4 M$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

2 L'affectation de 171,4 M$ (142,2 M$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M$ (7,6 M$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

TABLEAU 8 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2018		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	312 582	(96 760)	**215 822**
Excédent des activités de fonctionnement affecté	370 318	6 729	**377 047**
Réserves financières et fonds réservés	55 846	26 797	**82 643**
Déficit des activités d'immobilisations	(150 790)	(100 236)	**(251 026)**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 211 605)	27 539	**(1 184 066)**
Investissement net dans les immobilisations			**6 054 329**
			5 294 749
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	4 800		**4 800**
Excédent affecté - Arrondissements	205 253		**205 253**
Excédent affecté - Projets spécifiques	100 407	6 729	**107 136**
Excédent affecté - Autres fins	59 858		**59 858**
	370 318	6 729	**377 047**
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	13 751	21 586	**35 337**
Voirie	30 245	4 293	**34 538**
Immobilisations	70	212	**282**
	44 066	26 091	**70 157**
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 768		**3 768**
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 477	706	**2 183**
Unités de stationnement	6 218		**6 218**
Autres	317		**317**
	11 780	706	**12 486**
	55 846	26 797	**82 643**
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(36 443)	142 299	**105 856**
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	**(106 234)**
	(132 763)	132 385	**(378)**
Passif environnemental	(36 800)		**(36 800)**
Mesure transitoire relative à la TVQ	(4 000)	(4 940)	**(8 940)**
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 038 042)	(99 906)	**(1 137 948)**
	(1 211 605)	27 539	**(1 184 066)**

(en milliers de dollars)

	2017		
	de nature locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	317 448	(81 874)	235 574
Excédent des activités de fonctionnement affecté	264 872	7 507	272 379
Réserves financières et fonds réservés	88 155	66 797	154 952
Déficit des activités d'immobilisations	(17 818)	(91 352)	(109 170)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 231 626)	30 402	(1 201 224)
Investissement net dans les immobilisations			5 510 426
			4 862 937
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant			
Excédent affecté - Arrondissements	192 253		192 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	17 098	7 444	24 542
Excédent affecté - Autres fins	55 521	63	55 584
	264 872	7 507	272 379
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	27 041	31 393	58 434
Voirie	38 870	4 488	43 358
Immobilisations	10 069	30 210	40 279
	75 980	66 091	142 071
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 826		3 826
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 829	706	2 535
Unités de stationnement	6 144		6 144
Autres	376		376
	12 175	706	12 881
	88 155	66 797	154 952
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(43 833)	147 265	103 432
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(140 153)	137 351	(2 802)
Passif environnemental	(38 400)		(38 400)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(5 000)	(17 540)	(22 540)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 048 073)	(89 409)	(1 137 482)
	(1 231 626)	30 402	(1 201 224)

TABLEAU 9 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Rémunération		
Élus	10 606	9 845
Employés	830 594	852 414
Charges sociales		
Élus	4 761	4 907
Employés	287 746	276 204
Transport et communication	30 047	28 006
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	44 768	42 181
Achats de services techniques	282 275	248 934
Autres	3 981	3 780
Location, entretien et réparation		
Location	82 782	72 739
Entretien et réparation	75 101	59 270
Biens durables		
Travaux de construction	7 189	17 040
Autres biens durables	1 592	342
Biens non durables		
Fourniture de services publics	46 037	45 590
Autres biens non durables	111 442	111 195
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	226 893	222 722
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 816	17 763
Autres tiers	24 582	22 933
Autres frais de financement	1 310	1 034
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 977 444	1 974 506
Quotes-parts - Société de transport de Montréal		
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	28 209	27 891
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain		
Autres	12 827	13 526
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		
Autres organismes	93 042	100 855
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	8 977	12 712
Autres	(177 626)	(164 722)
	4 029 395	4 001 667

[1] Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				10 606	**9 845**	10 511
890 230	922 416			1 720 824	**1 774 830**	1 771 895
				4 761	**4 907**	4 735
306 624	299 548			594 370	**575 752**	625 218
7 963	6 927			38 010	**34 933**	39 238
19 780	15 641			64 548	**57 822**	63 023
80 405	84 847	(627)	(1 533)	362 053	**332 248**	316 261
1 096	1 050			5 077	**4 830**	4 866
23 718	20 457	(464)	(440)	106 036	**92 756**	92 038
23 416	20 304	(322)	(1 188)	98 195	**78 386**	70 309
6 222	7 094			13 411	**24 134**	17 550
53	7 896	(53)	(309)	1 592	**7 929**	3 922
40 649	38 535			86 686	**84 125**	82 636
49 534	43 642			160 976	**154 837**	157 992
85 338	81 807			312 231	**304 529**	297 693
21 963	27 150			36 779	**44 913**	45 894
32 278	23 746			56 860	**46 679**	45 076
106	10			1 416	**1 044**	1 126
		(1 977 444)	(1 974 506)			484 666
11 568	11 437			39 777	**39 328**	39 113
574 300	551 450			574 300	**551 450**	37 536
35 632	35 650			48 459	**49 176**	45 650
						26 020
15 677	15 492			15 677	**15 492**	30 583
55 032	35 775			148 074	**136 630**	190 478
11 080	10 752			20 057	**23 464**	39 014
239 511	238 996			61 885	**74 274**	45 147
2 532 175	2 500 622	(1 978 910)	(1 977 976)	4 582 660	**4 524 313**	4 588 190

Information financière de l'administration municipale

2018

Gestion de l'eau

TABLEAU 10 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne		
Taxe relative à l'eau	336 797	336 952
Tarification forfaitaire et au compteur	24 147	25 866
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	195	273
Autres tarifications	1 226	1 443
Services rendus		40
	362 365	364 574
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	189 313	186 375
Fonctionnement	112 872	114 487
	302 185	300 862
Excédent avant financement et affectations	60 180	63 712
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	(25 394)	(28 229)
Affectations (note 14)		
Excédent de fonctionnement affecté		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(375)	(512)
Réserve financière de l'eau	(34 411)	(34 971)
	(34 786)	(35 483)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

1 Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

2 Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
129 297	129 297	(106 652)	(106 653)	22 645	**22 644**	21 128
91 372	87 843	(79 427)	(75 937)	11 945	**11 906**	11 055
3 919	3 919			3 919	**3 919**	3 445
2 279	2 279			2 279	**2 279**	1 158
3 275	4 072	(3 234)	(3 786)	41	**286**	416
4 217	4 346			4 217	**4 346**	4 582
				336 797	**336 952**	301 140
				24 147	**25 866**	24 545
		(195)	(273)			
1 443	503		(3)	2 669	**1 943**	2 026
	805				**845**	884
235 802	233 064	(189 508)	(186 652)	408 659	**410 986**	370 379
		(189 313)	(186 375)			
176 130	170 634	(195)	(277)	288 807	**284 844**	285 540
176 130	170 634	(189 508)	(186 652)	288 807	**284 844**	285 540
59 672	62 430			119 852	**126 142**	84 839
(49 504)	(47 022)			(74 898)	**(75 251)**	(70 853)
						370
				(375)	**(512)**	(481)
(10 168)	(10 515)			(44 579)	**(45 486)**	(18 768)
(10 168)	(10 515)			(44 954)	**(45 998)**	(18 879)
	4 893				**4 893**	(4 893)

TABLEAU 11 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		2017
	Budget	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Budget**	**Réalisations**	**Réalisations**
Revenus							
Transferts	32 087	(3 711)	153 886	117 710	185 973	**113 999**	220 989
Autres revenus		649				**649**	1 348
	32 087	(3 062)	153 886	117 710	185 973	**114 648**	222 337
Acquisition d'immobilisations							
Production de l'eau potable			162 104	148 870	162 104	**148 870**	133 292
Épuration des eaux usées			14 329	103 487	14 329	**103 487**	39 571
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	158 350	217 872	207 613	8 333	365 963	**226 205**	163 610
Immeubles		13 124		1 487		**14 611**	28 788
	158 350	230 996	384 046	262 177	542 396	**493 173**	365 261
Déficit avant financement et affectations	(126 263)	(234 058)	(230 160)	(144 467)	(356 423)	**(378 525)**	(142 924)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	83 817	(52)	204 341	29 725	288 158	**29 673**	
Affectations (note 14)							
Réserve financière de l'eau (1)	42 446	38 669	25 819	30 907	68 265	**69 576**	77 074
	42 446	38 669	25 819	30 907	68 265	**69 576**	77 074
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(195 441)		(83 835)		**(279 276)**	(65 850)

1 L'affectation de 30,9 M$ (69,9 M$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M$ (7,6 M$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale

2018

Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable
Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau
La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 11 avril 2019

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	**Réalisations**
Charges		
Administration générale	143 324	130 581
Transport	56 001	61 186
Hygiène du milieu	20 776	21 348
Santé et bien-être	635	917
Aménagement, urbanisme et développement	7 864	7 720
Loisirs et culture	23 107	24 381
Total des charges	251 707	246 133

[1] Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
157 846	161 741	(392)	(108)	300 778	**292 214**	287 728
1 609	1 840		(3)	57 610	**63 023**	36 277
5 722	6 637		(1)	26 498	**27 984**	24 103
2 184	2 204			2 819	**3 121**	3 878
5 083	5 000			12 947	**12 720**	22 498
4 641	5 191		(2)	27 748	**29 570**	25 242
177 085	182 613	(392)	(114)	428 400	**428 632**	399 726

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2018 est de 9,90 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1693-9
Rapport financier annuel
Imprimé, Français

978-2-7647-1694-6
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1695-3
Annual Financial Report
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1696-0
Annual Financial Report
PDF, Anglais

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des communications
22688 (03-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Montréal

ville.montreal.qc.ca/finances

Rapport financier 2018 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

Organisme Montréal Code géographique 66023

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Courchesne, Yves, atteste la véracité du rapport financier consolidé de Montréal (Nom de l'organisme) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Signature 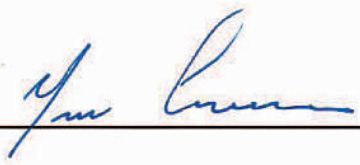 Date 2019-04-18

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants 4
Rapport du vérificateur général 4.1

État consolidé des résultats 5
État consolidé de la situation financière 6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) 7
État consolidé des gains et pertes de réévaluation 7
État consolidé des flux de trésorerie 8

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 9

Renseignements complémentaires consolidés
- Informations sectorielles consolidées
  - Résultats détaillés par organismes 10
  - Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes 11
  - Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes 12
  - Situation financière par organismes 13
- Charges par objets 14
- Fonds local d'investissement (FLI) 15
- Fonds local de solidarité (FLS) 16
- Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 17
- Excédent (déficit) accumulé 18
- Avantages sociaux futurs 19

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés 21
Analyse des charges consolidées 22

Annexe : Renseignements financiers non consolidés ventilés par compétences 23

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

.

DATE 2019-04-18

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Deloitte.

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que les notes complémentaires et les renseignements complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le MAMH et présentées aux pages 11, 12, 13, 18-1, 18-2 et 18-3, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice, la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Cependant, nous attirons également l'attention sur le fait que la présentation d'éléments de certaines rubriques de l'excédent accumulé diffère de ce qui est prescrit par le MAMH. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 11 avril 2019 relativement aux états financiers consolidés de la Ville, à être déposés au greffe de la Ville le 24 avril 2019.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celle-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes et les renseignements complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 18 avril 2019

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DATE _____

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Budget	Réalisations	
		2018	2018	2017
Revenus				
Taxes	1	3 451 983 000	3 460 181 000	3 322 152 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	270 943 000	264 417 000	260 024 000
Quotes-parts	3	417 899 000	418 105 000	397 247 000
Transferts	4	1 315 154 000	1 506 828 000	1 496 699 000
Services rendus	5	1 728 658 000	1 725 422 000	1 068 890 000
Imposition de droits	6	212 534 000	318 973 000	265 882 000
Amendes et pénalités	7	206 628 000	189 033 000	172 814 000
Revenus de placements de portefeuille	8	125 937 000	128 401 000	122 769 000
Autres revenus d'intérêts	9	12 451 000	15 963 000	15 315 000
Autres revenus	10	135 166 000	121 294 000	121 180 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	7 877 353 000	8 148 617 000	7 242 972 000
Charges				
Administration générale	14	832 407 000	678 195 000	771 379 000
Sécurité publique	15	1 062 034 000	1 105 533 000	1 137 711 000
Transport	16	2 760 950 000	2 642 669 000	2 202 791 000
Hygiène du milieu	17	657 376 000	688 239 000	627 979 000
Santé et bien-être	18	159 993 000	149 178 000	136 835 000
Aménagement, urbanisme et développement	19	252 592 000	244 862 000	246 736 000
Loisirs et culture	20	716 846 000	782 920 000	754 303 000
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	514 902 000	500 709 000	489 528 000
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	6 957 100 000	6 792 305 000	6 367 262 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	920 253 000	1 356 312 000	875 710 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		8 435 393 000	7 559 683 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27			
Solde redressé	28		8 435 393 000	7 559 683 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		9 791 705 000	8 435 393 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13-G.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	563 290 000	279 630 000
Débiteurs (note 5)	2	4 773 083 000	4 205 775 000
Prêts (note 6)	3	37 587 000	32 830 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 880 376 000	3 074 119 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	5 491 000
	8	8 255 928 000	7 597 845 000
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	456 280 000	638 299 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	2 024 366 000	1 833 979 000
Revenus reportés (note 12)	12	318 613 000	162 831 000
Dette à long terme (note 13)	13	12 342 217 000	11 277 665 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	316 864 000	458 916 000
	15	15 458 340 000	14 371 690 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	16 606 212 000	14 724 486 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	133 716 000	130 583 000
Stocks de fournitures	19	92 911 000	85 582 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	161 278 000	268 587 000
	21	16 994 117 000	15 209 238 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	9 791 705 000	8 435 393 000

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Budget	Réalisations	
		2018	2018	2017
Excédent (déficit) de l'exercice	1	920 253 000	1 356 312 000	875 710 000
Variation des immobilisations				
Acquisition	2	(3 106 140 000)	(2 911 897 000)	(2 523 071 000)
Produit de cession	3	4 660 000	29 925 000	32 196 000
Amortissement	4	973 587 000	1 016 695 000	937 965 000
(Gain) perte sur cession	5	(4 660 000)	(16 449 000)	(21 798 000)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
	7	(2 132 553 000)	(1 881 726 000)	(1 574 708 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		(3 133 000)	(68 203 000)
Variation des stocks de fournitures	9		(7 329 000)	(8 872 000)
Variation des autres actifs non financiers	10		107 309 000	154 155 000
	11		96 847 000	77 080 000
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13			
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	(1 212 300 000)	(428 567 000)	(621 918 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	15		(6 773 845 000)	(6 151 927 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17			
Solde redressé	18		(6 773 845 000)	(6 151 927 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19		(7 202 412 000)	(6 773 845 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 356 312 000	875 710 000
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement	2	1 016 695 000	937 965 000
Autres			
- Gain sur cession d'immo.	3	(16 449 000)	(21 798 000)
-	4		
	5	2 356 558 000	1 791 877 000
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(567 308 000)	(542 663 000)
Autres actifs financiers	7	(4 757 000)	(3 700 000)
Créditeurs et charges à payer	8	94 208 000	10 509 000
Revenus reportés	9	155 782 000	(55 689 000)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(142 052 000)	48 101 000
Propriétés destinées à la revente	11	766 000	(60 176 000)
Stocks de fournitures	12	(7 329 000)	(8 872 000)
Autres actifs non financiers	13	107 309 000	154 155 000
	14	1 993 177 000	1 333 542 000
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition	15	(2 815 718 000)	(2 447 833 000)
Produit de cession	16	29 925 000	32 196 000
	17	(2 785 793 000)	(2 415 637 000)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	18	( )	( )
Remboursement ou cession	19		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	20	(562 448 000)	(569 173 000)
Cession	21	756 191 000	969 461 000
	22	193 743 000	400 288 000
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	23	2 110 169 000	1 403 129 000
Remboursement de la dette à long terme	24	(1 045 617 000)	(1 017 216 000)
Variation nette des emprunts temporaires	25	(182 019 000)	260 172 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	26		
Autres			
-	27		
-	28		
	29	882 533 000	646 085 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	283 660 000	(35 722 000)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	279 630 000	315 352 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	32		
Solde redressé	33	279 630 000	315 352 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	563 290 000	279 630 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. Statut de l'organisme municipal

Voir la note 1 à la page S11-11.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées aux notes 25 et 28.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

A) Périmètre comptable et partenariats

.

a) Périmètre comptable

Voir la note 2a à la page S11-11.

b) Partenariats

S/O.

B) Comptabilité d'exercice

S/O.

C) Actifs

.

a) Actifs financiers

Voir les notes 2c, 2d, 2e et 2f à la page S11-12.

b) Actifs non financiers

Voir les notes 2e, 2i, 2j, 2k et 2l aux pages S11-12 et S11-13.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

D) Passifs

Voir les notes 2g, 2h, 2s, 2t et 2u aux pages S11-12, S11-13, S11-15 et S11-16.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

E) Revenus

Voir les notes 2m à 2q à la page S11-14.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

F) Avantages sociaux futurs

Voir la note 2r à la page S11-15.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Voir la note 25 aux pages S11-38 et S11-39.

H) Instruments financiers

Voir la note 2x à la page S11-16.

I) Autres éléments

Voir les notes 2b, 2v, 2w, 2y et 2z aux pages S11-12, S11-16 et S11-17.

3. Modification de méthodes comptables

Voir la note 3 à la page S11-18.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	558 190 000	254 902 000
Découvert bancaire	2	( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3	5 100 000	24 728 000
Autres éléments			
-	4		
-	5		
-	6		
-	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	563 290 000	279 630 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9		
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	198 144 000	89 167 000

Note

Voir la note 4 aux pages S11-19 et S11-20.

Dans l'état des flux de trésorerie, à la page S10, le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2018 est établi à 606,1 M$ (509,9 M$ en 2017). La variation de ce coût entre 2018 et 2017 est retranchée des créditeurs, provisions et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

5. Débiteurs			
Taxes municipales	11	119 208 000	108 074 000
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	3 970 088 000	3 397 847 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	256 620 000	294 554 000
Organismes municipaux	15	57 694 000	37 264 000
Autres			
- Services rendus et autres	16	369 473 000	368 036 000
-	17		
	18	4 773 083 000	4 205 775 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	2 862 834 000	2 535 263 000
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	2 862 834 000	2 535 263 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	128 500 000	123 607 000

Note

Voir la note 5 aux pages S11-21 et S11-22.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

6. Prêts

Prêts à un office d'habitation	24	5 376 000	5 079 000
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
- Aux PME Montréal	26	29 080 000	24 531 000
- Soldes prix de vente et autres	27	3 131 000	3 220 000
	28	37 587 000	32 830 000
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note

Voir la note 6 à la page S11-23.

13/5/96

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	30	2 566 743 000	2 527 700 000
Autres placements	31	313 633 000	546 419 000
	32	2 880 376 000	3 074 119 000
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	2 566 743 000	2 527 700 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note

Voir la note 4 aux pages S11-19 et S11-20.

8. Avantages sociaux futurs

Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	(28 003 000)	(182 135 000)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(288 861 000)	(276 781 000)
	37	(316 864 000)	(458 916 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	236 878 000	412 002 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	22 067 000	19 669 000
Régimes à cotisations déterminées	40	1 277 000	1 248 000
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42	2 777 000	2 729 000
	43	262 999 000	435 648 000

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

Voir la note 8 aux pages S11-24 à S11-27.

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	1 592 000	5 491 000
Autres	45		
	46	1 592 000	5 491 000

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
10. Emprunts temporaires			
Voir la note 10 à la page S11-28.			
11. Créditeurs et charges à payer			
Fournisseurs	47	708 693 000	593 272 000
Salaires et avantages sociaux	48	567 554 000	556 818 000
Dépôts et retenues de garantie	49	230 631 000	207 274 000
Provision pour contestations d'évaluation	50	39 153 000	32 292 000
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51	83 907 000	64 926 000
Assainissement des sites contaminés	52	99 367 000	76 806 000
Autres			
- Int. Courus sur la dette à LT	53	88 398 000	84 301 000
- Autres provisions	54	89 747 000	108 774 000
- Gouv. Du Qc et entreprises	55	54 469 000	50 643 000
- Autres	56	62 447 000	58 873 000
-	57		
	58	2 024 366 000	1 833 979 000
Note			
Voir la note 11 à la page S11-29.			
12. Revenus reportés			
Taxes perçues d'avance	59	16 185 000	16 002 000
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61	5 256 000	738 000
Fonds parcs et terrains de jeux	62	34 795 000	35 252 000
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63		
Société québécoise d'assainissement des eaux	64		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65		
Autres contributions de promoteurs	66		
Fonds de redevances réglementaires	67		
Autres			
- Prime à l'émission de titres	68	62 651 000	70 228 000
- Autres transferts	69	155 716 000	7 827 000
- Fonds de dév. logement social	70	18 198 000	11 996 000
- Autres	71	25 812 000	20 788 000
	72	318 613 000	162 831 000
Note			
Voir la note 12 à la page S11-30.			

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt de	Taux d'intérêt à	Échéance de	Échéance à		2018	2017
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,15	11,00	2019	2045	73	12 224 323 000	11 164 064 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					74		
Gains (pertes) de change reportés					75		
					76		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					77		
Organismes municipaux					78		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79		
Autres	1,75	7,25	2019	2028	80	117 894 000	113 601 000
					81	12 342 217 000	11 277 665 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	( )	( )
					83	12 342 217 000	11 277 665 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets – Avec fonds d'amortissement		Obligations et billets – Sans fonds d'amortissement		Autres dettes à long terme – Location-acquisition		Autres dettes à long terme – Autres		Total 2018	
2019	84	920 000 000	92	367 766 000	100	109	14 022 000	117	1 301 788 000	
2020	85	200 000 000	93	349 493 000	101	110	38 284 000	118	587 777 000	
2021	86	600 000 000	94	357 720 000	102	111	6 377 000	119	964 097 000	
2022	87	59 000 000	95	643 858 000	103	112	45 779 000	120	748 637 000	
2023	88	810 000 000	96	506 386 000	104	113	3 386 000	121	1 319 772 000	
2024 et +	89	6 315 298 000	97	1 094 801 000	105	114	10 047 000	122	7 420 146 000	
	90	8 904 298 000	98	3 320 024 000	106	115	117 895 000	123	12 342 217 000	
Intérêts et frais accessoires					107	( )		124	( )	
	91	8 904 298 000	99	3 320 024 000	108	116	117 895 000	125	12 342 217 000	

Note
Voir la note 13 aux pages S11-30 à S11-32.

14. Actifs financiers nets (dette nette)

		2018	2017
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	126	(7 202 412 000)	(6 773 845 000)
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127	( )	( )
Autres	128	( )	( )
	129	(7 202 412 000)	(6 773 845 000)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

15. Immobilisations

		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	130	2 214 224 000	158	288 751 000	185	29 728 000	212	2 473 247 000
Eaux usées	131	3 194 572 000	159	208 867 000	186	4 587 000	213	3 398 852 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132	3 900 048 000	160	435 198 000	187	153 408 000	214	4 181 838 000
Autres	133	5 657 831 000	161	510 777 000	188	58 665 000	215	6 109 943 000
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135	3 771 250 000	163	409 119 000	190	61 887 000	217	4 118 482 000
Améliorations locatives	136	111 175 000	164	24 600 000	191	3 944 000	218	131 831 000
Véhicules	137	3 041 215 000	165	769 742 000	192	124 785 000	219	3 686 172 000
Ameublement et équipement de bureau	138	610 194 000	166	121 717 000	193	77 609 000	220	654 302 000
Machinerie, outillage et équipement divers	139	457 363 000	167	54 399 000	194	38 182 000	221	473 580 000
Terrains	140	1 317 224 000	168	80 526 000	195	1 319 000	222	1 396 431 000
Autres	141	6 100 000	169	8 201 000	196	1 212 000	223	13 089 000
	142	24 281 196 000	170	2 911 897 000	197	555 326 000	224	26 637 767 000
Immobilisations en cours	143		171		198		225	
	144	24 281 196 000	172	2 911 897 000	199	555 326 000	226	26 637 767 000
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	145	658 469 000	173	75 992 000	200	29 729 000	227	704 732 000
Eaux usées	146	1 840 957 000	174	115 378 000	201	4 586 000	228	1 951 749 000
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147	1 599 466 000	175	196 826 000	202	153 408 000	229	1 642 884 000
Autres	148	1 987 576 000	176	212 181 000	203	57 490 000	230	2 142 267 000
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150	1 673 794 000	178	118 497 000	205	59 716 000	232	1 732 575 000
Améliorations locatives	151	52 718 000	179	24 400 000	206	3 202 000	233	73 916 000
Véhicules	152	1 257 570 000	180	141 465 000	207	124 785 000	234	1 274 250 000
Ameublement et équipement de bureau	153	280 271 000	181	89 647 000	208	74 389 000	235	295 529 000
Machinerie, outillage et équipement divers	154	204 616 000	182	42 164 000	209	33 333 000	236	213 447 000
Autres	155	1 273 000	183	145 000	210	1 212 000	237	206 000
	156	9 556 710 000	184	1 016 695 000	211	541 850 000	238	10 031 555 000
VALEUR COMPTABLE NETTE	157	14 724 486 000					239	16 606 212 000
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	( )	244	( )	246	( )	248	( )
Valeur comptable nette	242						249	

Note

Voir la note 15 à la page S11-33.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Le poste autres infrastructures comprend les infrastructures suivantes; réseau du métro de 3 020 M$, conduits souterrains 1 153 M$, réseau d'éclairage 260 M$, parcs 1 393 M$, décharges de déchets 29 M$, terrains de stationnement 14 M$, décharges de neige 161 M$ et infrastructures régionales de la STM 80 M$(en 2017, réseau du métro 2 820 M$, conduits souterrains 1 103 M$, réseau d'éclairage 230 M$, parcs 1 244 M$, décharges de déchets 29 M$, terrains de stationnement 12 M$ décharges de neige 150 M$ infrastructures régionales de la STM 70 M$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	250		
Immeubles industriels municipaux	251		
Autres	252	135 308 000	136 074 000
	253	135 308 000	136 074 000
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254	1 592 000	5 491 000
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255	133 716 000	130 583 000

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance			
- Dépôts achat métros et bus	256	92 400 000	216 940 000
- Frais d'émission de titres	257	60 011 000	43 852 000
-	258		
Autres			
- Autres	259	8 867 000	7 795 000
-	260		
	261	161 278 000	268 587 000

Note

Voir la note 17 à la page S11-34.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

18. Obligations contractuelles

Voir la note 18 à la page S11-34.

19. Droits contractuels

Voir la note 19 à la page S11-35.

20. Passifs éventuels

a) Cautionnement et garantie

S/O.

b) Auto-assurance

Voir la note 20a à la page S11-35.

c) Poursuites

Voir la note 20a à la page S11-35.

d) Autres

Voir les notes 20b et 20c à la page S11-35.

21. Actifs éventuels

Voir la note 21 à la page S11-36.

22. Redressement aux exercices antérieurs

S/O.

23. Données budgétaires

Voir la note 23 à la page S11-36.

24. Instruments financiers

Voir la note 24 à la page S11-37.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

25 Excédent accumulé
Voir la note 25 aux pages S11-38 et S11-39.

26 Revenus de transferts
Voir la note 26 à la page S11-40.

27 Revenus d'intérêts
Voir la note 27 à la page S11-40.

28 Remboursement de la dette
Voir la note 28 à la page S11-40.

29 Événement postérieur à la date des états financiers
Voir la note 29 à la page S11-41.

30 Chiffres de l'année précédente
Voir la note 30 à la page S11-41.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1er janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1er janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

---

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les 3 mois suivant la date d'acquisition.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 $. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

p) Services rendus

Les services rendus comprennent notamment la rémunération de la STM provenant de l'ARTM à l'égard de la prestation du service de transport collectif. Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties échéant le 31 décembre 2019, ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2018, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

v) Contribution à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

w) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

x) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération.

z) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;

- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;

- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;

- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;

- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;

- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;

- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;

- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1er janvier 2018, la Ville a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels* et SP 3380, *Droits contractuels*.

La norme SP 2200, *Information relative aux apparentés* définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et leurs proches parents. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants et leurs proches parents ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Le cas échéant, les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers consolidés. Les dirigeants de la Ville comprennent la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3420, *Opérations interentités* établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3210, *Actifs* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme SP 3320, *Actifs éventuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380, *Droits contractuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Des informations à l'égard des obligations contractuelles, des droits contractuels et des actifs éventuels sont données dans les notes 18 et 19. L'application des normes SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités* et SP 3210, *Actifs* ne nécessite aucune divulgation additionnelle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS
(en milliers de dollars)

	2018			2017
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie		558 190	558 190	254 902
Équivalents de trésorerie		5 100	5 100	24 728
		563 290	563 290	279 630
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	103 342	37 720	141 062	193 775
Obligations et débentures	2 463 401	275 913	2 739 314	2 880 344
	2 566 743	313 633	2 880 376	3 074 119

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt au taux de 2,1 % (variant de 1,14 % à 1,28 % en 2017).

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des placements s'établit à 2 913,3 M$ (3 143,5 M$ en 2017).

Au 31 décembre 2017, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 527,7 M$ et à 546,4 M$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 700,0 M$ (676,3 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (suite)
(en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2018				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020		417 462	417 462	2,85 %
2021		191 149	191 149	4,09 %
2022		135 342	135 342	2,91 %
2023		191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans		976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans		237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans		181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans		22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	
31 décembre 2017				
2018	169 772	334 530	504 302	2,06 %
2019	24 003	352 299	376 302	3,81 %
2020		424 244	424 244	2,48 %
2021		190 743	190 743	4,00 %
2022		136 717	136 717	2,85 %
1 à 5 ans	193 775	1 438 533	1 632 308	2,87 %
6 à 10 ans		988 290	988 290	3,44 %
11 à 15 ans		225 757	225 757	3,63 %
16 à 20 ans		204 367	204 367	3,67 %
Plus de 20 ans		23 397	23 397	4,10 %
	193 775	2 880 344	3 074 119	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Taxes	119 208	108 074
Gouvernement du Canada et ses entreprises	256 620	294 554
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 970 088	3 397 847
Organismes municipaux	57 694	37 264
Services rendus et autres	369 473	368 036
	4 773 083	4 205 775

Une provision pour créances douteuses de 128,5 M$ (123,6 M$ en 2017) a été déduite des débiteurs.

	2018	2017
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 912,1 M$ (2 635,1 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2018, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2018			
2019	334 482	3,63 %	14 590
2020	296 647	3,41 %	4 249
2021	255 019	3,31 %	21 565
2022	224 618	3,29 %	13 656
2023	188 572	3,26 %	62 504
1 à 5 ans	1 299 338	3,41 %	116 564
6 à 10 ans	359 742	3,03 %	460 697
11 à 15 ans	140 343	2,74 %	403 364
16 à 20 ans	54 109	2,90 %	28 677
	1 853 532	3,27 %	1 009 302
31 décembre 2017			
2018	293 698	3,88 %	41 324
2019	291 189	3,76 %	14 880
2020	254 996	3,54 %	4 539
2021	213 803	3,45 %	21 856
2022	183 812	3,43 %	13 946
1 à 5 ans	1 237 498	3,64 %	96 545
6 à 10 ans	444 077	3,19 %	280 269
11 à 15 ans	113 817	2,78 %	280 628
16 à 20 ans	40 750	2,79 %	41 679
	1 836 142	3,46 %	699 121

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

6. PRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Prêts aux PME MTL	29 080	24 531
Prêts à un office municipal d'habitation	5 376	5 079
Soldes de prix de vente et autres prêts	3 131	3 220
	37 587	32 830

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,7 M$ (3,3 M$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M$ (2,5 M$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2018, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2017).

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Voir la note 4 aux pages S11-19 et S11-20.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Régimes de retraite à prestations déterminées	28 003	182 135
Autres régimes	288 861	276 781
Passif au titre des avantages sociaux futurs	316 864	458 916

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 258,9 M$ (431,7 M$ en 2017). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,3 M$ (1,2 M$ en 2017) et à 2,8 M$ (2,7 M$ en 2017).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2015 à 2017.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	19 741 973		19 018 793	
Obligation au titre des prestations constituées	(19 391 122)	(299 862)	(18 893 396)	(304 886)
Excédent (déficit)	350 851	(299 862)	125 397	(304 886)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(42 526)	11 001	96 092	28 105
Actif (passif) au titre des prestations constituées	308 325	(288 861)	221 489	(276 781)
Provision pour moins-value	(336 328)		(403 624)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(28 003)	(288 861)	(182 135)	(276 781)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(6 787 150)	(299 862)	(9 273 485)	(304 886)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	6 208 473		8 606 224	
Déficit	(578 677)	(299 862)	(667 261)	(304 886)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 018 793		17 922 156	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 136 308		1 069 957	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	20 142		481 977	
Rendement réel des actifs des régimes	1 156 450		1 551 934	
Cotisations de l'employeur	391 010	9 987	373 587	9 983
Cotisations des employés	209 706		185 789	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Solde à la fin de l'exercice	19 741 973		19 018 793	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	19 427 822		19 757 026	

[1] La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M$ (303,7 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2018		2017	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite (1)	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	18 893 396	304 886	18 254 929	273 305
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
(Gains) pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	(22 445)	(15 365)	151 022	22 222
Solde à la fin de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886

[1] Au 31 décembre 2018, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 771,1 M$ (1 763,5 M$ au 31 décembre 2017) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Cotisations des employés	(209 706)		(185 789)	
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes		(4)	(7 747)	
Amortissement des pertes actuarielles	96 031	1 743	129 699	327
Charge au titre des avantages de retraite	357 569	11 160	393 130	8 808
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 136 308)		(1 069 957)	
Charge d'intérêt	(53 395)	10 907	(24 806)	10 861
Variation de la provision pour moins-value	(67 296)		43 678	
Charge totale	236 878	22 067	412 002	19 669

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,20%	3,50%	5,90% à 6,50%	3,50% à 3,75%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%	2,50% à 2,75%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2025 et 2027

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2018	2017
Régimes à cotisations déterminées	1 277	1 248
Régimes de retraite des élus municipaux	2 777	2 729

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Voir la note 9 à la page S11-4.

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 2 081,3 M$ au 31 décembre 2018 (2 056,0 M$ en 2017).

De ce montant, une somme de 1 762,2 M$ (750,0 M$ en vertu d'une limite relative à la STM et 1 012,2 M$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 389,8 M$ (603,3 M$ en 2017) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,17 % (1,32 % en 2017).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 319,1 M$. Au 31 décembre 2018, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 66,5 M$ (35,0 M$ en 2017) et portent intérêt à un taux moyen de 2,39 % (1,68 % en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

11. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Fournisseurs	708 693	593 272
Rémunération et charges sociales	567 554	556 818
Dépôts et retenues de garantie	230 631	207 274
Intérêts courus sur la dette à long terme	88 398	84 301
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	83 907	64 926
Passif environnemental (2)	99 367	76 806
Contestations d'évaluation	39 153	32 292
Autres	89 747	108 774
Gouvernement du Québec et ses entreprises (3)	54 469	50 643
Autres	62 447	58 873
	2 024 366	1 833 979

1 La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 153,2 M$ (115,4 M$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017).

2 La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2018, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 76,9 M$ (58,2 M$ en 2017), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2044, se chiffrent à 100,5 M$ (80,1 M$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 22,5 M$ (18,6 M$ en 2017). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M$ (9,8 M$ 2017) ont réduit la provision au 31 décembre 2018.

3 En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2018, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,7 M$ (38,1 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

12. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts	160 972	8 565
Primes à l'émission de titres	62 651	70 228
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	34 795	35 252
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 185	16 002
Fonds de développement du logement social	18 198	11 996
Autres	25 812	20 788
	318 613	162 831

13. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligations et emprunts bancaires (1)	12 224 323	11 164 064
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	90 645	96 962
Autres dettes à long terme	27 249	16 639
	12 342 217	11 277 665

1 Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M$ (1 294,9 M$ en 2017).

2 Les hypothèques immobilières, au montant de 11,1 M$ (14,9 M$ en 2017), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 33,3 M$ (33,7 M$ en 2017).

En 2017, la SHDM a obtenu un financement par prêt à terme de 100 M$, relatif à un projet immobilier, qui sera disponible à compter du 7 janvier 2019. La Société prévoit utiliser ce financement lorsque les travaux de construction seront complétés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2018	2017
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 276 154	3 961 344
De l'agglomération	2 281 092	1 921 305
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 566 743	2 527 700
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	355 394	332 053
	12 342 217	11 277 665

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 183,5 M$ (185,9 M$ en 2017). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2018, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	2018			2017		
Années	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net
2018				1 052 875	307 212	745 663
2019	1 301 788	242 780	1 059 008	1 240 514	242 791	997 723
2020	587 777	88 011	499 766	532 228	88 012	444 216
2021	964 097	297 167	666 930	909 954	297 168	612 786
2022	748 637	461 023	287 614	617 223	381 023	236 200
2023	1 319 772	507 072	812 700			
1 à 5 ans	4 922 071	1 596 053	3 326 018	4 352 794	1 316 206	3 036 588
6 à 10 ans	4 261 707	1 119 630	3 142 077	4 277 341	1 049 261	3 228 080
11 à 15 ans	722 607	80 365	642 242	725 356	80 365	644 991
16 à 20 ans	1 382 102	151 811	1 230 291	868 444	27 955	840 489
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
TOTAL	12 342 217	2 947 859	9 394 358	11 277 665	2 473 787	8 803 878

[1] Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

	2018	2017
Années d'échéance	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,75 %	4,08 %
6 à 10 ans	3,59 %	3,73 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,15 %
16 à 20 ans	3,60 %	3,77 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
Moyenne pondérée	3,89 %	4,11 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 13 109,1 M$ (12 396,8 M$ en 2017). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 17,6 M$ (21,1 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

14. ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

Voir la note 14 à la page S11-6.

15. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2017	Augmentation	Cessions/ Radiations	Solde au 31-12-2018
COÛT				
Infrastructures	12 146 537	1 222 964	225 459	13 144 042
Réseau du métro	2 820 138	220 629	20 929	3 019 838
Voitures de métro	1 437 984	627 359	100 384	1 964 959
Bâtiments	3 771 250	409 119	61 887	4 118 482
Améliorations locatives	111 175	24 600	3 944	131 831
Véhicules	1 603 231	142 383	24 401	1 721 213
Ameublement et équipement de bureau	610 194	121 717	77 609	654 302
Machinerie, outillage et équipement	457 363	54 399	38 182	473 580
Terrains	1 317 224	80 526	1 319	1 396 431
Autres	6 100	8 201	1 212	13 089
	24 281 196	2 911 897	555 326	26 637 767
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 279 252	503 747	224 284	5 558 715
Réseau du métro	807 216	96 630	20 929	882 917
Voitures de métro	352 331	34 302	100 384	286 249
Bâtiments	1 673 794	118 497	59 716	1 732 575
Améliorations locatives	52 718	24 400	3 202	73 916
Véhicules	905 239	107 163	24 401	988 001
Ameublement et équipement de bureau	280 271	89 647	74 389	295 529
Machinerie, outillage et équipement	204 616	42 164	33 333	213 447
Autres	1 273	145	1 212	206
	9 556 710	1 016 695	541 850	10 031 555
VALEUR COMPTABLE NETTE	14 724 486			16 606 212

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 231,8 M$ au 31 décembre 2018 (780,6 M$ en 2017). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

16. PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

Voir la note 16 à la page S11-8.

17. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	92 400	216 940
Frais d'émission de titres	60 011	43 852
Autres	8 867	7 795
	161 278	268 587

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 2 220,4 M$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2050	Total
602,8 M$	436,4 M$	302,9 M$	182,7 M$	149,4 M$	546,2 M$	2 220,4 M$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 3 813,7 M$, dont 1 000,8 M$ pour l'acquisition de bus et 672,7 M$ pour l'achat de voitures de métro.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

19. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont estimés à 3 345,6 M$. Ils représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 2 789,8 M$ et de services rendus de 555,8 M$ associés à la location de locaux, de conduits souterrains et de prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2065	Sous-total	Ententes à durée indéterminée(1)	Total
708,2 M$	978,0 M$	615,9 M$	273,7 M$	157,2 M$	498,6 M$	3 231,6 M$	114,0 M$	3 345,6 M$

1 Les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée sont établis uniquement pour l'année 2019. Ils sont liés à des revenus de transferts de 93,5 M$ et de services rendus de 20,5 M$ associés à des prêts d'employés.

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 074,7 M$ (2 100,7 M$ en 2017).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget établi à des fins fiscales une somme de près de 33 M$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2018.

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

21. ACTIFS ÉVENTUELS

Les réclamations en justice intentées par la Ville s'élèvent à 94,8 M$. Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement de ces réclamations, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

22. REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS (S/O)

23. DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération en janvier 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés afin de se conformer aux Normes comptables du secteur public et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets des activités de fonctionnement déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau de la page S11-42.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en février 2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2018, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 913 333	2 880 376	3 143 527	3 074 119
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 912 118	2 862 834	2 635 148	2 535 263
Dette à long terme	13 109 158	12 342 217	12 396 833	11 277 665

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 17,6 M$ (21,1 M$ en 2017). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	211 925	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés	239 297	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	(588 221)	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 232 778)	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	10 718 932	9 541 813
	9 791 705	8 435 393

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

25. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite)
(en milliers de dollars)

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1er janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net sera viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);

- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);

- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);

- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);

- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

26. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 488	5 354
Gouvernement du Québec	327 129	524 770
Communauté métropolitaine de Montréal	37 603	35 705
	370 220	565 829
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 378	58 814
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	25 502	97 442
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	526 522	495 145
Programme d'aide financière du fonds de l'insfrastructure de transport en commun	251 325	
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	168 296	46 799
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	38 743	5 551
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	44 002	204 662
Autres	47 840	22 457
	1 136 608	930 870
	1 506 828	1 496 699

27. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Fonds d'amortissement	78 926	82 667
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	49 475	40 102
	128 401	122 769
Arriérés de taxes	15 963	15 315
	144 364	138 084

28. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et les charges de fonctionnement pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

29. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1er juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Au 31 décembre 2018, ces cessions d'actifs n'ont pas été réalisées. Il est toutefois prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus et que cette dernière cèdera des stationnements incitatifs et des terminus.

Le 7 février 2019, le conseil d'administration de la STM a autorisé l'entente intervenue avec l'ARTM concernant les services de transport collectif. Cette entente, qui s'échelonne du 1er juin 2017 au 31 décembre 2019, définit la rémunération de la STM et la prestation du service de transport convenue par les parties.

---

30. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

CONCILIATION DES BUDGETS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budgets des activités de fonctionnement déposés				2018
	Administration municipale	Organismes contrôlés (1)	Ajustements (2)	Éliminations (3)	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 472 419			(20 436)	**3 451 983**
Compensations tenant lieu de taxes	270 943				**270 943**
Quotes-parts	417 899				**417 899**
Transferts	292 439	144 068	924 913	(46 266)	**1 315 154**
Services rendus	312 867	1 508 719		(92 928)	**1 728 658**
Imposition de droits	212 534				**212 534**
Amendes et pénalités	206 628				**206 628**
Intérêts	148 752	18 922		(29 286)	**138 388**
Autres revenus	33 014	61 334	42 818	(2 000)	**135 166**
	5 367 495	1 733 043	967 731	(190 916)	**7 877 353**
Charges					
Administration générale	826 798		15 426	(9 817)	**832 407**
Sécurité publique	1 022 941		39 093		**1 062 034**
Transport	1 013 967	1 580 374	266 641	(100 032)	**2 760 950**
Hygiène du milieu	423 187		235 028	(839)	**657 376**
Santé et bien-être	105 112	65 783	562	(11 464)	**159 993**
Aménagement, urbanisme et développement	214 144	11 469	34 113	(7 134)	**252 592**
Loisirs et culture	569 225	62 981	116 984	(32 344)	**716 846**
Frais de financement	407 286	136 902		(29 286)	**514 902**
	4 582 660	1 857 509	707 847	(190 916)	**6 957 100**
Excédent avant financement et affectations	784 835	(124 466)	259 884		**920 253**
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(478 373)		478 373		
Affectations					
Activités d'immobilisations					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287		(67 287)		
Réserves financières et fonds réservés	(353 884)		353 884		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(19 865)		19 865		
	(306 462)		306 462		
Excédent (déficit) consolidé budgété de l'exercice		(124 466)	1 044 719		**920 253**

1 Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été ventilés dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement, au montant de 265,8 M$, est repartie dans les fonctions suivantes : transport 257,1 M$, santé et bien-être 8,2 M$ et aménagement, urbanisme et développement 0,5 M$.

2 Les ajustements sont constitués des éléments suivants : les revenus des activités d'immobilisations de 967,7 M$ et la charge d'amortissement de l'administration municipale au montant de 707,8 M$ qui affectent l'excédent de l'exercice établi selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que le financement et les affectations qui n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

3 En vertu des normes comptables reliées à la présentation des états financiers consolidés, les transactions réciproques sont éliminées.

S12

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Budget 2018	Réalisations 2018			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	3 343 441 000	3 472 419 000	3 482 078 000			3 460 181 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	260 024 000	270 943 000	264 417 000			264 417 000
Quotes-parts	3	397 247 000	417 899 000	418 105 000			418 105 000
Transferts	4	350 702 000	292 439 000	283 068 000		136 948 000	370 220 000
Services rendus	5	314 394 000	312 867 000	313 510 000		1 502 972 000	1 725 422 000
Imposition de droits	6	265 882 000	212 534 000	318 973 000			318 973 000
Amendes et pénalités	7	172 814 000	206 628 000	189 033 000			189 033 000
Revenus de placements de portefeuille	8	107 358 000	109 176 000	117 142 000		11 259 000	128 401 000
Autres revenus d'intérêts	9	37 212 000	39 576 000	43 660 000			15 963 000
Autres revenus	10	35 519 000	33 014 000	46 420 000		55 754 000	100 174 000
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	5 284 593 000	5 367 495 000	5 476 406 000		1 706 933 000	6 990 889 000
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	268 355 000	259 000 000	191 429 000		945 179 000	1 136 608 000
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17	1 558 000	4 700 000	7 386 000			7 386 000
Autres	18	6 790 000		7 752 000		5 982 000	13 734 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	276 703 000	263 700 000	206 567 000		951 161 000	1 157 728 000
	21	5 561 296 000	5 631 195 000	5 682 973 000		2 658 094 000	8 148 617 000
Charges							
Administration générale	22	766 300 000	826 798 000	673 533 000	14 633 000		678 195 000
Sécurité publique	23	1 100 761 000	1 022 941 000	1 077 332 000	28 201 000		1 105 533 000
Transport	24	1 010 174 000	1 013 967 000	1 016 709 000	265 210 000	1 462 209 000	2 642 669 000
Hygiène du milieu	25	406 660 000	423 187 000	466 652 000	222 404 000		688 239 000
Santé et bien-être	26	89 913 000	105 112 000	94 991 000	1 566 000	64 563 000	149 178 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	209 238 000	214 144 000	200 721 000	39 696 000	11 523 000	244 862 000
Loisirs et culture	28	615 355 000	569 225 000	597 210 000	155 138 000	64 058 000	782 920 000
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	389 789 000	407 286 000	397 165 000		131 241 000	500 709 000
Effet net des opérations de restructuration	31						
Amortissement des immobilisations	32	669 038 000	707 847 000	726 848 000	(726 848 000)		
	33	5 257 228 000	5 290 507 000	5 251 161 000		1 733 594 000	6 792 305 000
Excédent (déficit) de l'exercice	34	304 068 000	340 688 000	431 812 000		924 500 000	1 356 312 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

10

S13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Budget 2018	Réalisations 2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	304 068 000	340 688 000	431 812 000	924 500 000	1 356 312 000
Moins: revenus d'investissement	2	(276 703 000)	(263 700 000)	(206 567 000)	(951 161 000)	(1 157 728 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	27 365 000	76 988 000	225 245 000	(26 661 000)	198 584 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	669 038 000	707 847 000	726 848 000	289 847 000	1 016 695 000
Produit de cession	5	26 407 000	4 660 000	29 863 000	62 000	29 925 000
(Gain) perte sur cession	6	(18 795 000)	(4 660 000)	(24 138 000)	7 689 000	(16 449 000)
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	676 650 000	707 847 000	732 573 000	297 598 000	1 030 171 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	69 819 000	29 700 000	33 148 000		6 152 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(490 951 000)	(509 466 000)	(506 440 000)	(81 430 000)	(587 870 000)
	18	(421 132 000)	(479 766 000)	(473 292 000)	(81 430 000)	(581 718 000)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(9 487 000)	( )	(17 704 000)	(42 554 000)	(60 258 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21	141 995 000	67 287 000	117 980 000		117 980 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(324 128 000)	(353 884 000)	(354 486 000)	(142 270 000)	(496 756 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	48 247 000	(18 472 000)	(17 622 000)	(13 545 000)	(4 171 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24					
	25	(143 373 000)	(305 069 000)	(271 832 000)	(198 369 000)	(443 205 000)
	26	112 145 000	(76 988 000)	(12 551 000)	17 799 000	5 248 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	139 510 000		212 694 000	(8 862 000)	203 832 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Réalisations 2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	276 703 000	206 567 000	951 161 000	1 157 728 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	(109 971 000)	(103 581 000)	( )	(103 581 000)
Sécurité publique	3	(41 339 000)	(58 918 000)	( )	(58 918 000)
Transport	4	(498 667 000)	(537 582 000)	(1 137 852 000)	(1 675 434 000)
Hygiène du milieu	5	(378 227 000)	(513 545 000)	( )	(513 545 000)
Santé et bien-être	6	(199 000)	(25 892 000)	(52 523 000)	(78 415 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(52 712 000)	(66 845 000)	(6 000)	(66 851 000)
Loisirs et culture	8	(333 801 000)	(415 138 000)	(15 000)	(415 153 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(1 414 916 000)	(1 721 501 000)	(1 190 396 000)	(2 911 897 000)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	679 966 000	918 781 000	314 197 000	1 259 974 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	9 487 000	17 704 000	42 554 000	60 258 000
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15				
Excédent de fonctionnement affecté	16	24 116 000	10 150 000		10 150 000
Réserves financières et fonds réservés	17	343 716 000	426 443 000		426 443 000
	18	377 319 000	454 297 000	42 554 000	496 851 000
	19	(357 631 000)	(348 423 000)	(833 645 000)	(1 155 072 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(80 928 000)	(141 856 000)	117 516 000	2 656 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

S15

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2017	2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	151 637 000	480 333 000	82 957 000	563 290 000
Débiteurs (note 5)	2	2 701 674 000	2 925 473 000	2 860 018 000	4 773 083 000
Prêts (note 6)	3	33 816 000	37 386 000	828 000	37 587 000
Placements de portefeuille (note 7)	4	2 546 834 000	2 265 385 000	614 991 000	2 880 376 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7	1 592 000	1 592 000		1 592 000
	8	5 435 553 000	5 710 169 000	3 558 794 000	8 255 928 000
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10			456 280 000	456 280 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	1 566 572 000	1 668 213 000	443 768 000	2 024 366 000
Revenus reportés (note 12)	12	161 881 000	311 275 000	19 338 000	318 613 000
Dette à long terme (note 13)	13	8 604 927 000	9 221 042 000	4 046 595 000	12 342 217 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	316 048 000	304 546 000	12 318 000	316 864 000
	15	10 649 428 000	11 505 076 000	4 978 299 000	15 458 340 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(5 213 875 000)	(5 794 907 000)	(1 419 505 000)	(7 202 412 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	9 879 569 000	10 868 497 000	5 737 715 000	16 606 212 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18	116 029 000	120 839 000	12 877 000	133 716 000
Stocks de fournitures	19	43 561 000	50 276 000	42 635 000	92 911 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	37 653 000	50 044 000	123 234 000	161 278 000
	21	10 076 812 000	11 089 656 000	5 916 461 000	16 994 117 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22	235 574 000	215 822 000	(3 897 000)	211 925 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	272 379 000	377 047 000	65 503 000	442 550 000
Réserves financières et fonds réservés	24	154 952 000	82 643 000	156 654 000	239 297 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(1 201 224 000)	(1 184 066 000)	(109 975 000)	(1 232 778 000)
Financement des investissements en cours	26	(109 170 000)	(251 026 000)	(302 928 000)	(588 221 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	5 510 426 000	6 054 329 000	4 691 599 000	10 718 932 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	4 862 937 000	5 294 749 000	4 496 956 000	9 791 705 000

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
Rémunération	1	1 731 430 000	1 784 675 000	2 516 290 000	2 491 707 000
Charges sociales	2	599 131 000	580 659 000	667 314 000	842 167 000
Biens et services	3	936 584 000	872 000 000	1 222 658 000	1 181 350 000
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	4	312 231 000	304 529 000	342 744 000	331 633 000
D'autres organismes municipaux	5				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	36 779 000	44 913 000	130 436 000	129 212 000
D'autres tiers	7	56 860 000	46 679 000	18 982 000	23 179 000
Autres frais de financement	8	1 416 000	1 044 000	8 547 000	5 504 000
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	9	614 077 000	590 778 000	590 778 000	76 649 000
Transferts	10				
Autres	11	48 459 000	49 176 000	210 000	1 385 000
Autres organismes					
Transferts	12				
Autres	13	163 751 000	152 122 000	166 184 000	256 752 000
Amortissement des immobilisations	14	707 847 000	726 848 000	1 016 695 000	937 965 000
Autres					
- Autres	15	81 942 000	97 738 000	111 467 000	89 759 000
-	16				
-	17				
	18	5 290 507 000	5 251 161 000	6 792 305 000	6 367 262 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Autres charges	8		
	9		
Excédent (déficit) de l'exercice	10		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11		
Placements de portefeuille	12		
Débiteurs	13		
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	14		
Provision pour moins-value	15	( )	( )
	16		
	17		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	18		
Revenus reportés	19		
Dette à long terme	20		
	21		
Solde du Fonds local d'investissement	22		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	23		
Supportant les engagements de prêts	24		
Supportant les garanties de prêts	25		
	26		

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Intérêts sur la dette à long terme	8		
Autres charges	9		
	10		
Excédent (déficit) de l'exercice	11		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12		
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14		
Prêts aux entreprises	15		
Provision pour moins-value	16	( )	( )
	17		
	18		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	19		
Revenus reportés	20		
Dette à long terme	21		
	22		
Solde du Fonds local de solidarité			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	23		
Excédent (déficit) non affecté	24		
	25		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	26		
Supportant les engagements de prêts	27		
	28		

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus provenant de la gestion foncière	1		
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Frais de gestion			
Salaires	5		
Créances douteuses	6		
Autres frais de gestion	7		
	8		
Activités et projets de mise en valeur du territoire			
-	9		
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
	15		
	16		
Excédent (déficit) de l'exercice	17		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18		
Placements de portefeuille	19		
Débiteurs	20		
Provision pour créances douteuses	21	( )	( )
	22		
Autres	23		
	24		
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25		
Créditeurs et charges à payer	26		
Revenus reportés			
Provenant de la gestion foncière	27		
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	28		
Autres	29		
Autres	30		
	31		
Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	32		

Note sur les autres actifs

Note sur les créditeurs et charges à payer

Note sur les autres revenus reportés

Note sur les autres passifs

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	211 925 000	230 970 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	442 550 000	347 451 000
Réserves financières et fonds réservés	3	239 297 000	169 336 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 232 778 000)	(1 249 893 000)
Financement des investissements en cours	5	(588 221 000)	(604 284 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	10 718 932 000	9 541 813 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	9 791 705 000	8 435 393 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	215 822 000	235 574 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]	10	(3 897 000)	(4 604 000)
	11	211 925 000	230 970 000
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
- Affect. à l'exercice suivant	12	4 800 000	
- Exc.affect.-Arrondissements	13	205 253 000	192 253 000
- Exc.affect.-Proj. spécifiques	14	107 136 000	24 542 000
- Exc.affect.-Autres fins	15	59 858 000	55 584 000
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	377 047 000	272 379 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]			
- Exc.affect.-Autres fins	22	65 503 000	75 072 000
-	23		
-	24		
	25	65 503 000	75 072 000
	26	442 550 000	347 451 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
- Gestion de la voirie	27	34 538 000	43 358 000
- Gestion de l'eau	28	35 337 000	58 434 000
- Immobilisations	29	282 000	40 279 000
-	30		
-	31		
	32	70 157 000	142 071 000
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	3 768 000	3 826 000
Organismes contrôlés et partenariats	38	7 000 000	7 000 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41	2 183 000	2 535 000
Organismes contrôlés et partenariats	42	6 057 000	6 057 000
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
- Immobilisations	45	143 597 000	1 327 000
- Autres	46	6 535 000	6 520 000
	47	169 140 000	27 265 000
	48	239 297 000	169 336 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49	(6 117 000)	(6 117 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50	(199 140 000)	(199 140 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51	(57 000 000)	(105 161 000)
Autres	52	((162 856 000))	((191 526 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53	( )	( )
	54	(99 401 000)	(118 892 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	56	(36 800 000)	(38 400 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57	( )	( )
Autres			
-	58	( )	( )
-	59	( )	( )
	60	(136 201 000)	(157 292 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63	(8 940 000)	(22 540 000)
Utilisation du fonds de roulement	64	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65	( )	( )
Autres			
-	66	( )	( )
-	67	( )	( )
	68	(8 940 000)	(22 540 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	70	(4 030 000)	((9 613 000))
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71	( )	( )
Autres			
- Act. de fonc. financées	72	(1 355 985 000)	(1 337 190 000)
- Act. de fonc. à financer	73	(89 318 000)	(76 678 000)
	74	(1 449 333 000)	(1 404 255 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75	4 030 000	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76	251 517 000	213 471 000
Prêts aux entrepreneurs, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs liés au FLI et au FLS	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
- Débiteurs sur dép. de fonc.	79	106 149 000	120 723 000
	80	361 696 000	334 194 000
	81	(1 232 778 000)	(1 249 893 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82	746 346 000	889 939 000
Investissements à financer	83	(1 334 567 000)	(1 494 223 000)
	84	(588 221 000)	(604 284 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	16 606 212 000	14 724 486 000
Propriétés destinées à la revente	86	135 308 000	136 074 000
Prêts	87	37 587 000	32 830 000
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88	2 566 743 000	2 527 700 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	19 345 850 000	17 421 090 000
Ajustements aux éléments d'actif	91	(279 044 000)	(289 627 000)
	92	19 066 806 000	17 131 463 000
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93	(12 342 217 000)	(11 277 665 000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94	( )	( )
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	2 862 834 000	2 535 263 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96	1 104 468 000	1 114 106 000
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97	27 041 000	38 646 000
	98	(8 347 874 000)	(7 589 650 000)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99	( )	( )
	100	(8 347 874 000)	(7 589 650 000)
	101	10 718 932 000	9 541 813 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes de retraite enregistrés		Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	12	2	21

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

		2018	2017
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(182 135 000)	(143 720 000)
Charge de l'exercice	4	(236 878 000)	(412 002 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	391 010 000	373 587 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(28 003 000)	(182 135 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	19 741 973 000	19 018 793 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(19 391 122 000)	(18 893 396 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	350 851 000	125 397 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(42 526 000)	96 092 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	308 325 000	221 489 000
Provision pour moins-value	12	(336 328 000)	(403 624 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(28 003 000)	(182 135 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	24	26
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	6 208 473 000	8 606 224 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(6 787 150 000)	(9 273 485 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(578 677 000)	(667 261 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	470 637 000	449 558 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	607 000	7 409 000
	20	471 244 000	456 967 000
Cotisations salariales des employés	21	(209 706 000)	(185 789 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23	261 538 000	271 178 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	96 031 000	129 699 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		(7 747 000)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	(67 296 000)	43 678 000
Autres			
-	29		
-	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	290 273 000	436 808 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	1 082 913 000	1 045 151 000
Rendement espéré des actifs	33	(1 136 308 000)	(1 069 957 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	(53 395 000)	(24 806 000)
Charge de l'exercice	35	236 878 000	412 002 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	1 156 450 000	1 551 934 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	(1 136 308 000)	(1 069 957 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	20 142 000	481 977 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	22 445 000	(151 022 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	40	1 033 986 000	1 014 673 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	19 427 822 000	19 757 026 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	(135 167 000)	(131 771 800)
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44	391 650 000	400 954 000
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	1 379 432 000	1 362 496 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	13	13
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	5,97 %	6,03 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	6,04 %	6,04 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,68 %	2,65 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,02 %	2,06 %
Autres hypothèses économiques			
-	51		
-	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53		54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

		2018	2017
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(276 781 000)	(267 095 000)
Charge de l'exercice	56	(22 067 000)	(19 669 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	9 987 000	9 983 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(288 861 000)	(276 781 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(299 862 000)	(304 886 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(299 862 000)	(304 886 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	11 001 000	28 105 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(288 861 000)	(276 781 000)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(288 861 000)	(276 781 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(299 862 000)	(304 886 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(299 862 000)	(304 886 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	9 953 000	8 481 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	(532 000)	
	72	9 421 000	8 481 000
Cotisations salariales des employés	73	( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	( )
	75	9 421 000	8 481 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	1 743 000	327 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	(4 000)	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un réglement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Autres			
-	81		
-	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	11 160 000	8 808 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	10 907 000	10 861 000
Rendement espéré des actifs	85	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	10 907 000	10 861 000
Charge de l'exercice	87	22 067 000	19 669 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91	15 365 000	(22 222 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	92	9 987 000	9 983 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	12	11
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	3,50 %	3,60 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	2,90 %	2,56 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	2,25 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	6,06 %	6,30 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	4,12 %	3,60 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	2 028	2 027
Autres hypothèses économiques			
-	104		
-	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 106 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2018	2017
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime volontaire d'épargne-retraite	108		
Régime de retraite simplifié	109		
Régime de retraite par financement salarial	110		
Autres régimes	111	1 277 000	1 248 000
	112	1 277 000	1 248 000

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 113 _____

Description des régimes et autres renseignements

		2018	2017
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	114		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2018	2017
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	115	106	109

Description du régime

.

		2018	2017
Cotisations des élus au RREM	116	426 000	413 000
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	117	1 436 000	1 400 000
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	118	1 341 000	1 329 000
	119	2 777 000	2 729 000

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
TAXES		**Réalisations 2018**	**Réalisations 2018**	**Réalisations 2017**
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	2 758 583 000	2 736 686 000	2 645 546 000
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3	347 172 000	347 172 000	311 736 000
Activités d'investissement	4			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	5	100 080 000	100 080 000	99 489 000
Activités de fonctionnement	6	143 309 000	143 309 000	136 850 000
Activités d'investissement	7			
Autres	8	2 170 000	2 170 000	2 121 000
	9	3 351 314 000	3 329 417 000	3 195 742 000
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	10	24 373 000	24 373 000	23 062 000
Égout	11			
Traitement des eaux usées	12			
Matières résiduelles	13	14 096 000	14 096 000	14 045 000
Autres				
- Taxe immatriculation	14	35 778 000	35 778 000	35 674 000
- Autres	15	650 000	650 000	473 000
-	16			
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 101 000	13 101 000	13 030 000
Service de la dette	18	8 048 000	8 048 000	8 493 000
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20	21 145 000	21 145 000	18 936 000
Activités d'investissement	21			
	22	117 191 000	117 191 000	113 713 000
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24	13 573 000	13 573 000	12 697 000
	25	13 573 000	13 573 000	12 697 000
	26	130 764 000	130 764 000	126 410 000
	27	3 482 078 000	3 460 181 000	3 322 152 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière	28	33 641 000	33 641 000	35 446 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	29	3 655 000	3 655 000	3 283 000
Taxes d'affaires	30			932 000
Compensations pour les terres publiques	31			
	32	37 296 000	37 296 000	39 661 000
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	33	74 798 000	74 798 000	70 861 000
Cégeps et universités	34	56 408 000	56 408 000	53 776 000
Écoles primaires et secondaires	35	42 714 000	42 714 000	39 484 000
	36	173 920 000	173 920 000	164 121 000
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière	37	1 525 000	1 525 000	1 591 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38	167 000	167 000	164 000
Taxes d'affaires	39			
	40	1 692 000	1 692 000	1 755 000
	41	212 908 000	212 908 000	205 537 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	42	31 107 000	31 107 000	34 691 000
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	43	3 418 000	3 418 000	3 514 000
Taxes d'affaires	44	1 335 000	1 335 000	3 048 000
	45	35 860 000	35 860 000	41 253 000
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	46			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	47	13 600 000	13 600 000	11 010 000
	48	13 600 000	13 600 000	11 010 000
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49			
Autres	50	2 049 000	2 049 000	2 224 000
	51	2 049 000	2 049 000	2 224 000
	52	264 417 000	264 417 000	260 024 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	53	20 130 000	20 130 000	80 542 000
Sécurité publique				
Police	54	8 126 000	8 126 000	9 505 000
Sécurité incendie	55	8 246 000	8 246 000	8 541 000
Sécurité civile	56			650 000
Autres	57	125 000	125 000	131 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	58	2 777 000	2 777 000	2 813 000
Enlèvement de la neige	59	693 000	693 000	727 000
Autres	60	1 079 000	1 079 000	1 282 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	61	3 246 000	80 368 000	147 646 000
Transport adapté	62			42 029 000
Transport scolaire	63			
Autres	64			
Transport aérien	65			
Transport par eau	66			
Autres	67			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	141 000	141 000	148 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	63 000	63 000	67 000
Traitement des eaux usées	70	13 886 000	13 886 000	15 674 000
Réseaux d'égout	71			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	72	17 663 000	17 663 000	15 864 000
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	73	503 000	503 000	560 000
Tri et conditionnement	74			
Autres	75			
Autres	76	183 000	183 000	245 000
Cours d'eau	77			
Protection de l'environnement	78	443 000	443 000	420 000
Autres	79			4 100 000
Santé et bien-être				
Logement social	80	978 000	978 000	
Sécurité du revenu	81			
Autres	82	15 583 000	15 583 000	10 686 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	83			
Rénovation urbaine	84	2 043 000	2 043 000	7 132 000
Promotion et développement économique	85	18 849 000	18 849 000	7 726 000
Autres	86			3 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	87	1 457 000	11 457 000	13 482 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	88	4 820 000	4 820 000	4 946 000
Autres	89	9 399 000	9 429 000	29 566 000
Réseau d'électricité	90			
	91	130 433 000	217 585 000	404 485 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	92	4 359 000	4 359 000	5 404 000
Sécurité publique				
Police	93			
Sécurité incendie	94			
Sécurité civile	95			
Autres	96			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	97	29 402 000	29 402 000	30 136 000
Enlèvement de la neige	98			
Autres	99	800 000	800 000	
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	100		945 179 000	662 515 000
Transport adapté	101			
Transport scolaire	102			
Autres	103			
Transport aérien	104			
Transport par eau	105			
Autres	106			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	1 824 000	1 824 000	16 342 000
Réseau de distribution de l'eau potable	108	57 588 000	57 588 000	109 292 000
Traitement des eaux usées	109	17 264 000	17 264 000	6 637 000
Réseaux d'égout	110	37 382 000	37 382 000	89 092 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	111			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	112			
Tri et conditionnement	113			
Autres	114			
Autres	115			
Cours d'eau	116			
Protection de l'environnement	117			
Autres	118			
Santé et bien-être				
Logement social	119	25 666 000	25 666 000	
Sécurité du revenu	120			
Autres	121			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	122			
Rénovation urbaine	123			
Promotion et développement économique	124			
Autres	125	1 265 000	1 265 000	662 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	126	11 701 000	11 701 000	10 391 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	127	4 142 000	4 142 000	285 000
Autres	128	36 000	36 000	114 000
Réseau d'électricité	129			
	130	191 429 000	1 136 608 000	930 870 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131			
Péréquation	132			
Neutralité	133			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	19 679 000	19 679 000	21 233 000
Fonds de développement des territoires	136	8 867 000	8 867 000	1 293 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137			20 112 000
Partage des revenus du cannabis	138			
Autres	139	124 089 000	124 089 000	118 706 000
	140	152 635 000	152 635 000	161 344 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	474 497 000	1 506 828 000	1 496 699 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

SERVICES RENDUS		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	142			
Évaluation	143			
Autres	144			
	145			
Sécurité publique				
Police	146			
Sécurité incendie	147			
Sécurité civile	148			
Autres	149			
	150			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	151			
Enlèvement de la neige	152	8 000	8 000	8 000
Autres	153			
Transport collectif	154			
Autres	155		1 343 301 000	426 082 000
	156	8 000	1 343 309 000	426 090 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157	264 000	264 000	185 000
Réseau de distribution de l'eau potable	158			
Traitement des eaux usées	159			
Réseaux d'égout	160			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	161			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	162			
Tri et conditionnement	163			
Autres	164			
Autres	165			
Cours d'eau	166			
Protection de l'environnement	167			
Autres	168			
	169	264 000	264 000	185 000
Santé et bien-être				
Logement social	170			
Autres	171			
	172			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	173			
Rénovation urbaine	174			
Promotion et développement économique	175			
Autres	176			
	177			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	178			
Activités culturelles				
Bibliothèques	179			
Autres	180			
	181			
Réseau d'électricité	182			
	183	272 000	1 343 573 000	426 275 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	184	359 000	359 000	322 000
Évaluation	185	75 000	75 000	1 627 000
Autre	186	31 656 000	31 656 000	30 649 000
	187	32 090 000	32 090 000	32 598 000
Sécurité publique				
Police	188	40 675 000	24 207 000	18 845 000
Sécurité incendie	189	615 000	615 000	579 000
Sécurité civile	190			
Autres	191	30 000	30 000	26 000
	192	41 320 000	24 852 000	19 450 000
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	193	4 913 000	4 913 000	4 287 000
Enlèvement de la neige	194	1 918 000	1 918 000	1 892 000
Autres	195	60 781 000	11 869 000	9 143 000
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	196		(848 000)	262 864 000
Transport adapté	197			2 244 000
Transport scolaire	198			
Autres	199	17 000	17 000	14 000
Autres	200	11 848 000	80 245 000	83 461 000
	201	79 477 000	98 114 000	363 905 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	202			30 000
Réseau de distribution de l'eau potable	203	849 000	849 000	1 456 000
Traitement des eaux usées	204	4 535 000	4 535 000	4 777 000
Réseaux d'égout	205	799 000	799 000	389 000
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	206	571 000	571 000	156 000
Matières recyclables	207	524 000	524 000	554 000
Autres	208	249 000	249 000	201 000
Cours d'eau	209			
Protection de l'environnement	210	1 538 000	1 538 000	440 000
Autres	211	60 000	60 000	66 000
	212	9 125 000	9 125 000	8 069 000
Santé et bien-être				
Logement social	213	218 000	55 335 000	50 455 000
Sécurité du revenu	214	22 581 000	22 581 000	22 377 000
Autres	215	133 000	133 000	130 000
	216	22 932 000	78 049 000	72 962 000
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	217	34 237 000	30 631 000	29 845 000
Rénovation urbaine	218	454 000	454 000	492 000
Promotion et développement économique	219	3 148 000	3 148 000	3 730 000
Autres	220	54 894 000	58 576 000	59 405 000
	221	92 733 000	92 809 000	93 472 000
Loisirs et culture				
Activités récréatives	222	18 325 000	29 487 000	26 414 000
Activités culturelles				
Bibliothèques	223	531 000	531 000	489 000
Autres	224	16 705 000	16 792 000	25 256 000
	225	35 561 000	46 810 000	52 159 000
Réseau d'électricité	226			
	227	313 238 000	381 849 000	642 615 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	228	313 510 000	1 725 422 000	1 068 890 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	229	65 423 000	65 423 000	54 605 000
Droits de mutation immobilière	230	253 550 000	253 550 000	211 277 000
Droits sur les carrières et sablières	231			
Autres	232			
	233	318 973 000	318 973 000	265 882 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	234	189 033 000	189 033 000	172 814 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	235	117 142 000	128 401 000	122 769 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	236	43 660 000	15 963 000	15 315 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	237	24 138 000	16 387 000	21 798 000
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	238	4 646 000	8 661 000	5 128 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	239			
Contributions des promoteurs	240	7 386 000	7 386 000	1 558 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	241		5 982 000	8 416 000
Contributions des organismes municipaux	242			
Autres contributions	243			
Redevances réglementaires	244			
Autres	245	25 388 000	82 878 000	84 280 000
	246	61 558 000	121 294 000	121 180 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	247			

S28-1

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2018	2017
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	56 878 000	130 000	57 008 000	56 977 000	62 216 000
Greffe et application de la loi	2	81 471 000	3 073 000	84 544 000	82 872 000	100 016 000
Gestion financière et administrative	3	253 666 000	1 305 000	254 971 000	256 640 000	254 037 000
Évaluation	4	17 118 000	96 000	17 214 000	17 248 000	17 002 000
Gestion du personnel	5	64 500 000	141 000	64 641 000	64 641 000	62 974 000
Autres						
- Autres	6	199 900 000	9 888 000	209 788 000	199 817 000	275 134 000
-	7					
	8	673 533 000	14 633 000	688 166 000	678 195 000	771 379 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9	693 771 000	12 057 000	705 828 000	705 828 000	717 450 000
Sécurité incendie	10	365 000 000	15 999 000	380 999 000	380 999 000	393 591 000
Sécurité civile	11	1 261 000	145 000	1 406 000	1 406 000	9 630 000
Autres	12	17 300 000		17 300 000	17 300 000	17 040 000
	13	1 077 332 000	28 201 000	1 105 533 000	1 105 533 000	1 137 711 000
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	138 483 000	230 848 000	369 331 000	369 331 000	368 212 000
Enlèvement de la neige	15	192 429 000	12 621 000	205 050 000	205 050 000	190 323 000
Éclairage des rues	16	35 057 000	16 052 000	51 109 000	51 109 000	51 827 000
Circulation et stationnement	17	55 185 000	698 000	55 883 000	124 319 000	127 732 000
Transport collectif						
Transport en commun	18	575 696 000		575 696 000	1 852 819 000	1 433 208 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21	19 859 000	4 991 000	24 850 000	40 041 000	31 489 000
	22	1 016 709 000	265 210 000	1 281 919 000	2 642 669 000	2 202 791 000

22-1

S28-2

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations 2018	Réalisations 2017
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	52 978 000	23 918 000	76 896 000	76 896 000	80 059 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	91 850 000	62 375 000	154 225 000	154 225 000	147 352 000
Traitement des eaux usées	25	59 651 000	68 140 000	127 791 000	127 791 000	131 439 000
Réseaux d'égout	26	40 852 000	61 952 000	102 804 000	102 804 000	103 715 000
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	48 302 000	2 761 000	51 063 000	51 063 000	55 632 000
Élimination	28	41 753 000	571 000	42 324 000	42 324 000	38 077 000
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	29 865 000	559 000	30 424 000	30 424 000	29 123 000
Tri et conditionnement	30	9 730 000		9 730 000	9 730 000	1 452 000
Matières organiques						
Collecte et transport	31	14 499 000		14 499 000	14 803 000	14 377 000
Traitement	32	1 339 000		1 339 000	1 339 000	1 317 000
Matériaux secs	33	35 838 000	571 000	36 409 000	36 409 000	13 919 000
Autres	34	2 567 000	304 000	2 871 000	2 567 000	2 316 000
Plan de gestion	35					
Autres	36	3 145 000		3 145 000	3 145 000	2 982 000
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	15 490 000	1 253 000	16 743 000	16 743 000	14 037 000
Autres	39	18 793 000		18 793 000	17 976 000	(7 818 000)
	40	466 652 000	222 404 000	689 056 000	688 239 000	627 979 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41	31 169 000	1 566 000	32 735 000	85 356 000	75 958 000
Sécurité du revenu	42	21 467 000		21 467 000	21 467 000	22 933 000
Autres	43	42 355 000		42 355 000	42 355 000	37 944 000
	44	94 991 000	1 566 000	96 557 000	149 178 000	136 835 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45	65 773 000	7 336 000	73 109 000	75 496 000	66 107 000
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46	2 744 000		2 744 000	2 744 000	2 746 000
Autres biens	47	34 726 000	187 000	34 913 000	34 912 000	22 008 000
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48	95 184 000	382 000	95 566 000	95 566 000	109 598 000
Tourisme	49	2 203 000		2 203 000	2 203 000	11 767 000
Autres	50	359 000		359 000	359 000	595 000
Autres	51	(268 000)	31 791 000	31 523 000	33 582 000	33 915 000
	52	200 721 000	39 696 000	240 417 000	244 862 000	246 736 000

22-2

S28-3

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2018	2017
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	66 901 000	14 544 000	81 445 000	81 445 000	80 651 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	34 390 000	16 899 000	51 289 000	51 289 000	39 281 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	38 696 000	11 101 000	49 797 000	49 797 000	41 760 000
Parcs et terrains de jeux	56	187 753 000	84 993 000	272 746 000	272 746 000	254 384 000
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58	65 000		65 000	65 000	63 000
Autres	59	17 462 000	854 000	18 316 000	64 606 000	67 193 000
	60	345 267 000	128 391 000	473 658 000	519 948 000	483 332 000
Activités culturelles						
Centres communautaires	61	19 247 000	4 846 000	24 093 000	24 093 000	19 675 000
Bibliothèques	62	95 862 000		95 862 000	95 862 000	111 186 000
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63	75 741 000	9 560 000	85 301 000	85 301 000	77 040 000
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65	61 093 000	12 341 000	73 434 000	57 716 000	63 070 000
	66	251 943 000	26 747 000	278 690 000	262 972 000	270 971 000
	67	597 210 000	155 138 000	752 348 000	782 920 000	754 303 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	396 034 000		396 034 000	519 772 000	499 666 000
Autres frais	70	87 000		87 000	(27 610 000)	(15 642 000)
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	1 044 000		1 044 000	8 547 000	5 504 000
	73	397 165 000		397 165 000	500 709 000	489 528 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	726 848 000	(726 848 000)			

22-3

ANNEXE

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS VENTILÉS

PAR COMPÉTENCES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Compétences d'agglomération	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	26
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	27
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	28
Charges par objets	29
Excédent (déficit) accumulé	30
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus non consolidés	32
Analyse des charges sans amortissement non consolidées	33
Compétences de nature locale	
Renseignements financiers non consolidés audités	
Résultats détaillés	35
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	36
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	37
Charges par objets	38
Excédent (déficit) accumulé	39
Renseignements financiers non consolidés non audités	
Analyse des revenus	41
Analyse des charges sans amortissement	42

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Renseignements financiers non consolidés audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	48 720 000	48 879 000	48 704 000
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	2 395 343 000	2 392 611 000	2 245 365 000
Transferts	4	110 823 000	91 966 000	110 813 000
Services rendus	5	59 000 000	60 047 000	56 069 000
Imposition de droits	6	1 969 000	1 963 000	1 929 000
Amendes et pénalités	7	106 496 000	85 937 000	79 072 000
Revenus de placements de portefeuille	8	41 693 000	44 763 000	40 729 000
Autres revenus d'intérêts	9	29 286 000	27 697 000	21 898 000
Autres revenus	10	2 945 000	16 807 000	6 984 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	2 796 275 000	2 770 670 000	2 611 563 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	198 700 000	149 841 000	75 988 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17		8 000	(25 000)
Autres	18		220 000	569 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	198 700 000	150 069 000	76 532 000
	21	2 994 975 000	2 920 739 000	2 688 095 000
Charges				
Administration générale	22	350 476 000	278 729 000	334 791 000
Sécurité publique	23	1 015 202 000	1 065 162 000	1 087 347 000
Transport	24	598 293 000	573 573 000	569 841 000
Hygiène du milieu	25	217 732 000	239 584 000	211 044 000
Santé et bien-être	26	38 630 000	30 412 000	25 857 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	77 857 000	72 630 000	63 958 000
Loisirs et culture	28	94 300 000	107 819 000	114 383 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	139 685 000	132 713 000	134 436 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	2 532 175 000	2 500 622 000	2 541 657 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	462 800 000	420 117 000	146 438 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	462 800 000	420 117 000	146 438 000
Moins: revenus d'investissement	2	(198 700 000)	(150 069 000)	(76 532 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	264 100 000	270 048 000	69 906 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8			
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	29 700 000	10 225 000	33 666 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(164 937 000)	(160 485 000)	(174 440 000)
	18	(135 237 000)	(150 260 000)	(140 774 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(6 425 000)	(2 815 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21		23 000	10 508 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(120 468 000)	(121 393 000)	(113 415 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(8 395 000)	(7 633 000)	90 420 000
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(128 863 000)	(135 428 000)	(15 302 000)
	26	(264 100 000)	(285 688 000)	(156 076 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		(15 640 000)	(86 170 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2018 Réalisations	2017 Réalisations
Revenus d'investissement	1	150 069 000	76 532 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(42 559 000)	(45 203 000)
Sécurité publique	3	(57 683 000)	(40 347 000)
Transport	4	(33 185 000)	(49 041 000)
Hygiène du milieu	5	(278 756 000)	(206 807 000)
Santé et bien-être	6	(25 827 000)	(151 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(4 016 000)	(1 761 000)
Loisirs et culture	8	(146 482 000)	(84 474 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(588 508 000)	(427 784 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	251 713 000	126 639 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	6 425 000	2 815 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16		
Réserves financières et fonds réservés	17	171 417 000	142 167 000
	18	177 842 000	144 982 000
	19	(158 953 000)	(156 163 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(8 884 000)	(79 631 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	890 230 000	922 416 000	923 146 000
Charges sociales	2	306 624 000	299 548 000	326 976 000
Biens et services	3	252 836 000	246 393 000	237 783 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	85 338 000	81 807 000	85 263 000
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	21 963 000	27 150 000	27 553 000
D'autres tiers	7	32 278 000	23 746 000	21 610 000
Autres frais de financement	8	106 000	10 000	10 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	585 868 000	562 887 000	534 124 000
Transferts	10			
Autres	11	35 632 000	35 650 000	32 212 000
Autres organismes				
Transferts	12			
Autres	13	70 709 000	51 267 000	106 146 000
Amortissement des immobilisations	14			
Autres				
- Autres	15	250 591 000	249 748 000	246 834 000
-	16			
-	17			
	18	2 532 175 000	2 500 622 000	2 541 657 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	(96 760 000)	(81 874 000)
Excédent de fonctionnement affecté	2	6 729 000	7 507 000
Réserves financières et fonds réservés	3	26 797 000	66 797 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(27 539 000)	(30 402 000)
Financement des investissements en cours	5	(100 236 000)	(91 352 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		

VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Excédent de fonctionnement affecté			
- Exc.aff.- Projets spécifiques	9	6 729 000	7 444 000
- Exc. aff.- Autres fins	10		63 000
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	6 729 000	7 507 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	4 293 000	4 488 000
- Gestion de l'eau	20	21 586 000	31 393 000
- Immobilisations	21	212 000	30 210 000
-	22		
-	23		
	24	26 091 000	66 091 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	706 000	706 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
-	30		
-	31		
	32	706 000	706 000
	33	26 797 000	66 797 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(9 914 000)	(9 914 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(29 355 000)	(61 955 000)
Autres	37	((171 654 000))	((209 220 000))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	((132 385 000))	((137 351 000))
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41	( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	((132 385 000))	((137 351 000))
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(4 940 000)	(17 540 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(4 940 000)	(17 540 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Charges de fonc. financées	57	(30 200 000)	(4 243 000)
- Charges de fonc.à financer	58	(70 356 000)	(87 613 000)
	59	(100 556 000)	(91 856 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	455 000	2 123 000
Prêts aux entrepreneurs, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs liés au FLI et au FLS	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs	64	195 000	324 000
	65	650 000	2 447 000
	66	((27 539 000))	((30 402 000))

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	237 653 000	283 648 000
Investissements à financer	68	(337 889 000)	(375 000 000)
	69	(100 236 000)	(91 352 000)

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Renseignements financiers non consolidés non audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

TAXES		Réalisations 2018	Réalisations 2017
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1		
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3		
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5		
Activités de fonctionnement	6		
Activités d'investissement	7		
Autres	8		
	9		
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10		
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13		
Autres			
- Taxe immatriculation	14	35 778 000	35 674 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17	13 101 000	13 030 000
Service de la dette	18		
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20		
Activités d'investissement	21		
	22	48 879 000	48 704 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24		
	25		
	26	48 879 000	48 704 000
	27	48 879 000	48 704 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Réalisations 2018	2017
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	28		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	29		
Taxes d'affaires	30		
Compensations pour les terres publiques	31		
	32		
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	33		
Cégeps et universités	34		
Écoles primaires et secondaires	35		
	36		
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	37		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38		
Taxes d'affaires	39		
	40		
	41		
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43		
Taxes d'affaires	44		
	45		
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47		
	48		
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50		
	51		
	52		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS		Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	7 900 000	17 575 000
Sécurité publique			
Police	54	8 126 000	9 505 000
Sécurité incendie	55	7 946 000	8 227 000
Sécurité civile	56		650 000
Autres	57		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	1 114 000	1 467 000
Enlèvement de la neige	59		
Autres	60	365 000	533 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	3 208 000	4 573 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68		
Réseau de distribution de l'eau potable	69		
Traitement des eaux usées	70	13 619 000	15 423 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73		
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76		
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	350 000	420 000
Autres	79		4 100 000
Santé et bien-être			
Logement social	80	978 000	
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	13 642 000	8 904 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83		
Rénovation urbaine	84	745 000	3 080 000
Promotion et développement économique	85	9 865 000	6 465 000
Autres	86		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87	22 000	1 629 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88		
Autres	89	2 591 000	16 000 000
Réseau d'électricité	90		
	91	70 471 000	98 551 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92		197 000
Sécurité publique			
Police	93		
Sécurité incendie	94		
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	3 057 000	5 630 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	145 000	
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107	1 824 000	16 342 000
Réseau de distribution de l'eau potable	108	68 101 000	37 072 000
Traitement des eaux usées	109	17 264 000	6 637 000
Réseaux d'égout	110	30 521 000	7 062 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119	25 666 000	
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123		
Promotion et développement économique	124		
Autres	125	903 000	396 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126	2 316 000	2 545 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127		
Autres	128	44 000	107 000
Réseau d'électricité	129		
	130	149 841 000	75 988 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

TRANSFERTS (suite)		**Réalisations 2018**	**2017**
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131		
Péréquation	132		
Neutralité	133		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135		
Fonds de développement des territoires	136	8 867 000	1 293 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137		
Partage des revenus du cannabis	138		
Autres	139	12 628 000	10 969 000
	140	21 495 000	12 262 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	241 807 000	186 801 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

SERVICES RENDUS		Réalisations 2018	Réalisations 2017
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	142		
Évaluation	143		
Autres	144		
	145		
Sécurité publique			
Police	146		
Sécurité incendie	147		
Sécurité civile	148		
Autres	149		
	150		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	151		
Enlèvement de la neige	152		
Autres	153		
Transport collectif	154		
Autres	155		
	156		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157	264 000	185 000
Réseau de distribution de l'eau potable	158		
Traitement des eaux usées	159		
Réseaux d'égout	160		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	161		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	162		
Tri et conditionnement	163		
Autres	164		
Autres	165		
Cours d'eau	166		
Protection de l'environnement	167		
Autres	168		
	169	264 000	185 000
Santé et bien-être			
Logement social	170		
Autres	171		
	172		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	173		
Rénovation urbaine	174		
Promotion et développement économique	175		
Autres	176		
	177		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	178		
Activités culturelles			
Bibliothèques	179		
Autres	180		
	181		
Réseau d'électricité	182		
	183	264 000	185 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		**Réalisations 2018**	**2017**
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	184	82 000	71 000
Évaluation	185	71 000	1 620 000
Autres	186	2 012 000	725 000
	187	2 165 000	2 416 000
Sécurité publique			
Police	188	41 279 000	35 655 000
Sécurité incendie	189	615 000	579 000
Sécurité civile	190		
Autres	191		
	192	41 894 000	36 234 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	193		
Enlèvement de la neige	194		
Autres	195	(43 000)	173 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	196		
Transport adapté	197		
Transport scolaire	198		
Autres	199		
Autres	200	6 332 000	7 189 000
	201	6 289 000	7 362 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	202		30 000
Réseau de distribution de l'eau potable	203	(50 000)	801 000
Traitement des eaux usées	204	4 535 000	4 777 000
Réseaux d'égout	205	374 000	96 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	206	1 000	1 000
Matières recyclables	207		
Autres	208	344 000	276 000
Cours d'eau	209		
Protection de l'environnement	210	704 000	422 000
Autres	211		
	212	5 908 000	6 403 000
Santé et bien-être			
Logement social	213	218 000	408 000
Sécurité du revenu	214		
Autres	215		
	216	218 000	408 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	217	311 000	213 000
Rénovation urbaine	218		
Promotion et développement économique	219	19 000	
Autres	220		
	221	330 000	213 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	222	2 979 000	2 848 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	223		
Autres	224		
	225	2 979 000	2 848 000
Réseau d'électricité	226		
	227	59 783 000	55 884 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	228	60 047 000	56 069 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	229	1 963 000	1 929 000
Droits de mutation immobilière	230		
Droits sur les carrières et sablières	231		
Autres	232		
	233	1 963 000	1 929 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	234	85 937 000	79 072 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	235	44 763 000	40 729 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	236	27 697 000	21 898 000
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	237		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	238		
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	239		
Contributions des promoteurs	240	8 000	(25 000)
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	241		
Contributions des organismes municipaux	242		
Autres contributions	243		
Redevances réglementaires	244		
Autres	245	17 027 000	7 553 000
	246	17 035 000	7 528 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	247		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	839 000	1 033 000
Greffe et application de la loi	2	49 367 000	48 601 000
Gestion financière et administrative	3	1 584 000	626 000
Évaluation	4	17 118 000	16 987 000
Gestion du personnel	5	666 000	609 000
Autres			
- Autres	6	209 155 000	266 935 000
-	7		
	8	278 729 000	334 791 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	9	689 397 000	690 058 000
Sécurité incendie	10	365 215 000	378 913 000
Sécurité civile	11	1 150 000	9 361 000
Autres	12	9 400 000	9 015 000
	13	1 065 162 000	1 087 347 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	1 735 000	2 629 000
Enlèvement de la neige	15	128 000	
Éclairage des rues	16	234 000	79 000
Circulation et stationnement	17	219 000	107 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	551 450 000	549 032 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	19 807 000	17 994 000
	22	573 573 000	569 841 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	52 993 000	52 088 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	23 886 000	22 182 000
Traitement des eaux usées	25	59 632 000	61 979 000
Réseaux d'égout	26	9 228 000	10 674 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27		
Élimination	28	36 103 000	36 013 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	12 000	
Tri et conditionnement	30	9 730 000	1 452 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	6 169 000	5 904 000
Traitement	32	1 322 000	1 315 000
Matériaux secs	33	31 230 000	10 947 000
Autres	34		
Plan de gestion	35		
Autres	36		
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	9 279 000	8 490 000
Autres	39		
	40	239 584 000	211 044 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Logement social	41	12 936 000	9 601 000
Sécurité du revenu	42		
Autres	43	17 476 000	16 256 000
	44	30 412 000	25 857 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	2 627 000	1 927 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	2 709 000	2 543 000
Autres biens	47	6 461 000	3 637 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	58 633 000	53 677 000
Tourisme	49	2 200 000	2 174 000
Autres	50		
Autres	51		
	52	72 630 000	63 958 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	496 000	327 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	414 000	639 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	128 000	72 000
Parcs et terrains de jeux	56	31 438 000	29 784 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58		
Autres	59	3 446 000	7 068 000
	60	35 922 000	37 890 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61		
Bibliothèques	62	11 709 000	26 722 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	41 508 000	31 770 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	18 680 000	18 001 000
	66	71 897 000	76 493 000
	67	107 819 000	114 383 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	69	130 639 000	131 799 000
Autres frais	70	2 064 000	2 627 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	10 000	10 000
	73	132 713 000	134 436 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74		

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Renseignements financiers non consolidés audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	1	3 423 699 000	3 433 199 000	3 294 737 000
Compensations tenant lieu de taxes	2	270 943 000	264 417 000	260 024 000
Quotes-parts	3			
Transferts	4	181 616 000	191 102 000	239 889 000
Services rendus	5	255 333 000	256 933 000	275 466 000
Imposition de droits	6	210 565 000	317 010 000	263 953 000
Amendes et pénalités	7	100 132 000	103 096 000	93 742 000
Revenus de placements de portefeuille	8	65 322 000	72 379 000	66 628 000
Autres revenus d'intérêts	9	12 451 000	15 963 000	15 315 000
Autres revenus	10	30 069 000	29 613 000	28 535 000
Effet net des opérations de restructuration	11			
	12	4 550 130 000	4 683 712 000	4 538 289 000
Investissement				
Taxes	13			
Quotes-parts	14			
Transferts	15	60 300 000	41 588 000	192 367 000
Imposition de droits	16			
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	17	4 700 000	7 378 000	1 583 000
Autres	18		7 532 000	6 221 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19			
	20	65 000 000	56 498 000	200 171 000
	21	4 615 130 000	4 740 210 000	4 738 460 000
Charges				
Administration générale	22	774 767 000	694 237 000	707 837 000
Sécurité publique	23	838 221 000	842 701 000	802 955 000
Transport	24	907 549 000	935 366 000	900 807 000
Hygiène du milieu	25	446 006 000	465 294 000	421 718 000
Santé et bien-être	26	70 853 000	68 950 000	68 788 000
Aménagement, urbanisme et développement	27	171 322 000	163 101 000	175 876 000
Loisirs et culture	28	553 076 000	567 566 000	578 458 000
Réseau d'électricité	29			
Frais de financement	30	267 601 000	264 452 000	255 353 000
Effet net des opérations de restructuration	31			
	32	4 029 395 000	4 001 667 000	3 911 792 000
Excédent (déficit) de l'exercice	33	585 735 000	738 543 000	826 668 000

Note : les charges ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) de l'exercice	1	585 735 000	738 543 000	826 668 000
Moins: revenus d'investissement	2	(65 000 000)	(56 498 000)	(200 171 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	520 735 000	682 045 000	626 497 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	4			
Produit de cession	5		5 725 000	7 612 000
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		5 725 000	7 612 000
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		22 923 000	36 153 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(344 529 000)	(345 954 000)	(316 511 000)
	18	(344 529 000)	(323 031 000)	(280 358 000)
Affectations				
Activités d'investissement	19	( )	(11 279 000)	(6 672 000)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			
Excédent de fonctionnement affecté	21	67 287 000	117 957 000	131 487 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(233 416 000)	(233 093 000)	(210 713 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(10 077 000)	(9 990 000)	(42 173 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	(176 206 000)	(136 405 000)	(128 071 000)
	26	(520 735 000)	(453 711 000)	(400 817 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		228 334 000	225 680 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2018 Réalisations	2017 Réalisations
Revenus d'investissement	1	56 498 000	200 171 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Ajouter (déduire)			
Immobilisations			
Acquisition			
Administration générale	2	(61 022 000)	(64 768 000)
Sécurité publique	3	(1 235 000)	(992 000)
Transport	4	(504 397 000)	(449 626 000)
Hygiène du milieu	5	(234 789 000)	(171 420 000)
Santé et bien-être	6	(65 000)	(48 000)
Aménagement, urbanisme et développement	7	(62 829 000)	(50 951 000)
Loisirs et culture	8	(268 656 000)	(249 327 000)
Réseau d'électricité	9	( )	( )
	10	(1 132 993 000)	(987 132 000)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	11	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	12	( )	( )
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13	667 068 000	553 327 000
Affectations			
Activités de fonctionnement	14	11 279 000	6 672 000
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	15		
Excédent de fonctionnement affecté	16	10 150 000	24 116 000
Réserves financières et fonds réservés	17	255 026 000	201 549 000
	18	276 455 000	232 337 000
	19	(189 470 000)	(201 468 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(132 972 000)	(1 297 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Rémunération	1	841 200 000	862 259 000	859 260 000
Charges sociales	2	292 507 000	281 111 000	302 977 000
Biens et services	3	685 214 000	629 077 000	627 192 000
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	4	226 893 000	222 722 000	212 430 000
D'autres organismes municipaux	5			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	14 816 000	17 763 000	18 341 000
D'autres tiers	7	24 582 000	22 933 000	23 466 000
Autres frais de financement	8	1 310 000	1 034 000	1 116 000
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	9	2 005 653 000	2 002 397 000	1 875 310 000
Transferts	10			
Autres	11	12 827 000	13 526 000	13 438 000
Autres organismes				
Transferts	12			
Autres	13	93 042 000	100 855 000	140 935 000
Amortissement des immobilisations	14			
Autres				
- Autres	15	(168 649 000)	(152 010 000)	(162 673 000)
-	16			
-	17			
	18	4 029 395 000	4 001 667 000	3 911 792 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	312 582 000	317 448 000
Excédent de fonctionnement affecté	2	370 318 000	264 872 000
Réserves financières et fonds réservés	3	55 846 000	88 155 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(1 211 605 000)	(1 231 626 000)
Financement des investissements en cours	5	(150 790 000)	(17 818 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8		
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent de fonctionnement affecté			
- Affect. À l'exercice suivant	9	4 800 000	
- Exc.affect.-Arrondissements	10	205 253 000	192 253 000
- Exc.affect.-Projets spécifique	11	100 407 000	17 098 000
- Exc.affect.-Autres fins	12	59 858 000	55 521 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
	18	370 318 000	264 872 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
- Gestion de la voirie	19	30 245 000	38 870 000
- Gestion de l'eau	20	13 751 000	27 041 000
- Immobilisations	21	70 000	10 069 000
-	22		
-	23		
	24	44 066 000	75 980 000
Fonds réservés			
Fonds de roulement	25	3 768 000	3 826 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme	26		
Montant non réservé	27	1 477 000	1 829 000
Fonds local d'investissement	28		
Fonds local de solidarité	29		
Autres			
- Unités de stationnement	30	6 218 000	6 144 000
- Autres	31	317 000	376 000
	32	11 780 000	12 175 000
	33	55 846 000	88 155 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	34	( )	( )
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	35	(96 320 000)	(96 320 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	36	(27 645 000)	(27 645 000)
Autres	37	(8 798 000)	(16 188 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38	( )	( )
	39	(132 763 000)	(140 153 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40	(36 800 000)	( )
Assainissement des sites contaminés	41	( )	(38 400 000)
Appariement fiscal pour revenus de transfert	42	( )	( )
Autres			
-	43	( )	( )
-	44	( )	( )
	45	(169 563 000)	(178 553 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	46	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	47	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	48	(4 000 000)	(5 000 000)
Utilisation du fonds de roulement	49	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	50	( )	( )
Autres			
-	51	( )	( )
-	52	( )	( )
	53	(4 000 000)	(5 000 000)
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	54	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	55	( )	( )
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	56	( )	( )
Autres			
- Charges de fonc. financées	57	(1 352 781 000)	(1 333 128 000)
- Charges de fonc. à financer	58	(42 277 000)	(46 692 000)
	59	(1 395 058 000)	(1 379 820 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	60		
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	61	251 062 000	211 348 000
Prêts aux entrepreneurs, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs liés au FLI et au FLS	62		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	63		
Autres			
- Débiteurs sur les dép. de fonc	64	105 954 000	120 399 000
	65	357 016 000	331 747 000
	66	(1 211 605 000)	(1 231 626 000)

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	67	508 693 000	606 291 000
Investissements à financer	68	(659 483 000)	(624 109 000)
	69	(150 790 000)	(17 818 000)

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Renseignements financiers non consolidés non audités

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

TAXES		Réalisations 2018	Réalisations 2017
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1	2 758 583 000	2 666 835 000
Taxes spéciales			
Service de la dette	2		
Activités de fonctionnement	3	347 172 000	311 736 000
Activités d'investissement	4		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	5	100 080 000	99 489 000
Activités de fonctionnement	6	143 309 000	136 850 000
Activités d'investissement	7		
Autres	8	2 170 000	2 121 000
	9	3 351 314 000	3 217 031 000
SUR UNE AUTRE BASE			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	10	24 373 000	23 062 000
Égout	11		
Traitement des eaux usées	12		
Matières résiduelles	13	14 096 000	14 045 000
Autres			
- Autres	14	650 000	473 000
-	15		
-	16		
Centres d'urgence 9-1-1	17		
Service de la dette	18	8 048 000	8 493 000
Pouvoir général de taxation	19		
Activités de fonctionnement	20	21 145 000	18 936 000
Activités d'investissement	21		
	22	68 312 000	65 009 000
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	23		
Autres	24	13 573 000	12 697 000
	25	13 573 000	12 697 000
	26	81 885 000	77 706 000
	27	3 433 199 000	3 294 737 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		Réalisations 2018	2017
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES			
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement			
Taxes sur la valeur foncière	28	33 641 000	35 446 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	29	3 655 000	3 283 000
Taxes d'affaires	30		932 000
Compensations pour les terres publiques	31		
	32	37 296 000	39 661 000
Immeubles des réseaux			
Santé et services sociaux	33	74 798 000	70 861 000
Cégeps et universités	34	56 408 000	53 776 000
Écoles primaires et secondaires	35	42 714 000	39 484 000
	36	173 920 000	164 121 000
Autres immeubles			
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux			
Taxes sur la valeur foncière	37	1 525 000	1 591 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	38	167 000	164 000
Taxes d'affaires	39		
	40	1 692 000	1 755 000
	41	212 908 000	205 537 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
Taxes sur la valeur foncière	42	31 107 000	34 691 000
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	43	3 418 000	3 514 000
Taxes d'affaires	44	1 335 000	3 048 000
	45	35 860 000	41 253 000
ORGANISMES MUNICIPAUX			
Taxes sur la valeur foncière	46		
Taxes sur une autre base			
Taxes, compensations et tarification	47	13 600 000	11 010 000
	48	13 600 000	11 010 000
AUTRES			
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	49		
Autres	50	2 049 000	2 224 000
	51	2 049 000	2 224 000
	52	264 417 000	260 024 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS		Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT			
Administration générale	53	12 230 000	62 967 000
Sécurité publique			
Police	54		
Sécurité incendie	55	300 000	314 000
Sécurité civile	56		
Autres	57	125 000	131 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	58	1 663 000	1 346 000
Enlèvement de la neige	59	693 000	727 000
Autres	60	714 000	749 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	61	38 000	73 000
Transport adapté	62		
Transport scolaire	63		
Autres	64		
Transport aérien	65		
Transport par eau	66		
Autres	67		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68	141 000	148 000
Réseau de distribution de l'eau potable	69	63 000	67 000
Traitement des eaux usées	70	267 000	251 000
Réseaux d'égout	71		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	72	17 663 000	15 864 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	73	503 000	560 000
Tri et conditionnement	74		
Autres	75		
Autres	76	183 000	245 000
Cours d'eau	77		
Protection de l'environnement	78	93 000	
Autres	79		
Santé et bien-être			
Logement social	80		
Sécurité du revenu	81		
Autres	82	1 941 000	1 782 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	83		
Rénovation urbaine	84	1 298 000	4 052 000
Promotion et développement économique	85	8 984 000	1 261 000
Autres	86		3 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	87	1 435 000	1 867 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	88	4 820 000	4 946 000
Autres	89	6 808 000	13 566 000
Réseau d'électricité	90		
	91	59 962 000	110 919 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	92	4 359 000	5 207 000
Sécurité publique			
Police	93		
Sécurité incendie	94		
Sécurité civile	95		
Autres	96		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	97	26 345 000	24 506 000
Enlèvement de la neige	98		
Autres	99	655 000	
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	100		
Transport adapté	101		
Transport scolaire	102		
Autres	103		
Transport aérien	104		
Transport par eau	105		
Autres	106		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107		
Réseau de distribution de l'eau potable	108	(10 513 000)	72 220 000
Traitement des eaux usées	109		
Réseaux d'égout	110	6 861 000	82 030 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	111		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	112		
Tri et conditionnement	113		
Autres	114		
Autres	115		
Cours d'eau	116		
Protection de l'environnement	117		
Autres	118		
Santé et bien-être			
Logement social	119		
Sécurité du revenu	120		
Autres	121		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	122		
Rénovation urbaine	123		
Promotion et développement économique	124		
Autres	125	362 000	266 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	126	9 385 000	7 846 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	127	4 142 000	285 000
Autres	128	(8 000)	7 000
Réseau d'électricité	129		
	130	41 588 000	192 367 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

TRANSFERTS (suite)		**Réalisations 2018**	**2017**
TRANSFERTS DE DROIT			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131		
Péréquation	132		
Neutralité	133		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135	19 679 000	21 233 000
Fonds de développement des territoires	136		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137		
Partage des revenus du cannabis	138		
Autres	139	111 461 000	107 737 000
	140	131 140 000	128 970 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	232 690 000	432 256 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

SERVICES RENDUS		Réalisations 2018	2017
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	142		
Évaluation	143		
Autres	144		
	145		
Sécurité publique			
Police	146		
Sécurité incendie	147		
Sécurité civile	148		
Autres	149		
	150		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	151		
Enlèvement de la neige	152	8 168 000	8 000
Autres	153		
Transport collectif	154		
Autres	155		
	156	8 168 000	8 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157		
Réseau de distribution de l'eau potable	158		
Traitement des eaux usées	159		
Réseaux d'égout	160		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	161		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	162		
Tri et conditionnement	163		
Autres	164		
Autres	165		
Cours d'eau	166		
Protection de l'environnement	167		
Autres	168		
	169		
Santé et bien-être			
Logement social	170		
Autres	171		
	172		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	173		
Rénovation urbaine	174		
Promotion et développement économique	175		
Autres	176		
	177		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	178		
Activités culturelles			
Bibliothèques	179		
Autres	180		
	181		
Réseau d'électricité	182		
	183	8 168 000	8 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Réalisations 2018	2017
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	184	277 000	251 000
Évaluation	185	4 000	7 000
Autres	186	31 183 000	44 824 000
	187	31 464 000	45 082 000
Sécurité publique			
Police	188		
Sécurité incendie	189		
Sécurité civile	190		
Autres	191	30 000	26 000
	192	30 000	26 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	193	4 913 000	4 287 000
Enlèvement de la neige	194	(6 242 000)	1 892 000
Autres	195	61 091 000	63 010 000
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	196		
Transport adapté	197		
Transport scolaire	198		
Autres	199	17 000	14 000
Autres	200	5 516 000	5 450 000
	201	65 295 000	74 653 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	202		
Réseau de distribution de l'eau potable	203	1 565 000	1 551 000
Traitement des eaux usées	204		
Réseaux d'égout	205	425 000	293 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	206	570 000	155 000
Matières recyclables	207	524 000	554 000
Autres	208	27 000	23 000
Cours d'eau	209		
Protection de l'environnement	210	834 000	18 000
Autres	211	60 000	66 000
	212	4 005 000	2 660 000
Santé et bien-être			
Logement social	213		
Sécurité du revenu	214	22 581 000	22 377 000
Autres	215	133 000	130 000
	216	22 714 000	22 507 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	217	33 926 000	29 632 000
Rénovation urbaine	218	454 000	492 000
Promotion et développement économique	219	3 129 000	3 307 000
Autres	220	55 162 000	56 038 000
	221	92 671 000	89 469 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	222	15 350 000	15 316 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	223	531 000	489 000
Autres	224	16 705 000	25 256 000
	225	32 586 000	41 061 000
Réseau d'électricité	226		
	227	248 765 000	275 458 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	228	256 933 000	275 466 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
IMPOSITION DE DROITS			
Licences et permis	229	63 460 000	52 676 000
Droits de mutation immobilière	230	253 550 000	211 277 000
Droits sur les carrières et sablières	231		
Autres	232		
	233	317 010 000	263 953 000
AMENDES ET PÉNALITÉS	234	103 096 000	93 742 000
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	235	72 379 000	66 628 000
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	236	15 963 000	15 315 000
AUTRES REVENUS			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	237		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	238	4 646 000	2 921 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	239		
Contributions des promoteurs	240	7 378 000	1 583 000
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	241		
Contributions des organismes municipaux	242		
Autres contributions	243		
Redevances réglementaires	244		
Autres	245	32 499 000	31 835 000
	246	44 523 000	36 339 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	247		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Conseil	1	57 411 000	60 296 000
Greffe et application de la loi	2	32 104 000	45 485 000
Gestion financière et administrative	3	252 442 000	247 855 000
Évaluation	4	14 424 000	12 737 000
Gestion du personnel	5	63 834 000	62 313 000
Autres			
- Autres	6	274 022 000	279 151 000
-	7		
	8	694 237 000	707 837 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
Police	9	536 827 000	513 144 000
Sécurité incendie	10	289 183 000	273 207 000
Sécurité civile	11	1 381 000	1 337 000
Autres	12	15 310 000	15 267 000
	13	842 701 000	802 955 000
TRANSPORT			
Réseau routier			
Voirie municipale	14	157 647 000	159 416 000
Enlèvement de la neige	15	192 391 000	182 020 000
Éclairage des rues	16	34 939 000	37 694 000
Circulation et stationnement	17	55 243 000	56 058 000
Transport collectif			
Transport en commun	18	484 855 000	456 399 000
Transport aérien	19		
Transport par eau	20		
Autres	21	10 291 000	9 220 000
	22	935 366 000	900 807 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
HYGIÈNE DU MILIEU			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	67 684 000	63 083 000
Réseau de distribution de l'eau potable	24	93 302 000	90 623 000
Traitement des eaux usées	25	83 317 000	79 668 000
Réseaux d'égout	26	42 349 000	42 732 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	27	48 302 000	53 030 000
Élimination	28	34 585 000	31 070 000
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	29	29 853 000	27 516 000
Tri et conditionnement	30	1 294 000	954 000
Matières organiques			
Collecte et transport	31	8 330 000	8 112 000
Traitement	32	6 255 000	4 558 000
Matériaux secs	33	14 201 000	12 905 000
Autres	34	3 823 000	3 449 000
Plan de gestion	35		
Autres	36	3 145 000	2 982 000
Cours d'eau	37		
Protection de l'environnement	38	10 061 000	8 031 000
Autres	39	18 793 000	(6 995 000)
	40	465 294 000	421 718 000
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE			
Logement social	41	19 922 000	21 235 000
Sécurité du revenu	42	21 467 000	22 933 000
Autres	43	27 561 000	24 620 000
	44	68 950 000	68 788 000
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
Aménagement, urbanisme et zonage	45	65 311 000	64 472 000
Rénovation urbaine			
Biens patrimoniaux	46	1 378 000	1 520 000
Autres biens	47	31 118 000	21 032 000
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	48	62 173 000	76 006 000
Tourisme	49	1 787 000	11 323 000
Autres	50	359 000	595 000
Autres	51	975 000	928 000
	52	163 101 000	175 876 000

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
ANALYSE DES CHARGES SANS AMORTISSEMENT (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
LOISIRS ET CULTURE			
Activités récréatives			
Centres communautaires	53	66 748 000	67 905 000
Patinoires intérieures et extérieures	54	34 282 000	34 267 000
Piscines, plages et ports de plaisance	55	38 660 000	37 505 000
Parcs et terrains de jeux	56	180 834 000	171 982 000
Parcs régionaux	57		
Expositions et foires	58	65 000	63 000
Autres	59	18 853 000	18 190 000
	60	339 442 000	329 912 000
Activités culturelles			
Centres communautaires	61	19 247 000	18 680 000
Bibliothèques	62	94 196 000	90 427 000
Patrimoine			
Musées et centres d'exposition	63	58 957 000	73 333 000
Autres ressources du patrimoine	64		
Autres	65	55 724 000	66 106 000
	66	228 124 000	248 546 000
	67	567 566 000	578 458 000
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68		
FRAIS DE FINANCEMENT			
Dette à long terme			
Intérêts	69	265 395 000	250 609 000
Autres frais	70	(1 977 000)	3 628 000
Autres frais de financement			
Avantages sociaux futurs	71		
Autres	72	1 034 000	1 116 000
	73	264 452 000	255 353 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74		

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Autres renseignements financiers consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	4
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	4
Analyse de la dette à long terme consolidée	5
Endettement total net à long terme consolidé	6
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	7
Autres renseignements financiers non consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	9
Analyse de la rémunération non consolidée	10
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Excédent (déficit) de fonctionnement du réseau d'électricité à des fins fiscales non consolidé	12
Rémunération des élus	13
Questionnaire	14
Annexe : Autres renseignements financiers non consolidés non audités ventilés par compétences	15

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	240 878 000	240 878 000	169 933 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	46 873 000	46 873 000	57 237 000
Usines et bassins d'épuration	3	43 141 000	43 141 000	19 828 000
Conduites d'égout	4	165 726 000	165 726 000	111 101 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	13 688 000	13 688 000	8 564 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	410 358 000	410 358 000	400 803 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	24 840 000	24 840 000	12 957 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	41 025 000	41 025 000	24 489 000
Aires de stationnement	9	2 529 000	2 529 000	839 000
Parcs et terrains de jeux	10	169 090 000	169 090 000	154 186 000
Autres infrastructures	11	54 979 000	285 116 000	232 810 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	97 761 000	247 941 000	158 822 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	172 474 000	172 474 000	106 488 000
Améliorations locatives	15	11 615 000	13 206 000	17 883 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16		627 359 000	591 879 000
Autres	17	39 737 000	142 384 000	126 674 000
Ameublement et équipement de bureau	18	83 688 000	122 968 000	147 392 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	18 909 000	54 274 000	108 934 000
Terrains	20	75 989 000	79 826 000	71 382 000
Autres	21	8 201 000	8 201 000	870 000
	22	1 721 501 000	2 911 897 000	2 523 071 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23	69 060 000	69 060 000	46 760 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	46 873 000	46 873 000	57 237 000
Usines et bassins d'épuration	25	43 141 000	43 141 000	19 828 000
Conduites d'égout	26	46 971 000	46 971 000	35 692 000
Autres infrastructures	27	592 250 000	822 387 000	739 223 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28	171 818 000	171 818 000	123 173 000
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31	118 755 000	118 755 000	75 409 000
Autres infrastructures	32	124 259 000	124 259 000	95 425 000
Autres immobilisations	33	508 374 000	1 468 633 000	1 330 324 000
	34	1 721 501 000	2 911 897 000	2 523 071 000

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Solde au 1er janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	2 527 700 000	562 448 000	523 405 000	2 566 743 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	3 961 344 000	638 904 000	324 094 000	4 276 154 000
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	1 921 305 000	597 358 000	237 571 000	2 281 092 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	8 410 349 000	1 798 710 000	1 085 070 000	9 123 989 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	2 535 263 000	622 100 000	294 529 000	2 862 834 000
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	2 535 263 000	622 100 000	294 529 000	2 862 834 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	2 535 263 000	622 100 000	294 529 000	2 862 834 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17	332 053 000	55 563 000	32 222 000	355 394 000
	18	2 867 316 000	677 663 000	326 751 000	3 218 228 000
	19	11 277 665 000	2 476 373 000	1 411 821 000	12 342 217 000
Dette en cours de refinancement	20	( )			( )
Reclassement / Redressement	21		(366 204 000)	(366 204 000)	
Dette à long terme	22	11 277 665 000	2 110 169 000	1 045 617 000	12 342 217 000

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Compétences de nature locale	Compétences d'agglomération	Portrait global
Administration municipale				
Dette à long terme	1	6 090 786 000	3 130 256 000	9 221 042 000
Ajouter				
Activités d'investissement à financer	2	150 790 000	100 236 000	251 026 000
Activités de fonctionnement à financer	3	42 279 000	70 355 000	112 634 000
Dette en cours de refinancement	4			
Autres				
- Achat de terrains	5	26 092 000	669 000	26 761 000
- Débiteurs gouvernement	6			
Déduire				
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme				
Excédent accumulé				
Fonds d'amortissement	7	1 381 658 000	575 879 000	1 957 537 000
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8			
Débiteurs	9	168 225 000	1 246 554 000	1 414 779 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10			
Autres montants	11			
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12			
Autres				
- Montant à recouvrer redevances	13	361 503 000		361 503 000
- Montant acc. Pour remb dette	14			
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	4 398 561 000	1 479 083 000	5 877 644 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	16	190 645 000	1 187 149 000	1 377 794 000
Endettement net à long terme	17	4 589 206 000	2 666 232 000	7 255 438 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes				
Municipalité régionale de comté	18			
Communauté métropolitaine	19	9 166 000		9 166 000
Autres organismes	20	192 517 000		192 517 000
Endettement total net à long terme	21	4 790 889 000	2 666 232 000	7 457 121 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	2 209 746 000		
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23			
	24	2 209 746 000		
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	7 000 635 000		
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26			
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27			

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
Administration générale				
Greffe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	5 189 000	5 189 000	3 990 000
Sécurité publique				
Police	4			
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	551 450 000	551 450 000	37 536 000
Autres	10	318 000	318 000	495 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11			
Matières résiduelles	12			
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	1 138 000	1 138 000	804 000
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	16 720 000	16 720 000	17 849 000
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	4 205 000	4 205 000	3 807 000
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22			
Activités culturelles	23	11 758 000	11 758 000	12 168 000
Réseau d'électricité	24			
	25	590 778 000	590 778 000	76 649 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		2018	2017
Rémunération	1	66 128 000	57 991 000
Charges sociales	2	28 340 000	24 854 000
Biens et services	3	1 627 033 000	1 332 071 000
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	1 721 501 000	1 414 916 000

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Administration municipale		Effectifs personnes/ année [2]	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total [1]
Cadres et contremaîtres	1	1 670,90	35,50	4 031 747,00	249 707 000	84 561 000	334 268 000
Professionnels	2	2 294,40	35,00	4 651 664,00	252 917 000	70 023 000	322 940 000
Cols blancs	3	5 940,00	35,00	11 523 221,00	365 262 000	127 932 000	493 194 000
Cols bleus	4	4 460,90	36,00	8 992 180,00	305 365 000	111 816 000	417 181 000
Policiers	5	4 256,30	35,00	8 919 094,00	437 746 000	153 384 000	591 130 000
Pompiers	6	2 360,00	42,00	5 021 069,00	229 961 000	56 376 000	286 337 000
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	20 982,50		43 138 975,00	1 840 958 000	604 092 000	2 445 050 000
Élus	9	103,00			9 845 000	4 907 000	14 752 000
	10	21 085,50			1 850 803 000	608 999 000	2 459 802 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	3 246 000				3 246 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12	141 000	733 000	1 091 000		1 965 000
Réseau de distribution de l'eau potable	13	63 000	54 943 000	2 645 000		57 651 000
Traitement des eaux usées	14	13 886 000	8 598 000	8 666 000		31 150 000
Réseaux d'égout	15	4 000	9 554 000	27 824 000		37 382 000
Autres	16	228 125 000	57 721 000	19 654 000	37 603 000	343 103 000
	17	245 465 000	131 549 000	59 880 000	37 603 000	474 497 000

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		2018	2017
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1	551 000	2 001 000
Évaluation	2	58 000	10 000
Autres	3	25 922 000	24 450 000
	4	26 531 000	26 461 000
Sécurité publique			
Police	5	5 090 000	9 884 000
Sécurité incendie	6	10 608 000	11 111 000
Sécurité civile	7		
Autres	8	835 000	861 000
	9	16 533 000	21 856 000
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	101 254 000	106 662 000
Enlèvement de la neige	11	9 616 000	8 140 000
Autres	12	11 489 000	11 546 000
Transport collectif	13	35 829 000	29 637 000
Autres	14		
	15	158 188 000	155 985 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	10 969 000	13 508 000
Réseau de distribution de l'eau potable	17	26 725 000	27 320 000
Traitement des eaux usées	18	25 671 000	28 958 000
Réseaux d'égout	19	26 177 000	26 624 000
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20	1 963 000	2 007 000
Matières recyclables	21	477 000	991 000
Autres	22	529 000	413 000
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25	128 000	163 000
	26	92 639 000	99 984 000
Santé et bien-être			
Logement social	27	661 000	240 000
Sécurité du revenu	28	6 555 000	6 672 000
Autres	29		
	30	7 216 000	6 912 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	5 025 000	2 250 000
Rénovation urbaine	32	1 036 000	905 000
Promotion et développement économique	33	1 044 000	1 091 000
Autres	34	13 421 000	14 235 000
	35	20 526 000	18 481 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	59 890 000	49 167 000
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	1 792 000	3 494 000
Autres	38	13 850 000	7 449 000
	39	75 532 000	60 110 000
Réseau d'électricité	40		
	41	397 165 000	389 789 000

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ À DES FINS FISCALES NON CONSOLIDÉ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		2018		2017
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Ventes d'électricité				
Domestique et agricole	1			
Générale et institutionnelle	2			
Industrielle	3			
Autres	4			
Autres revenus	5			
	6			
Charges				
Achat d'énergie	7			
Taxe sur le revenu brut	8			
Frais d'exploitation	9			
Autres frais	10			
Frais de financement	11			
Amortissement des immobilisations	12			
	13			
Partie imputée à la municipalité pour consommation d'électricité	14	( )	( )	( )
	15			
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	16			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Ajouter (déduire)				
Immobilisations				
Amortissement	17			
Produit de cession	18			
(Gain) perte sur cession	19			
Réduction de valeur	20			
	21			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	22			
Remboursement de la dette à long terme	23	( )	( )	( )
	24			
Affectations				
Activités d'investissement	25	( )	( )	( )
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	26			
Excédent de fonctionnement affecté	27			
Réserves financières et fonds réservés	28			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	29			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30			
	31			
	32			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	33			

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Arseneault, Christian	72 128	16 542
Barbe, Manon	100 102	16 542
Battista, Mario	42 303	16 542
Beaudry, Robert	105 518	16 542
Beis, Dimitrios	84 327	16 542
Belinga, Renée-Chantal	31 314	15 657
Benjamin, Frantz	53 921	14 132
Biron, Michèle D.	46 747	16 542
Bissonnet, Michel	71 764	16 542
Black, Christine	83 894	16 542
Blanchet, Nancy	52 767	16 542
Blanco, Josefina	46 695	16 542
Boivin Roy, Karine	89 049	16 542
Boukala, Younes	53 050	16 542
Caldwell, Éric Alan	105 971	16 542
Christensen, Lisa	43 355	16 542
Clément-Talbot, Catherine	57 813	16 542
Cohen, Jacques	43 959	16 542
Corbeil, Jean-Marc	31 314	15 657
Croteau, François William	144 534	16 542
Décarie, Suzanne	67 707	16 542
Declos, Serge	43 359	16 542
Deros, Mary	66 258	16 542
Deschamps, Richard	77 385	16 542
DeSoussa, Alan	94 543	16 542
Déziel, Gilles	37 334	16 542
Dorais, Benoit	153 114	16 542
Downey, Sterling	84 559	16 542
Ferrandez, Luc	126 190	16 542
Filato, Rosannie	108 228	16 542
Flannery, Michèle	54 494	16 542
Fumagalli, Giuliana	84 928	16 542
Gagnon, Luc	51 039	16 542
Giannou, Effie	54 199	16 542
Gignac, Yves	37 334	16 542
Giguère, Marianne	94 438	16 542
Gosselin, Christine	105 829	16 542
Goulet, Nathalie	119 061	16 542
Guay, Richard	63 873	16 542
Hénault, Andrée	71 053	16 542
Langevin, Benoit	62 024	16 542
Laroque, Christian	46 969	16 542
Lattanzio, Patricia	65 994	16 542
Lavigne Lalonde, Laurence	110 337	16 542
Leblanc, Richard	31 314	15 657

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Leroux, Louise	31 314	15 657
Lessard-Blais, Pierre	97 440	16 542
L'heureux, Pierre	49 344	16 542
Limoges, François	118 458	16 542
Magini, Fanny	43 372	16 542
Marceau, Suzanne	31 314	15 657
Marinacci, Normand	104 733	16 542
Marsolais, Kristine	31 314	15 667
Mauger, Marie-Andrée	80 689	16 542
Mauzerolle, Sophie	93 990	16 542
McQueen, Peter	91 153	16 542
Miele, Francesco	84 481	16 542
Miranda, Luis	69 808	16 542
Miron, Suzie	100 046	16 542
Montgomery, Sue	99 176	16 542
Normand, Jerôme	85 405	16 542
Norris, Alex	93 468	16 542
Ouellet, Sylvain	153 742	16 542
Palestini, Laura-Ann	43 359	16 542
Parent Marie-Josée	73 703	16 542
Parenteau, Jean-François	116 410	16 542
Parizeau, Hadrien	75 321	16 542
Patreau, Valérie	68 700	17 552
Pauzé, Jocelyn	69 024	16 542
Perez, Lionel	97 158	16 542
Perri, Dominic	69 857	16 542
Pierre-Antoine, Nathalie	37 334	16 542
Plante, Valérie	172 081	16 542
Plourde, Marie	78 640	16 542
Poirier, Jean-Marc	31 314	15 657
Pollak, Mindy	46 969	16 542
Popeanu, Magda	136 525	16 542
Provost, Julie-Pascale	44 859	16 542
Rapana, Giovanni	60 220	16 542
Rossi, Chantal	68 046	16 542
Rotrand, Marvin	75 791	16 542
Rouleau, Chantal	76 628	14 178
Rouleau, Micheline	66 241	16 542
Ryan, Richard	96 564	16 542
Salem, Aref	68 274	16 542
Samoszewski, Robert	43 355	16 542
Sarault, Yves	43 105	16 542
Sari, Abdelhaq	65 509	16 542
Sauvé, Craig	111 760	16 542
Shand, Lynne	31 314	15 657

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Sigouin, Anne-Marie	93 513	16 542
Thiébaut, Sophie-Gabrielle	49 379	16 542
Thuillier, Émilie	103 761	16 542
Tomlinson, Philipe	77 722	16 542
Tremblay, Lili-Anne	48 323	16 542
Tremblay, Véronique	45 269	16 542
Troilo, Josée	43 359	16 542
Vaillancourt, Alain	60 602	16 542
Vilain, Maeva	47 043	16 542
Vadanovic, Maja	127 327	16 542
Watt, Stéphanie	75 021	16 542
Wong, Cathy	115 021	16 542
Zarac, Lise	60 220	16 542

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI	NON	S.O.
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	4 050 000 $		
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	2 / 3 / 4		X	

Les questions 3 et 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement.

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	5 / 6		X	
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2018	7	$		
4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	8 / 9		X	

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		**OUI**		**NON**
5. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	10	☐	11	X
Si oui, indiquer les montants suivants :				
a) le montant total versé en 2018	12	_____ $		
b) le solde estimatif au 31 décembre 2018 des engagements en vertu du règlement concerné	13	_____ $		
6. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu du paragraphe 2° du 1er alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?	14	☐	15	X
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2018	16	_____ $		
7. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financières en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	17	☐	18	X
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :				
a) crédits de taxes	19	_____ $		
b) autres formes d'aide	20	_____ $		
8. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2019				
Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2018	21	.....		
Facteur comparatif de 2018	22	.....		
Valeur uniformisée	23	_____		

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

9. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2018 dans le cadre du V*olet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ — 24 _____ $

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver — 25 $
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver — 26 $

b) Dépenses d'investissement — 27 _____ $

c) Total des frais encourus admissibles — 28 _____ $

d) Description des dépenses d'investissement :

e) Si le total des frais encourus admissibles à la ligne 28 n'atteint pas 90 % de l'aide financière reçue ou à recevoir à la ligne 24, fournissez-en les justifications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution — 29 _____

b) Date d'adoption de la résolution — 30 _____

ANNEXE

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

NON AUDITÉS VENTILÉS PAR COMPÉTENCES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Compétences d'agglomération	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	18
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	18
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	19
Questionnaire	20
Compétences de nature locale	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par catégories	22
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations non consolidées	22
Analyse de la charge de quotes-parts non consolidée	23

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	106 376 000	91 595 000
Usines de traitement de l'eau potable	2	46 873 000	57 237 000
Usines et bassins d'épuration	3	43 141 000	19 828 000
Conduites d'égout	4	65 435 000	21 624 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	13 688 000	8 564 000
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	15 272 000	34 972 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	426 000	666 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	919 000	1 607 000
Aires de stationnement	9	4 000	
Parcs et terrains de jeux	10	77 584 000	70 744 000
Autres infrastructures	11	145 000	403 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	69 696 000	29 414 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	47 216 000	6 966 000
Améliorations locatives	15	8 599 000	7 260 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	16 503 000	13 687 000
Ameublement et équipement de bureau	18	43 964 000	38 370 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	4 470 000	18 749 000
Terrains	20	23 495 000	5 350 000
Autres	21	4 702 000	748 000
	22	588 508 000	427 784 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	19 590 000	12 794 000
Usines de traitement de l'eau potable	24	46 873 000	57 237 000
Usines et bassins d'épuration	25	43 141 000	19 828 000
Conduites d'égout	26	12 014 000	5 663 000
Autres infrastructures	27	39 500 000	61 480 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	86 786 000	78 801 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	53 421 000	15 961 000
Autres infrastructures	32	68 538 000	55 476 000
Autres immobilisations	33	218 645 000	120 544 000
	34	588 508 000	427 784 000

SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

Code géographique	Municipalité		Montant
	Ensemble des municipalités		
66023	Montréal		1 947 989 000
66112	Baie-D'Urfé		11 442 000
66107	Beaconsfield		20 262 000
66058	Côte-Saint-Luc		27 779 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		40 619 000
66087	Dorval		70 415 000
66062	Hampstead		9 691 000
66092	L'Île-Dorval		70 000
66102	Kirkland		29 024 000
66072	Mont-Royal		49 399 000
66007	Montréal-Est		17 660 000
66047	Montréal-Ouest		5 677 000
66097	Pointe-Claire		61 408 000
66127	Senneville		3 400 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		8 260 000
66032	Westmount		53 757 000
		1	2 356 852 000
	Certaines municipalités		
66023	Montréal		26 516 000
66112	Baie-D'Urfé		227 000
66107	Beaconsfield		694 000
66058	Côte-Saint-Luc		362 000
66142	Dollard-Des Ormeaux		762 000
66087	Dorval		1 604 000
66062	Hampstead		198 000
66092	L'Île-Dorval		1 000
66102	Kirkland		807 000
66072	Mont-Royal		1 053 000
66007	Montréal-Est		336 000
66047	Montréal-Ouest		83 000
66097	Pointe-Claire		1 704 000
66127	Senneville		71 000
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue		294 000
66032	Westmount		1 047 000
		2	35 759 000
		3	2 392 611 000

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION
Non audité

		OUI	NON
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	_____ $	
2. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?	2 / 3	[ ]	[X]
Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :			
a) crédits de taxes	4	_____ $	
b) autres formes d'aide	5	_____ $	
3. La municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	6 / 7	[ ]	[X]
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2018	8	_____ $	
4. La municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	9 / 10	[ ]	[X]
5. La municipalité a-t-elle versé des subventions en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), d'une disposition équivalente de la charte de la municipalité ou de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)?	11 / 12	[ ]	[X]
Si oui, indiquer les montants suivants :			
a) le montant total versé en 2018	13	_____ $	
b) le solde estimatif au 31 décembre 2018 des engagements en vertu du règlement concerné	14	_____ $	

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	2017
IMMOBILISATIONS			
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1	134 502 000	78 338 000
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4	100 291 000	89 477 000
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	395 086 000	365 831 000
Ponts, tunnels et viaducs	7	24 414 000	12 291 000
Systèmes d'éclairage des rues	8	40 106 000	22 882 000
Aires de stationnement	9	2 525 000	839 000
Parcs et terrains de jeux	10	91 506 000	83 442 000
Autres infrastructures	11	54 834 000	39 206 000
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	28 065 000	48 583 000
Édifices communautaires et récréatifs	14	125 258 000	99 522 000
Améliorations locatives	15	3 016 000	8 657 000
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	23 234 000	22 960 000
Ameublement et équipement de bureau	18	39 724 000	38 275 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	14 439 000	14 869 000
Terrains	20	52 494 000	61 909 000
Autres	21	3 499 000	51 000
	22	1 132 993 000	987 132 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	23	49 469 000	33 965 000
Usines de traitement de l'eau potable	24		
Usines et bassins d'épuration	25		
Conduites d'égout	26	34 956 000	30 029 000
Autres infrastructures	27	552 751 000	484 542 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	28	85 033 000	44 373 000
Usines de traitement de l'eau potable	29		
Usines et bassins d'épuration	30		
Conduites d'égout	31	65 335 000	59 448 000
Autres infrastructures	32	55 720 000	39 949 000
Autres immobilisations	33	289 729 000	294 826 000
	34	1 132 993 000	987 132 000

5520596

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

COMPÉTENCES DE NATURE LOCALE
Non audité

		Réalisations	
		2018	**2017**
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2	14 424 000	12 737 000
Autres	3	288 999 000	253 054 000
Sécurité publique			
Police	4	531 811 000	507 029 000
Sécurité incendie	5	289 362 000	273 379 000
Sécurité civile	6	1 270 000	1 231 000
Autres	7	7 410 000	7 242 000
Transport			
Réseau routier	8	20 947 000	21 589 000
Transport collectif	9	460 609 000	429 195 000
Autres	10	10 553 000	9 662 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout	11	186 375 000	175 564 000
Matières résiduelles	12	47 166 000	46 103 000
Cours d'eau	13		
Protection de l'environnement	14	4 988 000	4 203 000
Autres	15		
Santé et bien-être			
Logement social	16	18 409 000	19 649 000
Autres	17	2 682 000	2 932 000
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	18	2 165 000	3 466 000
Rénovation urbaine	19	4 196 000	4 065 000
Promotion et développement économique	20	31 611 000	25 602 000
Autres	21	975 000	928 000
Loisirs et culture			
Activités récréatives	22	30 050 000	24 888 000
Activités culturelles	23	48 395 000	52 792 000
Réseau d'électricité	24		
	25	2 002 397 000	1 875 310 000

Ventilation des dépenses mixtes

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants sur la ventilation des dépenses mixtes 3
Ventilation des dépenses mixtes 4
Notes complémentaires 5

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS SUR LA VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES

.

DATE 2019-04-18

Vérificateur général
de la Ville de Montréal

Deloitte.

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable
Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 11 avril 2019 relativement au tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération, à être déposés au greffe de la Ville le 24 avril 2019.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau
La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A116207

Montréal

Le 18 avril 2019

S50

VENTILATION DES DÉPENSES MIXTES PAR COMPÉTENCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018						2017
		Compétences d'agglomération		Compétences de nature locale		Total		
		Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
Dépenses								
Administration générale	1	157 846 000	161 741 000	143 324 000	130 581 000	300 778 000	292 214 000	287 728 000
Sécurité publique	2							
Transport	3	1 609 000	1 840 000	56 001 000	61 186 000	57 610 000	63 023 000	36 277 000
Hygiène du milieu	4	5 722 000	6 637 000	20 776 000	21 348 000	26 498 000	27 984 000	24 103 000
Santé et bien-être	5	2 184 000	2 204 000	635 000	917 000	2 819 000	3 121 000	3 878 000
Aménagement, urbanisme et développement	6	5 083 000	5 000 000	7 864 000	7 720 000	12 947 000	12 720 000	22 498 000
Loisirs et culture	7	4 641 000	5 191 000	23 107 000	24 381 000	27 748 000	29 570 000	25 242 000
Frais de financement	8							
	9	177 085 000	182 613 000	251 707 000	246 133 000	428 400 000	428 632 000	399 726 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. Dépenses mixtes et ventilation des dépenses mixtes

Voir les notes 1 et 2 à la page 5(2).

2. Principales méthodes comptables

Voir la note 3 à la page 5(2).

VENTILATION DES CHARGES MIXTES – NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2018

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2018 est de 9,90 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Taux global de taxation réel audité

Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel 3

Taux global de taxation réel 4

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

.

DATE 2019-04-18

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7175
Téléc. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal,
au trésorier

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (ci-après l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été préparé par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) (ci-après les « exigences légales »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la Ville de répondre aux exigences de l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.[1]

Le 18 avril 2019

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1	3 433 199 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 207 000	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2018 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	8 095 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	13 573 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM	6	12 685 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	1 223 185 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation	9	3 178 000
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	10	2 188 673 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 2018 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	232 659 379 000
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2018 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	233 564 197 000
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	233 111 788 000

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2018
(Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)

14 | | | , |9|3|8|9| / 100 $

Données prévisionnelles non auditées

pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

Nom : Montréal

Code géographique : 66023

Type d'organisme municipal : Municipalité locale

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019	
Revenus de taxes	3
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	4
Calcul de certains revenus de taxes	5
Taux des taxes	7
Taux global de taxation prévisionnel	8
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	9
Questionnaire	11
Annexe : Compétences d'agglomération	12

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 800 122 000
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	397 092 000
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	101 997 000
Activités de fonctionnement	6	149 473 000
Activités d'investissement	7	
Autres	8	680 000
	9	3 449 364 000
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	23 020 000
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	13 922 000
Autres		
- Autres	14	679 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	
Service de la dette	18	7 504 000
Pouvoir général de taxation	19	20 956 000
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	66 081 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	13 883 000
	25	13 883 000
	26	79 964 000
	27	3 529 328 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	37 638 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	37 638 000
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	76 540 000
Cégeps et universités	7	59 910 000
Écoles primaires et secondaires	8	45 555 000
	9	182 005 000
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	1 744 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	1 744 000
	14	221 387 000
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	37 647 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	1 990 000
Taxes d'affaires	17	
	18	39 637 000
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	12 661 000
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	12 661 000
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	2 161 000
	24	2 161 000
	25	275 846 000

S57

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Assiette d'application imposable		Taux adopté		Revenus bruts	Crédits/ Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière									
Taxes générales									
Taxe foncière générale (taux unique)	1	x	2	/100$	3				
Taxe foncière générale (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x	5	/100$	6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x	8	/100$	9				
Immeubles non résidentiels	10	x	11	/100$	12				
Immeubles industriels	13	x	14	/100$	15				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	16	x	17	/100$	18				
Autres	19	x	20	/100$	21				
Immeubles agricoles	22	x	23	/100$	24				
Total					25	26 ( )	27 (2 190 000)	28 2 802 312 000	29 2 800 122 000
Taxes spéciales									
Service de la dette (taux unique)	30	x	31	/100$	32				
Service de la dette (taux variés)									
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x	34	/100$	35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x	37	/100$	38				
Immeubles non résidentiels	39	x	40	/100$	41				
Immeubles industriels	42	x	43	/100$	44				
Terrains vagues desservis									
Immeubles non résidentiels	45	x	46	/100$	47				
Autres	48	x	49	/100$	50				
Immeubles agricoles	51	x	52	/100$	53				
Total					54	55 ( )	56 ( )	57	58

S58

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Assiette d'application imposable	**Taux adopté**	**Revenus bruts**	**Crédits/ Dégrèvements**	**Dotation à la provision**	**Autres ajustements**	**Revenus nets**
Taxes sur la valeur foncière							
Taxes générales							
Taxes spéciales							
Activités de fonctionnement (taux unique)	1	x 2 /100$	3				
Activités de fonctionnement (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	4	x 5 /100$	6				
Immeubles de 6 logements ou plus	7	x 8 /100$	9				
Immeubles non résidentiels	10	x 11 /100$	12				
Immeubles industriels	13	x 14 /100$	15				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	16	x 17 /100$	18				
Autres	19	x 20 /100$	21				
Immeubles agricoles	22	x 23 /100$	24				
Total			25	26 ( )	27 ( )	28 397 092 000	29 397 092 000
Taxes spéciales							
Activités d'investissement (taux unique)	30	x 31 /100$	32				
Activités d'investissement (taux variés)							
Résiduelle (résidentielle et autres)	33	x 34 /100$	35				
Immeubles de 6 logements ou plus	36	x 37 /100$	38				
Immeubles non résidentiels	39	x 40 /100$	41				
Immeubles industriels	42	x 43 /100$	44				
Terrains vagues desservis							
Immeubles non résidentiels	45	x 46 /100$	47				
Autres	48	x 49 /100$	50				
Immeubles agricoles	51	x 52 /100$	53				
Total			54	55 ( )	56 ( )	57	58
	Valeur locative imposable						
Taxe d'affaires sur la valeur locative	59	x 60 %	61	62 ( )	63 ( )	64	65

6

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)

Par unité de logement

Eau	1	___ , ___ $
Égout	2	___ , ___ $
Eau et égout	3	___ , ___ $
Traitement des eaux usées	4	___ , ___ $
Matières résiduelles	5	___ , ___ $

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code[1]	Préciser
	100,0000	7	Autres

1. Code : 1 - du 100 $ d'évaluation
2 - du mètre carré
3 - du mètre linéaire
4 - tarif fixe (compensation)
5 - du 1 000 litres
6 - % de la valeur locative
7 - autres (préciser)

Montréal

Taux de taxation de 2019 (en $/100$)[1]

(non audité)

Secteurs / Arrondissements	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 500 000 $	Valeurs excédant 500 000 $	Terrains vagues desservis	Terrains vagues non desservis[2]	Taxes PTI d'arrondis-sement	Taxes de services d'arrond.
Anjou	0.6617	0.6673	2.7965	3.2264	1.3234	0.6617	0.0864	0.1150
Taxe spéciale de l'eau	0.1002	0.0875	0.3266		0.1002			
Lachine	0.5922	0.5410	2.6626	3.0925	1.1844	0.5922	0.0570	49,52 $ / unité
Taxe spéciale de l'eau	0.0901	0.0611	0.3024		0.0901			0.0533
LaSalle	0.5801	0.5156	2.6458	3.0757	1.1602	0.5801	0.0524	0.0500
Taxe spéciale de l'eau	0.0904	0.0640	0.2921		0.0904			
L'Île-Bizard	0.6154	0.6210	2.6376	3.0675	1.2308	0.6154	0.0775	0.0556
Taxe spéciale de l'eau	0.0975	0.0613	0.2977		0.0975			
Montréal	0.6519	0.6575	2.7746	3.2045	1.3038	0.6519		
Taxe spéciale de l'eau	0.1083	0.1083	0.3570		0.1083			
Ahuntsic-Cartierville							0.0490	0.0444
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce							0.0320	0.0453
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve							0.0517	0.0654
Plateau Mont-Royal							0.0315	0.0591
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles							0.0711	0.0848
Rosemont–Petite-Patrie							0.0393	0.0527
Le Sud-Ouest							0.0443	0.0658
Ville-Marie							0.0062	0.0433
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension							0.0460	0.0565
Montréal-Nord	0.6416	0.6472	2.7292	3.1591	1.2832	0.6416	0.0671	0.1330
Taxe spéciale de l'eau	0.0847	0.0523	0.1519		0.0847			
Outremont	0.6019	0.5175	2.6163	3.0461	1.2038	0.6019	0.0334	0.0493
Taxe spéciale de l'eau	0.1083	0.1083	0.3594		0.1083			
Pierrefonds	0.5930	0.5367	2.6314	3.0613	1.1860	0.5930	0.0695	0.0706
Taxe spéciale de l'eau	0.0949	0.0622	0.3191		0.0949			
Roxboro	0.6185	0.6241	2.6503	3.0802	1.2370	0.6185	0.0650	0.0706
Taxe spéciale de l'eau	0.0939	0.0518	0.3098		0.0939			
Sainte-Geneviève	0.5865	0.5399	2.6822	3.1121	1.1730	0.5865	0.0771	0.0556
Taxe spéciale de l'eau	0.0898	0.0719	0.2735		0.0898			
Saint-Laurent	0.6255	0.6311	2.6732	3.1031	1.2510	0.6255	0.0547	0.0747
Taxe spéciale de l'eau	0.0972	0.0660	0.3016		0.0972			
Saint-Léonard	0.6248	0.6304	2.6718	3.1017	1.2496	0.6248	0.0644	0.0837
Taxe spéciale de l'eau	0.0900	0.0703	0.3035		0.0900			
Verdun	0.5913	0.5483	2.6489	3.0788	1.1826	0.5913	0.0395	0.0714
Taxe spéciale de l'eau	0.0938	0.0678	0.3273		0.0938			

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0.0036	0.0236

T.G.T. pondéré[3]	Ens. Supérieur, Santé,S.Sociaux	Ens. Primaire et Secondaire
1.1312	84.5%	71.5%

Taxe relative à l'ARTM	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 500 000 $	Valeurs excédant 500 000 $	Terrains vagues desservis
Ville de Montréal	0.0025	0.0025	0.0110	0.0127	0.0050

Verdun	Secteur IDS	Secteur TFE
Taxe pour travaux municipaux	0.0092	0.0096

Divers	OBNL	STM	Terrains	Technoparc
Ville de Montréal	0.5000	1.0234	0.5800	0.5000

Tarification des immeubles résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2019[1]

(non audité)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 $ par logement, 10 $ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 $ par logement.	85 $ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 40 $ par logement.	100 $ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 $ par unité; maison de chambres, 20 $ par chambre; autres immeubles, 45 $ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 45 $ par logement ou 45 $ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 $ par logement ou 50 $ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 $ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 $ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 $ par logement.	Pierrefonds : 85 $ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 $ par logement pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,396 $/$m^3$ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 $ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 $ par logement.	96 $ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tarification des immeubles non résidentiels dans les arrondissements de la Ville de Montréal pour l'exercice de 2019[1]

(non audité)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 $/m^3 pour toute consommation excédant 100 000 m^3, en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 $/m^3. Un crédit de 227 m^3 par logement ou par chambre est alloué pour les immeubles mixtes.	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 $ par logement ou 150 $ par établissement; b) 0,33 $/m^3 pour 454 609 m^3 et 0,2552 $/m^3 sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 $/m^3; b) 45 $ par logement ou 360 $ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 $ à 4 700 $.	85 $ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 $ par local pour les premiers 255 m^3, tarif de 0,37 $/m^3 jusqu'à 425 m^3 et de 0,41 $/m^3 sur l'excédent.	100 $ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 $ par local; autres commerces : 270 $ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 $ par local pour les premiers 227,3 m^3 et tarif au compteur de 0,274967 $/m^3 sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 $ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,18353 $ par 100 $ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 $ du m^3.	s. o.
Outremont	s. o.	202 $ par bureau d'affaires ou 518 $ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 $ par local pour les premiers 360 m^3 et taux de 0,21 $/m^3 sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 $ à 360 $ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 $ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 $/m^3 jusqu'à 909 200 m^3 et de 0,297 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 $ par établissement pour les premiers 318 m^3 et tarif au compteur de 0,26708 $/m^3 sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 $ par unité pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,19 $/m^3 sur l'excédent.	96 $ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 $/m^3 aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

[1] Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. Aussi, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

REVENUS ADMISSIBLES

Revenus de taxes		1	3 529 328 000
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2 (235 000)		
Ajouter			
Revenus de taxes de l'exercice 2019 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière		3	2 190 000
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales		4	
Déduire			
Taxes d'affaires		5	13 883 000
Taxes foncières imposées en vertu du 1er alinéa de l'article 208 LFM		6	11 202 000
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base		7	1 245 589 000
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1		8	
Autres taxes non reconnues en vertu de la réglementation		9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation prévisionnel		10	2 260 844 000

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES AYANT SERVI À ÉTABLIR LES REVENUS DE LA TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE

11 244 323 201 000

TAUX GLOBAL DE TAXATION PRÉVISIONNEL DE 2019

(Ligne 10 ÷ ligne 11 x 100)

12 | | 0 | , | 9 | 2 | 5 | 3 | /100 $

S63

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1	1 739 606 000		14 914 000	21 044 000	257 742 000	130 000
De secteur	2	46 544 000		324 000	1 671 000	34 421 000	19 000
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4	2 476 000				150 000	
Autres	5	34 207 000				7 307 000	
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7	13 883 000					
	8	1 836 716 000		15 238 000	22 715 000	299 620 000	149 000

S64

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

		Résiduelle			Total
		Résidentielles	Agriculture Résidences	Autres	
Taxes sur la valeur foncière					
Générales	9	1 121 720 000	17 000	42 041 000	3 197 214 000
De secteur	10	162 403 000	3 000	6 085 000	251 470 000
Autres	11			680 000	680 000
Taxes sur une autre base					
Taxes, compensations et tarification					
Service de la dette	12	4 878 000			7 504 000
Autres	13	17 063 000			58 577 000
Taxes d'affaires					
Sur la valeur locative	14				
Autres	15				13 883 000
	16	1 306 064 000	20 000	48 806 000	3 529 328 000

10

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, les mesures fiscales suivantes?						
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM						
- Pour la taxe foncière générale	1	X	2			
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	3		4	X	5	
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM.	6		7	X	8	
- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté						
c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM.	9		10	X	11	
- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.						
d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM						
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables	12	X	13		14	
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)	15		16		17	X
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels	18		19		20	X
2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	21		22	X		
3. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2019 pour des exploitations agricoles enregistrées?	23	X	24			
Si oui, indiquer le montant.	25	40 000 $				
4. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	26	$				

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité		**OUI**	**NON**
5. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	27	5 432 947 000 $	
6. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	28	498 425 000 $	
7. Frais de financement - Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	29	408 677 000 $	
8. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	30	23 830 000 $	
9. Date d'adoption du budget par le conseil	31	2018-11-08	

La question 10 s'applique aux municipalités avec agglomération seulement.

10. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	32	X	33	

ANNEXE

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Données prévisionnelles non auditées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019	
Revenus de taxes	14
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	15

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

TAXES

SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	5	
Activités de fonctionnement	6	
Activités d'investissement	7	
Autres	8	
	9	
SUR UNE AUTRE BASE		
Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	10	
Égout	11	
Traitement des eaux usées	12	
Matières résiduelles	13	
Autres		
- Taxe sur immatriculation	14	35 960 000
-	15	
-	16	
Centres d'urgence 9-1-1	17	12 340 000
Service de la dette	18	
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	48 300 000
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	48 300 000
	27	48 300 000

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement		
Taxes sur la valeur foncière	1	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	
	5	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	6	
Cégeps et universités	7	
Écoles primaires et secondaires	8	
	9	
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux		
Taxes sur la valeur foncière	10	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	
	14	
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Taxes sur la valeur foncière	15	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	
Taxes d'affaires	17	
	18	
ORGANISMES MUNICIPAUX		
Taxes sur la valeur foncière	19	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	
AUTRES		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	
	24	
	25	

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?						
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1	X	2			
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3	X	4			
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5		6	X		
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	7		8	X		

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités ayant des compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	9		10	X	11	
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	12		13	X	14	
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	15		16	X	17	

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	18	X	19		20	
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	21	X	22			

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité	OUI	NON
Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.		
8. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur la ventilation des dépenses mixtes?	23 X	24
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	25 X	26
9. Les dépenses reliées aux compétences d'agglomération sont-elles financées par des quotes-parts?	27 X	28

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Yves Courchesne , atteste que le rapport financier consolidé de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été déposé à la séance du conseil du 2019-05-16.

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par Montréal.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme également que Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2019-04-23 14:10:51

Date de transmission au Ministère :

S68

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 4 avril 2019
au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-057 APPROUVER LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET LE RAPPORT MAMH DE LA STM AU 31 DÉCEMBRE 2018

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et celle du comité d'Audit et des Finances

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'approuver les états financiers consolidés et le rapport consolidé préparé pour le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur leur formulaire prescrit incluant le rapport des auditeurs indépendants, ainsi que l'attestation de la trésorière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, tel que recommandé par le Comité d'audit et des finances.

Rapport financier 2018 consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Société de transport de Montréal

Code géographique : T0081

Type d'organisme municipal : Organisme public de transport

Affaires municipales et Habitation
Québec

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Madame Linda Lebrun, atteste la véracité du rapport financier consolidé

de Société de transport de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.
(Nom de l'organisme)

Signature _____ Date 2019-04-04

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants 4
Rapport du vérificateur général 4.1

État consolidé des résultats 5
État consolidé de la situation financière 6
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) 7
État consolidé des gains et pertes de réévaluation 7
État consolidé des flux de trésorerie 8

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 9

Renseignements complémentaires consolidés
- Informations sectorielles consolidées
  - Résultats détaillés par organismes 10
  - Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes 11
  - Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes 12
  - Situation financière par organismes 13
- Charges par objets 14
- Fonds local d'investissement (FLI) 15
- Fonds local de solidarité (FLS) 16
- Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire 17
- Excédent (déficit) accumulé 18
- Avantages sociaux futurs 19

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés 21
Analyse des charges consolidées 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de transport de Montréal (la « société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date dans le format du modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales
Nous attirons l'attention sur le fait que la société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (le « MAMH ») et présentées aux pages 11, 12, 13, 18-1, 18-2 et 18-3, portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice ainsi que la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point
Nous avons également émis un rapport de l'auditeur indépendant comportant une opinion non modifiée signé en date du 4 avril 2019 relativement aux états financiers consolidés de la société, à être déposés au greffe de la société le 4 avril 2019.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

DATE 2019-04-04

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DATE _____

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations	
		2018	2017
Revenus			
Taxes	1		
Compensations tenant lieu de taxes	2		
Quotes-parts	3		485 666 000
Transferts	4	1 022 301 000	867 656 000
Services rendus	5	1 343 301 000	692 142 000
Imposition de droits	6		
Amendes et pénalités	7		
Revenus de placements de portefeuille	8		
Autres revenus d'intérêts	9	10 463 000	14 877 000
Autres revenus	10	46 268 000	58 352 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	2 422 333 000	2 118 693 000
Charges			
Administration générale	14	220 089 000	207 680 000
Sécurité publique	15		
Transport	16	1 158 555 000	1 225 547 000
Hygiène du milieu	17		
Santé et bien-être	18		
Aménagement, urbanisme et développement	19		
Loisirs et culture	20		
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	129 007 000	119 369 000
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	1 507 651 000	1 552 596 000
Excédent (déficit) de l'exercice	25	914 682 000	566 097 000
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	3 405 059 000	2 838 962 000
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	27		
Solde redressé	28	3 405 059 000	2 838 962 000
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29	4 319 741 000	3 405 059 000

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	37 653 000	93 293 000
Débiteurs (note 5)	2	2 777 862 000	2 178 874 000
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	609 206 000	520 870 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7		
	8	3 424 721 000	2 793 037 000
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	389 780 000	603 119 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	318 912 000	274 464 000
Revenus reportés (note 12)	12	15 094 000	12 348 000
Dette à long terme (note 13)	13	3 955 323 000	3 212 534 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	12 318 000	142 868 000
	15	4 691 427 000	4 245 333 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(1 266 706 000)	(1 452 296 000)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	17	5 435 171 000	4 587 014 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18		
Stocks de fournitures	19	41 561 000	41 117 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	109 715 000	229 224 000
	21	5 586 447 000	4 857 355 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	22	4 319 741 000	3 405 059 000

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations	
		2018	2017
Excédent (déficit) de l'exercice	1	914 682 000	566 097 000
Variation des immobilisations			
Acquisition	2	(1 136 903 000)	(1 053 224 000)
Produit de cession	3	62 000	60 000
Amortissement	4	281 047 000	249 841 000
(Gain) perte sur cession	5	7 637 000	657 000
Réduction de valeur / Reclassement	6		
	7	(848 157 000)	(802 666 000)
Variation des propriétés destinées à la revente	8		
Variation des stocks de fournitures	9	(444 000)	(1 675 000)
Variation des autres actifs non financiers	10	119 509 000	136 646 000
	11	119 065 000	134 971 000
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	12		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	13		
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	14	185 590 000	(101 598 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	15	(1 452 296 000)	(1 350 698 000)
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)	16		
Reclassement de propriétés destinées à la revente	17		
Solde redressé	18	(1 452 296 000)	(1 350 698 000)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	19	(1 266 706 000)	(1 452 296 000)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	**914 682 000**	566 097 000
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**281 047 000**	249 841 000
Perte sur cession d'immobilisations	**7 637 000**	657 000
	1 203 366 000	816 595 000
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	**(598 988 000)**	(388 318 000)
Créditeurs et charges à payer	**(6 437 000)**	27 111 000
Revenus reportés	**2 746 000**	(54 614 000)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	**(130 550 000)**	279 000
Stocks de fournitures	**(444 000)**	(1 675 000)
Autres actifs non financiers (excluant les dépôts pour l'achat de voitures de métro, les primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme et les autres dépôts pour l'achat d'immobilisations)	**4 500 000**	2 708 000
	(729 173 000)	(414 509 000)
	474 193 000	402 086 000
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions [(a)]	**(1 086 018 000)**	(1 034 503 000)
Produit de cession	**62 000**	60 000
Variation des dépôts pour l'achat de voitures de métro	**127 808 000**	94 143 000
Variation des autres dépôts sur l'achat d'immobilisations	**(7 995 000)**	41 178 000
	(966 143 000)	(899 122 000)
Activités d'investissement en placements		
Amortissement des primes et escomptes sur les placements du fonds d'amortissement	**4 161 000**	3 778 000
Acquisition de placements du fonds d'amortissement	**(92 497 000)**	(117 227 000)
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement	**-**	255 552 000
	(88 336 000)	142 103 000
Activités de financement		
Variation nette des emprunts temporaires	**(213 339 000)**	236 602 000
Émission de dette à long terme net des refinancements de 1,9M$ (17,7 M$ en 2017)	**938 360 000**	632 531 000
Remboursement du prêt à Investissement Québec	**-**	(15 026 000)
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	**(195 571 000)**	(419 404 000)
Variation des primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	**(4 804 000)**	(1 383 000)
	524 646 000	433 320 000
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**(55 640 000)**	78 387 000
Trésorerie au début de l'exercice	**93 293 000**	14 906 000
Trésorerie à la fin de de l'exercice	**37 653 000**	93 293 000
Autres renseignements		
Intérêts payés sur les emprunts temporaires	**7 147 000**	3 825 000
Intérêts payés sur la dette à long terme	**117 475 000**	113 367 000

[(a)] Le coût des immobilisations impayées, établi à 123,4 M$ (72,5 M$ en 2017), est retranché des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

La trésorerie est constituée uniquement de l'encaisse.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. Statut de l'organisme municipal

La Société de transport de Montréal (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) et a pour mission de fournir à l'Autorité régionale de transport métropolitain « ARTM » des services de transport collectif visés par une entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3) et collabore, à sa demande, à la planification, à la coordination, au développement, au soutien et à la promotion du transport collectif.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec.*

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et des organismes qu'elle contrôle, soit 9130-8593 Québec inc. (détenue en totalité) et Société en commandite Transgesco (détenue à 99,99 %). Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

Les données de l'organisme contrôlé ne sont pas présentées distinctement dans la colonne "Organismes contrôlés" dans les informations sectorielles parce qu'elles ne sont pas significatives par rapport aux données des états financiers consolidés. Elles sont plutôt regroupées avec les données présentées dans la colonne "Administration municipale".

a) Périmètre comptable

S.O

b) Partenariats

S.O

B) Comptabilité d'exercice

S.O

C) Actifs

S.O

a) Actifs financiers

S.O

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

b) Actifs non financiers

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

Stocks
Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :
Immeubles: 20 et 40 ans
Infrastructures du métro: 20 à 100 ans
Infrastructures locales et régionales: 10 à 40 ans
Matériel roulant - voitures de métro: 40 et 60 ans
Matériel roulant - bus: 5 et 16 ans
Matériel roulant - véhicules de service: 5 à 25 ans
Améliorations locatives: durée restante du bail
Équipements de bureau et logiciels: 5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipements: 15 et 20 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

D) Passifs

S.O

E) Revenus

S.O

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

F) Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la Société sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs. Au 31 décembre 2018, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 12,3 ans alors que la période restante d'espérance de vie pondérée est de 22,2 ans.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

-Application des mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs.

-Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émissions et d'intérêts.

H) Instruments financiers

La Société conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état consolidé des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la Société documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques. La Société s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La Société utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

l) Autres éléments

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les revenus provenant de l'ARTM, les subventions, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, la comptabilisation des transactions non monétaires, la provision pour mauvaises créances, les passifs au titre des sites contaminés, les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement de la charge et du passif au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les provisions à l'égard des passifs et des réclamations en justice.

Conversion des devises

La Société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises. Les éléments d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice. Toutefois, les gains et les pertes réalisées pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro s'imputent aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des clients sont constatés à l'état consolidé des résultats au moment où les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres hebdomadaires ou mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Pour l'exercice 2017, les revenus-clients sont comptabilisés pour une période de 5 mois, soit de janvier à mai 2017. En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les revenus-clients deviennent la propriété de l'ARTM à compter du 1er juin 2017.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties, échéant le 31 décembre 2019, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la Société. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement et les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est amortie au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Société considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Placements du fonds d'amortissement
Les placements du fonds d'amortissement sont composés principalement d'obligations et de coupons d'obligations qui sont comptabilisés au coût amorti et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime à l'acquisition des placements est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance du placement auquel cet élément se rapporte.

Frais d'émission de la dette à long terme
Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état consolidé des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

Passif au titre des sites contaminés
La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés dont elle est responsable de la décontamination lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, qu'il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

3. Modification de méthodes comptables

Le 1er janvier 2018, la Société a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : *SP 2200 - Information relative aux apparentés, SP 3420 - Opérations interentités, SP 3210 - Actifs, SP 3320 - Actifs éventuels et SP 3380 - Droits contractuels.*

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

La norme *SP 2200 – Information relative aux apparentés* définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités, leur conjoint et les personnes à la charge des principaux dirigeants et de leur conjoint. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Essentiellement, les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration de la Société, son directeur général et son comité de direction ainsi que les principaux dirigeants de Société en commandite Transgesco. Les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers consolidés.

La norme *SP 3420 – Opérations interentités* établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme *SP 3210 – Actifs* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme *SP 3320 – Actifs éventuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme *SP 3380 – Droits contractuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Ces normes entraient en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2017 et, par conséquent, la Société a identifié les opérations répondants aux exigences des nouveaux chapitres. L'application de ces nouveaux chapitres n'a aucune incidence sur les résultats de l'exercice ni sur la situation financière de la Société et les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie			
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	37 653 000	93 293 000
Découvert bancaire	2	( )	( )
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3		
Autres éléments			
-	4		
-	5		
-	6		
-	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	37 653 000	93 293 000
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9		
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10	1 900 000	17 655 000

Note

5. Débiteurs			
Taxes municipales	11		
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	2 740 976 000	2 120 898 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	6 245 000	5 592 000
Organismes municipaux	15		29 116 000
Autres			
- ARTM	16	2 996 000	
- Comptes clients généraux	17	27 645 000	23 268 000
	18	2 777 862 000	2 178 874 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	2 372 848 000	1 959 706 000
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	2 372 848 000	1 959 706 000
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	5 224 000	6 352 000

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-3 (9-3(2)).

6. Prêts			
Prêts à un office d'habitation	24		
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
-	26		
-	27		
	28		
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

5. Débiteurs
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme relativement à la dette à long terme émise au montant de 2 372,8 M$ (1 959,7 M$ en 2017) s'établissent comme suit :

	Encaissements 2018	Refinancement 2018	Taux d'intérêt nominal pondéré 2018	Encaissements 2017	Refinancement 2017	Taux d'intérêt nominal pondéré 2017
2018	**-**	**-**	**-**	208 355	-	3,40%
2019	**255 380**	**-**	**3,25%**	216 631	290	3,35%
2020	**226 490**	**298**	**3,03%**	189 170	588	3,11%
2021	**192 589**	**2 973**	**2,82%**	155 704	3 263	2,88%
2022	**172 730**	**11 351**	**2,83%**	135 845	11 641	2,89%
2023	**141 349**	**52 599**	**2,76%**	-	-	-
1 à 5 ans	**988 538**	**67 221**	**2,96%**	905 705	15 782	3,16%
6 à 10 ans	**274 930**	**438 668**	**2,58%**	334 301	250 943	2,64%
11 à 15 ans	**124 532**	**399 153**	**2,57%**	96 860	276 417	2,53%
16 à 20 ans	**52 102**	**27 704**	**2,87%**	38 443	41 255	2,71%
	1 440 102	**932 746**	**2,76%**	1 375 309	584 397	2,86%

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
7. Placements de portefeuille			
Placements à titre d'investissement	30		
Autres placements	31	609 206 000	520 870 000
	32	609 206 000	520 870 000
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33	609 206 000	520 870 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-4 (9-4(2)).

8. Avantages sociaux futurs

Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35	153 631 000	10 950 000
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36	(165 949 000)	(153 818 000)
	37	(12 318 000)	(142 868 000)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38	(64 171 000)	67 678 000
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39	15 071 000	12 570 000
Régimes à cotisations déterminées	40		
Autres régimes (REER et autres)	41		
Régimes de retraite des élus municipaux	42		
	43	(49 100 000)	80 248 000

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

9. Autres actifs financiers

Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	
Autres	45	
	46	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

7. Placements de portefeuille

(en milliers de dollars)

Autres placements	2018	2017
Encaisse	**67 727**	9 450
Obligations et coupons d'obligations	**537 990**	508 268
Intérêts à recevoir	**3 489**	3 152
	609 206	520 870

Les échéances des obligations et coupons d'obligations détenus par la Société s'établissent comme suit :

	Obligations et coupons d'obligations 2018	Taux d'intérêt nominal pondéré 2018	Obligations et coupons d'obligations 2017	Taux d'intérêt nominal pondéré 2017
2018	**-**	**-**	13 535	2,22%
2019	**153 399**	**4,51%**	136 522	4,60%
2020	**43 745**	**3,44%**	54 106	3,18%
2021	**13 034**	**2,30%**	14 960	2,23%
2022	**9 265**	**2,05%**	15 830	1,98%
2023	**19 063**	**2,82%**	-	-
1 à 5 ans	**238 506**	**3,96%**	234 953	3,81%
6 à 10 ans	**242 404**	**2,88%**	229 050	2,84%
11 à 15 ans	**-**	**-**	5 504	4,25%
16 à 20 ans	**57 080**	**3,62%**	38 761	3,68%
	537 990		508 268	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017

10. Emprunts temporaires

La Société dispose d'une autorisation d'emprunts pour ses charges d'exploitation courante et celles effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 850 M$ (850 M$ en 2017).

De ce montant, une somme de 750 M$ peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme à un taux n'excédant pas le taux préférentiel des banques à charte majoré de 2 %. Le terme de remboursement de chacun des billets, acceptations bancaires ou autres titres ne doit pas excéder un an, à compter de leur date d'émission. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 391 M$ (604 M$ en 2017) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,17 % (1,32 % en 2017).

La Société dispose également d'une marge de crédit avec privilège d'utilisation sous forme de billets à demande de 100 M$ (100 M$ en 2017). Le taux d'intérêt accordé sur cette marge de crédit est le taux de base de l'institution bancaire majoré de 0,30 %, calculé au jour le jour et payable le dernier jour de chaque mois. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la marge de crédit est inutilisée et porte intérêt à un taux moyen de 4,25 % (3,50 % en 2017).

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut les emprunts temporaires contractés par la Société.

11. Créditeurs et charges à payer

Fournisseurs	47	198 761 000	142 377 000
Salaires et avantages sociaux	48	81 485 000	77 424 000
Dépôts et retenues de garantie	49	2 264 000	2 430 000
Provision pour contestations d'évaluation	50		
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	51		
Assainissement des sites contaminés	52	8 686 000	4 370 000
Autres			
- Intérêts courus sur la detteLT	53	24 240 000	19 855 000
- Autres	54	3 476 000	6 817 000
- ARTM	55		21 191 000
-	56		
-	57		
	58	318 912 000	274 464 000

Note

Les sites contaminés sont principalement composés de centres de transport (sites à usage non productif ou sites à usage productif soit contaminés par l'usage normal, soit dont la contamination est antérieure à l'usage productif, soit contaminés par un événement imprévu ou accidentel). L'évaluation du passif repose sur les estimations d'experts basées sur les informations connues à ce jour. Les estimations des mesures correctives sont essentiellement composées de coûts de réhabilitation, d'études et de suivi. Enfin, les recouvrements éventuels de coûts, s'ils étaient confirmés et rencontraient tous les critères de comptabilisation, pourraient conduire à une réduction du passif dans le futur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

12. Revenus reportés

Taxes perçues d'avance	59		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	60		
Fonds de développement des territoires	61		
Fonds parcs et terrains de jeux	62		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	63		
Société québécoise d'assainissement des eaux	64		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	65		
Autres contributions de promoteurs	66		
Fonds de redevances réglementaires	67		
Autres			
-	68		
- Subventions	69	8 677 000	5 640 000
- Loyers et autres	70	6 417 000	6 708 000
-	71		
	72	15 094 000	12 348 000

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-5 (9-5(3)).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

12. Revenus reportés

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Subventions [(a)]	**8 677**	5 640
Redevances publicitaires	**5 120**	5 122
Loyers	**1 297**	1 586
	15 094	12 348

[(a)] Un montant de 8,2 M$ est relatif au programme SOFIL (5,1 M$ en 2017).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. Dette à long terme

	Taux d'intérêt de	Taux d'intérêt à	Échéance de	Échéance à		2018	2017
Obligations et billets en monnaie canadienne	4,50	5,85	2019	2027	73	719 298 000	719 298 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					74		
Gains (pertes) de change reportés					75		
					76		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1,67	6,04	2019	2038	77	2 311 232 000	1 856 478 000
Organismes municipaux	1,15	4,50	2019	2038	78	924 793 000	636 758 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					79		
Autres					80		
					81	3 955 323 000	3 212 534 000
Frais reportés liés à la dette à long terme					82	( )	( )
					83	3 955 323 000	3 212 534 000

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets – Avec fonds d'amortissement		Obligations et billets – Sans fonds d'amortissement		Autres dettes à long terme – Location-acquisition		Autres dettes à long terme – Autres		Total 2018	
2019	84	300 000 000	92	238 967 000	100	109		117	538 967 000	
2020	85	200 000 000	93	248 834 000	101	110		118	448 834 000	
2021	86	105 025 000	94	285 081 000	102	111		119	390 106 000	
2022	87	34 000 000	95	591 264 000	103	112		120	625 264 000	
2023	88	3 400 000	96	460 301 000	104	113		121	463 701 000	
2024 et +	89	947 997 000	97	540 454 000	105	114		122	1 488 451 000	
	90	1 590 422 000	98	2 364 901 000	106	115		123	3 955 323 000	
Intérêts et frais accessoires					107	( )		124	( )	
	91	1 590 422 000	99	2 364 901 000	108	116		125	3 955 323 000	

Note
Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-6 (9-6(2)).

14. Actifs financiers nets (dette nette)

		2018	2017
Revenant à (à la charge de)			
L'organisme municipal	126	1 106 142 000	507 410 000
Tiers			
Gouvernement du Québec - revenus futurs découlant d'ententes	127	( )	( )
Autres	128	(2 372 848 000)	(1 959 706 000)
	129	(1 266 706 000)	(1 452 296 000)

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

13. Dette à long terme

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligations et emprunts bancaires, à des taux d'intérêt fixes qui varient de 1,15 % à 6,04 % (1,00 % à 6,04 % en 2017), échéant d'avril 2019 à décembre 2038	**3 955 323**	3 212 534

La dette à long terme est constituée d'obligations, d'emprunts et d'emprunts bancaires qui sont des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que l'agglomération de Montréal est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Depuis la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal* , chapitre 42 des lois de 2010, la Société emprunte auprès de Financement Québec la portion des investissements prévus être subventionnés par le gouvernement du Québec.

La Société utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 105,6 M$ (105,6 M$ en 2017). Ces swaps réduisent le risque de variation des flux de trésorerie associés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année d'échéance	Dollars canadiens 2018 [a]	À refinancer 2018	Échéance nette 2018	Taux d'intérêt nominal pondéré 2018	Dollars canadiens 2017 [a]	Taux d'intérêt nominal pondéré 2017
2018	**-**	**-**	**-**	**-**	197 471	2,84%
2019	**538 967**	**21 079**	**517 888**	**4,06 %**	500 978	4,18%
2020	**448 834**	**52 755**	**396 079**	**3,69 %**	410 812	3,78%
2021	**390 106**	**110 172**	**279 934**	**3,42 %**	352 050	3,50%
2022	**625 264**	**412 481**	**212 783**	**2,39 %**	507 172	2,36%
2023	**463 701**	**317 750**	**145 951**	**2,74 %**	-	-
1 à 5 ans	**2 466 872**	**914 237**	**1 552 635**	**3,22 %**	1 968 483	3,37%
6 à 10 ans	**791 366**	**205 000**	**586 366**	**3,36 %**	845 597	3,34%
11 à 15 ans	**248 133**	**56 450**	**191 683**	**3,73 %**	220 460	3,79%
16 ans et plus	**448 952**	**101 230**	**347 722**	**3,66 %**	177 994	3,92%
	3 955 323	**1 276 917**	**2 678 406**	**3,33 %**	3 212 534	3,42%

[a] Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Variation de la dette à long terme	2018	2017
Solde au début de l'exercice	**3 212 534**	3 014 433
Nouveaux emprunts [b]	**938 360**	632 531
Remboursement du prêt à Investissement Québec	**-**	(15 026)
Remboursements de la dette à long terme net des refinancements	**(195 571)**	(419 404)
Solde à la fin de l'exercice	**3 955 323**	3 212 534

[b] En 2018, un montant de 622,1 M$ (533,9 M$ en 2017) a été emprunté auprès de Financement Québec et un montant de 316,3 M$ (98,6 M$ en 2017) auprès de l'agglomération de Montréal.

Répartition de la dette à long terme	2018	2017
Montants accumulés au fonds d'amortissement	**609 206**	520 870
Montants à la charge de la Société, garantis par l'agglomération de Montréal	**973 269**	731 958
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise - gouvernement du Québec	**2 372 848**	1 959 706
	3 955 323	3 212 534

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

15. Immobilisations		Solde au début		Addition		Cession / Ajustement		Solde à la fin
COÛT								
Infrastructures								
Eau potable	130		158		185		212	
Eaux usées	131		159		186		213	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	132	2 728 844 000	160	161 957 000	187	20 980 000	214	2 869 821 000
Autres	133		161		188		215	
Réseau d'électricité	134		162		189		216	
Bâtiments	135	600 395 000	163	45 140 000	190	1 768 000	217	643 767 000
Améliorations locatives	136	13 631 000	164	783 000	191		218	14 414 000
Véhicules	137	2 458 146 000	165	717 146 000	192	101 726 000	219	3 073 566 000
Ameublement et équipement de bureau	138	259 219 000	166	27 626 000	193	17 886 000	220	268 959 000
Machinerie, outillage et équipement divers	139	284 558 000	167	24 494 000	194	20 377 000	221	288 675 000
Terrains	140	62 400 000	168	3 837 000	195		222	66 237 000
Autres	141		169		196		223	
	142	6 407 193 000	170	980 983 000	197	162 737 000	224	7 225 439 000
Immobilisations en cours	143	406 667 000	171	155 920 000	198	446 000	225	562 141 000
	144	6 813 860 000	172	1 136 903 000	199	163 183 000	226	7 787 580 000
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Infrastructures								
Eau potable	145		173		200		227	
Eaux usées	146		174		201		228	
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	147	839 278 000	175	101 977 000	202	20 980 000	229	920 275 000
Autres	148		176		203		230	
Réseau d'électricité	149		177		204		231	
Bâtiments	150	160 279 000	178	19 383 000	205	1 768 000	232	177 894 000
Améliorations locatives	151	7 486 000	179	4 276 000	206		233	11 762 000
Véhicules	152	967 911 000	180	104 080 000	207	101 726 000	234	970 265 000
Ameublement et équipement de bureau	153	137 277 000	181	32 438 000	208	15 112 000	235	154 603 000
Machinerie, outillage et équipement divers	154	114 615 000	182	18 893 000	209	15 898 000	236	117 610 000
Autres	155		183		210		237	
	156	2 226 846 000	184	281 047 000	211	155 484 000	238	2 352 409 000
VALEUR COMPTABLE NETTE	157	4 587 014 000					239	5 435 171 000
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations								
Coût	240		243		245		247	
Amortissement cumulé	241	( )	244	( )	246	( )	248	( )
Valeur comptable nette	242						249	

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
16. Propriétés destinées à la revente			
Immeubles de la réserve foncière	250		
Immeubles industriels municipaux	251		
Autres	252		
	253		
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	254		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	255		

Note

17. Autres actifs non financiers			
Frais payés d'avance			
- Frais payés d'avance	256	4 379 000	3 950 000
-	257		
-	258		
Autres			
- Primes/esc/frais émission DLT	259	12 013 000	7 209 000
- Autres	260	93 323 000	218 065 000
	261	109 715 000	229 224 000

Note

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-8 (9-8(2)).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

17. Autres actifs non financiers

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépôts pour l'achat de voitures de métro	**59 138**	186 946
Perte sur contrat de change [(a)]	**12**	4 739
Primes, escomptes et frais d'émission de la dette à long terme	**12 013**	7 209
Autres dépôts pour l'achat d'immobilisations	**33 250**	25 255
Frais payés d'avance	**4 379**	3 950
Autres	**923**	1 125
	109 715	229 224

[(a)] Perte sur contrat de change réalisée pour se prémunir des fluctuations du marché des devises avant la signature du contrat d'achat des nouvelles voitures de métro. Cette perte s'impute aux immobilisations au fur et à mesure de la livraison des voitures de métro.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

18. Obligations contractuelles

Les principales obligations contractuelles sont les suivantes:

a) Baux à long terme:
La Société s'est engagée à verser une somme de 84 M$, en vertu de baux immobiliers à long terme échéant du 30 avril 2019 au 30 juin 2024. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 22 M$ pour 2019, 21,3 M$ pour 2020, 18,5 M$ pour 2021, 14,2 M$ pour 2022, 7,9 M$ pour 2023 et 0,1 M$ pour 2024.

b) Contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques et bus électriques à recharge lente:
La Société avait adjugé un contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonnait de 2013 à 2016 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec. La Société a exercé les options de prolongation du contrat initial pour les années 2017, 2018 et 2019.

La Société a revu l'échéancier des livraisons jusqu'en 2019 et elle mettra en service 150 autobus. Selon cette prévision, la Société s'engage à verser une somme maximale de 103,7 M$ en 2019 selon les modalités de versement inscrites dans le contrat.

En 2018, la Société a adjugé un nouveau contrat d'acquisition de bus hybrides diesels-électriques à plancher surbaissé qui s'échelonne de 2020 à 2024 dans le cadre d'un processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec.

En fonction de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 830 bus pour un montant total de 859,5 M$. Les versements prévus sont de 23,4 M$ en 2019, 342,8 M$ en 2020, 106,8 M$ en 2021, 118,6 M$ en 2022, 113,8 M$ en 2023 et le solde de 154,1 M$ en 2024.

En 2018, à l'occasion d'un achat regroupé, la Société a mandaté la Société de transport de Laval (STL) d'adjuger, pour et en son nom, un contrat d'acquisition de 30 bus électriques à recharge lente. La Société s'engage à verser une somme maximale de 37,6 M$ soit 4,8 M$ en 2019 et 32,8 M$ en 2020.

Ces contrats prévoient une clause d'indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix de l'industrie ainsi que sur la variation du taux de change américain et du taux de change européen pour la portion du coût d'un bus à contenu américain et/ou européen.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 90% et 100% pour un montant total de 975,6 M$ dont 120,3 M$ en 2019, 367 M$ en 2020, 105,7 M$ en 2021, 117,4 M$ en 2022, 112,7 M$ en 2023 et 152,5 M$ en 2024.

c) Programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro:
Dans le cadre du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro, la Société octroie des contrats de services et de fournitures.

La Société a adjugé un contrat en 2011 à une firme spécialisée en ingénierie. Au 31 décembre 2018, le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 61,6 M$. Les versements prévus sont de 25,2 M$ en 2019, 20,3 M$ en 2020, 14,5 M$ en 2021 et 1,6 M$ en 2022.

De plus, la Société a adjugé un contrat de fourniture d'un système d'enclenchement informatisé pour le contrôle de train. Au 31 décembre 2018, le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 30,4 M$. Les versements prévus sont de 7,4 M$ en 2019, 9,6 M$ en 2020, 8

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

M$ en 2021 et 5,4 M$ en 2022.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% à 100% pour un montant total de 64,6 M$ dont 24 M$ en 2019, 22,1 M$ en 2020, 13,3 M$ en 2021 et 5,2 M$ en 2022.

d) Swap de marchandises (carburant):
Afin de se prémunir en partie des variations de prix du carburant, la Société a négocié des ententes (3 contrats de swaps) avec des institutions financières dont les dates d'échéances se terminent entre décembre 2019 et décembre 2021. En fonction des contrats de swaps, au 31 décembre 2018, la Société s'est engagée à payer 0,5215$/litre sur 36,5 millions de litres, 0,5802$/litre sur 23,7 millions de litres et 0,7607$/litre sur 24,7 millions de litres, ce qui porte l'engagement à un volume de 84,9 millions de litres au montant total de 51,6 M$.

e) Contrat d'acquisition de voitures de métro:
Au cours de l'exercice 2010, la Société a octroyé un contrat d'acquisition de voitures de métro à un consortium. En vertu de ce contrat, la Société s'est engagée à acquérir 468 voitures de métro (52 trains) pour une valeur de 1 811,6 M$. En 2017, une entente a eu lieu prévoyant la livraison de deux trains supplémentaires, faisant passer la commande à 486 voitures (54 trains). Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 202,1 M$. Les sommes relatives aux livraisons à venir s'échelonnent comme suit: 83,7 M$ en 2019, 9,2 M$ en 2020 et 109,2 M$ en 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75% de 150,7 M$ dont 61,9 M$ sera versé en 2019, 6,9 M$ en 2020 et 81,9 M$ en 2021.

Au cours de l'exercice 2018, la STM a conclu une nouvelle entente avec le consortium pour l'acquisition de 153 voitures de métro additionnelles (17 trains), de l'outillage spécialisé et des pièces de rechange pour une valeur globale de 511,1M$. Le contrat d'achat prévoit une clause d'ajustement au prix des voitures de métro en fonction de la variation des différents indices dont les principaux sont l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des produits industrialisés.

Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 470,6 M$. Les sommes relatives aux livraisons à venir s'échelonnent comme suit: 44 M$ en 2019, 225,6 M$ en 2020, 186,7 M$ en 2021, 2,2 M$ en 2022 et 12,1 M$ en 2023.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 90% pour un montant de 422,7 M$ dont 39,6 M$ en 2019, 202,3 M$ en 2020, 168 M$ en 2021, 1,9 M$ en 2022 et 10,9 M$ en 2023.

f) Garage Côte-Vertu
La Société a octroyé un contrat pour des travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 60,9 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 40,6 M$ en 2019 et 20,3 M$ en 2020.

La Société a aussi octroyé un contrat pour l'acquisition et l'installation des équipements d'électricité et de télécommunications qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde résiduel

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

du contrat au 31 décembre 2018 est de 21,4 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 14,2 M$ en 2019 et 7,2 M$ en 2020.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% et 90% pour un montant total de 68,6 M$ dont 47,2 M$ en 2019 et 21,4 M$ en 2020.

g) Reconstruction du complexe Crémazie
Afin d'augmenter son offre de service bus et de moderniser les installations désuètes de son centre d'entretien majeur de bus, la Société a octroyé en 2017 un contrat à une firme spécialisée pour la reconstruction du complexe Crémazie. Ce contrat est prévu s'échelonner jusqu'en 2021. Au 31 décembre 2018, le contrat a un solde résiduel de 68,3 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 36,6 M$ en 2019, 18,1 M$ en 2020 et 13,6 M$ en 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 90% et 100% pour un montant total de 65,9 M$ dont 34,3 M$ en 2019, 18 M$ en 2020 et 13,6 M$ en 2021.

h) Programme d'accessibilité dans le métro
La Société a octroyé un contrat pour l'amélioration de l'accessibilité à la station Berri-UQAM qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 26 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 17,3 M$ en 2019 et 8,7 M$ en 2020.

Elle a aussi octroyé un contrat de même nature pour la station Mont-Royal. Le solde résiduel autorisé de ce contrat est de 32,2 M$. Les versements prévus sont de 11 M$ en 2019, 10,6 M$ en 2020 et 2021.

Les dépenses admissibles feront l'objet d'une subvention de 75% pour un montant total de 43,6 M$ dont 21,3 M$ en 2019, 14,4 M$ en 2020 et 7,9 M$ en 2021.

i) Réfection de la station Viau
La Société a adjugé un contrat pour la réfection de la station Viau et de son centre d'attachement qui s'échelonnera jusqu'en 2020. Le solde résiduel du contrat au 31 décembre 2018 est de 52 M$. De ce montant, la Société prévoit verser 26 M$ en 2019 et en 2020.

Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% et 100% pour un montant total de 50,6 M$ dont 25,3 M$ en 2019 et en 2020.

j) Services de transport par taxi
La Société a octroyé deux contrats à onze entreprises pour des services de transport par taxi régulier et par taxi accessible pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 pour un montant total de 171 M$. Les versements prévus sont de 51,7 M$ en 2019, 56,7 M$ en 2020 et 62,6 M$ en 2021.

19. Droits contractuels

En vertu d'ententes déjà conclues, les droits contractuels présentés à la note 19 - obligations contractuelles, sont composés des revenus de subventions estimés sur les dépenses admissibles.

De plus, un montant estimé à 244,7 M$ comprend essentiellement des revenus de loyers associés à la location d'espaces, de fibre optique et de droit de distribution. En ce qui concerne l'affichage publicitaire, il a été établie de présenter les redevances minimales selon les ententes alors que pour les revenus de visibilité, seuls les montants connus au 31 décembre 2018 sont présentés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

L'échéancier des droits contractuels sur le 244,7 M$ est établi ainsi :
2019: 24 133
2020: 23 038
2021: 22 153
2022: 20 350
2023: 21 852
2024 à 2037: 133 153

20. Passifs éventuels

a) Cautionnement et garantie

S.O.

b) Auto-assurance

S.O.

c) Poursuites

Le total des montants réclamés par les parties demanderesses s'établit à 1 538,6 M$ (1 537,8 M$ en 2017). Ces réclamations incluent une action collective de 1 500 M$. Quant au solde des réclamations de 38,6 M$, il est constitué de recours entrepris par des personnes morales et physiques en matière contractuelle et extracontractuelle. Au 31 décembre 2018, la direction a provisionné un montant jugé suffisant relativement à ces réclamations.

L'action collective de 1 500 M$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (R.A.P.L.I.Q) a été autorisée par la Cour le 26 mai 2017. Selon le R.A.P.L.I.Q., le réseau de transport en commun que gèrent la Société, l'AMT (et les entités qui lui succèdent, ARTM et le RTM (exo)) ainsi que la Ville de Montréal serait inaccessible, violant ainsi les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. Aucune provision n'a été prise pour cette action collective puisque l'issue est indéterminable.

d) Autres

Obligations environnementales:
La Société, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter des terrains. Elle a élaboré un plan d'intervention qui comprend des études de caractérisation, des suivis de la qualité des eaux souterraines et des travaux de réhabilitation afin de se conformer à la Loi.

21. Actifs éventuels

S.O

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

22. Redressement aux exercices antérieurs

S.O

23. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats, l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidé, l'état de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires non consolidées, approuvées le 14 décembre 2017, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

24. Instruments financiers

Voir les informations additionnelles fournies à la page S11-9 (9-9(6)).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

24. Instruments financiers

(en milliers de dollars)

Utilisation d'instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie liés à la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme ainsi que du risque de marchandises sur le prix du carburant. Elle n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2018, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Société sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société considère que ces parties seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions financières reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, du compte à recevoir de l'ARTM, des subventions à recevoir autres que les débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des autres débiteurs, des emprunts temporaires, ainsi que des créditeurs et frais courus se rapprochent de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

	2018		2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements du fonds d'amortissement (note 7)	**607 727**	**609 206**	520 009	520 870
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme émise (note 5)	**2 389 327**	**2 372 848**	1 999 415	1 959 706
Dette à long terme (note 13)	**4 037 572**	**3 955 323**	3 351 028	3 212 534

La juste valeur des placements du fonds d'amortissement correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont fondées essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt reflète le montant que la Société encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps de devises et de taux d'intérêt se chiffre à 16,2 M$ (20,2 M$ en 2017) et est comprise dans les montants de la dette à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

a) Entente concernant les services de transport collectif

Le 7 février 2019, le conseil d'administration de la STM a autorisé l'entente concernant les services de transport collectif 2017-2018-2019 entre l'ARTM et la STM. Cette entente, qui s'échelonne du 1er juin 2017 au 31 décembre 2019, définit la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM.

b)Cession de biens à caractère métropolitain et acquisition de biens à caractère local

Le 19 mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*. Selon cette loi, il est prévu que l'ARTM doit acquérir les équipements et infrastructures, appartenant aux organismes de transport en commun, qui ont un caractère métropolitain. Le contrat de transfert des actifs devra préciser la date et les modalités de transfert du bien. Elle devra acquérir ces actifs à la valeur nette comptable. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux clients d'un seul organisme de transport, seront transférés à ce dernier et verront leur désignation métropolitaine retirée.

Au 31 décembre 2018, certaines cessions d'actifs n'ont pas encore été réalisées. Il est prévu que la Société transfère des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus. L'ARTM transfèrera à la Société des stationnements incitatifs et des terminus.

S12

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Budget 2018	Réalisations 2018			
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1						
Compensations tenant lieu de taxes	2						
Quotes-parts	3	455 600 000					
Transferts	4	205 141 000	86 911 000	77 122 000			77 122 000
Services rendus	5	692 142 000	1 345 827 000	1 343 301 000			1 343 301 000
Imposition de droits	6						
Amendes et pénalités	7						
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	14 877 000	18 526 000	10 463 000			10 463 000
Autres revenus	10	58 352 000	45 185 000	40 286 000			40 286 000
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	1 426 112 000	1 496 449 000	1 471 172 000			1 471 172 000
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14	30 066 000					
Transferts	15	662 515 000	665 913 000	945 179 000			945 179 000
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18		38 118 000	5 982 000			5 982 000
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
	20	692 581 000	704 031 000	951 161 000			951 161 000
	21	2 118 693 000	2 200 480 000	2 422 333 000			2 422 333 000
Charges							
Administration générale	22	207 680 000	249 877 000	220 089 000			220 089 000
Sécurité publique	23						
Transport	24	975 706 000	987 271 000	877 508 000	281 047 000		1 158 555 000
Hygiène du milieu	25						
Santé et bien-être	26						
Aménagement, urbanisme et développement	27						
Loisirs et culture	28						
Réseau d'électricité	29						
Frais de financement	30	119 369 000	135 483 000	129 007 000			129 007 000
Effet net des opérations de restructuration	31						
Amortissement des immobilisations	32	249 841 000	255 817 000	281 047 000	(281 047 000)		
	33	1 552 596 000	1 628 448 000	1 507 651 000			1 507 651 000
Excédent (déficit) de l'exercice	34	566 097 000	572 032 000	914 682 000			914 682 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

10

S13

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Budget 2018	Réalisations 2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Excédent (déficit) de l'exercice	1	566 097 000	572 032 000	914 682 000		914 682 000
Moins: revenus d'investissement	2	(692 581 000)	(704 031 000)	(951 161 000)	( )	(951 161 000)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(126 484 000)	(131 999 000)	(36 479 000)		(36 479 000)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations						
Amortissement	4	249 841 000	255 817 000	281 047 000		281 047 000
Produit de cession	5	60 000		62 000		62 000
(Gain) perte sur cession	6	657 000		7 637 000		7 637 000
Réduction de valeur / Reclassement	7					
	8	250 558 000	255 817 000	288 746 000		288 746 000
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9					
Réduction de valeur / Reclassement	10					
	11					
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	3 255 000	1 668 000	5 184 000		5 184 000
Remboursement de la dette à long terme	17	(224 831 000)	((3 401 000))	((10 268 000))	( )	((10 268 000))
	18	(221 576 000)	5 069 000	15 452 000		15 452 000
Affectations						
Activités d'investissement	19	(24 862 000)	(28 250 000)	(20 090 000)	( )	(20 090 000)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté	21					
Réserves financières et fonds réservés	22			(142 270 000)		(142 270 000)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(19 739 000)	(7 868 000)	(16 750 000)		(16 750 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24	142 103 000	(92 769 000)	(88 336 000)		(88 336 000)
	25	97 502 000	(128 887 000)	(267 446 000)		(267 446 000)
	26	126 484 000	131 999 000	36 752 000		36 752 000
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27			273 000		273 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

S14

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Réalisations 2017	Réalisations 2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
Revenus d'investissement	1	692 581 000	951 161 000		951 161 000
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations					
Acquisition					
Administration générale	2	( )	( )	( )	( )
Sécurité publique	3	( )	( )	( )	( )
Transport	4	(1 053 224 000)	(1 136 903 000)	( )	(1 136 903 000)
Hygiène du milieu	5	( )	( )	( )	( )
Santé et bien-être	6	( )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( )	( )	( )	( )
Loisirs et culture	8	( )	( )	( )	( )
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
	10	(1 053 224 000)	(1 136 903 000)	( )	(1 136 903 000)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	11	( )	( )	( )	( )
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	12	( )	( )	( )	( )
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	13	103 895 000	314 197 000		314 197 000
Affectations					
Activités de fonctionnement	14	24 862 000	20 090 000		20 090 000
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	15				
Excédent de fonctionnement affecté	16				
Réserves financières et fonds réservés	17				
	18	24 862 000	20 090 000		20 090 000
	19	(924 467 000)	(802 616 000)		(802 616 000)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	20	(231 886 000)	148 545 000		148 545 000

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

12

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2017	2018		
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé [1]
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	93 293 000	37 653 000		37 653 000
Débiteurs (note 5)	2	2 178 874 000	2 777 862 000		2 777 862 000
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4	520 870 000	609 206 000		609 206 000
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7				
	8	2 793 037 000	3 424 721 000		3 424 721 000
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10	603 119 000	389 780 000		389 780 000
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	274 464 000	318 912 000		318 912 000
Revenus reportés (note 12)	12	12 348 000	15 094 000		15 094 000
Dette à long terme (note 13)	13	3 212 534 000	3 955 323 000		3 955 323 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14	142 868 000	12 318 000		12 318 000
	15	4 245 333 000	4 691 427 000		4 691 427 000
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	16	(1 452 296 000)	(1 266 706 000)		(1 266 706 000)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (note 15)	17	4 587 014 000	5 435 171 000		5 435 171 000
Propriétés destinées à la revente (note 16)	18				
Stocks de fournitures	19	41 117 000	41 561 000		41 561 000
Autres actifs non financiers (note 17)	20	229 224 000	109 715 000		109 715 000
	21	4 857 355 000	5 586 447 000		5 586 447 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	22		273 000		273 000
Excédent de fonctionnement affecté	23	999 000	999 000		999 000
Réserves financières et fonds réservés	24	14 384 000	156 654 000		156 654 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25	(110 113 000)	(109 975 000)	( )	(109 975 000)
Financement des investissements en cours	26	(364 880 000)	(202 928 000)		(202 928 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	27	3 864 669 000	4 474 718 000		4 474 718 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	28				
	29	3 405 059 000	4 319 741 000		4 319 741 000

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
Rémunération	1	706 457 000	700 132 000	700 132 000	678 679 000
Charges sociales	2	223 549 000	81 892 000	81 892 000	207 846 000
Biens et services	3	307 142 000	315 583 000	315 583 000	296 620 000
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	4	45 596 000	36 337 000	36 337 000	32 226 000
D'autres organismes municipaux	5				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	6	86 911 000	85 523 000	85 523 000	83 318 000
D'autres tiers	7				
Autres frais de financement	8	2 976 000	7 147 000	7 147 000	3 825 000
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	9				
Transferts	10				
Autres	11				
Autres organismes					
Transferts	12				
Autres	13				
Amortissement des immobilisations	14	255 817 000	281 047 000	281 047 000	249 841 000
Autres					
- Créances douteuses	15		(10 000)	(10 000)	241 000
-	16				
-	17				
	18	1 628 448 000	1 507 651 000	1 507 651 000	1 552 596 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts et de placements de portefeuille	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Autres charges	8		
	9		
Excédent (déficit) de l'exercice	10		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11		
Placements de portefeuille	12		
Débiteurs	13		
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	14		
Provision pour moins-value	15	( )	( )
	16		
	17		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	18		
Revenus reportés	19		
Dette à long terme	20		
	21		
Solde du Fonds local d'investissement	22		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	23		
Supportant les engagements de prêts	24		
Supportant les garanties de prêts	25		
	26		

Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus sur les placements de portefeuille	1		
Revenus sur les prêts aux entreprises	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Créances douteuses			
Radiation de prêts	5		
Variation de la provision pour moins-value	6		
	7		
Intérêts sur la dette à long terme	8		
Autres charges	9		
	10		
Excédent (déficit) de l'exercice	11		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12		
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14		
Prêts aux entreprises	15		
Provision pour moins-value	16	( )	( )
	17		
	18		
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	19		
Revenus reportés	20		
Dette à long terme	21		
	22		
Solde du Fonds local de solidarité			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	23		
Excédent (déficit) non affecté	24		
	25		
VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			
Libres	26		
Supportant les engagements de prêts	27		
	28		

Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu

Note sur la dette à long terme

Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts

Note sur les autres revenus et les autres charges

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
RÉSULTATS			
Revenus			
Revenus provenant de la gestion foncière	1		
Revenus provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2		
Autres revenus	3		
	4		
Charges			
Frais de gestion			
Salaires	5		
Créances douteuses	6		
Autres frais de gestion	7		
	8		
Activités et projets de mise en valeur du territoire			
-	9		
-	10		
-	11		
-	12		
-	13		
-	14		
	15		
	16		
Excédent (déficit) de l'exercice	17		
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE			
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18		
Placements de portefeuille	19		
Débiteurs	20		
Provision pour créances douteuses	21	( )	( )
	22		
Autres	23		
	24		
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25		
Créditeurs et charges à payer	26		
Revenus reportés			
Provenant de la gestion foncière	27		
Provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	28		
Autres	29		
Autres	30		
	31		
Solde du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	32		

Note sur les autres actifs

Note sur les créditeurs et charges à payer

Note sur les autres revenus reportés

Note sur les autres passifs

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	273 000	
Excédent de fonctionnement affecté	2	999 000	999 000
Réserves financières et fonds réservés	3	156 654 000	14 384 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(109 975 000)	(110 113 000)
Financement des investissements en cours	5	(202 928 000)	(364 880 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	4 474 718 000	3 864 669 000
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	4 319 741 000	3 405 059 000
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	273 000	
Organismes contrôlés et partenariats[1]	10		
	11	273 000	
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
-	12	999 000	999 000
-	13		
-	14		
-	15		
-	16		
-	17		
-	18		
-	19		
-	20		
	21	999 000	999 000
Organismes contrôlés et partenariats[1]			
-	22		
-	23		
-	24		
	25		
	26	999 000	999 000
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
-	27		
-	28		
-	29		
-	30		
-	31		
	32		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
-	33		
-	34		
-	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	7 000 000	7 000 000
Organismes contrôlés et partenariats	38		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41	6 057 000	6 057 000
Organismes contrôlés et partenariats	42		
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
- Fonds d'immobilisations	45	143 597 000	1 327 000
-	46		
	47	156 654 000	14 384 000
	48	156 654 000	14 384 000

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables			
Avantages sociaux futurs			
Déficit initial au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49	(6 117 000)	(6 117 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50	(92 906 000)	(92 906 000)
Avantages postérieurs au 1er janvier 2007			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite			
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51	( )	(15 561 000)
Autres	52	( )	(1 506 000)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	53	( )	( )
	54	(99 023 000)	(116 090 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55	( )	( )
Assainissement des sites contaminés	56	( )	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57	( )	( )
Autres			
-	58	( )	( )
-	59	( )	( )
	60	(99 023 000)	(116 090 000)
Mesures d'allègement fiscal transitoires			
Modifications comptables du 1er janvier 2000			
Salaires et avantages sociaux	61	( )	( )
Intérêts sur la dette à long terme	62	( )	( )
Mesures relatives à la TVQ			
Utilisation du fonds général	63	( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	64	( )	( )
Mesure relative aux frais reportés	65	( )	( )
Autres			
-	66	( )	( )
-	67	( )	( )
	68	( )	( )
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Mesure transitoire relative à la TVQ	69	( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	70	(14 982 000)	(1 532 000)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	71	( )	( )
Autres			
-	72	( )	( )
-	73	( )	( )
	74	(14 982 000)	(1 532 000)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP			
Financement des activités de fonctionnement	75	4 030 000	7 509 000
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	76		
Prêts aux entrepreneurs, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs liés au FLI et au FLS	77		
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	78		
Autres			
-	79		
	80	4 030 000	7 509 000
	81	(109 975 000)	(110 113 000)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	82		
Investissements à financer	83	(202 928 000)	(364 880 000)
	84	(202 928 000)	(364 880 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations	85	5 435 171 000	4 587 014 000
Propriétés destinées à la revente	86		
Prêts	87		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	88		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	89		
	90	5 435 171 000	4 587 014 000
Ajustements aux éléments d'actif	91		
	92	5 435 171 000	4 587 014 000
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	93	(3 955 323 000)	(3 212 534 000)
Frais reportés liés à la dette à long terme	94	( )	( )
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	95	2 982 054 000	2 480 576 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	96		
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	97		
	98	(973 269 000)	(731 958 000)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	99	((12 816 000))	((9 613 000))
	100	(960 453 000)	(722 345 000)
	101	4 474 718 000	3 864 669 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes de retraite enregistrés		Régimes supplémentaires de retraite
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	1	2	2	3

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La Société participe à un certain nombre de régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui garantissent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés de la Société sont les participants actifs d'un des deux régimes de retraite à prestations déterminées de la Société. Les employés couverts par l'accréditation du Syndicat du transport de Montréal (CSN) cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (CSN) (Régime CSN) alors que les autres employés cotisent au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992) (Régime 1992). Ces deux régimes investissent dans des unités de la Fiducie Globale des Régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (Fiducie Globale) qui en administre les fonds.

Les cotisations sont calculées sur le salaire de base. Pour le Régime 1992, le taux est de 6 % pour les employés et de 12,4 % pour la Société alors que pour le Régime CSN, le taux est de 7,95 % pour les employés et de 9,68 % pour la Société.

Les prestations versées au titre des services sont égales à 2 % du salaire moyen pour les trois années consécutives les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service avec participation et ne peuvent excéder 70 % de ce salaire moyen.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2017.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal
Les Régimes 1992 et CSN sont visés par la loi sanctionnée en 2014 par le gouvernement du Québec et portant sur la santé financière des régimes de retraite. Cette loi prévoit certains changements afin de permettre la restructuration des régimes.
Certaines modifications prévues par la Loi s'appliquent selon les modalités prévues à l'entente relative au Régime 1992 tel que décrit au point i) ci-dessous. Pour le Régime CSN, une entente de principe est survenue le 10 mars 2019. Pour les deux régimes, des évaluations actuarielles post-restructuration seront produites en 2019 pour refléter ces changements.

Entente relative au Régime de retraite de la Société de transport de Montréal (1992)
Une lettre d'entente visant certaines modifications au Régime 1992 a été entérinée le 1er mars 2019. Parmi les modifications apportées, il est statué que le remboursement des dettes contractées par le régime à l'égard de la Société pour les sommes versées jusqu'au 31 décembre 2013, accumulées avec intérêts, se fera avant toute autre utilisation des excédents d'actifs du volet antérieur.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	10 950 000	1 870 000
Charge de l'exercice	4	(64 171 000)	(67 678 000)
Cotisations versées par l'employeur	5	78 510 000	76 758 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	153 631 000	10 950 000
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	4 993 675 000	4 814 177 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	(4 436 876 000)	(4 276 815 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	556 799 000	537 362 000
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(72 665 000)	(128 576 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	484 134 000	408 786 000
Provision pour moins-value	12	(330 503 000)	(397 836 000)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	153 631 000	10 950 000
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	3	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	1 683 000	1 636 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	(31 314 000)	(27 166 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	(29 631 000)	(25 530 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	109 886 000	106 640 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		89 000
	20	109 886 000	106 729 000
Cotisations salariales des employés	21	(45 303 000)	(45 518 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23	64 583 000	61 211 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	9 280 000	18 689 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	(67 333 000)	47 083 000
Autres			
-	29		
-	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	6 530 000	126 983 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	238 534 000	230 577 000
Rendement espéré des actifs	33	(309 235 000)	(289 882 000)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	(70 701 000)	(59 305 000)
Charge de l'exercice	35	(64 171 000)	67 678 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	290 399 000	407 784 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	(309 235 000)	(289 882 000)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	(18 836 000)	117 902 000
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	(46 355 000)	(1 117 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	40	234 714 000	231 057 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	4 873 939 000	4 957 517 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite non capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	8 510 000	8 630 000
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	44		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	528 265 000	540 858 000
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	12	13
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	6,21 %	6,48 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	6,50 %	6,50 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	2,85 %	2,74 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	2,10 %	2,25 %
Autres hypothèses économiques			
-	51		
-	52		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

		Régimes d'avantages complémentaires de retraite		Autres avantages sociaux futurs
Nombre de régimes à la fin de l'exercice	53	2	54	3

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent notamment l'assurance-vie, la couverture de soins de santé, des régimes complémentaires aux prestations versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi auquel appartient un employé.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	55	(153 818 000)	(144 459 000)
Charge de l'exercice	56	(15 071 000)	(12 570 000)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	2 940 000	3 211 000
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	(165 949 000)	(153 818 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60	(191 704 000)	(181 757 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	(191 704 000)	(181 757 000)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	25 755 000	27 939 000
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	(165 949 000)	(153 818 000)
Provision pour moins-value	64	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	(165 949 000)	(153 818 000)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes et avantages en cause	66	5	5
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68	(191 704 000)	(181 757 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69	(191 704 000)	(181 757 000)
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	6 485 000	5 203 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72	6 485 000	5 203 000
Cotisations salariales des employés	73	( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( )	( )
	75	6 485 000	5 203 000
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	2 184 000	1 132 000
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un réglement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		2018	2017
Autres			
-	81		
-	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	8 669 000	6 335 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	6 402 000	6 235 000
Rendement espéré des actifs	85	( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	6 402 000	6 235 000
Charge de l'exercice	87	15 071 000	12 570 000
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89	( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91		(18 287 000)
Prestations versées au cours de l'exercice	92	2 940 000	3 211 000
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	14	14
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	3,50 %	3,50 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	3,12 %	3,12 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	2,25 %	2,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	6,51 %	6,77 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	4,19 %	4,19 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	2 027	2 027
Autres hypothèses économiques			
-	104		
-	105		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 106

Description des régimes et autres renseignements

		2018	2017
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime volontaire d'épargne-retraite	108		
Régime de retraite simplifié	109		
Régime de retraite par financement salarial	110		
Autres régimes	111		
	112		

D) AUTRES RÉGIMES (REER individuel, REER collectif et autres)

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 113

Description des régimes et autres renseignements

		2018	2017
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur	114		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2018	2017
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	115		

Description du régime

		2018	2017
Cotisations des élus au RREM	116		
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	117		
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	118		
	119		

Note

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	53			
Sécurité publique				
Police	54			
Sécurité incendie	55			
Sécurité civile	56			
Autres	57			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	58			
Enlèvement de la neige	59			
Autres	60			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	61	77 122 000	77 122 000	143 000 000
Transport adapté	62			42 029 000
Transport scolaire	63			
Autres	64			
Transport aérien	65			
Transport par eau	66			
Autres	67			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68			
Réseau de distribution de l'eau potable	69			
Traitement des eaux usées	70			
Réseaux d'égout	71			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	72			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	73			
Tri et conditionnement	74			
Autres	75			
Autres	76			
Cours d'eau	77			
Protection de l'environnement	78			
Autres	79			
Santé et bien-être				
Logement social	80			
Sécurité du revenu	81			
Autres	82			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	83			
Rénovation urbaine	84			
Promotion et développement économique	85			
Autres	86			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	87			
Activités culturelles				
Bibliothèques	88			
Autres	89			
Réseau d'électricité	90			
	91	77 122 000	77 122 000	185 029 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	92			
Sécurité publique				
Police	93			
Sécurité incendie	94			
Sécurité civile	95			
Autres	96			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	97			
Enlèvement de la neige	98			
Autres	99			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	100	945 179 000	945 179 000	662 515 000
Transport adapté	101			
Transport scolaire	102			
Autres	103			
Transport aérien	104			
Transport par eau	105			
Autres	106			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	107			
Réseau de distribution de l'eau potable	108			
Traitement des eaux usées	109			
Réseaux d'égout	110			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	111			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	112			
Tri et conditionnement	113			
Autres	114			
Autres	115			
Cours d'eau	116			
Protection de l'environnement	117			
Autres	118			
Santé et bien-être				
Logement social	119			
Sécurité du revenu	120			
Autres	121			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	122			
Rénovation urbaine	123			
Promotion et développement économique	124			
Autres	125			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	126			
Activités culturelles				
Bibliothèques	127			
Autres	128			
Réseau d'électricité	129			
	130	945 179 000	945 179 000	662 515 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	131			
Péréquation	132			
Neutralité	133			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	134			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	135			
Fonds de développement des territoires	136			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Droits d'immatriculation	137			
Partage des revenus du cannabis	138			
Autres	139			20 112 000
	140			20 112 000
TOTAL DES TRANSFERTS	141	1 022 301 000	1 022 301 000	867 656 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

SERVICES RENDUS		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Réalisations 2017
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	142			
Évaluation	143			
Autres	144			
	145			
Sécurité publique				
Police	146			
Sécurité incendie	147			
Sécurité civile	148			
Autres	149			
	150			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	151			
Enlèvement de la neige	152			
Autres	153			
Transport collectif	154	1 343 301 000	1 343 301 000	426 082 000
Autres	155			
	156	1 343 301 000	1 343 301 000	426 082 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	157			
Réseau de distribution de l'eau potable	158			
Traitement des eaux usées	159			
Réseaux d'égout	160			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	161			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	162			
Tri et conditionnement	163			
Autres	164			
Autres	165			
Cours d'eau	166			
Protection de l'environnement	167			
Autres	168			
	169			
Santé et bien-être				
Logement social	170			
Autres	171			
	172			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	173			
Rénovation urbaine	174			
Promotion et développement économique	175			
Autres	176			
	177			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	178			
Activités culturelles				
Bibliothèques	179			
Autres	180			
	181			
Réseau d'électricité	182			
	183	1 343 301 000	1 343 301 000	426 082 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)		Administration municipale Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2018	Données consolidées Réalisations 2017
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffe et application de la loi	184			
Évaluation	185			
Autre	186			
	187			
Sécurité publique				
Police	188			
Sécurité incendie	189			
Sécurité civile	190			
Autres	191			
	192			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	193			
Enlèvement de la neige	194			
Autres	195			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	196			263 816 000
Transport adapté	197			2 244 000
Transport scolaire	198			
Autres	199			
Autres	200			
	201			266 060 000
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	202			
Réseau de distribution de l'eau potable	203			
Traitement des eaux usées	204			
Réseaux d'égout	205			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	206			
Matières recyclables	207			
Autres	208			
Cours d'eau	209			
Protection de l'environnement	210			
Autres	211			
	212			
Santé et bien-être				
Logement social	213			
Sécurité du revenu	214			
Autres	215			
	216			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	217			
Rénovation urbaine	218			
Promotion et développement économique	219			
Autres	220			
	221			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	222			
Activités culturelles				
Bibliothèques	223			
Autres	224			
	225			
Réseau d'électricité	226			
	227			266 060 000
TOTAL DES SERVICES RENDUS	228	1 343 301 000	1 343 301 000	692 142 000

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	229			
Droits de mutation immobilière	230			
Droits sur les carrières et sablières	231			
Autres	232			
	233			
AMENDES ET PÉNALITÉS	234			
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	235			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	236	10 463 000	10 463 000	14 877 000
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations	237	(7 637 000)	(7 637 000)	(657 000)
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	238			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	239			
Contributions des promoteurs	240			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence	241			8 416 000
Contributions des organismes municipaux	242			
Autres contributions	243	5 982 000	5 982 000	
Redevances réglementaires	244			
Autres	245	47 923 000	47 923 000	50 593 000
	246	46 268 000	46 268 000	58 352 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	247			

S28-1

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2018	2017
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1					
Greffe et application de la loi	2					
Gestion financière et administrative	3	220 089 000		220 089 000	220 089 000	207 680 000
Évaluation	4					
Gestion du personnel	5					
Autres						
-	6					
-	7					
	8	220 089 000		220 089 000	220 089 000	207 680 000
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	9					
Sécurité incendie	10					
Sécurité civile	11					
Autres	12					
	13					
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14					
Enlèvement de la neige	15					
Éclairage des rues	16					
Circulation et stationnement	17					
Transport collectif						
Transport en commun	18	877 508 000	281 047 000	1 158 555 000	1 158 555 000	1 225 547 000
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21					
	22	877 508 000	281 047 000	1 158 555 000	1 158 555 000	1 225 547 000

22-1

S28-2

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations 2018	Réalisations 2017
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total		
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23					
Réseau de distribution de l'eau potable	24					
Traitement des eaux usées	25					
Réseaux d'égout	26					
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27					
Élimination	28					
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29					
Tri et conditionnement	30					
Matières organiques						
Collecte et transport	31					
Traitement	32					
Matériaux secs	33					
Autres	34					
Plan de gestion	35					
Autres	36					
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38					
Autres	39					
	40					
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41					
Sécurité du revenu	42					
Autres	43					
	44					
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45					
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46					
Autres biens	47					
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48					
Tourisme	49					
Autres	50					
Autres	51					
	52					

22-2

S28-3

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalisations 2018			Réalisations	Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2018	2017
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53					
Patinoires intérieures et extérieures	54					
Piscines, plages et ports de plaisance	55					
Parcs et terrains de jeux	56					
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58					
Autres	59					
	60					
Activités culturelles						
Centres communautaires	61					
Bibliothèques	62					
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63					
Autres ressources du patrimoine	64					
Autres	65					
	66					
	67					
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	69	121 860 000		121 860 000	121 860 000	115 544 000
Autres frais	70					
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	71					
Autres	72	7 147 000		7 147 000	7 147 000	3 825 000
	73	129 007 000		129 007 000	129 007 000	119 369 000
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	75	281 047 000	(281 047 000)			

22-3

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Nom : Société de transport de Montréal

Code géographique : T0081

Type d'organisme municipal : Organisme public de transport

Affaires municipales et Habitation
Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Autres renseignements financiers consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations consolidées par catégories	4
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations consolidées	4
Analyse de la dette à long terme consolidée	5
Endettement total net à long terme consolidé	6
Quote-part à chaque municipalité membre de l'endettement total net à long terme consolidé	7
Autres renseignements financiers non consolidés non audités	
Acquisition d'immobilisations non consolidées par objets	9
Sommaire des revenus de quotes-parts de fonctionnement et d'investissement non consolidés	10
Analyse des revenus de quotes-parts de fonctionnement non consolidés	11
Analyse de la rémunération non consolidée	12
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	12
Frais de financements non consolidés par activités	13
Rémunération des élus	14
Questionnaire	15

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2018	Réalisations 2018	Réalisations 2017
IMMOBILISATIONS				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1			
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4			
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6			
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10			
Autres infrastructures	11	230 240 000	230 240 000	193 202 000
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	97 842 000	97 842 000	27 076 000
Édifices communautaires et récréatifs	14			
Améliorations locatives	15	1 479 000	1 479 000	1 913 000
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16	627 359 000	627 359 000	591 879 000
Autres	17	102 127 000	102 127 000	89 644 000
Ameublement et équipement de bureau	18	38 823 000	38 823 000	69 289 000
Machinerie, outillage et équipement divers	19	35 196 000	35 196 000	75 303 000
Terrains	20	3 837 000	3 837 000	4 918 000
Autres	21			
	22	1 136 903 000	1 136 903 000	1 053 224 000

ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23			
Usines de traitement de l'eau potable	24			
Usines et bassins d'épuration	25			
Conduites d'égout	26			
Autres infrastructures	27	230 240 000	230 240 000	193 202 000
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28			
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31			
Autres infrastructures	32			
Autres immobilisations	33	906 663 000	906 663 000	860 022 000
	34	1 136 903 000	1 136 903 000	1 053 224 000

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		Solde au 1er janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4	520 870 000	88 336 000		609 206 000
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	731 958 000	229 824 000	(11 487 000)	973 269 000
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	1 252 828 000	318 160 000	(11 487 000)	1 582 475 000
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	1 959 706 000	622 100 000	208 958 000	2 372 848 000
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	1 959 706 000	622 100 000	208 958 000	2 372 848 000
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13				
	14	1 959 706 000	622 100 000	208 958 000	2 372 848 000
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	15				
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	1 959 706 000	622 100 000	208 958 000	2 372 848 000
	19	3 212 534 000	940 260 000	197 471 000	3 955 323 000
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	3 212 534 000	940 260 000	197 471 000	3 955 323 000

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Administration municipale		
Dette à long terme	1	3 955 323 000
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	202 928 000
Activités de fonctionnement à financer	3	10 952 000
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
-	5	
-	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	7	609 206 000
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8	
Débiteurs	9	
Revenus futurs découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec	10	
Autres montants	11	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	12	
Autres		
- DT à affecter au remb. DLT	13	2 372 848 000
-	14	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	15	1 187 149 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	16	
Endettement net à long terme	17	1 187 149 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	18	
Communauté métropolitaine	19	
Autres organismes	20	
Endettement total net à long terme	21	1 187 149 000
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	22	
Moins: Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	23	
	24	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	25	1 187 149 000
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	26	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	27	

QUOTE-PART À CHAQUE MUNICIPALITÉ MEMBRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Code géographique	Municipalité	Montant
66023	Montréal	1 187 149 000
	1	1 187 149 000

AUTRES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS NON AUDITÉS

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		2018	2017
Rémunération	1	83 280 000	62 457 000
Charges sociales	2	12 215 000	21 495 000
Biens et services	3	1 041 408 000	969 272 000
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	1 136 903 000	1 053 224 000

SOMMAIRE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Code géographique	Municipalité	Montant
	Ensemble des municipalités	
	1	
	Certaines municipalités	
	2	
	3	

ANALYSE DES REVENUS DE QUOTES-PARTS DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		2018 Réalisations	2017 Réalisations
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3		
Sécurité publique			
Police	4		
Sécurité incendie	5		
Sécurité civile	6		
Autres	7		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	8		
Enlèvement de la neige	9		
Autres	10		
Transport collectif	11		455 600 000
Autres	12		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	13		
Réseau de distribution de l'eau potable	14		
Traitement des eaux usées	15		
Réseaux d'égout	16		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	17		
Matières recyclables	18		
Autres	19		
Cours d'eau	20		
Protection de l'environnement	21		
Autres	22		
Santé et bien-être			
Logement social	23		
Autres	24		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	25		
Rénovation urbaine	26		
Promotion et développement économique	27		
Autres	28		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	29		
Activités culturelles			
Bibliothèques	30		
Autres	31		
	32		455 600 000

S43

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

Administration municipale		Effectifs personnes/ année [2]	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total [1]
Cadres et contremaîtres	1	802,75	40,00	1 747 927,00	106 293 000	17 078 000	123 371 000
Professionnels	2	395,49	36,99	780 902,00	38 919 000	6 138 000	45 057 000
Cols blancs	3	973,28	35,00	1 880 387,00	85 498 000	13 737 000	99 235 000
Cols bleus	4	2 354,83	40,00	5 148 752,00	204 945 000	1 274 000	206 219 000
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7	4 120,06	40,00	9 190 769,00	347 533 000	55 838 000	403 371 000
	8	8 646,41		18 748 737,00	783 188 000	94 065 000	877 253 000
Élus	9	7,00			224 000	42 000	266 000
	10	8 653,41			783 412 000	94 107 000	877 519 000

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.
2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11	77 122 000	945 179 000			1 022 301 000
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12					
Réseau de distribution de l'eau potable	13					
Traitement des eaux usées	14					
Réseaux d'égout	15					
Autres	16					
	17	77 122 000	945 179 000			1 022 301 000

12

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

		2018	2017
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3		
	4		
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie	6		
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10		
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13	129 007 000	119 369 000
Autres	14		
	15	129 007 000	119 369 000
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17		
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26		
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36		
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38		
	39		
Réseau d'électricité	40		
	41	129 007 000	119 369 000

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI	NON	S.O.
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	7 000 000 $		
2. L'organisme municipal applique-t-il les normes sur les paiements de transfert en suivant la position prescrite par le gouvernement du Québec selon la recommandation du MAMOT?	2 / 3 / 4		X	

Les questions 3 et 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement.

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	5		6
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2018	7	$	
4. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	8		9

QUESTIONNAIRE (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité	OUI	NON

Les questions 10 à 13 s'adressent aux MRC seulement

10. La MRC a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une autre MRC, à une municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 31 ☐ 32 ☐

    Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

11. La MRC a-t-elle conclu une entente avec une autre MRC pour l'exécution de travaux, l'organisation et l'administration de services ou pour l'exercice en commun de toutes autres fonctions (article 678 CM)? 33 ☐ 34 ☐

    Si oui, indiquer l'objet de l'entente ainsi que le nom de la MRC partie à l'entente :

12. La MRC a-t-elle compétence à l'égard de municipalités régies par le Code municipal en matière de gestion des matières résiduelles (articles 678.0.1 ou 678.0.2.1 CM)? 35 ☐ 36 ☐

13. La MRC a-t-elle accepté la délégation d'un pouvoir du gouvernement du Québec ou de l'un de ses ministres ou organismes (articles 10 ou 10.5 CM)? 37 ☐ 38 ☐

    Si oui, indiquer quels pouvoirs ont été acceptés par la MRC et quelles sont les municipalités assujetties à ces compétences :

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

Non audité		OUI		NON		S.O.
1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?						
Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».	1	X	2			
Si oui, présentez-vous le budget consolidé?	3		4	X		
2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?	5		6	X		
3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2022 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?	7		8	X		

Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités ayant des compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?	9		10		11	X
5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?	12		13		14	X
6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?	15		16		17	X

La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?	18	X	19		20	
Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?	21	X	22			

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je , Linda Lebrun , atteste que le rapport financier consolidé

de Société de transport de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, transmis

de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation,

a été déposé à la séance du conseil du 2019-04-04 .

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier

ou secrétaire-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux

déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports

et de l'attestation sont détenues par Société de transport de Montréal .

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Société de transport de Montréal consent à la diffusion intégrale par le ministre

du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de

la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme

également que Société de transport de Montréal détient les autorisations nécessaires, notamment

celles(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une

signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2019-03-21 10:32:27

Date de transmission au Ministère :

S68

Article 7.03

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 avril 2019	Résolution: CA19 08 0186

Gare intermodale du REM : Demande de modification de concept

ATTENDU que le projet du Réseau Express Métropolitain (REM) comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (ADM), le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal;

ATTENDU que le projet ne comporte pas de connexion avec les gares de VIA Rail et d'Exo;

ATTENDU que la distance entre le quai du REM et la gare VIA Rail/Exo est minime et que les équipements de forage seront déjà en place;

ATTENDU que l'option de prolonger le REM vers les gares de Via/Exo s'inscrit dans une volonté que le projet puisse bénéficier tant aux passagers et employés d'ADM qu'à ses communautés riveraines;

ATTENDU qu'en plus de développer un pôle intermodal de transport collectif, il y a un avantage important pour un aéroport international d'être relié directement au service de train régional;

ATTENDU que les enjeux de fluidité de la circulation sur le site aéroportuaire sont constants et qu'il est important de considérer l'afflux de navetteurs qui circuleraient sur le site aéroportuaire si le REM n'était pas prolongé jusqu'à la gare;

ATTENDU que cette connexion, en plus d'offrir une desserte aux citoyens de la portion sud de l'ouest de l'île, ouvrirait le REM aux régions du Québec;

ATTENDU que les dirigeants d'ADM et de VIA Rail sont favorables à ce qu'une modification soit apportée au concept du REM pour que les gares passager de Via Rail et Exo soit intégrées à la gare du REM pour des raisons de sécurité et de fluidité;

Proposé par le maire Alan DeSousa ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De transmettre une demande officielle à l'agglomération de Montréal et à la Caisse de dépôt de placement du Québec Infra afin que le concept original du REM soit modifié de façon à prévoir un prolongement entre la gare du REM localisée à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau et la gare intermodale formée des gares Via Rail et Exo.

ADOPTÉ.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Secrétaire

Signée électroniquement le 3 avril 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG: 07.04

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1191079002

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau tenue par l'OCPM

Il est recommandé de recevoir le **Rapport de la consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau tenue par l'OCPM**

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2019-04-10 15:04

Signataire : Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191079002**
Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau tenue par l'OCPM

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal du mercredi 9 août 2017, il a été résolu « *de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau* ».
Le sommaire décisionnel accompagnant la résolution indique que ce mandat *« s'inscrit dans la convention entre la Ville et la Société du parc des îles, qui ont convenu que la SPJD assurera la mise à jour du Plan directeur et que ses modifications majeures subséquentes devront être déposées au comité exécutif qui les transmettra au conseil de Ville pour approbation. Rappelons que la dernière version du Plan directeur adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal date de 1993 et que la dernière mise à jour de la convention d'entente VDM/SPJD remonte à 1996. Cette dernière version sera également révisée au cours de l'année 2017 ».*

Suite au changement d'administration qui a suivi les élections municipales du 5 novembre 2017 et au renouvellement du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018 : *« La consultation servira avant tout d'exercice de vision, nous vous demandons d'inviter la population à s'exprimer sur les prochaines étapes de développement du parc Jean-Drapeau. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace unique » .*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE17 1365 en date du 9 août 2017 mandatant l'OCPM pour tenir la consultation.

DESCRIPTION

Le parc Jean-Drapeau est situé sur le fleuve Saint-Laurent, au sud de Montréal. Son territoire couvre les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, à l'exception du Casino de Montréal et de La Ronde. Le présent mandat de consultation vise l'élaboration du plan directeur du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années. Il s'agissait de convier les citoyens et citoyennes à un exercice de vision afin qu'ils puissent s'exprimer sur les valeurs et les orientations qui devront guider, sur un horizon de 10 ans, l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau (plan directeur).
Un **plan directeur** est un document qui planifie l'aménagement, la gestion ainsi que le développement d'un lieu ou d'une organisation. C'est une feuille de route qui permet d'énoncer et de réaliser une vision à moyen et à long terme. L'élaboration d'un plan directeur est l'occasion de faire le point sur le contexte, d'exposer les enjeux, puis de définir une vision commune et intégrée. Enfin, il sert à déterminer des priorités et indiquer les résultats attendus à l'échéance du plan.

Au moment du déclenchement de la consultation, plusieurs investissements avaient été annoncés ou étaient en cours de réalisation :

- L'agrandissement de l'amphithéâtre et de l'allée Calder sur l'île Sainte-Hélène;
- La rénovation du bâtiment Hélène-de-Champlain;
- La construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve.

JUSTIFICATION

Le parc Jean-Drapeau est non seulement le plus grand parc de Montréal, mais il jouit d'une grande réputation à l'échelle nationale et même internationale. Sa localisation au milieu du fleuve, la diversité de ses milieux naturels, son passé historique et la diversité des activités culturelles et sportives qui s'y déroulent en font un lieu unique.
Cependant, au cours des dernières années, les investissements sont allés de préférence vers des aménagements lourds au détriment de la qualité générale des lieux qui s'est détériorée. Si les grands événements culturels et sportifs attirent toujours des foules, la sauvegarde du patrimoine bâti et la protection du milieu naturel ont été négligées.

Il est donc grand temps de repenser l'avenir de ce joyau montréalais et la préparation d'un plan directeur d'aménagement et de développement constitue une occasion unique de rectifier le tir. D'ailleurs, le temps presse : des projets de construction doivent être achevés et des ententes avec des partenaires insulaires doivent être renouvelées à court terme. La protection de certains bâtiments et la restauration d'ensembles naturels sont dues depuis longtemps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers n'ont pas été examinés dans le cadre de cette consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La consultation a mis en évidence la nécessité de préserver le côté naturel du parc Jean-Drapeau dans le nouveau plan directeur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

On constate la place grandissante qu'occupe la vocation événementielle dans la programmation et l'occupation des lieux. Cette situation est tributaire des besoins d'autofinancement de la SPJD dont les revenus provenant des redevances d'activités, de stationnements ou de location d'espaces sont en croissance depuis les dernières décennies.

Ceci semble avoir eu pour conséquence d'influencer aussi les priorités d'investissement et de privilégier les promoteurs privés. On a ainsi vu favoriser des aménagements largement minéralisés, propices à l'accueil de grandes foules au détriment de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Dans le même ordre d'idées, certaines parties du site, souvent de valeur patrimoniale, ont été laissées à l'abandon pour concentrer des ressources sur les lieux qui sont potentiellement générateurs de revenus. Pour la grande majorité des personnes consultées comme pour la commission, il est temps d'initier un retour du balancier. Soulignons que la commission croit que les événements de toutes tailles, de différentes natures, privés ou publics, peuvent avoir une place au parc Jean-Drapeau. Toutefois, elle estime que le prochain plan directeur doit prioriser des actions qui réaffirment le caractère public du Parc, prennent soin de son patrimoine et viennent en bonifier l'expérience nature. Ce retour du balancier est dans l'intérêt de l'ensemble des visiteurs du Parc. Peu importe leur activité de prédilection, tous bénéficieront également de l'environnement exceptionnel qu'offre le parc Jean-Drapeau.
Ce désir, formulé par les citoyens concorde, dans une large mesure, avec la vision exprimée par les partenaires insulaires et les promoteurs d'événements qui soulignent « *la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro* ». Certains vont même jusqu'à affirmer que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur* ».

La commission est d'avis que le prochain plan directeur devra illustrer le passage d'une logique de gestion des opérations d'entretien et de développement axée surtout sur les besoins de l'événementiel à la planification d'un espace vert et bleu d'une grande qualité, qui joue pleinement son rôle d'écrin pour des activités culturelles, sportives et récréatives qui s'y déroulent.

Le futur plan directeur doit viser à retrouver un équilibre harmonieux entre les diverses composantes du Parc. Il s'agit là un principe fort qui devrait guider son élaboration. Et, quelle que soit la démarche qui sera entreprise pour l'élaborer, la commission tient à rappeler que cette fois, son adoption doit absolument être assortie d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et d'un suivi rigoureux et transparent. Pour y arriver, la commission estime que cela demandera des modifications importantes, notamment en ce qui concerne la vision, l'aménagement et la gouvernance du Parc.

La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsqu'il sera rendu public, le rapport sera déposé sur le site internet de l'OCPM et sera expédié à ceux et celles qui en auront fait la demande. Un communiqué de presse sera aussi émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 10 avril et déposé au CM du 13 mai.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

Tél : 2-3568
Télécop. : 2-2556

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Tél : 514 872-6094
Télécop. :

Rapport de consultation publique

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

27 mars 2019

PIERROU
FIESTA LATINA

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU

Rapport de consultation publique

Le 27 mars 2019

Édition et diffusion
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
Internet : www.ocpm.qc.ca
Courriel : info@ocpm.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2019
ISBN 978-2-924750-51-3 (imprimé)
ISBN 978-2-924750-52-0 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 27 mars 2019

Madame Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal
Monsieur Benoit Dorais
Président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

---

Madame la Mairesse,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'exercice d'amont visant l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années.

Cette consultation aura été une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de durée et de participation. Dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace symbolique, nous avons invité les citoyens à un exercice inédit de vision et de créativité qui s'est déroulé en quatre phases.

Plus de 5 000 personnes ont contribué en ligne, assisté ou participé aux différents ateliers, soirées thématiques, séances d'information et d'audition des opinions. Les membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, les partenaires insulaires, les organisateurs d'activités culturelles et sportives ainsi que les responsables d'associations récréotouristiques ont été rencontrés en préconsultation afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et

cerner leurs attentes envers le futur plan directeur. Les activités tenues tout au long de l'été dans le Parc ont permis de recueillir sur le vif les opinions de près de 1 000 personnes. La commission a reçu près de 200 opinions écrites et une cinquantaine de présentations orales. Cette extraordinaire mobilisation témoigne bien de l'intérêt de la population pour cet espace qui occupe une grande place dans l'imaginaire montréalais et québécois.

Il faut également souligner l'abondante documentation mise à la disposition des participants par l'administration du Parc. État des lieux, fiches synthèses, études, documents d'archives, le tout réalisé sans complaisance, ont été des plus utiles pour alimenter une réflexion la plus complète possible sur l'avenir de ce joyau montréalais. L'ensemble de la démarche constitue ainsi une riche mine d'information, d'analyses, de suggestions et de projets qu'il est impossible de traduire adéquatement en quelques recommandations.

Conformément aux souhaits exprimés par l'administration municipale, la commission a effectué un exercice de vision et tenté, sur la base des informations qui lui ont été fournies, d'identifier les principes et les orientations qui pourraient mener à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement et de développement pour le parc Jean-Drapeau correspondant vraiment aux aspirations de la population.

Les Montréalais comprennent et acceptent la double vocation d'espace nature et de lieu de diffusion de grands événements du Parc. Mais, ils constatent un important déséquilibre entre ces vocations. Le constat qui ressort est celui de la nécessité d'un retour de balancier important en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti des îles. Des priorités et des opportunités ont été identifiées par les participants pour retisser la trame du Parc, achever son aménagement et lui redonner cette identité singulière des beaux jours d'Expo 67, des Jeux olympiques et des Floralies. Ils souhaitent toutefois voir croître les services, se diversifier l'offre et la programmation être mieux équilibrée.

Plusieurs ont fait le constat d'un manque de vision d'ensemble et appellent ardemment à plus de constance et de cohérence dans les investissements, les aménagements et la gestion du Parc. Finalement, la consultation a permis de mettre en lumière l'attachement des Montréalais à ce parc symbolique qui éveille chez eux des sentiments de nostalgie, de fierté et d'espoir pour l'avenir, autant d'ingrédients pour lui donner, dans la prochaine décennie, le souffle nécessaire à la réalisation de son plein potentiel.

L'Office rendra ce rapport public le 10 avril 2019, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse et Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Dominique Ollivier

DO/ll

c. c. Monsieur Éric Alan Caldwell, responsable de l'OCPM
Monsieur Luc Ferrandez, responsable des grands parcs et des espaces verts

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL
OFFICE
DE CONSULTATION PUB QUE
DE MO ÉAL

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

1. Description de l'objet de la consultation et de la démarche mise en place 3

1.1 L'objet de la consultation 3

1.2 Le territoire visé 3

1.3 Activités et fréquentation du Parc 4

1.4 Statut juridique et gouvernance 5

1.5 Financement de la SPJD 6

1.6 Documentation 7

1.7 La démarche de consultation 9

2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants 13

2.1 Attentes par rapport à la consultation publique et le plan directeur 13

2.1.1 Vision d'ensemble 13

2.1.2 Le territoire visé 16

2.1.3 Les études et diagnostics 17

2.1.4 Les politiques et plans existants 18

2.1.5 Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur 19

2.2 L'identité du parc Jean-Drapeau 19

2.2.1 Vocations et missions du Parc 21

2.2.2 La cohabitation des vocations 32

2.3 Expérience des usagers et services 40

2.3.1 Information et accueil des visiteurs 40

2.3.2 Sécurité 40

2.3.3 Signalétique 41

2.3.4 Mobilier urbain et restauration 42

2.3.5 Location d'équipements et services 44

2.3.6 Innovations technologiques 45

2.4 Les activités et la programmation 46
2.4.1 Proposition d'activités 46
2.4.2 Tarification et accessibilité financière 54
2.5 L'aménagement du site 54
2.5.1 Revitalisation des secteurs vacants ou sous-utilisés 55
2.5.2 Accès au fleuve et aux berges 57
2.5.3 Les espaces verts et bleus 59
2.5.4 Lieux de rassemblement 62
2.5.5 Le patrimoine (bâti) 65
2.5.6 Le patrimoine et l'Expo 67 67
2.5.7 Occupation transitoire et temporaire des terrains et bâtiments 73
2.5.8 Nouveaux bâtiments 74
2.6 Les transports et la mobilité 75
2.6.1 Accès au Parc et sécurité des déplacements 76
2.6.2 Le transport véhiculaire et les stationnements 77
2.6.3 Transports en commun 81
2.6.4 Les déplacements en transport actif 85
2.7 Modèle d'affaires et financement du Parc 88
2.7.1 Sources de financement 90
2.8 La gouvernance 93
2.8.1 Le statut du Parc 94
2.8.2 Processus décisionnel 94
2.8.3 Gestion du Parc 98
2.8.4 Collaborations et partenariats 100
3. Les constats et l'analyse de la commission 103
3.1 L'identité, la vocation et la vision du Parc 108
3.2 Des principes directeurs au service du développement du Parc 110
3.2.1 Principe 1 : le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités 110

3.2.2 Principe 2 : le respect de la nature et de l'environnement 111
3.2.3 Principe 3 : le respect de l'identité et de l'esprit des lieux..... 112
3.2.4 Principe 4 : la cohabitation harmonieuse 113
3.2.5 Principe 5 : le recours au savoir-faire local 114
3.2.6 Principe 6 : la saine gestion environnementale..... 115
3.2.7 Principe 7 : la gouvernance participative 116
3.3 Des orientations qui favorisent la pérennité et le développement du Parc 117
3.3.1 Orientation 1 : conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus..... 117
3.3.2 Orientation 2 : honorer l'histoire et le patrimoine..... 123
3.3.3 Orientation 3 : consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent 127
3.3.4 Orientation 4 : favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux 131
3.3.5 Orientation 5 : diversifier et consolider l'offre de services et d'activités 138
3.3.6 Orientation 6 : développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement..... 143
Conclusion 153
Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat 155
Annexe 2 – La documentation 159
Annexe 3 – Les recommandations 165

SORTIE

Introduction

Lors de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal du mercredi 9 août 2017, il a été résolu « *de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau*[1]. »

Le sommaire décisionnel accompagnant la résolution indique que ce mandat *« s'inscrit dans la convention entre la Ville et la Société du parc des îles, qui ont convenu que la SPJD assurera la mise à jour du Plan directeur et que ses modifications majeures subséquentes devront être déposées au comité exécutif qui les transmettra au conseil de Ville pour approbation. Rappelons que la dernière version du Plan directeur adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal date de 1993 et que la dernière mise à jour de la convention d'entente VDM/SPJD remonte à 1996. Cette dernière version sera également révisée au cours de l'année 2017*[2]*. »*

Suite au changement d'administration qui a suivi les élections municipales du 5 novembre 2017 et au renouvellement du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018 : *« La consultation servira avant tout d'exercice de vision, nous vous demandons d'inviter la population à s'exprimer sur les prochaines étapes de développement du parc Jean-Drapeau. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace unique*[3]*. »*

Dans le cadre de son mandat, la commission, formée de monsieur Jean Burton, président, et de mesdames Francine Simard et Isabelle Beaulieu, commissaires, a tenu de nombreuses activités dans le but de recueillir l'opinion des citoyens, des parties prenantes, des partenaires et divers intervenants interpellés par l'objet de la consultation.

La démarche de consultation intitulée ***L'avenir du parc Jean-Drapeau*** a été annoncée le 24 avril 2018 et s'est déroulée jusqu'au 3 octobre, permettant la participation de plus de 7 100 personnes.

Ce rapport rend compte de la consultation publique. Le premier chapitre décrit l'objet de la consultation et la démarche de consultation mise en place par l'OCPM. Le deuxième rassemble les préoccupations et les opinions exprimées par les participants. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la commission et ses recommandations.

[1] Résolution CE17 1365 de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal, doc. 1.3
[2] Sommaire décisionnel, doc. 1.1
[3] Lettre de la mairesse de Montréal, doc. 1.1.1

Donnez-nous
votre OPINION
sur le PARC!
Please give us

#parcjeandrapeau2028

1. Description de l'objet de la consultation et de la démarche mise en place

1.1 L'objet de la consultation

Le présent mandat de consultation vise l'élaboration du plan directeur du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années. Il s'agissait de convier les citoyens et citoyennes à un exercice de vision afin qu'ils puissent s'exprimer sur les valeurs et les orientations qui devront guider, sur un horizon de 10 ans, l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau (plan directeur).

Un **plan directeur** est un document qui planifie l'aménagement, la gestion ainsi que le développement d'un lieu ou d'une organisation. C'est une feuille de route qui permet d'énoncer et de réaliser une vision à moyen et à long terme. L'élaboration d'un plan directeur est l'occasion de faire le point sur le contexte, d'exposer les enjeux, puis de définir une vision commune et intégrée. Enfin, il sert à déterminer des priorités et indiquer les résultats attendus à l'échéance du plan.

Au moment du déclenchement de la consultation, plusieurs investissements avaient été annoncés ou étaient en cours de réalisation :

- L'agrandissement de l'amphithéâtre et de l'allée Calder sur l'île Sainte-Hélène;
- La rénovation du bâtiment Hélène-de-Champlain;
- La construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve.

1.2 Le territoire visé

Le parc Jean-Drapeau est situé sur le fleuve Saint-Laurent, au sud de Montréal. Son territoire couvre les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, à l'exception du Casino de Montréal et de La Ronde.

Le Casino de Montréal est inauguré en 1993 dans les anciens pavillons de la France et du Québec, sur les terrains vendus au gouvernement du Québec en 1995. En 2001, un bail emphytéotique d'une durée de 65 ans est signé entre la Ville de Montréal et la compagnie Six Flags pour le secteur de La Ronde, incluant le stationnement P8 (qui comprend Cap-sur-Mer, la pointe nord de l'île Sainte-Hélène).

On retrouve sur son territoire un nombre important de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements.

L'île Notre-Dame comprend le circuit Gilles-Villeneuve, la plage Jean-Doré, le Bassin olympique, le Casino de Montréal (pavillon de la France et pavillon du Québec lors de l'Expo 67), les Jardins des Floralies et le Pavillon du Canada (aujourd'hui bureaux administratifs et espaces locatifs). Sur l'île Sainte-Hélène sont situés le Complexe aquatique, La Ronde, la Biosphère (Pavillon des États-Unis lors de l'Expo 67), le fort de l'île Sainte-Hélène (Musée Stewart). On trouve également sur

les deux îles des espaces verts (notamment le mont Boullé), des sentiers pédestres et cyclables, des sculptures d'extérieur, des canaux, des cours d'eau et aussi des lieux événementiels.

Le Parc est desservi par la ligne jaune du métro grâce à la station Jean-Drapeau, une ligne d'autobus de la STM, des navettes d'autobus opérées par le Casino de Montréal, une navette fluviale (en période estivale) opérée par L*es Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc.* Il est relié à Montréal et à la Rive-Sud par les ponts de la Concorde, Jacques-Cartier et Victoria.

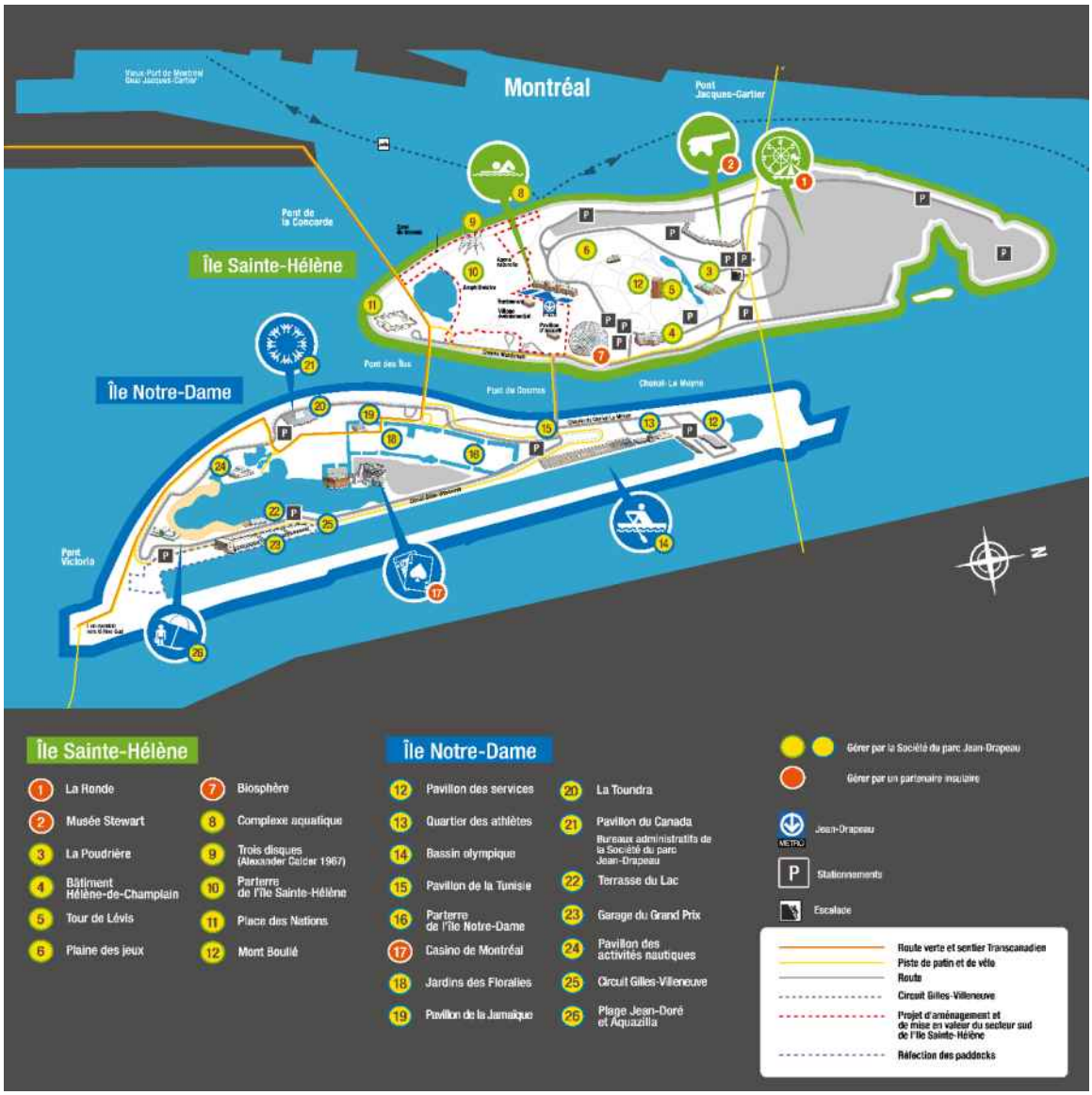

Plan du parc Jean-Drapeau et ses principaux attraits

1.3 Activités et fréquentation du Parc

La SPJD tient depuis les dernières décennies différents rôles. D'une part, elle est opérateur, gestionnaire de site et promoteur quand vient le temps d'organiser les Week-ends du Monde ou

la Fête des neiges, ou encore quand elle doit maintenir des infrastructures sportives et animer les activités de la plage Jean-Doré. D'autre part, elle joue un rôle en tant que locateur pour les activités des promoteurs, notamment des festivals de musique, des compétitions sportives et le Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Au total, le parc Jean-Drapeau a reçu plus de 8 millions de visiteurs en 2016, dont la majorité était des Montréalais et 20 % des touristes. En excluant le Casino de Montréal et La Ronde, le Parc a accueilli quelque 1,4 million de visiteurs en 2016 pour ses activités régulières : Fête des neiges, attraits sportifs, plage, etc. Sur ce nombre, 68 % de l'achalandage estimé annuellement est généré par les activités de programmation majoritairement estivales.

Sur une base annuelle, le Parc accueille en moyenne 66 événements depuis les dix dernières années. En 2018, il y a eu huit événements internationaux, 27 événements culturels et de divertissement, 22 sportifs et cinq produits par la SPJD[4].

Près de huit visiteurs sur dix du Parc sont des résidents de la grande région de Montréal et effectuent en moyenne trois visites sur une période de 12 mois. La fréquentation du Parc est en croissance de 1,1 % annuellement depuis 2013 pour ses activités régulières[5].

1.4 Statut juridique et gouvernance

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal qui a été constitué en 1983 par lettres patentes émises par le lieutenant-gouverneur à la requête de la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la partie III de la Loi sur les compagnies.

La Société possède une personnalité morale juridique distincte de la Ville, mais elles sont toutes deux liées puisque la Société agit à titre de mandataire de la Ville dans la gestion des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène. Ce mandat est précisé dans une Convention intervenue en 1996 entre la Ville et la Société, laquelle a été approuvée par le conseil municipal le 19 novembre 1996. C'est à travers les paramètres de cette Convention qu'elle accomplit son rôle d'administration, d'exploitation et de développement du Parc. En conformité avec ses lettres patentes, la Convention stipule que la Société a comme mission d'administrer, d'exploiter et de conserver au parc Jean-Drapeau des activités à caractère international, récréatif, éducatif, culturel, social et touristique. Son mandat est également de développer le Parc en conformité avec les orientations du plan directeur.

Rappelons que le statut actuel du Parc exige que la vocation des îles demeure publique, que Montréal peut utiliser les îles à des fins de parc ou de lieu d'exposition publique. En vertu de la Charte de la Ville, le parc Jean-Drapeau fait partie des parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs qui relèvent de la compétence du conseil municipal (art. 94 et Annexe D de la

[4] SPJD, Évolution du nombre d'événements entre 2009-2018, doc. 4.7.1.1
[5] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

Charte). En 1986, alors qu'elle adopte son schéma d'aménagement, la Communauté urbaine de Montréal reconnait les îles comme territoire destiné « *à des fins de conservation ou de récréation, et présentant un rayonnement de niveau régional*[6] ».

À la suite de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération de Montréal a mis à jour en 2015 ce document de planification régionale en adoptant son Schéma d'aménagement et de développement.

Le Parc est considéré comme une infrastructure d'intérêt collectif visée à l'Annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal, ce qui fait que le parc Jean-Drapeau relève de la compétence d'agglomération de Montréal. Toute règlementation ou ordonnance spécifique à l'usage du parc Jean-Drapeau relève donc du Conseil d'agglomération.

Finalement, mentionnons que le parc Jean-Drapeau se situe géographiquement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. La compétence de l'arrondissement se limite à la voirie[7].

1.5 Financement de la SPJD

Le budget annuel d'opération de la SPJD est de 24,7 millions de dollars, dont 49,2 % proviennent de la Ville de Montréal et 50,8 % de revenus autonomes.

Les principales sources de revenus autonomes sont :

- Les redevances liées aux événements des partenaires (4,8 M$);
- Les locations de salles et d'espaces (1 M$);
- Les stationnements (1,6 M$);
- Les droits d'entrée aux activités de la SPJD (1,1 M$).

Pour ce qui est des investissements, la documentation de la SPJD indique que 105 000 000 dollars de maintien d'actifs sont prévus pour des projets d'ici 2026, excluant les projets engagés, dont le Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV), la construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve et le Hélène-de-Champlain. L'estimation des coûts réels pour le maintien des actifs annuellement est de 15 millions (dix millions en bâtiment et cinq millions pour divers équipements et certains aménagements)[8].

[6] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 18
[7] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 18 et 26
[8] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 28-29 (Chiffres des revenus pour 2016)

1.6 Documentation

Dans le cadre de la présente consultation, la SPJD a déposé plusieurs documents, dont :

- L'état des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028[9];
- Le cadre stratégique du parc Jean-Drapeau.

Ces deux documents faisaient office de **documents de consultation**.

La SPJD a complété cette documentation avec six fiches synthèses, huit portraits et une dizaine d'études (voir liste complète en annexe).

Outre la documentation fournie par la SPJD, l'OCPM a rendu disponibles sur son site Internet des documents et des liens utiles. Ces derniers ont été enrichis par de la documentation déposée par les participants à la consultation.

Toute la documentation est disponible sur le site Internet de l'OCPM à l'adresse suivante : www.ocpm.qc.ca

L'état des lieux

L'état des lieux se traduit en trois groupes d'enjeux qui constituent des défis et des leviers pour orienter les décisions et les actions, et que la SPJD a soumis à la consultation, soit :

- l'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc;
- la pérennité des actifs et le développement du Parc;
- la gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.

La SPJD propose de mieux répondre aux attentes de ses usagers :

- en améliorant l'offre du Parc;
- en définissant mieux la diversité de ses vocations;
- en mettant en valeur les attraits distinctifs du site;
- en améliorant la mobilité active et durable;
- en intégrant l'aménagement paysager;
- en améliorant le rapport des usagers à l'eau;
- en aménageant des promenades panoramiques.

[9] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

La SPJD précise que la consultation devrait permettre de mieux connaître les souhaits des usagers, des citoyens et de parties prenantes pour les dix prochaines années, pour l'aménagement des deux îles, la mise en valeur des bâtisses et des icônes du site d'Expo 67, les activités au Parc, la circulation et la mobilité ainsi que l'aménagement paysager du territoire[10].

Le cadre stratégique

La SPJD a accompagné son « é*tat des lieux* » par un « *cadre stratégique*[11] *»*. Celui-ci contient les **énoncés de valeurs**, de **mission** et de **vision** proposés par la SPJD dans le cadre de la consultation et « *visent à mener un débat ouvert afin de bénéficier de l'intelligence collective. Ils évolueront de manière à ce que la Société du parc Jean-Drapeau et la population montréalaise collaborent de concert à ce cadre stratégique*[12]*.* »

Les valeurs

- le développement durable,
- la qualité du service,
- la collaboration,
- l'intégrité,
- l'innovation.

Le document précise que la SPJD *« s'engage à privilégier le développement durable et à centrer ses actions sur l'innovation et la qualité de ses prestations, ce avec intégrité et dans un esprit constant de collaboration avec toutes ses parties prenantes.*

La mission

Au cœur du fleuve Saint-Laurent, le parc Jean-Drapeau est un site de valeur patrimoniale exceptionnelle et un pôle d'attraction de rayonnement international, qui offre une diversité d'expériences et contribue au bien-être de la société montréalaise.

La vision

Source de fierté des Montréalais et reconnu internationalement pour ses attributs hors normes, le parc Jean-Drapeau révèlera son caractère insulaire et deviendra une destination célébrant la diversité de ses vocations et le génie de ses bâtisseurs en favorisant l'innovation, la participation citoyenne et le développement durable[13]*. »*

[10] Présentation lors de la séance d'information du 24 avril 2018, doc. 3.6, p. 26
[11] Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1
[12] Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1
[13] Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

Axes de développement et orientations

Afin d'identifier les orientations sectorielles du nouveau plan directeur, la SPJD a défini huit axes de développement ainsi que quatre orientations stratégiques[14], tels que cités ici-bas :

Axes de développement

- l'offre d'activités et la qualité des services,
- la mobilité renouvelée et l'accessibilité améliorée,
- le développement et le maintien des infrastructures et des actifs,
- la mise en valeur du patrimoine et de la culture,
- l'aménagement cohérent du territoire,
- la notoriété du Parc,
- la pérennité du Parc,
- la gouvernance du Parc.

Orientations stratégiques

- promouvoir et agir selon les principes du développement durable,
- favoriser une approche axée sur la qualité de l'expérience des usagers,
- favoriser l'innovation sous toutes ses formes,
- agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative.

1.7 La démarche de consultation

Dans le but de permettre une participation nombreuse et diversifiée, l'OCPM a proposé une série d'activités qui ont été annoncées lors de la **séance d'information** qui a eu lieu le 24 avril 2018 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque du Québec. Ces activités donnaient l'occasion aux parties prenantes, partenaires, utilisateurs, experts, ainsi qu'à toutes personnes concernées d'exprimer leurs idées, leurs préoccupations et leurs besoins quant à l'avenir du parc Jean-Drapeau.

Rencontres de préconsultation

La commission a organisé une série de rencontres de préconsultation avec les différents partenaires et parties prenantes du Parc entre le 9 mars et le 29 mai 2018. Les objectifs de ces rencontres étaient d'identifier les enjeux, forces et faiblesses du parc Jean-Drapeau ainsi que les priorités qui devraient guider l'élaboration du plan directeur. Les participants étaient également invités à prendre part aux autres activités de consultation.

Des **rencontres individuelles** ont été tenues avec chacun des quatre partenaires insulaires de la SPJD, soit la Biosphère, le Musée Stewart, La Ronde/Six Flags et le Casino de Montréal. La commission a aussi convié les partenaires insulaires du Parc à une **rencontre de groupe**. L'objectif

[14] Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

était de partager les enjeux propres à chacun et devant, à leur avis, être retenus dans le futur plan directeur de la SPJD.

La commission a aussi tenu une **rencontre avec les organisateurs d'événements** ainsi qu'une autre **rencontre avec les associations récréotouristiques**. Celles-ci ont permis à la commission de mieux connaître les attentes à l'égard d'un futur plan directeur et les besoins spécifiques des principaux acteurs qui tiennent leurs activités au Parc. De plus, la commission a tenu trois **rencontres ciblées** auprès d'experts et de parties prenantes du parc Jean-Drapeau. Les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles dans la documentation en ligne.

Soirées thématiques

La commission a organisé quatre **rencontres participatives** dont les thèmes étaient les suivants : Les services et activités au Parc, l'aménagement et mise en valeur du Parc, les transports et déplacements et, finalement, image de marque, gouvernance et modèle d'affaires. Ces rencontres permettaient aux participants d'échanger quant aux enjeux qu'ils considèrent prioritaires pour l'avenir du Parc et de partager leurs préoccupations et leurs pistes de solution.

Activités en ligne

Tout au long de la démarche, plusieurs occasions de contribuer en ligne à la consultation ont été proposées via un **questionnaire d'introduction** et quatre **questionnaires thématiques** en écho aux sujets abordés lors des soirées thématiques. De plus, la population était également invitée à soumettre des **opinions en ligne**, en répondant en 250 mots à une série de questions ouvertes sur huit sujets identifiés.

Activités terrain

Durant l'été, la commission a organisé des activités sur le terrain (aussi appelées « activités *in situ* »). Ces activités avaient comme objectif de recueillir l'opinion de ceux et celles qui fréquentent le parc Jean-Drapeau. Ces activités se sont déroulées sur plusieurs fins de semaine lors des événements populaires et dans les lieux les plus fréquentés du Parc.

Un kiosque de l'OCPM invitait les visiteurs à indiquer leurs souhaits pour le Parc sur un panneau et à les déposer dans une **boite à suggestions**. Aussi, une équipe mobile a mené une **enquête par interceptions** où des visiteurs, sélectionnés au hasard, étaient invités à répondre aux questions d'un « *enquêteur* », muni d'une tablette électronique. Ces activités étaient aussi l'occasion pour les usagers du Parc de participer à la démarche de consultation en cours.

Activité contributive citoyenne

L'OCPM a élaboré une « *activité contributive citoyenne* » dont l'objectif était d'amener de petits groupes de personnes à discuter du potentiel du parc Jean-Drapeau et des orientations à favoriser dans le plan directeur, à l'aide d'une activité auto-organisée ou en compagnie d'un

animateur de l'OCPM. Une trousse téléchargeable était mise à leur disposition. Au total, cinq activités de ce type ont été organisées, dont une auprès d'élèves d'une école secondaire.

L'audition des opinions

Les six séances d'audition des opinions qui se sont déroulées sur cinq jours ont été l'occasion pour tous ceux qui le désiraient de donner leur avis par écrit ou en personne. La commission a reçu 75 mémoires, dont 43 ont fait l'objet d'une présentation. Six participants sont intervenus sans déposer de mémoire.

Tableau synthèse de la participation

Activité	**Dates**	**Nombre de participants**
Séance d'information		
Sur place	24 avril	220
En ligne	24 avril au 25 sept.	1053
Rencontres avec les partenaires insulaires (5)	9, 12, 20 mars, 3 avril, 1er mai	19
Rencontres ciblées (3)	23, 24 et 29 mai	13
Soirées thématiques (4)		
Services et activités	7 juin	32
Aménagement et mise en valeur	11 juin	38
Transports et déplacements	12 juin	28
Gouvernance et modèle d'affaires	19 juin	18
Activités terrain	14, 16, 20 et 21 juillet	190
Interceptions	14, 15, 21 juillet, 3, 4, 5, 10, 11, 12 août	721
Activités contributives citoyennes (5)	6, 7, 10, 23 sept., 4 octobre	106
Questionnaires en ligne		
Questionnaire d'introduction	5 avril au 24 sept.	2032
Services et activités	27 juin au 24 sept.	1058
Aménagement et mise en valeur	18 juillet au 24 sept.	347
Transports et déplacements	2 août au 24 sept.	369
Gouvernance et modèle d'affaires	21 août au 24 sept.	433
Assistance aux séances d'audition des opinions	26, 27 et 28 sept., 2, 3 octobre 2018	256
Opinions orales et écrites		
Mémoires déposés avec présentation		43
Interventions sans dépôt de mémoire		6
Mémoires déposés sans présentation		26
Opinions en ligne (mini-mémoires)		117
	TOTAL :	**7125**

Vision sur 10 ans

2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

La consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de participation et de durée. Citoyens comme organisations ont profité des nombreuses occasions qui leur ont été proposées pour exprimer leur opinion quant aux enjeux actuels et futurs de ce lieu, en vue de l'élaboration du plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Dans le présent chapitre, nous résumerons les préoccupations, les attentes et les opinions exprimées lors des prérencontres, des soirées thématiques, des activités terrain et contributives, dans les questionnaires et opinions en ligne, ainsi que dans les mémoires et présentations lors des séances d'audition des opinions.

2.1 Attentes par rapport à la consultation publique et le plan directeur

Autant les citoyens, les groupes que les organisations concernées par l'avenir du Parc ont souligné l'attachement des Montréalais pour ce lieu ainsi que la chance pour Montréal, les résidents et les touristes de pouvoir profiter d'un site aussi unique et emblématique que le parc Jean-Drapeau.

La tenue de consultations publiques a été accueillie favorablement. En effet, la nécessité, voire l'urgence, de doter le Parc d'une vision d'ensemble pour lui assurer un développement cohérent ont été soulignées à de très nombreuses reprises. Toutefois, plusieurs intervenants ont déploré que la consultation ait lieu après l'annonce d'investissements importants et le début de travaux majeurs. À cet égard, la principale critique concerne les travaux en cours pour la création de l'amphithéâtre sur l'île Sainte-Hélène (aussi appelé « *amphithéâtre naturel* »). Un investissement qui aurait dû être utilisé pour la mise en œuvre du futur plan directeur issu de la consultation, selon certains.

En somme, les participants souhaitent que cet exercice de consultation soit porteur de résultats et, contrairement à des pans importants du dernier plan directeur adopté en 1993, débouchent sur des actions ambitieuses « *afin que le parc retrouve ses lettres de noblesse*[15] ».

2.1.1 Vision d'ensemble

Le manque de planification dans la gestion du parc Jean-Drapeau est grandement déploré et plusieurs croient que cela nuit au développement du Parc étant donné que l'approche à la pièce ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble[16] ni de faire du Parc « *la destination prisée et prestigieuse qu'elle mériterait de devenir*[17] ».

[15] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 4
[16] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 2
[17] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6

Pour ce faire, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) incite la direction du Parc ainsi que les élus de la Ville *« à poser des gestes pour corriger des années de laisser-aller et de manque de vision globale [alors que] les projets de développement ou de méga activités sont présentés et analysés à la pièce, les patrimoines sont sous-entretenus et la vocation d'espace vert et bleu public n'est pas mise à l'honneur*[18] ». Ce parc ne peut pas être seulement une collection d'attractions, explique Culture Montréal[19]. Un citoyen abonde dans le même sens, en déplorant « *le manque de vision globale qui prévaut actuellement et l'empiétement progressif sur le parc par les promoteurs d'événements, au profit des intérêts privés, au détriment des citoyens*[20] *».* Dans cette perspective, Héritage Montréal demande « *que ce site exceptionnel et complexe soit doté d'une vision d'ensemble, cohérente avec son histoire et sa valeur de lieu public afin d'en assurer la conservation, l'accessibilité et la fonction dans la vie collective*[21] *»*. À l'avenir, une *« vision extrêmement ambitieuse* » doit piloter le plan directeur et les actions de tous les intervenants, qu'ils soient gouvernementaux, municipaux, privés ou citoyens, à court terme et pendant les décennies à venir, résume un citoyen[22].

Plusieurs participants considèrent que le prochain plan directeur doit être porté par une vision d'ensemble et qu'il faut profiter de l'occasion pour faire une mise à jour du plan de 1993[23]. Des intervenants ont rappelé que ce plan comportait des orientations prometteuses qui faisaient alors consensus : faire du parc Jean-Drapeau *« un lieu résolument vert et bleu*[24] *»* et créer un « *cadre cohérent permettant d'accueillir [une] constellation d'expériences*[25] *»*. Dans un mémoire posthume, Mark London, qui a coordonné l'élaboration de ce plan pour la Ville de Montréal entre 1989 et 1993, a rappelé que le site devrait être un grand parc incluant des installations majeures à l'intérieur de pôles d'activité soigneusement délimités et accueillant des événements strictement limités dans le temps. Dans son mémoire, il juge que *« malheureusement, ce plan fut peu respecté au cours des décennies subséquentes [alors que depuis] la préoccupation centrale est d'augmenter la fréquentation et surtout les revenus pour la SPJD et la Ville, plutôt que d'entretenir et de mettre en valeur les espaces verts et de protéger l'environnement*[26] *».*

Un citoyen déplore aussi que pour accueillir de grands événements, on ait laissé la nature se détériorer au fil des années à la suite des *« efforts louables [qui] furent accomplis à la fin des années 1980, sous la direction de l'architecte et urbaniste Mark London, pour unifier ce site*

[18] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6
[19] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8
[20] Luc Valade, doc. 8.65, p. 1
[21] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 1
[22] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2
[23] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[24] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8
[25] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 13
[26] Mémoire posthume déposé au nom de monsieur Mark London, doc. 8.75

morcelé en un vaste ensemble cohérent vert et bleu et en consolider les pôles d'activités récréatives et culturelles[27] *»*.

Le CRE-Montréal déplore que depuis de nombreuses années, la SPJD a « *fait des choix stratégiques et réalisé des aménagements majeurs, sans que la population ne soit correctement informée et consultée, même si la Ville et l'Agglomération se sont dotées de processus de consultation efficaces* ». Compte tenu de l'impact de ces changements sur le Parc, la société montréalaise aurait été en droit de donner son opinion en amont[28]. Tourisme Montréal considère également « *qu'en toute logique, il aurait été préférable qu'un nouveau plan directeur soit adopté avant d'entreprendre le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV)*[29] *»*.

Contexte de la consultation

La mise en œuvre du *plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène* (« PAMV ») a reçu de très vives critiques, notamment à cause de ses coûts, de son impact négatif sur l'environnement et de la place que cet investissement accorde à la vocation événementielle du Parc. De très nombreux participants ont déploré que la construction de l'amphithéâtre et le nouvel aménagement de l'allée Calder aient nécessité la coupe d'un nombre important d'arbres, le remblayage de bassins d'eau et de milieux humides qui ont grandement perturbé la biodiversité du Parc[30].

Pourtant, la première version du PAMV avait été bien accueillie, a rappelé le CRE-Montréal. « *Dans la forme proposée en 2013, [celui-ci] semblait en adéquation avec les orientations du Plan directeur de 1993 (restauration de la Place des Nations, prolongement des promenades riveraines et verdissement du parc)*[31] *»*. Un citoyen abonde dans le même sens, considérant que celui-ci est « *toujours valide aujourd'hui à quelques détails près*[32] *».*

Piknic Électronik a rappelé que le plan d'aménagement de 2013 a été remplacé à compter de 2014 par un plan modifié qui mettait l'accent sur l'aménagement d'un « *méga-amphithéâtre* » offrant une capacité de 65 000 personnes, en plus de la mise en valeur de L'Homme de Calder — l'allée Calder — et un belvédère. L'organisme conclut : « *si nécessaires et grandioses ces travaux puissent-ils être pour le parc Jean-Drapeau et pour la Ville de Montréal, force est de constater qu'ils n'ont pas été pensés en tenant compte des besoins de l'ensemble des acteurs du parc*[33] *».*

[27] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 1
[28] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7; Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 2
[29] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4
[30] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1; Opinions en ligne – Raymond Lutz, doc. 9.10; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1
[31] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7
[32] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 8 et 9
[33] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 9, 10 et 11

Le CRE-Montréal abonde dans le même sens et trouve malheureux que « *le projet a pris une toute autre direction avec le réaménagement et l'agrandissement majeur de l'amphithéâtre, afin d'accueillir jusqu'à 65 000 personnes […], soit une hausse de 33 % de la capacité*[34] *».*

Des interrogations ont été soulevées sur les investissements importants consentis à un amphithéâtre qui ne serait utilisé *a priori* que quelques fois par année. Certains pensent que l'argent nécessaire à ce projet aurait pu être consacré aux priorités identifiées dans le PAMV initial, comme la restauration de la Place des Nations et la création d'une promenade en bordure du fleuve dans le secteur des stationnements, « *tel que prévu dans le projet équilibré qui avait précédemment fait consensus*[35] *».* De l'avis de Piknic Électronik *« les sommes prévues tant pour la promenade que pour la Place des Nations ont été affectées à l'agrandissement de l'amphithéâtre*[36] *».* L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) déplore que de nouveaux équipements aient récolté la plus importante part des investissements au cours des dernières années, mais que *« les actifs dits naturels se sont vus dépréciés, faute de stratégie de développement, de conservation et d'entretien, et ce, à la faveur d'une plus grande minéralisation de l'espace public*[37] *»*.

En somme, résume Héritage Montréal, « *la chronologie du dossier montre combien tarde la mise à jour de la vision établie […] à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, ne serait-ce que pour refléter l'état actuel du site et son statut. Aussi, on a vu les conséquences sur le patrimoine collectif que constitue le parc, de la confusion entre une véritable vision d'ensemble fondée sur les valeurs du lieu pour la société et une succession de "grands projets" et de décisions à la pièce*[38]*. »*

2.1.2 Le territoire visé

Le territoire visé par la consultation a fait l'objet de quelques interventions qui considèrent que le plan directeur ne peut pas être élaboré en se concentrant uniquement sur le territoire confié à la SPJD, soit les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. La réflexion sur l'avenir du Parc doit aussi se faire en s'assurant que celui-ci s'intègre à son environnement de manière respectueuse et cohérente. En ce sens, la commission a reçu des propositions qui concernent aussi ses liens avec les municipalités de la Rive-Sud et des quartiers du Vieux-Montréal ou de la Cité du Havre et, plus largement, son lien avec le fleuve et la montagne.

Tourisme Montréal est d'avis, que « *le plan directeur devra également se préoccuper des liens à resserrer entre le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port de Montréal, car ils sont tous deux parmi les sites récréotouristiques les plus importants au Canada. Leur fréquentation combinée totalise une*

[34] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7
[35] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6; Opinions en ligne – Clément Robert-Bigras, doc. 9.7
[36] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 9
[37] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9
[38] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 1

quinzaine de millions de personnes annuellement[39]*.* » Héritage Montréal recommande aussi que l'exercice de réflexion en cours dépasse les seules limites de la Ville ou de l'agglomération de Montréal et invite à une collaboration métropolitaine qui prenne le fleuve Saint-Laurent comme lien et fil conducteur plutôt que comme frontière administrative. Une telle approche de « *parc-archipel des îles concerterait le parc Jean-Drapeau, le parc national des îles de Boucherville et l'île Saint-Bernard qui partagent une géographie et un patrimoine*[40]*. »* Selon un citoyen, qui abonde dans le même sens, le territoire visé doit déborder des strictes limites juridiques de la SPJD et *« doit englober La Ronde, le pont de la Concorde, la Cité du Havre ainsi que les parties contiguës de la voie maritime*[41] *».* Un autre considère que le Parc devrait s'étendre jusqu'au pont Victoria et inclure le parc de Dieppe de l'autre côté du pont de la Concorde[42].

Plusieurs ont souligné l'importance de prendre en considération l'impact des activités et du développement du Parc sur le voisinage, que ce soit sur les habitants de la Cité du Havre ou de la Ville de Saint-Lambert. Ces derniers considèrent qu'il est impératif de prendre en compte leurs préoccupations dans l'élaboration du prochain plan directeur, notamment en matière de circulation automobile et de bruit.

2.1.3 Les études et diagnostics

Pour permettre une vision globale et apporter des éclairages plus précis, certains intervenants ont demandé que la SPJD s'engage à produire un certain nombre d'études supplémentaires. À ce titre, l'AAPQ estime que le plan directeur devrait intégrer « *une étude globale et approfondie des unités de paysage de l'ensemble du site […] afin d'orienter la conception du plan d'aménagement d'ensemble* ». Cette étude devrait comprendre des analyses quantitatives et qualitatives établissant les caractéristiques paysagères sous l'angle végétal, physique, socioculturel, historique, symbolique et esthétique, et les caractéristiques paysagères issues des interrelations de facteurs naturels et humains[43].

Quant à la faune, le CRE-Montréal croit que la protection des espèces présentes sur les îles impose une meilleure connaissance des données; celles-ci sont « *malheureusement déficientes* » et ne permettent pas de brosser un bon portrait de la situation, incluant l'impact des activités et des aménagements du Parc et propose de réaliser l'ensemble des inventaires biophysiques requis[44].

[39] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 3
[40] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5
[41] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2
[42] Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 10 et 17
[43] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 10 et 11
[44] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 13

Un citoyen voudrait que l'on produise et rende publique à très court terme une analyse patrimoniale actuelle du site (incluant La Ronde) couvrant l'Expo 67 ainsi que Terre des Hommes[45].

2.1.4 Les politiques et plans existants

Pour assurer la cohérence de sa vision, les participants estiment que le futur plan directeur doit aussi tenir compte des différentes politiques et règlementations existantes. Pour Vélo Québec, comme pour d'autres, « *la vision de développement du parc Jean-Drapeau doit obligatoirement être en lien avec l'ensemble des plans ou stratégies mises de l'avant par l'administration montréalaise au cours des dernières années, notamment :*

- *Le plan de développement durable 2016-2020;*
- *La stratégie d'électrification des transports 2016-2020;*
- *La politique de l'arbre (2005);*
- *Le plan de transport (2008);*
- *La politique de développement culturel 2017-2022*[46]. »

Pour l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), le Parc s'inscrit aussi dans un contexte plus vaste. En ce sens, il lui apparait essentiel de prévoir l'arrimage harmonieux, notamment avec le plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Port, attendu de la Société du Vieux-Port de Montréal, la Stratégie centre-ville et à son plan d'action, la réflexion en cours dans l'arrondissement de Ville-Marie sur la qualité du cadre bâti, le futur Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, la future Stratégie gouvernementale pour l'architecture que s'est engagé à adopter le gouvernement en juin 2018 dans son plan d'action de la politique culturelle 2018-2023[47].

Dans le même sens, un regroupement sportif demande que le plan directeur soit arrimé avec la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et souligne que la SPJD « *doit s'assurer d'un alignement cohérent de ses diverses pratiques de gestion avec l'ensemble des plans directeurs en sport de la Ville de Montréal afin de permettre une certaine harmonisation des différentes pratiques de gestion des infrastructures et équipements sportifs en place sur l'ensemble du territoire montréalais*[48] *».*

Un citoyen veut voir intégrer au plan directeur les recommandations les plus pertinentes du Plan directeur de mise en valeur du site militaire datant de 2001[49]. Quant à la Chambre de commerce

[45] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18
[46] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 5-6
[47] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6
[48] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 22 à 25
[49] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18

du Montréal métropolitain (CCMM), elle voudrait qu'on y considère aussi la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal[50].

2.1.5 Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur

Des participants ont manifesté le souhait que les recommandations et les avis qui émanent des consultations en cours soient porteurs, que le futur plan directeur soit respecté et qu'il bénéficie d'un processus de suivi transparent par la SPJD.

Ainsi, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) signale qu'une fois le consensus établi et les décisions prises, « *il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt* ». Il craint que des décisions prises à la pièce, en fonction de projets particuliers et précise que « *si l'on peut faire preuve de souplesse, il s'agit de n'accepter de nouveaux projets que s'ils s'intègrent à la vision d'ensemble préalablement définie*[51] *»*.

Le CRE-Montréal ajoute que « *puisque bien des principes du Plan directeur de 1993 ne se sont pas traduits par des actions concrètes, l'adoption d'un nouveau plan directeur doit absolument s'accompagner d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et son suivi*[52] *»,* tandis qu'une citoyenne est d'avis qu'un horizon décennal est trop étroit et qu'il faudrait « *élaborer le plan directeur pour les trente années à venir, quitte à prévoir des réévaluations intermédiaires*[53] *».* Héritage Montréal recommande de tenir des consultations publiques sur le nouveau plan directeur qui découlera de la présente démarche[54].

Quant à Mark London, celui-ci, juge que sa mise en œuvre doit être assumée par la Ville elle-même, notamment par le Service des grands parcs et souhaite *« que le processus de planification [soit] dirigé par un comité d'orientation rassemblant un large éventail d'intérêts et d'expertises, incluant des représentants d'organismes communautaires*[55]*. »*

2.2 L'identité du parc Jean-Drapeau

Quelles sont les missions et les vocations du Parc? Quelles valeurs devront guider son développement durant les dix prochaines années? À qui appartient-il et à quels publics doit-il s'adresser? Ces questions ont interpellé un nombre important de participants qui considèrent qu'elles sont déterminantes pour établir les priorités et les orientations du futur plan directeur.

[50] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7
[51] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 5 et 6
[52] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6
[53] Docomomo Québec, doc. 8.57, p. 1 et 2
[54] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 27
[55] Mark London, doc. 8.75

Pour aborder la mission du Parc et sa vocation, plusieurs intervenants ont invoqué l'ADN de ce territoire aux multiples facettes. Certains soulignent que cet ADN est avant tout lié à ses espaces verts et bleus, à son patrimoine et son histoire ou à son héritage de grand parc urbain de la métropole. D'autres y voient un lieu dont l'identité provient des grands rassemblements, l'héritage de l'Expo 67 ou de ses installations sportives héritées, notamment des Jeux olympiques de 1976[56].

On rappelle aussi l'importance de prendre en compte les activités, les organisations, les associations actuellement présentes au Parc, tout comme les partenaires insulaires de la SPJD que sont La Ronde (Six Flags), le musée de l'environnement (la Biosphère), le Casino de Montréal et le Musée Stewart.

Selon Tourisme Montréal, ces identités aux multiples facettes invitent à trouver un équilibre harmonieux entre les plusieurs composantes du Parc que sont :

- ce que fut historiquement l'île Sainte-Hélène; un parc où les Montréalais allaient s'évader de la ville, s'y détendre, s'y baigner et qui se prolonge aujourd'hui par le parc historique de l'île Sainte-Hélène, le Complexe aquatique, la plage Jean-Doré, les Jardins des Floralies;
- un parc qui respecte et intègre l'esprit d'Expo 67;
- un parc à qui on a greffé progressivement, depuis plus de cinquante ans, des installations atypiques : un bassin olympique, un circuit de course automobile, un casino, en plus du parc d'attractions qui faisait partie d'Expo 67;
- un parc qui accueille chaque année des dizaines d'événements, autant au bénéfice des Montréalais que de leurs visiteurs — dont la Fête des neiges, les Week-ends du monde, Osheaga, les Piknic Électronik;
- un parc qui, en plus des événements, héberge de nombreuses activités sportives et de plein air, et propose une offre culturelle remarquable : patrimoine historique, naturel et moderne, musées, art public, etc.[57]

Publics cibles

Certains participants ont émis des inquiétudes quant à la fréquentation et à la notoriété du Parc, ou du sentiment d'appartenance à celui-ci[58]. Ils plaident pour que le développement du Parc réponde avant tout aux besoins des Montréalais, car « *tout parc urbain a d'abord pour vocation d'être fréquenté par les habitants vivant à proximité* [59] », alors que d'autres le voient comme un attrait touristique d'envergure internationale.

[56] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4; Ordre des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.62, p. 15; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9; Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 3
[57] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4
[58] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[59] Ordre des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.62, p. 15; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1

Pour l'OAQ, étant donné son importance historique et culturelle, de même que sa situation géographique, le parc Jean-Drapeau *« devrait attirer les habitants du Grand Montréal, mais aussi tous les Québécois »*. Et de conclure que « *si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement* ». En d'autres mots : « *il faut [que le parc] soit approprié par les Montréalais pour qu'il devienne intéressant pour les touristes*[60] *».*

Quelques intervenants considèrent qu'il s'agit également d'un parc de proximité pour les habitants de Griffintown et du Vieux-Montréal, d'autant plus que ceux-ci n'ont que peu d'espaces verts et qu'on y retrouve une population de plus en plus nombreuse[61].

Selon un citoyen, ce sont les enfants qu'il faut attirer au Parc si on cherche un effet bénéfique à long terme. Ce faisant, « *les parents redécouvriront la magie de ce site […] et, en vieillissant, les enfants y resteront attachés* ». Selon lui, il faut prendre l'exemple de ce qui se passe en ce sens au Musée des beaux-arts où les activités éducatives pour enfants « *assurant leur propre avenir en développant des publics*[62] *».* Par ailleurs, les répondants aux questionnaires en ligne sur les services et les activités pensent majoritairement (53 %) que le parc Jean-Drapeau (PJD) doit prioritairement améliorer son offre de services pour les familles[63].

2.2.1 Vocations et missions du Parc

Espace naturel et de détente

Une tendance majoritaire se dégage pour que le parc Jean-Drapeau retrouve davantage une vocation de parc naturel. Pour les défenseurs de ce point de vue, il faut que le prochain plan directeur priorise les actions qui favorisent la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Ils souhaitent que le Parc améliore le bien-être des citoyens, qu'il soit un lieu de détente et d'évasion, qu'il permette de connecter les gens à la nature, tel que légué par les créateurs du Parc et le premier plan d'aménagement du Parc élaboré par l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd en 1931[64]. Selon eux, la vocation « *d'espace bleu et vert doit primer* », tandis que les autres vocations devraient en découler[65]. C'est dans ce sens que l'AAPQ voudrait que le plan directeur réitère la vocation de grand parc urbain animé, de valeur patrimoniale, dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles,

[60] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 3
[61] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 3; Etienne Lafrance, doc. 8 26, p. 1
[62] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2
[63] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[64] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16; Les amis de la montagne, doc. 8. 73.1, p. 8; Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9; Opinions en ligne – Paul Hanson, doc. 9.2; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1
[65] Rencontres ciblées, doc. 4.8

récréatives, sportives et de plein air[66]. Le Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec demande d'agir pour la préservation du Parc et d'en faire « *le poumon de l'autre rive*[67] *».*

Le CRE-Montréal rappelle que le Parc recèle de milieux naturels verts et bleus d'une valeur indéniable et constitue un site important pour la biodiversité à l'échelle de la CMM grâce à des espaces comme le mont Boullé, ainsi que les boisés et les jardins, hérités d'Expo 67 et des Floralies. Il déplore que cette vision de parc nature « *peine à trouver sa place dans la vision et les orientations* » soumises dans la documentation de la SPJD, alors qu'il existe « *une urgence écologique* » sur plusieurs secteurs du Parc où il faut agir sans tarder pour préserver et améliorer la biodiversité[68]. Même son de cloche du côté du Musée Stewart qui s'étonne que dans l'énoncé de mission proposée par la SPJD les notions d'espace naturel et de parc public soient absentes, ce qui laisse entendre « *que la valorisation du parc vert n'est pas une priorité [alors que] l'essence même de ce lieu réside en sa richesse de pôles naturels et culturels*[69]*. »*

De façon générale, de nombreux participants ont exprimé le souhait que l'expérience nature soit bonifiée afin que les visiteurs puissent profiter davantage des attraits naturels du Parc que sont les lacs, les canaux, les forêts et le fleuve, surtout dans le contexte des dernières années, où l'on a coupé des arbres et remblayé des bassins, lacs, canaux, provoqué la diminution des pelouses « *pour des impacts très déplorables* » sur les milieux humides et la biodiversité[70]. Ainsi le CRE-Montréal déplore que « p*our accommoder la tenue de grands événements, le parc ait subi d'importantes pertes de milieux naturels : perte de canopée, de superficies végétalisées et de milieux humides* ». L'organisme explique que les « *1000 arbres abattus et la minéralisation de grandes surfaces de l'île Ste-Hélène lui ont porté un dur coup [car] ces arbres comptaient pour 5 % de la canopée* [d'autant plus que] *les grandes foules et l'installation d'équipements temporaires provoquent l'appauvrissement du couvert végétal et la compaction des sols*[71] *».* De son côté, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) préconise de protéger « *l'écrin naturel qui englobe le parc, avec sa canopée abondante et son accès au fleuve* » et souligne que le Parc devrait viser à atteindre, d'ici 2022, la même densité de canopée que celle qui existait avant la construction de l'amphithéâtre[72].

Par ailleurs, le CRE-Montréal regrette que le caractère insulaire du Parc soit très peu mis de l'avant, notamment que les points de vue vers le fleuve et la ville soient trop peu aménagés et mis en valeur, que l'accès physique à l'eau soit inexistant et que les berges soient oubliées ces dernières années. Selon l'organisation, l'eau occupe pourtant une place centrale dans l'ADN du

[66] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8
[67] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16
[68] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 8 et 13
[69] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3
[70] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6
[71] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9
[72] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

Parc, tant au niveau de ses rives que de milieux humides intérieurs. Pour l'organisme, les possibilités sont multiples afin de redonner au Parc son statut d'espace vert et bleu, notamment en matière de « *gestion durable des eaux pluviales, de protection et mise en valeur des milieux humides, de sensibilisation et éducation*[73] *»*.

Le parc Jean-Drapeau « *largement asphaltée* » gagnerait à être déminéralisé et verdi, résume le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) qui voudrait aussi qu'une plus grande attention soit portée à la protection de la faune et de la flore[74]. En effet, il est impératif, selon plusieurs intervenants, de « *respecter les "résidents" de l'île, oiseaux, faune et flore et assurer la protection de leur habitat et leur quiétude*[75]*. »* À cet égard, une citoyenne rappelle qu'il y a énormément d'espèces qui vivent au Parc (renards, marmottes, oiseaux, serpents, etc.) qui dépendent des insectes et de la flore (les plantes sauvages), et que celles-ci ont besoin, pour vivre, d'un habitat naturel et intact. À ses yeux, « *à force de couper des arbres, bétonner, faire de nouvelles installations, on met en péril tout l'écosystème du parc* ». Elle recommande donc « *d'arrêter de suraménager* » le Parc, d'installer des nids pour les oiseaux le plus loin possible des zones de spectacle et de délimiter des aires protégées interdites aux visiteurs[76]. Aussi, un citoyen note le plaisir pour les enfants d'observer les animaux dans leur milieu naturel et recommande d'intégrer « *la faune animale* » à sa mission de conservation de la nature[77].

Plus particulièrement, pour un citoyen le terme « parc » est trop large et explique que « *la ville de Montréal regorge de "parcs" qui sont des carrés de gazons inexploitables* », alors que le parc Jean-Drapeau est « *le seul parc avec un minimum d'intérêt écologique directement accessible en métro* ». Il conclut que celui-ci devrait être considéré comme un parc à vocation écologique et environnemental[78]. Vision partagée par le regroupement QuébecOiseaux qui note qu'avec ses « *208 espèces observées, le parc Jean-Drapeau se situe présentement au 4e rang des meilleurs sites d'observation à Montréal* », mais il ne se situe toutefois qu'au 10e rang en termes d'achalandage par les ornithologues. Afin d'augmenter l'achalandage de ces derniers, particulièrement en dehors de la période estivale, l'organisme voudrait que le Parc se dote de certains aménagements (arbres fruitiers, nichoirs, mangeoires), ce qu'appuie un citoyen qui demande que soient créées « *des zones favorables pour l'accueil des oiseaux migrateurs et aux limicoles qui ont déserté Montréal*[79] *».*

Plus généralement, des participants souhaitent que l'écologie et le développement durable « *se manifestent dans l'aménagement du parc* », que l'on développe une « *vision complètement*

[73] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9
[74] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 13
[75] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6
[76] Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 2
[77] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1
[78] Opinions en ligne – Maxime Aubert, doc. 9.2
[79] Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 3; Opinions en ligne – Maxime Aubert, doc. 9.2

intégrée de développement durable[80] *».* Un citoyen demande l'élaboration d'un « *véritable plan de développement durable* » et demande que l'on y adjoigne les moyens adéquats, notamment financiers, de protection de la faune, de préservation des habitats existants et futurs, et permettant de développer un milieu sain pour les usagers[81].

Finalement, Evenko estime que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur*[82] *»*. L'AAPQ demande expressément à la SPJD de « *s'appuyer sur une saine gestion des actifs naturels pour consolider sa vocation première : le contact avec la nature et le fleuve*[83] *».*

Lieu de divertissements

Lors de la rencontre tenue par la commission avec les organisateurs d'événements[84], ces derniers ont tous souligné la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro. Ils se considèrent chanceux de pouvoir organiser leurs activités dans un tel endroit qui permet de tenir des événements, que ce soit d'envergure locale ou internationale et qui, chacun à leur façon, bénéficient avant tout aux Montréalais.

On a souligné le rôle positif de ces événements pour faire connaître le Parc auprès du grand public, ce qui contribue à en faire un attrait touristique majeur. Les organisateurs d'événements ont noté l'impossibilité de déménager leurs activités ailleurs ou de restreindre leur programmation sans nuire à leur mission. Une telle éventualité remettrait en question leur modèle d'affaires ou même leur survie, ce à quoi fait écho l'opinion de Festivals Événements Québec (FEQ)[85]. Selon ce dernier, peu ou pas d'alternatives s'offrent à plusieurs d'entre eux : les sites existants au Quartier des spectacles ou les autres parcs à Montréal sont occupés par d'autres festivals durant l'été et la possibilité de vendre des billets n'existe pas dans ces endroits. En somme, « *le parc Jean-Drapeau constitue un lieu de prédilection pour la tenue de concerts d'envergure et la présence d'un grand amphithéâtre naturel sera certainement un atout majeur pour maximiser la qualité de l'expérience*[86] *».*

Certains estiment que la région métropolitaine possède déjà un réseau de parcs urbains et nationaux ayant *« comme réelle et unique mission la conservation d'un écosystème naturel »* et que, par conséquent, la ville est déjà dotée de « *sites de grande envergure qui mettent en valeur*

[80] Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 13
[81] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 18
[82] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[83] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9
[84] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3
[85] Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1 et 2
[86] Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 4

et protègent des espaces naturels au bénéfice de tous[87] *»*. Il faut donc réfléchir le développement des parcs urbains non pas dans une approche individuelle pour chacun d'eux, mais plutôt en considérant l'ensemble des parcs d'un territoire. De ce point de vue, le parc Jean-Drapeau, avec son offre récréotouristique d'envergure, doit être considéré comme complémentaire. Ainsi, la Chaire de tourisme Transat plaide « *en faveur du maintien de la diversité des fonctions de ce parc. Tout changement devrait aller donc dans le sens de l'ajout d'activité, et certainement pas dans le sens du retrait ou voire même du bannissement*[88] *».*

Les organisateurs d'événements et les intervenants des milieux économiques[89] ont plaidé pour reconnaitre la vocation événementielle du Parc, voire comme un « *terrain de jeu* ». Evenko, recommande à la SPJD de pleinement assumer la vocation événementielle historique du Parc qui, depuis 50 ans, a été modelé par les événements marquants qu'il a accueillis. Pour ce dernier, *« le moment est tout désigné pour que la SPJD élargisse et diversifie son offre pour devenir un pôle événementiel exemplaire, doté d'une programmation événementielle sur douze mois […] sur l'entièreté de son territoire en respectant son environnement*[90] *»*. Pour Evenko, *« le parc devrait faire une place de choix aux célébrations festives organisées par tout promoteur qui soit*[91] *».*

La CCMM recommande de centrer la vocation du parc Jean-Drapeau sur une vision axée sur le divertissement ou, en d'autres termes, se positionner comme « *terrain de jeu de la métropole* » en imitant les grands parcs urbains du monde, comme le Central Park de New York, le Hyde Park de Londres ou le Stanley Park de Vancouver, « *pour passer du statut de connu à celui de recherché* ». Selon elle, ce Parc a été pensé et créé à cette fin et, « *toute métropole doit disposer de vastes espaces extérieurs permettant d'accueillir des événements à grand déploiement, des activités familiales ainsi que des aires de repos et d'évasion. Des destinations pensées pour divertir autant les citoyens que les touristes*[92]*. »*

Les représentants des organisateurs d'événements ont noté l'importance des retombées positives des événements majeurs internationaux. Ceux-ci « *servent de catalyseur pour l'attraction et la rétention de touristes. Ils se traduisent en revenus pour les hôtels, restaurants et autres commerces, générant ainsi des retombées économiques significatives pour le Québec. Ils contribuent significativement au rayonnement du Québec à l'étranger*[93] *»*. Plus précisément, l'International des Feux Loto-Québec, OSHEAGA, Piknic Électronik, le Grand Prix du Canada permettent de générer plus de 100 M$ au PIB *« et sont les plus "payants" qui soient pour la*

[87] Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 2; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5
[88] Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 6
[89] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 16
[90] Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6
[91] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[92] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 1, 4 et 5
[93] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 7

collectivité, pour Montréal, certes, mais aussi pour les gouvernements du Québec et du Canada », d'après le Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec (RÉMI)[94].

Outre les retombées économiques, les événements majeurs internationaux sont également, selon des intervenants, d'importants moteurs sur les plans culturel, social et régional. Selon le FEQ, les festivals et événements sont une des richesses du Québec, marquent son unicité, permettent de valoriser les municipalités, d'animer une communauté, de mettre en valeur un territoire et de participer à la qualité de vie citoyenne[95]. Aux yeux du RÉMI, les événements majeurs « *contribuent à véhiculer une image positive d'une ville, de sa culture et de ses habitants à l'étranger et sont un espace important pour des artistes locaux et une plateforme d'échanges pour les artistes invités. De plus, ils permettent à des entreprises d'ici de développer une expertise et un talent québécois reconnus et exportés à l'international*[96]*. »*

Le FEQ souligne que « *l'écosystème qui assure la pérennité et la croissance des festivals et événements demeure fragile. Pour maintenir une vitalité du secteur événementiel, tous les facteurs doivent être présents et tous les acteurs doivent être des parties prenantes impliquées. Il a été souligné que des modifications rapides aux "paramètres d'utilisation" pourraient créer une incertitude, voire des difficultés majeures aux événements qui s'y déroulent actuellement*[97]*. »*

Plusieurs citoyens, notamment lors des consultations en ligne et des interceptions, ont également fait valoir le plaisir qu'ils ont à fréquenter les festivals et les grands événements facilement accessibles et « *d'envergure internationale* » durant la saison estivale dont ils veulent le maintien, voire l'augmentation[98]. Notons que la moitié des répondants à l'enquête par interception réalisée dans le Parc souhaitent que l'offre de spectacles d'envergure soit davantage développée. Mentionnons aussi que plus de 10 000 personnes ont signé en ligne le manifeste lancé par Evenko en faveur du rôle événementiel du Parc[99].

En somme, dit le RÉMI, un festival ou un événement majeur contribue à créer un lien social et participe significativement à la qualité de vie des citoyens : *« C'est un véhicule de l'expression d'une relation entre l'identité, l'appartenance collective et le lieu*[100] *»*.

[94] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 11 et 12
[95] Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1
[96] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 8, 11 et 12
[97] Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1 et 2
[98] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15; Claude Daoust, doc. 8.42, p. 1; Opinions en ligne – Roger Bill, J-B Lemieux, J-M Desmarais, doc. 9.1; Alex Alie, doc. 8.59, p. 1
[99] Evenko, doc. 8.16, p. 9
[100] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 7 et 8

Lieu patrimonial et de découvertes

Plusieurs participants s'accordent pour dire que la valorisation du patrimoine et la vocation archéologique du Parc ont été mises de côté au fil des ans au profit de différents projets de développement[101] et que « *la majorité des décisions prises depuis plus de vingt ans ont été à l'encontre du respect du patrimoine bâti du site*[102] *»*. Selon ces intervenants, celui-ci « *devrait avant tout être un lieu de découvertes patrimoniales et naturelles*[103]*. »*

Par conséquent, Culture Montréal recommande que le plan directeur « *s'inscrive dans une vision de développement cohérente, faisant de l'histoire, du patrimoine et de la géographie le terreau privilégié à partir duquel réémergera une identité collective forte, suscitant l'adhésion de l'ensemble des citoyens*[104] *».* Un citoyen souhaite la mise en œuvre d'un plan de préservation des artefacts patrimoniaux qui subsistent depuis la présence autochtone sur les îles et propose leur mise valeur grâce à des outils d'interprétation[105]. Pour un autre participant, « *l'actuelle réflexion sur le réaménagement du parc Jean-Drapeau est l'occasion privilégiée de matérialiser la mémoire historique et encore très vivante de l'Expo 67* ». Il rappelle qu'une demande de classement patrimonial du mobilier urbain de cet événement est actuellement à l'étude au ministère de la Culture et des Communications[106].

Selon Héritage Montréal, le plan directeur « *devrait reconnaître la valeur prioritaire de certaines composantes du parc, voire de l'ensemble du territoire des îles, pour le patrimoine de la métropole et pour son rayonnement national et international. Il doit en assurer l'entretien, la restauration, la mise en valeur et une utilisation – permanente, transitoire, événementielle ou saisonnière – compatible avec leur valeur d'actif patrimonial*[107]*. »* Plus spécifiquement, il recommande que la gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel[108].

Aussi, l'AAPQ a rappelé que « *l'île Sainte-Hélène s'est vu accorder en 2007 un statut dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec [et] que les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens*[109] *».* D'ailleurs, certains déplorent que le nom historique de l'île Sainte-Hélène tende à

[101] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2
[102] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18
[103] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4
[104] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 9
[105] Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1
[106] Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 9 et 12
[107] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4
[108] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5
[109] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 11

disparaître du paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro[110].

Certains participants aux rencontres individuelles avec les partenaires insulaires constatent que les panneaux et plaques d'interprétation historiques se font actuellement rares et que plusieurs sont désuets ou délabrés[111]. En écho, il a été demandé, au cours des activités *in situ* : « *le plus de marquage historique possible*[112] *»*.

Lieu pour le sport et le plein air

De nombreux intervenants ont tenu à rappeler le « *fait indéniable que le parc Jean-Drapeau est un lieu de loisirs associé à la pratique sportive* » et souhaitent le maintien de cette vocation[113], voire son renforcement. Pour les organisations québécoises de sport et d'activité physique, « *l'actualisation du Plan directeur est une occasion unique pour mettre en œuvre les moyens qui accorderont une place importante à la pratique sportive tant pour les citoyens montréalais que l'élite sportive québécoise sur ce lieu qui possède des installations exceptionnelles*[114] *»*.

De manière générale, les participants qui se sont exprimés au sujet de la pratique sportive s'estiment chanceux de pouvoir compter sur des installations dans un lieu unique au cœur de Montréal, accessible par tous les modes de transport. Par exemple, les installations telles le Bassin olympique pour les activités nautiques ou le circuit Gilles-Villeneuve pour le vélo de course sont uniques en leur genre, autant dans la région métropolitaine qu'en Amérique du Nord. De plus, ce dernier est le seul endroit dans la région où il est possible de s'entraîner de façon sécuritaire, en circuit fermé à l'extérieur, sans être en conflit avec les automobilistes[115]. À cela s'ajoute le Quartier des athlètes qui offre des lieux d'entraînement, de rencontre et d'entreposage aux quatre saisons, fort apprécié par ses nombreux utilisateurs.

Excellence sportive Montréal (ESM) a souligné que « *l'aménagement sportif du parc Jean-Drapeau constitue l'un des plus importants legs sportifs des Jeux olympiques de 1976 et constitue l'un des principaux pôles de pratique sportive et de développement sportif en plus de constituer un site exceptionnel d'accueil d'événements sportifs de haut niveau*[116] ». Pour ces mêmes raisons, les Organisations québécoises de sport et d'activité physique croient que *« ces installations contribuent directement à la promotion et au développement du sport et de l'activité physique auprès des Montréalais et de la population québécoise*[117]*. »* Conséquemment, ces deux

[110] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6
[111] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6
[112] Activités *in situ*, doc. 4.13, p. 3
[113] Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, doc. 8.54, p. 3
[114] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 8
[115] Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1
[116] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 25
[117] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7

regroupements recommandent que le plan directeur reconnaisse ce legs pour le développement du sport amateur au Québec, car « *cette infrastructure sportive est l'un des pôles de pratique et de développement sportifs les plus importants sur l'ensemble du territoire montréalais*[118] *».* Plus spécifiquement, le Club d'aviron de Montréal voudrait que le plan réaffirme que le Bassin olympique et le Quartier des athlètes sont des installations à caractère sportif et compétitif pour les sports nautiques amateurs[119]. Aussi, plusieurs participants à la rencontre avec les organisateurs d'activités récréotouristiques soulignent que les nouveaux paddocks qui seront construits vont permettre de garder le site accessible pour les sportifs pendant une plus longue période, même s'ils craignent des coûts de location élevés[120].

Les participants conviés à la rencontre avec les associations récréotouristiques ont été unanimes pour souhaiter que le Parc développe et valorise davantage la vocation sportive du Parc. Plusieurs participants ont témoigné de l'énorme attrait du Parc pour les sportifs de tous les niveaux, autant pour le sport récréatif que d'élite. On souligne que des milliers d'utilisateurs profitent des installations récréotouristiques du Parc et, par ce fait, améliorent leur santé et bien-être, un élément qui devrait également faire partie explicitement de la vocation du Parc. Certains proposent d'ajouter nommément la vocation « *sport et plein air* » dans la mission du Parc et de réserver une zone sportive sur l'île Notre-Dame[121]. Plus largement, des participants précisent que cette vocation sportive doit l'être autant pour le sport de haut niveau que pour les sports de récréation, destinés à un large public et aux familles[122].

D'autres mettent de l'avant l'idée que le Parc ait pour mission de favoriser les saines habitudes de vie[123]. Dans son mémoire, l'organisme Vélo Québec considère que la vocation sportive et de plein air contribuera de façon significative à la santé de la population de Montréal et de la grande région métropolitaine : *« Il faut considérer des lieux comme contribuant à la santé publique en favorisant la mobilité durable, la préservation des secteurs boisés, le verdissement des espaces à l'abandon et la pratique d'activités sportives de toutes sortes*[124] ».

De son côté, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) plaide pour mettre de l'avant le volet « *plein air* » et voudrait que la SPJD réponde aux besoins liés à ce type d'activité, car le contact avec la nature a de nombreux effets bénéfiques sur la santé physique et mentale[125]. L'organisme a rappelé la définition du plein air proposé par le gouvernement du Québec qu'elle fait sienne : *« activité physique, pratiquée en milieu ouvert, dans un rapport dynamique et harmonieux avec*

[118] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 25
[119] Club d'aviron de Montréal, doc. 8.53, p. 4
[120] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[121] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4
[122] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4
[123] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4
[124] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 6
[125] Sport et Loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, L. 1637-1650

des éléments de la nature[126] *».* Il s'agit donc d'une activité pratiquée sans compétition, ce qui peut et doit être possible dans un contexte urbain, comme au parc Jean-Drapeau[127].

Lors de la rencontre avec les organisateurs d'événements, certains ont souligné que le circuit Gilles-Villeneuve est une piste de course prisée par des cyclistes compétitifs qui ne peuvent pas pratiquer leur sport en toute sécurité ailleurs. Il serait donc problématique de réduire l'accès des cyclistes sportifs à la piste. Aussi, cette piste, à proximité de la plage Jean-Doré, permet l'organisation d'épreuves de triathlon en plein cœur de la ville, ce qui offre une expérience sans pareille aux athlètes et au public[128].

Vélo Québec propose que la SPJD établisse « *clairement le statut du circuit Gilles-Villeneuve comme lieu d'entraînement cycliste et définisse aussi, conjointement avec ses partenaires, les modes d'utilisation des lieux. L'élaboration d'une stratégie de communication ferait en sorte de clarifier le statut du circuit Gilles-Villeneuve et permettrait de créer une réelle mobilisation de la communauté sportive à vélo*[129] *».* Un usager propose néanmoins que l'accès à la piste pour l'entraînement à haute vitesse soit réservé aux cyclistes ayant payé des frais d'utilisation[130].

Vélo Québec demande que soit créée aux abords du circuit Gilles-Villeneuve *« une offre de services rattachés directement à cette installation sportive comme on peut en trouver pour d'autres installations à Montréal : point d'eau et toilettes, borne de réparation vélo et pompe, aire de repos, etc.* » L'élaboration d'un code de bonne conduite et la création d'un club des usagers fréquents sont également des avenues à explorer, selon l'organisme[131].

Pour favoriser la pratique sportive, les différents intervenants du milieu ont plaidé pour que la SPJD assure la mise à niveau des installations sportives du Parc dans le respect des normes des fédérations sportives nationales et internationales. On recommande la création d'un fonds d'investissement consacré à la réfection, la rénovation ou l'achat d'équipements pour les installations[132], car *« il est essentiel pour les athlètes de s'entraîner dans les mêmes conditions qu'en compétitions internationales*[133] *».* De plus, ESM précise que les infrastructures sportives ou les nouveaux sites sportifs du Parc devront prendre en considération les besoins logistiques et opérationnels des organisateurs d'événements sportifs. L'organisme explique que « *l'actuel mode de gestion des plateaux sportifs en place sur l'ensemble du territoire montréalais incluant le parc Jean-Drapeau crée des complications et rebute les organisateurs d'événements. Il sera important de leur faciliter davantage l'accès aux plateaux sportifs et accompagner plus efficacement les organisateurs montréalais d'événements sportifs*[134]*. »*

[126] Gouvernement du Québec, « *Avis sur le plein air* », Au Québec, on bouge en plein air! 17 novembre 2017, p. 11
[127] Sport et Loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, L. 1590-1600
[128] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3
[129] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11
[130] Opinions en ligne – Julien Roy, doc. 9.10
[131] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11
[132] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7
[133] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 3
[134] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 22

Organisations québécoises de sport et d'activité physique soulève aussi des difficultés de cohabitation avec les autres usagers et voudrait que « *l'accès prioritaire aux installations sportives [soit] maintenu et bonifié afin d'être en mesure d'accueillir les sports de façon adéquate, et ce, parallèlement aux autres activités tenues sur le site du parc Jean-Drapeau ».* Il propose de revoir la logistique autour du Bassin lors d'événements majeurs tels que le Grand Prix du Canada et de mettre en place un protocole d'accueil des sports d'élite afin de faciliter l'organisation d'entraînements et d'activités sportives durant la saison estivale[135].

Ce regroupement des organisations sportives fait également le constat que les fédérations sportives ne fréquentent plus ou peu le Parc « *en raison des tarifications trop élevées, la difficulté d'obtenir de bonnes plages horaires, le coût des sites pour la tenue d'événements et la cohabitation avec des événements non-sportifs*[136] ». Leur mémoire propose des mesures concrètes, dont :

- L'application d'une tarification privilégiée et une priorité d'accès aux locations pour entraînement, camps et compétitions.
- Établir un calendrier en consultant les divers partenaires sportifs afin de favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs et d'analyser les diverses options permettant de regrouper des événements multisports.
- Actualiser et bonifier des tarifs préférentiels pour les organismes de sport et d'activité physique et leurs fédérations provinciales.

En somme, « *le Complexe aquatique, le circuit Gilles-Villeneuve et les installations sportives sur les Îles doivent garantir l'accès et la pratique sécuritaire des sports, et ce, à tous les niveaux de pratique sportive, incluant toutes les clientèles des cinq sphères de la pratique sportive soit : la découverte, l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence, reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*[137]*. »*

Une vitrine de design et d'architecture

L'AAPQ recommande de faire du parc Jean-Drapeau un pôle intégré de design. Elle rappelle que les îles sont un lieu significatif de l'évolution des pratiques de l'architecture de paysage. Misant sur ces expériences, « *une nouvelle synergie entre les disciplines du design et de l'aménagement doit être instaurée sur les lieux, en s'appuyant sur ses principales réalisations*. » Selon l'APPQ, le Parc pourrait devenir un laboratoire du design et de l'aménagement innovants et exemplaires « *qui fédérerait les forces vives en la matière et qui pourrait agir comme espace de démonstration*

[135] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7
[136] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 4
[137] Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 4

pour les différents secteurs du design à Montréal » afin de permettre « *à la nouvelle génération de créateurs de reprendre le flambeau laissé par les générations de designers qui, à travers l'histoire, se sont démarqués et ont contribué à faire de Montréal une ville de renommée internationale*[138] *».*

L'OAQ abonde dans le même sens et souhaite que le Parc devienne « *une destination incontournable pour les amoureux de design* ». Pour ce dernier, cela en fera un « *espace d'éducation à l'environnement, de transmission de la culture architecturale et de valorisation des meilleures pratiques, y compris en matière de gouvernance et de processus de réalisation*[139] *»*. Aussi, selon un intervenant, la réimplantation du mobilier urbain d'Expo 67 serait cohérente avec le statut de Montréal comme ville UNESCO de design[140].

Lieu d'innovation et d'expérimentation

Quelques intervenants ont plaidé pour faire du parc Jean-Drapeau un lieu d'innovation et d'expérimentation technologiques, une « *vitrine technologique* », en mobilité par exemple[141]. Ce lieu serait un « *laboratoire d'innovation exceptionnel* » pour la mise sur pied de projets pilotes[142]. Un citoyen propose « *d'utiliser le site comme laboratoire à petite échelle pour développer des technologies et concepts propres à Montréal et transférables aux grandes villes du globe*[143] *».*

La CCMM mentionne que « *le parc Jean-Drapeau représente également un site idéal pour expérimenter les nouvelles technologies de mobilité intelligente*[144] » du fait de sa localisation géographique, son environnement et le type de déplacement qui y est effectué. Pour le CRE-Montréal « *si l'innovation doit être mise de l'avant dans l'image de marque du parc, qu'elle le soit en tant que levier de réconciliation des usages et en tant que tremplin vers une programmation, une gestion et un aménagement réellement durables*[145] *».*

2.2.2 La cohabitation des vocations

La cohabitation et la conciliation des vocations sont actuellement difficiles. C'est le constat d'un grand nombre de participants. La cause principale est, selon nombre d'entre eux, que la vocation événementielle soit devenue trop importante au Parc, autant par la fréquence que par la taille des événements.

[138] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 4 à 7
[139] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 11
[140] Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 2
[141] Activités contributives citoyennes, doc. 8.14
[142] Plan B développement, doc. 8.72.1
[143] Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.7
[144] Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.7
[145] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 20

On note que durant les grands événements de divertissement, les visiteurs du Parc non-festivaliers voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, des terrains clôturés, du bruit et des services de sécurité. Par conséquent, l'endroit devient moins attrayant, même en dehors de ces périodes, d'autant que plusieurs de ces équipements restent présents sur le site à la fin des festivals, voire à longueur d'année[146]. Un citoyen précise que, « *bien qu'il soit logique de limiter certains accès pour des questions de sécurité, entre autres, les visiteurs doivent avoir accès à la majorité du parc en tout temps* », y compris lors des grands événements[147].

Par ailleurs, l'organisation des festivals et le comportement de quelques festivaliers nuisent à la propreté des lieux, à l'intégrité des espaces verts et bleus, et à la quiétude des animaux[148]. Effectivement, l'état des terrains, qui subissent une dégradation sans être réhabilités une fois les événements terminés « *suscite un questionnement quant au respect de la faune et de la flore des lieux*[149] ». Un participant déplore qu'on laisse trainer longtemps des équipements et du matériel ayant servi aux événements (barrières, caissons électriques, planches, câbles, etc.)[150]. Plus particulièrement, un citoyen constate que nombreux déchets des festivals se retrouvent dans l'eau et propose de construire des murets végétaux pour empêcher ce phénomène[151].

Les grands événements peuvent également nuire aux occupants institutionnels du Parc, comme le Musée Stewart qui considère difficile la cohabitation « *lors de grands événements, dès la station de métro Jean-Drapeau, les visiteurs sont assaillis de toutes parts par un pavoisement exclusif au détriment des autres partenaires. Cette prise en otage du public crée une impression d'exclusivité d'accès au parc pouvant nuire aux activités régulières de certains partenaires*[152] *».*

Pour les associations récréotouristiques, l'enjeu de la cohabitation est préoccupant. Ces derniers ont expliqué que l'accès à leurs installations est restreint ou impossible durant plusieurs semaines durant l'été à cause de l'organisation de la course de Formule 1 ou des festivals. Aussi, plusieurs déplorent que la priorité soit systématiquement accordée aux besoins des organisateurs d'événements au détriment des usagers des installations sportives. Bien qu'ils comprennent les impératifs de ces événements d'envergure, ils déplorent les changements continuels et de dernière minute et le peu d'information qu'ils reçoivent. Ils réclament davantage d'information, de suivi et d'écoute de la part de la SPJD quant à l'élaboration du calendrier et aux arrangements logistiques, ce qui permettrait une meilleure cohabitation pour tous[153].

[146] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 7
[147] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9
[148] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Etienne Lafrance, doc. 8. 26, p. 2
[149] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8 et 9
[150] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2
[151] Opinions en ligne – Francis Waddell, doc. 9.2
[152] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8
[153] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

D'un autre point de vue, pour le RÉMI, « *l'événementiel n'est pas antinomique, par rapport à la mission "plus traditionnelle" d'un parc* ». Selon l'organisme qui représente les organisateurs d'événements, la tenue des événements permet de faire découvrir l'endroit à des milliers de Montréalais et de Montréalaises, et ajoute que ces « *festivaliers sont des utilisateurs du parc au même titre que les autres qui le fréquentent en dehors des festivals et événements* ». Bien que ce dernier reconnaisse *« que le PJD vit un défi de cohabitation intramuros, entre les diverses fonctions »*, il note : *« Les inconvénients occasionnés par l'événementiel dans le parc Jean-Drapeau demeurent relativement petits, par rapport aux extraordinaires bénéfices procurés [et] il ne serait pas hasardeux d'affirmer qu'aucun autre endroit à Montréal ne procure autant de fun à autant de monde en créant aussi peu de désagréments ».* On ajoute que la métropole doit compter comme un atout, à proximité de son centre-ville, un lieu où peuvent cohabiter diverses activités de divertissement destinées à des publics variés : familles, jeunes adultes, clientèle d'affaires, etc. *« Il en va de l'essence même d'un parc situé en milieu urbain*[154] *».*

Pour les organisateurs d'événements, un tel site, qui possède des usages et des infrastructures aussi variés, pose effectivement des défis : partage des espaces, élaboration de la programmation, conflits d'usages. Néanmoins, ils souhaitent voir ce lieu maintenir ses vocations multiples[155].

Plusieurs ont affirmé l'importance de la complémentarité entre les fonctions de parc-nature, de parc événementiel et de lieu de découverte qui offre des expériences et des activités à une clientèle variée, tout en trouvant un équilibre entre activités payantes et activités gratuites[156]. Le mémoire de C-Vert est éloquent à cet égard, ce dernier souhaite que le Parc devienne d'ici 2028 « *un endroit où notre culture et notre histoire s'harmonisent avec l'architecture ingénieuse de la nature, où les gens de tous âges et de toutes origines [peuvent] profiter d'un moment de paix, [et les familles] se rassembler pour faire diverses activités […]*[157] *».*

En somme, même si d'aucuns font valoir que le PJD a un problème d'identité, un manque de cohérence lié à une multitude de fonctions, *le RÉMI* considère *« qu'il n'y a pas de choix à faire : c'est de cette diversité qu'est riche le parc Jean Drapeau*[158] *».* Evenko abonde dans le même sens et note que « *les différentes expériences qu'on y recherche peuvent toutefois bien se concilier, comme leur dénominateur commun demeure le cadre naturel du parc*[159] *».* Aussi, de nombreux participants considèrent que la cohabitation des vocations est possible[160], malgré les défis qu'elle

[154] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 2; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 1 et 4
[155] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4
[156] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4
[157] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 6
[158] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 2
[159] Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6
[160] Rencontres ciblées, doc. 4.8

comporte. Comme cela a été mentionné lors d'une des rencontres ciblées, « *cela commence par la reconnaissance des différentes vocations et par la fin de leur mise en oppositions*[161] *»*.

Soulignons qu'une grande majorité de répondants (80 %) au questionnaire en ligne sur les services et activités croit qu'il est possible de concilier la tenue de grands événements avec les autres fonctions et usages du PJD[162]. Un citoyen résume ainsi ce point de vue : ce site est *« un parc culturel, historique, nature, propice aux événements culturels, sportifs et autres. C'est un lieu dont nous devons préserver, développer et promouvoir les différentes facettes qui se complètent. Elles ne sont pas incompatibles, mais il faut une vision d'ensemble et chercher à les harmoniser*[163]*. »*

La conciliation des vocations

Plusieurs mesures et modalités pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différentes vocations et missions durant les prochaines années ont été suggérées. Pour le Musée Stewart, il faut trouver un meilleur équilibre d'occupation et d'utilisation du Parc entre la tenue d'événements grand public et les activités à vocation culturelle ou naturelle : *« Il ne s'agit pas ici de mettre de côté le volet événementiel à rayonnement international et catalyseur de fréquentation touristique et d'importantes retombées économiques, mais plutôt de proposer une mitoyenneté harmonieuse et riche de sens permettant de valoriser le capital naturel du parc, d'assurer la pérennité de la préservation et de l'interprétation de son patrimoine bâti; le tout, en ayant le souci d'offrir aux Montréalais un espace accessible et attractif quatre saisons par an*[164]*. »*

En rencontres individuelles, des partenaires insulaires ont dit souhaiter des vocations multiples, où certaines zones pourraient être destinées à des usages précis : espaces verts, lieux pour tenir des événements d'envergure internationale ou locale, lieux pour organiser des activités privées et corporatives, lieux pour visiter des institutions emblématiques et patrimoniales[165].

Afin, de mieux définir les vocations, mais aussi les espaces du Parc, la majorité des partenaires insulaires proposent de segmenter le territoire en zones, à l'exemple des sept pôles d'activités du plan directeur de 1993. Il pourrait ainsi y avoir des zones protégées, dédiées et aménagées selon une vocation particulière : événements grands publics, spectacles, espaces verts, sports, etc. Par exemple, l'île Notre-Dame pour la pratique du sport; l'amphithéâtre pour le divertissement et la tenue de grands événements et le mont Boullé pour la nature. Selon le groupe C-VERT+, tous les événements (festivals et concerts) devraient se dérouler sur l'île Notre-Dame afin de permettre de faire de l'île Sainte-Hélène un parc où les gens se rendraient pour se détendre et profiter de la nature[166]. Plus précisément, le Musée Stewart demande que le secteur

[161] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 2
[162] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[163] Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1
[164] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3
[165] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[166] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14

central de l'île Sainte-Hélène, situé à l'intérieur et en bordure du Chemin du Tour-de-l'Isle, comprenant des sites patrimoniaux militaires, soit préservé et redevienne un parc public en tout temps, et en tout « *respect de sa dénomination de site patrimonial* ». L'institution exige que ce secteur soit épargné de tout grand événement de nature privée et qu'il soit réservé à la promenade sur ses sentiers, aux pique-niques, aux jeux, ainsi qu'aux activités d'interprétation historique et naturelle[167]. Un citoyen propose de restreindre les activités des grands festivals au nouvel amphithéâtre, à la Place des Nations - une fois rénovée - et à la boucle est du circuit Gilles-Villeneuve à l'entrée du pont du Cosmos sur l'île Notre-Dame[168]. À l'inverse, le RÉMI soutient qu'après « *une période de grands bouleversements* » avec la construction de l'amphithéâtre, il faut « *viser la consolidation des activités et éviter le tout à l'amphithéâtre*[169] ».

Le CRE-Montréal recommande d'établir des balises pour chaque secteur du Parc, afin de mieux encadrer l'aménagement et consolider ce qui devrait être l'orientation première sur l'ensemble du territoire de la SPJD : « *l'expérience parc* ». Ces balises devront permettre de statuer, entre autres, sur :

- les opérations et les aménagements à proscrire pour préserver la qualité des déplacements à pied et à vélo;
- les cibles de canopée à atteindre;
- les seuils à ne pas dépasser (niveau sonore, pollution lumineuse, compaction du sol, etc.) pour protéger les écosystèmes et préserver la qualité d'expérience de l'ensemble des usagers du Parc;
- les modes et les lieux d'entreposage du matériel pour des travaux ou des événements, afin de limiter au maximum leurs impacts négatifs en termes d'accès et de qualité paysagère;
- la logistique entourant les opérations de montage et démontage ainsi que de livraison pour réduire au maximum les temps d'opération qui créent de multiples nuisances et les temps de présence des installations temporaires[170].

Un citoyen ajoute qu'on pourrait optimiser la gestion logistique en déplaçant les lieux d'entreposage du parterre de l'île Notre-Dame vers l'est du pont du Cosmos où le public n'a pas accès. Il souhaite également que la taille des estrades du Grand Prix soit réduite[171].

À l'instar du Musée Stewart, plusieurs participants demandent également d'assurer un encadrement plus strict des montages et démontages des événements pour « *assurer à la fois*

[167] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5
[168] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[169] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 16
[170] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14 et 15
[171] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

une plus grande sécurité des usagers, en plus de contrôler la préservation de l'état des lieux et des écosystèmes naturels en place[172] *»*.

Toutefois, Evenko croit que le futur amphithéâtre « *optimisera par sa configuration modulable le montage des événements et favorisera la cohabitation entre les visiteurs*[173] *».*

De plus, le Musée Stewart soulève l'importance d'identifier clairement et de respecter des zones géographiques de développement ayant chacune des fonctions spécifiques[174]. Au contraire, un citoyen s'oppose à cette idée. À son avis, « *le découpage actuel et proposé du parc en zone est une très mauvaise idée [car] c'est tout l'ensemble (incluant La Ronde) qui doit être zoné "parc"* », ce qui « *forcera la direction à intégrer les différentes activités au parc et non pas à aménager le parc selon les activités*[175] *».*

Pour les participants à la soirée thématique sur les services et les activités, il est souhaitable d'avoir plus de transparence dans l'allocation du temps et des espaces consentis aux diverses activités. Ainsi, la cohabitation serait favorisée par une meilleure communication sur les entraves, par l'affichage du calendrier des événements et activités, par la mise en place d'un kiosque d'information, ainsi que de meilleures communications pour prévenir les usagers (en temps réel) quant à l'utilisation des différents secteurs[176].

Pour le CRE-Montréal « *tenir des événements dans le parc est un privilège, non un droit* ». Selon lui, les promoteurs de grands événements ne posent pas suffisamment de gestes pour intégrer au maximum leurs activités dans le contexte d'un parc, créant « *beaucoup d'irritants et de déception pour les amoureux de la nature et les usagers du parc qui s'y rendent pour une promenade, un pique-nique ou une baignade* ». Selon le Conseil, l'organisation d'événements devrait s'accompagner de critères rigoureux visant à respecter l'intégrité du lieu et recommande d'apporter des améliorations aux ententes déjà conclues, notamment en incorporant un cahier des charges détaillé pour encadrer les événements et les activités. En cas de non-respect, le promoteur aurait l'obligation de remettre les lieux en état ou de payer une amende[177]. Toutefois, l'organisateur d'événement Evenko mentionne que « *le nettoyage des sites post-événement, souvent payé par les locataires, doit être accompli plus rapidement par les équipes de la SPJD pour permettre un usage convenable par les autres visiteurs*[178] *».*

[172] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8 et 9; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5
[173] Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6
[174] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3
[175] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9
[176] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 3-4
[177] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14
[178] Evenko, doc. 8.16, p. 6

Dans la même veine, un citoyen exige « *un plan de restauration du site ainsi qu'un budget approprié des promoteurs lors des grands évènements* ». Celui-ci note « *qu'il y a des moyens faciles que l'on peut mettre en place afin de pouvoir concilier la protection du milieu naturel et la présence des visiteurs. De nombreux critères ont été développés en écotourisme afin de protéger les sites naturels et patrimoniaux. Ceux-ci s'appliquent à la situation du parc et devraient être mis en place rapidement*[179] *».* Avec la construction de l'amphithéâtre, un citoyen se demande quelle sera dorénavant la situation en ce qui concerne les systèmes de contrôle de foule et les barrières de sécurité[180].

Pour les répondants aux questionnaires en ligne sur les services et les activités, les deux principales avenues pour permettre la conciliation des vocations sont la planification et l'aménagement de zones dédiées[181].

Quant à Evenko, il demande que « *des espaces [soient] impérativement réservés pour l'accueil des équipes et du matériel de production afin de faciliter le travail des festivals et événements* ». De plus, pour le promoteur d'événements *« il importe que la SPJD fournisse des infrastructures de base pour pallier les besoins logistiques de ses locataires et concessionnaires. Des espaces pour le tri des déchets ou des installations appropriées pour la gestion des eaux sont donc absolument nécessaires*[182] *»*.

D'autres ont plaidé pour développer des événements de petite taille ou des événements plus accessibles, familiaux, moins envahissants pour la nature, à l'image de la Fête des neiges, par exemple[183]. Ainsi, le CRE-Montréal recommande d'optimiser l'offre d'activités légères *« qui sont compatibles avec l'usage habituel d'un parc, et favoriser les événements de moindre envergure [car] mieux vaut organiser un plus grand nombre d'événements de moindre échelle et respectueux des principes d'un parc, en respect des promeneurs, des infrastructures, des composantes naturelles du parc »*. Le CRE recommande aussi que les grands partenaires actuels soient incités à développer des activités et des aménagements qui soient compatibles avec la vocation d'espace vert du Parc et respectueux des principes de développement durable. À titre d'exemple, l'International des Feux Loto-Québec devrait remplacer graduellement ses événements pyrotechniques très polluants et bruyants par des spectacles d'essaims de drones, et la F1 devrait être encouragée à devenir carboneutre[184] ou remplacée par une course de voitures électriques[185]. De son côté, Evenko voudrait que la SPJD exige de ses locataires le respect de critères d'approvisionnement locaux et l'obtention de certifications environnementales[186].

[179] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 12
[180] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 7
[181] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[182] Evenko, doc. 8.16, p. 6 et 8
[183] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[184] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13 à 15
[185] Denis Côté, doc. 8.63, p. 3
[186] Evenko, doc. 8.16, p. 8

Cohabitation avec les riverains

La cohabitation doit aussi être favorisée avec les riverains qui habitent dans les arrondissements et villes des deux côtés du fleuve, particulièrement pour prendre en compte le bruit émanant des activités qui se tiennent au parc Jean-Drapeau.

Des citoyens représentés par le groupe Silence Saint-Lambert, se plaignent des événements qui se tiennent entre la mi-mai et la mi-octobre au parc Jean-Drapeau et qui génèrent des bruits « *anormaux et excessifs* » causés par les concerts, les feux d'artifice et la course de la Formule 1. Cette situation provoque une détérioration de leur qualité de vie et de la santé des résidents qui demandent que leur quiétude soit prise en compte dans le prochain plan directeur.

De plus, d'après les questionnaires en ligne, les répondants résidents de Saint-Lambert répondent majoritairement (60 %) que la conciliation des usages n'est pas possible au parc Jean-Drapeau[187].

Le regroupement explique que la pollution sonore qui émane des activités événementielles du Parc s'est considérablement accrue au cours des 20 dernières années au point de devenir aujourd'hui un irritant majeur pour les populations de la Rive-Sud, particulièrement pour les citoyens de Saint-Lambert. Selon le groupe, cette situation s'est fortement aggravée depuis 2014 en dépit d'efforts de médiation infructueux, de multiples communications avec les villes de Saint-Lambert et de Montréal et la SPJD, mais aussi de procédures judiciaires.

L'organisme déplore que la règlementation existante qui limite les bruits générés par ces événements ne soit pas appliquée dans le Parc ou qu'ils fassent l'objet de dérogations. Ils précisent qu'en 2018, toutes les fins de semaine sont occupées par au moins un événement bruyant, nécessitant une exemption du règlement sur le bruit de la Ville de Montréal[188]. Le groupe craint que la situation ne s'empire et remet en question la construction du nouvel amphithéâtre, dont la scène sera dirigée vers la Rive-Sud. Il s'étonne que sa construction n'ait pas fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation préalable auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En attendant cette obtention, on demande de suspendre les travaux[189].

Par conséquent, Silence Saint-Lambert, à l'instar de quelques citoyens demandent que des mesures soient prises pour une réduction du bruit, aussi bien en durée qu'en intensité : respect de couvre-feux, système de « *crédits bruit* », réorientation de la scène, utilisation d'écouteurs, activités moins bruyantes, etc.[190]

[187] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[188] Silence Saint-Lambert, doc. 8.6, Annexe 3 – Règlement sur le bruit de Montréal
[189] Silence Saint-Lambert, doc. 8.6, p. 8
[190] Silence Saint-Lambert, doc. 8.6; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2; Denis Côté, doc. 8.63, p. 1; Camelia Desrosiers, doc. 8.64, p. 1; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14 et 15

Culture Montréal note aussi que certains événements sont générateurs de tensions avec les autres usagers, notamment en matière de bruits. Selon l'organisme, bien qu'il faille faciliter l'organisation des événements de toutes sortes au parc Jean-Drapeau, *« les promoteurs doivent prendre davantage conscience que le parc est un bien public »* et il souhaite qu'en 2019, l'inauguration de l'amphithéâtre leur permette de réduire leur empreinte sonore au profit des autres utilisateurs. Aussi, l'accueil d'événements « *doit être assorti de balises claires concernant l'impact des événements sur l'ensemble des utilisateurs du parc* », conclut-il[191].

2.3 Expérience des usagers et services

2.3.1 Information et accueil des visiteurs

Plusieurs suggestions sont faites afin de favoriser l'information et l'accueil des usagers, la communication du calendrier de la programmation régulière, des lieux d'intérêts et des événements. On propose, par exemple, l'installation d'écrans, la mise en place d'un pavillon d'accueil près du métro, du personnel d'accueil (hôtes et hôtesses), avec endroit réservé aux groupes scolaires, un service à la clientèle, un meilleur affichage et un site web[192].

Selon le Conseil des arts de Montréal (CAM), « *une plus grande visibilité de l'offre du parc Jean-Drapeau pourrait être réalisée par l'entremise de publicité et d'une campagne de communication et de la signalisation routière sur les ponts. Cela pourrait créer (ou renouveler) un sentiment d'appartenance avec le parc (comme c'est présentement le cas avec le Mont-Royal)*[193] *».* L'organisme C-Vert, demande que la SPJD cible spécifiquement les jeunes de 12 à 30 ans dans ses communications « *afin de favoriser leur engagement et leur identification au parc et de susciter leur implication dans le développement de celui-ci*[194]*. »*

Selon certaines associations récréotouristiques, la SPJD devrait mettre davantage en avant l'offre de l'ensemble des organisations présentes au Parc, pas seulement les événements[195].

2.3.2 Sécurité

Le Parc doit rester un endroit où l'on se sent en sécurité, insistent quelques participants[196]. « *Ce sentiment incitera les gens à fréquenter davantage le parc* », explique le CjM qui propose de munir le Parc de bornes de sécurité hautement visibles et situées à des endroits stratégiques permettant de signaler une situation inquiétante ou une urgence. Il recommande que lors des

[191] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5
[192] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.9; Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[193] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4
[194] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[195] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[196] Opinions en ligne – Sécurité, doc. 9.3

festivals, des espaces sécuritaires aménagés spécifiquement pour les femmes, les personnes cisgenres et trans soient mis en place et que l'information pour améliorer la sécurité de ces personnes soit produite et affichée. Les promoteurs et sous-traitants devraient aussi être sensibilisés aux principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire quant aux espaces festifs dans les arrondissements*[197]*.* Un citoyen considère que « *The best way to make PJD more safe and secure is to lower the crowds at the events it hosts, and severely curb their alcohol intake*[198] ».

Un organisme met l'accent sur l'installation de lampadaires afin de « *maintenir la sécurité et prévenir les activités illégales*[199] *».*

2.3.3 Signalétique

Il y a un manque de signalisation et de lien cohérent entre les sites : la signalétique peut être confondante pour les usagers, peu importe leur mode de transport. Le Musée Stewart, tout comme le CAM, demande de corriger en priorité le problème de signalétique qui *« engendre confusion et frustration auprès des visiteurs*[200] *»*. Le musée propose « *un plan global pour une signalisation cohérente, simple et visible à travers le parc Jean-Drapeau* » et propose d'opter pour *« une signalétique temporaire adaptable afin d'éviter les couches multiples de lecture sur l'affichage permanent existant, en lien avec les travaux du PAMV mais également dans le but de proposer une flexibilité de signalisation pendant la tenue d'événements*[201]*. »* Pour ce qui est de l'affichage lors des événements, ce dernier veut également que soient établies « *des règles claires pour l'affichage promotionnel* », particulièrement près de la station de métro Jean-Drapeau, de ses accès limitrophes et des principaux corridors de circulation du Parc, dans le respect de chacun des partenaires[202]. Evenko abonde dans le même sens et propose « *que la signalétique en période d'événement soit soignée, bonifiée et planifiée de concert avec les locataires permanents du parc pour améliorer l'expérience-usager et assurer le maintien de la visibilité des autres attractions des Îles*[203]*. »*

Evenko recommande aussi de créer un service consacré à la mobilité pour la clientèle du Parc : une escouade terrain pourrait optimiser les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite, des cyclistes et des véhicules par différentes mesures d'affichage ou de signalétique. Les visiteurs seraient donc pris en charge dès leur entrée sur le site jusqu'à leur sortie, bonifiant leur expérience sur les lieux, peu importe le but de leur visite[204].

[197] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 14
[198] Opinions en ligne – Taylor Noakes, doc. 9.3
[199] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12
[200] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4
[201] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 7
[202] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 9
[203] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[204] Evenko, doc. 8.16, p. 7

2.3.4 Mobilier urbain et restauration

L'amélioration de l'expérience des usagers doit aussi passer par la bonification du mobilier urbain du Parc ainsi que des lieux pour se restaurer. Il faut ajouter, réparer ou moderniser des points d'eau, des toilettes, des abris, des tables de pique-nique, des poubelles, des bacs de recyclage et de compost, des bancs, des lampadaires, tout en offrant des lieux pour se restaurer[205].

Lors des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, plusieurs ont souligné que l'expérience des marcheurs semble d'autant plus difficile à cause de l'absence ou de la rareté de mobilier urbain, d'éclairage adéquat, de poubelles, de bancs, etc. À ce sujet, on suggère de réinstaller rapidement le mobilier déplacé après les événements[206].

Un organisme pense que de nouveaux lampadaires auraient le potentiel pour devenir « *l'emblème du parc* », alors que certains regrettent la disparition des lampadaires à la Place des Nations il y a quelques années et de ces « *magnifiques vestiges de l'Expo 67*[207] *».* Justement, un intervenant met de l'avant l'idée de *« faire revivre aux utilisateurs du parc une partie de l'expérience ayant fait le succès d'Expo 67 »* grâce à la conception du nouvel éclairage et du mobilier urbain. Ceux-ci pourraient s'inspirer des formes des fameux systèmes modulaires de l'époque en les adaptant aux exigences environnementales et ergonomiques d'aujourd'hui. Par exemple, *« les remarquables cabines téléphoniques parapluies […] pourraient être converties en postes d'information virtuelle […] et renseigner sur l'histoire du parc, les pavillons et activités de l'Expo maintenant disparus*[208] *».*

Un citoyen propose dans le détail de rééditer plusieurs éléments du mobilier urbain d'Expo 67 à partir des plans et des dessins d'origine, désormais du domaine public, et qui sont aujourd'hui disparus ou abandonnés. Cela en ferait *« un legs permanent en mémoire de l'événement et de ses nombreux artisans* ». Ce mobilier pourrait inclure en plus des lampadaires, les bancs, les cabines téléphoniques, les jardinières, les poubelles et les fontaines[209].

Le CRE propose de développer un mobilier urbain adaptable et intelligent, ayant sa propre signature dans l'esprit d'une « *ville intelligente »* et « *qui pourraient dispenser de l'information utile : orientation, prévisions météo, achalandage, stationnement et l'histoire des lieux*[210] *».*

[205] Robert-François Yelle, doc. 8. 41, p. 1; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 7
[206] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[207] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12; Opinions en ligne – Normand Arseneault, doc. 9.8
[208] Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 3
[209] Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 3 et suivantes
[210] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19

Le CAM souligne que « *pour accueillir un plus grand nombre de familles à la recherche de lieu en pleine nature, il serait nécessaire d'augmenter le nombre, la qualité et l'emplacement des équipements et infrastructures. Des installations familiales belles, propres, accessibles et performantes sur tout le site toute la journée (ex. : toilettes, salles d'allaitement, salles de réchauffement l'hiver, entreposage d'équipement sportif, offre alimentaire locale et de santé)*[211] *».* Ce type d'installation a également un intérêt pour encourager la fréquentation hivernale du parc, ce que propose la CCMM qui voudrait bonifier l'offre d'animation hivernale en aménageant « *des lieux à l'abri des intempéries permettant de se réchauffer [en profitant d'un] repas et de boissons chaudes*[212] *».*

Bars, restaurants et offre hôtelière

Tourisme Montréal souligne qu'une carence actuelle du parc Jean-Drapeau est « *l'insuffisance des services aux visiteurs* ». Afin d'améliorer l'accueil, il souhaite qu'on retrouve dans l'allée Calder, à la fin des travaux du PAMV, « *l'ensemble des services prévisibles pour un parc de cette envergure : toilettes, café, restaurant, information, boutiques* ». Dans le cas de l'île Notre-Dame, l'organisme souhaite que le volet des services s'accentue autour du Casino de Montréal qui pourrait ainsi devenir un 2e pôle de services parc[213].

À ce sujet, plusieurs ont signalé le manque de services alimentaires, accessibles et de qualité. Il est souligné que « *l'offre de restauration est difficile pour des raisons de rentabilité, mais plusieurs souhaitent tout de même une offre alimentaire diversifiée, que l'on « ajoute des points de restauration*[214] *»*. En ce sens, le CjM recommande « *que l'offre alimentaire au parc Jean-Drapeau présente une diversité de choix et de prix tout en préconisant les saines habitudes de vie*[215] *»*, tandis que la CCMM recommande de « *développer une offre de restauration qui valoriserait le savoir-faire de Montréal en alimentation locale et en gastronomie* ». Cette dernière explique : « *À l'heure actuelle, les visiteurs qui souhaitent passer la journée au parc sans y transporter une glacière doivent retourner sur l'île de Montréal pour prendre un repas. […] Pour que le parc devienne un lieu où les visiteurs souhaiteront flâner pendant plusieurs heures, il faudra développer une offre de restauration. Celle-ci pourrait mettre en vitrine des produits frais et préparés à partir d'aliments locaux, qui valorisent le savoir-faire culinaire de Montréal, reconnu ici comme à l'international*[216]*. »*

[211] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4; Pierre Marcoux, doc. 8.69.1, p. 33
[212] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8; Opinions en ligne – Benoît Germain, doc. 9.9
[213] Tourisme Montréal, doc. 3.13, p. 7-8
[214] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2
[215] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 16; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 5
[216] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

De nombreuses propositions sont faites pour offrir des activités de soirée avec des bars et des cafés-terrasses, on veut pouvoir « *sortir sur l'île* », au bord de l'eau, notamment[217].

Lors de la soirée thématique sur les services et les activités, la nécessité de restaurants de différents styles et budgets a été mentionnée, autant une offre permanente que temporaire par le biais de camions-bouffe, vendeurs ambulants, par exemple[218].

Pour enrichir l'identité culturelle du Parc, un intervenant prône, comme élément susceptible de stimuler la mémoire d'Expo 67, de miser sur l'ambiance et l'expérience gastronomique des lieux en favorisant la qualité et la variété dans l'offre des restaurants, cafés et bars, autour d'aménagements créatifs[219]. Lors des activités *in situ*, il a aussi été proposé des aires de pique-nique avec des BBQ et des « *beer garden*[220] *»*.

« *Considérant que l'environnement est un enjeu important* », une citoyenne suggère de demander aux restaurants de donner des ustensiles, assiettes et verres composables et recyclables et d'installer des bacs de compost, de recyclage et des poubelles facilement accessibles[221].

Par ailleurs, la CCMM recommande, avec quelques autres intervenants, de considérer le développement d'une offre hôtelière au parc Jean-Drapeau érigé sur le site du Casino « *qui contribuerait à en faire un lieu de prestige pour un séjour à Montréal, et les nombreux événements se déroulant au parc*[222] *».* Toutefois, plusieurs se sont inquiétés de cette idée, car un hôtel, « *cette activité mercantile [est] non compatible avec la vocation de parc*[223] *».*

2.3.5 Location d'équipements et services

La nécessité d'améliorer l'offre de location d'équipement pour mieux découvrir le Parc et encourager les touristes à le fréquenter a été mise de l'avant. La location d'équipement pour les visiteurs qui existe actuellement est fort appréciée, mais elle pourrait être davantage développée et diversifiée, ce qui encouragerait plus de touristes à fréquenter le Parc et à découvrir ses

[217] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19; Activités contributives citoyennes, doc. 8. 14; Opinions en ligne – Bertha Caravaca, doc. 9.1; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[218] Soirée thématique – Services et activités; Activités *in situ*, doc. 4.13; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[219] Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 6
[220] Activités *in situ*, doc. 4.13
[221] Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2
[222] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7; Opinions en ligne – Geneviève Grégoire, doc. 9.1; Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19.2, L. 1174-1176
[223] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 20; Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4 et 5

différents attraits, selon quelques intervenants[224]. En effet, il y aurait une demande pour de l'équipement de loisirs[225].

Plusieurs ont suggéré la mise en place de location d'équipements pour les activités récréatives « *légères* » pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons, avec ou sans abonnement : vélo, canot, kayak, bateau à voile ou électrique, pédalo, surf à pagaie, ski de fond, raquette[226]. Lors des activités contributives citoyennes, on exprime le souhait de pouvoir louer des bateaux, des équipements de sports nautiques, des tandems ou des quadricycles[227].

2.3.6 Innovations technologiques

Pour faciliter les visites, le Groupe C-Vert suggère le développement d'une application pour proposer des activités basées sur la météo et sur les préférences du visiteur. De plus, comme d'autres[228], il prône l'amélioration du réseau Wi-Fi gratuit à travers le Parc, pour inciter les jeunes à le visiter et pour que les gens puissent partager leurs expériences et leur participation à des activités dans le but de mieux les faire connaître. « *Cela permettra aussi d'ouvrir les portes à d'autres activités de jeux pour la nouvelle génération*[229] *».*

Excellence sportive de l'île de Montréal explique que « *le traitement des informations découlant de la réalisation de compétitions sportives nécessite désormais des services informatiques performants, fiables, rapides. Les infrastructures sportives montréalaises dont celles du parc Jean-Drapeau doivent plus que jamais être en mesure de soutenir les besoins techniques des organisateurs d'événements sportifs, entre autres au niveau numérique et technologique*[230] *».*

Rogers communication explique qu'en raison des grands événements que le parc Jean-Drapeau accueille depuis plusieurs années sur son territoire, le réseau sans-fil est engorgé et n'arrive plus à répondre à la demande des utilisateurs durant des pointes d'achalandage et que même avec des installations temporaires, la qualité du service offert est compromise. Cet accès limité au réseau crée de la frustration et de l'insatisfaction de la part des festivaliers et des gestionnaires des événements, mais également pour les utilisateurs de la piscine, de la plage, de la Biosphère ou des autres installations permanentes ou temporaires. Pour l'entreprise, les infrastructures de télécommunication actuelles ne sont pas suffisantes afin de répondre aux besoins toujours grandissants de la population, en plus d'être inquiétant au niveau de la sécurité des usagers. Pour

[224] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 3
[225] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[226] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15; Opinions en ligne – Anne-Véronique Juneau, Miguel Da Rocha, doc. 9.8; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[227] Activités contributives citoyennes, doc. 8.14
[228] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[229] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12
[230] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 23

régler la situation, l'entreprise propose la mise en place de nouvelles infrastructures de télécommunication avec le déploiement de tours de télécommunication et demande à la SPJD de faire une demande de modification du Plan d'urbanisme pour l'approbation des équipements nécessaires. « *Ces changements permettront de renouveler l'expérience des utilisateurs des parcs et de favoriser le sentiment d'appropriation chez les plus jeunes générations notamment grâce au développement d'applications interactives et éducatives qui les garderont informés en temps réel des évènements en cour et de leurs évolutions (accès, circulation, disponibilité des installations)*[231] *».*

2.4 Les activités et la programmation

Le site du parc Jean-Drapeau avec ses nombreuses infrastructures et espaces devrait permettre aux visiteurs de profiter d'une grande diversité d'activités qui s'ajoutent à celles déjà existantes ou celles offertes par les partenaires insulaires que sont La Ronde, le Casino, le Musée Stewart et le musée de l'environnement. Une multitude de propositions ont été faites pour bonifier et enrichir la programmation actuelle et ajouter des équipements permettant la pratique d'un plus grand nombre d'activités, et ce, durant les quatre saisons.

Notons que certains ont proposé de restreindre le nombre d'activités ou de consolider celles déjà en place, en particulier les événements comme la course de la F1 et les concerts d'envergure, et croient qu'il faut « *laisser le parc se reposer* » et ne pas seulement évaluer son succès par sa fréquentation[232].

2.4.1 Proposition d'activités

Récréotourisme et plein air

Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) propose la création de « *pôles plein air organisés, animés et reconnus* » destinés à la pratique d'activités de plein air, tels que l'escalade, l'orienteering et l'interprétation de la nature. Aussi, il met également de l'avant la création de « *circuits d'activités de plein air clé en main* ». De tels circuits pourraient être des alternatives intéressantes pour les groupes jeunesses, en classe nature, ou les camps de jour qui aujourd'hui n'envisagent que l'option d'aller à La Ronde[233]. Dans la même veine, le CAM souhaite la création d'un « *centre récréotouristique tout inclus* » qui propose des activités de groupe pour adolescents (tandem, kayak, randonnées, etc.)[234].

[231] Rogers Communications inc., doc. 8.68
[232] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 10; Opinions en ligne – Taylor Noakes, doc. 9.2
[233] Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, p. 56, L. 1720-1730
[234] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

De son côté, QuébecOiseaux propose différentes activités qui permettraient de développer le loisir ornithologique au parc Jean-Drapeau en proposant un camp ornithologique, des activités de recensement d'oiseaux de Noël pour les jeunes, des formations de biologistes œuvrant en conservation et la création d'une station de baguage[235].

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont proposé des aménagements et activités qui permettraient un meilleur contact avec les espaces naturels, notamment : une aire de paintball, un parcours d'hébertisme (arbre en arbre), un centre équestre, un « *biodôme plantes et lumières* », un aquarium, un zoo en plein air, une application de géocaching ou de géolocalisation pour découvrir les attraits du PJD. On voudrait aussi permettre le camping et l'installation de yourtes[236].

Parcours découvertes

De nombreux intervenants ont mis de l'avant l'idée de proposer des parcours découvertes aux visiteurs du Parc. Ces parcours pourraient se faire de manière autonome ou être organisés pour des groupes divers et être balisés autant par de la signalétique classique, virtuelle ou multimédia. Il s'agit d'un moyen ludique et agréable, qui nécessite peu ou pas d'infrastructures, de profiter de la nature des îles en découvrant les différentes facettes du Parc, que ce soit son environnement, son histoire, son patrimoine, ses œuvres d'art, sa faune ou sa flore. Certains proposent la possibilité de mettre en place des circuits pour les cyclistes, les piétons, randonneurs ou les fondeurs, en hiver[237].

Ainsi, le CRE-Montréal recommande de concevoir des parcours thématiques de promenade avec plusieurs circuits piétonniers et cyclistes balisés autour de différents thèmes : les berges, les fleurs, l'Expo 67, héritages autochtones et militaires[238]. Un citoyen est d'avis que la Cité du Havre, dont Habitat 67, devrait faire partie de tels parcours[239].

Pour le comité ZIP Jacques-Cartier, les îles devraient favoriser le contact avec le fleuve, alors qu'actuellement tout au long des sentiers de marche, tant sur l'île Sainte-Hélène que sur l'île Notre-Dame, « *le contact avec le fleuve demeure toujours en arrière-plan* ». L'organisme recommande donc d'aménager des sentiers de marche dans le but d'améliorer l'observation du fleuve par des aménagements conviviaux et qui pourraient être également utilisés, en hiver, pour

[235] Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 4 et suivantes
[236] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Activités *in situ*, doc. 4.13; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[237] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 8; Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71; Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 11; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2; Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 9; Opinions en ligne – Guillaume Le Nigent, doc. 9.8
[238] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18
[239] Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2

le ski de fond[240]. Ces circuits devraient bénéficier de lieux d'observation, de panneaux d'information et de haltes de repos. Plusieurs ont mentionné la tour de Lévis comme un lieu d'observation qui gagnerait à être plus accessible et mieux connu du grand public[241].

De son côté, le CAM suggère la création d'un *« circuit multimédia avec projections combinant histoire et contemplation*[242] *».* L'entreprise Moment Factory approfondit cette idée et propose l'intégration d'un parcours nocturne multimédia, opéré par le Parc lui-même, dans le secteur du mont Boullé afin de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de ces espaces méconnus, sans pour autant restreindre l'accès public au Parc de jour[243].

Structures récréatives

Quelques suggestions sont faites pour qu'il y ait davantage d'installations récréatives disponibles en permanence sur le site, destinées aux enfants, notamment, comme des jeux d'eau, pataugeoires et modules, qui pourraient, selon un citoyen, « *s'inspirer du design de l'Expo 67*[244] *»*, par exemple, recréer l'Expo 67 en version miniature, à l'instar du parc Mini-Europe à Bruxelles[245]. D'ailleurs, des intervenants ont déploré qu'un terrain de jeu pour enfants, particulièrement prisé par les familles, ait disparu sans être remplacé, afin de laisser place à une scène pour le festival Osheaga[246].

Le Groupe C-Vert voudrait que soient installés de grands espaces de jeux « *constitués de matériaux verts, naturels et récupérés, en évitant de mettre des barrières visuelles et en priorisant les couleurs vives, en particulier pour les enfants et les jeunes. Par exemple, des gros modules de jeux en bois, des balançoires, des rope towers*[247] *».*

Lors des activités participatives, les citoyens ont fait part de leur désir de pouvoir bénéficier de nouvelles activités au Parc comme du *High Swing* sur le site du Casino, d'espaces pour la pratique du yoga avec un « *labyrinthe de méditation* », d'activités de danse, de tyroliennes, de jeux virtuels interactifs, d'une station Trekfit améliorée (centre de musculation extérieur), d'un labyrinthe, d'un centre de tir et de terrains de soccer[248].

[240] Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 9
[241] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9
[242] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[243] Moment Factory, doc. 8.61, p. 9
[244] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2; Activités *in situ*, doc. 4.13; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[245] Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1
[246] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[247] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[248] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 6; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Activités *in situ*, doc. 4.13

Activités nautiques

Plusieurs intervenants et citoyens ont souhaité avoir « *plus d'activités aquatiques* », que ce soit à la plage, au Complexe aquatique, dans les canaux et lacs des îles et sur le fleuve[249]. Il s'agirait, notamment, de permettre le retour des pédalos et des canots sur les canaux de l'île Notre-Dame et le lac des Cygnes[250].

On voudrait aussi allonger la saison de la piscine[251]. Un usager régulier du Complexe aquatique voudrait que sa période d'exploitation soit allongée du début mai à la fin septembre, puisque « *Montréal connait de plus en plus de périodes de chaleur [et] que la piscine principale du complexe aquatique est chauffée* ». De plus, il pense que « *le complexe aquatique devrait améliorer son offre dans le futur et ajouter à ses installations une nouvelle section avec des bains thermaux chauds à l'extérieur, et ajouter des chaises longues à l'abord de la piscine*[252] *».*

Aussi, un citoyen se demande « *pourquoi n'est-il pas possible de nager en eau-libre (à ses propres risques) dans la lagune artificielle, quand la plage Jean-Doré est fermée* », alors qu'il est possible de le faire « *dans des milliers de lacs du Québec*[253] *»*. Certains voudraient des plages et des accès à la baignade sur les rives ou des lieux spécifiques pour la pêche[254], tandis que d'autres aimeraient voir des points de mises à l'eau ou de services pour les embarcations, ce qui permettrait, par exemple, de proposer des excursions sur le fleuve et des cours de navigation[255].

Finalement, un citoyen propose de créer des installations afin d'offrir le surf grâce à une vague artificielle, ce qui permettrait, selon lui, d'attirer une nouvelle clientèle au Parc[256].

Bassin d'eau vive

Plusieurs intervenants ont donné leur appui à la création d'un parc d'eau vive au Parc afin de permettre, dans un bassin artificiel, la pratique de sports tels le kayak slalom, ou le rafting.

Aux dires de l'organisme Eau vive Québec, le parterre et les canaux de l'île Notre-Dame n'ont présentement pas de vocation et sont inutilisés depuis des décennies. De plus, un problème de plantes aquatiques envahissantes dans les canaux les rend présentement inutilisables pour toute activité. Le projet de parc d'eau vive permettrait de donner une vocation au site, complémentaire

[249] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Activités *in situ*, doc. 4.13
[250] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7
[251] Soirée thématique services et activités, doc. 4.9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.9
[252] Luc Valade, doc. 8.65, p. 3
[253] Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.3
[254] Rencontre thématique – Aménagement, doc. 4.10; Opinions en ligne – Odette Cloutier, Denis Taillefer, doc. 9.8
[255] Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71; Opinions en ligne – Ludovic Chagnon, Anne-Véronique Juneau, Guillaume Le Nigent, Guylaine Côté, doc. 9.8
[256] Opinions en ligne – Antoine Markon, doc. 9.8; Opinions en ligne – Maxime Lafortune, doc. 9.10

aux autres activités de l'île, en plus de revaloriser le site et son environnement. *« La présence d'un parterre végétalisé avec plusieurs arbres matures du site identifié pour la création d'un parc d'eau vive renforcerait la vocation de parc nature vert et bleu du parc Jean-Drapeau. La rivière semi-artificielle qui serait ainsi créée soutiendrait l'aspect naturel du lieu en plus d'en améliorer la qualité de l'environnement*[257] *».*

Le Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal appuie ce projet. Selon l'organisme, ce nouvel équipement sportif, ouvert à un large public (professionnels, amateurs, écoliers, touristes), proposant la pratique de plusieurs sports d'eau vive (kayak, rafting, surf) et offrant des formations *« atteint parfaitement les objectifs de mise en valeur des atouts naturels du parc Jean-Drapeau tout comme il rejoint les objectifs d'animation du parc par des propositions d'activités renouvelées*[258] *».* La proposition d'un bassin d'eau vive a reçu de nombreux appuis additionnels par le biais des opinions en ligne et lors d'une soirée thématique[259].

Activités hivernales

Plusieurs participants sont intervenus pour souligner le potentiel de développement de nouvelles activités en dehors de la saison estivale, particulièrement en hiver. Pour ce faire, il est proposé de « *bonifier l'offre d'animation hivernale et aménager des lieux conçus pour accueillir des événements sur une base annuelle*[260] *».*

Les organisateurs d'événements ont mentionné que plusieurs des espaces ne sont pas pleinement utilisés en dehors de la période estivale. Certains ont noté que durant l'été les espaces sont saturés et qu'il y a une limite à multiplier les activités. Conséquemment, les participants proposent de mettre de l'avant la vocation quatre saisons du Parc[261].

Quant au secteur de l'île Sainte-Hélène, situé à l'intérieur et en bordure du chemin du Tour-de-l'Isle, le Musée Stewart recommande d'y développer également une offre d'activités quatre saisons, incluant un centre de plein air à l'image de celui du parc du Mont-Royal, fournissant, entre autres, la location d'équipements récréatifs et pouvant remplir également des fonctions de centre communautaire[262].

Plusieurs participants voudraient que la pratique du ski de fond soit développée et prise en compte dans l'aménagement du Parc. Un citoyen souligne qu'il faudrait alors régler l'enjeu du « *conflit d'usage entre les piétons et les skieurs* » via une signalisation adéquate. Pour soutenir

[257] Eau Vive Québec, doc. 8.43, p. 3
[258] Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, doc. 8.54, p. 3
[259] Opinions en ligne, doc. 9.1, 9.2, 9.3, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 9.10
[260] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8
[261] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4
[262] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5

cette pratique, ce participant souhaiterait que les paddocks puissent accueillir, en hiver, un espace d'entreposage des équipements, une salle de fartage et des toilettes[263]. Selon un citoyen, le traineau à chiens est une activité qui pourrait être étendue sur les îles en hiver et devenir plus abordable[264].

Lors des différentes activités participatives, comme dans les opinions transmises en ligne, les citoyens ont proposé de nombreuses façons de profiter du Parc en hiver : piste de patin à glace, patinoire réfrigérée de hockey, patinoire sur le Bassin olympique, à la plage et sur les canaux de l'île Notre-Dame, canots à glace entre le Vieux-Port et l'île Sainte-Hélène, parcours de raquettes, glissades, bateau et voile sur glace au Bassin olympique, traineaux à chiens[265].

Par ailleurs, des associations récréotouristiques qui tiennent leurs activités courantes au Parc à l'année ont déploré qu'ils y aient moins de services l'hiver (déneigement ou commis de parc) alors que l'accessibilité quatre saisons est nécessaire pour certaines de leurs activités, notamment au Bassin olympique et au Quartier des athlètes[266].

Activités horticoles et d'agriculture urbaine

En matière d'activités, on propose aussi de faire la part belle à des projets d'agriculture urbaine ou d'horticulture.

Le CRE-Montréal recommande, par exemple, de développer un *« centre d'interprétation et d'éducation en agriculture patrimoniale, écologique et sociale*[267] *»* avec verger, jardin d'espèces horticoles indigènes, rucher et une station de compostage. Concernant le choix du site, l'organisme propose de privilégier la reconversion, car cela permettrait d'apporter une triple plus-value : le projet d'agriculture, le verdissement d'un espace asphalté et l'amélioration paysagère[268].

Lors des activités contributives citoyennes, des participants ont souhaité que soient implantés des parcours gustatifs d'aliments produits sur place, une ferme expérimentale, un centre scientifique orienté sur l'expérimentation alimentaire, un jardin communautaire et la création d'un verger ouvert au public[269].

[263] Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 12
[264] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2
[265] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités *in situ*, doc. 4.13; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne, doc. 9.9
[266] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 3
[267] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19
[268] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19
[269] Activités contributives citoyennes, doc. 4.14

Événements saisonniers et activités thématiques

De nombreux participants apprécient que le parc Jean-Drapeau soit un lieu qui accueille des événements ponctuels grand public fort appréciés et familiaux tels la Fête des neiges, Week-ends famille ou les Week-ends du monde. Lors des différentes activités participatives, tout comme dans les opinions exprimées, les gens ont souhaité le maintien de ces activités ainsi que la création d'événements saisonniers et de nouvelles activités thématiques répartis sur l'année[270].

Les citoyens ont proposé l'ajout d'activités tel un festival d'Halloween, des couleurs, ornithologique, du cerf-volant, des fleurs, du printemps, une semaine de la mode, des célébrations de fêtes nationales de différents pays à la Place des Nations, une fête des semis au printemps, une kermesse, un Noël du campeur, un village et un marché de Noël, un festival de musique hivernal, un château de glace, un festival d'automne avec activités éducatives en lien avec l'arbre, un concours de châteaux de sable l'été et de compétitions sportives.

D'autres participants souhaitent la création d'événements gastronomiques, tels qu'un festival de *food trucks*, une cabane à sucre, un « *potluck* », un festival de bière (Oktoberfest), des pique-niques communautaires et multiethniques, ou encore un grand BBQ métropolitain avec soirée dansante.

Activités culturelles

Les participants ont souhaité l'augmentation de l'offre d'activités axées sur les arts et la culture (ex. : musique classique, théâtre, danse, poésie, art public ou éphémère, land art, etc.)[271]. Des propositions ont été faites afin de mettre de l'avant la culture locale et l'histoire du Parc, pour accroitre la place de l'art public sur le site ou pour diversifier la programmation d'événements culturels[272].

Pour le CAM, « *en misant sur les attraits de la culture locale et sur les talents des artistes montréalais, le parc Jean-Drapeau peut devenir un site unique montréalais auquel le citoyen et le visiteur peuvent s'identifier* ». Il suggère une programmation permettant la mise en valeur de l'histoire de Montréal, des projections de films québécois et internationaux, la présentation de spectacles sur l'eau[273].

[270] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités *in situ*, doc. 4.13; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne, doc. 9.9; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

[271] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

[272] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 5

[273] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5-6

Le Groupe C-Vert propose, quant à lui, de « *disposer un ensemble de mini-bibliothèques sur le site et d'aménager des espaces de lecture comme des hamacs et des bancs*[274] *»*.

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont demandé une place plus importante pour le cinéma au Parc : cinéma de plein air, projections de films du monde ou en réalité virtuelle. Des participants voudraient aussi de nouveaux types de spectacles et activités culturelles telles des compétitions d'art extérieur, des spectacles de blues, de jazz et de groupes émergents et aussi des soirées de danse sociale[275].

Art public

Afin de renforcer la place de l'art public, les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du parc Jean-Drapeau ont fait des propositions précises, notamment :

- entretenir, réhabiliter, donner une place importante aux œuvres d'art;
- accueillir des projets artistiques;
- organiser des résidences d'artistes dans les paddocks et des expositions partout dans l'île;
- associer chaque œuvre d'art à un paysage d'accompagnement (mise en paysage);
- créer un programme artistique complémentaire aux événements comme la F1;
- proposer des parcours muséaux (sculptures, œuvres d'art…)[276].

Afin de valoriser le Parc, d'améliorer l'expérience des visiteurs et d'attirer les gens, certains partenaires insulaires suggèrent l'installation d'expositions temporaires ou permanentes[277], par exemple des expositions d'art et de photos en sortant du métro, à la Place des Nations[278].

Il a été proposé de « *distinguer le parc à travers ses sculptures*[279] *»*. Culture Montréal souhaite que l'on fasse « *une place significative à l'art public sur l'île Notre-Dame.* » L'organisme pense notamment qu'un Jardin des Floralies « *revu et amélioré* » serait l'hôte idéal d'un « *parc de sculptures* », notant que parmi les sept œuvres d'art public qu'on y retrouve, quatre sont des héritages d'Expo 67, dont un remarquable totem Kwakiult[280]. Par ailleurs, un citoyen invite à ramener la sculpture-fontaine « *La Giboulée* » de Jean Cartier, se trouvant actuellement sur les terrains de Mel's Cité du Cinéma, dans un état d'abandon total. Ce même participant propose

[274] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10
[275] Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Activités *in situ*, doc. 4.13
[276] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 9
[277] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4, p. 6
[278] Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 6; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.6
[279] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4 et 5
[280] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8-9

que l'on remette en place une copie de la fontaine disparue de Gerald Gladstone « *Container Universe*[281] *».*

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont aussi proposé de mettre en valeur les îles en répartissant des activités artistiques et des expositions (ex. : *Foresta Lumina*) afin que le Parc devienne « *un musée à ciel ouvert*[282] *».*

2.4.2 Tarification et accessibilité financière

Concernant la tarification des activités, plusieurs ont évoqué l'importance d'offrir des activités gratuites pour les enfants et les familles. D'autres participants souhaiteraient un équilibre entre les activités payantes (mais abordables) et gratuites. Les nouvelles activités devraient s'adresser à un large public et être financièrement accessibles.

Le CjM est d'avis qu'il faut maintenir le caractère public, mais aussi l'accessibilité du Parc. Selon l'organisme, il est important de maintenir le Parc et son offre de services abordables et certaines activités pourraient même être moins chères. « *L'accessibilité économique favorise l'attractivité du parc auprès des jeunes et les incite à prendre part aux activités offertes*[283] », conclut-il, alors que le CAM voudrait « *la mise en place de forfaits pour les activités de groupe pour adolescents*[284] *».*

Lors des activités *in situ*, les citoyens ont proposé que certaines activités soient moins chères ou gratuites, comme la plage. Une citoyenne voudrait que les jeux gonflables soient inclus dans le prix du billet d'entrée de la plage. Une citoyenne résume l'enjeu de la tarification en ces mots : « *I wish more activities were more accessible in terms of price. When you have kids and you travel to the event & food it can become too expensive. It would have been nice to have the beach free at least for children*[285] *».*

2.5 L'aménagement du site

Plusieurs participants ont mis de l'avant les problèmes d'aménagement au Parc et ils étaient nombreux à noter que celui-ci est incohérent et déstructuré. Un consensus se dégage pour dire que le territoire doit être « *retissé* » et des interventions spécifiques sont nécessaires pour la revitalisation de certains secteurs, pour améliorer l'accès aux berges et pour mettre en valeur les espaces verts et bleus.

[281] Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1
[282] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14
[283] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 12
[284] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[285] Activités *in situ*, doc. 4.13

Le manque de trames cohérentes dans l'aménagement est également attribuable à la configuration des voies de circulation et des sentiers, la disparité du mobilier, l'affichage incohérent, l'état des bâtiments ainsi que les choix stylistiques des lieux de rassemblement comme l'amphithéâtre et l'allée Calder[286]. Comme le recommande l'AAPQ, il faut « *rétablir des liens forts entre le site et ses paysages*[287] *»* ou, comme l'explique un citoyen, « *recréer un continuum entre les divers espaces en réaménageant certains espaces du parc peu exploités [qui] rendrait l'ensemble plus invitant, comme c'est le cas pour le Mont-Royal*[288] *».*

2.5.1 Revitalisation des secteurs vacants ou sous-utilisés

Secteur Est de l'île Notre-Dame

Tourisme Montréal souligne que l'île Notre-Dame, malgré ses attraits bien connus, englobe des espaces déstructurés et que l'ensemble de l'île « *nécessite une vigoureuse démarche de réflexion avant de procéder à son réaménagement*[289] *»*. La partie est de l'île a attiré l'attention de quelques intervenants pour qui l'endroit apparait « *non-convivial […] ayant pour fonction l'entreposage de matériel entre deux événements* », et dont le parterre (situé entre le pont du Cosmos et le pont de la Concorde) est un endroit « *asphaltée et bétonnée avec des stationnements en gravier*[290] *»*.

La mise en valeur de cette pointe est de l'île Notre-Dame est une nécessité, selon un citoyen, tout comme pour Tourisme Montréal qui propose qu'on y aménage en priorité des espaces sportifs ou de plein air[291]. D'après les plans du cabinet d'architectes Lupien+Matteau (Lupien+Matteau), la pointe est de l'île Notre-Dame et les rives du chenal Le Moyne présentent un potentiel important de réhabilitation et de création d'écosystèmes ainsi qu'une orientation idéale pour des serres de croissance pour la création d'écosystèmes d'appoint[292]. Le promoteur Gaïa Écosystèmes y propose l'implantation d'un projet d'agriculture urbaine avec un concept de serres multiétages, écoénergétiques à haut rendement[293].

Un citoyen note qu'il n'y a pas de lien physique cohérent entre la partie est de l'île Notre-Dame à partir du pont du Cosmos et les jardins, situés à l'ouest du pont de la Concorde, auxquels il est souvent impossible de se rendre à pied ou à vélo[294]. Il recommande de créer un nouveau lien permanent entre le métro et les Floralies. Par ailleurs, quelques intervenants proposent de

[286] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5
[287] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9
[288] Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.5
[289] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7
[290] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[291] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7
[292] Lupien+Matteau, doc. 8.30
[293] Gaïa Écosystèmes, doc. 8.11, p. 1 et 2
[294] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

réhabiliter la passerelle de l'Expo Express, présentement abandonnée, pour en faire un lien piétonnier et cyclable, voire « *muséal*[295] ».

Des citoyens proposent que ces secteurs soient végétalisés, transformés en jardins et unifiés avec les Floralies à l'ouest[296]. L'un d'eux voudrait que l'on « *remette en état la section de la Place d'Afrique et interdise, en tout temps, le stationnement sur cette section* ». Selon lui, on pourrait y installer « *une section arboricole et arbustive alimentaire […] qui permettrait d'augmenter la zone "Floralies" vers la passerelle du Cosmos tout en permettant le développement de la canopée forestière dans cette section qui en a grandement besoin*[297] *».*

Les Floralies et les canaux de l'île Notre-Dame

L'état actuel des Floralies et des canaux de l'île Notre-Dame laisse à désirer selon de nombreux participants qui se sont penchés sur l'avenir de ce secteur. On voudrait le voir réaménagé, mieux entretenu, mis en valeur et le faire connaître davantage du public. Certains voudraient voir les jardins agrandis, leur redonner l'aspect d'origine de 1980[298] », ou « *en accentuer le caractère bucolique* », à l'image de certains squares montréalais[299].

L'AAPQ recommande de mettre en place un programme d'immobilisation des Jardins des Floralies « *visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et bien sûr les compositions végétales* ». Ce programme devrait ouvrir la voie au développement d'un concept novateur pour l'ensemble de l'île Notre-Dame qui met de l'avant le design végétal[300]. Quelques intervenants suggèrent à la SPJD de s'associer au Jardin botanique pour la mise en valeur et le développement des Floralies et des canaux[301]. L'un d'eux note que ce lieu « *aurait avantage à être mieux entretenu et pourrait bénéficier, par exemple, d'une association avec le Jardin Botanique pour ramener une touche d'innovation et de créativité*[302] *».*

Un citoyen regrette que la croissance des arbres n'ait « *pas été gérée depuis les Floralies* » et qu'en conséquence, « *on se retrouve aujourd'hui avec un mur de végétation qui bloque tout horizon visuel* ». Une situation qui pourrait être facilement corrigée, selon lui[303]. Pour Culture

[295] Lupien+Matteau, doc. 8.30; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.4
[296] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[297] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 11, 12 et 18
[298] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1; Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[299] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7
[300] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 12
[301] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.6
[302] Opinions en ligne – Clément Robert-Bigras, doc. 9.7
[303] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1

Montréal il faut « *embellir les floralies et leurs canaux, pour en faire un parc de sculptures* », ce qui contribuerait à donner du sens à l'ensemble du territoire de l'île Notre-Dame[304].

Pour augmenter l'appropriation de ce lieu, quelques propositions sont faites : y faire revivre les mosaïcultures, illuminer les canaux la nuit, installer des fontaines, organiser des spectacles nocturnes, permettre la présence d'embarcations comme des pédalos ou des gondoles[305].

Enfin, un citoyen demande que le secteur des Floralies soit ouvert en tout temps et accessible par le pont du Cosmos, même lors de la tenue de grands événements comme le Grand Prix ou Osheaga[306].

2.5.2 Accès au fleuve et aux berges

Réaménager les berges et les rivages pour redonner accès au fleuve et aux « *magnifiques panoramas* » qu'offrent les îles, sont des propositions qui sont revenues à de nombreuses reprises au cours de la consultation. Comme le résume l'OAQ, il est important que « *le visiteur sente qu'il est sur des îles et dans un lieu de nature*[307] *».*

Un citoyen souligne que « *l'essentiel des aménagements actuels dissuade une appropriation conviviale de ce fleuve* » pour l'ensemble des usagers, qu'ils soient à pied, à vélo, en voiture ou en bus. Ce dernier, à l'instar d'autres, fait remarquer que la berge nord de l'île Sainte-Hélène « *devrait être un des hauts lieux de Montréal [grâce à ses vues] assemblant les éléments fondamentaux de l'image de marque de Montréal : le fleuve, le Vieux-Port, le Vieux-Montréal, le centre-ville avec ses gratte-ciels et surplombant le tout, la silhouette du mont Royal*[308] *».*

Le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier rappelle que les îles du parc Jean-Drapeau sont situées dans un secteur d'une diversité faunique exceptionnelle qui demeure malheureusement absente aux yeux des utilisateurs du Parc, « *puisque le fleuve est relégué à l'arrière-plan du paysage*[309] *»*. Le CRE-Montréal regrette aussi que le caractère insulaire du Parc soit très peu mis de l'avant. Il explique que les points de vue vers le fleuve et la ville sont peu aménagés, et « *l'accès physique à l'eau inexistant* ». Pour l'organisme « *les berges sont les grandes oubliées de ces dernières années*[310] *»*.

[304] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8
[305] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Opinions en ligne – Image et notoriété, doc. 9.1
[306] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[307] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[308] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 10 et 11; Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1
[309] Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 7
[310] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

Le CRE-Montréal recommande de restaurer l'ensemble des sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville et de « *poursuivre la renaturalisation des berges encore minéralisées […] dans le but d'assurer la pérennité de la faune et la flore existantes, mais aussi de créer une connectivité avec sa biodiversité fluviale* ». L'organisme souhaiterait aussi des corvées de nettoyage systématiques à certains endroits des rives et du littoral[311]. Dans le même ordre d'idées, l'OAQ précise qu'*« un effort doit être consacré à "renaturaliser" les berges et à en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve* ». Dans ce cadre, « *les techniques novatrices d'aménagement et la résilience face aux changements climatiques doivent être prises en compte*[312] *».*

Finalement, un citoyen identifie les lieux qui doivent, selon lui, faire l'objet d'interventions bonifiant le lien avec le fleuve : le stationnement du Cap-sur-Mer bordant le fleuve, la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène et la pointe est de l'île Notre-Dame[313].

Promenade panoramique

De nombreux participants souhaiteraient que les visiteurs du Parc puissent profiter des vues qu'offre le fleuve par l'aménagement d'une promenade panoramique.

Plusieurs recommandent que celle-ci intègre un réseau de mobilité active pour piétons et cyclistes le long des berges des deux îles[314]. Pour le CRE-Montréal, une telle promenade, à laquelle il faudrait intégrer le pont du Cosmos, permettrait de valoriser les vues autant sur le Saint-Laurent que sur le chenal Le Moyne. Ainsi, la promenade actuelle devrait être « *réaménagée et complétée par un réseau de sentiers multifonctionnels, sécuritaires et conviviaux, grâce à une signalétique adéquate, des mesures d'apaisement de la circulation, du mobilier urbain et des mesures de verdissement*[315] *»*. Une citoyenne propose d'installer des bancs permettant de « *contempler la vue et le fleuve en toutes saisons*[316] *».* Culture Montréal souhaite que la promenade riveraine permette aux visiteurs « *d'y déambuler sur la plus longue distance possible, autour des deux îles* » et qu'elle intègre prioritairement l'accès à la Place des Nations[317]. Pour le CAM et l'AAPQ, il pourrait s'agir d'un élément distinctif de l'identité paysagère du parc Jean-Drapeau » qui mériterait, à ce titre, une signature originale qui permettrait également « *d'expérimenter les unités paysagères intérieures du parc*[318] *».* Un intervenant y a imaginé la « *Promenade de l'Amour* » avec le mot amour en 150 langues, illuminée en soirée, longeant le

311 CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7
312 Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
313 Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2
314 Opinions en ligne – Benoît Germain, doc. 9.8
315 CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17
316 Opinions en ligne – Odette Cloutier, doc. 9.8
317 Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5 et 7
318 Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4; Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 10

fleuve Saint-Laurent, avec son incomparable vue sur le Vieux-Port, le centre-ville de Montréal et le mont Royal[319].

Cette promenade devrait inclure le stationnement « *Cap-sur-Mer* » bordant le fleuve, à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène (aussi appelé P8) qui « *doit être au cœur de cette ambitieuse stratégie de réappropriation des berges du fleuve* », selon un citoyen. Ce dernier demande que sur l'île Sainte-Hélène « *le secteur situé entre le métro, la navette et le Calder, ainsi que les berges du fleuve en façade du stationnement soit aménagé avec très grand soin pour permettre aux visiteurs de profiter d'un contact direct et indirect avec le fleuve*[320] *».*

[Ce thème est également abordé à la section « *Verdir et réduire les espaces de stationnements* »]

2.5.3 Les espaces verts et bleus

Pour beaucoup de participants, les espaces verts et bleus du Parc méritent une attention particulière et accrue. Pour l'Ordre des architectes du Québec, ceux-ci « *doivent être conservés, restaurés et rendus aux visiteurs* ». Il s'agira de « *se libérer progressivement des espaces asphaltés pour les remplacer par des espaces naturels et répandre les pratiques d'innovation durables*[321] *».* Une orientation qui fait consensus parmi les intervenants qui voudraient voir les îles davantage vertes et végétalisées, notamment les espaces de stationnement.

Végétalisation et verdissement

De nombreux organismes et citoyens souhaitent une augmentation du couvert arboricole et végétal du Parc, passant par des actions de verdissement et de végétalisation pour en augmenter la biodiversité et compenser l'impact négatif des îlots de chaleur et des activités du Parc nuisibles à ses espaces verts et bleus[322]. Certains voudraient voir la revitalisation de certains secteurs, comme le lac des Cygnes et les étangs marécageux à proximité de la plage Jean-Doré ou le verdissement des espaces comme l'amphithéâtre[323].

L'organisme le Jour de la Terre met en lumière les besoins du verdissement dans la région métropolitaine et considère que le nouveau plan d'aménagement constitue une belle occasion pour favoriser la végétalisation et de créer un îlot de biodiversité, afin de pérenniser le milieu naturel des îles. L'organisme prône, à l'instar d'autres, l'augmentation et la diversification des espaces naturels : « *La plantation d'une diversité d'arbres au parc Jean-Drapeau favoriserait sa résilience face aux changements climatiques, en permettant une amélioration de la qualité de*

[319] Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 7-9
[320] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2, 10 et 11
[321] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[322] Opinions en ligne – Francis Waddell, doc. 9.2
[323] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2

l'air, une diminution de l'érosion et le stockage du carbone[324] *».* Selon l'OAQ, il faut aussi retrouver les espaces champêtres perdus, car « *si le parc doit comprendre des zones vertes aménagées, il doit aussi comporter des espaces plus sauvages, des espaces plus intimes*[325] *»*. À ce sujet, un visiteur régulier du Parc note que « *la magie opère là où, justement, la Société du parc a déployé ses efforts en second plan depuis des décennies*[326] *».*

L'Association des architectes paysagistes du Québec recommande à la SPJD d'adopter une stratégie globale de végétalisation qui permettra d'accroître la canopée et éviter une « *stratégie de développement et d'aménagement à la pièce* » qui accroitrait la minéralisation du site[327]. Pour un citoyen, il faut « *augmenter la couverture arboricole et arbustive de l'ensemble du site* »; cela pourrait passer par la mise en œuvre d'un « *programme d'entretien des arbres plus agressif, incluant le remplacement hâtif de certains individus*[328] *».* Il en va de même pour le CRE-Montréal qui invite la SPJD à poursuivre les travaux de plantation d'arbres en remplacement des frênes morts et à procéder urgemment à la lutte aux espèces envahissantes dans la forêt du mont Boullé[329].

Quelques participants ont parlé « *d'élargir la conservation de la nature en intégrant la faune animale*[330] *».* L'OAQ suggère, dans un effort majeur pour préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire « *l'introduction de certaines espèces animales comme cela s'est fait dans d'autres parcs (des paons à Victoria, des moutons à Rosemont, etc.)*[331]. » Un citoyen estime que pour attirer davantage de jeunes familles dans ce lieu, il faudrait introduire des animaux dans le Parc, comme des castors et canards au lac des Cygnes ou des moutons sur les espaces verts[332].

Verdir et réduire les espaces de stationnements

Pour de nombreux participants, la place des stationnements dans le paysage des îles pose un problème pour des raisons esthétiques, pratiques et environnementales. « *Aujourd'hui, avec sa quinzaine de stationnements, le parc Jean-Drapeau ne projette plus l'image d'un lieu unique pour sa localisation et ses attraits naturels.* », déplore un citoyen[333], alors que le CRE-Montréal signale que : *« Les deux îles comptent 15 stationnements pour un total de 8 158 places dont 3 149 places uniquement pour le P8 de La Ronde. La superficie qu'ils occupent (plus de 100 000 m²) est*

[324] Jour de la terre, doc. 8.46, p. 1
[325] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[326] Étienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1
[327] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 9 et 10
[328] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 12 et 18
[329] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13
[330] Étienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1
[331] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[332] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2
[333] Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

équivalente à celle de l'ensemble des boisés du mont Boullé, ce qui est totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert[334] *».*

De nombreux participants, notamment lors de la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, ont proposé de concentrer les actions de reboisement, verdissement et de perméabilisation sur les zones de stationnement actuelles, principalement le P8, « *l'immense stationnement de La Ronde sur l'ile Ste-Hélène face au fleuve et au centre-ville*[335] *»*. Un citoyen a, par exemple, présenté la carte de stationnements des espaces au nord-ouest de l'île Sainte-Hélène, entre le mont Boullé et le fleuve, qu'il propose de convertir pour y augmenter la biodiversité[336].

Le CRE déplore la présence de « *ces zones asphaltées pauvres en aménagements paysagers de qualité, et qui contribuent à la formation d'îlots de chaleur urbains et au ruissellement des eaux pluviales, tout en entravant le déplacement des cyclistes* ». Compte tenu de leur sous-utilisation, la SPJD devrait réduire la surface consacrée au stationnement et les verdir. À ce titre, il recommande de « *les redonner aux promeneurs, dans un rayon de 500 m du métro* » et que La Ronde adopte « *un important programme de verdissement, surtout en rive* ». Il note que si « *des arrondissements comme Saint-Laurent sont capables, par voie réglementaire, de pousser les entreprises à verdir leurs terrains, il serait bien incompréhensible que des entreprises situées dans un parc ne soient pas tenues d'en faire minimalement autant*[337] *»*.

Les AmiEs du courant Sainte-Marie (les AmiEs du courant) proposent de « *suivre l'exemple du Casino de Montréal en mettant sous terre le stationnement [du vaste secteur déboisé en bordure du fleuve juste à l'ouest du pont Jacques-Cartier] ou bien l'installer dans le pavillon inutilisé sous le pont Jacques-Cartier pour redonner le littoral aux Montréalais* ». Pour eux, il s'agit d'une opportunité pour reboiser et faire disparaître un îlot de chaleur important en bordure du fleuve qui devrait être réservé aux piétons et aux cyclistes. Ils pensent également que « *l'entrée/sortie du stationnement pourrait être située près du pont Jacques-Cartier pour limiter les déplacements dans le parc* », et que l'on pourrait « *s'inspirer du stationnement de la Place d'Youville à Québec et l'intégrer dans son environnement avec des plantations pour le camoufler, et en ajoutant un toit vert*[338] *»*.

Pour les intervenants du Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, les stationnements qui ne seront plus utiles pourraient être verdis et remplacés par des stationnements de vélos, ou y construire

[334] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9
[335] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 3; Luc Valade, doc. 8.65, p. 4 et 7; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 11
[336] Pierre Marcoux, doc. 8.69.1, p. 46 et 47
[337] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9, 13, 14, 16 et 17
[338] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 11

des petits bâtiments LEED[339], ou encore, afin de réduire l'espace réservé au stationnement en surface, un groupe a proposé la construction d'écostationnements couverts[340].

2.5.4 Lieux de rassemblement

L'amphithéâtre

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, l'aménagement du nouvel amphithéâtre qui est en cours de construction a reçu un grand nombre de critiques pour ce qui est de sa taille, qui fera passer sa capacité d'accueil de 45 000 à 65 000, de l'impact de la construction sur l'environnement naturel du Parc ainsi que pour le choix de son aménagement qui a « *confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement*[341] *»*.

Mark London, à l'instar de plusieurs autres intervenants, déplore que sa construction ait forcé l'abattage d'un millier d'arbres et l'élimination de milieux naturalisés dans lesquels une faune abondante (poissons, mammifères, oiseaux...) s'était implantée. Un intervenant note que « *l'aménagement paysager est aujourd'hui effacé, car les arbres et autres végétaux sont disparus, tout comme les étangs et les deux bâtiments de service à côté du métro*[342] *»*. Un citoyen qui déplore grandement « *la perte nette d'un endroit autant charmant, naturel, touristique que récréatif sur l'Île Sainte-Hélène* » aurait préféré une coupe d'arbres limitée au nord-est de la colline, pour ensuite l'agrandir en largeur et en hauteur, créant ainsi une estrade durable qui aurait pu, selon lui, accueillir un plus grand nombre de spectateurs[343]. Par contre, Tourisme Montréal considère que « *compte tenu que le parterre existait déjà depuis plus de vingt ans, il était également indiqué d'investir pour améliorer l'aménagement et les services*[344] *».*

Un citoyen rappelle que la coupe des arbres et le remblayage de milieux humides avec ses cascades et bassins sont d'un *« choix stylistique, en contradiction complète avec les politiques de développement durable de la SPJD et de la Ville* ». De plus, la minéralisation des lieux risque de générer un îlot de chaleur sur l'île Sainte-Hélène[345].

STGM Architectes se désole que cet aménagement, qui bénéficie d'un budget de 73,4 millions de dollars, « *exclut plusieurs pavillons d'Expo 67 ainsi que la Place des Nations et aucun lien physique n'est prévu entre le nouveau projet et cette dernière, contrairement à ce qui était prévu dans la*

[339] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8
[340] Consortium SLC APM, doc. 8.27, p. 9
[341] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.5, p. 9
[342] Mark London, doc. 8.75, p. 8; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9
[343] Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1
[344] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4
[345] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6 et 8

précédente version du PAMV annoncé en 2014[346] ». Un citoyen abonde dans le même sens et propose un lien « *naturel* » entre l'amphithéâtre et le lac des Cygnes ainsi qu'un lien piétonnier entre la station de métro Jean-Drapeau et la Place des Nations actuellement fermée[347].

Ce dernier propose que le nouvel amphithéâtre encourage l'organisation de plus petits événements, notamment au printemps et à l'automne, par la présentation de spectacles musicaux de moins grande envergure. L'endroit pourrait aussi être aménagé pour l'accueil de cafés-terrasses ouverts à longueur d'année[348]. Pour cela, il faudrait trouver une façon de fragmenter cet espace « *pour permettre à de petits promoteurs d'y participer afin d'y diversifier les événements*[349] *»*.

Plusieurs souhaitent que cet aménagement réduise les impacts négatifs vécus actuellement par les visiteurs du Parc durant les grands événements, notamment en matière de bruit, en réorientant la scène, par exemple[350].

La Plaine des Jeux

L'état et l'utilisation actuelle de la Plaine des Jeux a interpellé plusieurs intervenants dans le contexte actuel où les travaux du PAMV autour de l'Homme de Calder ont nécessité le déplacement de l'événement des Piknic Électronik vers ce lieu depuis les dernières années.

Plusieurs intervenants ont déploré que l'état de délabrement de ce terrain empêche l'accueil des familles qui y organisaient des pique-niques dans le passé[351] et que les événements empiètent sur les zones gazonnées de la forêt adjacente[352].

Selon le Musée Stewart, « *sur la plaine des jeux, l'aménagement d'un parc nature exempt de la présence d'événements ponctuels à grand déploiement permettrait au parc de retrouver sa vocation initiale et encouragerait la fréquentation des Montréalais et la pratique d'activités récréotouristiques, communautaires et de loisirs. Selon l'organisme, il faut trouver d'autres sites pour répondre aux besoins des grands événements tels qu'Osheaga et Piknic Électronik*[353] *».* Un point de vue que partage aussi un intervenant qui propose de préserver et restaurer ce lieu tout en protégeant la forêt adjacente, mais aussi « *de réaménager l'espace libre de la Plaine des jeux sur la pente du mont Boullé pour qu'elle puisse être utilisée et que tous se l'approprient*[354] *»*. Un

[346] STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14
[347] Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[348] Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[349] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[350] Silence Saint-Lambert, doc. 8.6
[351] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4
[352] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[353] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 4-5
[354] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

plan de réaménagement devrait viser le rétablissement de la qualité des sols et le verdissement de la Plaine, « *tout en mettant en valeur le potentiel paysager (ouvertures visuelles sur le fleuve) et en consolidant les boisés du mont Boullé voisin* », suggère le CRE-Montréal[355].

L'organisateur du Piknic Électronik se dit conscient que l'endroit, dont une partie abrite actuellement son événement, évoque pour certains les lieux de pique-niques familiaux, et que le traitement de ce site et de son environnement végétal « *devrait restituer la richesse passée et actuelle du lieu* ». Il précise qu'il est possible de pique-niquer les dimanches ailleurs au Parc, que la Plaine des Jeux est libre six jours sur sept et que « *Piknic a pris en charge ce site il y a deux ans et fait tout son possible pour le maintenir dans le meilleur état possible*[356] *».* Par ailleurs, même si la décision de pérenniser ou pas la présence de Piknic sur ce site ne dépend pas de ce dernier, l'organisme souhaite rester sur le site de la Plaine des Jeux, car les travaux du PAMV sur l'ancien site de l'Homme de Calder ne lui conviennent plus, puisque la végétation qui faisait l'atout de ce lieu a été éliminée. La Place des Nations, à la condition d'être restaurée, est une seconde option envisageable pour les activités futures de l'organisme.

Finalement, Evenko considère que la Plaine des Jeux est une des « *zones du parc essentielles aux festivals* » et doit demeurer absolument accessibles aux organisateurs d'événements[357], tandis que le RÉMI avertit que « *des décisions de relocalisation irréfléchies ou non-concertées pourraient, par exemple, avoir un impact très négatif et, à terme, priver la communauté d'événements et de leurs retombées diverses*[358] *»*.

La Ronde

Selon un citoyen, « *le parc d'attractions La Ronde devrait être remis à des intérêts Canadien, Québécois voire à la ville de Montréal*[359] *»*. Un citoyen qui abonde dans le même sens considère qu'« *une des erreurs importantes de l'administration Bourque a été la location du site de La Ronde à Six Flags* ». Il rappelle que La Ronde « *n'a jamais été qu'un parc d'attractions* », que c'était un lieu de rencontre où tous les Montréalais se retrouvaient. « *Un lieu de détente, d'amusement (évidemment), un lieu de culture où toutes les générations trouvaient sa place* ». Ce qui, à ses yeux, n'est plus le cas aujourd'hui[360].

Plus spécifiquement, ce citoyen souhaiterait que, sur le site de La Ronde, soit « *développé une politique de préservation des édifices et lieux, en lien avec l'Expo 67 : Jardin des Étoiles, Fort Edmonton, la Spirale (qui est un symbole de deux expositions : Lausanne 64 et l'Expo 67)* ». Il

[355] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13
[356] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11
[357] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[358] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 4
[359] Opinions en ligne – Jean Cauvier, doc. 9.2
[360] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14

demande la réalisation d'une « *étude patrimoniale, en lien avec la direction de La Ronde* ». Par ailleurs, ce dernier estime qu'une partie du site de La Ronde est « *un immense îlot de chaleur* » et qu'il faudrait procéder à une « *évaluation de la couverture arboricole de La Ronde et développer une stratégie de préservation et reboisement du site*[361] *»*.

2.5.5 Le patrimoine (bâti)

Héritage Montréal demande qu'un « *plan de conservation et de mise en valeur soit élaboré pour encadrer et accompagner la gestion du parc et les partenariats ou ententes pour son animation et son occupation en établissant des principes supérieurs fondés sur les valeurs civiques de ce lieu et assurer son intégrité*. »

Parmi les composantes à prioriser figureraient :

- Le complexe militaire et la tour de Lévis de l'île Sainte-Hélène;
- Les Étangs, ponts, sentiers et bois de l'île Sainte-Hélène;
- Le Pavillon des baigneurs et la Plaine des Jeux;
- Le restaurant Hélène-de-Champlain;
- La Place des Nations;
- Les canaux de l'île Notre-Dame;
- Le Pavillon du Canada et le Pavillon des États-Unis;
- Calder et autres œuvres d'art public[362].

Culture Montréal s'inquiète de « *l'incertitude entourant la conservation et la vocation de certains éléments patrimoniaux témoins de l'ADN culturel et historique du parc : musée Stewart, Poudrière, Hélène-de-Champlain, et appelle à une réflexion sur leur utilisation*[363] *»*. Le Musée Stewart va dans le même sens en recommandant « *d'élaborer un plan directeur sur l'avenir des bâtiments historiques de l'île incluant un audit détaillé des besoins d'entretien et de restauration, de concert avec la ville de Montréal et le gouvernement du Québec, ainsi que le développement d'une vision à long terme pour la valorisation et l'animation de ces bâtiments*[364] *»*. Un citoyen propose un moratoire sur les démolitions de bâtiments et condamne que celles-ci soient justifiées par leur état d'abandon[365]. Un autre précise que la préservation et la mise en valeur du patrimoine ne signifie pas « *de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu ou l'édifice afin d'en favoriser son utilisation, tout en en respectant "l'esprit" dans lequel il a été construit*[366] *».*

[361] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14
[362] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4
[363] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4
[364] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11
[365] Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1
[366] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5

Pour les répondants au questionnaire en ligne, la Place des Nations est identifiée le plus souvent (40 %) comme le lieu qui devrait être mis en valeur, en priorité, suivie par les Floralies et les canaux (32 %)[367].

Le Musée Stewart, la tour de Lévis et la Poudrière

Le Musée Stewart recommande le maintien de la vocation muséale du Fort (complexe militaire) lors de son départ et propose qu'y soient regroupées les collections des divers musées et réserves régimentaires du Grand Montréal. Le Musée Stewart serait prêt à confier sa collection militaire à une telle institution[368].

Les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc ont proposé plusieurs vocations pour la Poudrière après avoir assuré la consolidation de ces bâtiments :

- contribuer à la vocation éducative de cette zone dans les domaines de l'horticulture, de l'ornithologie, de la géologie et de l'écologie;
- lieu d'éducation sur la vocation militaire de cette zone;
- lieu d'atelier et d'exposition pour artistes[369].

Lors des activités contributives, les participants ont également suggéré d'aménager un cinéma dans la Poudrière[370], tandis qu'un citoyen propose d'y accueillir une résidence d'artistes[371].

Les participants ont aussi proposé que la tour de Lévis mette en valeur son patrimoine naturel et le point de vue qu'offre le belvédère, et devienne un centre d'interprétation[372]. Par exemple, un intervenant propose l'idée d'une exposition sur les problématiques liées à l'eau potable. Ce dernier propose aussi « *qu'une production interactive pourrait faire usage de la salle de spectacle de la Poudrière, tandis que la caserne se prêterait bien à devenir un espace de recherche et de réserves ouvertes puisque c'est là en partie son usage actuel*[373] *».*

[367] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[368] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11
[369] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[370] Activité contributive, doc. 8.14
[371] Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7
[372] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.8
[373] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15

Le Hélène-de-Champlain

L'avenir de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain a préoccupé un bon nombre de gens qui s'interrogent sur sa vocation future une fois sa rénovation complétée.

Une vocation s'articulant autour de l'alimentation est celle qui est mentionnée le plus souvent pour cet ancien restaurant haut de gamme[374]. Tourisme Montréal partage l'objectif énoncé par la SPJD de faire du Hélène-de-Champlain une destination d'expériences, ouverte douze mois par année, et offrant une programmation culinaire pour devenir une vitrine en matière de tourisme gourmand et d'apprentissage et souhaite vivement que, dans les meilleurs délais, les conditions soient réunies pour aller de l'avant[375]. Pour Culture Montréal, il apparait logique que celle-ci soit « *liée au monde de la gastronomie* », mais l'on pourrait également, compte tenu de sa proximité avec la Biosphère, penser à une vocation muséale[376].

Un participant propose, « qu'une section de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain soit réservée afin de pouvoir en faire un lieu de conférence, de classe « *verte* » (d'histoire et de patrimoine), complément intéressant au développement d'une approche plus intégrée de la mission de la Biosphère[377]. »

Pour les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, le pavillon pourrait remplir de nouvelles fonctions, telles que : lieu d'accueil pour les élèves ou camps de jour; lieu pour l'organisation d'événements intérieurs; restaurants collectifs avec jardins communautaires, lieu éducatif axé sur l'alimentation, ou lieu d'apprentissage pour méditation, yoga, etc.[378] Lors des activités contributives, les participants ont également suggéré d'en faire une salle d'exposition et d'événements musicaux[379].

2.5.6 Le patrimoine de l'Expo 67

L'enjeu de la sauvegarde et le rappel des souvenirs de l'Expo 67 ont mobilisé plusieurs personnes. On considère que les pavillons, le design, voire l'esprit de ce moment exceptionnel et marquant dans l'histoire de Montréal et du Québec doivent être préservés. « *En conséquence, l'ensemble des îles de l'Expo, le pont de la Concorde et la Cité du Havre doivent faire l'objet d'un processus de mise en valeur intelligent, respectueux des valeurs historiques et naturelles de cet héritage exceptionnel*[380] *».*

[374] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15
[375] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5
[376] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 7
[377] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 7
[378] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[379] Activité contributive, doc. 8.14
[380] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 11 et 12

La Place des Nations

Parmi les infrastructures héritées de l'Expo 67, c'est le sort de la Place des Nations qui a interpellé le plus de participants. On s'inquiète de l'abandon de ce lieu emblématique et considère que sa rénovation doit être prioritaire dans le futur plan de directeur[381]. Plusieurs usages et vocations ont été proposés pour sa revitalisation.

STGM Architectes a rappelé[382] le fort attachement émotionnel vis-à-vis la Place des Nations ainsi que « *l'importance de la mise en valeur de ce patrimoine bâti, non pas uniquement pour ses qualités constructives, mais aussi, et surtout, pour sa valeur symbolique, suscitant encore aujourd'hui de grandes émotions et de la nostalgie auprès des personnes ayant pris part à cette période historique sans précédent au Canada* ». Ce dernier a rappelé les valeurs historique, symbolique, architecturale, paysagère de ce lieu qui fut le théâtre des principales cérémonies nationales et des manifestations culturelles en 1967. Il conclut que « *la vocation événementielle du site lui confère également une importance en tant que lieu de rassemblement et d'échanges interculturels, au cœur du parc Jean-Drapeau*[383] *».*

Aujourd'hui, le site est laissé à l'abandon et sert de site technique d'entreposage; il est en train de disparaître de l'imaginaire montréalais[384] et se retrouve maintenant sur la liste des dix sites emblématiques menacés, dressée par Héritage Montréal[385]. Cette situation est déplorée par tous les participants qui se sont prononcés sur cette question. Pourtant, « *en 2013, la Ville et le gouvernement du Québec ont annoncé [la restauration de la Place des Nations], mais le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV), présenté en 2016, écarte complètement la Place des Nations du projet*[386] *».* Un citoyen craint que l'impossibilité de le restaurer ne justifie éventuellement sa démolition. L'urgence concerne particulièrement les poutres qui sont en très mauvais état, voire détruites[387].

De nombreuses propositions ont été mises de l'avant, autant en ce qui concerne l'aménagement de la Place que sa vocation, une fois rénovée. En termes d'aménagement, elle devrait être verdie, sa restauration devrait prévoir une ouverture sur le fleuve et être reliée à une promenade longeant la rive[388]. « *Pour rendre ce lieu plus facilement accessible depuis la station de métro, une*

[381] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Luc Valade, doc. 8.65, p. 6; Opinions en ligne – Normand Arseneault, doc. 9.8; Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 5
[382] Lors d'une session de design participatif ayant pour sujet l'avenir de la Place des Nations qui s'est tenue le 17 juin 2017 à la Maison de l'Architecture du Québec
[383] STGM Architectes, doc. 8.45, p. 12 et 13
[384] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 6
[385] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 3; STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14
[386] STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14
[387] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5, 6 et 18
[388] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

passerelle piétonnière sur le lac des Cygnes pourrait être construite et pourrait inclure des éléments d'interprétation tant sur l'histoire des lieux que sur la valeur écologique actuelle des lieux[389] *».* Un citoyen voudrait qu'elle soit remise dans son état d'origine, telle qu'elle était lors de l'Expo 67, incluant les passerelles, les fontaines et le mobilier urbain[390], tandis qu'un autre est d'avis « *qu'il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais plutôt de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora*[391] *»*. Finalement, un autre citoyen craint que ses gradins soient devenus irrécupérables et propose d'y construire des terrasses avec vues sur le fleuve[392].

Pour ce qui est de sa vocation, des citoyens proposent d'en faire un lieu ouvert au public, polyvalent, animé en toutes saisons et qui pourrait à nouveau accueillir des rassemblements, des expositions et des activités variées[393]. En effet, plusieurs proposent d'en faire un lieu public de diffusion événementielle avec des microscènes sans être une place de spectacles. Certains y souhaitent la tenue de spectacles intimes acoustiques ou du théâtre[394], doté d'un plan d'animation avec l'aide d'organismes communautaires[395]. Un organisme suggère de construire sur ce lieu un centre sportif intérieur de quatre terrains[396].

Cet endroit pourrait aussi devenir un centre d'interprétation des milieux naturels du fleuve Saint-Laurent, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, par exemple Exploramer, à Sainte-Anne-des-Monts : *« cette vocation de la Place des Nations permettrait aux écoles et aux camps de jours de la région montréalaise d'apprivoiser une autre facette de la nature en ville. »* Il note que le site extérieur de la Place des Nations a la capacité d'accueil pour ce type de clientèle pour des pique-niques ou des ateliers reliés à la biodiversité du Saint-Laurent[397].

Culture Montréal ajoute que la Place des Nations a constitué un lieu privilégié d'activités culturelles jusqu'au début des années 80. Le Festival international de jazz de Montréal y a débuté ses activités. « *En plus de remettre en valeur un témoin majeur d'Expo 67, la mise à niveau de la Place des Nations pourrait permettre d'accueillir des activités et événements qui allégeraient l'utilisation à des fins événementielles d'autres parties du parc*[398] *».* Quant à Piknic Électronik, il évalue l'option de déménager ses activités estivales hebdomadaires à la Place des Nations, bien qu'il privilégie de rester à la Plaine des Jeux. Un citoyen, en accord avec cette solution, explique que cela règlerait le problème d'empiètement et de dégradation des espaces gazonnés du

[389] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12
[390] Luc Valade, doc. 8.65, p. 6
[391] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5
[392] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1
[393] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1
[394] Soirée thématique – Aménagement, 4.10, p. 2; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 18
[395] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5, 6 et 18
[396] Jeunes sportifs Hochelaga, doc. 8.31
[397] Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 9
[398] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 6

secteur de la Plaine des Jeux actuellement occupée par cette activité. Cette place devrait maintenir l'esprit de sa vocation d'origine, respectueux de son patrimoine, et devenir un lieu commémoratif de l'Expo[399]. Pour conclure, STGM Architectes met de l'avant la vision commune suivante : *« Faire de la Place des Nations un lieu public permanent, polyvalent et accessible au quotidien, une des pièces maîtresses d'un parcours récréotouristique animé en toutes saisons, connectant l'ensemble de l'île et le reste de la ville, tout en mettant en valeur les panoramas sur le fleuve et Montréal, ainsi que le patrimoine bâti, en tant que lieu commémoratif d'Expo 67*[400] *».*

Le Pavillon des États-Unis (Biosphère)

D'abord érigé comme Pavillon des États-Unis à l'Expo 67 pour y représenter l'*Amérique Créative*, également connu sous le nom de Biosphère, ce lieu a été rénové et transformé par Environnement Canada au milieu des années 1990 pour devenir un musée sur l'environnement[401]. Cet édifice « *géodésique* », conçu par l'architecte pionnier des questions environnementales, Richard Buckminster Fuller, dont c'est l'œuvre majeure[402], a attiré plusieurs propositions de projets pour son occupation, la protection de sa mission[403] et sa mise en valeur future, dans le contexte où le bail de l'actuel occupant arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Un groupe de citoyens, le Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat, se dit préoccupé par la possibilité qu'un plan directeur du Parc n'assure pas le maintien d'un musée fédéral dédié à l'environnement dans l'un des bâtiments les plus emblématiques du pays. Ils voudraient que le gouvernement du Canada et ses partenaires profitent de la fin imminente du bail pour proposer un projet qui transformera le musée actuel en institution dotée d'une pérennité qui sera à l'avantage de la population et accessible aux touristes. En continuation des expositions thématiques, ce projet dotera le musée d'un centre de recherche, d'un espace média et de lieu consacré à la documentation sur le patrimoine météorologique et climatique du Canada. De plus, ce projet met de l'avant l'idée d'un « *pôle environnemental* » qui lierait des infrastructures et des sites déjà existants du Parc afin d'investir de manière cohérente les alentours du dôme comme le restaurant Hélène-de-Champlain (pour recevoir les classes vertes) et la tour de Lévis (observatoire)[404].

Ce projet d'aménagement est présenté en détail par le cabinet d'architectes Lupien+Matteau. Ce dernier illustre un parcours muséal qui permet de « *mettre en valeur et en usage une séquence de patrimoine paysager et architectural cohérent sur un site aux nombreuses identités […] : le paysage patrimonial de Frederick Todd, le paysage politico-utopiste de l'Expo 67 et le paysage*

[399] Luc Valade, doc. 8.65, p. 6; Opinions en ligne – Michel Villeneuve, doc. 9.10
[400] STGM Architectes, doc. 8.45, p. 17
[401] Société des arts technologiques, doc. 8.21, p. 5
[402] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 3
[403] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 7
[404] Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat, doc. 8.40, p. 4

riverain du Chenal Le Moyne[405] *»*. Cette idée correspond à celle exprimée par d'autres qui veulent maintenir la vocation de musée de la Biosphère et développer ses alentours de manière durable[406], ce qui contribuerait à mettre en valeur ce bâtiment patrimonial essentiel et emblématique[407]. Tourisme Montréal croit aussi que « *l'indispensable prise de conscience concernant les changements climatiques, militent fortement en faveur non seulement du maintien, mais aussi d'un renforcement de la Biosphère, musée de l'environnement et du changement climatique*[408] *»*. Il faut donc que le gouvernement fédéral lui donne un statut et des moyens qui lui permettent d'être en phase avec l'importance planétaire de l'enjeu du changement climatique, conclut Culture Montréal[409].

Une autre proposition d'avenir pour l'ancien pavillon des États-Unis a été présentée par la Société des arts technologiques (SAT) : le projet Géoscope. Celui-ci a pour principal objectif « *la revalorisation de la sphère géodésique invitant l'art, la science et la technologie à dialoguer autour des grands enjeux éco-sociaux de notre temps*. » La SAT explique que *« depuis sa création, la fréquentation de la Biosphère n'a cessé de décliner, surtout en hiver. Aujourd'hui, le dôme de Fuller est perçu comme un "orphelin", dans le réseau des infrastructures urbaines montréalaises. »* Avec ce projet, les Montréalais et les visiteurs de passage profiteront d'une programmation annuelle, rythmée selon les saisons, qui comprendra une foule d'activités à la fois inspirantes et instructives, notamment grâce à un observatoire *« qui donnera au dôme de Fuller à Montréal le statut iconique de la tour Eiffel à Paris ou de la Statue de la Liberté à New York*[410] *».*

Une telle vision est appuyée par le Buckminster Fuller Institute. Celui-ci note dans son mémoire : *"The Buckminster Fuller Institute encourages connecting the spirit and sustainable development goals of parc Jean-Drapeau's strategic plan to the history and future of the Expo '67 US Pavilion, arguably the most famous architectural icon of Montreal. Transforming the facility into a world-class center of planetary innovation would inspire a new generation through the integration of research, creation and education*[411]*".*

Finalement, la société Ikonik Inc. met de l'avant D-TONIK, un projet de transformation du site englobant à la fois la Biosphère et l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain. Ce dernier est décrit comme « *un projet permanent de laboratoire et d'incubation d'idée, un milieu expérientiel dans un lieu patrimonial unique combinant à la fois nature, santé et affaires* » ayant pour objectif de remettre en valeur le legs architectural de ce secteur de l'île Sainte-Hélène. Pour compléter le

[405] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 3
[406] Denis Côté, doc. 8.63, p. 3
[407] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 3
[408] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5
[409] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 9
[410] Société des arts technologiques, doc. 8.21, p. 4-5
[411] The Buckminster Fuller Institute, doc. 8.67, p. 5

projet, le promoteur propose d'ériger à proximité un centre de loisirs et de santé qui inclura des installations de massothérapie, de yoga, des bains extérieurs et une terrasse[412].

Le Pavillon de la Corée

L'état de délabrement du Pavillon de la Corée a été déploré par plusieurs et l'on demande qu'il soit rénové en incluant la tour qui s'y trouvait à l'origine[413].

Dans leur mémoire, Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67 ont insisté sur la nécessité de restaurer le Pavillon de la Corée et de lui donner une nouvelle vocation le plus tôt possible, car il est dans un état de délabrement avancé. Ils proposent des mesures d'urgence pour la protection du pavillon contre les conditions météorologiques, qui sont une des causes de la détérioration du pavillon, ainsi que des accidents de circulation et les actes de vandalisme. Ces actions sont justifiées autant pour des raisons patrimoniales que pour faire revivre le souvenir de l'Expo 67. Comme nouvelle vocation pour la structure rénovée, l'association propose, esquisses à l'appui, un « *Pavillon du souvenir de l'Expo 67* ». Ce nouvel usage d'un pavillon remis en valeurs dans le respect de son architecture d'origine et de sa valeur patrimoniale créera un nouveau lieu d'usage public, en plus de conserver et d'exposer les souvenirs de l'Expo 67[414]. Un participant suggère que le musée de l'Expo soit créé dans le bâtiment bancaire de la CIBC adjacent[415].

Lors de la soirée thématique sur l'aménagement, il a été évoqué la possibilité de faire de ce patrimoine architectural asiatique, seule construction du genre en Amérique du Nord, un lieu de *coworking* et de reproduire l'ancienne tour en réalité virtuelle[416]. Ce lieu pourrait servir de lieu d'exposition et de préservation de l'Expo 67, complémentaire à la Place des Nations et qui deviendrait le site commémoratif officiel de l'événement[417]. Un autre y verrait également un lieu d'exposition pour souligner d'autres héritages des îles comme les Jeux olympiques ou les championnats du monde aquatique[418].

Pavillon du Canada

Tourisme Montréal imagine que le Pavillon du Canada « *puisse être recyclé à des fins davantage culturelles et communautaires*[419] *».* Les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du PJD lui voient également une « *vocation théâtrale* ». Tout comme Culture

[412] Ikonik, doc. 8.66
[413] Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1; Opinions en ligne – Michel Villeneuve, doc. 9.10
[414] Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67, doc. 8.5, p. 8
[415] Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7
[416] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10
[417] Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[418] Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1
[419] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

Montréal qui recommande de « *redonner vie au théâtre qui se trouve dans l'ancien pavillon du Canada, donc depuis plus de cinquante ans. Ce théâtre est encore en mesure d'être utile — jusqu'à 500 places — moyennant certains travaux de mise aux normes*[420] *».*

Lors de la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du PJD, les participants ont aussi suggéré que le pavillon devienne un « *lieu de divertissement pour toute la famille* », un musée historique du site, ou bien encore un « *lieu de diffusion intime pour la musique* ». Selon eux, il pourrait aussi devenir un lieu de camp de vacances hivernal pour les enfants (style classe neige) ou accueillir des écoles d'été universitaires, des congrès et colloques.

Enfin, on suggère que ce bâtiment soit financé par un partenariat public-privé et par des droits d'entrée[421].

Pavillon de la Tunisie

Le pavillon de la Tunisie, situé à l'entrée de l'île Notre-Dame par le pont du Cosmos, devra également être rénové et servir de porte d'entrée et d'information pour les activités aux Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame. La portion d'origine intérieure du pavillon et la murale datant d'Expo 67 devraient être accessibles au public[422]. Un autre citoyen propose à son tour la restauration du pavillon « *pour en faire un bâtiment d'accueil en le décloisonnant à l'intérieur pour qu'il retrouve son aspect d'origine*[423] *»*.

2.5.7 Occupation transitoire et temporaire des terrains et bâtiments

L'utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés est un enjeu qu'a abordé trois organisations. L'organisme Entremise explique que cette pratique nouvelle a pour objectif « *de trouver des solutions collectives qui permettent une saine gestion immobilière, mais aussi une sauvegarde du patrimoine bâti et une appropriation citoyenne des bâtiments inoccupés* », et ce, en intervenant à moindre coût. Ce dernier estime qu'il y a dans le Parc un « *fort potentiel* » pour la mise en œuvre des usages transitoires pour une dizaine de pavillons, sites ou bâtiments à forte identité architecturale pour Montréal[424].

Le CjM croit que pour plusieurs bâtiments, dont certain patrimoniaux, « *il y a certainement place à ce que des usages créatifs soient trouvés* ». Dans la logique de développement durable, « *la*

[420] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8
[421] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p .6
[422] Luc Valade, doc. 8.65, p. 5
[423] Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.1
[424] Entremise, doc. 8.74.1

revitalisation de ces bâtiments doit être priorisée avant la construction d'infrastructures nouvelles[425] *»,* croit l'organisme.

Le groupe SenseLab dresse la liste d'une vingtaine d'espaces vacants ou sous-utilisés sur les îles, dont un certain nombre pourraient être réservés à des regroupements « *dédié au principe des communs [poursuivant des projets] contribuant à envisager et à réaliser de nouveaux modes de vivre-ensemble créatifs, et de l'autre, des espaces qui restent ouverts aux projets informels et émergents*[426] *».*

Le CAM voudrait également voir le Parc accueillir des projets éphémères portés par les citoyens durant toute l'année, qui pourraient utiliser gratuitement les installations, bâtiments et espaces mis à leur disposition comme des projets étudiants, des installations artistiques ou des performances[427]. Finalement, pour encourager l'utilisation transitoire des lieux et l'implication concrète des jeunes dans leur revitalisation, le CjM demande à la SPJD d'établir des priorités claires et de produire un guide ou une boite à outils à cet effet[428].

2.5.8 Nouveaux bâtiments

Quelques intervenants et promoteurs ont profité de la tenue de la consultation publique pour mettre de l'avant des propositions concernant de nouveaux bâtiments et installations au Parc.

Les AmiEs du courant proposent la construction d'un chalet avec un belvédère à proximité du pavillon inutilisé sous le pont Jacques-Cartier (qu'ils veulent voir transformer en stationnement sous-terrain). Le nouveau bâtiment pourrait inclure des services sanitaires, un kiosque d'information, une station BIXI et un casse-croûte. Celui-ci offrirait surtout « *l'opportunité d'apprécier des vues panoramiques et uniques sur Montréal grâce à un promontoire qui serait une sorte de phare et lieu de rassemblement […] à l'écart des bruits des évènements*[429] *».*

Le Centre Amour Montréal met de l'avant l'idée d'un lieu d'accueil, de ressourcement, d'apprentissage, de prévention, que l'organisme compare à un « *musée vivant* ». Ce concept permettrait de fréquenter à Montréal *« un endroit privilégié pour la rencontre, le dialogue et le partage entre gens de tous âges, de toutes cultures et de toutes confessions* » dans l'esprit de la « *Terre des Hommes* », telle qu'inspirée par le maire Jean Drapeau[430].

[425] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 18
[426] SenseLab / Making Art Making Politics, doc. 8.22, p. 1 et 2
[427] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[428] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 19
[429] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12
[430] Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 7-9

2.6 Les transports et la mobilité

Pour de très nombreux intervenants, il apparait essentiel que le futur plan directeur aborde en priorité l'enjeu de la mobilité « *qui handicape grandement l'avenir du parc* ». Malgré l'existence d'une station de métro à l'île Sainte-Hélène, les déplacements constituent un frein majeur à la mise en valeur de l'ensemble du Parc, que ce soit à des fins de détente, sportives ou culturelles. C'est particulièrement le cas à l'île Notre-Dame[431]. Les participants à la consultation ont mis de l'avant plusieurs pistes de solution pour améliorer l'accès, la sécurité, la cohérence, la convivialité et l'efficacité des déplacements au parc Jean-Drapeau.

Le CRE-Montréal note l'absence de parcours et d'une trame cohérente dans l'aménagement des voies de circulation ainsi qu'une signalisation défaillante (insuffisante et confondante pour les usagers) autant pour les autos, les vélos que les piétons. Cette situation, qui rend la cohabitation sur les voies de circulation difficile, a été mentionnée par de nombreux intervenants qui considèrent qu'il faut clarifier la place de chacun des modes de transports et aménager les voies pour chacun des modes[432].

Selon Héritage Montréal, le plan directeur devra mener à « *l'amélioration de l'accessibilité quatre saisons au parc depuis Montréal et la Rive Sud en renforçant l'identité insulaire propre à ce territoire disposant d'un atout majeur par sa station de métro et ses accès par ponts. [Il] devra tenir compte de la nouvelle géographie qu'amènera l'arrivée prochaine du REM à Griffintown et de la promenade piétonne et cycliste intégrée au futur pont Samuel-de-Champlain*[433] *».*

Quant à la place accordée aux déplacements véhiculaires, « *l'accès au parc Jean-Drapeau et la circulation à l'intérieur devraient être repensés et limités* », selon de nombreux participants[434] et il s'avère nécessaire de mettre en place des alternatives attrayantes et innovantes[435]. En somme, résume l'OAQ « *se rendre au parc Jean-Drapeau sans voiture devrait être simple et agréable [où] le trajet peut faire partie de l'expérience*[436] *».* Un point de vue que partage le CjM qui estime que « *le réseau de transport devrait offrir des parcours naturels, culturels ou historiques qui permettent de visiter les différents sites patrimoniaux et de découvrir les attributs du parc – le fleuve et ses espaces verts, par exemple*[437] ». Ce dernier tient à souligner que pour des raisons de sécurité, une meilleure cohabitation est nécessaire entre les différents modes de transport et entre les usagers et usagères : *« cette cohabitation doit par ailleurs s'effectuer non seulement sur le réseau qui sert au déplacement dans le parc, mais également sur celui qui sert à la pratique sportive ou de loisir*[438] *».*

[431] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 6-7; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8
[432] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[433] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4-5
[434] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2
[435] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17; Rencontres ciblées, doc. 4.8
[436] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13
[437] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20
[438] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20

Plan de mobilité intégrée

Le CRE-Montréal recommande à la SPJD de se doter d'un Plan de mobilité intégrée pour réorganiser l'offre de services de mobilité et les déplacements dans le Parc. Un tel plan**,** détaillé dans son mémoire, permettrait « *de planifier la combinaison optimale des modes de transport collectifs, actifs et complémentaires, en tenant compte de la variation temporelle de la fréquentation et de tous les usages du parc, dans le respect des principes de mobilité durable, et donc misant principalement sur les transports collectifs et actifs*[439] *»*. Le CjM estime que *« miser sur un réseau cohérent permettrait également de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du parc*[440] *».*

Une solution globale mise de l'avant par les partenaires insulaires et le CRE-Montréal est la création de pôles de mobilité, à l'instar de celui proposé par la SPJD dans sa documentation[441]. Ce dernier décrit « *un lieu stratégique de connexion où se concentrent un ou plusieurs pôles générateurs de déplacements et qui facilitent les pratiques multimodales des usagers en proposant plusieurs modes alternatifs à l'auto solo* ». De tels pôles de mobilité durable devraient s'articuler et se déployer à partir du métro et des autres points d'entrée : pont de la Concorde, pont Jacques-Cartier, navette fluviale et certains arrêts d'autobus[442].

2.6.1 Accès au Parc et sécurité des déplacements

Les arrivées et les départs lors des grands événements et les moments de grand achalandage causent des difficultés de déplacement et des embouteillages pour le transport véhiculaire. Lors des rencontres ciblées, il a été noté que l'évacuation des gens lors des grands événements est problématique et peut prendre plusieurs heures. La gestion des foules lors de grands événements ou lors de situations d'urgence est une préoccupation primordiale du point de vue de la sécurité, selon plusieurs, notamment les partenaires insulaires du Parc[443]. De plus, l'augmentation de la capacité d'accueil de l'amphithéâtre risque d'augmenter les difficultés d'accès au Parc et rendre l'expérience des visiteurs difficile[444].

Plusieurs organisateurs d'événements soulignent la difficulté d'accéder et de quitter le site lors des journées de grand achalandage de La Ronde[445] ou lors de grands événements, que ce soit lors des feux d'artifice, les jours de concert, d'événements sportifs comme la Formule 1, ou les

[439] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16-17
[440] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20
[441] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17
[442] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17
[443] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[444] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[445] Denis Côté, doc. 8.63, p. 3

épreuves de course. Ils soulignent aussi l'importance d'accéder facilement aux lieux éloignés du métro et l'importance du stationnement pour ceux qui fréquentent le site en voiture[446].

La CCMM note que l'accès au Parc demeure difficile depuis le centre-ville et le Vieux-Montréal et recommande de bonifier l'offre de transport collectif pour les déplacements vers et depuis le Parc[447]. Héritage Montréal ajoute que cette accessibilité doit être favorisée tout au long de l'année, autant en provenance de Montréal que de la Rive-Sud, d'autant plus que son accessibilité par plusieurs ponts et le métro sont des atouts majeurs. Quant à l'accessibilité en transport actif via le pont Jacques-Cartier, il a été proposé de construire un ascenseur adjacent à la structure du pont près du métro Papineau, afin d'attirer au Parc des marcheurs, des cyclistes, des personnes à mobilité réduite qui sont rebutés par la circulation automobile à l'entrée du pont au parc des Faubourgs[448].

L'accès via le pont de la Concorde pourrait aussi être amélioré selon quelques intervenants, notamment pour les piétons et les cyclistes, en élargissant les espaces pour ces derniers, ou même en ajoutant des bancs et un belvédère[449]. Selon un citoyen, on pourrait donner accès aux touristes et croisiéristes à partir de la nouvelle gare maritime du quai Alexandra par un système de véhicules intelligents sans chauffeurs jusqu'au Casino via un pont entre le Vieux-Port et la Cité du Havre[450].

2.6.2 Le transport véhiculaire et les stationnements

Les enjeux relatifs aux déplacements des automobiles et des camions ont fait l'objet de nombreux commentaires.

D'abord, on signale que les accès en voiture sont difficiles lors des fins de semaine et des événements importants, et ce, autant à l'arrivée qu'au départ. « *Les entraves aux routes et accès doivent également mieux être communiquées, par l'entremise d'outils physiques et numériques, comme des panneaux animés ou un outil web spécifique. Une nouvelle signalétique claire et harmonisée orienterait mieux les visiteurs vers leur destination dans le parc*[451] *».*

Aussi, plusieurs citoyens et groupes font remarquer que l'usage de la voiture règne souvent au Parc et que celui-ci est aménagé pour les automobiles au détriment de l'environnement et des

[446] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3
[447] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5
[448] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 8
[449] Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 10
[450] Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes
[451] Evenko, doc. 8.16, p. 7

modes de transport[452]. Par contre, selon la CCMM, « *ce vaste site permet la cohabitation à la fois de la voiture et des transports actifs et collectifs*[453] ».

Ces constats poussent plusieurs à remettre en question la place de la voiture au Parc. Le CRE-Montréal croit, en effet, que l'automobile y prend une place démesurée et demande que les aménagements soient conçus « *de manière à décourager l'utilisation de l'automobile comme moyen de transport pour se rendre au Parc, et à encourager les déplacements à pied, à vélo et en transport collectif* [454] ». C'est l'avis du Groupe C/Vert qui voudrait aussi que le Parc soit réservé aux cyclistes et aux piétons en empêchant les autos de circuler sur les îles. Ce dernier propose que les automobilistes puissent tout de même accéder au site et se stationner sous le pont Jacques-Cartier[455]. Un citoyen considère que les véhicules particuliers n'ont pas leur place dans le Parc et rappelle que « *c'est l'absence de véhicules sur le site d'Expo 67 qui a énormément contribué à la réussite de l'événement*[456] ».

Pour les AmiEs du courant *« il est opportun de s'interroger sur la place de l'automobile dans un des grands parcs de la métropole »*. Selon ce dernier, il ne faut pas complètement en bannir l'accès, car, faute de transport collectif adéquat, plusieurs dépendent toujours de ce mode de transport, comme les personnes à mobilité réduite et les familles[457]. Un citoyen note que la politique du stationnement doit respecter les besoins du Casino et de La Ronde, mais en ayant comme objectif une réduction significative et à court terme de la circulation automobile dans le Parc[458]. D'autres ont également souligné que l'accès à la voiture et l'offre de stationnement sont essentiels pour beaucoup de visiteurs, particulièrement ceux de La Ronde, du Casino et du Quartier des athlètes. En effet, il s'agit du moyen privilégié pour une partie importante de la clientèle sportive pour le transport des équipements et les entraînements en soirée[459].

Stationnements

Pour plusieurs, les stationnements répartis sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, générateurs d'îlots de chaleur, occuperaient trop d'espace qui mériteraient d'être reverdis et qui défigureraient le paysage[460]. Bien que certains soulignent que le maintien des stationnements est essentiel[461], de nombreux participants souhaiteraient une réduction des places disponibles,

[452] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 7; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1
[453] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6
[454] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 10
[455] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8
[456] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 2
[457] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2
[458] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14
[459] Rencontres avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[460] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4
[461] Opinions en ligne – Karl Montagne, doc. 9.4

quelques-uns plaident même pour leur élimination complète. D'autres suggèrent simplement d'éviter l'augmentation du nombre de places ou de miser sur des stationnements incitatifs à l'extérieur du Parc reliés aux différents sites par des navettes[462].

Le CRE-Montréal rappelle que les 15 stationnements, avec ses 8 158 places réparties sur le territoire, occupent une superficie équivalente à l'ensemble des boisés du mont Boullé, « *ce qui est totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert* ». Par conséquent, celui-ci prône la réduction des espaces alloués au stationnement, particulièrement celles près des berges[463]. L'OAQ souhaite que l'on « *diminue radicalement l'accès en automobile individuelle* » afin de récupérer des espaces aujourd'hui couverts de grands stationnements bétonnés « *dont la présence s'accorde mal avec l'esprit d'un parc au 21e siècle*[464] *».*

Plusieurs ont déploré le coût des stationnements qui a considérablement augmenté depuis les dernières années et qui est rendu plus cher que dans plusieurs autres grands parcs[465]. On constate qu'il y a une disparité dans la tarification entre les stationnements gérés par La Ronde, la SPJD et le Casino (où c'est gratuit). Certains proposent une forme de modulation des prix en fonction des heures d'utilisation et des activités, alors que quelques-uns souhaitent que ce soit gratuit[466]. Tous s'accordent pour que les stationnements soient optimisés[467] par l'instauration de stationnements intelligents.

À titre d'exemple, les AmiEs du courant suggèrent la mise en place de tarifs plus avantageux pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, ainsi que des tarifs variables selon la demande afin de promouvoir l'utilisation du transport collectif lors des grands événements. Cela étant dit, un citoyen mentionne qu'il « *paie volontiers le stationnement entre 7 $ et 14 $ pour avoir accès à cette nature exceptionnelle*[468] *».*

Par ailleurs, quelques personnes trouvent important d'encourager l'utilisation des véhicules à énergie alternative et proposent l'installation de bornes de recharge électriques ainsi que des places réservées[469].

[462] Rencontres ciblées, doc. 4.8; Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.5; Erwan Miry, doc. 8. 32, p. 1
[463] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17
[464] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14
[465] Rencontres avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[466] Activités *in situ*, doc. 4.13
[467] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[468] Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1
[469] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 11

Circulation de transit

La circulation de transit nuit, selon plusieurs, à la quiétude du Parc, à la faune, à la sécurité des cyclistes et des piétons. Certains proposent de l'interdire, d'autres de la mitiger.

Un citoyen fait remarquer que « *beaucoup d'automobilistes utilisent le parc pour contourner le trafic* » et ne respectent que rarement les arrêts aux passages piétons et les limites de vitesse. Pour ce dernier : « *moins de voitures, c'est plus de sécurité pour les piétons et cyclistes* » et propose un système de tarification dissuasif pour entrer dans le Parc[470].

Le CRE-Montréal croit que « *la mobilité durable dans la métropole ne peut intégrer la circulation d'automobiles matin et soir entre la rive Sud et le centre-ville en plein milieu d'un parc* » et recommande d'enclencher des études en vue de la supprimer[471]. Du côté du CjM, on est d'avis que la circulation de transit *« nuit aux usagers, sans contrepartie positive [sur un réseau routier] qui n'est pas conçu pour ce type de circulation »* et l'organisme suggère, à l'instar d'autres, que celle-ci soit complètement interdite, rendue impossible par un nouvel aménagement du réseau routier[472].

Lors de rencontres ciblées, des participants ont proposé l'introduction d'un péage pour diminuer le transit, comme c'est le cas dans le *Central Park* à New York. Le CRE-Montréal prône des mesures d'apaisement de la circulation incluant la diminution de la largeur du chemin Macdonald et l'ajout de traverses piétonnes et cyclistes, en plus de l'amélioration de la qualité d'aménagement du parcours[473].

Toutefois, d'autres voudraient voir la circulation de transit maintenue[474]. Un citoyen considère « *que les choses se passent bien en temps normal quand il n'y a pas de grands événements*[475] *».* Les résidents des complexes d'habitation de la Cité du Havre situés à proximité du Parc (dont Habitat 67, classé monument historique) ont signalé que l'accès au pont Jacques-Cartier par l'île Sainte-Hélène est leur seul accès direct vers l'est, d'autant plus qu'aucun circuit de transport en commun ne les dessert. Ainsi, *« contrairement à bien des automobilistes, de plus en plus nombreux, qui utilisent le pont de la Concorde et le chemin McDonald comme raccourci vers ou en provenance de la Rive-Sud ou de l'est de Montréal, nous jugeons que cet itinéraire doit être considéré comme étant vital et essentiel pour les résidents de la Cité du Havre »*. Par conséquent, ils demandent qu'avant qu'une décision soit prise impliquant une limitation ou une interdiction de la circulation de transit, que leur situation très particulière soit considérée. Le cas échéant, ils

[470] Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1
[471] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15
[472] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 21; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 7; Opinions en ligne – Stéphane Brault, doc. 9.5
[473] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17
[474] Opinions en ligne – Miguel Da Rocha, doc. 9.5
[475] Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.5

sont d'avis qu'ils devraient avoir droit à un statut de circulation locale leur permettant d'emprunter en tout temps et dans toutes les directions les deux axes d'accès à leur propriété située sur l'avenue Pierre-Dupuy[476].

2.6.3 Transports en commun

Il a été maintes fois souligné l'atout majeur qu'est l'accessibilité du Parc en métro et en autobus. Cette offre est insuffisante et mal adaptée à la diversité des besoins des usagers. Plusieurs souhaitent que le transport en commun soit une priorité d'un futur plan de mobilité, la façon privilégiée pour se rendre au Parc et pour se déplacer entre ses différents sites[477].

Le métro devrait être un moyen privilégié pour se rendre au Parc, selon plusieurs citoyens qui voudraient que la fréquence des passages soit plus élevée, ou que l'on augmente le nombre de voitures[478]. La CCMM et Evenko considèrent nécessaire que la SPJD collabore avec la Société de transport de Montréal pour « *trouver des solutions créatives pour désengorger le parc* » et améliorer la fréquence de passage, surtout en haute saison, la fin de semaine et lors d'événements prisés par les foules[479].

Pour plusieurs, améliorer la mobilité passe par la mise en place de moyens de transport nouveaux et innovants vers le Parc et à l'intérieur de celui-ci, telles des navettes d'autobus.

Service de navette d'autobus

La méconnaissance des visiteurs des accès en transport collectif a été soulignée par les partenaires insulaires, tout comme l'absence d'une navette réservée ou d'un circuit en bus qui permettrait de joindre les principaux sites du Parc[480]. L'idée d'une navette d'autobus améliorée en provenance des deux rives, avec un circuit à l'intérieur du Parc, a reçu un grand nombre d'adhérents et fait consensus[481]. Actuellement, ce ne sont que La Ronde, le Casino et la plage Jean-Doré qui en bénéficient, alors qu'il faudrait améliorer la mobilité entre le métro et les sites, comme le Pavillon du Canada, les Floralies, le Quartier des athlètes ou le Musée Stewart[482], qui bénéficieraient ainsi d'une augmentation de leur fréquentation[483]. Les Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. propose *« un mode de transport léger qui permettrait de connecter tous les*

[476] Complexe d'habitation de la Cité du Havre, doc. 8.4
[477] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[478] Opinions en ligne – Karl Montagne, doc. 9.4; Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.5
[479] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6; Evenko, doc. 8.16, p. 7
[480] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7
[481] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8 et 9; Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13; Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12
[482] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4
[483] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8 et 9

accès et sites d'arrivée des clientèles dont la navette fluviale, le métro, l'autobus, les stationnements de voiture et de vélo[484] *».*

La majorité des membres réguliers et occasionnels des associations récréotouristiques utilisent la voiture pour se rendre au Quartier des athlètes. Ce moyen de transport est particulièrement pratique en soirée, surtout pour le transport de l'équipement sportif. L'ajout d'un arrêt additionnel de la navette de la STM augmenterait considérablement l'utilisation du transport en commun de leurs usagers[485].

Des autobus plus petits et plus beaux que ceux de la STM seraient mieux adaptés aux besoins des usagers et seraient plus appropriés pour un parc, selon quelques intervenants. « *Ces autobus détruisent toute magie. Ils représentent la prolongation des rues du centre-ville*[486] *»,* explique l'un d'eux. Plusieurs alternatives ont été proposées : minibus, trains routiers sur pneumatique comme « *La Balade* » d'Expo 67, petits trains électriques. Cela faciliterait l'accès et la découverte des différents sites du Parc et ses alentours, notamment pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite, tout en permettant une réduction importante des véhicules sur les îles[487].

Le Musée Stewart explique que relier les différents pôles d'activités permettrait de tisser des liens entre les offres des différents partenaires présents dans le Parc, en temps régulier et encore davantage lors d'événements spéciaux. Ce dernier propose de mettre en place un circuit permanent de navette publique électrique avec une voie réservée liant les différents pôles d'activités du Parc, à l'année et pendant les événements spéciaux, afin d'éviter l'enclavement de certains secteurs[488].

Héritage Montréal privilégie un service de véhicules électriques identifiés au site qui pourrait relier, suivant des parcours offrant une expérience paysagère de qualité, le métro aux points d'attraits, dont les sites patrimoniaux, les points de vue ou les œuvres d'art[489].

La CCMM, de son côté, met de l'avant l'idée d'une navette autonome électrique. Selon elle, *« en raison de la composition de ses rues et de son relatif détachement par rapport au réseau routier, le PJD offrirait un site sécuritaire pour expérimenter cette technologie, en plus de répondre à un besoin important de mobilité*[490] *».*

[484] Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2
[485] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1
[486] Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 2
[487] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 13; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Opinions en ligne – Jean-Guy Nadeau, doc. 9.5; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 7
[488] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 6-7
[489] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4-5
[490] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7

Le monorail et train léger

Plusieurs participants[491] aux différentes activités de consultation ont proposé de faire revivre d'une façon ou d'une autre un monorail au parc Jean-Drapeau, inspiré de ce mode de transport électrique il y a 50 ans lors de l'Expo 67 avec l'Expo-Express ou le monorail. Un tel système *« pourrait faciliter le déplacement des piétons et serait aménagé de façon à transporter les passagers aux attractions principales du parc, réduisant ainsi le nombre de véhicules motorisés et par conséquent, les gaz polluants*[492] *».* La mise en place d'un monorail tel celui d'Expo 67 séduit un peu plus du tiers des répondants (35 %) au questionnaire en ligne sur les transports et les déplacements[493].

Une firme d'architectes propose la mise en place de « *boucles muséales* » qui pourraient se matérialiser par un lien automatisé, monorail, navette, ou cyclomonorail. « *À la façon du modeste et regretté monorail de l'Expo 67, un transport léger sous rail propulsé par l'homme du type du Shweeb™ [pourra rappeler] de façon ludique, que le développement durable peut être actuel et excitant*[494] ».

Le Consortium SLC APM, promoteur de L'Animateur, un monorail de capacité intermédiaire d'une longueur de 11,8 km comptant 14 stations réparties entre le Vieux-Montréal et le parc Jean-Drapeau, met de l'avant son projet comme solution pour réduire la circulation et la congestion au Parc et sur les ponts par la mise en place d'écostationnements et l'élimination de la circulation de transit[495].

Tourisme Montréal considère ce projet comme très prometteur, permettant de relier les principaux centres d'intérêt du Parc et ceux du Vieux-Montréal et du Vieux-Port, en plus de se connecter aux stations de métro et du REM. Selon l'organisme, tous les efforts devraient être consentis pour réaliser un tel projet qui aura un impact positif sur la fréquentation du Parc et sur la réduction du nombre de véhicules qui y circulent.

À son tour, la CCMM considère qu'un projet de monorail pourrait répondre à plusieurs enjeux d'accessibilité au site et de déplacement entre les différentes attractions du Parc, autant d'enjeux identifiés par le parc Jean-Drapeau[496].

[491] Rencontres ciblées, doc. 4.8; Denis Côté, doc. 8.63, p. 1; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Opinions en ligne – Jean Cauvier, doc. 9.4
[492] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8
[493] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[494] Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15
[495] Consortium SLC APM, doc. 8.27
[496] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6

Téléphérique

Quelques participants ont proposé la mise en place d'un téléphérique (certains parlent de télécabines) afin d'améliorer la connexion entre le Vieux-Port et le Parc, parfois même avec Longueuil[497]. Le CjM recommande que l'option de construire une telle infrastructure entre la ville et le parc Jean-Drapeau soit sérieusement étudiée. Cette infrastructure participerait non seulement à une meilleure desserte en transport collectif du Parc, mais constituerait également un emblème pour la ville et le Parc. Elle contribuerait ainsi grandement à l'augmentation de la fréquentation par la clientèle internationale[498].

Selon Vincent Léger, l'expansion de l'amphithéâtre pour accommoder jusqu'à 65 000 spectateurs aux événements comme Osheaga au parc Jean-Drapeau, nécessitera des solutions de mobilité supplémentaires à ce qui est déjà offert. Ce dernier met de l'avant comme solution un projet de téléphérique urbain « *écologique et pour des coûts très raisonnables* » reliant les deux rives au parc Jean-Drapeau. Selon lui, à l'instar de plusieurs grandes villes, une telle installation, « *en plus d'apporter plus de fluidité dans les déplacements, deviendra une attraction touristique en soit*[499] *».*

Navette fluviale

L'intérêt de la navette fluviale fait l'unanimité auprès de ceux qui se sont prononcés sur ce moyen de rejoindre le Parc « *car il offre l'expérience de voyager sur l'eau et de renouer avec notre fleuve*[500] *».* De nombreux participants voudraient voir son service bonifié afin d'augmenter sa fréquentation. L'offre actuelle est limitée et malheureusement peu connue des utilisateurs du Parc[501]. Pourtant, si elles sont abordables et simples d'utilisation, ces navettes ont le potentiel de devenir une attraction en soi[502]. Dans le questionnaire en ligne sur les transports et les déplacements, l'amélioration de la navette entre les sites est la réponse la plus fréquente (32 %) à propos des priorités en transport[503].

Par ailleurs, il est difficile de s'orienter à partir du débarcadère; il manque de signalisation pour indiquer son emplacement[504]. Aussi, cette navette n'est pas intégrée au système actuel de transport collectif, a une tarification indépendante et n'offre pas de forfait, alors qu'elle pourrait faire partie du tarif de la STM[505].

[497] Vincent Léger, doc. 8.25, p. 2; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2
[498] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 24
[499] Vincent Léger, doc. 8.25, p. 8
[500] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p.4
[501] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 23
[502] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6
[503] Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15
[504] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[505] Les AmiES du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

L'entreprise Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., qui opère le service depuis 27 ans, a informé la commission qu'elle transporte quelque 100 000 passagers par saison et qu'elle anticipe une augmentation en raison du problème de congestion routière, notamment. Elle propose la construction d'une nouvelle infrastructure d'accueil des passagers, un affichage efficace sur l'île pour indiquer son emplacement, ainsi qu'une connexion terrestre pour accéder plus aisément aux activités du Parc[506].

Il a aussi été suggéré d'ajouter une nouvelle gare fluviale près (ou sur) l'île Notre-Dame[507] et à proximité de La Ronde, car « *une seule station fluviale n'est pas suffisante pour répondre adéquatement au problème d'accès et ainsi qu'aux départs des foules*[508] » Les AmiEs du courant Sainte-Marie font aussi remarquer que la seule façon de joindre l'île Sainte-Hélène à partir de Montréal est via le quai Jacques-Cartier dans le Vieux-Port, qui est relativement loin du métro. « *L'implantation d'un embarcadère dans le pôle touristique du Vieux-Port a ses avantages, mais n'est pas tellement utile pour ceux qui proviennent des autres secteurs de la ville.* », disent-ils. Par conséquent, ils militent pour l'ajout d'une station fluviale sur un nouveau quai aménagé à l'ouest du pont Jacques-Cartier, près de la station de métro Papineau et des nombreuses pistes cyclables dans le secteur[509]. Une navette fluviale couverte depuis Pointe-aux-Trembles fait partie des suggestions du Conseil des arts de Montréal[510]. Quant à Evenko, ce dernier considère que l'accès fluvial mériterait d'être facilité, par l'ajout de navettes et de correspondances avec le secteur du centre-ville de Montréal[511]. À une échelle plus large, cette navette pourrait même être, selon le CRE-Montréal, un lien entre le Parc et la promenade Fleuve-Montagne, deux joyaux patrimoniaux de la métropole[512].

2.6.4 Les déplacements en transport actif

L'ensemble des participants qui se sont prononcés au sujet des déplacements dans le Parc ont émis des critiques quant aux problématiques liées à la signalétique, à l'aménagement et la cohabitation sur les voies de circulation pour les visiteurs du Parc, qu'ils soient à pied ou à vélo. Aux dires de nombreux intervenants, ces problèmes sont accentués durant les grands événements, les travaux d'aménagement, et par la cohabitation avec les véhicules motorisés.

[506] Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2
[507] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[508] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9
[509] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9
[510] Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5
[511] Evenko, doc. 8.16, p. 7
[512] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

Moyens de transport en libre-service et en location

Plusieurs intervenants croient qu'il y aurait lieu d'améliorer l'offre de BIXI sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, alors que pour le moment, l'ensemble du Parc n'est desservi que par cinq stations; certaines zones ne permettraient actuellement pas son utilisation. Une expansion du service serait toute désignée, entre autres, au Quartier des athlètes et à la plage Jean-Doré. Cette mesure pourrait augmenter l'attrait des balades à vélo comme activité à pratiquer au Parc en stimulant les déplacements actifs entre les différents sites du Parc et vers celui-ci[513].

Un citoyen propose d'innover en matière de transport en libre-service et trouve que le parc Jean-Drapeau est un excellent endroit pour mettre en place, à l'instar d'autres, l'offre de Bixis en tandem, en quadricycle, ainsi que des triporteurs, rickshaws, des luges ou même des « *pédalos BIXI* » pour se promener sur les canaux[514].

D'autres proposent de mettre à la disposition des visiteurs des véhicules légers, qui seraient adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite : voiturettes électriques, des vélopousses, des scooters, des trottinettes, Segways, ou encore des voitures autonomes électriques[515].

Sentiers et pistes cyclables

Le « *parc n'invite pas suffisamment à la promenade* », quelle que soit la période de l'année ou la partie du territoire visé, résume le CRE-Montréal, en raison de l'organisation spatiale, des aménagements déficients, de l'absence de continuité dans les parcours, du manque de signalisation relative à la présence d'événements[516]. Le groupe Evenko abonde dans le même sens : *« Les usagers du parc se trouvent généralement déboussolés, vu ses voies de circulation complexes et la profusion d'installations de toutes sortes sur son territoire. On y circule difficilement, peu importe le moyen de transport. La signalétique est ambiguë et la transformation constante du site à travers les années a empêché la création d'un réseau de transport simple*[517] *».*

Lors des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, on a souligné l'importance d'accéder facilement aux lieux éloignés du métro en transport actif. Ils signalent aussi que plusieurs chemins ne sont pas éclairés ni balisés, ce qui ne facilite pas la circulation à pied ou à

[513] Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 5; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 22; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes
[514] Opinions en ligne – Déplacements, doc. 9.5; Opinions en ligne – Guillaume Le Nigen, doc. 9.6; Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12
[515] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 13; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Opinions en ligne – Déplacements, doc. 9.5
[516] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10
[517] Evenko, doc. 8.16, p. 7

vélo. De plus, les sentiers et les chemins ne sont pas toujours indiqués et changent au gré des événements et des travaux. Plusieurs ont signalé que les travaux du PAMV créent des difficultés pour les visiteurs en raison des voies de contournement, de l'encombrement des chemins par des camions, des chemins mal entretenus décourageant les visiteurs de se rendre au Parc[518]. De surcroît, l'accès aux vélos est interdit à plusieurs endroits à cause des grands événements, ce qui devrait être corrigé ou réduit au minimum[519]. On voudrait que pistes et sentiers soient ouverts à longueur d'année[520].

Des sentiers de promenade et de pistes cyclables bien balisés avec une signalétique claire et marquage au sol permettraient un meilleur partage du Parc entre les usagers de transports actifs et le transport véhiculaire, tout en améliorant les liens entre ses différents attraits[521]. L'OAQ voudrait voir privilégier le développement de sentiers piétons et cyclistes. Pour cela, il faudra, selon l'organisme, arriver à concilier les activités de sport et de transport, et travailler à limiter les conflits d'usage entre les adeptes du transport actif et les sportifs, ainsi que les irritants liés aux événements. En effet, « *marcher, courir, se déplacer ou s'entraîner en vélo devrait être non seulement sécuritaire, mais aussi convivia*l[522] ».

Certains voudraient que les accès au Parc pour les transports actifs soient facilités grâce à de nouveaux liens terrestres, par exemple, grâce à un nouveau pont mobile entre le quai King Edward du Vieux-Port et le parc Dieppe à la Cité du Havre, en assurant un lien permanent entre l'île Notre-Dame et Saint Lambert, l'ouverture du pont du Cosmos en tout temps, la réhabilitation de l'ancien pont de l'Expo-Express entre les deux îles et en intégrant le pont de la Concorde et la Cité du Havre dans un corridor vert, piétonnier et cyclable reliant le REM et les îles, pour créer une véritable promenade Îles-Montagne[523].

En somme, explique Vélo Québec, il faut « *s'assurer que soient complétés les accès à vélo, particulièrement à partir du pont Jacques-Cartier, mettre à niveau le réseau de sentiers et de pistes à l'intention des piétons et des cyclistes, incluant la Route verte et déployer un plan de signalisation complet*[524] *».*

[518] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1
[519] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10
[520] Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes; Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.9
[521] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.5; Erwan Miry, doc. 8. 32, p. 1
[522] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13
[523] Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10; Luc Valade, doc. 8.65, p. 4; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5, 16 et 17
[524] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10

Accessibilité universelle

Quelques propositions ont été mises de l'avant pour mieux intégrer les principes de l'accessibilité universelle au profit des personnes à mobilité réduite. Le Conseil jeunesse de Montréal note l'importance que celles-ci soient prises en compte dans les réflexions entourant les installations, l'aménagement ainsi que les services de transports au Parc[525].

L'OAQ propose que le Parc devienne un modèle en matière d'accessibilité universelle, notamment en raison du vieillissement de la population ou des objectifs d'augmentation de la fréquentation du Parc. Il faut viser à ce que tous les aménagements soient universellement accessibles, soulignant, cependant, les défis que représente l'adaptation des bâtiments patrimoniaux[526].

Une citoyenne estime que, même si « *beaucoup a déjà été fait* », il faut encore améliorer l'accessibilité des personnes handicapées en indiquant de manière claire « *où elles doivent débarquer et se diriger* » et voudrait voir l'installation de navette avec des rampes qui fonctionnent[527].

2.7 Modèle d'affaires et financement du Parc

La situation financière de la SPJD interpelle et préoccupe un bon nombre de participants[528]. Plusieurs d'entre eux, dont les partenaires insulaires, ont évoqué le fait que la SPJD génère peu de revenus autonomes, et les enjeux que cela soulève dans le contexte où le parc Jean-Drapeau a besoin d'investissements pour la mise à niveau et l'amélioration de ses installations, la rénovation de plusieurs bâtiments, ou encore, pour assurer son développement[529].

Beaucoup de participants estiment que la SPJD est devenue trop dépendante des revenus autonomes provenant particulièrement du volet événementiel de ses activités et des revenus de stationnement. Aussi, plusieurs sont d'avis que l'objectif de rentabilité va à l'encontre de la vocation du Parc[530].

L'AAPQ comprend que la « *stratégie d'investissement ciblée dans de nouvelles installations événementielles permet d'accroitre les revenus autonomes du parc Jean-Drapeau, mais elle tend aussi à augmenter le risque lié à la dépendance financière vis-à-vis quelques partenaires*[531] ». Un

[525] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 21; Opinions en ligne – Image et notoriété, doc. 9.1
[526] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12 et 13
[527] Activités *in situ*, doc. 4.13; Eveline Nguepi, doc. 4.13
[528] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3; Rencontres ciblées, doc. 4.8
[529] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[530] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[531] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

citoyen explique que la difficulté vient de l'obligation d'autofinancement de la SPJD - la Ville couvrant moins de la moitié de son budget de fonctionnement. Il considère que *« cette dépendance aux grands évènements est néfaste aux îles et à la Société »* et plaide pour éliminer cette dépendance[532]. Pour certains partenaires insulaires, les attentes importantes en termes de revenus autonomes contraignent la SPJD à un développement axé sur les activités commerciales et privées. Même si on dit comprendre la nécessité de recourir à des revenus autonomes, certains souhaitent un modèle financier moins dépendant des redevances de promoteurs événementiels[533]. Dans le même sens, le Musée Stewart remet en question le bien-fondé de ce modèle, car cela *« pose des défis et des contradictions [avec] la préservation et la mise en valeur des pôles naturels et culturels du parc »*. Ce dernier, à l'instar d'autres, prône un meilleur équilibre entre financement privé et public, entre activités gratuites et activités payantes[534]. Pour le Musée, la privatisation des espaces n'est pas la solution, bien que les grands événements permettent de grandes retombées économiques pour Montréal[535].

Toutefois, le RÉMI tient à dire que « *le pôle événementiel s'avère payant pour le parc. En ce sens, il s'avère complémentaire aux autres missions, puisque les événements, à travers des redevances diverses, permettent de défrayer des coûts d'entretien, d'aménagement, de main-d'œuvre qui, autrement, ne pourraient être complètement assumés par la Ville*[536] *»*. Il en va de même pour Evenko qui explique que la réalisation d'événements de grande envergure requiert une fine expertise en matière de production et de logistique, ainsi qu'une solidité financière substantielle. Ainsi, les entreprises privées sont « *des locataires indissociables du modèle d'affaires de la SPJD* » et rappelle que le loyer d'Evenko en 2017 comptait à lui seul pour près de 10 % des revenus autonomes de la SPJD, tout en ayant investi plus de 500 000 $ de 2011 à 2017 pour l'amélioration des infrastructures du site[537].

D'autres participants soulignent la part importante que représentent pour le Parc les revenus de stationnements. Un citoyen avance que « *Les stationnements doivent cesser d'être la vache à lait d'une organisation obsédée par des objectifs à court terme*[538] *».*

Par ailleurs, des participants à la soirée thématique sur la gouvernance et modèle d'affaires ont dit souhaiter que les futurs plans financiers soient « *structurants et durables* », tandis que d'autres estiment nécessaire de revoir certaines dépenses à la baisse, nommément les frais de marketing et de communication (5,3 M$) ou les coûts d'entretien et de rénovation du nouvel amphithéâtre[539].

[532] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17
[533] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[534] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[535] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[536] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 4
[537] Evenko, doc. 8.16, p. 3-6
[538] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3
[539] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

2.7.1 Sources de financement

Dans l'objectif de limiter la dépendance de la SPJD envers le pôle événementiel, plusieurs sont d'avis qu'il s'avère nécessaire d'augmenter et de diversifier ses revenus, tout en explorant de nouvelles sources de financement[540].

Revenus du secteur privé

Une des façons d'augmenter les revenus du Parc passe, selon certains, par l'augmentation des loyers corporatifs et des redevances demandées aux promoteurs événementiels « *en se basant sur les prix du marché*[541] *».* Aussi, on suggère de modifier la méthode de calcul de ces redevances : l'actuel calcul basé sur les billets vendus par événement s'avère désavantageux par rapport à un calcul qui serait basé sur le nombre de billets vendus pour chaque jour d'activité[542].

Le CRE-Montréal souhaiterait que les promoteurs de grands événements et autres locataires de sites du Parc paient « *le juste prix pour assurer la restauration des sites occupés* », eu égard au nombre très important de personnes qu'ils y attirent, des opérations et installations lourdes qu'ils utilisent, de la détérioration sans véritable remise en état, et des pressions majeures qu'ils font subir aux infrastructures et espaces verts. Ce dernier soutient que l'ajout de petits événements (au lieu de multiplier les événements d'envergure) permettrait d'augmenter la part de revenus issue des commandites[543].

Par ailleurs, des citoyens souhaiteraient un partenariat plus fructueux avec La Ronde, et de revoir l'entente de la Ville de Montréal avec l'entreprise Six Flags/La Ronde. L'un d'eux suggère que les revenus générés par la location du site soient retournés à la SPJD, sans que la Ville ne réduise son financement actuel[544]. Des participants à l'atelier thématique sur la gouvernance et le financement abondent dans le même sens[545].

Revenus de stationnement et de tarifications

Pour le CRE-Montréal, il est « *nécessaire de réduire l'emprise des stationnements dans le parc et qu'il est possible d'y parvenir sans diminuer les revenus de la SPJD, car l'utilisation des stationnements est loin d'être optimale* ». En effet, l'organisme soutient que les stationnements sont sous-utilisés, qu'il s'agisse de ceux du secteur Mills, de La Ronde ou des autres

[540] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 9
[541] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[542] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[543] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7 et 15
[544] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 18; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3
[545] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

stationnements dont chaque place n'est utilisée que de trois à sept fois par mois[546]. À l'inverse, la CCMM s'inquiète que le nombre limité d'espaces de stationnement à proximité du Casino engendre des pertes de revenus[547].

Par ailleurs, quant aux revenus de tarification demandés aux clubs, associations et fédérations sportives, les intervenants concernés ont rappelé que « *la pratique sportive implique des coûts importants dont le développement repose encore sur une structure sportive essentiellement bénévole qu'il importe de soutenir.* » Ces derniers voudraient « *que la SPJD reconnaisse les athlètes de haut niveau comme des modèles [...] et leur facilite l'accès aux diverses infrastructures du Parc, notamment en actualisant et en bonifiant la grille tarifaire pour les organismes de sport montréalais*[548] ».

Plus spécifiquement, les associations récréotouristiques déplorent l'absence de grille tarifaire « *transparente et uniforme* » pour les différents occupants des espaces. En effet, chaque association a son propre bail et contrat dont les clauses et les tarifs diffèrent et ne sont pas publics. De plus, ces contrats sont souvent signés d'année en année. Cette situation peut créer des injustices et rend difficile la planification de projets et d'activités à long terme.

Revenus publics

D'autres, comme le Musée Stewart, plaident pour une hausse des ressources publiques de financement[549]. Les participants à l'atelier thématique sur le financement et la gouvernance souhaiteraient voir augmenter les financements provenant de la Ville de Montréal et ajouter des revenus provenant du gouvernement du Québec, mais aussi du gouvernement fédéral, de la CMM, ainsi que la participation financière de la Rive-Sud[550]. Des participants ont aussi suggéré de considérer la participation financière de la CMM ou de la région de la Montérégie *« puisque le parc est situé au milieu du fleuve, entre Montréal et Longueuil, on peut déduire qu'une proportion importante de la clientèle vient de la banlieue* « … », il serait plus équitable qu'une partie de son financement public vienne de Longueuil, pas juste de Montréal[551]. Conséquemment, ces résidents devraient avoir leur mot à dire dans les décisions du Parc[552].

En affirmant ce caractère métropolitain, la SPJD pourrait être admissible à un financement de la part de la CMM dans le cadre du programme d'aide financière à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, estime le CRE-Montréal. Il recommande donc

[546] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 10
[547] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8
[548] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 19
[549] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8
[550] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[551] Denis Côté, doc. 8.63, p. 1
[552] Rencontres ciblées, doc. 4.8; Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

d'intégrer le Parc dans la trame verte et bleue de la CMM, car l'envergure du territoire et les liens entre l'île de Montréal et la Rive-Sud « *justifient aisément le caractère métropolitain du parc*[553] *»*.

Revenus d'activités et services

Les amis de la montagne, proposent de s'inspirer de la stratégie de la *Central Park Conservancy* et proposent comme sources de financement, notamment, l'organisation d'activités et de services propres à un tel parc, tel que cafés, boutiques, location d'équipement de plein air, des cours de ski de fond, des randonnées guidées, des activités éducatives et de plein air[554]. Certains participants à l'atelier thématique sur la gouvernance et le financement conseillent à la SPJD de considérer l'augmentation des revenus de location de salles et d'espaces et de programmer des activités payantes[555]. Toutefois, le Groupe C-Vert propose que des espaces soient mis gratuitement à la disposition d'OBNL pour l'organisation d'événements communautaires et d'initiatives citoyennes[556].

Selon le CRE-Montréal, la location d'équipements pour les activités récréatives pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons (vélo, canot, pédalo, ski de fond, raquette) pourrait générer des revenus au Parc et suggère que l'abonnement annuel ou saisonnier soit envisagé[557]. Une citoyenne propose de miser sur les visiteurs en bateaux de plaisance afin d'augmenter les revenus du Parc[558].

Autres sources de revenus

Le CRE recommande également de mettre en place un partenariat avec une organisation philanthropique à l'exemple du *Central Park Conservancy* en notant que les fonds recueillis « *soient utilisés à des fins respectueuses des orientations du Plan directeur et du plan d'action qui l'accompagnera*[559] *».* Cette idée est également revenue lors de la soirée thématique sur la gouvernance et le modèle d'affaires, où des participants ont proposé que la SPJD devienne un OBNL, lui permettant de se doter d'un membership et d'une fondation[560].

La CCMM, de son côté, recommande *« de permettre à la SPJD de faire commanditer les appellations de ses lieux, comme le font déjà certaines universités*[561] *»*. Un intervenant suggère

[553] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18
[554] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 9
[555] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[556] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 14
[557] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15
[558] Opinions en ligne – Guylaine Côté, doc. 9.8
[559] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18 et 19
[560] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[561] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

d'élargir les sources de revenus en tarifant l'accès en voiture au Parc, une pratique qui existe dans les juridictions de Parcs Canada[562].

Toujours en matière de financement spécifique, ROGERS souligne qu'une implantation de nouvelles infrastructures de télécommunication où « *les opérateurs agiraient en tant que partenaires et locataires des lieux* », permettrait au Parc de diversifier ses sources de revenus. Dans ce modèle, « *l'administration de ces sommes pourrait rester sous la responsabilité de la SPJD afin de les réinvestir dans l'entretien du site, dans le lancement de projets spéciaux — notamment pour des projets technologiques — et dans la mise en valeur du Parc auprès des citoyens et des visiteurs étrangers*[563] ».

Finalement, pour certains investissements spécifiques, comme pour le Pavillon de la Corée, il pourrait être intéressant d'explorer des sources de financement auprès d'organisations gouvernementales étrangères ou d'associations locales de la communauté coréenne du Québec, voire d'entreprises coréennes qui voudraient promouvoir leur image au Québec et au Canada. Les Amis du Pavillon de la Corée évoquent également la possibilité d'organiser une campagne de sociofinancement, même si elle considère normal que la SPJD soutienne le projet financièrement[564].

2.8 La gouvernance

La question de la gouvernance du Parc est un enjeu de premier plan pour nombre de participants au regard des décisions récentes de la SPJD, notamment celle qui concerne la construction de l'amphithéâtre et de la place de plus en plus grande accordée à la vocation événementielle du Parc[565]. Pour l'Ordre des architectes du Québec, la SPJD *« aurait tout intérêt à se doter d'une politique en matière de participation citoyenne […] afin d'éviter de reproduire les erreurs passées comme celle qui concerne le projet d'amphithéâtre*[566] *».* Un citoyen souligne qu'« *à défaut d'un cadre adéquat et d'un financement adéquat récurrent, les administrateurs et politiciens continueront à multiplier les interventions terriblement néfastes*[567] *»*.

Un certain nombre d'intervenants ont noté l'importance d'améliorer ou de modifier la gouvernance de la SPJD pour faire une plus grande place aux citoyens, aux usagers, aux partenaires insulaires ainsi que les associations et les organisateurs actifs au Parc. Cela semble nécessaire pour améliorer les modes de communication entre les gestionnaires et les différents

[562] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[563] Rogers Communications, doc. 8.68, p. 7
[564] Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67, doc. 8.5, p. 7
[565] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3
[566] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12
[567] Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

acteurs du Parc, pour développer de bonnes pratiques de gestion et pour établir une plus grande confiance entre les décideurs et la population.

2.8.1 Le statut du Parc

Les amis de la montagne et Héritage Montréal soulignent l'intérêt qu'aurait le parc Jean Drapeau à bénéficier d'un statut juridique protecteur, et cite en exemple le statut du mont Royal dans la Charte de Montréal[568]. L'organisme précise que « *ce statut doit être cohérent avec la nature emblématique de ce territoire et rétablir la préséance de sa valeur d'actif collectif et patrimonial sur son actuel traitement, davantage comparable à un équipement servant des usages, des événements publics ou privés et des activités dans une perspective d'autofinancement que d'une composante de valeur du domaine civique de la métropole élargie*[569] *»*. Lors de la soirée thématique sur la gouvernance et le modèle d'affaires, des participants ont aussi mis de l'avant la possibilité que le Parc soit doté d'un statut de parc régional[570].

Un citoyen est d'avis que la structure actuelle d'organisme paramunicipal avec un conseil d'administration nommé par l'exécutif de la Ville « *empêche toute transparence au niveau décisionnel* », alors qu'il s'agit d'une entité qui gère un parc montréalais public. Par conséquent, il voudrait que l'on modifie ce statut pour transformer la SPJD *« en un véritable organisme à but non lucratif*[571] *».* Par ailleurs, une citoyenne recommande de doter le Parc d'un statut d'écoterritoire protégé[572].

2.8.2 Processus décisionnel

La CCMM recommande de « *développer une structure de gouvernance qui favorise l'ouverture, la transparence et la collaboration avec les parties prenantes et les citoyens*[573] *»*. Une proposition qui va dans le même sens que celle de participants à la soirée thématique sur la gouvernance, pour qui la gestion du Parc devrait favoriser la consultation et la participation citoyenne et être plus transparente, notamment par la publication des procès-verbaux des conseils d'administration[574].

Pour les partenaires insulaires, l'enjeu principal se situe au niveau de l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes, le partage et l'échange d'information entre la SPJD et ses partenaires, par exemple pour coordonner les calendriers des activités et des travaux

[568] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 4
[569] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4
[570] Soirée thématique – Gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12
[571] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17
[572] Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 2
[573] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 9
[574] Soirée thématique – Gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12

et la circulation lors des grands événements. La collaboration entre toutes les parties prenantes participe aussi à la création d'un esprit d'équipe et facilite l'entraide, en toute transparence, entre les parties[575].

Les organisateurs d'événements rencontrés ont tenu à faire savoir qu'ils ne se considèrent pas comme de simples locataires des lieux, mais comme des partenaires du Parc. Même si quelques-uns ont tenu à souligner l'excellente collaboration avec la SPJD, d'autres ont décrit des difficultés communicationnelles, notamment en ce qui a trait aux calendriers des travaux et des activités. À ce propos, ils aimeraient être consultés sur une base continue quant au développement du Parc afin d'assurer une meilleure coordination et de favoriser la cohabitation entre les différents usagers du Parc[576].

De leur côté, plusieurs associations récréotouristiques notent que la structure actuelle ne permet pas une bonne circulation d'information entre elles et les gestionnaires du Parc. Il n'y a pas de table de concertation ni de possibilité d'être présentes pour elles au conseil d'administration de la SPJD. Cela leur permettrait d'être mieux informées quant aux projets de développement, aux activités futures ou au calendrier des travaux[577].

Pour l'OAQ, le processus décisionnel devrait favoriser la prise en compte des points de vue des citoyens, particulièrement lors de l'élaboration de projets. Il préconise la tenue de consultations en choisissant les modes adaptés (charrettes de cocréation, conception intégrée, participation en ligne, tables de concertation, ethnographie, etc.) et note que « *dans ces processus, comme en ce qui concerne l'ensemble de la gouvernance (projets, gestion du parc, etc.), la transparence et l'éthique doivent être valorisées*[578] *»*.

Instances consultatives et décisionnelles

Longtemps souhaitée, une meilleure collaboration entre la SPJD et les partenaires insulaires semble être en voie de réalisation, notamment grâce à la création, en 2017, de la Table des partenaires insulaires, une structure formelle de rencontres. Les partenaires insulaires y voient une amélioration dans la collaboration, souhaitent la poursuite de cette initiative et la tenue de rencontres plus régulières afin de faire avancer les dossiers plus rapidement[579].

[575] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[576] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3
[577] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[578] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12
[579] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

Le Musée Stewart propose qu'un représentant des partenaires insulaires siège au conseil d'administration de la SPJD. Pour le Musée « *un droit de parole des partenaires dans les décisions entourant la gestion, le développement et la promotion du parc Jean-Drapeau favoriserait des échanges réguliers entre les divers acteurs et l'émergence d'une pluralité de points de vue quant au respect des objectifs du prochain plan directeur*[580] *».*

La composition du CA a soulevé d'autres propositions. Pour le Conseil jeunesse de Montréal, il est important de « *revoir la structure de la SPJD afin que celle-ci soit non seulement représentative des usagers et des usagères, mais aussi représentative de la diversité qui compose Montréal* » et demande qu'un siège soit réservé à la jeunesse[581]. Pour les participants à la soirée thématique sur la gouvernance, il faut nommer des experts en environnement et en santé publique[582]. D'autres ont parlé de l'importance d'y voir représenté le milieu sportif, les groupes d'intérêts (par exemple l'ornithologie ou l'hébertisme), et de la préservation du patrimoine[583], ou encore les employés[584].

Evenko demande, elle aussi, la création « *d'un comité des parties prenantes du parc qui aurait pour mandat de générer des discussions constructives sur le lieu en réunissant les grands acteurs qui font vivre le parc* ». Cela permettrait, selon l'entreprise, d'améliorer notamment la coordination logistique, la communication, le partage d'expertise et de connaissances, en plus d'élaborer des initiatives communes sur des problématiques communes et d'esquisser des solutions aux enjeux de cohabitation[585]. La CCMM note que « *la participation de tous les acteurs du PJD sera essentielle au développement de ces bonnes pratiques*[586] *»*.

L'idée de la participation publique dans la gouvernance est notamment ressortie lors des soirées thématiques où il a été mentionné que les citoyens devraient pouvoir voter pour élire les membres du CA[587]. Un citoyen, s'inspirant de la gouvernance des hôpitaux, propose que le conseil d'administration soit composé de huit personnes, dont cinq seraient élues par la population et trois nommés par le conseil municipal, dont la présidence. Dans cette proposition, le responsable des Grands Parcs de la Ville de Montréal, le Casino ainsi que Six Flags siègeraient comme observateurs[588].

Quant aux Amis de la montagne, s'inspirant de la structure du parc du Mont-Royal, ils suggèrent la mise en place d'une table de concertation élargie qui pourrait rassembler des représentants

[580] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8
[581] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 6
[582] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[583] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17
[584] Bienne Blémur, doc. 8.37, p. 14
[585] Evenko, doc. 8.16, p. 8
[586] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 9
[587] Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12
[588] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

tels que : Héritage Montréal, CRE-Montréal, Division du patrimoine de Montréal, Ville de Saint Lambert, La Ronde, Casino de Montréal, Evenko, etc.[589] L'idée de considérer les municipalités de la Rive-Sud dans la gouvernance du Parc a aussi été mentionnée lors des rencontres ciblées qui soulignaient qu'une proportion importante de visiteurs provient de ce territoire[590]. Dans la même veine, Héritage Montréal suggère « *la création d'une table concertation ayant une mission semblable à celle du Mont-Royal*[591] *».* D'ailleurs, afin de favoriser l'implication bénévole des citoyens et de mettre les usagers au cœur des préoccupations du Parc, plusieurs évoquent la possibilité de mettre en place des « *Amis du parc Jean-Drapeau* », comme c'est le cas pour Les amis de la montagne[592].

Afin d'améliorer la transparence et la concertation des principaux acteurs du Parc, le CRE-Montréal recommande la mise sur pied d'une table de concertation « *composée d'une diversité de représentants de la société civile* », qui aura pour rôle de conseiller la SPJD à la fois sur les projets potentiels et sur les mesures pour atteindre les objectifs du plan directeur : « *Des précédents existent et peuvent servir d'inspiration comme la Table de concertation du Mont-Royal, qui existe depuis plus d'une décennie, et la récente Table des partenaires du parc Frédéric-Back*[593] *».*

Le Conseil jeunesse de Montréal souhaite également la création d'un organe consultatif représentant la diversité d'usagers créant ainsi *« le pont actuellement manquant entre la population du grand Montréal qui fréquente le parc et le conseil d'administration de la SPJD »*. Selon le CjM, le comité pourrait lui-même mettre en place des mécanismes de consultation et de collecte de suggestions des usagers et des usagères, avant d'émettre ses recommandations. Par exemple, il lui apparaît essentiel que les gens qui fréquentent le Parc soient impliqués en amont des projets de réaménagement du réseau routier, cycliste ou piétonnier[594]. À ce titre, une habituée du Parc considère qu'il doit y avoir « *plus de place pour que les citoyens participent au design, à la conception et à la programmation*[595] *»,* tandis qu'un autre propose à la SPJD de recruter des gens de différents clubs de ski de fond montréalais pour dessiner le réseau de pistes du parc[596]. De leur côté, les représentants de sports nautiques s'offrent pour partager leurs expertises et leurs besoins spécifiques quant à la rénovation du Bassin olympique[597]. Toutefois, selon un citoyen, « *le fait de mettre un comité d'usagers en place n'est souvent qu'une façon détournée d'acheter la paix*[598] *»*.

[589] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 5
[590] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[591] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5
[592] Rencontre de groupe des partenaires insulaires, doc. 4.4; Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1
[593] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 12
[594] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 11
[595] Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2
[596] Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 12
[597] Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[598] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

2.8.3 Gestion du Parc

Expertises

Il est impératif pour plusieurs que la SPJD intègre des experts de divers domaines au sein de son équipe de gestion et de direction. L'AAPQ recommande d'intégrer des architectes paysagistes, car pour elle, il *« relève de l'évidence que l'évolution d'un grand parc urbain comme le PJD doit reposer sur une participation et une contribution importante d'architectes paysagistes*[599] *»*. Le Musée Stewart suggère, lui aussi, de « *recruter au sein de l'équipe régulière de la SPJD, des experts (aménagement paysager et urbain, professionnels en biologie, botanique, entomologie, etc.), afin d'assurer la saine gestion des milieux naturels et leur harmonisation avec l'ensemble des îles*[600] *»*.

Dans le même ordre d'idées, Les amis de la montagne proposent le développement d'outils *« qui guideront la prise de décision éclairée dans la gestion quotidienne du PJD, à l'instar de ceux qui existent pour le parc du Mont-Royal, tel que : plan de protection et de mise en valeur; cadre de gestion pour les événements publics; atlas du paysage; réalisation d'études pour la connaissance et la conservation des patrimoines*[601] *»*. Quant à l'AAPQ, elle recommande d'élaborer un plan de gestion des actifs intégrant les actifs naturels[602].

Pour l'Ordre des architectes du Québec, la SPJD doit se doter d'une expertise suffisante pour superviser le déroulement des projets, que ce soit en matière de budget, de délais, de programme, de choix des soumissionnaires, de surveillance des travaux ou d'interaction avec les parties prenantes[603].

Selon Héritage Montréal, la mission de conservation et de mise en valeur du Parc « *devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions* ». Cette instance devrait s'inscrire dans la gouvernance générale du site, maintenir une autonomie suffisante pour pouvoir collaborer avec les services de la Ville de Montréal chargés du patrimoine et des paysages, ainsi qu'avec le Conseil du patrimoine de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie[604]. À ce sujet, un citoyen signale que « *le principe même de protection patrimoniale exige une bonne*

[599] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 13
[600] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5
[601] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 6
[602] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9
[603] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10
[604] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

connaissance historique des lieux, connaissances qui font cruellement défaut aux employés ainsi qu'aux dirigeants du parc[605] *».*

De son côté, le CRE-Montréal voudrait que la SPJD fasse appel à l'expertise du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports de la Ville de Montréal quant à la gestion écologique appliquée par les équipes municipales dans les parcs-nature, pour connaître l'état des autres composantes de la biodiversité du Parc et identifier, le cas échéant, les actions de conservation à mener[606]. Une citoyenne suggère d'embaucher un responsable de la protection de l'environnement au Parc, « *c'est à dire la faune et la flore*[607] *».*

Finalement, un citoyen suggère de mettre à profit les expertises des employés de la Ville au lieu de recourir à des consultants externes, trop couteux à son avis[608].

Appel d'offres et concours

L'OAQ croit que « *la manière dont les projets sont menés influence grandement la qualité des réalisations* ». L'Ordre plaide ainsi pour « *l'exemplarité de la commande publique* » qu'il voit comme un pilier de cette qualité. Pour lui, les éléments à considérer dans ce cadre sont : l'expertise interne, un accès élargi à la commande publique, la fin de la règle du plus bas soumissionnaire, la conception intégrée, l'évaluation des réalisations et la mise en place des concours[609].

L'Ordre des architectes du Québec recommande à la SPJD de changer ses pratiques, en lançant, désormais, des concours pour tous les projets majeurs sur le territoire du Parc. Cette pratique « *s'inscrirait dans la continuité de son héritage culturel en matière de design et favoriserait son image* ». À ses yeux, « *les concours permettent d'assurer l'équité des concurrents, de faire une place à la relève et de trouver le meilleur fournisseur, et ce, en toute transparence* ». De plus, selon l'Ordre, les concours permettent « *réaliser des projets de meilleure qualité en fonction des besoins spécifiques exprimés, de stimuler l'innovation et de susciter l'émulation* ». La formule de concours permettrait aussi à la SPJD « *une visibilité et un rayonnement accrus* ». Pour les projets de plus petite envergure, l'Ordre propose, par exemple : des concours anonymes, ou de recourir à une sélection des professionnels basée sur la vision du projet, réserver certains mandats à des firmes de la relève ou publier des appels d'offres visant expressément l'expérimentation lorsque les projets s'y prêtent. Ce dernier recommande également aux gestionnaires du Parc de

[605] Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5
[606] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13
[607] Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 1
[608] Opinons en ligne – Daniel Germain, doc. 9.7
[609] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10

« *s'appuyer sur la grande expertise du Bureau du design de la Ville de Montréal en matière d'organisation de concours*[610] *».*

Stabilité des gestionnaires

Les partenaires insulaires notent l'importance de la stabilité dans la gouvernance de la SPJD[611]. On souligne que les changements de direction à la SPJD engendrent de l'instabilité sur le plan organisationnel, et rendent difficile la planification des activités et du développement des projets à moyen et à long terme[612]. Des partenaires insulaires ont souligné que cette situation contribue, au moins en partie, au fait que le Parc semble se développer sans vision à long terme[613].

2.8.4 Collaborations et partenariats

De nombreux participants ont recommandé à la SPJD de mettre en place des partenariats et collaborations afin d'améliorer sa gouvernance en matière patrimoniale, sportive, sociale, environnementale ou événementielle.

En matière événementielle, un participant voudrait que la SPJD soit « *bien plus qu'un locateur, mais un véritable partenaire* » assurant la promotion et le succès du pôle événementiel[614]. Evenko, souhaiterait que soit favorisé l'accueil de « *locataires de confiance capable d'animer et d'opérer les lieux professionnellement, et mettre à leur disposition les ressources et l'expertise nécessaire au bon déroulement des activités* ». Ce dernier préconise la signature de baux à long terme avec certains locataires « *pour permettre le développement de leurs événements dans une vision à plus long terme, plus propice aux investissements*[615] *».* Piknic Électronik propose aussi des baux de longue durée « *pour les partenaires qui contribuent à la fréquentation et au succès du parc*[616] *».*

Quant aux Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., elle recommande que la SPJD « *favorise davantage de maillage* » entre gens d'affaires opérant au parc Jean-Drapeau et qu'elle « *agisse comme un rassembleur pour optimiser la diversité des expériences et leur complémentarité ainsi que des opportunités d'affaires pour les opérateurs*[617] *».*

En matière patrimoniale aussi on recommande, à l'instar du CjM, d'étudier la possibilité de « *créer des partenariats avec des promoteurs privés afin de mettre en valeur le patrimoine du*

[610] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10
[611] Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4
[612] Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5
[613] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[614] Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 15
[615] Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6
[616] Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11
[617] Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2

parc[618]. » Plus spécifiquement, le Musée Stewart propose que « *pour les cinq prochaines années, et au profit des visiteurs du parc* », lui soit confiée « *l'animation de l'ensemble des bâtiments historiques de l'île* », c'est-à-dire le Fort et toutes ses dépendances, incluant la Poudrière, la Tour de Lévis et le cimetière militaire[619].

À des fins de cohérence et de complémentarité des interventions en matière sportive, l'Excellence sportive de l'île de Montréal recommande que le milieu sportif, par l'entremise de son réseau d'organisations, soit partie prenante de tout processus de coordination touchant la pratique sportive et la gestion des infrastructures sportives. Pour l'organisation, la SPJD doit mettre en place « *un mode de gestion de ses infrastructures et équipements sportifs assurant une participation active des clubs et organisations sportives montréalaises concernés* ». ESIM propose ainsi un partenariat à la SPJD pour accompagner cette dernière dans l'atteinte de ses objectifs sportifs[620]. Plus spécifiquement, Vélo Québec estime que la *« poursuite de la collaboration mise en place entre la communauté cycliste et la SPJD est essentielle pour le succès de l'ensemble des projets de développement qui seront mis de l'avant au parc Jean-Drapeau*[621] *»*.

Les amis de la montagne proposent, eux, la mise en place « *d'un programme d'intendance environnementale* » qui pourrait être développé via *« un réseau de bénévoles qui participeraient de façon régulière à des activités de soutien à la biodiversité du milieu naturel tel que le contrôle des plantes exotiques envahissantes, des travaux de plantation ou bien la réalisation d'inventaires fauniques et floristiques*[622] *»*. Dans le même ordre d'idées, lors de la soirée thématique sur l'aménagement, il a été proposé d'encourager la recherche en botanique et les partenariats avec les écoles horticoles pour cultiver des espaces verts comme lieux de démonstration[623].

Les participants ont aussi suggéré des partenariats avec les OBNL, des entreprises d'économie sociale et des institutions d'enseignements[624]. Ainsi, C-Vert+, propose d'accueillir des organismes à but non lucratif œuvrant en environnement, ou avec une mission d'intégration sociale. Selon eux, cela pourrait amener des citoyens à s'engager bénévolement dans la protection et l'entretien du Parc en organisant diverses activités, dont des corvées[625]. De son côté, QuébecOiseaux propose de conclure une entente de collaboration qui permettrait au Parc d'héberger les locaux de l'organisme dans l'un des bâtiments sous-utilisés du Parc afin de favoriser le développement d'activités ornithologiques sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame[626].

[618] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 19
[619] Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11
[620] Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 17
[621] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11
[622] Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 7
[623] Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6
[624] Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1
[625] Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8 et 14
[626] Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 6

3. Les constats et l'analyse de la commission

La consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau aura été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de durée et de participation. La consultation a reçu un accueil favorable qui s'est manifesté autant par la diversité et la qualité que par le nombre des participants aux diverses étapes du processus.

Au cours de cette consultation, la commission a été à même de constater l'attachement des participants pour ce grand parc montréalais, mais aussi leur désir de voir des changements importants y être apportés pour en assurer le développement et la mise en valeur de manière durable.

Le contexte de la consultation

C'est dans un contexte particulier que cette consultation s'est déroulée. D'abord, le changement d'administration municipale a vu modifier la nature du mandat d'un exercice « *d'accompagnement d'une démarche de préconsultation et de concertation en vue de bonifier un projet de plan directeur*[627] » à un mandat qui demandait « *de dégager une vision et des orientations*[628] » en amont de l'élaboration dudit plan.

Ce nouveau mandat, plus large, ne permettait pas pour autant de faire table rase du passé. Il existe de nombreuses contraintes qui balisent la réflexion sur le futur plan directeur du Parc. Le « *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Île*s », adopté en 1993 après un processus étendu de consultation, est toujours en vigueur. La convention qui en découle, passée entre la Ville et la Société du Parc des Îles en 1996, stipule que la SPJD a pour mission de développer le Parc des Îles « *conformément aux orientations du plan directeur*[629] ». Une actualisation du plan a été tentée en 2007, mais celle-ci n'a jamais été adoptée.

Parmi les projets identifiés alors, une quinzaine ont été réalisés, dont la plage Jean-Doré et la réaffectation de la Biosphère en musée, mais plusieurs n'ont jamais vu le jour ou ont fait l'objet de modifications importantes[630]. Cela n'a pas empêché que de nouvelles initiatives soient entreprises sans tenir nécessairement compte du plan d'ensemble et des priorités proposés en 1993. Cette série de gestes aura des incidences qui seront nettement perceptibles dans le prochain plan directeur.

À titre d'exemple, mentionnons qu'au moment d'entreprendre l'exercice de consultation, des décisions importantes d'investissement avaient déjà été prises, comme la construction de l'amphithéâtre de 65 000 places sur l'île Sainte-Hélène et la rénovation des paddocks du circuit

[627] Ville de Montréal, sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 2
[628] Ville de Montréal, doc. 1.1.1, p. 1
[629] Questions de la commission, doc. 4.7.1.11, p. 19
[630] Transcription de la séance d'information, doc. 7.1, L. 343-345

Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame. Des travaux initiés il y a plus de dix ans à partir d'une certaine vision de l'avenir du bâtiment Hélène-de-Champlain ont été suspendus. Finir ce projet nécessitera des investissements supplémentaires qui devront nécessairement apparaître dans le plan de mise en œuvre du prochain plan directeur.

Dans le processus de consultation, iI a fallu prendre en considération des éléments qui ne pouvaient pas être remis en question, dont le fait que la Ville n'est plus propriétaire de la totalité de l'ensemble insulaire et que, par conséquent, la SPJD n'assure ni l'administration ni l'animation de la totalité du site.

En effet, La Ronde, qui occupe une partie importante du site de l'île Sainte-Hélène, fait l'objet d'un bail emphytéotique jusqu'en 2065 avec la société américaine Six Flags qui inclut des espaces de stationnement. Le Casino de Montréal est propriétaire d'une partie de l'île Notre-Dame et une entente de longue durée lie la Ville au Groupe de course Octane, organisateur du Grand Prix de Formule 1 du Canada qui a, comme nous l'avons dit précédemment, des répercussions sur les investissements à consentir, entre autres, sur le circuit Gilles-Villeneuve. De plus, de nombreuses ententes et baux lient la SPJD avec des concessionnaires, des partenaires insulaires et avec des organisateurs d'événements majeurs, sportifs et culturels.

Tous ces éléments ont grandement influencé la réflexion des participants et plusieurs d'entre eux ont déploré que la consultation publique qui, en théorie, devrait se dérouler en amont des décisions importantes arrive si tard dans le processus et avec tant de contraintes. Ils ont aussi confirmé, aux yeux de la commission, l'importance de doter rapidement le parc Jean-Drapeau d'un nouveau plan directeur qui s'assure de la collaboration de toutes les parties prenantes - partenaires, employés, usagers et citoyens - tant pour son élaboration que lors de ses étapes d'approbation et de mise en œuvre.

Les attentes envers la consultation

Pour soutenir l'exercice de consultation, mettre au jeu une vision et permettre de bonifier, moduler ou compléter les grandes orientations et les pistes d'intervention[631], la Société du parc Jean-Drapeau a préparé un état des lieux, de même qu'un cadre stratégique. Des fiches synthèses[632] ainsi qu'une abondante série d'études[633] réalisées sur différents enjeux ont aussi été déposées. C'est l'ensemble de cette documentation qui a été soumis à la consultation et a fait l'objet de commentaires et de propositions de la part des participants lors des diverses activités et dans les opinions écrites ou orales. Cette riche matière, issue de la documentation et

[631] Ville de Montréal, doc. 1.1, p. 2-3
[632] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.2.1 à doc. 3.2.6
[633] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.1 à doc. 3.3.8 et doc. 3.4 à doc. 3.10

de la consultation, constitue le matériau de base sur laquelle repose le travail d'analyse de la commission.

Dans sa mise au jeu, la SPJD identifie surtout trois groupes d'enjeux[634] sur lesquels elle souhaitait particulièrement voir se prononcer la population :

- L'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc;
- La pérennité des actifs et le développement du Parc;
- La gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.

Ces enjeux feront l'objet de diverses recommandations de la commission dans les prochaines sections. Enfin, la commission tient à souligner qu'elle a aussi reçu de nombreux projets particuliers qui se sont démarqués par leur pertinence ou par leur originalité : tant des propositions d'activités, d'aménagements que d'équipements spécifiques. Ils ont été résumés dans le chapitre 2 du présent document. La commission a toutefois choisi de ne pas les analyser individuellement dans le cadre du présent exercice, car elle estime qu'il n'est pas de sa responsabilité d'en disposer. Elle suggère néanmoins fortement à la SPJD de le faire une fois qu'une vision, des principes et des orientations pour le plan directeur auront été adoptés.

Le plan directeur de 1993 : d'hier à aujourd'hui

D'entrée de jeu s'est posée une question : Qu'est-ce qui a changé depuis le plan directeur de 1993? Ce document très complet comportait à la fois un état de situation, de grandes orientations, un concept d'aménagement, de même que des stratégies d'intervention et de mise en œuvre. Après en avoir pris connaissance, la commission croit que ce plan est, à de nombreux égards, toujours d'actualité. Elle s'y est référée fréquemment au cours de ses travaux puisqu'il constitue, selon elle, avec quelques mises à jour, une assise solide à la réflexion.

La commission a été inspirée, entre autres, par :

- La vision : le plus vaste parc urbain de Montréal, avec deux vocations : le contact avec la nature et le fleuve; les jeux, les fêtes et la culture.
- La liste des enjeux, encore d'actualité 25 ans plus tard (manque d'unité, aménagement inadéquat, difficulté d'accès, etc.).
- Les cinq principes directeurs : agir d'abord pour créer un milieu exceptionnel, accueillant et accessible; unifier le site; aménager et gérer le site grâce à une approche environnementale et écologique; favoriser une fréquentation accrue du site; mettre en valeur la magie des îles.
- L'organisation spatiale selon deux composantes distinctes, mais complémentaires : un grand espace vert et bleu et un ensemble d'équipements récréatifs et culturels.

[634] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 22

- Le concept de « *pôles d'activités* » pour rejoindre une clientèle diversifiée pendant les quatre saisons.

Cette lecture de la commission quant à la pertinence du plan de 1993 est largement partagée par plusieurs intervenants et parties prenantes[635], dont la SPJD, qui reconnaît dans son document d'état des lieux, que le plan de 1993 demeure grandement d'actualité. Toutefois, selon elle, il existerait de nouvelles réalités qui ne peuvent plus être occultées pour lesquelles un nouveau plan directeur est nécessaire : « *(…) on pense spontanément à l'avènement des technologies, parce qu'il n'y a naturellement pas un parc aujourd'hui qui peut fonctionner sans se soucier des besoins de ses usagers en matière de connectivité, mais on parle aussi des désirs des citoyens maintenant de participer aux décisions, d'avoir des institutions plus ouvertes et plus transparentes. On a aussi un besoin de se rapprocher de la nature, une réalité qui fait partie des préoccupations de la population actuelle (…)*[636]. »

L'analyse des opinions recueillies tout au long de cette consultation a conduit la commission à retenir deux des tendances identifiées ci-haut : la gouvernance ouverte et le besoin grandissant pour les citadins du 21e siècle de se rapprocher de la nature et du fleuve. La question de la connectivité et des technologies, bien que n'ayant fait l'objet que de peu d'interventions durant la consultation, parait aussi incontournable aujourd'hui puisqu'elle traverse un ensemble de champs et influence les choix qui doivent être faits.

Par contre, à l'instar de multiples participants, la commission considère également important, dans les nouveaux enjeux, de s'interroger sur le déséquilibre croissant entre les deux vocations du Parc énoncées en 1993 :

- le contact avec la nature et le fleuve;
- les jeux, les fêtes et la culture[637].

Comme plusieurs, elle constate la place grandissante qu'occupe la vocation événementielle dans la programmation et l'occupation des lieux. Cette situation est tributaire des besoins d'autofinancement de la SPJD dont les revenus provenant des redevances d'activités, de stationnements ou de location d'espaces sont en croissance depuis les dernières décennies. Ceci semble avoir eu pour conséquence d'influencer aussi les priorités d'investissement et de privilégier les promoteurs privés. On a ainsi vu favoriser des aménagements largement minéralisés, propices à l'accueil de grandes foules au détriment de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Dans le même ordre d'idées, certaines parties du site, souvent de valeur patrimoniale, ont été laissées à l'abandon pour concentrer des ressources sur les lieux qui sont potentiellement générateurs de revenus.

[635] Rencontres ciblées, doc. 4.8
[636] Transcription de la séance d'information, doc. 7.1.1, p. 15
[637] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20

Pour la grande majorité des personnes consultées comme pour la commission, il est temps d'initier un retour du balancier. Soulignons que la commission croit que les événements de toutes tailles, de différentes natures, privés ou publics, peuvent avoir une place au parc Jean-Drapeau. Toutefois, elle estime que le prochain plan directeur doit prioriser des actions qui réaffirment le caractère public du Parc, prennent soin de son patrimoine et viennent en bonifier l'expérience nature. Ce retour du balancier est dans l'intérêt de l'ensemble des visiteurs du Parc. Peu importe leur activité de prédilection, tous bénéficieront également de l'environnement exceptionnel qu'offre le parc Jean-Drapeau.

Ce désir formulé par les citoyens concorde, dans une large mesure, avec la vision exprimée par les partenaires insulaires et les promoteurs d'événements qui soulignent « *la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro*[638]. » Certains vont même jusqu'à affirmer que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur*[639]. »

La commission est d'avis que le prochain plan directeur devra illustrer le passage d'une logique de gestion des opérations d'entretien et de développement axée surtout sur les besoins de l'événementiel à la planification d'un espace vert et bleu d'une grande qualité, qui joue pleinement son rôle d'écrin pour des activités culturelles, sportives et récréatives qui s'y déroulent.

Le futur plan directeur doit viser à retrouver un équilibre harmonieux entre les diverses composantes du Parc. Il s'agit là un principe fort qui devrait guider son élaboration. Et, quelle que soit la démarche qui sera entreprise pour l'élaborer, la commission tient à rappeler que cette fois, son adoption doit absolument être assortie d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et d'un suivi rigoureux et transparent : « *Une fois le consensus établi et les décisions prises, il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt*[640]. »

Pour y arriver, la commission estime que cela demandera des modifications importantes, notamment en ce qui concerne la vision, l'aménagement et la gouvernance du Parc. Chacun de ces sujets fera l'objet d'une présentation détaillée dans les sections qui suivent.

[638] Compte rendu de la rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3
[638] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[639] Evenko, doc. 8.16, p. 6
[640] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 5-6

Recommandation #1
La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

3.1 L'identité, la vocation et la vision du Parc

La SPJD a soumis à la consultation dans son cadre stratégique une proposition de vision qui a suscité très peu de commentaires de la part des gens qui ont participé à la consultation. Au-delà des mots précis, c'est plutôt la difficulté d'incarner l'énoncé dans des actions concrètes qui préoccupe les participants. La commission a entendu plusieurs doléances quant à la façon dont le développement du Parc a été fait dans les dernières années, l'approche à la pièce ne permettant pas d'avoir une vision d'ensemble. « *Le parc Jean-Drapeau a souffert et souffre toujours d'une absence de vision et de moyens; le Parc se métamorphose à la pièce, au gré des opportunités et des événements*[641]*. »* résume un participant.

Ce qui se dégage largement est un désir de concevoir le Parc avec une vision d'ensemble claire pour le futur, incarnée dans une identité forte où cohabitent le passé et le présent, et où tous les visiteurs auront leur place, qu'ils soient jeunes ou vieux, seuls ou en famille, festivaliers ou sportifs, Montréalais ou touristes.

Le plan de 1993 précisait ainsi sa vision : « *l'ensemble du parc des Îles sera d'accès et d'intérêt public; dans un cadre largement naturel et patrimonial, prêtant à un contact étroit avec l'environnement fluvial, le parc des Îles favorisera le loisir, le rassemblement, la réjouissance, l'émerveillement, l'acquisition de connaissances et la détente; de la contemplation du fleuve à l'excitation des manèges, on y expérimentera une gamme étendue d'expériences sensorielles, ludiques et culturelles*[642]*. »*

Celle-ci n'a jamais été pleinement réalisée. Pourtant, à la lumière des opinions entendues, la commission est d'avis que cet énoncé est encore porteur.

Le parc Jean-Drapeau est unique à bien des égards. Sa situation géographique, au milieu du fleuve face au centre-ville, son important patrimoine bâti, archéologique et historique, son accès direct par le métro, tout concourt pour que la population montréalaise aussi bien que les touristes en fassent un lieu de prédilection. Pour qu'une vision d'ensemble cohérente guide le futur plan, il est nécessaire d'ajuster et de redéfinir la mission du Parc, de telle sorte que les besoins et les intérêts des citoyens s'y retrouvent au premier plan. Le futur plan directeur du PJD doit réitérer la vision de grand parc insulaire et urbain animé, riche de son patrimoine, dont la vocation

[641] Vélo Québec, doc. 8.10, p. 5
[642] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20

première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein air.

Recommandation #2
La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- ***le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu;***
- ***l'affirmation résolue de son caractère public et accessible;***
- ***la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc;***
- ***l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.***

Lors de la soirée d'information, la porte-parole de la SPJD posait le défi de la vocation et indirectement de la fréquentation en ces termes : « *On a déjà eu une vocation internationale forte, qui a fait la notoriété de Montréal. Est-ce que les citoyens souhaitent encore regagner cette fierté et cette notoriété en termes d'innovation, de transport, de design, d'espaces verts, comme à l'époque des Floralies, comme à l'époque d'Expo 67 ou comme à l'époque même des Olympiques de 1976?*[643] ».

Les interventions faites en consultation suggèrent que c'est de l'appropriation citoyenne qui sera faite du Parc que renaîtra la renommée internationale, comme le résume Tourisme Montréal : « *(…) notre préoccupation face à l'avenir du parc Jean-Drapeau ne se limite pas à certains attraits généralement identifiés comme touristiques, comme le Grand Prix, le Casino et Osheaga. En effet, l'idée est de maintenir un lieu que les montréalais souhaitent visiter, ce qui, naturellement, incitera les touristes à s'y rendre. Cela, en toutes saisons*[644]. »

La commission partage cette opinion entendue durant la consultation : « *si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement*[645] ». C'est pourquoi la commission pense qu'il est porteur pour le prochain plan directeur d'orienter la réflexion sur la vocation et la fréquentation autour de la consolidation des qualités du Parc en tant qu'espace vert naturel qui permet aussi la tenue d'activités et que la population locale va se réapproprier. Comme le disait le plan de 1993, *« l'objectif prioritaire n'est pas d'attirer les gens par de nouveaux équipements ou des événements ponctuels, mais plutôt par la qualité générale du lieu et de l'environnement*[646]. »

[643] Transcription de la séance d'information, doc. 7.1.1
[644] Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 3
[645] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 15
[646] Plan de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 23

Recommandation #3
La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

3.2 Des principes directeurs au service du développement du Parc

Pour la commission, le défi des dix prochaines années en est surtout un de cohérence. Cette cohérence doit se refléter dans la vision, dans l'aménagement des lieux, dans le développement de la programmation, dans le choix des activités, dans le modèle de gestion, etc.

Pour faire du parc Jean-Drapeau ce grand parc urbain animé qui favorise le contact avec la nature tout en permettant la tenue d'activités diverses et qui cohabitent harmonieusement, la commission retient de la documentation qui lui a été soumise, un certain nombre de principes, qui, selon elle, devraient guider la conception du prochain plan directeur. Un « *principe* » étant compris comme une base sur laquelle repose l'organisation de quelque chose et qui en régit le fonctionnement. Ces principes pourront ensuite se traduire en orientations et en actions pour en assurer la mise en œuvre.

Recommandation #4
La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- ***Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités;***
- ***Le respect de la nature et de l'environnement;***
- ***Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu;***
- ***La cohabitation harmonieuse;***
- ***Le recours au savoir-faire local;***
- ***La saine gestion environnementale;***
- ***La gouvernance participative.***

Le respect de ces principes exigera une programmation rigoureuse d'interventions en termes de choix d'animation, d'infrastructures, d'équipements et d'aménagements spécifiques. Le recours à des indicateurs précis de performance permettant d'en évaluer la mise en œuvre et d'anticiper les résultats sera requis. Ce thème sera abordé plus en détail dans la dernière section de ce chapitre.

3.2.1 Principe 1 : le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités

En 1993, on choisissait l'orientation de limiter les usages commerciaux dans le PJD. *« Le parc des Îles se distinguera des autres parcs montréalais, d'abord par sa relation particulière qu'il entretient avec le fleuve, mais aussi par sa composition même, construite autour d'un ensemble d'équipements collectifs majeurs, d'activités touristiques et commerciales, en harmonie avec la*

nature. Outre ces équipements, certains usages commerciaux tels que les restaurants et boutiques seront acceptables en tant que soutien pour les activités collectives, tandis que les usages résidentiels, industriels, commerciaux (à l'exception de ceux énumérés précédemment) et de bureau seront interdits[647]*. »*

La commission est d'avis qu'il faut encore respecter cette orientation du plan directeur de 1993 et limiter les usages commerciaux dans le Parc. Actuellement, beaucoup d'activités commerciales prennent place dans le Parc et celles-ci sont intimement liées à son modèle de financement. À titre d'exemple, la commission déplore le manque d'accessibilité publique et gratuite à des bâtiments rénovés comme la Tour de Lévis qui, aux dires de la SPJD « *(…) est généralement utilisée pour des événements privés ou corporatifs, tels des mariages, des conférences de presse ou de lancements de produits*[648]. »

La commission n'est pas contre les usages commerciaux ni les événements privés, mais elle estime que, dans ses principes, le prochain plan directeur devrait réaffirmer le caractère public du Parc et limiter les usages commerciaux des bâtiments ou espaces qui lui appartiennent.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités qui ont lieu au Parc et qui occupent l'espace public, en particulier durant la période estivale, sont peu abordables. La commission voudrait mettre de l'avant l'importance de développer également des activités abordables ou gratuites dans la programmation du Parc, et ce, tout au long de l'année.

Adopter le caractère public du Parc et l'abordabilité des activités comme principe veut dire :

- Limiter les usages commerciaux des bâtiments ou espaces qui appartiennent au Parc;
- Favoriser les usages publics;
- Développer des activités gratuites et abordables.

3.2.2 Principe 2 : le respect de la nature et de l'environnement

La commission a entendu un message clair lors de la consultation : le Parc devrait être un milieu à caractère naturel au cœur de la ville, composé d'une diversité de paysages, généreusement plantés d'arbres, de plantes et de fleurs. La mise en valeur des vues, du fleuve ainsi que le caractère champêtre des lieux permettent un contact avec la nature près de la ville, une nature certes travaillée par l'humain, mais qui reproduit un environnement qui nous rapproche de la campagne, de la forêt, du fleuve.

La commission a également entendu l'appel de nombreux groupes et individus, les ornithologues, entre autres, qui ont plaidé pour la protection de l'écosystème du Parc, ainsi que pour le respect

[647] Plan de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20
[648] Réponses aux questions et demandes d'information de la commission - 29 août 2018, doc. 4.7.1, p. 3

de sa faune et de sa flore, ce qui n'est pas toujours compatible avec le développement d'activités à grand déploiement. Néanmoins, dans l'esprit de retrouver un équilibre harmonieux entre nature et événements, la commission est d'avis que la préservation et le développement de la biodiversité des îles devraient être un principe pour les dix prochaines années. Ce principe devrait guider les interventions prioritaires pour la conservation, le développement et la mise en valeur, tant des espaces verts que des espaces bleus.

Le respect de la nature et de l'environnement, c'est :

- Intervenir pour la préservation et le développement de la biodiversité;
- Favoriser la conservation, le développement et la mise en valeur des espaces verts et bleus;
- Protéger l'écosystème du Parc et respecter la faune et la flore des îles;
- Révéler le caractère insulaire du Parc.

3.2.3 Principe 3 : le respect de l'identité et de l'esprit des lieux

Comme l'énonce l'UNESCO, « *la mémoire est un ressort essentiel de la créativité : c'est vrai des individus comme des peuples qui puisent dans leur patrimoine — naturel et culturel, matériel comme immatériel — les repères de leur identité et la source de leur inspiration*[649] *».*

En d'autres termes, le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire et de sa population. À cet égard, le Parc a une valeur exceptionnelle, car plusieurs éléments patrimoniaux variés et issus de différentes époques y sont présents. D'ailleurs, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont reçu la désignation de Secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal[650], tandis que l'île Sainte-Hélène est citée depuis 2007 comme site patrimonial dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Dans son état des lieux, la SPJD souligne que le site est investi d'une valeur symbolique forte, reflet de la société en plein essor des années 1960, et qu'il possède aussi les atouts pour s'inscrire à nouveau, et avec autant de force, dans la société montréalaise du 21e siècle[651]. Le fort de l'île Sainte-Hélène, le Pavillon de la Corée construit pour l'Expo 67, le Hélène-de-Champlain, ou encore la Place des Nations, ce legs mythique d'Expo 67 : ce ne sont là que quelques exemples, anciens et plus contemporains, de structures faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti du parc Jean-Drapeau et qui sont des témoins de l'évolution d'un lieu à forte valeur symbolique.

La commission partage l'avis d'un grand nombre de participants qui souhaitent l'élaboration d'une vision claire de l'avenir du patrimoine du Parc et sa valorisation. Les traces de l'histoire, toujours présentes sur le territoire du PJD, sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer

[649] Cité dans : Énoncé d'orientation pour la politique du patrimoine de la Ville de Montréal
[650] Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte Hélène, doc. 3.4.4.1 et Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame, doc. 3.4.5.1
[651] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 25

pour favoriser son essor. En misant sur son patrimoine naturel aussi bien que bâti, il serait possible de faire du territoire du parc Jean-Drapeau un lieu captivant où déambuler tout en apprenant, ce qui permettrait une expérience stimulante.

Autres témoins de l'histoire et du patrimoine des îles, « *le corpus d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau se distingue du reste de la collection de la Ville par le nombre d'œuvres créées par des artistes étrangers, dont plusieurs sont des témoins d'Expo 67*[652]*. »* La commission croit que l'art public dans le Parc est une partie intégrante de sa personnalité et de l'esprit des lieux.

Faire du respect du caractère identitaire des îles et de l'esprit des lieux un principe fort du prochain plan directeur apparaît comme un incontournable. Ce principe permet de favoriser l'esprit d'appartenance de toutes les parties qui opèrent ou gèrent des activités ainsi que de développer les partenariats et les collaborations à partir d'une compréhension commune dans une signature unifiée. Il permet aussi d'offrir une grille d'analyse pour les projets futurs à prioriser.

Le respect de l'identité et de l'esprit des lieux, c'est :

- Préserver le patrimoine et mettre en valeur l'héritage des lieux;
- Concevoir un parc à l'identité forte où cohabitent le passé et le présent;
- Faire une place à l'art, la culture et l'innovation.

3.2.4 Principe 4 : la cohabitation harmonieuse

La grande majorité des participants à la consultation sont d'avis qu'il est possible de concilier la tenue de grands événements avec les autres fonctions et usages du Parc, malgré les défis que cette cohabitation peut poser. Le problème est très bien décrit dans la réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage commandée par le parc Jean-Drapeau qui stipule : « *C'est là un défi important qui exige de prendre en compte aussi bien les besoins des plantes et de tout élément naturel du site que les besoins organisationnels des événements. Ces deux types d'exigences sont souvent contradictoires, les premiers évoluant idéalement dans un milieu non perturbé au royaume du silence et de la tranquillité alors que les seconds nécessitent un imposant déploiement de structures et équipements de toutes sortes, génèrent une forte agitation et laissent souvent des empreintes au sol et aux infrastructures naturelles*[653]. » Toutefois, pour que la cohabitation soit possible, il importe que tous reconnaissent les différentes missions - sportive, récréative, événementielle - du Parc, sans les mettre en opposition. Il va donc de soi de dire que l'établissement de balises et de valeurs du site à conserver, éléments inhérents au principe de cohabitation harmonieuse, permettront de conjuguer la programmation événementielle et les activités nécessaires à la conservation du Parc.

[652] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5
[653] Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage, doc. 3.3.5, p. 33

Ce principe devrait également englober, de l'avis de la commission, le principe de « *bon voisinage* » avec les résidents des quartiers limitrophes, notamment en ce qui a trait à l'enjeu du bruit provenant de la programmation événementielle du Parc. Cette question a surtout été abordée par des résidents de la Ville de Saint-Lambert.

Rappelons qu'un comité tripartite avec la Ville de Montréal, le parc Jean-Drapeau et la Ville de Saint-Lambert est actuellement en œuvre pour solutionner le problème lié au bruit[654].

Un premier bilan de cette expérience-pilote a été rendu public; on y retrouve un ensemble de mesures qui seront mises en place pour mieux gérer les impacts sonores des événements musicaux en 2019[655]. Pour la commission, les conclusions de ces discussions devront faire partie des orientations du futur plan directeur.

La cohabitation harmonieuse, c'est :

- S'assurer qu'une clientèle variée peut, en sécurité et en tout temps, profiter de la nature ainsi que participer à divers événements et activités;
- Favoriser une saine cohabitation entre les différents occupants des lieux : partenaires insulaires, associations sportives, organisations récréotouristiques et organisateurs d'événements;
- Concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure;
- Favoriser un esprit de bon voisinage avec les résidents des quartiers limitrophes.

3.2.5 Principe 5 : le recours au savoir-faire local

Pour la commission et de nombreux participants à la consultation, le futur plan directeur devrait proposer des interventions structurantes pour faire du PJD un lieu d'exception dans l'environnement montréalais. En lien avec son développement historique, le Parc pourrait choisir comme principe d'être résolument une vitrine du savoir-faire en matière de culture, de sport, de restauration, d'agriculture urbaine, de réhabilitation du patrimoine, de mobilité durable, de développement durable, de protection des espaces verts et bleus, de gouvernance ouverte et de design. Ce principe ouvrirait la voie à des projets novateurs pour que le parc Jean-Drapeau devienne un espace de démonstration et d'expérimentation.

Montréal peut se targuer d'être titulaire de différents labels : Ville UNESCO de design, ville d'innovation, ville de savoir, ville intelligente, etc. Au cours des dernières années, elle a vu s'installer plusieurs entreprises de nouvelles technologies et d'intelligence artificielle. Ses universités détiennent des brevets sur des technologies de pointe et certaines sont reconnues

[654] Réponses aux questions et demandes additionnelles-18 septembre 2018, doc. 4.7.2.1, p. 1
[655] Bilan expérience-pilote : Gestion du bruit au parc Jean-Drapeau, 2018, doc. 6.6

comme des laboratoires de développement du capital social. Pour plusieurs, l'agriculture urbaine et le recours aux circuits courts de production sont des traits de caractère qui définissent de plus en plus l'ADN montréalais. Alors, pourquoi ne pas miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur et développer le Parc? Pourquoi ne pas faire des expertises de la collectivité, des institutions, des groupes communautaires, des associations, le cœur de la nouvelle mouture du plan directeur?

Adopter le savoir-faire local comme principe, c'est :

- Miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur et développer le Parc;
- Faire appel à la collectivité, aux institutions, aux groupes communautaires, aux associations ayant des expertises reconnues;
- Permettre la contribution des talents d'ici en matière de culture, de sport, de gastronomie, de réhabilitation du patrimoine, de mobilité durable, de développement durable, de protection des espaces verts et bleus, de design.

3.2.6 Principe 6 : la saine gestion environnementale

Pour réussir la conservation et le développement du site exceptionnel que constitue le parc Jean-Drapeau, il est nécessaire, dans la prochaine décennie, de se doter d'activités de gestion appropriées fondées sur un modèle orienté vers le développement durable. Ceci demande une approche intégrée conciliant l'aménagement, la protection du caractère naturel des lieux, l'utilisation optimale et la revitalisation des infrastructures existantes, une occupation judicieuse de l'espace afin de réduire les nuisances, le transport, en mettant notamment l'accent sur des modes collectifs et non polluants, ainsi que des façons de construire respectueuses de l'environnement fondées sur l'économie des ressources et destinées à un usage pérenne.

Ce principe devrait transcender toutes les orientations du prochain plan directeur et susciter l'adhésion de la communauté dans le respect des différents groupes d'usagers.

La saine gestion environnementale, c'est :

- Mettre en œuvre des pratiques de développement durable;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs montréalais de réduction des GES;
- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et pérennes;
- Rénover plutôt que reconstruire, réutiliser ou recycler plutôt que disposer.

3.2.7 Principe 7 : la gouvernance participative

Les îles qui forment le PJD ont été gouvernées différemment au fil des années. En réponse à une question de la commission, la SPJD en fait ainsi la synthèse. La Société du parc Jean-Drapeau (d'abord nommée AMARC[656] de 1977 à 1995, puis Société du Parc des Îles jusqu'en 2006) a été créée en 1983 par lettres patentes délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Sont conférés à la Société des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies et sujette à certaines restrictions. Les membres de son conseil d'administration sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. En tant que société paramunicipale, la SPJD n'est pas soumise aux politiques et règlements de la Ville[657].

Plusieurs participants à la consultation ont déploré des lacunes perçues dans le travail de la SPJD pour les responsabilités qui lui sont confiées. Celles-ci ont été largement abordées dans le chapitre 2. Des changements significatifs dans la gestion et la gouvernance du Parc sont souhaités par de nombreuses personnes qui se sont exprimées à différents moments de cette consultation.

La commission est d'avis que pour rendre la gestion du Parc plus transparente, pour redonner confiance aux usagers et pour favoriser les collaborations ainsi que les synergies entre les parties prenantes, l'adoption d'un principe de gouvernance participative serait bénéfique. La notion de gouvernance renvoie au choix des grandes orientations et des priorités pour assurer la viabilité financière d'une organisation et veiller à ce que les intérêts des actionnaires soient protégés. Dans la mesure où le parc Jean-Drapeau est un actif collectif, il semble adéquat que la collectivité ait également voix au chapitre lorsque sont faits les choix importants ou déchirants pour que le bien commun soit protégé. C'est ce qu'on entend par gouvernance participative. Celle-ci peut s'incarner de bien des manières qui seront abordées plus en détail dans la section 3.3.6 consacrée à l'orientation 6.

La gouvernance participative, c'est :

- Favoriser le sentiment d'appartenance des usagers du Parc;
- Développer les collaborations et les partenariats entre les usagers du Parc, les partenaires insulaires et les institutions;
- Favoriser la participation des citoyens, des usagers et de la collectivité;
- Faire appel à des pratiques innovantes pour développer aménagements et services.

[656] L'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) avait été créée en 1983 pour gérer le parc après la fermeture de Terre des Hommes, voir le doc. 4.7.1.7
[657] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 4.7.1.7

3.3 Des orientations qui favorisent la pérennité et le développement du Parc

Une orientation est généralement définie comme le fait de choisir une voie particulière, une direction, un positionnement. Dans son cadre stratégique, la SPJD proposait à la consultation quatre orientations :

- Promouvoir et agir selon les principes du développement durable;
- Favoriser une approche axée sur la qualité de l'expérience des usagers;
- Favoriser l'innovation sous toutes ses formes;
- Agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative.

Ces orientations s'appliquaient à huit axes de développement : la notoriété du Parc, la mise en valeur du patrimoine et de la culture, la mobilité renouvelée et l'accessibilité améliorée, le développement et le maintien des infrastructures, l'aménagement cohérent du territoire, l'offre d'activité et la qualité des services, la pérennité du Parc et, finalement, la gouvernance du Parc.

Pour les participants, certaines orientations proposées relevaient plutôt du niveau des valeurs, alors que des axes de développement, tels la mobilité et l'accessibilité pouvaient être eux-mêmes considérés comme des orientations, des idéaux à atteindre.

Recommandation #5
La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- ***Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus;***
- ***Honorer l'histoire et le patrimoine;***
- ***Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent;***
- ***Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux;***
- ***Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités;***
- ***Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.***

3.3.1 Orientation 1 : conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus

Une situation à corriger

Aborder la question des espaces verts et bleus renvoie à la notion même de ce que devrait être un parc urbain animé comme le parc Jean-Drapeau. Ce dernier devrait être un lieu où la détente et le contact avec la nature sont au cœur de l'expérience des visiteurs et qui permet la tenue d'activités diverses qui, elles-mêmes, se démarquent par le cadre naturel dans lequel elles se déroulent. Cette vision est cohérente avec celle énoncée dans le plan directeur de 1993 qui

proposait de « *concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure*[658] *».*

Rappelons que la SPJD a la double mission d'exploitation et de protection de ces lieux. Parmi ses responsabilités, se trouve en premier lieu, la « c*onservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus*[659]. » Les participants à la consultation ont mis en lumière des défaillances en ce qui concerne cette responsabilité et la commission considère que cela constitue le défi primordial que doit relever le prochain plan directeur du Parc.

Les opinions exprimées durant la consultation ont fait clairement ressortir qu'il faut faire mieux pour protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus de l'île Notre-Dame et de l'île Sainte-Hélène. Les sentiers, les berges et les rives, les canaux, les jardins et la canopée doivent contribuer à la magie du Parc. Cet objectif doit aller de pair avec une organisation spatiale cohérente du Parc ainsi que des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux, orientations qui seront abordées dans les prochaines sections de ce chapitre.

Grâce aux grands projets d'aménagement qu'ont été les Jardins des Floralies en 1980, la plage Jean-Doré en 1990 et l'amphithéâtre de l'île Sainte-Hélène en 1992, et aussi grâce aux programmes de plantation et à l'accroissement naturel des arbres et des végétaux, les quarante dernières années avaient imprimé une tendance claire vers l'augmentation de la canopée et des espaces naturels sur les îles. Plusieurs gestes récents ont compromis cette avancée. À titre d'exemple, soulignons la négligence du mandat de protection de la nature; l'augmentation des événements à grand déploiement dans le Parc; les travaux visant la réalisation, pour l'été 2019, d'un amphithéâtre extérieur de 65 000 places ainsi que d'une allée largement minéralisée vers la sculpture de l'Homme de Calder.

La commission a entendu bon nombre d'intervenants rappeler les pertes d'espaces verts et bleus qui ont été nécessaires pour ces travaux d'aménagement. Ces derniers ont engendré la coupe de quelque 1 000 arbres, mais aussi l'élimination de deux plans d'eau d'environ 8 000 mètres carrés par le remblaiement de bassins qui comportaient des étangs, cascades et ruisseaux dont l'écosystème faisait le charme des lieux[660]. Ces gestes paraissent malheureusement irréversibles, mais la commission estime qu'ils pourraient tout de même être suivis de gestes qui minimiseront les impacts environnementaux de ces aménagements. Et ce, en plus du programme de plantation prévu de quelque 600 arbres dans le secteur de l'amphithéâtre au terme des travaux. Ainsi, il est grandement souhaitable « *que les nouvelles installations permettent de concentrer les efforts vers la préservation du caractère naturel du Parc*[661] », tel qu'énoncé par la SPJD dans son plan forestier.

[658] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles – 1993, doc. 3.5, p. 1
[659] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 15
[660] Réponses aux questions et demandes additionnelles – 18 septembre 2018, doc. 4.7.2.1, p. 2
[661] Plan maitre forestier, doc. 3.3.5.1, p. 7

Cela dit, la conservation et la mise en valeur des espaces verts et bleus doivent être une orientation claire et ambitieuse pour le Parc dans sa globalité. La mise en œuvre du prochain plan directeur est donc une opportunité à saisir pour renaturaliser le Parc.

Pour ce faire, la commission préconise que des gestes forts se concentrent sur les trois enjeux suivants :

- La conservation, la revitalisation des espaces naturels et le verdissement des espaces minéralisés;
- La mise en valeur des berges et l'aménagement de sites permettant le contact avec le fleuve;
- La réduction de l'impact néfaste des activités sur les milieux naturels.

Révéler le caractère naturel du Parc en respectant la diversité de ses paysages

La commission a entendu le message d'un nombre important de participants qui souhaitent que le parc devienne davantage un milieu à caractère naturel. Une multitude de gestes proposés par des participants à la consultation pourraient être retenus et planifiés lors de la mise en œuvre du plan directeur.

Ces actions devant mener à la revitalisation du patrimoine naturel du Parc et viser la naturalisation constante des îles devront tenir compte de la diversité des paysages et des besoins des différents secteurs des îles.

Le respect des paysages spécifiques aux différents secteurs de l'île demande des gestes où on retrouve autant des lieux de rassemblement dans un cadre naturel que des lieux sauvages, comme une forêt ou champêtres, tels des jardins et des roseraies.

Le résultat devrait permettre d'ici 10 ans, l'accroissement de la canopée et des espaces verts, la mise en valeur des espaces bleus qui permettent à la biodiversité, à la faune et à la flore du Parc de prendre la place qui leur revient.

Les espaces naturels et minéralisés

Le plan de 1993 stipulait l'importance que les entrées, les berges et l'ensemble des sentiers et voies de déplacement soient encadrés par un paysage vivant et naturel[662]. Selon la commission, ces préoccupations doivent être aussi au cœur du prochain plan directeur. En effet, les espaces minéralisés sont encore trop nombreux dans ce lieu qui a pour mission première d'être un parc public. Trop de stationnements et de lieux d'entreposage rendent encore les berges inaccessibles.

[662] Plan de mise en valeur et de développement du parc des Îles, doc. 3.5, p. 1, 27 et 44

La commission est d'avis que des gestes doivent être posés pour la conservation, la revitalisation des espaces naturels et le verdissement des espaces minéralisés, en priorisant des interventions dans trois secteurs : 1) la Plaine des Jeux et le mont Boullé, 2) l'entrée de l'île Notre-Dame et le secteur des canaux et, 3) les berges du Saint-Laurent et du chenal Lemoyne.

Île Sainte-Hélène : la Plaine des Jeux et le mont Boullé

Les lieux de rassemblement devraient être caractérisés par le cadre naturel unique qu'offre le parc Jean-Drapeau tout en minimisant leur impact sur l'écosystème et la biodiversité du Parc.

Le cas de la Plaine des Jeux, qui est en partie occupée par l'organisation Piknic Électronik depuis les travaux de rénovation de l'allée Calder, est un exemple où cet objectif pose un défi véritable. L'organisation Piknic Électronik a permis la réappropriation de l'Homme de Calder, une œuvre d'art unique, vestige d'expo 67. Cet endroit au pied de la sculpture était, avant les travaux actuels, un lieu bucolique dont le charme a attiré les foules pendant de nombreuses années.

Depuis les travaux du PAMV, cette activité estivale se tient à la Plaine des Jeux, dans le secteur du mont Boullé, un lieu naturel d'une grande valeur écologique et patrimoniale. À l'instar de la SPJD, la commission a constaté que « *l'esthétique du site a été dégradée par le déploiement intensif d'événements*[663] *»*. Ajoutons que le problème est aussi écologique : le piétinement du site a occasionné une forte compaction des sols jusque sous les arbres, ce qui compromet leur santé. Par conséquent, il est urgent de mettre en place un plan de réaménagement de la Plaine des Jeux pour rétablir la qualité des sols et la verdir. Il s'agit également d'une opportunité de mettre en valeur son potentiel paysager, les vues sur le fleuve et de consolider les boisés du mont Boullé voisin[664].

Par ailleurs, dans le but de revitaliser et de verdir ce secteur emblématique du Parc, la commission se questionne sur l'opportunité d'y maintenir un stationnement qui brise le lien entre le mont Boullé, la Plaine des Jeux et le fleuve. Bien que la commission soit consciente qu'un grand nombre de ces espaces sont sous la responsabilité de Six Flags/La Ronde et du Casino, elle considère que des alternatives devraient être trouvées pour réduire et verdir le stationnement P8, situé entre le mont Boullé et la rive nord de l'île. La même réflexion pourrait également être faite pour les espaces du Cap-sur-Mer, à la pointe est de l'île Sainte-Hélène.

[663] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 45

[664] L'importance d'agir pour préserver et améliorer la biodiversité du parc est bien détaillée, entre autres, dans le mémoire posthume de Marc London, le concepteur du plan de 1993, doc. 8.75, p. 13

L'île Notre-Dame et le secteur des canaux

Le secteur des Floralies devrait bénéficier d'un programme ambitieux d'aménagement visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et, bien sûr, les compositions végétales. Ce programme pourrait ouvrir la voie au développement de l'ensemble de l'île Notre-Dame, mettre de l'avant le design végétal pour en faire un lieu d'innovation et une vitrine du savoir-faire montréalais.

Par ailleurs, la Place de l'Afrique à l'entrée de l'île Notre-Dame est également minéralisée, alors qu'il s'agit d'un lieu qui devrait être un lien naturel entre l'île Sainte-Hélène et le secteur des canaux et des Jardins des Floralies.

Les berges

La mise en valeur des espaces bleus du Parc doit impérativement englober la naturalisation générale des berges. La commission fait sien le constat du document de réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage commandé par la SPJD :

> « *La présence du fleuve rehausse considérablement la valeur de l'espace et la richesse de l'expérience du visiteur. Malgré son omniprésence et les quelque sept kilomètres de rives, l'accessibilité physique et visuelle du fleuve reste à être améliorée. Hormis quelques vues d'intérêt à partir de l'île Sainte-Hélène vers le centre-ville, peu de perspectives visuelles sont dégagées et permettent d'apprécier le caractère insulaire du Parc. De plus, seuls deux accès, sur des parcours peu fréquentés, permettent le contact rapproché avec l'eau soit la pointe de la Place des Nations et le secteur du quai près du stationnement de La Ronde. Ces sites font la démonstration de la grande puissance de cet imposant plan d'eau et de son intérêt attractif manifeste pour le visiteur local ou étranger*[665]. »

C'est pourquoi elle estime qu'un programme de plantation massive d'arbres et d'autres végétaux doit être entrepris sans tarder pour renforcer le caractère naturel des bords de l'eau qui pourront ainsi offrir des occasions de promenade ainsi que des vues sur l'eau et les environs.

Pour une cohabitation entre nature et événements

Ces gestes pour redonner leurs lettres de noblesse aux espaces verts et bleus doivent aussi inclure de nouvelles stratégies pour harmoniser nature et événements d'envergure. La magie de cet espace naturel est un atout pour tous les usagers, qu'ils soient promeneurs, sportifs ou festivaliers. La beauté du Parc joue un grand rôle dans l'expérience des festivaliers et le succès d'événements d'envergure[666]. Le Parc est un atout pour tous. Les événements ont toutefois des impacts sur le Parc qu'il faut minimiser : « *pour accommoder la tenue de grands événements, le Parc a subi d'importantes pertes de milieux naturels : perte de canopée, de superficies végétalisées et de milieux humides. Dernièrement, les 1 000 arbres abattus et la minéralisation*

[665] Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage, doc. 3.3.5
[666] Evenko, Transcription, doc. 8.16.1, Nick Farkas, L. 940

de grandes surfaces de l'île Ste-Hélène lui ont porté un dur coup… Même sur les plaines non minéralisées, le rassemblement de grandes foules et l'installation d'équipements temporaires provoquent l'appauvrissement du couvert végétal et la compaction des sols, affectant parfois même les arbres qui se trouvent à la lisière[667] *»*.

Concertation, communication, information, mais aussi nouvelles exigences auprès des organisateurs d'événements s'imposent; plusieurs gestes pour transformer cette cohabitation et protéger les espaces verts et bleus ont été proposés par les participants à la consultation. Le prochain plan directeur doit y consacrer une attention particulière.

Par exemple, le montage-démontage des infrastructures temporaires est à revoir pour transformer en profondeur son impact sur la nature. La remise en l'état des espaces verts à la suite du passage des foules devrait être une préoccupation qui trouve écho dans le prochain plan directeur et s'incarne dans de nouvelles exigences envers les promoteurs d'événements.

Recommandation #6
Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- ***Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »;***
- ***Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve;***
- ***Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont-Boullé;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.***

Recommandation #7
Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- ***Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.***

[667] CRE-Montréal, doc. 3.35, p. 9

3.3.2 Orientation 2 : honorer l'histoire et le patrimoine

« *L'espace n'existe pas simplement en vertu de ce qu'il contient, mais surtout en vertu de ce qu'il exprime*[668]*. »*

Le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire. À cet égard, le parc Jean-Drapeau a une valeur exceptionnelle, car plusieurs éléments patrimoniaux variés et issus de différentes époques y sont présents. Les traces de l'histoire, toujours présentes, ont doté ce territoire d'une identité propre et sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer pour favoriser son essor.

Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont reçu la désignation de *Secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle* au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, et comme l'a rappelé l'Association des architectes paysagistes du Québec : « *les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens*[669]. »

Pour cette raison, la commission trouve malheureux que plusieurs legs de l'histoire du Parc se soient gravement dégradés au fil du temps, ne soient pas mis en valeur, ou soient en attente d'une vocation. Pensons à l'état d'abandon de son héritage historique datant de l'Expo 67 (la Place des Nations, le Pavillon de la Corée), à l'incertitude entourant l'avenir de lieux patrimoniaux comme le pavillon Hélène-de-Champlain, le Musée Stewart ou la Biosphère, ou à la collection d'art public du Parc qui a particulièrement manqué d'attention ces dernières années, voire décennies.

Par conséquent, la commission considère primordial de faire de la conservation et de la mise en valeur de l'héritage patrimonial, une orientation forte du prochain plan directeur. À l'instar de plusieurs participants à la consultation, la commission est d'avis que la gestion des bâtiments patrimoniaux, leur maintien en bon état ainsi que leur utilisation, doit faire l'objet d'une attention particulière et urgente.

Plus encore, dans le souci d'une vision d'ensemble, la commission considère que le patrimoine historique du Parc doit devenir un élément central de son identité et s'incarner dans la nomenclature des lieux, la signalétique, le mobilier urbain et même le design de sa navette interne.

[668] TADAO ANDO, Du béton et d'autres secrets de l'architecture, 2007, L'Arche Éditeur, p. 43
[669] Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 11

La conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti

La commission partage l'avis suivant : « *le principe de la préservation, surtout celui de la mise en valeur du patrimoine est souvent mal compris; il ne s'agit pas de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu, ou l'édifice, afin d'en favoriser l'utilisation tout en respectant l'esprit dans lequel il a été construit*[670]. »

C'est dans cet esprit qu'il faut que le plan directeur s'attaque en priorité à la restauration de la Place des Nations, du Pavillon de la Corée et de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain.

La Place des Nations, quoique protégée par le statut de protection patrimoniale, est laissée à l'abandon depuis de nombreuses années. La commission partage la vision exprimée par plusieurs intervenants à l'effet qu'« *il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora qui a permis, au moment d'Expo 67, de recevoir le monde*[671]. » Elle croit également que, tel que le suggère un des scénarios proposés par les organisateurs des Piknic Électronik, la Place des Nations, une fois rénovée, serait un lieu moins envahissant pour la nature que la Plaine des Jeux pour tenir ses activités.

L'état avancé de détérioration du Pavillon de la Corée est un autre exemple d'un manque d'attention de la SPJD face à l'héritage d'Expo 67. La commission souhaite que ce legs original de l'Expo, situé tout près de la station de métro, soit sauvé de la démolition et trouve une vocation qui pourrait rappeler le souvenir de l'exposition universelle.

La commission se montre également sensible aux préoccupations de plusieurs participants en ce qui a trait à la précarité de l'existence du musée de l'Environnement situé dans la Biosphère, bâtiment qui constitue « *la plus spectaculaire réalisation de l'architecte Richard Buckminster Fuller* » - selon l'architecte Éric Gauthier. La commission appuie les demandes qui pressent le gouvernement du Canada d'annoncer rapidement ses intentions quant à l'avenir, en conférant à la Biosphère un statut et des moyens qui lui permettront d'être en phase avec les préoccupations environnementales actuelles. À défaut de quoi, la commission estime primordial que ce lieu, hautement emblématique trouve une vocation publique rapidement.

Le pavillon Hélène-de-Champlain, bâtiment patrimonial datant de 1937, dont la rénovation n'est pas complétée, se cherche toujours une vocation définitive pour l'ensemble de l'édifice. Lors de sa réouverture en 2020, ce lieu pourrait accueillir jusqu'à 1 500 personnes par événement.

[670] Roger La Roche, doc. 8.26, p. 5
[671] Roger La Roche, doc. 8.26, p. 5

La documentation de la SPJD indique que ce lieu cherche une vocation « *pour approximativement 30 % de son utilisation à travers une offre événementielle de restauration, d'apprentissage et de rassemblement*[672]. » La SPJD a précisé ultérieurement à la commission que l'occupation de 70 % des espaces restants s'oriente principalement vers le grand public et la location événementielle.

L'objectif de faire de ce lieu une destination d'expériences gastronomiques en le dotant d'une programmation culinaire respecte la vocation d'origine du lieu, mais à l'instar de Culture Montréal, la commission considère que même « *s'il semble à première vue logique que celle-ci soit liée au monde de la gastronomie, ce n'est pas la seule. On pourrait également, compte tenu de sa proximité avec la Biosphère, penser à une vocation muséale*[673]*.* »

Toutefois, la commission est d'avis que ce lieu ne doit pas être exclusivement à vocation commerciale et laisser une place importante à des activités publiques. À titre d'exemple, elle retient également l'idée selon laquelle le site pourrait accueillir des groupes scolaires souhaitant découvrir la nature et l'histoire ou, en partenariat avec des institutions montréalaises, devenir un lieu d'expositions, un espace de démonstration et d'expérimentation. Quant à la roseraie adjacente, cette dernière devrait également être réhabilitée à la suite des travaux de rénovation afin de retrouver sa vocation de jardin public intégré au pavillon.

Pour ce qui est des autres bâtiments historiques, la SPJD a en mains plusieurs documents et études l'incitant à remédier à ces dégradations. Ceux-ci doivent être considérés lors de l'élaboration du plan d'action du futur plan directeur. La commission estime qu'il serait souhaitable qu'une vocation soit trouvée pour l'ensemble des bâtiments historiques dans les meilleurs délais. En attendant, les réflexions et expérimentations qui ont cours sur les usages transitoires des bâtiments publics pourraient servir d'inspiration et favoriser le développement progressif de nouvelles utilisations ou préparer des transformations plus substantielles.

Une signature comme lien entre l'espace et le temps

Faisant écho à de nombreux intervenants de toutes provenances, la commission est d'avis que le patrimoine du Parc doit être vu non pas comme un regroupement disparate et incohérent d'artefacts, mais plutôt comme un ensemble harmonieux qui participe à la fois à la création d'un milieu accueillant et accessible, et à la mise en valeur de la magie des îles.

La commission déplore, comme plusieurs participants, que les panneaux et plaques d'interprétation historiques se fassent rares ou soient désuets. Le plan directeur doit viser à remédier à cette situation. En misant sur son histoire et son patrimoine, il serait possible de faire

[672] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 38
[673] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

du territoire du parc Jean-Drapeau un lieu captivant où déambuler tout en apprenant, ce qui permettrait une expérience stimulante.

Dans son document de consultation, la SPJD dit souhaiter faire du parc Jean-Drapeau une des signatures distinctives de Montréal[674]. La commission souscrit à la proposition du Conseil régional de l'environnement de Montréal qui propose, pour ce faire, d'allier design et ville intelligente pour singulariser le Parc. « *Montréal se dit Ville intelligente et a été reconnue comme Ville UNESCO de design. Pourquoi ne pas miser sur ces deux forces pour développer un mobilier urbain intelligent qui, en plus de servir de bancs, d'abris, d'abreuvoirs, de stations de réparation de vélos, pourraient dispenser de l'information utile : orientation, prévisions météo, achalandage des différents sites en temps réel, occupation des cases de stationnement en temps réel, renseignements sur l'histoire des lieux, par exemple*[675] *».* Et, afin de célébrer l'Expo 67, ces éléments distinctifs « *pourraient avantageusement s'inspirer des formes des fameux systèmes modulaires de Luis Villa et Frank Macioge en les adaptant aux exigences environnementales et ergonomiques d'aujourd'hui*[676] *».*

La dénomination des lieux

La commission se montre sensible au commentaire de quelques participants ayant fait remarquer que le nom historique de l'île Sainte-Hélène tend à disparaître du paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro[677].

Il en va de même pour l'appellation « *Parc des Îles* » qui définissait « *l'ensemble formé par les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame exprime bien la volonté de l'Administration municipale de faire de ces Îles un tout indissocié, la plaque tournante du réseau des espaces verts et des espaces bleus qui englobe les deux rives du fleuve*[678]*. »*

Afin de souligner l'importance historique des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et de rappeler le caractère insulaire et les origines du lieu, la commission croit qu'il serait justifié que le futur plan directeur évalue l'opportunité de revenir à la dénomination de Parc des Îles. De plus, il serait approprié que l'appellation des bâtiments ou lieux emblématiques du site soit complétée avec le nom de l'île où ils sont situés - par exemple, l'amphithéâtre de l'île Sainte-Hélène ou le Jardin des Floralies de l'île Notre-Dame.

[674] Société du parc Jean-Drapeau, État des lieux, doc. 3.1
[675] Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 19
[676] Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 5
[677] Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2
[678] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, Préface

L'art public

Autre témoin de l'histoire et du patrimoine des îles, le corpus d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau se distingue du reste de la collection de la Ville par le nombre d'œuvres créées par des artistes étrangers, dont plusieurs sont des témoins d'Expo 67. En appui à Culture Montréal, la commission croit qu'une sérieuse réflexion doit être menée en ce qui a trait à la place de l'art public dans le Parc, pour recréer l'esprit du lieu.

Recommandation #8
Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- ***Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires;***
- ***Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sous-utilisés, abandonnés, ou en fin de bail;***
- ***Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc;***
- ***Installer un mobilier urbain et un plan lumière inspirés d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.***

3.3.3 Orientation 3 : consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent

Les attentes des usagers du Parc

À l'heure actuelle, les visiteurs du Parc identifient plus naturellement ses événements et ses équipements spécifiques que le site dans son ensemble. Celui-ci est perçu comme un lieu multiforme, mal défini[679] et le cloisonnement psychologique ainsi que physique entre ses attraits est bien réel. Pourtant, qu'ils soient attirés par le Casino ou par La Ronde, par la Plage, le Complexe aquatique ou le Bassin olympique, par un concert ou une épreuve sportive, par la promenade ou une exposition, les visiteurs pourraient être captivés au même titre par le Parc dans son ensemble. *En restaurant la poésie du lieu et son histoire*[680], cela contribuerait à une plus grande appropriation de ce lieu et enrichirait d'autant plus l'expérience des visiteurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Déjà dans les années 1980, l'administration municipale avait fait le constat d'un manque de cohérence et de vision pour ce lieu. Le plan directeur adopté en 1993 se voulait une réponse à

[679] Vers un parc intelligent, doc. 3.4.3, p. 39; OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 2 sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, doc. 4.10, p. 8
[680] OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc, doc. 4.9, p. 3

ce constat. Vingt-cinq ans plus tard, force est de constater que le site demeure divisé en entités séparées qui ne présentent que peu de synergie entre elles. Le besoin de cohérence est encore souligné par les participants à la consultation, qui trouvent, entre autres, que le Parc est trop fractionné dans ses usages et que souvent, ils ont l'impression d'être des intrus dans un espace privé, alors que le Parc devrait être d'usage public et en tout temps accessible[681].

Tout au long de la consultation, il a été porté à l'attention de la commission de nombreux défis qui restent encore à relever. En voici quelques exemples :

- Malgré plusieurs composantes dignes d'intérêt, la fragmentation du territoire du Parc comporte des difficultés pour ceux qui veulent s'y déplacer, y pratiquer des activités sportives, ou simplement s'y promener pour découvrir le paysage;
- L'isolement de certains secteurs du parc Jean-Drapeau, la présence d'axes routiers et d'infrastructures multiples font du territoire un endroit fractionné et enclavé;
- Le flou urbanistique qui perdure quant à sa vocation laisse libre cours à une grande improvisation et oriente son développement au gré des opportunités de financement.

Pour la commission, si l'on veut que le parc Jean-Drapeau atteigne son plein potentiel, l'expérience des usagers doit se vivre dans un site aménagé, unifié et distinctif. À l'instar du mont Royal, qui accueille des millions de visiteurs chaque année et que l'on visite avant tout parce qu'il est beau et attrayant, ou du Vieux-Montréal qu'on trouve pittoresque et authentique, le parc Jean-Drapeau doit être en mesure de révéler sa spécificité et son originalité pour attirer et desservir plus de visiteurs.

Un aménagement cohérent pour des sites diversifiés

Le territoire du PJD est vaste et il existe un fort consensus à l'effet que le développement du PJD se serait fait sans s'appuyer sur une vision d'ensemble du site. « *[…] Des investissements répartis dans certains secteurs ont confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement du site*[682] ».

Différentes approches territoriales ont été suggérées durant la consultation, notamment celle des « *pôles d'activités* » décrite dans le plan directeur de 1993. « *L'expression "pôles d'activité" réfère à des sites comprenant des équipements majeurs dont les vocations sont reliées aux grandes vocations du parc des Îles*[683]. »

Le plan de 1993 proposait que le fleuve serve d'élément intégrateur entre ces pôles d'activités. Cette orientation ne semble pas s'être concrétisée puisque le fleuve est toujours difficilement accessible et les zones d'activités toujours aussi morcelées et enclavées.

[681] OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc, doc. 4.9, p. 3
[682] Association des architectes paysagers du Québec, doc. 8.20, p. 8-9
[683] Ville de Montréal, doc. 3.5, p. 34-39

L'approche par « *pôles d'activités* » est néanmoins retenue par la commission. Mais elle estime que peu importe les motifs qui les amènent au PJD (musées, événements, espaces verts, plage, pratiques sportives, etc.), les visiteurs devraient pouvoir se diriger aisément vers ces divers pôles et appréhender d'emblée l'unité du lieu. La commission juge qu'à l'occasion de l'élaboration du plan directeur, la SPJD doit parachever son approche en définissant non seulement les fonctions et usages des divers pôles, mais en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux.

Dans sa mise au jeu, la SPJD proposait une douzaine d'interventions[684] pour ramener une vision d'ensemble. La commission, quant à elle, préconise que soient entreprises, à très court terme, au moins trois interventions majeures :

- Unifier le site par une signature et une signalétique reflétant la personnalité du lieu;
- Relier les pôles d'activités par un ensemble d'axes de transport et de circuits offrant des perspectives variées (nature, histoire, art ou paysages);
- S'appuyer sur les caractéristiques paysagères pour déterminer des unités d'usages.

Signature et signalétique reflétant la personnalité du lieu

Le Parc n'a ni signature distinctive ni image de marque dans son aménagement. La commission a pu observer durant la consultation que les lieux géographiques du Parc, la dénomination des îles et même le nom officiel du territoire manquent de reconnaissance.

Comme l'ont souligné de nombreux intervenants, la signature du Parc devrait englober les deux îles dans leur totalité, de même que le fleuve, et se refléter dans la signalisation, le mobilier, l'éclairage ainsi que dans la composition des sentiers et des parcours. L'une des critiques entendues le plus souvent des participants à la consultation concerne la difficulté de s'orienter sur le site. Pour la commission, il y a lieu de résoudre ce problème en ouvrant un chantier pour repenser la signalétique du Parc.

Apposé aux murs, au sol ou sur des panneaux pour guider et faciliter l'orientation, offrir des indications spatiales, temporelles ou de lieux, informer les promeneurs sur ce qu'ils peuvent voir durant leur randonnée, faciliter l'interprétation du paysage ou du patrimoine, ce nouveau langage sémantique et iconique pourrait, comme certains l'ont proposé, se décliner certes dans le mobilier urbain, mais aussi dans l'espace virtuel du Parc.

En accord avec les principes de vitrine du savoir-faire montréalais et de respect de l'esprit des lieux, il y a lieu de chercher à développer un concept unique, symbolique et fonctionnel, partie intégrante de la signature du Parc et principal élément de création de lien.

[684] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

Recommandation #9
Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- ***Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux;***
- ***Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque;***
- ***Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.***

Des sentiers de découverte et des circuits qui contribuent à l'unité du lieu

Il a maintes fois été fait mention de la difficulté de circuler entre les divers points d'intérêts du parc Jean-Drapeau. Cette rupture fait en sorte que la plupart des visiteurs se contentent, lors de leur passage, d'une destination précise. Ceci contribue à l'impression de fragmentation.

Pour remédier à cela, diverses pistes ont été évoquées par les participants, dont celle que retient la commission, qui propose de relier les pôles d'activités en circuits. Il y a plusieurs façons de créer des liens. Mais, ces différentes méthodes renvoient toutes à l'appréciation de l'usager. Si la signalétique aide à s'orienter, à mieux comprendre ce qui nous entoure, il est aussi important de chercher à donner du sens à l'expérience. Le Parc contient naturellement plusieurs niveaux d'identification possible. De l'appréciation de la nature au parcours historique, en passant par la découverte des œuvres d'art, du patrimoine bâti ou des artéfacts plus contemporains, le sentiment d'unité découlera de la capacité de développer des concepts intégrés d'interprétation et d'animation qui permettront aux visiteurs de concevoir leur propre circuit. L'essentiel, c'est que le plan d'aménagement prévoit offrir plusieurs voies continues aux visiteurs qui permettent cette expérience et la rendent agréable.

Promenades panoramiques, vues sur le fleuve, musée à ciel ouvert, réseaux piétonniers, cyclables ou routiers doivent venir en appui à l'expérience sensorielle souhaitée et répondre aux besoins de plusieurs usagers. On pourrait imaginer que des mesures de transport collectif léger, sécuritaire, ludique, fonctionnel et régulier la complètent. Il serait ainsi possible, par exemple, de commencer un trajet à pied, de le continuer à vélo ou dans une forme de navette, ou même de se déplacer sur l'eau dans une forme de véhicule amphibie. Cette organisation combinée de circuits et d'infrastructures de déplacement deviendrait ainsi un agent unificateur du site sur le plan spatial.

Recommandation #10
Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- ***Relier les « pôles d'activités » en divers circuits;***
- ***Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers;***
- ***Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.***

Une approche novatrice des unités paysagères

Le paysage est un bien commun dont nous sommes les dépositaires. Comme tout héritage, pour rester vivant, il doit s'adapter aux évolutions qui le transforment. Comme l'ont rappelé à juste titre plusieurs participants, le PJD ne serait pas le même sans son réseau de promenades et de sentiers, dès le départ établi par Frederick Todd et déployé par la suite sur l'ensemble des îles. Sans oublier les vues imprenables sur le fleuve, la montagne et le centre-ville!

Dans son mémoire, l'Association des architectes paysagistes du Québec suggère que le plan directeur devrait intégrer, dans la conception du plan d'aménagement d'ensemble, une analyse des unités de paysage de l'ensemble du site en mettant un accent particulier sur les caractéristiques issues des interrelations entre des facteurs humains et naturels. La commission est d'avis que cette approche pourrait constituer une façon novatrice d'aborder les problématiques de cohabitation des usages sur le territoire, servir d'outil de médiation entre les différents acteurs et conforter une démarche de cohérence qui rétablit des liens forts entre le site et ses paysages.

Recommandation #11
La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

3.3.4 Orientation 4 : favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux

État des lieux

Le site du parc Jean-Drapeau bénéficie de moyens de transport nombreux et diversifiés (métro, autobus, navette fluviale, accès routiers, pistes cyclables, bixi, etc.). Pourtant, les problèmes de mobilité y sont récurrents, et ce, depuis de nombreuses années : arrivées et départs difficiles lors des moments de grand achalandage; complexité du site; cohabitation des usagers sur les voies de circulation, etc.

Ces défis sont liés à des difficultés particulières du parc Jean-Drapeau où, d'une part, l'achalandage au Parc est très variable selon les saisons, les événements et les différents pôles

d'activités et, de l'autre, les besoins en termes de mobilité entre les usagers diffèrent selon leur choix d'activité et de destination (visiteurs du Casino, de La Ronde, des musées, sportifs réguliers ou occasionnels, festivaliers ou amateurs de la nature).

De nombreux participants à la consultation ont précisé les irritants liés à la mobilité : la complexité du réseau interne, l'offre de transport individuel et collectif limitée, la signalisation déficiente, les sentiers non entretenus, le réseau cyclable incomplet, la localisation des stationnements et leur grand nombre, la circulation de transit. Plus spécifiquement, pour les utilisateurs de la voiture, on peut observer des problèmes de congestion lors des moments de grand achalandage, notamment aux deux points d'accès principaux, soit le pont de la Concorde et le pont Jacques-Cartier.

Dans son état des lieux, la SPJD fait la même analyse :

> *« Le Parc a vu croître, au fil des ans, le flux de voitures, et ce, au détriment de son environnement et de la qualité de l'expérience de ses usagers. Conséquence de ce choix de transport, le PJD est aujourd'hui aux prises avec des enjeux de mobilité de plus en plus complexes à résoudre. La maigre offre de transport collectif, l'augmentation du transport de transit, le volume croissant de l'achalandage dû à l'afflux d'automobiles durant les grands événements nuisent indéniablement aux utilisateurs et à l'image du Parc*[685]*. »*

Miser sur le transport collectif et actif

À la lumière de ces constats, la commission considère qu'il est primordial de poser la question de la place de l'automobile dans le Parc. Déjà dans le plan directeur de 1993, on proposait moins de voitures privées et plus de transport collectif et actif. Aujourd'hui encore, « *l'automobile reste le mode privilégié pour accéder aux grands pôles générateurs de déplacements, notamment en raison de l'offre abondante de stationnements (les espaces de stationnement sont pour la plupart sous-utilisés). Les distances à franchir entre les différents pôles du parc peuvent également favoriser l'utilisation de la voiture*[686] ».

La commission constate que ces problématiques de mobilité n'ont pas été réglées et que les difficultés observées sont autant de facteurs qui incitent à l'utilisation des véhicules privés au détriment des transports collectifs et actifs.

Par conséquent, le prochain plan directeur doit non seulement viser à résoudre ces difficultés pour améliorer l'expérience des visiteurs, mais aussi faire des choix de mobilité qui soient respectueux de l'environnement naturel du Parc et de l'esprit des lieux.

[685] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 14
[686] Ville de Montréal, Fiche synthèse « Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats » 16 octobre 2017, doc. 3.2.2, p. 2

La commission juge qu'il est inapproprié d'investir dans des infrastructures de transport coûteuses et lourdes, du type téléphérique ou transport sur rail, afin de relever les défis de la mobilité au parc Jean-Drapeau. Elle est plutôt d'avis qu'il faut viser l'implantation, à très court terme, de mesures simples et efficaces pour réduire l'utilisation de la voiture privée au Parc, en misant sur le transport collectif et en favorisant les déplacements actifs. Pour y parvenir, la commission privilégie cinq mesures qui permettront de protéger et mettre en valeur le Parc, tout en assurant la cohabitation entre ses différents usagers.

- Améliorer l'accès au Parc en transport collectif;
- Bonifier la navette interne pour se déplacer à l'intérieur du Parc;
- Créer des aménagements favorisant la pratique de la marche et du vélo;
- Décourager la circulation de transit;
- Réduire les espaces de stationnement.

Pour une accessibilité rapide, sécuritaire et conviviale

Le site du parc Jean-Drapeau est accessible grâce à une offre en transport diversifiée : métro, navette d'autobus, navette fluviale et ponts. L'accès au Parc n'est pas un enjeu, sauf pour les quelques jours de très grande affluence, particulièrement lors de la période estivale où le Casino, La Ronde et les événements d'envergure attirent en même temps des dizaines de milliers de visiteurs sur les îles. Pour ces journées, prévisibles et inscrites au calendrier, des gestes s'imposent pour faciliter les arrivées et les départs de manière rapide, sécuritaire et conviviale.

Le fait d'avoir une station de métro au cœur du Parc qui le relie à Montréal et à Longueuil est, pour le Parc, un avantage indéniable et exceptionnel. Toutefois, ce mode de transport mériterait d'être amélioré pour inciter un plus grand transfert de la voiture vers ce mode de déplacement pour les usagers du Parc. D'abord, par l'augmentation de sa capacité et de la fréquence des passages lors des grands événements. À ce sujet, la commission encourage les gestionnaires du Parc et la Société de transport de Montréal à collaborer davantage, particulièrement pour mieux assurer le transport des foules importantes.

Aussi, pour rendre le choix du métro incontournable et attrayant, il est impératif que la station de métro devienne un véritable pôle de transport intégré à partir duquel les visiteurs peuvent se prévaloir de différents choix pratiques et variés pour accéder à leur destination : navette interne; véhicule autonome partagé; et, selon la saison, accès à des vélos, raquettes ou ski de fond; et ce, soutenu par des aménagements adéquats, sentiers de randonnée, pistes cyclables, etc.

Il faut également prendre en considération dans le prochain plan directeur l'arrivée imminente du Réseau électrique métropolitain (REM) qui devrait disposer d'une station près de la Cité du Havre. Une attention particulière devrait être portée sur les possibilités, encore une fois dans une approche multimodale, de relier cette nouvelle infrastructure de transport au parc Jean-Drapeau.

Navette interne

Pour les déplacements à l'intérieur des îles, la commission privilégie donc la mise en œuvre d'un système de navette pour relier les nombreux pôles d'activités de manière ludique et facile. Ce dernier pourrait s'inspirer de l'esprit des balades d'Expo 67 qui ont permis de se déplacer à l'intérieur du site. Celui-ci devrait être un mode de transport léger et le moins envahissant possible pour la nature, telles de petites navettes électriques aux couleurs de la nouvelle signature du Parc.

Cette solution doit être permanente, fonctionnelle et pratique autant pour les usagers réguliers du Parc que les touristes, peu importe leur destination : la plage, le Jardin des Floralies, le Quartier des athlètes et le Bassin olympique, la Biosphère, les piscines, le Musée Stewart, La Ronde, etc.

En accord avec le principe de vitrine du savoir-faire et compte tenu des faibles distances à parcourir, l'idée de tester, par exemple, des véhicules multipassagers autonomes[687] gagnerait à être explorée afin de constituer un avantage distinctif pour le Parc.

Navette fluviale

La commission a entendu plusieurs participants soulever l'enjeu du lien avec le Vieux-Port pour augmenter la fréquentation touristique du Parc. Ceci semble pertinent et la navette fluviale existante pourrait facilement contribuer à l'objectif de relier ces deux sites emblématiques de Montréal.

L'entreprise Navettes Maritimes du Saint-Laurent fournit déjà ce lien pour quelque 100 000 usagers durant la saison estivale, en plus d'offrir des vues magnifiques et d'enrichir l'expérience des visiteurs arrivant par bateau sur les îles. La commission considère que l'offre de ce service gagnerait à être développée bien davantage en offrant plus de passages et des aménagements qui contribuent au confort des utilisateurs, comme l'ajout d'un débarcadère sur les îles, si c'est techniquement possible.

Toutefois, la commission considère que c'est à la notoriété de ce service qu'on aurait avantage à s'attaquer en priorité afin que celui-ci soit mieux connu des touristes et des Montréalais. La signalisation quant aux horaires, coûts et destinations de ce service mérite d'être mieux affichée, autant dans le Vieux-Port qu'à Longueuil et dans le Parc. Par ailleurs, l'information au débarcadère du Parc devrait clairement indiquer les lieux d'intérêts à visiter et le calendrier des activités en cours.

Elle croit également que l'idée d'explorer un titre unique de transport[688] qui permettrait d'utiliser les différents modes de transport vers le parc Jean-Drapeau est à retenir.

[687] OCPM, Compte rendu des activités contributives, doc. 4.14, p. 6
[688] Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

Recommandation #12
Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc;***
- ***Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM;***
- ***De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif*.**

Transport actif

Pour relever les défis de la mobilité, le futur plan directeur doit absolument mettre en œuvre des actions pour encourager l'utilisation des transports actifs au Parc, autant pour s'y rendre que pour s'y déplacer. Cet objectif va de pair avec les orientations de mieux protéger et mettre en valeur le Parc, ainsi que celle de l'amélioration de l'expérience des visiteurs.

La commission considère que pour favoriser la pratique de la marche, du vélo ou d'autres modes actifs, ceux-ci doivent être à la fois pratiques et sécuritaires. L'expérience de ses usagers doit être enrichissante.

Déjà en 1993, le plan directeur soulignait ce problème. La dimension même du site constitue un obstacle pour les piétons, tout comme la présence de nombreuses barrières, le manque de signalisation, les aménagements déficients, etc.[689] Plusieurs défis persistants limitent encore aujourd'hui ces types de déplacements que nous avons abordés dans les sections précédentes : aménagement incohérent des lieux, pôles d'activités mal reliés, signalisation déficiente et manque de mobilier urbain.

La commission est d'avis que la cohabitation des différents usages doit être mieux pensée et organisée. Pour que les déplacements à pied ou à vélo soient privilégiés par les visiteurs du Parc, il s'avère nécessaire, comme l'ont dit de nombreux participants, de rendre l'expérience agréable, c'est-à-dire d'ajouter un éclairage adéquat, d'aménager des haltes-repos offrant des bancs, toilettes et points d'eau, de faciliter le contact avec le patrimoine, la nature et le fleuve.

De plus, il est souhaitable que de nouveaux choix pour les déplacements à l'intérieur du Parc puissent être imaginés. La commission croit que l'appel à l'innovation et au savoir-faire montréalais dans le domaine de la mobilité est particulièrement porteur, où le parc Jean-Drapeau peut devenir un lieu d'innovation et d'expérimentation unique.

[689] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 16

Par ailleurs, il a été maintes fois porté à l'attention de la commission que lors de la tenue des événements d'envergure, les déplacements dans le Parc pouvaient être plus difficiles, voire impossibles à certains endroits à cause de la fermeture de voies de circulation et de la présence de clôtures. La commission considère qu'il en va du principe de la saine cohabitation entre les usagers que ces limites soient minimisées.

Stationnements

Notons qu'actuellement 15 stationnements sont répartis sur les deux îles et ceux-ci totalisent une superficie supérieure à celle de l'ensemble des boisés du mont Boullé. La commission est d'accord avec le CRE-Montréal pour affirmer que cela est « *totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert*[690] ».

En effet, les grands terrains de stationnement détériorent la qualité du site, posent des problèmes de congestion et réservent à l'automobile des lieux magnifiques sur les berges.

La commission s'appuie sur le grand nombre de propositions entendues à toutes les étapes de la consultation pour que le futur plan directeur prévoie la diminution graduelle du nombre de places de stationnement sur les îles, en plus du verdissement de celles qui demeureront. Cette diminution des espaces de stationnement devrait particulièrement viser celui situé au pied du mont Boullé, faisant face à Montréal, qui présente un intérêt paysager et environnemental évident par son emplacement. Il devrait redevenir un espace vert requalifié et intégré au site patrimonial de l'île Sainte-Hélène. Ce retrait d'espaces de stationnement est également souhaitable pour permettre une réappropriation de ces espaces pour des promenades riveraines entre la Place des Nations et la magnifique pointe nord-est de l'île Sainte-Hélène, le Cap-sur-Mer. Ces lieux doivent pouvoir être fréquentés par tous les usagers du Parc qui le désirent.

Recommandation #13
La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- ***Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires;***
- ***Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos;***
- ***Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes.***

Circulation véhiculaire et de transit

La commission est d'avis que pour préserver l'environnement naturel du Parc et pour améliorer l'expérience des usagers, la présence de véhicules privés doit être diminuée sur le réseau routier

[690] CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

insulaire du Parc, en limitant notamment la circulation de transit. Cette mesure va de pair avec la réduction du nombre de stationnements ainsi que les mesures pour favoriser le transport collectif et actif.

À l'instar de plusieurs participants à la consultation qui ont souligné que la circulation de transit nuit à la quiétude du Parc, à sa faune et à la sécurité des cyclistes et des piétons, la commission est d'avis qu'un objectif du prochain plan directeur serait de revoir la circulation de transit sur son réseau routier interne. À cet égard, il est pertinent d'étudier des solutions pour réduire la circulation de transit sur le chemin Macdonald, le tronçon de l'île Sainte-Hélène qu'il faut emprunter entre le pont Jacques-Cartier et le pont de la Concorde pour transiter entre la Rive-Sud et le centre-ville de Montréal.

Dans son étude « *Mobilité au parc Jean-Drapeau* », la SPJD note que « *même si le transit n'est pas si important sur les îles, la vocation du site n'est pas de recevoir ce type de circulation et cela peut causer des problématiques de circulation considérant que le réseau n'est pas adapté pour de forts débits*[691] *»*.

Commandées par la SPJD, plusieurs études évaluant la circulation de transit mentionnent, depuis 2006[692], des problèmes de congestion sur le chemin Macdonald lors de la saison estivale. Elles proposaient des mesures de contrôle de la circulation et recommandaient notamment la mise en place d'une signalisation de circulation locale, de contrôle aux extrémités est et ouest du chemin Macdonald, et l'installation de dos d'âne allongés.

La commission considère qu'il faut envisager diverses mesures de mitigation pour décourager l'utilisation de l'île Sainte-Hélène comme raccourci entre la Rive-Sud et le centre-ville en concordance avec l'objectif de réduire l'utilisation de la voiture pour l'ensemble des usagers du Parc. La commission souligne qu'il ne s'agit aucunement de bloquer la circulation sur l'avenue Pierre-Dupuy ni sur le pont de la Concorde ou l'accès aux visiteurs du Parc, mais de s'assurer que la circulation véhiculaire respecte l'esprit et la vocation du lieu.

Recommandation #14
Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures;***
- ***Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.***

[691] Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats, doc. 3.3.2, p. 13
[692] Jonathan Cha, doc. 3.3.1, p. 22

3.3.5 Orientation 5 : diversifier et consolider l'offre de services et d'activités

La fréquentation

Déjà dans l'état des lieux du plan de 1993, on soulignait que les îles pourraient mieux satisfaire les besoins récréatifs de la population montréalaise, et aussi qu'elles pourraient devenir un attrait touristique plus important[693].

D'après la SPJD, des quelque huit millions de personnes qui passent sur le territoire des îles chaque année, moins de 15 % y vont spécifiquement pour visiter le Parc ou pour assister à une activité initiée et exploitée par le Parc. La SPJD évalue son taux de croissance de fréquentation à 1,1 % annuellement depuis 2013; toutefois, les personnes qui s'y rendent le font pour une seule activité généralement concentrée durant la période estivale. La majorité des personnes jointes par la consultation en ligne[694] confirme ce constat et déclare que leur fréquentation du site est surtout concentrée en été.

Selon la SPJD, le tiers de son achalandage est dû à la pratique d'un sport, que ce soit des athlètes d'élite ou des adeptes amateurs. S'appuyant seulement sur les prévisions de croissance de la population montréalaise, l'administration du Parc estime qu'elle peut s'attendre à une croissance de fréquentation relative à la pratique d'un sport d'au-delà de 35 % d'ici 2028.

Par ailleurs, selon Tourisme Montréal, plus d'une dizaine de millions de touristes visitent Montréal chaque année. Dans son document d'analyse des enjeux de l'offre, la SPJD évalue à 1,6 million le nombre d'excursionnistes et de touristes qui fréquentent le Parc. Ces données démontrent qu'il existe un fort potentiel de croissance si l'offre d'activités et les services s'adaptent aux aspirations des visiteurs. « *Les Montréalais comme les touristes qui fréquentent le Parc recherchent une expérience récréotouristique basée sur la détente, le sport et le divertissement (…) alliant détente et nature, connectivité, culture, pôle d'attraction majeur et rassemblement*[695]*. »*

L'accroissement de la fréquentation est un objectif qui ne date pas d'hier. Parmi les principes directeurs du plan de 1993, on pouvait lire ceci : « *Afin de mieux exploiter le potentiel des Îles, il est primordial de faire en sorte que chacun puisse trouver sur les Îles, chaque jour de l'année, un produit de base constant et attrayant*[696]*. »*

Pour la commission, il s'agit d'un objectif qui est à retenir, mais pas à tout prix ni tous azimuts. On peut s'attendre à ce que la construction du nouvel amphithéâtre, des paddocks et l'ouverture éventuelle du pavillon Hélène-de-Champlain contribuent naturellement à l'augmentation du

[693] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 14
[694] Synthèse et analyse de la participation en ligne, doc. 4.15
[695] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 11
[696] Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 24

nombre de visiteurs sur les îles, tel que souhaité par la SPJD. Mais on a aussi vu dans les sections précédentes comment la présence de foules peut avoir des impacts environnementaux, en plus de poser un certain nombre de défis en matière de cohabitation. Accommoder plus de monde au Parc soulève des enjeux d'aménagement, de mobilité et de protection de la nature qu'il ne faut pas sous-estimer.

En considérant la répartition actuelle de la fréquentation en fonction de l'offre[697], la commission est d'avis que la SPJD devrait chercher à joindre en priorité, comme certains le suggèrent, des clientèles attirées par le côté détente et sport ou par des événements de petite taille[698], plus accessibles et moins envahissants pour la nature.

Recommandation #15
La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

L'offre de services

Les chantiers en cours, l'accessibilité et une carence de services et d'équipements, notamment ceux destinés aux familles, ont été évoqués par les personnes interrogées sur le site du Parc cet été pour expliquer le faible taux de fréquentation. Ce diagnostic est largement partagé par une variété d'intervenants.

La SPJD reconnaît aussi que son offre de services doit être améliorée : « *Les attentes des visiteurs : plus de services, de restaurants, d'espaces de détente et de nature, d'événements culturels, tables et chaises, accès à l'eau, meilleure accessibilité (vélo, à pied, etc.), sociabilité, connectivité, vue sur la ville et le fleuve…*[699] *».*

Plusieurs gestes sont proposés pour remédier à cette carence. La commission retient trois axes à travailler en priorité : l'offre alimentaire, les services récréotouristiques et la programmation.

L'offre alimentaire

La question de l'offre alimentaire préoccupe les participants et la commission. Elle a été abordée sous plusieurs angles, à la fois en termes de diversité, de qualité que de disponibilité, avec un constat bien résumé par le Conseil jeunesse de Montréal sur la situation actuelle et un lien à établir avec le futur plan directeur :

[697] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 9
[698] Luc Valade, doc. 8.65, p. 4
[699] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 1

> *« Lors de la révision de l'offre de services qui fera partie du prochain plan directeur du parc Jean Drapeau, il est primordial de se pencher sur la question de l'offre alimentaire disponible sur le territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Cette offre nous apparaît aujourd'hui à la fois insuffisante et mal adaptée au principe actuel de saines habitudes alimentaires*[700]*. »*

L'offre de services alimentaires peut favoriser la fréquentation du Parc, et ce, à l'année[701]. Elle est indissociable de la possibilité pour les visiteurs de passer une journée entière au Parc. Il a été évoqué par les participants qu'on puisse trouver aussi des activités de soirée avec des bars et des cafés-terrasses, au bord de l'eau[702], offrant la possibilité de prolonger sa visite après les événements culturels ou sportifs, et contribuant par conséquent à répartir la circulation sur les divers axes de déplacement.

En mettant en valeur le génie du lieu, que ce soit par la requalification de certains bâtiments ou en profitant d'éléments particuliers du paysage, la commission est d'avis que ces éléments, jumelés à la disponibilité d'une offre de services alimentaires diversifiée et pour tous les budgets, contribueraient à faire du parc Jean-Drapeau une destination recherchée.

Recommandation #16
La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

Services récréotouristiques et plein air

Selon l'administration du Parc, les adeptes de sport d'élite ou amateur constituent le tiers des usagers du Parc. Afin de faciliter la pratique du sport par un large éventail d'usagers, des suggestions intéressantes ont été avancées par des participants.

Le CRE-Montréal préconise la location d'équipements pour les activités récréatives « *légères* » pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons (vélo, canot, pédalo, ski de fond, raquette). L'abonnement annuel ou saisonnier pourrait être envisagé[703]. Lors des activités contributives citoyennes, plusieurs personnes ont souhaité pouvoir louer des bateaux, des équipements de sports nautiques, des tandems ou des quadricycles[704]. L'absence d'entretien du Parc pendant l'hiver a été déplorée, puisqu'il pourrait s'agir d'un lieu idéal pour s'adonner à plusieurs sports d'hiver.

[700] Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 15
[701] Compte rendu de la soirée thématique sur les services et activités du parc, doc. 4.9, p. 6
[702] Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 19
[703] Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 15
[704] Activités contributives citoyennes, doc. 8.14

Si le nouvel aménagement par pôle d'activité comprend en plus des équipements de sport aquatique, des zones de plein air organisées, animées et reconnues, il a également été avancé que la pratique sportive pourrait devenir un élément intéressant de l'image de marque du Parc. D'ailleurs, le premier but de la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal est de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique pour inciter les personnes résidentes ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives[705], une politique que devrait faire sienne le PJD.

La commission est d'avis que la mise à disposition d'équipements sportifs, en plus d'accroître la fréquentation et la notoriété du Parc, pourrait aussi constituer une source de financement supplémentaire pour la SPJD.

La programmation

Selon la SPJD, le Parc est particulièrement propice à la tenue de grands événements[706]; d'ailleurs, le nombre de ces grands événements, culturels, sportifs ou autres, a augmenté depuis 2009, passant de 54 à 80 par année[707].

Selon certains, les festivités et événements font partie intégrante de l'ADN du PJD[708]. Il s'agit en fait d'un lieu unique « *parce qu'il n'est pas bordé immédiatement par des résidences, parce qu'il est accessible par deux ponts et une station de métro, parce qu'il offre un espace considérable, le parc Jean-Drapeau permet des rassemblements et la tenue d'événements et festivals d'envergure comme nul autre endroit dans la région*[709]*. »* Certains recommandent même de centrer la vocation du parc Jean-Drapeau autour d'une vision axée sur le divertissement pour faire du PJD le terrain de jeu de la métropole.

La commission convient que ces grands événements initient la population montréalaise aux espaces exceptionnels du Parc et favorisent le développement d'un profond attachement au lieu[710]. Ils contribuent également à la notoriété du PJD. Les festivals sont des succès populaires et commerciaux qui génèrent d'importantes retombées pour la métropole[711] et participent à la vitalité culturelle de la Ville.

Cependant, malgré ces retombées positives, les visiteurs qui n'y sont pas intéressés voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, des terrains clôturés, du bruit, etc. Par

[705] Organisations québécoises de sport et d'activités physiques, doc. 8.29, p. 5
[706] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 39
[707] Annexe à la question 2-Évolution du nombre d'événements 2009-2018, doc. 4.7.1.1, p. 1
[708] Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4
[709] Regroupement des événements majeurs internationaux, doc. 8.9, p. 3
[710] Evenko, doc. 8.16, p. 3
[711] Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

conséquent, le Parc devient moins attrayant pour eux, même en dehors de ces périodes d'activité[712].

La commission est d'avis qu'on ne peut pas réduire les caractéristiques si particulières du PJD, qu'elles soient historiques, naturelles ou culturelles, à la seule tenue de grands événements. De plus, à l'instar d'autres participants, la commission considère que « *de tenir des événements dans le Parc est un privilège, non un droit*[713] *»,* un privilège assorti de certaines contraintes qui devront être clairement abordées dans le futur plan directeur du PJD.

La commission tient à souligner que le potentiel de développement le plus évident et souhaitable se situe en dehors des périodes d'achalandage naturel du Parc, particulièrement l'hiver. Les deux équipements majeurs qui sont présentement en construction, l'amphithéâtre et les nouveaux paddocks, devront se trouver des vocations en dehors de la période estivale. La commission y voit, pour la SPJD, une occasion de diversifier son offre. Comme mentionné au chapitre précédent, les participants apprécient déjà beaucoup les événements saisonniers et les activités thématiques tels la Fête des neiges et les Weekends du monde. Plusieurs proposent d'ailleurs d'en ajouter d'autres comme un festival d'Halloween, un marché de Noël, une cabane à sucre, etc.

Recommandation #17
En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

Les communications et la connectivité

Une meilleure connaissance du Parc pourrait aussi contribuer à la croissance de la fréquentation : « *De manière générale, on constate que le Parc est mal connu, particulièrement en dehors de ses grands événements et hors de la saison estivale. Comment repenser le Parc et lui donner un caractère de place publique et de destination de choix à l'année*[714]? ».

Avec l'évolution des téléphones portables, la prolifération des réseaux sociaux et la précision des moteurs de recommandation, on assiste à un bouleversement important des manières de travailler son image de marque et sa notoriété. Les personnes commencent leur visite bien avant d'avoir pénétré sur un site. La commission a entendu les demandes des usagers d'améliorer la qualité de l'information disponible sur le site web et de créer des applications qui permettent d'améliorer l'expérience des visiteurs. La capacité de mettre des informations en rétroaction aux activités et d'évaluer des services en temps réel fait de chaque visiteur un potentiel émissaire du Parc. Pour tirer pleinement avantage de ce nouveau paradigme, les participants estiment

[712] Compte rendu des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 7
[713] Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 7
[714] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 23

nécessaire que les capacités de connectivité au Parc soient améliorées. Un constat partagé par certains organisateurs d'événements sportifs.

3.3.6 Orientation 6 : développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement

Tel qu'évoqué dans la section 2 du présent chapitre, les îles qui forment le PJD ont été gouvernées différemment au fil des années. Après Expo 67 et Terre des Hommes, les Jeux olympiques de 1976, les Floralies internationales de 1980, de la création du circuit Gilles-Villeneuve pour le Grand prix de Formule 1 et l'ouverture du Casino en 1993, l'administration municipale a souhaité trouver un concept pour guider le travail de la société paramunicipale sans but lucratif à qui la Ville de Montréal a confié la gestion du Parc. C'est en grande partie ce qui a mené au plan directeur de 1993. La convention signée en 1996 entre la Ville et la SPJD définit le rôle de cette dernière; elle a pour mission de gérer, d'administrer, d'exploiter, de développer, d'entretenir et d'animer le site du PJD. La SPJD a confirmé à la commission que « *la Convention de 1996 n'a pas été réactualisée à ce jour*[715] *»*. Toutefois, comme l'a démontré amplement le chapitre 2 du présent rapport, les citoyens ont été nombreux à noter des manquements importants à des éléments de mission et des choix d'investissements qui ne correspondaient pas au plan d'ensemble de 1993. De plus, plusieurs des défis posés en 1993 n'ont pas pu être résolus, faute de suivi. Ces éléments soulèvent la question de la gouvernance et de la mise en œuvre du plan directeur.

La SPJD et la gouvernance ouverte

Dans un document soumis à la consultation, la SPJD propose de transformer sa gouvernance, elle écrit vouloir : « *Agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative*[716]*. »*

Le thème de la gouvernance ouverte est vaste et sa définition dépasse de loin le périmètre du présent rapport. En se référant à l'étude commandée par la SPJD à la Maison de l'innovation sociale et aux définitions de l'OCDE, rappelons qu'il s'agit de viser des objectifs précis :

- De **transparence**, comme garant de la confiance entre citoyens et politique. Cette transparence favorise la reddition de comptes et la fourniture d'informations aux citoyens sur ce que fait l'organisation;
- De **participation**, en partant du principe que le savoir est largement dispersé dans la société et que conséquemment, une participation élargie des diverses parties prenantes améliore la qualité des décisions ainsi que l'efficacité des opérations, et offre des possibilités accrues de

[715] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 4.7.1.11, p. 2
[716] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1, p. 4

contribuer à l'élaboration des politiques et de fournir les bénéfices de leur savoir et de l'expertise collective;
- De **collaboration**, en invitant l'ensemble de ses parties prenantes actuelles et/ou potentielles à utiliser des outils, des méthodes et des systèmes innovants pour améliorer leur niveau de collaboration et identifier de nouvelles possibilités de collaboration[717].

L'étude recommande de déployer une série de gestes concrets, entre autres : l'ouverture des données, la budgétisation axée sur les résultats, la budgétisation citoyenne, la mise en ligne d'une plateforme de publication des contrats et l'adoption d'une politique de consultation publique[718]. Les participants à la consultation appellent à ce type de transformation profonde. La commission est donc d'avis que ces principes de gouvernance ouverte devraient être inscrits dans les institutions et les mécanismes chargés du développement et de la mise en valeur du Parc.

Des changements demandés par les instances vérificatrices

Outre les participants à la consultation et les propositions contenues dans certains documents de la SPJD, on retrouve des appels à des changements à la gouvernance dans deux rapports sur la gestion de la SPJD : celui du vérificateur général de la Ville de décembre 2012[719] et celui du Bureau de l'inspecteur général de mars 2015[720].

Ces rapports comportent des listes de recommandations et critiquent la gestion de la SPJD. À titre d'exemple, dans un chapitre portant sur la gestion, la transparence et la reddition de comptes, le rapport de 2012 détaillait le récit de la rénovation de l'édifice Hélène-de-Champlain. Parmi les recommandations formulées par le vérificateur, on peut lire : « … *de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de mener à terme le projet de rénovation et d'agrandissement de l'édifice du Hélène-de-Champlain tout en s'assurant : - de contrôler l'ensemble des décisions devant être prises pour garantir l'adéquation des travaux aux objectifs fixés compte tenu du programme fonctionnel et technique élaboré; - d'un suivi rigoureux des coûts devant encore être engagés, de sorte que la finalisation du projet puisse être réalisée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin;*… [721]»

Toutefois, en 2019, la rénovation de l'édifice n'est toujours pas complétée et ce dernier n'a toujours pas de vocation définie. En novembre 2018, lors de l'étude du budget 2019 de la Ville de Montréal, la direction générale de la SPJD mentionnait que des réflexions sont en cours pour

[717] Maison de l'innovation sociale, doc. 3.3.4, p. 2
[718] Maison de l'innovation sociale, doc. 3.3.4, p. 19
[719] Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_Section5-7.pdf
[720] Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal — mars 2015, doc. 6.4
[721] Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_Section5-7.pdf

trouver une vocation au bâtiment fermé depuis 2009 et demandait un budget supplémentaire afin de poursuivre les travaux commencés il y a dix ans[722].

Dans le rapport du Bureau de l'inspecteur général de 2015, on mentionne des lacunes dans l'octroi de certains contrats[723]. Ce rapport suggère à la SPJD de s'appuyer davantage sur l'expertise de la Ville en matière de gestion de projets, d'affaires juridiques et d'approvisionnement[724] et recommande de mettre en place toutes les recommandations du vérificateur général formulées en 2012[725].

La commission est consciente que le conseil d'administration de la SPJD a depuis été renouvelé et que les actuels titulaires des sièges ne sont pas nécessairement ceux qui faisaient l'objet de ces critiques. Elle ne sait pas non plus quels gestes ont été posés depuis pour mettre en œuvre les recommandations du vérificateur général. Toutefois, elle estime que ces deux exemples illustrent bien les bénéfices qu'il y aurait à adopter, pour la gestion budgétaire et l'octroi de contrat, des principes de transparence et d'ouverture des données qui, comme il est largement démontré dans la littérature, ont pour résultat d'accroître la confiance des citoyens envers les institutions.

Recommandation #18
La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

Dialogue et expertise

Les nombreuses suggestions entendues par la commission en matière de gouvernance ouverte, de dialogue et d'appel à l'expertise externe ou à celle de services de la Ville pour la mise en valeur et le développement du Parc dépassent ces seuls impératifs budgétaires.

Plusieurs propositions ont été faites d'adjoindre au conseil d'administration de la SPJD des experts ou des comités réunissant des savoirs qui semblent faire défaut quant à la protection et la mise en valeur du lieu. De nombreux participants proposent de créer des tables de concertation réunissant les partenaires présents sur les îles, les organisateurs d'événements culturels et sportifs, les usagers et des experts, dans un objectif de dialogue et de concertation.

En 2017, la concertation avec les grands partenaires insulaires s'est amorcée et cette expérience, bien que toute jeune, semble appréciée. Les organisateurs d'événements et les associations

[722] NORMANDIN, PIERRE ANDRE, « PAVILLON HELENE-DE-CHAMPLAIN : BEAUCOUP RESTE A FAIRE MALGRE 16 MILLIONS DEJA INVESTIS ». LAPRESSE, 15 NOVEMBRE 2018. CONSULTE EN LIGNE : HTTPS://WWW.LAPRESSE.CA/ACTUALITES/GRAND-MONTREAL/201811/15/01-5204266-PAVILLON-HELENE-DE-CHAMPLAIN-BEAUCOUP-RESTE-A-FAIRE-MALGRE-16-MILLIONS-DEJA-INVESTIS.PHP
[723] Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 16
[724] Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 65
[725] Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 66

récréotouristiques réunis pour la première fois lors de cette consultation ont également exprimé leur désir de poursuivre l'expérience. La commission note qu'il n'y a encore aucune instance de concertation prévue dans les propositions de la SPJD pour ces derniers ni pour les usagers.

Héritage Montréal recommande que la « … *gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel. La Table de concertation du Mont-Royal qui aide à interpréter une mission semblable découlant du statut de classement de la montagne par le Gouvernement du Québec, offre une expérience pertinente ici. (…) la mission de* ***conservation et de mise en valeur*** *devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions*[726] *»*.

Rappelons que le rôle de la Table de concertation du Mont-Royal, qui regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal, notamment des représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal, consiste essentiellement en un rôle-conseil auprès des instances municipales. Elle travaille à réunir les conditions préalables au succès du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Elle met aussi sur pied, de temps à autre, des comités de travail sur des questions spécifiques[727].

Revoir le cadre institutionnel de la gouvernance du PJD est envisageable dans le contexte du nouveau plan directeur. La commission est d'avis que la logique du « *top-down* » devrait laisser sa place à une approche qui permet la prise en compte des intérêts des divers acteurs et l'avis d'experts pour mettre en valeur et développer ce grand équipement montréalais.

Plusieurs gestes sont possibles, plusieurs déclinaisons de modèles concevables. L'objectif étant d'intégrer dans un nouveau cadre de gouvernance la volonté et les moyens d'aller puiser au potentiel de la Ville, des citoyens, des usagers, de la collectivité des experts et d'innover dans ces façons de faire. À cet effet, la commission endosse le point de vue exprimé par un participant : « *Dans tous les cas, la pluridisciplinarité devrait être valorisée. Face aux défis complexes auxquels le parc fait face, elle aide souvent à trouver des pistes de solutions originales et permet d'aller plus loin*[728] *.»*

[726] Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5
[727] http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1676,2442769&_dad=portal&_schema=PORTAL
[728] Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 8

Recommandation #19
La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- ***L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres;***
- ***L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives;***
- ***L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :***
  - ***Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc;***
  - ***Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.***

Financement et modèle d'affaires

Dans son état des lieux, la SPJD mentionne un problème de financement. « *Le fait que les investissements majeurs pour le développement du Parc aient été tributaires des grandes célébrations et des événements historiques, et que la structure actuelle de financement repose à la fois sur la disponibilité de fonds publics (PTI accordé par la Ville en fonction des priorités de l'administration municipale) et sur l'achalandage des promoteurs insulaires a plusieurs répercussions. […] les audits confirment que le Parc n'est plus capable de maintenir ses actifs en état avec ses budgets d'opération […] le PJD se voit dans l'obligation d'accroître ses revenus autonomes afin de pouvoir maintenir ses activités et développer le Parc […] dans une situation où la majorité de ses activités n'atteignent pas le seuil de rentabilité*[729]*. »*

À défaut de disposer d'une analyse financière détaillée, la commission note que la SPJD gère un budget annuel d'environ 25 millions de dollars. S'ajoutent à ces sommes, les investissements des partenaires privés, ceux de la Ville et ceux des autres paliers de gouvernement pour des projets spéciaux. Au total, des centaines de millions de dollars ont été investis sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène depuis la fermeture de Terre des Hommes. Lors de la consultation, des participants ont souligné la taille importante de ces budgets et demandé qu'une réflexion soit menée sur l'origine de certains coûts qui sont peut-être compressibles[730].

Mais au-delà d'une gestion plus serrée, ce sont les assertions de la SPJD à l'effet que la majorité des activités qu'elle organise n'atteignent pas le seuil de rentabilité qui préoccupent la commission. Dans un contexte où le Parc cherche à développer encore plus son offre de services pour faire croître sa fréquentation, la tentation peut être grande de faire croître aussi la part du privé dans la programmation du Parc et dans l'occupation du domaine public. Ceci irait à

[729] Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 16
[730] OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 4 sur la gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12, p. 6

l'encontre des principes d'affirmation du caractère public et d'abordabilité des activités proposées par la commission pour le prochain plan directeur. Des participants ont attiré l'attention de la commission sur d'autres modèles de financement, intimement liés aux choix de gouvernance qui méritent certainement d'être étudiés.

Le modèle de gouvernance par délégation à des sociétés paramunicipales fait l'objet d'un débat sur la place publique depuis plusieurs années, entre autres, pour le manque de transparence qu'il peut induire. Par leur structure juridique, ces institutions sont assujetties à des règles de gestion moins contraignantes. Mais surtout, elles rendent moins de comptes aux citoyens.

Nouvelle gouvernance pour un nouvel élan

Les constats des participants, des instances vérificatrices et les appels à des transformations en profondeur, amènent la commission à conclure que la préparation et la mise en œuvre du futur plan directeur du Parc doit s'accompagner d'un changement de culture et s'appuyer sur des pratiques de gouvernance ouverte.

Afin de redonner un élan à ce grand parc urbain, la commission est également d'avis qu'il faut revoir la nature des institutions qui en prendront soin à l'avenir. Afin d'incarner le caractère public du Parc, la commission croit que l'institution qui gouverne sa destinée doit être publique et que ce grand équipement de la Ville de Montréal doit revenir dans le giron de l'administration municipale sous une forme transformée.

Plusieurs modèles ont été proposés par les participants, dont la transformation de la SPJD en une organisation sans but lucratif, à l'instar des Amis de la montagne ou du Central Park Conservancy de New York, modèles qui devraient évidemment être adaptés aux réalités spécifiques du parc Jean-Drapeau.

Les amis de la montagne, principal partenaire de la Ville dans le Parc du Mont-Royal, ont pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté, l'éducation à l'environnement et la représentation des intérêts de la montagne afin de favoriser la prise de décisions éclairées en appui à la pérennité du lieu. Dans ce modèle, Les amis de la montagne sont également responsables des services et des activités à l'intérieur du Parc, de la location d'équipements de plein air et des services de restauration, en plus d'offrir une variété d'activités culturelles, éducatives et de plein air. Les revenus générés par ces services sont réinvestis dans l'amélioration de l'expérience des visiteurs et la préservation du mont Royal. Leur statut d'organisme de charité leur permet d'entretenir un réseau important de bénévoles, de donateurs, de commanditaires et de partenaires. Leur autofinancement, qui représente 63 % de leurs revenus (environ 3 000 000 $ en 2017[731]) est réinvesti à hauteur de 82 % pour contribuer à la mise en valeur du mont Royal par des projets d'amélioration, de restauration, d'éducation

[731] Les amis de la montagne, rapport annuel 2017

ou de conservation. En collaboration avec la Table de concertation du Mont-Royal et le Bureau du Mont-Royal de la Ville de Montréal, ils s'assurent de mettre en place les conditions pour réaliser le suivi du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

C'est en grande partie le même modèle qu'utilise le Central Park Conservancy qui gère les 843 hectares de ce grand espace vert iconique de la Ville de New York. Le rôle de l'organisme consiste à assurer les opérations d'entretien et d'aménagement paysager du parc, à s'occuper des arbres, à enlever les graffitis, à gérer les terrains de jeux, les chalets du parc, les infrastructures et attraits incluant le mobilier urbain et les monuments. L'organisme peut également proposer et entreprendre des améliorations dans le parc, à condition de lever auprès de la société civile, des entreprises et des fondations, un certain pourcentage des fonds requis pour ces projets. « *Since 1980, the Central Park Conservancy has invested $950 million in Central Park to support Park operations, capital improvements, and public programs for Park visitors and volunteers*[732]. »

La Ville de New York, pour sa part, se réserve le contrôle et la responsabilité des politiques pour le développement du parc. « *(…) The Parks Commissioner and officials of the City of New York/NYC Parks are involved in all aspects of Park planning, and must approve all capital improvements the Conservancy seeks to undertake. In addition, administrative rulemaking, law enforcement, and concessions operations in Central Park are under the exclusive domain of the City*[733]*. »*

Afin de puiser au savoir-faire des services de la Ville, tant en urbanisme, transport, patrimoine, culture et gestion de projets, qu'à celui d'experts ou de groupes, il est absolument nécessaire de revoir la convention de 1996 pour introduire un nouveau partage des tâches entre le Service des grands parcs et la SPJD.

La commission, quant à elle, croit que la constitution d'un nouveau bureau du Parc sous la responsabilité du service des grands parcs de la Ville serait porteuse du renouveau nécessaire pour réaliser le plein potentiel du Parc durant les dix prochaines années. Elle encourage donc les instances responsables à considérer toutes les options pour marquer un changement profond et donner un nouvel élan à ce parc majestueux.

Toute nouvelle structure qui sera choisie par la Ville devra comprendre des tables de concertation et une formule de gouvernance ouverte, résolument transparente. Cette formule nous apparaît la plus pertinente et la plus innovante.

Recommandation #20
Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au

[732] http://www.centralparknyc.org/about/
[733] Ibid

savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.

La mise en œuvre

Dans les documents de mise au jeu fournis par la SPJD, il est stipulé que :

> « *Au regard de la vision et des valeurs qui ont été mises de l'avant, la SPJD estime ainsi que le prochain Plan directeur aura rempli ses promesses, suivant les conditions de succès et le développement d'un nouveau concept d'aménagement, selon les indicateurs suivants :*
>
> - *Le PJD est revitalisé et perçu comme un lieu symbolique de la métropole;*
> - *Le PJD contribue significativement au développement économique, social et environnemental de Montréal;*
> - *La fréquentation du Parc est accrue en raison de l'accueil, de l'animation et des activités qui favorisent une perception positive des utilisateurs;*
> - *Le PJD est reconnu comme étant un haut lieu de l'innovation sociale et environnementale;*
> - *Les citoyens ont des liens positifs avec le Parc grâce à une plus grande transparence;*
> - *Un grand nombre de bénévoles, citoyens, groupes, entreprises et municipalités participent de façon active aux diverses initiatives novatrices environnementales;*
> - *L'atteinte des objectifs de santé publique et de développement durable est en progression, et que le PJD a contribué aux objectifs de carboneutralité de la Ville;*
> - *Un sentiment d'appartenance et de fierté est ressenti en lien avec le PJD;*
> - *La valeur du PJD est reconnue et se traduit en un réinvestissement dans ce patrimoine collectif;*
> - *L'histoire du territoire et son patrimoine sont mieux connus par les Montréalais et les touristes*[734] ».

Tous ces indicateurs interpellent la notion de mise en œuvre à ne pas confondre avec le plan d'action. Un plan de mise en œuvre reprend les principaux éléments du plan d'action et permet de définir comment les atteindre et en combien de temps. Il permet de définir quand, où, comment et par qui sont menées les activités ainsi que de suivre les progrès au fur et à mesure de la mise en œuvre.

[734] État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 21

Pendant les deux dernières décennies, les citoyens ont eu l'impression que le Parc se développait sans vue d'ensemble et au gré des visions des différentes administrations du Parc. Arriver à réaliser les ambitions du prochain plan directeur pour corriger les erreurs du passé demanderont des engagements fermes de la part des instances qui procèderont à son adoption.

La commission tient à rappeler que quelques conditions lui paraissent essentielles pour y arriver :

- Considérer l'entièreté du plan de mise en œuvre comme un seul projet, le séquencer adéquatement et mettre en place une gouvernance qui reflète ces choix;
- Affecter d'emblée les ressources financières nécessaires, notamment celles requises pour les aménagements et la mise à niveau des infrastructures vertes du Parc;
- Prévoir des examens publics réguliers de l'avancement de la mise en œuvre;
- Prévoir des mécanismes réguliers de mise à jour du plan d'action qui permettront de s'adapter, le cas échéant, aux aléas de la conjoncture.

1.888.522.8689
1 888 522 8689
1.888.522.8689
1 888 522 8689
1 888 522 8689
1.888.522.8689
1 888 522 8689
1.888.522.8689
1 888 522 8689
1.888.522.

CONCLUSION

Le parc Jean-Drapeau est non seulement le plus grand parc de Montréal, mais il jouit d'une grande réputation à l'échelle nationale et même internationale. Sa localisation au milieu du fleuve, la diversité de ses milieux naturels, son passé historique et la diversité des activités culturelles et sportives qui s'y déroulent en font un lieu unique.

Cependant, au cours des dernières années, les investissements sont allés de préférence vers des aménagements lourds au détriment de la qualité générale des lieux qui s'est détériorée. Si les grands événements culturels et sportifs attirent toujours des foules, la sauvegarde du patrimoine bâti et la protection du milieu naturel ont été négligées.

Il est donc grand temps de repenser l'avenir de ce joyau montréalais et la préparation d'un plan directeur d'aménagement et de développement constitue une occasion unique de rectifier le tir. D'ailleurs, le temps presse : des projets de construction doivent être achevés et des ententes avec des partenaires insulaires doivent être renouvelées à court terme. La protection de certains bâtiments et la restauration d'ensembles naturels sont dues depuis longtemps.

Pour la commission, le plan directeur de 1993 constitue encore aujourd'hui une assise solide pour amorcer la préparation du futur plan directeur du PJD et propose d'orienter son élaboration autour des sept principes et des six orientations qui se dégagent de la consultation.

Celle-ci a mis en lumière le grand attachement des partenaires et des usagers pour ce parc. Quel que soit leur champ d'intérêt, ils sont venus nombreux le rappeler à la commission. Plusieurs participants partagent aussi le sentiment que la gouvernance du lieu laisse à désirer et souhaitent que le prochain plan directeur soit assorti, dès son adoption, de modalités de mise en œuvre.

Fait à Montréal, le 27 mars 2019.

Jean Burton
Président de commission

Isabelle Beaulieu
Commissaire

Francine Simard
Commissaire

Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le 9 août 2017, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir une consultation publique pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau. À la suite des élections municipales du 5 novembre 2017, ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018.

La consultation publique

La démarche de consultation a été annoncée le 24 avril 2018. À compter de cette date, la documentation relative au projet a été rendue disponible aux bureaux de l'OCPM ainsi que sur son site Internet.

Pour diffuser l'information relative aux consultations publiques, l'OCPM s'appuie aussi sur une communauté de citoyens et d'organismes qui suivent ses activités. Ainsi, la présente consultation a été annoncée au plus de 2 800 abonnés à son infolettre, aux 11 000 abonnés à ses pages Facebook et Twitter.

Une rencontre préparatoire a eu lieu le 13 avril 2018 aux bureaux de l'Office entre les commissaires et les représentants de la Société du parc Jean-Drapeau.

La commission a tenu une séance d'information les 24 avril à la Grande bibliothèque, diffusée en vidéo sur ses réseaux sociaux et suivie par plus de 1 000 personnes, en direct ou en différé, en plus des 220 personnes présentes dans la salle. Une série d'activités de consultation ont été tenues entre les mois d'avril et d'octobre qui ont permis à plus de 7 100 personnes de donner leur opinion.

Les auditions d'opinions se sont déroulées entre le 26 septembre et le 3 octobre.

La commission et son équipe

Jean Burton, président de la commission
Isabelle Beaulieu, commissaire, en remplacement de Priscilla Ananian
Francine Simard, commissaire
Estelle Beaudry, secrétaire-analyste
Akos Verboczy, secrétaire-analyste
Hadrien Chénier-Marais, responsable de la mobilisation et de la participation en ligne

L'équipe de l'OCPM
Luc Doray, secrétaire général
Brunelle-Amélie Bourque, chargée de logistique et communications
Louis-Alexandre Cazal, webmestre
Élisabeth Doyon, designer multimédia
Lizon Levesque, adjointe administrative
Anik Pouliot, directrice des communications
Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation
Denise Mumporeze, préposée à l'accueil

Les porte-paroles et les personnes-ressources de la Société du parc Jean-Drapeau
Ronald Cyr, directeur général
Martine Primeau, conseillère principale projets spéciaux et développement stratégique
François Cartier, directeur marketing, développement commercial et communications
Mario Duguay, directeur infrastructures et gestion de projets
Marc-André Dawson, directeur opérations
Pascal Mallejac, chargé de projets, transport et mobilité
Jonathan Cha, chargé de projets
Jean-Jacques Lincourt, consultant
Geneviève Meloche, rédactrice stratégique - projets spéciaux
Geneviève Boyer, chef communications
Catherine St-Pierre, chargée de projets
Mathieu Bolduc, analyste financier et prix de revient

Les participants aux séances d'information (par ordre d'inscription)
Martin Dion
Franc-Sois Dandurand
Dinu Bumbaru
Derek Robertson
Jean Thompson
Daniel Chartier
François Carignan
Christophe Malaterre
Denis Côté
Stéphane Dubois
Bertrand Larose
François Charest
François Diebolt
Tzveta Todorova
Emmanuel Poncelet
Jean-Daniel Langlois
Édith Moranville
Stéphane Guillemette
Matteo Cendamo

Michelle Doat
François Bédard
Caroline Magar
Dinu Bumbaru
Julie Bélanger
Roger Laroche
Robert Royal
Denis Taillefer
Sabine Delva
Stéphane Côté

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis une opinion écrite avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous la rubrique 8.

Coca-Cola
Coca-Cola
zero
Coke
sunspun

Annexe 2 – La documentation

1. Procédure et objet du mandat

1.1. Sommaire décisionnel
1.1.1. Lettre de la mairesse de Montréal
1.2. Recommandation
1.3. Résolution

2. Démarche de consultation

2.1. Communiqué de presse - 5 avril 2018
2.2. Étapes de la consultation – Infographie
2.3. Dépliant

3. Documentation déposée par le promoteur

3.1. État des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028
3.1.1. Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau
3.2. Fiches synthèses des portraits de situation
3.2.1. Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017)
3.2.2. Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats
3.2.3. Réflexions stratégiques de développement durable pour le parc Jean-Drapeau
3.2.4. Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau
3.2.5. Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
3.2.6. Analyse des enjeux pour le développement de l'offre du parc Jean-Drapeau
3.3. Portraits de situation
3.3.1. Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017)
3.3.2. Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats
3.3.3. Réflexions stratégiques de développement durable pour le parc Jean-Drapeau
3.3.4. Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau
3.3.5. Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
3.3.5.1. Plan maitre forestier
3.3.6. Analyse des enjeux de l'offre pour l'amélioration continue de l'expérience des visiteurs du parc Jean-Drapeau
3.3.7. Parc Jean-Drapeau : Portrait de la situation patrimoniale
3.3.8. Portrait de l'art public au Parc Jean-Drapeau
3.3.9. Études complémentaires
3.3.10. Évaluation de la qualité écologique des secteurs forestiers du Mont-Boullé de l'île Sainte-Hélène
3.3.11. Idéation et réflexion : Identifier les types d'événements potentiels (existants ou émergents) pour les espaces ciblés par le PAMV
3.3.12. Vers un parc intelligent
3.3.13. Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène
3.3.13.1. Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène
3.3.14. Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame
3.3.14.1. Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame
3.3.15. Le parc Jean-Drapeau en 2037
3.3.16. Le plan d'investissement et de financement – 2009
3.4. Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles – 1993
3.5. Présentation lors de la séance d'information
3.5.1. Vidéo https://youtu.be/I3lpI6WcnA8
3.5.2. Affiches
3.6. Étude acoustique pour l'amphithéâtre extérieur du parc Jean-Drapeau - février 2017

3.7. Tableau comparatif des statuts du Mont-Royal et du parc Jean-Drapeau (concernant la charte et l'historique)
3.8. Analyse de cycle de vie préliminaire des activités de la société du parc Jean-Drapeau - 14 mai 2018
3.9. Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène - septembre 2001

4. Travaux de la commission

4.1. Compte rendu de la rencontre préparatoire avec la SPJD
4.2. Compte rendu des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires
4.3. Compte rendu de la rencontre avec les organisateurs d'événements
4.4. Compte rendu de la rencontre de groupe avec les partenaires insulaires
4.5. Compte rendu de la rencontre avec les organisations récréotouristiques
4.6. Suivi des documents demandés par les citoyen(ne)s lors de la séance d'information
4.6.1. Réponse de la SPJD
4.7. Questions et demandes de la commission à l'attention de la SPJD – 27 juin 2018
4.7.1. Réponses aux questions et demandes d'information de la commission - 29 août 2018
4.7.1.1. Annexe à la question 2 - Évolution nombre événements 2009-2018
4.7.1.2. Annexe à la question 3 - Convention Ville-SPI_1996_ annexe 1- 2009 _annexe 1- 2012
4.7.1.3. Annexe 1 à la question 4 - Liste des locataires (2017)
4.7.1.4. Annexe 2 à la question 4 - Liste espaces locatifs SPJD
4.7.1.5. Annexe 3 à la question 4 - Liste locataires SPJD (Installations sportives)
4.7.1.6. Annexe 4 à la question 4 - Tarification 2019
4.7.1.7. Annexe à la question 8 - Lettres patentes 1983-2010
4.7.1.8. Annexe à la question 11 - Exigences promoteurs d'événements – 2018
4.7.1.9. Annexe 1 à la question 13 - Demande de CA en vertu de l'article 22 de la LQE – août 2015
4.7.1.10. Annexe 2 à la question 13 - Synthèse de l'intégrité écologique du PJD - mars 2005
4.7.1.11. Annexe 1 à la question 17 - Comparaison des différents statuts des trois premiers grands parcs de Montréal
4.7.1.12. Annexe 2 à la question 17 - Évolution de la gouvernance du PJD
4.7.2. Questions et demandes additionnelles à l'attention de la SPJD – 11 septembre 2018
4.7.2.1. Réponses aux questions et demandes additionnelles – 18 septembre 2018
4.7.2.2. Évaluation de l'impact acoustique de l'orientation de 3 scènes au parc Jean-Drapeau – 18 novembre 2014
4.7.2.3. L'orientation des scènes au parc Jean-Drapeau - Scénarios et recommandations – 20 novembre 2014
4.7.2.4. Politique des réserves de fonds de la SPJD
4.7.2.5. Plan des zones du parc Jean-Drapeau
4.8. Compte rendu des rencontres ciblées
4.9. Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc
4.10. Compte rendu de la soirée thématique 2 sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc
4.11. Compte rendu de la soirée thématique 3 sur les transports et les déplacements
4.12. Compte rendu de la soirée thématique 4 sur la gouvernance et le modèle d'affaires
4.13. Compte rendu des activités « in situ » au parc Jean-Drapeau
4.14. Compte rendu des activités contributives
4.15. Compte rendu des interceptions et des questionnaires en ligne
4.15.1. Données ouvertes des interceptions et des questionnaires en ligne

5. Documentation déposée par les participants

5.1. Préconsultations
5.1.1. L'esprit de la forêt – Avant-Projet développé par la Biosphère, Musée de l'environnement – février 2018
5.1.2. Scénario d'intégration d'une piste cyclable - Plan directeur de développement et mise en valeur des installations de la Biosphère – janvier 2011

5.1.3. Document synthèse – Plan directeur de développement et mise en valeur des installations de la Biosphère – mars 2010
5.1.4. Proposition de projet pour la célébration du 30e anniversaire du Plan d'action St-Laurent (PASL) – février 2018
5.1.5. Images satellites de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène
5.1.6. Les TIC au service de la valorisation du Parc Jean-Drapeau - avril 2015
5.1.7. Lettre de Navettes maritimes du Saint-Laurent Inc.

5.2. Soirées thématiques
5.2.1. Extrait du discours inaugural de Jean Drapeau à l'ouverture de l'Expo 67, 27 avril 1967
5.2.2. Blogue de M. Roger Laroche sur l'histoire de l'Expo 67 : http://www.villes-ephemeres.org/

6. Documents de référence et liens utiles

6.1. Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV) http://www.parcjeandrapeau.com/fr/projet-amenagement-mise-en-valeur-ile-sainte-helene-pamv/
6.2. Politique de développement durable du Parc Jean Drapeau http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/politique_developpement_durable.pdf
6.3. Publications du Parc Jean Drapeau http://www.parcjeandrapeau.com/fr/publications/
6.4. Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, Mars 2015 https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/06/rapport-recommendations-developpement-horizon-2017-societe-parc-jean-drapeau_2015-03-23.pdf
6.5. Financement des parcs urbains au Canada https://parkpeople.ca/resources/fr/research/745/financement-des-parcs-urbains-au-canada-2
6.6. Bilan expérience-pilote – Gestion du bruit au Parc Jean-Drapeau – novembre 2018 http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GESTION%20DU%20BRUIT%20PARC%20JEAN-DRAPEAU_BILAN%202018_VF.PDF

7. Transcription et webdiffusion

7.1. Webdiffusion de la séance d'information, le 24 avril 2018 https://youtu.be/w5QMHabwLX8
7.1.1. Transcription de la séance d'information du 24 avril 2018
7.2. Transcription de la séance d'audition des opinions du 26 septembre 2018
7.3. Transcription de la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2018 à 13h00
7.4. Transcription de la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2018 à 19h00
7.5. Transcription de la séance d'audition des opinions du 28 septembre 2018
7.6. Transcription de la séance d'audition des opinions du 2 octobre 2018

8. Mémoires

8.1. Emmanuel Poncelet
8.1.1. Présentation
8.1.2. Transcription
8.2. Les AmiEs du courant Sainte-Marie
8.2.1. Présentation
8.2.2. Transcription
8.3. Jean-Claude Marsan
8.3.1. Transcription
8.4. Habitat 67, Tropiques Nord, Profil-0 (Complexe d'habitation de la Cité du Havre)
8.4.1. Transcription
8.5. Amis du pavillon de la Corée de l'Expo 67
8.5.1. Présentation
8.5.2. Transcription
8.6. Silence Saint-Lambert
8.6.1. Présentation
8.6.2. Transcription
8.7. Benoit Desjardins

8.7.1. Transcription
8.8. Culture Montréal
8.8.1. Transcription
8.9. Regroupement des évènements majeurs internationaux (RÉMI)
8.9.1. Transcription
8.10. Vélo Québec
8.10.1. Transcription
8.11. Gaïa Écosystèmes
8.11.1. Présentation
8.11.2. Transcription
8.12. Conseil jeunesse de Montréal
8.12.1. Présentation
8.12.2. Transcription
8.13. Tourisme Montréal
8.13.1. Transcription
8.14. Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec
8.14.1. Transcription
8.15. Musée Stewart
8.15.1. Présentation
8.15.2. Transcription
8.16. Evenko
8.16.1. Transcription
8.17. Piknic Électronik
8.17.1. Transcription
8.18. Regroupement QuébecOiseaux
8.19. Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM)
8.19.1. Présentation
8.19.2. Transcription
8.20. Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)
8.20.1. Transcription
8.21. Société des arts technologiques (SAT)
8.21.1. Présentation
8.21.2. Transcription
8.22. SenseLab / Making Art Making Politics
8.22.1. Transcription
8.23. Daniel Chartier
8.23.1. Présentation
8.23.2. Transcription
8.24. Lab Ville Prospective
8.24.1. Présentation
8.24.2. Transcription
8.25. Vincent Léger
8.25.1. Transcription
8.26. Étienne Lafrance
8.26.1. Présentation
8.26.2. Transcription
8.27. Consortium SLC APM
8.27.1. Présentation
8.27.2. Transcription
8.28. Roger Laroche
8.28.1. Transcription
8.29. Organisations québécoises de sport et d'activité physique
8.29.1. Transcription

8.30. Lupien + Matteau Architectes
8.30.1. Présentation
8.30.2. Transcription
8.31. Jeunes Sportifs Hochelaga
8.31.1. Présentation
8.31.2. Transcription
8.32. Erwan Miry
8.32.1. Transcription
8.33. Centre Amour Montréal
8.33.1. Présentation vidéo
8.33.2. Transcription
8.34. Chambre de commerce du Montréal métropolitain
8.34.1. Transcription
8.35. Conseil régional de l'environnement de Montréal
8.35.1. Présentation
8.35.2. Transcription
8.36. Employés-es du Parc Jean-Drapeau
8.36.1. Présentation
8.36.2. Transcription
8.37. Bienné Blémur
8.37.1. Transcription
8.38. Tzveta Todorova
8.39. Festivals et Événements Québec
8.40. Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat
8.41. Robert-François Yelle
8.42. Claude Daoust
8.43. Eau Vive Québec
8.44. Daniel Warthold
8.45. STGM architectes
8.46. Jour de la Terre
8.47. Jérôme Cliche
8.48. SmithGroup
8.49. Comité ZIP Jacques-Cartier
8.50. Julien Lemay-Hardy
8.51. Conseil des arts de Montréal
8.52. Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM
8.53. Club d'aviron de Montréal
8.54. Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal
8.55. Dominic Lapointe
8.56. Benoit Genest
8.57. Docomomo Québec
8.57.1. Transcription
8.58. Bertrand Gueguen
8.59. Alex Alie
8.60. Héritage Montréal
8.60.1. Transcription
8.61. Moment Factory
8.61.1. Transcription
8.62. Ordre des architectes du Québec
8.62.1. Transcription
8.63. Denis Côté
8.63.1. Présentation
8.63.2. Transcription

8.64. Camelia Desrosiers
8.65. Luc Valade
  8.65.1. Présentation
  8.65.2. Transcription
8.66. Ikonic
  8.66.1. Transcription
8.67. Buckminster Fuller Institute
8.68. Rogers Communications inc.
8.69. Pierre Marcoux
  8.69.1. Présentation
  8.69.2. Transcription
8.70. Luc Beauchemin
  8.70.1. Présentation
  8.70.2. Transcription
8.71. Sport et loisir de l'île de Montréal
  8.71.1. Présentation
  8.71.2. Transcription
8.72. Plan B Developpement Inc.
  8.72.1. Présentation
  8.72.2. Transcription
8.73. Les Amis de la Montagne
8.74. Présentation
  8.74.1. Transcription
8.75. Entremise
  8.75.1. Transcription
8.76. Déposé au nom de Mark London

9. Opinions présentées en ligne

9.1. Image et notoriété : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-notoriete
9.2. Vocation : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-vocation
9.3. Sécurité : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-securite
9.4. Accès et départ du parc : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-acces
9.5. Déplacements sur le site : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-deplacements
9.6. Innovation : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-innovation
9.7. Patrimoine naturel et bâti : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-patrimoine
9.8. Accès au fleuve : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-fleuve
9.9. Activités quatre saisons : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-quatre-saisons
9.10. Autres opinions : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-autre
9.11. English : http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-english

Annexe 3 – Recommandations

Recommandation #1
La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

Recommandation #2
La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- ***le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu;***
- ***l'affirmation résolue de son caractère public et accessible;***
- ***la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc;***
- ***l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.***

Recommandation #3
La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

Recommandation #4
La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- ***Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités;***
- ***Le respect de la nature et de l'environnement;***
- ***Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu;***
- ***La cohabitation harmonieuse;***
- ***Le recours au savoir-faire local;***
- ***La saine gestion environnementale;***
- ***La gouvernance participative.***

Recommandation #5
La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- ***Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus;***
- ***Honorer l'histoire et le patrimoine;***
- ***Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent;***
- ***Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux;***
- ***Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités;***

Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.

Recommandation #6
Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- ***Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »;***
- ***Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve;***
- ***Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont Boullé;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.***

Recommandation #7
Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- ***Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.***

Recommandation #8
Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- ***Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires;***
- ***Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sous-utilisés, abandonnés, ou en fin de bail;***
- ***Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc;***

Installer un mobilier urbain et un plan lumière inspirés d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.

Recommandation #9
Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- ***Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux;***
- ***Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque;***

Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.

Recommandation #10
Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- ***Relier les « pôles d'activités » en divers circuits;***
- ***Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers;***
- ***Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.***

Recommandation #11
La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

Recommandation #12
Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc;***
- ***Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM;***
- ***De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif*.**

Recommandation #13
La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- ***Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires;***
- ***Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos;***
- ***Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes*.**

Recommandation #14
Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures;***
- ***Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.***

Recommandation #15
La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

Recommandation #16
La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

Recommandation #17
En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

Recommandation #18
La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

Recommandation #19
La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- ***L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres;***
- ***L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives;***
- ***L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :***
  - ***Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc;***
  - ***Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.***

Recommandation #20
Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

LA MISSION

L'OCPM a été créé tout spécialement pour que certaines consultations publiques soient menées par une entité neutre et indépendante. Les rapports de consultation de l'OCPM incluent toujours une analyse des préoccupations de la communauté ainsi que des recommandations spécifiques pour guider les décisions des élus.

OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568

Suivez l'OCPM sur...

ocpm.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.05

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1197034001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé de déposer au comité exécutif et au conseil d'agglomération le rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-03 17:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197034001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Les crues printanières observées ce printemps constituent un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement. Dans ces circonstances, selon l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), la mairesse peut autoriser les dépenses et accorder les contrats requis pour remédier à la situation.
En ce qui concerne les dépenses autorisées et les contrats octroyés en vertu de l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal avant le 26 avril 2019 à 15h45, soit le moment où l'état d'urgence a été déclaré en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S -2.3), au motif que celles-ci étaient nécessaires pour remédier à la situation dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement, un rapport motivé de ces dépenses et contrats doit être déposé au comité exécutif. Ce rapport doit par ailleurs être déposé au conseil (municipal et d'agglomération) de la première séance qui suit.

Par ailleurs, devant l'ampleur des dommages engendrés aux habitations et aux infrastructures par les crues de plusieurs rivières et les pluies importantes, la mairesse de Montréal n'a eu d'autres solutions que de déclarer l'état d'urgence le 26 avril 2019 à 15h45. Des dépenses doivent dans ce contexte être engagées en biens et services pour pallier la situation précaire dans laquelle se retrouvent les sinistrés et prendre les mesures de mitigation nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens touchés.

En ce qui concerne ces actions prises à compter de la déclaration de l'état d'urgence, elles devront faire l'objet d'un rapport distinct au conseil municipal et au conseil d'agglomération conformément aux dispositions prévues à cet effet à la Loi sur la sécurité civile. Ce rapport sera produit ultérieurement par le biais d'un dossier distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire rapport au comité exécutif, puis au conseil de la ville et d'agglomération, des dépenses décrétées et contrats octroyés avant le 26 avril 2019 à 15h45 en vertu de l'article 199 de l'Annexe C de la Charte de la Ville, pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la crue printanière exceptionnelle. Les acquisitions en biens et services sont identifiées sur le document joint et leur coût s'élève à 1 231 158,96 $, taxes non-incluses. Ces dépenses ont été engendrées notamment pour l'acquisition de sacs de sable, de bottes d'eau et de sacs de jute pour permettre la construction de digues dans les zones sinistrées.

JUSTIFICATION

La crue printanière exceptionnelle constitue une situation de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux donnant ouverture à l'application de l'article 199 de l'Annexe C de la Charte de la Ville et permettant à la mairesse de décréter la dépense qu'elle juge nécessaire et octroyer tout contrat requis pour remédier à la situation malgré les règles d'adjudication de contrat prévues aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes applicables à la Ville. Cet article 199 prévoit que la mairesse doit déposer un rapport motivé de ces dépenses et contrats au comité exécutif. Ce rapport est subséquemment déposé au conseil (municipal et d'agglomération) de la première séance qui suit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des dépenses engagées jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45 est donné en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie LEFEBVRE
Secrétaire de direction - directeur de premier niveau

Tél : 514-872-3550
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-05-03

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

573.2. Malgré les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation. Dans ce cas, le maire doit faire un rapport motivé au conseil dès la première assemblée qui suit. Cependant, si la municipalité est dotée d'un comité exécutif et si ce comité siège avant la première séance du conseil qui suit, le maire fait un rapport motivé à ce comité. Le rapport du maire est alors déposé au conseil dès la première séance qui suit.

1977, c. 52, a. 22; 2006, c. 60, a. 29.

CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

199. Malgré les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le maire ou, s'il est absent ou empêché d'agir, le président du comité exécutif ou, si ce dernier est également absent ou empêché d'agir, le directeur général peut, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement, décréter la dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat requis pour remédier à la situation.
Le maire, le président du comité exécutif ou le directeur général, selon le cas, doit déposer un rapport motivé de la dépense et du contrat lors de la prochaine séance du comité exécutif. Ce rapport est alors déposé au conseil dès la première séance qui suit.

Le présent article s'applique également, en faisant les adaptations nécessaires, au maire d'un arrondissement

Liste des bons de commande et montants engagés du 18 au 26 avril 2019
Fournisseurs dont le cumul est de plus de 101 100$
Mesures d'urgence - Crue printanière

Nom du fournisseur	BC	Item description	Montant Engagement	Acheteur	BC # Ligne	Centre Resp	Catégorie	Date Création
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340870	2x Pompes Diesel 8" silencieuses - 2 semaines- 1983$/ semaine + transport+surcharge camion 5 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures	12 050.47 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	300120	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340870	2x Boyaux de succion 8" x 10" - 2 semaines-578$/sem	1 725.99 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	300120	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340870	15x Boyaux de renvoi 8"x 25" - 2 semaines-149$/sem	4 497.66 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	300120	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340872	10 x Pompes Diesel 6" silencieuses - 2 semaines/ 1015$/ semaine+ transport x9 +surcharge camion 5 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs	70 761.57 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340872	10x Boyaux de succion 6" x 10" - 2 semaines/ 820/sem	3 359.60 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340872	10x Boyaux de renvoi 6" x 50" - 2 semaines/ 93$/sem+ panier de succion	11 716.60 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	CONS0201	18/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340888	4x Pompes Diesel 4" ouvertes - 2 semaines- 752$/sem +transport +surcharge camion 10 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs	6 316.05 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	CONS0201	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340888	6 x Boyaux de succion 6" x 10" - 2 semaines	159.58 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	CONS0201	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340888	16 x Boyaux de renvoi 6" x 50" - 2 semaines	1 444.63 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	CONS0201	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340890	Location: Tour d'éclairage Diesel 4000W (Prix : J:152$ S:489 M:1167 ch	3 080.33 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	CONS0202	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340890	Ouverture du magasin après 5 h 00 (après les heures normales)	209.97 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	CONS0202	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340890	Transport taux horaire camion 10 tonnes	141.73 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	CONS0202	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340890	Frais environnemental	26.25 $	LEARY, GENEVIÈVE	4	303129	CONS0202	19/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340930	Location de 3 pompes 6" silencieuse diesel 1769,25/sem+transport +surcharge camion 10 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs	23 063.49 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	OUMA0107	21/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340930	Service - Transport de colis (frais de transport)	157.48 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	TREN0111S	21/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340931	Location de 1 pompe 12"- 4692$/sem + m12 pied de tuyau+ 12 paniers+34 tuyaux rigides+ transport période de dégel +ouverture magasin en dehors des heures	23 234.27 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	OUMA0107	21/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1340931	Service - Transport de colis (frais de transport)	472.44 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	TREN0111S	21/04/2019

LOCATION BATTLEFIELD QM	1340933	Location de 3 pompes 6" silencieuse diesel 1769,25/sem+transport +surcharge camion 5 tonnes période de dégel	13 177.82 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	OUMA0107	22/04/2019
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341180	Pompes 6" silencieuses diesel 1769,25/sem+transport +surcharge camion 10 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs et 300" tuyaux.	23 065.49 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	OUMA0107	2019/04/23
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	1 x Pompe 8" silencieuse diesel 1484$/sem	3 474.04 $	COUTURE, DIANE	1	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	12 x Boyaux de succion 12" X 10" - 235$/sem Contrat 5424585	740.16 $	COUTURE, DIANE	2	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	30 x Tuyaux rigides BAUER 12" X 10" - 52$/sem Contrat 5424585	1 637.80 $	COUTURE, DIANE	3	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	1 x Pompe 12" silencieuse Diesel 3300$/sem- Contrat 5424585-transport +surcharge camion 10 tonnes période de dégel+installation+ ouverture magasin en dehors des heures+ entretien aux 250hrs	23 234.27 $	COUTURE, DIANE	4	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	6 x 8" de tuyaux flexibles, 200 pi	884.45 $	COUTURE, DIANE	5	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	8" boyaux de succion flexibles 2 X 20 pi	740.16 $	COUTURE, DIANE	6	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	Crépine à la succion pour pompes 8" BAUER	784.45 $	COUTURE, DIANE	7	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341284	80 pieds (4 X 20 pi) tuyaux flexibles pompes de 8" BAUER	100.00 $	COUTURE, DIANE	8	300120	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341377	1 x Pompes diesel 6"- 1015$/ sem+ transport de Bridgeport à Mtl+ surcharge transport camion 5 tonnes zone 1	11 716.60 $	COUTURE, DIANE	1	301103	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341377	1x Paniers de succion 6"	83.99 $	COUTURE, DIANE	2	301103	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341377	1x Boyaux de succion 6" X 20"	83.99 $	COUTURE, DIANE	3	301103	OUMA0107L	2019/04/24
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341652	4 x Pompes 4" location à la semaine - 1314$/sem	6 316.05 $	COUTURE, DIANE	1	300120	OUMA0107L	2019/04/25
LOCATION BATTLEFIELD QM	1341652	Tuyaux flexibles 200 pieds (location)	740.16 $	COUTURE, DIANE	2	300120	OUMA0107L	2019/04/25
			249 197.54 $					
INNOVEX PRODUITS TECHNIQUES INC.	1340896	Unités de 100 pi de longueur et 8 pi de hauteur	107 726.36 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	MARO0401L	2019/04/19
INNOVEX PRODUITS TECHNIQUES INC.	1340896	Unités de 50 pi de longueur et 8 pi de hauteur	53 196.12 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	MARO0401L	2019/04/19
INNOVEX PRODUITS TECHNIQUES INC.	1340896	Frais de transport	1 049.87 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	TREN0111S	2019/04/19
			161 972.35 $					
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340601	314 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	70 375.22 $	PICARD, GUILLAUME	1	302405	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340601	Consigne de palette	7 874.06 $	PICARD, GUILLAUME	2	302405	TREN0103	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340637	Montant ouvert pour l'achat de sacs de sable en prévision (Ahuntsic-Cartierville)	85 000.00 $	RACINE, DIDIER	1	300120	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340864	125 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	28 150.09 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	300120	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340864	Frais de palette retournable	3 149.62 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	300120	TREN0103	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340866	315 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	70 375.22 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	303129	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340866	Frais de palette retournable	7 874.06 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	TREN0103	18/04/2019

MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340866	14 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	3 149.62 $	LEARY, GENEVIÈVE	3	303129	CONS0301	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340866	Frais de palette retournable	3 149.62 $	LEARY, GENEVIÈVE	4	303129	TREN0103	18/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340868	1875 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	418 967.15 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	301103	CONS0301	2019/04/18
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340868	Frais de palette retournable	46 876.92 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	303129	TREN0103	2019/04/18
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340883	78 Palettes de 56 sacs de sable (3.99$/sac)	17 593.81 $	LEARY, GENEVIÈVE	1	300120	CONS0301	19/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340883	Frais de palette retournable	1 968.52 $	LEARY, GENEVIÈVE	2	300120	TREN0103	19/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340944	Ventilateur 16" sur pieds - code fournisseur 97965022	88.15 $	BLANCHETTE, PATRI	1	303129	OUMA0204	22/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340944	Air climatisé 12000 BTU - code fournisseur 2944802	1 215.76 $	BLANCHETTE, PATRI	2	303129	OUMA0204	22/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340944	Rallonges électrique 10m - code fournisseur 0238108	96.55 $	BLANCHETTE, PATRI	3	303129	OUMA0204	22/04/2019
MAJOR & MAJOR INCORPORE	1340987	200 Palettes de 56 sacs de sable (4.79$/sac)	54 084.70 $	BLANCHETTE, PATRI	2	303129	OUMA0204	2019/04/26
Total des montants engagés			**819 989.07 $**					

Veuillez noter que les montants excluent les taxes applicables. **1 231 158.96 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197034001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , -
Objet :	Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La situation exposée au présent sommaire permet effectivement l'application de l'article 199 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-7017

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-7017
Division : Direction des affaires civiles

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1192748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

Il est recommandé :

1. d'autoriser la première option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 - Appel d'offres no 15-14809.

2. d'imputer ce revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-04-02 15:13

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1192748002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

CONTENU

CONTEXTE

Le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit sont sous la responsabilité du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Par le présent dossier décisionnel, le SPVM désire se prévaloir de la première option de prolongation pour les trois (3) contrats d'exclusivités approuvés le 26 janvier 2017 par la résolution CG17 0012.
Ces trois (3) contrats d'exclusivité étaient prévus pour une période de vingt-quatre (24) mois avec l'option de deux (2) prolongations de douze (12) mois maximum.

Les services de remorquage consistent principalement à enlever tout véhicule de délit et à le transporter à la fourrière de l'adjudicataire ou à l'endroit déterminé par l'officier responsable, ainsi qu'à effectuer tout remorquage requis par le Service de la sécurité publique. L'adjudicataire doit également enlever de la route les débris et les objets rattachés au véhicule, si nécessaire. Le service de fourrière consiste à conserver, entreposer et parfois déplacer des véhicules remorqués à la demande de la Ville.

Il est important de souligner que l'appel d'offres public 15-14809 divisait le territoire en quatre (4) secteurs, soit les secteurs Nord, Sud, Est et Ouest et qu'il a été lancé à l'automne 2015. Toutefois, puisque le soumissionnaire du secteur Est ne s'est pas qualifié à une étape du processus d'appel d'offres, cela a nécessité un nouvel appel d'offres public 17-16051 pour octroyer un contrat distinct pour le secteur Est, celui-ci fut autorisé le 30 novembre 2017 par la résolution CG17 0536.

Les contrats pour les secteurs Nord, Sud et Ouest se terminent le 7 mai 2019 alors que le contrat pour le secteur Est viendra à échéance le 30 novembre 2019.

Ainsi, au cours des prochains mois, le SPVM prévoit lancer un nouvel appel d'offres public en fonction des besoins opérationnels pour l'ensemble du territoire.

Véhicule de délit : Un véhicule volé et retrouvé, un véhicule saisi ou abandonné à la suite d'un délit ou d'une arrestation pour facultés affaiblies ou un véhicule saisi par un agent de la paix en vertu du Code de la sécurité routière, de la Loi sur l'assurance automobile du Québec ou de toute loi applicable

Service de la sécurité publique : Divisions administratives de la Ville de Montréal regroupant le Service de police, le Service de la sécurité incendie et la Direction de la sécurité civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0536 - 30 novembre 2017 - Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le secteur Est (PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48 et 49) - Appel d'offres public 17-16051 - (4 soumissionnaires).
CG17 0012 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier permet d'exercer la première prolongation des contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour les trois secteurs correspondant respectivement aux territoires visés par chacun des centres opérationnels du SPVM.
Secteur Ouest : couvre le territoire des PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 13 et 26 (Remorquage Burstall Conrad inc.) ;
Secteur Sud : couvre le territoire des PDQ 12, 15, 16, 20, 21 et 22 (Remorquage Longueuil inc.) ;
Secteur Nord : couvre le territoire des PDQ 10, 27, 30, 31, 33, 35, 38, 44 (Remorquage Météor inc.).

JUSTIFICATION

Ces contrats ont pour objet de mettre en place un service de remorquage exclusif pour chacun des secteurs définis dans le cahier des charges de l'appel d'offres permettant ainsi de libérer le réseau routier des véhicules de délit et de répondre à toute demande de remorquage formulée par le Service de la sécurité publique. De plus, ces contrats visent la fourniture d'un service de fourrière pour l'entreposage des véhicules remorqués. L'adjudicataire doit assurer la sécurité et l'entreposage de véhicules remorqués à la demande de la Ville.
Ces contrats visent également à permettre que les entreprises et leurs employés soient enquêtés ainsi qu'à établir une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et, enfin, à offrir un recours aux citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contrats prévoient une tarification uniforme basée sur celle édictée au décret du ministère des Transports du Québec dans le cadre des opérations de remorquage effectuées sur les autoroutes de la province (excluant les frais relatifs au corridor de sécurité). **Les**

coûts des remorquages pour les cas de délit sont facturés par les adjudicataires des contrats directement aux propriétaires des véhicules remorqués. Cette tarification est majorée de 20,00 $ afin de défrayer les coûts afférents à la gestion des contrats et au traitement des plaintes du public. Les revenus ainsi générés, de l'ordre d'approximativement 90 000$ annuellement, couvrent les coûts opérationnels et sont déjà prévus au budget du SPVM.
Une grille tarifaire, incluant des frais moindres, est par ailleurs prévue aux contrats lorsque le service de remorquage est réquisitionné par le SPVM pour ses propres activités et qu'il est, de ce fait, l'agent payeur. Le SPVM n'a toutefois aucune obligation récurrente envers les adjudicataires des contrats.

Le SPVM assurera la gestion de la performance des contrats et le traitement des plaintes du public.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM compte optimiser le prochain appel d'offres afin que les contrats répondent mieux aux besoins opérationnels tout en facilitant la gestion des contrats et l'arrimage avec la nouvelle réglementation sur le remorquage en vigueur sur l'Agglomération de Montréal depuis janvier 2019.
Si la première option de prolongation n'est pas exercée, le SPVM aura à gérer en parallèle deux (2) types de contrats pour le même besoin et le processus d'appel d'offres et les étapes subséquentes qui en découlent devront être repris six (6) mois plus tard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation des instances, prolongation des contrats jusqu'au 30 novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 12 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la reglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Natalia SHUSTER
Inspecteur-chef police
Service du soutien aux opérations policières

Tél : 514-280-3710
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francesco SECONDI
Directeur adjoint intérimaire
Direction des services corporatifs
Tél : 514 280-6959
Approuvé le : 2019-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur

Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2019-04-01

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 8 janvier 2019

Monsieur Michael Burstall
Vice-Président
Remorquage Burstall Conrad Towing inc.
480, boul. Montréal-Toronto
Lachine (Québec) J8S 1B8

Courriel : mike@burstallconrad.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – OUEST
Entente 1197902

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 8 mai 2019 au 30 novembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 22 janvier 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : MICHAEL BURSTALL _____ JAN 9 2019
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 8 janvier 2019

Monsieur Normand Roy
Président
Service de Remorquage Longueuil inc.
3225, boul. Losch
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3V6

Courriel : normand@rlongueuil.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres no 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – SUD
Entente 1197919

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 8 mai 2019 au 30 novembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 22 janvier 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : NORMAND ROY — 21 JANVIER 2018

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 10 000,00 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 8 janvier 2019

Monsieur Serge Landry
Vice-Président
Remorquage Météor inc.
9405, boul. St-Michel
Montréal (Québec) H1Z 4G9

Courriel : s.landry@remorquagemeteor.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – NORD
Entente 1197917

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 8 mai 2019 au 30 novembre 2019 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 22 janvier 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1192748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Autoriser la première option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'Île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1192748002 - Prolongation contrats d'exclusivité.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192
Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1193438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Metso Minerals Canada, inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8, pour une somme maximale de 192 538,67 $, taxes incluses. (Contrat : 173 216,97 $ CA [112 430 USD plus taxes], contingences : 17 321,70 $ et frais incidents 2 000 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendre DW-8, pour une somme maximale de 173 216,97 $, taxes incluses, conformément à leur offre de service SBA-523244 rev.2 du 11 mars 2019;
2. d'autoriser une dépense de 17 321,70 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences ainsi qu'une dépense de 2 000 $, à titre de budget d'incidence
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-05 13:28

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438003**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Metso Minerals Canada, inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8, pour une somme maximale de 192 538,67 $, taxes incluses. (Contrat : 173 216,97 $ CA [112 430 USD plus taxes], contingences : 17 321,70 $ et frais incidents 2 000 $)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) possède trois conditionneurs mélangeurs à cendre Metso DW-8 qui fonctionnent en continu pour traiter les cendres des incinérateurs afin de les humidifier avant de les transporter au lieu d'enfouissement technique situé au 11175, boulevard Métropolitain.
Les trois conditionneurs mélangeurs actuels ont été acquis en 2003 de la compagnie Metso Minerals Canada inc. (Metso) par la compagnie Mécanique CNC (2002) dans le cadre d'un contrat consistant à remplacer des conditionneurs à cendres désuets et peu performants par des conditionneurs Metso DW-8. Après plus de seize années d'opération continue ceux-ci doivent être remis en condition car leur niveau d'efficacité et de fiabilité est inadéquat.

Afin de minimiser l'impact sur les opérations de la Station, l'achat d'un nouveau conditionneur mélangeur permettra la mise à niveau à tour de rôle des mélangeurs existants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C.E. 20.018 - 2003-07-23 Octroyer le contrat 1638-AE à Mécanique CNC (2002) inc. pour le remplacement des conditionneurs de cendres de la Station d'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 478 579.00 $ plus les taxes applicables .

DESCRIPTION

Le conditionneur mélangeur à cendre DW-8 proposé par la compagnie Metso possède les mêmes dimensions et les mêmes raccordements que ceux fournis en 2003. Ses principales caractéristiques sont : un bâti en acier, A36 1/4 po d'épaisseur, 32 palettes en tyvar pour mélangeur, recouvrement intérieur de 3/8 po d'épaisseur en tyvar, engrenage d'entraînement synchronisé, tuyauterie et buses en acier inoxydable 316 pour l'eau de conditionnement et de lavage, couvert d'inspection sur penture et muni de poignées et attaches.

JUSTIFICATION

Après analyse, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) préconise l'achat d'un conditionneur mélangeur à cendre DW-8 de la compagnie Metso Minerals Canada inc., afin de maintenir la pérennité de ceux existants. La compagnie Metso est la seule à pouvoir fournir un conditionneur mélangeur dont les dimensions et les raccordements (mécaniques, électriques et de plomberie) correspondent à ceux actuellement en place et dont la fiabilité dans les conditions d'opération actuelles a été démontrée. L'utilisation d'une autre marque ou d'un autre modèle a été rejetée, à cause des modifications importantes qu'il faudrait apporter aux installations existantes (environ 50 000 $ par emplacement) et des coûts de mise en marche. De plus, la DEEU possède un inventaire de pièces de rechange spécifiques à ce modèle de conditionneur mélangeur. Ces pièces de rechange doivent être maintenues en inventaire, afin d'assurer la fiabilité d'opération et d'entretien.

Comme confirmé dans la lettre jointe au présent dossier, Metso est actuellement le seul manufacturier à proposer un conditionneur mélangeur modèle DW-8 identique à ceux installés à la Station. Il est donc recommandé d'accorder le contrat à la firme Metso Minerals Canada inc. pour le montant de sa proposition, soit 173 216,97 $ incluant les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'achat d'un conditionneur mélangeur de cendres est de 192 538,67 $ taxes incluses, incluant les contingences et les frais incidents.
Compte tenu des variations du taux de change, un budget de 10 % de la valeur du contrat est recommandé comme contingence.

Des frais incidents ont été fixés à 2 000 $, afin de couvrir les coûts du transport.

Ceci représente un montant de 175 813,47 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La perte d'un conditionneur mélangeur de cendres réduirait la capacité de traitement des eaux usées de la Station.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 16 mai 2019
Réception du conditionneur mélangeur : 7 novembre 2019
Installation : 12 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-03-20
Michel SHOONER Responsable approvisionnement et magasins		Michel VERREAULT Surintendant administration et soutien à l'exploitation	
Tél :	514-280-6559	**Tél :**	514-280-4364
Télécop. :	514-280-6779	**Télécop. :**	514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-04-03

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-04-04

etso

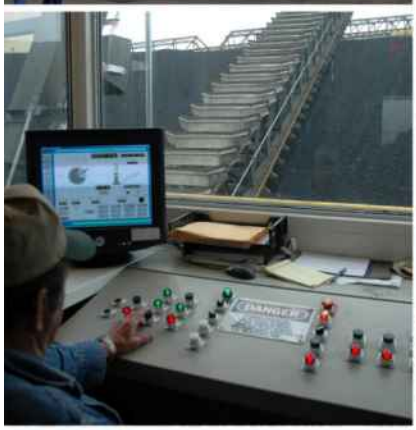

metso
Expect results

Proposal to:	**Ville de Montreal**
	Montreal Quebec H1C 1V3 Canada
For Supply of:	**Mixed Conditioner**
Proposal Number:	**SBA-523244 Rev. 4 (SAP# 202173356)**
Date:	**March 22, 2019**

Metso Minerals Canada, Inc.
795 George V ● Lachine, QC, H8S 2R9
Telephone: +1-514-485-4000 ● FAX: +1-514-485-4210

Table of Contents

Section 1.0 Cover Letter

Section 2.0 Scope of Supply

Section 3.0 Commercial

Section 1.0 - Cover Letter

Ville de Montreal
12001 Boulevard Maurice Duplessis
Montreal Quebec H1C 1V3
Canada

Attention: Mr. Stéphane Beaulieu, ing.
Ingénieur d'entretien
Station d'épuration des eaux usée
Email: stephane.beaulieu@ville.montreal.qc.ca

From: Wayne White
Email: wayne.white@metso.com

Project Name: Mixer Conditioner
Metso Proposal: SBA-523244 Rev. 4 (SAP# 202173356)

This submittal is to be used by the Recipient only for the purpose for which it is provided. All documents, drawings, pricing, descriptions, literature, data, etc. contained herein (whether hard copy or electronic) are Confidential Information and are to be treated as such by Recipient, to include, but not be limited to, protecting the Confidential Information from unauthorized disclosure or use.

Mr. Beaulieu,

Metso is pleased to offer you our revised firm price proposal for the supply of DW-8 Mixer conditioner to replicate the function of the existing mixer conditioner (original contract # 20123) located at Ville de Montreal's site.

The scope of this proposal includes the supply of one complete DW-8 mixer conditioner with Tivar lining. Mixer conditioner will be supplied without the infeed and outfeed chutes per customer request.

Thank you for your continued interest in Metso supplied equipment and services. We appreciate you for giving us this opportunity and look forward to a successful project. Should there be any questions, or if we can be of further service, please contact either myself or your Metso Account Manager, Mr. Mike Lesyk, at 514-910-2489.

Best Regards,

Wayne White, Eng.
Sales Support Manager – LCS/ESS, Canada
Phone – (514) 485-4172
Email – wayne.white@metso.com

CC: Mike Lesyk – Metso Minerals Canada

Section 2.0 - Scope of Supply

2.1 Mixer Conditioner

Original Contract: Metso 20123

1. One (1) Mixer conditioner:
   - 1/4” thick A-36 carbon steel trough
   - 3/4” thick Tivar Abrasion resistant paddles
   - 3/8” thick Tivar trough liner
   - Twin counter rotating shafts manufactured from solid 1018 steel
   - Packing gland shaft seals
   - Flange mounted shaft roller bearings
   - Water spray and washout manifolds with nozzles and manually adjustable header control valves.
   - Full hinged top covers with quick release speed handles
   - Flanged discharge chute connection
     - o infeed chute and outfeed chute not included
2. General arrangement drawings as required for installation, provided in .pdf format.
3. All required engineering, purchasing and project management required for the above scope of supply.

Total Firm Price…….**$ 112,430.00 USD**

Section 3.0 – Commercial

3.1 Material Delivery

Delivery is estimated at **Eighteen (18) Weeks** and will be confirmed within 2 to 3 weeks of initial down payment for the quoted supply of equipment (FCA – Point of Manufacture (USA) - INCOTERM 2010) after receipt of order and initial down payment. **SUBJECT TO PRIOR SALES.**

3.2 Payment Terms

All pricing in this proposal is based on receiving progress payments in accordance with the following milestone payment schedule. Payments are due on a Net 30 Basis:

Percentage	Milestone Event
30%	Upon award of contract
40%	8 weeks after award
30%	Upon readiness to ship

A finance charge of one and one-half percent (1½%) per month, but not in excess of the maximum date permissible under applicable law, shall be paid on amounts outstanding beyond the due date for that respective payment. Any imposition of finance charges shall be in addition to Contractor's legal remedies for Owner's non-performance and shall not be deemed an agreement for financing of the sale.

3.3 Bid Validity

Prices are valid for seventy-five (75) days from date of issuance.

3.4 Metso Pricing Qualifying Notes

a) Please see Sections 2 of this proposal for our Scope of Supply for a complete equipment description. If there are any questions as to whether something is included or not, please request a clarification. In general, if it is not mentioned, it is not included.

b) Unless otherwise noted, any Federal, Provincial or Municipal sales taxes that may be levied on this sale are not included and are extra to the prices shown above. If taxes are quoted, they are calculated at the noted rate which may or may not be the same at the time of invoicing. Where we are licensed to collect taxes, all shipments will be invoiced in accordance with the appropriate tax code at the time of shipment.

c) Any environmental or construction related work permits that may be required for this project are not included in the quoted prices. Where road freight is priced, we have included the costs of any oversize permits that may be required to the listed destination. Offloading at site will be Metso's responsibility unless otherwise noted.

d) Credit cards payments will not be accepted.

e) All components will be shop-assembled as much as practical up to normal allowable shipping dimensions. Assembly by others will be required on site.

f) All design calculations and associated methodology carried out for this project are proprietary and considered to be Metso intellectual property. Under certain conditions, they are available for viewing and discussion, but they must remain exclusively with Metso. Any notes, copies, images etc., will not be permitted to leave the review area.

g) Drawings will be provided in pdf format only and are submitted for informational purposes. They are not submitted for approval.

h) Last minute deviations from the proposed scope of work and schedule will be handled/billed accordingly based on a written mutually beneficial agreement between both parties.

i) Performance bonds have not been included.

j) These items are controlled by the U.S. Government and authorized for export only to the country of ultimate destination for use by the ultimate consignee or end-user(s) herein identified. They may not be resold, transferred, or otherwise disposed of, to any other country or to any person other than the authorized ultimate consignee or end-user(s), either in their original form or after being incorporated into other items, without first obtaining approval from the U.S. Government or as otherwise authorized by U.S. law and regulations

k) Our prices are based on 'Metso Sales Terms and Conditions form MoK750-E-0502' and 'Metso Technical Services Form MSEFS120-19 Schedule A and B' for this proposal.

EXHBIT D – Metso Sales Terms & Conditions (Canada)

GENERAL PROVISIONS

1) SCOPE – These General Provisions are an integral part of the attached Sales Order or the Sales Contract (such Sales Order or Sales Contract being herein called the "Contract") and constitute, together with said Contract, the entire sales agreement between Metso Canada Inc. (herein called the "Company") and the purchaser identified on the Contract or below (herein called the "Purchaser") with respect to the product(s) described on the Contract (herein called the "Products"). The expressions "herein", "hereunder", "these presents", "this agreement" or any other similar term or expression shall be construed as referring to the Contract including these present General Provisions. In case of conflict between the content of the General Provisions and the Contract, the latter shall prevail.
2) WARRANTY – The Company does not give any warranties nor makes any representations with respect to any of the Products or affecting the rights of the parties other than those specifically set out hereafter. No warranty, agreement or representation other than those made hereto, nor any modification hereof shall be binding upon Company (or its assigns), unless endorsed in writing by the Company (or its assigns). The following conventional warranty is agreed to as the sole warranty of Company with respect to the Product(s), legal and implied warranties and conditions being specifically excluded and waived by Purchaser.

a) Except as noted below with respect to items not of Company's manufacture, and subject to the provisions of article 3 (Limitation of liability), Company warrants title to the Product(s) and also warrants that on the date of their shipment to Purchaser, the Products shall be of the kind and quality described herein, merchantable, and free of defects in workmanship and material.
b) If within one (1) year from date of initial operation of any item of the Products, but not more than eighteen (18) months from date of its shipment by Company, any such item is discovered by Purchaser not to be of the kind and quality described herein, or to be defective in workmanship or material and prompt written notification is made to Company, Company shall remedy such non-compliance or defect by (at Company's option) adjustment or repair or replacement of the item or of any affected part of the Product(s). However, Purchaser specifically agrees that it shall assume all responsibility and expense for removal, reinstallation and freight in connection with the foregoing.
c) The foregoing warranty and conditions shall extend to replacement parts furnished by Company hereunder, except that the warranty on such replacement parts shall be limited in scope and expiration to the warranty on the original Product(s). In addition, Company shall have the right of disposal of parts replaced by it.

3) LIMITATION OF LIABILITY - Company's obligations under the warranty provided above shall be further limited as follows:

a) Company does not warrant that any item of Product(s) is fit for any particular purpose nor does it warrant design. Likewise, Company and its suppliers shall have no obligation as to any item which has been improperly stored or handled, or which has not been operated or maintained according to good practice or according to instructions in any manuals, nor shall they be liable for the fault, negligence, want of skill, or wrongful acts of Purchaser, of its employees, or of other contractors or suppliers of Purchaser.
b) The foregoing warrantv shall not apply to any Product(s) which shall have been repaired or altered in any manner whatsoever outside of the Company's factory if, in Company's sole judgement such repair or alteration may have affected the Product(s)' stability, nor to any Product(s) which has been subject to misuse, negligence or accident.
c) The foregoing warranty is granted only and exclusively in favour of the original Purchaser and does not extend, in any manner whatsoever, to subsequent purchasers, customers or users of the Product(s).
d) Company shall not be deemed to have extended any performance warranty, express or implied, which is not in writing and explicitly designated by Company to be its warranty.
e) Notwithstanding anything to the contrary herein contained, the Company does not give any warranty and does not make any representation whatsoever with respect to any item of the Product(s) which is not manufactured by Company. However, Company hereby assigns unto the Purchaser any warranty which is granted by the manufacturer in favour of the Company. In consideration of such assignment, the Purchaser hereby waives and renounces any rights, remedy or claim of whatsoever nature it may have against the Company with respect to any item of the Products which is not manufactured by Company and agrees and undertakes to exercise any right or recourse relating to such items directly against the manufacturer.
f) The limit of Company's warranty being stated as above, Purchaser waives and renounces to any rights, remedy or claim it may have against Company or its suppliers, whether contractual or delictual or under any other legal theory, and whether arising out of warranties, representations, conditions or defects from any cause, for loss of use, revenue or profit, as well as for any incidental or consequential losses or damages, and for claims for damages to Purchaser's customers and clients or to any third party.
g) Notwithstanding anything to the contrary herein contained, the Company's liability with respect to repair or replacement of any part of the Product(s) shall be limited to the value of such part at the time of original sale to the Purchaser and, without limiting the generality of the foregoing, the aggregate cost to Company or liability of Company under the warranty provided under article 2 above shall not, in any event exceed the invoice value of the Product(s) at the time of their sale to the Purchaser. In no event shall the Company be liable for special, indirect or consequential damages.

4) PATENTS - Company hereby agrees to reimburse to Purchaser all costs and damages finally awarded in any suit against Purchaser or its vendees, but only to the extent based upon a finding that the design or construction of the Product(s) as furnished infringes a Canadian patent, provided that Purchaser promptly notifies Company of any charge of such infringement, and Company is given the right at its expense to settle such charge and to defend or control the defense of any suit based upon such charge. This paragraph sets forth Company's sole liability with respect to patents. Notwithstanding the foregoing, the Company shall not have any liability hereunder if the alleged infringement has occurred as a result of the incorporation into any Product of a design or modification requested by the Purchaser.
5) PURCHASER DATA - Timely performance by Company of any of its obligations hereunder including, without limitation, delivery of the Products is contingent upon Purchaser's supplying to Company when needed, all required technical information, including drawing approval, and all required commercial documentation.
6) NUCLEAR - Purchaser represents and warrants that the Product(s) covered by this Contract shall not be used in or in connection with a nuclear facility or application.
7) NO CANCELLATION - Purchaser may not cancel or terminate this Agreement or the sale of any Product hereunder nor request a suspension of manufacture thereof, for any reason whatsoever, except on mutually acceptable terms.
8) DELAYS - If Company suffers delay in performance due to any cause beyond its control, including but not limited to act of God, war, act or failure to act of government, act or omission of Purchaser, fire, flood, strike or labor trouble, sabotage, or delay in obtaining from others suitable services, materials, components, equipment of transportation, the time for the performance of any of Company's obligations hereunder shall be extended by a period of time equal to the period of the delay caused by any of the above mentioned events and its consequences. Company will give to Purchaser notice in writing within a reasonable time after Company becomes aware of such delay.
9) NON-ACCEPTANCE OF DELIVERY BY PURCHASER - Where the Purchaser fails to accept delivery of the Product(s) on the due date, the Company may be entitled, but not obliged, to place such Product(s) in storage for the Purchaser's account and at the Purchaser's risk and expenses. Where the Company determines, in its sole discretion, that the time period required by the Purchaser for the Product(s) to remain in storage is anticipated to be unreasonable or extensive, Company shall be entitled, but not obliged, by notice in writing to Purchaser and without requiring the consent of any court, to terminate the Contract in respect of such items of the Product(s) not delivered by reason of such failure of Purchaser Company shall be further entitled to recover from Purchaser any loss suffered by reason of such failure, plus all direct and indirect costs incurred to the date of termination, including without limitation, costs of storage, reasonable loss of profit and costs of overhead which are properly attributed to undelivered items of the Product(s).
10) DELIVERY AND SHIPMENT - The parties specifically agree that the delivery dates indicated in the Contract are based upon conditions at the factory at the time of issuing this Contract and are subject to revision due to any change in conditions as of the date of the Purchaser's acceptance hereof. For the purposes of the acknowledgment of Contract and any change order, delivery, will be effected in accordance with the delivery schedule provided herein. Company may make partial shipments. Unless otherwise provided, the terms of delivery within Canada and continental U.S.A. shall be FCA Company's (or supplier's, as applicable) plant. All shipping terms per Incoterms 2000. Unless otherwise provided, packing of the Product(s) will be in accordance with Company's normal standards.
11) SPECIAL SHIPPING DEVICES - On shipments to a destination in Canada or continental U.S.A., Company has the right to add to the invoice, as a separately stated addition to the Purchase Price, the value of any special shipping device (oil barrel, reel, tarpaulin, cradle, crib and the like) used to contain or protect the Product(s) while in transit. Except as to oil barrels, if Company's proposal or quotation or other contractual documents stipulate the return of any such device, it shall be returned by Purchaser in good, reusable condition D.D.P. Company's plant within thirty (30) days after receipt by Purchaser. If returned as provided herein, Company will grant Purchaser a credit in the amount invoiced, such credit to be equal to the value of the shipping device so returned. If there is no stipulation as to return of the device, no return is required or allowed and no credit will be granted. Arrangements for return of, and refund for, oil barrels must be made directly by Purchaser with the refiner and the Company shall not have any liability whatsoever in that regard. For purposes of clarity, the provisions of this Section 11 as to special shipping devices shall not apply to any such device shipped outside Canada and continental United States.
12) TITLE AND INSURANCE - Title to the Product(s) and risk of loss or damage shall pass to Purchaser at the designated delivery point, except that a security interest in the Product(s) and proceeds and any replacement shall remain in Company regardless of mode of attachment to realty or other property, until the full price has been paid. Purchaser agrees to do all acts necessary to perfect and maintain said security interest and to protect Company's interest by adequately insuring the Product(s) against loss or damage from any external cause with Company named as insured or co-insured. Notwithstanding the foregoing, if any of the Products are located in the Province of Quebec at the time of the signature of this Contract, there shall be no such security interest on such Products, and title to and ownership of such Product(s) shall not pass to Purchaser at the designated delivery point but shall remain with Company until the full price has been paid, it being understood that risk of loss or damage to such Product(s) shall pass to Purchaser at the designated delivery point and that Purchaser agrees to do all acts necessary to protect Company's interest by adequately insuring the Product(s) against loss or damage from any external cause with Company named as insurer or co-insured. Once the full price is paid, title to and ownership of such Product(s) shall vest in Purchaser without further action being required. Company may require plates or markings to be placed on the Product(s) indicating Company's ownership.
13) QUALITY ASSURANCE - The Product(s) are subject to the standard quality system, quality procedures and inspection requirements of the Company. No additional Purchaser quality requirements will apply unless agreed upon in writing.

TECHNICAL SERVICES

FIELD SERVICE ENGINEER RATES FOR INSPECTION, INSTALLATION, REPAIR, MAINTENANCE, AND OPERATION ADVISORY SERVICES
EFFECTIVE DATE JANUARY 1, 2019
MSEFS120-19– SCHEDULE "A"

In accordance with the price, terms, and conditions specified herein, Metso will make available the services of its personnel for temporary duty in the field to provide **advisory** assistance for: erection of equipment and systems provided by Metso; plant or equipment inspection, troubleshooting, maintenance, and start-up; recommendations on equipment optimization. Availability of qualified personnel is at times subject to prior commitment. Service requests will be processed only upon receipt of a purchase order/written agreement.

Metso fees for the services of its personnel are as follows:

I. FEE: (STANDARD)

	8-HOURS/DAY **DAILY RATE**	REGULAR TIME **HOURLY RATE**	PREMIUM TIME/HOUR **RATE "A"**	**RATE "B"**
A. Service Rate for Domestic & International Service.	$1,776.00	$222.00/Hr	$333.00/Hr	$444.00/Hr

B. The DAILY RATE (8-Hours/Day) will apply for each calendar day or fraction thereof that Metso personnel is absent from that person's principal office on Purchaser's business, including work days and layover/standby days.

C. All travel time will be invoiced at Regular Time Hourly Rate. While at the jobsite, all travel time to and from place of lodging if in excess of 30 minutes one way will be invoiced at Regular Time Hourly Rate.

D. PREMIUM RATES: **Rate "A" Overtime Rate and Rate "B" Sunday/Holiday Time Rate**
Rate "A" (Overtime Rate) will apply for all work time exceeding 8 hours per weekday (other than Sunday) and for all work time on Saturday. Rate "B" (Sunday/Holiday Time Rate) will apply for all work time on Sundays and Holidays. Travel time and layover/standby time are cumulative with work time for purpose of determining overtime. [For safety, the maximum standard service to be provided per employee is 13 hours/day and 84 hours/week.]

E. PREPARATION CHARGES: Time required for assignment and report preparation will be invoiced at Regular Time Hourly Rate.

II. TRAVEL EXPENSES:

A. Purchaser will pay the following travel expenses at cost plus ten percent.
1. Travel expenses, from point of origin to the site of the field work and return.
2. Expenses required for travel preparation (ex: travel visas, medical tests, etc).
3. Private or Company car mileage, at prevailing rate per mile.
4. Rental car and other transportation expenses.
5. Air travel will be economy class.

III. OTHER EXPENSES:

A. $100.00 per day will be invoiced to cover meals, laundry, tips, incidentals and other normal living expenses for each day Metso personnel are away from their home base. If all living expenses, including lodging and local transportation, are provided completely and directly by Purchaser, a fee of $25.00 per day will be made to cover out-of-pocket miscellaneous expenses.

B. Lodging/hotel expenses will be billed at cost plus ten percent.

C. On international assignments, lodging and local travel are to be arranged by Purchaser at Purchaser's expense.

D. Other costs incurred by representatives due to special requests or requirements at the jobsite, will be invoiced at cost plus ten percent.

E. Purchased Services will be invoiced at cost plus twenty percent.

Payments for the services of Metso personnel shall be made in U.S. funds. All rates shown on this form are the prevailing rates as of January 1, 2019 and are subject to change without notice. Fees will be billed at rates prevailing at time field services are rendered. Invoices are due and payable within 30 days. Contact the Services Department for terms of payment for international service.

NOTE: TERMS AND CONDITIONS ATTACHED

Metso Minerals Industries, Inc.
Mining - Grinding and Process, Bulk Materials Handling, and Pyro Processing
2715 Pleasant Valley Road
York, Pa. 17402 USA
Telephone: (717) 843-8671
Fax: (717) 846-5154

Metso Minerals Industries Inc.
Mining - Crushing
20965 Crossroads Circle
Waukesha, WI 53186, USA
Telephone: (262) 717-2500
Fax: (262) 717-2505

TECHNICAL SERVICES
OFFICE TECHNICAL ASSISTANCE SERVICE
SCHEDULE "B"

OFFICE TECHNICAL ASSISTANCE SERVICE BASIC RATES:

Project and Engineering Management	**$175.00 / Hour**
Chief/Senior/Lead Engineers	**$158.00 / Hour**
Engineer	**$142.00 / Hour**
Designers/Drafters	**$117.00 / Hour**
Estimating/Scheduling/Purchasing	**$107.00 / Hour**
Clerical	**$71.00 / Hour**

*** Note: Engineer designation in classifications refers to a minimum of an Engineering degree or equivalent experience. If a Professional Engineer is required, please notify us.**

Rates above cover payroll, overhead and professional fees.

The Schedule "B" Office basic rate is charged: (supported by name and hour log)

- for any time spent at the home office in technical preparation for the assignment;
- for development/preparation of reports or calculations, telephone technical consultation with home office specialists;
- for breakdown assistance by home office specialists to develop procedures, provide technical advice, etc;
- for temporary employees and consultants at the appropriate job classification.

Overtime: Work over 8 hours/day or for Saturdays is to be charged at **1-1/2** times the basic rate. Work on Sundays or Holidays is to be charged at **2** times the basic rate.

Expenses: All expenses including, but not limited to, the following are charged to the customer at cost plus a 10% handling fee: (supported by receipts or expense accounts)

- all report preparation expenses, including drawing reproductions, photographs, computer time, etc.

Notes: The following notes, along with the Terms stated on the reverse side, govern any work performed:

- All rates and expenses are to be paid in U.S. dollars and are exclusive of any sales, use, excise, or other taxes, duties, or tariffs.
- All service work is governed by the Standard Terms and Conditions stated on the reverse side, unless specifically excepted.
- Seller has the option to invoice the Buyer every two (2) weeks for work completed during the course of the assignment.

Metso Minerals Industries, Inc.
Mining - Grinding and Process, Bulk Materials Handling, and Pyro Processing
2715 Pleasant Valley Road
York, Pa. 17402 USA
Telephone: (717) 843-8671
Fax: (717) 846-5154

Metso Minerals Industries Inc.
Mining - Crushing
20965 Crossroads Circle
Waukesha, WI 53186, USA
Telephone: (262) 717-2500
Fax: (262) 717-2505

TERMS AND CONDITIONS OF SERVICE

1. **TAXES**
The fees and charges are exclusive of any federal, state or local sales, use, excise, income or other taxes, duties, or tariffs which may now or hereafter be applicable to, measured by, or imposed upon the services performed in connection with this transaction. Such taxes are for the account of Purchaser, and Purchaser agrees to pay or reimburse, in addition to the Service charges set forth herein, any taxes which Metso Minerals, its contractors, or suppliers, are required by law to collect or pay.

2. **PURCHASER'S RESPONSIBILITIES**
It is understood Purchaser will furnish each Metso Minerals employee a safe place to work and will furnish and assume responsibility for all labor, materials, equipment, utilities services, and tools necessary to perform the work. Equipment or property of Purchaser with respect to which services are performed by Metso Minerals shall at all times remain in the care, custody and control of Purchaser. Labor provided by the Purchaser shall be solely under Purchaser's control and supervision.

3. **DELAYS IN WORK**
If the work of Metso Minerals employee is postponed or suspended by Purchaser, or is delayed or does not proceed with reasonable dispatch, due to no fault of Metso Minerals, Metso Minerals may withdraw Metso Minerals personnel and return to the job when needed and available, and any additional costs (including travel time and expenses) caused by this delay will be an additional charge to the Purchaser.

4. **TIME SHEETS**
Metso Minerals employees will present Purchaser at the end of each week, or at the completion of the job if less than one week, with their time sheets on which will be indicated the number of hours spent on this work. Purchaser's signature on the time sheets signifies approval of the time spent on this work.

5. **LIMITED WARRANTY AND REMEDY**
Metso Minerals warrants that the field services performed by it will be competent and that any recommendations of its Representative shall reflect the best standards of the industry. Company also warrants that any specialized tools, equipment, and instructions for the use of which a charge is made to the Purchaser by Company shall be in operable condition.

THE FOREGOING WARRANTY IS EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES.

If prompt written notice of a breach of the foregoing warranty is given to the Company within one (1) year from the date of completion of the work, Company agrees to remedy such breach by furnishing field services or specialized tools, equipment and instruments to the same extent as for this contract, or at Metso Minerals' sole option, to refund the amount paid on this contract by Purchaser, as Purchaser's sole and exclusive remedy. Company assumes no responsibility with respect to the suitability of the Purchaser's equipment or with respect to any latent defects in the same, nor does the Company warrant the success of repair or rehabilitative work performed on such equipment.

6. **LIMITATION OF LIABILITY**
A) Metso Minerals shall have no liability for any acts, errors, omissions, or delays of or caused by Purchaser or any employee, independent contractor, or agent employed by Purchaser.

B) In no event shall Metso Minerals or its subcontractors, if any, be liable for any consequential, incidental, indirect, special, or punitive damages arising out of the performance of this contract, including, but not limited to, loss of good will, lost profits or revenue, delay in completion of the installation, shutdown or nonoperation, increased expense of operation of equipment, claims of Purchaser or its customers for loss of service, use or interruption, and whether based in contract, warranty, tort, negligence, strict liability, indemnity, or otherwise.

C) In any case, Metso Minerals' maximum liability for any claim arising out of this agreement or the work performed hereunder shall not exceed the amount paid by the purchaser for field services pursuant to this contract.

7. **INSURANCE AND INDEMNITY**
Metso Minerals will carry Worker's Compensation insurance to cover its Representative and will require similar coverage from its subcontractors while on the assignment for the Purchaser and will maintain General Liability insurance in reasonable amounts to cover the liability arising from their activities. Metso Minerals shall be liable for loss or damage to equipment or property of the Purchaser only if and to the extent caused by Metso Minerals' negligence or intentional misconduct and only if and to the extent such damage or loss is not covered by the Purchaser's insurance. Metso Minerals agrees to defend, indemnify, and hold Purchaser harmless against all losses, damages, liabilities, claims, demands suits, or causes of action, including legal costs, attorney's fees, and expenses resulting from personal injury (including death), or damage to the property of third parties to the extent arising from Metso Minerals' negligence in the performance of the work.

8. **TERMS OF PAYMENT**
A) Unless otherwise explicitly written in this contract, terms of payment are net thirty days following completion of the services or issuance of an invoice therefor, whichever is earlier, for domestic (U.S.A. and Canada) assignments and by wire transfer of U.S. funds in advance for foreign assignments. If any payment is not made within the specified time, interest will be charged at the maximum legal rate in the state where services were performed, with the interest computed and due monthly. Metso Minerals may moreover at any time take such legal actions as may be available to collect amounts due. Metso Minerals may discontinue its services under this contract until all amounts due have been paid.

B) In the event of a dispute between the parties regarding an invoice, Purchaser shall make full payment of the invoice within the prescribed time, and adjustments will be made as soon as practicable after resolution of the dispute.

9. **ACCEPTANCE/MODIFICATION**
The provisions set forth herein embody the parties' complete understanding with respect to the matters set forth herein and no modification of such rates, terms, or conditions shall be binding on Metso Minerals unless in writing and executed by the Manager, Field Services, Metso Minerals. By requesting that Metso Minerals dispatch its personnel and/or by directing Metso Minerals personnel to commence Servicework, Purchaser acknowledges its acceptance of, and intent to be bound to these Terms and Conditions of Service and Field Service Rates. The applicability of this paragraph is an express condition to any contact between the parties.

10. **DISPUTE RESOLUTION**
Any controversy or claim arising out of or relating to this contract, or the breach thereof, shall be settled in Milwaukee, Wisconsin, U.S.A. by arbitration in accordance with the Construction Industry Arbitration Rules of the American Arbitration Association, and judgment upon the award rendered by the Arbitrator(s) may be entered in any Court having jurisdiction thereof.

11. **SEVERABILITY**
If any of the foregoing Terms and Conditions of Service, or the application thereof to any party or circumstance, shall be held invalid, the remaining terms and conditions, or the application thereof, shall not be affected thereby.

12. **GOVERNING LAW**
The interpretation of this contract shall be governed by the laws of the State of Delaware, U.S.A

Metso Minerals Industries, Inc.
Mining - Grinding and Process, Bulk Materials Handling, and Pyro Processing
2715 Pleasant Valley Road
York, Pa. 17402 USA
Telephone: (717) 843-8671
Fax: (717) 846-5154

Metso Minerals Industries Inc.
Mining - Crushing
20965 Crossroads Circle
Waukesha, WI 53186, USA
Telephone: (262) 717-2500
Fax: (262) 717-2505

14) TERMS OF PAYMENT

a) **Payment terms.** The purchase price (herein called the "Purchase Price") for the Products shall be the aggregate amount indicated as such in the Contract and shall be payable in accordance with the payment schedule provided therein. Unless otherwise stated, all payments shall be made in Canadian dollars. Where applicable, payments shall become due upon notification to the Purchaser by the Company that completion of a stage of production of the Product(s), as provided by the Company in the Contract or otherwise, has been achieved.

b) **Purchaser's Failure to Accept Delivery**. For the purposes of any stage dependent on delivery to the Purchaser, if Purchaser fails to accept delivery on the due date, the Purchaser shall nevertheless make payment as if the Product(s) had been delivered on the due date as provided in the Contract, or failing that on the date when the Product(s) were ready for delivery by the Company.

c) **Interest on Late Payment**. Any portion of the Purchase Price or any other amount due by the Purchaser hereunder which remains unpaid on its due date shall, without prejudice to the Company's right to immediate payment, bear interest at the rate of 1.5% per month (18% annual percentage rate). Interest shall accrue and be calculated on each statement from the due date of payment. If at any time in Company's sole judgment, Purchaser may be or may become unable or unwilling to meet the terms specified or where the delivery of the Product(s) is outside Canada or the continental U.S.A., Company may require satisfactory assurances for full or partial payment as a condition to commencing or continuing manufacture or making shipment and may, if shipment has been made, recover the Product(s) from the carrier pending receipt of such assurances.

d) **Letter of Credit**. The following provisions shall apply in cases where the Company has agreed (as may be indicted in the Contract) that payments of the Purchase Price be made against an Irrevocable Letter of Credit confirmed by a Canadian chartered bank. In such case, the Letter of Credit shall be issued within forty-five (45) days from the date of issuance of the Contract and shall remain valid for a period extending until ninety (90) days after the date of final delivery as set forth in the Contract. It is further agreed that all costs pertaining to obtaining the Letter of Credit, as well as any necessary renewal or extensions shall be entirely assumed by the Purchaser, to the Company's entire exoneration. Company will not commence any work until it has received an original, valid Letter of Credit fully in force and effect, the terms and conditions whereof have been mutually agreed upon between both parties and are entirely satisfactory to the Company.

15) TAXES - Unless an acceptable exemption certificate is furnished, the Purchaser shall be entirely responsible and shall pay any applicable duties, goods and services, sales, use, excise or similar taxes (herein collectively the "Taxes") applicable to the sale or use of the Products. The aggregate amount of Taxes will be indicated as a separate amount on the invoice and will be added to the final quoted Purchase Price.

16) COMPLIANCE WITH LAWS - Company will comply with all laws applicable in the jurisdiction where it has its plant and relating to the manufacture or sale of the Product(s). Compliance with all applicable laws pertaining to the operation, maintenance, storage and/or use of the Product(s) is the sole responsibility of Purchaser, including without limitation, all laws relating to health and safety. Furthermore, Purchaser shall be entirely responsible and shall assume any and all obligations of the Company pertaining to the manufacture and sales of the Product(s), arising under the laws of any jurisdiction where the Products may be shipped or used, if different from the location of the Company's plant.

17) CHANGES - The Purchaser shall and hereby undertakes to indemnify the Company for any costs, expenses and damages incurred as a result of the Purchaser changing the design or construction of the Product(s) or otherwise delaying or interrupting the progress of the work. Where applicable, Company will issue a credit for any reduced costs which results directly from any such change requested by the Purchaser. All changes required by Purchaser shall be documented by a revised Contract to be issued by the Company reflecting among others the change in the Purchase Price of the Product(s), any change in the delivery date, etc. Company shall not be required to commence or continue production until the issue and acceptance of the revised Contract. Company reserves the right to make changes subject to Purchaser's approval in design or material which in Company's judgment constitutes an improvement in the Product(s).

18) USE OF DRAWINGS AND SPECIFICATION – Any drawings or technical documents intended for use in the construction of the Product(s) or any part thereof and submitted to Purchaser prior or subsequent to the issuance of the Contract, remain Company's exclusive property. They may not, without Company's consent, be utilized by Purchaser or copied, reproduced, transmitted or communicated to a third party. Company shall, if required by Purchaser, furnish to Purchaser general arrangement drawings in sufficient detail to enable Purchaser to carry out the erection, commissioning, operation, maintenance and running repairs of all parts of the Product(s).

19) GENERAL –

a) This Agreement shall be governed and construed in accordance with the laws of the Province where this Contract is signed.

b) None of the parties hereto may assign its rights and obligations to a third party without written consent of both parties.

c) The parties hereby specifically exclude the provisions of the 1980 U.N. Convention on Contracts for the International Sale of Goods.

d) Purchaser will promptly execute and deliver to the Company, at its expense, such further documentation and take such further actions as Company may request in order to more effectively carry out the interest and purpose hereof, including all measures required to register this Contract and to maintain such registration, where required.

e) The parties acknowledge that they have required that this Agreement be drawn up in the English language. Les parties reconnaissent avoir exigé la rédaction en anglais du présent contrat de vente. In the event of a conflict between the English and other language versions of this Agreement, the English version shall prevail.

PURCHASER'S ACCEPTANCE

The foregoing is hereby accepted and signed
in the Province of _____.

_____
(Name of Purchaser)
By: _____

Title: _____

Date: _____

METSO MINERALS CANADA INC.

By: _____

Title: _____

Date: _____

March 20, 2019

Montréal
Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées
12001, boul. Maurice-Duplessis
Montréal (Québec), H1C 1V3

Attention: Mr. Michel Shooner, MBA

Subject: Letter of Exclusivity

Dear Mr. Shooner,

This letter serves to confirm that Metso Minerals Canada Inc. is the original equipment manufacturer (OEM) and the sole source in Canada for new DW-8 Mixer Conditioners, for which one has recently quoted to the City of Montreal in proposal SBA-523244.

Please do not hesitate to contact us should you have any questions regarding this subject.

Best Regards,

Wayne White

Wayne White, ing./Eng.
Directeur régional soutien aux ventes/Sales Support Regional Manager
LCS/ESS - Quebec, Maritimes & Labrador
Metso Minerals Canada Inc.
795 George V
Lachine, QC H8S 2R9

Tel.: 514-485-4172
Cell: 514-217-7951
Fax: 514-485-4210

CC: Mike Lesyk – Metso Minerals Canada Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Metso Minerals Canada, inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8, pour une somme maximale de 192 538,67 $, taxes incluses. (Contrat : 173 216,97 $ CA [112 430 USD plus taxes], contingences : 17 321,70 $ et frais incidents 2 000 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193438003 InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1194753002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses, conformément à la proposition d'affaires en date du 29 mars 2019;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 11:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194753002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a lancé un programme de remise en service du réservoir Rosemont afin d'améliorer la résilience du réseau de distribution d'eau potable. Ce programme découle d'un rapport de faisabilité, commandé en octobre 2011, sur la remise en service du réservoir Rosemont. Une étude réalisée par les ingénieurs hydrauliciens de la DEP, en juillet 2012, a détaillé les avantages de sa remise en service, de sa faisabilité technique et de l'opération future de l'installation.
Le réservoir d'eau potable Rosemont est localisé dans le parc Étienne-Desmarteau, situé dans le quadrilatère formé par les rues Beaubien Est, de Bellechasse, 16e Avenue et 20e Avenue, à Montréal.

Les objectifs identifiés de la remise en service du réservoir Rosemont sont les suivants :

- augmenter la réserve d'eau potable de la Ville de Montréal (Ville) de 40 %;
- diminuer le risque de manque d'eau potable en période de haute consommation;
- établir le bouclage du réseau avec le nord de la Ville;
- permettre de réaliser les travaux majeurs requis au réservoir McTavish.

Le présent dossier fait partie intégrante du projet de construction de la nouvelle station de

pompage Rosemont situé au 6405 16e Avenue dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

Dans le cadre du contrat pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont, des frais incidents de 3 536 567,50 $, taxes incluses, ont été autorisés afin de couvrir entre autre les coûts associés aux utilités publiques. Ces travaux doivent être effectués par Hydro -Québec à titre de fournisseur unique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0362 - 24 août 2017 - Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont - Contrat R-2012-03 - Dépense totale de 62 479 359,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10220 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV d'Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e Avenue entre Beaubien et Bellechasse. Ce massif doit être renforcé en vue du passage, sous ledit massif, de conduites d'aqueduc principales de 900 et de 1200 mm de diamètre. Le massif existant n'a pas été conçu de façon à permettre des travaux de passage de conduites sous ce massif, c'est pourquoi, celui -ci doit être renforcé pour permettre son soutènement adéquat.
Les travaux de renforcement du massif sont préalables aux travaux d'aqueduc prévus par la Ville sous le massif du réseau à 120kV.

Les travaux consistent à renforcer l'enrobage de béton du massif à 4 endroits et seront réalisés en deux phases.

Lors de chacune de ces phases, Hydro-Québec procédera à :

- la mise hors tension de la ligne;
- la préparation des surfaces de béton et des conduites;
- au soutien des conduites;
- au coffrage et bétonnage des conduites;
- à la remise en service de la ligne.

JUSTIFICATION

Hydro-Québec est la seule organisation à intervenir sur le réseau électrique au Québec; l'estimation finale des coûts est effectuée par cette dernière puis transmise au demandeur pour approbation et signature sous forme d'entente préalable aux travaux (voir lettre d'acceptation en pièce jointe).
À la suite de l'approbation de la dépense par la Ville, Hydro-Québec procédera à l'exécution de ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux estimé par Hydro-Québec est de 254 978,87 $, taxes incluses (voir la proposition d'affaires en pièce jointe).
La dépense de 254 978,87 $, taxes incluses, représente un coût net de 232 829,70 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur*

l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les crédits requis pour financer la dépense proviennent des incidences du contrat accordé à Pomerleau Inc. par la résolution CG17 0362 du 24 août 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis afin de permettre la poursuite du projet de construction de la nouvelle station de pompage Rosemont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2019
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : juillet 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-04

Denis COCHRANE
Ingénieur

Tél : 514 872-4940
Télécop. : 514 872-2898

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. :

Jean-Christophe DAMÉ, ing.
Chef de section
Tél.: 514 872-4638

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-12

Hydro Québec
TransÉnergie

Une division d'Hydro-Québec

333, boul Jean-Paul Hogue
St-Jérôme, QC
J7Z 6Y3 - Étage 2

Tél. : 450-565-2210 poste 7293
Courriel: lefebvre.pascal@hydro.qc.ca

Montréal, le 29 mars 2019

Ville de Montréal
Division Infrastructures usines et réservoirs
Direction de l'eau potable
A/S Monsieur Jean-Christophe Dame

Objet : Proposition d'affaires pour le renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse à Montréal.

Monsieur Dame,

Il nous fait plaisir de vous proposer l'entente de services ci-dessous.

1. Description de l'offre de services

Le présent document présente l'offre de service de Hydro-Québec TransÉnergie (ci-après appelé «**HQT**») à la Ville de Montréal, Direction de l'eau potable (ci-après appelée «le **Client**») pour :

Les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de **HQT** sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse à Montréal. Ces travaux sont préalables aux travaux d'aqueduc prévus par le **Client** sous le massif du réseau à 120kV.

Les travaux consistent à renforcer l'enrobage de béton du massif à 4 endroits et seront réalisé en deux phases.
Lors de chacune de ces phases, nous procéderons à :

- Prendre un retrait sur la ligne (mise hors tension);
- Préparer les surfaces de béton et des conduites;
- Soutenir les conduites;
- Coffrer et bétonner les conduites;
- Remettre la ligne en service.

2. Responsabilités du Client

Les travaux suivants sont sous la responsabilité du **Client**:

- Excaver et dégager le massif aux endroits nécessaires à l'exécution des travaux par **HQT**, ces travaux du **Client** étant sous la surveillance de **HQT**;
- Disposer des rebus d'excavation;
- Réaliser l'ingénierie du soutènement;
- Construire le soutènement du massif de **HQT**;
- Remblayer (Pomerleau) puis retirer le soutènement;
- Paver la rue.

3. Exigences techniques de TransÉnergie

Les travaux seront réalisés hors tension selon les normes d'entretien technique de **HQT.**

4. Échéancier

Les travaux seront réalisés en deux phases lors de mises hors tension du réseau planifiées dans les semaines :

- du 22 avril 2019 (7 jours) puis
- du 15 juillet 2019 (7 jours).

Le **Client** devra préalablement signer la présente entente et fournir la preuve à **HQT** de l'inscription du projet au budget municipal.

5. Droit d'accès et habilitation

Le **Client** déclare avoir les droits d'accès des équipements requis. Il doit informer **HQT** des moyens d'accès et des modalités, telles qu'une habilitation, selon le cas.

6. Prix global de l'entente

6.1 Renforcement du massif souterrain:

Main-d'œuvre TE	**7 jours X 2 hommes X 7,15 heures/jour @ 178$ / heure X 2 phases**	**35 635,60 $**
Travaux civils par Entrepreneur externe		**150 884,14 $**
Frais d'administration Entrepreneur et inspecteur	**10%**	**15 088,41 $**
Imprévus	**10%**	**20 160,82 $**
Total avant taxes		**221 768,97 $**
TPS & TVQ		**33 209,90 $**
Prix total		**254 978,87 $**

Le coût est estimé à **221 768,97 $** plus les taxes de vente applicables au Québec (TPS et TVQ) soit un total de **254 978,87 $**. Les coûts spécifiés dans la présente proposition d'affaires correspondent à des estimations, fournissant ainsi un budget pour la réalisation des travaux de **HQT**.
À la fin du projet, la facturation des coûts réels encourus par **HQT** sera effectuée selon le calcul de contribution autorisé par la Régie de l'Énergie. Les coûts réels seront comptabilisés et résumés dans la facture finale.
Le **Client** s'engage à payer la somme totale des coûts réels sur présentation d'une facture.

7 Acheminement de la facture

Si l'adresse de facturation diffère de celle indiquée ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir compléter le tableau suivant :

Nom de la compagnie	
Adresse, No étage	
Ville et Province	
Personne responsable	
No. de téléphone	

8 Termes de paiement

À la fin des travaux, la facture finale pour les coûts réels des services rendus sera payable dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. À l'échéance de ce délai, un taux d'intérêt fixé en application de l'article 28 de la Loi du Ministère du Revenu du Québec et conformément aux articles 1617 et 1619 du Code Civil du Québec, sera chargé.

Le paiement doit être fait à l'ordre de Hydro-Québec, en dollars canadiens et envoyé à :

Hydro- Québec- Obtention des revenus autres
Case postale 2020
Trois-Rivières, Québec, G9A 5M6

9 Caractères confidentiels

HQT s'engage à ne pas divulguer les informations, données techniques, documents ou plans sur support papier, informatique ou autre qui lui ont été communiqués par le **Client** ou un de ses représentants à l'occasion de l'exécution du Contrat, à moins qu'une telle divulgation ne soit nécessaire à sa réalisation et que **HQT** en aie eu l'autorisation au préalable expressément par le **Client**.

10 Durée de la validité de l'offre

Cette proposition est valide jusqu'au 25 avril 2019.

11 Responsabilité

Le **Client** est responsable de tout dommage subi par **HQT** et ses sous-traitants, résultant de la faute, négligence et omission du **Client** et ses sous-traitants lors de l'exécution des travaux prévus à la présente Offre de services. Le **Client** s'engage à indemniser et prendre fait et cause pour **HQT** et ses sous-traitants dans toute réclamation ou poursuite judiciaire découlant de tels dommages. L'utilisation déficiente par le **Client** ou de ses sous-traitants de leurs équipements et le non-respect d'une directive ou recommandation de **HQT** ou de ses sous-traitants sont réputés être une faute du **Client** pour les fins de l'interprétation du présent article.

HQT n'est pas responsable à l'égard du **Client** et ses sous-traitants pour perte de profits, perte d'opportunité ou perte de revenus suite à un déclenchement ou à un bris d'équipement durant ou suite aux travaux réalisés par **HQT**, ni pour quelque dommage indirect que ce soit.

12. Force majeure

Aucune des parties au présent Contrat ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat lorsque telle exécution est empêchée par suite de force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur aux parties, que celles-ci ne pouvaient prévoir, auquel elles ne pouvaient pas résister et qui a rendu impossible l'exécution de l'obligation.

Tout délai accordé à une partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette partie a été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

Pendant la période où il est dans l'incapacité d'exécuter ses prestations à la suite d'un cas de force majeure, **HQT** continuera à être rémunéré conformément aux termes du présent Contrat et doit être remboursé, dans une limite raisonnable, des frais supplémentaires qu'il a encourus pendant ladite période aux fins de l'exécution de ses prestations et de leur reprise à la fin de ladite période.

13. Loi régissant le contrat et la langue

Le contrat sera soumis aux lois de la province du Québec et la langue du Contrat sera le français. Tout litige découlant de la présente Offre de services sera soumis à la cour compétente dans le district de Montréal.

14. Acceptation de l'offre

Veuillez nous retourner ce document signé ainsi que la preuve de l'inscription du projet au budget municipal, par télécopieur au (514) 879-4784 adressé au soussigné.

Acceptation de la proposition aux conditions et termes mentionnés à la présente, en foi de quoi, la Ville de Montréal paiera TransÉnergie pour les services rendus.

Madame Véronique Côté Chef Expertise et soutien Lignes, civil et emprise **TransÉnergie** Tél. : 514 879-4100, poste 5788 Courriel : cote.veronique@hydro.qc.ca Date :	**Monsieur Jean-Christophe Dame** TITRE **Service de l'eau** Tél.: 514 209-4136 Courriel : jean-christophe.dame@ville.montreal.qc.ca Date :

L'entente de services entre en vigueur à la signature du présent document et prendra fin lorsque, conformément à ses dispositions ou à toute entente subséquente, les prestations auront été exécutées et le règlement de la rémunération et des dépenses remboursables à TransÉnergie aura été effectué.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194753002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue entre Beaubien et Bellechasse dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1194753002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197100002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (Résolution CG15 0710) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49$ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses

d'autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses ;

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
2. d'autoriser l'utilisation de 300 000$, avant taxes, prévu originalement pour les dépenses admissibles dans le contrat aux fins de paiement de prestations supplémentaires.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-14 11:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197100002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (Résolution CG15 0710) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49$ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 novembre 2015, le conseil d'agglomération accordait un contrat à la firme Hatch Mott MacDonald ltée, maintenant nommée Hatch Corporation (Hatch), pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux pour le projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater. La durée du contrat de services professionnels devait être d'environ trois (3) ans incluant une surveillance des travaux de construction d'une durée maximale de seize (16) mois.
Cependant, l'envergure des travaux a augmenté par rapport aux études d'avant-projet, notamment en ce qui a trait à la complexité du bâtiment de service. De même, la durée des travaux de construction est passée de douze (12) mois initialement prévus à trente (30) mois, selon les plus récentes évaluations. Enfin, les modifications requises au bâtiment de service et le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux architecturaux du bâtiment entraînent des prestations supplémentaires.

Ainsi, des services d'ingénierie additionnels de surveillance sont requis pour compléter le mandat.

L'option de retourner en appel d'offres pour les services professionnels ne peut être retenue étant donné le grand degré de complexité du projet, la conception réalisée entièrement par Hatch, la quantité d'information qu'il faut maîtriser pour assurer des prestations de qualité,

la nécessaire continuité dans les prestations de surveillance et les enjeux stratégiques de qualité d'un tel ouvrage visant à sécuriser l'alimentation en eau brute de la principale usine de production d'eau potable de la Ville de Montréal (Ville).

Le degré d'avancement du chantier de construction est d'environ 80 % et les principaux travaux restants se concentrent autour du bâtiment de service de la nouvelle prise d'eau et du bétonnage des puits d'accès au tunnel.

Le présent dossier décisionnel vise à régulariser les prestations supplémentaires d'assistance technique durant les travaux (surveillance bureau) et de surveillance en résidence de la firme Hatch déjà réalisées et à venir jusqu'à la fin des travaux. Les montants de l'augmentation recommandée de la valeur du contrat sont détaillés plus loin dans le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0710 – 26 novembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à Hatch pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses.
Ces crédits additionnels sont requis afin de terminer, entre autres, les services suivants :

· La surveillance bureau pour une période supplémentaire de quinze (15) mois, d'octobre 2018 à décembre 2019 inclusivement;
· La surveillance en résidence pour une période supplémentaire de douze (12) mois, d'octobre 2018 à septembre 2019 inclusivement.

Il est important de noter que, dans le contrat initial, une somme de 144 827,50 $ est remboursée par l'assurance pour les services professionnels déjà payés découlant de l'inondation le 12 novembre 2017 du site en aval des travaux, soit le canal de raccordement à l'usine Atwater.

Enfin, une somme de 454 406,25 $ qui était prévue pour des dépenses admissibles dans le contrat initial, ne sera pas utilisée complètement. Le présent dossier vise aussi à autoriser l'utilisation de ces 300 000,00 $ aux fins de paiement de prestations supplémentaires, ce qui diminue également le montant de l'augmentation du contrat. La dépense additionnelle demandée au présent dossier décisionnel considère l'utilisation des 300 000$.

JUSTIFICATION

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation de la valeur du contrat.
Premièrement, l'envergure des travaux a augmenté par rapport aux études d'avant-projet réalisées avant le lancement de l'appel d'offres qui a retenu les services de Hatch.

L’augmentation du contrat est due à la complexité accrue des travaux de la nouvelle prise d’eau, tant au niveau du procédé qu’au niveau architectural du bâtiment de service, le tout afin de répondre aux attentes des autorités compétentes (arrondissement, Régie du bâtiment du Québec, etc).

Deuxièmement, la durée des travaux de construction est passée de douze à seize (16) mois maximum, à trente (30) mois, selon les présentes estimations. Ce dépassement de l’échéancier de réalisation fait l’objet d’un dossier en discussion entre la Ville, son représentant Hatch, et l’entrepreneur CRT. Les raisons du non accomplissement des ouvrages dans les temps impartis sont complexes et encore à l’étude. L’inondation le 12 novembre 2017 du site aval des travaux, soit le canal de raccordement à l’usine Atwater, a notamment complexifié la situation.

Troisièmement, la reprise de l’appel d’offres pour la réalisation des travaux d’architecture du bâtiment de service de la nouvelle prise d’eau entraîne, elle aussi, des prestations et des délais supplémentaires de surveillance.

Confier la surveillance à une autre firme entraînerait des coûts importants pour la prise de connaissance du dossier, et il serait nécessaire d’arrêter les travaux de construction pendant la période sans services de surveillance. Nous recommandons donc de modifier le contrat de Hatch et d'autoriser une dépense additionnelle pour la surveillance des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle prévue pour compléter le mandat s'établit à 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses.
Cette dépense représente un coût net de 742 819,95 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 616 540,56 $ dans le cadre d'une entente provinciale de financement du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et l'emprunt net de 126 279,39 $ est à la charge des contribuables de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas majorer ce contrat ou de retarder la réalisation empêcherait l'accomplissement des travaux du contrat CA-2016 de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater. Ainsi, la sécurisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater ne pourrait pas être complétée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la surveillance prévue pour fin décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Coordonateur de projet

Tél : 514-868-5084
Télécop. : 514-872-2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197100002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (Résolution CG15 0710) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49$ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

FICHIERS JOINTS

Hatch Corporation_Convention modification no 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
9 AVR. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE MODIFICATION NUMÉRO 1
(Convention initiale approuvée par la Résolution CG15 0710)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **HATCH CORPORATION**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 5, Place Ville Marie, bur. 200, Montréal, Québec, H3B 2G2, agissant et représentée par M. Nicolas Théberge, vice-président sénior, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 892886342RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1022767794

Ci-après appelée le « **Cocontractant** »

tous les signataires ci-après collectivement appelés les « **Parties** »

ATTENDU QUE par sa résolution CG15 0710, la Ville a octroyé au Cocontractant un contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater (ci-après le « **Projet** ») d'une valeur maximale de 4 005 477,49 $ (ci-après la « **Convention initiale** »);

ATTENDU QUE le montant maximal d'honoraires prévu à la Convention doit être augmenté afin de compléter le Projet;

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 8, alinéa 1 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

> « En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatre millions huit cent dix-huit mille neuf cent soixante-deux dollars et dix-huit cents (4 818 962,18 $), couvrant tous les honoraires, les contingences ainsi que toutes les taxes applicables aux services du Contractant. Ce montant est ventilé comme suit :

- un montant maximal de 2 213 779,18 $, incluant les taxes, pour les services payables à prix forfaitaire en vertu de la Convention;
- un montant maximal de 2 276 557,50 $, incluant les taxes, pour les services payables à prix unitaire en vertu de la Convention;
- un montant maximal de 328 625,50 $, incluant les taxes, pour les contingences, incluant les dépenses admissibles, le cas échéant. »

2. Toutes les autres conditions de la Convention initiale demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2019

HATCH CORPORATION

Par : _____
Nicolas Théberge, Vice-président sénior

Cette convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2019 (Résolution CG19).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197100002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (Résolution CG15 0710) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49$ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1197100002_.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable. Bâtiment 0128-101.

Il est recommandé :
1. d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024, moyennant une recette totale de 579 164,67 $, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-04 13:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196025002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable. Bâtiment 0128-101.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) loue plusieurs sites de radio fréquence pour ses besoins opérationnels de radiocommunication. Un de ces sites est " la voûte " située sur le Mont-Royal, appartenant à la Ville de Montréal, où la STM y loue des espaces depuis 1993. Le bail en vigueur viendra à échéance le 31 mars 2019. La STM souhaite exercer son option de renouvellement, pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1er avril 2019 et se terminant le 31 mars 2024, et ce, selon les termes et conditions prévus au renouvellement de bail. Le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont en accord avec cette occupation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0334 - 21 août 2014 - Approbation du bail avec la STM pour une période de cinq ans à compter du 1er avril 2014.
CO95 01031 - 16 mai 1995 - Bail par lequel la Ville accorde à la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville, pour une durée dix-neuf (19) ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la STM un espace locatif situé dans la voûte sur le Mont-Royal à Montréal, pour ses équipements de radiocommunication. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024.

JUSTIFICATION

Le bail viendra à échéance le 31 mars 2019 et il est recommandé de le renouveler, afin de répondre à l'objectif de fournir des services de transport de qualité aux citoyens.
Les activités de la STM dans les installations de la Ville ne causent pas de préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux.

La présente convention pourra être reconduite pour deux (2) autres périodes supplémentaires de (5) ans chacune, sur préavis écrit de la STM à la Ville d'au moins six (6) mois et avec l'approbation des instances municipales. Une option de résiliation permet à chacune des parties de mettre fin au bail sur préavis écrit d'un (1) an à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes anticipées pour cette location (non-taxable) :

	2019 (9 mois)	**2020 (12 mois)**	**2021 (12 mois)**	**2022 (12 mois)**	**2023 (12 mois)**	**2024 (3 mois)**	**Recettes totales (5 ans)**
Recettes totales ($)	83 468,51	112 960,72	115 219,92	117 524,34	119 874,84	30 116,34	**579 164,67 $**

En 2018, les recettes étaient de 109 109,16 $. Le loyer est indexé annuellement de deux pour cent (2 %), à compter du 1er avril 2019. Le loyer annuel est établi en tenant compte du nombre d'équipements tel que décrit à l'annexe au bail.

Les frais d'énergie, la climatisation, une génératrice d'urgence et l'entretien ménager du site sont inclus dans ce loyer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est essentiel aux opérations de la STM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

James CADIEUX, Service des technologies de l'information
Demis NUNES, Service des technologies de l'information
Joel LECLERC, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-04-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-03

Montréal

1ère CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Luc Tremblay, CPA CA, Directeur général, et par Sylvain Joly, Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution portant le numéro CA-2014-084 du conseil d'administration adoptée le 2 avril 2014 et de l'article 11 du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011).

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA CONVENTION DE PROLONGATION QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un bail daté du 21 août 2014, pour un terme de cinq (5) ans, commençant le 1er avril 2014 et se terminant le 31 mars 2019, relatif à des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal (le « **Bail** »), une photocopie duquel est jointe à la présente convention pour faciliter sa référence;

ATTENDU QUE Le Locateur a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement

Locataire	Locateur

au Locataire ;

ATTENDU QUE le Locataire désire exercer la première option de renouvellement prévue à la clause 17 du Bail, laquelle vise une période de cinq (5) ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024, selon les mêmes conditions que le Bail, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule et l'annexe font partie intégrante de la présente convention.

2. DURÉE

La présente Convention de Prolongation du Bail est consentie pour un terme de cinq (5) ans, débutant le 1er avril 2019 et se terminant le 31 mars 2024.

3. LOYER

Le loyer pour ce terme de cinq (5) ans sera établi conformément aux dispositions du Bail.

4. AVIS

Le Locateur modifie son domicile inscrit à la clause 20 :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

5. RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les parties confirment toutes les autres clauses et conditions du Bail, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en triple exemplaire, à Montréal, province de Québec, à la date mentionnée comme suit :

Locataire	Locateur

Le _____e jour du mois de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Nom : _____

Yves Saindon

Le 18 e jour du mois de FEVRIER 2019

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Nom : _____

Luc Tremblay

Nom : _____

Sylvain Joly

Locataire	Locateur

ANNEXE A DE LA CONVENTION

Analyse des revenus de la STM (situation actuelle)

Client	Site	Description	Année de début de facturation	Mois de début de facturation	Fin de la location	Coût mensuel par canal ou baie	Nombre de canaux ou baies	Montant annuel de facturation	Montant mensuel de facturation	Notes
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio trunking 800 Mhz	1993		2014-12-31	750,00 $	12	108 000 $	9 000 $	PASSERA DE 12 BAIES À 6 BAIES
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio trunking 800 Mhz	1993		2014-12-31	750,00 $	3	27 000 $	2 250 $	ÉQUIPEMENT CONSERVÉ (voir tableau 2)
STM	Voûte du Mont-Royal	Contrôleur de site	1993		2014-12-31	750,00 $	1	9 000 $	750 $	ÉQUIPEMENT CONSERVÉ
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio VHF	1993		2014-12-31	750,00 $	1	9 000 $	750 $	ÉQUIPEMENT CONSERVÉ
							TOTAL :	153 000 $	12 750 $	

Analyse des revenus de la STM (ajout d'équipements en vert - nouvelle)

Client	Site	Description	Année de début de facturation	Mois de début de facturation	Fin de la location	Coût mensuel par canal ou baie	Nombre de canaux ou baies	Montant annuel de facturation	Montant mensuel de facturation	Notes
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio trunking 800 Mhz	1993	2014-04-01	2019-03-31	750,00 $	3	27 000 $	2 250 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM	Voûte du Mont-Royal	Contrôleur de site	1993	2014-04-01	2019-03-31	750,00 $	1	9 000 $	750 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM	Voûte du Mont-Royal	Radio VHF	1993	2014-04-01	2019-03-31	750,00 $	1	9 000 $	750 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM (Nouveau)	Voûte du Mont-Royal	Radio trunking 800 Mhz (TDMA)	2014	2014-04-01	2019-03-31	750,00 $	6	54 000 $	4 500 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM (Nouveau)	Voûte du Mont-Royal	Batteries	2014	2014-04-01	2019-03-31	150,00 $	1	1 800 $	150 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
							TOTAL :	100 800 $	8 400 $	

Voûte	**Actuel**	**Nouveau**	**Total**	**loyer mensuel**
Loyer annuel du 1er **avril** 2014 au 31 décembre 2015	153 000 $	55 800 $	208 800 $	17 400 $
Loyer annuel du 1er janvier 2016 au **31 mars 2019**			100 800 $	8 400 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196025002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable. Bâtiment 0128-101.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1196025002_BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	1- Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept (7) ans, à compter du 1er avril 2016 au 31 mars 2023 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes. Bâtiment 0128-107.

Il est recommandé :

1. de ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016;

2. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le mont Royal, pour un terme de sept (7) ans, du 1er avril 2016 au 31 mars 2023, afin de maintenir et d'opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 64 086,36 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-14 13:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196025004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	1- Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept (7) ans, à compter du 1er avril 2016 au 31 mars 2023 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes. Bâtiment 0128-107.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2001, Environnement Canada loue de la Ville de Montréal, un espace locatif dans la voûte qui est située sur le Mont-Royal, pour ses équipements de radiocommunication.
Le bail est échu depuis le 31 mars 2003, mais il a été reconduit automatiquement à chaque année jusqu'au 31 mars 2016. Environnement Canada souhaite poursuivre son occupation dans la voûte afin d'assurer la poursuite de ses activités, le tout selon les termes et conditions prévus au bail. Le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont en accord avec cette occupation. Le retard dans ce dossier s'explique par les longues négociations entre les deux parties.

Conséquemment, il est proposé de ratifier l'entente de location qui a été reconduite tacitement pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016 et d'approuver le bail, et ce, à compter du 1er avril 2016, jusqu'au 31 mars 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0589 - 19 août 2002 - Approbation du bail avec Environnement Canada pour une période de deux ans à compter du 1er avril 2001.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande de ratifier l'entente de location qui a été reconduite tacitement pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016 et d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) un espace locatif dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour ses équipements de radiocommunication, pour une durée de 7 ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2023, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes.

JUSTIFICATION

Le bail initial a été reconduit automatiquement à chaque année jusqu'au 31 mars 2016. Le bail initial est donc venu à échéance le 1er avril 2016 et il est recommandé de le renouveler afin de permettre à Environnement Canada de réaliser sa mission, entre autres en informant la population par l'émission d'alertes météo lorsque requis.
Les activités du locataire dans les installations de la Ville ne causent pas de préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux.

La présente convention pourra être reconduite pour trois (3) périodes supplémentaires de (5) ans chacune, sur préavis écrit du locataire à la Ville, d'au moins six (6) mois et soumise à l'approbation des instances municipales. Une option de résiliation permet à chacune des parties de mettre fin au bail sur préavis écrit de six (6) mois à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes anticipées pour cette location :

	Loyer total (excluant les taxes)
Loyer antérieur 2015 12 mois	7 200,00 $
Loyer 2016 9 mois	6 375,00 $
Loyer 2017 12 mois	8 687,50 $
Loyer 2018 12 mois	8 937,50 $
Loyer 2019 12 mois	9 135,00 $
Loyer 2020 12 mois	9 317,70 $
Loyer 2021 12 mois	9 504,05 $
Loyer 2022 12 mois	9 694,13 $
Loyer 2023 3 mois	2 435,47 $
Total	64 086,36 $

Les frais d'énergie, la climatisation, une génératrice d'urgence et l'entretien ménager du site sont inclus dans ce loyer.

Le loyer est indexé annuellement de deux pour cent (2 %) à compter du 1er avril 2019. Le loyer annuel est établi en tenant compte du nombre d'équipements sur place (un ensemble émetteur opérant en mode simplex, n'ayant pas sa propre antenne) et il est représentatif du loyer marchand pour ce type d'équipement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est important aux opérations d'Environnement Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joel LECLERC, Service des technologies de l'information
Demis NUNES, Service des technologies de l'information
James CADIEUX, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-28

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-04-09

Approuvé le : 2019-04-10

BAIL

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, Canada, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves SAINDON, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Ci-après nommée le «**Locateur**»

ET: **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,** représentée par le ministre de l'Environnement, ayant son adresse au 200, boulevard Sacré-Cœur, 2e étage, Gatineau, province de Québec, K1A 0H3, dûment autorisé par le Règlement concernant les immeubles fédéraux (C.P. 1992-1837 du 27 août 1992), lui-même étant représenté par Mélanie Peris, Directrice, Gestion des biens immobiliers, Direction générale des services ministériels et Finance, aux termes d'une délégation sous seing privé donnée en vertu de l'article 3 de la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux (L.C., 1991, c. 50) en date du dix-septième jour de juin deux mille treize (17/06/2013), copie de cette délégation demeure annexée à titre d'annexe « A » à chacun des originaux des présentes;

Ci-après nommé le «**Locataire**»

Ce bail (ci-après nommé le «**Bail**») est conclu entre le Locateur et le Locataire, lesquels sont ci-après collectivement nommés les «**Parties**».

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT:

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail (ci-après appelé le « Bail initial », concernant des équipements de radiocommunication, dans la voûte du Mont-Royal située au 1100, voie Camillien-Houde à Montréal, pour un terme de deux (2) ans débutant le 1er avril 2001 et se terminant le 31 mars 2003. Le Bail initial a été reconduit automatiquement à chaque année jusqu'au 31 mars 2016.

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont convenu de mettre en place un nouveau Bail, d'une durée de sept (7) ans, avec trois (3) options de renouvellement.

ATTENDU QUE le Locataire a reçu une copie du Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux décrit à l'article 1, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

1. OBJET

LOCATEUR	LOCATAIRE

Le Locateur accorde au Locataire le droit d'utiliser un espace dans la voûte lui appartenant située au 1100, voie Camillien-Houde, sur le Mont-Royal à Montréal, Québec (ci-après nommé les «**Lieux**»), pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication.

Le Locataire prend les Lieux avec tous les droits les grevant ainsi que les ouvrages de quelque nature que ce soit s'y trouvant. Le Locataire devra respecter les droits des tiers rattachés à toutes telles occupations.

Par ailleurs, le Locataire s'engage à respecter toutes les exigences raisonnables du Locateur relativement à l'accès aux Lieux.

2. DROITS DU LOCATAIRE

Le Locateur accorde au Locataire les droits suivants, savoir:

a) Le droit d'exploiter, pour son usage propre, un émetteur opérant en mode simplex opérant dans la bande VHF. Le Locataire n'a aucun contrôleur de site et ne possède aucune antenne (le Locataire multiplex leur transmission sur une antenne existante).

b) Le droit d'utiliser les Lieux pour y loger ses appareils susmentionnés.

c) Le droit pour le personnel d'entretien du Locataire de circuler pour se rendre et de pénétrer dans les Lieux accompagné par un représentant du Locateur. À cette fin, le Locataire devra obtenir tous les permis requis pour circuler en véhicule dans le parc du Mont-Royal. Le Locateur devra émettre tous tels permis dans les meilleurs délais suivant la demande du Locataire. Pour obtenir l'assistance d'un représentant du Locateur, le Locataire devra communiquer avec le Centre d'expertise de radiocommunication au (438) 993-2099.

d) Le droit de faire installer des lignes téléphoniques par la compagnie de téléphone locale. Les lignes téléphoniques doivent se terminer dans les cabinets d'équipement du Locataire.

3. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

a) Assumer les frais d'installation et d'entretien de ses équipements ainsi que tous autres frais encourus du fait de son occupation des Lieux, à l'exception toutefois des frais d'énergie électrique et d'entretien ménager des Lieux, lesquels sont assumés par le Locateur.

b) Fournir les équipements nécessaires au multicouplage d'émission et de réception des appareils de radiocommunication.

c) Fournir les plans et schémas de connexion et d'installation de ses équipements.

d) Fournir les fiches techniques de ses équipements.

e) Permettre au représentant du Locateur de vérifier les travaux effectués par le Locataire.

LOCATEUR	LOCATAIRE

f) Obtenir, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur pour toute modification qu'il voudra apporter à son installation initiale telle qu'approuvée par le Locateur.

g) Garder, en tout temps, les Lieux propres.

h) tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

i) Respecter en tout temps les lois et règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux en vigueur ainsi que les instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant du Locateur.

j) Aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux.

k) Permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans les Lieux, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

4. CONDITIONS D'UTILISATION

a) Le Locateur fournit l'énergie électrique 120/208 volts C.A. 60Hz nominal provenant d'Hydro-Québec et d'une génératrice d'urgence qui lui appartient pour alimenter les appareils situés dans les Lieux qui consomment, au total, un maximum de 600 watts.

b) Le Locateur permet au Locataire de multicoupler son équipement sur l'une des antennes existantes du pylône que le Locateur aura préalablement identifiée.

c) Le Locateur permet au Locataire d'utiliser les supports de câbles existants dans les Lieux.

d) Tout déplacement des installations du Locataire, quelle qu'en soit la cause, est aux frais du Locataire.

e) L'installation des équipements et le raccordement de ceux-ci aux sources d'énergie électrique sont aux frais du Locataire.

f) Le Locataire fournit tous les filtres de couplage d'émission et de réception nécessaires pour raccorder ses appareils à l'antenne.

g) Le Locataire doit s'assurer que la fréquence radio qu'il met en service ne cause pas d'interférence et ne produit pas d'intermodulation aux équipements existants.

LOCATEUR	LOCATAIRE

h) Il est strictement interdit au Locataire de faire quelque réglage que ce soit sur les filtres de couplage des autres usagers et les coûts associés à tous changements de fréquence, si les fréquences d'utilisation sont modifiées, sont aux frais du Locataire.

i) Dans le cas d'interférence avec d'autres systèmes radio présents sur le site, le Locataire doit établir lui-même, à ses frais, que toute telle interférence n'est pas causée par son appareillage.

j) S'il est établi que l'appareillage du Locataire cause de l'interférence avec d'autres systèmes radio présents sur le site et qu'il devient nécessaire d'ajouter des circulateurs, filtres ou autres accessoires pour le couplage des appareils du Locataire, ce dernier doit les fournir et les installer à ses frais.

k) À l'occasion de l'installation ou de l'entretien de ses équipements, le Locataire doit, avant d'ouvrir le circuit d'antenne pour y raccorder ses équipements, s'assurer de ne pas interrompre des communications prioritaires des autres usagers.

l) En cas d'urgence, le Locataire doit fournir l'accès à son équipement.

m) Le Locateur assume tous les coûts d'entretien ménager des Lieux.

n) Le Locateur assume la climatisation des Lieux ainsi que tous les frais d'entretien des équipements de climatisation.

o) Lors de la première installation, le Locateur fournira, à ses frais, l'assistance d'un représentant technique pour indiquer au Locataire l'emplacement des équipements et des raccordements.

p) Le Locataire doit soumettre une demande de licence radio auprès d'Industrie Canada afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter ses équipements sur les Lieux. Le Locataire doit également payer le coût annuel de la licence radio payable à Industrie Canada.

5. CONDUITE RÉPRÉHENSIBLE

a) Lorsque l'utilisation des Lieux est partagée avec d'autres utilisateurs, le personnel du Locataire y ayant accès doit avoir une conduite irréprochable.

b) Si des mésententes surviennent entre les usagers ou que des plaintes parviennent au Locateur faisant état de conduite répréhensible, le Locateur pourra exiger qu'une tierce personne indépendante, désignée par elle, accompagne le personnel de certains usagers ou de tous les usagers à l'occasion d'installations ou de visites d'entretien. Si le Locataire est ainsi accompagné, il devra assumer les frais occasionnés.

c) Nonobstant le paragraphe b) ci-dessus, si le personnel du Locataire a une conduite répréhensible sur les Lieux, alors le Locateur, sous réserve de tous ses autres droits et recours et après avoir donné au Locataire la possibilité de corriger la situation, pourra à son entière discrétion résilier le présent Bail sur simple préavis écrit de trente (30) jours à cet effet expédié

LOCATEUR	LOCATAIRE

au Locataire.

6. MULTICOUPLAGE

Le Locateur se réserve le droit de modifier les équipements de multicouplage des systèmes de radiocommunication installés sur l'emplacement dont elle est propriétaire. Le multicouplage utilisé respectera cependant toutes les règles techniques qui ont cours en radiocommunication et sera appliqué après consultation avec les usagers.

7. LOYER

Ce Bail est consenti en considération des loyers suivants, payables en dollars canadiens, lesquels sont établis en fonction des équipements du Locataire et du tarif fixé par le Locateur.

Ainsi, pour les périodes du :

- 1er avril 2016 au 31 mars 2017, le loyer annuel sera de HUIT MILLE CINQ CENT DOLLARS (8 500,00 $), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ ;

- 1er avril 2017 au 31 mars 2018, le loyer annuel sera de HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (8 750,00 $), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ ;

- 1er avril 2018 au 31 mars 2019, le loyer annuel sera de NEUF MILLE DOLLARS (9 000,00 $), auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ ;

Afin de ratifier l'occupation, une somme totale sera donc payable par un (1) seul et unique versement de VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (26 250,00 $), à laquelle s'ajoutent la TPS et la TVQ et devra être acquittée au plus tard le 1er juillet 2019.

Pendant la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2023, chaque premier (1er) jour du mois d'avril suivant la fin de la période mentionnée ci-dessus, le loyer indiqué sera majoré de DEUX POUR CENT (2,00%).

À compter du 1er avril 2019, le loyer annuel sera payable par versements mensuels, égaux et consécutifs, à l'avance le premier (1er) jour de chaque mois, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ. Ainsi, au 1er avril 2019, le loyer annuel est de NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT DOLLARS (9 180,00 $), payable en versements égaux et consécutifs mensuels de SEPT CENT SOIXANTE-CINQ (765,00 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Toute somme non payée à échéance portera intérêts, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal sur les sommes dues au Locateur. Le taux en vigueur à la date des présentes est de dix pour cent (10%) par année.

Le Locataire pourra, pendant la durée de ce Bail, sur préavis écrit de trois (3) mois donné au Locateur, ajouter ou retirer d'autres équipements dans les Lieux. Dans ce cas, le loyer annuel sera ajusté à compter de la date de tout tel ajout ou retrait.

LOCATEUR	LOCATAIRE

Toute référence à une taxe dans ce Bail est sans préjudice à toute exemption à laquelle le Locataire pourrait avoir droit en vertu de toute loi ou règlement international, fédéral, provincial ou municipal.

8. CESSION, SOUS-LOCATION

Le Locataire ne peut céder, ni sous-louer, ni autrement disposer de ses droits dans le présent Bail sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur.

9. INCOMPATIBILITÉ

Advenant une incompatibilité entre leurs appareillages respectifs, les Parties conviennent de collaborer pour en déterminer la cause et, une fois cette dernière établie, la partie responsable s'engage à prendre aussitôt, à ses entiers frais, tous les moyens requis pour supprimer toute telle incompatibilité.

Si, pour remédier convenablement à une incompatibilité, il s'avère moins coûteux ou plus simple du point de vue technique de modifier les appareils de l'une ou l'autre des Parties, celles-ci s'engagent à effectuer cette modification, et ce, même si leur appareillage n'est pas la cause directe de l'incompatibilité, sous réserve toutefois que cette modification ne nuise ni au fonctionnement ni au rendement de leurs équipements et que le coût de toute telle modification soit assumé par la partie responsable de l'incompatibilité.

10. RESPONSABILITÉ

Les Parties ne pourront être tenues responsables de l'interruption du service et des dommages causés aux équipements ou aux installations de l'une ou de l'autre qui résultent de cause naturelle, d'un cas de force majeure, d'une grève, d'un arrêt de travail, de sabotage, de vol, d'incendie ou de vandalisme, ou de toute autre cause indépendante de leur volonté ou qui survient sans leur faute ou négligence grossière.

11. RÉSILIATION PAR LE LOCATEUR

Le Locateur se réserve en tout temps le droit de résilier ce Bail pour les motifs suivants:

a) si le Locataire cesse ses opérations de quelque façon que ce soit; ou

b) si le Locataire fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu des présentes.

Pour ce faire, le Locateur doit transmettre un avis de résiliation au Locataire énonçant les motifs de résiliation et le Locataire aura trente (30) jours pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi le présent Bail sera automatiquement résilié à compter de la date de réception de cet avis, sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer toute somme, tous frais ou déboursés encourus, le tout sans aucune compensation ni indemnité, pour quelque cause ou raison que ce soit, pour le Locataire. Le Locateur, agissant de bonne foi et raisonnablement, sera la seule et unique juge aux fins de déterminer si le Locataire a remédié aux défauts énoncés dans le délai imparti.

12. RÉSILIATION PAR LE LOCATAIRE

LOCATEUR	LOCATAIRE

Le Locataire se réserve en tout temps le droit de résilier ce Bail si le Locateur fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu des présentes.

Pour ce faire, le Locataire doit transmettre un avis de résiliation au Locateur énonçant les motifs de résiliation et le Locateur aura trente (30) jours pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi le présent Bail sera automatiquement résilié à compter de la date de réception de cet avis, sans préjudice aux droits du Locataire de réclamer toute somme, tous frais ou déboursés encourus, le tout sans aucune compensation ni indemnité, pour quelque cause ou raison que ce soit, pour le Locateur. Le Locataire, agissant de bonne foi et raisonnablement, sera le seul et unique juge aux fins de déterminer si le Locateur a remédié aux défauts énoncés à l'avis dans le délai imparti.

13. RÉSILIATION UNILATÉRALE

Chacune des Parties pourra résilier le présent Bail sur préavis écrit de six (6) mois à cet effet à l'autre partie, le tout sans préjudice ni compensation, de quelque nature que ce soit, de part et d'autre.

14. REMISE EN ÉTAT

À la fin du Bail, le Locataire devra, à ses frais, enlever les équipements ainsi que les systèmes électriques, téléphoniques et de fibres optiques. De plus, le Locataire devra disposer des débris et remettre les Lieux dans leur état initial, sauf l'usure normale. Tous les travaux devront être réalisés dans les trente (30) jours suivant la fin du Bail, le tout à l'entière satisfaction du Locateur agissant raisonnablement. Si le Locataire refuse ou néglige d'effectuer les travaux requis dans le délai stipulé ci-dessus, le Locateur pourra, sans y être tenue et sans préjudice à tous ses autres droits et recours, effectuer tous les travaux qu'elle jugera nécessaires, le tout à sa seule discrétion et aux frais raisonnables du Locataire. Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et cette dernière pourra en disposer à sa guise, sans qu'elle ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

15. DURÉE

Ce Bail est consenti pour un terme de sept (7) ans à compter du premier (1er) avril deux mille dix-huit (2016) et se terminant le trente et un (31) mars deux mille vingt-trois (2023).

Sous réserve des dispositions contenues au paragraphe suivant, ce Bail se terminera de plein droit et sans avis à la date ci-dessus stipulée et l'occupation des Lieux après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger le terme de ce Bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux contre la volonté du Locateur.

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour trois (3) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon

LOCATEUR	LOCATAIRE

le taux du marché. Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locateur au moment de ce renouvellement.

16. DOMMAGE ET DESTRUCTION

Si, pendant la durée du Bail, les Lieux sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, les Lieux sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'usage prévu aux présentes, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux.

Si le Locateur décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera le Locataire dans un délai n'excédant pas trente (30) jours du sinistre, et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction. Ainsi, le Locateur devra rembourser au Locataire, au prorata, tout montant de loyer prépayé.

Si le Locateur décide de procéder aux réparations, le Bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans ceux-ci. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

17. AVIS

Chacune des Parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes:

LOCATEUR, VILLE DE MONTRÉAL :

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des Locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

LOCATEUR	LOCATAIRE

LOCATAIRE, SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA :

Environnement Canada
Service météorologique du Canada
Spécialiste des systèmes de diffusion
Place Bonaventure
800 de la Gauchetière Ouest, Tour Nord-Est – Suite 7810
Montréal, Québec H5A 1L9
monique.lapalme@canada.ca

Avec copie à l'adresse suivante :

Environnement Canada
Services des biens immobiliers
351 boul Saint Joseph, 20e étage,
Gatineau, Québec, K1A 0H3
RealEstateServices@ec.gc.ca

Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être remis de la main à la main ou signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis ou de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise ou de sa signification.

18. DIVERS

Ce Bail est régi par les lois du Québec.

Les rubriques précédant les clauses de ce Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, coopératives, compagnies, corporations et sociétés par actions.

En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

Le fait que l'une ou l'autre des dispositions de ce Bail soit jugée invalide, illégale ou non exécutoire, n'affecte pas la validité, la légalité et le caractère exécutoire des autres dispositions des présentes.

Les Parties conviennent que ce Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du

LOCATEUR	LOCATAIRE

Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une modification écrite ou une nouvelle convention toute aussi formelle que le présent Bail.

Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution de telle obligation ou à l'exercice de tel droit.

Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans les Lieux à sa demande.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Bail, en triple exemplaire, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ jour de _____ 2019.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves SAINDON

Le 27 jour de Mars 2019.

ENVIRONNEMENT CANADA

Par : _____
Mélanie PÉRIS

La présente convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ..... e jour de ..... 2019 (Résolution CG.....).

LOCATEUR	LOCATAIRE

Bail 0128-107

Détail du loyer - Voûte du Mont-Royal (Antenne - Environnement Canada)

	Loyer antérieur 2015	Loyer 2016	Loyer 2017	Loyer 2018	Loyer 2019	Loyer 2020	Loyer 2021	Loyer 2022	Loyer 2023	**Total**
	12 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	3 mois	
Augmentation de 2% à compter du 1/04/2019	-	-	-	-	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Loyer total (excluant les taxes)	7 200,00 $	6 375,00 $	8 687,50 $	8 937,50 $	9 135,00 $	9 317,70 $	9 504,05 $	9 694,13 $	2 435,47 $	**64 086,36 $**
TPS (5%)		318,75 $	434,38 $	446,88 $	456,75 $	465,89 $	475,20 $	484,71 $	121,77 $	
TVQ (9,975%)		635,91 $	866,58 $	891,52 $	911,22 $	929,44 $	948,03 $	966,99 $	242,94 $	
Loyer total (incluant les taxes)		7 329,66 $	9 988,45 $	10 275,89 $	10 502,97 $	10 713,03 $	10 927,29 $	11 145,83 $	2 800,18 $	73 683,29 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1- Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept (7) ans, à compter du 1er avril 2016 au 31 mars 2023 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes. Bâtiment 0128-107.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1196025004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-29

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1198042003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Ltée (anciennement Vidéotron Télécom Limitée), un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Ltée en vertu de la convention initiale. Bâtiment 6246.

d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 2,350 mètres, à compter du 1er janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de première convention de modification de bail et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Ltée en vertu de la convention initiale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-08 09:48

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198042003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Ltée (anciennement Vidéotron Télécom Limitée), un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron Ltée en vertu de la convention initiale. Bâtiment 6246.

CONTENU

CONTEXTE

Vidéotron Ltée (anciennement Vidéotron Télécom Limitée) occupe, depuis le 3 janvier 1992, un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde sur le Mont-Royal d'une longueur de 2 350 mètres, propriété de la Ville, mais ne faisant pas encore partie des réseaux de conduits souterrains sous la responsabilité de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) de la Ville situé entre les puits d'accès numéros 11773 et 8959. La convention initiale a été négociée de gré à gré et se renouvelle automatiquement à chaque année avec une majoration de 5 % par année pour le loyer.
La Ville et Vidéotron Ltée ont convenu de modifier certaines dispositions de la convention initiale, rétroactivement au 1er janvier 2019, afin de refléter les conditions comparables des installations sur le territoire de la Ville, celles en vigueur par la CSEM et d'appliquer l'article 4.6 de la convention initiale quant au partage du conduit par plusieurs utilisateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE92 01339- 20 mai 1992- Approbation d'un projet de convention par lequel la Ville accorde à Vidéotron Télécom Ltée le droit d'utiliser en partie un conduit souterrain, propriété de la Ville, situé entre les puits d'accès numéros 11773 et 8959 de la CSEM de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde sur le Mont-Royal d'une longueur de 2 350 mètres, propriété de la Ville.
Le SGPI recommande de modifier la clause de loyer prévu à la convention initiale. Conséquemment le loyer sera majoré annuellement selon l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) afin de refléter les conditions comparables des installations sur le

territoire de la Ville à celles en vigueur par la CSEM, le tout rétroactivement au 1er janvier 2019, au lieu d'être majoré de 5 % par année comme le prévoit la convention initiale.

Par ailleurs, le loyer annuel sera facturé rétroactivement au 1er janvier 2019 au prorata du nombre d'utilisateurs pour tenir compte du partage du conduit avec Telus. Il appert que cette dernière s'est installée le ou vers le 6 juillet 2009 suite à la réception d'une autorisation datée du 25 février 2009 du Service des infrastructures, transport et environnement, Division de la gestion des actifs de voirie de la Ville. Aucun loyer n'est donc payable par Telus à la Ville pour ledit déploiement d'une fibre optique pour la Ville.

JUSTIFICATION

Ce projet de première convention de modification de bail permettra à Vidéotron Ltée de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer sera majoré annuellement selon l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) afin de refléter les conditions comparables des installations sur le territoire de la Ville à celles en vigueur par la CSEM, le tout rétroactivement au 1er janvier 2019, au lieu d'être majoré de 5 % par année comme le prévoit la convention initiale.

Par ailleurs, le loyer annuel sera facturé rétroactivement à compter du 1er janvier 2019 au prorata du nombre d'utilisateurs pour tenir compte du partage du conduit avec Telus. Pour fins de précision, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, le loyer annuel payable par Vidéotron Ltée à la Ville est de 13 821,73 $, plus les taxes applicables. Ce nouveau loyer représente une diminution pour l'année 2019 d'environ 14 691 $, plus les taxes applicables (majoration de 5% versus 1,8 % soit l'IPC du mois de septembre 2018 et prorata du nombre d'utilisateurs). Aucun loyer n'est payable par Telus à la Ville pour ledit déploiement d'une fibre optique pour les besoins de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus du projet de première convention de modification de bail, la convention initiale continuera de s'appliquer entre les parties.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu pour le comité exécutif du 24 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Armand BRISSON, Service des technologies de l'information
Marius Dan ALEXE, Service des technologies de l'information
Joel LECLERC, Service des technologies de l'information
Claude G. - Ext ROBERT, Commission des services électriques
Dominique BALLO, Service du développement économique

Lecture :

Marius Dan ALEXE, 4 avril 2019
Dominique BALLO, 4 avril 2019
Armand BRISSON, 4 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-04-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-05

CONVENTION DE MODIFICATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE02-004, article 6.

(ci-après nommée la « Ville »)

ET : **VIDÉOTRON LTÉE (anciennement Vidéotron Télécom Ltée)** , personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 612, rue St-Jacques, à Montréal, province de Québec, H3C 4M8, agissant et représentée par M. Mohamed Drif, vice-président et chef de l'exploitation des réseaux et M. Philippe Cloutier, vice-président principal et chef de la direction financière, deux dirigeants dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution datée du 1er avril 2019 jointe aux présentes.

(ci-après nommée le « Vidéotron »)
(ci-après collectivement nommées les « Parties »)

PRÉAMBULE :

ATTENDU QUE par convention signée par Vidéotron le 10 avril 1992 et par la Ville le 29 mai 1992 (la « Convention»), la Ville a accordé à Vidéotron le droit d'utiliser en partie un conduit souterrain, propriété de la Ville , mais ne faisant pas encore partie des réseaux de conduits souterrains sous la responsabilité de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM), situé entre les puits d'accès numéros 11 773 et 8959 situés sur le Mont-Royal (« Lieux Loués ») d'une superficie de 2 350 mètres carrés (la « Superficie des Lieux Loués») ;

ATTENDU QUE la Convention se renouvelle automatiquement à chaque année ; et

ATTENDU QUE les Parties désirent apporter certaines modifications à la Convention, aux termes et conditions stipulés ci-après et que la Ville y consent (la « Convention de modification »).

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. **Loyer :** À compter de la date de signature des présentes, l'article 4.4 est modifié par ce qui suit : «Le loyer annuel payable par Vidéotron à la Ville sera majoré annuellement le 1er janvier de chaque année à compter du **1er janvier 2019**, selon la variation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) au cours de la période de douze (12) mois débutant le 1er septembre et se terminant le dernier jour du mois d'août précédant la majoration du loyer annuel (en utilisant l'IPC ensemble, mois de **septembre**), tel que déterminé par Statistique Canada, pour la région de Montréal, plus les taxes applicables. Advenant le cas où, durant une ou plusieurs telles périodes de douze (12) mois, il y avait une diminution de l'IPC, cette diminution sera alors

PARAPHES	
VILLE	
VIDÉOTRON	

réputée être une augmentation de zéro et n'entrainera pas une diminution du loyer annuel.

Pour fins de précision, il est entendu entre les Parties que le loyer annuel sera facturé au prorata rétroactivement à compter du 1er janvier 2019 pour tenir compte du partage des Lieux Loués par un second utilisateur, le tout conformément à l'article 4.6 de la Convention. Pour la période du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2019**, le loyer annuel payable par Vidéotron à la Ville sera de **treize mille huit cent vingt et un dollars et soixante-treize cents (13,821.73$), plus les taxes applicables. »**

3. Autres conditions :

3.1 La présente Convention de modification est conditionnelle à l'approbation du Comité exécutif de la Ville. La remise à Vidéotron d'un exemplaire de la présente Convention de modification dûment signée et paraphée par le représentant autorisé de la Ville attestera que ladite approbation a été obtenue.

3.2 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions de la Convention demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans la Convention.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LA VILLE

Signée par la Ville à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____

Me Yves Saindon, greffier

POUR VIDÉOTRON

Signée par Vidéotron à Montréal ce 4e jour du mois de Avril 2019.

Par : _____

Mohamed Drif, ing.

Vice-président principal et chef de la direction technologique

Par : _____

Philippe Cloutier

Vice-président principal et chef de la direction financière

PARAPHES	
VILLE	
VIDÉOTRON	

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1194970001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 458 000 $, aux dix organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet	Période	Montant
Dispensaire diététique de Montréal	Bien se nourrir à bon compte	1er avril 2019 au 31 mars 2020	25 000 $
Regroupement des cuisines collectives du Québec	Montréal en cuisine 2019-2020	1er avril 2019 au 31 mars 2020	30 000 $
L'Association des popotes roulantes de Montréal métropolitain	Priorité alimentation	1er avril 2019 au 31 mars 2020	35 000 $
Resto Plateau	Un chef social au service de la communauté	1er avril 2019 au 31 mars 2020	23 000 $
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	Cultiver la solidarité et Nourrir l'Espoir	1er avril 2019 au 30 décembre 2019	150 000 $

Mission Bon Accueil	Sécurité alimentaire et saine alimentation	1er janvier 2019 au 31 décembre 2019	25 000 $
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir	1er avril 2019 au 31 mars 2020	90 000 $
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	Mobilisateurs de milieu : renforcement de la mobilisation et de la concertation	1er mai 2019 au 15 janvier 2020	35 000 $
La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	Regroupons nos forces - Phase 3	1er avril 2019 au 31 mars 2020	30 000 $
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents	1er avril 2019 au 30 mars 2020	15 000 $

2. d'approuver les dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 187 000 $, à Moisson Montréal inc., afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-11 11:11

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194970001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2018.
À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu;

- Répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

La Ville de Montréal a adopté en juin 2017 sa Politique de développement social – *Montréal de tous les possibles!* qui est déclinée en quatre axes, dont l'une des orientations de l'axe 1 concerne l'alimentation. Les 11 projets recommandés dans ce dossier décisionnel sont directement liés à l'orientation 1.8 : Contribuer à la sécurité alimentaire des plus vulnérables et de favoriser l'accès à une alimentation saine et diversifiée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018
Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur cinq ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018

CG18 0336 du 21 juin 2018
Accorder un soutien financier de 187 000 $, pour l'année 2018, à Moisson Montréal inc., pour la réalisation du projet Optimisation des activités d'approvisionnement et revitalisation de la vie associative, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

CE18 0996 du 6 juin 2018
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 458 000 $, à dix organismes, soit 90 000 $ à Jeunesse au soleil, 150 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, 25 000 $ à Dispensaire diététique de Montréal, 30 000 $ au Regroupement des cuisines collectives du Québec, 35 000 $ à L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 15 000 $ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, 25 000 $ à Mission Bon Accueil, 35 000 $ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, 23 000 $ à Resto Plateau et 30 000 $ à La Société de Saint-

Vincent de Paul de Montréal, pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

CG17 0251 du 15 juin 2017

Accorder un soutien financier totalisant 415 000 $ à trois organismes, soit 90 000 $ à Jeunesse au soleil, 150 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal et 175 000 $ à Moisson Montréal, pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017)

CE17 0923 du 31 mai 2017

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 230 000 $ à huit organismes, soit 25 000 $ à Dispensaire diététique de Montréal, 35 725 $ au Regroupement des cuisines collectives du Québec, 25 000 $ à L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 15 000 $ à Resto Plateau, 39 275 $ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, 25 000 $ à Mission Bon Accueil, 30 000 $ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain et 35 000 $ à La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0468 du 25 août 2016

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 $ à quatre organismes, soit 90 000 $ à Jeunesse au soleil, 175 000 $ à Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal, 178 000 $ à Moisson Montréal inc. et 65 000 $ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2017)

CE16 1231 du 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 $ à six organismes, soit 40 000 $ à La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal, 25 000 $ au Dispensaire diététique de Montréal, 22 000 $ au Regroupement des cuisines collectives du Québec, 25 000 $ à L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 20 000 $ à Resto Plateau et 25 000 $ à Mission Bon Accueil, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Dispensaire diététique de Montréal
Projet : Bien se nourrir à bon compte
Montant recommandé : 25 000 $
Ce projet vise à poursuivre les ateliers d'introduction des aliments complémentaires et de préparation maison des aliments pour nourrissons aux femmes enceintes et aux nouveaux parents vivant en contexte de précarité. Aussi, des activités d'apprentissage culinaire sont offertes aux femmes enceintes et avec enfants, dont une partie est issue de l'immigration récente. Les différents ateliers et activités proposés permettront aux 200 familles ciblées de mieux se nourrir et d'améliorer leur santé et celle de leurs bébés.

Regroupement des cuisines collectives du Québec
Projet : Montréal en cuisine 2019-2020
Montant recommandé : 30 000 $
Ce projet vise à poursuivre l'offre de formation et l'expérimentation des nouveaux outils d'évaluation ainsi qu'à contribuer à l'intégration des nouveaux arrivants en développant des partenariats entre les organismes de cuisine collective de Montréal et ceux en accueil et intégration des immigrants et des réfugiés. De plus, il a comme objectif de poursuivre la mobilisation et le développement du Réseau par la réalisation d'une rencontre d'échanges et de réflexion sur un enjeu alimentaire montréalais.

Jeunesse au soleil
Projet : Nourrir l'espoir
Montant recommandé : 90 000 $
La poursuite de ce projet permettra de maintenir les activités et d'améliorer la qualité des aliments de la banque alimentaire, qui aide 2 500 ménages mensuellement. En maximisant la qualité de la nourriture offerte, la clientèle pourra choisir ce qui convient davantage à ses besoins, ce qui aura un impact direct sur sa qualité de vie. De plus, l'organisme offre un service de livraison à domicile, notamment pour les aînés en perte d'autonomie, les hommes seuls et les personnes atteintes de maladies chroniques. Environ 10 000 femmes et 10 000 hommes seront rejoints par ce projet.

L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain
Projet : Priorité alimentation
Montant recommandé : 35 000 $
Ce projet vise à poursuivre et à améliorer le service dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce auprès des clientèles vulnérables ainsi que la préparation et la livraison de repas aux aînés et aux personnes faisant face à des problèmes de santé mentale ou en perte d'autonomie. Il a également comme objectif la poursuite des projets dans les secteurs d'Anjou et de Rosemont, du partenariat avec Entraide Ahuntsic-Nord et avec le Centre jeunesse du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) Centre-Sud. Ces derniers devraient rejoindre plus de 400 personnes.

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal
Projet : Cultiver la solidarité et Nourrir l'Espoir
Montant recommandé : 150 000$
Ce projet a comme objectif d'offrir une plus grande variété de fruits et légumes à travers le réseau des 34 Magasins-Partage ainsi qu'à actualiser le concept du Magasin-Partage de Noël pour relever les défis vécus par les quartiers face aux nouvelles réalités sociales de Montréal. Par ailleurs, un autre aspect vise le maintien et le développement du programme « Cultiver l'Espoir » en tant que source importante d'approvisionnement durable en légumes ainsi que l'augmentation de partenariats et de sources de financement. Plus de 65 000 femmes et 65 000 hommes seront rejoints par ce projet.

Moisson Montréal inc.

Projet : Développement social
Montant recommandé : 187 000 $
Ce projet vise le lancement d'un comité d'accréditation qui prévoit se rencontrer tous les 3 mois pour émettre des recommandations concernant les critères à prendre en compte dans l'analyse des dossiers et le processus d'accréditation, le lancement du projet-pilote de mutualisation des équipements de transport ainsi que l'organisation du plateau des bénévoles par zones de travail. Le nombre de personnes rejointes par Moisson Montréal est de 136 563.

Resto Plateau
Projet : Un chef social au service de la communauté
Montant recommandé : 23 000 $
Ce projet vise à renouveler l'offre de service offerte par l'organisme et à développer des stratégies novatrices afin de rejoindre les personnes seules, isolées et en situation de précarité du centre-ville et des quartiers limitrophes, particulièrement les personnes âgées. L'embauche d'un chef social permettra de développer des activités pour la clientèle ciblée et d'évaluer de quelle manière ses équipements pourraient être mis à la disposition des personnes et des organismes qui en feront la demande, en respectant les règles de salubrité des aliments, entre autres. Il a également comme objectif de poursuivre l'enrichissement de la base de données des ateliers codéveloppés avec les groupes participants pour rendre le processus de montage d'ateliers plus rapide et accessibles à d'autres organismes ou quartiers. Il rejoindra près de 400 femmes et 300 hommes.

Mission Bon Accueil
Projet : Sécurité alimentaire et saine alimentation
Montant recommandé : 25 000 $
Ce projet vise à poursuivre la tenue d'une épicerie communautaire en remplacement de la banque alimentaire traditionnelle grâce à l'embauche de nouvelle main d'oeuvre et en faire l'ouverture quatre jours par semaine. Ainsi, les populations vulnérables rejointes pourront faire leur choix de denrées et bénéficier de conseils et de recettes pour améliorer leur alimentation. L'organisme dessert des personnes provenant de tout le territoire montréalais puisqu'il est le seul à être accrédité pour transformer la viande reçue de Moisson Montréal et la distribuer en respectant les normes de salubrité. Résultats attendus en 2019 : un plus grand nombre de clients servis, un meilleur choix de nourriture saine et un service plus efficace. Les 9 000 femmes et les 9 000 hommes rejoints par cette initiative sont invités à profiter d'autres services offerts par l'organisme, dont une clinique dentaire gratuite.

Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
Projet : Mobilisateurs de milieu : renforcement de la mobilisation et de la concertation
Montant recommandé : 35 000 $
Ce projet vise plus spécifiquement à outiller les intervenant-e-s à identifier comment mieux rejoindre et mobiliser la population cible afin qu'elle devienne l'acteur principal de cette reprise de pouvoir sur son alimentation et sur sa vie. Il a également comme objectif le partage entre les intervenants d'expériences en matière de développement du pouvoir d'agir des citoyens et de développement de systèmes alimentaires locaux. Organisation de deux ou trois rencontres régionales des organismes membres de la Table et d'autres organismes en sécurité alimentaire intéressés par ce partage.

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal
Projet : Regroupons nos forces - phase 3
Montant : 30 000 $
Ce projet vise à augmenter l'efficacité des points de service désignés, contribuer à leur renforcement afin de mieux desservir les bénéficiaires dans les arrondissements visés ainsi qu'à mettre de l'avant le volet création de partenariats locaux. Il a également comme but de poursuivre l'accompagnement des bénévoles dans la réalisation des objectifs, tout en

tenant compte des spécificités locales en matière d'aide.

Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve
Projet: Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents
Montant: 15 000 $
Ce projet vise à maintenir l'approvisionnement de 700 familles ainsi que l'accès au soutien alimentaire. Il mise sur le développement des cuisines communautaires pour les parents tout en développant le goût des enfants et leur savoir-faire. Il a également comme objectif de redistribuer 70 portions familiales - pour cinq personnes - dans le frigo communautaire par mois.

JUSTIFICATION

Les données compilées en 2018 par Moisson Montréal indiquent :

- qu'au mois de mars 2018, 507 357 rations (repas, collations, popotes roulantes, cuisines collectives) ont été servies, soit une augmentation de 5,3 %;
- que le nombre de personnes recevant du dépannage alimentaire a augmenté de 6,7 % en 2018, passant de 69 682 à 74 369 personnes - adultes et enfants de 0 à 17 ans confondus;
- que depuis 2008, ce sont surtout les célibataires qui demandent de l'aide alimentaire;
- que le nombre d'adultes de 18 à 64 ans ayant bénéficié de repas a diminué de 6 % alors que le nombre d'enfants de 6 à 17 ans en ayant bénéficié a augmenté de près de 8 %.

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal soutient des projets afin d'aider les personnes vulnérables à se nourrir convenablement. Les actions qu'elle soutient s’articulent autour de deux grands axes d’intervention :

- la sécurité alimentaire des communautés, en tenant compte particulièrement des groupes vulnérables, en lien avec le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion;
- la saine alimentation, en lien avec la promotion de saines habitudes de vie et la prévention des problèmes de santé.

Cette année, en vue de l'élaboration d'une stratégie portant sur l'insécurité alimentaire, la Ville a choisi de reconduire les projets soutenus en 2018. Ceux-ci avaient été recommandés par un comité de sélection constitué d'experts en recherche, santé et développement communautaire, spécialisés en alimentation ainsi que de personnel municipal. Un comité d'analyse a étudié les rapports d'étape déposés par les organismes ainsi que les demandes 2019 afin de valider cette reconduction. Pour les années subséquentes et suivant l'adoption de la stratégie, la Ville procédera à un appel de projets en lien avec les orientations contenues dans cette dernière, ceci de manière à financer des initiatives ayant un impact sur les problématiques causées par l'insécurité alimentaire des communautés.

Le soutien financier recommandé est en continuité du soutien financier déjà accordé par la Ville pour ces projets et vise la consolidation des actions développées par ces organismes. La date de début de certains d'entre eux est antérieure à l'adoption de ce dossier par l'instance décisionnelle. Toutefois, un montage financier leur a permis de les démarrer, et ce, afin d'éviter une rupture dans l'offre de service auprès de la clientèle qui en bénéficie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), le MTESS confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 10 M$ annuellement pour une période de cinq ans.
Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 645 000 $, est prévu au Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	**Projet**	**Montant octroyé en**			**Montant recommandé en 2019**	**Soutien MTESS / projet global**
		2016	**2017**	**2018**		
Dispensaire diététique de Montréal	**Bien se nourrir à bon compte**	25 000 $	25 000 $	25 000 $	**25 000 $**	**87 %**
Regroupement des cuisines collectives	**Montréal en cuisine 2019-2020**	22 000 $	35 725 $	30 000 $	**30 000 $**	**53 %**
Jeunesse au Soleil	**Nourrir l'espoir**	90 000 $	90 000 $	90 000 $	**90 000 $**	**12 %**
L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain	**Priorité alimentation**	25 000 $	25 000 $	35 000 $	**35 000 $**	**17 %**
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	**Cultiver la solidarité et Nourrir l'Espoir**	175 000 $	150 000 $	150 000 $	**150 000 $**	**13 %**
Moisson Montréal inc.	**Développement social**	178 000 $	175 000 $	187 000 $	**187 000 $**	**46 %**
Resto Plateau	**Un chef social au service de la communauté**	**–**	**–**	23 000 $	**23 000 $**	**28 %**
Mission Bon Accueil	**Sécurité alimentaire et saine alimentation**	**–**	25 000 $	25 000 $	**25 000 $**	**5 %**
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	**Mobilisateurs de milieu : renforcement de la mobilisation et de la concertation**	**–**	30 000 $	35 000 $	**35 000 $**	**88 %**

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	**Regrouper nos forces - Phase 3**	**–**	35 000 $	30 000 $	**30 000 $**	**56 %**
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	**Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents**	65 000 $	39 275 $	15 000 $	**15 000 $**	**19 %**

Les soutiens financiers versés depuis 2016 par toute unité d'affaires de la Ville sont présentés en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets contribuent à assurer de saines habitudes alimentaires et des dépannages d'urgence aux populations démunies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 de la convention, et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2019 Présentation pour approbation au comité exécutif de 10 demandes de soutien financier
Mai 2019 Présentation pour approbation au conseil d'agglomération d'une demande de soutien financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514-868-5579
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-28

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte contre la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité et de l'inclusion
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-04-10

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

GDD 119 4970 001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MOISSON MONTRÉAL INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4T 2A1, agissant et représentée par M. Richard D. Daneau, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 103741757RT0001
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 1006410398
N^{o} d'inscription d'organisme de charité : 103741757RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après le « **MTESS** ») ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023 (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme exerce des activités en lien avec la sécurité alimentaire;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de communication publique mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice du Service de la diversité et de l'inclusion sociale ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MTESS, conformément au protocole de communication publique joint à la présente Convention à l'Annexe 2 (ci-après le « **Protocole de communication publique** »), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif

à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MTESS par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MTESS avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MTESS aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations dans ses états financiers;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville, le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du Vérificateur général du Québec ou de leurs représentants, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès du Responsable, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert telles que, mais non limitativement, la ventilation des activités et l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet sur le milieu ou auprès de la clientèle concernée;

4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), transmettre pour chaque année de la présente

Convention au Responsable ses états financiers, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement de régie interne de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 12 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation.

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MTESS, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec qui peuvent être concernés par la présente Convention une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

4.10 Dispositions particulières

L'Organisme s'engage à soumettre à la Ville, pour son approbation, une demande de contribution financière comportant les informations requises par le Responsable telles que, mais non limitativement, le montant de la demande et un état détaillé de son utilisation, le contexte, les objectifs et les résultats attendus, les retombées anticipées, les activités prévues et le calendrier de réalisation, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds, la mention des organismes associés à la réalisation et les états financiers vérifiés du dernier exercice complété. Cette demande de contribution financière sera jointe à la présente Convention à l'Annexe 1.

ARTICLE 5
DÉCLARATION ET GARANTIES

5.1 L'Organisme déclare et garantit :

5.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

5.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

5.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 12 de la présente Convention;

5.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE** dollars (**187 000** $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

6.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**150 000** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **TRENTE-SEPT MILLE** dollars (**37 000** $) après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

6.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

6.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 7
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

7.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

7.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

7.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 8
DÉFAUT

8.1 Il y a défaut :

8.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

8.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

8.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

8.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif.

8.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 8.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit l'Organisme ou retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

8.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 8.1.2, 8.1.3 et 8.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

8.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 8.2 ou 8.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 9
RÉSILIATION

9.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subis par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

9.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

9.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 10
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 8 et 9, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 mars 2020**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8, 4.9 et 12 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** dollars (**2 000 000** $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

11.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

11.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4T 2A1, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

MOISSON MONTRÉAL INC.

Par : _____
Richard D. Daneau, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution CG19 …….).

Contributions financières versées depuis 2016

Date du jour ***2019-02-25***

NOM_FOURNISSEUR	MOISSON MONTREAL INC.

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	Total
Ahuntsic - Cartierville	CA18 090238a			150,00 $	150,00 $
Total Ahuntsic - Cartierville				150,00 $	150,00 $
Diversité sociale et des sports	CE15 0551	71 200,00 $			71 200,00 $
	CG16 0468	142 400,00 $	35 600,00 $		178 000,00 $
	CG17 0251		125 000,00 $	50 000,00 $	175 000,00 $
	CG18 0336			150 000,00 $	150 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		213 600,00 $	160 600,00 $	200 000,00 $	574 200,00 $
LaSalle	CA18 20 0499			5 000,00 $	5 000,00 $
Total LaSalle				5 000,00 $	5 000,00 $
Saint-Laurent	CA18 080586			500,00 $	500,00 $
Total Saint-Laurent				500,00 $	500,00 $
Ville-Marie	CA18 240538f			1 000,00 $	1 000,00 $
Total Ville-Marie				1 000,00 $	1 000,00 $
Total		213 600,00 $	160 600,00 $	206 650,00 $	580 850,00 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194970001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 645 000 $ aux 11 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1194970001 - Fonds québécois d'initiatives sociales.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Arianne ALLARD
conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197896001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-07 08:02

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197896001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2015, l'organisme à but non lucratif Celsius Mtl (ci après "Solon", son nom commercial) accompagne les citoyens et les autres acteurs d'une communauté dans l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets collectifs ayant pour objectif la création de milieux de vie renforçant le tissu social et ancrés dans la transition écologique. Solon accompagne des projets dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, des objets partagés, des espaces publics et de l'agroalimentaire, et intervient majoritairement dans les arrondissements de Rosemont – La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Entre 2016 et 2018, Solon a mené des projets pilotes en géothermie collective, partage de véhicules et aménagement d'espaces publics, qui on bénéficié d'un soutien total de 32 000$ de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie. Ces projets ont rencontré un grand succès et de plus en plus de groupes de citoyens ont sollicité l'organisme pour accompagner leurs projets. L'organisme a alors constaté que sa capacité à changer d'échelle résidait dans un changement de positionnement, et se propose de migrer d'une organisation qui réalise des projets vers une organisation qui outille des collectifs pour réaliser les projets.

Solon a présenté une demande de soutien d'un montant de 200 000 $ pour la période 2019 -2021, au titre de l'Axe 1, action 3 "Zones d'innovation sociale" du plan d'action en innovation sociale Tisser Montréal. Cette action prévoit de soutenir financièrement la consolidation des organismes de développement qui outillent les projets citoyens pour la réalisation d'innovations territoriales.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'accorder une contribution non récurrente de 200 000 $ à l'organisme Solon pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0244 - 4 septembre 2018 - contribution financière de 2 000 $ pour la tenue d'un événement festif à l'espace Bonheur Masson

CA18 26 0152 - 4 juin 2018 - Soutenir la réalisation du projet « Espace Bonheur Masson », à travers l'occupation temporaire du domaine public et une contribution financière de 10 000 $
CA18 26 0151 - 4 juin 2018 - Soutenir la réalisation du projet « Oasis Bellechasse », à travers l'occupation temporaire du domaine public et une contribution financière de 10 000 $
CE18 0916 - 23 mai 2018 - Approuver le Plan d'action en Innovation sociale 2018-2022
CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022
CA16 26 0134 - 2 mai 2016 - Contribution financière de 10 000 $ afin de réaliser une étude de faisabilité sur le projet « Celsius » de réseau de chaleur de ruelle à échelle citoyenne

DESCRIPTION

Aujourd'hui, Solon accompagne les groupes de citoyens dans trois secteurs d'activité principaux : énergie et petite infrastructure, mobilité et économie du partage, partage de l'espace public.
Son approche d'innovation sociale réside dans :

- une définition des besoins et des projets réalisée par les citoyens;
- une méthode fondée sur expérimentation rapide, la création d'outils et l'accompagnement. Ces outils peuvent être de nature juridique, technologique, financière ou encore méthodologique;
- une vision de l'accompagnement qui diffère des approches par cohorte: Solon reste en lien avec les projets pendant toute leur existence, avec un niveau de suivi différent selon la phase du projet et son territoire. Solon souhaite ainsi donner accès à ses outils à d'autres organisations locales de soutien à des citoyens, intervenant dans l'ensemble de l'île de Montréal.

Le présent dossier décisionnel ne porte pas sur la mise en oeuvre des projets sur les territoires avec les groupes de citoyens, mais sur la structuration de l'offre de service de Solon, afin de favoriser la mise à l'échelle de l'organisation et de générer des apprentissages pour l'agglomération.

Le projet permettra de financer quatre axes de travail:

- formaliser l'offre d'accompagnement aux citoyens : concevoir et publiciser les critères et processus d'appui pour l'accompagnement, construire une offre de services complète avec banque d'heures individuelles, appui à l'organisation d'événements, etc.;
- créer et animer des groupes de travail permanents transversaux aux groupes de citoyens, pour lever les barrières rencontrées par tous les groupes;
- créer et mettre à disposition des outils : logiciels de partage, outils assurantiels, micro -financement, mis à la disposition des groupes accompagnés par Solon mais également d'autres groupes de Montréal et d'ailleurs ;
- participer à la structuration de l'écosystème de soutien aux projets collectifs citoyens, à travers l'organisation d'événements, la production de contenus, la mise en place et diffusion d'une veille sur la transition écologique.

Le budget total du projet est de 529 500 $ pour trois ans.
La Ville de Montréal est sollicitée à hauteur de 200 000 $ pour les trois années. La

participation de la Ville correspond à 38% du budget, dont les sources budgétaires sont les suivantes:

Provenance des revenus	**Total**	**%**
Ville de Montréal	200 000,00 $	38%
FIRM	122 500,00 $	23%
Chaire transition UQAM	90 000,00 $	17%
Fondation Beati	4 000,00 $	1%
Fondation McConnell	8 000,00 $	2%
Autres partenaires privés	30 000,00 $	6%
Revenus autonomes	75 000,00 $	14%
Total	**529 500,00 $**	

Le soutien fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville, jointe au présent dossier décisionnel. Les modalités de versement de la contribution financière sont liées à l'avancement des activités prévues et permettent une juste répartition des sommes au cours du projet afin de ne pas entraver leur réalisation.

JUSTIFICATION

Adopté en mai 2018, le Plan d'action en innovation sociale de la Ville de Montréal reconnaît l'importance des territoires pour l'émergence d'innovations sociales. En particulier, l'action 3 de l'axe 1 vise à *identifier des zones d'innovation sociale et soutenir leurs projets collectifs d'amélioration des milieux de vie* , à travers le soutien financier à des projets territoriaux et le soutien à des organisations intermédiaires qui outillent les citoyens. Le projet participe spécifiquement à ces objectifs.
Le projet s'inscrit dans une approche du développement économique ancrée dans l'économie sociale et les communs, ce qui permet la création de richesses à plusieurs niveaux :

- création d'entreprises d'économie sociale issues des groupes de citoyens;
- augmentation des revenus disponibles en réduisant les dépenses subies ou en augmentant les revenus;
- développement d'outils financiers adaptés;
- externalités positives : qualité de vie, solidarité, pouvoir d'agir citoyen, gaz à effet de serre, etc.

Il permet de développer des apprentissages et des outils qui pourront bénéficier à des collectifs et des projets au-delà de la seule organisation et de son territoire d'origine.

Il s'articule avec le Défi des villes intelligentes et notamment le volet mobilité de quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 200 000 $.
Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2019	2020	2021	2022	TOTAL
60 000,00 $	70 000,00 $	50 000,00 $	20 000,00 $	200 000,00 $

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans les principes du développement durable en ce qu'il participe à atteindre les objectifs suivants :

- l'amélioration de la qualité de vie par la mixité des fonctions urbaines;
- une croissance économique durable par l'innovation et la promotion de l'économie locale;
- l'ancrage des milieux de vie dans la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En contribuant financièrement à la structuration de ses processus et la consolidation du modèle économique de Solon, la Ville permet d'augmenter l'impact de l'organisme au delà de son territoire d'origine. Cette approche permet de faire bénéficier des outils développés par Solon à un plus grand nombre de projets sur l'île de Montréal, tout en respectant le caractère propre et l'ancrage local des organisations présentes dans chaque territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

juin 2019 -février 2020 : mise en place et adaptation des outils, processus, formations et programmation événementielle, établissement des premiers groupes de travail permanents

- mars 2020- février 2021 : première séquence d'implémentation, rétroaction et apprentissages
- mars 2021 - février 2022: rétroaction sur 2020, amélioration, 2e séquence d'expérimentation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile VERGIER
Commissaire au développement économique, Innovation sociale

Tél : 514 868 7675
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-03

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872 2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-04-05

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci après appelée la « **Ville** »

ET : **Celsius Mtl**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38) dont l'adresse principale est le 6297 rue Chabot, Montréal, Qc, Canada, H2G2T3, agissant et représentée par Bertrand Fouss, Président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 724887690 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223431239 TQ 0002

Ciaprès appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme un organisme qui accompagne les citoyens et les autres acteurs d'une communauté dans l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets collectifs locaux bâtissant sur et renforçant le tissu social, et ayant pour objectif la création de milieux de vie désirables et à faible carbone.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'entrepreneuriat ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 31 mars de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 28 février 2020 pour la première année et la période du 1er mars d'une année au 28 février de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

5.2.1 Pour l'année 2019:

5.2.1.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000 $) dans les trente jours suivant la signature de la présente convention par les deux parties;

5.2.2 Pour l'année 2020 :

5.2.2.1 une somme maximale de soixante dix mille dollars (70 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2019 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2021 :

5.2.3.1 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.4 Pour l'année 2022 :

5.2.4.1 une somme maximale de vingt mille dollars (20 000 $) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte de l'année 2021 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou

documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses soustraitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6297 rue Chabot, Montréal, Qc, H2G 2T3 et tout avis doit être adressé à l'attention du Président ou de la Présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, Greffier

Le 3e jour d'avril 2019

Celsius Mtl

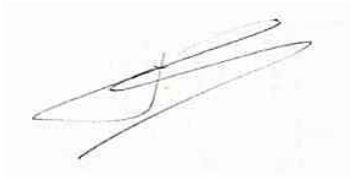

Par : _____
Bertrand Fouss, Président

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution CG ……..).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET – en pièce jointe
- Demande de contribution financière de l'organisme

CALENDRIER
- juin 2019 -février 2020 : mise en place et adaptation des outils, processus, formations et programmation événementielle, établissement des premiers groupes de travail permanent
- mars 2020- février 2021 : première séquence d'implémentation, rétroaction et apprentissages
- mars 2021 - février 2022: rétroaction sur 2020, amélioration, 2e séquence d'expérimentation

REDDITION DE COMPTE

Pour l'année 2019
- Un bilan annuel conformément à la demande du responsable, faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 mars 2020;

Pour l'année 2020
- Un bilan annuel faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 mars 2021;

Pour l'année 2021
- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2021) –au plus tard le 15 février 2022

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Axe accompagnement des groupes de citoyens
Objectif = consolidation de l'offre de service et mise à niveau des groupes accompagnés

- Nombre de groupes de citoyens (cible 4-6)
- nombre de formations mises en place et données
- nombre de citoyens impliqués dans les milieux de vie,
- nombre de projets portés par les citoyens

Axe groupes de travail permanent
Objectif : créer et animer des groupes de travail transversaux qui viennent apporter un support aux projets des citoyens pour lever les barrières
- nombre de groupes de travail (cible = 3-4)
- niveau d'activité des groupes
- nombre d'organismes participants par groupe
- qualité des apprentissages et questionnements

Axe création d'outils :
Objectif : créer et améliorer les outils pour les groupes de citoyens, permettre l'appropriation de ces outils par les citoyens, qui vont eux même s'en saisir pour les améliorer

- nombre d'outils créés
- nombre de demandes d'utilisation associées à chaque outil
- nombre de citoyens ayant participé à la création, l'amélioration de l'outil

Axe soutien à l'écosystème
Objectif : Soutenir la création d'une communauté sur la transition à travers la communication et la vulgarisation des concepts

- nombre d'événements réalisés
- nombre de participants aux événements
- production de contenus vulgarisés
- revue de presse sur Solon et sur la transition

Retombées

- nombre de territoires recourant aux services de Solon
- % de revenus autonomes dans le modèle économique
- Nombre de membres et d'utilisateurs

CHANTIER D'APPRENTISSAGES
L'organisme s'engage en outre à participer aux travaux du Chantier d'apprentissages mis en place par la Ville de Montréal.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

• Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
• S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
• Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

• Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

> Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197896001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 $ à l'organisme Celsius Mtl de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197896001 Celcius Mtl.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point Ser. Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1181063005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 330 000 $ à C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On 2019;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-15 11:50

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181063005**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 330 000 $ à C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2017 et 2018, Montréal a été choisie par le Groupe Michelin pour accueillir le Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On. Cet événement vise à identifier et à mettre en place des solutions concrètes pour répondre aux grands défis de mobilité que vivent toutes les grandes villes.
Les deux premières éditions de Movin'On ont été couronnées de succès. En 2018, l'événement a accueilli plus de 5 000 participants provenant 60 pays. Plus de 220 représentants des médias provenant de 20 pays ont obtenu des accréditations. Près de 70 conférenciers et plus de 200 experts ont participé ou animé des dizaines de sessions de travail tournant autour des six (6) thèmes suivants :

- décarbonation et qualité de l'air
- combiner pour mieux avancer : la nouvelle société multimodale
- technologies innovantes, la clé du succès
- agir ensemble pour accélérer le changement : gérer la révolution
- la mobilité à l'heure de l'économie circulaire
- les prochaines grandes avancées en mobilité

Face à ce nouveau succès, le Groupe Michelin a décidé, pour la première fois de l'histoire de Movin'On, de tenir l'événement une troisième année de suite, et ce dans la même ville. Pour voir à l'organisation de l'événement en 2019, le Groupe Michelin fait appel pour la troisième année consécutive à C2.MTL.

C2.MTL est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de propulser l'économie et la société québécoise en mobilisant les leaders, les innovateurs et les décideurs d'aujourd'hui et de demain autour d'un dialogue collaboratif, afin de donner lieu à des connexions utiles et durables. La vision de C2.MTL est que la créativité est notre force ultime, parce qu'elle a le pouvoir de stimuler l'imaginaire et la pensée créative pour amener les participants à transformer le monde qui les entoure, sur le plan personnel comme professionnel. C2.MTL considère que les entreprises doivent trouver de nouvelles solutions aux défis sociaux, technologiques, politiques et environnementaux actuels afin de se démarquer et de

répondre aux besoins de la plus importante des parties prenantes: le genre humain.

C2.MTL a été créé en 2012 et est géré par un groupe de 15 administrateurs et administratrices, dont 13 sont indépendants. Deux des organisations fondatrices de C2.MTL siègent au conseil d'administration de C2, soit Sid Lee, qui a initié le projet et formé l'OBNL, ainsi que le Cirque du Soleil.

Compte tenu du mandat qui lui été confié par le Groupe Michelin, le président de C2.MTL , monsieur Richard St-Pierre, a écrit à la Ville le 26 février 2019 pour présenter une demande d'appui financier de 330 000 $ pour l'édition 2019 du Sommet Movin'On.

Dans la correspondance transmise à la Ville, monsieur St-Pierre indique que « Ce partenariat permettrait à la Ville d'avoir une visibilité et un apport significatifs lors de l'événement. Nous aimerions vous offrir les mêmes bénéfices qu'en 2018, que vous pouvez consulter en détails dans le document de reddition ci-joint tout en renforçant les activités de maillage et de réseautage dans le but d'optimiser les rencontres entre les entreprises montréalaises avec l'écosystème internationale de Movin'On. » La lettre de monsieur St-Pierre et la proposition y afférente sont jointes à ce sommaire décisionnel.

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'une contribution financière de 330 000 $ à C2.MTL pour l'organisation de l'événement en 2019. Pour l'édition 2017, la contribution montréalaise s'était établie à 660 000 $ alors qu'elle avait été de 330 000 $ en 2018. Compte tenu de la reprise des terrains situés derrière l'Arsenal par Parcs Canada en vue de l'aménagement d'un parc urbain, l'édition 2019 se tiendra sur le site de MTL Studios Grandé situé dans l'arrondissement Le Sud-ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0255 - 15 juin 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 660 000 $ en provenance des dépenses contingentes d'administration de l'agglomération au Pôle québécois d'excellence en transport terrestre pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 13 au 15 juin 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.
CG18 0272 - 31 mai 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1er juin 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'événement Movin'on propose la vision d'une mobilité performante et durable au service d'une meilleure circulation des biens et des personnes. Il comprend des conférences et des ateliers et se distingue par la place importante qui est faite aux démonstrations. Il permet aux grandes entreprises, aux PME, aux entreprises en démarrage, aux scientifiques et aux ONG's de se réunir pour inventer collectivement la mobilité de demain. L'objectif de Movin'On est d'accompagner les partenaires et les aider à réaliser les changements qu'ils souhaitent accomplir tout en soutenant leurs objectifs d'affaires. Les participants ont ainsi l'occasion de :
- développer des affaires
- présenter des technologies
- réseauter
- récompenser et remercier
- découvrir et apprendre

Les thèmes retenus pour l'édition 2019 sont :

1. décarbonation et qualité de l'air

2. société et transport urbain multimodal
3. technologies innovantes
4. transport des marchandises multimodal
5. économie circulaire

Les dépenses prévues pour la tenue de l'événement sont de 12 916 222 $. En ce qui a trait aux revenus, C2 MTL s'attend à un montant de 200 000 $ au niveau de la billetterie et à 12 056 222 $ pour les partenariats privés. Les principaux partenaires privés sont Michelin et le « Movin'On Sustainable Mobility Fund ». Ce dernier est un fonds de dotation (enpowment fund) qui a été établi en 2016. Il a une gouvernance qui lui est propre. Il vise à aider à financer des projets de mobilité particuliers choisis par leur conseil. Pour l'instant, le seul projet qu'il supporte est Movin'On et son unique contributeur financier est le Groupe Michelin. À terme, il souhaite qu'il y ait plus de projets et plus de contributeurs. Une contribution financière de 330 000 $ est attendue du gouvernement du Québec et de 330 000$ pour la ville de Montréal. Les contributions publiques représenteraient 5 % du budget global.

JUSTIFICATION

Le Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On est devenu au fil des ans la plus importante conférence mondiale sur la mobilité. L'événement est reconnu par les Nations Unies comme interlocuteur privilégié. Il constitue une occasion unique pour réfléchir aux tendances à long terme et aux solutions concrètes en ce qui a trait à la mobilité durable. La tenue de Movin'On contribue à renforcer l'attrait de Montréal sur la scène internationale dans le secteur de l'électrification des transports et des véhicules intelligents. Son retour en 2019 constitue une reconnaissance de la qualité des initiatives prises à Montréal et au Québec en matière de mobilité durable, d'électrification et de transport intelligent.
Cette réputation internationale a permis à la Ville de signer en novembre 2018 une entente de collaboration en matière de mobilité durable et de véhicules autonomes avec la ville de Los Angeles. De plus, la Mairesse de Montréal a été nommée au sein de la Communauté des champions de la mobilité par l'Union internationale des transports publics (UITP).

Montréal pourra également continuer de tirer profit de l'expertise internationale pour alimenter sa réflexion en regard de la mise à jour du Plan de transport et du déploiement de sa Stratégie d'électrification des transports, de sa Politique de stationnement et de l'approche Vision Zéro. La mobilité durable et l'adoption de modes de transport électriques et intelligents sont d'ailleurs au centre de la stratégie de réduction des émissions de GES de la Ville issue du Plan Montréal durable 2016-2020.

Après les succès obtenus lors des éditions 2017 et 2018, le Groupe Michelin fait de nouveau appel à C2.Mtl pour l'organisation de l'édition 2019 de cet événement majeur. C2.Mtl est réputé mondialement pour l'organisation d'événements majeurs axés sur la créativité et l'innovation.

Le projet Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On 2019 vient mettre en oeuvre l'action *Partenariats* de l'Axe *Partenariats stratégiques* du plan d'action pour un réseau performant - *Maximiser Montréal.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale de 330 000 $. Les crédits nécessaires sont prévues au budget du Service du développement économique, Direction des partenariats stratégiques et des affaires internationales - Réflexe.
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de

l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) .

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On contribue à définir les tendances en matière de mobilité durable et permet d'alimenter des actions menées par la Ville dans ce domaine, notamment le Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La tenue de cet événement unique et prestigieux pour une troisième année à Montréal renforcera davantage le positionnement et le leadership international de Montréal en matière de mobilité durable et intelligente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'événement jouira d'une grande visibilité sur la scène internationale compte tenu de la présence de sommités internationales du domaine de la mobilité, de gens influents et de participants étrangers. La mise en oeuvre du protocole de visibilité rattaché à l'entente de contribution permettra d'assurer la visibilité de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 juin au 6 juin 2019 : tenue du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On sur le site de MTL Studios Grandé situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-7360
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-04-14

Juin 4 – 6 2019
Montréal, Canada

MOVIN'ON Summit

Ville de Montréal

PROPOSITION

PRODUIT PAR:

MOVIN'ON Sustainable Mobility Fund

PRODUIT PAR:

MICHELIN

MICHELIN FONDATION D'ENTREPRISE

PARTENAIRE ORGANISATEUR:

LA VILLE DE MONTRÉAL AU SOMMET MOVIN'ON 2019

Nos partenaires sont la pierre angulaire du Sommet Movin'On. Année après année, nous collaborons avec des organisations à l'avant-garde de la mobilité afin de poursuivre notre mission : explorer des solutions innovantes et concrètes pour relever les grands défis qui définiront l'avenir de la mobilité.

Nos partenaires ont plusieurs choses en commun : ils sont mûrs pour le changement, ils ont deux longueurs d'avance et sont déterminés, eux aussi, à passer de l'ambition à l'action.

Dans le but de générer des relations d'affaires entre les entreprises montréalaises et celles de l'écosystème du Sommet Movin'On, la Ville de Montréal et le Sommet Movin'On établiront un partenariat axé sur des initiatives de maillage, de contenu et de visibilité.

LA VILLE DE MONTRÉAL AU SOMMET MOVIN'ON

	BÉNÉFICES DU PARTENARIAT
EXPÉRIENCE	• Deux cent (200) forfaits Expérience Totale 3 jours • Les accès nécessaires pour les employés de soutien logistique et autres collaborateurs de la ville de Montréal • Visite exclusive du site de Movin'On • Soutien d'un Gestionnaire de compte dédié • Collaboration de la gestionnaire de compte avec la ressource identifiée par la Ville pour documenter le nombre de maillages ayant eu lieu • La tenue d'une Session de travail ou d'une table ronde sur un exemple de mise en application de l'économie circulaire, format et sujet à déterminer avec le directeur de la programmation de Movin'On
BALCON	• Accès à un balcon privé pour la durée de l'évènement qui sera aménagé et mis à la disposition du partenaire • Opportunité d'y organiser des sessions de travail, des fonctions privées (cocktail, lunch, etc.) et des rencontres d'affaires (service de traiteur en sus).

$330,000 CAD

Tous les prix sont indiqués en $CAD. Des taxes peuvent s'appliquer.

*Veuillez noter que Movin'On est éligible à la loi sur le 1% de formation

LA VILLE DE MONTRÉAL AU SOMMET MOVIN'ON

	BÉNÉFICES DU PARTENARIAT
VISIBILITÉ	• Logo partenaire sur tous les outils de communication • Logo partenaire sur toutes les campagnes publicitaires • Logo sur le site web et sur le mur des Partenaires de l'événement dans la section « Remerciements spéciaux » • Promotion à travers les médias sociaux de Movin'On • Droit d'appellation d'un espace • Prise de parole pour la Mairesse de Montréal
ESPACE DE CONFÉRENCES	• Espace permettant d'organiser des conférences pour une vingtaine de personnes les 5 et 6 juin • Contenu fourni par le partenaire et approuvé par Movin'On • Possibilité de présenter cinq à sept (5 à 7) conférences dans cet espace

$330,000 CAD

Tous les prix sont indiqués en $CAD. Des taxes peuvent s'appliquer.

*Veuillez noter que Movin'On est éligible à la loi sur le 1% de formation

EXIT

Juin 4 – 6 2019
Montréal, Canada

MOVIN'ON Summit

DISCUTONS

Jonathan L'Abbée
GESTIONNAIRE DES VENTES
+1 (514) 999-3959
jlabbee@c2.biz

Stéphanie Bergot
GESTIONNAIRE DE COMPTES
+1 (514) 963-4652
sbergot@c2.biz

PRODUIT PAR:

MOVIN'ON Sustainable Mobility Fund

PRODUIT PAR:

MICHELIN

MICHELIN FONDATION D'ENTREPRISE

PARTENAIRE ORGANISATEUR:

C2

BALCON

Le balcons est un espace privé situé au cœur de l'action. Il représente le lieu par excellence pour connecter avec vos invités et votre équipe. Vous pourrez également tenir des réunions stratégiques, manger un morceau, inviter vos partenaires d'affaires potentiels ou encore organiser des activités sur invitation.

1 - 3 jours

Jusqu’à 25 invités

Espace clé en main avec

équipement audio

BALCON

- Espace pouvant accueillir jusqu'à 25 invités à la fois.
- Logo affiché sur la façade du balcon.
- Hôte dédié tout au long de l'événement pour assurer un accueil et un service hors pair à votre équipe et vos invités.
- Toutes les activités des partenaires doivent être approuvées par MO en matière de faisabilité et de contenu. Exemples d'activités: petits déjeuners, cocktails de fin de journée, réunions d'affaires en tête à tête, «Meet & Greet» avec des participants ciblés, etc.

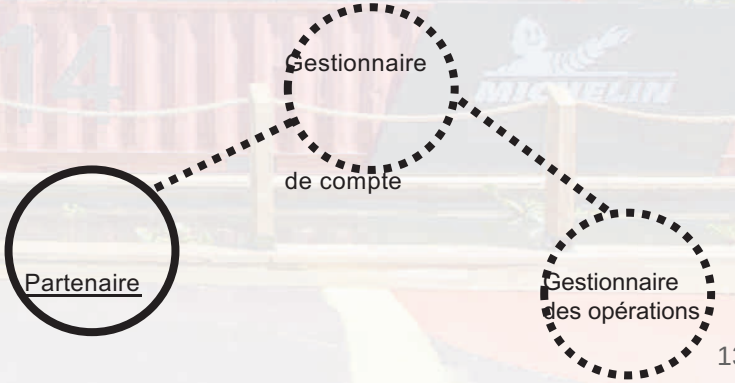

ACTIVITÉS PRIVÉES

Accueillez vos principaux clients et invités dans un espace privé. Cette option vous permettra d'approfondir vos relations d'affaires tout en leur offrant une expérience mémorable. Durant l'activité, libre à vous de modifier la disposition de l'espace - soyez créatifs!

Que vous cherchiez quelque chose de haut de gamme ou de plus décontracté, nous avons ce qu'il vous faut.

Avec la logistique et le support technique de Movin'On, vous êtes avez tout le nécessaire pour offrir à vos invités une expérience extraordinaire.

Diffère selon l'activité

Participants sur invitation seulement

Expérience VIP – renforcez vos nouvelles rencontres

EXEMPLES D'ACTIVITÉS PRIVÉES

- Petit-déjeuner de lancement avec votre équipe avant de vous plonger dans les activités quotidiennes.
- « Lunch & Learn » avec un expert de votre entreprise afin de partager avec vos clients expériences et idées innovantes.
- Cocktail de réseautage post programmation - Le moment où les idées fusent.
- Dîner avec votre réseau et vos invités les plus précieux .
- Cocktail mixte suivi d'une soirée de programmation spéciale axée sur le contenu. Possibilité d'inclure une performance artistique, gage d'expérience inoubliable pour vos invités.
- Conversations de type «tête-à-tête».
- Possibilité de travailler avec l'équipe du Sommet Movin'On sur l'élaboration des listes d'invitation.
- Plusieurs emplacements disponibles: balcons, cabaret, cabines etc.

ESCOUADE CONNEXION

L'Escouade Connexion est une expérience de réseautage optimisée offerte exclusivement à certains groupes et partenaires. Sa mission est de vous aider à maximiser les occasions importantes de rencontres et de réunions pendant le Sommet Movin'On.

Vous collaborerez avec l'équipe de l'Escouade Connexion pour définir le profil des participants que vous souhaitez rencontrer (par industrie, entreprise et niveau hiérarchique). L'Escouade vous accompagnera pas à pas jusqu'à l'événement et puisera dans sa base de données afin de vous aider à créer des connexions qui serviront vos objectifs. Pendant l'événement, elle se tiendra aux aguets pour vous proposer des rencontres spontanées. Après l'événement, l'Escouade vous aidera à effectuer tous les suivis nécessaires afin de faire fructifier ces nouvelles connexions.

5 semaines avant l'évènnement

Rencontres ciblées

Participants ciblés en fonction de vos objectifs

LE RÔLE DE L'ESCOUADE

L'Escouade Connexion collabore avec les gestionnaires de comptes du Sommet Movin'On pour offrir une expérience de réseautage optimisée aux groupes et partenaires *ayant engagé les services de l'Escouade lors de la signature de leur contrat*. L'Escouade vous aidera à atteindre vos objectifs de plusieurs façons:

- Organiser des rencontres d'affaires significatives en tête à tête pendant l'événement.
- Identifier les activités sur invitation auxquelles vous devriez assister pour rencontrer votre audience cible.
- Inviter des participants ciblés à participer aux activités que vous organiserez (atelier sur invitation, activité de réseautage ou table ronde exécutive).
- Élaborer des listes d'invités pour les activités privées tenues durant l'événement.

SESSION DE TRAVAIL

Les sessions de travail sont une occasion unique pour les experts et les participants d'approfondir le contenu et d'avoir un impact concret. Ces séances interactives favorisent l'idéation et l'expérimentation à travers des méthodes d'apprentissage inédites.

Ensemble, nous tirerons parti de la méthodologie du Sommet Movin'On pour amener les participants à collaborer activement et à explorer votre contenu en profondeur. L'objectif est de faire émerger des solutions innovatrices qui bénéficieront concrètement à l'écosystème de la mobilité.

90 minutes

Présentation: 15 min

Exercice collaboratif: 75 min

50-100 participants

Groupes de 6-8 participants

Espace clé en main équipé de tout le matériel nécessaire pour stimuler la créativité

PRÉSENTATION DE VOTRE CONTENU

- Identifiez un chef de contenu qui dirigera le projet
- Constituez un groupe d'experts qui participeront activement à l'élaboration du contenu de l'activité.
- Tirez parti des méthodologies du Sommet Movin'On et de notre processus de développement de contenu afin de mettre votre expertise en valeur
-
- Co-définissez le format le plus adapté à vos objectifs, de concert avec un Facilitateur du Sommet Movin'On
- Visibilité dans la programmation du Sommet Movin'On.

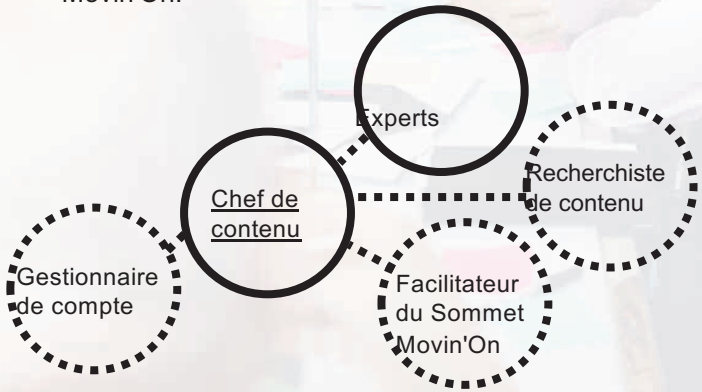

CALENDRIER

Tâche SMO

Tâche partenaire

Autre tâche

Planification

de la session

Intégration

dans Klik

APPEL PRÉLIMINAIRE

- Confirmer votre chef de contenu
- Développer le contenu avec l'équipe du Sommet Movin'On
- Partager bio + photo de votre chef de contenu
- Confirmer vos experts

→ Explorons votre contenu ensemble

APPEL - CONTENU

- Préparer l'appel de contenu (acheminer les questions aux experts)
- Rédiger une description de votre session
- Fournir «feedback» et/ou révisions

→ Approfondissons votre contenu

APPEL - EXPERT

- Approbation du plan de la session
- Soumettre votre présentation
- Intégration à la programmation du SMO
- Envoyer la liste d'experts complète

→ Présentation de votre plan de session de travail

MOVIN'ON Summit

DÉC - FÉVRIER

4 MOIS

ÉVÉNEMENT 4-6 JUIN

DROIT D’APPELLATION

Les droits d’appellation permettent aux partenaires de bénéficier de la meilleure visibilité possible pendant l'événement.

Acquérir les droits d'appellation d'un espace dédié sur le site vous offre la certitude de voir votre logo affiché à la vue de tous, et intégré de façon harmonieuse au design de l'espace.

Vous apparaîtrez aussi à travers toute la signalisation relative à l'espace (en ligne et sur le site), pour une visibilité optimale.

Les droits d’appellation permettent à votre entreprise d'être étroitement associée à un espace et à une expérience créative et unique lors du Sommet Movin'On. Vous positionnerez ainsi stratégiquement votre marque dans l'écosystème de la mobilité durable afin de démontrerez votre engagement et votre leadership de façon distinctive.

3 jours

Tous les participants

Marque et logo associés à l’un des espaces (sur le site et en ligne)

PROCESSUS

- Confirmez votre participation au Sommet Movin’On.
- Sélectionnez l’espace auquel vous aimeriez associer votre nom.
- Validation de la maquette.
- Visibilité dans la programmation du Sommet Movin’On.

CONFÉRENCE

Présenter une conférence au Sommet Movin'On est une occasion unique de mettre en valeur un expert ou un membre influent de votre organisation tout en profitant d'une visibilité hors pair.

Le conférencier et son équipe travailleront en étroite collaboration avec l'équipe de programmation du Sommet Movin'On afin de développer un contenu adapté à notre thématique 2019. L'objectifs est de créer un moment unique et mémorable.

Quelques formats possibles (à définir conjointement avec l'équipe de programmation):

→ Panel (jusqu'à 50 min)
Jusqu'à 4 conférenciers
+ 1 modérateur sur scène

→ Entrevue (jusqu'à 30 min)
1 conférencier
+ 1 intervieweur sur scène

→ Keynote (jusqu'à 20 min)

Scènes du Sommet Movin'On :
400 - 800 participants

PRÉSENTATION DE VOTRE CONTENU

- Les conférenciers du Sommet Movin'On s'engagent à collaborer activement à l'élaboration du contenu de leur présentation.
- Co-définition du contenu de la conférence avec l'équipe de programmation.
- Accès aux coulisses.
- Accompagnateur dédié sur le site de l'événement qui escortera le conférencier et l'aidera à gérer son horaire.

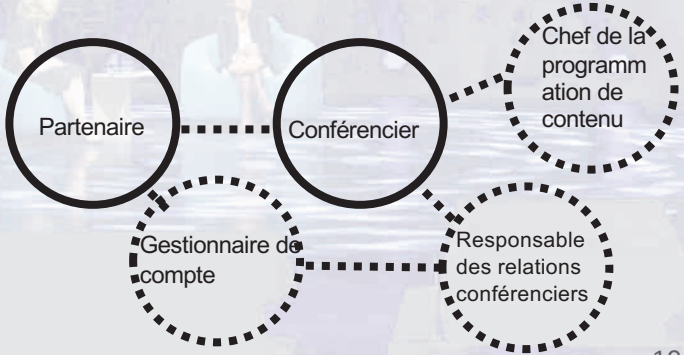

Montréal

Montréal, le 26 février 2019

Objet : Demande d'aide financière à la Ville de Montréal – Sommet Movin'On 2019

Madame, Monsieur,

La Ville de Montréal a été un partenaire important de Movin'On par Michelin en 2017 et 2018, soit lors des deux premières éditions de l'événement à Montréal. Je tiens à vous remercier de ce soutien qui nous a permis de mettre sur pied un événement de calibre mondial sur la mobilité durable. Fort du soutien de la Ville de Montréal, Michelin a annoncé que l'événement 2019 aura lieu également à Montréal. Compte tenu de la reprise des terrains à l'arrière de l'Arsenal par Parcs Canada en vue d'un parc urbain, nous aurons l'occasion cette année de développer un tout nouveau site, et de faire découvrir un autre lieu de Montréal souvent méconnu des visiteurs. Nous serons en mesure d'en faire l'annonce dans les prochaines semaines.

En vue du développement de ce nouveau site et de la livraison d'un événement toujours renouvelé, permettez-moi, cette année encore, de vous présenter une demande d'appui financier de 330 000 $ pour l'édition 2019 du Sommet Movin'On pour que, ensemble, nous puissions contribuer au rayonnement de l'industrie de la mobilité durable dans la métropole. Ce partenariat permettrait à la Ville d'avoir une visibilité et un apport significatifs lors de l'événement. Nous aimerions vous offrir les mêmes bénéfices qu'en 2018, que vous pouvez consulter en détails dans le document de reddition ci-joint tout en renforçant les activités de maillage et de réseautage dans le but d'optimiser les rencontres entre les entreprises Montréalaises avec l'écosystème internationale de Movin'On. Un rapport d'activation personnalisé sera émis dans les semaines suivant l'évènement.

Pour cette 3e édition du Sommet Movin'On, nous rassemblerons plus de 5 000 participants du 4 au 6 juin 2019 afin de faire progresser la réflexion à propos de l'avenir des transports et de la mobilité durable. Année après année, Movin'On amène les participants à réfléchir et concrétiser les grandes tendances mobilisatrices qui animent nos écosystèmes. Le Sommet Movin'On est une conférence d'envergure internationale, unique en son genre, qui attire des

C2 Montréal
355 rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, H3B 1A5

participants de tous les continents. Nous serions honorés de vous compter parmi nos partenaires, cette année encore, pour que nous puissions livrer ensemble un message fort : Montréal est un leader dans la mobilité durable, l'innovation et la créativité.

Je demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Richard St-Pierre
Président
C2 Montréal

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **C2 MONTRÉAL,** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 355, rue Sainte-Catherine O, 7e étage, Montréal, Québec, H3B 1A5, agissant et représentée par monsieur Richard St-Pierre, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 829487008
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1217275616

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur de la créativité et de l'innovation montréalaise.;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Madame Véronique Doucet, directrice du Service de développement économique de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.4.3 mettre à la disposition de la Ville de Montréal, en ajout aux exigences du Protocole de visibilité ci-joint, deux cent (200) billets individuels pour le projet, incluant l'accès à toute la programmation et dix billets médias; de la visibilité sur le site, incluant le droit d'appellation sur l'Atrium, lieu emblématique du site qui accueille le studio Média, les cabines, un lab ainsi que deux zones thématique

qui sont la Décarbonation et qualité de l'air et les technologies innovantes, un logo sur le site de l'événement: écrans des scènes, espaces de transition, écrans de signalétique et mur des partenaires, de la promotion à travers tous les outils numériques de l'horaire de mini-conférences (vingtaine de personnes) sous l'appellation Clips mobilité durable Montréal avec rappels fréquents, accès exclusif à un balcon privé pour la durée complète de l'événement (3 jours) et à un 2ième Balcon privé afin de tenir les présentations sous l'égide Clips mobilité durable Montréal;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cent trente mille dollars (330 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de deux cent quatre-vingt mille dollars (280 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de cinquante mille dollars (50 000 $), dans les soixante jours de la présentation au Responsable de la reddition de compte du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 355, rue Sainte-Catherine O, 7e étage, Montréal, Québec, H3B 1A5, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

C2 MONTRÉAL

Par : _____
Richard St-Pierre, président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le _____ de la Ville de Montréal, le e jour de _____2019 (Résolution (CG_____)

ANNEXE 1

PROJET

Movin'on 2019 | Sommet mondial de la mobilité durable

4 - 6 juin 2019
De l'ambition à l'action

Cinq (5) sous-thèmes

Décarbonation et qualité de l'air

À travers trois grands axes – Améliorer la qualité de l'air, Accélérer la décarbonation et Mettre la décarbonation en pratique. Ce thème explore les enjeux environnementaux locaux et internationaux à la lumière de l'Accord de Paris sur le climat.

Société et transport urbain multimodal

Ce thème explore l'impact des tendances sociales, du transport en commun, des habitudes de transport, de la technologie et de la sécurité sur les nouvelles mobilités, l'urbanisme et les infrastructures, le transport multimodal et la mobilité à échelle humaine. Le Michelin Challenge Design s'inscrira sous ce pilier de réflexion.

Technologies innovantes

Qu'il s'agisse du capital de données, des véhicules automatisés et connectés, ou de la mobilité à l'heure de l'intelligence artificielle, l'écosystème des transports est propulsé par de nouvelles technologies inspirantes et efficaces.

Transport de marchandises multimodal

Ce thème met l'accent sur la logistique au service de la ville et du citoyen et la logistique globale pour le transport de marchandises sur de longues distances comme sur le dernier kilomètre.

Économie circulaire

De la conception à l'exploitation quotidienne, ce thème met l'accent sur la gestion de l'économie circulaire, les nouvelles technologies et le cycle de vie des nouveaux matériaux, et l'innovation en économie circulaire.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville

n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque

d’exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
• S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics

• Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l’avance.
• Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
• Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181063005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 330 000 $ à C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1181063005 C2 MTL.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 872-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196135001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13502 (groupe II) - Montant estimé pour la période de prolongation : 280 902,74 $, incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. de prolonger pour une période de douze (12) mois le contrat conclu avec Québec Linge Co., pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 14-13502 (groupe II);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-26 16:24

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196135001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13502 (groupe II) - Montant estimé pour la période de prolongation : 280 902,74 $, incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public constitué de deux (2) groupes d'articles, ayant pour objet la fourniture de services de location, entretien et réparation de vêtements pour les employés de métier (groupe I) et de vêtements de protection (EPI II) contre les arcs et les chocs électriques pour les électriciens (groupe II). Le contrat, octroyé par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme, était effectif pour une période de trente-six (36) mois à partir de la mise en service complète et conforme. L'appel d'offres prévoit deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.
Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la deuxième option de prolongation de douze (12) mois, pour le groupe II, à compter du 11 juin 2019, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 14-13502.

En date du 27 février 2019, la consommation sur cette entente-cadre est de 904 322,77 $, incluant les taxes, ce qui représente environ 99,3 % du montant octroyé. La première prolongation de l'entente-cadre couvre la période se terminant le 10 juin 2019.

L'adjudicataire du contrat pour le groupe II, l'entreprise Québec Linge Co., a confirmé son intérêt de reconduire le contrat pour une année supplémentaire. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0269 - 31 mai 2018 - Autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 $, incluant les taxes, pour la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018), pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs

électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 $ à 910 349,08 $, incluant les taxes**.** (1 soumissionnaire)
CG15 0018 29 janvier 2015 - Conclure avec Québec Linge Co. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de service de location, entretien et réparation de vêtements pour employés de métier et vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (EPI II) - Appel d'offres public 14-13502. Le montant estimé pour le groupe I est de 277 444,56 $, incluant les taxes et pour le groupe II est de 842 708,20 $, incluant les taxes. (1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel porte sur la prolongation d'un contrat pour le service de location et d'entretien d'équipements (chemises, chandails et pantalons) de protection individuelle de niveau 2 contre les arcs et les chocs électriques (EPI II) étant destinés aux employés de la Ville de Montréal à qui sont confiées des tâches d'installation, d'entretien et de réparation de systèmes électriques.
En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Ville de Montréal a l'obligation de doter ses électriciens d'un équipement de protection individuel contre les arcs électriques. À cet effet, quelque deux cents (200) électriciens bénéficient de neuf (9) ensembles d'uniformes, chacun composé d'une chemise à manches longues ou un chandail et d'un pantalon, avec ou sans poches cargos.

L'entente-cadre en cours prévoit, en complément au programme de location et d'entretien pour les vêtements, un système de casiers et de chutes à linge qui sont installés dans chaque unité administrative afin de permettre le roulement des vêtements propres ainsi que des vêtements à ramasser. Les vêtements endommagés ou perdus seront remboursés à la fin du contrat à l'adjudicataire, selon une charte de dépréciation. De plus, est offerte la possibilité de faire nettoyer d'autres vêtements utilisés par les électriciens dans le cadre de leur travail tels leurs manteaux, doublures de manteaux, polars, salopettes et combinaisons.

Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre, ce qui permettra d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

JUSTIFICATION

À ce jour, les utilisateurs et le Service de l'approvisionnement se déclarent satisfaits du service fourni par Québec Linge Co., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert.
Les conditions actuelles du marché traduisent une augmentation des prix des vêtements mais, puisque d'autres éléments spécifiques influencent le coût global unitaire, il est difficile de chiffrer l'économie que le recours à cette prolongation de contrat pourrait procurer.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Comme il s'agit d'un contrat d'approvisionnement, l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous

garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois à compter du 11 juin 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 280 902,74 $, incluant les taxes, pour les douze (12) mois à compter du 11 juin 2019.
Montant estimé de la prolongation :

244 316,36 $ + 24 370,56 $ (TVQ) + 12 215,82 $ (TPS) = 280 902,74 $

Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des trente-six (36) derniers mois et calculée en fonction des prix payés qui demeurent fermes pour la période de prolongation de douze (12) mois.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces quantités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le souci de contribuer au développement durable, le Service de l'approvisionnement encourage toute action écoresponsable de la part de ses partenaires. La location de vêtements de protection, en comparaison avec l'achat, permet une économie d'énergie et une diminution de la consommation de ressources naturelles. La durée de vie de ces vêtements est plus longue que celle des vêtements achetés en magasin et le programme d'entretien la fait augmenter encore davantage. Il résulte ainsi une diminution de l'utilisation des produits textiles bruts en plus d'une diminution des déchets envoyés aux incinérateurs. Québec Linge Co. gère un programme de recyclage de cintres, utilise une pellicule de plastique recyclable pour l'emballage et possède une flotte de camions fonctionnant au carburant biodiesel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fourniture de ces articles est une obligation de l'employeur pour le respect des conventions collectives et des exigences en santé et sécurité au travail en vigueur. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle. De plus, comme il s'agit d'un service complet comprenant la fourniture des vêtements, leur entretien, les installations de casiers, et autres, il serait difficile de répondre au besoin de façon temporaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la résolution du présent dossier décisionnel.
- Comité exécutif : le 1er mai 2019

- Conseil municipal : le 13 mai 2019

- Conseil d'agglomération : le 16 mai 2019

- Début de la période de prolongation : 11 juin 2019

- Fin du contrat : le 10 juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agente d'approvisionnement niv.2

Tél : 514 872-6717
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Pierre GATINEAU
C/d acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
Directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-03-26

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 janvier 2019

Monsieur François Mercier
Directeur Général
Québec Linge co.
4375, rue de Rouen
Montréal (QC) H1V 1H2

Courriel : francois.mercier@canadienlinen.com

Objet : Deuxième prolongation de contrat
Appel d'offres n° 14-13502
TITRE : Location, entretien et réparation de vêtements d'employés de métier et de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2)

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Groupe 2 *Vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques, niveau 2*, dans le cadre de l'appel d'offres n°14-13502. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour une période de douze (12) mois, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 18 juin 2014 dans le cadre de l'appel d'offres n°14-13502.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à l'adresse suivante d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 18 janvier 2019,** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 1/18/2019
FRANÇOIS MERCIER
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à maintenir la garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 28 090 $.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II
Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1183277004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, un organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $).

Il est recommandé :
1. d'approuver une convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, un organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature Cap-Saint-Jacques, pour une durée de trois ans, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-11 15:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183277004**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, un organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques accueille toute l'année des visiteurs, entre autres, pour la pratique d'activités de plein air et la visite de la ferme écologique. L'agriculture et l'acériculture biologiques qui y sont pratiquées sont uniques à Montréal. Le parc offre également, en saison hivernale, deux services de relais de ski de fond ouverts les fins de semaine qui permettent aux visiteurs de se réchauffer et se sustenter.
Fondé en 1985, D-Trois-Pierres (D3P) est un organisme à but non lucratif (OBNL) et une entreprise d'insertion socioprofessionnelle. Il est membre du Collectif des entreprises d'insertion du Québec et un exploitant agricole inscrit au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

D-Trois-Pierres et la Ville de Montréal travaillent en partenariat depuis 1986 pour la gestion de la ferme et pour développer les activités agricoles et acéricoles biologiques du parc. L'organisme gère également, le site de Boscoville 2000, où il y assure la direction des services techniques, d'entretien et la gestion de la cafétéria, où des repas sont préparés et servis sur une base quotidienne à 450 personnes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0019-31 janvier 2019- Accorder un soutien financier maximal de 192 805 $ à D-Trois-Pierres, organisme à but non lucratif de bienfaisance, afin de soutenir leur mission d'insertion sociale au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une durée de trente-cinq mois, soit du 1er février 2019 au 31 décembre 2021.

CG18 0595-22 novembre 2018-Approuver, conformément à la loi, un projet de convention gré à gré entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service de déneigement dans trois parcs-nature du secteur ouest de l'île de Montréal (Cap-Saint-Jacques, Anse-à-l'Orme et le parc agricole du Bois-de-la-Roche) pour une durée de 29 mois durant les saisons hivernales du 1er décembre 2018 au 30 avril 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 996,33 $,taxes non applicables.

CG15 0481- 20 août 2015 - Autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 $ dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres (2008-2018) (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 $ à 605 525,37 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à cet effet**.**

CE15 0710-22 avril 2015- Approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services de gré à gré, entre la Ville et D-Trois-Pierres, relativement à l'entretien et à la remise en culture des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, à titre gratuit, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Cultiver l'espoir ».

CG07-0499-20 décembre 2007-Accorder un soutien financier de 450 000 $ à l'organisme D-Trois-Pierres pour la réalisation des activités reliées à l'animation, à la restauration et à la gestion des activités d'opération et d'entretien de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2018.

CE06 0911 - 7 juin 2006 - Accorder à l'organisme D-Trois-Pierres un soutien financier et approuver un projet de renouvellement de convention avec l'organisme D-Trois-Pierres pour la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 pour la réalisation des activités reliées à l'animation, à la restauration et à la gestion des activités d'opération et d'entretien de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

DESCRIPTION

Ce dossier concerne l'approbation d'une convention de services de gré à gré avec l'organisme sans but lucratif, D-Trois-Pierres, pour la fourniture d'un service alimentaire et d'accueil l'hiver, ainsi qu'un service d'animation à l'année sur la thématique de l'agriculture et de l'acériculture.
Ce contrat est octroyé de gré à gré en vertu de l'article 573.3, 1er al., par. 20, - exception pour un organisme à but non lucratif de la *Loi sur les cités et villes.*

JUSTIFICATION

La Ville entretient une relation de partenariat depuis 33 ans avec D-Trois-Pierres qui est sur place et qui détient l'expertise requise pour fournir les services que la Ville désire lui confier dans le cadre de la présente convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance du budget	**N° de contrat**	**Budget requis (taxes non applicables-OBNL) 2019-2022**				
		2019	**2020**	**2021**	**2022**	**Total**
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Division de la gestion des parcs-nature, section Ouest.	19-1001	31 726,00 $	39 087,00 $	39 869,00 $	6 998,00 $	117 680,00 $

Le coût total du contrat à octroyer est de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $). Ce montant est exempt de taxes, car l'organisme détient le statut d'organisme de charité (numéro 118888833RR001).

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Division de la gestion des parcs-nature, section Ouest.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le parc-nature du Cap-Saint-Jacques qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q., chapitre E-20.001.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat de services permet de donner l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat sert à assurer des services directs aux citoyens : un service alimentaire et d'accueil et un service d'animation. S'il y a report, voire un refus, on ne pourra pas offrir ces services au public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ces services offerts à la population font partie intégrante de la programmation du parc qui fait l'objet d'activités de diffusion et de promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CE : 1er mai 2019
Approbation du CG : 16 mai 2019
Début du contrat : 1er juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn BRAZEAU
agent de développement

Tél : 280-3948
Télécop. : 280-6694

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Guylaine PARR
Chef de division

Tél : 514 280-6721
Télécop. : 514 280-6787

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-04-10

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

Service alimentaire et d'animation

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon greffier dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

ET : **D-TROIS-PIERRES**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, Québec, H9K 1C6, agissant et représenté par Madame Rachel Jetté, sa présidente dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 118888833
Numéro d'inscription TVQ : 1006456959
Numéro d'inscription d'organisme de charité :11888 8833RR0001

(ci-après nommé le « **Contractant** »)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE le Contractant est un organisme sans but lucratif spécialisé en agriculture et en acériculture dont la mission est d'offrir à de jeunes adultes un milieu de vie et de travail favorisant leur insertion sociale grâce aux nombreux plateaux de travail qu'offre l'exploitation et l'entretien du site de la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, de ses terres agricoles, de son érablière et des terres agricoles du parc agricole du Bois-de-la-Roche : culture des champs, restauration, entretien des animaux, accueil et animation du public;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant, tel que décrit à l'article 2 et à l'Annexe 1 des présentes;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'elle a remis une copie de cette politique au Contractant;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « Responsable » :	Chef de section, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
1.2 « Unité administrative »	Division de la gestion des parcs-nature, section-Ouest
1.3 « Présidente»	Présidente de l'organisme D-Trois-Pierres
1.4 «Annexe 1» :	Description des prestations de services du Contractant
1.5 «Annexe 2» :	Installations et équipements mis à la disposition du Contractant
1.6 «Annexe 3» :	Livrables / suivi de gestion

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1, à offrir un service alimentaire hivernal et un service d'animation sur la thématique de l'agriculture et de l'acériculture au parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et les Annexes 1 à 3 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de des Annexes 1 à 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention est d'une durée de 3 ans et prend effet le 1er juin 2019 et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services au plus tard le 31 mai 2022, le tout sous réserve des articles 12 et 14.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration de la Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que la Responsable ne soit avisée sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision de la Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 mettre à la disposition du Contractant les installations et les équipements tel que décrits à l'Annexe 2 à titre gratuit et en bon état étant toutefois entendu que le Contractant est responsable de les maintenir dans un état de propreté requis et convenable par la Responsable :

5.5 entretenir les installations et remplacer les équipements décrits à l'Annexe 2 en cas d'usure normale étant entendu qu'en cas de négligence, le Contractant devra assumer les frais de réparation ou de remplacement;

5.6 défrayer les coûts d'électricité et de chauffage des installations exploitées dans le cadre de la présente convention;

5.7 défrayer les frais de téléphone du Château Gohier ;

5.8 verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec la Responsable;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 à 3;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 transmettre au Responsable, tous les livrables selon l'échéancier demandé à l'Annexe 3;

6.5 obtenir du responsable l'autorisation pour toute prestation de service supplémentaire qui entraînerait des coûts supplémentaires pour la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités;

6.8 se procurer et afficher, dans un endroit visible du public, le permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et s'assurer que tous les produits vendus soient d'une qualité conforme à la loi et aux règlements du ministère;

6.9 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.10 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.11 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DE LA RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, la Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant en vertu de l'article 6 de la présente convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cent dix sept mille six cent quatre-vingt dollars (117 680,00 $) taxes non applicables.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables selon les modalités suivantes :

8.2.1 Pour l'année 2019 :

8.2.1.1 pour le service d'animation lui verser une somme maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de douze mille cinq cent dollars (12 500,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal dès la signature du présent contrat le ou vers le 17 mai 2019;

⇒ un versement final de douze mille cinq cent dollars (12 500,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 juillet 2019.

8.2.1.2 pour le service alimentaire lui verser une somme maximale de treize mille quatre cent cinquante-deux dollars (13 452,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de six mille sept cent vingt-six dollars (6 726,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 novembre 2019;

⇒ un versement final de six mille sept cent vingt six dollars (6 726,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 avril 2020.

8.2.2 Pour l'année 2020 :

8.2.2.1 pour le service d'animation lui verser une somme maximale de vingt-cinq mille cinq cents dollars (25 500,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de douze mille sept cent cinquante dollars (12 750,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 janvier 2020;

⇒ un versement final de douze mille sept cent cinquante dollars (12 750,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 juillet 2020.

8.2.2.2 pour le service alimentaire lui verser une somme maximale de treize mille sept cent vingt-deux dollars (13 722,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de six mille huit cent soixante et un dollars (6 861,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 novembre 2020;

⇒ un versement final de six mille huit cent soixante et un dollars (6 861,00 $)correspondant à 50 % du montant maximal le 1 avril 2021.

8.2.3 Pour l'année 2021 :

8.2.3.1 pour le service d'animation lui verser une somme maximale de vingt six mille dix dollars (26 010,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de treize mille cinq dollars (13 005,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 janvier 2021;

⇒ un versement final de treize mille cinq dollars (13 005,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 15 juillet 2021.

8.2.3.2 pour le service alimentaire lui verser une somme maximale de treize mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars (13 996,00 $) payable selon les modalités de paiement suivantes :

⇒ un premier versement de six mille neuf cent quatre-vingt dix-huit dollars (6 998,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 novembre 2021;

⇒ un versement final de six mille neuf cent quatre-vingt dix-huit dollars (6 998,00 $) correspondant à 50 % du montant maximal le 1 avril 2022.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception.

Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale de cent dix sept mille six cent quatre-vingt dollars (117 680,00 $).

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.2 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
COMMUNICATION ET PUBLICITÉ

Tout projet de publicité, d'affichage et de diffusion concernant les services et les activités que le Contractant rend au public dans le cadre de cette convention doit être approuvé, au préalable, par la Responsable.

ARTICLE 12
RÉSILIATION

12.1 La VILLE peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

12.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis de la Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 13
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.10 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 14
DÉFAUTS

14.1 Il y a défaut :

14.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

14.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

14.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

14.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

14.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 14.1.1, la Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. La Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

14.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 14.1.2, 14.1.3 et 14.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

14.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 14.2 et 14.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 14.2 ou 14.3.

ARTICLE 15
ASSURANCES ET INDEMNISATION

15.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de (cinq millions montant en lettres) dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

15.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

15.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 16
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

Le Contractant déclare et garantit :

16.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

16.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

16.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

ARTICLE 17
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

17.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

17.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

17.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

17.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

17.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

17.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

17.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

17.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

17.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, Québec, H9K 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention de sa Présidente, Mme Rachel Jetté. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 20 ,

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
(M.Yves Saidon, greffier)

Le 26 e jour de mars 20 19,

(ORGANISME SANS BUT LUCRATIF)

Par : Rachel Jetté
(Mme Rachel Jetté, présidente)

Cette convention a été approuvée par le , le e jour de ..... 20__ (Résolution .....).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE LA PRESTATION DE SERVICE DU CONTRACTANT

Service alimentaire et d'animation

Description générale du mandat

Le Contractant s'engage à offrir un service alimentaire et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de 3 ans, du 1er ~~mai~~ juin 2019 au ~~30 avril~~ 31 mai 2022 selon les termes et conditions suivantes :

1. SERVICE ALIMENTAIRE

1.1 *Lieux et installation

Offrir un service alimentaire aux deux points de service suivants :

Château Gohier (point de service de relais de ski de fond)
231 Chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, H9K 1C5

Cabane à sucre (point de service de relais de ski de fond)
202 Chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, H9K 1C5

*Voir Annexe 2 sur les lieux, installations et équipements mis à la disposition du Contractant.

1.2 Période et horaire d'exploitation pour les 2 points de service

Pendant 13 semaines durant les saisons hivernales 2020, 2021 et 2022, offrir le service alimentaire les samedis et dimanches et certains jours pendant la période des fêtes et la semaine de relâche à raison de :

13 fins de semaine x 2 jours (samedi et dimanche):	26 jours
Période des fêtes :	6 jours
Semaine de relâche :	3 jours
Total de jours	35 jours

Total d'heures pour la saison : 35 jours X 7,5 heures/jour = 262,5 heures / point de service X 2 = **525 heures**

Assurer le service à l'un ou l'autre des points de service lors d'activités spéciales organisées par la Ville qui se détaille comme suit : 5 heures/activité X 3 activités= **15 heures**

Grand total (525 h +15 h)= 540 heures

1.3 Menu

- Remettre à la Responsable, pour information, son menu incluant sa liste de produits et leur prix :

- Maintenir une quantité suffisante de produits et veiller régulièrement à la qualité.

1.4 Développement durable

- Utiliser de la vaisselle réutilisable ou biodégradable et compostable, incluant les gobelets à boissons chaudes.

- Récupérer les matières recyclables quotidiennement et les placer dans des contenants prévus à cette fin par la Ville.

1.5 Qualité du service

- Maintenir en tout temps dans les points de service un personnel suffisant et qualifié pour assurer un service à la clientèle efficace et de qualité.

2. SERVICES D'ANIMATION

Description
Le Contractant s'engage à offrir un service d'animation et des activités d'interprétation du milieu agricole et acéricole selon les termes et conditions suivantes :

2.1 Lieux et installations

Sans s'y restreindre, offrir un service d'animation principalement à la ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques situé 183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, Québec, H9K 1C6.

*Voir Annexe 2 sur les lieux, installations et équipements mis à la disposition du Contractant.

2.1 Quantité

Offrir annuellement un minimum de 80 heures d'activités d'animation gratuites qui se répartissent comme suit :

PROGRAMMATION	PÉRIODE	NOMBRE D'HEURES
Saison printemps-été-automne	*Entre le 1er mai et le 31 octobre	64 heures
Saison hivernale	*Entre le14 décembre et le 15 mars	16 heures
Total		**80 heures**

* Correspond généralement à nos périodes de programmation saisonnière. À chaque année les périodes de programmation sont précisées par la Responsable.

2.2 Clientèle

Le service d'animation est destiné au grand public.

2.3 Programmation et horaire

Déposer sa programmation saisonnière des activités aux dates qui sont inscrites dans le tableau de suivi de gestion à l'Annexe 3.

2.4 La qualité et la sécurité

Le Contractant devra s'assurer d'offrir un service d'animation de qualité et s'engage à :

- employer idéalement du personnel ou des ressources spécialisées dans le domaine de l'agriculture, de l'acériculture, de l'animation et de l'accueil du public;

- veiller que son personnel affecté à l'animation possède un brevet valide de secouriste d'une durée minimale de 16 heures dispensé par un organisme reconnu;

- veiller à ce que les installations et les équipements mis à sa disposition par la Ville ou par lui-même soient en tout temps sécuritaires et en bon état;

- Aviser immédiatement la Responsable de toute dégradation ou déficience des installations et des équipements de la Ville susceptible de compromettre la sécurité des participants;

- Procéder à des sondages de satisfaction auprès de la clientèle.

ANNEXE 2

LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

1. Carte estivale du parc-nature du Cap-Saint-Jacques

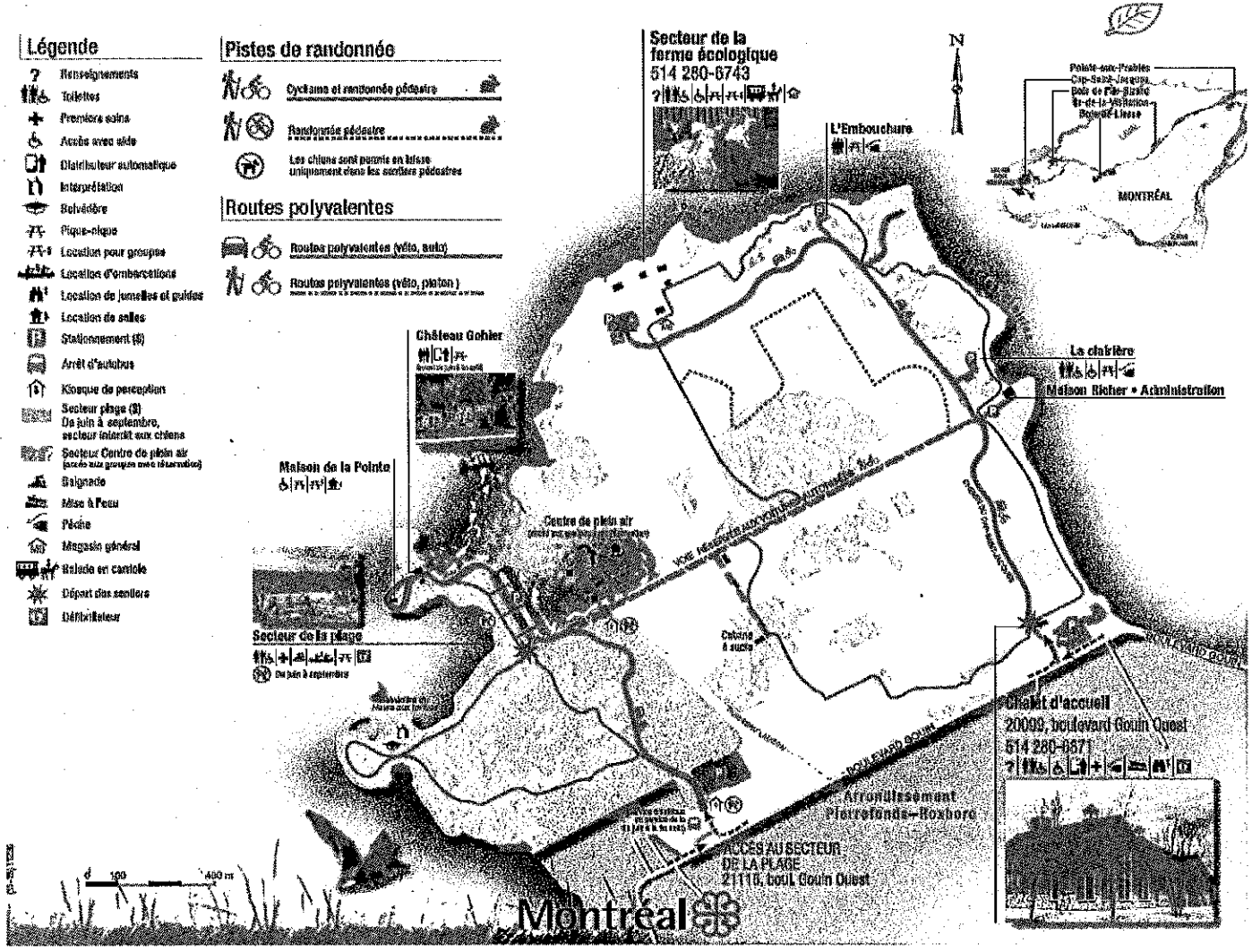

ANNEXE 2 (SUITE)
LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

2. CARTE HIVERNALE AVEC LA LOCALISATION DES 2 POINTS DE SERVICE ALIMENTAIRE

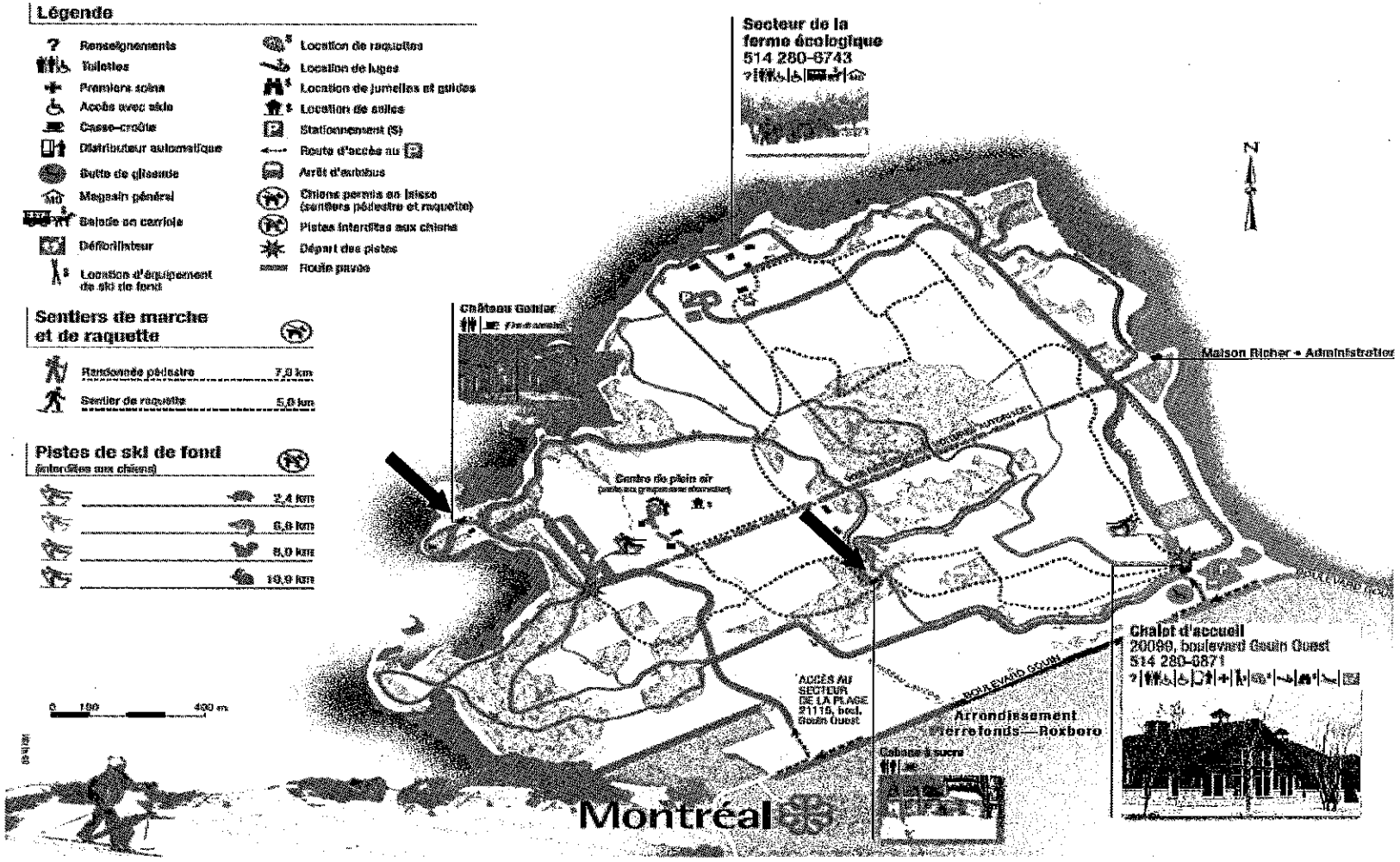

ANNEXE 2 (SUITE)
LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

3. Lieux et installations

Nom de l'installation	Adresse	Espace prêté	Utilisations
Ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques	183, chemin du Cap-Saint-Jacques, Montréal, Québec, H9K 1C6	Tout l'espace du secteur de la ferme écologique	Activités et visite de la ferme par les visiteurs
Maison de ferme	183 Chemin du Cap-Saint-Jacques.	Tout le bâtiment	Bureau et locaux administratif.
Magasin Général	191 ch.du Cap-Saint-Jacques	Tout le bâtiment	Accueil-vente de produits de la ferme et biologiques
Maison Brunet	187 ch.du Cap-Saint-Jacques	Toute la maison	Bureau administratif à l'étage Location de locaux pour réunions et réceptions Location du site extérieur Rangement au sous-sol
Étable	189 A ch.du Cap-Saint-Jacques	Toute l'étable	Abri des animaux de ferme
Poulailler	Secteur de la ferme. Pas d'adresse.	Tout	Abri des poules
Abri des oies	Secteur de la ferme. Pas d'adresse.	Tout l'abri	Entreposage
Serre de la ferme	183 C ch.du Cap-Saint-Jacques	Tout le bâtiment	Culture en serre
Cabane à sucre et l'érablière	202 A ch.du Cap-Saint-Jacques	Tout le bâtiment	Production acéricole Service alimentaire traditionnel de cabane à sucre pour le relais de ski de fond l'hiver
Château Gohier	231 ch.du Cap-Saint-Jacques	Tout le bâtiment	Service alimentaire pour le relais de ski de fond Attrait bâtiment historique

ANNEXE 2 (SUITE)

LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

4. Équipements (service alimentaire au Château Gohier)

Biens	#VM	# Série	Marque
1 réfrigérateur 4X3 pieds à 2 portes		84184	Foster
1 congélateur 4X2 pieds		9012089	Général Frazer
1 congélateur 5X2 pieds		31-51656	Frigidaire
1 cuisinière à 6 ronds		CT 78-80-82-84	Garland
1 micro-onde		1707071200539	Danby designer 2007
1 micro onde		04573	Sharp Carousel 1998
1 table à sandwiches		7092217	True manufacturingco.inc
1 comptoir 2X4 pieds		------	------
une ligne (1) téléphonique réservée aux appels locaux			
une autre ligne (1) pour le module interac			

ANNEXE 2 (SUITE)

LIEUX, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DU CONTRACTANT

5. Équipements (service alimentaire de la cabane à sucre)

Biens	#VM	# Série	Marque
4 tables à manger 6 x 2 pieds		ND	ND
7 bancs pour s'asseoir		ND	ND
1 comptoir à sandwich en stanless réfrigérée de 2 x 6 pieds		ND	ND
2 comptoir en stanless de 2 ½ X 3 p		ND	ND
1 comptoir en bois de 2 x 6 pieds avec 3 tiroirs		ND	ND
1 petite table en mélamine de 22X18 pouces		ND	ND
4 tablettes avec crochets		ND	ND
2 unités chauffantes en hauteur		ND	ND
1 grand comptoir en stanless de 8 x 2 pieds		ND	ND
1 grosse poubelle de 60 litres		ND	Robermade

ANNEXE 3

LIVRABLES ET SUIVI DE GESTION
(Services alimentaire et d'animation)
2019-2022

LIVRABLES	2019	ÉCHÉANCIER annuellement												2022	pièce jointe	SUIVI DE GESTION		
																Reçu		Commentaires
	Jan	jan	fév	mar	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	déc		Oui	Non	
Remise de la programmation estivale													1					
Remise de la programmation hivernale										1								
Serv.alimentaire : transmettre son menu (CAS+CG)												15						
Serv.alimentaire : Permis du MAPAQ												30						
Sondages de satisfaction		Sur demande																Sur demande de la responsable
Rapports d'accident et d'incidents		Ponctuel-24 heures suivant l'incident ou l'accident																
Rapport et bilan de fin de saison		90 jours après la fin de l'exercice financier annuel																
États financiers																		
Reddition de compte / services rendus																		
Attestation d'assurances		10 jours suivant la signature de l'entente ou 15 jours avant son échéance														x		
Résolution de l'organisme		30 jours avant la signature de l'entente														x		
Lettres patentes et ses règlements généraux		30 jours avant la signature de l'entente														x		Règlements généraux à jour à recevoir.
Rencontres bilan et suivi de l'entente				30								1						
		H : HIVER			**P :**	PRINTEMPS		**É :**	ÉTÉ	**A :**	AUTOMNE							

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1183277004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Gestion des parcs-nature
Objet :	Approuver une convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, un organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de cent dix-sept mille six cent quatre-vingts dollars (117 680,00 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1183277004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197360002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation pour une période de douze (12) mois, des ententes-cadres concluent avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 $ incluant les taxes), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 $ incluant les taxes) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 $ incluant les taxes) pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392) - (Montant estimé pour la période de prolongation: 1 138 465,95 $ incluant les taxes)

Il est recommandé;
1. de se prévaloir de l'option de prolongation des contrats pour une période de douze (12) mois, du 24 juin 2019 au 23 juin 2020, avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc., pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout, selon les termes et les conditions de l'appel d'offres public 16-14938.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-08 09:49

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197360002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation pour une période de douze (12) mois, des ententes-cadres concluent avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 $ incluant les taxes), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 $ incluant les taxes) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 $ incluant les taxes) pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392) - (Montant estimé pour la période de prolongation: 1 138 465,95 $ incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout. L'appel d'offres prévoyait deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Le contrat, au montant total de 4 380 531,74 $, incluant les taxes, a été octroyé aux firmes Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc. et est en vigueur pour une période de trente-six (36) mois depuis le 23 juin 2016.
L'objet du présent dossier décisionnel est d'exercer la première option de prolongation de douze (12) mois à compter du 24 juin 2019, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 16-14938.

Selon l'historique de consommation et les projections jusqu'à la fin de sa durée initiale, le 23 juin prochain, la consommation sur ces ententes-cadres devrait s'élever à approximativement à 3 415 400,00 $, incluant les taxes, soit environ 78 % de la valeur totale des contrats octroyés.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 1 138 465,95 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 4 380 531,74 $ à 5 518 997,69 $, incluant les taxes. Il s'agit des montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir des quantités spécifiques.

Les adjudicataires des contrats, les firmes Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc., ont confirmé leur intérêt par écrit. Les copies des lettres sont incluses en pièces jointes du présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0392 - 22 juin 2016 - Conclure avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation, St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc. des ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 16-14938. Montant estimé des ententes-cadres : 4 380 531,74 $ incluant les taxes (4 soumissionnaires).
CG12 0392 - 25 octobre 2012 - Conclure avec Albert Viau division Emco Corporation et St-Germain Égouts & Aqueducs inc., des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile - Appel d'offres public 12-12318. Montant estimé des ententes-cadres: 1 935 671,96 $, incluant les taxes (6 soumissionnaires).

CG11 0044 - 17 février 2011 - Conclure avec St-Germain Égouts & Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc., des ententes-cadres pour une période de soixante (60) mois pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile - Appel d'offres public 10-11256. Montant estimé des ententes-cadres: 3 254 614,70 $, incluant les taxes (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel porte sur la prolongation, pour une période de douze (12) mois à compter du 24 juin 2019, de contrats pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout pour permettre l'entretien et la gestion du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal. Ceux-ci incluent des pièces de rechange pour aqueduc et égout, des robinets vannes, des tuyaux en fonte ductile, des accessoires en cuivre et en laiton pour la distribution d'eau potable. Ces marchandises sont tenues en inventaire au Centre de distribution de Montréal et sont accessibles, sur demande, pour l'ensemble des arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal.
Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger les présentes ententes-cadres afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres 16-14938, dont le maintien des prix soumis en 2016, incluant l'indexation avec l'indice des prix des produits industriels. De plus, cette prolongation permettra d'assurer la continuité de l'approvisionnement des produits tout en réduisant les délais et coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Les ententes-cadres précédentes étaient valides pour une période de trente-six (36) mois se terminant le 22 juin 2019. Pour l'entente-cadre avec la firme Albert Viau division Emco Corporation, la consommation a été de 74,84 % sur un montant total de 1 446 122,92 $, incluant les taxes. Pour l'entente-cadre avec la firme St-Germain Égouts & Aqueducs inc., la consommation a été de 72,68 %, sur un montant total de 2 575 136,50 $, incluant les taxes. Pour l'entente-cadre avec la firme Wolseley Canada inc., la consommation a été de 63,65 %, sur un montant total de 359 272,32 $, incluant les taxes.

JUSTIFICATION

L'analyse de la situation actuelle du marché nous incite à recommander la prolongation de ces ententes-cadres. À ce jour, les utilisateurs se déclarent satisfaits du service des trois (3) adjudicataires, notamment au niveau du respect du délai de livraison ainsi que du service à la clientèle.
Les prix pourront être ajusté avec l'indice des prix des produits industriels (IPPI), ce qui se traduira par une variation de 1,20 % pour les douze (12) derniers mois. Avec les termes de cette prolongation, cela représente un avantage pour la Ville puisque les conditions actuelles

du marché se traduisent par une augmentation de prix des produits de cuivre d'environ 9,7 % depuis le début des ententes-cadres. Le cuivre étant un produit qui fluctue considérablement sur les marchés, la prolongation de ces ententes-cadres permet de protéger la Ville en cas d'instabilité des matières premières.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

Les adjudicataires dans ce dossier sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ne sont pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Conséquemment, il est recommandé de prolonger les ententes-cadres existantes qui nous garantit les mêmes conditions pour une période additionnelle de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation des ententes-cadres s'élevant à 1 138 465,95 $, incluant les taxes.
Montant estimé de la prolongation :

990 185,65 $ + TPS (5%) 49 509,28 $ + TVQ (9,975 %) 98 771,02 $ = 1 138 465,95 $

Le montant d'achat prévisionnel reflète les historiques de consommation de la Ville des trente-et-un (31) derniers mois en fonction des prix soumis couvrant la période de prolongation de douze (12) mois.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats effectués par les arrondissements et les services corporatifs seront effectués sur demande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres ne permettrait pas de profiter d'une économie sur les quantités suite aux augmentations de coût des matières premières. De plus, cette absence alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant de multiples négociations à la pièce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de ces ententes-cadres et des modalités d'achat qui demeureront les mêmes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation des ententes-cadres à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 1er mai 2019.
- Conseil municipal : le 13 mai 2019.

- Conseil d'agglomération : le 16 mai 2019.
- Début de la période de la première prolongation : le 24 juin 2019.
- Fin de la période de la première prolongation : le 23 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-02

Denis LECLERC
Chef de section

Tél : 514 872-5241
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-04-04

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 6 février 2019

Monsieur Charles-André Thibeault
Directeur
Albert Viau EMCO Corporation
2140, Le Chatelier
Laval (Québec) H7L 5B4

Courriel : cthibeault@emcoltd.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-14938
PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOUT

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 22 juin 2019 au 21 juin 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 22 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Charles-André Thibeault — 21-02-19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 11 976,00 $.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Étienne Langlois
Agent d'approvisionnement II
Courriel : etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-2988

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 6 février 2019

Madame Joëlle Bourdage
Représentante des ventes internes
St-Germaine égouts et aqueducs inc.
3800, boul. Sir Wilfrid-Laurier
St-Hubert (Québec) J3Y 6T1

Courriel : jbourdages@st-germain.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-14938
PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOUT

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 22 juin 2019 au 21 juin 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 22 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : JOËLLE BOURDAGES Joëlle Bourdages 22/2/2019

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 11 976,00 $.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Étienne Langlois
Agent d'approvisionnement II
Courriel : etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-2988

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 6 février 2019

Monsieur Michel Plouffe
Directeur des ventes
Wolseley Canada inc.
600, rue Bériault
Longueuil (Québec) J4G 1S8

Courriel : michel.plouffe@wolseleyinc.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-14938
PIÈCES POUR AQUEDUC ET ÉGOUT

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 22 juin 2019 au 21 juin 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 22 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Michel Plouffe — 22 Fev 19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 11 976,00 $.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Étienne Langlois
Agent d'approvisionnement II
Courriel : etienne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-2988

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197369001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division création de contenu et production
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder l'option de renouvellement de contrat pour une période de douze (12) mois à l'imprimerie L'Empreinte, au montant de 311 520 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 $ à 647 557,96 $, taxes incluses, et à Enveloppe Laurentide inc., au montant de 55 000 $, taxes incluses, pour les impressions d'enveloppes, majorant ainsi le montant total du contrat de 128 187,59 $ à 183 187,59 $, taxes incluses, (CE16 0646).

Il est recommandé au comité exécutif :
1- d'approuver le renouvellement du contrat, pour une période de douze mois avec Enveloppe Laurentide inc., pour les impressions d'enveloppes, pour une somme maximale de 55 000 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 128 187,59 $ à 183 187,59 $, taxes incluses (CE16 0646);

de recommander au conseil d'agglomération :

2- d'approuver le renouvellement du contrat, pour une période de douze mois avec l'imprimerie l'Empreinte pour la fourniture et l'impression de formulaire et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 311 520 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 $ à 647 557,96 $, taxes incluses (CE16 0646);

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-23 11:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197369001**
Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction image de marque et stratégies numériques , Division création de contenu et production
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder l'option de renouvellement de contrat pour une période de douze (12) mois à l'imprimerie L'Empreinte, au montant de 311 520 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 $ à 647 557,96 $, taxes incluses, et à Enveloppe Laurentide inc., au montant de 55 000 $, taxes incluses, pour les impressions d'enveloppes, majorant ainsi le montant total du contrat de 128 187,59 $ à 183 187,59 $, taxes incluses, (CE16 0646).

CONTENU

CONTEXTE

À la fin de l'année 2015, la décision de fermer le département d'imprimerie de la Ville de Montréal a été prise (arrêt effectif en 2016). Comme la Ville continue d'avoir des besoins en impression, il a été décidé
d'aller en appel d'offres. Le Service de l'expérience citoyenne et des communications a mandaté le Service de l'approvisionnement pour aller en appel d'offres public, afin de retenir les services de fournisseurs pour l'impression et la fourniture de papeterie nécessaires aux opérations régulières de la Ville. Le contrat octroyé étant valide pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec option de renouvellement pour une période de douze (12) mois pour un maximum de deux prolongations. Il s'agit de fournitures régulières, soit des formulaires, des enveloppes et des cartes professionnelles personnalisées nécessaires aux opérations de l'ensemble des services et arrondissements de la Ville. Cette nouvelle façon de procéder permettra d'offrir un service en ligne sur intranet.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire, au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de la fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les 2 parties, chacun des 2
contrats pourra être prolongé de douze (12) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres.

Pour le contrat du 1er mai 2016 au 1er mai 2018, les dépenses concernant l'impression

avec le fournisseur l'Empreinte imprimerie ont totalisé un montant de 301 679,07 $. Pour cette même période, les dépenses concernant l'impression avec le fournisseur Enveloppe Laurentide ont totalisé un montant de 83 500,60 $.

Pour la période de prolongation du contrat, soit du 2 mai 2018 au 2 mai 2019. Au 28 mars les dépenses concernant l'impression avec le fournisseur l'Empreinte imprimerie totalisaient 238 955.03$, Pour cette même période, les dépenses concernant l'impression avec le fournisseur Enveloppe Laurentide totalisaient 49 241,54 $.

Nous avons donc fait un estimé des montants qui seront nécessaires pour la période de prolongation du contrat. Ces deux fournisseurs sont liés à l'utilisation du logiciel Printsys qui est accessible à tous les employés de la Ville via l'Intranet : services centraux et les arrondissements de la Ville. En début d'utilisation (2016) et alors peu connu de tous, ce logiciel a enregistré une augmentation de son utilisation d'année en année. Le centre de distribution et les magasins sont aujourd'hui des clients importants. On note aussi un engouement en croissance pour les commandes de cartes professionnelles ainsi que pour les accroche-portes remis aux résidents, entre autres, par le Service de l'eau, et du Service de l'environnement pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires. En résumé, il n'y a pas nécessairement plus de dépenses en impression, mais elles sont regroupées grâce à ce logiciel et permettent d'obtenir de meilleurs coûts unitaires.
Décision(s)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG 164949001 en date du 13 janvier 2016 sommaire - 2164949001 - Autoriser un virement de crédits de 133 764,40 $ du Service des communications au Service des affaires juridiques.
DG 164949002 en date du 13 avril 2016 sommaire - 2164949002 - Autoriser un virement de crédits de 84 191,00 $ du Service des communications à la Direction de la rémunération globale et des systèmes
d'information RH du Service des ressources humaines.

CE 16 0646 en date du 28 avril 2016 sommaire - 1163292002 - Accorder un contrat d'une durée de vingt-quatre (24) mois à l'imprimerie L'Empreinte de 226 811,47$ (taxes incluses) pour la fourniture et
l'impression de formulaires et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal et de 93 695,09 $ (taxes incluses) à Enveloppe Laurentide inc. pour les impressions d'enveloppes - Appel d'offres
public 16-15073.

CE18 0643 en date du 18 avril 2018 sommaire - 1187690001 - Approuver le renouvellement du contrat, pour une période de douze mois avec l'imprimerie l'Empreinte pour la fourniture et l'impression de formulaire et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 109 226,49 $, taxes incluses et avec Enveloppe Laurentide inc. pour les impressions d'enveloppes, pour une somme maximale de 34 492,50 $, taxes incluses (CE16 0646).

DESCRIPTION

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications est en voie d'informatiser et d'offrir un service d'imprimerie en ligne pour certains imprimés. Afin de faciliter cette nouvelle façon de faire, il était important que les prix unitaires de chaque article soient négociés pour une période fixe. Le présent appel d'offres répond donc à cette préoccupation et permettra d'inscrire des prix unitaires pour chaque objet, soit les formulaires, les enveloppes et les cartes professionnelles.

JUSTIFICATION

À ce jour, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'expérience citoyenne et des communications se déclarent satisfaits des services fournis par l'imprimerie L'Empreinte et Enveloppe Laurentide inc., notamment au niveau de la qualité des produits offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle offert. Pour ce contrat, tous les produits sont faits à Montréal. Les prix de l'entente-cadre en cours sont compétitifs par rapport au marché actuel, lequel le taux d'indexation appliqué est de 13.28%.
Voir lettres de prolongation jointes ainsi que le calcul de prix indexé joint.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats de fourniture et les demandes de services d'impression devront faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre. Ces deux contrats représentent un coût total maximal de 338 200 $ incluant les taxes applicables. La durée des contrats
est de 12 mois à partir du 2 mai 2019. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront consommer à même cette entente. Celle-ci pourrait donc engager des dépenses d'agglomération.
Cette entente contractuelle n'implique pas automatiquement de dépense, mais sera utilisée au besoin par les unités d'affaires qui financeront cette dépense à même leur budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les adjudicataires se sont conformés aux règles des appels d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement de cette entente permet de maintenir la mise en place d'un système d'achats automatisé pour les formulaires, les enveloppes et les cartes pro de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 10 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise HARDY
chef de division - creation et production
®communications

Tél : 514 868-4965
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Nathalie H HAMEL
Directrice

Tél : 514 872-0665
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée BÉDARD
Directrice
Tél : 514 872-5141
Approuvé le : 2019-04-08

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 18 février 2019

Monsieur yves Beauchamp
Associé, VP - ventes
Imprimerie l'empreinte
4177 Boul industriel
Laval Qc H7L 0G7

Courriel : ybeauchamp@empreinte.qc.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-15073
Impression de formulaires, enveloppes et cartes professionnelles
Groupe 1 et 3 – Formulaires et cartes professionnelles

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné pour le groupe 1 et 3 – Formulaires et cartes professionnelles.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 27 avril 2019 au 26 avril 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 25 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Cynthia Hayes Cynthia Hayes 22/02/2019
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 13 038,82 $.

Je refuse le renouvellement :
Nom en majuscules et signature Date

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Sakhi badre Eddine
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514-872-4542

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 18 février 2019

Madame Angélique Desjardins
Enveloppe Laurentide inc.
4880 Hickmore
Saint-Laurent Qc H4T-1K6

Courriel : adesjardins@envl.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 16-15073
Impression de formulaires, enveloppes et cartes professionnelles
Groupe 2 - Enveloppes

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné pour le groupe 2 – Enveloppes.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 27 avril 2019 au 26 avril 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 25 février 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : ALEXANDRE DAVID-GAUTHIER 18-02-19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 4 684,75 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Sakhi badre Eddine
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514-872-4542

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1198229001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Conclure avec la firme Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois (Contrat 1 : 219 942,26 $, taxes incluses)- Contrat 2 : 1 774 800,97 $, taxes incluses), avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 19-17497 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de béton pré mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie à la suite de l'appel d'offres 19-17497 au montant total estimé des ententes de 1 994 743,23 $, incluant les taxes, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois;
2. d'accorder à Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17497 et au tableaux de prix reçus ci-joint;

Contrat 1	**219 942,26 $**
Contrat 2	**1 774 800,97 $**

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-17 11:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198229001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Conclure avec la firme Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois (Contrat 1 : 219 942,26 $, taxes incluses)- Contrat 2 : 1 774 800,97 $, taxes incluses), avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 19-17497 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux (2) ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements et les services corporatifs de la Ville de Montréal.
En avril 2017, les contrats ont été octroyés conformément au document d'appel d'offres public 17-15973 aux plus bas soumissionnaires conformes, soient, les firmes Unibéton, une division de Ciment Québec inc., et Lafarge Canada inc. pour un montant total estimé de 2 181 535,66 $, incluant les taxes.

Les ententes-cadres précédentes étaient valides pour une période de vingt-quatre (24) mois se terminant le 27 avril 2019 avec une option de prolongation de douze (12) mois, soit du 28 avril 2019 au 27 avril 2020. Selon l'information disponible, l'entente-cadre du lot 1 (béton à remblai sans retrait) a été utilisée à 75,4 % du montant total estimé, soit 262 028,03 $, incluant les taxes, tandis que celle du lot 2 (béton pré-mélangé) à été utilisée à 89,7 % du montant total estimé, soit 1 919 507,63 $, incluant les taxes.

Une demande de prolongation des ententes a été faite aux adjudicataires des deux ententes -cadres. Toutefois, les conditions actuelles du marché les ont incité à décliner cette proposition. Par conséquent, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres pour le renouvellement de ces ententes pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois.

L'appel d'offres public 19-17497 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de trente-quatre (34) jours calendaires, soit du 30 janvier 2019 au 5 mars 2019. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingt (180) jours

calendaires, soit jusqu'au 1er septembre 2019.

Dans le but de favoriser la concurrence, le bordereau de soumission a été divisé en deux (2) lots. L'octroi s'effectue par lot, en entier, au plus bas soumissionnaire conforme.

Un (1) addenda a été émis le 14 février 2019 afin de modifier les unités de mesure inscrites au bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0141 - 27 avril 2017 : Conclure des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, avec Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 $, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 $, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes: 2 181 535,66$ incluant les taxes
CM16 0347 - 21 mars 2016: Conclure avec Demix Béton, une division de CRH Canada inc., une entente-cadre pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14808 (1 soumissionnaire). Montant total estimé : 1 471 204,29 $ incluant les taxes.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie, pour l'ensemble des 19 arrondissements et les services corporatifs de la Ville.
Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des vingt-quatre (24) derniers mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont fermes pour une période de vingt-quatre (24) mois et seront revus selon l'IPPI (l'Indice des prix des produits industriels), si la Ville se prévalait de l'option de prolongation des ententes-cadres.

La logistique liée à la livraison du béton sur le lieu du travail est un élément important lors de l'exécution de travaux de trottoirs. Pour l'élaboration de cet appel d'offre, nous avons pris en compte l’amélioration du niveau de service pour permettre un meilleur déroulement des opérations, minimiser les contraintes de délais supplémentaires pour les usagers, ainsi que pour favoriser la concurrence entre les fournisseurs potentiels.

Lot 1 : Fourniture et livraison, sur demande, de béton à remblai sans retrait avec ciment portland pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Ces produits sont utilisés pour remblayer les tranchées des routes et des rues lors de réparation ou d'installation de services publics tels que l'aqueduc et les égouts. Les produits proposés par Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., sont conformes aux exigences du cahier des charges et cette firme est recommandée comme adjudicataire pour ce lot.

Lot 2 : Fourniture et livraison, sur demande, de béton pré-mélangé de résistance 32 et 35 Méga-Pascal (MPa) pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Ces produits sont utilisés par les arrondissements pour la réfection des rues et trottoirs. Les produits proposés par Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc. sont conformes aux exigences du cahier des charges et cette firme est recommandée comme adjudicataire pour ce lot.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement et d'assurer un bon niveau de qualité des fournitures.
Preneurs du cahier des charges (5) :
Béton Provincial Ltée - Région de Montréal
Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.
Lafarge Canada inc.
Les Clôtures Arboit inc.
Unibéton Division Ciment Québec inc.

Soumissionnaires (2) :

Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.
Lafarge Canada inc.

Lot 1 : Béton à Remblai sans retrait

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	**219 942,26 $**		**219 942,26 $**
Lafarge Canada inc.	301 767,19 $		301 767,19 $
Dernière estimation réalisée	255 113,43 $		255 113,43 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			260 854,73 $ 18,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			81 824,93 $ 37,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-35 171,17 $ -13,79 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			81 824,93 $ 37,2 %

Lot 2 : Béton pré-mélangé

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	**1 774 800,97 $**		**1 774 800,97 $**
Lafarge Canada inc.	2 392 617,32 $		2 392 617,32 $

Dernière estimation réalisée	1 867 133 $		1 867 133 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2 083 709,15 $ 17,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			617 816,35 $ 34,81 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-92 332,03 $ -4,95 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			617 816,35 $ 34,81 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour les deux lots s'élevant à 2 122 246 $, incluant les taxes. Cette estimation est basée sur les consommations des deux dernières années avec une hausse des prix prévue de 18,3 % par rapport aux prix du dernier appel d'offres, afin de tenir compte de la fluctuation du coût du béton selon l'IPPI (l'Indice des prix des produits industriels), de l'augmentation des coûts de transport ainsi que de la situation du marché au sein duquel la demande augmente fortement par rapport à l'offre.
Lot 1: Comparativement aux derniers prix payés par la Ville lors de l'entente précédente au 27 avril 2017, le prix moyen des articles connaîtra une hausse moyenne pondérée de 12,91%.

Lot 2: Comparativement aux derniers prix payés par la Ville lors de l'entente précédente au

27 avril 2017, le prix moyen des articles connaîtra une baisse moyenne pondérée de 35,23%.

Montant total estimé des ententes-cadres :

Lot 1 (Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.) : 191 295,70 $ + 9 564,78 $ (TPS) + 19 081,75 $ (TVQ) = 219 942,23 $

L**ot 2 (Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.) :** 1 543 640,75 $ + 77 182,04 $ (TPS) + 153 978,16 $ (TVQ) = 1 774 800,95 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la Ville risquerait de perdre la possibilité d'économies de volume.
La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des biens, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer des entendres-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l’adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec la firme retenue.
CE : le 1er mai 2019
CM : le 13 mai 2019

Début du contrat : le 14 mai 2019
Fin du contrat : le 13 mai 2021
Fin du contrat incluant l'année optionnelle : le 13 mai 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kevin BEAUDIN
Agent d'approvisionnement 2

Tél : 514-872-6935
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Pierre GATINEAU
C/D Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GATINEAU
Directeur de direction - Acquisition (Délégué)
Tél : 514-872-0349
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-04-16

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17497

Agent d'approvisionnement
Kevin Beaudin

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Béton à remblai sans retrait	Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	1	REMBLAI SANS RETRAIT AVEC CIMENT PORTLAND TYPE GU,GROS GRANULAT DE TYPE CLASSE GRANULAIRE 5-20 MM, AFFAISSEMENT MINIMUM DE 150 MM	36 218,00 $	41 641,65 $
			2	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	7 000,00 $	8 048,25 $
			3	REMBLAI SANS RETRAIT AVEC CIMENT PORTLAND TYPE GU, GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20	135 018,00 $	155 236,95 $
			4	MANIPULATION ET CHAUFFAGE DURANT,HIVER,DU 1 NOVEMBRE AU 11 AVRIL	1 715,00 $	1 971,82 $
			5	TEMPS D'ATTENTE APRES 1 HEURE DE L'HEURE REQUISE (TEMPS ALLOUE: 1 HEURE)	1 027,20 $	1 181,02 $
			6	LIVRAISON EN PERIODE DE DEGEL SELON LES EXIGENCES DU M.T.Q	442,50 $	508,76 $
			7	VOYAGE DE 1 m3 A 2.5 m3 INCLUSIVEMENT	175,00 $	201,21 $
			8	VOYAGE DE 3 m3 A 4.5 m3 INCLUSIVEMENT	450,00 $	517,39 $
			9	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE,SOIR,17H00 A 20H00(TAUX FIXE)	250,00 $	287,44 $
			10	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	1 500,00 $	1 724,63 $
			11	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE DIMANCHE (TAUX FIXE)	2 500,00 $	2 874,38 $
			12	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LES JOURS FERIES EXCLUANT DU 25 DECEMBRE AU 4 JANVIER (TAUX FIXE)	1 500,00 $	1 724,63 $
			13	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LES JOURS FERIES DU 25 DECEMBRE AU 4 JANVIER (TAUX FIXE)	3 500,00 $	4 024,13 $
		Total (Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.)			**191 295,70 $**	**219 942,26 $**
		Lafarge Canada Inc.	1	REMBLAI SANS RETRAIT AVEC CIMENT PORTLAND TYPE GU,GROS GRANULAT DE TYPE CLASSE GRANULAIRE 5-20 MM, AFFAISSEMENT MINIMUM DE 150 MM	46 578,44 $	53 553,56 $
			2	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	35 000,00 $	40 241,25 $
			3	REMBLAI SANS RETRAIT AVEC CIMENT PORTLAND TYPE GU, GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20	159 684,75 $	183 597,54 $
			4	MANIPULATION ET CHAUFFAGE DURANT,HIVER,DU 1 NOVEMBRE AU 11 AVRIL	2 486,75 $	2 859,14 $
			5	TEMPS D'ATTENTE APRES 1 HEURE DE L'HEURE REQUISE (TEMPS ALLOUE: 1 HEURE)	1 925,99 $	2 214,41 $
			6	LIVRAISON EN PERIODE DE DEGEL SELON LES EXIGENCES DU M.T.Q	597,38 $	686,83 $
			7	VOYAGE DE 1 m3 A 2.5 m3 INCLUSIVEMENT	225,00 $	258,69 $
			8	VOYAGE DE 3 m3 A 4.5 m3 INCLUSIVEMENT	465,00 $	534,63 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17497

Agent d'approvisionnement
Kevin Beaudin

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Béton à	Lafarge Canada Inc.	9	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE,SOIR,17H00 A 20H00(TAUX FIXE)	2 500,00 $	2 874,38 $
			10	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	2 500,00 $	2 874,38 $
			11	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE DIMANCHE (TAUX FIXE)	3 500,00 $	4 024,13 $
			12	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LES JOURS FERIES EXCLUANT DU 25 DECEMBRE AU 4 JANVIER (TAUX FIXE)	3 500,00 $	4 024,13 $
			13	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LES JOURS FERIES DU 25 DECEMBRE AU 4 JANVIER (TAUX FIXE)	3 500,00 $	4 024,13 $
		Total (Lafarge Canada Inc.)			**262 463,31 $**	**301 767,20 $**
LOT2	Béton pré-mélangé	Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.	1	BETON PRE-MELANGE COMPOSE D'UN LIANT ENTRE 70 ET 80%,DE CIMENT PORTLAND TYPE GU AINSI QUE 20 A 30% DE CIMENT HYD. COMPOSE GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5 ET 8 % ET AFFAISSEMENT 80MM + OU - 30MM ,RESIS 35 MPA	419 885,00 $	482 762,78 $
			2	BETON PREMELANGE HAUTE RESISTANCE INITIALE COMPOSE DE CIMENT PORTLAND TYPE HE,GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5 -8% AYANT UN AFFAISSEMENT DE 80MM + OU - 30MM, RESIS 35 MPA	30 227,00 $	34 753,49 $
			3	BETON PREMELANGE TROTTOIR /BORDURE COMP. LIANT CONSIST. ENTRE 70-80%,DE CIMENT PORTLAND GU AINSI QUE 20-30% DE CIMENT HYD. COMP. GROS GRANULAT CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5-8 % ET AFFAISSEMENT 80MM + OU - 30MM ,RESIS 32 MPA	898 548,00 $	1 033 105,56 $
			4	FIBRES SYNTHETIQUES STRUCTURALES SASTIFAISANT LES EXIGENCES DE LA NORME ASTM C1116,DE TYPE III,AU DOSAGE DE 1.8 KG / M3	59 818,50 $	68 776,32 $
			5	ACCELERATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR BETON 32 MPA,EQUIVALENT A UN AJOUT DE 2% DE CHLORURE DE CALCIUM EN POIDS DU CIMENT.	8 836,00 $	10 159,19 $
			6	ACCELERATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR BETON 35 MPA,EQUIVALENT A UN AJOUT DE 2% DE CHLORURE DE CALCIUM EN POIDS DU CIMENT.	15 810,00 $	18 177,55 $
			7	SUPER PLASTIFIANT POUR AUGMENTER L'AFFAISSEMENT DE 80 A 140MM	3 152,00 $	3 624,01 $
			8	MELANGE AVEC GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-14 MM (BETON PRE-MELANGE)	1 837,50 $	2 112,67 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17497

Agent d'approvisionnement
Kevin Beaudin

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Béton pré-mélangé	Demix Béton, une division de Groupe CRH	9	MELANGE AVEC GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 2.5-10 MM (BETON PRE-MELANGE)	40,00 $	45,99 $
			10	MANIPULATION ET CHAUFFAGE DURANT,HIVER,DU 1 NOVEMBRE AU 14 AVRIL	12 417,50 $	14 277,02 $
			11	TEMPS D'ATTENTE APRES 1 HEURE DE L'HEURE REQUISE (TEMPS ALLOUE: 1 HEURE)	47 888,00 $	55 059,23 $
			12	LIVRAISON EN PERIODE DE DEGEL SELON LES EXIGENCES DU M.T.Q	4 331,25 $	4 979,85 $
			13	VOYAGE DE 1 m3 À 2.5 m3 INCLUSIVEMENT	5 600,00 $	6 438,60 $
			14	VOYAGE DE 3 m3 À 4.5 m3 INCLUSIVEMENT	5 500,00 $	6 323,63 $
			15	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE,SOIR,17H00 A 20H00(TAUX FIXE)	250,00 $	287,44 $
			16	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	7 000,00 $	8 048,25 $
			17	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE DIMANCHE (TAUX FIXE)	17 500,00 $	20 120,63 $
			18	FRAIS,OUVERTURE,USINE JOUR FERIE EXCL.25 DECEMBRE AU 05 JANVIER	1 500,00 $	1 724,63 $
			19	FRAIS,OUVERTURE,USINE JOURS FERIES,25 DECEMBRE AU 05 JANVIER	3 500,00 $	4 024,13 $
		Total (Demix Béton, une division de Groupe CRH Canada inc.)			**1 543 640,75 $**	**1 774 800,97 $**
		Lafarge Canada Inc.	1	BETON PRE-MELANGE COMPOSE D'UN LIANT ENTRE 70 ET 80%,DE CIMENT PORTLAND TYPE GU AINSI QUE 20 A 30% DE CIMENT HYD. COMPOSE GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5 ET 8 % ET AFFAISSEMENT 80MM + OU - 30MM ,RESIS 35 MPA	465 062,50 $	534 705,61 $
			2	BETON PREMELANGE HAUTE RESISTANCE INITIALE COMPOSE DE CIMENT PORTLAND TYPE HE,GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5 -8% AYANT UN AFFAISSEMENT DE 80MM + OU - 30MM, RESIS 35 MPA	36 322,50 $	41 761,79 $
			3	BETON PREMELANGE TROTTOIR /BORDURE COMP. LIANT CONSIST. ENTRE 70-80%,DE CIMENT PORTLAND GU AINSI QUE 20-30% DE CIMENT HYD. COMP. GROS GRANULAT CLASSE GRANULAIRE 5-20MM, AIR ENTRAINE ENTRE 5-8 % ET AFFAISSEMENT 80MM + OU - 30MM ,RESIS 32 MPA	931 061,25 $	1 070 487,67 $
			4	FIBRES SYNTHETIQUES STRUCTURALES SASTIFAISANT LES EXIGENCES DE LA NORME ASTM C1116,DE TYPE III,AU DOSAGE DE 1.8 KG / M3	441 992,25 $	508 180,59 $
			5	ACCELERATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR BETON 32 MPA,EQUIVALENT A UN AJOUT DE 2% DE CHLORURE DE CALCIUM EN POIDS DU CIMENT.	1 786,00 $	2 053,45 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17497

Agent d'approvisionnement
Kevin Beaudin

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Béton pré-mélangé	Lafarge Canada Inc.	6	ACCELERATEUR DE PRISE SANS CHLORURE POUR BETON 35 MPA,EQUIVALENT A UN AJOUT DE 2% DE CHLORURE DE CALCIUM EN POIDS DU CIMENT.	2 945,00 $	3 386,01 $
			7	SUPER PLASTIFIANT POUR AUGMENTER L'AFFAISSEMENT DE 80 A 140MM	3 743,00 $	4 303,51 $
			8	MELANGE AVEC GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 5-14 MM (BETON PRE-MELANGE)	1 378,13 $	1 584,50 $
			9	MELANGE AVEC GROS GRANULAT DE CLASSE GRANULAIRE 2.5-10 MM (BETON PRE-MELANGE)	36,00 $	41,39 $
			10	MANIPULATION ET CHAUFFAGE DURANT,HIVER,DU 1 NOVEMBRE AU 14 AVRIL	18 005,38 $	20 701,68 $
			11	TEMPS D'ATTENTE APRES 1 HEURE DE L'HEURE REQUISE (TEMPS ALLOUE: 1 HEURE)	89 790,00 $	103 236,05 $
			12	LIVRAISON EN PERIODE DE DEGEL SELON LES EXIGENCES DU M.T.Q	5 847,19 $	6 722,80 $
			13	VOYAGE DE 1 m3 À 2.5 m3 INCLUSIVEMENT	7 200,00 $	8 278,20 $
			14	VOYAGE DE 3 m3 À 4.5 m3 INCLUSIVEMENT	6 820,00 $	7 841,30 $
			15	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE,SOIR,17H00 A 20H00(TAUX FIXE)	2 500,00 $	2 874,38 $
			16	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE SAMEDI (TAUX FIXE)	35 000,00 $	40 241,25 $
			17	FRAIS D'OUVERTURE DE L'USINE LE DIMANCHE (TAUX FIXE)	24 500,00 $	28 168,88 $
			18	FRAIS,OUVERTURE,USINE JOUR FERIE EXCL.25 DECEMBRE AU 05 JANVIER	3 500,00 $	4 024,13 $
			19	FRAIS,OUVERTURE,USINE JOURS FERIES,25 DECEMBRE AU 05 JANVIER	3 500,00 $	4 024,13 $
		Total (Lafarge Canada Inc.)			**2 080 989,19 $**	**2 392 617,32 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17497
Numéro de référence : 1230671
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et livraison de béton pré mélangé et remblai sans retrait

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Béton Provincial Ltée - Région de Montréal 12231, rue Sherbrooke Est Montréal, QC, H1B 5L4	Monsieur Hughes Drolet Téléphone : 514 640-9194 Télécopieur : 514 640-6622	**Commande : (1539243)** 2019-02-05 10 h 58 **Transmission :** 2019-02-05 10 h 58	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Béton. 435 rue Jean-Neveu Longueuil, QC, J4G 2P9	Madame Karina Dupont Téléphone : 450 651-1117 Télécopieur : 450 651-2695	**Commande : (1538015)** 2019-02-01 16 h 35 **Transmission :** 2019-02-01 16 h 35	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LAFARGE CANADA INC. BETON PRÊT À L'EMPLOI 3055 boul. St-Martin Ouest, suite 300 Laval, QC, H7T 0J3	Madame JOSEE FOUCAULT Téléphone : 438 265-1061 Télécopieur : 514 428-0049	**Commande : (1543634)** 2019-02-12 15 h 53 **Transmission :** 2019-02-12 15 h 53	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Clôtures Arboit inc. 230, rue Arboit L'Assomption, QC, J5W 4P5 http://www.cloturearboit.com	Monsieur Martin Verstraete Téléphone : 450 589-8484 Télécopieur : 450 589-3016	**Commande : (1540184)** 2019-02-06 13 h 35 **Transmission :** 2019-02-06 13 h 35	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société de transport de Montréal 8845, boul. St-Laurent 5e étage Montréal, QC, H2N 1M3 http://www.stm.info	Monsieur Stéphane Dumais Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur :	**Commande : (1540282)** 2019-02-06 14 h 53 **Transmission :** 2019-02-06 14 h 53	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Unibéton Division Ciment Québec Inc. 300 Saulnier Laval, QC, H7M 3T3	Madame Catherine Ferraro Téléphone : 450 629-0100 Télécopieur : 450 629-2175	**Commande : (1540052)** 2019-02-06 11 h 18 **Transmission :** 2019-02-06 11 h 18	3065722 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (devis) 2019-02-14 9 h 35 - Courriel 3065723 - Modification unités de mesure aux bordereaux de prix (bordereau) 2019-02-14 9 h 35 - Téléchargement 3065729 - Modification unités de mesure bordereau de prix PDF 2019-02-14 9 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197976001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10299 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 014 011,22 $, taxes incluses, pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, incluant contingences et frais incidents;

2. d'autoriser une dépense de 259 828,55$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 155 897,13 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 285,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10299;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 10:52

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197976001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10299 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de réfection de la station de pompage McTavish seront effectués au cours des prochaines années. Certaines fermetures de longues durées et des modifications du pompage seront nécessaires. Afin de s'assurer que le réseau d'eau potable soit fonctionnel pendant ces fermetures et ces changements de mode d'opération, il est requis d'ajouter, avant le début des travaux à la station de pompage McTavish, des vannes d'isolation sur le réseau principal d'eau potable.
Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour l'ajout de deux (2) vannes sur le réseau existant par le biais de la construction de deux (2) chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Les travaux comprennent également l'enlèvement d'une vanne guillotine de 750 mm de diamètre dans une chambre existante sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'ouest de l'avenue de Stirling.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 21 février 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville, le 14 mars 2019. La durée initiale de publication était de vingt (20) jours calendaires.

Deux (2) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des

charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objets
# 1	8 mars 2019	Réponses aux questions des soumissionnaires et modification à l'article 8.2.3 du devis technique CONDUITES PRINCIPALES D'EAU POTABLE
# 2	12 mars 2019	Réponses aux questions des soumissionnaires et modification à l'article 5.2.7.4.1 du devis technique ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU SECONDAIRES

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Les travaux compris dans cet appel d'offres consistent essentiellement en :

- La fourniture et la pose d'un obturateur sous pression temporaire sur la conduite de 1200 mm de diamètre, à l'ouest de la chambre de vannes existante qui se trouve à l'intersection de l'avenue de Stirling et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- L'enlèvement d'une vanne guillotine dans cette chambre de vannes existante;
- La construction de deux (2) chambres de vannes, 900 mm et 1200 mm de diamètre, sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington;
- La réfection permanente des coupes.

Un plan de localisation fournit en pièce jointe illustre la zone des travaux sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Dans le présent dossier, l'enveloppe budgétaire pour les contingences est de 259 828, 53 $, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux.

Des frais incidents de 155 897,13 $, taxes incluses, représentant 6 % de la valeur du contrat, ont été réservés pour défrayer les coûts associés aux activités et aux travaux spécialisés. Dans le cas du présent projet, l'équivalent de 3 % du montant des travaux a été réservé pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la géotechnique associés au projet. De plus, l'équivalent de 3 % a été réservé pour les autres travaux ou activités spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales. Ainsi, pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

Ces travaux ne nécessitent pas l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10299, il y a eu douze (12) preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Les motifs de désistement des sept (7) preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- deux (2) preneurs sont des fournisseurs;

- un (1) preneur est un sous-traitant;

- quatre (4) preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Les Entreprises Cogenex inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis
Les Entreprises Cogenex inc.	2 598 285,53 $
Construction Bau-val inc.	2 945 000,00 $
Les Excavations Super inc.	2 977 396,74 $
Construction Interlag inc.	2 992 330,96 $
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	3 437 214,42 $
Dernière estimation avant le dépôt des soumissions (réalisée à l'interne)	2 629 248,30 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*	2 990 045,53 $
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) *[(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission) / la plus basse soumission)]x 100*	15%
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme ($) *(plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)*	838 928,88 $
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%) *[(soumission la plus haute - soumission la plus basse soumission) / la plus basse soumission)]x 100*	32%
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) *(plus basse soumission conforme - estimation)*	(30 962,77) $
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) *(plus basse soumission conforme - estimation) / estimation] x 100*	-1%
Écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse ($) *(2e plus basse soumission conforme -plus basse)*	346 714,47 $
Écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse (%) *[(2e plus basse soumission conforme - plus basse) /plus basse] x 100*	15%

La plus basse soumission conforme est inférieure de 1 % à la dernière estimation (écart favorable).

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013.

L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Cogenex inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est valide jusqu'au 20 janvier 2020. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 598 285,53 $, taxes incluses.
La dépense totale est de 3 014 011,22 $, taxes incluses, et comprend le coût total du contrat auquel s'ajoute un montant de 259 828,55 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 155 897,13 $,taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 3 014 011,22 $, taxes incluses, représente un coût net de 2 752 193,98 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale et elle est prévue au PTI 2019-2021 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ou d'en retarder sa réalisation aurait un impact majeur sur les travaux de la station de pompage McTavish puisque la mise en place de ces deux (2) vannes est un prérequis aux travaux de McTavish.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les citoyens à proximité du chantier de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants : soit la distribution d'avis aux citoyens, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affiche de panneaux en chantier, la diffusion d'information sur le site web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat : 16 mai 2019
- Mobilisation du chantier : août 2018
- Délai contractuel : 180 jours calendaires
- Fin des travaux : février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LABERGE
ingenieure

Tél : 514-872-3986

Romain Bonifay
Chef de section
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-03

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-15

NO DE PROJET :

19A05 TR01

TITRE DE PROJET :

CONSTRUCTION DE DEUX CHAMBRES DE VANNES DE 900 MM ET 1200 MM DE DIAMÈTRE SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, À L'ANGLE DE L'AVENUE DE DARLINGTON

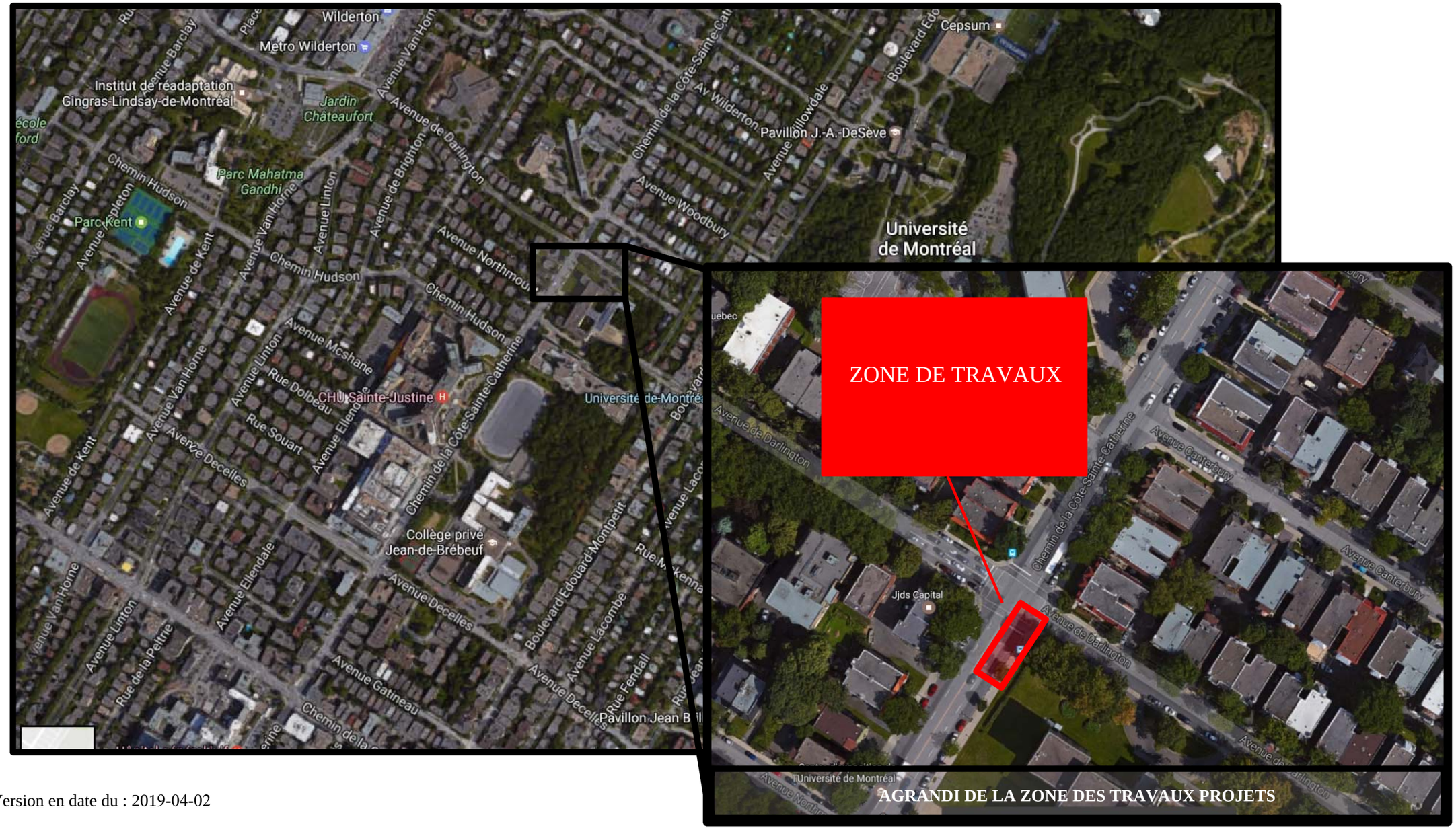

Résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité

Secteurs de travaux	Mesures de mitigation
- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine / Avenue Darlington; - Chemin de la Côte-Sainte-Catherine / Avenue Stirling	- L'entrepreneur doit se conformer en tous points aux exigences en circulation de l'arrondissement Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce et aux spécifications définies dans le devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.
	- L'entrepreneur doit également se conformer aux exigences du document technique normalisé d'infrastructures " Maintien et gestion de la mobilité " du document normalisé du cahier des charges.
	- L'entrepreneur doit installer des panneaux à message variable mobiles et des panneaux d'information pour informer les usagers de la route des travaux et entraves à venir ou en cours.
	- Un comité de coordination avec les parties prenantes concernées (arrondissements, SIM, BIC, SPVM, STM, Université de Montréal, etc) sera mis en place.
	- L'entrepreneur doit maintenir la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés aux approches des zones des travaux.
	- L'entrepreneur doit maintenir les accès au riverains, aux institutions scolaires et aux entrées chartières.
	- La gestion des piétons et des cyclistes se fera selon les exigences du document technique normalisé " Maintien et gestion de la mobilité" incluant la possibilité de déviation de passage piétonnier.
	- Protéger les aires de travail et les excavations dans les zones de travaux à l'aide de glissières en béton, des clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes, et ce, selon les spécifications définies dans le devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.
	- L'entrepreneur doit maintenir au minimum et en tout temps les nombres de voies de circulation décrite au devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.
	- L'entrepreneur doit enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés.
	- L'entrepreneur doit maintenir les arrêts pour les autobus de la STM. Lorsque ceci n'est pas possible, l'entrepreneur peut les annuler ou les déplacer selon les exigences de la STM.
	- La présence de signaleur(s) est obligatoire pour la gestion de différentes situations mentionnées dans le devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.
	- L'entrepreneur doit limiter son occupation du domaine public sur le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine pour maintenir une (1) voie de circulation de 3,2 mètres de largeur en tout temps dans chaque direction. Des fermetures des voies d'une direction avec la mise en place de chemin de détour sont possibles à certaines étapes des travaux.
	- Certains mouvements aux intersections impactées par les travaux seront interdits. L'entrepreneur mettra en place un chemin de détour pour ces interdictions.
	- L'entrepreneur doit implanter le chemin de détour proposé au devis "Maintien et gestion de la mobilité" du Cahier des clauses administratives spéciales.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10299
Numéro de référence : 1239218
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sara Tremblay Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1548810)** 2019-02-21 11 h 56 **Transmission :** 2019-02-21 11 h 56	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1555780)** 2019-03-05 14 h 18 **Transmission :** 2019-03-05 14 h 18	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1549513)** 2019-02-22 10 h 52 **Transmission :** 2019-02-22 10 h 59	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514	**Commande : (1548720)** 2019-02-21 11 h 09 **Transmission :** 2019-02-21 15 h 09	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel

		788-4660 Télécopieur :		3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Interlag Inc. 8165 rue du Creusot Montréal, QC, H1P 2A3 NEQ : 1142124859	Monsieur Alexandre Lamoureux Téléphone : 514 323-6710 Télécopieur : 514 323-3882	**Commande : (1552068)** 2019-02-27 11 h 33 **Transmission :** 2019-02-27 16 h 53	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1548400)** 2019-02-21 7 h 23 **Transmission :** 2019-02-21 7 h 23	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1548556)** 2019-02-21 9 h 35 **Transmission :** 2019-02-21 9 h 35	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1549151)** 2019-02-21 16 h 36 **Transmission :** 2019-02-21 18 h 37	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1550304)** 2019-02-25 10 h 33 **Transmission :** 2019-02-25 10 h 33	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	RAIL CANTECH INC 650, boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1144255362	Monsieur OLIVIER BRULE Téléphone : 450 652-3010 Télécopieur : 450 652-5250	**Commande : (1554756)** 2019-03-04 11 h 36 **Transmission :** 2019-03-04 11 h 36	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1548393)** 2019-02-21 6 h 38 **Transmission :** 2019-02-21 7 h 12	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 56 - Télécopie 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 14 h 14 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1141733619	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	**Commande : (1548786)** 2019-02-21 11 h 45 **Transmission :** 2019-02-21 11 h 45	3082698 - ADDENDA_1 - Soumission 10299 2019-03-08 14 h 54 - Courriel 3084063 - ADDENDA_2 - Soumission 10299 2019-03-12 13 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 13 mars 2017

LES ENTREPRISES COGENEX INC.
A/S MONSIEUR CARLO RIVERA
10685, BOUL HENRI-BOURASSA E, BUR. 300
MONTRÉAL (QC) H1C 1G7

N° de décision : 2017-CPSM-1016412
N° de client : 2700035672

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES COGENEX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197976001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington - Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10299 - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1197976001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1191701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à Déric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 920 301,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-6335);

2. D'autoriser une dépense de 288 046,52 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3. D'autoriser une dépense de 137 970 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-11 14:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191701002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de construction de la moyenne passerelle est situé au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. Il concerne la reconstruction de la moyenne passerelle démolie depuis l'automne 2016, car elle avait atteint sa fin de vie utile.
En décembre 2014, un contrat de services professionnels a été octroyé à Services intégrés Lemay et associés inc. pour la réalisation du projet intitulé « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies », dont le belvédère de la moyenne passerelle fait partie.

Un premier contrat de construction visant le projet « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard », a été octroyé en 2016 et consistait en la reconstruction de toutes les passerelles du parc-nature. Ce contrat, qui incluait entre autres la construction de la moyenne passerelle, a été officiellement résilié le 29 octobre 2017 par le Bureau de l'inspecteur général.

Dans le but d'optimiser l'échéancier des travaux, le projet initial a été scindé en trois phases. La première phase, présentement en cours, concerne la construction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières. La deuxième phase, sujet du présent sommaire décisionnel, est la construction de la moyenne passerelle. La troisième et dernière phase concerne la grande passerelle et le belvédère du petit butor, qui fera l'objet d'un appel d'offres subséquent.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des

charges. L'appel d'offres a débuté le 23 janvier 2019 et s'est terminé 63 jours plus tard, soit le 26 mars 2019. Les soumissions ont été ouvertes le 26 mars 2019, à 13 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant la période de l'appel d'offres, quatre addenda ont été émis et se détaillent comme suit :

- Addenda n° 1, émis le 1er mars 2019, précisait que le bordereau en version électronique ne peut être transmis déverrouillé;
- Addenda n° 2, émis le 13 mars 2019, contenait une correction à une unité de mesure d'un item au bordereau, l'ajout de spécifications techniques sur la galvanisation, des précisions au sujet des accès de différents secteurs des travaux, du calendrier des travaux et certains niveaux des éléments à démolir;
- Addenda n° 3, émis le 15 mars 2019, contenait une correction aux quantités de certains items au bordereau et des réponses à certaines questions au sujet de l'appel d'offres;
- Addenda n° 4, émis le 20 mars 2019, signalait un report de la date d'ouverture de la soumission ainsi que des réponses à quelques questions techniques. La date d'ouverture initialement prévue pour le 21 mars 2019 a été reportée au 26 mars 2019, car l'addenda n° 3 comptait la modification d'un item au bordereau ayant un impact sur le prix de la soumission.

Selon les termes de la section I - *Instructions aux soumissionnaires* du cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 24 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0340 - 21 juin 2018 : Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soumissionnaires).
CG17 0411 - 28 septembre 2017 : Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Appel d'offres public n° 16-6853.

CG 16 0498 - 7 juillet 2016 : Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 16-6853 - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction de la moyenne passerelle. La passerelle sera localisée au même emplacement que l'ancienne passerelle démolie en 2016. Les travaux comprennent :
- protection du milieu naturel;
- démolition;
- construction de la passerelle;
- plantation de végétaux;
- remise en état du site;
- nettoyage et remise en état des zones d'entreposage du précédent contrat résilié.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risques associés à l'accès difficile en milieu naturel et à la complexité de la logistique de mise en oeuvre des travaux d'aménagement en milieu naturel sensible (marais). Aussi, l'échéancier du projet, soumis à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques), participe à rendre le contexte d'intervention complexe.

Les incidences représentent 6 % du montant total du contrat excluant les contingences, soit 137 970 $, taxes incluses. Ce montant comprend les frais affectés suivants :
- contrôle qualitatif;
- diverses expertises techniques;
- transmission des informations sur les travaux et leurs impacts;
- gestion des impacts liés aux travaux.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 19 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs. De ce nombre, 6 entrepreneurs généraux ont déposé une soumission conforme. Les preneurs du cahier des charges sont :

A - Entrepreneurs généraux
1 - Construction Arcade
2 - Construction Déric inc.
3 - Construction Généphi inc.
4 - Construction Interlag inc.
5 - Construction Transit 2eG
6 - Construction ConCreate Ltée
7 - Construction Ultimateck inc.
8 - Pomerleau inc.
9 - Urbex Construction inc.
10 - Manufacturier Sheltec inc.
11 - Groupe Altek inc.
12 - Les entreprises QMD inc.
13 - Loiselle inc.

B - Sous-traitants
- Environnement Routier NRJ inc.
- Le groupe Lécuyer Ltée
- Groupe Diamantex (9150-0124 Québec inc.)

C- Autres
- Eurovia Québec Grands Projets Laval (Vinci)
- Expertise C4 inc.
- Mistras services inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 13 entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, 6 ont déposé une soumission conforme. Cela représente 46 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 54 % n'ayant pas déposé de soumission. Un seul formulaire d'avis de désistement a été transmis par un preneur du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission. Le motif de désistement de l'entrepreneur est un horaire de travail trop chargé.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (Taxes incluses)

Construction Déric inc.	1 920 310,15 $	288 046,52 $	2 208 356,68 $
Construction Transit 2eG	2 144 531,43 $	321 679,71 $	2 466 211,14 $
Construction Arcade	2 293 215,95 $	343 982,39 $	2 637 198,34 $
Manufacturier Sheltec inc.	2 358 794,91 $	353 819,24 $	2 712 614,14 $
Constructions ConCreate Ltée	2 524 189,89 $	378 628,48 $	2 902 818,38 $
Construction Interlag inc.	2 861 308,47 $	429 196,27 $	3 290 504,74 $
Dernière estimation réalisée à l'interne (en collaboration avec firme externe pour les éléments de structure)	1 979 998,27 $	296 999,74$	2 276 998,01 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2 702 950,57 $ 22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			1 082 148,06 $ 49 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 68 641,33 $ -3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			257 854,46 $ 12 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 3 % à l'estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013* , (chapitre V2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 juillet 2017. Son numéro de client auprès de l'AMF est 3000350548. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. L'accréditation est valide jusqu'au 29 juillet 2020 et devra être renouvelée en cours de chantier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 346 326,68 $, taxes incluses, et sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 2 142 509 $, net de ristournes, sera financé par le règlement

d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 16-049 – « Réaménagement des parcs-nature » du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Estimation de la répartition de la dépense par année :
2019 : 1 428 339,32 $, net de ristournes
2020 : 714 169,68 $, net de ristournes

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit en respect du Plan corporatif de Montréal en développement durable et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. En vue de protéger et de maximiser la biodiversité, les plantations seront composées uniquement d'espèces indigènes. De plus, le contrôle du nerprun contribuera à améliorer la propagation naturelle des plantes indigènes dans le milieu. Les ressources naturelles extraites seront réutilisées sur le site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que le contrat n° 16-6853 visant le projet « Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard » a été officiellement résilié le 29 octobre 2017 par le Bureau de l'inspecteur général et que la passerelle est démolie depuis l'automne 2016, le parachèvement des travaux est très attendu des usagers du parc. Le contrat doit être octroyé en mai 2019 afin que l'entrepreneur puisse débuter la fabrication de la structure en usine durant l'été et les travaux sur le site dès septembre 2019. Le cas échéant, le projet risque d'être retardé d'un an en raison de la courte période permise pour réaliser les travaux en raison de la *Loi fédérale de 1994 sur les oiseaux migrateurs.*

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au Comité exécutif : 1er mai 2019
Passage au Conseil municipal : 13 mai 2019
Octroi du contrat au conseil d'agglomération : 16 mai 2019
Début des travaux sur le site : septembre 2019
Arrêt des travaux pour la période de nidification des oiseaux migrateurs : 1er avril au 31 août 2020
Reprise des travaux : septembre 2020
Date visée pour la fin des travaux : automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques,
aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Sophie VOYER, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Laurence TSHONGO, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Daniel LE PAPE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Anne DESAUTELS, 3 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sarah MUSTILLE
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-9868
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Steve BILODEAU BALATTI
Chef de division

Tél : 514 872-6472
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2019-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-04-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 4 juillet 2017

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC DESBIENS
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2017-CPSM-1037840
N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERIC CONSTRUCTION INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

PARC NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

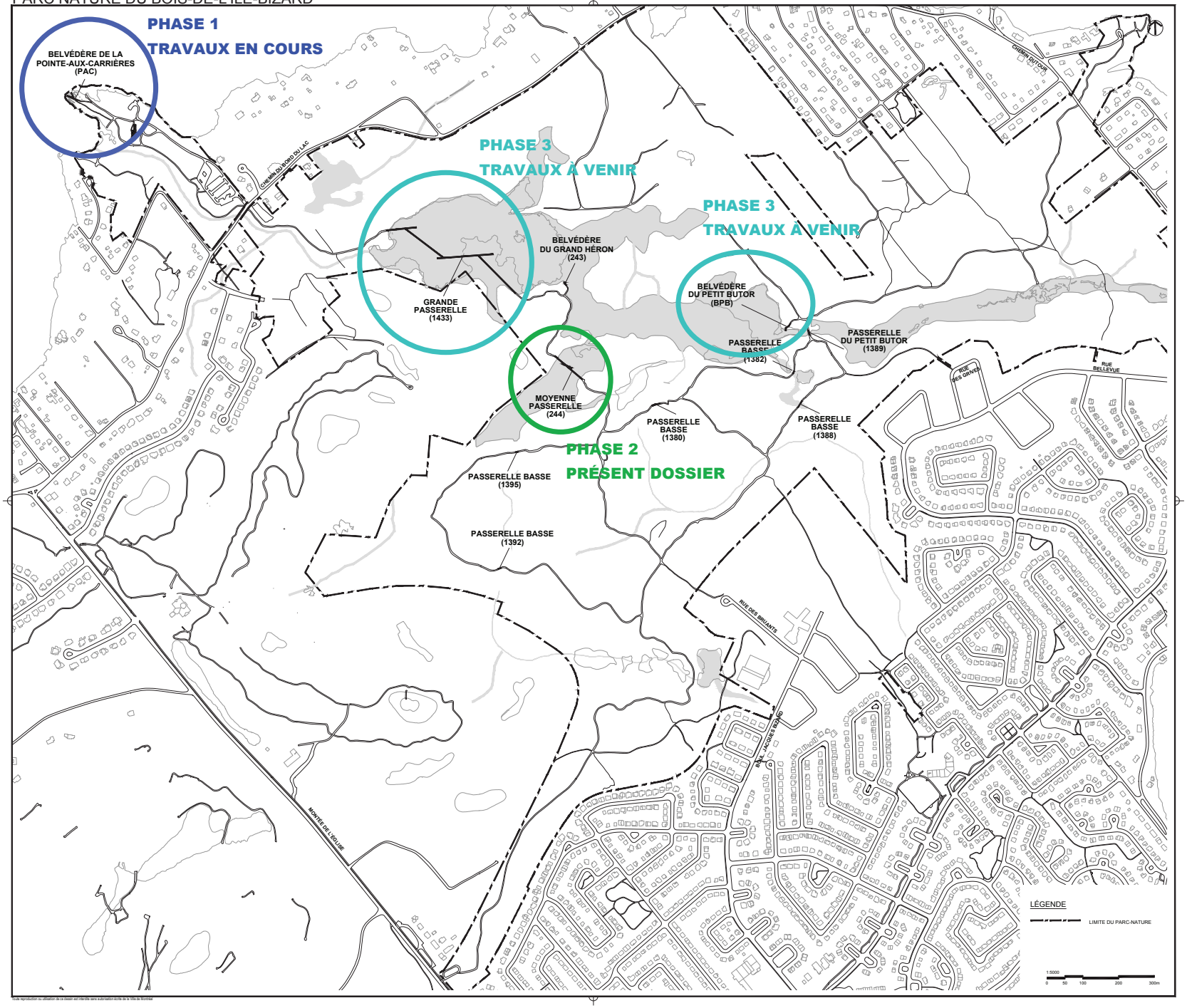

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1191701002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 298 142,40 $ (contrat: 5 098 192,31 $ + contingences: 557 449,67 $ + incidences: 656 020,52 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 740 692,73 $, taxes incluses pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 098 192,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328701 ;

3. d'autoriser une dépense de 557 449,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 10,85 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 23:15

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231009**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 298 142,40 $ (contrat: 5 098 192,31 $ + contingences: 557 449,67 $ + incidences: 656 020,52 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via ses différents programmes – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Une partie des travaux du présent dossier s'inscrivent dans les stratégies d'aménagement plus sécuritaire des rues, des trottoirs, des réseaux cyclables et de remplacement de l'éclairage de rue. Ils font partie des interventions qui contribuent à assurer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Plus précisément, ces travaux visent à sécuriser la circulation à l'aide d'un sens unique vers l'est, de l'élargissement des trottoirs du côté nord, de la création de bandes cyclables

surélevées par rapport à la chaussée et de saillies dans les rues locales ainsi que la mise aux normes des feux de circulation. Ces interventions sont effectuées dans le cadre d'un projet de réaménagement de l'avenue Pierre-de-Coubertin de l'avenue Bourbonnière à la rue Viau qui sera réalisé en trois phases. La première phase faisant l'objet du présent dossier sera réalisée en 2019, la deuxième phase du boulevard Pie-IX à l'avenue de la Salle sera réalisée de 2020 à 2021 et la troisième phase de l'avenue de la Salle à la rue Viau sera réalisée de 2021 à 2022. Une ordonnance établissant la création d'un sens unique dans ce tronçon sera édictée dans le dossier 1196223007, en parallèle par l'arrondissement.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Certains travaux du présent dossier s'inscrivent également dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font aussi partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En raison du nombre de bris, considérant son âge avancé, son état de dégradation structurale et sa fragilité, la conduite d'eau (installée en 1905) de l'avenue Pierre-De Coubertin a été identifiée par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction de la mobilité, la Direction des réseaux d'eau ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le 3 juin 2019, le conseil d'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve édictera une ordonnance établissant la création d'un sens unique vers l'est de la rue Pierre-De Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et le boulevard Pie-IX (1196223007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux de voirie, de conduite d’eau secondaire, d’éclairage et de feux de circulation dans l’avenue Pierre-de-Coubertin, de l’avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX auront lieu dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve sur une distance d'environ 280 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction des trottoirs avec bordures de granite (± 2 970 m. ca.) incluant des bandes cyclables (± 500 m.), fosses de plantation (± 24 unités) et nouvelles saillies (± 6 unités),
- la reconstruction de la chaussée (± 3 000 m. ca.),
- la reconstruction de conduite d'eau secondaire (± 205 m.) de diamètre variant de 200 mm à 300 mm, justifiée par le mauvais état structural et la fragilité du matériau,
- la reconstruction de l'éclairage de rue sur l'ensemble du tronçon,
- la mise aux normes des feux de circulation à l'intersection du boul. Pie IX,
- la mise à niveau du réseau de la CSEM,
- le déplacement de conduites d'Énergir (±103 m.) pour permettre la plantation d'arbres.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie

sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell dans l'avenue Pierre-de-Coubertin». Le montant total de ce sous-projet est de 13 520,10 $ taxes incluses et représente 0,27 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 557 449,67 $, taxes incluses, soit 10,96 % du coût du contrat payé conjointement par la Ville et la CSEM.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture, de gestion des impacts, de feux de circulation, d'éclairage de rue, de la CSEM, de chlorination des conduites, de déplacement de la conduite d'Énergir ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l’analyse des cinq (5) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 12.03% a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission.

La majorité de cet écart se situe dans le sous-projet de reconstruction trottoirs et construction de bordure de granite dans l'avenue Pierre-de-Coubertin et représente 459 433.34 $ (avant taxes), soit 11.66%

L'écart se situe principalement dans les quatre articles suivants

1. REVÊTEMENT EN BÉTON

2. GRILLE D'ARBRE

3. PUISARD DE RUE AVEC TÊTE AJUSTABLE

4. EMISSION DES PLANS DE LOCALISATION DES INFRASTRUCTURES

L'écart total du projet entier entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne de l'ÉÉC est de 547 499,00$ $ (12.03%) défavorable à la ville.

La DGPÉC considère que l'écart de 12.03% est acceptable et elle appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat pour la Ville et la CSEM est de 6 298 142,40 $, taxes incluses, comprenant:
- le contrat avec Eurovia Québec construction inc. pour un montant de 5 098 192,31 $ taxes incluses,
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell pour un montant de 13 520,10 $ taxes incluses, lesquels seront payés directement à l'Entrepreneur par Bell Canada;
- plus des contingences de 557 449,67 $ taxes incluses
- plus des incidences de 656 020,52 $ taxes incluses

Cette dépense assumée à 72.22 % par la ville centrale pour un montant de 4 548 544,43 $ taxes incluses, à 10,85 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 683 419,64 $ taxes incluses, la dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une bande cyclable, et à 16,93 % par la CSEM pour un montant de 1 066 178,33 $ taxes incluses, est prévue au PTI de la Direction de la mobilité du SUM, de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau et de la CSEM. Elle représente un coût net de 5 729 126,15 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunts :

· # 18-013 pour un montant de 2 455 602,23 $;
· # 17-046 pour un montant de 908 280,57 $;
· # RGC 18-028 pour un montant de 624 053,22 $;
· # 18-071 pour un montant de 791 233,04 $;
· # CSEINT-1521 pour un montant de 949 957,09 $;

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en

transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 1 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.
Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la réalisation des travaux en 2019 risque d'être compromise et retarderait la réalisation des phases subséquentes dans l'avenue Pierre-de-Coubertin dont une partie du projet SRB Pie-IX est intégrée. De plus, la DRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'aqueduc. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Juin 2019
Fin des travaux : Novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Richard C GAGNON, 10 avril 2019
Stéphane BLAIS, 8 avril 2019
Kathy DAVID, 4 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-5983
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-02

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 328701 — No du GDD : 1197231009

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 1 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 21 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 26 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
11 - 2 - 2019	Ajout d'un section de conduite, d'une borne fontaine, d'une section de massif à briser et précisions aux cahier technique O et E.	46 000.00
18 - 2 - 2019	Tableau questions /r éponses	-
19 - 2 - 2019	Report d'ouverture et corrections au bordereau et dans la section III du cahier des charges	-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19 — Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 26

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 26 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 098 192.31
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	5 219 831.09
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	5 265 000.00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 367 000.00
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUEBEC INC.	6 458 766.50
Estimation — **interne**	4 550 693.31

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **12.0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **2.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** — **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 5 098 192.31

Montant des contingences ($) : 557 449.67

Montant des incidences ($) : 656 020.52

Date prévue de début des travaux : 17 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 14 - 11 - 2019

Plan de localisation

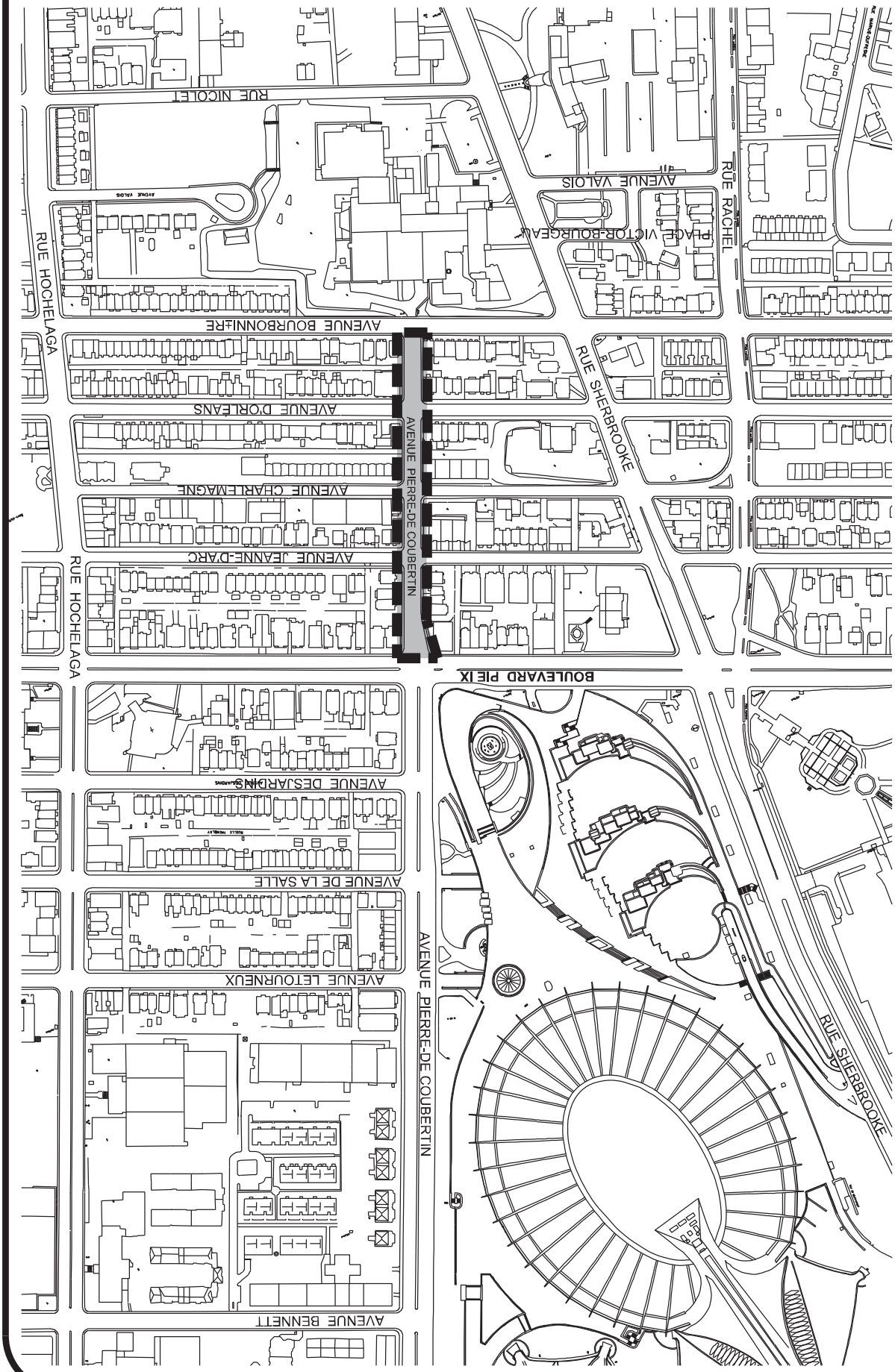

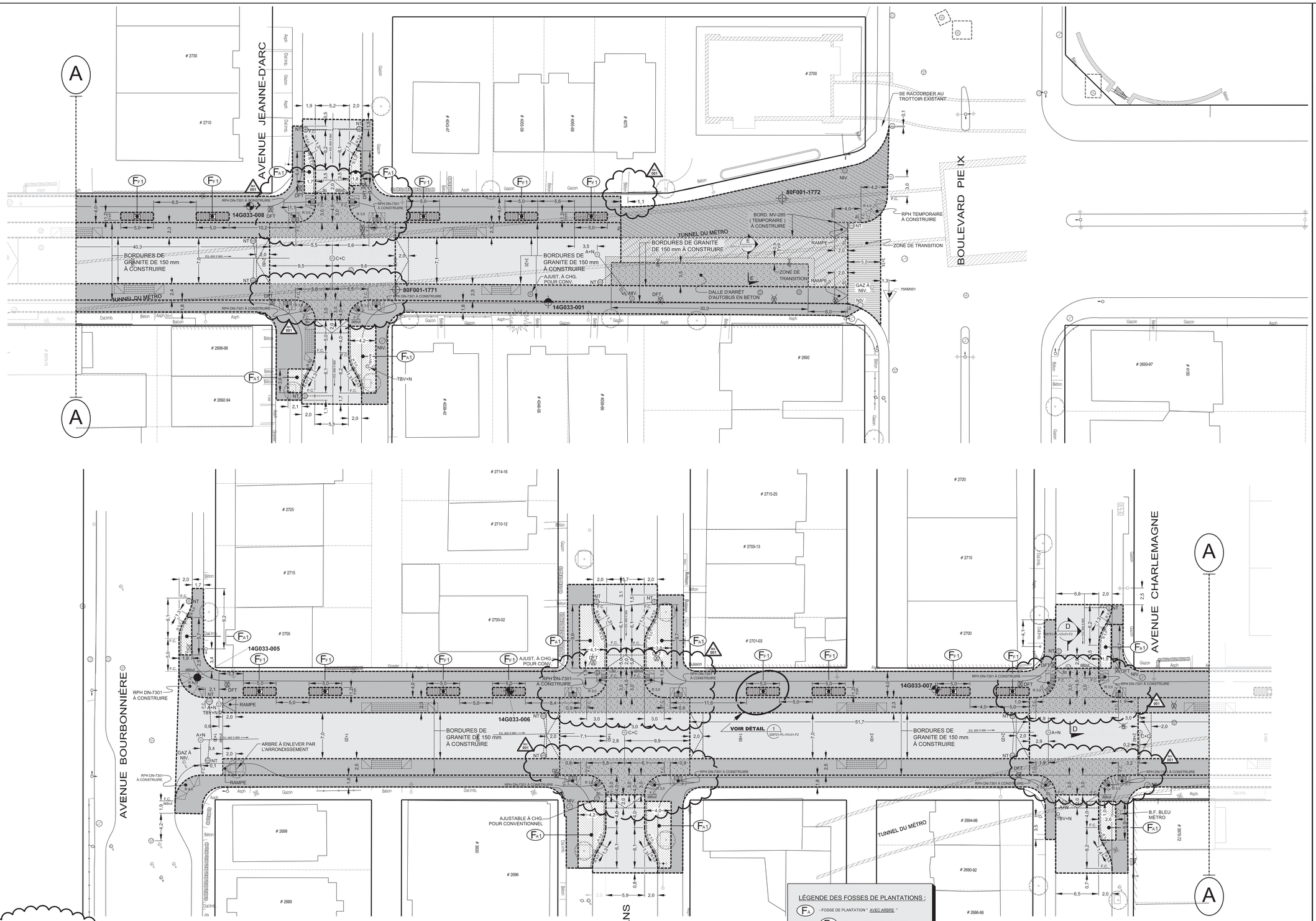

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 75KM001

PIE-IX / PIERRE-DE-COUBERTIN

ALTITUDE: 28,373 m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

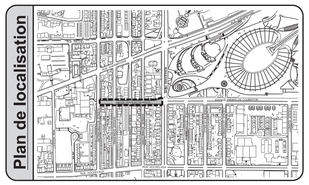

Notes

Références

Relevé d'arpentage:	130279-La
Plan EGA:	3287-EGA-01/01
Plan BC:	328701-PL-BC-01-000
Plan ER:	328701-PL-ER-01-000
Plan géométrie:	1754-4_02_GE_00
Plan aménagement:	1754-4_02_AM_01

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc		Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	M	Manchon
		F.C.	Fin de courbe
★	Symbole de forage		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Chambre de transformateur
★	Base à construire		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
★	Base existante		
★	Base à briser ou à enlever		

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couvercle à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couvercle à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2019 / 02 / 08	Adenda #1	Alain Beaudet
000	2019 / 01 / 18	Émis pour appels d'offres	

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Élaboré par: Caroline Quenneville, ag. tech.	2018 / 11 / 26	Vérifié
Patrick Collas, dess.	2018 / 11 / 26	
.	AAAA-MM-JJ	

Sceau de l'ingénieur(e):

Alain Beaudet 114057 2019-02-08

Préparé par: Alain Beaudet, ing.

Original signé le:

Projet:

Avenue Pierre-de-Coubertin

De l'avenue Bourbonnière au boul. Pie-IX

Arrondissement(s): **Mercier - Hochelaga - Maisonneuve**

Nature des travaux:

Travaux de voirie, de conduites d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Reconstruction de chaussée et construction de trottoirs avec bandes cyclables, bordures de granite et de fosses de plantation, là où requis (De l'avenue Bourbonnière au boul. Pie-IX)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200 (0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
328701	PL-VO-01	1 / 2	001	

LÉGENDE DES TRAMES :

CHAUSSÉE / PISTE CYCLABLE :

- SECTIONS DE CHAUSSÉES SURÉLEVÉES
- ZONE DE TRANSITION

TROTTOIRS :

- TROTTOIRS TEMPORAIRES À CONSTRUIRE EN ASPHALTE
- BANDE CYCLABLE ET TROTTOIRS EN BÉTON À CONSTRUIRE

LÉGENDE DES FORAGES :

- Forages existants (14G033-001 à 004)
- Forages réalisés (14G033-006 à 008, 010 à 013, 015, 016, 018 et 020)
- Forages et puits d'observation réalisés (14G033-005, 009, 014, 017, 019 et 021)
- Forages existants

NOTE :

- **LA LOCALISATION DES PUISARDS EST APPROXIMATIVE ET SERA DÉTERMINÉE AU MOMENT DES TRAVAUX**

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- F_A - FOSSE DE PLANTATION " AVEC ARBRE "
- F_{A1} - AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_F - FOSSE D'ARBRE " AVEC GRILLE (UNITÉ) "
- F_{F1} - 5.0 x1.2 m (TYP.)

TECHNIQUE

DALLE DE BÉTON POUR ARRÊT D'AUTOBUS ET TRAVERSES CYCLABLES ET PIÉTONNIÈRES :

- PRÉPARATION DU LIT;
- MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR;
- DALLE DE BÉTON DE 300 mm D'ÉPAISSEUR

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE SANS LA COUCHE D'ENROBÉE DE SURFACE :

- PRÉPARATION DU LIT;
- MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB20, 2B, 2 PG 64E28 DE 80 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG14, ,2B, 2, PG 64E -28 DE 70 mm D'ÉPAISSEUR.

RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE :

- PRÉPARATION DU LIT;
- MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR1 OU MR2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB20, 2B, 2 PG 64E28 DE 80 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG14, ,2B, 2, PG 64E -28 DE 70 mm D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG10, 1A, 1, PG 64E -28T DE 60 mm D'ÉPAISSEUR.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	328701	DATE:
#GDD:	1197231009	DRM:	3287	2019/04/02
RESPONSABLE:	Alain Beaudet, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX.			

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: **Projets aménagement de rue - Corpo., Dir. de la mobilité (SUM)**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1959009001	177356	1 859 972.72 $	1 851 738.75 $	185 173.88 $	0.00 $	C
1959009002	177357	182 519.40 $	173 810.90 $	26 071.64 $	0.00 $	C
1959009003	177358	56 939.49 $	54 222.76 $	8 133.41 $	0.00 $	C
1959009004	177359	125 285.66 $	119 307.94 $	17 896.19 $	0.00 $	C
1959009005	177360	165 277.12 $	0.00 $	0.00 $	181 000.00 $	C
1959009006	177361	63 919.33 $	0.00 $	0.00 $	70 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**2 453 913.72 $**	**2 199 080.35 $**	**237 275.12 $**	**251 000.00 $**	**C**

PROJET INVESTI: 55845 Desc et client-payeur: **P.R.R. artériel, Div. conception et normalisation de la Dir. de la mobilité (SUM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1955845005	177363	815 571.01 $	811 960.54 $	81 196.05 $	0.00 $	C
1955845008	177399	31 529.60 $	31 390.03 $	3 139.00 $	0.00 $	C
1955845006	177364	29 220.26 $	0.00 $	0.00 $	32 000.00 $	C
1955845007	177365	31 959.66 $	0.00 $	0.00 $	35 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**908 280.53 $**	**843 350.57 $**	**84 335.05 $**	**67 000.00 $**	**C**

PROJET INVESTI: 56123 Desc et client-payeur: **Pr. renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE Unité Sud**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956123011	169049	720 921.78 $	717 730.31 $	71773.03	0.00 $	C
1956123012	169050	70 311.26 $	0.00 $	0.00 $	77 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**791 233.04 $**	**717 730.31 $**	**71 773.03 $**	**77 000.00 $**	**C**

PROJET INVESTI: 45000 Desc et client-payeur: **Bur. aménagement de voie cyclable, Dir. de la mobilité (SUM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1945000001	177362	624 053.22 $	621 290.58 $	62 129.06 $	0.00 $	A
SOUS-TOTAL		**624 053.22 $**	**621 290.58 $**	**62 129.06 $**	**0.00 $**	**A**

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Pr. construction et modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
CSEM	CSEM	949 957.09 $	703 220.40 $	101 937.41 $	261 020.52 $	
SOUS-TOTAL		**949 957.09 $**	**703 220.40 $**	**101 937.41 $**	**261 020.52 $**	

TOTAL excluant Bell	**5 727 437.60 $**	**5 084 672.21 $**	**557 449.67 $**	**656 020.52 $**
Dépense autorisée			**6 298 142.40 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1940002001	177366	13 580.22 $	13 520.10 $	1 352.01 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**13 580.22 $**	**13 520.10 $**	**1 352.01 $**	**0.00 $**	

Montant total du contrat	**5 098 192.31 $**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** 328701	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**02/04/2019**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX.**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			5 098 192.31 $
TRAVAUX CONTINGENTS			558 801.68 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		100 000.00 $	
Laboratoire, contrôle environnemental		90 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		60 000.00 $	
Plantations d'arbres		40 000.00 $	
Gestion des impacts		25 000.00 $	
CSEM		291 020.52 $	
Achat de services - Travaux de feux		40 000.00 $	
Éclairage de rue		5 000.00 $	
Chlorination des conduites d'eau		5 000.00 $	
Déplacement de conduites de gaz (Énergir)		27 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	683 020.52	683 020.52 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL			6 340 014.51 $
Imputation (crédits)			5 741 017.82 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		275 712.74	550 046.92
Ristournes TPS et TVQ à 50%		550 736.20	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009001**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177356**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION TROTTOIRS ET CONSTRUCTION DE BORDURES DE GRANITE DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1959009001	2 238 104.05 $	
Contribution pour les voies cyclables au # Simon 177362	-471 010.44 $	
Part de la mobilité du bordereau 1955845008	84 645.14 $	
	1 851 738.75 $	
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		1 851 738.75 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00%		185 173.88 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	2 036 912.63 $
Imputation (crédits)	1 859 972.72 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	88 580.68	176 718.45
Ristournes TPS et TVQ à 50%	176 939.91	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009002**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177357**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'ECLAIRAGE DANS L'AVE PIERRE-DE-COUBERTIN, DE L'AVE BOURBONNIERE AU BOUL. PIE-IX**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			173 810.90 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		26 071.64 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			199 882.54 $
Imputation (crédits)			182 519.40 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	8 692.43	17 341.41
Ristournes TPS et TVQ à 50%	17 363.14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009003**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177358**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			54 222.76 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		8 133.41 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			62 356.17 $
Imputation (crédits)			56 939.49 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 711.73	5 409.90
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 416.68	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009004**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177359**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE BASES ET DE CONDUITS ÉLECTRIQUES**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1959009004	798 890.68 $
Part de la CSEM au # Simon 178371	-679 582.74 $
	119 307.94 $

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				119 307.94 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%			17 896.19 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				137 204.13 $
Imputation (crédits)				125 285.66 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		5 966.69	11 903.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%		11 918.47	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009005**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177360**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoir, d'éclairage de rue et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		56 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Plantations d'arbres		40 000.00 $	
Gestion des impacts		10 000.00 $	
CSEM		30 000.00 $	
Achat de services - Travaux de feux		40 000.00 $	
Éclairage de rue (CSEM et Hydro-Québec)		5 000.00 $	
Déplacement de conduites de gaz (Énergir)		27 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	181 000.00	181 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			181 000.00 $
Imputation (crédits)			165 277.12 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	7 871.28	15 703.20
Ristournes TPS et TVQ à 50%	15 722.88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1959009006**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177361**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de trottoir, d'éclairage de rue et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR ▸	**Incidences professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Laboratoire, contrôle environnemental	40 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	30 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	70 000.00	70 000.00 $

Dépenses totales à autoriser	70 000.00 $
Imputation (crédits)	63 919.33 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	3 044.14	6 073.06
Ristournes TPS et TVQ à 50%	6 080.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845005**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177363**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE CHAUSSEE DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ›	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1955845005	962 240.68 $
Contribution pour les voies cyclables au # Simon 177362	-150 280.14 $
	811 960.54 $

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			811 960.54 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		81 196.05 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	893 156.59 $
Imputation (crédits)	815 571.01 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	38 841.34	77 488.47
Ristournes TPS et TVQ à 50%	77 585.58	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845008**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177399**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MAINTIEN ET GESTON DE LA MOBILITÉ DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1955845008	162 346.82 $	
Contribution pour l'aménagement au # Simon 177356	-84 645.14 $	
Contribution pour la DRE au # Simon 169049	-22 673.99 $	
Contribution pour la CSEM au # Simon 178371	-23 637.66 $	
	31 390.03 $	
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		31 390.03 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00%		3 139.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	34 529.03 $
Imputation (crédits)	31 529.60 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 501.59	2 995.67
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 999.43	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845006**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177364**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR	**Incidences techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		24 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		8 000.00 $	
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	32 000.00	32 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			32 000.00 $
Imputation (crédits)			29 220.26 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	1 391.61	2 776.26
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 779.74	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1955845007**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177365**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de chaussée dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Laboratoire, contrôle environnemental			20 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif			15 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	35 000.00	35 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				35 000.00 $
Imputation (crédits)				31 959.66 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 522.07	3 036.53
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 040.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956123011**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169049**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN, DE CHARLEMAGNE À JEANNE-D'ARC**			
ENTREPRENEUR	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1956123011	695 056.32 $
Part de la mobilité du bordereau 1955845008	22 673.99 $
	717 730.31 $

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				717 730.31 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			71 773.03 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				789 503.34 $
Imputation (crédits)				720 921.78 $
Montant de dépôt				

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	34 333.70	68 495.72
Ristournes TPS et TVQ à 50%	68 581.56	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956123012**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**169050**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU SECONDAIRE DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN, DE CHARLEMAGNE À JEANNE-D'ARC**			
ENTREPRENEUR	**Incidences techniques et professionnelles**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		20 000.00 $	
Laboratoire, contrôle environnemental		30 000.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		15 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		7 000.00 $	
Chlorination des conduites d'eau		5 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	77 000.00	77 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			77 000.00 $
Imputation (crédits)			70 311.26 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	3 348.55	6 680.37
Ristournes TPS et TVQ à 50%	6 688.74	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1945000001**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177362**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction de bandes cyclables en béton avec bordures de granite dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX**			
ENTREPRENEUR	**Eurovia Québec Construction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			621 290.58 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		62 129.06 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			683 419.64 $
Imputation (crédits)			624 053.22 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	29 720.36	59 292.11
Ristournes TPS et TVQ à 50%	59 366.42	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**CSEM**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**CSEM**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE LA CSEM**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

Montant du bordereau de soumission 1959009004	798 890.68 $		
Contribution de l'aménagement au # Simon 177359	-119 307.94 $		
Part de la mobilité du bordereau 1955845008	23 637.66 $		
	703 220.40 $		
MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			703 220.40 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE 14.50%			101 937.41 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
CSEM	261 020.52 $	
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	261 020.52	261 020.52 $

Dépenses totales à autoriser	1 066 178.33 $
Imputation (crédits)	949 957.09 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	46 365.66	92 499.49
Ristournes CSEM	116 221.24	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1940002001**	**SOUMISSION:**	**328701**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177366**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/04/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE BELL DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN**			
ENTREPRENEUR ▸	**Eurovia Québec Construction inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			13 520.10 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		1 352.01 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			0.00 $
Imputation (crédits)			0.00 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Alain Beaudet, ing.

Sommaire application de la règle 115 %

Contrat 1521 - 328701

		Total	CSEM	VM
Prix soumis			85.6%	14.4%
Coût de la construction avant taxes		694 838.60 $	594 744.28 $	100 094.32 $
Contingent - construction	15%	104 225.79 $	89 211.64 $	15 014.15 $
Sous-total		799 064.39 $	**683 955.92 $**	**115 108.47 $**
Prix estimé CSEM +15%				
Pourcentage prix soumis par rapport à l'estimation	15.71%			
Coût de la construction avant taxes		612 662.87 $	513 973.92 $	98 688.95 $
Contingent	15%		77 096.09 $	
Sous-total			**591 070.01 $**	
Majoration de 15%			**88 660.50 $**	
Sous-total			**679 730.51 $**	
Écart Prix soumis vs estimé CSEM + 15%		Si Positif, le montant est payé par Ville	**4 225.41 $**	**4 225.41 $**
Sous-total construction participation(s) bordereau VM		**799 064.39 $**	**679 730.51 $**	**119 333.88 $**
réfection		**- $**	- $	- $
Contingent 10 % et 0 % variation quantité réfection	10%		- $	
VM - Part signalisation	4%		20 558.96 $	
~~**Contingent 10 % et 0 % variation quantité signalisation**~~			- $	
Sous-total construction avant taxes		**819 623.35 $**	**700 289.47 $**	**119 333.88 $**
TPS :	5.000%	40 981.16 $	35 014.47 $	5 966.69 $
TVQ :	9.975%	81 757.42 $	69 853.87 $	11 903.55 $
Récupération de TPS	100.0%	(40 981.16) $	(35 014.47) $	(5 966.69) $
Récupération de TVQ (CSEM)	91.5%	(63 916.29) $	(63 916.29) $	
Récupération de TVQ (VM)	50.0%	(5 951.78) $		(5 951.78) $
Coût total de la construction au net		**831 512.70 $**	**706 227.05 $**	**125 285.65 $**
Jour de surveillance		25 855.20 $	22 130.65 $	3 724.55 $
Laboratoire (sols contaminés)		5 000.00 $	4 279.73 $	720.27 $
Laboratoires		5 000.00 $	4 279.73 $	720.27 $
Autres dépenses		96 341.04 $	92 739.69 $	3 601.35 $
Total des dépenses incidentes		**132 196.24 $**	**123 429.80 $**	**8 766.44 $**
Total (Construction et dépenses incidentes		963 708.94 $	829 656.85 $	134 052.09 $
Frais Généraux	14.5%	139 737.79 $	120 300.24 $	19 437.55 $
Total		**1 103 446.73 $**	**949 957.09 $**	**153 489.64 $**

Fichier ver. 6 (2019-03-01)

Imprimé le 02/05/2019

RÉPARTITION DES COÛTS ENTRE LA VILLE DE MONTREAL ET LA CSEM

Contrat CSEM 1521
Contrat VILLE 328701

Coûts CSEM

	Coût avec taxes	Coût net	
	no projet: 1969152100	**no Simon:** 178371	
Contrat - Travaux	703 220.40 $	616 814.81 $	payé par la VM et imputé à la CSEM
Dépenses contingentes	101 937.41 $	89 412.23 $	payé par la VM et imputé à la CSEM
Dépenses incidentes			
Laboratoire (sols contaminés)	4 879.25 $	4 279.73 $	
Laboratoires	4 879.25 $	4 279.73 $	
Autres dépenses	105 730.99 $	92 739.69 $	
Surveillance externe	25 230.79 $	22 130.65 $	
sous-total	140 720.28 $	123 429.80 $	
	no projet: 1969152101	**no Simon:** 178372	
Conception et/ou frais généraux	120 300.24 $	120 300.24 $	
sous-total	120 300.24 $	120 300.24 $	
Total budget d'incidences	261 020.52 $	243 730.04 $	payé par la CSEM et imputé à la CSEM
TOTAL	**1 066 178.33 $**	**949 957.09 $**	

Coûts VM

	Coût avec taxes	Coût net	
Contrat - Travaux	119 307.93 $	108 944.04 $	payé par la VM et imputé à la VM
Dépenses contingentes	17 896.19 $	16 341.61 $	payé par la VM et imputé à la VM
Dépenses incidentes			
Laboratoire (sols contaminés)	788.79 $	720.27 $	
Laboratoires	788.79 $	720.27 $	
Surveillance externe	4 078.86 $	3 724.55 $	
Autres dépenses	3 943.95 $	3 601.35 $	
sous-total	9 600.39 $	8 766.44 $	
Conception et/ou frais généraux	19 437.55 $	19 437.55 $	
sous-total	19 437.55 $	19 437.55 $	
Total budget d'incidences	29 037.94 $	28 203.99 $	payé par la CSEM et imputé à la VM
TOTAL	**166 242.06 $**	**153 489.64 $**	
	1 232 420.39 $	1 103 446.73 $	

GDD 1197231009

Contrat CSEM 1521
Contrat VILLE 328701

Dans le cadre de ce projet, des travaux de conduits souterrains sont intégrés à l'ensemble des travaux et seront réalisés par la firme Eurovia sous la surveillance de la CSEM.
La quote-part de la CSEM, nette de toute ristourne de taxes, est estimée à 949957.09 $ et sera facturée selon les quantités réelles réalisées.
Le budget est prévu au PTI 2019-2021 et se détaille comme suit:

Imputation: CSEM				
Construction:	6105.7718053.802400.06819.57201.000000.0000.178371.000000.19520.00000	616 814.81	$	entrepreneur-travaux
	6105.7718053.802400.06819.57201.000000.0000.178371.070008.19520.00000	89 412.23	$	entrepreneur-contingence
Incidences externes:	6105.7718053.802400.06819.54507.000000.0000.178371.070005.19520.00000	8 559.46	$	laboratoire
	6105.7718053.802400.06819.54507.000000.0000.178371.070006.19520.00000	92 739.69	$	frais divers
	6105.7718053.802400.06819.54507.000000.0000.178371.070004.19520.00000	22 130.65	$	surveillance ext.
Conception & surveillance int.:	6105.7718053.802400.06819.51120.000000.0000.178372.000000.19520.00000	120 300.24	$	frais généraux
Provenance:	6105.7718053.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	**949 957.09**	**$**	

La CSEM demande un engagement de gestion de la VM pour un montant de 28203.99 $ (no d'engagement: CSEINT1521) pour réserver les fonds nécessaire pour les dépenses incidentes et la conception. surveillance et frais généraux qui sont payés par la CSEM et imputés aux comptes de la VM.

Veuillez consulter l'onglet Répartition pour plus de détails.

SOUMISSION 328701 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX
Avenue Pierre-de-Coubertin entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Bourbonnière	- Les travaux sont répartis en 3 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 150 jours (Début printemps 2019) Les travaux doivent absolument être complétés à l'automne 2019 pour permettre les travaux d'une deuxième phase entre le boulevard Pie-IX et la rue Lasalle en 2020. **Horaire de travail :** • L'ensemble des travaux s'effectuent entre 7h et 19h du lundi au vendredi pour les avenues Pierre-de-Coubertin (ouest de Pie-IX), Jeanne-d'Arc, Charlemagne, d'Orléans et Bourbonnière. • Les travaux sur le boulevard Pie-IX en direction sud ainsi que sur l'avenue Pierre-de Coubertin à l'est de Pie-IX s'effectuent entre 9h30 et 15h30 du lundi au vendredi; **Maintien de la mobilité des cyclistes :** Pour toute la durée des travaux, mise en place d'un itinéraire de contournement pour les cyclistes via un aménagement cyclable temporaire sur Bourbonnière pour rejoindre les aménagements cyclables existants sur la rue De Rouen et l'avenue Desjardins. **PHASE 0 (Préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Bourbonnière **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à • Entraver partiellement le côté nord ou sud sur la rue Pierre-de-Coubertin • Maintenir une voie de circulation par direction **PHASE 1 :** Travaux de conduite d'eau secondaire et d'Énergir dans l'avenue Pierre-de-Coubertin de l'avenue Charlemagne au boulevard de Pie-IX; **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à • Fermer complètement la rue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie IX à l'avenue d'Orléans et maintien de la circulation locale seulement entre l'avenue d'Orléans et Bourbonnière uniquement. • Maintien de la circulation locale seulement sur les avenues Charlemagne et Jeanne-d'Arc **PHASE 2A :** Travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de mise à niveau ou déplacement des réseaux de la CSEM et de Bell dans l'avenue Pierre-de-Coubertin de l'avenue Bourbonnière au boulevard de Pie-IX(Côté nord); **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à • Entraver partiellement le Boulevard Pie-IX avec le maintien de 2 voies de circulation en direction sud; • Fermer l'avenue Pierre-de-Coubertin sur le côté nord entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Pierre-de-Coubertin avec le maintien d'une voie de circulation locale en direction est; • Maintenir la circulation locale et implanter des double sens lorsque requis sur les avenue transversales Jeanne-d'Arc, Charlemagne, d'Orléans entre la rue Sherbrooke et la rue

	Hochelaga; **PHASE 2B :** Travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de mise à niveau ou déplacement des réseaux de la CSEM et de Bell dans l'avenue Pierre-de-Coubertin de l'avenue Bourbonnière au boulevard de Pie-IX (Côté sud); **<u>Maintien de la mobilité :</u>** • Identique à la phase 2A, excepté que la voie en direction est sur l'avenue Pierre-de-Coubertin est aménagé du côté nord; **PHASE 3 :** Travaux de pavage et marquage final dans l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et le boulevard Pie-IX; **<u>Maintien de la mobilité</u>** : L'Entrepreneur est autorisé à: • Entraver partiellement le Boulevard Pie-IX sur le côté nord ouest avec le maintien de 2 voies de circulation en direction sud • Fermer complètement la rue Pierre-de-Coubertin du boulevard Pie-IX à l'avenue Bourbonnière • Maintenir la circulation locale et implanter des double sens lorsque requis sur les avenue transversales Jeanne-d'Arc, Charlemagne, d'Orléans entre la rue Sherbrooke et la rue Hochelaga;
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR- secteurs 23) le plus près possible de la zone entravée et selon les exigences de l'article 5.6.3 du DTNI-8A; - Installation de PMVM (panneaux à messages variables) sur Pierre-de-Coubertin et Hochelaga pour toutes les phases; - Présence signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), et à proximité de l'édicule de la station de métro Pie-IX, lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation, si requis; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux. - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur. - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M. - Coordination prévue avec le projet SRB-Pie IX, et les autres travaux du secteur;

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 328701
Numéro de référence : 1231204
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1536853)** 2019-01-31 10 h 06 **Transmission :** 2019-01-31 10 h 06	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 34 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	**Commande : (1535089)** 2019-01-28 14 h 55 **Transmission :** 2019-01-28 16 h 45	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 35 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1537197)** 2019-01-31 14 h 35 **Transmission :** 2019-01-31 17 h 29	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 09 - Messagerie

			3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1535204)** 2019-01-28 16 h 22 **Transmission :** 2019-01-28 16 h 58	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 08 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
EBC Inc. 3900 rue Isabelle Brossard, QC, J4Y 2R3	Madame Nathalie Leo Téléphone : 450 444-9333 Télécopieur : 450 444-9330	**Commande : (1535479)** 2019-01-29 9 h 48 **Transmission :** 2019-01-29 9 h 48	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 31 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1536049)** 2019-01-30 7 h 53 **Transmission :** 2019-01-30 7 h 53	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 34 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement

			3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1535494)** 2019-01-29 9 h 53 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 20	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 34 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1535619)** 2019-01-29 11 h 21 **Transmission :** 2019-01-29 16 h 12	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 32 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Jonda inc. 2772-A Marie-Victorin Varennes, QC, j3x1p7	Monsieur Jonathan Bourget Téléphone : 450 929-1090 Télécopieur : 450 929-3652	**Commande : (1536767)** 2019-01-31 8 h 59 **Transmission :** 2019-01-31 9 h 22	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 5 h - Télécopie 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 09 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 04 - Télécopie 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 05 - Télécopie

			3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Télécopie 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 41 - Télécopie 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1535802)** 2019-01-29 14 h 06 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 06	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 36 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1536462)** 2019-01-30 13 h 55 **Transmission :** 2019-01-30 13 h 55	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 35 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions H2D Inc. 1241 BOUL. DAGENAIS OUEST Laval, QC, H7L0A5	Monsieur JEAN DUBÉ Téléphone : 450 963-9217 Télécopieur : 450 963-1960	**Commande : (1534814)** 2019-01-28 11 h 10 **Transmission :** 2019-01-28 11 h 10	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 9 h 37 - Télécopie 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 32 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-11 9 h 42 - Télécopie 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 12 h 49 - Télécopie 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 16 h 12 - Télécopie

			3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 16 h 22 - Télécopie 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1537341)** 2019-01-31 16 h 22 **Transmission :** 2019-01-31 16 h 22	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 33 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1535794)** 2019-01-29 14 h 03 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 03	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 33 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1535242)** 2019-01-28 17 h 11 **Transmission :** 2019-01-28 17 h 42	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 30 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1535076)** 2019-01-28 14 h 47 **Transmission :** 2019-01-28 14 h 47	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 32 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1535411)** 2019-01-29 9 h 11 **Transmission :** 2019-01-29 9 h 11	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 30 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1537508)** 2019-02-01 9 h 16 **Transmission :** 2019-02-01 15 h 27	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 01 - Télécopie 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 31 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 04 - Télécopie 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 06 - Télécopie 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 38 - Télécopie 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 14 h 15 - Télécopie 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1535769)** 2019-01-29 13 h 45 **Transmission :** 2019-01-29 13 h 45	3062478 - 328701_AD_01_2019-02-08 2019-02-11 4 h 59 - Courriel 3062481 - 328701_Plans 2019-02-09 17 h 30 - Messagerie 3062483 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-09 15 h 03 - Courriel 3062484 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-09 15 h 03 - Téléchargement 3067442 - 328701_AD__TB_Questions réponses 2019-02-18 9 h 04 - Courriel 3068963 - 328701_AD_03_Avec report de date d'ouverture 2019-02-26 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068972 - 328701_Formulaires de soumission (devis) 2019-02-19 13 h 07 - Courriel 3068973 - 328701_Formulaires de soumission (bordereau) 2019-02-19 13 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006556
N° de client : 3000230492

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC CONSTRUCTION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
1550, AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000230492
N° de demande :	1731535319
N° de confirmation de paiement :	000223386397

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 11 mars 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000230492
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491884

Autres noms d'affaires

- EUROVIA QC C
- EUROVIA QC CONST.
- EUROVIA QC CONSTRUCTION
- EUROVIA QUÉBEC CONST.
- EUROVIA TECH
- EUROVIA TECHNOLOGIES
- EUROVIA, DIVISION TECHNOLOGIES

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 15 avril 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 1550, RUE AMPÈRE, BUR 200, BOUCHERVILLE, QC, J4B 7L4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000230492
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1169491884

Autres noms d'affaires

- EUROVIA QC C
- EUROVIA QC CONST.
- EUROVIA QC CONSTRUCTION
- EUROVIA QUÉBEC CONST.
- EUROVIA TECH
- EUROVIA TECHNOLOGIES
- EUROVIA, DIVISION TECHNOLOGIES

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1197231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 298 142,40 $ (contrat: 5 098 192,31 $ + contingences: 557 449,67 $ + incidences: 656 020,52 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1521 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231009_CSE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-04

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 298 142,40 $ (contrat: 5 098 192,31 $ + contingences: 557 449,67 $ + incidences: 656 020,52 $), taxes incluses. Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197231009.xlsx

1521 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231009.xls

1197231009 - SUM - Eurovia Québec construction inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteur: Jean-François Ballard
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Maria BARDINA
Conseillere budgétaire
Tél : 514-280-0066

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1197883001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 120 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 et approuver le projet de convention à cette fin (soutien technique estimé à 325 000 $)

Il est recommandé :
1 - d'accorder un soutien financier totalisant 120 000 $ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour la période 2019;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-16 10:57

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197883001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 120 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 et approuver le projet de convention à cette fin (soutien technique estimé à 325 000 $)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont approuvé la conclusion d'ententes de soutien financier, pour les **grands festivals** suivants : Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival Montréal Complètement Cirque, Montréal en lumière, Les FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et le Festival Fantasia. De plus, ces orientations permettaient de poursuivre une contribution pour un événement sportif : le Festival Go vélo Montréal.

Dans le passé, toutes ces conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'entente de 175 M$ Montréal 2025 pour soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* , qui venaient à échéance le 31 décembre 2017. Depuis ce temps, les festivals sont financés directement dans le budget de fonctionnement du Service de la culture.

Le présent dossier décisionnel vise donc à approuver la convention pour Vélo Québec Événements pour la présentation du Festival Go vélo Montréal 2019, au montant de 120 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0295 - 31 mai 2018 - Accorder un soutien financier de 135 000 $ et un soutien technique estimé à 325 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue des événements du Festival Go vélo 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin**.**

- CE18 0820 - 16 mai 2018 - Accorder un soutien financier de 135 000 $ et un soutien technique estimé à 325 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue de l'édition 2018 du Festival Go vélo Montréal / Approuver le projet de convention à cette fin. Imputer cette dépense conformément aux modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

- CE16 0377 - 9 mars 2016 - Accorder un soutien financier totalisant 270 000 $ à Vélo Québec Événements (Festival Go vélo Montréal), entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour la période 2016 et 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.
- CE16 0179 - 3 février 2016 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017;
- CG15 0260 - 30 avril 2015 - Accorder un soutien financier de 110 000 $ à Vélo Québec Événements (Festival Go vélo Montréal) dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour 2015 et approuver un projet de convention à cette fin.
- CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 $ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.
- CE13 0236 - 20 juin 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 $ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour la période 2013 et 2014 et approuver le projet de convention à cette fin.
- CE13 0625 - 15 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 $, à onze festivals montréalais, pour la période 2013 et 2014 et approuver les onze projets de convention à cette fin.
- CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.
- CG12 0369 – 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

DESCRIPTION

Le Festival Go vélo Montréal (FGVM) est un événement unique en son genre qui, depuis 35 ans, convie Montréalais et visiteurs à célébrer Montréal et la culture cycliste par différentes activités hautes en couleur. Pendant sept jours, la ville fait une place unique au vélo. Le FGVM dynamise de belle façon la culture vélo d'une ville qui vibre au rythme de ses festivals et événements à grand déploiement. En 2019, le Festival Go vélo Montréal se tiendra du 26 mai au 2 juin.
La semaine se décline en plusieurs événements :

- Défi métropolitain • Dimanche 26 mai
- À vélo au boulot • 27 mai au 31 mai
- Journée Vélo-Boulot • 29 mai
- Tour la Nuit • Vendredi 31 mai
- Tour de l'Île de Montréal • Dimanche 2 juin

JUSTIFICATION

La Ville se doit de contribuer à cet événement car il contribue au développement culturel de la métropole en proposant des activités qui créent une animation urbaine mettant en lumière la culture cycliste urbaine de Montréal. Il joue également un rôle dans le développement social de la métropole. Avec ses milliers de bénévoles et de spectateurs qui saluent et encouragent les cyclistes sur les parcours, le FGVM contribue à la perception de ville accueillante et chaleureuse.

Finalement, le FGVM joue un rôle bien particulier dans le rayonnement et le développement de la métropole dans l'univers vélo, car il renforce le positionnement de Montréal comme première ville cycliste d'Amérique du Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution annuelle de 120 000 $ versée à Vélo Québec Événements pour l'année 2019 est déjà prévue au budget de fonctionnement. Le montant estimé pour le soutien technique 2019 est de 325 000 $.

Elle n'aura donc aucun impact sur le cadre financier.

La présente entente est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Voici les revenus de l'organisme pour l'édition 2018 du Festival Go vélo Montréal :

REVENUS 2018		
Contributions gouvernementales		
Gouvernement du Québec	**362 005,00 $**	**15 %**
Ville de Montréal	**135 000,00 $**	**6 %**
Autres (Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, Tourisme Montréal)	**35 000,00 $**	**1 %**
Sous-total	**532 005,00 $**	**22 %**
Autonomes (billetteries, commandites en argent et en nature)	**1 911 375,00 $**	**78 %**
TOTAL	**2 443 380,00 $**	**100 %**

Le tableau suivant présente le détail des contributions pour la période de 2010 à 2018.

	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Contribution de la Ville	45 000 $	100 000 $	100 000 $	110 000 $	135 000 $	135 000 $	135 000 $
Budget de l'événement	3 100 000 $	3 050 000 $	32 030 004 $	3 400 000 $	3 400 000 $	3 400 000 $	2 443 380 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :
· positionnement et renforcement de Montréal comme « *La ville des festivals* » ;
· rayonnement accru de la métropole ;
· contribution à une animation urbaine de qualité ;
· présence de retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention de contribution avec ce promoteur prévoit un protocole de visibilité qui doit être appliqué par celui-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation d'un sommaire pour l'occupation du domaine public et le protocole de soutien technique ;

- Dérogation à la réglementation municipale auprès des arrondissements concernés ;
- Réalisation du projet ;
- Rétroaction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GOUDREAU
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-868-0797
Télécop. : 514-872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2019-04-10

Approuvé le : 2019-04-16

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi des compagnies, dont l'adresse principale est au 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9), agissant et représentée par madame Joëlle Sévigny, directrice générale, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite l'aide de la Ville afin de tenir à Montréal, du 26 mai au 2 juin 2019, « Festival GO VÉLO » (ci-après appelé l'« Événement »).

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement, notamment par un soutien technique et une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à l'article 3.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Responsable** » : la Directrice du Service de la culture ou son représentant dûment autorisé de la Division festivals et événements ;

1.2 « **Site** » : les rues, les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement sur le territoire de la Ville approuvés par les autorités compétentes de la Ville.

1.3 « **Annexe A** » : le Protocole de visibilité de la Ville.

Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent protocole et le texte de toute disposition du présent protocole prévaut sur toute disposition de l'annexe qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
OBLIGATIONS DE LA VILLE

2.1 Sous réserve des approbations requises, la Ville convient :

2.1.1 d'assurer une participation financière maximale de cent vingt mille (120 000 $), incluant toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.), le cas échéant et sera remise à l'Organisme comme suit :

- quatre vingt seize mille (96 000 $), dans les trente (30) jours suivant la signature du présent protocole par les deux (2) parties.

- vingt quatre mille dollars (24 000 $), dans les trente (30) jours de la présentation au Responsable du bilan final de la réalisation de l'événement.

2.2 Sous réserve de circonstances qui rendraient, à son avis, l'accomplissement de l'une quelconque des clauses suivantes inopportune, défavorable à l'ordre public ou susceptible de nuire à la sécurité du public, la Ville s'engage à :

2.2.1 sous réserve du paragraphe 2.2.2, mettre le Site à la disposition de l'Organisme en vue de la tenue de l'Événement, selon les modalités et conditions prescrites par les résolutions et ordonnances qui seront adoptées à cette fin et uniquement durant les périodes qui y sont déterminées, la Ville ayant accès en tout temps à toute partie du Site afin d'y exercer ses pouvoirs, y compris celui d'exécuter des travaux urgents.

2.2.2 assumer, à ses frais, la réfection de la chaussée pour permettre la tenue de l'Événement dans la mesure où la Ville dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour ce faire. Dans le cas contraire, la Ville est disposée à travailler conjointement avec l'Organisme pour trouver des solutions alternatives, étant entendu que ce dernier n'a aucun recours contre la Ville du fait du changement des conditions de la tenue de l'Événement.

2.2.3 prêter certains équipements et fournir certains services techniques, sous réserve de la disponibilité de ces ressources matérielles et techniques. La Ville n'assumera aucuns frais si l'Organisme doit procéder à la location d'équipement.

2.2.4 assurer la coordination de l'ensemble des services publics et parapublics.

2.2.5 assumer les frais d'entrave (occupation du domaine public) et la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'Événement sur le domaine public.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de l'ensemble du soutien offert par la Ville, l'Organisme prend les engagements suivants :

3.1 présenter l'Événement sur le Site, aux dates indiquées au préambule, conformément au

présent protocole et à ses Annexes.

3.2 assumer toute l'organisation et le financement complet du programme des activités reliées à l'Événement.

3.3 soumettre au Responsable, pour approbation, le Site de l'Événement.

3.4 mettre en place les installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par la Ville et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du Site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les 5 jours suivant la fin de l'Événement.

3.5 adapter le Site de l'Événement afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales).

3.6 payer à la Ville, sur réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.

3.7 soumettre au Responsable, pour approbation, une liste ventilée des besoins techniques et matériels, des installations et aménagement requis trois mois avant la présentation de l'Événement.

3.8 soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application.

3.9 respecter la réglementation, fournir et installer la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière, par exemple : en vue d'interdire le stationnement lors de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue, et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement ») et assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu.

3.10 accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résident, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants).

3.11 se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable.

3.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable.

3.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement.

3.14 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées.

3.15 conserver son statut d'Organisme à but non lucratif pendant toute la durée du Protocole.

3.16 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement.

3.17 remettre à la Ville, soixante (60) jours après la tenue de l'Événement, un bilan financier de celui-ci et se conformer à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* si la participation financière de la Ville est de 100 000 $ et plus.

3.18 mettre en application un plan de visibilité approuvé par le Responsable conformément à l'annexe A qui fait partie intégrante du présent protocole.

3.18 transmettre au Responsable, soixante (60) jours ouvrables après l'Événement, un rapport d'activités incluant notamment la revue de presse, les bénéfices ou les retombées de l'Événement. Le rapport d'activité devra également indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente.

ARTICLE 4
DÉFAUT

4.1 Aux fins des présentes, l'Organisme est en défaut :

4.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaire ou autre, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers.

4.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.

4.1.3 s'il n'exécute pas toutes et chacune de ses obligations prises aux termes du présent protocole.

4.1.4 S'il perd son statut d'Organisme à but non lucratif.

4.2 Dans les cas mentionnés aux sous-paragraphes 4.1.1 et 4.1.3, la Ville peut, à son entière discrétion résilier le présent protocole sans préjudice quant à ses droits et recours. Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 4.1.3, le Responsable avise l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier le présent protocole, à son entière discrétion.

4.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 4.1.2 et 4.1.2, le Protocole est résilié de plein droit.

ARTICLE 5
RÉSILIATION

5.1 Une partie peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre partie, résilier le présent protocole.

5.2 Dans une telle éventualité, chaque partie renonce expressément à toute réclamation ou recours en dommages ou en indemnité quelconque contre l'autre partie, en raison de l'exercice de ce droit de résiliation.

ARTICLE 6
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

6.1 qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celui-ci.

6.2 qu'il est le propriétaire ou l'usager autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre du présent protocole.

ARTICLE 7
INDEMNISATION ET ASSURANCES

7.1 L'Organisme garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole. il prend fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

7.2 L'Organisme souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de l'Événement ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présentation de celui-ci, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police doit comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'Organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement. L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police d'assurance et de cet avenant.

7.3 L'Organisme s'engage à souscrire une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par le Responsable, couvrant tous les équipements prêtés par la Ville, pour les périodes ci-après indiquées :

7.3.1 si l'équipement est livré par la Ville : depuis la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.

7.3.2 si l'Organisme prend livraison de l'équipement : depuis le chargement de l'équipement, pendant le transport, et jusqu'au retour après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par le Responsable.

7.4 L'Organisme doit remettre au Responsable, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'Événement, copies de la police et de l'avenant.

ARTICLE 8
DISPOSITIONS FINALES

8.1 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celui-ci, et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière devra, le cas échéant, lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

8.2 L'Organisme reconnaît que la Ville n'est en aucun cas responsable du défaut de remplir ses obligations, si tel défaut résulte d'une grève, de piquetage, d'une émeute, d'une agitation populaire, de l'acte d'une autorité publique, d'un cas fortuit ou de force majeure ou de toute autre raison hors du contrôle immédiat et direct de la Ville.

8.3 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse, dans le district judiciaire de Montréal, dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

8.4 Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les obligations imposées à l'une des parties aux présentes ne peuvent être cédées qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

8.5 L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

8.6 Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par :

Le e jour de 2019

VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENTS

_____

Par : Joëlle Sévigny, directrice générale

Le protocole d'entente a été approuvé par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver le protocole) de la Ville de Montréal, le …… e jour de …….. 20…… (Résolution……..…..).

ANNEXE A
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca.

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 1
PROJET

1. Introduction

Le Festival Go vélo Montréal (FGVM) est un événement unique en son genre qui, depuis 34 ans cette année, convie Montréalais et visiteur à célébrer Montréal et la culture cycliste par différentes activités hautes en couleur. Pendant sept jours, la ville fait une place unique au vélo. Le FGVM dynamise de belle façon la culture vélo d'une ville qui vibre au rythme de ses festivals et événements à grand déploiement. En 2019 le Festival Go vélo Montréal se tiendra du 26mai au 2 juin.

Le FGVM joue un rôle bien particulier dans le rayonnement et le développement de la métropole dans l'univers vélo. Il renforce le positionnement de Montréal comme première ville cycliste d'Amérique du Nord, ce qui nous permet d'intéresser des journalistes étrangers à couvrir l'événement et d'y inviter des conférenciers internationaux. Le FGVM contribue au développement culturel de la métropole en proposant des activités qui créent une animation urbaine mettant en lumière la culture cycliste urbaine de Montréal. Il joue également un rôle dans le développement social de la métropole. Avec ses milliers de bénévoles et de spectateurs qui saluent et encouragent les cyclistes sur les parcours, le FGVM contribue à la perception de ville accueillante et chaleureuse.

2. Le concept

Le Festival Go vélo Montréal est un festival urbain et festif qui célèbre Montréal sur deux roues. Se déroulant chaque année au début de juin, c'est l'événement qui donne le coup d'envoi à l'été, lançant la saison festivalière à Montréal. Cette fête convie petits et grands à l'un des grands événements internationaux du Québec dont Montréal est la toile de fond. Elle repose sur 3 piliers :

- Les grands tours cyclistes urbains, dont deux sur un circuit urbain à rue fermée à la circulation automobile
- Les événements couleurs
- Les bénévoles

Les grands tours cyclistes urbains, le coeur du Festival

Quelle que soit la formule ou le kilométrage à parcourir, qu'ils soient à rues fermées à la circulation automobile ou non, nos grands tours cyclistes partagent un même objectif : proposer et mettre en valeur des parcours originaux et d'intérêt afin de faire vivre une expérience urbaine positive et inoubliable à tous les festivaliers. Le Festival Go vélo Montréal, c'est une célébration sur plus de 500 km!

26 mai - Le défi métropolitain, le vecteur de découverte du Grand Montréal

Créé en 2001, le Défi métropolitain est une randonnée cyclosportive d'une journée qui a l'objectif de faire découvrir la grande région métropolitaine. Un des plus grands événements du genre au Québec, et le premier rendez-vous de la saison, il propose cinq parcours variant de 50 à 150 km, permettant aux 3 500 participants, novices ou experts, d'y prendre part. En 2019, le coup d'envoi du Festival Go vélo Montréal et de la saison cyclosportive, propose un parcours non chronométré où vous roulez de 50 à 150 km à votre rythme. Ce populaire Défi visite cette année le nord de la région métropolitaine, en territoire laurentien et lanaudois, et longe une partie de la rivière de l'Achigan, terme emprunté à l'algonquin qui signifie *celui qui se débat*. Ce sera donc l'endroit où donner le meilleur de vous-même via Sainte-Anne-des-Plaines, L'Épiphanie, Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Lin-Laurentides.

31 mai - Un tour la nuit, le défilé branché du Festival Go vélo Montréal
Créé en 1999, ce défilé nocturne ludique, branché et original attire 15 000 cyclistes. Ces derniers rivalisent de créativité pour doter leur monture des plus beaux atours et sont la figure de proue de cette fête illuminée. Un Tour la Nuit, c'est un rendez-vous aux allures carnavalesques, un vendredi soir festif, un défilé coloré, où les cyclistes de tous âges forment un ruban lumineux sur des kilomètres. C'est le Montréal nocturne à son meilleur!

2 juin - Le Tour de l'Île de Montréal, l'événement phare du Festival Go vélo Montréal
Le Tour de l'Île de Montréal est un symbole touristique qui fait désormais partie intégrante de la culture montréalaise. Créé en 1985 et réunissant 25 000 participants, cet événement sans pareil propose, un dimanche au coeur de la ville, une randonnée cycliste populaire, sur un circuit de rues fermées à la circulation automobile. C'est aujourd'hui cinq expériences cyclistes différentes qui sont proposées en trois formules (classique, express, découverte) sur des distances de 25, 50, 65, et 100 km. Le Tour de l'Île, c'est un classique, un dimanche à vélo unique où des milliers de cyclistes donnent aux rues de Montréal un rythme différent, un élan joyeux, un sourire contagieux, créant chaque fois une fête urbaine mémorable.

Les événements couleur, les éléments de programmation ponctuels
Chaque année, le FGVM est également l'occasion de présenter des activités ponctuelles qui bonifient la programmation et qui accroissent l'intérêt des médias et du grand public, tant ici qu'à l'étranger.

La Journée vélo-boulot, la mobilisation du grand public
La Journée vélo-boulot est une fenêtre d'animation et de sensibilisation au transport actif en plein coeur du centre-ville. Animée le mercredi de 11 h à 16 h, la journée réunit une quinzaine de partenaires, dont la STM, la SAAQ, des organismes environnementaux, les partenaires privés du FGVM, etc.

Du Tour la Nuit au Tour de l'Île, la nouvelle fenêtre d'activités
Nous avons l'objectif de bonifier l'expérience des festivaliers et d'optimiser l'utilisation des sites d'arrivée du Tour la Nuit et du Tour de l'Île, et cela, grâce à une programmation d'activités et à des services offerts le vendredi soir, avant le Tour la Nuit, et le samedi, la veille du Tour de l'Île.

Les bénévoles, le dynamisme contagieux
Le caractère inclusif et chaleureux du FGVM s'illustre par la présence renouvelée et enjouée de milliers de bénévoles. Au fil des ans, l'organisation a tissé des liens solides avec un réseau de plus de 500 partenaires des milieux municipal, scolaire et de l'accueil des immigrants pour mobiliser, former, accueillir, mettre à contribution et récompenser annuellement près de 4 000 personnes qui souhaitent vivre ou revivre une expérience de travail positive et s'impliquer dans la communauté. La présence dynamique des bénévoles fait partie intégrante de l'événement et du haut taux de satisfaction des festivaliers.

4. **Développement culturel de la métropole**
o Le soutien de la Ville au développement d'une programmation renouvelée permet de créer un produit attractif qui contribue au développement d'une culture cycliste unique à Montréal et permet le rayonnement international avant-gardiste de la Ville.
o La capacité de travailler en synergie avec des partenaires (Montréal Complètement cirque, Spectra, etc.) permet d'optimiser la programmation du Festival tout en magnifiant la signature culturelle et artistique de Montréal.

o Les événements couleurs permettent des partenariats avec les institutions culturelles de Montréal comme des musées et des bibliothèques ou encore l'aéroport Montréal-Trudeau qui nous offre depuis quelques années la possibilité d'utiliser une aire d'exposition dans le hall des douanes.
o Les parcours originaux et innovants dans l'esprit festif du FGVM permettent de découvrir et de mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et naturel de la ville tant pour les Québécois que pour les étrangers.
o Le FGVM fait partie du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI) et favorise le rayonnement de Montréal à l'extérieur du pays. Notre collaboration avec les autres festivals montréalais et au sein du RÉMI consolide notre rôle d'ambassadeur de Montréal et des saines habitudes de vie dans un cadre festivalier.

3. Développement social de la métropole
o Plus que jamais, les saines habitudes de vie font partie de nos choix de société. Tant les gouvernements que la Ville de Montréal ont pris position pour les déplacements durables et actifs. Le FGVM carbure à cette énergie depuis ses débuts en invitant la population à fêter et à s'amuser de façon originale sur un mode de déplacement urbain.
o Le fait de partager les rues de la ville avec des dizaines de milliers de cyclistes ouvre les horizons en permettant de la découvrir d'une tout autre façon. Ce n'est pas sans raison que plus de 80 % des participants au Tour de l'Île de Montréal affirment faire aujourd'hui plus de vélo qu'avant
o Le FGVM, apprécié par plus de 97 % des Montréalais, est à la fois festif et humain. Des participants aux spectateurs qui les saluent et les encouragent sur les trottoirs en passant par les encadreurs sur route, notre événement humanise la ville et la rend plus accueillante.
o Le FGVM est un événement rassembleur qui compte sur la collaboration et l'implication de la population et de l'administration de la Ville, de ses arrondissements et des villes liées. Le fait de changer nos parcours annuellement nous amène à recréer systématiquement des liens avec de nouveaux partenaires municipaux.
o La récurrence de l'événement depuis des décennies permet d'établir une relation étroite et fructueuse avec une presse hebdomadaire locale qui suit attentivement le déroulement du Festival Go vélo Montréal partout à Montréal.
o Le FGVM fait le choix de maintenir une politique de tarification abordable afin de rejoindre le plus grand nombre.
o Gratuité pour les moins de 12 ans ;
o Tarif privilégié à 10 $ pour les 13-17 ans.
o La promotion du Tour de l'Île de Montréal se poursuit dans le réseau des écoles primaires de la ville.
o Les activités gratuites sont offertes à la population : animation sur les sites d'arrivée du Tour la Nuit et du Tour de l'Île de Montréal, conférence publique sur le vélo à Montréal, animation au centre-ville lors de la Journée vélo-boulot.
o Le réseau de 500 partenaires en milieu municipal, scolaire et de l'accueil des immigrants pour réussir à recruter annuellement près de 4 000 bénévoles
o Des vélos sont offerts chaque année, à des jeunes fréquentant les centres de pédiatrie sociale de la Fondation du Dr Julien. Ils sont invités à participer gratuitement au Tour la Nuit accompagnés de leurs parents, amis et intervenants.

4 Transport actif, santé et qualité de vie
La mission de Vélo Québec est d'encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport actif. Ainsi, le FGVM se positionne comme un précurseur en matière de promotion du transport actif. En effet, depuis 1985, le Tour de l'Île de Montréal a fait découvrir le plaisir de rouler à vélo

en ville à plus d'un million de personnes. L'atmosphère festive et détendue rappelle que le vélo est un mode de transport utile et efficace qui se pratique agréablement à Montréal. Au-delà de sa fonction récréative ou utilitaire, le vélo est devenu un style de vie alliant culture, mode et déplacements urbains branchés.

Les chiffres ne trompent pas : au fil des ans, de 40 à 47 % des cyclistes du Tour de l'île de Montréal affirment faire plus de vélo depuis leur première participation à l'événement.

Par son approche ludique et festivalière, le Festival Go vélo Montréal a participé et participe encore à développer un milieu de vie exceptionnel favorisant à la fois la pratique du vélo et une culture cycliste tant à Montréal qu'à travers le Québec. De plus, toutes les activités du Festival Go vélo Montréal font la promotion de saines habitudes de vie par le biais de l'activité physique à la fois comme activités de loisir et activités structurantes au quotidien.

La promotion du vélo au quotidien est d'ailleurs au coeur de la Journée vélo-boulot qui se déroule au centre-ville. Cette journée de sensibilisation permet de rejoindre des milliers de personnes. Ayant un impact à long terme sur le transport actif à Montréal, cette opération reflète l'engagement constant du Festival Go vélo Montréal envers le transport et le développement durable.

Désirant promouvoir la santé et une bonne qualité de vie auprès des participants, le Festival Go vélo Montréal offre des services alimentaires de qualité lors de ses différentes activités (repas offerts aux bénévoles, aux participants et aux invités ; nourriture vendue à la clientèle par les concessionnaires sur les sites des événements).

Parce que la sécurité de tous lui tient à coeur, le Festival Go vélo Montréal offre des services premiers soins et est doté d'équipes de patrouilleurs qui veillent à la sécurité des participants. Le Festival Go vélo Montréal élabore également un plan de communication en cas de situation d'urgence ainsi qu'un plan d'urgence développé et partagé avec l'ensemble des intervenants impliqués dans la réalisation de l'événement (employés, bénévoles, services municipaux, sécurité publique, etc.).

5. Développement durable

La protection de l'environnement lors des différentes activités du Festival Go vélo Montréal est importante pour Vélo Québec Événements. À cet effet, diverses actions sont mises en oeuvre : les documents distribués à grande échelle sont imprimés sur du papier certifié FSC ; une saine gestion des matières résiduelles produites lors de nos événements est effectuée (depuis 2010, le mandat a été confié à RCI Environnement.) ; nous collaborons étroitement avec la STM afin d'accroître le nombre de participants qui utilisent les transports en commun pour se rendre au *Tour de l'Île de Montréal* et à *Un Tour la Nuit*, faisant par le fait même la promotion des stationnements incitatifs en amont du réseau de transport collectif de Montréal ; nous offrons des buvettes pour permettre aux participants de faire le plein d'eau plutôt que d'en distribuer dans des bouteilles de plastique ; nous mettons à la disposition du public un site web d'offres et de besoins en covoiturage ; nous privilégions l'inscription en ligne à nos différentes activités ; nous utilisons de plus en plus le web (au détriment du papier) pour mener nos campagnes promotionnelles auprès du grand public ; enfin, les pochettes de presse papier ont été éliminées et l'information est plutôt rendue accessible par un site web dédié.

Le Festival Go vélo Montréal privilégie le plus possible l'achat de produits confectionnés au Québec. Tout en en réduisant l'emballage au maximum, les contenants pour l'assemblage des boîtes à lunch destinées aux bénévoles du Festival Go vélo Montréal et aux participants du Défi métropolitain, sont constituées de matières recyclables ou compostables (élimination des styromousses, choix des meilleurs plastiques recyclables, sacs en papier, etc.). Enfin, les denrées alimentaires saines restantes après nos événements sont remises de façon systématique à un organisme local (par exemple : La Maison du père).

6. Accessibilité universelle

Par définition, le vélo est une activité physique qui s'adresse à l'ensemble de la population. De fait, plusieurs personnes ayant des incapacités physiques les contournent et réussissent à se déplacer efficacement à vélo en modifiant ou en adaptant celui-ci.

À ce titre, le Festival Go vélo Montréal est un événement accessible à l'ensemble des personnes qui sont en mesure de se déplacer à vélo, indépendamment du type de vélo, modifié ou non, qu'ils utilisent. L'accessibilité universelle à nos événements se décline de plusieurs façons :

 Types de vélos : tous les vélos mus par la force humaine ou une assistance électrique sont acceptés.

o Vélo traditionnel à deux roues (en équilibre, mû par les jambes)
o Vélo à assistance électrique (en équilibre, mû par les jambes aidées d'un moteur)
o Vélo traditionnel à trois roues (stables, mus par les jambes)
o Vélos allongés (stables, mus par les bras)
o Vélo avec siège pour enfants (en équilibre, mû par les jambes)
o Vélo avec remorque pour enfants (stable, mus par les jambes)
o Vélo tandem pour non-voyants (en équilibre avec une personne voyante comme guide)
o Fauteuils roulants électriques (stables, mus par l'électricité)
o Triporteurs électriques (stables, mus par l'électricité)

 Tarification souple rendant l'événement accessible au plus grand nombre
o Gratuité aux 12 ans et moins ; Tarif privilégié à 10 $ pour les 13-17 ans
o Prix régressifs
o Prix réduit aux détenteurs de la carte Accès Montréal
o Gratuité à des groupes scolaires ou aux groupes qui en font la demande
o Possibilité pour des groupes de réaliser une campagne de financement pour une cause de leur choix

 Parcours : Notre offre de parcours, variant de 25 à 150 km, est accessible aux cyclistes de tout âge et de tout niveau

 Participation de la population : la population est invitée à assister au passage des cyclistes dans la rue et à les encourager et à se rendre au site d'arrivée
o Événements sur rue encourage une accessibilité universelle des spectateurs sur les trottoirs.
o Accessibilité universelle du parc Jeanne-Mance (site d'arrivée)
o Accès gratuit et aux activités d'animation sur le site d'arrivée (grande roue, jeux pour enfants, représentations circassiennes participatives, etc.).

7. Maintenir et renforcer le positionnement de Montréal comme ville cycliste d'avant-garde en Amérique du Nord

o Promouvoir Montréal comme ville d'envergure mondiale et métropole du vélo en Amérique du Nord dans nos communications hors Québec ;
o Renforcer la renommée internationale du FGVM et de Montréal dans les médias étrangers par l'accueil de journalistes ;
o Réaliser l'exposition *Montréal complètement vélo* dans le Hall des douanes canadiennes de l'aéroport Montréal-Trudeau.

8. Développer Montréal comme produit d'appel « vélo » sur les marchés canadiens hors Québec et internationaux

o Mettre en marché des forfaits avec des partenaires de l'industrie touristique :
Forfait au Festival Go vélo Montréal/A week-end at the Go Bike Montreal Festival *:* Forfait FGVM par le biais de l'agence Vélo Québec Voyage avec le partenaire hôtelier Best Western Ville-Marie. Hors Québec, ce forfait est commercialisé à l'occasion de salons grand public à Toronto et New York et par une campagne et un concours ciblés envers des clientèles niches comme la Canada Bike Coalition en 2018.
Vermontreal : Organisé en collaboration avec l'agence de voyages américaine Sojourn Bicycling and Active Vacations, ce forfait de quatre jours à vélo offert dans le nord-est des États-Unis propose un voyage à vélo de Burlington à Montréal se concluant avec une participation au Tour de l'Île de Montréal. http://gosojourn.com/bicycle-tours/vermontreal-bike-trip/
Bos/Treal Journey : Inspiré de Vermontréal cité plus haut, un groupe de cyclistes de l'association de cyclistes de Boston, le Boston Cyclists Union, est venu à vélo de Boston pour participer au Tour la Nuit et au Tour la d'Île *and see Montreal as a shinning example*. La délégation de cyclistes a été accueillie par notre organisation en 2017. Nous souhaitons poursuivre cet accueil.
Bike New York and Bike Montreal : organisée en collaboration avec Bike New York qui organise le Five Boro Bike Tour of New York, cette campagne consiste en un partenariat de

réciprocité promotionnelle. Nous annonçons le FGVM dans le guide du participant du 5BBT en plus d'avoir un kiosque et d'opérer un tirage de forfait FGVM pendant l'événement.

9. Optimiser nos efforts de marketing
o Enrichir la programmation des Événements couleur visant à promouvoir les facettes du vélo urbain ici et à l'étranger ;
o Développer des partenariats promotionnels avec les villes de la Communauté urbaine de Montréal à l'occasion du passage du Tour de l'Île de Montréal à l'extérieur de l'île ;
o Développer une offre clé en main (participation, repas, tente à l'arrivée) destinée à une clientèle corporative pour ses activités sociales et d'affaires. (N)

10. Maintenir l'excellence de la promotion et des communications
o Réaliser une campagne nationale à la radio, dans les quotidiens, les magazines et sur le web ;
o Optimiser nos interventions sur les médias sociaux auprès des 100 000 adhérents de la communauté de Vélo Québec ;
o Mise à profit de la visibilité et l'intérêt que portent les administrations municipales au Festival ;
o Déployer une campagne pour présenter l'offre destinée à la clientèle de 17 ans et moins (gratuité pour les 12 ans et moins ; tarif bonifié à 10 $ pour les 13-17 ans) ;
o Cibler l'expérience du Tour la Nuit pour intéresser la clientèle des 18-34 ans et développer une stratégie de communication destinée à rejoindre cette clientèle ;
o Déployer une offre destinée aux organismes caritatifs désireux de lever des fonds pour leur mission. (N)

11. Promouvoir la pratique utilitaire du vélo
o Déployer une campagne de promotion du vélo comme mode de transport actif quotidien durant le FGVM.
o Intégrer les activités du FGVM à la programmation du Mois du vélo, coordonné par Vélo Québec.
o Promouvoir la programmation du FGVM et du transport actif dans le magazine Ville à vélo.

ANNEXE 2
EXIGENCES RELATIVES AU DÉPÔT DU PROJET DÉTAILLÉ

La description du projet :

- le concept et les objectifs;
- la programmation;
- le volet d'occupation du domaine public, s'il y a lieu;
- le dossier technique;
- les prévisions budgétaires;
- l'échéancier de réalisation;
- le plan d'affaires et le plan d'action, s'il y a lieu;
- les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement;
- les initiatives misent sur pied pour la sécurité des femmes lors des événements extérieurs;
- les lettres patentes;
- la résolution du conseil d'administration.

Cette description du projet doit démontrer clairement :

- les activités et/ou éléments nouveaux par rapport aux années antérieures;
- l'importance culturelle et le rôle distinctif que joue le festival, l'événement ou l'organisme dans la promotion de son secteur culturel;
- la qualité artistique des activités offertes et l'ouverture à la participation du public montréalais;
- l'originalité et la qualité de la programmation favorisant la création et la relève;
- les aspects innovateurs de l'événement pour l'édition en cause;
- les liens développés et proposés avec des artistes et / ou des partenaires étrangers;
- les activités de médiation qui seront réalisées;
- la cohérence, l'innovation et l'aspect porteur du plan d'affaires (si applicable);
- la capacité de l'organisme de travailler en synergie avec les partenaires du milieu, en complémentarité avec les autres festivals, dans le respect de l'équilibre du marché;
- les répercussions auprès de la clientèle montréalaise et des clientèles métropolitaine, nationale et internationale;
- l'apport au rayonnement métropolitain, national et international;
- la diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- la capacité à développer de nouvelles approches ou de nouvelles clientèles;
- la pertinence et les bénéfices attendus du plan d'affaires, du plan d'action et des activités.

La description du projet, lorsqu'il y a occupation du domaine public, doit prendre en compte les éléments suivants :

- la durée de l'événement ne peut excéder douze jours d'activités en continuité sur le domaine public, à moins d'une autorisation spécifique du Directeur;
- la programmation extérieure doit être en lien direct avec la mission culturelle de l'organisme;

- la programmation extérieure doit être innovante et primer sur les activités de vente et de marchandisation;
- les activités de vente et de marchandisation ne doivent se tenir que durant les activités de programmation;
- les activités extérieures sur le domaine public ou privé de la Ville doivent être gratuites et accessibles à l'ensemble de la population;
- le respect de la qualité de vie des riverains doit être assuré en tout temps. À ce titre, l'Organisme doit travailler à maintenir une bonne entente avec les résidents et les commerçants du voisinage;
- l'Organisme doit porter en tout temps une attention toute particulière aux nuisances sonores potentielles de l'événement pour le voisinage;
- l'Organisme doit s'assurer que la mention du nom d'un commanditaire apparaisse uniquement si elle est associée au nom de l'événement. Dans ce cas précis, le texte ou le message de l'affiche doit accorder une place prépondérante à la promotion de l'activité comme telle. À noter que le commanditaire ne peut figurer seul sur toute structure d'affichage située à l'intérieur du site;
- l'Organisme doit s'assurer qu'il respecte les principes et les normes du développement durable et de l'accessibilité universelle;
- l'Organisme doit s'engager à offrir une activité exclusive ou un avantage unique aux détenteurs de la carte Accès Montréal. Cet avantage ou activité devra être approuvé par le Directeur et déterminé avec les responsables de la carte Accès Montréal, ainsi qu'être en vigueur pour la durée de la présente convention;
- l'Organisme est encouragé à soutenir l'employabilité sociale en offrant des opportunités d'insertion socioprofessionnelle, dans le cadre de certaines de ses activités, à des personnes éloignées du marché du travail, ayant connu la rue ou qui sont à risque d'itinérance.

ANNEXE 3
LE BILAN DES RÉALISATIONS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en regard avec les indicateurs suivants et indiquer les améliorations constatées par rapport aux bénéfices et retombées obtenus au cours de l'année précédente :

- Participation et satisfaction (augmentation des auditoires et des spectateurs, nouvelles clientèles, appréciation des événements, etc.);
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux et nombre de nuitées, etc.);
- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.);
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (tout indicateur qui démontre une reconnaissance et une visibilité hors Québec);
- Impacts économiques et d'affaires (budget et sommes dépensés à Montréal, emplois et opportunités d'affaires générées);
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusions sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités d'emplois et de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines, etc.);
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers);
- Environnement et développement durable (pratiques et résultats spécifiques à cet effet);
- Sécurité des femmes lors des événements extérieurs (les actions misent en place);
- Collaboration et synergie (collaboration avec d'autres festivals et événements, nombre de partenaires, bénéfices liés à un regroupement et à des activités communes ou regroupées, etc.);
- Finances publiques (revenus de fiscalité pour les gouvernements et les administrations, etc.);
- inscrire la liste des indicateurs des retombées du projet que l'Organisme devra fournir au Directeur);
- l'Organisme peut indiquer toute autre retombée qu'il juge bénéfique pour la Ville.

-

ANNEXE 4

PARCOURS
Tour de Nuit – 31 mai 2019

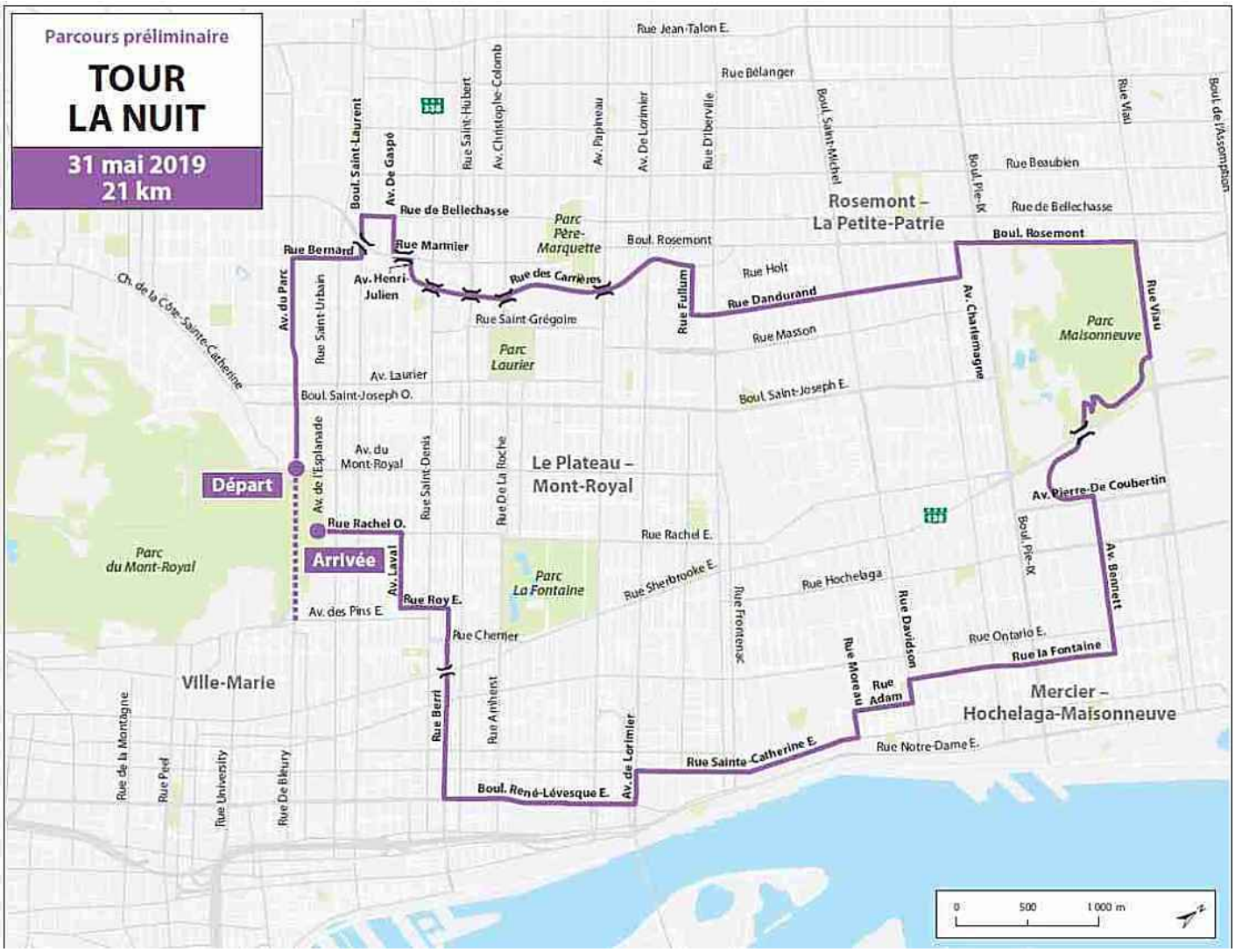

Révision : 2019-05-01
SUB-01

ANNEXE 5

PARCOURS
Tour de l'île - Dimanche 2 juin 2019

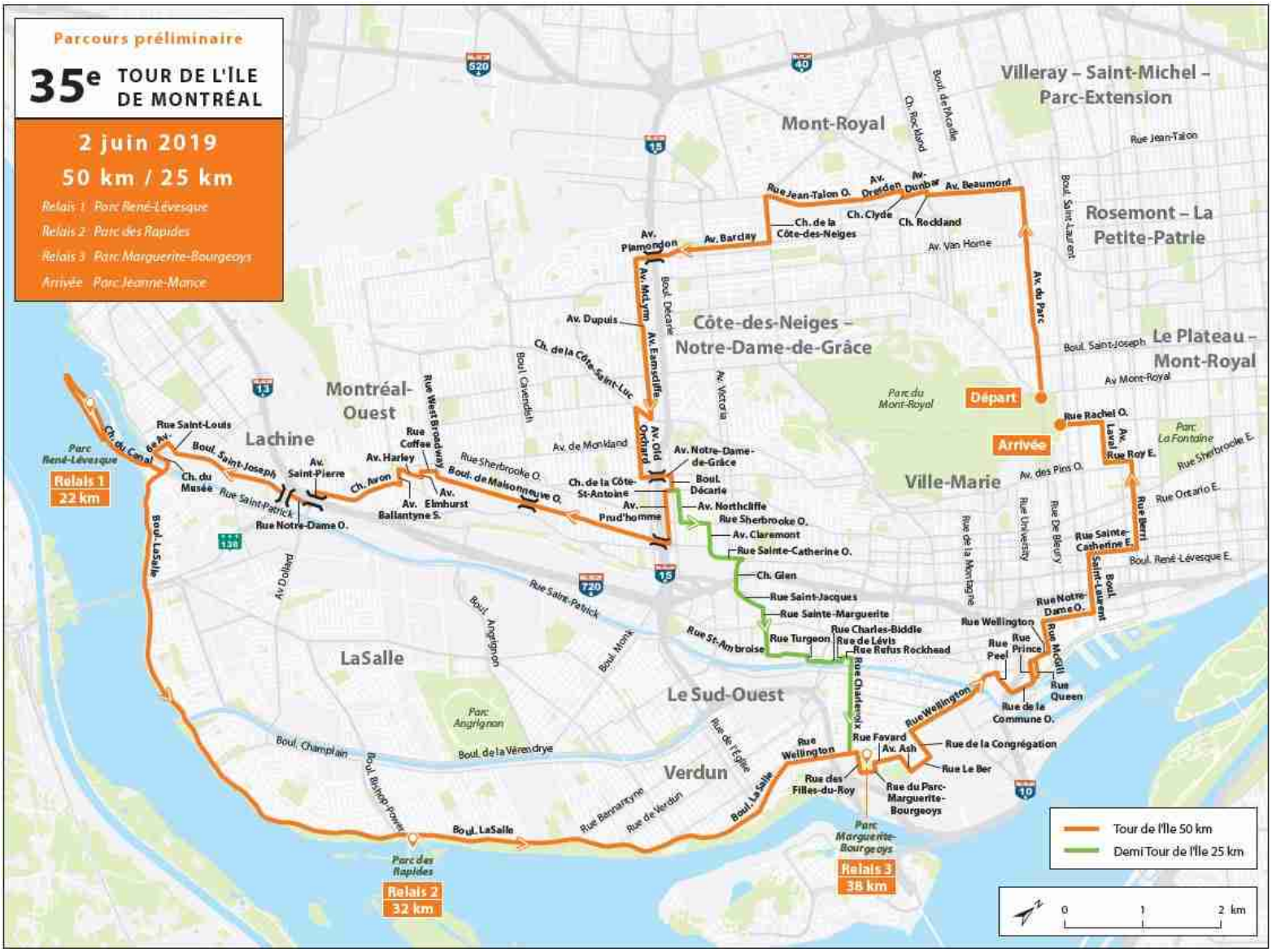

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197883001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Objet :	Accorder un soutien financier de 120 000 $ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 et approuver le projet de convention à cette fin (soutien technique estimé à 325 000 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1197883001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196025003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non-taxable. Bâtiment 3800-102.

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024, moyennant une recette totale de 193 054,83 $, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-08 17:22

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196025003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non-taxable. Bâtiment 3800-102.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) loue plusieurs sites de radio fréquence pour ses besoins opérationnels de radiocommunication. Un de ces sites appartenant à la Ville de Montréal est la station d'épuration des eaux usées de l'Est (station d'épuration Jean-R. Marcotte) située à Rivière-des-Prairies.
Le bail en vigueur viendra à échéance le 30 juin 2019. La STM souhaite exercer son option de renouvellement, pour une période de cinq (5) ans, débutant le 1er juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2024, et ce, selon les termes et conditions prévus au renouvellement de bail. Le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sont en accord avec cette occupation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0335 - 21 août 2014 - Approbation du bail avec la STM pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2014.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la STM un espace locatif dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour ses équipements de radiocommunication. Le terme du renouvellement est d'une durée de 5 ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024.

JUSTIFICATION

Le bail viendra à échéance le 30 juin 2019 et il est recommandé de le renouveler, afin de répondre à l'objectif de fournir des services de transport de qualité aux citoyens.
Les activités de la STM dans les installations de la Ville ne causent pas de préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux.

La présente convention pourra être reconduite pour deux (2) autres périodes supplémentaires de (5) ans chacune, sur préavis écrit de la STM à la Ville d'au moins six (6) mois et avec l'approbation des instances municipales. Une option de résiliation permet à chacune des parties de mettre fin au bail sur préavis écrit d'un (1) an à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Recettes anticipées pour cette location (non-taxable) :

	2019 (6 mois)	**2020 (12 mois)**	**2021 (12 mois)**	**2022 (12 mois)**	**2023 (12 mois)**	**2024 (6 mois)**	**Recettes totales (5 ans)**
Recettes totales ($)	18 548,56	37 468,09	38 217,42	38 981,79	39 761,42	20 077,55	**193 054,83 $**

En 2018, les recettes étaient de 36 369,72 $. Le loyer est indexé annuellement de deux pour cent (2 %), à compter du 1er juillet 2019. Le loyer annuel est établi en tenant compte du nombre d'équipements tel que décrit à l'annexe au bail.

Les frais d'énergie, la climatisation, une génératrice d'urgence et l'entretien ménager du site sont inclus dans ce loyer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer les besoins de radiocommunication, ce site d'antennes est essentiel aux opérations de la STM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information
James CADIEUX, Service des technologies de l'information
Joel LECLERC, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-04-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-03

Montréal

1ère CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Luc Tremblay, CPA CA, Directeur général, et par Sylvain Joly, Secrétaire corporatif et directeur Affaires juridiques, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution portant le numéro CA-2014-084 du conseil d'administration adoptée le 2 avril 2014 et de l'article 11 du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011).

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA CONVENTION DE PROLONGATION QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un bail daté du 21 août 2014, pour un terme de cinq (5) ans, commençant le 1er juillet 2014 et se terminant le 30 juin 2019, relatif à des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (le « **Bail** »), une photocopie duquel est jointe à la présente convention pour faciliter sa référence;

ATTENDU QUE Le Locateur a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités*

Locataire	Locateur

et villes (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Locataire ;

ATTENDU QUE le Locataire désire exercer la première option de renouvellement prévue à la clause 16 du Bail, laquelle vise une période de cinq (5) ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024 selon les mêmes conditions que le Bail, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule et l'annexe font partie intégrante de la présente convention.

2. DURÉE

La présente Convention de Prolongation du Bail est consentie pour un terme de cinq (5) ans, débutant le 1er juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2024.

3. LOYER

Le loyer pour ce terme de cinq (5) ans sera établi conformément aux dispositions du Bail.

4. AVIS

Le Locateur modifie son domicile inscrit à la clause 19 :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

5. RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les parties confirment toutes les autres clauses et conditions du Bail, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en triple exemplaire, à Montréal, province de Québec, à la date mentionnée comme suit :

Locataire	Locateur

Le _____e jour du mois de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Nom : _____

Yves Saindon

Le 18 e jour du mois de FEVRIER 2019

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Nom : _____

Luc Tremblay

Nom : _____

Sylvain Joly

Locataire	Locateur

ANNEXE A DE LA CONVENTION

Client	Site	Description	Année de début de facturation	Mois de début de facturation	Fin de la location	Coût mensuel par canal ou baie	Nombre de canaux ou baies	Montant annuel de facturation	Montant mensuel de facturation	Notes
STM (Nouveau)	Station d'épuration des eaux usées de l'Est	Radio trunking 800 Mhz (TDMA)	2014	2014-07-01	2019-06-30	750,00 $	3	27 000 $	2 250 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
STM (Nouveau)	Station d'épuration des eaux usées de l'Est	Batteries	2014	2014-07-01	2019-06-30	150,00 $	1	1 800 $	150 $	fournies par V de Mtl
STM (Nouveau)	Station d'épuration des eaux usées de l'Est	Antennes	2014	2014-07-01	2019-06-30	200,00 $	2	4 800 $	400 $	Majoration annuelle du loyer de 2%
							TOTAL :	33 600 $	2 800 $	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196025003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024 pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non-taxable. Bâtiment 3800-102.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1196025003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1198070003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 125 000 $, pour l'année 2019, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon Montréal 2019;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération et le soutien en biens et services sera entièrement assumé par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 22:27

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198070003**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'International Triathlon Union (ITU), détenteur des droits internationaux pour le triathlon, a autorisé Triathlon Canada à tenir la Série mondiale de triathlon ITU à Montréal pour les années 2017 à 2019. L'ITU et Triathlon Canada ont concédé les droits de l'événement 2019 à Événements TriCon Inc. Événements TriCon Inc. a désigné Triathlon International de Montréal (TIM) comme producteur délégué pour la Série mondiale de triathlon Montréal 2019 (WTS Montréal 2019). TIM a comme mission d'organiser les événements de la Série mondiale de triathlon se tenant à Montréal.
TIM a transmis le bilan de l'événement 2018 et son plan d'affaires pour 2019 au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). L'organisme sollicite à nouveau le soutien financier de la Ville pour la tenue du WTS Montréal 2019. La demande de soutien que TIM a déposée à la Ville comprend :

- Un soutien financier annuel de 1 100 000 $ pour 2019, 2020 et 2021;
- Un soutien en biens et services pour l'occupation du domaine public d'une valeur estimative annuelle de 125 000 $ pour 2019, 2020 et 2021.

Le soutien financier et en biens et services demandé par TIM, totalise ainsi 3 675 000 $ sur trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0362 - 21 juin 2018
Accorder un soutien financier maximal de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal (TIM), pour la tenue d'une étape de la Série Mondiale de Triathlon (WTS) à Montréal en 2018 / Autoriser un virement budgétaire de 430 000 $ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018
CG17 0199 - 18 mai 2017
Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 430 000 $ à Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Série mondiale de triathlon (WTS) de l'ITU 2017 à Montréal / Accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 125 000 $ pour soutenir la réalisation de l'événement
CG16 0634 - 24 novembre 2016
Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

DESCRIPTION

Le WTS Montréal 2019 se tiendra le 29 juin. Pour la première fois, Montréal accueillera également une étape de la Série mondiale de paratriathlon ITU. Cette compétition, qui se déroulera le 28 juin au parc Jean-Drapeau, servira de qualification pour les Jeux paralympiques de Tokyo en 2020. Comme en 2018, le WTS Montréal 2019 se déroulera dans le fleuve Saint-Laurent et sur le domaine public montréalais, principalement dans le secteur du Vieux-Port de Montréal. L'organisme prépare l'événement en collaboration avec l'Administration portuaire de Montréal (Port de Montréal) et la Division des événements publics (DEP) du Service de la culture de la Ville de Montréal.
Le présent dossier recommande d'octroyer, pour l'année 2019, à TIM un soutien financier de 430 000 $ et en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour le WTS Montréal 2019. Les montants accordés seraient similaires à l'entente précédente (CG18 0362).

La valeur du soutien en biens et services correspond aux frais d'entrave, à la perte de revenus de parcomètres et à la mise à disposition des services techniques nécessaires, et ce, sous réserve de la disponibilité des ressources. Selon la configuration du parcours, des aménagements temporaires seront prévus afin d'accueillir un nombre important de spectateurs. La DEP assure la coordination avec toutes les parties prenantes, notamment l'arrondissement Ville-Marie, les services d'urgence, la Société du Vieux-Port Inc. et le Port de Montréal. Un plan de gestion de la circulation et du stationnement sera déployé. Tous les aspects de la mise en place du parcours seront assumés par le promoteur.

Suite à la signature du projet de convention, l'organisme aurait à réaliser le plan d'action indiqué dans son plan d'affaires ainsi qu'à fournir la reddition de compte prévue à l'Annexe 2.

JUSTIFICATION

Le soutien financier permettrait la réalisation du WTS Montréal 2019. Les différents volets de l'événement sont d'une durée de deux jours et comprennent la participation de 260 athlètes élites, 70 paratriathlètes, 800 athlètes amateurs, 15 000 spectateurs, 500 bénévoles, en plus d'officiels et d'accompagnateurs en provenance de plus de 37 pays.
Le WTS Montréal 2019 permet à la Ville d'atteindre les cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs adoptée en 2016, notamment en ce qui concerne l'atteinte de cinq événements « Signature » pour Montréal.

L'expertise et la capacité organisationnelle du promoteur sont reconnues. TIM dispose de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour faire de cet événement une réussite et sa

tenue sera une occasion pour Montréal de démontrer à nouveau son leadership et son savoir-faire événementiel sur la scène sportive internationale.

L'événement se distingue également par le rayonnement qu'il procurera à Montréal et par les retombées sociales et économiques qu'il générera. En 2018, la Série mondiale de triathlon Montréal a engendré un impact économique dans la région de Montréal de 7,1 M$ en plus du soutien de 42 emplois. TIM prévoit des retombées semblables pour l'édition 2019.

La tenue de cet événement à Montréal est une opportunité pour les adeptes de ce sport d'être en présence des meilleurs athlètes et entraîneurs du monde. De plus, TIM s'engage à mettre en œuvre un plan de legs (en pièce jointe) pour le développement de l'expertise sportive à Montréal, notamment en impliquant la Fédération québécoise de triathlon, les clubs locaux et AlterGo, ce qui contribuerait à accroître le succès des futurs événements. Le promoteur s'engage également à laisser un legs en équipements de compétition et en matière de développement des entraîneurs.

L'événement offre un rayonnement international. Le volet élite sera diffusé en direct à la télévision et sur le web à travers le monde. Selon le plan d'affaires, l'auditoire estimé est de 35 millions de téléspectateurs (télédiffusion et web diffusion).

Aucune construction n'est nécessaire pour la tenue de cet événement. WTS représente une excellente occasion de promouvoir, à l'échelle internationale, la Ville en elle-même et permettre de valoriser le fleuve Saint-Laurent auprès de la population montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 430 000 $ est prévu au SGPMRS. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, en vertu de la compétence « Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ».
Le soutien en biens et services estimé à 125 000 $ est absorbé par la ville centre (DEP).

Organisme TIM	2016 (Coupe du monde)	2017 (WTS)	2018 (WTS)	Soutien recommandé pour 2019
Budget de l'événement (Revenus)	883 000 $	2 508 000 $	2 607 000 $	2 706 000 $
Soutien financier Ville	145 000 $	430 000 $	430 000 $	**430 000 $**
Soutien en biens et services Ville	125 000 $	125 000 $	125 000 $	**125 000 $**
Pourcentage (%) de la valeur du soutien financier par rapport au projet global	16 %	17 %	16 %	16 %
Pourcentage (%) de la valeur du soutien financier et de celui en biens et services par rapport au projet global	31 %	22 %	21 %	21 %

Les autres sources de revenus récurrentes de l'organisme proviennent, entre autres, des

gouvernements du Québec et du Canada, de commandites, de partenaires et de revenus autonomes. Les montants restent à être confirmés.

Le projet de convention prévoit la structure de versements suivante :

- Premier versement de 130 000 $ dans les 30 jours suivants la signature de la convention;
- Deuxième versement de 250 000 $ dans les 30 jours suivants la confirmation de l'obtention de financement de la part de l'ensemble des bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'événement sur les plans financier et organisationnel;
- Dernier versement de 50 000 $ dans les 30 jours suivants le dépôt de la reddition de compte.

TIM s'engage à assumer tout dépassement de coûts et déficit en lien avec l'organisation de la WTS Montréal 2019 (voir la résolution en pièce jointe). Toute entente future avec la Ville devra être d'une durée maximale d'un an. Comme il a été mentionné précédemment, les soutiens financiers versés à l'organisme promoteur depuis 2016 sont présentés en pièce jointe.

L'événement 2018 a inscrit un déficit de 73 043 $. Le déficit cumulé de 2016 à 2018 atteint 688 131 $. Conformément à la convention, la Ville de Montréal n'assume aucun dépassement de coûts ou déficit. Selon un plan de redressement déposé au SGPMRS, l'organisme prévoit rembourser sa dette d'ici le 31 décembre 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SGPMRS continuera à sensibiliser le promoteur à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté, TIM pourra aller de l'avant avec l'organisation de l'événement. Cependant, s'il est retardé, l'organisation adéquate de l'événement serait mise en péril. S'il est refusé, l'événement pourrait être annulé ou déplacé ailleurs. Ces deux derniers scénarios risqueraient de nuire à la réputation de Montréal comme ville d'événements sportifs majeurs et de compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.
Concernant l'impact sur le domaine public, les différents trajets des courses impliqueront des fermetures de rues le 28 et 29 juin dans les secteurs du Vieux-Port et le centre-ville de Montréal. Afin de minimiser l'impact sur les résidents du secteur et les visiteurs, un plan de détour sera communiqué avant la tenue de l'événement. Ce plan et sa mise en œuvre seront supervisés par la DEP et opérés par une firme externe spécialisée au choix et aux frais du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2019 Présentation aux instances (CE et CM) et pour approbation au CG
Mai 2019 Premier versement à l'organisme

Juin 2019 Tenue du WTS Montréal 2019
2019 Suivi du respect des obligations définies au projet de convention

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
conseiller en planification

Tél : 514-872-1617
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-28

Christine LAGADEC
c/d sports et activité physique

Tél : 514-872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice
Tél : 514-872-1457
Approuvé le : 2019-04-17

Contributions financières versées depuis 2016

Date du jour ***2019-03-05***

NOM_FOURNISSEUR	TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTREAL
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	2019	Total général
Diversité sociale et des sports	CG16 0425	100 000,00 $				100 000,00 $
	CG16 0574	45 000,00 $				45 000,00 $
	CG17 0199		387 000,00 $	43 000,00 $		430 000,00 $
	CG18 0362			387 000,00 $	43 000,00 $	430 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**145 000,00 $**	**387 000,00 $**	**430 000,00 $**	**43 000,00 $**	**1 005 000,00 $**
Total général		**145 000,00 $**	**387 000,00 $**	**430 000,00 $**	**43 000,00 $**	**1 005 000,00 $**

CONVENTION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE GRANDE ENVERGURE

GDD 1198070003

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 4000, rue Saint-Ambroise, bureau 190, Montréal, Québec, H4C 2C7, agissant et représentée par monsieur Patrice Brunet, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS :
Numéro d'inscription TVQ :
Numéro d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés à la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a identifié Montréal comme ville hôtesse du Triathlon International de Montréal 2019 (ci-après appelé l'« **Événement** »);

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville (Annexe 1) pour la réalisation de l'Événement, tel qu'il est défini à l'Annexe 6 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à la présente convention;

ATTENDU QUE l'Organisme s'est engagé à assumer tous les coûts et risques associés à l'organisation de l'Événement, étant entendu que la Ville n'assumera aucun déficit découlant de la tenue de l'Événement;

ATTENDU QUE l'International Triathlon Union (ITU) et l'Organisme ont identifié les installations de l'Administration portuaire de Montréal (APM) pour y tenir l'Événement et que ce site a été approuvé par l'ITU et que l'APM en a confirmé la réservation;

ATTENDU QUE l'Organisme s'est engagé à consentir à la communauté montréalaise du triathlon un legs sportif (Annexe 5);

ATTENDU QUE l'Organisme a sollicité la participation financière d'autres instances publiques et qu'ils ont obtenu, en plus de la contribution financière de la Ville, des engagements financiers des gouvernements du Canada et du Québec et de Tourisme Montréal pour soutenir l'organisation et la tenue de l'Événement sur le territoire de la Ville pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'Organisme assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE l'Organisme a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Biens et services** » : les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de l'Organisme, gracieusement, par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement;

2.2 « **Cahier des charges** » : le cahier des charges, dans le cas où le domaine public doit être occupé pour la tenue de l'Événement, est produit par l'Organisme et approuvé par la Division des événements

publics. Il sert à formaliser les besoins et à les expliquer aux différents acteurs concernés par l'Événement. Il permet notamment de cadrer le parcours, la fermeture de rues, la signalisation, la sécurité, etc.;

2.3 « **Domaine public** » : les rues et les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement, le cas échéant, sur le territoire de la Ville et mis à la disposition de l'Organisme;

2.4 « **Responsable** » : la Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement, le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 2;

2.6 « **Unité administrative** » : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville;

2.7 « **Annexe 1** » : la demande de contribution financière déposée par l'Organisme pour la réalisation de l'Événement;

2.8 « **Annexe 2** » : le tableau des versements de la contribution financière à l'Organisme par la Ville et des documents à produire pour la reddition de comptes attendue pour la réalisation de l'Événement;

2.9 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles »;

2.10 « **Annexe 4** » : exigences de la Ville en matière de visibilité, « Protocole de visibilité »;

2.11 « **Annexe 5** » : plan de legs de l'Organisme à la communauté sportive montréalaise, lorsqu'un legs est prévu à la présente convention;

2.12 « **Annexe 6** » : plan d'affaires de l'Organisme pour l'Événement, qui décrit, le cas échéant, l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par l'Organisme, le plan de legs incluant les objectifs mesurables de celui-ci, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités

pour une période déterminée et pour la réalisation duquel la Ville lui verse la contribution prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

2.13 « **Annexe 7** » : les conditions générales à l'occupation du domaine public, lorsque cela est prévu à la présente convention.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et, le cas échéant, de la mise à la disposition des Installations, équipements et des Biens et services de la Ville pour la réalisation de l'Événement de l'Organisme.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de quatre cent trente mille dollars (430 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

4.1.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements comme suit :

i. un premier versement d'un montant maximal de cent trente mille dollars (130 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention.

ii. un deuxième versement d'un montant maximal de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $), payable dans les trente (30) jours suivant la confirmation de l'obtention de financement des gouvernements du Canada et du Québec permettant d'assurer la réussite de l'Événement sur le plan financier et organisationnel.

iii. et un troisième versement d'un montant maximal de cinquante mille dollars (50 000 $), après réception et évaluation favorable par la Ville des documents spécifiés à l'Annexe 2, au plus tard le 1er décembre 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

4.1.3 **Ajustement de la contribution financière**

4.1.3.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.

4.1.3.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler un versement ou encore exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

4.1.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

5.1 RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

5.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement, tout en respectant la liste des dépenses admissibles jointe à la présente convention à l'Annexe 3;

5.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

5.1.3 obtenir une autorisation écrite du Responsable avant de procéder à toute modification majeure au contenu de l'Événement, au calendrier de travail ou au budget prévu;

5.1.4 transmettre au Responsable dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités ou des festivités tenues en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;

5.1.5 assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec le Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront

préalablement été identifiés par le Responsable et divulgués à l'Organisme, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par l'Organisme à Montréal et qui y sont liées.

5.2 PROMOTION ET PUBLICITÉ

5.2.1 faire état de la participation de la Ville, conformément aux dispositions du Protocole de visibilité joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe 4, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué à l'Événement. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable avant sa diffusion.

5.3 PLAN DE LEGS

5.3.1 respecter entièrement son engagement de donner les avantages et les bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction du Responsable, au plus tard 90 jours après la tenue de l'Événement.

5.4 **ASSURANCES**

5.4.1 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance-responsabilité civile, accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville;

5.4.2 remettre, à la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 5.4.1. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance;

5.5 **ASPECTS FINANCIERS**

5.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable (Annexe 2);

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

5.5.2 signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation de l'Événement, sous une forme à convenir entre les Parties;

5.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant et le Responsable, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

5.5.4 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.6 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels. À cette fin, remettre au Responsable, le 1er septembre un tableau des revenus et dépenses réelles de l'Événement soutenu par la présente convention;

5.5.7 Dans le cas où le financement recueilli par l'Organisme ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville,

l'Organisme doit présenter au Responsable, pour information, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée;

5.5.8 présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement au Responsable, et ce, dès qu'elles sont disponibles;

5.5.9 aviser promptement le Responsable par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.

5.6 **AUTORISATIONS ET PERMIS**

5.6.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

5.6.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec l'Événement et les activités qui y sont reliées;

5.7 **RESPECT DES LOIS**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des installations ou des assureurs. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

5.8 **STATUT D'OBSERVATEUR**

5.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

5.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

5.9 **RESPONSABILITÉ**

garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 9, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

5.10 **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

5.11 **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

5.11.1 respecter toutes les conditions et obligations énoncées à l'Annexe 7 et les directives du Responsable;

5.11.2 occuper le domaine public aux seules fins décrites à la présent convention;

5.11.3 payer les frais relatifs à l'occupation du domaine public, s'il y a lieu, dans les trente (30) jours de la réception de la facture.

ARTICLE 6
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux Parties selon la date la plus tardive, et se termine, sous réserve des articles 7 et 8 de la présente convention, le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.5.3, 5.5.4, 5.5.5, 5.9, 5.10 et 9 continueront de lier les Parties.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

7.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Responsable l'enjoignant de s'exécuter;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 7.1.3, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'Événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville, dans un délai de cinq (5) jours suivant cette date, toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Malgré l'article 6, la Ville peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé à l'Organisme, mettre fin à la présente convention. Cet avis devra respecter les conditions et spécifications prévues à la présente convention.

8.2 Dans le cas prévu à l'article 8.1 de la présente convention, l'Organisme doit remettre à la Ville la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable. À cet effet, l'Organisme est tenu dès réception de l'avis de résiliation de s'abstenir de dépenser toute somme versée par la Ville et non encore engagée. Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due.

8.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation en vertu du présent article, sauf quant au remboursement, le cas échéant, de la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée au paragraphe 4.1.1.

ARTICLE 9
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 10
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

11.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et de l'Événement prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

11.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

11.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme ou de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement.

11.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec l'Événement ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 9 de la présente convention;

11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 DIVISIBILITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 REPRÉSENTATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 MODIFICATION À LA PRÉSENTE CONVENTION

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 AYANTS DROIT LIÉS

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 CESSION

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

12.9 **FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT**

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des Parties.

12.10 **EXEMPLAIRE AYANT VALEUR D'ORIGINAL**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

12.11 **AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4000, rue Saint-Ambroise, bureau 190, Montréal, Québec, H4C 2C7, et tout avis doit être adressé à l'attention du président. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le .....e jour de 2019

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Par : _____

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2019 (Résolution CG).

ANNEXE 1

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Triathlon International de Montréal
4000, rue St-Ambroise, bur. 190
Montréal (Québec) H4C 2C7

438 383-8344
info@triathlonmontreal.com
montreal.triathlon.org

Montréal, le 19 octobre 2018

Att: Hadrien Parizeau
Division des sports et de l'activité physique
Service de la diversité sociale et des sports
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage, pavillon Prince
Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : Demande d'aide financière pour l'ITU Montréal 2019, 2020, 2021

Cher monsieur Parizeau,

Suite au succès des trois premières éditions du Triathlon International de Montréal (2016 à 2018), l'événement revient à nouveau, mais cette fois, au cours du week-end du 29-30 juin 2019, et ce, afin de se conformer au calendrier de qualifications des Jeux olympiques de Tokyo qui auront lieu en 2020.

L'édition 2019 de l'ITU Montréal sera donc un événement inclus dans le cycle de qualifications pour les Jeux olympiques de Tokyo. Un maximum de 110 athlètes élites pourra participer à l'événement. Cette combinaison rendra certainement l'ITU Montréal un des événements les plus spectaculaires de l'été 2019 !

De plus, l'offre aux participants montréalais qui souhaitent participer au triathlon sera toujours aussi présente : Tout comme lors des éditions précédentes, les triathlètes amateurs et leur famille et amis, tant canadiens qu'internationaux, sont conviés à participer à l'événement. Plus de 1000 participants sont attendus au nouveau site de compétition de l'ITU Montréal, soit *Le Grand Quai* (anciennement le Quai Alexandra du Port de Montréal).

Bien que le site soit toujours situé dans le Vieux-Montréal, de nouveaux parcours seront présentés permettant aux athlètes de nager dans le bassin Alexandra et de rouler et courir dans les rues du Vieux-Montréal et du centre-ville de Montréal. Ce site urbain et à la fois moderne et historique permettra à la ville de Montréal de se démarquer encore des sept autres étapes du circuit de façon spectaculaire.

Par ailleurs, tout comme lors des éditions 2017 et 2018, le volet élite de l'ITU Montréal sera **diffusé en direct, à la télévision et sur le web**, à travers le monde, et ce pour chacune des courses, femmes et hommes. En 2018, il

s'agissait d'un rayonnement pour la ville atteignant plus de 35 millions de

spectateurs. Une belle vitrine pour la ville de Montréal, contribuant au **rayonnement de la métropole** à travers le monde et au positionnement de la ville de Montréal comme ville sportive.

La tenue des futures éditions de l'ITU Montréal requiert le soutien de tous ses partenaires, tant publics que privés. Tel que démontré dans le plan d'affaires, les coûts opérationnels et télévisuels sont importants et nécessaires pour assurer la sécurité et le succès de cet événement, bien que tout de même modestes en comparaison avec la visibilité accordée pour ce type d'événement.

Triathlon International de Montréal, sollicite ainsi une **contribution de la Ville de Montréal au montant de 1 100 000 $** par année, pour les éditions 2019, 2020 et 2021, incluant la valeur estimée pour les biens et services offerts pour la réalisation de l'événement.

L'augmentation de soutien s'explique entre autres par la nécessité de changer de site en 2019 (déplacement du quai Jacques-Cartier au quai Alexandra), et les ajustements opérationnels qui en découleront, ainsi que d'asseoir une stabilité financière pour l'événement considérant la position officielle du gouvernement canadien de poursuivre la réduction de sa contribution aux événements sportifs à Montréal (cf. énoncé de Développement Économique Canada, et réductions de soutien de Sport Canada).

Ainsi, le financement provenant du gouvernement canadien a été réduit de 75 000$ entre les éditions 2017 et 2018 et sera réduit de 100 000$ entre les éditions 2018 et 2019.

Ce soutien essentiel permettra à notre organisation de continuer à rencontrer les exigences de la fédération internationale (ITU), démontrant ainsi la capacité des Montréalais d'organiser un événement de calibre international.

Également, notre événement se situe en partie sur le territoire de la ville de Montréal, ainsi que sur des **terres (et des eaux) fédérales**. Alors que l'événement bénéficie de la gratuité de l'utilisation de l'espace public montréalais, l'utilisation du territoire fédéral est tarifée selon les normes commerciales.

Une demande d'aide financière a également été présentée aux deux autres paliers de gouvernement, soit le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. La contribution financière des bailleurs de fonds publics est essentielle à la réalisation de cet événement sportif international

majeur. Les trois paliers de gouvernement ont d'ailleurs contribué à l'événement depuis la toute première édition en 2016.

Finalement, il est important de souligner que les responsables de notre dossier à la ville de Montréal nous ont félicités pour l'implantation de notre stratégie de communication auprès des **résidents et commerçants** du Vieux-Montréal, en préparation des fermetures de rues. Ceci a eu pour résultat qu'il n'y a pas eu de plaintes significatives en lien avec notre événement.

Pour toute question ou demande de documents de soutien, veuillez s.v.p. contacter Jo-Annie Charbonneau, directrice générale adjointe et conseillère juridique, à l'adresse courriel jo-annie.charbonneau@triathlonmontreal.com ou au numéro de téléphone suivant (514) 772-4474 ou le soussigné directement.

Je vous prions d'agréer, monsieur Parizeau, mes salutations distinguées.

Patrice Brunet
Président et chef de la direction
patrice.brunet@triathlonmontreal.com

ANNEXE 2

TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DES DOCUMENTS POUR LA REDDITION DE COMPTE ATTENDUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

2019		
Convention Art.	**Documents attendus**	**Échéance**
1er versement de 130 000 $ - À la signature de la convention		
4.1.2 ii.	Documents confirmant l'obtention de financement des gouvernements du Canada et du Québec permettant d'assurer la réussite de l'Événement sur le plan financier et organisationnel.	Dès que possible
2e versement de 250 000 $ - Sur réception des confirmations		
4.1.2 iii.	Reddition de compte pour l'édition 2019 de l'Événement qui comprend : - Le bilan final incluant un rapport de visibilité et une revue de presse - Étude des retombées économiques - Un rapport faisant état de l'atteinte des objectifs du plan de legs - Les états financiers vérifiés de l'Organisme - Un rapport des dépenses allouées au financement de la Ville (article 5.5.6 de la présente convention)	1er décembre 2019
3e versement de 50 000 $ - Sur approbation de la reddition de compte de l'édition 2019		

ANNEXE 3

LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE, À SAVOIR LA SOMME MAXIMALE DE 430 000 $, DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'Événement
- Le coût du matériel promotionnel de l'Événement
- Les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue de l'Événement
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'Événement
- Les frais des officiels
- Toutes les dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'Événement

Dépenses non admissibles

- Les dépenses reliées aux services aux spectateurs, notamment les gradins, les services sanitaires, les services alimentaires, les kiosques de vente de souvenirs et la signalisation
- Les dépenses non reliées aux compétitions de l'Événement, notamment les dépenses reliées aux autres activités de l'Événement (ex : conférence de presse, réception des dignitaires, etc.)
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'Événement
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par l'Organisme
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds de l'Organisme
- Toute dépense reliée à une commission, un salaire ou des honoraires versés par l'Organisme à l'un de ses employés ou tout salaire ou commission versé à un membre de la famille d'un employé
- Les dépenses reliées à l'hébergement, au transport et au repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués)

ANNEXE 4

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité
L'Organisme doit :

- Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications
L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : **Fier partenaire de la Ville de Montréal**
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).
- 2.4. Publicité et promotion
- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
    - Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
    - S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 5

PLAN DE LEGS DE L'ORGANISME À LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE MONTRÉALAISE

4000 rue Saint-Ambroise, suite 190
Montréal, H4C 2C7
438-383-8344

PLAN DE LEGS
À LA COMMUNUAUTÉ MONTRÉALAISE

Ce plan a pour but de permettre au comité organisateur d'avoir une mission plus grande que celle de l'événement. Il permet à la communauté montréalaise de continuer à bénéficier des retombées d'un événement de calibre international sur une base quotidienne.

Note : Ce plan sera révisé et ajusté par le comité Legs du conseil d'administration au cours des prochaines semaines.

1. Le legs sportif (développement du sport, formation, éducation, expertise)

L'un des objectifs principaux du Triathlon Mondial Groupe Copley de Montréal 2019, est de démocratiser (rendre accessible) le sport du triathlon et de promouvoir les saines habitudes de vie. Pour cette quatrième édition, le Triathlon Mondial Groupe Copley offrira encore un volet amateur, ayant la possibilité d'**accueillir 500 athlètes** à partir de l'âge de 16 ans. En offrant ce volet, le Triathlon Mondial Groupe Copley vise à continuer d'attirer une clientèle de passionnés du sport, mais aussi d'initiés souhaitant s'embarquer dans une nouvelle aventure. Chaque année, près de 15% des participants du Triathlon Mondial Groupe Copley complètent leur premier triathlon. C'est une chance pour la communauté d'intervenir dans la démocratisation de ce sport par l'essaie de celui-ci. Notre objectif est limité par la capacité du parcours considérant l'ajout de la Coupe continentale CAMTRI ainsi que le volet Élite (WTS) et que toutes les épreuves, à l'exception de la WPS, se déroulent sur une journée.

La **Série Mondiale de triathlon ITU** permettra à des athlètes de l'élite mondial de concourir à une épreuve dans notre métropole. Certains parmi ces athlètes sont des canadiens ayant donc la chance de pratiquer leur sport devant leurs partisans, amis et famille à la maison. Toujours dans le volet élite, cette année une Coupe continentale **CAMTRI** fera partie intégrante de la programmation visant ainsi le programme de développement à long terme de l'athlète endossé par les fédérations sportives de triathlon soit triathlon Québec et triathlon Canada**. Plus de 100 athlètes** de partout en Amérique compétitionneront sur notre parcours à Montréal pour une deuxième année consécutive. Plusieurs athlètes canadiens tenteront de se tailler une place parmi les meilleurs en Amérique.

Pour l'édition 2019, le comité organisateur introduit pour la première fois à Montréal **une compétition de paratriathlon (WPS**). 70 des meilleurs paratriathlètes au monde se déplaceront ici même pour concourir à une épreuve de la série mondiale de paratriathlon. Cette WPS est la **seule en Amérique à avoir lieu en 2019.**

Également, et comme à chaque année, une **formation des officiels ITU de niveau 1 ou 2** dépendant du niveau d'avancement des officiels intéressés aura lieu dans le cadre

du Triathlon Mondial Groupe Copley. Les officiels formés au cours de ce séminaire auront l'opportunité de rapidement mettre en application leur formation, puisqu'ils agiront à titre d'officiels aux différentes épreuves du Triathlon Mondial Groupe Copley.

Depuis la création de l'événement en 2016, trois formations des officiels ITU de niveau 2 ont eu lieu à Montréal. Ceci a permis à plusieurs officiels d'atteindre un niveau supérieur et de poursuivre leur cheminement dans le monde de l'arbitrage du triathlon. **Le legs auprès des officiels de Montréal est important, car l'événement les place dans l'unique situation d'accumuler de l'expérience internationale à Montréal.**

Objectif
Contribuer au développement des athlètes et de la communauté montréalaise du triathlon.
Cibles mesurables
✓ Capacité maximale d'athlètes inscrits aux épreuves amateurs : 500 ✓ Officiels montréalais inscrits à la formation : 5 ✓ Athlètes élites inscrits pour l'étape de la série mondiale : 80 ✓ Paratriathlètes inscrits pour l'étape de la série mondiale : 60 ✓ Athlètes CAMTRI inscrits pour la Coupe continentale : 100
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'athlètes et de paratriathlètes participants ✓ Nombre d'officiels présents à la formation de Montréal
Estimation de la valeur du legs
✓ 75 000$

2. Le legs au plan des équipements

Depuis les 3 dernières éditions du triathlon de Montréal, de nombreux équipements ont été achetés à des fins opérationnelles par l'organisation, dont des drapeaux, des mats, de l'équipement logistique, électroniques, etc. Ils ont , entre autres, été prêtés gratuitement à d'autres événements qui ont eu lieu à Montréal. Ils ont, entre autres, été utilisés pour le **Championnat de volleyball assis**, le **Championnat de patinage de vitesse courte piste**, la **Coupe du Canada de trampoline**, les **Championnats junior de patinage de vitesse de courte piste** et le **Défi Sportif AlterGo**.

L'organisation devra acheter des **équipements de triathlon** pour l'édition 2019. Tout l'équipement pourra être loué ou prêté à des organisations de triathlon, tant dans la région de Montréal que dans la province du Québec.

Objectif
Offrir aux organisateurs d'événements sportifs de la région de Montréal des équipements variés permettant la tenue d'événements locaux, provinciaux, nationaux et internationaux.
Cibles mesurables
Outils légués aux organismes montréalais: ✓ Équipements de triathlon (liste de l'équipement disponible fournie sur demande)
Indicateur(s) de performance
✓ Utilisation des équipements par 5 organismes montréalais
Estimation de la valeur du legs
✓ Équipements de triathlon : 20 000$

3. Le legs au plan des ressources humaines

Aux cours des trois premières éditions de l'événement, l'organisation a construit son expertise sur la livraison d'un triathlon de qualité internationale au Vieux-Montréal. Chacun de ses employés a développé ses habiletés à travers l'événement. Cette expertise a été utilisée par d'autres événements sportifs au Québec, et plus particulièrement à Montréal et cette expertise continuera de grandir et d'être utilisé par les divers événements de la métropole.

À l'automne 2017, deux employés ont conseillé l'équipe du Marathon du P'tit Train du Nord, dans les Laurentides, dans des secteurs névralgiques de ses aspects logistiques.

Un autre employé a été sollicité pour prendre en charge les Championnats du monde de patinage de vitesse courte piste, un autre employé a également suite à l'édition 2018 obtenu le poste de directeur adjoint pour les championnats du monde de gymnastique. Certains employés sont également impliqués annuellement avec le défi sportif Altergo. L'équipe de direction a aussi pris en charge l'organisation d'un nouveau tournoi de basketball récurrent à Montréal.

Les employés, de même que les chefs d'équipe et les bénévoles, du triathlon sont largement sollicités dans la grande région de Montréal. Chaque ajout à l'équipe, tant permanent que bénévole, reçoit une formation ou plusieurs formations qui lui sont utiles dans d'autres événements. Il s'agit d'un legs important pour la communauté montréalaise en matière d'organisation d'événements sportifs d'envergure.

Objectif
Développer des individus au plan professionnel.
Cibles mesurables
✓ Nombre d'employés et de bénévoles du comité organisateur qui se retrouve dans d'autres événements de la région de Montréal
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'événements dans lesquels des employés et des bénévoles se retrouvent ✓ Rapport de satisfaction pour les employés ✓ Rétention des employés au sein de l'organisation pour les prochains événements à venir
Estimation de la valeur du legs
✓ 30 000$

4. Le legs au plan de l'éducation, de la promotion d'un mode de vie physiquement actif et de la mobilisation de la communauté

L'organisation mettra sur pied, au cours de l'année, des **rendez-vous d'entraînement gratuits** pour la communauté montréalaise. Les rendez-vous débuteront en avril 2019 et se poursuivront jusqu'à l'automne 2019.

Ces rendez-vous seront une occasion de nager, de rouler ou de courir avec des passionnés ou des nouvellement initiés au sport du triathlon. Des membres du TIM, des entraîneurs et des préparateurs physiques, en collaboration avec notre partenaire Action Sport Physio, feront partie de ces groupes et encourageront la communauté montréalaise à bouger, à s'entraîner en toute sécurité et à socialiser avec de nouvelles personnes et ainsi créer une communauté dynamique.

Le comité organisateur a présenté un **projet de natation avec l'aide du Port de Montréal** afin de rendre accessible le fleuve St-Laurent pour de l'entraînement en natation. Ce projet a été soutenu, entre autres, par Triathlon Québec, la Fédération de Natation du Québec, la SDC du Vieux-Montréal, l'Association des hôtels du Grand Montréal ainsi que la ville de Montréal. Ce projet a pour but d'offrir des sessions d'entraînement en eau libre au cœur du parcours de natation du Triathlon Mondial Groupe Copley tout l'été, soit du mois de juin à septembre 2019.

Le Triathlon Mondial Groupe Copley est aussi une occasion de **promouvoir le bénévolat** et d'encourager l'implication de la **communauté montréalaise** dans un événement d'envergure internationale. **Près de 600 bénévoles** supporteront le comité organisateur dans le but de faire de cet événement un succès. Les bénévoles auront l'opportunité d'être exposés à un événement international, de développer une expertise en triathlon, de s'impliquer dans un projet montréalais et de promouvoir leur ville auprès d'athlètes provenant de plus de 37 pays. Il s'agit d'une opportunité unique de promouvoir la métropole.

Objectifs
✓ Contribuer à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et à la mobilisation du milieu ✓ Favoriser l'implication sociale et communautaire
Cibles mesurables
✓ 8 rendez-vous d'entraînements en eau libre ✓ 3 rendez-vous d'entraînements de course à pied ✓ 500 bénévoles provenant de Montréal et ses environs
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre de participants en moyenne aux rendez-vous d'entraînements de course à pied (15) ✓ Nombre de participants en moyenne aux rendez-vous d'entraînements de natation en eau libre durant l'été : environ 500 ✓ Nombre de bénévoles provenant de la ville de Montréal et des environs

Estimation de la valeur du legs
✓ Opportunité d'entraînement : 1 000$ ✓ Création d'une nouvelle opportunité de natation en eau libre, à coût nul pour la ville relativement à l'étude et l'analyse : 50 000$ ✓ Bénévolat : 30 000$

5. Le legs philanthropique

Pour une troisième édition consécutive, le Triathlon Mondial Groupe Copley présentera un défi corporatif. Cette année, l'événement s'associe avec la Fondation Douglas pour le Défi Douglas. Le Défi Douglas est une excellente occasion de vous dépasser physiquement et de renforcer votre esprit tout en amassant des fonds pour améliorer la recherche et les soins en santé mentale à Montréal, au Québec et partout au Canada. Cet événement unique, ouvert à tous, aura lieu sur le parcours du Triathlon Mondial Groupe Copley et offrira l'occasion de sortir, d'être actif et de soutenir les personnes atteintes de maladie mentale. L'objectif est d'obtenir un minimum de 60 équipes participantes.

Objectifs
✓ Soutenir la prévention de la santé mentale
Cibles mesurables
✓ Nombre d'équipes participantes
Indicateur(s) de performance
✓ Nombre d'équipes participantes : 60
Estimation de la valeur du legs
✓ Legs monétaire à la Fondation Douglas : Minimum de 12 000$

6. Le legs aux montréalais

Le Triathlon Mondial Groupe Copley est bien plus qu'une compétition sportive internationale. C'est aussi un moyen de redonner à la communauté montréalaise.

Tout comme lors des éditions précédentes, le comité organisateur **lèguera les surplus** alimentaires à des organismes de la région de Montréal. En 2016, la nourriture excédentaire a été léguée à la *Maison du Père*, totalisant plus de 300 repas. En 2017, les surplus de bouteilles d'eau et de boissons gazeuses ou jus ont été offerts à des tournois de soccer, au Triathlon de Verdun et à d'autres événements sportifs de la région de Montréal. En 2018, les bouteilles d'eau restantes ont été offerts à des organisations tel que les Championnats du monde de patinage de vitesse de courte de piste. La nourriture devant être consommé immédiatement à été déposé à la *Maison du père*.

Le Triathlon Mondial Groupe Copley s'inscrit dans les objectifs de la ville de Montréal de **redonner le fleuve St-Laurent aux Montréalais**. Le parcours de natation de l'événement se retrouve dans les eaux du fleuve St-Laurent au Grand Quai, une initiative supportant la qualité de l'eau, rendant le fleuve accessible à environ 1000 triathlètes et véhiculant un message positif sur le niveau de baignabilité du fleuve St-Laurent.

Les critères de l'ITU portant sur la qualité de l'eau sont fondés sur les standards de l'Organisation Mondiale de la Santé ainsi que sur les normes européennes. Les évaluations effectuées à présent par le comité organisateur sont concluantes et dépassent chaque année les normes internationales rigoureuses.

Dans le cadre du Triathlon Mondial Groupe Copley, certaines rues majeures de la ville de Montréal seront mises à niveau selon les normes de la fédération internationale. Celles-ci seront bénéfiques pour les participants, mais aussi pour la sécurité de l'ensemble de la communauté montréalaise.

Objectif
✓ Promouvoir la baignabilité des eaux du fleuve St-Laurent ✓ Éviter le gaspillage en redonnant à la communauté ✓ Remise à niveau des infrastructures désuètes
Cibles mesurables
✓ Données précises sur la qualité de l'eau qui seront véhiculées largement ✓ Dons des surplus alimentaires ✓ Travail effectué sur les infrastructure
Indicateur(s) de performance

4000 rue Saint-Ambroise, suite 190
Montréal, H4C 2C7

438-383-8344

- ✓ Promotion de la qualité de l'eau
- ✓ Accessibilité au fleuve St-Laurent
- ✓ Réfection des rues du Vieux-Montréal

Estimation de la valeur du legs

- ✓ 50 000 $

ANNEXE 6

PLAN D’AFFAIRES DE L'ORGANISME

PLAN D'AFFAIRES
ITU MONTRÉAL 2019

27 au 30 juin
Le Grand Quai du Port de Montréal

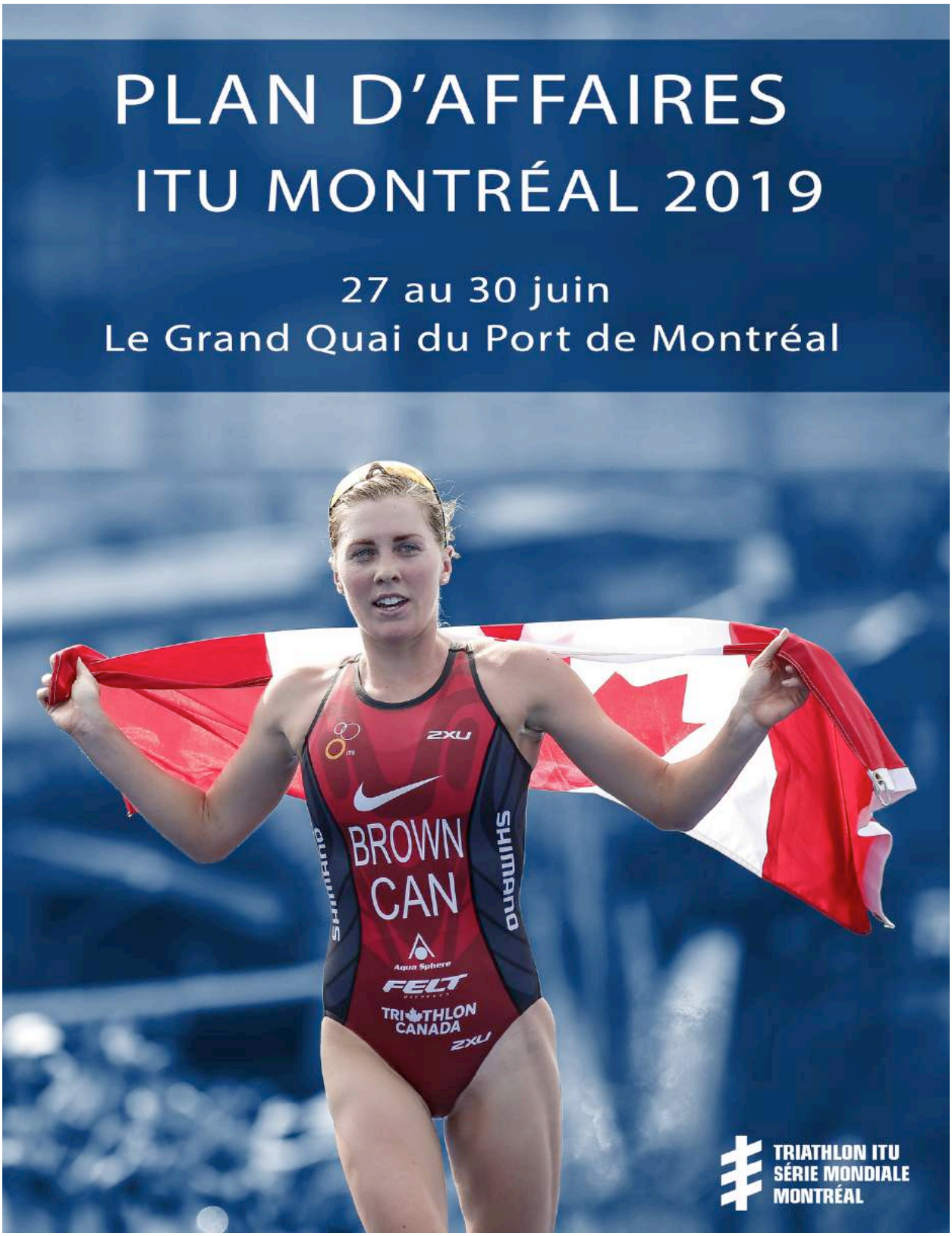

Table des matières

Section I : En bref **3**
- **Le comité organisateur** **3**
- **ITU Montréal • un incontournable dans le monde du triathlon!** **3**
  - Montréal • pôle d'excellence 3
  - Montréal • pôle de développement 4
  - Montréal • pôle d'accessibilité 4
- **ITU Montréal • plus qu'une compétition sportive** **4**

Section II : Une vision de démocratisation **5**
- **Notre vision** **5**
- **Notre mission** **5**
- **Nos objectifs** **5**

Section III : Une équipe qualifiée **6**
- **Cadre juridique** **6**
- **Détenteur des droits** **6**
- **Structure organisationnelle** **6**
  - Le conseil d'administration 6
  - Le comité organisateur 8

Section IV : Un événement signature **10**
- **Un triathlon pour tous** **10**
  - Épreuves 2019 10
  - Horaire préliminaire 11
  - Nagez, roulez, courez au cœur du centre-ville de Montréal 11
  - Exigences sportives de l'ITU reliées à la tenue de la Série mondiale de triathlon 13
  - Exigences opérationnelles de l'ITU reliées à la tenue de la Série mondiale de triathlon 15
- **Un nouveau site excitant !** **16**
  - Le Grand Quai du Port de Montréal 16
  - Le Parc Jean-Drapeau 17
- **L'expérience, une priorité !** **19**
  - Les athlètes élites 20
  - Les athlètes amateurs 20
  - Les officiels 20
  - La fédération internationale 20
- **Développer la marque ITU Montréal** **21**
- **ITU Montréal pour toutes les bonnes raisons** **22**

Section V : Un projet structuré **23**

Section VI : Un cadre financier équilibré **25**

Annexes **27**

Annexe I – Lettres de soutien **28**

Annexe II – Lettre – Obtention des droits **30**

Annexe III - Cahiers de charges et règlements **32**

Annexe IV – Études réalisées **33**

Annexe V – Plan de legs **34**

Section I : En bref

Le comité organisateur

Le Triathlon International de Montréal (TIM) est une organisation à but non lucratif dont le mandat est d'organiser un événement international majeur de triathlon sur une base annuelle. TIM a obtenu le mandat par *Événements TriCon Inc.*, d'organiser la Série mondiale de triathlon ITU, entreprise détentrice de cette licence.

Le TIM a été fondé par son président et directeur général, Patrice Brunet. Ce dernier est impliqué dans le milieu du triathlon depuis plus de 20 ans. Il était le directeur de course des Championnats du monde de triathlon qui ont eu lieu à Montréal en 1999 et du retour des compétitions ITU à Montréal en 2016 via la Coupe du monde ITU, suivi des étapes de la Série mondiale de triathlon ITU de 2017 à 2019. Avocat, Patrice est aussi arbitre international en droit du sport, membre du Comité olympique canadien, ancien vice-président de Triathlon Canada et ancien président de Triathlon Québec. Il est impliqué auprès de l'ITU depuis plus de 25 ans.

ITU Montréal • un incontournable dans le monde du triathlon!

L'ITU Montréal 2019, c'est plus de 1 000 participants qui sont attendus sur le parcours urbain du Vieux-Montréal et du centre-ville de Montréal! Il s'agit d'une occasion unique de voir rayonner les meilleurs triathlètes (110 athlètes WTS et 150 athlètes CAMTRI[1]) et paratriathlètes (70) à travers le monde ainsi que des centaines d'athlètes amateurs. Du 27 au 30 juin, le monde du triathlon vibrera au Grand Quai du Port de Montréal.

Montréal • pôle d'excellence

Pour une troisième édition consécutive, l'ITU Montréal sera une étape des ***Séries mondiales de triathlon ITU***, prestige réservé à seulement 7 autres villes à travers le monde. Dans une telle compétition, les athlètes élites accumulent des points qui en 2019 contribueront à leur leur classement dans le but d'une sélection pour les Jeux olympiques de Tokyo en 2020. De plus, ces athlètes se disputent les honneurs dans l'espoir de mettre la main sur l'une des bourses. Un montant total de 200 000$ USD est remis en bourse. L'envergure et le prestige de l'événement permettent la télédiffusion et la webdiffusion en direct au Canada et partout à travers le monde devant plus de 37 millions de personnes.

Pour une première fois à Montréal, la Série mondiale de triathlon ITU permettra aux athlètes élites de démontrer l'ampleur de leur talent sur un parcours de distance sprint. Cette distance consiste à enchaîner 750 mètres de natation, 20 kilomètres de vélo et 5 kilomètres de course à pied. Deux courses qui promettent d'être spectaculaires et rapides permettant aux premiers de terminer en moins d'une heure.

De plus, Montréal ajoute à ses épreuves d'élite, une ***étape des Séries mondiales de paratriathlon ITU***. 70 athlètes sont attendus pour cette première édition qui servira de **qualifications directes** pour les Jeux paralympiques de Tokyo en 2020. Montréal sera d'ailleurs le seul endroit en Amérique du Nord où cette qualification sera possible!

[1] CAMTRI indique les athlètes provenant du continent américain.

Montréal • pôle de développement

L'ITU Montréal présentera des épreuves élites permettant aux athlètes du continent américain d'accumuler des points sur le circuit ITU. Ce type d'épreuves permet à un fort contingent d'athlètes canadiens d'acquérir de l'expérience, d'accumuler des points et de remporter une bourse ainsi que de bénéficier de l'avantage du terrain en étant en sol canadien.

Une épreuve de la ***Coupe continentale CAMTRI*** de distance sprint aura donc lieu lors de l'édition 2019 de l'ITU Montréal. 150 athlètes prendront le départ de cette épreuve.

Montréal • pôle d'accessibilité

En lien avec sa mission principale de démocratiser le sport à la population, l'ITU Montréal présentera des ***épreuves de triathlon pour les athlètes amateurs*** de distance sprint et standard. Ces distances sont les plus populaires dans le monde du triathlon. L'organisation misera sur la popularité de ces distances auprès des Québécois, des Canadiens et des athlètes amateurs en provenance de plus de 10 pays afin d'attirer environ 800 participants. Pour ceux qui aiment le volet compétitif du sport, toutes les épreuves amateurs serviront de qualifications pour les Championnats du monde de 2020 à Edmonton. Dans le passé, de nombreuses personnalités connues, telles que Bruno Blanchette, Valérie Plante, Marianne St-Gelais, Benoit Huot, Alexandre Despatie et Dominic Arpin, ont participé à l'événement.

ITU Montréal • plus qu'une compétition sportive

Bien plus qu'un événement sportif, l'ITU Montréal est une occasion pour toute une communauté passionnée de natation, de vélo et/ou de course à pied de se rassembler à un même endroit. L'organisation renouvelle le Défi BDC pour une troisième année et s'associe à la Fondation Douglas visant à soutenir les défis liés à la santé mentale.

L'organisation vise également à élargir son offre sportive en introduisant des compétitions de natation en eau libre afin de faire profiter de ses installations à un plus grand nombre de participants.

Enfin, l'ITU Montréal tiendra un cocktail d'ouverture au profit de la Fondation Douglas afin de lancer les festivités. Également, une soirée de clôture pour célébrer ses athlètes ayant pour thème *25 ans d'ITU au Québec* aura lieu pour conclure les festivités.

Section II : Une vision de démocratisation

Notre vision

Le Triathlon International de Montréal vise à :

- Démocratiser le sport du triathlon
- Etre un événement incontournable dans la communauté du triathlon au Canada
- Consolider son statut d'événement signature sportif

Notre mission

La mission du Triathlon International de Montréal est de développer un legs pour le triathlon dans l'est du Canada par l'accueil d'un événement sportif international annuel au cours des prochaines années, sensibilisant ainsi les triathlètes actuels et futurs aux saines habitudes de vie et à la santé tout en rendant le sport plus accessible et en présentant les meilleurs athlètes du monde.

Nos objectifs

- ✓ Tenir une étape des Séries mondiales de triathlon (WTS) de la fédération internationale (ITU) année après année
- ✓ Offrir aux triathlètes canadiens l'opportunité de compétitionner dans leur pays leur donnant ainsi l'avantage du terrain
- ✓ Encourager le développement du sport du triathlon
- ✓ Promouvoir les saines habitudes de vie à travers le sport
- ✓ Promouvoir la conciliation travail-famille
- ✓ Accueillir un événement mondial de première classe à Montréal soutenant ainsi le rayonnement de la ville, au Québec et du Canada à travers le monde
- ✓ Être un catalyseur économique pour la ville de Montréal
- ✓ Encourager le tourisme sportif dans la ville de Montréal
- ✓ Offrir un legs sportif à la communauté montréalaise, Triathlon Québec et à Triathlon Canada

Section III : Une équipe qualifiée

Cadre juridique

Le Triathlon International de Montréal est un organisme à but non lucratif légalement constitué sous la *Loi sur les compagnies, Partie 3*.

Détenteur des droits

La licence de la fédération internationale de triathlon (*International Triathlon Union* (ITU)) appartient à Événements TriCon Inc. Cette dernière concède cette licence d'organisation au Triathlon International de Montréal.

Structure organisationnelle

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du TIM est formé de spécialistes en leur domaine apportant une expertise diversifiée dans différents domaines variant du juridique au marketing & communications.

Anne Belliveau
Experte en marketing et communications
Anne Belliveau a été vice-présidente, marque affaires, et communications marketing, chez TELUS Québec. Elle possède plus de 20 ans d'expérience à titre de gestionnaire en communication, marketing, collecte de fonds dans les secteurs des arts, de l'éducation, de la technologie et du développement économique, tant sur la scène nationale que mondiale. Anne est titulaire d'un baccalauréat en communication de l'université du Québec à Montréal. Anne est aussi l'auteure de quatre romans, dont la trilogie best-seller La grande mascarade, sous le nom de plume A.B. Winter.

Michel Bento
Directeur intérimaire Événements majeurs , Affaires mondiales Canada
Michel est Directeur intérimaire Événements majeurs pour le Bureau de gestion des Sommets chez Affaires mondiales Canada. En 2018 il a organisé tous les événements majeurs pendant l'année de présidence du G7 au Canada. Pendant 10 ans Michel a occupé le poste de Directeur régional et national pour le secrétariat des guerres mondiales au Ministère des Anciens Combattants. Michel possède plus de 20 ans d'expérience en relations gouvernementales et publiques de même qu'en gestion de crise. Au cours des huit dernières années, Michel a travaillé à titre de directeur pour le secrétariat des guerres mondiales au Ministère des Anciens Combattants. Il a obtenu son baccalauréat en sciences politiques en 2001.

Mathieu Ferland
Producteur Sénior et Directeur nouveaux marchés, UBISOFT
Producteur Sénior et Directeur nouveaux marchés, Mathieu a contribué à la croissance d'Ubisoft Montréal depuis ses débuts en 1997. Il a produit et déployé de nombreuses expériences vidéoludiques d'envergure internationale, dont la franchise « Tom Clancy's Splinter Cell ». Mathieu dirige actuellement une division de création de nouveaux jeux innovants avec des technologies digitales de pointe. Il cherche aussi à appliquer des principes de "game design" et de technologies de jeu afin d'alimenter d'autres secteurs, dont l'industrie médicale et sportive.

Sarah-Ève Pelletier
Avocate générale déléguée, Comité Olympique Canadien
Sarah-Eve Pelletier est conseillère juridique, stratégique et d'affaires dans le domaine du sport et du divertissement international. Elle est avocate générale déléguée pour le Comité olympique canadien et précédemment fut conseillère en droits médias au Comité international olympique et chargée de projet pour la création de la Chaine olympique disponible à l'échelle planétaire. Ancienne athlète de niveau international en nage synchronisée, elle redonne à la communauté sportive canadienne à différents titres depuis plus d'une dizaine d'années. Détentrice de maitrise en affaires internationales de l'Université de Londres (R-U) et d'une maitrise en droit du divertissement, média et sport de UCLA (CA), elle souhaite être une agente créatrice de valeur appuyant la poursuite de la mission et objectifs de l'organisation.

Julie Perrier
Directrice principale, Hill+Knowlton Stratégies Montréal
Directrice principale chez Hill+Knowlton Stratégies Montréal, Julie Perrier possède une solide expertise en relations publiques, communication corporative ainsi qu'en gestion et réalisation de programmes et d'événements spéciaux tant au niveau national qu'international. Au fil des ans, elle a effectué de nombreuses opérations de positionnement et de redressement de marque et de réputation. Julie a également été directrice des relations de presse internationales chez Tourisme Montréal, où elle était responsable de la visibilité de la destination auprès des médias traditionnels et non traditionnels, ainsi que de la performance des relations de presse à l'international.

Annick-Isabelle Marcoux
Fondatrice et directrice associée, Groupe Langleven
Annick-Isabelle est fondatrice du groupe Langleven. Au cours des dernières années, elle a accumulé une vaste expérience dans la gestion de centres de fitness, dans les marchés financiers, ainsi qu'en gestion d'investissements avec les plus grandes institutions. Athlète, Annick-Isabelle a obtenu trois titres nationaux en cyclisme et un titre de championne du monde en contre-le-montre chez les maîtres.

Kathy Tremblay
Triathlète olympienne à la retraite et propriétaire d'Équipe Altius
Kathy est une triathlète olympienne à la retraite. Elle a participé aux Jeux olympiques de Pékin en 2008 et de Londres en 2012. Elle a également participé à de nombreux événements internationaux multisports majeurs, tels que les Jeux panaméricains, les Championnats mondiaux, et des Coupes du monde. Kathy est non seulement une triathlète, mais elle est également une entrepreneure accomplie. Elle est propriétaire de sa propre entreprise, Équipe Altius, depuis 2012. C'est à ce titre qu'elle a remporté le prix Entrepreneuriat Féminin lors du Concours Québécois en Entrepreneuriat.

Andrew MacMartin
Vice-président, analyse et planification financière, Dollarama
Andrew est actuellement vice-président, analyse et planification financière, pour l'entreprise Dollarama. Il possède plus de 10 années d'expérience en finances auprès d'entreprises, telles que Malaga et Deloitte. Triathlète professionnel pendant plus de 20 ans, Andrew a été classé au 2ième rang mondial en 1994, Champion de la Coupe du monde en 1992 et Champion canadien en 1991, 1992 et 1996.

Benoit-Hugo St-Pierre
Président, Triathlon Québec
Passionné du sport et de l'activité physique, Benoit-Hugo œuvre dans ce milieu depuis son jeune âge. Bachelier en éducation physique et à la santé ainsi que détenteur d'une certification d'entraîneur de niveau national ainsi que d'une certification en leadership et habileté de direction, il s'intéresse à la performance humaine, principalement dans le sport du triathlon. Depuis 2009, Benoit-Hugo est conseiller aux projets nationaux chez Québec en forme. Également, depuis 2010, il est président du conseil d'administration de Triathlon Québec avec la mission de faire du triathlon le meilleur moyen de faire bouger les gens.

François Taschereau
Président, Taschereau Relations Publiques Inc.
François Taschereau est le président de Taschereau Relations Publiques (TRP) inc. Il est un relationniste expérimenté et un conseiller stratégique en communications corporatives et en gestion de crise. Il a débuté sa carrière au Ministère des Affaires étrangères du Canada en 1982. Au fil des années, il a travaillé pour de multiples agences de relations publiques et corporations. Depuis 2014, il possède sa propre boîte de relations publiques. François est très impliqué dans la communauté; il partage son expertise et expérience sur de nombreux conseils d'administration, dont celui de Triathlon International de Montréal.

Le comité organisateur

Le TIM est composé d'une équipe permanente et de nombreux travailleurs contractuels qui s'ajoutent à l'organisation quelques mois précédant la tenue de l'événement. Son bureau est situé à Montréal, près du site de compétition.

L'équipe permanente du TIM est composée, en plus de son président et directeur général, de deux directeurs généraux adjoints et de deux directeurs. Ghislain Mélançon, directeur général adjoint, travaille pour le TIM depuis 2015. Il possède une vaste expérience dans le sport du triathlon. Ghislain est expérimenté à titre de gestionnaire de club, officiel national et directeur de course de plusieurs événements sportifs dans la région métropolitaine, incluant les triathlons de Verdun et de Lachine, le Mud Hero et la Classique Verdunoise. Ingénieur de formation ayant travaillé plus de 30 ans dans une grande compagnie de télécommunications, Ghislain a une connaissance intime de l'environnement du triathlon, à titre de directeur de course et d'ancien président de Triathlon Québec.

Jo-Annie Charbonneau, directrice générale adjointe et conseillère juridique, s'est jointe au TIM en 2015. Elle a travaillé dans le monde du sport auprès des fédérations sportives fédérées depuis plus de 5 ans et a contribué au développement de plans d'affaires de ces dernières en plus de contribuer à la mise en candidature et à l'obtention des Championnats du monde de gymnastique artistique de 2017 et des Jeux Équestres Mondiaux de 2020. Détentrice d'une maîtrise en droit du sport, Jo-Annie amène une grande expérience en sport ainsi qu'aux opérations liées à l'organisation d'événements sportifs.

Brigitte Légaré, directrice, site, opérations et sport, travaille pour le TIM depuis la toute première édition en 2016. Brigitte œuvre dans le milieu du sport depuis plus de 20 ans. Elle a acquis son expérience au niveau opérationnel au sein d'événements sportifs nationaux et internationaux, tels que lors des Jeux olympiques de Vancouver, Londres, Rio et les Jeux panaméricains de Toronto.

Patricia Bonnot, directrice, main d'œuvre et bénévoles, a géré des bénévoles pour plusieurs événements d'envergure dont le Défi sportif AlterGo pour lequel elle a géré plus de 1200 bénévoles pendant 6 ans. Elle est également formatrice au Centre d'action bénévole de Montréal et consultante pour plusieurs organisations en matière de gestion du bénévolat. Dès la 1ere édition du Triathlon International de Montréal, elle a mobilisé une équipe de bénévoles motivés et engagés. Son expertise repose sur le développement d'outils de travail ainsi que des méthodes d'organisation et de communication pour le recrutement, la formation, l'encadrement et la reconnaissance des bénévoles.

De plus, l'équipe permanente du TIM est soutenue par de nombreux travailleurs contractuels ayant de nombreuses années d'expérience tant en sport fédéré, en triathlon qu'au niveau événementiel.

Tableau 1 - Organigramme

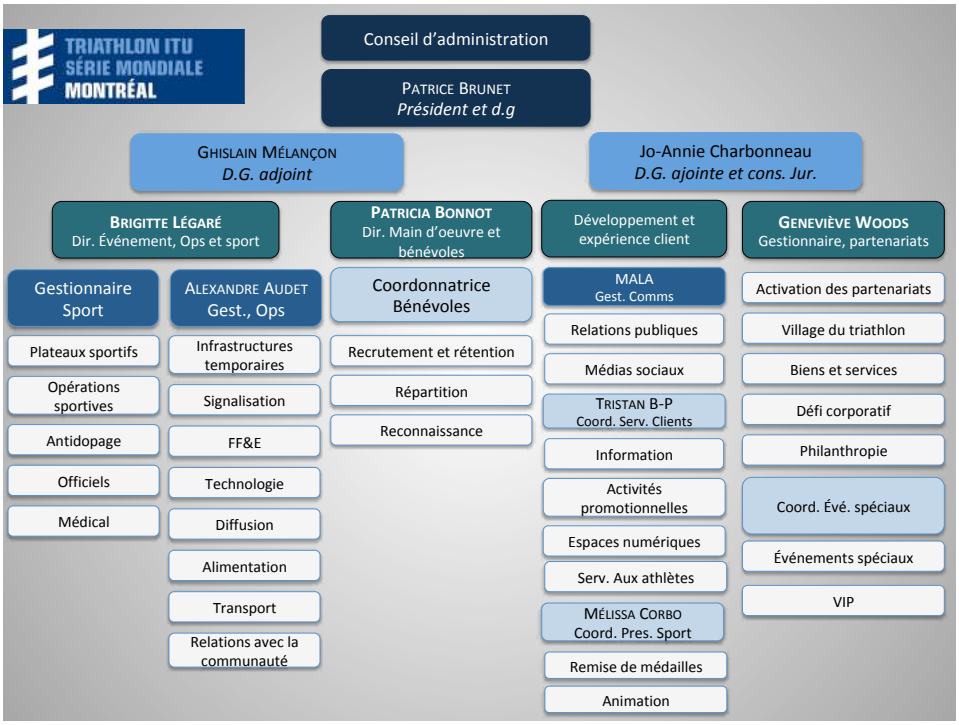

Section IV : Un événement signature

Un triathlon pour tous

Épreuves 2019

L'ITU Montréal 2019, tout comme lors des éditions précédentes, présentera plusieurs épreuves, tant de niveau amateur qu'élite, sur les 2 distances les plus populaires dans le monde du triathlon.

Tableau 2 : Distances offertes à l'ITU Montréal 2019

	TRIATHLON		
Sprint	750 m	20 km	5 km
Standard	1 500 m	40 km	10 km

L'organisation présente trois épreuves de niveau élite ainsi que de nombreuses épreuves amateurs. Chacune de ces épreuves sera ouverte aux athlètes féminines et masculins.

Tableau 3 : Une Série mondiale, le circuit le plus prestigieux du triathlon ITU

Élite	Paratriathlon	Amateur

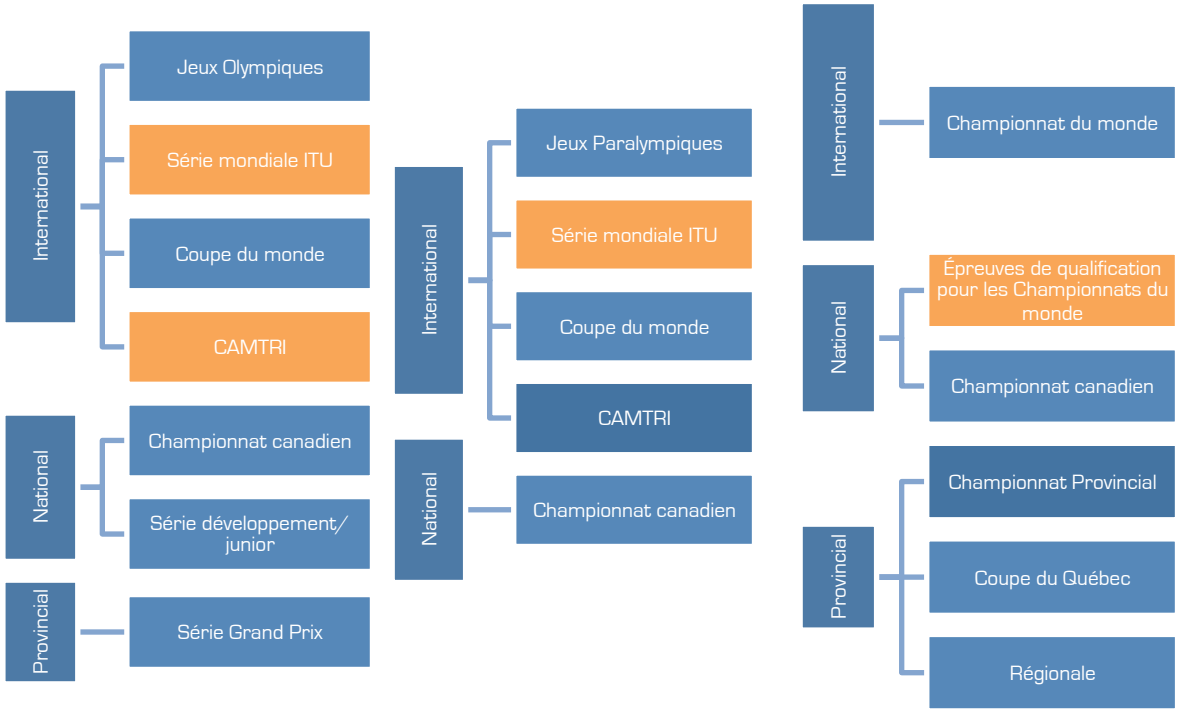

Note : En orange se trouve les épreuves qui sont présentées à l'ITU Montréal 2019

Horaire préliminaire

Tableau 4 : Horaire préliminaire du 27 au 30 juin 2019

Début	Fin	Jeudi le 27 juin 2019
17:00	19:00	Réunion: Élites
18:00	23:00	Cocktail d'ouverture
Début	Fin	Vendredi 28 juin 2019
8 :00	12 :00	WPS - Paratriathlon
8 :00	11 :00	Familiarisation natation et vélo – Elites WTS
9:00	11:00	Conférence de presse
19:00	20:30	Natation en eau libre
19:30	22:00	Réunion pré-course – Athlètes élites
Début	Fin	Samedi 29 juin 2019
08:00	13:00	Triathlon Standard (max 300, 3,5h)
10:30	12:30	Triathlon Sprint (max. 200, 2h)
11:00	13:00	Défi BDC (max 200, 2h)
14:06	15:15	WTS Femmes élites
16:06	17:15	WTS Hommes élites
18 :00	22 :00	Souper de célébrations
Début	Fin	Dimanche 30 juin 2019
8 :00	12 :00	Coupe continentale CAMTRI

Nagez, roulez, courez au cœur du centre-ville de Montréal

L'édition 2019 de l'ITU Montréal est synonyme de nouveautés axées sur l'amélioration de l'expérience tant pour les participants que les spectateurs.

L'un des grands changements concerne les parcours de compétition qui sont complétement redessinés pour l'occasion. Le parcours de natation aura lieu dans les eaux du fleuve St-Laurent, plus particulièrement dans le bassin Alexandra. L'organisation travaille en coordination avec les trois entités fédérales : le Port de Montréal, Parcs Canada ainsi que la Société du Vieux-Port de Montréal.

Pour ce qui est des parcours de vélo et de course à pied, ceux-ci auront lieu dans les rues du Vieux-Montréal et du centre-ville de Montréal, permettant aux participants de performer dans un milieu à la fois pittoresque et urbain. Il empruntera, entre autres, la fameuse montée de la rue Beaver Hall ! La course à pied longera, quant à elle, le canal Lachine. Ce nouveau parcours sera à la fois technique et spectaculaire !

Tableau 5 : Aperçu des parcours WTS (préliminaire)

Parcours de natation - WTS – 750 m

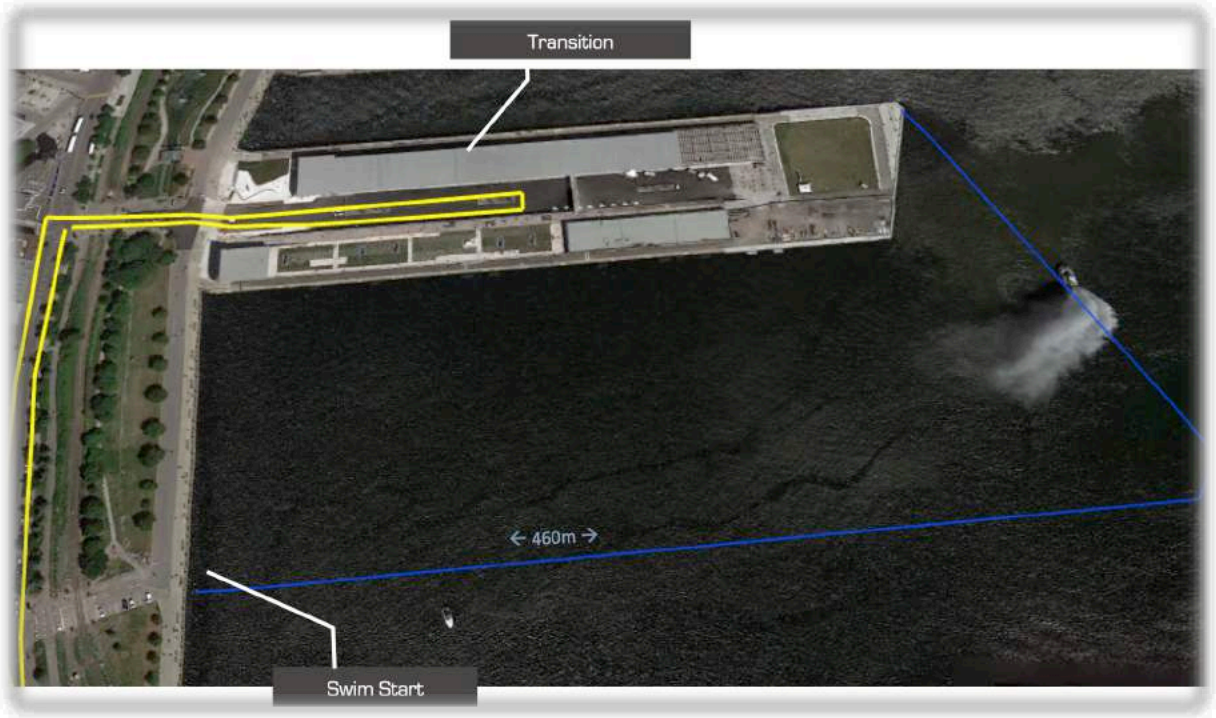

Parcours de vélo –WTS - boucle de près de 4 km

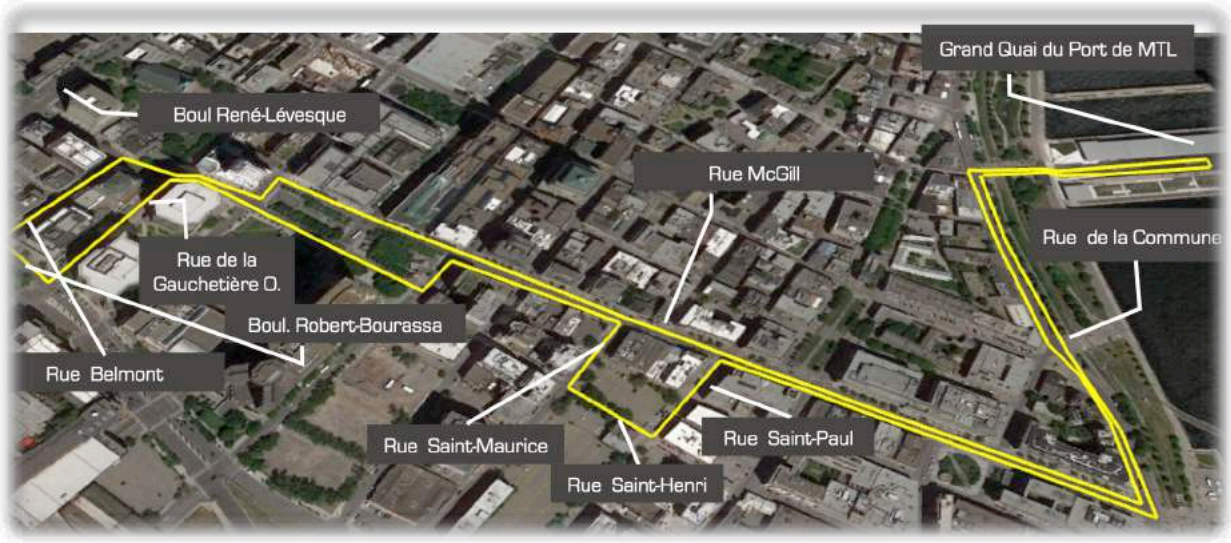

Parcours de course à pied – WTS - boucle de 2.5 km

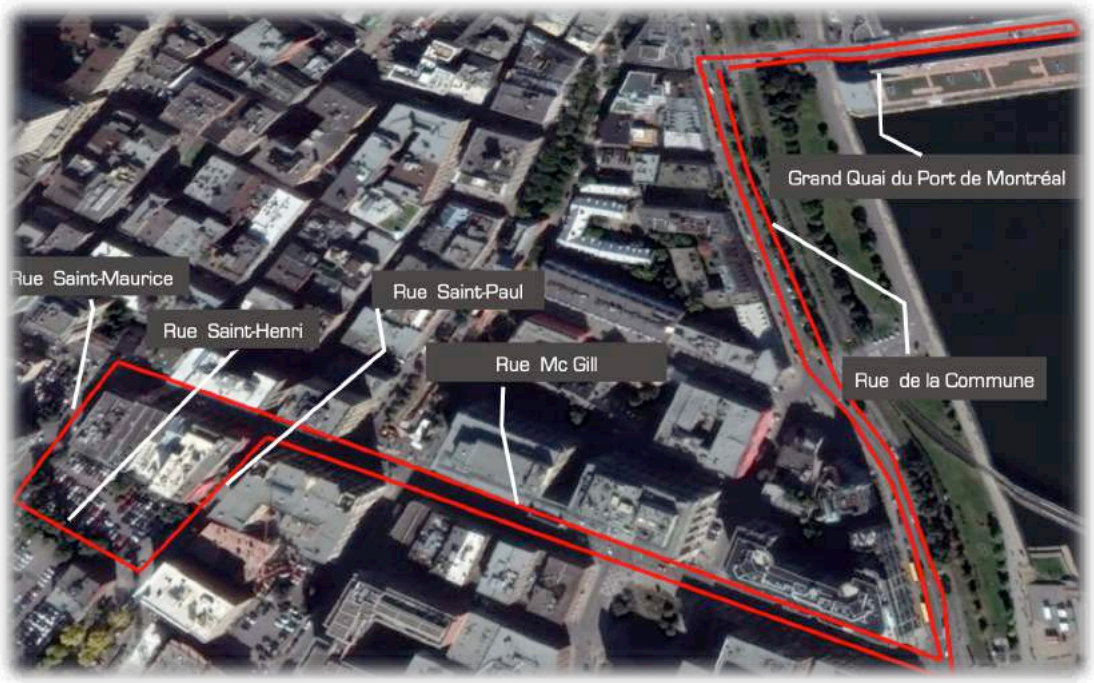

Exigences sportives de l'ITU reliées à la tenue de la Série mondiale de triathlon

Tenir une compétition d'envergure internationale comme la Série mondiale de triathlon ITU vient avec de nombreuses exigences opérationnelles de l'ITU pour assurer la sécurité de tous les participants et maintenir une uniformité de tous les événements des Séries mondiales de triathlon ITU.

Les dépenses reliées à la compétition sportive représentent une grande partie du budget. Sans ces postes de dépense, il serait impossible d'accueillir la Série mondiale de triathlon ITU.

- ✓ Licence d'utilisation de la marque internationale

L'ITU détient tous les droits liés à la production et à la tenue des Séries mondiales de triathlon. Contractuellement, cette dernière loue les droits de l'épreuve de Montréal à *Événements TriCon*. Cette dernière sous-loue la licence, sans bénéfice, au Triathlon International de Montréal, l'organisateur de l'événement. Cette sous-licence est d'une valeur de 150 000$ USD. Également, un frais de sanction doit être payé à la confédération américaine de triathlon (CAMTRI) pour obtenir les droits de tenir une Coupe continentale de triathlon. Au total, les frais de sanction s'élèvent à 211 950$ CAD.

- ✓ Bourses aux athlètes élites

Les bourses s'élèvent à 200 000$ USD. Les bourses remises aux athlètes élites femmes et hommes sont égales en plus de remettre une portion de cette somme (50 000$ USD) à titre de contribution à la bourse finale remise à la conclusion du Championnat du monde de la Série mondiale de triathlon ITU. Une bourse de 10 000$ USD est également remise dans le cadre de la Coupe continentale CAMTRI.

- ✓ Système de chronométrage

L'entreprise Sportstats sera mandatée afin d'assurer la gestion des résultats et la remise des puces lors de l'ITU Montréal 2019. Les résultats seront par la suite validés par les officiels de Triathlon Québec, Triathlon Canada et l'ITU.

Un triathlon est une compétition chronométrée. Toutefois, comme le système de chronométrage doit être lié avec la diffusion en direct, certaines particularités doivent être remplies. L'équipe de Sportstats est reconnue au Canada comme chef de fil. Au total, un budget de près de 15 000$ doit être consenti au système de chronométrage afin de rencontrer les normes internationales et la télédiffusion.

- ✓ Services médicaux et antidopage

Tenir une compétition élite internationale requiert un service médical important. Depuis les dernières années, Montréal est devenu un leader en la matière et les services offerts à Montréal sont devenus le standard international. De plus, comme il s'agit d'une compétition internationale sanctionnée par la fédération, des tests antidopage doivent être réalisés pour se conformer au Code Mondial Antidopage. Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) assurera ce service. Il s'agit de l'organisme responsable de contrôler les athlètes selon les normes et procédures des politiques de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Selon les normes de la fédération internationale, comme 3 épreuves internationales sanctionnées auront lieu en sol montréalais, des tests d'urine et des tests sanguins doivent être faits. Ces services exigés pour les compétitions élites représentent près de 60 000$.

- ✓ Production télévisuelle et présentation sportive

L'ITU exige que l'organisation assume les frais liés à la production télévisuelle afin d'assurer la diffusion internationale de l'événement. Aussi, cette production permet une couverture québécoise grâce au partenariat développé avec Radio Canada Sport pour la diffusion des compétitions WTS en direct sur leurs plates-formes ainsi qu'international devant plus de 37 millions de spectateurs à la télévision et sur le web.

Une Série mondiale de triathlon ITU exige une production télévisuelle en direct. Ces frais sont assumés par l'organisation et inclut les ressources humaines, les équipements et le matériel ainsi que la location du lien satellite. Ceci implique également que l'organisation engage des animateurs, analystes sportifs, ainsi que s'assurer de la justesse du protocole.

Les frais reliés à cette exigence pour les compétitions élites représentent près d'un demi-million de dollars.

- ✓ Bénévoles

De nombreux bénévoles sont requis afin de présenter un événement répondant aux normes internationales. Un membre de l'organisation est affecté au recrutement et à la formation des bénévoles. L'édition 2018 a pu compter sur le soutien de 480 bénévoles. Ce nombre minimal sera requis pour la présentation de l'événement 2019. En effet, dans le cadre d'une compétition internationale sanctionnée par l'ITU, il est exigé que le parcours soit fermé à la circulation. Ceci requiert un nombre important de bénévoles qui doivent être affectés à la sécurité du parcours. Près de 60 000$ sont consacrés à la formation, recrutement et bien-être des bénévoles (repas et boissons) lors de l'événement.

Exigences opérationnelles de l'ITU reliées à la tenue de la Série mondiale de triathlon

Les dépenses reliées aux opérations de l'événement représentent la plus grande portion du budget. Elles sont d'ailleurs primordiales au bon déroulement de l'événement afin d'assurer la sécurité des athlètes élites. Comme ces postes budgétaires sont utilisés pour réaliser les épreuves élites, l'organisation réutilise ces mêmes installations pour les athlètes amateurs qui bénéficient ainsi d'un traitement élite dans le cadre de l'ITU Montréal.

Selon les ***normes de la fédération internationale***, le CO doit assurer que les éléments suivants sont présents :

- ✓ Site de compétition urbain

L'ITU avait pour exigence lors de la mise en candidature pour l'obtention d'une épreuve des Séries mondiales de triathlon que cette épreuve se déroule dans un milieu urbain permettant un maximum d'exposition au sport et un cadre télévisuel enrichissant. Plus d'un demi-million en biens et services est dépensé afin d'établir un environnement sécuritaire et répondants aux normes de l'ITU.

Comme le triathlon est un sport comportant 3 disciplines, dont une de natation, cet endroit se situe dans le Vieux-Montréal, seul endroit pouvant accueillir la Série mondiale de triathlon. La compétition élite requiert une largeur de ponton de départ spécifique, soit 0.75 mètres par athlète en plus de répondre aux normes de sécurité spécifique permettant que 55 athlètes y plongent au même moment. Un ponton spécial doit être loué afin de rencontrer cette exigence.

Des frais de location ainsi que d'aménagements temporaires importants sont exigés pour la tenue de l'événement. La location du Grand Quai du Port de Montréal incluant les locations supplémentaires au bon fonctionnement des opérations totalise un peu plus 175 000$.

- ✓ Assurance

Le contrat de l'ITU prévoit que le CO doit posséder une assurance responsabilité pour des dommages couvrant 10 millions de dollars américains ce qui entraîne des frais de près de 6 000$.

- ✓ Sécurité

L'ITU Montréal est tenu sur un plateau principal, le Grand Quai du Port de Montréal et trois parcours (Natation, vélo et course) ainsi que sur un site secondaire, le Parc Jean-Drapeau. La sécurité des participants est très importante et doit être assurée autant sur l'eau que sur la terre. Comme il s'agit de natation en eau libre, l'ITU et le Port de Montréal exigent un haut standard de sécurité. De plus, la sécurité du site de compétition doit également prévoir les attaques de camions béliers sur le parcours d'un peu plus de 4 km et assurer la sécurité des participants, du public de l'équipement et les infrastructures temporaires qui sont présents.

En plus d'assurer la sécurité des participants, de nombreux équipements doivent être loués ou achetés afin de rendre les installations sécuritaires pour la période de l'événement. Comme il s'agit d'installations temporaires, plusieurs dépenses sont liées à des équipements loués. Il est bien important que lorsque les premiers participants mettent les pieds sur le site

de compétition toutes les installations soient conformes aux normes de l'ITU, de la ville de Montréal et des partenaires de l'organisation.

Près de 275 000$ est attribué à la sécurité du site de compétition et des participants.

- ✓ Circuit fermé – fermeture de rues

Afin d'assurer la sécurité des participants, la compétition doit se dérouler sur un circuit complètement fermé à toute circulation routière et piétonne. Ces fermetures de rues représentent des dépenses de près de 100 000$ pour le CO, en plus des frais assumés par la ville de Montréal.

- ✓ Affichage

L'ITU a établi une signature visuelle spécifique pour toutes ses compétitions internationales, et particulièrement, les huit épreuves de la Série mondiale de triathlon. L'objectif étant d'obtenir une image de marque propre à l'ITU, le fil d'arrivée (100 mètres) et l'arche d'arrivée doivent être en bleu et les écritures en blanc. Selon l'implication des partenaires, l'affichage doit être développé et produit à chaque année. De plus, un tapis bleu doit recouvrir différents emplacements sur le site de compétition. Du tapis supplémentaire devra être acheté pour l'édition 2019. Ces dépenses représentent un peu plus de 40 000$ dépendamment de la réutilisation et la récupération de matériel dont l'organisation pourra bénéficier.

Un nouveau site excitant !

Le Grand Quai du Port de Montréal

Dans une vision d'innovation et de croissance perpétuelle de l'expérience de sa communauté, l'organisation déménage son site principal de compétition pour les éditions 2019 et suivantes. Dorénavant, l'ITU Montréal sera présenté au Grand Quai du Port de Montréal (« Grand Quai ») situé aux abords du fleuve Saint-Laurent avec plus de 135 000 pieds carrés de superficie en location. Il s'agit de l'endroit parfait pour accueillir des événements corporatifs ou sportifs. De par son caractère unique, à la fois moderne et grandiose, le Grand Quai a su charmer l'organisation et saura charmer les participants de l'ITU Montréal par ses installations.

Le site de compétition se trouve sur un territoire fédéral, soit au Port de Montréal (« Grand Quai ») appartenant à l'Administration portuaire de Montréal (APM), une agence fédérale autonome créée en vertu de la *Loi maritime du Canada*.

L'emplacement choisi permettra d'avoir une partie des infrastructures à l'intérieur permettant ainsi à l'organisation d'être à l'abri des intempéries. L'accès au niveau 1 est facile et pratique pour les opérations englobant le triathlon. Tous les services seront réunis au même endroit ce qui permettra d'approvisionner efficacement les différents secteurs en nourriture, matériel et équipements de tout genre. De plus, le Grand Quai se veut un site fabuleux pour la diffusion télévisuelle grandement apprécié par l'ITU pour sa superficie. Son emplacement tout près du Vieux-Montréal ainsi que sa vue magnifique à flanc d'eau permet une prise de vue sur le fleuve Saint-Laurent qui servira de parcours de natation. L'organisation a accès à des espaces de stationnement à même le Grand Quai ce qui facilitera la logistique à plusieurs niveaux.

Tableau 6 - Plan préliminaire des installations

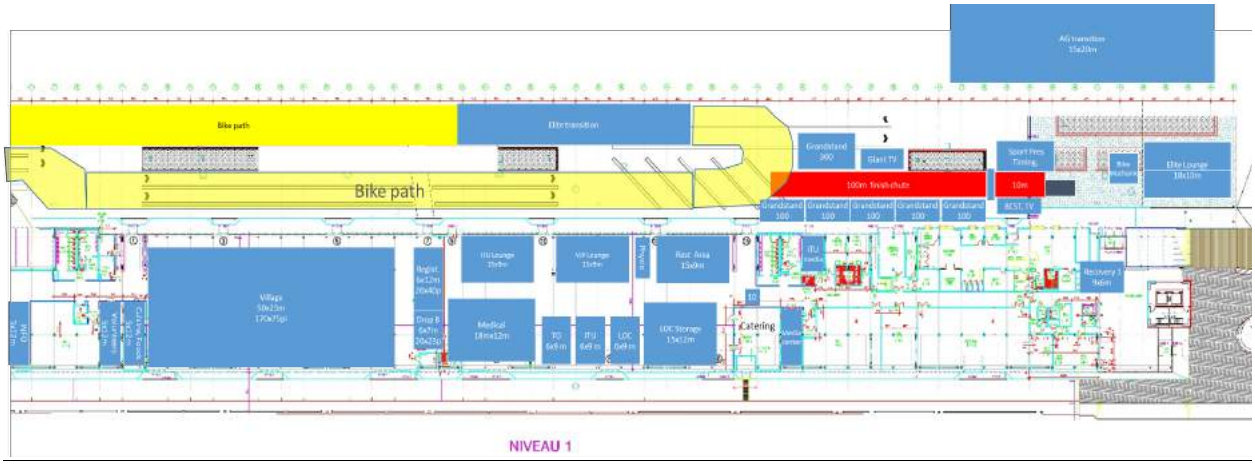

Le Parc Jean-Drapeau

Grande nouveauté cette année, l'ajout d'une étape de la Série mondiale de paratriathlon ITU (WPS) ! Cette compétition servira de qualifications directes pour les Jeux paralympiques de Tokyo en 2020.

Afin d'offrir un parcours sécuritaire et adapté pour cette première édition, le Parc Jean-Drapeau a été sélectionné pour présenter cette épreuve. La Coupe continentale CAMTRI y sera également présentée!

Le site de compétition et les parcours seront finalisés par l'organisation en collaboration avec l'ITU, Triathlon Canada et Triathlon Québec.

Tableau 7 : Aperçu des parcours WPS (préliminaire)

Parcours de natation – WPS – 750 m

Parcours de vélo – WPS – boucle de 4.1 km

Parcours de course à pied – WPS – 4.7 km

L'expérience, une priorité !

La première raison d'être du TIM est l'athlète. Il est le cœur de l'événement. Il s'agit donc d'un des objectifs du TIM que d'offrir une expérience-client unique. Le TIM a plusieurs types de clients, soit les participants, les officiels, la délégation internationale et la communauté. Au plan des participants, le TIM s'occupe d'offrir un service aux athlètes amateurs et aux athlètes élites.

Les athlètes élites

Il est de la responsabilité du TIM d'offrir l'hébergement pour un minimum de trois nuitées (330 nuitées) comprenant le petit-déjeuner à chaque athlète élite WTS, en plus du transport de/vers l'aéroport à l'hôtel officiel.

Comme les athlètes élites ont l'habitude d'arriver quelques jours avant leur course, le TIM doit également offrir aux athlètes des options de sites d'entraînement, tels que le circuit Gilles-Villeneuve, la piscine du Parc Jean-Drapeau ou encore la plage Jean Doré.

De plus, selon les exigences de la fédération internationale, un cadeau doit être remis à chacun des athlètes.

Ces exigences représentent des dépenses de près 100 000$.

Les athlètes amateurs

Les athlètes amateurs, dits « Groupe d'âge » dans le milieu du triathlon, constituent la plus grande clientèle du TIM. Ils seront près de 800 en 2019. Tout comme lors des années précédentes, le TIM fournit un dossard, des tattoos, un casque de bain, une médaille de participation, un lunch, un temps (puce de chronométrage), une photo officielle, un sac et un cadeau. Des options additionnelles sont offertes selon les forfaits d'inscription sélectionnés par les participants.

Les coûts de cette offre représentent près de 45 000$ et sont récupérés via les frais d'inscription.

Les officiels

Afin de tenir une compétition de niveau internationale (WTS, WPS et CAMTRI), l'ITU et Triathlon Canada évaluent que 50 officiels sont requis. Ces officiels offrent également leur temps pour assurer le bon déroulement de la compétition amateur. Cela permet à des officiels de tous les niveaux d'être exposés à une compétition internationale.

Selon les exigences de la fédération nationale, l'hébergement d'un certain nombre d'officiels doit être offert par le comité organisateur ainsi que les repas.

Un budget de près de 25 000$ est consacré aux officiels.

La fédération internationale

Dans le but d'offrir une uniformité de ses compétitions et de fournir un soutien technique à l'organisation, l'ITU déploie une partie de son équipe sur les lieux de compétition, tant pour la tenue de la WTS que de la WPS. L'ITU soutient également l'équipe, comme ils sont déjà présents.

L'organisation doit donc offrir l'hébergement, des salles de réunion, des moyens de communication locale, le petit-déjeuner et les repas sur le site de compétition. Ceci représente une dépense d'environ 40 000$.

Développer la marque ITU Montréal

Depuis les trois dernières années, l'ITU Montréal développe la marque de la fédération internationale de triathlon au Canada et dans le nord-est américain. Au départ plutôt inconnue, la marque de l'ITU a fait son chemin et grandit année après année et elle continue à bien s'implanter dans le paysage canadien.

Afin d'assurer le succès de l'événement, l'organisation va déployer un plan de communications. Ce dernier sera élaboré par une firme externe, soit *Marie-Annick L'Allier Relations Publiques*. Avec le support de cette entreprise, l'événement a obtenu 95 millions de MRP (Media Relations Points) en 2018.

Pour l'édition 2019, l'équipe des communications de l'organisation misera ses actions surtout sur la promotion de l'événement à travers le Canada et au Nord-est des Etats-Unis.

L'organisation assure que les communications seront disponibles dans les deux langues officielles du Canada. Également, les efforts nécessaires seront faits afin d'offrir la diffusion de la Série mondiale de triathlon dans les deux langues officielles.

Les dépenses reliées au Marketing et Communications de l'événement représentent une plus-value exponentielle pour le développement et la démocratisation de ce sport au Québec, au Canada et partout à travers le monde. Elles sont d'ailleurs notre véhicule de promotion de la mission du Triathlon.

En plus de l'aspect *relations publiques*, deux véhicules sont priorisés pour promouvoir l'événement et contribuer au développement du sport, soit la publicité et la diffusion. L'organisation a traditionnellement misé sur le marketing numérique pour promouvoir son événement. Cette année, l'organisation ajoute un budget pour de la publicité dans les médias traditionnels.

La compétition élite sera diffusée en direct sur les chaînes de télévision à travers le monde ayant des ententes de diffusion avec l'ITU, dont NBC, BBC et Fox Sports. Près de 35 millions de téléspectateurs et en ligne seront au rendez-vous par course. La liste des diffuseurs internationaux se trouve ici.

Au total, en excluant la production télévisuelle, un budget de près de 200 000$ est alloué au marketing et communications.

ITU Montréal pour toutes les bonnes raisons

1. Circuit exclusif couronnant le (la) Champion(ne) du monde de triathlon
2. Encourage le développement du sport du triathlon à tous les niveaux, l'adoption de saines habitudes de vie et la conciliation travail-famille
    a. Athlètes (futurs et actuels)
    b. Entraîneurs
    c. Officiels
    d. Directeurs de course
3. Expose Montréal, la province et le pays sur la scène internationale
    a. Diffusion en direct de l'événement sur 5 continents devant plus de 37 millions de téléspectateurs et en ligne
    b. Contribue à la renommée de Montréal à titre de ville sportive
4. Génère des retombées économiques importantes (près de 10 millions)
5. S'inscrit dans la stratégie d'accueil d'événements internationaux et de développement de Triathlon Canada et Triathlon Québec

Section V : Un projet structuré

Un événement de cette envergure requiert une gestion de projet serrée. En plus des échéanciers généraux, l'organisation doit s'assurer de rencontrer de remettre les documents et éléments du tableau 5 à l'ITU.

Tableau 8 : Échéancier de livrables ITU

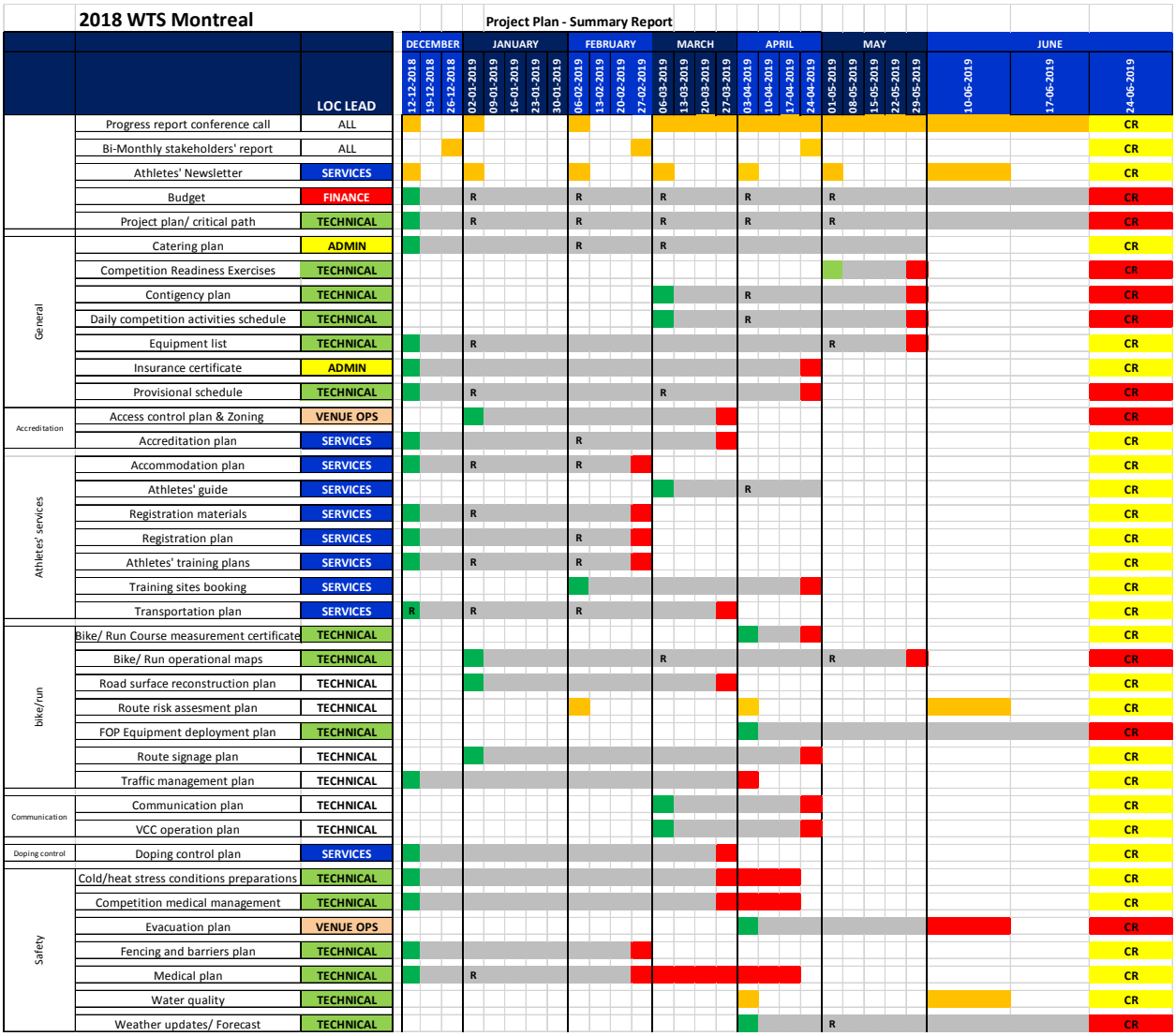

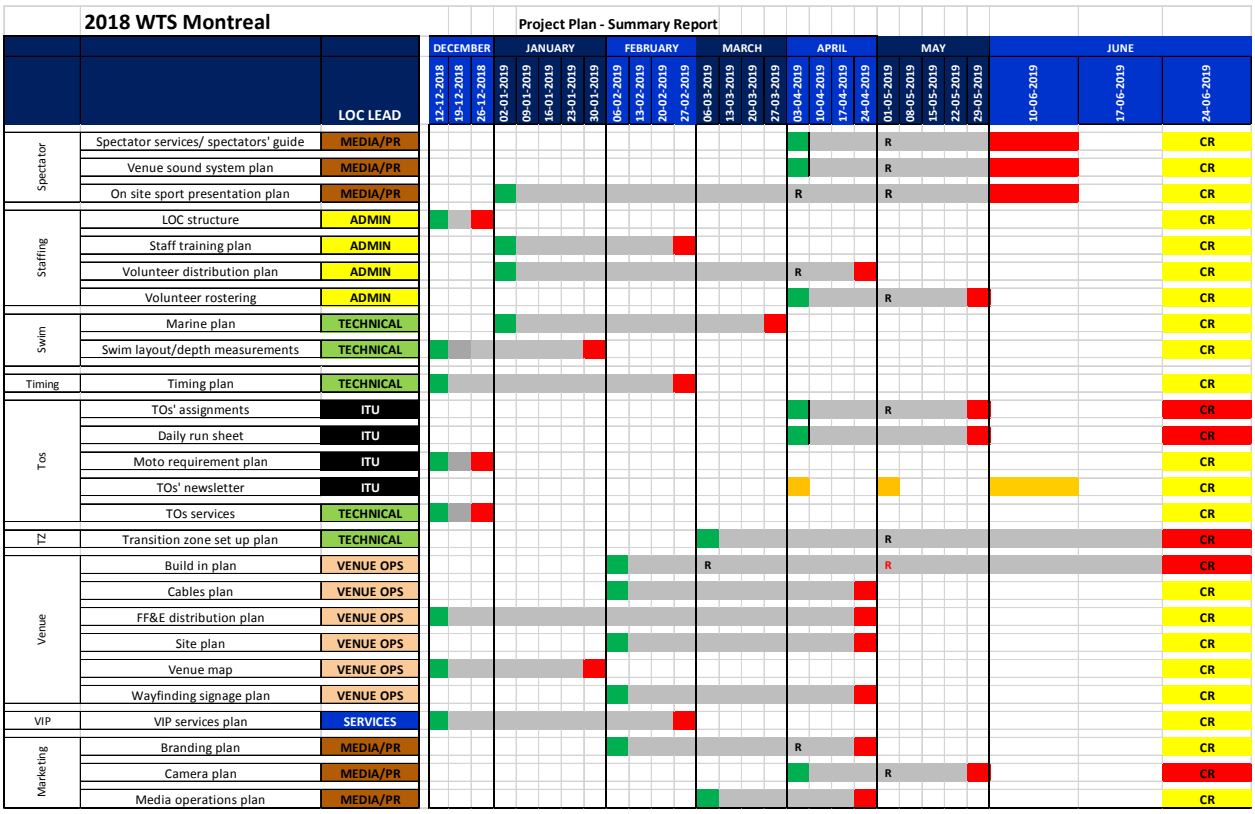
2018 WTS Montreal
Project Plan - Summary Report
DECEMBER
JANUARY
FEBRUARY
MARCH
APRIL
MAY
JUNE
12-12-2018
19-12-2018
26-12-2018
02-01-2019
09-01-2019
16-01-2019
23-01-2019
30-01-2019
06-02-2019
13-02-2019
20-02-2019
27-02-2019
06-03-2019
13-03-2019
20-03-2019
27-03-2019
03-04-2019
10-04-2019
17-04-2019
24-04-2019
01-05-2019
08-05-2019
15-05-2019
22-05-2019
29-05-2019
10-06-2019
17-06-2019
24-06-2019
LOC LEAD
Spectator
Spectator services/ spectators' guide
MEDIA/PR
Venue sound system plan
MEDIA/PR
On site sport presentation plan
MEDIA/PR
Staffing
LOC structure
ADMIN
Staff training plan
ADMIN
Volunteer distribution plan
ADMIN
Volunteer rostering
ADMIN
Swim
Marine plan
TECHNICAL
Swim layout/depth measurements
TECHNICAL
Timing
Timing plan
TECHNICAL
Tos
TOs' assignments
ITU
Daily run sheet
ITU
Moto requirement plan
ITU
TOs' newsletter
ITU
TOs services
TECHNICAL
TZ
Transition zone set up plan
TECHNICAL
Venue
Build in plan
VENUE OPS
Cables plan
VENUE OPS
FF&E distribution plan
VENUE OPS
Site plan
VENUE OPS
Venue map
VENUE OPS
Wayfinding signage plan
VENUE OPS
VIP
VIP services plan
SERVICES
Marketing
Branding plan
MEDIA/PR
Camera plan
MEDIA/PR
Media operations plan
MEDIA/PR
R
CR

Section VI : Un cadre financier équilibré

L'ITU Montréal englobe des compétitions de niveau élite et amateur, toutefois, son mandat premier est de tenir une compétition internationale des Séries mondiales de triathlon ITU. Afin de maximiser les installations et de poursuivre sa mission, l'organisation ajoute des épreuves amateurs. Le budget total prévu pour l'événement, incluant les biens et services, s'élève à **3 651 765$**.

Tableau 9 - Budget associé à la tenue de la Série mondiale de triathlon ITU (portion élite)

Revenus		
Inscription - CAMTRI		15 000$
Commandites		
	En argent	210 000$
	En biens et services	525 000$
Fonds publics		
	Gouvernement du Canada – Sport Canada	200 000$
	Gouvernement du Canada – DEC	350 000$
	Gouvernement du Québec – MEES	750 000$
	Gouvernement du Québec – Secrétariat à la région métropolitaine	350 000$
	Gouvernement du Québec – Tourisme Québec	200 000$
	Ville de Montréal	700 000$
Partenariat		
	Tourisme Montréal	50 000$
Opérations		
	Hébergement	25 364$
	Billetterie	10 000$
	Diffusion	1 000$
	Total des revenus	3 338 364$

Dépenses		
Événement		
	Frais de sanction	211 950$
	Bourses	292 600$
	Site de compétition	175 125$
	Sécurité	24 480$
	Production télévisuelle	431 430$
	Assurance	6 000$
	Antidopage	24 840$
	Chronométrage	13 700$
	Médical	35 000$
	Biens et services	525 000$
	Autres	8 650$
Équipement et matériel		242 899$
Marketing et Communications		
	Promotion	93 887$
	Relations avec la communauté	8 356$
	Relations publiques	40 000$
	Autres	1 000$
Services-clients		
	Hébergement	95 070$
	Protocole	11 800$
	Autres	6 300$
Bénévoles		58 786$
Nourriture et boissons		1000$
Ventes		7 150$
Administration		650 178$
Legs		120 000$
Contingence (10% du budget opérationnel total)		390 780$
	Total des dépenses	3 475 981$

Tableau 10 – Sous-budget associé à la tenue de l'ITU Montréal (portion amateur)

Revenus		
Inscription – Amateur et Défi BDC		229 321$
Commandites		
	En argent	n/a
	En biens et services	n/a
Fonds publics		
	Gouvernement du Canada – Sport Canada	n/a
	Gouvernement du Canada – DEC	n/a
	Gouvernement du Québec – MEES	n/a
	Gouvernement du Québec – Secrétariat à la région métropolitaine	n/a
	Gouvernement du Québec – Tourisme Québec	n/a
	Ville de Montréal	n/a
Partenariat		
	Tourisme Montréal	n/a
Opérations		
	Village du triathlon	20 000$
	Objets promotionnels	4 080$
	Loyer	4 500$
	Nourriture et boissons	1 000$
	Autres	6 500$
	Total des revenus	265 401$

Dépenses		
Événement		
	Frais de sanction	n/a
	Bourses	n/a
	Site de compétition	n/a
	Sécurité	n/a
	Production télévisuelle	n/a
	Assurance	n/a
	Nettoyage	n/a
Équipement et matériel		31 005$
Marketing et Communications		
	Promotion	55 000$
	Relations avec la communauté	n/a
	Relations publiques	3 000$
	Autres	4 823$
Services-clients		
	Cadeaux	29 886$
	Activités	11 690$
	Autres	6 000$
Bénévoles		n/a
Nourriture et boissons		32 380$
Ventes		n/a
Administration		2 000$
Legs		n/a
Contingence		n/a
	Total des dépenses	175 784$

Notes :
(1) Les fonds publics ont été inclus du côté du budget « Élite » tout comme les revenus liés aux commandites et partenariat privé étant donné que les revenus provenant de ses sources sont accordées principalement pour la tenue de la portion « Élite » de l'Événement.
(2) La contingence incluse dans la portion « Élite » comprend la contingence pour tout l'ITU Montréal, élite et amateur.
(3) Lorsqu'inscrit « n/a », cela indique que la majorité du budget de ce poste est allouée à l'autre portion de l'événement, élite ou amateur.

Annexes

Annexe I – Lettres de soutien

Dear Patrice and the WTS Montreal Team,

Triathlon Canada's High Performance plan prioritizes athletes racing at the appropriate level and the continued progression towards Olympic/Paralympic podiums in 2020/2024. It is critical that our domestic events reflect this plan as it is the only way to ensure significant Canadian and international representation. Additionally, events must reflect the realities of the ITU qualification systems, long term athlete development and accessibility.

Montreal will be the first event in the Paralympic qualifying period. Every eligible paratriathlete will be in attendance. It can confidently be predicted that a WPS Montreal event will have a maximum field size.

This can also be predicted for a CAMTRI event that is scheduled alongside the WTS. Due to the limitations of the ITU Olympic qualification criteria, National Federations have realized that ITU World Ranking is the only way to ensure athletes can start in the Olympic qualifying events (Worlds Cups and WTS). The only way to achieve this, if athletes are not ranked high enough, is to earn those points at the Continental Cup level. We have seen Continental Cups with upwards of 122 men on waitlists late in 2018. This reality will only intensify in 2019. It would be prudent for WTS Montreal to not only recognize, but actualize, this opportunity.

Triathlon Canada along with our North American counterparts see significant opportunity in a WPS and CAMTRI event alongside WTS Montreal. The WTS limits athletes with quotas and there are other opportunities for athletes to gain Olympic qualification points. It is of note that the WTS Montreal in 2018 had the lowest start list numbers of all WTS's in 2018. However, for the paratriathletes and lower ranked athletes, WPS and a CAMTRI event would be the only opportunity to either qualify for the Paralympics or increase their ranking. This ensures robust fields for both those events.

Triathlon Canada strongly recommends that WTS Montreal host the WPS and CAMTRI events alongside the planned WTS event to ensure our shared goals. Further, within the parameters of the published selection criteria, Triathlon Canada is committed to fielding a strong elite team should both events be hosted in 2019.

Sincerely,

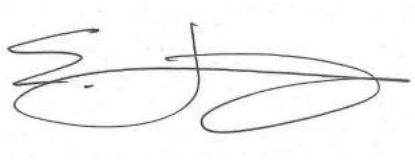

Eugene Liang

High Performance Director, Triathlon Canada

USA TRIATHLON
National Office Headquarters
5825 Delmonico Dr. Ste. 200
Colorado Springs, CO 80919-2401
phone 719. 597. 9090
fax 719. 597. 2121
www.usatriathlon.org

November 16, 2018

To whom it may concern,

USA Triathlon would like to provide our support for the ITU Montreal WTS to include a CAMTRI Continental Cup (CC) as well as a World Paratriathlon Series (WPS) race in 2019 and beyond.

IUSA Triathlon would expect to fill max quota placements for these races, resulting in 10 athletes for the WTS, 10 athletes for the CC, and approximately 15 athletes for the WPS. We would expect to also have several athletes on the waitlists too.

From a CC standpoint, having the opportunity for developing athletes to race close to home against top competition is a major part of why we would bring a full contingent of athletes. The more these developing athletes can gain race experience and at a top notch run event, like ITU Montreal, the better.

From a WPS standpoint, in 2019, this event would be the first major points race during the critical Tokyo Paralympic Qualification period and we would want our top athletes to maximize this opportunity as close to home as possible.

These events would bring athletes from all over the world; and in most cases the top athletes in our sport, to Montreal for this exciting weekend of racing. It will highly likely draw full start lists for each of these races being it has critical season implications. USA Triathlon has a full pipeline of athlete's eager to get to Montreal as a stop on any of these ITU event circuits.

We really hope you consider offering these additional events during the ITU Montreal WTS weekend. If you have any additional questions from a USA Triathlon standpoint, please do not hesitate to reach out. I can be reached at John.Farra@usatriathlon.org or +1-719-744-2842.

Sincerely,

John Farra
High Performance General Manager
USA Triathlon

MEMBER

Annexe II – Lettre – Obtention des droits

LETTRE D'ENTENTE

entre

Événement TRICON Inc.
4000 rue St-Ambroise, bur.190
Montréal (Québec) H4C 2C7
(ci-après l'« Entreprise »)

-et-

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
4000 rue St-Ambroise, bur. 190
Montréal (Québec) H4C 2C7
(ci-après « TIM »)

Cette lettre énonce les termes de l'entente intervenue entre l'Entreprise et TIM concernant l'utilisation de la licence d'organisation d'une étape de la Série mondiale de triathlon ITU (ci-après « l'Événement ») et de la tenue de l'Événement.

CONSIDÉRANT que l'Entreprise est détentrice d'une licence d'exploitation d'une épreuve sur le circuit des Séries Mondiales de Triathlon ITU à Montréal et ce jusqu'au 30 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que TIM souhaite bénéficier de ladite licence dans le cadre de l'organisation d'événements de triathlon ;

Les Parties conviennent des points suivants:

1. L'Entreprise et TIM s'engagent à signer une entente d'une durée de trois (3) ans débutant à la signature des présentes et se terminant le 30 septembre 2019.

2. TIM s'engage à:

   a. tenir et organiser l'Événement à Montréal pour chacune des années de la présente Entente et en conformité avec la licence d'exploitation appartenant à l'*International Triathlon Union* et dont bénéficie l'Entreprise.
   b. respecter toutes les normes et obligations prévues au cahier de charge de l'*International Triathlon Union*.
   c. Conserver les revenus liés aux opérations de l'événement, incluant les contributions gouvernementales ainsi que les revenus d'inscription.
   d. payer les frais de licence à l'Entreprise pour un montant qui sera mutuellement convenu entre les Parties.

3. L'Entreprise s'engage à :

a. louer la licence d'organisation d'une étape des Séries mondiales de triathlon ITU à TIM pour la durée de la présente Entente, avec tous les droits qui y sont associés.
b. Fournir un soutien financier au TIM, au besoin.

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Par:

Nom: Jo-Annie Charbonneau
Titre: Directrice-générale adjointe

Date: 11/04/2017

ÉVÉNEMENT TRICON INC

Par:

Nom: Patrice Brunet
Titre: Président et directeur général

Date: Avril 2017

Annexe III - Cahiers de charges et règlements

Exigences de l'ITU

- Manuel de l'organisateur d'événements
- Cahier de charges du comité organisateur
- Normes de visibilité et de marque
- Règles de compétition
- Normes – Série mondiale de paratriathlon ITU (WPS)

Exigences de Triathlon Canada

- Normes d'accueil d'événements internationaux

Exigences de Triathlon Québec

- Document de partenariat

Annexe IV – Études réalisées

- Étude d'impact économique – Résultats 2016
- Étude d'impact économique – Résultats 2017
- Étude d'impact économique – Résultats 2018
- Étude d'impact économique – Projections 2019
- Étude d'achalandage et de provenance 2018

Annexe V – Plan de legs

Le plan de legs est en cours de rédaction en collaboration avec le comité Legs de l'organisation.

ANNEXE 7

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A – Conditions générales

1. L'Organisme doit tenir son Événement dans le respect du Cahier des charges qu'il produit en collaboration avec la Division des événements publics de la Ville de Montréal pour circonscrire l'utilisation du domaine public;

2. L'Organisme doit veiller à ce que l'aménagement du site de même que sa remise en état après la tenue de l'Événement respecte toutes les modalités d'occupation et exigences qui lui sont communiquées par la Ville, et ce, sans endommager le mobilier urbain ou porter atteinte à l'intégrité des lieux étant entendu que le site doit être remis dans son état initial;

3. L'Organisme doit adapter le site afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

4. L'Organisme doit exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

5. L'Organisme doit permettre au Responsable de visiter le site, en tout temps. À cet effet, l'Organisme doit s'assurer que tous les fournisseurs retenus doivent, tant pour eux-mêmes que pour leurs sous-entrepreneurs, lui en faciliter l'accès pendant les heures normales de travail;

6. L'Organisme doit mettre en place les Installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans la journée suivant la fin de l'Événement;

7. L'Organisme doit respecter la réglementation, fournir et installer, lorsque nécessaire, la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière (RLRQ c. C-24.2), par exemple en vue d'interdire le stationnement lors de la tenue de son Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement »). Assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

8. L'Organisme doit soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

9. L'Organisme doit accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résidents, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

10. L’Organisme doit se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l’Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

11. L’Organisme doit respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable.

B – Cahier des charges en date du 5 mars 2019

TRIATHLON ITU
SÉRIE MONDIALE
MONTRÉAL

ITU

Cahier de charge – Triathlon International de Montréal (TIM) Édition 2019

Version 5
à jour au mardi, 5 mars 2019

Table des matières

I. **Présentation de la Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2019 (TIM)** 3

- La Série mondiale triathlon ITU de Montréal (WTS) en résumé
- Profile des athlètes participants
- Types d'épreuves pour les amateurs
- Types d'épreuves pour les élites

II. **Horaire des activités et entraînements au centre-ville** 5

- Jeudi 27 juin 2019
- Vendredi 28 juin 2019 – Entraînement de natation et de vélo pour les élites de la WTS

III. **Horaire des compétitions** 7

IV. **Les parcours** 8

- Samedi 29 juin 2019 : natation
- Samedi 29 juin 2019 : vélo
- Samedi 29 juin 2019 : course à pied

V. **Plan parcours rues fermées et rues à circulation locale** 13

VI. **Fermeture du parcours : samedi 29 juin 2019** 14

- Fournisseur de services
- Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM) - PARCOURS
- Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM) – rues HORS-PARCOURS

VII. **Service de police de la ville de Montréal (SPVM)** 17

- Besoin en service d'ordre
- Assistance policière souhaitée aux intersections suivantes
- Section de l'application de la règlementation du stationnement (SARS) du SPVM
- Zone de remorquage : arrondissement Ville-Marie

VIII. **Société de transport de Montréal (STM)** 19

IX. **Service des incendies de Montréal (SIM)** 20

Portes d’urgence dans le Vieux-Montréal et le Quartier international

X. **Médical & Urgences Santé** 21

XI. **Service des travaux publics de la Ville de Montréal** 22

Nettoyage des parcours de vélo et de course
Prêt de barricades pour fermeture de rues
Ramassage des ordures et du recyclage
Prêt de cônes orange
Prêt de tentes 10 x 10 + poids
Prêt de tables et chaise
PERMIS : arrondissement Ville-Marie
Vérification et réfection de la chaussée

XII. **Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social** 24

Bixi
Calèche

XIII. **Informations générales** 25

Présentation de la Série mondiale de triathlon ITU de Montréal 2019 (TIM)

Montréal sera l'une des sept (7) villes hôtes des Séries mondiales de triathlon (WTS) de la fédération internationale de triathlon (ITU). L'étape montréalaise, organisée par le Triathlon Internationale de Montréal (TIM), aura lieu le 29 juin 2019 au Grand Quai du Port de Montréal.

Tout comme les éditions précédentes, le Triathlon ITU de Montréal aura un volet amateur (participatif) et un volet élite. Le volet élite accueillera les meilleurs triathloniens à travers le monde, soit les 55 meilleurs hommes et les 55 meilleures femmes. Les meilleurs athlètes des Amériques seront aussi de retour pour une épreuve CAMTRI. Le volet amateur vise, quant à lui, à attirer plus de 1 000 athlètes amateurs à compléter un triathlon sur le parcours pittoresque qu'est le Vieux-Montréal et le Quartier international.

Avec la venue de cette étape importante de triathlon à Montréal, le TIM vise à exposer la population à un sport complet s'inscrivant parfaitement bien dans un mode de vie sain et actif.

De plus en nouveauté cette année, Montréal sera l'hôte d'une première Série mondiale de paratriathlon (WPS). La métropole et l'une des trois villes hôtes des Séries mondiales pour la saison 2019. Cette compétition paralympique aura lieu au bassin olympique et sur le Circuit Gille-Villeneuve de l'Île Notre-Dame du Parc Jean-Drapeau.

Dans cette organisation nous profitons de l'appui de la Ville de Montréal, de la Société du Vieux-Port de Montréal, de Parc Canada, du Port de Montréal, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que de Triathlon Canada et de Triathlon Québec.

La Série mondiale triathlon ITU de Montréal (WTS) en résumé

QUOI

- ✓ La compétition principale est la Série mondiale triathlon ITU de Montréal, une course de Triathlon **sprint** pour les meilleurs triathlètes au monde (élites WTS) ainsi que les meilleurs triathlètes des Amériques (CAMTRI).
- ✓ Il y aura aussi des courses pour les catégories amateurs sur les distances **sprint, standard**.
- ✓ **Télédiffusion des épreuves élites WTS :** En direct sur les 5 continents devant plus de 20 millions de téléspectateurs et en différé la même journée sur RDS.

QUI

- ✓ Au total, **1 000 athlètes** des différents groupes d'âge sont attendus, dont **55** athlètes de l'élite masculine, **55** athlètes de l'élite féminine mondiale et plus de **70** paratriathlètes qui tenterons de se qualifier pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020.
- ✓ Nous attendons des athlètes de plus de **35** pays pour les épreuves amateurs et élites.
- ✓ Les courses s'effectueront sur un parcours **en boucle** qui offrira plusieurs occasions aux spectateurs d'observer les athlètes gratuitement tout au long de leur trajet.

QUAND et OÙ (Élites et amateurs)

- ✓ **Entraînement (élite WPS) :** le jeudi 27 juin 2019 (bassin d'aviron et circuit Gilles Villeneuve du Parc Jean-Drapeau)
- ✓ **Entraînement (élite WTS) :** le vendredi 28 juin 2019 (bassin Alexandra du Port de Montréal et rues du Vieux-Montréal et du Quartier international)
- ✓ **Compétition (élite WPS) :** le vendredi 28 juin 2019 (bassin d'aviron et circuit Gilles Villeneuve du Parc Jean-Drapeau)
- ✓ **Compétitions (élite WTS, CAMTRI et amateur) :** le samedi 29 juin 201 (bassin Alexandra du Port de Montréal et rues du Vieux-Montréal et du Quartier international)

Profile des athlètes participants

- ✓ **Amateurs :** Les athlètes des amateurs sont des athlètes âgés de 16 ans à + de 70 ans.
- ✓ **Élites :** Les athlètes élites font partie des 100 meilleurs athlètes au monde et certains participants sont médaillés olympiques ou champions du monde. Ils sont la crème de la crème de leur sport et continuent en 2019 leur cycle de préparation olympique en vue des Jeux de Tokyo 2020.

Types d'épreuves pour les amateurs

- ✓ **Triathlon sprint :** 750 m natation, 20 km vélo, 5 km course à pied
- ✓ **Triathlon standard :** 1 500 m natation, 40 km vélo, 10 km course à pied

Types d'épreuves pour les élites

- ✓ **Sprint :** 750 m natation, 20 km vélo, 5 km course à pied

Horaire des activités et entraînements au centre-ville

Jeudi 27 juin 2019

DÉBUT	FIN	ACTIVITÉ
10 :30	11 :30	Conférence de presse (Hôtel Alt Montréal)

Vendredi 28 juin 2019 – Entraînement de natation et de vélo pour les élites de la WTS

DÉBUT	FIN	ENTRAÎNEMENTS
13 :00	13 :30	Reconnaissance parcours de natation élite (Bassin Alexandra et Chenal maritime)
13 :30	14 :30	Reconnaissance parcours de natation groupe d'âge et CAMTRI (Bassin Alexandra et Chenal maritime)
13 :45	14 :30	Reconnaissance parcours de vélo élite (2 tours)

Note (reconnaissance natation) : L'horaire mentionné plus haut reste à confirmer.

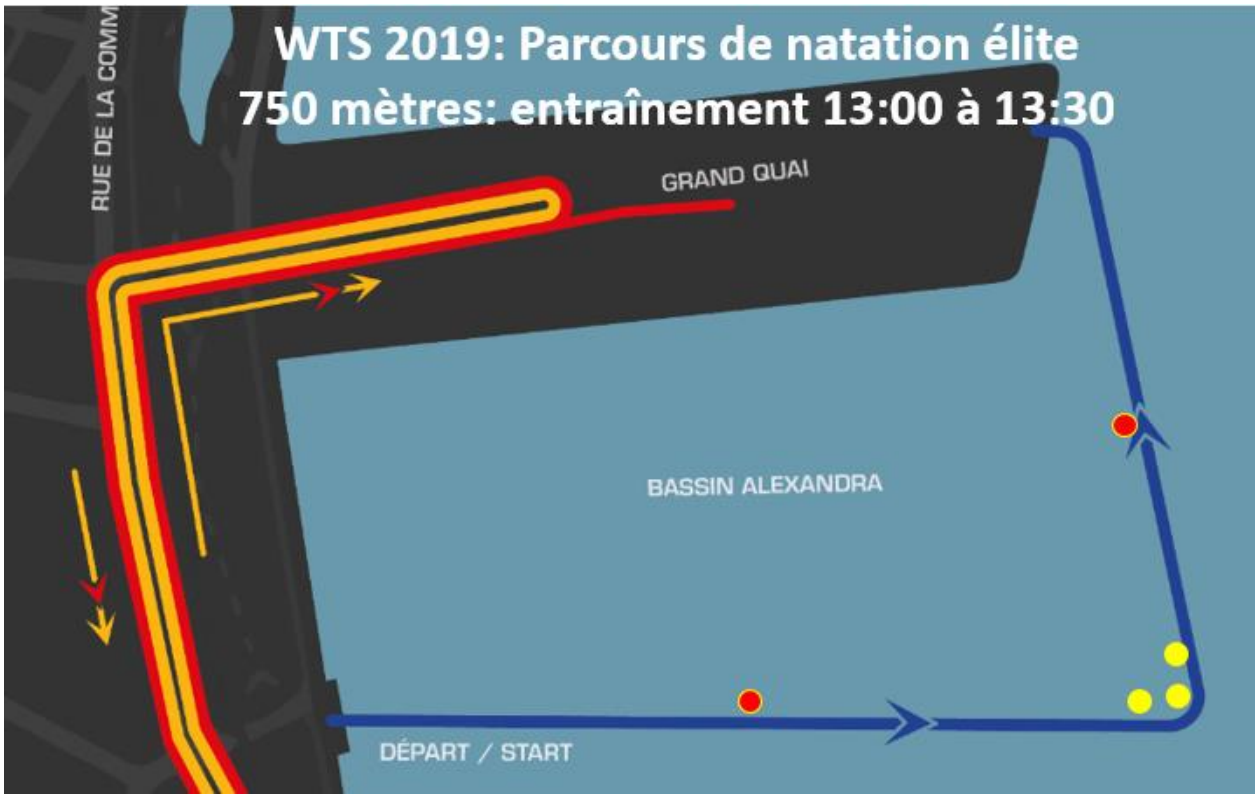

Note (reconnaissance vélo) : Pour le parcours de vélo, aucune fermeture de rues ne sera nécessaire. Le SPVM offrira une escorte aux athlètes. La reconnaissance se ferait en respectant la signalisation routière et/ou les consignes de l'escorte policière. En 2019, il est demandé par l'ITU de procéder comme en 2018 soit de suivre la direction du parcours même si ceci impose de rouler en sens inverse sur certaines artères, il est aussi demandé d'effectuer deux tours du parcours.

Trajet proposé **(en attente d'une réponse du SPVM)**

- Départ transition du Quai Alexandra
- Direction Ouest rue de la Commune O.
- Nord rue McGill
- Nord rue du Square-Victoria
- Ouest Avenue Viger O.
- Nord Côte du Beaver Hall
- Ouest rue Belmont
- Sud Boulevard Robert-Bourassa (section est)
- Est rue de la Gauchetière O.
- Sud Côte du Beaver Hall
- Sud rue du Square-Victoria
- Ouest rue Saint-Maurice
- Sud rue de Longueuil
- Est rue Saint-Paul O.
- Sud rue McGill
- Est rue de la Commune O.
- Sud Quai Alexandra
- Demi-tour dans la transition et départ pour le 2e tour

Horaire des compétitions

Note : L'horaire final des départs sera disponible le ***lundi 24 juin 2019*** le lendemain de la clôture des inscriptions. Après cette date, un horaire détaillé des vagues de départ sera soumis à Luc DRAGON, de la Ville de Montréal pour distribution à tous les intervenants concernés.

Samedi 29 juin 2019		
Lieu	**Bassin Alexandra / Chenal maritime / Quai Alexandra / Écluse du Canal-de-Lachine / rues du Vieux-Montréal et du Quartier international**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
07 :00	08 :15	Élites : Triathlon sprint – CAMTRI femmes
07 :45	09 :00	Élites : Triathlon sprint – CAMTRI hommes
09 :00	12 :50	Amateurs : Triathlon standard – hommes 39-
09 :03	12 :53	Amateurs : Triathlon standard – hommes 40+
10 :10	13 :40	Amateurs : Triathlon standard – femmes
11 :20	12 :57	Amateurs : Triathlon sprint – Défi Douglas
11 :50	13 :38	Amateurs : Triathlon sprint sans sillonage – hommes
12 :20	14 :00	Amateurs : Triathlon sprint sans sillonage – femmes
Lieu	**Bassin Alexandra / Chenal maritime / Quai Alexandra / rues du Vieux-Montréal et du Quartier international**	
DÉBUT	**FIN**	**ACTIVITÉ**
14 :36	**15 :45**	**Série mondiale de Triathlon: Triathlon sprint - femmes**
15 :50	16 :00	Cérémonies des médailles
16 :36	**17 :40**	**Série mondiale de Triathlon: Triathlon sprint - hommes**
17 :45	17 :50	Cérémonies des médailles

Les parcours

Samedi 29 juin 2019 : natation

NATATION			
ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOURS	QUAND
Sprint (CAMTRI)	750 m	1	**Femmes :** 07:00 à 07:15 **Hommes :** 07:45 à 08:00
Standard (Amateurs)	1 500 m	2	**Hommes/femmes :** 9:00 à 11:00
Sprint (Amateurs)	750 m	1	**Hommes/femmes :** 11:20 à 12:45

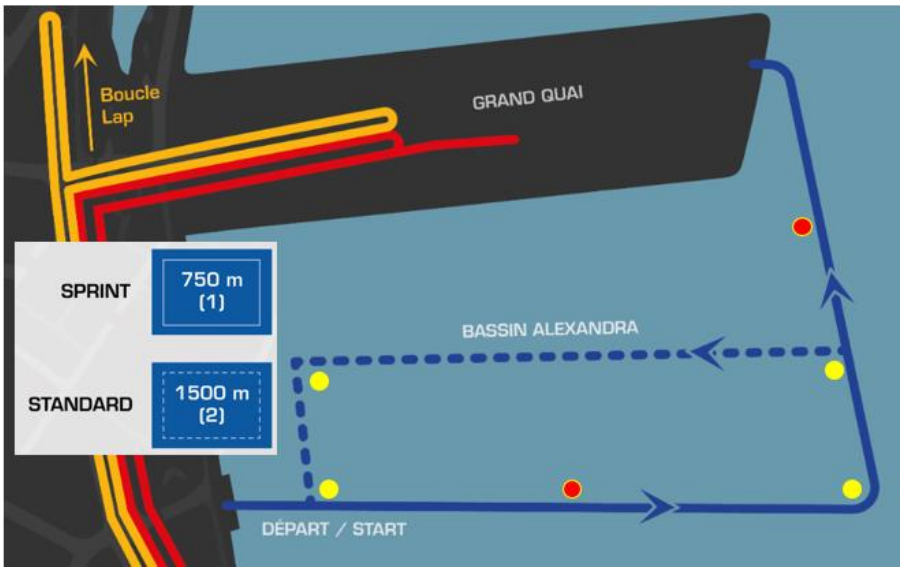

NATATION			
ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOURS	QUAND
Élite (WTS)	750 m	1	**Femmes :** 14:36 à 14:46 **Hommes :** 16:36 à 16:46

Samedi 29 juin 2019 : vélo

VÉLO			
ÉPREUVES	**DISTANCE**	**NOMBRE DE TOURS**	**QUAND**
Sprint (CAMTRI)	20 km	5	**Femmes :** 07:15 à 08:00 **Hommes :** 08:00 à 08:45
Standard (Amateurs)	40 km	10	**Hommes/femmes :** 9:20 à 12:45
Sprint (Amateurs)	20 km	5	**Hommes/femmes :** 11:20 à 12:45

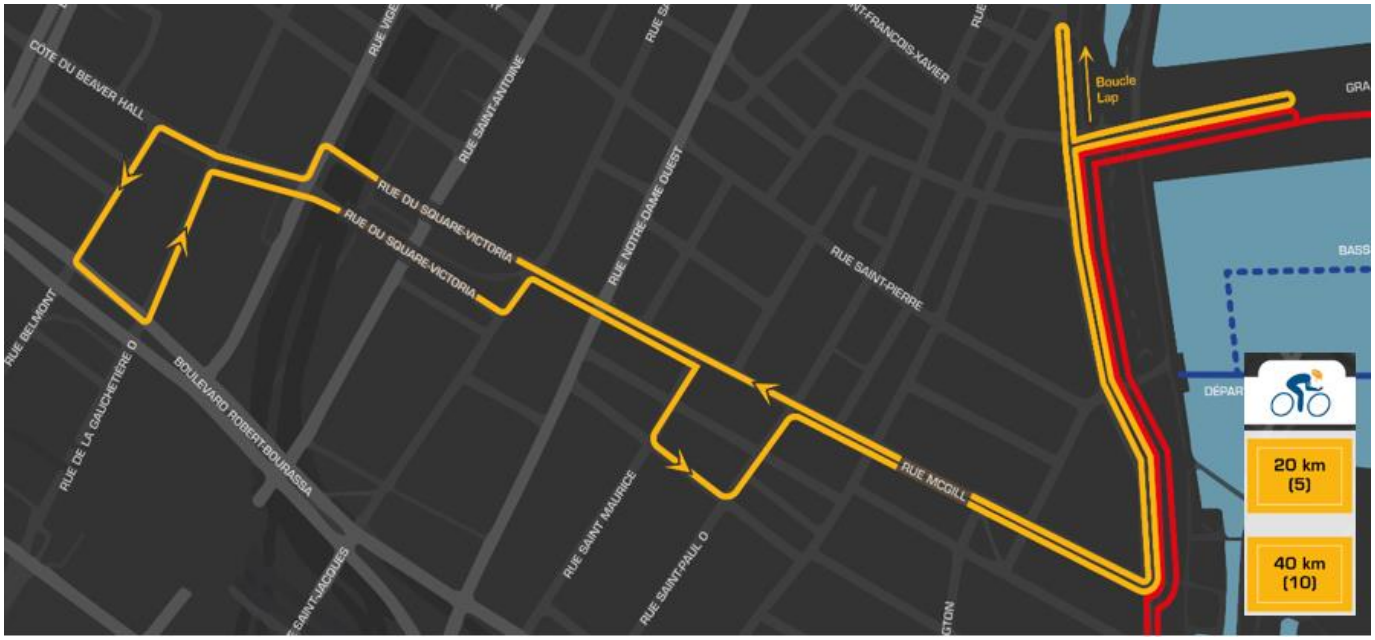

Note : Pour toutes les épreuves amateurs, les participants ne repassent pas dans la transition située sur le Grand Quai entre chacun des tours. Ils y reviennent seulement au dernier tour.

- **Départ :** Transition du Grand Quai
- **Aller :**
  - Rue de la Commune O. direction est
  - Demi-tour vers l'ouest avant la rue Place Royale
  - Rue de la Commune O. direction ouest
  - Rue McGill direction nord
  - Rue du Square-Victoria direction nord
  - Avenue Viger O. direction ouest
  - Côte du Beaver Hall direction nord
  - Rue Belmont direction ouest
  - Boulevard Robert-Bourassa direction sud
  - Rue de la Gauchetière direction est
- **Retour**
  - Côte du Beaver Hall direction sud
  - Rue du Square-Victoria direction sud
  - Rue Saint-Jacques direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue Saint-Maurice direction ouest
  - Rue de Longueuil direction sud
  - Rue Saint-Paul O. direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue de la Commune O. direction est
  - Boucle : Demi-tour vers l'ouest avant la rue Place Royale
  - Tour final : retourne au Grand Quai
- **Arrivée :** Grand Quai du Port de Montréal

VÉLO			
ÉPREUVES	DISTANCE	NOMBRE DE TOURS	QUAND
Élite (WTS)	20 km	5	**Femmes :** 14 :46 à 15 :30 **Hommes :** 16 :46 à 17 :25

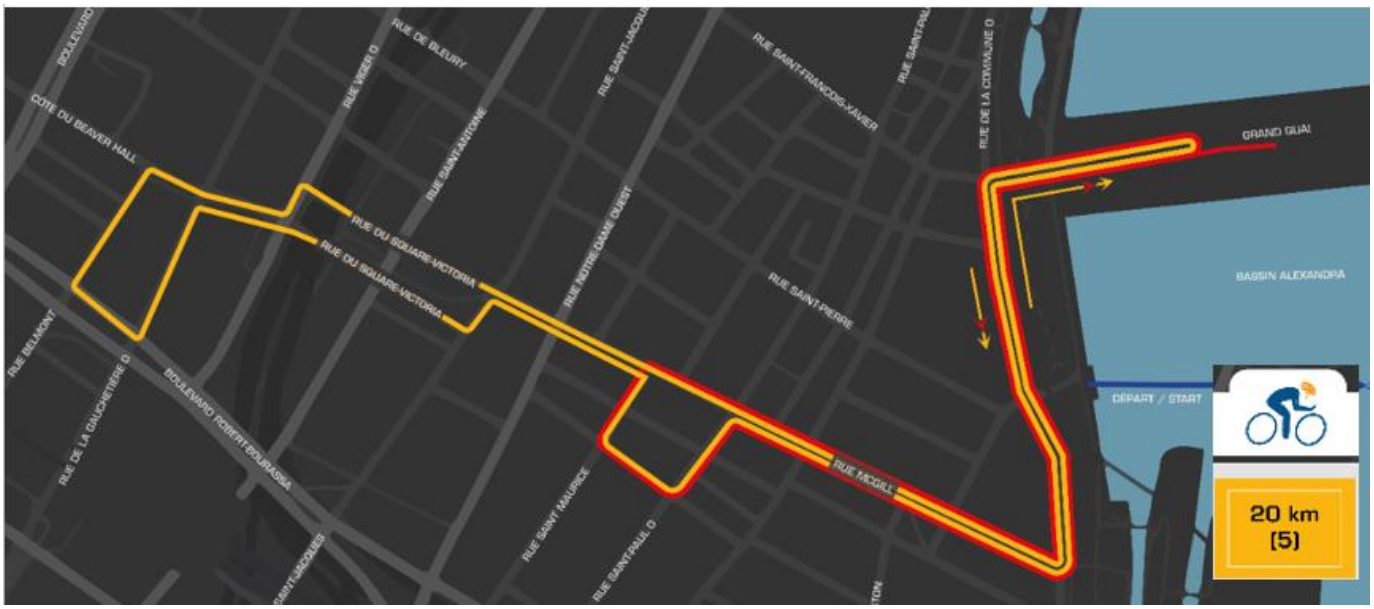

- **Départ :** Transition du Grand Quai du Port de Montréal
- **Aller :**
  - Rue de la Commune O. direction ouest
  - Rue McGill direction nord
  - Rue du Square-Victoria direction nord
  - Avenue Viger O. direction ouest
  - Côte du Beaver Hall direction nord
  - Rue Belmont direction ouest
  - Boulevard Robert-Bourassa direction sud
  - Rue de la Gauchetière O. direction est
- **Retour**
  - Côte du Beaver Hall direction sud
  - Rue du Square-Victoria direction sud
  - Rue Saint-Jacques direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue Saint-Maurice direction ouest
  - Rue Saint-Henri direction sud
  - Rue Saint-Paul O. direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue de la Commune O. direction est
  - Grand Quai direction sud
  - Boucle : Transition élite
- **Arrivée :** Grand Quai du Port de Montréal

Samedi 29 juin 2019 : course à pied

COURSE À PIED			
ÉPREUVES	**DISTANCE**	**NOMBRE DE TOURS**	**QUAND**
Sprint (CAMTRI)	5 km	2	**Femmes :** 08 :00 à 08 :15 **Hommes :** 08 :45 à 09 :00
Standard (Amateurs)	10 km	4	**Hommes/femmes :** 10 :22 à 14 :00
Sprint (Amateurs)	5 km	2	**Hommes/femmes :** 12 :15 à 14 :08

- **Départ :** Transition du Grand Quai
- **Aller :**
  - Rue de la Commune O. direction ouest
  - Au Pont Mill, emprunte la piste cyclable qui passe sous le Pont
  - Voie cyclable de la rue de la Commune O. direction ouest
  - À la troisième rampe, monte sur le terrain du Canal-de-Lachine
- **Retour**
  - Terrain du Canal-de-Lachine
  - Au Pont Mill, emprunte la piste cyclable qui passe sous le Pont
  - Rue de la Commune O., direction est (utilise la voie cyclable)
  - Boucle : Grand Quai du Port de Montréal
- **Arrivée :** Grand Quai du Port de Montréal

COURSE À PIED			
ÉPREUVES	**DISTANCE**	**NOMBRE DE TOURS**	**QUAND**
Élite (WTS)	5 km	2	**Femmes :** 15 :30 à 15 :45 **Hommes :** 17 :25 à 17 :40

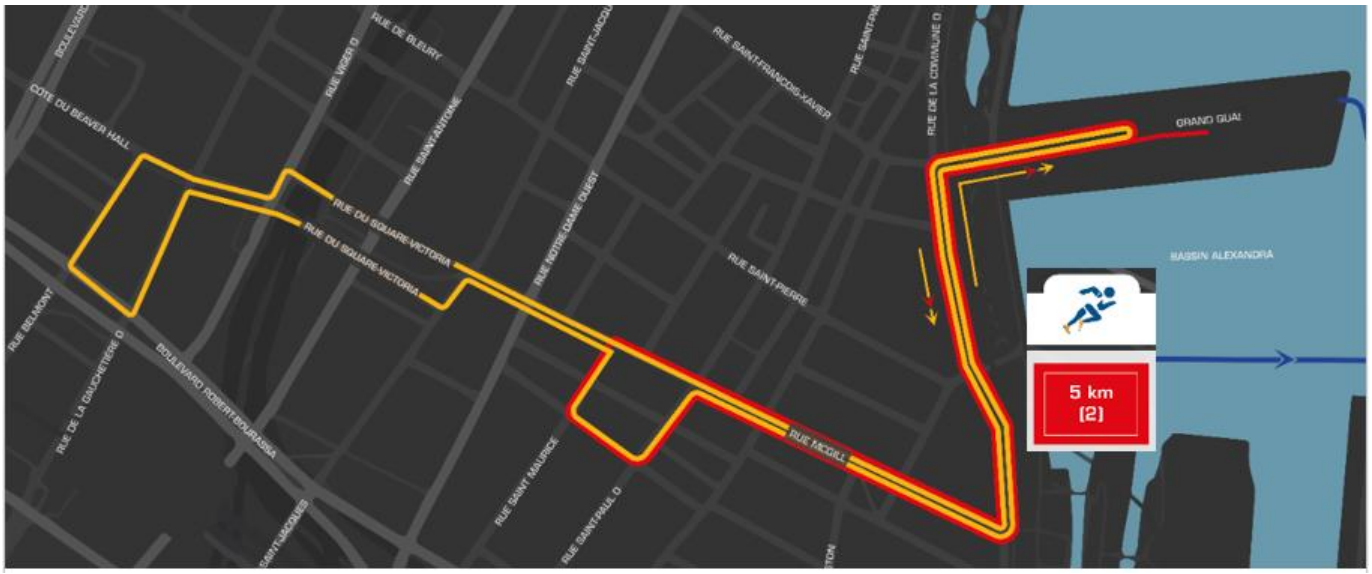

- **Départ :** Transition du Grand Quai du Port de Montréal
- **Aller :**
  - Rue de la Commune O. direction ouest
  - Rue McGill direction nord
- **Retour**
  - Rue Saint-Maurice direction ouest
  - Rue Saint-Henri direction sud
  - Rue Saint-Paul O. direction est
  - Rue McGill direction sud
  - Rue de la Commune O. direction est
  - Grand Quai direction sud
  - Boucle : Transition élite
- **Arrivée :** Grand Quai du Port de Montréal

Plan parcours rues fermées et rues à circulation locale

Les spectateurs et participants seront invités à utiliser le transport en commun et à circuler à pied dans le Vieux-Montréal et dans le Quartier international. Toutefois, afin d'accommoder les résidents et les commerçants de ces secteurs plusieurs rues deviendront à circulation locales.

Fermeture du parcours : samedi 29 juin 2019

Fournisseur de services

(Fournisseur signalisation) a été contractée par Triathlon International de Montréal pour établir le plan de signalisation et procéder au déploiement des fermetures de rues. Selon leurs recommandations, voici la liste des actions reliées à l'événement.

- Installation des avis 'Rue Fermé' le ***mercredi 19 juin 2019***, soit 10 jours avant l'événement
- Installation des panneaux défenses de stationner le ***vendredi 28 juin 2019*** avant ***10 :00***
- Défenses de stationner de minuit à ***19 :00*** le samedi ***29 juin 2019***
- Remorquage des voitures à partir de ***3 :00*** **(sans sirène telle que demandé par les opérations de la Ville de Montréal)** le ***samedi 29 juin 2019***
- Les barrières de contrôle de foule (barrières mills) seront installées le ***(date et heure à confirmer avec la ville de Montréal)***
- Les barrières de contrôle de foule (barrières mills) seront retirées le ***samedi 29 juin 2019, immédiatement après la fin des courses***

Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM) - PARCOURS

- **Fermeture complète :** rue complètement fermée sans possibilité de circulation
- **Fermeture partielle :** soit un côté de rue est maintenu pour des corridors d'urgence soit une circulation locale est autorisée pour permettre aux résidents et aux commerçants du quartier de quitter les lieux et revenir lorsque possible.

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : Rue de la Commune ouest (de Place Royale à McGill)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : Rue McGill (de la Commune O. à Saint-Jacques)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue du Square-Victoria (de Saint-Jacques à Viger O.)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Avenue Viger O. (de Square-Victoria à Robert-Bourassa)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Côte du Beaver Hall (de Viger O. à Belmont)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Rue Belmont (de Côte du Beaver Hall à Robert-Bourassa)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Boulevard Robert-Bourassa (côté est) (de Belmont à Viger O.)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : Rue de la Gauchetière O. (de Robert-Bourassa à Côte du Beaver Hall)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue du Square-Victoria (de Viger O. à Saint-Jacques)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Antoine (de du Square-Victoria à Gauvin)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Jacques (de Gauvin à McGill)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Maurice (de McGill à de Saint-Henri)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Henri (de Saint-Maurice à Saint-Paul O.)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Paul O. (de Saint-Henri à McGill)	06 :00	19 :00	X		

Listes des fermetures : arrondissement de Ville-Marie (VM) – rues HORS-PARCOURS

- **Fermeture complète :** rue complètement fermée sans possibilité de circulation
- **Fermeture partielle :** soit un côté de rue est maintenu pour des corridors d'urgence soit une circulation locale est autorisée pour permettre aux résidents et aux commerçants du quartier de quitter les lieux et revenir lorsque possible.

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : Rue de la Commune ouest (de Place Royale à Saint-Sulpice)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue de Callière (de la Commune O. à Place d'Youville)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Place d'Youville (de la Commune O. à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : Rue Saint-Pierre (Marguerite d'Youville à Place d'Youville)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Marguerite d'Youville (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Normand (de Marguerite d'Youville à Place d'Youville)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : Place d'Youville (sud) (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : Place d'Youville (nord) (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue Saint-Paul O. (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Le Moyne (de McGill et Sainte-Hélène)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue des Récollets (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Notre-Dame O. (de McGill à Sainte-Hélène)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Saint-Jacques (de McGill à Saint-Pierre)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Rue Saint-Antoine O. (de du Square-Victoria à Saint-Alexandre)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : Avenue Viger O. (de du Square-Victoria à Saint-Alexandre)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue de la Gauchetière O. (de Côte du Beaver Hall à Saint-Alexandre)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Côte du Beaver Hall (de Belmont à René-Lévesque)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : rue Union (de Belmont à René-Lévesque)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : Boulevard Robert-Bourassa (de Viger O. à Belmont)	06 :00	18 :00		Circulation de Robert-Bourassa (côté est), détourné sur Robert-Bourassa (côté ouest 2 voies nord/2 voies sud)	
Arr. VM : Avenue Viger O. (de Robert-Bourassa à Côte du Beaver Hall)	06 :00	18 :00		X	Bus #36 en contre sens
Arr. VM : rue Saint-Antoine O. (de Square-Victoria à Gauvin)	06 :00	18 :00	X		
Arr. VM : rue Saint-Antoine O. (de Gauvin à Robert-Bourassa)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : rue Gauvin (de Saint-Antoine O. à Saint-Jacques)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : rue Saint-Jacques (de Square-Victoria à Gauvin)	06 :00	18 :00	X		

Rue	Heure de fermeture	Heure d'ouverture	Fermeture complète	Fermeture partielle	Circulation locale autorisée
Arr. VM : rue Saint-Jacques (de Gauvin à Robert-Bourassa)	06 :00	18 :00		X	X
Arr. VM : rue Notre-Dame O. (de Robert-Bourassa à McGill)	06 :00	18 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue Saint-Henri (de Notre-Dame O. à Saint-Maurice)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue Saint-Maurice (de Saint-Henri à Robert-Bourassa)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Saint-Paul O. (de Saint-Henri à Robert-Bourassa)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue Saint-Henri (de Saint-Paul O. à William)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Richard (de Saint-Paul O. à William)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue de Longueuil (de Saint-Paul O. à William)	06 :00	19 :00		X	Contre sens permis
Arr. VM : rue William (de McGill et des Sœurs Grises)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue William (de des Sœurs Grises à Robert-Bourassa)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue des Sœurs Grises (de Commune O. à William)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Wellington (de McGill et des Sœurs Grises)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue Wellington (de des Sœurs Grises à King	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Marguerite d'Youville (de McGill et des Sœurs Grises)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue de la Commune O. (de McGill et des Sœurs Grises)	06 :00	19 :00	X		
Arr. VM : rue de la Commune O. (de des Sœurs Grises et Smith)	06 :00	19 :00		X	X
Arr. VM : rue Peel (de Wellington et Smith)	06 :00	19 :00		X	X

Service de police de la ville de Montréal (SPVM)

Besoin en service d'ordre

- Participer à la coordination de la fermeture et l'ouverture des rues sur le parcours du triathlon
- Patrouille nautique est nécessaire lors des épreuves élites le samedi 29 juin 2019 de 06 :30 à 17 :00.
- Escorte moto (7 motards) est nécessaire lors de la reconnaissance de parcours de vélo des athlètes élites internationaux (vendredi 28 juin 2019 de 13 :30 à 14 :30)
- Entente : en communication avec le SPVM – entente non signée encore
- Le responsable de la sécurité du triathlon (non à confirmer) travaillera en étroite collaboration avec le SPVM afin de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour assurer un déroulement sans anicroche de l'événement dans les rues de Montréal
- Suite aux recommandations du SPVM, TIM placera des antis camions bélier aux endroits suivants : demande de rencontre demandée au SPVM

Assistance policière souhaitée aux intersections suivantes

Le Triathlon International de Montréal s'engage à recruter les bénévoles ou services de sécurité nécessaires pour s'assurer conjointement avec le service de police de la ville de Montréal (SPVM), que l'événement se déroulera sans problèmes. Les intersections suivantes sont des endroits névralgiques qui demandent selon nous l'assistance du SPVM ou des cadets de la police.

Intersections	Qui
Robert-Bourassa / Saint-Paul O.	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Saint-Maurice	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Notre-Dame O.	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Saint-Antoine O.	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Viger O.	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / Belmont	Police ou Cadet
Robert-Bourassa / René-Lévesque O.	Police ou Cadet
René-Lévesque O. / Union	Police ou Cadet
René-Lévesque O. / Côte du Beaver-Hall	Police ou Cadet
Wellington / King	Police ou Cadet
Commune O. / Mill	Police ou Cadet
Commune O. / Saint-Sulpice	Police ou Cadet
Viger O. / Bleury	Police ou Cadet
Saint-Jacques / Bleury	Police ou Cadet

Section de l'application de la règlementation du stationnement (SARS) du SPVM

Remorquage de véhicules en infraction

Coordonner le remorquage des véhicules qui n'auraient pas respecté les panneaux d'interdiction de stationner sur le parcours à compter de ***03 :00*** le samedi 29 juin 2019.

Un (1) mois et demi avant, la tenue de l'événement ***(Fournisseur signalisation)*** fera une demande pour obtenir des agents de stationnement (ADS) en utilisant le nouveau formulaire d'ADS afin de procéder au remorquage des véhicules en infraction, et ce, advenant le cas où la signalisation (panneaux ou avis de fermeture de rues) serait vandalisée pendant la nuit.

Le Triathlon International de Montréal fournira via son fournisseur, ***(Fournisseur signalisation),*** les services de 4 remorques (à confirmer) le samedi 29 juin 2019.

Procédures : ***(Fournisseur signalisation)*** procèdera au remorquage des voitures

Nombre d'agents de stationnement requis : 1 par remorque

Remorquage des véhicules sur le parcours

Samedi 25 août 2018 et le dimanche 26 août 2018, tous véhicules stationnés sur le parcours seront remorqués.

Zone de remorquage : arrondissement Ville-Marie

Zone	Heure de début (samedi 29 juin 2019)
	(03 :00)
Rue de la Commune O. / (de Place Royale à rue Mill)	x
Rue McGill / (de Commune O. à Saint-Jacques)	x
Rue du Square-Victoria (côté est et ouest) / (de Saint-Jacques à Viger O.)	x
Avenue Viger O. / (de du Square-Victoria à Robert-Bourassa)	x
Côte du Beaver Hall / (de Viger O. à Belmont)	x
Rue Belmont / (de Côte du Beaver Hall à Robert-Bourassa)	x
Boulevard Robert-Bourassa (côté est) / (de Belmont à de la Gauchetière)	x
Boulevard Robert-Bourassa (côté ouest) / (de Belmont à Viger O.)	x
Rue de la Gauchetière / (de Robert-Bourassa à Côte du Beaver Hall	x
Rue Saint-Jacques / (de du Square-Victoria à McGill)	x
Rue Saint-Maurice / (de McGill à Saint-Henri)	x
Rue Saint-Henri / (de Saint-Maurice à Saint-Paul O.)	x
Rue Saint Paul / (de Saint-Henri à McGill)	x

Société de transport de Montréal (STM)

Le parcours du Triathlon International de Montréal affectera le service de certaines routes de la STM. La STM devra :

Prévoir une réaffectation des transports publics circulant sur le parcours de l'événement le samedi 29 juin 2019. Il a été entendu entre la STM et le TIM que la STM regardera pour remplacer l'autobus électrique du circuit #36 pour un autobus régulier (au diésel) avec son point d'arrêt sur la rue Gauvin. Advenant que la STM ne peut remplacer l'autobus électrique du circuit #36, celui-ci pourra accéder à sa recharge électrique située sur la rue du Square-Victoria. Pour ce faire, le TIM aménagera un corridor pour la STM sur la rue Square-Victoria. Le bus accèdera à ce corridor en roulant en sens inverse sur l'Avenue Viger O. jusqu'au corridor au pied de la côte du Beaver-Hall. L'équipe du TIM, assistera la STM avec cette manœuvre.

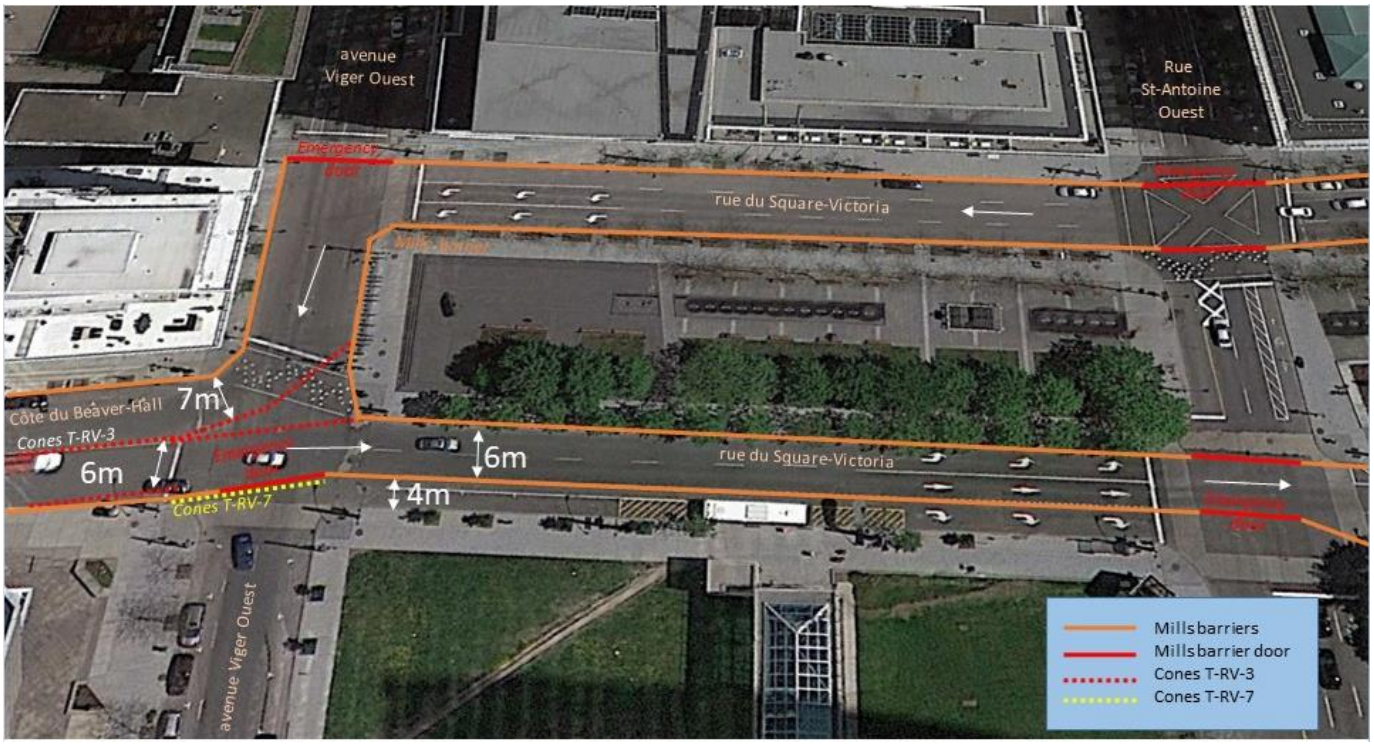

Afin d'informer la population via son site, la STM devra fournir à l'organisation du triathlon, ***au plus tard le 19 juin 2019***, le lien internet concernant la réaffectation des routes d'autobus et sorties du métro Square-Victoria qui seront affectées.

L'organisation du triathlon avisera les 1 000 athlètes amateurs d'utiliser les stations Place d'Armes pour se rendre sur le site de départ situé au Grand Quai du Port de Montréal. L'affluence est prévue aux heures suivantes :

Samedi 29 juin 2019 :

- ✓ 05 :30 et 11 :00

Service des incendies de Montréal (SIM)

Portes d'urgence dans le Vieux-Montréal et le Quartier international

Malgré la fermeture des rues de la Commune O., McGill, du Square-Victoria, Viger O., Côte du Beaver Hall, Belmont, Robert-Bourassa, de la Gauchetière, Saint-Jacques, Saint-Maurice, Saint-Henri et Saint-Paul O., des portes d'urgence sont prévues aux endroits suivants :

- Rue de la Commune O. et rue McGill (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue de la Commune O. et rue Place Royale (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue William/Place d'Youville et rue McGill (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue Notre-Dame O. et rue McGill (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue Saint-Jacques et rue McGill (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue Saint-Jacques et rue du Square-Victoria (Porte d'urgence est-ouest)
- Rue Saint-Antoine O. et rue du Square-Victoria (Porte d'urgence est-ouest) x 2
- Avenue Viger O. et rue du Square-Victoria (Porte d'urgence est-ouest) x 2
- Côte du Beaver Hall et Belmont (Porte d'urgence nord-sud et est-ouest)
- Boulevard Robert-Bourassa et Belmont (Porte d'urgence nord-sud et est-ouest)
- Boulevard Robert-Bourassa et de la Gauchetière (Porte d'urgence nord-sud et est-ouest)

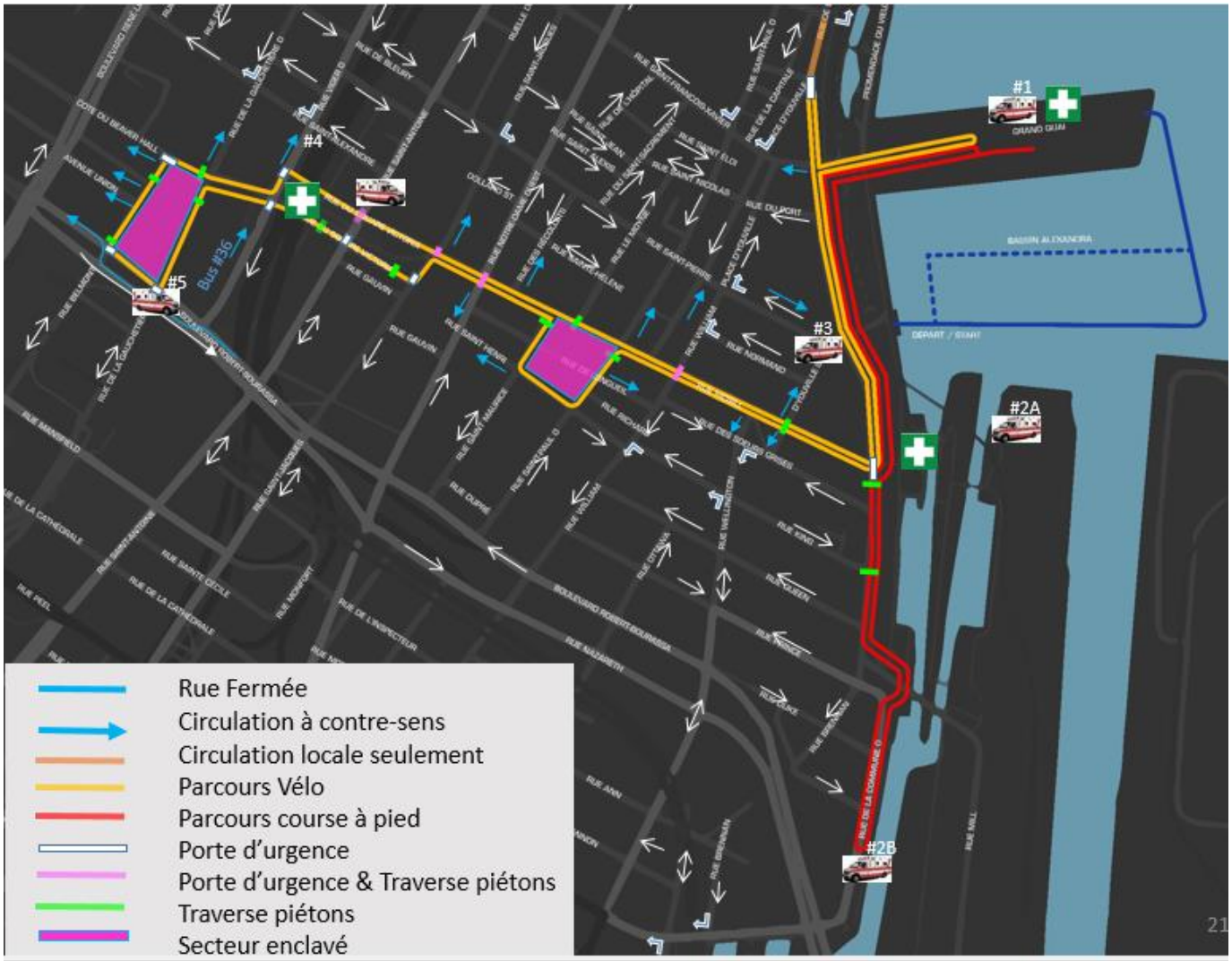

Médical & Urgences Santé

Il est prévu que le centre médical principal offrira des soins pré-hospitaliers et sera aménagé au Grand Quai du Port de Montréal, endroit final à confirmer.

Vu la proximité de deux hôpitaux, le CHUM et le CSUM, il est envisagé de diriger les athlètes directement à l'hôpital pour des blessures graves. Pour les blessures ne nécessitant pas une hospitalisation, les athlètes seront envoyés à la tente médicale du Grand Quai.

Le directeur médical du Triathlon International de Montréal est le docteur ***(nom à confirmer)***. La coordination médicale est assurée par ***(nom à confirmer)***.

Un maximum de cinq (5) ambulances sera positionné sur le parcours afin d'intervenir dans un délai raisonnable dont une (1) ambulance sera positionnée à proximité du Grand Quai du Port de Montréal. L'horaire des ambulances sera planifié par ***(nom à confirmer)***.

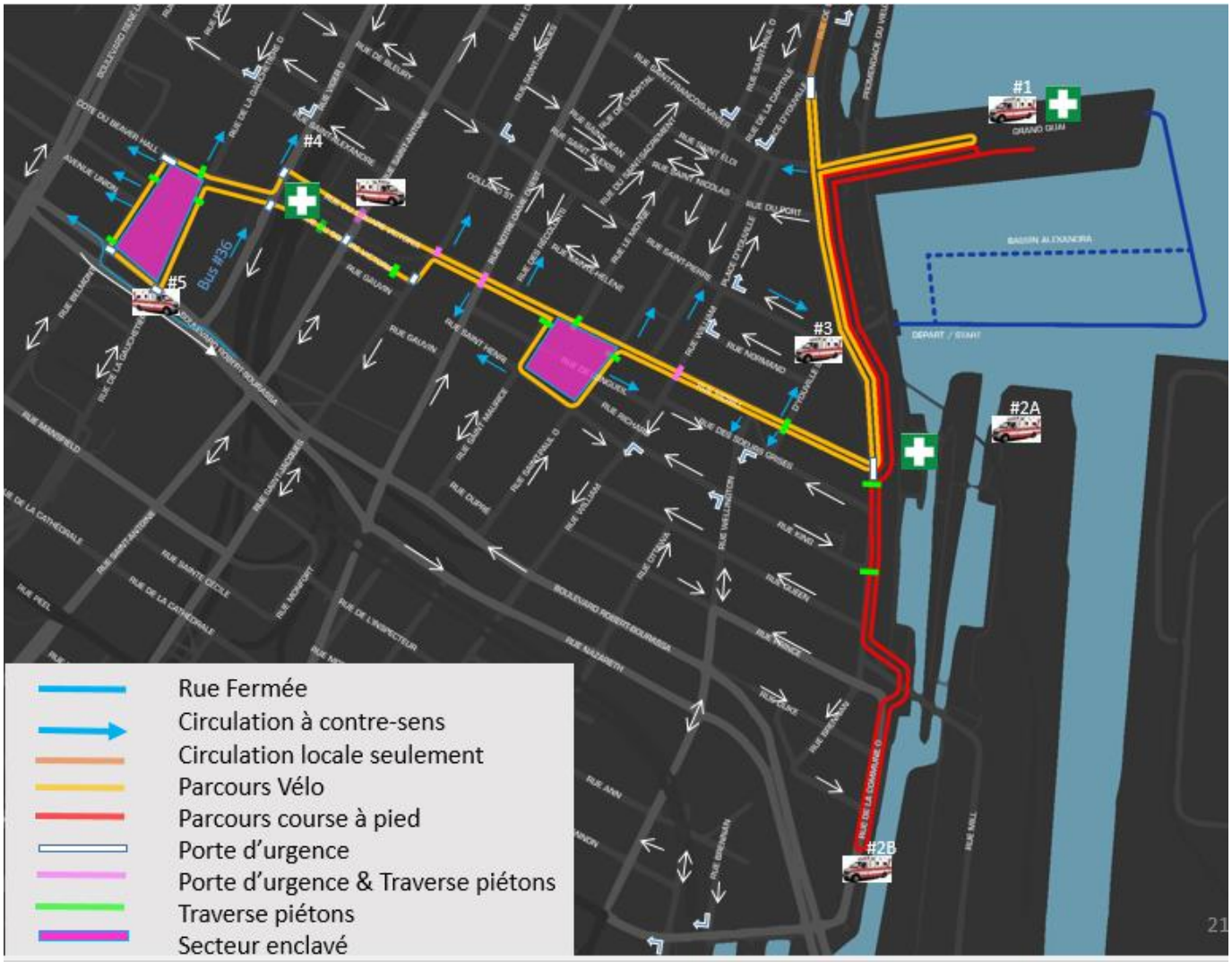

Service des travaux publics de la Ville de Montréal

Nettoyage des parcours de vélo et de course

La chaussée du parcours emprunté par les coureurs devra être nettoyée et balayée par des véhicules balais avant l'événement.

Nettoyage avant la course: un (1) nettoyage sera nécessaire

- ✓ Samedi 29 juin 2019 : de 05:00 à 06:00 (à valider avec Luc Dragon) / 2e nettoyage à valider selon la météo

Nettoyage après la course: samedi 29 juin 2019 août selon l'horaire de réouverture des rues.

Prêt de barricades pour fermeture de rues

Au cours des deux (2) dernières années, la ville de Montréal n'a pas pu nous passer des barricades pour notre événement.

Nous allons nous informer si le tout est possible pour 2019, et confirmerons dans ce cahier les quantités. (à valider avec Luc Dragon)

Ramassage des ordures et du recyclage

Il est important d'aviser les services concernés que le ramassage des ordures et du recyclage dans le Vieux-Montréal devra s'effectuer aux heures suivantes :

- ✓ Samedi 29 juin 2019 : avant 05 :30 et après 19 :00

Prêt de cônes orange

150 cônes orange seraient nécessaires pour aider à baliser les parcours et le rendre sécuritaire pour tous les participants.

Heure et date de ramassage : Mardi 25 juin 2019, lieu à confirmer avec Luc DRAGON
Heure et date de retour : Mardi 2 juillet 2019

Prêt de tentes 10 x 10 + poids

Nous avons besoin de deux (2) tentes 10x10 qui serviront de coin d'ombre, de repas et de repos pour les bénévoles dans le secteur du Square-Victoria.

Heure et date de dépôt : jeudi 27 juin 2019 à 13:00 (800 rue Gauvin)
Heure et date de retour : mardi 2 juillet 2019 à 13 :00 (800 rue Gauvin)

Prêt de tables et chaise

Nous avons besoin de quatre (4) tables (table pliante) et 10 chaises qui serviront de coin d'ombre, de repas et de repos pour les bénévoles dans le secteur du Square-Victoria.

Heure et date de dépôt : jeudi 27 juin 2019 à 13:00 (800 rue Gauvin)
Heure et date de retour : mardi 2 juillet 2019 à 13 :00 (800 rue Gauvin)

PERMIS : arrondissement Ville-Marie

Délivrer les permis requis pour la fermeture des rues selon l'horaire de fermeture du parcours.

Délivrer les permis requis afin d'interdire le stationnement sur le parcours pour assurer la sécurité des participant(e)s.

Délivrer les permis requis afin de relocaliser les résidents qui perdraient leur place de stationnement réservé à cause du parcours de triathlon.

S'assurer qu'il n'y aura aucun chantier en activité par un entrepreneur ou autre sur les parcours du vendredi 28 juin au samedi 29 juin 2019.

Interdiction de stationnement :

Zone	Heure de début (samedi 29 juin 2019)
	(03 :00)
Rue de la Commune O. / (de Place Royale à rue Mill)	x
Rue McGill / (de Commune O. à Saint-Jacques)	x
Rue du Square-Victoria (côté est et ouest) / (de Saint-Jacques à Viger O.)	x
Avenue Viger O. / (de du Square-Victoria à Robert-Bourassa)	x
Côte du Beaver Hall / (de Viger O. à Belmont)	x
Rue Belmont / (de Côte du Beaver Hall à Robert-Bourassa)	x
Boulevard Robert-Bourassa (côté est) / (de Belmont à de la Gauchetière)	x
Boulevard Robert-Bourassa (côté ouest) / (de Belmont à Viger O.)	x
Rue de la Gauchetière / (de Robert-Bourassa à Côte du Beaver Hall	x
Rue Saint-Jacques / (de du Square-Victoria à McGill)	x
Rue Saint-Maurice / (de McGill à Saint-Henri)	x
Rue Saint-Henri / (de Saint-Maurice à Saint-Paul O.)	x
Rue Saint Paul / (de Saint-Henri à McGill)	x

Vérification et réfection de la chaussée

Les rues du parcours de vélo et de course à pied du Triathlon International de Montréal doivent être inspectées afin qu'ils ne comportent aucun danger pour les athlètes. Des travaux de réfection pourraient être nécessaires à certains endroits. Des photos et une liste des problèmes seront envoyées à la ville afin de trouver des solutions à nos problèmes.

Horaire des vérifications fait par TIM

- Dimanche 14 avril 2019 – si période de dégel terminée
- Dimanche 28 avril 2019 –
- Dimanche 12 mai 2019 –
- Dimanche 9 juin 2019 –

Horaire des vérifications fait par TIM et la Ville de Montréal

- Date et heure à confirmer par Luc Dragon

Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Bixi

Selon la carte disponible en date du 4 mars 2019, deux (2) stations Bixi se trouvent sur le parcours de vélo (rue Belmont & Square-Victoria) et deux stations seront impactées (de la Commune/McGill & de la Commune/King)

Station de la rue Belmont : elle peut rester en place, mais il faut enlever les vélos pour 5 :30 le 29 juin 2019. Il faut rendre la station inaccessible pour la journée.
Station du Square-Victoria : cette station sera enclavée, donc impossible d'y prendre ou d'y apporter un vélo. Il faut rendre la station inaccessible pour la journée.
Station de la Commune/McGill : La station peut rester ouverte, mais jusqu'à 14 :00 l'accès y sera contrôlé à cause du parcours de course à pied.
Station de la Commune/King : La station peut rester ouverte, mais jusqu'à 14 :00 l'accès y sera contrôlé à cause du parcours de course à pied.

Luc DRAGON doit confirmer que les demandes ci-haut sont confirmées

Calèche

Suspendre le service de calèche du Vieux-Montréal pour le samedi 29 juin 2019.

Luc DRAGON doit confirmer que la demande ci-haut est confirmée

Informations générales

TRIATHLON INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

Président : Patrice Brunet
C : 514 887-7111 / patrice.brunet@triathlonmontreal.com

1er directeur général adjoint : Ghislain Melançon
C : 514 893-7726 / ghislain.melancon@triathlonmontreal.com

Directrice générale adjointe et juridique : Jo-Annie Charbonneau
C : 514 772-8344 / jo-annie.charbonneau@triathlonmontreal.com

Directrice des opérations du site et du sport : Brigitte Légaré
C: 514 213-1298 / brigitte.legare@triathlonmontreal.com

Coordonnateur à la sécurité : (à confirmer)
C: (à confirmer) /

Coordonnateur relations avec la communauté: Karen Babiloni
C : (à confirmer) / karen.babiloni@triathlonmontreal.com

Adresse postale :
190 - 4000 rue Saint-Ambroise, Montréal (Québec) H4C 2C7

Numéro de téléphone : 438-383-8344

Site internet : montreal.triathlon.org

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198070003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1198070003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1194005001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 $ à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation de deux projets, soit un soutien de 50 000 $ pour le projet « Ateliers Jeunesse » pour la période du 1er avril au 27 septembre 2019 et 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Ateliers Jeunesse », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier: et,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; et,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-30 09:33

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194005001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 $ à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation de deux projets, soit un soutien de 50 000 $ pour le projet « Ateliers Jeunesse » pour la période du 1er avril au 27 septembre 2019 et 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Celle-ci sera prolongée jusqu'au 31 octobre 2018.
À l'été 2018, une nouvelle Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :
· S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
· Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec

les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
· Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018
Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M$ sur cinq ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023
CG18 0372 du 21 juin 2018
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018
CG18 0361 du 21 juin 2018
Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour le projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet.
CE18 1074 du 13 juin 2018
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 $, dont 100 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Programme Valorisation Jeunesse » (...), pour l'année
2018, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)
CG17 0250 du 15 juin 2017
Accorder un soutien financier de 400 000 $, pour l'année 2017, à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation des projets « Camps pédagogiques » et « Programme Valorisation Jeunesse », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (2013-2017)
CG16 0322 du 19 mai 2016
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 $, aux deux organismes ci-après désignés, dont 400 000 $ à Intégration Jeunesse inc. pour les projets « Valorisation Jeunesse » et « Place à la relève », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville

- MTESS (2013 - 2017)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.
Projet : Ateliers Jeunesse

Ce projet permettra à des jeunes de 15 à 17 ans de se préparer à occuper leur premier emploi. L'objectif de ce projet est d'offrir à 280 jeunes des ateliers de préparation à l'emploi et du soutien à la recherche d'emploi. Un suivi sera également assuré auprès des jeunes qui se seront trouvés un emploi à l'été 2019. En parallèle, des employeurs seront sollicités afin d'obtenir des offres d'emploi à être diffusés aux jeunes. Ces employeurs seront également accompagnés afin de favoriser l'intégration des jeunes en emploi, mais en leur offrant également du soutien pour la gestion de la diversité. Les jeunes sont en majorité issus de la diversité. Ils fréquentent des écoles de milieu défavorisés dont une majorité proviendra des classes d'accueil. Il s'agit d'un nouveau projet.

Montant : 50 000 $

Organisme : Intégration Jeunesse du Québec inc.
Projet : Camps pédagogiques: Sauveteurs de piscine, moniteurs de camp de jour

Le projet permet d'offrir des formations en vue de l'obtention d'un emploi. En 2019, un total de 90 jeunes adultes seront formés. La répartition prévue par année est de 53 moniteurs de camps de jour, 37 sauveteurs de piscine. Âgés de 16 à 30 ans, ils bénéficieront d'une formation adaptée à l'emploi qu'ils occuperont durant l'été. Les jeunes, issus des quartiers défavorisés, en majorité issus des communautés culturelles, recevront un soutien et un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche. Il s'agit d'une reconduction de projet.

Montant : 300 000 $

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) certifie que les projets déposés dans ce dossier décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).
Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de la Ville dans le cadre de la Politique en développement social, dont plus spécifiquement l'axe visant à favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Le SDIS a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants ainsi que des familles et des jeunes issus des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs du projet « Camps pédagogiques » et des demandes présentées cette année, le soutien financier à ces deux projets est recommandé.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel compte tenu des partenariats qui viennent soutenir les projets. Les montages financiers, composés de budget autonome de l'organisme auquel s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), le MTESS confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 10 M $ annuellement pour une période de cinq ans.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

La somme nécessaire à ce dossier, soit 350 000 $, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour ces projets, dont « Ateliers Jeunesse » qui en est à sa première édition, se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2019	Soutien au projet global (%)
	2016	2017	2018			
Intégration Jeunesse du Québec inc.	0 $	0 $	0 $	**« Ateliers Jeunesse »**	**50 000 $**	**47 %**
Intégration Jeunesse du Québec inc.	300 000 $	300 000 $	300 000 $	**« Camps pédagogiques »**	**300 000 $**	**73 %**

.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes et des immigrants en leur offrant des activités de socialisation et d'insertion professionnelle. Grâce à son expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2019 Pour approbation par le comité exécutif d'un des deux soutiens financiers
Mai 2019 Pour approbation par le conseil d'agglomération d'un soutien financier

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Un rapport final pour chacun des projets est requis au plus tard le mois suivant la

date de fin des projets. L'organisme s'engage à fournir les rapports finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain L LAVOIE
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-6214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale

Tél : 514-872-3979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice du SDIS
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-03-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ
1194005001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 1212, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, agissant et représentée par madame Sylvie Baillargeon, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 140723065
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006283868GQ0005
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 118969807RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après le « **MTESS** ») ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023 (ci-après l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles, et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme soutien à l'intégration des personnes au marché du travail en leur offrant des services intégrés;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MTESS, conformément au protocole de visibilité joint à la présente Convention à l'Annexe 2 (ci-après le « **Protocole de visibilité** »), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention

et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MTESS par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MTESS avant diffusion;

4.4.2 associer et inviter la Ville et le MTESS aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations dans ses états financiers;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville, le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville et du Vérificateur général du Québec ou de leurs représentants, durant les heures normales de bureau, pour répondre à leurs questions et leur fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives leur permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès du Responsable, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert telles que, mais non limitativement, la ventilation des activités et l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet sur le milieu ou auprès de la clientèle concernée;

4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers

vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie du règlement de régie interne de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 12 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Communications des informations

L'Organisme doit fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Ces documents doivent demeurer disponibles pendant six (6) ans suivant la date de réclamation.

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MTESS, aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec qui peuvent être concernés par la présente Convention une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention.

4.10 Dispositions particulières

L'Organisme s'engage à soumettre à la Ville, pour son approbation, une demande de contribution financière comportant les informations requises par le Responsable telles que, mais non limitativement, le montant de la demande et un état détaillé de son utilisation, le contexte, les objectifs et les résultats attendus, les retombées anticipées, les activités prévues et le calendrier de réalisation, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, les contributions humaines, matérielles et financières des organismes participants, y compris celles des bailleurs de fonds, la mention des organismes associés à la réalisation et les états financiers vérifiés du dernier exercice complété. Cette demande de contribution financière sera jointe à la présente Convention à l'Annexe 1.

ARTICLE 5
DÉCLARATION ET GARANTIES

5.1 L'Organisme déclare et garantit :

5.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

5.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

5.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 12 de la présente Convention;

5.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **TROIS CENT MILLE** dollars (300 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

6.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de DEUX CENT QUARANTE MILLE dollars (240 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de SOIXANTE MILLE dollars (60 000 $), dans les trente (30) jours de la remise du rapport final,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

6.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

6.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 7
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

7.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

7.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

7.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas

servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 8
DÉFAUT

8.1 Il y a défaut :

8.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

8.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

8.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

8.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif.

8.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 8.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut réviser le niveau de la contribution financière en avisant par écrit l'Organisme ou retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

8.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 8.1.2, 8.1.3 et 8.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

8.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 8.2 ou 8.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 9
RÉSILIATION

9.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subis par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

9.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

9.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 10
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 8 et 9, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 janvier 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8, 4.9 et 12 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 11
ASSURANCES

11.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

11.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.

11.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 12
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1212, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1R4, et tout avis doit être adressé à l'attention de le directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.

Par : _____
Madame Sylvie Baillargeon, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2019 (Résolution CG …….).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194005001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 350 000 $ à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation de deux projets, soit un soutien de 50 000 $ pour le projet « Ateliers Jeunesse » pour la période du 1er avril au 27 septembre 2019 et 300 000 $ pour le projet « Camps pédagogiques » pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les deux projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194005001 - Intégration Jeunesse Québec.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au Budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196605001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-15 11:37

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196605001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Fabrique : un des partenaires du projet Escales découvertes
Le projet Escales découvertes vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant des orientations du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, ce projet offre aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts.

Le projet Escales découvertes, un legs du 375e anniversaire de Montréal, a été complété à 85 % en 2017. Prévoyant non seulement des interventions sur des propriétés de la Ville de Montréal, mais aussi sur des grandes propriétés institutionnelles privées et sur le domaine public de la Ville de Westmount, le projet Escales découvertes a nécessité la négociation d'ententes avec les partenaires concernés. Le présent sommaire décisionnel concerne une des deux ententes qui demeurent à signer à ce jour; il s'agit de celle avec la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal (la Fabrique), laquelle concrétisera la contribution en biens et en argent de la Ville de Montréal aux fins de la réalisation des interventions

projetées sur la propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

La Fabrique est un organisme à but non lucratif qui, par le biais de sa propriété constituée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, offre une gamme de biens et services reliés à la sépulture et à la commémoration des défunts, tout en assurant le développement, la mise en valeur et la pérennité de ce site historique unique, aux composantes patrimoniales reconnues et aux qualités paysagères incontestées, pour le bénéfice de sa clientèle et des citoyens.

Ainsi, le projet actuel, qui s'inscrit à l'intérieur du projet Escales découvertes et pour lequel la Fabrique demande un soutien financier à la Ville, a pour but de mettre en valeur ce vaste cimetière, de le rendre plus accessible et de le faire découvrir d'une manière différente à sa clientèle et, plus généralement, à tous les usagers du mont Royal.

Étapes déjà autorisées

	Date
Approbation de l'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal	CG du 22 juin 2016
Approbation de l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal (acte de donation)	CG du 25 août 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date prévue
Approbation de l'entente de subvention entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal et la Ville de Montréal	CG du 16 mai 2019

Étapes à venir

	Date prévue
Approbation de l'entente entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal	Indéterminée

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Plusieurs décisions antérieures concernent le projet Escales découvertes. En lien avec le présent dossier décisionnel, les plus pertinentes sont les suivantes :
CG16 0484 - 25 août 2016 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du projet Escales découvertes, le tout aux entiers frais de la Ville de Montréal et aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

CG16 0414 - 22 juin 2016 - Approuver le projet d'entente entre l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de l'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le projet Escales découvertes, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente.

CG16 0333 - 19 mai 2016 - Autoriser une dépense de 3 523 368,11 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas

soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6864.

DESCRIPTION

Afin que la Fabrique puisse réaliser ce projet de mise en valeur et d'incitation à la découverte sur sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, la Ville de Montréal lui offre une contribution en biens et en argent, dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe.

Contribution en biens

Aux fins de ce projet, la Ville donne à la Fabrique des biens mobiliers, similaires à ceux qui ont été installés en 2017 dans le parc du Mont-Royal et ailleurs. Ces biens, développés dans le cadre du projet Escales découvertes, sont de deux types : les haltes et les indices. La contribution en biens de la Ville comporte cinq haltes et sept indices (voir la pièce jointe).

Les haltes sont des lieux de pause aménagés qui permettent aux visiteurs du site de contempler des vues exceptionnelles sur le paysage du mont Royal. De plus, chacune des haltes intègre un poème différent, composé spécialement pour le lieu par un auteur montréalais.

Les indices, quant à eux, sont des bornes ou des bancs qui servent à mettre en valeur des éléments significatifs du patrimoine et du paysage des lieux. Les indices intègrent des phrases inspirées, révélant aux promeneurs des traces de l'histoire des lieux ou encore des ambiances paysagères particulières.

Chaque halte est constituée de plusieurs pièces à positionner et à assembler sur le site. Chaque indice se compose de trois bornes à implanter à proximité l'une de l'autre. Tous ces objets de granite et de bronze ont été fabriqués en 2016-2017, dans le cadre d'un contrat précédemment octroyé par la Ville, et sont actuellement entreposés au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en attendant leur installation.

Contribution financière

Faisant suite à cette contribution en biens mobiliers, le soutien financier à accorder à la Fabrique, d'une valeur de 481 253,12 $, taxes incluses, vise à lui permettre de réaliser deux familles d'activités : d'abord les travaux d'aménagement et d'installation de ces biens sur sa propriété, ensuite les travaux d'entretien requis pour maintenir ces ouvrages en bon état jusqu'au 400e anniversaire de Montréal.

Afin de réaliser ce projet de mise en valeur du cimetière, les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers comprennent, de manière non limitative, les activités suivantes :

- le marquage de l'implantation des ouvrages;
- la protection des arbres existants;
- la démolition ou l'enlèvement de matériaux existants;
- les excavations et le terrassement;
- la pose et le nivellement des fondations granulaires et des fondations de béton;
- le transport, la pose et le nivellement des pièces de granite;
- le jointoiement des pièces de granite;
- les remblayages et le terrassement;
- la pose et le nivellement de la terre de culture;
- l'ensemencement;
- la plantation de végétaux.

Entente

Le projet de la Fabrique a fait l'objet d'un processus de concertation entre les deux parties, relativement au choix des lieux à mettre en valeur, aux obligations respectives de chacune des parties et à la valeur du soutien financier demandé. L'entente ci-jointe précise, entre autres, les obligations de la Fabrique, dont les principales sont les suivantes :

- Compléter les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers, aux endroits convenus, au plus tard le 15 décembre 2020, à condition que les autorisations et les permis soient obtenus avant le 31 mai 2019.
- Conserver en bon état les biens mobiliers fournis par la Ville et en faire l'entretien, au moins jusqu'au 17 mai 2042.
- Assumer tous les coûts et les risques associés à la réalisation du projet.
- Effectuer la reddition de compte demandée par la Ville.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)

L'ensemble du projet Escales découvertes a été financé à 50 % par le MCCQ, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. La présente contribution financière le sera aussi.

Comme le projet de la Fabrique se situe à l'intérieur du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, une autorisation du MCCQ était requise avant le début des travaux. Le MCCQ a renouvelé en janvier 2019 l'autorisation déjà émise en septembre 2017. Lors de ce renouvellement, le MCCQ a précisé qu'aucune intervention archéologique n'est à prévoir pour ces travaux sur la propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Toutefois, dans le cas où une intervention archéologique s'avérait nécessaire en cours de chantier, la Fabrique et la Ville pourraient convenir ensemble de réviser la présente contribution financière et les délais prévus pour la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Nous recommandons de soutenir financièrement le projet de la Fabrique pour les raisons suivantes :

- Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, situé entre les trois sommets du mont Royal, possède une très grande superficie et recèle de petits joyaux patrimoniaux et paysagers. Amputé de cette portion significative, le projet Escales découvertes n'atteint pas son objectif initial de favoriser la découverte des richesses de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal.
- Ce projet permettra à tous les usagers du mont Royal de découvrir ce cimetière renommé, d'y prendre une pause pour en apprécier toutes les qualités.
- Tous les biens mobiliers à donner à la Fabrique sont déjà fabriqués et entreposés au cimetière depuis l'été 2017. Il apparaît conséquent d'assurer leur installation aux lieux prévus, pour le bénéfice des usagers du mont Royal.
- Le montant d'argent demandé par la Fabrique a été négocié par la Ville. La valeur actuelle de la contribution financière est cohérente avec l'envergure des travaux à réaliser.
- La qualité, la pertinence et l'originalité du projet Escales découvertes sont reconnues à l'échelle nationale et internationale, celui-ci ayant gagné récemment trois prix prestigieux à des concours d'architecture de paysage, de design urbain et de design d'environnements graphiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la contribution financière est de 481 253,12 $, taxes incluses. Cette somme comprend un montant de 397 781,27 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers, ainsi qu'un autre montant de 83 471,85 $, taxes incluses, pour les travaux d'entretien jusqu'en 2042.
Ce soutien financier sera effectué en deux versements à la Fabrique, soit un premier après la signature de l'entente (60 % du montant alloué aux travaux) et un second suivant l'installation de tous les biens mobiliers (40 % du montant alloué aux travaux, plus le montant total réservé à l'entretien).

Un montant maximal de 481 253,12 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération numéro RCG 18-008 - Entente développement culturel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. La dépense de 481 253,12 $ est subventionnée au montant de 240 626,56 $ dans le cadre de cette entente, ce qui laisse un emprunt à la charge de la Ville de 240 626,56 $, lequel a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 17-01.02.09.00-0043.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les biens mobiliers fournis par la Ville ont été conçus et fabriqués avec le souci de la pérennité. En effet, les indices et les haltes sont tous composés de matériaux très durables, soit du granite et du bronze, nécessitant peu d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le soutien financier et la convention n'étaient pas approuvés par les instances avant le 31 mai 2019, l'engagement de la Fabrique à terminer les travaux d'installation des biens mobiliers avant le 15 décembre 2020 pourrait ne plus être effectif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
L'entente ci-jointe définit les obligations de la Fabrique en termes de visibilité des partenaires financiers (Ville et MCCQ) dans toute publication ou tout événement relié au projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du présent dossier décisionnel par résolution du conseil d'agglomération : 16 mai 2019.

- Début des travaux d'aménagement et d'installation des haltes et des indices par la Fabrique : juin 2019.
- Fin des précédents travaux : au plus tard en décembre 2020.
- Entretien des haltes et des indices installés : au moins jusqu'au 17 mai 2042.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
François COMEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

François COMEAU, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-0870
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du 375e

Tél : 514-872-0945
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - Aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638

11 avril 2019
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4),

Approuvé le : 2019-04-15

je désigne Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Direction de l'aménagement et de l'espace public pour me remplacer les 12 et 15 avril 2019 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.
Et j'ai signé
Louise-Hélène Lefebvre
Directrice - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Approuvé le : 2019-04-15

Escales découvertes

Subvention à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

Crédit photo : Adrien Williams

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

Les indices

Exemples d'indices réalisés dans le parc du Mont-Royal

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Les indices

Localisation des indices prévus au cimetière NDDN

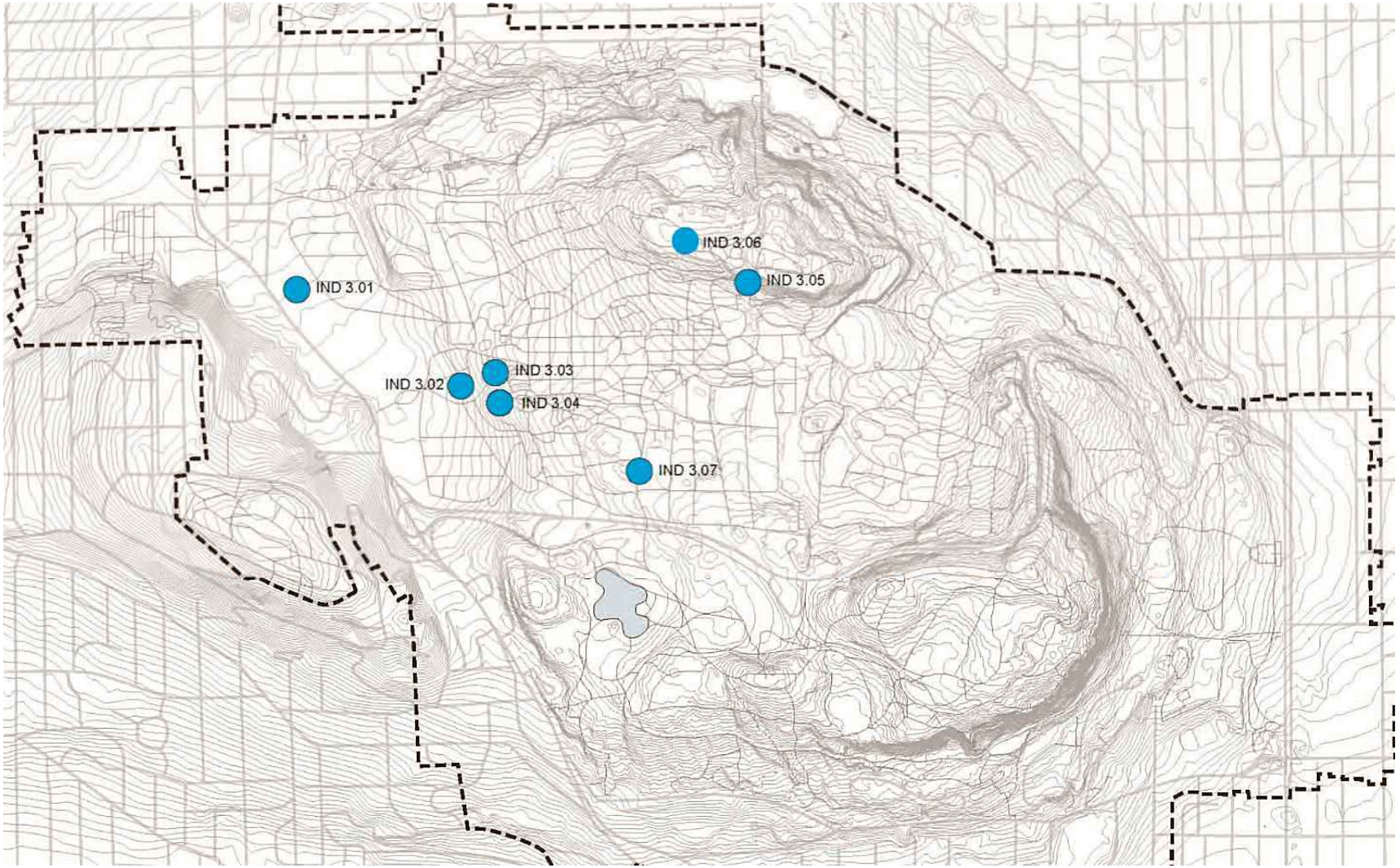

Les haltes

Exemples de haltes réalisées dans le parc du Mont-Royal

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Crédit photo : Adrien Williams

Les haltes

Localisation des haltes prévues au cimetière NDDN

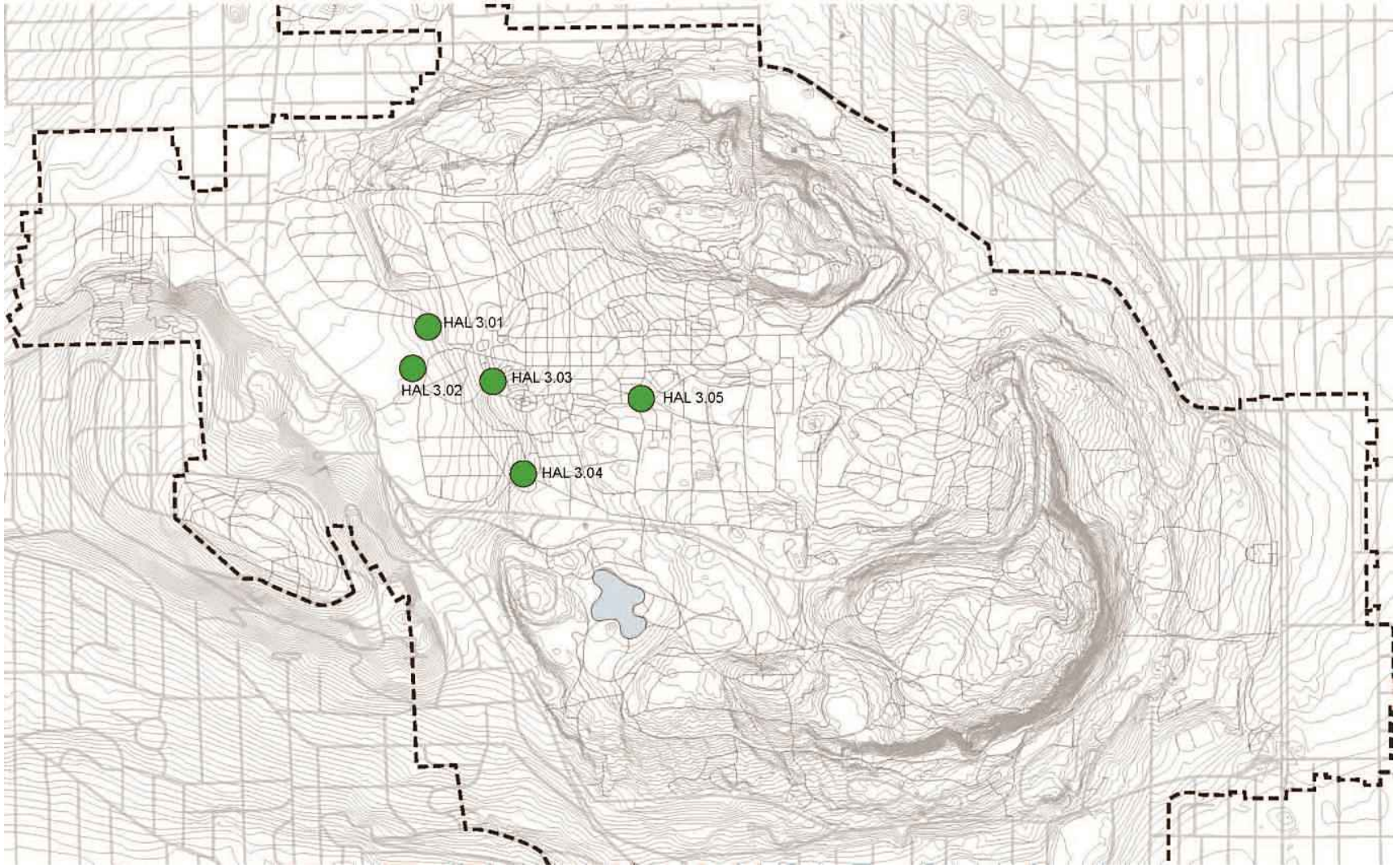

Les haltes

Exemple de halte prévue au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Les indices et les haltes

Biens fournis par la Ville, à installer sur le site par la Fabrique

Pièces composant les indices et les haltes actuellement entreposées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Conception : Civiliti et Julie Margot Design
Réalisation : Aménagement Côté Jardin

ANNEXE 1 :
DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal s'inscrit dans le cadre du grand projet *Escales découvertes* initié par la Ville de Montréal pour le 375e anniversaire de la cité. Ce projet *Escales découvertes* vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial déclaré du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses paysagères et patrimoniales de ce vaste territoire.

Le Projet de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal se situe sur sa propriété constituée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et a pour but de la mettre en valeur, de la faire découvrir d'une manière différente à sa clientèle et, plus généralement, aux usagers du mont Royal.

La Ville de Montréal, aux fins de ce Projet, donne à la Fabrique des objets conçus au croisement du mobilier urbain et de la signalétique, qui serviront spécifiquement à cette mise en valeur du site et à la découverte de ses multiples joyaux par les promeneurs. Ces objets ou biens mobiliers offerts par la Ville sont de deux types, soit les haltes et les indices, et seront rassemblés à 12 endroits différents sur la propriété.

Les haltes sont des lieux de pause aménagés qui permettront aux visiteurs du site de contempler des vues exceptionnelles sur le paysage intérieur du mont Royal. Les indices, quant à eux, sont des bornes / bancs de moindre envergure qui servent à mettre en valeur des éléments caractéristiques du patrimoine et des éléments significatifs du paysage. Ils révèleront ou signaleront aux promeneurs, notamment, des traces de l'histoire des lieux et des environnements intimes particuliers. Les lieux d'implantation des haltes et des indices ont été soigneusement sélectionnés, afin de permettre à la clientèle du cimetière et aux citoyens de manière générale de découvrir et d'apprécier plusieurs aspects de ce site unique.

Le Projet de la Fabrique, faisant suite à cette contribution de la Ville en biens mobiliers, comporte deux parties : d'abord les travaux d'aménagement et d'installation de ces biens mobiliers, ensuite les travaux d'entretien requis pour maintenir ces aménagements en bon état jusqu'au 400e anniversaire de Montréal, soit jusqu'au 17 mai 2042.

Ainsi, en contrepartie de la contribution financière de la Ville, la Fabrique effectuera les travaux d'aménagement et d'installation de ces 5 haltes et de ces 7 indices, lesquels sont constitués de plusieurs pièces de granite à positionner et à assembler sur le site. De façon non exhaustive, les travaux requis sont les suivants :

- marquage de l'implantation des ouvrages;
- protection des arbres existants;
- démolition ou enlèvement de matériaux existants;
- excavations et terrassement;
- pose et nivellement des fondations granulaires et/ou de béton;
- transport, pose et nivellement des pièces de granite;
- jointoiement des pièces de granite;
- remblayages et terrassement;
- pose et nivellement de la terre de culture;
- ensemencement;
- plantation de végétaux;
- etc.

De plus, tel qu'énoncé plus haut, la Fabrique verra au maintien et à l'entretien des objets installés pendant près de 25 ans. De façon non limitative, les travaux d'entretien à entrevoir sont les suivants :

- tonte du gazon aux abords des ouvrages installés;
- désherbage des lits de plantation;
- au besoin, nettoyage des pièces de granite;
- au besoin, réfection des joints entre les pièces de granite;
- etc.

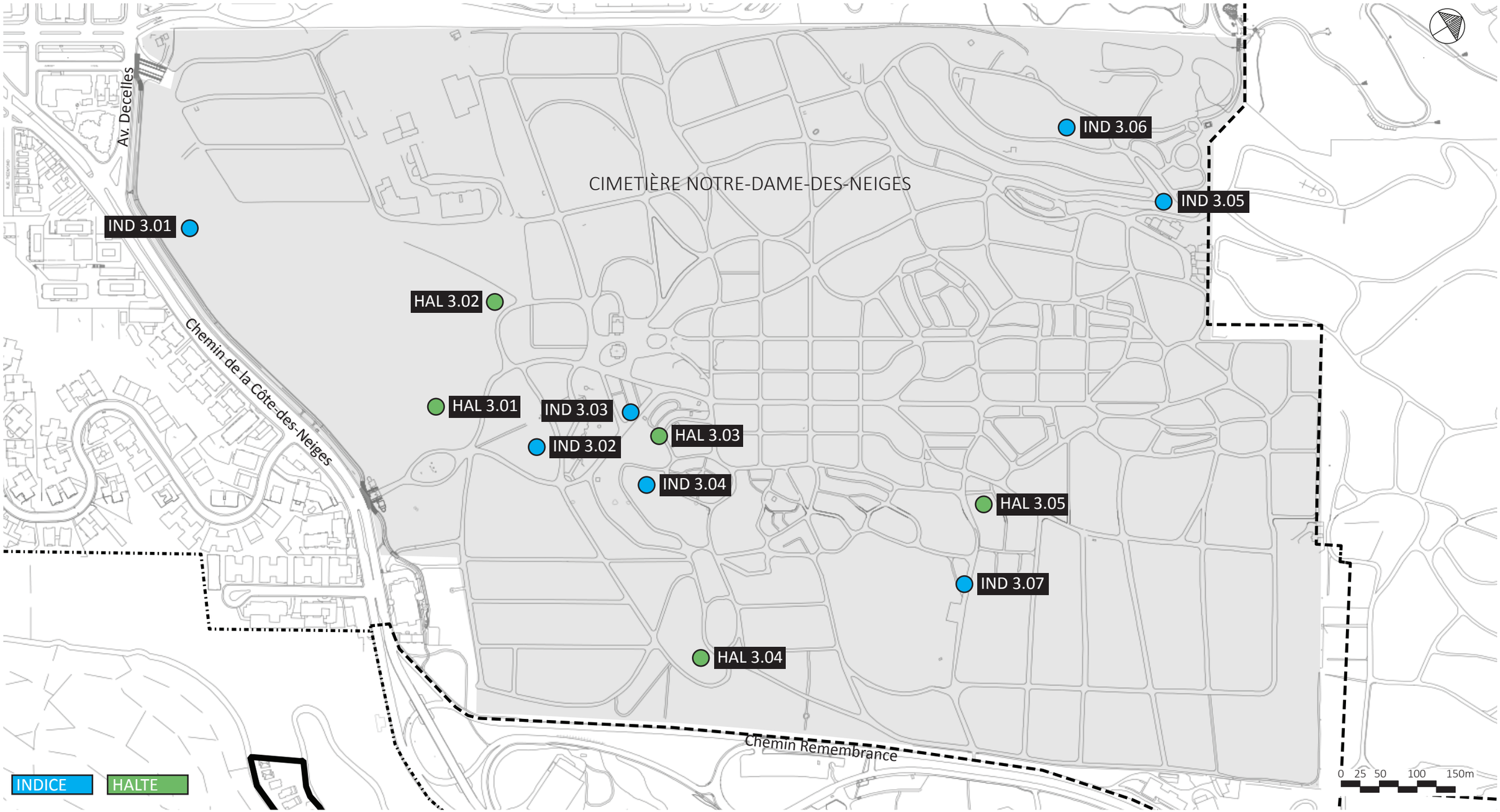

ESCALES DÉCOUVERTES
PLAN GLOBAL DES INTERVENTIONS - PROPRIÉTÉ DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES
AVRIL 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196605001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

20190415 Entente visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, chef de division du droit contractuel et notarial
Tél : (514) 872-8323

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division et Notaire

Tél : 514 872-8323
Division : Droit Contractuel et Notarial - Service des affaires juridiques

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
15 AVR. 2018
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE

ENTRE : **LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL,** personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la *Loi sur les fabriques,* agissant et représentée par M. Jean-Charles Boily, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée la « **Fabrique** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro _____.

Ci-après nommée la « **Ville** »

La Fabrique et la Ville sont collectivement ci-après désignées comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À L'ENTENTE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU que la Ville de Montréal, à l'occasion de son 375e anniversaire en 2017, a entrepris plusieurs activités, expositions et autres manifestations pour mieux faire connaître le mont Royal;

ATTENDU que la Fabrique, par le biais de sa propriété constituée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, offre une gamme de biens et services reliés à la sépulture et à la commémoration des défunts, tout en apportant dignité, réconfort et sérénité aux familles éplorées, et qu'elle assure le développement, la mise en valeur et la pérennité de ce site historique unique, aux composantes patrimoniales reconnues et aux qualités paysagères incontestées, pour le bénéfice de sa clientèle et des citoyens;

ATTENDU que le Projet de la Fabrique s'inscrit dans le cadre du Projet Escales découvertes de la Ville pour le 375e anniversaire et qu'il permettra aux citoyens de l'agglomération de Montréal de se familiariser davantage avec le mont Royal;

ATTENDU que la Ville désire soutenir la Fabrique en lui versant une contribution financière en argent et en biens aux conditions établies dans la présente entente pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente entente;

ATTENDU que la présente entente s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 entre la Ville et le ministère de la Culture et

des Communications (ci-après le « MCC ») (ci-après « l'Entente »), laquelle n'entraîne aucune obligation pour la Fabrique autre que celles prévues à la présente entente;

ATTENDU que le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion de l'Entente;

ATTENDU que la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à la Fabrique.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de l'entente a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Projet » : le projet de la Fabrique pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 6.1 de la présente entente, lequel est plus amplement décrit à l'annexe 1;

2.3 « Reddition de compte » : les rapports d'activités incluant la liste des interventions ou activités effectuées, le rapport final, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées, de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, ou tout autre document raisonnablement exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.4 « Responsable » : Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou son représentant désigné;

2.5 « Unité administrative » : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

ARTICLE 3
OBJET

3.1 La présente entente a pour objet de définir les modalités et conditions attachées au versement de la contribution financière et de la contribution en biens (parfois aussi appelés « objets signalétiques ») par la Ville à la Fabrique afin de permettre à cette dernière la réalisation de son Projet.

ARTICLE 4
DURÉE

4.1 La présente entente prend effet à sa signature par les Parties et se termine lorsque les obligations des Parties auront été accomplies, mais au plus tard le quinze (15) décembre deux mille vingt (2020).

4.2 Nonobstant la fin de la présente entente prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.6, 5.7, 5.10.1, 5.10.3, 5.10.4, 5.10.5, 5.10.6, 5.11, 5.12, 6.6 et 9.1 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA FABRIQUE

En considération du versement de la contribution financière effectué par la Ville, la Fabrique s'engage à :

5.1 Utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. La Fabrique convient que les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers faisant partie du Projet devraient être entièrement complétés au plus tard le quinze (15) décembre deux mille vingt (2020), à condition que les autorisations et permis soient obtenus avant le 31 mai 2019. En aucun cas, les sommes versées par la Ville ne peuvent servir à appuyer la mission globale de la Fabrique.

5.2 Réaliser, à même la contribution financière de la Ville, les travaux requis, aux fins de l'accomplissement de son Projet, que ce soit les travaux de préparation des lieux (démolition, excavation, etc.), la construction des infrastructures (fondations, drainage, etc.), les aménagements hors sol ou les tâches d'entretien.

5.3 Assumer, à même la contribution financière de la Ville, tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour les travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers ou pour les travaux d'entretien ultérieurs, étant entendu que la participation de la Ville en argent ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 6.1 des présentes.

5.4 Payer, directement aux gouvernements qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

5.5 Faire état de la participation financière de la Ville dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente entente (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet, notamment le MCC. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable et par le MCC. De plus, la Fabrique devra associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet.

5.6 Conserver en bon état les biens mobiliers et objets signalétiques fournis par la Ville et en faire l'entretien, à même la contribution financière de la Ville, au moins jusqu'au dix-sept (17) mai deux mille quarante-deux (2042). Sous réserve de l'article 9.1 de la présente entente, la Fabrique s'engage à ne pas se départir des biens mobiliers et objets signalétiques jusqu'au dix-sept (17) mai deux mille quarante-deux (2042).

5.7 Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville.

5.8 Dans la mesure où la contribution financière accordée à la Fabrique en vertu de la présente entente serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « Décret »), ce qui n'est pas le cas en date des présentes, s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet.

5.9 La Ville représente à la Fabrique que le MCC a confirmé qu'aucune intervention archéologique n'est à prévoir pour le Projet; néanmoins, dans la mesure où dans le cours de la réalisation du Projet, la Fabrique constate la nécessité d'une intervention archéologique sur le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, après avis de la Fabrique à la Ville, ces dernières pourront convenir ensemble de réviser la contribution financière de la Ville et les délais prévus pour la réalisation du Projet, afin de tenir compte de telle intervention et d'assurer la connaissance et la mise en valeur de ces ressources archéologiques, le cas échéant.

5.10 **Aspects financiers**

5.10.1 Déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres raisonnables que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente entente, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la

« Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

5.10.2 Tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de la Fabrique pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente entente et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels.

5.10.3 Sur préavis écrit de dix (10) jours, autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, la Fabrique accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toute pièce justificative lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente entente, le tout de façon raisonnable.

5.10.4 Dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à la Fabrique au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente entente au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente entente, à la personne désignée à l'article 14.1 des présentes pour la Ville, copie desdits états financiers vérifiés, le tout, au plus tard six (6) mois après la fin de son exercice financier.

5.10.5 Dans la mesure où la contribution financière annuelle que la Ville verse à la Fabrique est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et, dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne* de ces instances, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente entente.

5.10.6 À l'échéance du délai prévu à l'article 5.1 des présentes pour l'exécution des travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme provenant de la contribution versée par la Ville et non engagée dans ces

travaux, excluant le montant réservé à l'entretien des biens installés.

5.11 Les parties conviennent que l'entretien des biens mobiliers prévus aux présentes ne comprend pas leur remplacement qui serait rendu nécessaire pour quelques raisons que ce soit.

5.12 La Fabrique autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente entente ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant la Fabrique ou la présente entente.

ARTICLE 6
ENGAGEMENTS DE LA VILLE

6.1 **Contribution financière et Contribution en biens**

6.1.1 En considération du respect par la Fabrique des obligations prévues aux présentes, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante-trois dollars et douze sous (481 253,12 $) devant être affectée exclusivement à la réalisation du Projet, le tout conformément à la présente entente et à l'Annexe 1. Cette somme maximale comprend un montant de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-un dollars et vingt-sept sous (397 781,27 $) alloué aux travaux d'aménagement et d'installation des biens mobiliers et un autre montant de quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-cinq sous (83 471,85 $) réservé à l'entretien des biens installés et ce, conformément à l'Annexe 1. Cette participation financière inclut, le cas échéant, toutes les taxes applicables.

6.1.2 En plus de la contribution financière prévue à l'article 6.1.1, la Ville convient de fournir à la Fabrique tous les biens meubles qui sont prévus au Projet, soit sept (7) indices en granite et en bronze (représentant un total de dix-neuf (19) modules accompagnés, dans la plupart des cas, de pavés de granite), ainsi que toutes les composantes de granite et de bronze nécessaires à l'aménagement de cinq (5) haltes.

6.2 Les sommes payables à la Fabrique en vertu de l'article 6.1.1 seront versées comme suit :

6.2.1 Un premier versement représentant 60 % de la somme allouée aux travaux d'aménagement et d'installation des biens meubles, au montant de deux cent trente-huit mille six cent soixante-huit dollars et soixante-seize sous (238 668,76 $), sera remis à la Fabrique dans les trente jours de la signature de la présente entente.

6.2.2 Un deuxième et dernier versement combinant le solde du montant alloué à la réalisation des travaux d'aménagement et

d'installation des biens mobiliers et la totalité du montant réservé à l'entretien, soit un versement de deux cent quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-six sous (242 584,36 $), sera remis à la Fabrique, dans les trente jours de l'installation de tous les biens meubles et les objets signalétiques sur les lieux convenus.

Chaque versement est conditionnel à ce que la Fabrique ait respecté les termes et conditions de la présente entente. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

6.3 Tous les biens meubles fournis par la Ville ont déjà été remis à la Fabrique à l'été 2017. Ces biens demeureront entreposés sur la propriété de la Fabrique jusqu'au début des travaux d'installation. En dépit des vérifications effectuées, la Ville reconnaît que ces biens peuvent avoir de légères imperfections qui n'étaient pas perceptibles lors de la réception des ouvrages; la Ville et la Fabrique conviennent que ces biens seront installés tels quels.

6.4 La Ville peut suspendre tout paiement, si la Fabrique refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations.

6.5 La Fabrique ne peut, en aucun cas, réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

6.6 Le Responsable peut exiger la remise par la Fabrique de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE LA FABRIQUE

La Fabrique déclare et garantit :

7.1 Qu'elle a le pouvoir de conclure la présente entente et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

7.2 Que toutes et chacune des obligations qu'elle assume en vertu de la présente entente constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
PROPRIÉTÉ

8.1 La Fabrique devient propriétaire des biens mobiliers fournis par la Ville en vertu de l'article 6.1.2, dès qu'ils sont installés à l'endroit qu'on leur destinait, suivant les plans et devis, sans qu'aucune action autre que la signature des présentes ne soit nécessaire.

ARTICLE 9
DROIT DE PRIORITÉ

9.1 Si, après le dix-sept (17) mai deux mille quarante-deux (2042), la Fabrique décidait de se défaire des biens mobiliers fournis par la Ville en vertu de l'article 6.1.2, il est entendu qu'elle devra en aviser la Ville par écrit. Cette dernière aura cent quatre-vingts (180) jours pour aviser la Fabrique de son désir de récupérer ou non les éléments qu'elle a installés aux termes des présentes. Dans le cas où la Ville souhaite reprendre possession des biens mobiliers, la Fabrique reconnaît que cette dernière pourra le faire gratuitement, et ce, après accord avec la Fabrique qui s'engage à retirer et à mettre à la disposition de la Ville les biens mobiliers. La Ville procédera à ses frais au transport des biens mobiliers à partir d'un lieu désigné sur la propriété de la Fabrique et assumera tous les frais subséquents. Toutefois, si la Ville ne veut pas reprendre ces biens, la Fabrique pourra les conserver ou s'en dessaisir à sa guise, par vente ou autrement. La Fabrique procédera à sa guise, après que la Ville l'ait informé qu'elle ne souhaite pas récupérer les biens ou si elle n'a reçu aucune réponse de la Ville à l'expiration du délai de cent quatre-vingts (180) jours ci-dessus mentionné.

ARTICLE 10
DÉFAUT ET RÉSILIATION

10.1 L'une ou l'autre des parties est en défaut :

10.1.1 si elle refuse ou néglige de respecter une ou l'autre des obligations qui lui incombent aux termes des présentes;

10.1.2 si la Fabrique fait une cession de biens, est réputée avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de la Fabrique passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par la Fabrique pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si la Fabrique perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnue comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, la partie non en défaut avise par écrit l'autre partie du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Chaque partie peut suspendre ses obligations tant que la partie en défaut n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, la partie en défaut refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente entente sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la partie non en défaut pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, la présente entente est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente entente en application des articles 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à la Fabrique cesse de lui être due, cette dernière devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 11
ENTENTE COMPLÈTE

11.1 La présente entente constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

ARTICLE 12
VALIDITÉ

12.1 Une disposition de la présente entente jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 13
MODIFICATIONS DU PROJET

13.1 Advenant que tout ou partie des biens mobiliers ne puissent être installés aux endroits prévus en raison de la nature du sol, d'une condition archéologique ou d'une autre situation imprévue, la Fabrique s'engage à présenter à la Ville les modifications qu'elle propose à son Projet.

ARTICLE 14
AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

14.1 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente entente est suffisant s'il est consigné dans un écrit expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Pour la Fabrique :

M. Jean-Charles Boily, directeur général
La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal
424, rue Saint-Sulpice
Montréal (Québec) H2Y 2V5
Télécopieur : (514) 735-4567
Adresse électronique : jcboily@fabriquenddm.org

Pour la Ville :

Mme Louise-Hélène Lefebvre, directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, pavillon Duke, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Télécopieur : (514) 872-9818
Adresse électronique : lhlefebvre@ville.montreal.qc.ca

14.2 Les adresses ci-dessus indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

14.3 Dans le cas de remise de main à main de cet avis, de sa signification par huissier ou de sa transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission. Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement.

ARTICLE 15
CLAUSES INTERPRÉTATIVES

15.1 Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés, compagnies ou personnes morales.

15.2 L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

15.3 Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.

15.4 Aucune des parties ne sera responsable envers l'autre si l'exécution de l'une des dispositions de la présente entente est retardée ou empêchée, selon le cas, par une émeute, une guerre, un acte d'ennemi, un acte de terrorisme, une urgence nationale, une grève, un lock-out, un moyen de pression, une inondation, un incendie, des conditions météorologiques défavorables, une force majeure ou par toute autre cause hors du contrôle de la partie dont la performance est retardée ou empêchée (la « Force Majeure »). Dans le cas où la Fabrique prévoit que des délais additionnels pour l'exécution de ses obligations aux termes des présentes sont requis, la Fabrique doit transmettre promptement un avis à la Ville l'informant de cette situation (l' « Avis ») et, sous réserve des dispositions du paragraphe 15.5 ci-après, toutes les obligations de la Fabrique relatives aux présentes sont suspendues lorsqu'il y a

impossibilité d'exécution causée par une Force Majeure et ce, pour la durée de telle Force Majeure.

15.5 Advenant que l'Avis invoqué par la Fabrique soit celui d'un moyen de pression et que la Fabrique prévoit que tel moyen de pression causera des délais additionnels dépassant neuf (9) mois pour l'exécution de ses obligations aux termes des présentes, la Ville aura le droit de résilier unilatéralement la présente entente sur avis écrit adressé à la Fabrique; dans ce cas, l'article 10.4 des présentes s'applique à telle résiliation.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en quatre (4) exemplaires, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____201__

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

_____

par :

_____

par :

Le _____201__

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par :

Résolution numéro _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196605001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1196605001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1177251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Mabarex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) - incluant les services d'opération-entretien pour une période de douze (12) mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 903 301,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5932;

2. D'autoriser une dépense de 1 390 330,17 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3. D'autoriser une dépense de 611 745,27 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-15 10:19

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1177251001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) faisant maintenant partie du Centre de développement urbain de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal. Bien que le LES ne soit plus en fonction, du lixiviat continu à être rejeté via pompage au réseau d'égouts de la Ville. Le lixiviat est le liquide produit au passage des eaux de pluie à travers les déchets et qui s'accumulent au fond de la carrière. En s'écoulant, ces eaux se chargent notamment en azote ammoniacal au-delà de la limite permise. Actuellement, le seul traitement que reçoit ce lixiviat est une oxydation par injection d'air pour diminuer sa concentration en sulfure d'hydrogène (H2S).
Avec l'entrée en vigueur du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du règlement 2013-57 le modifiant, les rejets de lixiviat doivent être traités pour diminuer la concentration en sulfure d'hydrogène (H2S), en azote ammoniacal et en azote total Kjeldahl (NTK), en conformité avec la réglementation. Le 25 juillet 2013, le Service de l'environnement, responsable des opérations sur le site du CESM a obtenu de la Division du contrôle des rejets industriels une entente de dérogation conditionnelle au Règlement 2008-47 relative au dépassement des concentrations d'azote total Kjeldahl déversées dans le réseau d'égout municipal. Cette entente de dérogation sera échue le 31 décembre 2021.

Sur la base des recommandations comprises dans le rapport émis au début de l'année 2015 par le consultant AXOR Experts-Conseils, le Service de l'environnement (SE) accompagné du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), en concertation avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), a sélectionné un site situé dans la partie sud-ouest du parc pour l'implantation d'une nouvelle station de traitement biologique du lixiviat d'une capacité de 345 000 m3/ année. Le projet a ensuite fait l'objet d'une planification détaillée et d'un premier appel d'offres public (SEAO no 5791) - annulé à l'été 2017 en raison de l'écart important de 50,6 % entre le prix des propositions et le budget du projet établi conjointement par le SE et le SGPI.

Un nouvel appel d'offres public (SEAO no 5932) pour la réalisation de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en vue de retenir les services d'une équipe multidisciplinaire chargée à la fois de la conception, de la construction et des services d'opération-entretien de l'usine. Suite à une rencontre d'échange réalisée avec les deux proposants du premier appel d'offres, les exigences techniques du programme de construction (bâtiment et procédé de traitement), l'estimation des coûts du projet ainsi que le format du précédent appel d'offres (5791) ont été revus afin de préciser certains critères de conception susceptibles d'influencer la performance de l'usine, de mieux définir les risques et responsabilités transmis à l'adjudicataire et ainsi favoriser une réponse optimiste du marché de la conception- construction.

Préalablement au lancement de l'appel d'offres 5932, à la mi-février 2018, un avis de publication avait été posté sur le SÉAO. Le but de cette démarche, étalée sur une période de huit (8) semaines, était d'annoncer l'intention de la Ville de relancer le processus d'appel d'offres avant la fin du printemps 2018 et d'offrir l'opportunité aux entreprises intéressées à prélever un échantillon de lixiviat brut afin de réaliser leurs propres analyses et de valider certaines hypothèses en vue de la conception ou du dimensionnement des équipements de procédé.

L'appel d'offres 5932, prévu initialement pour une durée de 103 jours, a été publié le 31 mai 2018. Neuf (9) addendas ont été émis et la période d'appel d'offres a été prolongée jusqu'au 06 novembre 2018, à la demande du marché.

Le tableau ci-après présente le sujet des différents addendas :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2018-06-21	Clarification aux documents administratifs (C.A.S) et complément d'information aux devis techniques (annexes).
2	2018-07-19	Clarification au formulaire de soumission, aux documents administratifs (I.A.S. + C.A.S) et aux devis techniques.
3	2018-08-08	Clarification au formulaire de soumission, aux documents administratifs (C.A.G Annexe E) et aux devis techniques.
4	2018-08-17	Clarification aux documents administratifs (I.A.S. + Formulaires) et aux devis techniques; réponses aux questions des soumissionnaires.
5	2018-08-22	Report de date d’ouverture des soumissions (56 jours).
6	2018-09-11	Réponses aux questions des soumissionnaires.
7	2018-10-17	Réponses aux questions des soumissionnaires.
8	2018-10-17	Émission des plans de localisation en format .dwg (échantillon).
9	2018-10-26	Clarification aux documents administratifs (Formulaires) et réponses aux questions des soumissionnaires.

Les visites supervisées du site (obligatoires) se sont déroulées du 13 juin au 4 juillet 2018, en conformité avec le Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Une procédure d'échantillonnage obligatoire encadrée par le personnel technique du CESM a été organisée sur une période de six (6) semaines, excluant la période des vacances estivales, du 21 juin au 16 août 2018.

Le délai de validité des soumissions était de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date de clôture de l'appel d'offres. Une prorogation du délai de validité des soumissions a été

obtenue jusqu'au 28 juin 2019 pour un délai de validité des soumissions total de deux-cent-trente-trois (233) jours. (voir pièces jointes n° 5,6 et 7).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0804 - 29 avril 2015 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat située au Complexe environnemental de Saint-Michel. Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.
Bon de commande 954825 - 24 avril 2014 - accorder un contrat de services professionnels à Axor Experts-Conseils inc., pour la réalisation de l'étude sur les technologies de traitements applicables au lixiviat et évaluation de trois (3) sites au CESM - Contrat 14-12337 pour une dépense totale de 21 494,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Mabarex inc., plus bas soumissionnaire conforme (PBSC), pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM - incluant le service d'opération-entretien pour une période initiale de 12 mois, à compter de la livraison des installations. Le mandat de l'adjudicataire comprend notamment :

- la fourniture de l'ensemble des services professionnels requis pour la conception du bâtiment et de la solution de traitement des eaux usées;
- l'obtention des autorisations et permis de construire;
- la réalisation des essais de performance et du contrôle de la qualité des ouvrages;
- la construction des installations incluant le bâtiment, les ouvrages de génie civil et l'aménagement du site;
- la fourniture, l'intégration et la mise en service des équipements de procédé.

Le service d'opération-entretien défini dans le contrat regroupe l'ensemble des activités liées aux éléments suivants :

- l'entretien et l'opération de l'usine;
- le maintien des performances et de la sécurité des installations;
- la formation du personnel du CESM;
- le débogage requis au cours de la période de rodage;
- le soutien technique;
- la documentation.

Une enveloppe de contingences correspondant à 10 % de la valeur du contrat est prévue dans le budget du projet pour faire face aux imprévus de chantier.

Le budget global réservé pour la mise en oeuvre du projet comprend également une provision représentant 4 % de la valeur des travaux permettant d'assumer le coût des travaux incidents au contrat, incluant notamment : les services du laboratoire de contrôle des matériaux, les frais de raccordement aux réseaux publics (électricité, télécommunications) ainsi que la fourniture de certains équipements et plantations.

Le délai d'exécution du mandat de conception-construction défini dans le Cahier des charges est de 650 jours. Ce délai contractuel couvre l'ensemble des étapes reliées à la conception, à l'approbation du projet, à l'obtention des permis et autorisations, au parachèvement et à la mise en service de l'ouvrage, aux essais de performance, etc. Tel que prévu à la sous-section 6.11 du Cahier des clauses administratives spéciales (CAS), tout retard dans l'exécution des travaux de conception-construction peut entraîner l'imposition d'une pénalité

financière par le Directeur. Le montant maximal que la Ville pourrait réclamer en pénalité de retard à l'entrepreneur est établi à 2,5 % de la valeur totale du contrat, incluant les taxes. La responsabilité globale du soumissionnaire est limitée à 100 % de la valeur totale du contrat, incluant les taxes.

JUSTIFICATION

La construction d'une nouvelle usine d'assainissement du lixiviat au CESM est nécessaire pour se conformer aux règlements 2008-47 et 2013-57 de la CMM concernant la concentration en azote ammoniacal rejetée à l'égout sanitaire. La concentration moyenne enregistrée pour le lixiviat prélevé au CESM s'élève à environ 300 mg/L alors que la réglementation établit le taux de rejet à 45 mg/L. Une dérogation ne peut pas être accordée au CESM pour l'azote ammoniacal, pour les motifs suivants :

- La toxicité environnementale reconnue de cette molécule;
- La station d'épuration Jean- R. Marcotte n'a pas la capacité de traiter l'azote ammoniacal (à noter également que le nouveau procédé d'ozonation sera inefficace à cet égard);
- Le risque associé au dégazage potentiel de l'ammoniac dans le réseau d'égout;
- Les charges annuelles d'azote ammoniacal à l'entrée de la station d'épuration Jean- R. Marcotte ne cessent d'augmenter - passant de 5000 tonnes en 2001 à plus de 6400 tonnes en 2014.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont l'un d'entre eux est l'Association de la construction du Québec (ACQ) et un second est l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de la Ville de Montréal. Parmi les onze (11) autres sociétés, dont quatre (4) entrepreneurs, deux (2) fournisseurs d'équipements spécialisés et cinq (5) des firmes d'ingénierie, des regroupements ont été formés pour soumissionner et par conséquent deux (2) propositions techniques ont été déposées. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possède pas le créneau d'expertise requis, une (1) firme est un (1) fournisseur d'équipement et deux (2) firmes sont des services professionnels qui n'ont pas formé de regroupement afin de déposer une soumission selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

Ces deux (2) soumissionnaires sont les mêmes qui avaient répondu à l'appel d'offres 5791 au printemps 2017 ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres. La liste complète des preneurs de cahier peut être consultée en pièce jointe n°1.

Étant donné la nature des services exigés et la complexité technique liée au procédé de traitement, un système de sélection à deux (2) enveloppes a été utilisé. Les propositions techniques ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection constitué selon les directives prévues dans le « Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques » révisé par le Service de l'approvisionnement (janvier 2017), suivant les critères présentés à la section 6 du Cahier des instructions aux soumissionnaires (I.A.S.) publié dans l'appel d'offres 5932. Les deux (2) propositions techniques évaluées par le comité de sélection ont obtenu le pointage minimal pour procéder à la deuxième étape du processus, soit l'évaluation des offres avec le prix inclus dans l'enveloppe n° 2 (voir pièce jointe n° 2).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (Taxes)	Total

Mabarex inc.	74,7	0,09	12 092 456,33 $	1 810 845,34 $	13 903 301,67 $
Allen Entrepreneur général inc.	76,4	0,08	13 818 500,00 $	2 069 320,38 $	15 887 820,38 $
Dernière estimation réalisée (Estimation finale (SGPI + SE) Classe D +/- 30%)			8 146 666,00 $	1 219 963,23 $	9 366 629,23 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					4 536 672,44 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					48,43 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					1 984 518,71 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					14,27%

Cette fois encore l'analyse des soumissions révèle un écart important (plus de 48,43 %) entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme (PBSC) Mabarex inc. et le montant global de la dernière estimation réalisée à l'interne (classe D +/- 30 %), conjointement par le SGPI et le SE. Le prix associé à la proposition de Mabarex inc. surpasse d'environ 14,27 % la limite supérieure du budget d'immobilisations comprise dans la plage d'incertitude de l'estimation de référence (classe D +/- 30 %). Selon notre analyse du bordereau détaillé des travaux, cet écart pourrait être attribué aux conditions suivantes :

- Les documents d'appel d'offres spécifiaient une superficie totale de bâtiment compris entre 230 et 325 m.c. L'estimation du SGPI a été élaborée selon un scénario optimisé et compact visant la superficie minimum de 230 m.c. Le modèle présenté dans la proposition technique de Mabarex inc. comporte une superficie de 316 m.c., soit supérieur de 35 % au scénario optimisé du SGPI, mais inférieur à la superficie maximale énoncé dans les documents d'appel d'offres;
- Certains coûts associés au procédé de traitement ont pu être déplacés en structure ou en architecture, ce qui induit une augmentation importante du coût unitaire du bâtiment;
- Les coûts reliés au volet conception et à l'intégration du bâtiment dans un grand parc public ont pu être sous-estimés;
- La disponibilité limitée de la main-d'œuvre pourrait justifier l'explosion des coûts associés aux travaux d'excavation et de génie civil;
- Le coût des équipements de procédé et des essais liés à la mise en marche de l'usine ont pu être sous-estimés;
- La spécificité technique du procédé, l'envergure et le mode de réalisation du projet (conception-construction) font en sorte de réduire le bassin d'entrepreneurs susceptibles de se qualifier (faible compétitivité);
- Le transfert de risques inhérent au mode conception-construction entraîne une majoration significative des coûts et de la proportion des frais généraux appliqués;
- Les coûts associés à l'élaboration des propositions techniques (A.O. 5791 et 5932) ont probablement été inclus dans le prix de la soumission;

Le SGPI recommande néanmoins, malgré l'écart expliqué, et en tenant compte de tous les efforts faits à l'étape de la révision des documents d'appel d'offres, dont une rencontre d'échange avec les proposants et la révision des documents d'appel d'offres afin de

favoriser une meilleure réponse du marché, de retenir la soumission déposée par l'entreprise Mabarex inc., laquelle a obtenu le plus haut pointage final. L'entreprise Mabarex inc. n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;. Selon les vérifications effectuées au moment de l'analyse de la conformité administrative des soumissions (voir rapport en pièce jointe n°3).

La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$ et que l'écart est plus grand de 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts à autoriser pour le projet représentent un montant de 15 905 377,11 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes (voir pièce jointe n° 4). Le contrat est prévu dans le budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).
Ce montant inclut :

- Le coût total du contrat de construction à accorder à Mabarex inc. est de 13 903 301,67 $ incluant les taxes;
- Un budget de contingences (10 %) s'élevant à 1 390 330,17 $, incluant les taxes, est prévu pour faire face à d'éventuels imprévus rencontrés lors de la réalisation du projet;
- Une enveloppe (4%) s'élevant à 611 745,27 $, incluant les taxes, est prévue pour les incidences générales et le coût d'acquisition des équipements et du mobilier requis pour l'opération de l'usine.

Dans la planification initiale du projet, il a été prévu que certains éléments du contrat seraient financés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Subséquemment, il a été décidé que la totalité de ces coûts sera assumée par le Service de l'Environnement jusqu'à ce qu'une entente avec le CESM soit finalisée pour le partage des coûts du projet. Cette contribution sera assumé par la réserve post fermeture du CESM dont sa provision sera réévaluée à la fin de 2019.

Un budget d'exploitation d'approximativement 200 000 $ par année est prévu à même la réserve pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du CESM pour l'opération et l'entretien des installations, à compter de 2022 jusqu'en 2062. Les comptes d'imputation sont définis dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement de l'eau de lixiviation du site d'enfouissement du CESM et son intégration au parc Frédéric-Back, lesquels relèvent de la compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En raison de sa destination et de son envergure limitée, le projet n'est pas assujetti à la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal (2008).

L’adjudicataire du contrat est néanmoins tenu de respecter les directives et encadrements administratifs adoptés par le SGPI visant à soutenir les meilleures pratiques en matière de développement durable à chaque étape de la conception et de la réalisation des projets de construction. Il devra, par exemple, assurer la gestion responsable des déchets CRD, favoriser les mesures d'efficacité énergétique applicables au programme, privilégier l'utilisation de matériaux et d'équipements de fabrication locale et aménager le site selon les exigences du cahier des charges en veillant à favoriser son intégration dans le contexte du parc Frédéric-Back.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur est d'assurer la conformité à la nouvelle réglementation sur l’assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en diminuant le rejet de 70 000 kilogrammes d'azote ammoniacal par an.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, aucune opération de communication n'est prévue à la présente étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2019/ 04/ 24 - Comité exécutif - recommandation à la CPEC
2019/ 05/ 01 - Présentation devant la Commission permanente d'examen des contrats (CPEC)
2019/ 05/ 08 - Comité exécutif - recommandation au Conseil municipal
2019/ 05/ 13 - Présentation au conseil municipal
2019/ 05/ 16 - Octroi au Conseil d'agglomération

Mai 2019 - Ordre de débuter les travaux (650 jours)
mars 2021 - Réception provisoire de l'ouvrage
mars 2022 - Fin de la période d'opération-entretien (12 mois)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean J LACROIX, Service de l'eau
Luc BORNAIS, Service de l'environnement
Diane MARTIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Diane MARTIN, 4 mars 2019
Jean J LACROIX, 23 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-04-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-05

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 16 avril 2019

MABAREX INC.
A/S MONSIEUR GEORGES SZARAZ
2021, RUE HALPERN
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1S3

No de décision : 2019-DAMP-0252
N° de client : 3000421393

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PEENOX LMC695983 ainsi que SMBR LMC701694, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MABAREX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des projets industriels

» Conception-construction

Appel d'offres

Analyse de la conformité – enveloppe #1 : proposition technique

Le présent document se base sur la procédure d'analyse de la conformité des soumissions révisée (SPO – août 2016).

- Ce formulaire de vérification de la conformité administrative est adapté en fonction des exigences particulières associées à un projet réalisé en mode conception-construction ;
- Le formulaire s'applique lorsque le système à deux (2) enveloppes est utilisé ;
- Il est utilisé pour la première étape de l'analyse de la conformité des soumissions soit la vérification des documents qui se retrouvent dans la 1ère enveloppe uniquement.
- Une grille de vérification est soumise au comité de sélection pour l'évaluation des critères prévus en annexe aux IAS;

Titre du projet : Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

Numéro de l'ouvrage : # 1160
Numéro d'appel d'offres : # 5932

#	Design-constructeur	Statut
1/2	**Mabarex Inc.**	☒ Conforme ☐ Non-conforme

Aspects administratifs	conformité oui	conformité non	**Notes**
Certificat AMF (autorité marchés financiers)	☒	☐	
Licence RBQ	☒	☐	2206-1086-23
Formulaire P – Déclaration d'engagement du soumissionnaire	☒	☐	Signée par Michel Émond
Attestation fiscale (Revenu Québec)	☒	☐	31 décembre 2018
Inscription au RENA (entreprise non admissible contrat public)	☒	☐	Non inscrit à la RENA
Inscription à la liste des entreprises non-conforme en vertu de PGC	☒	☐	
- entrepreneur			Filtrum
- architecte			Poirier Fontaine arch.
- ingénieurs			GBi serv d'ing.
- autre : contrôle qualité			Groupe ABS
Signataire autorisé / Résolution de signature	☒	☐	Michel Émond ing. directeur ventes municipales

Conformité en lien avec la proposition	**Notes**
Nombre de pages	50
Indice de prix (comité de sélection)	Non
Original – remis tel que demandé (signé; non relié)	Oui
Copie certifiée	Oui
Nombre d'exemplaire	8
Numéro entreprise du Québec (NEQ)	1172183569
Nom de l'entreprise tel qu'inscrit au REQ	Mabarex
Adresse de l'entreprise indiquée	2021, rue Halpern, Montréal, Qc, H4S 1S3
CV des membres de l'équipe	Format standard respecté
Déclaration du procédé (formulaire S)	Oui
Fiche d'information sur les équipements (formulaire Q)	Oui
Preuve de visite	Oui

20.11.2018

2018.11.20

Mise à jour : 2018/11/16
Analyse réalisée par : Laurie Desnoyers et Jonathan Bezeau

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des projets industriels

» Conception-construction

Appel d'offres

Analyse de la conformité – enveloppe #1 : proposition technique

#	Design-constructeur	Statut
2/2	**Allen – Entrepreneur général Inc.**	☒ Conforme ☐ Non-conforme

Aspects administratifs	**conformité**		**Notes**
	oui	**non**	
Certificat AMF (autorité marchés financiers)	☒	☐	
Licence RBQ	☒	☐	2427-6754-61
Formulaire P – Déclaration d'engagement du soumissionnaire	☒	☐	Signée par Nancy Plante
Attestation fiscale (Revenu Québec)	☒	☐	31 janvier 2019
Inscription au RENA (entreprise non admissible contrat public)	☒	☐	Non inscrit à la RENA
Inscription à la liste des entreprises non-conforme en vertu de PGC	☒	☐	
- entrepreneur			Allen - Entrepreneur général
- architecte			NCube arch.
- ingénieurs			AXOR
-			
- autre : certification LEED			Relief Design
architecture de paysage			
Signataire autorisé / Résolution de signature	☒	☐	Annie Allen CPA – présidente secrétaire

Conformité en lien avec la proposition	**Notes**
Nombre de pages	40
Indice de prix (comité de sélection)	Non
Original – remis tel que demandé (signé; non relié)	Oui
Copie certifiée	Oui
Nombre d'exemplaire	8
Numéro entreprise du Québec (NEQ)	1142398784
Nom de l'entreprise tel qu'inscrit au REQ	Allen - Entrepreneur général inc.
Adresse de l'entreprise indiquée	118, rue de la gare, St-Henri-de-Lévis, QC, G0R 3E0
CV des membres de l'équipe	Format standard respecté
Déclaration du procédé (formulaire S)	Oui
Fiche d'information sur les équipements (formulaire Q)	Oui
Preuve de visite	Oui

Jonathan Bezeau 20.11.2018

Laurie Desnoyers 2018-11-20

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat**			**Résolution :**	**À venir**		
	au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)			**Ouvrage :**	**# 1160**		
Date :	**01/ 03/ 2019**			**Contrat :**	**# 14489**		
Étape :	**Octroi du contrat**						
			Budget	**Tps 5,0%**		**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**				
	CESM- Lixiviat						
	Forfait 1		11 735 565,25 $				
	Forfait 2		356 891,08 $				
	Prix séparé inclus		95 000,00 $				
	Sous-total 1 (coûts inclus au contrat):	100,0%	**12 092 456,33**	**604 622,82**		**1 206 222,52**	**13 903 301,67**
Contingences :	Provision pour imprévus	10,0%	1 209 245,63	**60 462,28**		**120 622,25**	**1 390 330,17**
	Sous-total 2 (contrat majoré)		**13 301 701,96**	**665 085,10**		**1 326 844,77**	**15 293 631,83**
Incidences :	**Dépenses générales (mandats expertise**	4,0%	**532 068,08**	**26 603,40**		**53 073,79**	**611 745,27**
	Équipements		**Inclus**	**-**		**-**	**-**
	Montant à autoriser		**13 833 770,04**	**691 688,50**		**1 379 918,56**	**15 905 377,11**
	Tps 100,00%			691 688,50			691 688,50
	Tvq 50,0%					689 959,28	
Ristournes :	**Coût après ristourne (Montant à emprunter)**		**13 833 770,04**			**689 959,28**	**14 523 729,33**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire
Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 100 % en 2018.

Exclusions : Mandat de contrôle de la conformité technique (audit)

Partage des coûts : Le coût des travaux est prévu au budget de fonctionnement du Service de l'environnement, financé par la réserve post-fermeture du CESM*.

(*) Le coût réel des travaux associés à la réalisation des conduites d'amenée et de rejet ainsi que les surcoûts liés à la réalisation d'une toiture végétalisée (prix séparé inclus) seront assumés par le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal (SGPVMR)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

ORIGINAL

Montréal

Appel d'offres public
Conception-construction
no 5932 - AD-03

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Service du greffe 275, rue Notre-Dame est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6, avant 13 h 30
31	5	2018	6	11	2018	

Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

Description et sommaire de soumission	Montant
Prix forfaitaire pour la réalisation de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM en mode Conception-construction - incluant le Service d'opération-entretien pour une période de 12 mois.	
Sous-total avant taxes :	$12 092 456,33 $
Taxe sur les produits et services (TPS 5%) :	$604 622,82 $
Taxe de vente du Québec (TVQ 9,975 %) :	$1 206 222,52 $
Montant total :	**$13 903 301,66 $**

Identification du Soumissionnaire:

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1172183569

☐ Si non inscrit au REQ, cocher ici

Je (Nous), soussigné(s): MABAREX INC.

Nom du Soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec (si applicable)

2021, rue Halpern, Montréal, Québec, H4S 1S3

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du Cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du Cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent Appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet Appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) : Michel Émond, ing., Directeur des ventes	Téléphone :	514 334-6721, poste 236	
	Télécopieur :	514 332-1775	
	Courriel :	memond@mabarex.com	
Signature:	Jour 6	Mois 11	Année 18

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'Appel d'offres pourra entraîner le rejet de la Soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

ORIGINAL

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
no 5932 - AD-03

Section B - Résumé du Bordereau de soumission

Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

Description			Montant	TPS	TVQ	Total
Ligne 1	Forfait 1:	Travaux de Conception-construction	11 735 565,25 $	586 778,26 $	1 170 622,63 $	13 492 966,14 $
Ligne 2	Forfait 2:	Service d'opération-entretien (12 mois)	356 891,08 $	17 844,55 $	35 599,89 $	410 335,52 $
Ligne 3		TOTAL:	**12 092 456,33 $**	**604 622,82 $**	**1 206 222,52 $**	**13 903 301,66 $**
			Total avant taxes	**Total TPS**	**Total TVQ**	**Total taxes incl.**

N° d'inscription de la TPS: 101161784

N° d'inscription de la TVQ: 10-0208-1403

Identification du Soumissionnaire

MICHEL ÉMOND, ING.
Nom en lettres moulées

514 334-6721, poste 236
Téléphone

DIRECTEUR DES VENTES
Titre

memond@mabarex.com
Adresse courriel

06-nov-18
Signature et date

ORIGINAL

Section C - Bordereau de soumission

Superficie brute de plancher: 316 m.c. (BÂTIMENT)

#	Description		Prix soumis ($)	Précisions / détails
	FORFAIT 1: CONCEPTION-CONSTRUCTION	Composante SIGI 03	**11 735 565,25 $**	Sous-total à reporter à la ligne 1 du résumé (section B)
1	**Frais généraux**	01-000	**1 446 500,00 $**	
2	**Administration et profits**	00-001	**947 313,89 $**	
3	**Services professionnels**	01-400	**891 500,00 $**	
4	**Génie civil : Aménagement d'emplacement**	02-000	**1 051 048,96 $**	
	.1 Démolition	02-115	5 255,24 $	
	.2 Excavation, remblayage et gestion des sols	02-200	608 557,35 $	Incluant excavation de roc - voir couts unitaires 02
	.3 Infrastructures de chaussée, pavage	02-500	279 579,02 $	Incluant stationnement, bordures, trottoirs
	.4 Aménagement paysager	02-900	70 420,28 $	
	~~.5 Aménagement de la zone de protection de la falaise~~		ANNULÉ	~~Incluant travaux de consolidation / écaillage~~ 03
	.6 Autres (préciser s.v.p.)		87 237,06 $	
5	**Génie civil : Infrastructures souterraines**	02-700	**1 410 382,40 $**	
	.1 Conduite d'amenée du lixiviat		959 060,40 $	Tout inclus (Incluant travaux de réfection des voies de circulation)
	.2 Conduite de rejet de l'effluent		126 934,00 $	Tout inclus
	.3 Canalisations de services publiques		262 331,00 $	Incluant réseaux d'aqueduc et d'égout
	.4 Drainage pluvial		62 057,00 $	
	.5 Autres (préciser s.v.p.)		- $	
6	**Ouvrages de fondation et charpente**	voir note 1	**530 000,00 $**	
7	**Architecture**	voir note 1	**995 000,00 $**	
8	**Bâtiment : Mécanique**	voir note 1	**191 100,00 $**	
9	**Bâtiment : Électricité et électronique**	voir note 1	**248 100,00 $**	
10	**Bâtiment : Protection incendie**	voir note 1	**7 000,00 $**	
11	**Procédé : Équipements**		**4 017 620,00 $**	
	.1 Panneaux électriques, instrumentation et contrôle	40-100	522 291,00 $	Tous équipements, local A106, incl. interface au centre de ctrl CESM
	.2 Stockage et dosage des produits chimiques	40-090	313 374,00 $	Tous équipements, local A107 et autres stockages chimiques
	.3 Surpresseurs	40-010	381 674,00 $	Tous équipements, local A110
	.4 Pompes de lixiviat	40-040	60 264,00 $	Tous équipements, local A111 ou secteur D101
	.5 Traitement biologique du lixiviat (RBGS)	40-800	1 836 052,00 $	Tous équipements, secteur D101
	.6 Traitement des odeurs (biofiltre)	40-600	518 273,00 $	Tous équipements, secteur D102
	.7 Tuyauterie inter-secteur	40-080	192 846,00 $	Tous ce qui est installé inter-secteurs/locaux, équipement à équipement
	.8 Raccordement électrique des équipements	40-110	120 529,00 $	Tous raccordements des équipements au panneau de distribution
	.9 Autres (préciser s.v.p.) 02		72 317,00 $	Incluant matériel et équipements de laboratoire (40-750)
	FORFAIT 2: OPÉRATION-ENTRETIEN (12 mois)		**356 891,08 $**	Sous-total à reporter à la ligne 2 du résumé (section B)
1	**Frais généraux**	01-000	**13 500,00 $**	Forfaitaire
2	**Administration et profits**	00-001	**12 000,00 $**	Forfaitaire
3	**Services inclus**	01-400	**263 360,00 $**	Forfaitaire
	.1 Opérations: services de base		223 329,28 $	
	.2 Entretien et maintenance du procédé		21 332,16 $	
	.3 Entretien du bâtiment		18 698,56 $	
4	**Services supplémentaires***		**6 000,00 $**	* Prix basé sur coût unitaire (100 heures) - voir CAS - Parties 16.18 et 16.21
5	Démolition des systèmes existants 02	02-070	62 031,08 $	Travaux différés définis dans le lot 2 - voir PGT sous-section 6.11
	PRIX SÉPARÉS INCLUS		**95 000,00 $**	
1	**Surcoût pour toiture végétalisée**	02-930	**95 000,00 $**	Montant à reporter à l'item 7
	PRIX UNITAIRES		$	
1	Excavation de roc 500 m cu X 0 $/ m cu ** 02	02-112	- $ (reporter à la case 4.2)	** Prix unitaire ($ / m cu) qui sera utilisé en avenant pour établir le coût réel des travaux en fonction des quantités excavées

Note 1 Voir liste complète des composantes standard associées au devis normalisé de la Ville de Montréal

2018-11-06

ORIGINAL

FORMULAIRE 1809-900/B
(normatif)

RÉSOLUTION DE COMPAGNIE
DÉPÔT D'UNE SOUMISSION - Ville de Montréal
Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM
A/O 5932

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du conseil d'administration de

Mabarex inc.
(nom de la compagnie)

tenue le 22 octobre 2018.
(date)

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU QUE

Michel Émong, ing.- Directeur ventes municipales
(nom et titre)

et/ou

(nom et titre)

Soient et sont par la présente résolution, chacun, autorisés à faire et à signer séparément pour et au nom de la compagnie, toute soumission au maître de l'ouvrage, ainsi qu'à signer tout marché en conséquence requis par le maître de l'ouvrage, ainsi qu'à signer toute modification ou extension, tout changement ou tout autre document qui pourraient être nécessaires.

ADOPTÉ

Extrait vérifiable et certifié,

Le 24 octobre 2018
(date)

(signé) _____
(secrétaire)

©BNQ - 2002

Montréal

ORIGINAL

ANNEXE B

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

7610200-18-004	5932
(numéro de cautionnement)	*(numéro d'appel d'offres Ville)*
24 octobre 2018	1170044
(Date d'émission)	(numéro SÉAO)

LES PARTIES :

Intact Compagnie d'assurance ,
(nom de la compagnie d'assurances)

ayant un établissement dans la province de Québec situé au

2020, boul. Robert-Bourassa, bureau 100, Montréal, QC, H3A 2A5 ,
(No, rue, ville, code postal)

ici représentée par

Thuc Trinh Tran, mandataire , dûment autorisé(e),
(nom et titre du représentant)

(ci-après appelée la "**Caution**")

après avoir pris connaissance du Cahier des charges et d'une soumission écrite devant être présentée à la

VILLE DE MONTRÉAL,

(ci-après appelée la "**Ville**")

le 6 novembre 2018 , par
(date)

Mabarex Inc. ,
(nom de l'entreprise soumissionnaire)

1172183569 , ayant un établissement au
(# NEQ)

2021 rue Halpern, Montréal (Québec), H4S 1S3 ,
(No, rue, ville, code postal)

ici représentée par

Georges Szaraz, ing., M.Ing. , dûment autorisé(e),
(nom et titre du représentant)

(ci-après appelé le "**Soumissionnaire**")

dûment autorisé(e), pour

Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM
(description du contrat)

se porte caution du **Soumissionnaire**, envers la **Ville**, aux conditions énoncées aux sections « Cautionnement de soumission » et « Lettre d'engagement » ci-dessous.

Montréal

ORIGINAL

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

La **Caution** s'oblige, en cas de retrait de la soumission par le **Soumissionnaire** ou en cas de refus ou de défaut du **Soumissionnaire,** pour quelque raison que ce soit, de fournir, dans les délais requis, tout document ou renseignement demandé par la **Ville** en vertu du Cahier des charges, y compris les polices d'assurance, le cautionnement d'exécution et le cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, à payer à la **Ville** la différence en argent entre le montant de la soumission présentée par le **Soumissionnaire** et le montant du contrat que la **Ville** conclura avec une autre personne pour l'exécution du contrat. Si ce dernier montant est supérieur au premier, sa responsabilité est limitée à dix pour cent (10 %) du total de la soumission incluant les taxes et les contingences.

La **Caution** ne peut retirer son cautionnement de soumission pendant les (180) jours qui suivent la date de l'ouverture des soumissions ou à compter du jour où l'autorité compétente octroie le contrat à l'Adjudicataire.

La **Caution** renonce aux bénéfices de discussion.

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans les 12 mois de la date des présentes, dans le district judiciaire de Montréal.

LETTRE D'ENGAGEMENT

À la suite à l'octroi du contrat, la **Caution** s'engage envers la **Ville** à accorder au **Soumissionnaire** les cautionnements suivants, dans les 15 jours calendrier suivant l'adjudication du contrat :

- Un cautionnement d'exécution (Annexe F) pour une somme équivalente à 50 % du montant total du contrat accordé, incluant les taxes et les contingences ; et
- Un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services (Annexe G) pour une somme équivalente à 50 % du montant total du contrat accordé, incluant les taxes et les contingences.

En cas de défaut de la **Caution,** de fournir les cautionnements ci-dessus, la **Caution** sera solidairement responsable avec l'**Adjudicataire** de tous les dommages subis par la Ville.

Le **Soumissionnaire** intervient au présent cautionnement pour y consentir et à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et de nul effet.

Montréal

ORIGINAL

En foi de quoi, la **Caution** et le **Soumissionnaire**, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé à Montréal (ville),

le 24 octobre 2018 (date)

Mabarex Inc.

Georges Szaraz, ing. MIng. (Nom du représentant autorisé du **Soumissionnaire**) (Signature)

Geneviève Bercier (Nom du **témoin** du **Soumissionnaire**) (Signature)

Intact Compagnie d'assurance

Thuc Trinh Tran, mandataire (Nom du représentant autorisé de la **Caution**) (Signature)

Ramanpreet Kaur Mistry (Nom du **témoin** de la **Caution**) (Signature)

Sceau de la **Caution** :
(facultatif)

Montréal

ORIGINAL

ANNEXE C

LETTRE DE GARANTIE BANCAIRE IRRÉVOCABLE ET INCONDITIONNELLE

GARANTIE DE SOUMISSION

Contrat supérieur à 500 000$, garantie de soumission fournie par caution, conformément à «IAS», Art. 2.10.1 & Annexe 5

_____ (numéro de référence de la garantie)

5932 (numéro d'appel d'offres Ville)

_____ (Date d'émission)

1170044 (numéro SEAO)

Bénéficiaire :	La Ville de Montréal
Adresse :	275, rue Notre Dame Est, Montréal, H2Y 1C6
Nom du soumissionnaire :	MABAREX INC.
Adresse du soumissionnaire :	2021, rue Halpern, Montréal, Québec, H4S 1S3
Description de l'appel d'offres :	Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

_____ ,
(nom de l'institution financière et succursale)

ici représentée par : _____ ,
(nom du représentant)

dûment autorisé(e), garantit de façon irrévocable le paiement des sommes qui vous seront dues par le soumissionnaire ci-dessus mentionné advenant le défaut de ce dernier de fournir :

- les certificats d'assurances, au plus tard quinze (15) jours calendriers avant le début des travaux
- autres documents requis selon les modalités prévues au cahier des charges.

La seule condition pour que la présente garantie soit réalisable est le défaut de produire les assurances et autres documents requis selon les termes du cahier des charges.

Après réception d'une demande écrite de paiement, dans laquelle la date d'ouverture des soumissions devra être mentionnée, _____ ,
(nom de l'institution financière)

s'engage à acquitter ces sommes; toutefois, en aucun cas l'engagement total de

_____ , en vertu des présentes,
(nom de l'institution financière)

ne devra dépasser dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

Montréal

La présente garantie demeurera en vigueur jusqu'à l'expiration du délai de validité des soumissions (incluant toute prolongation du délai initial de validité convenue entre le bénéficiaire et le soumissionnaire).

Toute demande de paiement, en vertu de la présente garantie, devra parvenir à

_____ , au plus tard quinze (15)
(nom de l'institution financière)

Jours ouvrables après l'expiration du délai de validité des soumissions.

Le paiement est exigible à la simple demande de paiement adressée à l'institution financière par le bénéficiaire.

_____ ,
(nom de l'institution financière et succursale)

_____ ,
(Adresse)

Par : _____ ,
(signature du représentant autorisé)

Michel Émond, ing. - Directeur des ventes municipales ,
(nom du représentant autorisé)

Montréal

ORIGINAL

ANNEXE H

Date : 29 octobre 2018

Objet : Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire

COURTIER:	Aon Parizeau Inc.	
Adresse postale :	700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1900, Montréal (QC) H3B 0A7	
Téléphone :	514-842-500	Courriel : anouk.guimont@aon.ca

ASSUREUR 1 :	La Compagnie d'assurance Continental Casualty	
Adresse postale :	1800 McGill Collègue Avenue, Suite 520, Montréal, QC H3A 3J6	
Téléphone :	(514) 871-5660	Courriel : diane.casault@cna.com

ASSUREUR 2 : **(si applicable)**	
Adresse postale :	
Téléphone :	Courriel :

ASSUREUR 3 : **(si applicable)**	
Adresse postale :	
Téléphone :	Courriel :

ASSURÉ:	Mabarex inc.	
Adresse postale :	2021, rue Halpern, Montréal (Québec) H4S 1S3	
Téléphone :	514-334-6721 x 236	Courriel : memond@mabarex.com

Numéro d'appel d'offres : 5932
Titre de l'appel d'offres : Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

Nous désirons confirmer par la présente que nous Aon Parizeau Inc. ,
(nom du courtier)
sommes en mesure de fournir à notre client, MABAREX INC. ,
(nom de l'entrepreneur)
toutes les assurances qui seront nécessaires en rapport avec le projet mentionné en rubrique.

En conformité avec la section 3.0 relative aux assurances du cahier des clauses administratives générales et des spécifications du cahier des clauses administratives spéciales, nous serons en mesure de mettre en place les garanties suivantes pour notre client :

ORIGINAL

Montréal

A) Assurance Responsabilité civile

Nature et étendue du ou des contrats d'assurance	Montants de garantie ($)		
	ASSUREUR 1	**ASSUREUR 2** (si applicable)	**ASSUREUR 3** (si applicable)
Responsabilité civile générale des entreprises Garantie de portée au moins équivalente à celle énoncée à la Garantie A - Dommages corporels, dommages matériels ou privation de jouissance - du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire No 2100. Dommage corporel et matériel sur base d'événement.	1 M $ / sinistre		
Montant global risque produits après travaux (PAT)	1 M $ / période		
Responsabilité civile automobile Formule des non-propriétaires (F.P.Q. Nº 6)	1 M $ / sinistre		
Montant global général (autre que le risque PAT)	5 M $ / période		
Umbrella (si applicable)	9 M $ / sinistre 9 M $ / période	M $ / sinistre M $ / période	
Responsabilité civile excédentaire (si applicable)	M $ / sinistre M $ / période	M $ / sinistre M $ / période	M $ / sinistre M $ / période

B) Assurance chantier formule étendue

Lorsque requis au cahier des clauses administratives spéciales, nous sommes en mesure de fournir une assurance chantier formule étendue au montant de la valeur du contrat incluant les taxes et les contingences, tel que décrit et selon les termes de l'annexe **J**, incluse au cahier des charges.

Notre engagement à assurer le client ci-haut mentionné, est valide pour la durée de la validité de la soumission indiquée au cahier des charges et ce, à compter de la date d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres, en autant que ce dernier soit toujours notre client.

Par : Anouk Guimont, B.Gest, PAA

(Nom du représentant autorisé du courtier d'assurances)

Anouk Guimont

(Signature du représentant du courtier d'assurances)

ORIGINAL

Montréal

Ville de Montréal

CONSOMMABLES
QUANTITÉS
(Formulaire R)

Le Soumissionnaire doit :

1. Inscrire l'énergie électrique spécifique consommée par kg d'azote nitrifié (ci-après dénotée « E_{kgN}») aux conditions de site et aux conditions opérationnelles « MAX » du Formulaire S. Cette valeur est garantie selon l'article 14.4.1.c) du Cahier des conditions administratives spéciales.

   E_{kgN} sert au calcul du prix ajusté d'une soumission selon l'article 4.6 du cahier des instructions aux soumissionnaires. La valeur doit être exprimée en kWh par kg N nitrifié (kWh/kg N).

Énergie électrique spécifique consommée par kg d'azote nitrifié (E_{kgN}) = 4.5 kWh/kg N

2. Inscrire la quantité de charbon activé utilisée par année (ci-après dénotée « C_{act}») aux conditions de site et conditions opérationnelles « MOY » du Formulaire S, conformément à l'article 6.5.2 du PGT.

   C_{act} sert au calcul du prix ajusté d'une soumission selon l'article 4.6 du Cahier des instructions aux soumissionnaires. La valeur doit être exprimée en kg.

Quantité de charbon activé (C_{act}) = 0 kg

Date : 6 novembre 2018

Nom : Michel Émond, ing., Directeur des ventes

Signature autorisée du soumissionnaire :

N.B. Ce document relatif au prix doit être inséré dans l'enveloppe no 2

Appel d'offres 5932 | Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) | Prorogation de la durée de validité de soumission / n.ref.5225
Michel Emond
A :
laurie.desnoyers@ville.montreal.qc.ca
2019-03-20 13:53
Cc :
"marie-helenelessard@ville.montreal.qc.ca", "vincent.leblanc@ville.montreal.qc.ca", Julie Archambault, Georges Szaraz
Masquer les détails
De : Michel Emond <memond@mabarex.com>
A : "laurie.desnoyers@ville.montreal.qc.ca" <laurie.desnoyers@ville.montreal.qc.ca>
Cc : "marie-helenelessard@ville.montreal.qc.ca" <marie-helenelessard@ville.montreal.qc.ca>, "vincent.leblanc@ville.montreal.qc.ca" <vincent.leblanc@ville.montreal.qc.ca>, Julie Archambault <jarchambault@mabarex.com>, Georges Szaraz <gszaraz@mabarex.com>
Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

1 Attachment

5225 caution soumission prolongee .pdf

Bonjour madame Desnoyers,

Faisant suite à votre demande formuler dans votre correspondance datée du 13 mars 2019, c'est avec plaisir que nous vous confirmons notre accord pour prolonger de 54 jours calendrier la validité de notre soumission concernant le projet référé en titre. Cette prolongation reporte la date d'échéance au 28 juin 2019.
À cet effet, vous trouverez joint l'avenant émis par notre compagnie d'assurance qui couvre le cautionnement de soumission de même que la lettre d'engagement.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons à votre disposition pour toute question dans cette affaire.

Bien cordialement,

Michel Emond, ing.
Directeur développement des affaires
MABAREX
2021, rue Halpern
Montréal (Québec) H4S 1S3
T 514 334-6721, 236 \\ 1 800 636-6721 \\ C 438-998-4152
memond@mabarex.com
CAPACITÉ-AGILITÉ
Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s). Si ce courriel vous est parvenu par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser aussitôt. Merci.

Venez nous rencontrer au Carrefour Mabarex
Kiosques N° 808, 809, 810 et 811

intact ASSURANCE

AVENANT

No: 1

Cet avenant fait partie intégrante du Cautionnement de **SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT** No: **7610200-18-004**

BÉNÉFICIAIRE: **VILLE DE MONTRÉAL**

DESCRIPTION DES TRAVAUX: **APPEL D'OFFRES NO.: 5932 - CONCEPTION-CONSTRUCTION DE L'USINE D'ASSAINISSEMENT DU LIXIVIAT AU CESM**

ÉMIS AU NOM DE (entrepreneur): **MABAREX INC.**

CAUTION: **INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE**

Il est par la présente, entendu et convenu que:

LA PÉRIODE DE LA VALIDITÉ DU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET DE LA LETTRE D'ENGAGEMENT DOIT ÊTRE PROLONGÉE JUSQU'AU 28 JUIN 2019.

L'entrepreneur et la Caution acceptant le(s) changement(s) mentionné(s) ci-haut. Les autres termes et conditions demeurent cependant inchangés.

Daté ce **14 MARS 2019.**

MABAREX INC.

Par: _____
Entrepreneur

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Par: _____
THUC TRINH TRAN, MANDATAIRE

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PAR COURRIEL

Le 13 mars 2019

Monsieur Michel Émond
MABAREX INC.
2121, rue Halpern
Montréal (Québec) H4S 1S3
Courriel : memond@mabarex.com

Objet :	**Prorogation de la durée de validité de soumission**
Appel d'offres n°	**5932**
Titre de l'appel d'offres	Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

Monsieur,

En lien avec l'appel d'offre ci-haut mentionné et conformément aux :

- Instructions aux soumissionnaires (IAS), notamment l'article 3.9;

La Ville vous demande de bien vouloir confirmer par écrit que vous acceptez de proroger de 54 jours calendriers additionnels, le délai de 180 jours, et ce, aux mêmes conditions que votre soumission déposée et concernant le projet cité en rubrique. La période de prorogation sera du 5 mai 2019 au 28 juin 2019. Dans ce contexte, vous devez obtenir de votre compagnie d'assurance la révision du formulaire 1 – Cautionnement de soumission, et ce, sans frais additionnels pour la Ville et nous la transmettre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous témoignez, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Laurie Desnoyers
Chargée de projets, Division Projets Industriels

c.c.:
Marie-Hélène Lessard, Chef de division SGPI
Vincent Leblanc, Chef d'équipe SGPI

Accord confirmé par courriel avec avenant de AON le 29 Mars 2019.
Michel Emond

18-99004 - Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM (5932)

FIRME	Présentation de la soumission 5%	Respect du programme fonctionnel et technique du bâtiment 10%	Respect des exigences fonctionnelles et techniques du procédé 25%	Qualité de l'ouvrage proposé 10%	Capacité de production et méthodologie 15%	Expérience et expertise du concepteur-réalisation de projets similaires 20%	Expérience et expertise des professionnels 15%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Allen Entrepreneur Général	3,20	7,40	20,20	7,40	10,30	16,00	11,90	76,4	15 887 820,38 $	0,08	2
Mabarex inc.	3,60	7,00	19,00	6,60	10,30	15,60	12,60	74,7	13 903 301,66 $	0,09	1
0								-		-	
0								-		-	
0								-		-	
Agent d'approvisionnement	**Matthieu Crôteau**										

Comité	
Date	mercredi 12-12-2018
Heure	9 h 30
Lieu	255 boul. Crémazie Est, salle 439

Multiplicateur d'ajustement
10000

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5932
Numéro de référence : 1170044
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1452576)** 2018-06-04 11 h 40 **Transmission :** 2018-06-04 11 h 40	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 30 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 24 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel

				3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Monsieur Maxime Proulx Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur :	**Commande : (1451745)** 2018-06-01 9 h 19 **Transmission :** 2018-06-01 9 h 19	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 31 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 25 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

				3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 NEQ : 1143070036	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-5270 Télécopieur : 450 646-7977	**Commande : (1471401)** 2018-07-19 15 h 51 **Transmission :** 2018-07-19 15 h 51	2961206 - Addenda 1 2018-07-19 15 h 51 - Téléchargement 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 26 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1453634)** 2018-06-06 7 h 56 **Transmission :** 2018-06-06 7 h 56	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 35 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 27 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1451913)** 2018-06-01 11 h 29 **Transmission :** 2018-06-01 11 h 30	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 32 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 16 h 01 - Messagerie 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 25 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Monsieur Charles Mousseau, ing Téléphone : 514 384-4220	**Commande : (1456247)** 2018-06-12 8 h 49 **Transmission :** 2018-06-12 8 h 49	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 36 - Messagerie

		Télécopieur : 514 383-6017	2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 27 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Mabarex inc.. 2021 rue Halpern St-Laurent Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.mabarex.com NEQ : 1172183569	Madame Julie Archambault Téléphone : 514 334-6721 Télécopieur : 514 332-1775	**Commande : (1453584)** 2018-06-05 17 h 06 **Transmission :** 2018-06-05 17 h 18	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 38 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel

2975393 - Addenda 2 (bordereau)
2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement

2981985 - Addenda 3 (devis)
2018-08-08 14 h 02 - Courriel

2981986 - Addenda 3 (plan)
2018-08-08 16 h 01 - Messagerie

2981987 - Addenda 3 (bordereau)
2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement

2986560 - Addenda 4
2018-08-17 8 h 50 - Courriel

2988870 - Addenda 5 - Report de date
2018-08-22 9 h 54 - Courriel

2999171 - Addenda 6
2018-09-13 12 h 16 - Courriel

3013633 - Addenda 7
2018-10-17 17 h 42 - Courriel

3013965 - Addenda 8
2018-10-19 15 h 28 - Messagerie

3018177 - Addenda 9 (devis)
2018-10-29 11 h 01 - Courriel

3018178 - Addenda 9 (bordereau)
2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

3018179 - Addenda 9 (bordereau)
2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Nordikeau inc.
603, Boulevard Base de Roc
Joliette, QC, J6E 5P3
NEQ : 1146107272

Monsieur Frédéric Rubin-Delanchy
Téléphone : 450 756-6227
Télécopieur :

Commande : (1480525)
2018-08-17 8 h 48
Transmission :
2018-08-17 8 h 48

2961206 - Addenda 1
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2975392 - Addenda 2 (devis)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2975393 - Addenda 2 (bordereau)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2981985 - Addenda 3 (devis)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2981986 - Addenda 3 (plan)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2981987 - Addenda 3 (bordereau)
2018-08-17 8 h 48 - Téléchargement

2986560 - Addenda 4
2018-08-17 8 h 50 - Courriel

2988870 - Addenda 5 - Report de date
2018-08-22 9 h 54 - Courriel

2999171 - Addenda 6
2018-09-13 12 h 16 - Courriel

3013633 - Addenda 7
2018-10-17 17 h 42 - Courriel

3013965 - Addenda 8
2018-10-19 15 h 25 - Messagerie

3018177 - Addenda 9 (devis)
2018-10-29 11 h 01 - Courriel

3018178 - Addenda 9 (bordereau)
2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

3018179 - Addenda 9 (bordereau)
2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2
NEQ : 1164575657

Monsieur Yanick Gougeon
Téléphone : 819 429-5555
Télécopieur : 819 429-6555

Commande : (1454026)
2018-06-06 13 h 32
Transmission :
2018-06-06 13 h 32

2961206 - Addenda 1
2018-06-21 11 h 34 - Messagerie

2975392 - Addenda 2 (devis)
2018-07-20 15 h 14 - Courriel

2975393 - Addenda 2 (bordereau)
2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement

2981985 - Addenda 3 (devis)
2018-08-08 14 h 02 - Courriel

				2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 16 h 01 - Messagerie 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 26 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1452470)** 2018-06-04 10 h 34 **Transmission :** 2018-06-04 10 h 34	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 40 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 15 h 14 - Courriel 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel

				2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement 2986560 - Addenda 4 2018-08-17 8 h 50 - Courriel 2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 29 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169411510	Madame Rachel Pelletier Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1453249)** 2018-06-05 11 h 44 **Transmission :** 2018-06-05 11 h 44	2961206 - Addenda 1 2018-06-21 11 h 39 - Messagerie 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-20 16 h 08 - Messagerie 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-20 15 h 14 - Téléchargement 2981985 - Addenda 3 (devis) 2018-08-08 14 h 12 - Messagerie 2981986 - Addenda 3 (plan) 2018-08-08 14 h 02 - Courriel 2981987 - Addenda 3 (bordereau) 2018-08-08 14 h 02 - Téléchargement

2986560 - Addenda 4
2018-08-17 9 h 02 -
Messagerie

2988870 - Addenda 5 -
Report de date
2018-08-22 9 h 54 -
Télécopie

2999171 - Addenda 6
2018-09-13 12 h 17 -
Télécopie

3013633 - Addenda 7
2018-10-17 17 h 42 -
Télécopie

3013965 - Addenda 8
2018-10-19 15 h 28 -
Messagerie

3018177 - Addenda 9
(devis)
2018-10-29 11 h 01 -
Télécopie

3018178 - Addenda 9
(bordereau)
2018-10-29 11 h 01 -
Téléchargement

3018179 - Addenda 9
(bordereau)
2018-10-29 11 h 01 -
Téléchargement

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

☐ Veolia Water Technologies Canada Inc.
4105 rue Sartelon
St-Laurent
Montréal, QC, H4S 2B3
NEQ : 1143713056

Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau
Téléphone : 514 334-7230
Télécopieur : 514 334-5070

Commande : (1451963)
2018-06-01 12 h 50
Transmission :
2018-06-01 12 h 50

2961206 - Addenda 1
2018-06-21 11 h 42 -
Messagerie

2975392 - Addenda 2
(devis)
2018-07-20 15 h 14 -
Courriel

2975393 - Addenda 2
(bordereau)
2018-07-20 15 h 14 -
Téléchargement

2981985 - Addenda 3
(devis)
2018-08-08 14 h 02 -
Courriel

2981986 - Addenda 3
(plan)
2018-08-08 14 h 02 -
Courriel

2981987 - Addenda 3
(bordereau)
2018-08-08 14 h 02 -
Téléchargement

2986560 - Addenda 4
2018-08-17 8 h 50 -
Courriel

				2988870 - Addenda 5 - Report de date 2018-08-22 9 h 54 - Courriel 2999171 - Addenda 6 2018-09-13 12 h 16 - Courriel 3013633 - Addenda 7 2018-10-17 17 h 42 - Courriel 3013965 - Addenda 8 2018-10-19 15 h 29 - Messagerie 3018177 - Addenda 9 (devis) 2018-10-29 11 h 01 - Courriel 3018178 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement 3018179 - Addenda 9 (bordereau) 2018-10-29 11 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension 405, avenue Ogilvy, bureau 200 Montréal, QC, H3N 1M3 NEQ :	Madame Isabell Ross Téléphone : 514 868-4065 Télécopieur :	**Commande : (1473781)** 2018-07-30 10 h 48 **Transmission :** 2018-07-30 10 h 48	2961206 - Addenda 1 2018-07-30 10 h 48 - Téléchargement 2975392 - Addenda 2 (devis) 2018-07-30 10 h 48 - Téléchargement 2975393 - Addenda 2 (bordereau) 2018-07-30 10 h 48 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1177251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_1177251001v4.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-12

Janet MARCEAU
Conseillère budgetaire
Tél : 514-868-3354
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.24

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1177251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

Rapport - mandat SMCE177251001.pdf

Dossier # :1177251001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE177251001

Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177251001
Accorder un contrat de conception-construction (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) à Mabarex Inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (ouvrage #1160) / Autoriser une dépense totale de 15 905 377,11 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public no 5932 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et la planification immobilière et du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont apprécié les explications données par le Service sur les diverses classes d'estimation élaborées pour des dossiers immobiliers de cette nature. Ils ont bien compris que l'élaboration d'une estimation de classe D est un exercice plutôt théorique qui contribue à faire évoluer le calcul des coûts vers l'estimation finale. Il convient de noter que le deuxième appel d'offres lancé dans ce dossier a permis de tenir compte des diverses exigences et contraintes reliées à la construction de l'usine projetée.

Les membres ont bien compris les explications du Service quant à la nécessité de réaliser une usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel. Cette solution sera plus logique et efficace que d'envoyer le lixiviat vers la station d'épuration des eaux usées.

Cela dit, les membres ont apprécié toutes les explications techniques données par le Service, notamment en ce qui a trait à la ventilation des écarts entre le prix soumis par l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée. Il faut reconnaître, cependant, que la complexité du dossier fait en sorte que ces explications n'étaient pas toujours limpides.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et la planification immobilière et du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177251001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1197655005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (2 soumissionnaires) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public (19- 17507)

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides ;

2. d'octroyer deux (2) contrats à la firme Nventive Inc. ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis, et par lesquels elle s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun de lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17507;

Firme	Description	Montant
Nventive Inc.	Lot 1 - Développement de solutions mobiles natives	2 678 458 $
Nventive Inc.	Lot 2- Développement de solutions mobiles hybrides	2 008 843 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-15 10:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197655005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (2 soumissionnaires) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public (19- 17507)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets majeurs nécessitant une expertise numérique. Ces projets relèvent de plusieurs services centraux de la Ville dont, principalement, le Service de l'Espace pour la vie, le Service de l'environnement, le Service de l'eau, le Service des infrastructures, le Service de Police de la Ville de Montréal, le Service de sécurité incendie et d'autres services.
Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services qui permettront de soutenir les projets en cours et à venir.

La Ville travaille actuellement sur plusieurs projets d'envergure simultanément qui utilisent principalement du logiciel libre. Pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires, permettant de cette façon d'accélérer la réalisation des projets.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé, en date du 13 février 2019, l'appel d'offres public n° 19-17507. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir (ou La Presse).

Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, quatre (4) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée

1	21 février 2019	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	28 février 2019	Modification à une clause du devis
3	1er mars 2019	Précisions suite à des questions administratives
4	6 mars 2019	Précisions suite à des questions administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 19 mars 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA187655004 - 31 janvier 2019 - Approuver la grille d'évaluation, qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des prestations de services en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.
CG17 0495 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 1 065 352,60 $, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 $, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16266 (6 soumissions) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0498 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses, et lot 2, au montant de 1 090 238,94 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres public 17-16215 (5 soumissions) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0148 - 27 avril 2017- Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 $, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 (10 soumissions) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG17 0016 - 26 janvier 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 de 10 942 124,76 $, Entente 2 de 10 346 094,36 $), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 de 6 447 062,16 $) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 de 993 384 $) toutes ces sommes taxes incluses, pour une période de trente mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 16-15486 (6 soumissions) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne deux (2) lots de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides. Ces lots consistent à développer des applications mobiles (natives et hybrides) sur la base des infrastructures et technologies mises en place à la Ville et sur la base des cadres d'expérience utilisateurs établis. Les principaux projets couverts sont les suivants :

Lots	Principaux projets ou initiatives

Lot 1 - Développement de solutions mobiles natives
 	
L'application native est principalement utilisée par les citoyens (clientèle externe).
	<u>Solutions numériques</u>
	• 72690 - Applications mobiles Espace pour la vie : Développer des applications mobiles pour l'interprétation des écosystèmes des sites d'Espace pour la vie:
	  • L'application parcours muséal pour le Biodôme;
	  • L'application parcours muséal pour l'insectarium;
	  • L'application parcours muséal pour le Jardin botanique.
	• Autres besoins d'applications mobiles soutenant les projets de la Ville, notamment le support à la mobilité.
	
	<u>Intelligence d'affaires</u>
	• 74991 - Solution mobile de transport actif : Développer une application mobile permettant d'enregistrer les déplacements et les temps de parcours de participants, peu importe le mode de transport utilisé (vélo, piéton, voiture, transport en commun, mobilité réduite, etc.).

Lot 2 - Développement de solutions mobiles hybrides
 	
L'application hybride est principalement utilisée par nos employés et nos services (clientèle interne).
	<u>Sécurité publique et justice</u>
	• 68305 - Modernisation des opérations policières:
	  • L'application pour le suivi du remorquage du SPVM;
	  • L'application spécialisée de recherche du module de vérifications des antécédents;
	  • L'application tableau de bord de suivi pour le SPVM.
	
	• 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM:

	• L'application pour la gestion des matières dangereuses; • L'application pour le suivi des événements spéciaux (S.I.M). <u>Gestion du territoire</u> • 74925 - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR): • Développer une application mobile pour gérer le processus d'inspection des chantiers nécessitant une intervention sur le domaine public. Ex: chantiers de la direction des infrastructures, chantiers du service de l'eau sur le réseau artériel, interventions des réseaux techniques urbains.. • 71750 - Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE): • Développer une application mobile d'inspection de la qualité de l'air et de l'eau pour le Service de l'environnement. tel qu'émissions atmosphériques, rejets d'eaux usées, surveillance des établissements industriels, • 74992 - Système de gestion des inspections du domaine public et privé: • Développer application mobile pour l'inspection du bâtiments publics et privés, par exemple l'état de salubrité d'immeuble à logements.

JUSTIFICATION

Sur un total de 16 preneurs de cahier des charges, quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission sur les deux (2) lots, soit 25% des preneurs, alors que douze (12) firmes n'ont pas déposé de soumission (75%). De ces 12 firmes, trois (3) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont les suivantes :

- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants;

- Une firme déclare ne pas avoir été en mesure de réunir toutes les conditions nécessaires afin de répondre à l'appel d'offres de manière compétitive;
- Une firme déclare ne pas avoir les qualifications ni les compétences requises.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées initialement conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA187655004). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Développement de solutions mobiles natives

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de CGI Inc et COFOMO Inc., n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire. Une des firmes conforme techniquement (note intérim de 72,3) n'a pas fourni de bordereau de prix pour le lot 1, à savoir la firme Nurun inc. et sa soumission est déclarée non conforme administrativement..

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Nventive Inc	83,5	0,50	2 678 457,60 $		2 678 457,60 $
Dernière estimation réalisée			2 471 498,33 $		2 471 498,33 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					206 959,27 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					8,37%

L'estimé est basé sur les taux historiques pour ce type de développement. L'introduction nouvelle de taux dans ces ententes-cadres peut expliquer l'écart de 8%

Lot 2 : Développement de solutions mobiles hybrides

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de CGI Inc et COFOMO Inc., n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Nventive Inc	83,9	0,67	2 008 843,20 $		2 008 743,20 $
Nurun Inc	71,3	0,53	2 298 580,20 $		2 298 580,20 $
Dernière estimation réalisée			1 509 492,68 $		1 509 492,68 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					499 250,52 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					33,07%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					289 837,00 $ 14,43%

Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*

L'écart de 33% entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique de la façon suivante :

- Il n'y a aucun historique d'entente-cadre pour du développement mobile hybride ni pour l'utilisation de 2 taux pour des niveaux d'expertise différents, ce qui rend la précision des estimations beaucoup plus faible;
- L'estimation a été établie principalement en utilisant les taux historiques pour les applications web, contrairement au lot 1. On constate d'ailleurs que ces taux utilisés au lot 1 étaient dans l'ensemble un bon indicateur des taux du marché pour les applications natives;
- Comme les deux soumissions du lot 2 ont un écart de 14.4%, on peut considérer que la soumission de l'adjudicataire est compétitive. On peut donc conclure que les taux historiques utilisés pour ce lot n'étaient pas représentatifs du marché et étaient trop bas;
- Cette différence de taux, faisant en sorte que les taux du développement hybride sont plus hauts, peut s'expliquer par une complexité plus grande qui requiert une plus forte expertise par une rareté de personnes spécialisées.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ (Lot1 - Lot 2).

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 1).
- Écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Lot 2).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMP). La firme NVENTIVE inc. a obtenu son accréditation le 24 janvier 2017, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et peuvent occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les stratégies proposées par l'adjudicataire devront tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le Gouvernement du Québec, et qui s'intègrent au

2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable), visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier de l'impact suivant :

- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De développer des services en ligne en rendant l'offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 24 avril 2019;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 1er mai 2019;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 8 mai 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 13 mai 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 16 mai 2019;
- Rencontre de départ avec le fournisseur : Juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Richard GRENIER
Directeur

Tél : 438-998-2829
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2019-04-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Martin THIBAULT
Directeur et architecte en chef TI
Tél : 514 872-0843
Approuvé le : 2019-04-15

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 24 janvier 2017

NVENTIVE INC.
A/S MADAME EDITH BOURGEOIS
215, SAINT-JACQUES, BUREAU 500
MONTRÉAL (QC) H2Y 1M6

N° de décision : 2017-CPSM-1005496
N° de client : 3001087145

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SOLUTIONS NVENTIVE INC., une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NVENTIVE INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **23 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197655005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (2 soumissionnaires) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public (19- 17507)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17507 PV.pdf
19-17507 Preneurs NEQ.pdf
19-17507 tableau Lot 1.pdf
19-17507 tableau Lot 2.pdf
19-17507 intervention Lot 1.pdf
19-17507 intervention Lot 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17507 Lot 1

No du GDD : 1197655005

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 13 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 19 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 27 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de réponses : 25

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Nurun Inc.	bordereau non conforme (celui du Lot 2)
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Cofomo inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2019

Date d'échéance révisée : 13 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Nventive inc.	2 678 457,60 $	√	1

Information additionnelle

Trois preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous ont indiqué:
Ne pas avoir les qualifications ni les compétences requises
Nous n'avons pas été en mesure de réunir toutes les conditions nécessaires afin de répondre adéquatement à votre demande de manière compétitive
Après qualification de l'appel d'offres il a été décidé que les efforts requis pour répondre à cette dernière étaient trop importants compte-tenu de nos chances de l'emporter

Préparé par : Robert Normandeau

Le 2 - 4 - 2019

19-17507 - Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides Lot 1

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Nventive inc.	4,25	7,50	14,25	7,75	16,00	16,50	17,25	83,5	2 678 457,60 $	0,50	1
Nurun Inc.	3,75	7,00	12,25	6,00	13,50	14,25	15,50	72,3		-	
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	3,75	7,00	8,75	7,25	14,00	12,00	10,50	63,3			Non conforme
Cofomo inc.	3,75	6,00	7,00	7,25	13,25	10,25	11,50	59,0			Non conforme
								-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	27-03-2019
Heure	9 h 00
Lieu	R_8_3201_Prince/801 rue Brennan@MONTREAL

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17507 Lot 2

No du GDD : 1197655005

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 13 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 19 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 27 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
Cofomo inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Nventive inc.	2 008 843,20 $	√	2
Nurun inc.	2 298 580,20 $		

Information additionnelle

Trois preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous ont indiqué:
Ne pas avoir les qualifications ni les compétences requises
Nous n'avons pas été en mesure de réunir toutes les conditions nécessaires afin de répondre adéquatement à votre demande de manière compétitive
Après qualification de l'appel d'offres il a été décidé que les efforts requis pour répondre à cette dernière étaient trop importants compte-tenu de nos chances de l'emporter

Préparé par : Robert Normandeau

Le 2- - 4 - 2019

19-17507 - Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides Lot 2

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Nventive inc.	4,25	8,00	12,63	8,00	16,50	16,75	17,75	83,9	2 008 843,20 $	0,67	1
Nurun Inc.	3,75	7,00	11,25	6,00	13,50	14,25	15,50	71,3	2 298 580,20 $	0,53	2
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	3,75	7,00	5,75	7,25	13,00	12,50	12,00	61,3			Non conforme
Cofomo inc.	3,75	6,50	6,75	7,25	11,25	11,75	11,50	58,8			Non conforme
								-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	27-03-2019
Heure	9 h 00
Lieu	R_8_3201_Prince/801 rue Brennan@MONTREAL

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17507
Numéro de référence : 1236458
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1171011282	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1544154)** 2019-02-13 13 h 49 **Transmission :** 2019-02-13 13 h 49	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Circle6 Solutions inc 449 saint pierre Montréal, QC, h2y2m8 NEQ : 1171552418	Monsieur sylvain perron Téléphone : 514 465-7249 Télécopieur :	**Commande : (1544186)** 2019-02-13 14 h 11 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 11	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Madame Séphora Bure-Minietti Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1544244)** 2019-02-13 14 h 52 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 52	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1544197)** 2019-02-13 14 h 19 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 19	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Havas Montréal 1253, av. McGill College 3e étage Montréal, QC, H3B 2Y5 http://mtl.havas.com NEQ : 1169531960	Monsieur Jan-Nicolas Vanderveken Téléphone : 514 845-7256 Télécopieur :	**Commande : (1549682)** 2019-02-22 13 h 23 **Transmission :** 2019-02-22 13 h 23	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-22 13 h 23 - Téléchargement 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1547548)** 2019-02-19 17 h 08 **Transmission :** 2019-02-19 17 h 08	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IP4B 9600 boulevard du Golf Montréal, QC, H1J2Y7 NEQ : 1161601415	Monsieur Steve Foisy Téléphone : 514 444-4742 Télécopieur : 514 444-5644	**Commande : (1545878)** 2019-02-16 14 h 58 **Transmission :** 2019-02-16 14 h 58	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nurun Montréal 740 rue Notre-Dame Ouest, bureau 600 Montréal, QC, H3C3X6 http://www.nurun.com NEQ : 1147603881	Monsieur Christian Ayotte Téléphone : 514 392-4301 Télécopieur :	**Commande : (1544151)** 2019-02-13 13 h 48 **Transmission :** 2019-02-13 13 h 48	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	nventive inc 215 Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y 1M6 http://www.nventive.com NEQ : 1164911977	Monsieur Thierry Vourc'h Téléphone : 514 312-4969 Télécopieur :	**Commande : (1546144)** 2019-02-18 9 h 45 **Transmission :** 2019-02-18 9 h 45	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	**Commande : (1544230)** 2019-02-13 14 h 40 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 40	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com NEQ : 3342037838	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	**Commande : (1547846)** 2019-02-20 10 h 19 **Transmission :** 2019-02-20 10 h 19	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4

				2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1 Place Ville-Marie Bureau 2200 Montréal, QC, H3B 3M4 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Monsieur François Laurin Téléphone : 514 964-0887 Télécopieur :	**Commande : (1547481)** 2019-02-19 15 h 46 **Transmission :** 2019-02-19 15 h 46	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Société de transport de Montréal 8845, boul. St-Laurent 5e étage Montréal, QC, H2N 1M3 http://www.stm.info NEQ :	Madame Marie-Claude Sirard Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur :	**Commande : (1552931)** 2019-02-28 11 h 48 **Transmission :** 2019-02-28 11 h 48	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-28 11 h 48 - Téléchargement 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Pierre Lecavalier Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	**Commande : (1544710)** 2019-02-14 10 h 46 **Transmission :** 2019-02-14 10 h 46	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel

				3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 1148459481	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1544840)** 2019-02-14 12 h 17 **Transmission :** 2019-02-14 12 h 17	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1545220)** 2019-02-15 8 h 17 **Transmission :** 2019-02-15 8 h 17	3071033 - 19-17507 addenda 1 2019-02-21 14 h 05 - Courriel 3076142 - 19-17507 addenda 2 2019-02-28 14 h 02 - Courriel 3077249 - 19-17507 addenda 3 2019-03-01 11 h 50 - Courriel 3080256 - 19-17507 addenda 4 2019-03-06 10 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.25

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1197655005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (2 soumissionnaires) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public (19- 17507)

Rapport - mandat SMCE197655005.pdf

Dossier # :1197655005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197655005

Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois. - Appel d'offres public (19- 17507) - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197655005
Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive Inc. (lot 1 au montant de 2 678 457,60 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) et lot 2 au montant de 2 008 843,20 $ taxes incluses (1 soumissionnaire) pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois. - Appel d'offres public (19- 17507) - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 2) et pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 1).*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications du Service quant à la disqualification d'un soumissionnaire dont le dossier a été jugé non conforme parce qu'il n'avait pas fourni le bon bordereau de prix pour le lot 1. Une telle erreur a eu de quoi surprendre et laisser perplexes les membres de la Commission.

Les membres ont par ailleurs apprécié les explications du Service en ce qui a trait aux différences entre application native (lot 1) et application hybride (lot 2). Le premier lot porte sur une application principalement utilisée par les employés municipaux (clientèle interne), alors que le deuxième lot porte sur une application hybride destinée à être utilisée par les citoyens.

Les membres ont aussi noté que les taux élevés reçus pour le développement hybride s'expliquaient par une complexité plus grande nécessitant une plus forte expertise dans un contexte où le personnel spécialisé est rare.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 2) et pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 1).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197655005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1197655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. de conclure une (1) entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions web (montréal.ca et autres sites);

2. d'octroyer le contrat à la la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis, et par lesquels cette firme s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales de, 5 281 017,33$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17432;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-04-15 10:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197655003**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs programmes et projets web majeurs nécessitant l'expertise numérique. Ces projets relèvent de plusieurs services centraux de la Ville dont principalement, les Services de la Culture, de l'Espace pour la vie, de l'Expérience citoyenne & des communications ainsi que d'autres services.
Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services qui permettront de soutenir les projets en cours et à venir.

La Ville travaille actuellement sur plusieurs projets d'envergure simultanément qui utilisent principalement du logiciel libre. Pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires, permettant de cette façon d'accélérer la réalisation des projets, notamment les projets liées au site montréal.ca.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé, en date du 6 février 2019, l'appel d'offres public n° 19-17432, regroupant les besoins de développement de solutions web. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir (ou La Presse).

Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, quatre (4) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée

1	2019-02-18	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2019-02-22	Précision suite à une question technique
3	2019-02-28	Précisions suite à des questions techniques et administratives
4	2019-03-01	Précision suite à une question administrative

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 12 mars 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA187655004 - 31 janvier 2019 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des prestations de services en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG17 0501 - 28 septembre 2017 - Conclure quatre contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses - lot 2 au montant de 2 022 364,26 $, taxes incluses - lot 3 au montant de 866 727,54 $, taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres public 17-16214 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services de développement pour solutions web pour le site de montreal.ca et autres sites satellites de la Ville de Montréal. Plus précisément les principaux projets sont les suivants :

- 70150 - Remplacement du portail web de la Ville : Travaux de développement de modules de gestion de contenu, d'interface utilisateur pour le nouveau site de la Ville
- 70190 - Présence numérique fondation : Travaux de développement d'éléments logiciels constituant la nouvelle fondation pour supporter les différentes solutions numériques afin d'assurer l'accroissement de la présence numérique de la Ville pour les citoyens et les entreprises.
- 70120 - Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie: Mise à niveau du portail web d'Espace pour la vie afin d'augmenter, notamment, sa capacité de traitement des achats sur la billetterie en ligne.
- 68305 - Modernisation des opérations policières : Refonte du site internet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

L'ensemble de la prestation de services inclut les travaux nécessitant les compétences suivantes : l'architecture, la gestion de projet, l'analyse d'affaires, le design graphique, la conception d'applications ainsi que les tests d'assurance qualité.

JUSTIFICATION

Sur un total de 19 preneurs du cahier des charges, 5 preneurs (26,32%) ont déposé des offres alors que 14 (73,68%) n'ont pas soumissionné. De ces 14 firmes, 2 d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- Une firme déclare que ses engagement dans d'autres projets ne lui permet pas de réaliser ses travaux dans les délais requis;
- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants.

Sur un total de cinq (5) soumissions, quatre (4) soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif, alors qu'une (1) soumission est déclarée non conforme administrativement, à savoir l'offre de la firme Alithya Canada Inc. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Développement de solutions web (montreal.ca et autres sites)

Pour ce lot, quatre (4) soumissions ont été évaluées et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de Tink profitabilité numérique Inc. et Les Logiciels libre Linagora Inc., n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	79,6	0,25	5 281 017,33 $		5 281 017,33 $
Systématix technologies de l'information inc.	76,8	0,23	5 591 665,41 $		5 591 665,41 $
Dernière estimation réalisée			6 745 914,87 $		6 745 914,87 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(1 464 897,54) $ (21,72) %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					310 648,08 $ 5,88 %

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 21,72 % au prix de la dernière estimation. Cet écart est expliqué par le fait que l'approche de prestations de services utilisant des taux pour des niveaux d'expertise différente, visait principalement une expertise avancée (70% des heures). On constate que l'approche par niveau d'expertise donne des taux beaucoup plus bas qu'estimés et que la soumission est très compétitive.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$.

Et répondant à la condition suivante :

- Écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 16 janvier 2014, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et peuvent occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'augmenter l’interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d’une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d’accessibilité universelle;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 24 avril 2019;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 1er mai 2019;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 8 mais 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 13 mai 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 16 mai 2019;
- Rencontre de départ avec le fournisseur : Juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Sylvain S HÉBERT
Chef de division - Solutions numériques

Tél : 514 872-2135
Télécop. : 514 872-6767

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur
Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2019-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Martin THIBAULT
Directeur et architecte en chef TI
Tél : 514 872-0843
Approuvé le : 2019-04-15

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489
N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec, Québec, G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17432 preneurs.pdf19-17432 PV.pdf19-17432 Tableau.pdf19-17432 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

19-17432 - Prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites)

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	3,75	8,25	11,88	7,50	17,50	15,25	15,50	79,6	5 281 017,33 $	0,25	1
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	2,63	6,50	8,00	5,25	12,50	11,50	10,00	56,4			Non conforme
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	4,13	7,50	10,88	8,00	15,00	15,75	15,50	76,8	5 591 665,41 $	0,23	2
TINK PROFITABILITÉ NUMÉRIQUE INC.	3,75	5,75	8,00	6,75	14,50	10,25	11,75	60,8			Non conforme
								-		-	

Comité	
Date	22-03-2019
Heure	13 h 00
Lieu	

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17432 — No du GDD : 1197655003

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 12 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 12 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 22 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 1 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de réponses : 26,32

% de rejets : 60

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
ALITHYA CANADA INC.	n'était pas preneur du cahier des charges sur SEAO
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	pointage intérimaire inférieur à 70%
TINK PROFITABILITÉ NUMÉRIQUE INC.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 8 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	5 281 017,33 $	√	
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	5 591 665,41 $		

Information additionnelle

Une firme déclare que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis. Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importantes. Les autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Préparé par : Robert Normandeau — Le 1 - 4 - 2019

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17432
Numéro de référence : 1234237
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1540116)** 2019-02-06 12 h 05 **Transmission :** 2019-02-06 12 h 05	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Axon Intégration et développement 410 rue St-Nicolas Bureau 101 Montréal, QC, H2Y 2P5	Monsieur Michel Lacasse Téléphone : 514 238-3369 Télécopieur :	**Commande : (1541817)** 2019-02-08 14 h 14 **Transmission :** 2019-02-08 14 h 14	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1540177)** 2019-02-06 13 h 29 **Transmission :** 2019-02-06 13 h 29	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMI Groupe Conseil 330,Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	**Commande : (1540095)** 2019-02-06 11 h 46 **Transmission :** 2019-02-06 11 h 46	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1540187)** 2019-02-06 13 h 37 **Transmission :** 2019-02-06 13 h 37	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cri agence 85, rue Saint-Paul Ouest bur 120 Montréal, QC, H2Y 3V4 http://criagence.ca	Monsieur Jean-Francois Fortier Téléphone : 514 954-0073 Télécopieur : 514 954-0089	**Commande : (1542508)** 2019-02-11 12 h 13 **Transmission :** 2019-02-11 12 h 13	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Davidson Canada 60 rue saint jacques 203 Montréal, QC, H2Y1L5	Monsieur Alexandre Theve Téléphone : 514 431-2116 Télécopieur :	**Commande : (1540902)** 2019-02-07 13 h 17 **Transmission :** 2019-02-07 13 h 17	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Evolving Web Inc. 300 Saint-Sacrement Suite 222 Montréal, QC, H2Y1X4	Madame Suzanne Kennedy Téléphone : 514 844-4930 Télécopieur :	**Commande : (1555593)** 2019-03-05 11 h 35 **Transmission :** 2019-03-05 11 h 35	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-03-05 11 h 35 - Téléchargement 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-03-05 11 h 35 - Téléchargement 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-03-05 11 h 35 - Téléchargement 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-05 11 h 35 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc. 2050 rue De Bleury bureau 500 Montréal, QC, H3A 2J5 http://www.nexio.com	Madame Genevieve Normandin Téléphone : 514 798-3707 Télécopieur :	**Commande : (1540842)** 2019-02-07 12 h **Transmission :** 2019-02-07 12 h	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LANEC Technologies inc. 926, rue Notre-Dame Centre, suite 101 Trois-Rivières, QC, G9A 4W8	Monsieur Pascal Boislard Téléphone : 819 377-2244 Télécopieur :	**Commande : (1541953)** 2019-02-08 17 h 50 **Transmission :** 2019-02-08 17 h 50	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Affranchis 1124 Marie-Anne E Bureau 31 Montréal, QC, h2j2b7	Monsieur Martin Tremblay Téléphone : 514 903-0525 Télécopieur :	**Commande : (1540662)** 2019-02-07 10 h 15 **Transmission :** 2019-02-07 10 h 15	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4

			2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les logiciels Libres LINAGORA Inc. 1455, rue Drummond Bureau 2B Montréal, QC, H3G 1W3 http://www.linagora.ca	Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY Téléphone : 514 798-1589 Télécopieur :	**Commande : (1544698)** 2019-02-14 10 h 40 **Transmission :** 2019-02-14 10 h 40	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1540047)** 2019-02-06 11 h 16 **Transmission :** 2019-02-06 11 h 16	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	**Commande : (1540310)** 2019-02-06 15 h 17 **Transmission :** 2019-02-06 15 h 17	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel

			3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SII Canada 1336 rue Notre Dame Montréal, QC, H3C 1K7 http://www.siicanada.com	Madame Stephanie Guilloteau Téléphone : 514 416-3491 Télécopieur :	**Commande : (1541042)** 2019-02-07 14 h 57 **Transmission :** 2019-02-07 14 h 57	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société du Palais des Congrès de Montréal 159 St-Antoine Ouest 9ième Étage Montréal, QC, H2Z 1H2	Madame Alina Ignat Téléphone : 514 871-3143 Télécopieur : 514 871-3188	**Commande : (1559588)** 2019-03-12 13 h 57 **Transmission :** 2019-03-12 13 h 57	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-03-12 13 h 57 - Téléchargement 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-03-12 13 h 57 - Téléchargement 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-03-12 13 h 57 - Téléchargement 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-12 13 h 57 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com	Monsieur Pierre Lecavalier Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	**Commande : (1540479)** 2019-02-07 7 h 57 **Transmission :** 2019-02-07 7 h 57	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel

			3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tink Profitabilité numérique 87, rue Prince Bureau 140 Montréal, QC, H3C 2M7 http://www.tink.ca	Madame Cecilia Pauget Téléphone : 514 866-0995 Télécopieur :	**Commande : (1543847)** 2019-02-13 9 h 22 **Transmission :** 2019-02-13 9 h 22	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Valtech Canada 400 Maisonneuve Bureau 700 Montréal, QC, H3A 1L4 http:/valtech.ca	Monsieur philippe dufour Téléphone : 514 448-4035 Télécopieur :	**Commande : (1541499)** 2019-02-08 9 h 43 **Transmission :** 2019-02-08 9 h 43	3067943 - 19-17432 addenda 1 2019-02-18 10 h 37 - Courriel 3071618 - 19-17432 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076129 - 19-17432 addenda 3 2019-02-28 13 h 53 - Courriel 3077230 - 19-17432 addenda 4 2019-03-01 11 h 41 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.26

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1197655003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE197655003.pdf

Dossier # :1197655003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197655003

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197655003
Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33$, taxes incluses - Appel d'offres public 19- 17432 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les renseignements donnés par le Service, notamment en ce qui a trait à l'exclusion d'un des soumissionnaires qui n'avait pas acquis les documents d'appel d'offres sur SÉAO, le système électronique des appels d'offres. Les membres ont manifesté une certaine incrédulité face à cette situation, mais ont convenu avec le Service que cette disqualification était pleinement justifiée.

Les membres ont aussi bien compris que les deux soumissionnaires ont proposé des prix très inférieurs à l'estimation réalisée dans ce dossier. Ils ont constaté que l'adjudicataire, en raison de l'approche par niveau d'expertise, avait proposé des taux beaucoup plus bas, ce qui a rendu sa soumission très compétitive.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la

Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197655003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1197737002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 720,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15427;

2. d'autoriser une dépense de 708 680,25 $, incluant taxes, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-14 16:50

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197737002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Le monumental hôtel de ville est situé au cœur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le présent projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Ses objectifs sont les suivants :

- Mise en valeur et restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- Mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le mode de réalisation du projet est la « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0201 « Démolition et Décontamination », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'appel d'offres public IMM-15427, publié le 8 février 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (SÉAO), a donné aux soumissionnaires un délai de 33 jours afin d'obtenir les documents nécessaires auprès du SÉAO et de déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions du 12 mars 2019 à 13h30.

Deux (2) addenda ont été publiés :

Addenda N° 1 (25 février 2019) : Prolongation de la période de visite supervisée des lieux jusqu'au 1er mars 2019 - Réponses aux questions des soumissionnaires (1 question) - Ajout au cahier des charges du document « *Portée générale des travaux* » - Remise de la révision des articles N° 5 « Nature et description des travaux », N° 10 « Assurances », N° 14 « Limite du chantier » ainsi que de la révision des documents « Programme de prévention du Gérant » et « Travaux en présence de matières dangereuses » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise de la révision de plans en mécanique (2 plans).

Addenda N° 2 (1er mars 2019) : Réponses aux questions des soumissionnaires (6 questions) - Remise de la révision de l'article N° 5 « Nature et description des travaux du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise du formulaire de soumission modifié - Remise de la révision de plans en mécanique (1 plan) et en architecture (17 plans) - Report de la date d'ouverture des soumissions au mardi 12 mars 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc. ,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis

ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0201 « Démolition et Décontamination » consistent principalement en la fourniture de la main d'œuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter les travaux de démolition architecturale et électromécanique ainsi que la décontamination d'amiante, de plomb, de moisissures à l'intérieur de l'hôtel de ville et ce, tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges pour ce lot dont trois (3) ont déposé une soumission. Parmi les deux (2) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas remis de soumission, une des firmes nous a mentionné que la description de la portée des travaux ne lui permettait pas de soumissionner adéquatement et l'autre n'a pas répondu à notre demande.

Les trois (3) soumissions jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres ont été remises par :

- 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem)
- Pro-Jet Démolition Inc.
- 3469051 Canada Inc. (Axxys Construction)

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (25%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem)	2 834 720,98 $	708 680,25 $	3 543 401,23 $
Pro-Jet Démolition Inc.	2 862 877,50 $	715 719,38 $	3 578 596,88 $
3469051 Canada Inc. (Axxys Construction)	9 162 903,88 $	2 290 725,97 $	11 453 629,85 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 786 918,26 $	946 729,57 $	4 733 647,83 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			6 191 875,98 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) [[coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			74,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			7 910 228,63 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) [[la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse]x 100			223,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			(1 190 246,60) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [[la plus basse conforme - estimation)/estimation]x 100			-25,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			35 195,65 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [[la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse]x 100			1,2%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse des soumissions

Suite à l'analyse des soumissions, l'architecte *Beaupré Michaud et Associés* ainsi que le gérant de construction *Pomerleau Inc.* ont recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem).

L'écart de 25,1 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) et la dernière estimation de l'architecte se traduit essentiellement par une surestimation des coûts au niveau des étages sous-sol 1, 3e étage et 4e étage, au total d'environ 900 000 $. L'écart le plus significatif est situé au niveau sous -sol 1 à 385 000 $, s'expliquant par le fait qu'il est probable que la facilité d'accès de plain-pied avec le Champ-de-Mars ait pu permettre aux soumissionnaires de présenter des prix plus compétitifs en ayant recours à de la machinerie lourde et donc à moins de main-d'oeuvre que les estimations.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats car le contrat répond au critère suivant relatif aux contrats d'exécution des travaux de plus de 2 M$:

- Écart de prix de plus de 20%, soit de 25,1%, entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission la plus basse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) s'engage à réaliser la totalité du mandat pour 2 834 720,98 $ incluant les taxes.
La provision pour contingences de 25 %, soit 708 640,25 $ incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions dans les endroits inaccessibles comme l'intérieur des murs, des cloisons, des faux plafonds et des appentis, ne sont pas connues à ce jour, ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception ainsi que malgré les percements exploratoires réalisés en février 2019.

Considérant que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande d'autorisation budgétaire distincte et globale pour le projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 3 543 401,23 $, incluant taxes et contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 3 543 401,23 $ (taxes incluses), est financé comme suit :

- un montant de 1 548 820,68 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-034 - Travaux de protection d'immeubles;

- un montant maximal de 1 994 580,55 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031- Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'Agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71% agglo et de 56,29% corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 90 % en 2019 et 10 % en 2020.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de Ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique est mandaté. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques :

- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable telles que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;

- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les documents d’appel d’offres précisent que les travaux du présent lot L0201 « Démolition et Décontamination » doivent débuter vers le 3 juin 2019 et se terminer à la fin de la même année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération 16 mai 2019

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) 3 juin 2019

Période de travaux juin à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Jean CAPPELLI
Chef de division Projets MAM & aménagements
Chef de division Projets corporatif, par intérim

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division Sécurité publique et EPLV
En remplacement de Michel Soulières, directeur DGPI
Tél : 514 868-0941
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-12

LISTE DES LOTS PROJET HÔTEL DE VILLE

No	LOTS	DESCRIPTION	TRAVAUX INCLUS (SOMMAIRE)	# APPEL D'OFFRES	APPEL D'OFFRES LANCEMENT	APPEL D'OFFRES FERMETURE		DURÉE	APPEL D'OFFRES VISITE DE CHANTIER		GRÉ À GRÉ / INVITATION / PUBLIC	NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME	ESTIMÉ POMERLEAU	BUDGET DISPONIBLE	ADJUDICATAIRE	CONTRAT	LETTRE D'INTENTION	DÉBUT TRAVAUX	FIN TRAVAUX
1	L0201	Démolition et décontamination		IMM-15427	2019-02-08	2019-03-07	13H30	20	2019-02-18	2019-02-27	Public	3	2,399,055.00 $	Groupe Prodem	2,608,663.00 $		Groupe Prodem	15427		2019-06-10	2020
2	L0202	Démolition	Autres démolitions																		
3	L0301	Béton, coffrages et armature																			
4	L0302	Réparation du béton existant		IMM-15428	2019-02-28	2019-03-26	13H30	18	2019-03-11	2019-03-15	Public							15429			
5	L0303	Réparation du béton	Autres réparations																		
6	L0401	Maçonnerie		IMM-15429	2019-03-20	2019-05-07	13H30	20	2019-03-25	2019-04-05	Public							15428			
7	L0402	Maçonnerie	Autres travaux de maçonnerie																		
8	L0501	Structure d'acier																			
9	L0502	Ouvrages métalliques	Avec Lot L0501?																		
10	L0601	Ébénisterie																			
11	L0602	Restauration fenêtres																			
12	L0701	Toiture	Incluant gouttières																		
13	L0703	Ignifugation																			
14	L0801	Portes, Cadres et Quincaillerie																			
15	L0802	Grilles motorisées																			
16	L0803	Nouvelles fenêtres																			
17	L0804	Vitrages intérieurs																			
18	L0805	Lanterneaux & murs rideaux																			
19	L0901	Systèmes Intérieurs	Incluant plafonds, cloisons amovibles																		
20	L0902	Peinture	Incluant plancher époxy, si requis																		
21	L0903	Revêtements de sols souples																			
22	L0904	Revêtements de sols durs																			
23	L0905	Restauration bronze. marbre, fini																			
24	L1002	Signalisation																			
25	L1003	Accessoires salles de toilettes et cloisons	Avec Lot L0901?																		
26	L1101	Équipements divers																			
27	L1201	Stores																			
28	L1401	Ascenseurs et monte-charges																			
29	L2101	Protection Incendie																			
30	L2201	Plomberie et chauffage																			
31	L2301	Ventilation																			
32	L2501	Régulation et contrôle																			
33	L2601	Électricité - Général	Incluant alarme incendie																		
34	L2602	Démantèlement éclairage extérieur et paratonnerre		IMM-15430	2019-03-29	2019-05-02	13H30	20	2019-04-08	2019-04-26	Public							15430			
35	L2701	Communications & sécurité																			
36	L3101	Exc. - remblais - soutènement - imperméabilisation		IMM-15426	2019-01-16	2019-02-21	13h30	26	2019-01-23	2019-01-29	Public	3	3,757,326.28 $	St-Denis Thompson	5,216,084.00 $		St-Denis Thompson	15426		2019-06-03	2019-12-01
37	L3102	Excavation pour monte-charge																			

LISTE DES LOTS PROJET COMPLÉMENTAIRE

No	LOTS	DESCRIPTION	TRAVAUX INCLUS (SOMMAIRE)	# APPEL D'OFFRES	APPEL D'OFFRES LANCEMENT	APPEL D'OFFRES FERMETURE		DURÉE	APPEL D'OFFRES VISITE DE CHANTIER		GRÉ À GRÉ / INVITATION / PUBLIC	NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME	ESTIMÉ POMERLEAU	BUDGET DISPONIBLE	ADJUDICATAIRE	CONTRAT / BON COMMANDE	LETTRE D'INTENTION	DÉBUT TRAVAUX	FIN TRAVAUX
1	L3201	Démolition de l'édicule																			
2	L3202	Parterres de l'HDV																			
3																					

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : IMM-15427

FORMULAIRE DE SOUMISSION - RÉVISION #1

CONTRAT À PRIX FORFAITAIRE

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Service du greffe 275, rue Notre-Dame est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6, avant 13 h 30
8	**2**	**2019**	**12**	**3**	**2019**	

Titre : RESTAURATION PATRIMONIALE ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL
LOT 0201 DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION
Contrat: 15427 Mandat: 16864-2-001 Bâtiment: 0001

Description et sommaire de soumission	Montant
LOT 0201 DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION **Ce lot comprend notamment des travaux de démolition architecturale et électromécanique ainsi que la décontamination d'amiante, de plomb, de moisissures.**	
Montant total avant taxes (case 1 de la Section B):	2,399,055.00 $
Taxe sur les produits et services 5 % :	119,952.75 $
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	239,305.74 $
Montant total (incluant taxes):	**2,758,313.49 $**

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1161592309

Si non inscrit au REQ, cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): 9130-9989 Québec inc. (f.a.s. Groupe Prodem inc.)

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

17, rue St-Joseph, Lachine, Québec, H8S 2K9

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) :	Téléphone : 514-933-7073		
M. RENATO PALMIERI, DIRECTEUR	Télécopieur : 514-933-4971		
	Courriel : renato@groupeprodem.com		
Signature:	Jour	Mois	Année
	12	3	2019

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

PROJET RESTAURATION PATRIMONIALE ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

LOT 0201 - DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION

Section B - Résumé du bordereau de soumission

avant taxes

Reporter ici les montants établis dans la ventilation du montant		MONTANT
TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE, CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCONTAMINATION		1,407,944.00 $
DÉMOLITION		991,111.00 $
PRIX FORFAITAIRE CHAPITRES CI-DESSUS		**TOTAL**
Total de tous les chapitres ci-dessus (avant taxes)	(1)	**2,399,055.00 $**
MONTANT POUR ITEMS À PRIX UNITAIRES		**MONTANT**
Total de tous les items à prix unitaires de la Section C (avant taxes)	(2)	**66,455.75 $**
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION		**GRAND TOTAL**
Total de tous les chapitres ci-dessus (avant taxes)	(1)+(2)	**2,465,510.75 $**

TITRES : LOT 0201 - DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION

CONTRAT : 15427

Section C - Bordereau de soumission

PROJET RESTAURATION PATRIMONIALE ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

LOT 0201 - DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION

avant taxes

TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE, CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCONTAMINATION	MONTANT
Sous-sol 2	309,913.00 $
Sous-sol 1	314,797.00 $
Rez-de-chaussée	96,981.00 $
1er étage	63,862.00 $
2e étage	86,528.00 $
3e étage	170,632.00 $
4e étage	200,426.00 $
5e étage	164,805.00 $
TOTAL - TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE, CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCONTAMINATION (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**1,407,944.00 $**

avant taxes

DÉMOLITION	MONTANT
Sous-sol 2	65,470.00 $
Sous-sol 1	210,719.00 $
Rez-de-chaussée	489,345.00 $
1er étage	87,920.00 $
2e étage	116,177.00 $
3e étage	0.00 $
4e étage	0.00 $
5e étage	21,480.00 $
TOTAL - DÉMOLITION (montant à reporter à la section B - Résumé du bordereau de soumission)	**991,111.00 $**

avant taxes

ITEMS À PRIX UNITAIRES		Quantité	Unité	Prix	MONTANT
# ITEM	DESCRIPTION DES ITEMS	probable		unitaire	
ADD#2	**Sous-sol - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire**	**25**	m²	177.50 $	**4,437.50 $**
ADD#2	**Rez-de-chaussée - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²**	**180**	m²	156.00 $	**28,080.00 $**
ADD#2	**1er étage - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²**	**100**	m²	166.75 $	**16,675.00 $**
ADD#2	**2e étage - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²**	**55**	m²	166.75 $	**9,171.25 $**
ADD#2	**Dégarnissage de plâtre sur blocs de terracotta conservés**	**70**	m²	115.60 $	**8,092.00 $**
TOTAL DES ITEMS À PRIX UNITAIRES (montant à reporter à la case (2) de la section B - Résumé du bordereau de soumission)					**66,455.75 $**

Beaupré Michaud et Associés, Architectes

Guy Daingneault, arch. Chargé de projet – Grands projets immobiliers

Téléphone : 514.872.2751 | Cellulaire : 514.449-4076 | Courriel : guy.daigneault@ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers - Division projets corporatifs
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

réf
LOT 0201 DÉMOLITION ET DÉCONTAMINATION
Restauration de l'hôtel de ville de Montréal
Soumission : 15427
Mandat : 16864-2-001

Montréal, le 11 AVRIL 2019

Monsieur Daigneault,

Nous vous transmettons ci-après notre recommandation au sujet des soumissions pour le projet mentionné en titre. L'appel d'offres public a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Le numéro de l'avis est le 1234125. Les documents ont été rendus disponibles le 8 février 2019. La date de clôture a été fixée au 12 mars 2019.

Six entreprises se sont procuré les documents selon les données de SEAO et le rapport de visite nous informe que 5 entreprises ont visité l'emplacement dont le plus bas soumissionnaire conforme.

3 addendas ont été émis.

Le 18 mars 2019, la Ville de Montréal nous a transmis par courriel l'ensemble des documents déposés par les soumissionnaires. Trois soumissions ont été reçues. Les prix soumis avec les taxes sont les suivants :

9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem Inc)	2 834 720,98 $
Pro-Jet demolition Inc.	2 862 877,50 $
Axxys construction Inc.	9 162 903,88 $

Le tableau d'analyse des prix ventilés est joint à la présente. Ce tableau permet de constater que les soumissionnaires ont fourni les prix demandés selon le bordereau de soumission. Le bordereau de prix de Groupe Prodem Inc. Comporte une erreur mineure, car le montant des items à prix unitaires inclus n'a pas été rapporté au total. Les montants présentés ci-dessus incluent tous les prix unitaires inclus des soumissionnaires.

Résultats

Le plus bas soumissionnaire, 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem Inc), propose de réaliser la totalité du mandat pour 2 834 720,98$ incluant les taxes.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 3 786 918,26$, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 25% par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

- Nous avons regroupé par étages les prix soumis et estimés afin de les comparer. De cette façon, nous constatons que les estimations faites pour le niveau sous-sol 1, 3e étage et 4e étage ont été surestimés au total d'environ 900 000$. L'écart le plus significatif est situé au niveau sous-sol 1 à 385 000$. Il est probable que la facilité d'accès de plain-pied avec le Champ-de-Mars ait pu permettre aux soumissionnaires de présenter des prix plus compétitifs en ayant recours à de la machinerie lourde et donc à moins de main-d'œuvre que nos estimations.

Recommandation au sujet des soumissions ouvertes le 21 février 2019

Le gérant de construction a procédé à la vérification de conformité des dossiers présentés. Suite à cette analyse, nous vous recommandons d'octroyer le contrat de démolition et décontamination de l'Hôtel de Ville de Montréal à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem Inc) au prix soumis en avec items à prix unitaires inclus.

Merci de votre attention,

Menaud Lapointe, architecte associé

Le 11 avril 2019

TABLEAU D'ANALYSE COMPARATIVE DES SOUMISSIONS

Ville de Montréal
Restauration et mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal
Lot 0201

Date : 11 avril 2019

		1	2	3						
		GROUPE PRODEM INC.	PRO-JET DÉMOLITION INC.	AXXYS CONSTRUCTION INC.	Estimé du professionnel	Écart entre estimé du professionnel et le plus bas soumissionnaire	%	Moyenne des soumissions	Écart entre estimé du professionnel et la moyenne des soumissions	%
Prix soumissions ventilées										
TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE, CONDITIONS GÉNÉRALES DÉCONTAMINATION										
Sous-sol 2		309 913,00 $	10 500,00 $	950 400,00 $	0,00 $			160 206,50 $		
Sous-sol 1		314 797,00 $	350 000,00 $	990 000,00 $	188 373,60 $	126 423,40 $	67,1%	332 398,50 $	144 024,90 $	76,5%
Rez-de-chaussée		96 981,00 $	500 000,00 $	1 029 600,00 $	83 721,60 $	13 259,40 $	15,8%	298 490,50 $	214 768,90 $	256,5%
1er étage		63 862,00 $	220 000,00 $	712 800,00 $	104 797,35 $	-40 935,35 $	-39,1%	141 931,00 $	37 133,65 $	35,4%
2e étage		86 528,00 $	240 000,00 $	1 029 600,00 $	104 797,35 $	-18 269,35 $	-17,4%	163 264,00 $	58 466,65 $	55,8%
3e étage		170 632,00 $	0,00 $	1 168 200,00 $	0,00 $			85 316,00 $		
4e étage		200 426,00 $	0,00 $	1 168 200,00 $	0,00 $			100 213,00 $		
5e étage		164 805,00 $	0,00 $	871 200,00 $	0,00 $			82 402,50 $		
Sous-total		**1 407 944,00 $**	**1 320 500,00 $**	**7 920 000,00 $**	**481 689,90 $**	926 254,10 $	192,3%	1 364 222,00 $	882 532,10 $	183,2%
DÉMOLITION										
Sous-sol 2		65 470,00 $	170 000,00 $	INCLUS	124 303,32 $	-58 833,32 $	-47,3%	117 735,00 $	-6 568,32 $	-5,3%
Sous-sol 1		210 719,00 $	200 000,00 $	INCLUS	722 412,76 $	-511 693,76 $	-70,8%	205 359,50 $	-517 053,26 $	-71,6%
Rez-de-chaussée		489 345,00 $	120 000,00 $	INCLUS	406 980,00 $	82 365,00 $	20,2%	304 672,50 $	-102 307,50 $	-25,1%
1er étage		87 920,00 $	40 000,00 $	INCLUS	244 188,00 $	-156 268,00 $	-64,0%	63 960,00 $	-180 228,00 $	-73,8%
2e étage		116 177,00 $	80 000,00 $	INCLUS	215 118,00 $	-98 941,00 $	-46,0%	98 088,50 $	-117 029,50 $	-54,4%
3e étage		0,00 $	170 000,00 $	INCLUS	442 561,68 $	-442 561,68 $	-100,0%	85 000,00 $	-357 561,68 $	-80,8%
4e étage		0,00 $	190 000,00 $	INCLUS	449 654,76 $	-449 654,76 $	-100,0%	95 000,00 $	-354 654,76 $	-78,9%
5e étage		21 480,00 $	80 000,00 $	INCLUS	116 280,00 $	-94 800,00 $	-81,5%	50 740,00 $	-65 540,00 $	-56,4%
Sous-total		**991 111,00 $**	**1 050 000,00 $**	**0,00 $**	**2 721 498,52 $**	-1 730 387,52 $	-63,6%	1 020 555,50 $	-1 700 943,02 $	-62,5%
ITEMS À PRIX UNITAIRES										
Sous-sol - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire		4 437,50 $	5 000,00 $	2 000,00 $	3 750,00 $	687,50 $	18,3%	4 718,75 $	968,75 $	25,8%
Rez-de-chaussée - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²		28 080,00 $	54 000,00 $	22 500,00 $	27 000,00 $	1 080,00 $	4,0%	41 040,00 $	14 040,00 $	52,0%
1er étage - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²		16 675,00 $	30 000,00 $	12 500,00 $	25 000,00 $	-8 325,00 $	-33,3%	23 337,50 $	-1 662,50 $	-6,7%
2e étage - démolition de plafonds de plâtre supplémentaire en tranchées de 0,5m de large ou isolé de 1m²		9 171,25 $	16 500,00 $	6 875,00 $	13 750,00 $	-4 578,75 $	-33,3%	12 835,63 $	-914,38 $	-6,7%
Dégarnissage de plâtre sur blocs de terracotta conservés		8 092,00 $	14 000,00 $	5 600,00 $	21 000,00 $	-12 908,00 $	-61,5%	11 046,00 $	-9 954,00 $	-47,4%
Sous-total		**66 455,75 $**	**119 500,00 $**	**49 475,00 $**	**90 500,00 $**	-24 044,25 $	-26,6%	92 977,88 $	2 477,88 $	2,7%
Sous-total - coût des travaux (sans taxes)		**2 465 510,75 $**	**2 490 000,00 $**	**7 969 475,00 $**	**3 293 688,42 $**	**-828 177,67 $**	**-25,1%**	**4 308 328,58 $**	**1 014 640,17 $**	**30,8%**
T.P.S.	5%	123 275,54 $	124 500,00 $	398 473,75 $	164 684,42 $			123 887,77 $	-40 796,65 $	-24,8%
T.V.Q	9,975%	245 934,70 $	248 377,50 $	794 955,13 $	328 545,42 $			247 156,10 $	-81 389,32 $	-24,8%
Sous-total - coût des travaux avec taxes, SANS contingences		**2 834 720,98 $**	**2 862 877,50 $**	**9 162 903,88 $**	**3 786 918,26 $**	**-952 197,27 $**	**-25,1%**	**4 679 372,45 $**	**892 454,19 $**	**23,6%**
TOTAL SOUMIS ET VÉRIFIÉ Tx et cont		**2 834 720,98 $**	**2 862 877,50 $**	**9 162 903,88 $**	**3 786 918,26 $**	**-952 197,27 $**	**-25,1%**	**2 848 799,24 $**	**-938 119,01 $**	**-24,8%**
Montant total , SANS taxes		**2 465 510,75 $**	**2 490 000,00 $**	**7 969 475,00 $**	**3 293 688,42 $**					

PLUS BASSE - ESTIMATION	-952 197,27 $
% (plus bas - estimé)/ estimé x 100	-25,14%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197737002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197737002 - Travaux de construction lot L0201 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.27

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1197737002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires)

Rapport - mandat SMCE197737002.pdf

Dossier # :1197737002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197737002

Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197737002

Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $ (contrat de 2 834 720.98 $ + contingences de 708 680.25 $) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux dune valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien noté que le prix d'un des soumissionnaires était nettement plus élevé que ceux de ses concurrents. Le Service a souligné que ce soumissionnaire était un entrepreneur général moins familier avec les contrats de démolition et de décontamination. Son prix n'avait aucune mesure avec la réalité des coûts.

Les membres ont jugé que les explications données sur les écarts entre l'estimation et les prix reçus étaient honnêtes, compte tenu du contexte particulier et inédit de ce dossier. Ils ont apprécié la fiche de suivis des divers lots de ce projet qui leur a été présentée et souhaitent la retrouver dans tous les dossiers portant sur les travaux de l'Hôtel de Ville.

Enfin, les membres ont été rassurés de savoir que le Service avait des exigences bien spécifiques en ce qui a trait à la disposition des matériaux issus des travaux de démolition.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux dune valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197737002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1187231092

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 31 074 369,73 $, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 874 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308801;

3. d'autoriser une dépense de 3 194 247,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 7,61% par l'agglomération pour un montant de 2 609 141,58 $.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 10:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187231092**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via ses différents programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.
Dans le cadre du présent projet intégré et selon l'entente 83-89 entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec, il est prévu d'enfouir les lignes aériennes tout le long de la rue Saint-Grégoire (CE12 1027).

À la suite de la décision de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de déplacer la piste cyclable à l'extérieur du parc Sir Wilfrid Laurier, la Direction de la mobilité l'a aménagé de façon temporaire sur le côté sud de la rue St-Grégoire entre les rues Mentana et Brébeuf, en 2013, tout en conservant une portion de piste cyclable à l'intérieur du parc dans l'axe de la rue Christophe-Colomb.

Dans le présent contrat, la piste cyclable située le long du parc Sir Wilfrid Laurier sera construite de façon permanente, continue et protégée au moyen d'un terre-plein planté. Elle sera aussi prolongée pour rejoindre le lien cyclable du passage inférieur de la rue Saint-

Hubert et sera protégée au moyen d’un terre-plein en béton, faute d’espace disponible.

À l’intersection des rues Saint-Grégoire et Christophe-Colomb, le lien cyclable sera sécurisé et réaménagé afin de souligner l’entrée principale au parc Sir Wilfrid-Laurier et permettre l'implantation d'une sculpture à cet endroit.

La piste cyclable sur la rue Christophe-Colomb est aussi reconstruite et protégée au moyen d’un terre-plein planté.

La Direction de la mobilité a coordonné le réaménagement complet des artères du présent projet avec l’arrondissement et les différents intervenants. A cet effet, une autorisation a été obtenue du Ministère de la Culture et des Communications du Québec considérant que la portion de la rue Saint-Grégoire comprise entre les rues Saint-Denis et Rivard fait partie de l’aire de protection du monastère des Carmélites.

De plus, la Direction de la mobilité du SUM a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

· d'assurer la sécurité des des piétons, cyclistes et automobilistes;
· de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
· de consolider et conserver les équipements municipaux;
· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire installées entre 1914 et 1953 dans les rues Saint-Grégoire et De La Roche et l'avenue Christophe-Colomb ainsi que les conduites d'aqueduc installées entre 1888 et 1949 dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau et De La Roche ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

La réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sur une portion de la rue Saint-Grégoire et sur les rues Berri et Prénoveau, a aussi été intégrée au projet par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau.

De plus, la Direction de l’eau potable (DEP) du Service de l’eau intègre au projet la reconstruction de la conduite principale installée en 1953 sur les rues De la Roche et Saint-Grégoire.

La Direction des réseaux d'eau, la Direction de l'eau potable, la Direction de la mobilité ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1027 - 20 juin 2012 - Approuver la programmation relative à la réalisation des travaux de construction de réseaux de conduits souterrains dans le cadre de l'entente 1983/89 intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (1120810001).

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, auront lieu dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur une distance d'environ 1625 mètres. Ces travaux consistent en :
- la reconstruction de 390 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 1 050 mm, justifiée par la mauvaise condition structurale;
- la réhabilitation de 360 mètres d'égout unitaire de diamètre 600x900 mm et de 35 mètres d'égout unitaire de diamètre de 375 mm;
- la reconstruction de 600 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 150 mm à 300 mm, justifiée par le mauvais état structural;
- la reconstruction de 260 mètres de conduite d'eau principale d'un diamètre 400 mm, justifiée par le mauvais état structural;
- la reconstruction de la chaussée (± 20 000 mètres carrés);
- la reconstruction des trottoirs et construction de saillie (± 7 400 mètres carrés);
- l'enfouissement de réseau électrique aérien sur 1,1 kilomètre : reconstruction de massifs bétonnés, de câblages et de puits d'accès de la CSEM;
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires des deux côtés de la rue (± 100 unités);
- la reconstruction et mise aux normes des feux de circulation (6 intersections);
- les travaux civils pour le déplacement de conduites d'Énergir (± 270 m.) afin de permettre la plantation d'arbres.

Les plans de localisation et des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de massifs et d'un puits d'accès de Bell Canada (± 340 mètres linéaires). Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada». Le montant total de ce sous-projet est de 101 120,51 $ taxes incluses et représente 0,38 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 3 194 247,00 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 11,9 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière :

- d'utilités publiques et de déplacement de conduites gazières;

- de nivellement de cadres et couvercles de Bell, d'Hydro-Québec, de la CSEM et autres frais de services;
- de gestion des impacts;
- d’achat de mobilier urbain et de travaux horticoles;
- de fourniture et d’installation d'œuvre d'art;
- d’achat de mobilier et d'accessoires pour les feux de circulation et divers besoins en éclairage;
- de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion environnementale des sols;
- de chloration des conduites d'aqueduc;
- de marquage et de signalisation;
- de conception, de surveillance ainsi que des frais généraux, pour les travaux CSEM.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 36 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 7 000,00 $. Cette pénalité est sans plafond. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n’en ont pas déposé, soit une proportion respective de 18 % et 82 %. Parmi les quatorze (14) qui n’en ont pas déposé, sept (7) preneurs sont connus comme étant sous-traitants, un (1) preneur a confirmé que son horaire était trop chargé, un (1) autre a répondu que l'ampleur des travaux à réaliser ne coïncidait pas avec leurs travaux déjà en cours, un (1) preneur a répondu qu'il y avait trop de soumissions, un preneur a agi à titre d'estimateur et trois (3) preneurs n'ont pas mentionné leur motif de désistement.

L'estimation de soumission de la firme Macogep Inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La firme a procédé à l’analyse des trois (3) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la ville de 32,6 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l’estimation de soumission.

La firme n’a pas été en mesure de confirmer des prix de fournitures de certains matériaux dans leur estimation, tel que les mélanges d’enrobé bitumineux, les chambres de vanne, la chambre de transformateur, les accessoires de raccordement et autres pièces spéciales. De plus, la firme a révisé certaines hypothèses en lien avec l’excavation dans les tranchées et la fourniture et pose d’eau temporaire. Suite aux modifications dans l’estimation de soumission de ces éléments, l'écart révisé devient 23,5 % défavorable à la Ville de Montréal.

Le taux d'administration et profits appliqué dans l'estimation de soumission est faible pour un projet de l'envergure du projet 308801 et peut être augmenté par un minimum de 5 %. Cet ajustement additionnel amène l'écart à 17,6 %.

Pour d'autres articles avec des écarts de prix importants, incluant les tuyaux en fonte ductile en dehors de la tranchée de l'égout, l'émission des plans de localisation, la roulotte de chantier, les trottoirs monolithes, la bordure en béton spéciale, la dalle pour arrêt d'autobus, les massifs de béton et bases diverses de la CSÉM, les prix élevés du plus bas soumissionnaire conforme ne peuvent être expliqués.

L'écart résiduel est de 17,6 % défavorable à la Ville de Montréal.

Étant donné que le projet Saint-Grégoire est inscrit dans l'entente avec Hydro-Québec et que la Ville de Montréal et Hydro-Québec s'engagent, par tranche de trois années, à enfouir environ 4,5 kilomètres par année du réseau aérien. Cet engagement est requis afin de s'assurer de la réalisation des projets, sachant que les ressources dédiées à l'enfouissement permettent de réaliser un maximum de 4,5 kilomètres annuellement. Il faut savoir que pour réaliser un projet d'enfouissement le travail de conception, de coordination et de réalisation s'échelonne sur cinq années avec une pointe dans les années 2 à 4. L'investissement de la part d'Hydro-Québec est d'environ 10M $ par année pour l'enfouissement. Si la Ville de Montréal décidait de reporter ou d'annuler un projet, il est impossible d'ajouter de nouveaux projets pour les remplacer, et la Ville de Montréal perdrait l'opportunité d'enfouir le réseau aérien ainsi que les montants investis par Hydro-Québec qui ne sont pas transférables ultérieurement. En conséquence, si le projet Saint-Grégoire est annulé, projet qui correspond à environ 1,1 kilomètre du réseau à enfouir, la Ville de Montréal perdrait environ 2M $ des investissements d'Hydro-Québec pour 2019 et ce montant ne serait pas reportable.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$. De plus, il a un écart supérieur à 20 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 34 268 616,73 $, taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 26 874 000,00 $ taxes incluses;
- moins le montant des travaux sur les infrastructures de Bell, lesquels seront payés directement à l'entrepreneur par Bell Canada, pour un montant de 101 120,51 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 3 194 247,00 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 4 301 490,24 $ taxes incluses.

La dépense totale de 34 268 616,73 $ taxes incluses est assumée à 7,61 % par l'agglomération pour un montant de 2 609 141,58 $ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale et d'une piste cyclable. La conduite concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération, en vertu de la *"Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations".* L'autre portion de la dépense, soit 92,39 %, est assumée par la ville centrale pour un montant de 31 659 475,15 $ taxes incluses.

Cette dépense totale de 34 268 616,73 $ taxes incluses est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 48,43 % aux différents PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 16 597 561,21 $, taxes incluses;
- 27,30 % au PTI de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau pour un montant de 9 354 588,01 $, taxes incluses;
- 21,23 % aux différents PTI gérés par la CSEM pour un montant de 7 276 131,72 $, taxes incluses.
- 3,04 % au PTI de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour un montant de 1 040 335,79 $ taxes incluses.

La dépense totale représente un coût net de 31 205 040,35 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 18-071 pour un montant de 8 541 985,67 $,
- # RCG 17-029-1 pour un montant de 949 965,24 $,
- # 18-045 pour un montant de 6 680 700,85 $,
- # 15-032 pour un montant de 5 815 377,78 $,
- # RCG18-028 pour un montant de 1 432 528,79 $,
- # 15-029 pour un montant de 643 414,63 $,
- # 13-002 pour un montant de 402 868,28 $,
- # 17-073 pour un montant de 180 895,35 $,
- # 18-053 pour un montant de 4 432 598,87 $,
- # 12-033 pour un montant de 2 124 704,89 $.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre du programme de remise à niveau des infrastructures du métro, la Société des transports de Montréal (STM) prévoit la reconstruction du poste de ventilation à l'intersection des rues St-Grégoire et Prénoveau (limite nord de la rue Prénoveau) vers le début de l'année 2021 pour trente (30) mois de travaux. Il est important que les travaux du présent contrat, notamment, dans la rue St-Grégoire entre St-Denis et Saint-Hubert soient complétés avant le début des travaux de la STM.

Advenant le cas où le présent projet est annulé, la Ville de Montréal perdrait l'investissement d'Hydro-Québec évalué à environ 2M $ avec l'opportunité d'enfouir le réseau aérien car l'investissement n'est pas reportable.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 mai 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen de contrats : premier mai 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin GAUDETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Simon MARTEL, Service de l'eau
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 11 avril 2019
Benoît MALETTE, 11 avril 2019
Kathy DAVID, 11 avril 2019
Martin GAUDETTE, 11 avril 2019
Normand HACHEY, 11 avril 2019
Simon MARTEL, 10 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-8285
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en remplacement du directeur de service
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION PRELIMINAIRE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 308801 — No du GDD : 1187231092

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 11 - 2018 — Ouverture originalement prévue le : 15 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 22 - 1 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 54 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 5 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
14 - 12 - 2018	Modifications au devis technique Égout et Aqueduc et titre de soumission	N/A
21 - 12 - 2018	Modifications des quantités au bordereau, notamment l'ajout de dalles pour arrêt d'autobus. Modifications au cahier des charges, aux cahiers Voirie, Égout & Aqueduc, Réhabilitation et plans	370 000.00
10 - 1 - 2019	Ajout d'une conduite d'égout dans l'ave. Christophe-Colomb et la rue Saint-Grégoire - Report de date d'ouverture, du 15 au 22 janvier 2019 - Augmentation du délai de réalisation de 400 à 420 jours - Modifications au cahier des charges, au formulaire de soumission, aux cahiers Égout & Aqueduc, Maintien & Gestion de la mobilité et aux plans	900 000.00
14 - 1 - 2019	Modifications au formulaire de soumission, au cahiers Égout & Aqueduc, Voirie et aux plans.	N/A
16 - 1 - 2019	Tableau des questions et réponses	N/A

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 17 — Nbre de soumissions reçues 3 — % de réponses 18

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 22 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)*	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix **Total**
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	26 874 000.00
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUEBEC INC.	26 978 084.97
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	27 887 000.00
Estimation — **externe**	20 265 143.09

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **32.6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **0.4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 26 874 000.00

Montant des contingences ($) : 3 194 247.01

Montant des incidences ($) : 4 301 490.26

Date prévue de début des travaux : 10 - 6 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 30 - 6 - 2021

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

RUE SAINT-GRÉGOIRE

DE LA RUE SAINT-DENIS À L'AVENUE PAPINEAU

RUE BERRI

DE LA RUE BOUCHER À LA RUE SAINT-GRÉGOIRE

RUE PRÉNOVEAU

DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE À LA LIMITE NORD

RUE DE LA ROCHE

DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE À LA LIMITE NORD

TRAVAUX DE CONDUITE D'EAU PRINCIPAL, D'EAU SECONDAIRE, D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE, ET DE FEUX DE CIRCULATION

ARRONDISSEMENT(S) : LE PLATEAU MONT-ROYAL

FEUILLET	TITRE	NO. PLAN
00	**PAGE TITRE, LOCALISATION ET LISTE DES PLANS**	
	AQUEDUC ET ÉGOUT	
01	PLAN ET PROFIL RUE SAINT-GRÉGOIRE - Ch. 0+80 @ 2+60	308802-PL-EGA-01-F1-AO-20181121
02	PLAN ET PROFIL RUE SAINT-GRÉGOIRE - Ch. 2+60 @ 4+60	308802-PL-EGA-01-F2-AO-20181121
03	PLAN ET PROFIL RUE SAINT-GRÉGOIRE - Ch. 4+60 @ 6+20 ET EAU PRINCIPALE Ch.20+00 @ 21+30	308802-PL-EGA-01-F3-AO-20181121
04	PLAN ET PROFIL RUE DE LA ROCHE - Ch.0+80 @ 2+40 ET EAU PRINCIPALE Ch.21+30 @ 22+60	308802-PL-EGA-01-F4-AO-20181121
05	PLAN ET PROFIL RUE BERRI - Ch. 0+95 @ 2+86	308802-PL-EGA-01-F5-AO-20181121
06	PLAN DÉTAILS	308802-PL-EGA-01-F6-AO-20181121
07	PLAN DÉTAILS	308802-PL-EGA-01-F7-AO-20181121
	VOIRIE	
08	PLAN DE VOIRIE - SAINT-GRÉGOIRE	C-4352-000 (1 DE 3)
09	PLAN DE VOIRIE - SAINT-GRÉGOIRE	C-4352-000 (2 DE 3)
10	PLAN DÉTAIL	C-4352-DC (3 DE 3)
11	RACCORDEMENT DES NOUVEAUX PUISARDS	C-4352-000_RAC (1 @ 2)
12	PLAN DE MARQUAGE	2005-05-01_MA_07
13	PLAN DE SIGNALISATION	2005-05-01_SE_07
14	PLAN D'AMÉNAGEMENT	2005-05-01_AM_06
15	PLAN DE VOIRIE - DE LA ROCHE	3088-01-PL-VO-01-F1-AO-20181017
	ÉCLAIRAGE	
16	LOCALISATION DES BASES POUR LA CSEM	3088-01-PL-BC-01-F1-AO-20181116
17	LOCALISATION DES BASES POUR LA CSEM	3088-01-PL-BC-01-F2-AO-20181116
18	LOCALISATION DES BASES POUR LA CSEM	3088-01-PL-BC-01-F3-AO-20181116

FEUILLET	TITRE	NO. PLAN
19	MOBILIER D'ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	3088-01-PL-ER-01-F1-AO-20181116
20	MOBILIER D'ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	3088-01-PL-ER-01-F2-AO-20181116
21	MOBILIER D'ÉCLAIRAGE ET DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	3088-01-PL-ER-01-F3-AO-20181116
	RÉHABILITATION	
22	RUE BERRI ENTRE RUE BIBAUD ET RUE SAINT-GRÉGOIRE	PMR-EG-2019-26A
23	RUE BERRI ENTRE RUE BIBAUD ET RUE SAINT-GRÉGOIRE	PMR-EG-2019-26B
24	RUE PRÉNOVEAU ENTRE LA LIMITE NORD ET LA RUE BERRI	PMR-EG-2019-27
25	RUE SAINT-GRÉGOIRE ENTRE SAINT-ANDRÉ ET CHRISTOPHE-COLOMB	PMR-EG-2019-28A
26	RUE SAINT-GRÉGOIRE ENTRE SAINT-ANDRÉ ET CHRISTOPHE-COLOMB	PMR-EG-2019-28B
27	RUE SAINT-GRÉGOIRE ENTRE SAINT-ANDRÉ ET MENTANA	PMR-EG-2019-29
	BELL	
29-30	H47121 (401@403)	H47121-401-402-403
	CSEM	
31-42	COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL	20060222 DE 1@12

PLAN DE LOCALISATION

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 79KM119
RUE ST-HUBERT / RUE ST-GRÉGOIRE
ALTITUDE: 63,772 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)

Émission(s)

ÉM	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
000	2018-11-16	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	J.M	C.G
B	2018-10-11	ÉMIS POUR COMMENTAIRES - 50%	J.M	C.G
A	2017-06-15	ÉMIS POUR INTÉGRATION	M.L.	D.C.

Étude(s) hydraulique(s)

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude : Mauricio Guillen Navarro, ing. 2014-01-28
Étude :

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :
Étude :

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :
Étude : Simon Taillefer,ing. 2018-10-18

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

Égout Aqueduc

Relevé de terrain :
C. Tessier, arpenteur 2016-08-24
Élaboré par :
Jérémie Dufort, ag. tech. 2017-10-11
Préparé par :

Ingénieur(e) :
Charles Grondin, ing.

Sceau de l'ingénieur(e) :
Charles Grondin
2018-11-22
Original signé le

PROJET : **RUE SAINT-GRÉGOIRE, RUE DE LA ROCHE, RUE BERRI, RUE PRÉNOVEAU, RUE FABRE ET L'AVENUE CRISTOPHE-COLOMB**

ARRONDISSEMENT(S): LE PLATEAU-MONT-ROYAL

TRAVAUX D'ÉGOUT , DE CONDUITE D'EAU, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN :

PAGE TITRE ET LISTE DES PLANS

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Plan no :	Feuillet :	Révision :	Soumission :
3088-EGA-01	00	000	308801

Cartouche révisé le : 2015-11-13

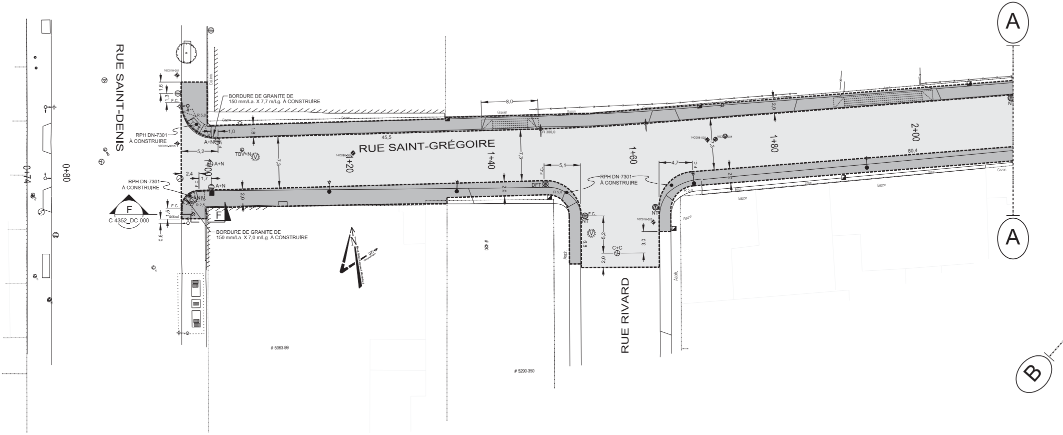
RUE SAINT-DENIS
RUE SAINT-GRÉGOIRE
RUE RIVARD
BORDURE DE GRANITE DE
150 mm/La. X 7,7 m/Lg. À CONSTRUIRE
BORDURE DE GRANITE DE
150 mm/La. X 7,0 m/Lg. À CONSTRUIRE
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
F
C-4352_DC-000
F
A
A
B
0+74
0+80
1+00
1+20
1+40
1+60
1+80
2+00
16C016-001
16C016-001B
14C098-001
14C098-002
16C016-004
16C016-003
1,6
1,3
F.C.
R 5,0
1,0
1,8
A+N
5,2
TBV+N
A+N
2,4
1,7
A+N
NIV.
R 2,5
F.C.
1,5
début
0,6
2,0
7,3
45,5
8,0
Gravier
Gazon
R 300,0
7,3
2,0
DFT
R 5,0
5,1
F.C.
F.C.
NT
6,8
5,2
C+C
2,0
3,0
NT
4,7
F.C.
7,3
2,0
2,0
R 5,0
60,4
Béton
Gazon
Asph.
Asph.
5363-89
420
5290-350
N
N

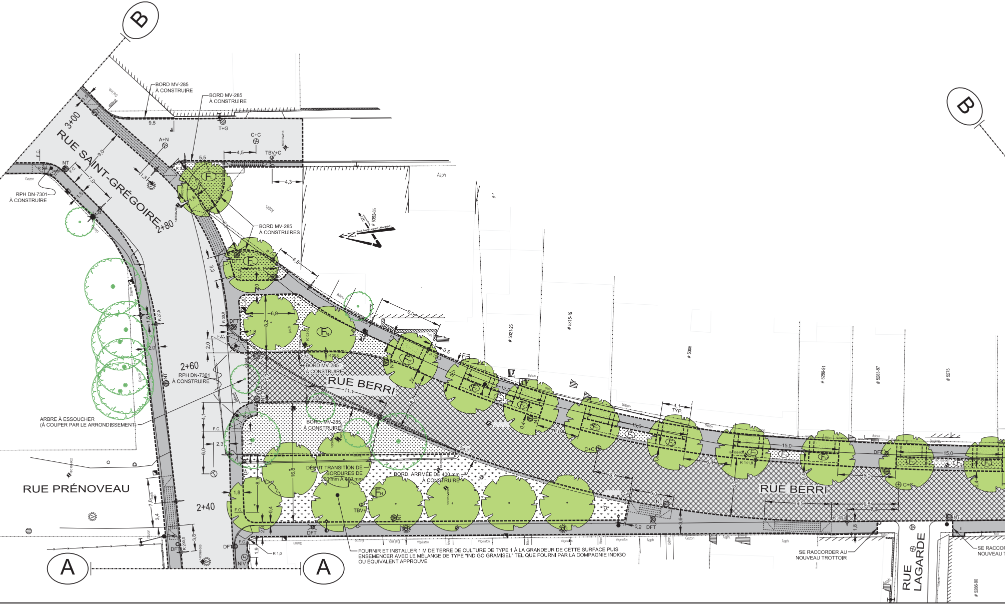
B
B
RUE SAINT-GRÉGOIRE
3+00
2+80
2+60
2+40
RUE BERRI
RUE BERRI
RUE PRÉNOVEAU
RUE LAGARDE
A
A
BORD MV-285
À CONSTRUIRE
BORD MV-285
À CONSTRUIRE
BORD MV-285
À CONSTRUIRES
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
ARBRE À ESSOUCHER
(À COUPER PAR LE ARRONDISSEMENT)
BORD MV-285
À CONSTRUIRE
BORD. MV-285
À CONSTRUIRE
DÉBUT TRANSITION DE
BORDURES DE
200 mm À 400 mm
BORD. ARMÉE DE 400 mm
À CONSTRUIRE
SE RACCORDER AU
NOUVEAU TROTTOIR
SE RACCOR
NOUVEAU T
T+G
C+C
A+N
TBV+C
NT
F.C.
DFT
NIV
TBV+C
C+C
C+C
4,1
TYP.
R 141,8
R 150,0
R 200,0
R 1,0
R 27,5
R 30,0
R 23,0
R 7,0
9,5
9,0
7,0
5,5
4,5
4,3
1,5
1,3
1,8
6,5
3,3
2,0
6,9
8,2
24,3
11,1
16,8
8,1
54,7
12,0
15,0
6,0
5,7
6,8
9,5
3,6
0,2
0,4
1,9
3,8
3,4
2,3
Asph
Gazon
Béton
Balcon
Végétation
5353-65
5321-25
5315-19
5305
5289-91
5283-87
5275
5286-90
N

FOURNIR ET INSTALLER 1 M DE TERRE DE CULTURE DE TYPE 1 À LA GRANDEUR DE CETTE SURFACE PUIS ENSEMENCER AVEC LE MÉLANGE DE TYPE "INDIGO GRAMISEL" TEL QUE FOURNI PAR LA COMPAGNIE INDIGO OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

IMPORTANT :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA RÉALISATION DE FOSSES D'ARBRES :

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU DIRECTEUR, AUCUNE FOSSE POUR PLANTATION D'ARBRE NE DEVRAIT ÊTRE RÉALISÉE AUX DESSUS DES CONDUITES DE GAZ. AINSI QUE DES MASSIFS ÉLECTRIQUES N'AYANT PAS LA PROFONDEUR REQUISE.

EN PLUS DE CE QUI EST STIPULÉ À L'ARTICLE 2.3.7 DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS NORMALISÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE DIRECTEUR DE TOUTE SITUATION DÉCRITE PLUS HAUT.

NOTES :

- 1) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME ISABELLE TREMBLAY ING. AU (514) 872-2865 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.

- 3) LE RELEVÉ DE L'EXISTANT A ÉTÉ RÉVISÉ EN 2016. LA SITUATION ACTUEL MONTRÉ AU PLAN POURRAIT ÊTRE MODIFIÉE LÉGÈREMENT À CERTAINS ENDROITS.

- 2) NE PAS CREUSER À MOIN DE 2 m DE PART ET D'AUTRES DES POTEAUX ET HAUBANS D'HYDRO-QUÉBEC, LES TROTTOIRS AUTOUR DES POTEAUX ET HAUBANS HYDRO-QUÉBEC DOIVENT ÊTRE REALISÉS SELON LE DÉTAIL No. 1

- 4) SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN LA LARGEUR DE LA BORDURE ARMÉE EST DE 300 mm.

REVÊTEMENT BITUMINEUX (RUE BERRI) :

▨
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR (POSE EN 2 COUCHES D
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR ;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-14,3B, 2, PG 58S -28 DE 70 mm D'ÉPAISSEUR ;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m² ;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE EC-10,3B,2 PG 58S -28 DE 40 mm D'ÉPAISSEUR.

RUE RESTHER
FOSSES DE 2,0 x 2,0 m x 1m
ARBRE À ÉSOUCHER (À ABATRE PAR L'ARROND. AVANT LES TRAVAUX)
MAIL CENTRAL MV-286 À RECONSTRUIRE
À NIV. PAR GAZ
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
A+N
3+20
3+40
3+60
3+80
4+00
4+20
4+40
BELL À NIV.
DFT
NT
F.C.
C+C
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
MAIL CENTRAL MV-286 À CONSTRUIRE
ENTRÉE CHARRETIÈRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRES
À NIV. PAR BELL
ENTRÉE CHARRETIÈRE
MAIL ABAISSÉ
REGARD-PUISARD MV-212 À INATALLER
RUE S
CONDUITE DE GAZ À DÉPLACER EN DEHORS DE LA FOSSE DE PLANTATION À 1,5 M DE LA BORDURE
RUE SAINT-HUBERT
BF À REMPLACER
TERRE DE CULTURE #2 + MEMBRANE GEOTEXTILE DE TYPE TEXEL 7609 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
TERRE DE CULTURE #2 + MEMBRANE GEOTEXTILE DE TYPE TEXEL 7609 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
CONDUITE DE GAZ À DÉPLACER
RUE SAINT-ANDRÉ
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
RUE BOUCHER
B
5441
5394-96
5390-92
5374-84
890-900
5261-71
5280
Asph.
Gazon
Béton

DE 250 mm)

REVÊTEMENT BITUMINEUX :

▨
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR POSÉ EN DEUX COUCHES DE 250 mm ;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 250 mm D'ÉPAISSEUR ;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64H-28 110 mm D'ÉPAISSEUR ;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m² ;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 THRD $Jnr_{3,2} \leq 0,5\ kPa^{-1}$ DE 60 mm D'ÉPAISSEUR.

TECHNIQUE

LÉGENDE:

A-T	ARBRES À TRANSPLANTER
▨	TROTTOIR À RECONSTRUIRE
▨	TROTTOIR STRUCTURAL
○	ARBRES EXISTANTS
●	ARBRES À PLANTER PAR D'AUTRES
POTEAU — HAUBAN	PÔTEAU H.Q. AVEC HAUBAN

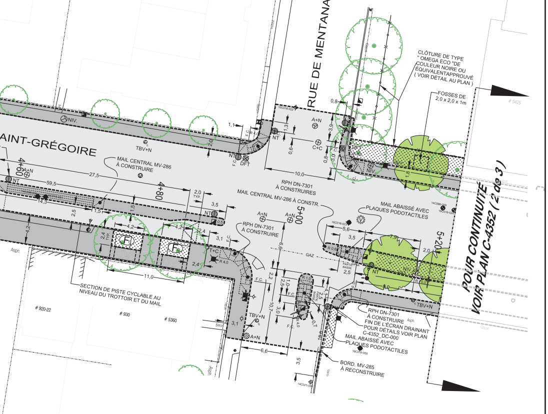

RUE DE MENTANA
AINT-GRÉGOIRE
NIV.
TBV+N
MAIL CENTRAL MV-286
À CONSTRUIRE
4+60
A+N
NT
27,5
59,5
14,3
4+80
2,0 TYP.
3,5
1,5
2,5
4,2
2,4 TYP.
11,0
SECTION DE PISTE CYCLABLE AU NIVEAU DU TROTTOIR ET DU MAIL
920-22
930
5360
Asph.
Béton
1,1
F.C.
R 4,0
1,3
0,6
NT
DFT
10,0
C+C
3,9
0,8
3,0
RPH DN-7301
À CONSTRUIRES
MAIL CENTRAL MV-286 À CONSTR.
5+00
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
3,1
T+C
R 4,0
6,6
2,2
10,7
1,0
2,5
3,0
R 1,0
4,1
0,7
GAZ
5,6
3,5
7,9
R 0,6
PARTIE BASSE
2,5
2,0
NIV
5+20
MAIL ABAISSÉ AVEC PLAQUES PODOTACTILES
CLÔTURE DE TYPE " OMEGA ECO "DE COULEUR NOIRE OU ÉQUIVALENTAPPROUVÉ (VOIR DÉTAIL AU PLAN)
FOSSES DE 2,0 x 2,0 x 1m
1,8
5425
RPH DN-7301
À CONSTRUIRE
FIN DE L'ÉCRAN DRAINANT POUR DÉTAILS VOIR PLAN C-4352_DC-000
MAIL ABAISSÉ AVEC PLAQUES PODOTACTILES
BORD. MV-285
À RECONSTRUIRE
18,0
3,5
POUR CONTINUITÉ
VOIR PLAN C-4352 (2 de 3)

Références

N°. de plan:	Description:
2005-05_01_SARA_07	Plan: géometrie
3088-EGA-01-01-100PC.dgn	Plan: Égout
308801-PL-ER-01-000-AO-20181116.dgn	Plan: Conduites
150082-scrs.dgn	Plan: Relevé du (2016-08-24)

Plan de localisation

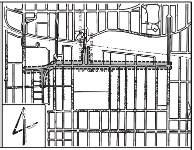

RUE SAINT-GRÉGOIRE

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de

- DFE .... égout
- DFD .... drain
- DFP .... pavage
- DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

- DP .... pavage
- DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

- NE .... égout
- ND .... drain
- NP .... pavage
- NT .... trottoir

Puisard

- T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
- T + G ....tête et grille à changer
- T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
- A + N .... ajustable à niveler
- A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc

- C + C .... cadre et couvercle à changer
- C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
- A + N .... ajustable à niveler
- A + C .... ajustable à changer
- TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
- TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers

- NIV .... à niveler
- RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- —Puisard de rue
- —Puisard dalot
- —Grille carrée
- —Puisard de trottoir
- * —Repère géodésique
- * —Vanne de gaz
- —Regard chambre d'aqueduc
- —Regard chambre de la C.S.E.M.
- —Symbole de forage
- —Base à briser et reconstruire au même emplacement
- —Base à construire
- —Regard chambre H.Q.
- —Regard chambre d'égout
- —Regard chambre de Bell
- —Borne-Fontaine
- * —Boîte de vanne
- —Vanne d'aqueduc
- —Manchon de parcomètre
- o M—Manchon
- F.C.—Fin de courbe
- ■ —Base existante
- ■ —Base à briser ou enlever

* Symbole grossi pour clarté

- —Chambre transformateur (vieille)
- —Chambre de transformateur
- —Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL :
514 870-1237

ÉNERGIR
(GAZ MÉTRO)
514 598-3419

C.S.E.M. :
514 868-3686

HYDRO-QUÉBEC :
(RÉSEAU DISTR.)
514 385-8888, # 5118

CIRCULATION :
(MARQ.+SIGN. ÉCR.)
(9 ANCIENS ARROND.)
514 872-6594

RESPONS. PARC :
-
514 -

RESPONS. ARR. :
-
514 -

ORIENTATION :

AU PLAN

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 11 / 16	Émis pour Appel d'Offres	K. J.	Djamel Chabane

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Relevé au terrain: **André Peron Ag.Tech**	**2017 / 07**	Voirie
Dessiné par: **Patrick Collas, Tech. dess,**	**2017 / 10 / 30**	
Préparé par: **Khemais Jouini Ag.Tech**	**2017 / 11 / 20**	

Ingénieur(e):
Djamel Chabane, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
Djamel Chabane
2018-11-20
Original signé le:

Projet:

Rue Saint-Grégoire

De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:
Travaux de voirie ,d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation.

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée, de trottoirs, de mails, de bordures, d'îlots et de fosses de plantations
Rue Saint-Gregoire
De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-4352	**1**	**000**	**308801**	**-**

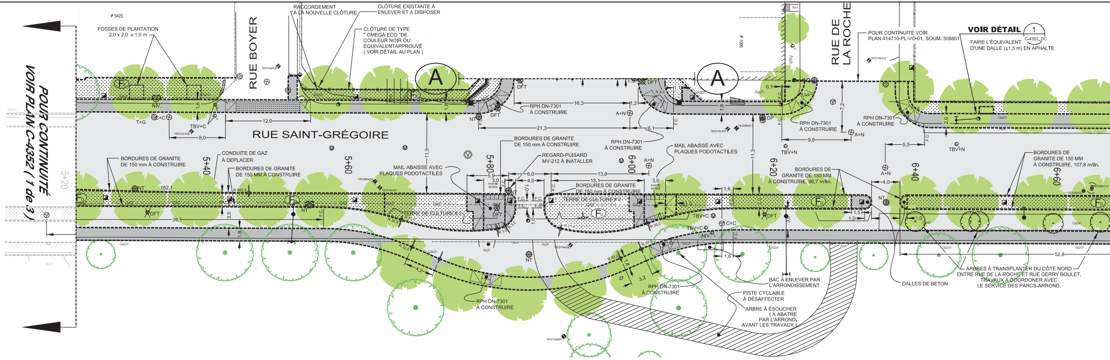
POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN C-4352 (1 de 3)
5425
FOSSES DE PLANTATION 2,0 x 2,0 x 1,0 m
RUE BOYER
RACCORDEMENT À LA NOUVELLE CLÔTURE
CLÔTURE EXISTANTE À ENLEVER ET À DISPOSER
CLÔTURE DE TYPE " OMEGA ECO "DE COULEUR NOIR OU ÉQUIVALENTAPPROUVÉ (VOIR DÉTAIL AU PLAN)
A
RUE DE LA ROCHE
POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN 414710-PL-VO-01, SOUM. 308801
VOIR DÉTAIL 1 C-4352_DC
FAIRE L'ÉQUIVALENT D'UNE DALLE (±1,5 m) EN APHALTE
RUE SAINT-GRÉGOIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
BORDURES DE GRANITE DE 150 mm À CONSTRUIRE
CONDUITE DE GAZ À DEPLACER
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE
MAIL ABAISSÉ AVEC PLAQUES PODOTACTILES
REGARD-PUISARD MV-212 À INATALLER
TERRE DE CULTURE # 2
BORDURES DE GRANITE DE 150 mm À CONSTRUIRE
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE, 96,7 m/lin.
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE, 107,8 m/lin.
5+20
5+40
5+60
5+80
6+00
6+20
6+40
6+60
BAC À ENLEVER PAR L'ARRONDISSEMENT
PISTE CYCLABLE À DÉSAFFECTER
ARBRE À ÉSOUCHER (À ABATRE PAR L'ARROND. AVANT LES TRAVAUX)
DALLES DE BÉTON
ARBRES À TRANSPLANTER DU CÔTÉ NORD ENTRE RUE DE LA ROCHE ET RUE GERRY BOULET, TRAVAUX À COORDONER AVEC LE SERVICE DES PARCS-ARROND.
T+G
TBV+C
C+C
A+N
TBV+N
NIV.
NT
DFT
DP
F.C.
12,0
8,0
21,3
16,3
6,1
9,8
5,5
4,0
11,3
7,2
39,1
162,1
13,8
13,1
6,0
5,9
1,6
1,51
52,8

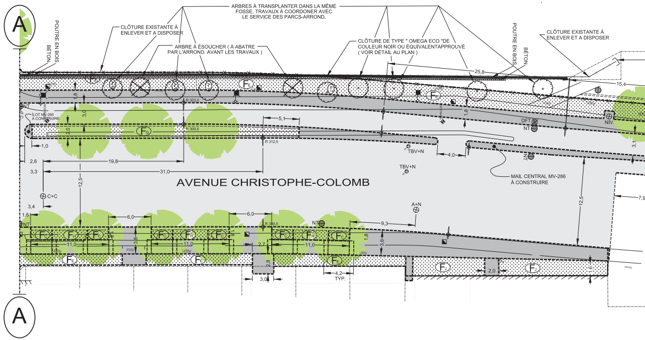
A
POUTRE EN BOIS
BÉTON
ARBRES À TRANSPLANTER DANS LA MÊME FOSSE, TRAVAUX À COORDONER AVEC LE SERVICE DES PARCS-ARROND.
CLÔTURE EXISTANTE À ENLEVER ET À DISPOSER
ARBRE À ÉSOUCHER (À ABATRE PAR L'ARROND. AVANT LES TRAVAUX)
CLÔTURE DE TYPE " OMEGA ECO "DE COULEUR NOIR OU ÉQUIVALENTAPPROUVÉ (VOIR DÉTAIL AU PLAN)
CLÔTURE EXISTANTE À ENLEVER ET À DISPOSER
LOT MV-290 À CONSTRUIRE
AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB
MAIL CENTRAL MV-286 À CONSTRUIRE
TBV+N
C+C
A+N
NIV.
DFT
NT
19,8
31,0
25,8
15,4
5,1
4,0
6,0
9,3
11,0
12,5
4,2 TYP.
3,0
2,0

NOTES :

1) - *NE PAS CREUSER @ 2,0 m DE PART ET D'AUTRES DES POTEAUX ET HAUBANS H.Q.*

2) - *LES TROTTOIRS AUTOUR DES POTEAUX ET HAUBANS H.Q. DOIVENT ÊTRE REALISÉS SELON LE DÉTAIL No. 1*

3) - *AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME CHANTAL VALIQUETTE ING. AU (514) 872-3174 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.*

4) - PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA RÉALISATION DE FOSSES D'ARBRES :

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU DIRECTEUR, AUCUNE FOSSE POUR PLANTATION D'ARBRE NE DEVRAIT ÊTRE RÉALISÉE AUX DESSUS DES CONDUITES DE GAZ. AINSI QUE DES MASSIFS ÉLECTRIQUES N'AYANT PAS LA PROFONDEUR REQUISE. EN PLUS DE CE QUI EST STIPULÉ À L'ARTICLE 2.3.7 DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS NORMALISÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE DIRECTEUR DE TOUTE SITUATION DÉCRITE PLUS HAUT.

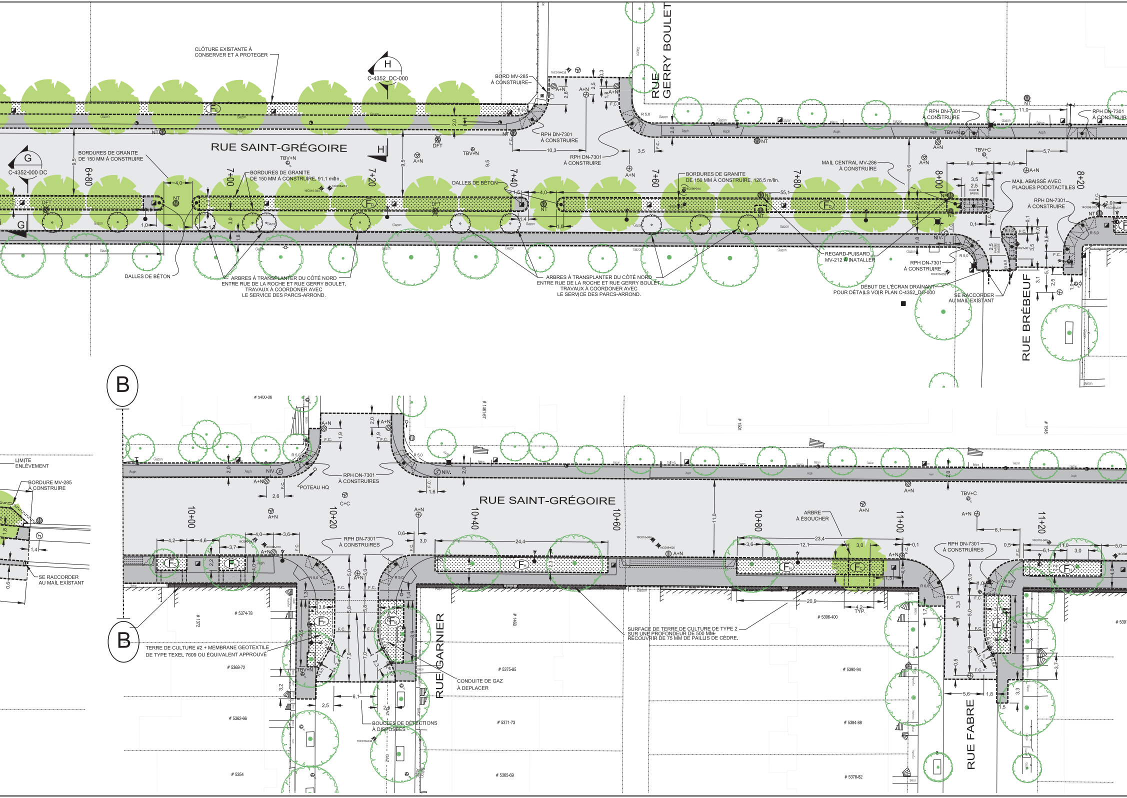
RUE SAINT-GRÉGOIRE
RUE GERRY BOULET
RUE BRÉBEUF
RUE GARNIER
RUE FABRE
CLÔTURE EXISTANTE À CONSERVER ET A PROTEGER
H
C-4352_DC-000
G
C-4352-000 DC
BORD MV-285 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE, 91,1 m/lin.
BORDURES DE GRANITE DE 150 MM À CONSTRUIRE, 126,5 m/lin.
DALLES DE BÉTON
MAIL CENTRAL MV-286 À CONSTRUIRE
MAIL ABAISSÉ AVEC PLAQUES PODOTACTILES
REGARD-PUISARD MV-212 À INATALLER
DÉBUT DE L'ÉCRAN DRAINANT POUR DÉTAILS VOIR PLAN C-4352_DC-000
SE RACCORDER AU MAIL EXISTANT
ARBRES À TRANSPLANTER DU CÔTÉ NORD ENTRE RUE DE LA ROCHE ET RUE GERRY BOULET, TRAVAUX À COORDONER AVEC LE SERVICE DES PARCS-ARROND.
6+80
7+00
7+20
7+40
7+60
7+80
8+00
8+20
TBV+N
TBV+C
A+N
NT
DFT
NIV.
F.C.
R 5,0
Gazon
Asph
Béton
B
LIMITE ENLÈVEMENT
BORDURE MV-285 À CONSTRUIRE
RPH DN-7301 À CONSTRUIRES
POTEAU HQ
C+C
TERRE DE CULTURE #2 + MEMBRANE GEOTEXTILE DE TYPE TEXEL 7609 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
CONDUITE DE GAZ À DEPLACER
BOUCLES DE DÉTECTIONS À DISPOSÉES
SURFACE DE TERRE DE CULTURE DE TYPE 2 SUR UNE PROFONDEUR DE 500 MM. RECOUVRIR DE 75 MM DE PAILLIS DE CÈDRE.
ARBRE À ÉSOUCHER
TYP.
GAZ
10+00
10+20
10+40
10+60
10+80
11+00
11+20
5400-06
1461-67
1501
1545
1372
5374-78
5368-72
5362-66
5354
1460
5375-85
5371-73
5365-69
5396-400
5390-94
5384-88
5378-82
5391

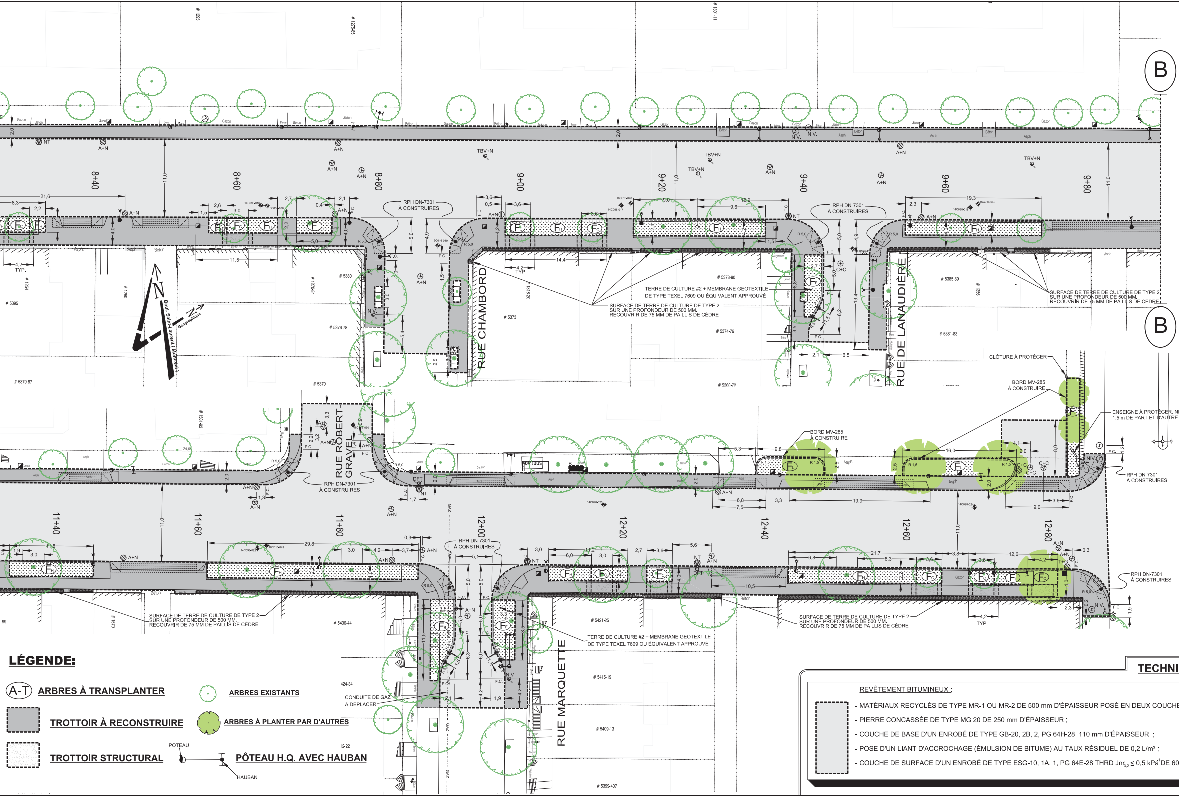
B
B
RUE CHAMBORD
RUE DE LANAUDIÈRE
RUE ROBERT-GRAVEL
RUE MARQUETTE
Boul. Saint-Laurent (Montréal)
N
N Géographique
8+40
8+60
8+80
9+00
9+20
9+40
9+60
9+80
11+40
11+60
11+80
12+00
12+20
12+40
12+60
12+80
RPH DN-7301 À CONSTRUIRE
TERRE DE CULTURE #2 + MEMBRANE GEOTEXTILE DE TYPE TEXEL 7609 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
SURFACE DE TERRE DE CULTURE DE TYPE 2 SUR UNE PROFONDEUR DE 500 MM. RECOUVRIR DE 75 MM DE PAILLIS DE CÈDRE.
CLÔTURE À PROTÉGER
BORD MV-285 À CONSTRUIRE
ENSEIGNE À PROTÉGER, NI 1,5 m DE PART ET D'AUTRE
CONDUITE DE GAZ À DEPLACER
ABRIBUS
GAZ
4,2 TYP.
5395
5379-87
5380
5376-78
5370
5373
5378-80
5374-76
5368-72
5385-89
5381-83
5436-44
5421-25
5415-19
5409-13
5399-407

LÉGENDE:

- (A-T) **ARBRES À TRANSPLANTER**
- ▨ **TROTTOIR À RECONSTRUIRE**
- ▨ **TROTTOIR STRUCTURAL**
- ○ **ARBRES EXISTANTS**
- ● **ARBRES À PLANTER PAR D'AUTRES**
- POTEAU — HAUBAN **PÔTEAU H.Q. AVEC HAUBAN**

TECHNI

REVÊTEMENT BITUMINEUX :

- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR POSÉ EN DEUX COUCHE
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 250 mm D'ÉPAISSEUR ;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64H-28 110 mm D'ÉPAISSEUR ;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m² ;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 THRD $Jnr_{3,2} \leq 0,5$ kPa^{1} DE 60

E PAS CREUSER
DE L'ENSEIGNE
AVENUE PAPINEAU
13+00
Gazon

QUE

ES DE 250 mm ;

mm D'ÉPAISSEUR.

Références

N°. de plan:	Description:
2005-05_01_SARA_07	Plan: géometrie
3088-EGA-01-01-100PC.dgn	Plan: Égout
308801-PL-ER-01-000-AO-20181116.dgn	Plan: Conduites
150082-scrs.dgn	Plan: Relevé (2016-08-24)

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de

DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard

T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers

NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- — Puisard de rue
- — Puisard dalot
- — Grille carrée
- ▭ — Puisard de trottoir
- *△ — Repère géodésique
- *◇ — Vanne de gaz
- Ⓐ — Regard chambre d'aqueduc
- — Regard chambre de la C.S.E.M.
- — Symbole de forage
- ☒ — Base à briser et reconstruire au même emplacement
- ◪ — Base à construire
- Ⓠ — Regard chambre H.Q.
- ⊗ — Regard chambre d'égout
- Ⓣ — Regard chambre de Bell
- — Borne-Fontaine
- * — Boîte de vanne
- Ⓥ — Vanne d'aqueduc
- — Manchon de parcomètre
- ○ M — Manchon
- F.C. — Fin de courbe
- ■ — Base existante
- ■ — Base à briser ou enlever
- * Symbole grossi pour clarté
- — Chambre transformateur (vieille)
- — Chambre de transformateur
- — Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables

BELL : 514 870-1237	ÉNERGIR : (GAZ MÉTRO) 514 598-3419
C.S.E.M. : 514 868-3686	HYDRO-QUÉBEC : (RÉSEAU DISTR.) 514 385-8888, # 5118
CIRCULATION : (MARQ.+SIGN. ÉCR.) (9 ANCIENS ARROND.) 514 872-6594	
RESPONS. PARC : - 514 -	RESPONS. ARR. : - 514 -

ORIENTATION :

AU PLAN

Plan de localisation

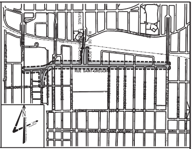
AVENUE
RUE DE LA ROCHE
RUE SAINT-GREGOIRE
N

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 11 / 16	Émis pour Appel d'Offres	K. J.	Djamel Chabane

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Relevé au terrain:	André Perron .Ag.Tech	2017 / 07
Dessiné par:	Patrick Collas, Tech. dess,	2017 / 10 / 30
Préparé par:	Khemais Jouini Ag.Tech	2017/ 11 / 20
Ingénieur(e):	Djamel Chabane, Ing.	

Voirie

Sceau de l'ingénieur(e):

Djamel Chabane
2018-11-20

Original signé le:

Projet:

Rue Saint-Grégoire

De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux de voirie ,d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation.

Titre du plan:

Reconstruction de chaussée, de trottoirs, de mails, de bordures, d'îlots et de fosses de plantations
Rue Saint-Gregoire
De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-4352	2	000	308801	-

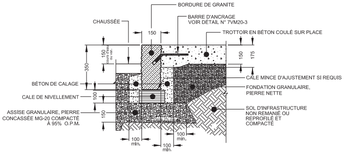
BORDURE DE GRANITE
CHAUSSÉE
BARRE D'ANCRAGE
VOIR DÉTAIL N° 7VM20-3
TROTTOIR EN BÉTON COULÉ SUR PLACE
150
350
150
cours d'eau ou var.
150
175
CALE MINCE D'AJUSTEMENT SI REQUIS
BÉTON DE CALAGE
FONDATION GRANULAIRE,
PIERRE NETTE
CALE DE NIVELLEMENT
100
ASSISE GRANULAIRE, PIERRE
CONCASSÉE MG-20 COMPACTÉ
À 95% O.P.M.
150
SOL D'INFRASTRUCTURE
NON REMANIÉ OU
REPROFILÉ ET
COMPACTÉ
100
min.
100
min.
100
min.

BORDURE DE GRANITE 7VM20-4

COUPE F-F

ÉCHELLE= Aucune

C-4352-000 (1 de 2)

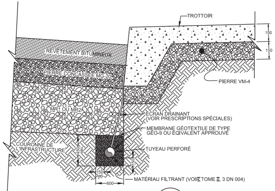
TROTTOIR
REVÊTEMENT BITUMINEUX
150
150
PIERRE CONCASSÉE MG-20
PIERRE VM-4
MR1 OU MR2
ÉCRAN DRAINANT
(VOIR PRESCRIPTIONS SPÉCIALES)
MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE
GÉO-9 OU ÉQIVALENT APPROUVÉ
COURONNE DE
L'INFRASTRUCTURE
450
MIN.
TUYEAU PERFORÉ
150
150
MIN.
600
MATÉRIAU FILTRANT (VOIR TOME II, 3 DN 004)

COUPE E-1

ÉCHELLE=

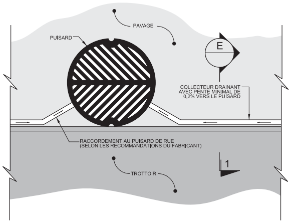
PAVAGE
PUISARD
E
COLLECTEUR DRAINANT
AVEC PENTE MINIMAL DE
0,2% VERS LE PUISARD
RACCORDEMENT AU PUISARD DE RUE
(SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT)
TROTTOIR
1

DÉTAIL DE L'ÉCRAN DRAINANT

(VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

ÉCHELLE= Aucune

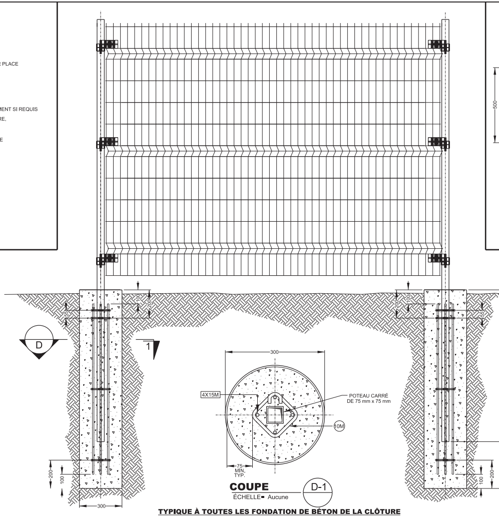
100
200
55
D
1
300
4X15M
POTEAU CARRÉ
DE 75 mm x 75 mm
10M
75
MIN.
TYP.
200
100
300
COUPE
D-1
ÉCHELLE= Aucune

TYPIQUE À TOUTES LES FONDATION DE BÉTON DE LA CLÔTURE

VUE EN ÉLÉVATION - CLÔTURE TYPE " OMEGA ECO "
(DÉTAILS D'INSTALLATION)

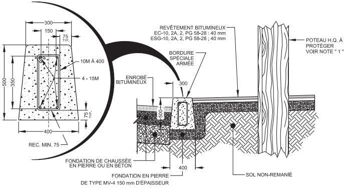
300
150
75
TYP.
500
350
10M À 400
4 - 15M
75
TYP.
400
REC. MIN. 75
REVÊTEMENT BITUMINEUX
EC-10, 2A, 2, PG 58-28 : 40 mm
ESG-10, 2A, 2, PG 58-28 ; 40 mm
BORDURE
SPÉCIALE
ARMÉE
POTEAU H.Q. À
PROTÉGER
VOIR NOTE " 1 "
ENROBÉ
BITUMINEUX
300
500
FONDATION DE CHAUSSÉE
EN PIERRE OU EN BÉTON
400
FONDATION EN PIERRE
DE TYPE MV-4 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

TROTTOIR À REVÊTEMENT BITUMINEUX

DÉTAIL 1

ÉCHELLE= Aucune

C-4352-000 (2 de 2)

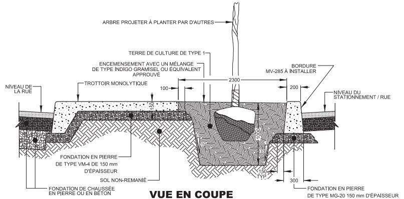
ARBRE PROJETER À PLANTER PAR D'AUTRES
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE
DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT
APPROUVÉ
BORDURE
MV-285 À INSTALLER
2300
NIVEAU DE
LA RUE
TROTTOIR MONOLYTIQUE
100
200
NIVEAU DU
STATIONNEMENT / RUE
150
1000
FONDATION EN PIERRE
DE TYPE VM-4 DE 150 mm
D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ
150
TYP.
300
FONDATION DE CHAUSSÉE
EN PIERRE OU EN BÉTON
FONDATION EN PIERRE
DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION

VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2)

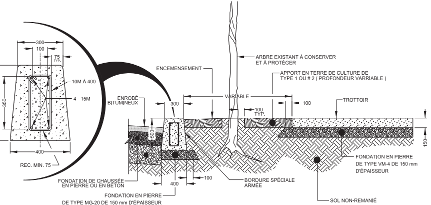
300
100
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
350
400
REC. MIN. 75
ENCEMENSEMENT
ARBRE EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER
APPORT EN TERRE DE CULTURE DE TYPE 1 OU # 2 (PROFONDEUR VARRIABLE)
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
100 TYP.
100
TROTTOIR
500
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
400
100
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_I

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

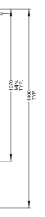
1070 MIN. TYP.
1400 TYP.

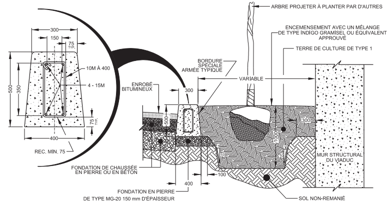
ARBRE PROJETER À PLANTER PAR D'AUTRES
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE TYPIQUE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
500
1000
300
MUR STRUCTURAL DU VIADUC
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
100
400
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_J

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

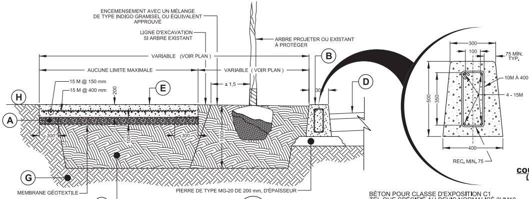
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
LIGNE D'EXCAVATION SI ARBRE EXISTANT
ARBRE PROJETER OU EXISTANT À PROTÉGER
B
VARIABLE (VOIR PLAN)
AUCUNE LIMITE MAXIMALE
VARIABLE (VOIR PLAN)
15 M @ 150 mm
15 M @ 400 mm
200
E
± 1,5
300
D
H
A
300
100
300
1000
G
MEMBRANE GÉOTEXTILE
C
PIERRE DE TYPE MG-20 DE 200 mm, D'ÉPAISSEUR
300
100
75 MIN. TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
400
REC. MIN. 75
COU
(

COUPE A-1

ÉCHELLE= Aucune

BÉTON POUR CLASSE D'EXPOSITION C1
TEL QUE SPÉCIFIÉ AU DEVIS NORMALISÉ 3VM10

ACIER D'ARMATURE NUANCE 400W GALV., NORME
CAN/CSA - G30-18M

Ⓐ	PIERRE VM-4 TASSÉE PAR APPAREIL VIBRANT (4 PASSES SIMPLES)
Ⓑ	BORDURE DE BÉTON ARMÉ
Ⓒ	TERRE DE CULTURE TYPE 1
Ⓓ	PAVAGE
Ⓔ	TROTTOIR OU DALLE DE BÉTON SUSPENDUE
Ⓕ	PIERRE VM-4 ENROBÉ DANS GÉOTEXTILE
Ⓖ	SOL NON REMANIÉ
Ⓗ	PARTERRE

JL: JOINT LONGITUDINAL (MV-251-R4)

JE: JOINT D'EXPANSION (MV-251-R4)

JD: JOINT DÉCORATIF (MV-251-R4)

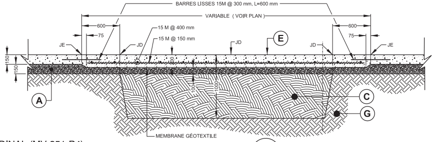
BARRES LISSES 15M @ 300 mm, L=600 mm
VARIABLE (VOIR PLAN)
600
75
15 M @ 400 mm
15 M @ 150 mm
JE
JD
JD
E
JD
JE
600
75
150
150
100
1000
A
C
G
MEMBRANE GÉOTEXTILE

COUPE A-2

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION AGRANDIE F_C

VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

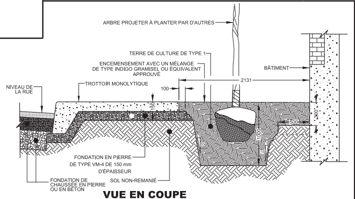
ARBRE PROJETER À PLANTER PAR D'AUTRES
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
BÂTIMENT
TROTTOIR MONOLYTIQUE
NIVEAU DE LA RUE
100
2131
150
300
1000
500
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_K

VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2)

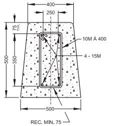
400
250
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
500
REC. MIN. 75

COUPE D'UNE BORDURE ARMÉE (APPLICABLE SEULEMENT POUR LA RUE BERRI)

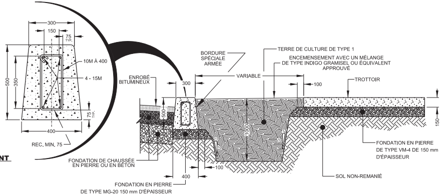
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
100
TROTTOIR
500
1000
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
100
400
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_H

VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

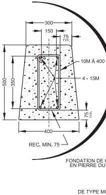
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
FONDATION DE C
EN PIERRE OU
DE TYPE MG

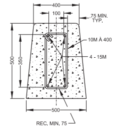
400
100
75 MIN. TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
500
REC. MIN. 75

UPE D'UNE BORDURE ARMÉE APPLICABLE SEULEMENT POUR LA RUE BERRI)

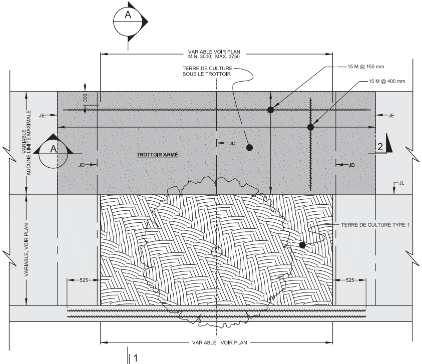
A
VARIABLE VOIR PLAN MIN. 3000, MAX. 3750
TERRE DE CULTURE SOUS LE TROTTOIR
15 M @ 150 mm
15 M @ 400 mm
300
JE
JE
VARIABLE AUCUNE LIMITE MAXIMALE
A
JD
TROTTOIR ARMÉ
JD
JD
2
JL
TERRE DE CULTURE TYPE 1
VARIABLE, VOIR PLAN
525
525
VARIABLE VOIR PLAN
1

FOSSE DE PLANTATION TYPE 1

(EXTRAIT DU CROQUIS " PLAN D'AMÉNAGEMENT DE TROTTOIR - FOSSE DE PLANTATION TYPE 1 ")

ÉCHELLE= Aucune

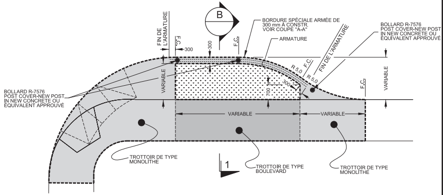
FIN DE L'ARMATURE
F.C.
300
300
B
F.C.
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE DE 300 mm À CONSTR. VOIR COUPE "A-A"
ARMATURE
FIN DE L'ARMATURE
BOLLARD R-7576 POST COVER-NEW POST IN NEW CONCRETE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
BOLLARD R-7576 POST COVER-NEW POST IN NEW CONCRETE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
VARIABLE
R 5,0
F.C.
R 5,0
300
700
F.C.
VARIABLE
VARIABLE
VARIABLE
TROTTOIR DE TYPE MONOLITHE
1
TROTTOIR DE TYPE BOULEVARD
TROTTOIR DE TYPE MONOLITHE

FOSSE DE PLANTATION DE TYPE " B " DANS SAILLIES OU TROTTOIRS
VOIR POSITIONNEMENT AU PLAN C-4352 (1 de 2) ET (2 de 2)

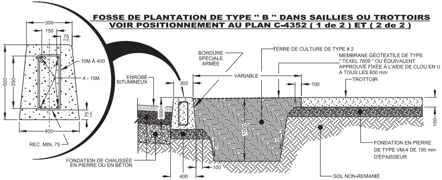
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
TERRE DE CULTURE DE TYPE # 2
MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE " TEXEL 7609 " OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ FIXÉE À L'AIDE DE CLOU EN U À TOUS LES 600 mm
ENROBÉ BITUMINEUX
VARIABLE
300
100
TROTTOIR
500
1000
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
100
400
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR

COUPE B-1

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F B

VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

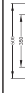

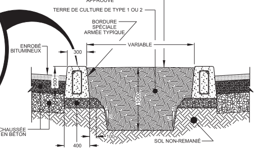
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1 OU 2
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE TYPIQUE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
500
1000
CHAUSSÉE EN BÉTON
100
400
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION EN PIERRE
G-20 150 mm D'ÉPAISSEUR

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F G

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 3)

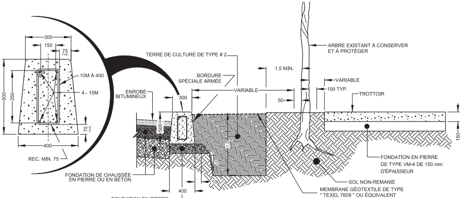
300
150
75 TYP.
10M À 400
4 - 15M
500
350
75 TYP.
400
REC. MIN. 75
TERRE DE CULTURE DE TYPE # 2
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
1,5 MIN.
50
ARBRE EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER
VARIABLE
100 TYP.
TROTTOIR
500
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
100
400
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR
MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE " TEXEL 7609 " OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ FIXÉE À L'AIDE DE CLOU EN U À TOUS LES 600 mm

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F F

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

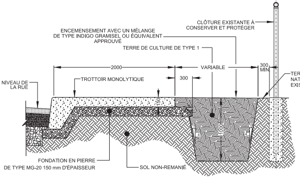
CLÔTURE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE DE TYPE INDIGO GRAMISEL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1
2000
VARIABLE
300 MIN.
NIVEAU DE LA RUE
TROTTOIR MONOLYTIQUE
300
TER NAT EXIS
150
1000
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 150 mm D'ÉPAISSEUR
SOL NON-REMANIÉ

COUPE H-H C-4352-000 (2 de 2)

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F E

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

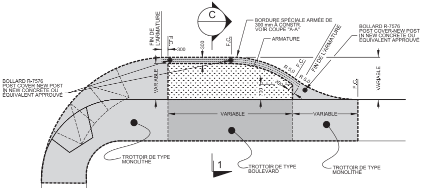
C
FIN DE L'ARMATURE
F.C.
300
300
F.C.
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE DE 300 mm À CONSTR. VOIR COUPE "A-A"
ARMATURE
FIN DE L'ARMATURE
BOLLARD R-7576 POST COVER-NEW POST IN NEW CONCRETE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
BOLLARD R-7576 POST COVER-NEW POST IN NEW CONCRETE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
VARIABLE
R 5,0
F.C.
R 5,0
300
700
F.C.
VARIABLE
VARIABLE
VARIABLE
TROTTOIR DE TYPE MONOLITHE
1
TROTTOIR DE TYPE BOULEVARD
TROTTOIR DE TYPE MONOLITHE

FOSSE DE PLANTATION DE TYPE " A "
VOIR POSITIONNEMENT AU PLAN C-4352 (1 de 2) ET (2 de 2)

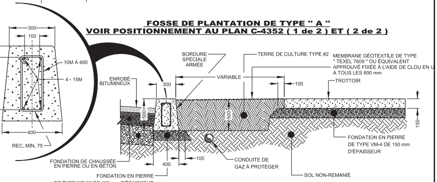
300
100
10M À 400
4 - 15M
400
REC. MIN. 75
BORDURE SPÉCIALE ARMÉE
ENROBÉ BITUMINEUX
300
VARIABLE
TERRE DE CULTURE TYPE #2
MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE " TEXEL 7609 " OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ FIXÉE À L'AIDE DE CLOU EN U À TOUS LES 600 mm
100
TROTTOIR
500
500
150
FONDATION EN PIERRE DE TYPE VM-4 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR
FONDATION DE CHAUSSÉE EN PIERRE OU EN BÉTON
400
100
CONDUITE DE GAZ À PROTÉGER
SOL NON-REMANIÉ
FONDATION EN PIERRE DE TYPE MG-20 DE 150 mm D'ÉPAISSEUR

COUPE C-1

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_A

VOIR PLAN C-4352-000 (1 de 2) ET (2 de 2)

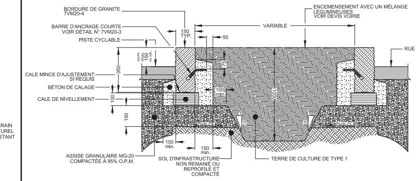
BORDURE DE GRANITE 7VM20-4
ENCEMENSEMENT AVEC UN MÉLANGE LÉGUMINEUSES VOIR DEVIS VOIRIE
BARRE D'ANCRAGE COURTE VOIR DÉTAIL N° 7VM20-3
VARIABLE
150 TYP.
50
PISTE CYCLABLE
RUE
cours d'eau 150 ou var.
350
75
CALE MINCE D'AJUSTEMENT SI REQUIS
BÉTON DE CALAGE
100 min.
1000
CALE DE NIVELLEMENT
100
150
Pente 2%
Pente 2%
RAIN
TUREL
STANT
100 min.
150 min.
ASSISE GRANULAIRE MG-20 COMPACTÉE À 95% O.P.M.
SOL D'INFRASTRUCTURE NON REMANIÉ OU REPROFILÉ ET COMPACTÉ
TERRE DE CULTURE DE TYPE 1

FOSSE DE PLANTATION CONTINUE MAIL CENTRAL FC

Ne pas installer la fosse d'arbre (terre de culture de 1m de profond) à moins de 1,5m d'une base DN-1308 construite sur mesure.
Garder le matériel compacté à 1,5m autour de cette base.

COUPE G-G

ÉCHELLE= Aucune

C-4352-000 (2 de 3)

FOSSE DE PLANTATION F_D

VOIR PLAN C-4352-000 (2 de 2)

Références

N°. de plan:	Description:
2005-05_01_SARA_07	Plan: géometrie
3088-EGA-01-01-100PC.dgn	Plan: Égout
308801-PL-ER-01-000-AO-20181116.dgn	Plan: Conduites
150082-scrs.dgn	Plan: Relevé (2016-08-24)

Plan de localisation

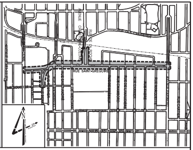
RUE SAINT-GRÉGOIRE
N

Légende

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet de

DFE .... égout
DFD .... drain
DFP .... pavage
DFT .... trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet de

DP .... pavage
DT .... trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de

NE .... égout
ND .... drain
NP .... pavage
NT .... trottoir

Puisard

T + C ....tête et couvercle à changer (puisard de trottoir)
T + G ....tête et grille à changer
T + G + REP ....tête et grille à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C + C .... cadre et couvercle à changer
C + C + REP .... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N .... ajustable à niveler
A + C .... ajustable à changer
TBV + N .... tête de boîte de vanne à niveler
TBV + C .... tête de boîte de vanne à changer

Divers

NIV .... à niveler
RPH .... rampe pour handicapés

Symbologie graphique

- —Puisard de rue
- —Puisard dalot
- —Grille carrée
- —Puisard de trottoir
- *—Repère géodésique
- *—Vanne de gaz
- —Regard chambre d'aqueduc
- —Regard chambre de la C.S.E.M.
- —Symbole de forage
- —Base à briser et reconstruire au même emplacement
- —Base à construire
- —Regard chambre H.Q.
- —Regard chambre d'égout
- —Regard chambre de Bell
- —Borne-Fontaine
- *—Boîte de vanne
- —Vanne d'aqueduc
- —Manchon de parcomètre
- O M—Manchon
- F.C.—Fin de courbe
- —Base existante
- —Base à briser ou enlever
- —Chambre transformateur (vieille)
- —Chambre de transformateur
- —Chambre transf. (Hydro-Québec)

* Symbole grossi pour clarté

Responsables

BELL :
514 870-1237

GAZ MÉTRO :
514 598-3419

C.S.E.M. :
514 868-3686

HYDRO-QUÉBEC :
(RÉSEAU DISTR.)
514 385-8888, # 5118

CIRCULATION :
(MARQ.+SIGN. ÉCR.)
(9 ANCIENS ARROND.)
514 872-6594

RESPONS. PARC :
-
514 -

RESPONS. ARR. :
-
514 -

ORIENTATION :

AU PLAN

Émission

N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet
000	2018 / 11 / 16	Émis pour Appel d'Offres	K. J.	Djamel Chabane

Montréal

Service des infrastructures,
de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Voirie

Relevé au terrain:
André Peron Ag.Tech 2017 / 07

Dessiné par:
Patrick Collas, Tech. dess, 2017 / 10 / 30

Préparé par:
Khemais Jouini Ag.Tech 2017 / 11 / 20

Ingénieur(e):
Djamel Chabane, Ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
Djamel Chabane
2018-11-20
Original signé le:

Projet:

Rue Saint-Grégoire

De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux de voirie ,d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation.

Titre du plan:

Plan de détails et coupes

De la rue Saint-Denis à l'avenue Papineau

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

N° de plan:	Feuillet:	Émission:	Soumission:	Page:
C-4352_DC	**3**	**000**	**308801**	**-**

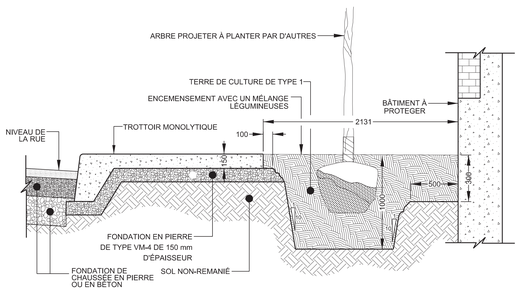

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_K

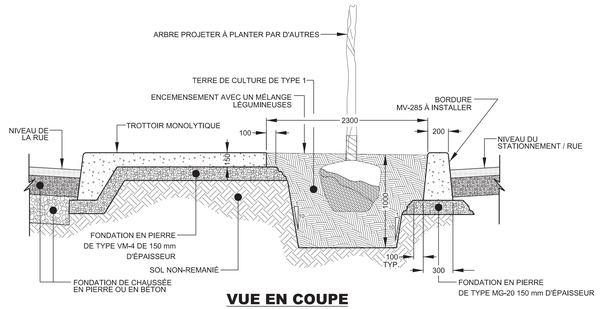

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_L

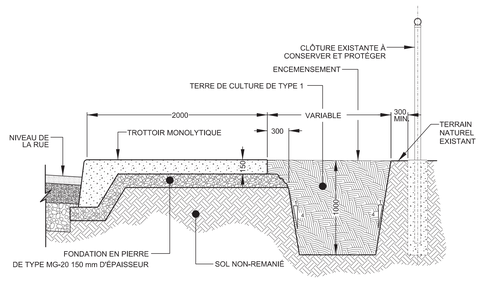

VUE EN COUPE

ÉCHELLE= Aucune

FOSSE DE PLANTATION F_E

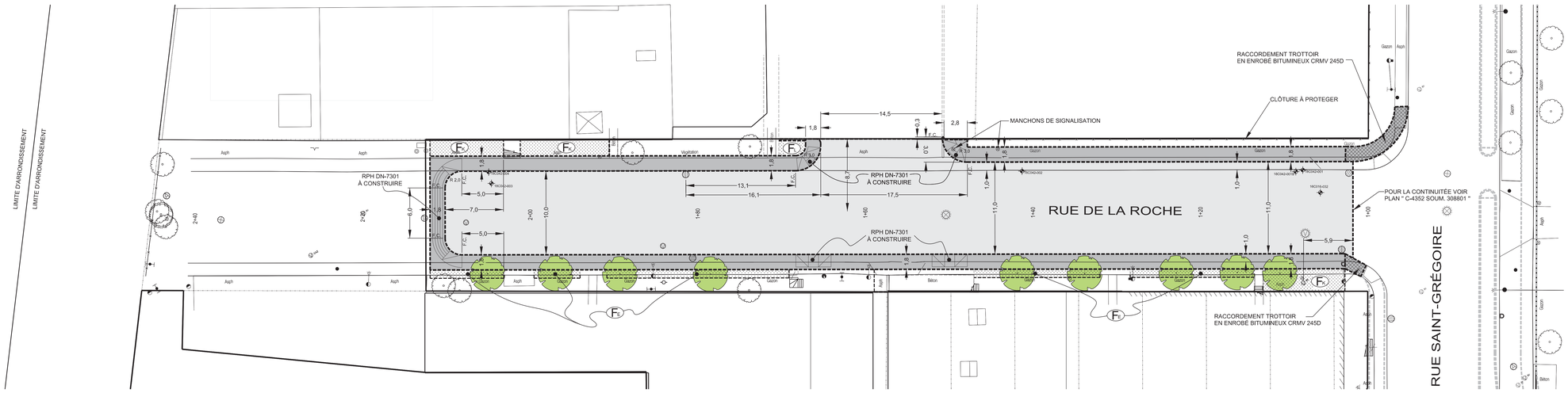

LÉGENDE:

- **TROTTOIR À RECONSTRUIRE**
- **TROTTOIR TEMPORAIRE**
- **ARBRES EXISTANTS**
- **ARBRES À PLANTER PAR D'AUTRES**

IMPORTANT :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA RÉALISATION DE FOSSES D'ARBRES :

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU DIRECTEUR, AUCUNE FOSSE POUR PLANTATION D'ARBRE NE DEVRAIT ÊTRE RÉALISÉE AUX DESSUS DES CONDUITES DE GAZ. AINSI QUE DES MASSIFS ÉLECTRIQUES N'AYANT PAS LA PROFONDEUR REQUISE. EN PLUS DE CE QUI EST STIPULÉ À L'ARTICLE 2.3.7 DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS NORMALISÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE DIRECTEUR DE TOUTE SITUATION DÉCRITE PLUS HAUT.

NOTES :

- *1) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC MME ISABELLE TREMBLAY ING. AU (514) 872-2865 AFIN DE DÉTERMINER LA LOCALISATION ET LE NOMBRE DES NOUVEAUX PUISARDS.*
- *2) NE PAS CREUSER À MOIN DE 2 m DE PART ET D'AUTRES DES POTEAUX ET HAUBANS D'HYDRO-QUÉBEC, LES TROTTOIRS AUTOUR DES POTEAUX ET HAUBANS HYDRO-QUÉBEC DOIVENT ÊTRE REALISÉS SELON LE DÉTAIL No. 1*
- *3) LE RELEVÉ DE L'EXISTANT A ÉTÉ RÉVISÉ EN 2016. LA SITUATION ACTUEL MONTRÉ AU PLAN POURRAIT ÊTRE MODIFIÉE LÉGÈREMENT À CERTAINS ENDROITS.*
- *4) SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN LA LARGEUR DE LA BORDURE ARMÉE EST DE 300 mm.*

TECHNIQUE

CHEMIN D'ACCÈS TEMPORAIRE RUE DE LA ROCHE ET AUTRES RUES

- PRÉPARATION DU LIT;
- FONDATION GRANULAIRE DE TYPE VM-2 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE D'ENROBÉ DE TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64E-28 DE 80 MM,

RUE DE LA ROCHE, DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE À LA LIMITE NORD :

- PRÉPARATION DU LIT;
- MISE EN PLACE D'UNE MEMBRANE DE TYPE GEO 9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉE;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR, POSÉS EN DEUX COUCHES DE 250 MM CHAQUE;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 60 MM, D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

Notes

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan EGA:	3088-EGA-01-100PC.dgn
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	2005-05_01_SARA_07.dgn

Légende

	Puisard de rue		Regard chambre H.Q.
	Puisard dalot		Regard chambre d'égout
	Grille carrée		Regard chambre de Bell
	Puisard de trottoir		Borne-fontaine
★	Repère géodésique	★	Boîte de vanne
★	Vanne de gaz		Vanne d'aqueduc
	Regard chambre d'aqueduc		Manchon de parcomètre
	Regard chambre de la CSEM	M	Manchon
		F.C.	Fin de courbe
★	Symbole de forage		Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
★	Base à briser et à reconstruire au même emplacement		Chambre de transformateur
★	Base à construire		Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
★	Base existante		
★	Base à briser ou à enlever		

* Symbole grossi pour plus de clarté.

Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet:

DFE	Égout	DFD	Drain
DFP	Pavage	DFT	Trottoir

Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet:

DP	Pavage	DT	Trottoir

Nouveau puisard lors de la construction d'un projet:

NE	Égout	ND	Drain
NP	Pavage	NT	Trottoir

Puisard

T+C	Tête et couverde à changer (puisard de trottoir)	T+G	Tête et grille à changer
		A+N	Ajustable à niveler
T+G+REP	Tête et grille à changer (+ réparation)	A+C	Ajustable à changer

Égout / Aqueduc

C+C	Cadre et couverde à changer	A+N	Ajustable à niveler
		A+C	Ajustable à changer
C+C+REP	Cadre et couverde à changer (+ réparation)	TBV+C	Tête de boîte de vanne à changer
TBV+N	Tête de boîte de vanne à niveler		

Divers

NIV	À niveler	RPH	Rampe pour handicapés

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2018 / 11 / 16	Émis pour soumission	Djamel Chabane
A	2018 / 01 / 18	Émis pour commentaires (50 %)	Djamel Chabane

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:
Patrick Collas, dess. — 2018 / 10 / 18
Khemais Jouini ag. tech. — 2018 / 10
- — AAAA-MM-JJ

Voirie

Préparé par:
Djamel Chabane, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

Original signé le:

Projet:

Rue de la Roche

De la rue Saint-Grégoire à 1 pt. au nord de Saint-Grégoire

Arrondissement(s): **Plateau Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau et de voirie

Titre du plan:

Reconstruction de chaussée, de trottoirs et de fosses de plantations, là où requis

(De la rue Saint-Grégoire à 1 pt. au nord de Saint-Grégoire)

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
308801	PL-VO-01		000	

Montréal

UTILISATION

Formulaire "Répartition des coûts du contrat, des contingences et des

Le nouveau formulaire permet de concilier jusqu' à 38 sous-projets (Pour faire apparaître les 19 derniers, il suffit de cliquer sur le ch 1 2 dans le coin en haut à gauche).

Il facilite la vérification des données pour les fins de contrôle et de conformité (préalables à l'endossement et la

Tous les montants à inscrire doivent inclure les taxes afin d'assurer une cohérence avec le Sommaire décisionnel.

Un exemple est fourni dans le dernier onglet du présent fichier pour une meilleure compréhension des changements apportés et il sert de guide aux nouveaux utilisateurs.

ÉTAPES à suivre:

Dans l'onglet "Master"

Page 1

1 Saisir les informations du dossier **dans les cellules jaunes seulement** (des formules **à ne pas supprimer** se

Page 2

2 **NE RIEN SAISIR!** Grand total des sous-projets qui se calcule automatiquement.

Page 3 et suivantes

3 **Très important**
Les sous-projets devront être saisis selon l'ordre des projets Investi indiqué à la page 1.

Chaque sous-projet doit avoir un intitulé spécifique.

Saisir les données dans les **cellules jaunes et bleues**; les autres cellules sont bloquées.

4 Vérifier que les données se reportent adéquatement à la page 1.

5 Il n'est pas permis de supprimer ou d'insérer des lignes, ni des colonnes, car cela faussera les totaux de la page 1. Au besoin, contacter l'équipe de la DGPEC.

6 Une fois la saisie complétée, sélectionner les plages correspondant aux pages à imprimer (utiliser les touches SHIFT

7 Assurez-vous de vérifier les données de vos sous-projets (intitulé, nature des dépenses incidentes, incluant les

Le sommaire de la page 1 doit être équivalent à la page 2 GRAND TOTAL.

8 Masquez les onglets "PROCÉDURE" et "Exemple" avant d'insérer le ficher en pièces jointes à votre GDD.

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	308801	DATE:
#GDD:	1187231092	DRM:	3088	2018/04/04
RESPONSABLE:	Djamel CHABANE			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.			

PROJET INVESTI: 56122 Desc et client-payeur: **Pr. renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE/DPI: Unité Sud**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1461223540	153965	3 209 880.66 $	3 195 670.74 $	319 567.07 $	0.00 $	C
1756122045	172555	316 292.58 $	314 892.38 $	31 489.24 $	0.00 $	C
1756122043	172553	845 902.13 $	842 157.38 $	84 215.74 $	0.00 $	C
1753122037	170881	438 900.87 $	436 957.89 $	43 695.79 $	0.00 $	C
1756122041	172551	1 261 469.01 $	1 255 884.57 $	125 588.46 $	0.00 $	C
1656122012	163679	101 133.62 $	100 685.91 $	10 068.59 $	0.00 $	C
1756122023	170491	326 734.85 $	325 288.42 $	32 528.84 $	0.00 $	C
1856122031	172489	234 157.61 $	233 121.01 $	23 312.10 $	0.00 $	C
1456122025	177265	665 057.59 $	662 113.43 $	66 211.34 $	0.00 $	C
1856122014	177267	639 320.33 $	636 490.10 $	63 649.01 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**8 038 849.25 $**	**8 003 261.83 $**	**800 326.18 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: 56122 Desc et client-payeur: **Pr. renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout - DRE/DPI: Unité Sud**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1461223060	153967	164 363.99 $	0.00 $	0.00 $	180 000.00 $	C
1756122046	172556	24 654.59 $	0.00 $	0.00 $	27 000.00 $	C
1756122044	172554	62 093.07 $	0.00 $	0.00 $	68 000.00 $	C
1756122038	172033	31 959.66 $	0.00 $	0.00 $	35 000.00 $	C
1756122042	172552	90 400.20 $	0.00 $	0.00 $	99 000.00 $	C
1956122010	178267	14 610.13 $	0.00 $	0.00 $	16 000.00 $	C
1756122008	178265	20 088.93 $	0.00 $	0.00 $	22 000.00 $	C
1956122009	178266	14 610.13 $	0.00 $	0.00 $	16 000.00 $	C
1456122026	177266	41 090.99 $	0.00 $	0.00 $	45 000.00 $	C
1856122015	177268	39 264.73 $	0.00 $	0.00 $	43 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**503 136.42 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**551 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 56088 Desc et client-payeur: **Réseau principal d'aqueduc - DEP**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1856088041	176648	870 522.65 $	866 668.90 $	86 666.89 $	0.00 $	A
1856088042	176649	79 442.59 $	0.00 $	0.00 $	87 000.00 $	A
SOUS-TOTAL		**949 965.24 $**	**866 668.90 $**	**86 666.89 $**	**87 000.00 $**	

PROJET INVESTI: 59009 Desc et client-payeur: **Pr. Réaménagement du réseau artériel/ SUM- Division de l'aménagement**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859009020	172579	3 320 641.93 $	3 246 906.99 $	389 628.84 $	0.00 $	C
1859009020	172579	413 880.78 $	412 048.55 $	41 204.86 $	0.00 $	C
1859009022	172581	837 715.41 $	834 006.90 $	83 400.69 $	0.00 $	C
1859009024	172583	1 243 139.66 $	0.00 $	0.00 $	1 361 400.00 $	C
SOUS-TOTAL		**5 815 377.78 $**	**4 492 962.44 $**	**514 234.39 $**	**1 361 400.00 $**	

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	308801	DATE:
#GDD:	1187231092	DRM:	3088	2018/04/04
RESPONSABLE:	Djamel CHABANE			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.			

PROJET INVESTI: **55845** Desc et client-payeur: **Pr. de réfection d'artères/ SUM/DM- Div. conception et normalisation**

			Taxes incluses			
Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855845050	172584	5 442 288.69 $	5 321 442.54 $	638 573.10 $	0.00 $	C
1855845050	172584	293 319.20 $	292 020.69 $	29 202.07 $	0.00 $	C
1855845054	172588	945 092.96 $	0.00 $	0.00 $	1 035 000.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**6 680 700.85 $**	**5 613 463.23 $**	**667 775.17 $**	**1 035 000.00 $**	

PROJET INVESTI: **55855** Desc et client-payeur: **Pr. de réfection des rues locales/ SUM/DM- Div. conception et normalisation**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1855855158	176935	180 895.35 $	180 094.54 $	18 009.45 $	0.00 $	C
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**180 895.35 $**	**180 094.54 $**	**18 009.45 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: **45000** Desc et client-payeur: **Dévelopement du réseau cyclable/ SUM/DM- bur. Aménagement voies cyclable**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1845000018	172589	1 432 528.79 $	1 364 178.95 $	204 626.84 $	0.00 $	A
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**1 432 528.79 $**	**1 364 178.95 $**	**204 626.84 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: **58002** Desc et client-payeur: **Pr. d'aquisition de mobilier urbain/SUM/Div. Aménagement**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1858002014	172590	643 414.63 $	612 715.57 $	91 907.34 $	0.00 $	C
SOUS-TOTAL		**643 414.63 $**	**612 715.57 $**	**91 907.34 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: **59002** Desc et client-payeur: **Feux de circulation et équipements gest. circulation - /SUM/Div. Exploitation Réseau Artériel**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1859002012	172592	284 160.95 $	270 602.86 $	40 590.43 $	0.00 $	C
1859002013	172593	118 707.33 $	0.00 $	0.00 $	130 000.00 $	C
SOUS-TOTAL		**402 868.28 $**	**270 602.86 $**	**40 590.43 $**	**130 000.00 $**	

Montréal

INCIDENCES ET RISTOURNES

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	308801	DATE:
#GDD:	1187231092	DRM:	3088	2018/04/04
RESPONSABLE:	Djamel CHABANE			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.			

PROJET INVESTI: 69097 Desc et client-payeur: **Pr.de construction et de modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1869135100	171716	3 871 265.39 $	3 638 136.21 $	527 376.89 $	248 052.76 $	C
1869135101	171717	561 333.48 $	0.00 $	0.00 $	561 333.48 $	C
SOUS-TOTAL		**4 432 598.87 $**	**3 638 136.21 $**	**527 376.89 $**	**809 386.24 $**	

PROJET INVESTI: 69900 Desc et client-payeur: **Pr.conversion - Enfouissement des fils - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1669007001	165174	2 124 704.89 $	1 730 794.93 $	242 733.43 $	327 704.02 $	C
SOUS-TOTAL		**2 124 704.89 $**	**1 730 794.93 $**	**242 733.43 $**	**327 704.02 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL excluant Bell	**31 205 040.35 $**	**26 772 879.46 $**	**3 194 247.01 $**	**4 301 490.26 $**
Dépense autorisée			**34 268 616.73 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	101 120.51 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**101 120.51 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

Montant total du contrat	**26 873 999.97 $**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**GRAND TOTAL**	**SOUMISSION:** **308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			**04/04/2018**
INTITULÉ DU PROJET:	**Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb.**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		26 873 999.97 $
TRAVAUX CONTINGENTS		3 194 247.01 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques +Gaz+CSEM+HQ+Bell	1 006 000.00 $	
Conception et /ou frais généraux CSEM	896 800.91 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	478 884.00 $	
Marquage et signalisation+ Gestion impacts	160 000.00 $	
Chloration des conduites d'eau	71 000.00 $	
Gestion des sols excavés+ Biogaz	641 512.00 $	
Horticulture+Mobilier+Œuvre d'art	650 000.00 $	
Achat mobilier FC+ HQ+ CSEM: surveillance externe et autres	397 293.35 $	
	4 301 490.26	4 301 490.26 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		34 268 616.73 $
(moins la portion des travaux de Bell)		
Imputation (crédits)		31 205 040.35 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	1 490 263.83	2 973 076.34
Ristournes TPS et TVQ à 50%	2 976 802.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1461223540**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**153965**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			3 195 670.74 $
Ce montant inclut la valeur des travaux du sous-projet 1859009022 (172581) de 484760,30$ $			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		319 567.07 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		3 515 237.81 $
Imputation (crédits)		3 209 880.66 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	152 869.66	304 974.97
Ristournes TPS et TVQ à 50%	305 357.15	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122045**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172555**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Prénoveau**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			314 892.38 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		31 489.24 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			346 381.62 $
Imputation (crédits)			316 292.58 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	15 063.35	30 051.37
Ristournes TPS et TVQ à 50%	30 089.04	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122043**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172553**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			842 157.38 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		84 215.74 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			926 373.12 $
Imputation (crédits)			845 902.13 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	40 285.85	80 370.27
Ristournes TPS et TVQ à 50%	80 470.99	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1753122037**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**170881**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue De La Roche**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			436 957.89 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		43 695.79 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			480 653.68 $
Imputation (crédits)			438 900.87 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)	20 902.53	41 700.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%	41 752.81	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122041**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172551**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'un égout combiné dans la rue De La Roche**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			1 255 884.57 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		125 588.46 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 381 473.03 $
Imputation (crédits)			1 261 469.01 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	60 077.11	119 853.82
Ristournes TPS et TVQ à 50%	120 004.02	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1656122012**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**163679**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			100 685.91 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		10 068.59 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			110 754.50 $
Imputation (crédits)			101 133.62 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	4 816.46	9 608.84
Ristournes TPS et TVQ à 50%	9 620.88	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122023**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**170491**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			325 288.42 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		32 528.84 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			357 817.26 $
Imputation (crédits)			326 734.85 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	15 560.65	31 043.51
Ristournes TPS et TVQ à 50%	31 082.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856122031**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172489**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Prénoveau**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			233 121.01 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		23 312.10 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			256 433.11 $
Imputation (crédits)			234 157.61 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		11 151.69	22 247.62
Ristournes TPS et TVQ à 50%		22 275.50	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1456122025**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177265**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'un égout combiné dans la rue Saint-Grégoire, de la rue Mentana à la rue Christophe-Colomb**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)				662 113.43 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			66 211.34 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				728 324.77 $
Imputation (crédits)				665 057.59 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		31 673.18	63 187.99
Ristournes TPS et TVQ à 50%		63 267.18	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856122014**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177267**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'un égout combiné dans la rue Christophe-Colomb, de la rue Saint-Grégoire à la rue Des Carrières**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			636 490.10 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		63 649.01 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			700 139.11 $
Imputation (crédits)			639 320.33 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	30 447.45	60 742.66
Ristournes TPS et TVQ à 50%	60 818.78	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1461223060**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**153967**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		60 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		50 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		25 000.00 $	
Surveillance environementale		45 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	180 000.00	180 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			180 000.00 $
Imputation (crédits)			164 363.99 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		7 827.79	15 616.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%		15 636.01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122046**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172556**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Prénoveau**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			7 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			6 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Chloration des conduites d'eau			5 000.00 $	
Surveillance environementale			9 000.00 $	
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	27 000.00	27 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				27 000.00 $
Imputation (crédits)				24 654.59 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 174.17	2 342.47
Ristournes TPS et TVQ à 50%		2 345.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122044**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172554**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		19 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		16 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		10 000.00 $	
Surveillance environementale		23 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	68 000.00	68 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			68 000.00 $
Imputation (crédits)			62 093.07 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		2 957.16	5 899.54
Ristournes TPS et TVQ à 50%		5 906.93	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122038**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172033**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue De La Roche**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		10 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		8 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		5 000.00 $	
Surveillance environementale		12 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	35 000.00	35 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			35 000.00 $
Imputation (crédits)			31 959.66 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 522.07	3 036.53
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 040.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122042**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172552**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'un égout combiné dans la rue De La Roche**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		28 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		23 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		14 000.00 $	
Surveillance environementale		34 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	99 000.00	99 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			99 000.00 $
Imputation (crédits)			90 400.20 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		4 305.28	8 589.04
Ristournes TPS et TVQ à 50%		8 599.80	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956122010**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178267**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Saint-Grégoire**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		5 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		5 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Chloration des conduites d'eau		0.00 $	
Surveillance environementale		6 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	16 000.00	16 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			16 000.00 $
Imputation (crédits)			14 610.13 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		695.80	1 388.13
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 389.87	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1756122008**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178265**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Berri**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		7 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		6 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		0.00 $	
Surveillance environementale		9 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	22 000.00	22 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			22 000.00 $
Imputation (crédits)			20 088.93 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		956.73	1 908.68
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 911.07	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1956122009**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178266**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Réhabilitation d'égout combiné dans la rue Prénoveau**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			5 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			5 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts			0.00 $	
Surveillance environementale			6 000.00 $	
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	16 000.00	16 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				16 000.00 $
Imputation (crédits)				14 610.13 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		695.80	1 388.13
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 389.87	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1456122026**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177266**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'un égout combiné dans la rue Saint-Grégoire, de la rue Mentana à la rue Christophe-Colomb**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			15 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			12 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
Surveillance environementale			18 000.00 $	
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	45 000.00	45 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				45 000.00 $
Imputation (crédits)				41 090.99 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 956.95	3 904.11
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 909.01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856122015**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**177268**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Construction d'un égout combiné dans la rue Christophe-Colomb, de la rue Saint-Grégoire à la rue Des Carrières**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		14 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		12 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		0.00 $	
Surveillance environementale		17 000.00 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	43 000.00	43 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			43 000.00 $
Imputation (crédits)			39 264.73 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 869.97	3 730.59
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 735.27	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856088041**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176648**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction d'une conduite d'eau principale**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			866 668.90 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		86 666.89 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			953 335.79 $
Imputation (crédits)			870 522.65 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		41 458.39	82 709.50
Ristournes TPS et TVQ à 50%		82 813.14	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856088042**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176649**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Reconstruction de la conduite d'eau principale**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles et techniques - SUM**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			16 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			19 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Chloration des conduites d'eau			12 000.00 $	
Surveillance environementale			20 000.00 $	
Horticulture/ ing. Forestier			20 000.00 $	
XXX				
		TOTAL À REPORTER	87 000.00	87 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				87 000.00 $
Imputation (crédits)				79 442.59 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		3 783.43	7 547.95
Ristournes TPS et TVQ à 50%		7 557.41	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009020**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172579**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LA RUE SAINT-GRÉGOIRE**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			3 246 906.99 $
Ce montant inclus la portion de surplus que 115% des travaux CSEM payés par la Ville du projet 171716 : 379 086,48$			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		389 628.84 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser	3 636 535.83 $
Imputation (crédits)	3 320 641.93 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	158 144.63	315 498.54
Ristournes TPS et TVQ à 50%	315 893.90	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009020**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172579**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LA RUE BERRI**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			412 048.55 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		41 204.86 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			453 253.41 $
Imputation (crédits)			413 880.78 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	19 710.95	39 323.36
Ristournes TPS et TVQ à 50%	39 372.63	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009022**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172581**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MAINTIEN ET GESTION DE LA MOBILITÉ - SUM**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			834 006.90 $
Au montant du bordereau est soutrait la cote part de la CSEM (234 862,32 $ réparti et réparti comme suit :122 290,30 dans le projet 171716 et 112 572,02 $ dans le projet 165174) et la quote part du Service de l'eau (484 760,30$ transféré dans le projet 153965)			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		83 400.69 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $

Dépenses totales à autoriser		917 407.59 $
Imputation (crédits)		837 715.41 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	39 895.96	79 592.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%	79 692.18	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859009024**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172583**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb**			
ENTREPRENEUR	**Incidences- Services techniques**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques +Gaz+CSEM+HQ+Bell			505 000.00 $	
Conception et /ou frais généraux CSEM			66 400.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Marquage et signalisation+ Gestion impacts			160 000.00 $	
Gestion des impacts				
XXX				
Horticulture+Mobilier+Œuvre d'art			630 000.00 $	
XXX				
		TOTAL À REPORTER	1 361 400.00	1 361 400.00 $
Dépenses totales à autoriser				1 361 400.00 $
Imputation (crédits)				1 243 139.66 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		59 204.17	118 112.33
Ristournes TPS et TVQ à 50%		118 260.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845050**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172584**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DANS LA RUE SAINT-GRÉGOIRE**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			5 321 442.54 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		638 573.10 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			5 960 015.64 $
Imputation (crédits)			5 442 288.69 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	259 187.46	517 078.98
Ristournes TPS et TVQ à 50%	517 726.95	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845050**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172584**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DANS LA RUE BERRI**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			292 020.69 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		29 202.07 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			321 222.76 $
Imputation (crédits)			293 319.20 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	13 969.24	27 868.64
Ristournes TPS et TVQ à 50%	27 903.56	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855845054**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172588**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb**			
ENTREPRENEUR	**Incidences professionnelles - control qualitatif +gest sol excavé - SUM**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques			315 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif			300 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
Gestion des sols excavés+ Biogaz			420 000.00 $	
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	1 035 000.00	1 035 000.00 $
Dépenses totales à autoriser				1 035 000.00 $
Imputation (crédits)				945 092.96 $
Montant de dépôt				

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		45 009.78	89 794.52
Ristournes TPS et TVQ à 50%		89 907.04	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1855855158**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176935**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LA RUE DE LA ROCHE**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			180 094.54 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		18 009.45 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			198 103.99 $
Imputation (crédits)			180 895.35 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		8 615.09	17 187.10
Ristournes TPS et TVQ à 50%		17 208.64	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1845000018**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172589**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			1 364 178.95 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		204 626.84 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 568 805.79 $
Imputation (crédits)			1 432 528.79 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	68 223.78	136 106.44
Ristournes TPS et TVQ à 50%	136 277.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1858002014**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172590**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			612 715.57 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		91 907.34 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			704 622.91 $
Imputation (crédits)			643 414.63 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	30 642.44	61 131.67
Ristournes TPS et TVQ à 50%	61 208.28	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859002012**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172592**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MISE AUX NORMES DES FEUX DE CIRCULATION**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			270 602.86 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		40 590.43 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			311 193.29 $
Imputation (crédits)			284 160.95 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	13 533.09	26 998.50
Ristournes TPS et TVQ à 50%	27 032.34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1859002013**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**172593**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**MISE AUX NORMES DES FEUX DE CIRCULATION**			
ENTREPRENEUR	**Icidences technique- feux de circulation**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
Achat mobilier FC+ HQ	130 000.00 $	
TOTAL À REPORTER	130 000.00	130 000.00 $

Dépenses totales à autoriser	130 000.00 $
Imputation (crédits)	118 707.33 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 653.40	11 278.54
Ristournes TPS et TVQ à 50%	11 292.67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1869135100**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171716**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET (TAXES INCLUSES)			3 638 136.21 $

Au montant de la soumission est ajouté 122 290,30 $ taxes incluses, correspondant au maintien et gestion de la mobilité assumé par la CSEM qui provient du sp # 1859009022 (172581), est soustrait un montant de 379 086,48 $ transféré vers 172579, est aussi soustrait un montant de 1 618 222,91$ transféré vers 165174

TRAVAUX CONTINGENTS DE	14.50%			527 376.89 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		11 591.38 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Laboratoire (sol contaminé)		15 455.17 $	
XXX			
CSEM: Surveillance externe et autres dépenses		221 006.21 $	
	TOTAL À REPORTER	248 052.76	248 052.76 $

Dépenses totales à autoriser		4 413 565.86 $
Imputation (crédits)		3 871 265.39 $
Montant de dépôt		

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		191 935.89	382 912.11
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%		542 300.47	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1869135101**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**171717**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM**			
ENTREPRENEUR	**Incidences CSEM**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE			
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Conception et /ou frais généraux CSEM		561 333.48 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Laboratoire (sol contanimé)			
XXX			
CSEM: Surveillance externe et autres dépenses			
	TOTAL À REPORTER	561 333.48	561 333.48 $
Dépenses totales à autoriser			561 333.48 $
Imputation (crédits)			561 333.48 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1669007001**	**SOUMISSION:**	**308801**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**165174**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM- VMCONV**			
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 730 794.93 $
Ce montant inclus un montant de 112 572,02 $ taxes incluses, correspondant au maintien et gestion de la mobilité assumé par la CSEM qui est soustrait du sp # 1859009022 (172581) et un montant de 1 618 222,91 $ qui provient de la CSEM 171716			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	14.02%		242 733.43 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Conception et /ou frais généraux CSEM		269 067.43 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		5 292.62 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
Laboratoire (sol contaminé)		7 056.83 $	
XXX			
CSEM: Surveillance externe et autres dépenses		46 287.14 $	
	TOTAL À REPORTER	327 704.02	327 704.02 $
Dépenses totales à autoriser			2 301 232.38 $
Imputation (crédits)			2 124 704.89 $
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		88 374.21	176 306.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%		176 527.49	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:** 308801	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**	**04/04/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE BELL CANADA**		
ENTREPRENEUR	**Les Entreprises Michaudville inc.**		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			101 120.51 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE			0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			101 120.51 $
Imputation (crédits)			
Montant de dépôt			

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)			
Ristournes TPS et TVQ à 50%		0.00	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR	Djamel CHABANE

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 308801
Numéro de référence : 1217959
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1516979)** 2018-11-29 8 h 49 **Transmission :** 2018-11-29 8 h 58	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 53 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 32 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bordures Polycor Inc 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1523585)** 2018-12-19 12 h 16 **Transmission :** 2018-12-19 12 h 16	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-19 12 h 16 - Téléchargement 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-19 12 h 16 - Téléchargement 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 52 - Messagerie

			3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 31 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1516852)** 2018-11-28 16 h 06 **Transmission :** 2018-11-28 17 h 23	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 56 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 38 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel

			3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1517015)** 2018-11-29 9 h 21 **Transmission :** 2018-11-29 9 h 43	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 54 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 34 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1516944)** 2018-11-29 8 h 10 **Transmission :** 2018-11-29 8 h 11	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 49 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel

			3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 30 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1517619)** 2018-11-30 12 h 32 **Transmission :** 2018-11-30 15 h 10	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 56 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 38 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451	**Commande : (1521851)** 2018-12-14 8 h 30 **Transmission :** 2018-12-14 8 h 30	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel

Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Télécopieur : 514 481-2899		3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 53 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 33 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1516820)** 2018-11-28 15 h 39 **Transmission :** 2018-11-28 16 h 08	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 52 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 31 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel

			3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1516925)** 2018-11-29 7 h 15 **Transmission :** 2018-11-29 7 h 15	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 55 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 36 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1517014)** 2018-11-29 9 h 21 **Transmission :** 2018-11-29 9 h 21	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 54 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel

			3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 36 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1517099)** 2018-11-29 10 h 47 **Transmission :** 2018-11-29 10 h 47	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 56 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 39 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928	**Commande : (1517489)** 2018-11-30 9 h 48 **Transmission :** 2018-11-30 9 h 48	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 01 - Courriel

	Télécopieur : 450 454-7254		3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 52 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 31 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupelml.ca	Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	**Commande : (1519546)** 2018-12-06 13 h 56 **Transmission :** 2018-12-06 13 h 56	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 55 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 37 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel

			3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1517231)** 2018-11-29 13 h 59 **Transmission :** 2018-11-29 13 h 59	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 55 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 37 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	Monsieur Gunther Conard Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1517902)** 2018-12-03 9 h 24 **Transmission :** 2018-12-03 9 h 24	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 53 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement

			3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 34 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1516682)** 2018-11-28 12 h 55 **Transmission :** 2018-11-28 13 h 43	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 56 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 29 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1517377)** 2018-11-30 6 h 41 **Transmission :** 2018-11-30 6 h 41	3038935 - 308801_AD_01_2018-12-14 2018-12-14 15 h 01 - Courriel 3038937 - 308801_DV_Cahier O_R01_2018-12-14_AO 2018-12-14 15 h 02 - Courriel 3042211 - 308801_AD_02__2018-12-21 2018-12-21 14 h 54 - Messagerie 3042224 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (devis) 2018-12-21 14 h 52 - Courriel 3042225 - 308801_FR_Soumission_R01_2018-12-21_AD (bordereau) 2018-12-21 14 h 52 - Téléchargement 3044964 - 308801_AD_03_avec report ouverture_2019-01-09 2019-01-10 9 h 54 - Courriel 3044965 - 308801_DV_Cahier M_R01_2019-01-09_AD 2019-01-10 10 h 08 - Courriel 3044966 - 308801_Plans_2018-01-09_AD 2019-01-10 14 h 35 - Messagerie 3044968 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (devis) 2019-01-09 18 h 45 - Courriel 3044969 - 308801_FR_Soumission_R02_2019-01-09_AD (bordereau) 2019-01-09 18 h 45 - Téléchargement 3047424 - 308801_AD_04_2019-01-14 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047426 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (devis) 2019-01-16 9 h 04 - Courriel 3047427 - 308801_FR_Soumission_R03_2019-01-14_AD (bordereau) 2019-01-16 9 h 04 - Téléchargement 3048651 - 308801_AD_05_tableau question réponses_2019-01-16 2019-01-17 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Principes de maintien et gestion de la mobilité pour le chantier Saint-Grégoire SO308801

Les restrictions générales sont les suivantes:

- Implanter toute la signalisation nécessaire concernant les différents détours des accès aux rues fermées;
- Maintenir, en tout temps, fonctionnels les accès aux commerces du secteur;
- Conserver, autant que possible, les trottoirs et passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou passage pour piétons doit être entravé, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation afin que les piétons et cyclistes puissent contourner l'obstacle de façon sécuritaire;

2019 : PHASE 1

Zone 1 : rue Saint-Grégoire (pleine largeur) du chaînage 0+95 au 2+60 et la rue Berri entre la rue Saint-Grégoire et la rue Boucher (entrave partielle)

Les restrictions sont les suivantes:

- Aménager un double sens sur la rue Boucher entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Hubert;
- Aménager un double sens sur la rue Rivard entre la rue Saint-Grégoire et la rue Boucher;
- Maintenir, en tout temps, l'accès à la rue Lagarde via la rue Berri;
- Maintenir, en tout temps, un accès au stationnement de **« *l'école des métiers de l'équipement*** »;
- Maintenir, en tout temps, une voie fonctionnelle sur la rue Berri;

Zone 2 : rue Saint-Grégoire (pleine largeur) entre la rue Berri et la rue St-Hubert.

Les restrictions sont les suivantes:

- Maintenir le double sens sur la rue Boucher entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Hubert;
- Aménager un double sens (nord-sud) sur le côté Est de la rue Saint-Hubert.
- Aménager un double sens sur la rue Resther entre la rue Boucher et la limite des travaux;
- Maintenir, aussi longtemps que possible, l'accès à la rue Resther (*au nord de la rue St-Grégoire*) via l'intersection St-Grégoire/St-Hubert. Une fois les travaux avanceront jusqu'au chainage 3+20, l'Entrepreneur doit garantir cet accès via la rue St-Grégoire à l'ouest de la rue Resther;

Zone 3 : rue Saint-Grégoire du chaînage 3+50 au 5+00

Les restrictions sont les suivantes:

Lors des travaux sur le **côté sud** de la rue Saint-Grégoire :

- Rétablir le sens unique en direction ouest sur la rue Boucher entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Hubert.
- Aménager un double sens (nord-sud) sur le côté Ouest de la rue Saint-Hubert.
- Maintenir, aussi longtemps que possible, la sortie de la rue Saint-André vers la rue Saint-Grégoire. Ensuite, l'Entrepreneur fermera de la sortie et implantera un double sens au sud de la rue Saint-André;
- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur de la rue Saint-Grégoire;

Lors des travaux sur le **côté nord** de la rue Saint-Grégoire :

- Maintenir une voie disponible de 3.2 M, en direction ouest, sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire;
- Maintenir, aussi longtemps que possible, la sortie de la rue Saint-André vers la rue Saint-Grégoire. Une fois les travaux avanceront jusqu'au chainage 4+10 à la hauteur de la chambre de vanne CV-06, l'Entrepreneur procèdera à la fermeture complète de cette sortie et implantera un double sens sur les rues Saint André et Gilbert-Langevin.

Zone 6 : rue De La Roche du chaînage 0+90 au 2+40

La zone principale des travaux à réaliser se situe sur la rue De La Roche entre la rue Saint-Grégoire et la limite nord **pendant la première fin de semaine des deux semaines de vacances de la construction**. Ensuite Entrepreneur doit déplacer son aire de travail en direction nord sur la rue De la Roche et libérer complètement l'intersection.

Les restrictions sont les suivantes:

- Aménager une voie de 4.0 m sur le côté Est de la rue. La circulation sur cette voie sera gérée en alternance pendant les quarts de travail et par des feux de circulation en dehors des heures de travail;

2020 : PHASE 2

Zone 4 : rue Saint-Grégoire du chaînage 5+00 au 5+90 et sur l'avenue Christophe-Colomb

Les restrictions sont les suivantes:

Lors des travaux sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire :

- Maintenir l'accès à la rue de Mentana;
- Implanter la signalisation nécessaire pour détourner la piste cyclable vers la rue de Brébeuf;
- Maintenir une voie de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue de Mentana;
- Aménager, aussitôt que possible, deux voies sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire, à l'approche Est de l'intersection Saint-Grégoire/Mentana pour rétablir le double sens sur la rue Saint-Grégoire;

Lors des travaux sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire :

- Maintenir la direction sud vers la rue de Mentana;
- Maintenir une voie de 3.2 M sur rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue de Mentana;

Zone 5 : rue Saint-Grégoire du chaînage 5+85 au 8+20 et sur l'avenue Christophe-Colomb côté est

Lors des travaux sur le **côté nord** de la rue Saint-Grégoire :

- Implanter la signalisation nécessaire pour détourner la piste cyclable ver la rue de Mentana.
- Maintenir une voie de circulation en direction sud sur l'avenue Christophe-Colomb;
- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Brébeuf;
- Aménager et rétablir, aussitôt que possible, deux voies sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire, entre la rue de Mentana et l'avenue Christophe-Colomb;
- Maintenir l'accès à la rue de la Roche au nord de la rue Saint-Grégoire (***notamment aux camions du commerce Les Brasseurs*** **RJ**);
- Maintenir l'accès à la rue Gerry-Boulet au nord de la rue Saint-Grégoire;

Lors des travaux sur le **côté sud** de la rue Saint-Grégoire :

- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Brébeuf;
- Maintenir la fermeture des voies en direction Est sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue de Brébeuf;

Lors des travaux sur le **côté est** de l'avenue Christophe-Colomb:

- Maintenir, lors des travaux de reconstruction de l'égout, une voie de circulation d'au moins 3,35 m sur l'avenue Christophe-Colomb entre la rue Saint-Grégoire et la limite nord;
- Maintenir, lors des travaux de reconstruction de trottoir et de fondation de chaussée, deux (2) voies de circulation disponibles d'au moins 3,35 m de largeur chacune (*une voie en direction sud et une voie en direction nord*) sur le côté ouest de l'avenue Christophe-Colomb entre la rue Saint-Grégoire et la limite nord des travaux;

Zone 7 : rue Saint-Grégoire du chaînage 8+20 au 10+40

Les restrictions sont les suivantes:
Lors des travaux sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire :

- Rétablir le double sens sur la rue Saint-Grégoire entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue Gerry-Boulet;
- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire DE la rue Garnier à la rue de Brébeuf;
- Maintenir la fermeture des voies en direction Est sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Gerry-Boulet et la rue de Brébeuf;

Lors des travaux sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire :
Aménager un double sens sur les rues transversales fermées lors des travaux sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire. L'accès sera fait via l'avenue Laurier;
Maintenir une voie de 3.2 M le stationnement permisur la rue Saint-Grégoire entre la rue de Brébeuf et la rue Garnier;
Maintenir la fermeture des voies en direction Est sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Gerry-Boulet et la rue de Brébeuf;

Zone 8 : rue Saint-Grégoire du chaînage 10+40 au 12+88
La zone principale des travaux à réaliser se situe sur la rue Saint-Grégoire entre un point à l'est de la rue Garnier et l'avenue Papineau.

Les restrictions sont les suivantes:

Lors des travaux sur le côté nord de la rue Saint-Grégoire :

- Aménager, aussitôt que possible, deux voies sur la rue Saint-Grégoire, à l'approche Est de la rue Garnier;
- Rétablir, une fois les travaux mentionnés au paragraphe ci-dessus terminés, le double sens (pour la circulation locale) sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Gerry-Boulet et la rue Garnier;
- Maintenir une voie disponible de 3.2 M sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Garnier et l'avenue Papineau;

Lors des travaux sur le côté sud de la rue Saint-Grégoire :

- Aménager un double sens sur les rues transversales fermées de la rue Saint-Grégoire;
- Maintenir une voie de 3.2 M avec du stationnement permis sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Garnier et l'avenue Papineau;
- Maintenir la fermeture des voies en direction Est sur la rue Saint-Grégoire entre la rue Garnier et l'avenue Papineau;

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 2 avril 2019

Monsieur Fréderic Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
3000 boul. Industriel 1
Laval (Québec) H7L 4C4

Objet : Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénouveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb

Soumission : 308801

Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction de massifs ;
- travaux sur un puits d'accès.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Construction N.R.C Inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à 101 120,51 $ (taxes incluses), **sans contingences**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.
Chef de division réalisation des travaux
Direction des infrastructures
martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Djamel Chabane, ing, chargé de projet au 514-872-8285 ou par courriel : djamel.chabane@ville.montreal.qc.ca.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 4 avril 2019 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1187231092.

J'ai signé le 3 avril 2019, à Montreal.

Fredi Boucher

Nom du signataire (en lettres moulées)
Frederic Boucher

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 308801

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation
M. Djamel Chabane, chargé de projet, division de la conception des travaux

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0028

Québec, le 10 avril 2013

Les Entreprises Michaudville inc.
À l'attention de : Robert Phaneuf
270, Brunet
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à
Les Entreprises Michaudville inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0028 n° d'identification de l'Autorité : 2700000245

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de conclure un contrat/sous contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Les Entreprises Michaudville inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Direction des contrats publics et
des entreprises de services monétaires

Québec ☒
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

Montréal ☐
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 17 décembre 2015

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3G 4S6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000245
N° de demande :	1530857839
N° de confirmation de paiement :	000180236916

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1187231092

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1351 Intervention et Répartition des coûts- GDD118231092_CSE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187231092

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1351 Intervention et Répartition des coûts- GDD118231092.xls
1187231092 SUM.xls
Info_comptable_DRE 1187231092_V2.xlsx
DEP - 1187231092.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

Co-auteure:
Teodora Dimitrova
Agente de gestion des ressources financières
Téléphone: (514) 872-7598

Co-auteure:
Julie Godbout
Préposée au budget
Tél. : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Maria BARDINA
Conseillere budgétaire
Tél : 514-872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.28

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1187231092

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires

Rapport - mandat SMCE187231092.pdf

Dossier # :1187231092

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE187231092

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231092

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 34 268 616,73 $ (contrat: 26 874 000,00$, contingences: 3 194 247,00$, incidences: 4 301 490,24 $), taxes incluses. Appel d'offres public 308801 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont soulevé des questions sur les pénalités prévues au contrat en cas de retard. Une pénalité de 7 000 $ par jour de retard a été perçue comme plutôt faible. Le Service a expliqué que la règle habituelle était une pénalité de 0,1 % du coût du contrat par jour de retard. Cependant, le Service tient aussi compte des facteurs particuliers liés à chaque contrat pour établir le montant des pénalités, ce qui fut le cas ici.

Les membres ont bien compris les explications du Service sur cette question. Il est raisonnable de vouloir maintenir les pénalités prévues à un niveau susceptible de ne pas nuire à l'obtention de soumissions compétitives. Cette approche, bien qu'on reconnaisse la légitimité de l'intention, n'a pas fait l'unanimité chez les membres. Une réflexion sur l'ensemble de cette problématique serait éventuellement souhaitable.

Enfin, la Commission a salué le fait que ce contrat aura pour effet de pérenniser le réseau cyclable dans le secteur visé par les travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231092 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1198009002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 803 358,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14293 ;

2. d'autoriser une dépense de 760 671.73 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3. D'autoriser une dépense de 292 278,61 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77% par la ville centre et 23% par l'agglomération

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-15 13:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198009002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Château Dufresne est un ancien hôtel construit entre 1915 et 1918 par les frères Oscar et Marius Dufresne, deux piliers de la bourgeoisie canadienne-française. L'architecture du bâtiment, de style beaux-arts, s'inspire du Petit Trianon de Versailles. Il s'agit de l'une des premières résidences privées en béton armé de Montréal. L'intérieur a été décoré par l'artiste Guido Nincheri. Le bâtiment, propriété de la Ville de Montréal, loge le musée du Château Dufresne, principal musée d'histoire et de patrimoine de l'Est de Montréal.

Le château Dufresne a été classé monument historique le 20 décembre 1976 et il est inscrit au registre des biens culturels sous le numéro de dossier 111-131. Le classement porte sur l'extérieur du bâtiment et sur l'intérieur. Cet immeuble est sujet aux dispositions de la Loi sur les biens culturels ayant trait à un bien culturel classé et plus particulièrement aux articles 31, 48, 49 et 50 sur les biens culturels, le Ministère de la Culture et des communications (MCC), par le biais de son représentant, se réserve un droit de regard sur les travaux demandés. À cet effet, une demande d'autorisation préalable à l'exécution des travaux doit lui être adressée et les travaux doivent être autorisés par le MCC.

Le Château a été restauré en 1975 après un abandon de 1968 à 1975. La Ville de Montréal avait acquis ce bâtiment en 1968.

Le Château Dufresne a fait l'objet de travaux de restauration des finis architecturaux entre 2002 et 2004 et de restauration des portes et fenêtres extérieures en 2008 afin de préserver l'actif et les finis intérieurs.

En 2014, l'occupant nous a signalé des infiltrations d'eau à plusieurs endroits au sous-sol, l'obligeant à prendre des dispositions pour protéger le matériel entreposé.
On constate aussi des infiltrations d'eau à différents endroits au niveau des fenêtres. Il semblerait que la maçonnerie en soit la cause, les fenêtres ayant été restaurées en 2008.

L'eau s'est également infiltrée au plafond du rez-de-chaussée et à la jonction des murs extérieurs de l'étage du côté Ouest et du côté Sud du bâtiment.
Les différences de température constatées à l'intérieur du musée peuvent être dommageables aux finis intérieurs, aux oeuvres d'art et aux fresques remarquables peintes sur certains murs et plafonds.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par la firme Réal Paul Architecte Inc. et le Groupe WSP Canada Inc.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux, portant le numéro IMM-14293, a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 28 janvier 2019. La date du dépôt des soumissions était le 12 mars 2019 pour une durée totale de publication de 43 jours. Des visites obligatoires des lieux se sont déroulées du 11 février au 15 février 2019.

Les addenda suivants ont été publiés :

- Addenda 1, 08 février 2019 : Report de la date limite de prise de rendez-vous pour les visites supervisées des lieux.
- **Addenda 2, 18 février 2019 :** Report de la date d'ouverture des soumissions.
- **Addenda 3, 25 février 2019 :** Report de la date d'ouverture des soumissions. Précision aux plans et devis d'architecture et d'ingénierie. Réponses aux questions des soumissionnaires. Modifications au bordereau de soumission.
- **Addenda 4, 04 mars 2019 :** Précision aux plans et devis d'architecture et d'ingénierie. Réponses aux questions des soumissionnaires. Modifications au bordereau de soumission.
- **Addenda 5, 06 mars 2019 :** Précision aux plans et devis d'architecture et d'ingénierie. Réponses aux questions des soumissionnaires. Modifications au bordereau de soumission. Sans impact sur le prix des soumissions.

La validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1151029001 CM15 0310
Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul Architecte et au Groupe WSP Canada Inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du Château Dufresne (0407), pour une somme maximale de 298 965,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public No. 14-13858 - Un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal.

Les travaux relatifs au présent contrat consistent en diverses interventions afin d'effectuer une réfection de la maçonnerie et des travaux connexes dans le contexte d'un bâtiment muséal occupé. Ces travaux consistent notamment, mais sans s'y limiter, à :

- la réfection de la maçonnerie sur toutes les façades et reconstruction d'éléments d'origine;

- la réfection des toitures;
- le ragréage du béton et l'imperméabilisation des fondations;
- la fourniture et l'installation d'une nouvelle fenestration à l'intérieur des arches,
- la réalisation de travaux d'étaiement;
- le rehaussement du niveau du sol au périmètre du bâtiment;
- l'engazonnement et la protection des arbres existants;
- le démontage et la réinstallation de la terrasse en pavé unis existante;
- la démolition et la reconstruction des sauts-de-loup de part et d'autre du bâtiment;
- la décontamination à l'intérieur du bâtiment (1er et 2e sous-sol);
- l'aménagement d'une conciergerie et d'une salle d'entreposage;
- l'ajout de mobiliers d'ébénisterie pour un comptoir cuisine et rangements;
- toutes les interventions connexes requises en structure, civil, mécanique et électricité.

Dans le cadre du présent dossier il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges dont six (6) sont des sous-traitants spécialisés ayant déposé au BSDQ.
Nous avons eu 3 soumissions et l'entrepreneur général n'ayant pas soumissionné a rencontré des difficultés à obtenir des prix de la part de sous-traitants spécialisés.

Conformément à la directive C-OG-DG-D-18-001, le bordereau de soumission ne prévoit pas un montant pour les contingences. Cependant, il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire pour répondre aux imprévus du chantier. La somme demandée à ces fins est de 760 671.73 $ incluant les taxes, correspondant à 20 % du montant du contrat.

Afin d'assurer un suivi adéquat de la qualité des travaux demandés et le déménagement/entreposage des collections et autres, un budget en incidences au présent dossier de 292 278.61 $, taxes incluses, est requis.

JUSTIFICATION

Les trois (3) soumissions reçues sont conformes.
Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels et à leur lettre de recommandation (voir en pièces jointes).

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
St-Denis Thompson Inc.	3 803 358,63 $	760 671,73 $	4 564 030,36 $
Maçonnerie Rainville & Frères inc.	4 145 000,00 $	829 000,00 $	4 974 000,00 $
Construction CYBCO inc.	6 016 375,01 $	1 203 275,00 $	7 219 650,01 $
Dernière estimation réalisée	2 782 806,94 $	556 561,39 $	3 339 368,33 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5 585 893,46 $ 22,39%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			2 655 619,65 $ 58%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	1 224 662,03 $ 36,67%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	409 969,64 $ 8,98%

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2019.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que St-Denis Thompson Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

La différence de 36,67% entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos consultants externes est élevée.

Les professionnels ont sous-estimé les frais reliés à plusieurs sections de leur estimation entre autres :

- Pour les métaux ouvrés, le coût des soumissionnaires provient principalement du détail sur mesure des six (6) lanterneaux demandés aux plans et devis en architecture. Les professionnels ont sous-estimé ce détail par rapport à la réalisation de celui-ci;
- Il a été sous-estimé dans l'estimation les frais reliés à des travaux par phasage dans un contexte muséal;
- Pour l'item *02 85 00.03 Travaux de décontamination fongique - niveau III* l'écart entre le prix de WSP et ceux des soumissionnaires peut être expliqué en partie par le fait que des locaux à décontaminer ont été ajoutés au dernier moment au devis et l'estimation de prix de WSP n'a pas été modifiée en conséquence.

Suite à la démarche de contacter les entrepreneurs, des points généraux sont ressortis tels que :

- Deux des trois soumissionnaires (St-Denis Thompson Inc. et Maçonnerie Rainville & Frères inc.) sont des entrepreneurs en maçonnerie et le troisième (CYBCO) est entrepreneur général;
- Les prix du marché sont à la hausse cette année, tant à cause du coût des matériaux qui a augmenté substantiellement et en raison également de la forte demande actuelle dans le milieu de la construction;
- Il y a présentement une pénurie de main d'oeuvre;
- Tous ont eu de la difficulté à obtenir des soumissions de sous-traitants, et rarement plus de deux sous-traitants ont soumissionné au BSDQ, particulièrement en excavation;
- Les travaux par phases (8 phases demandées) qui demandent plusieurs mobilisations et démobilisations, dans un contexte muséal occupé nécessitant des mesures de protection supplémentaires ainsi que l'accès au chantier justifient les prix donnés;
- Projet où la qualité d'exécution est importante.

De plus, mentionnons que les deux (2) plus bas soumissionnaires conformes, soit St-Denis Thompson Inc. et Maçonnerie Rainville & Frères inc., sont des entrepreneurs spécialisés en maçonnerie qui sont habitués à travailler avec l'administration de la Ville et qui connaissent bien le marché, expliquant l'écart avec le troisième soumissionnaire.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à St-Denis Thompson Inc. (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

St-Denis Thompson Inc. n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). De plus, l'entreprise n'est pas inscrite au registre des personnes ne pouvant obtenir de contrats de la Ville en vertu du Règlement de gestion contractuelle, ni sur la liste des entreprises ayant obtenu une évaluation de rendement négative au cours des 2 dernières années.

Non exigé dans le présent projet, nous avons demandé à St-Denis Thompson Inc. son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est présentement valide jusqu'au 31 mars 2020.

Le présent contrat est soumis à la *Commission permanente sur l'examen des contrats* car il répond au critère relatif aux contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$:

- écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Compte tenu du coût des travaux une majoration du contrat de services professionnels des firmes d'une valeur approximative de 42 864,07$, taxes incluses est requise. Cette majoration fera l'objet d'un sommaire décisionnel à part.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 4 856 308.96$, taxes incluses.

Les contingences de 20% (760 671,73$, taxes incluses) sont prévues et serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination, des éléments non détectés lors des coupes exploratoires, réserve de risques considérant le niveau de vétusté du bâtiment ou des exigences particulières relatives à la conservation du patrimoine.

Les incidences spécifiques totalisant 102 110,68$, taxes incluses serviront à couvrir les coûts pour, entre autres :

- Laboratoire contrôle qualité (surveillance de toiture en résidence et contrôleur de chantier);
- Déménagement/entreposage d'oeuvres d'arts et autres équipements/accessoires du musée.

De plus, des incidences générales de 5% (190 167,93$, taxes incluses) serviront à couvrir les coûts pour tous autres travaux effectués par un tiers.

Dépense répartie comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- Maximum de 3 761 178.59 $, taxes incluses, par le PTI 2019-2021 du SGPI sur le règlement d'emprunt du programme 38009-Programme de protection des bâtiments culturels.

Service de l'urbanisme et de la Mobilité (SUM) :

- Maximum de 1 095 130.37 $, taxes incluses, soit 1 000 000 $ net de ristourne de taxes, subventionné par le Service de l'urbanisme et de la Mobilité via le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) - subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, volet 1 (2013-2015). Ce montant est basé sur les deux tiers des coûts des travaux de restauration admissibles, jusqu'au maximum d'un million $ (voir le calcul en pièce jointe). Le montant de la subvention est également expliqué dans l'analyse des soumissions (en pièce jointe). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) no. 14-01.03.06.01-0373 (voir la recommandation de crédit en pièce jointe). Ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 500 000 $.

Le montant de 1 000 000 $ (net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n^{o} RCG-14-027 « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel,* dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois.

En effet, le projet est admissible à une subvention pour ces travaux de restauration en raison de ses valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que pour l'effort de restauration des composantes architecturales. Le *Fonds du patrimoine culturel québécois* (FPCQ) subventionne deux tiers du coût des travaux de restauration admissibles. Les travaux de restauration admissibles ont été validés par les professionnels de la Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la Mobilité (SUM) et les montants de la subvention ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée. La Division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration. Le Service de la gestion et de la planification immobilière s'est engagé à respecter les obligations établies à l'*Annexe 1 - Entente d'engagement pour la subvention à la restauration FPCQ* avec la Division du patrimoine. La subvention actuelle est basée sur la soumission de St-Denis Thompson Inc. et les plans et devis de Réal Paul Architecte.

Cette dépense sera assumée à 77% par la ville centre et 23% par l'agglomération.

La dépense totale sera répartie comme suit :

4 613 493,51$ en 2019
242 815,45$ en 2020 (garantie 5%)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, adoptée en 2009 par le SGPI ainsi que les directives écologiques associées seront respectés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Ne peut être certifié LEED car les travaux ne permettent pas au projet de se conformer aux préalables de la certification ni au crédit d'économie d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou reporté à une date ultérieure, cela aurait comme conséquence l'augmentation accrue de l'indice de vétusté du bâtiment cité patrimonial.
De plus, il faut octroyer le contrat des travaux de construction rapidement afin d'exécuter lesdits travaux selon le phasage et l'échéancier prévu afin de coordonner le chantier avec les activités du musée.
En raison de la nature des présents travaux, ceux-ci doivent être exécutés en saison estivale (mai à novembre).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

Le musée sera ouvert au public et maintiendra ses activités durant toute la durée des travaux.
Une signalisation est prévue sur le site ainsi que pour l'accès au musée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 24 avril 2019
CEC 1er mai 2019
Comité exécutif : 08 mai 2019
Conseil municipal : 13 mai 2019
Conseil d'agglomération : 16 mai 2019

Déménagement/entreposage : du 21 mai au 31 mai 2019
oeuvres d'arts
Déménagement/entreposage : 27 et 28 mai 2019
équipements/accessoires musée

Début des travaux : 21 mai 2019
Fin des travaux : 22 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle GAY, Service de la culture
Benoît FAUCHER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ernesto DELGADO BADILLO, Service de la gestion et de la planification immobilière
Geneviève PICHET, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-9054
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements
Chef de division par intérim Projets corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE
Chef de division, en renpacement de Michel Soulières, directeur DGPI
Tél : 514 868-0941
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice - SGPI

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-12

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet : **Château Dufresne - réfection de la maçonnerie et travaux connexes**
2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal

Description : Contrat de construction - Risques

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Prix forfaitaire	0,0%	3 307 987,50					
		0,0%						
		0,0%						
		0,0%						
	Admin et profits	0,0%	0,00					
	Divers - Autres trav.	0,0%						
	Sous-total :	100,0%	**3 307 987,50**	**165 399,38**		**329 971,75**		**3 803 358,63**
	Contingences	20,0%	661 597,50	33 079,88		65 994,35		760 671,73
	Total - Contrat :		**3 969 585,00**	**198 479,25**		**395 966,10**		**4 564 030,35**
Incidences:	Dépenses générales	5%	165 399,38	8 269,97		16 498,59		190 167,93
	Dépenses spécifiques		88 811,20	4 440,56		8 858,92		102 110,68
	Total - Incidences :		**254 210,58**	**12 710,53**		**25 357,50**		**292 278,61**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**4 223 795,58**	**211 189,78**		**421 323,61**		**4 856 308,96**
Ristournes:	Tps	100,00%		211 189,78				211 189,78
	Tvq	50,0%				210 661,80		210 661,80
	Coût après rist. (Montant à emprunter)							**4 434 457,38**

2019-03-26

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 22 juin 2017

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

Nº de décision : 2017-CPSM-1036796
N° de client : 3000145968

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SONOJET et SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

ARCHITECTE RÉAL PAUL
RÉAL PAUL ARCHITECTE INC.
5605, av. de Gaspé, bureau 403
Montréal (Québec)
H2T 2A4
T:514 954 0003
F:514 954 0111
real.paul@realpaul-architecte.com

Le 28 mars 2019

PAR COURRIEL eric.st-hilaire@ville.montreal.qc.ca

M. Éric St-Hilaire
Concepteur des aménagements – projets corporatifs
VILLE DE MONTRÉAL
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, H2Y 3Y8

OBJET : Analyse des soumissions et recommandations
«Château Dufresne - Restauration de la maçonnerie et travaux connexes»
N° appel d'offres : IMM-14293
Notre dossier : 14-915

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions le 12 mars 2019 pour le projet cité en rubrique, nous avons procédé à une analyse des résultats à partir des documents qui nous ont été envoyés par courriel. Nous vous présentons par la présente nos commentaires concernant l'étude des documents de soumission et recommandations.

Selon notre vérification, sur les trois (3) soumissions reçues qui ont été déposées, trois (3) ont été jugées recevables quant aux conditions essentielles relatives à la réception d'une soumission.

SOUMISSIONS

Trois (3) entrepreneurs généraux ont présenté une soumission, selon la liste ci-dessous :

	NOM	PRIX avant taxes	PRIX taxes incluses	RECEVABILITÉ
1.	**St-Denis Thompson**	**3 307 987.50 $**	**3 803 358.63 $**	**Oui**
2.	Rainville et Frères	3 605 131.55 $	4 145 000.00 $	Oui
3.	Construction CYBCO	5 232 768.00 $	6 016 375.01 $	Oui

M. Éric St-Hilaire
Concepteur des aménagements – projets corporatifs

Le 28 mars 2019

ANALYSE

Le budget établi à l'estimation de contrôle des professionnels présumait un montant de 2 406 358.29 $ pour la valeur totale des travaux excluant les taxes et contingences de construction.

Le plus bas soumissionnaire, St-Denis Thompson, arrive à un montant de 3 307 967.50 $ excluant les taxes et contingences, soit un écart de 882 641.71 $ au-dessus de l'estimation de contrôle, ce qui représente une variation non favorable de 37%.

Selon le tableau d'analyse des soumissions ci-joint, on constate que la différence de coût avec l'estimation de contrôle des professionnels provient principalement des travaux en maçonnerie, les métaux ouvrés, la finition, la décontamination et l'aménagement de l'emplacement en structure. Pour l'analyse des soumissions des travaux en ingénierie, veuillez prendre connaissance des deux analyses ci-jointes réalisées par WSP. Il est à noter qu'il nous a été confirmé qu'une partie des coûts de démolition en architecture a été calculée dans les travaux de décontamination, ce qui explique l'écart favorable en architecture pour cet item.

Concernant les travaux en maçonnerie et métaux ouvrés, nous constatons un faible écart entre les soumissionnaires. CYBCO étant un entrepreneur général, a reçu un seul prix au BSDQ de la part d'Atwill Morin pour les travaux en maçonnerie. Les soumissionnaires nous ont tous confirmé que les prix du marché sont à la hausse cette année, tant à cause du coût des matériaux qui a augmenté que de la quantité d'ouvrage à réaliser. Pour les métaux ouvrés, le coût des soumissionnaires provient principalement du détail sur mesure des six (6) lanterneaux demandés aux plans et devis en architecture. Nous avons donc clairement sous-estimé ce détail par rapport à la réalisation de celui-ci.

Concernant la finition, nous constatons de grandes variations entre les 3 soumissionnaires. Le deuxième soumissionnaire est plus bas de moitié par rapport à l'estimation, tandis que les deux autres représentent plus que le double. Il semble cependant que la portée des travaux ait été bien comprise. Rainville & frères nous ont assuré que les systèmes intérieurs ont été inclus dans leur prix total mais que les montants avaient été inclus dans les charges générales.

De plus, tous nous ont informés que ce qui a grandement fait augmenter les coûts est le nombre de phasage demandé (8 phases), projet où la qualité d'exécution est importante, travaux à réaliser dans un musée en opération et difficulté à recevoir des prix compétitifs (parfois même ils n'ont reçus qu'un seul prix).

RECOMMANDATION

Considérant ce qui précède, nous vous recommandons donc d'octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme « St-Denis Thompson » au montant de 3 307 987.50 $ (valeur du contrat avant taxes et contingences).

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Fabienne Lamontagne, architecte

p.j.

Le 28 mars 2019

Ville de Montréal
Monsieur Éric St-Hilaire, Concepteur des aménagements – projets corporatifs
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Complexe Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bur. 3A-24.6
Montréal, QC H2Y 3Y8 Canada

Sujet: **Sommaire des soumissions- Restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes – Château Dufresne**
Ville de Montréal

Ref. WSP : 151-00156-00

Monsieur,

Nous avons analysé les soumissions pour le projet cité en rubrique. Suite à cette analyse, nous vous présentons les résultats suivants:

SOMMAIRE DES SOUMISSIONS

Les offres des entrepreneurs pour la soumission totale et pour les disciplines structure, civil, mécanique et électricité sont présentées en annexe.

Les montants de l'estimation fournie au client et à l'architecte avant l'émission pour soumission sont également inclus dans les tableaux présentés en annexe ainsi les écarts en % et en dollars. Tous les montants sont avant taxes et contingences.

Nous avons contacté les soumissionnaires pour obtenir des justificatifs quant aux écarts de prix.

Voici des points généraux qui sont ressortis des appels avec les soumissionnaires :

- → Deux des trois soumissionnaires (St-Denis Thomson et Rainville et Frères) sont des entrepreneurs en maçonnerie et le troisième (CYBCO) est entrepreneur général;
- → Les prix des matériaux ont grandement augmenté;
- → Il y a présentement une pénurie de main d'œuvre;
- → Tous ont eu de la difficulté à obtenir des soumissions de sous-traitant, et rarement plus de deux sous-traitants ont soumissionné au BSDQ;

11e étage
1600, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P9
Canada

T: +1 514 340-0046
F: +1 514 340-1337
wsp.com

Ville de Montréal
Monsieur Éric St-Hilaire, Concepteur des aménagements – projets corporatifs
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Le 28 mars 2019

Réf. : 151-00156-00

Les prix soumis en structure et civil représentent un écart important avec l'estimation des professionnels. Cet écart est justifié par les éléments suivants :

→ Selon les conversations avec les soumissionnaires, les travaux d'excavation par phase dans un contexte muséal occupé ainsi que l'accès au chantier justifient les prix donnés. Nous avons clairement sous-estimé dans notre estimation les frais reliés à des travaux par phasage dans un contexte muséal.

→ Tel que mentionné plus haut, les soumissionnaires ont eu de la difficulté à obtenir des soumissions, particulièrement en excavation;

→ La différence entre le prix estimé en civil et le prix du plus bas soumissionnaire est la même que pour le prix total des travaux (36%);

→ Le coût des travaux en structure a été estimé à 11% du coût total des travaux. Le coût des travaux soumis en structure varie entre 13% (St-Denis Thompson et CYBCO) et 19% (Rainville et Frères) ce qui représente un ordre de grandeur similaire.

Les prix soumis en mécanique représentent un très grand écart entre eux. Le plus bas soumissionnaire en mécanique est 5% plus haut que l'estimation. Le plus bas soumissionnaire global est 18% plus haut que l'estimation. Toutes les soumissions en mécanique proviennent du BSDQ.

Les prix soumis en électricité sont en deçà ou similaire à l'estimation. Le plus bas soumissionnaire en électricité qui est 40% moins cher que l'estimation, les deux autres présentent des écarts de 6% et 8%. Toutes les soumissions en électricité proviennent du BSDQ. Les soumissionnaires nous ont mentionné n'avoir reçu aucune question des sous-traitants lors de l'appel d'offres. Le coût des travaux en électricité représente moins de 2% du coût total des travaux.

RECOMMANDATION

Sur la base du plus bas soumissionnaire, nous recommandons que le contrat soit octroyé à *St-Denis Thomson.*

Pour tout renseignement complémentaire à la présente, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

WSP Canada Inc.

Andréanne Biron, ing.
Directrice adjointe

c.c. Fabienne Lamontagne, arch.

TABLEAUX COMPARATIF

STRUCTURE

CLASSEMENT	ENTREPRENEUR	SOUMISSION DE BASE TOUTES DISCIPLINES (TAXES EXCLUES)	SOUMISSION DE BASE EN STRUCTURE (TAXES EXCLUES)	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	ÉCART EN %	ÉCART EN $
1	St-Denis Thompson	3 799 987,50 $	492 000,00 $	297 143,42$	66%	194 856,58$
2	Rainville et frères	4 430 115,55 $	824 984,00 $	297 143,42$	178%	527 840,58$
3	CYBCO	6 031 763,84 $	798 995,84 $	297 143,42$	169%	501 852,42$
Moyenne		4 858 354,82$	705 326,61$	297 143,42$	137%	408 183,19$

1600, boul. René-Lévesque Ouest, 11e étage
Montréal (Québec) H3H 1P9
Canada

T: +1 514 340-0046
F: +1 514 340-1337
wsp.com

CIVIL

CLASSEMENT	ENTREPRENEUR	SOUMISSION DE BASE TOUTES DISCIPLINES (TAXES EXCLUES)	SOUMISSION DE BASE EN CIVIL (TAXES EXCLUES)	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	ÉCART EN %	ÉCART EN $
1	St-Denis Thompson	3 799 987,50 $	25 000,00 $	18 325,00$	36%	6 675.00$
2	Rainville et frères	4 430 115,55 $	80 495,00 $	18 325,00$	339%	62 170.00$
3	CYBCO	6 031 763,84 $	43 762,65 $	18 325,00$$	139%	25 437.65$
Moyenne		4 858 354,82$	49 752,55$	18 325,00$	172%	31 427,55$

MÉCANIQUE

CLASSEMENT	ENTREPRENEUR	SOUMISSION DE BASE TOUTES DISCIPLINES (TAXES EXCLUES)	SOUMISSION DE BASE EN MÉCANIQUE (TAXES EXCLUES)	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	ÉCART EN %	ÉCART EN $
1	St-Denis Thompson	3 799 987,50 $	172 300.00$	146 563.44$	18%	25 736.56$
2	Rainville et frères	4 430 115,55 $	154 100.00$	146 563.44$	5%	7 536.56$
3	CYBCO	6 031 763,84 $	299 320.00$	146 563.44$	104%	152 756.56$
Moyenne		4 858 354,82$	208 573,33$	146 563,44$	42%	62 009,89$

ÉLECTRICITÉ

CLASSEMENT	ENTREPRENEUR	SOUMISSION DE BASE TOUTES DISCIPLINES (TAXES EXCLUES)	SOUMISSION DE BASE EN ÉLECTRICITÉ (TAXES EXCLUES)	ESTIMATION DES PROFESSIONNELS	ÉCART EN %	ÉCART EN $
1	St-Denis Thompson	3 799 987,50 $	46 000.00$	76 500.00$	-40%	-30 500.00$
2	Rainville et frères	4 430 115,55 $	70 541.00$	76 500.00$	-8%	-5 959.00$
3	CYBCO	6 031 763,84 $	80 825.00$	76 500.00$	6%	4 325.00$
Moyenne		4 858 354,82$	65 788,67$	76 500,00$	-14%	-10 711,33$

27 mars 2019

Objet : Château Dufresne (0407) - Restauration de la maçonnerie et travaux connexes
Analyse des soumissions pour les travaux de décontamination
Réf. WSP : 161-09057-00-Rév.1
Réf. Ville de Montréal : IMM-14293

Monsieur, Madame,

Dans le cadre de l'Appel d'offres de la Ville de Montréal, WSP a été mandatée pour procéder à l'analyse et les recommandations sur les bordereaux de prix des soumissions obtenues. Par la présente, nous vous communiquons nos commentaires après l'analyse des trois (3) soumissions reçues le 14 mars 2019 et que vous nous avez transmises.

1 SOUMISSION

Trois (3) entrepreneurs ont présenté une soumission pour cet appel d'offres. Les offres de prix soumises par les entrepreneurs sont présentées ci-dessous (taxes exclues).

1	St-Denis Thompson	260 000,00 $
2	Rainville & frères	363 300,00 $
3	CYBCO	260 000,00 $

2 BUDGET

Les coûts des travaux estimés par les professionnels pour le projet de décontamination et de déconstruction sont de 100 445,00 $ taxes exclues. Le prix de la plus basse soumission présentée est celui de St-Denis Thompson et CYBCO qui est de 56,85 % (260 000,00 $) plus haut que l'estimation des professionnels. Des écarts entre les soumissions et l'estimation des professionnels sont présents dans toutes les sections.

3 ANALYSE DES SOUMISSIONS

Dans l'ensemble, les soumissions varient beaucoup. Le tableau ci-dessous présente la ventilation des coûts des soumissionnaires avec l'estimation des professionnels :

WSP Canada Inc.
16e étage
1600, boul René-Lévesque Ouest
Montréal QC H3H 1P9
Canada

Tél. : +1-514-340-0046
Téléc. : +1-514-340-1337

wsp.com

Items	Prix estimé (WSP Canada Inc.)	St-Denis Thompson	Rainville & frères	CYBCO
02 83 00.00 Travaux de décontamination - exigences générales	**2 500 $**	**48 000 $**	**68 000 $**	**48 000 $**
02 83 12.00 Travaux d'enlèvement de peinture - précautions maximales	**73 101 $**	**102 000 $**	**145 000 $**	**102 000 $**
02 85 00.03 Travaux de décontamination fongique - niveau III	**10 720 $**	**65 000 $**	**85 000 $**	**65 000 $**
02 86 00.00 Travaux en présence de silice cristalline	**14 124 $**	**45 000 $**	**65 000 $**	**45 000 $**
TOTAL	**100 445 $**	**260 000 $**	**363 300 $**	**260 000 $**
Écart (%)	**N/A**	**58,85 %**	**161,31 %**	**58,85 %**

L'ensemble des prix des soumissions présentées ci-dessus sont entre 58,85 % et 161,31 % plus haut que l'estimation budgétaire réalisée par WSP Canada Inc.

Les plus bas soumissionnaires, St-Denis Thompson et CYBCO présentent un prix total qui est environ une fois et demie plus que le prix total estimé par WSP en début de mandat.

4 RECOMMANDATION DES PROFESSIONNELS

Suite à l'analyse des bordereaux de prix des soumissions, WSP souligne les points suivants :

1) Pour l'item *02 83 00.00 Travaux de décontamination - exigences générales*, toutes les soumissions présentent des prix qui ne sont pas justifiés. En effet, *les exigences générales* du devis de décontamination indiquent tous les travaux à faire pour le projet et qui sont repris et détaillés séparément dans les autres sections de devis. WSP a considéré comme prix pour cet item juste la mobilisation et la démobilisation de l'entrepreneur.

2) Pour l'item *02 85 00.03 Travaux de décontamination fongique - niveau III* l'écart entre le prix de WSP et ce des soumissionnaires peut être expliqué en partie par le fait que des locaux à décontaminer ont été ajoutés au dernier moment au devis et l'estimation de prix de WSP n'a pas été modifiée en conséquence.

3) Pour l'item *02 86 00.00 Travaux en présence de silice cristalline* le prix estimé par WSP inclut juste les mesures de protection nécessaires pendant les travaux en condition de silice (équipements, polyéthylène, enceintes des travaux, etc) et exclut le coût de la main d'œuvre pour les travaux de démolition, tel quel. Il semble que les soumissions comprennent également le coût de la main d'œuvre pour la démolition.

WSP recommande donc le plus bas soumissionnaire conforme aux documents contractuels de l'appel d'offres.

Pour répondre aux commentaires :

Tel que déjà précise, l'item *02 83 00.00 Travaux de décontamination - exigences générales*, dans un devis de décontamination ne devront pas être confondu avec *Les conditions générales. Les exigences générales* du devis de décontamination indiquent tous les travaux du projet et ils sont repris et détaillés (incluant la préparation de la zone de travail et décontamination, gestion des déchets, nettoyage, etc) séparément dans les autres sections de devis (voir les devis si nécessaires).

Pour l'item *02 86 00.00 Travaux en présence de silice cristalline* les soumissionnaires ont confirmé que les travaux de démolition ont été inclus dans leur prix ce qui explique le prix plus élevé que WSP a estimé. Tel que précisé le prix estimé par WSP inclut juste les mesures de protection nécessaires pendant les travaux de démolition en condition de silice.

Nous n'avons jamais suggéré de ne pas octroyer le contrat. Nous avons effectué une analyse de prix de soumission et selon nos commentaires, WSP a recommandé le plus bas soumissionnaire conforme aux documents contractuels de l'appel d'offres.

V**oici nos conclusions après des vérifications supplémentaires effectuées:**

Nous avons calculé les prix selon les superficies des plans et selon les prix unitaires fournis par nos compagnies collaboratrices en décontamination.

Notons que :
Le prix unitaire pour l'enlèvement de la peinture est de **10$ à 15$/ pi.ca**.
Le prix unitaire pour l'enlèvement de la moisissure est entre **8$ et 10 $ / pi.ca.**
Ces prix incluent le prix d'administration, enlèvement, disposition et profit.

En analysant conformément aux quantités du projet :

1. La superficie pour les travaux d'enlèvement des peintures est d'environs : 9320 pi.ca

Afin de calculer le prix total de l'entrepreneur pour cette section nous avons ajouté un tiers du prix de condition générale (en supposant que ce prix est pour toutes les interventions), soit (48 000$/3) $ 16 000 $ au prix pour le travail d'enlèvement, soit $102 000.
Par conséquent, le prix unitaire est = 118 000/9320= **12.7 $/ pi.ca**, qui est un prix qui s'encadre dans les prix unitaires de l'industrie.

2. La superficie pour les travaux l'enlèvement de la moisissure : 1410 pi.ca.

Le prix soumis par entrepreneur (en assumant le même principe concernant les conditions générales) est $ 81 000. Par conséquent, le prix unitaire est de **57.45 $ / pi.ca**. qui est 6 fois plus les prix unitaires de l'industrie.

Ces prix élevés s'expliquent par le fait que les travaux devront être exécutés en plusieurs phases ce qui demande plusieurs mobilisations et démobilisations de chantier de la parte de l'entrepreneur. Également, étant donné que le musée doit rester opérationnel pendant les travaux nécessite des mesures de protection supplémentaires et par conséquent des couts supplémentaires.

Finalement, d'après les informations accueillies, les entrepreneurs sont déjà très chargés, les prix des matériaux ont augmenté, et par conséquent, les prix soumis sont généralement plus élevés. Notons qu'un seul entrepreneur en décontamination a participé à la soumission.

Salutations,

Victor Tarciuc, M. Env.
Directeur de projet – Environnement

TUNNEL
Fissures mur de béton

2e SOUS-SOL
Fissures au plancher de béton

	PARVIS AVANT Fissures de la structure sous le parvis
	2e SOUS-SOL Mur de béton endommagé
	NIVEAU TERRASSE ARRIÈRE Remplacement des portes et fenêtres

	MAÇONNERIE EXTÉRIEURE Réparation ponctuelle des joints de mortier et du revêtement pierre
	SAUTS DE LOUP restauration et remise originale du niveau du sol

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2019-04-10 11:34:57

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	RESTAURATION CHÂTEAU DUFRESNE
Recommandations de crédit	14-01.03.06.01-0373

14-01.03.06.01-0373

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2014 (Période du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-03 Agglomération de Montréal
Programme/Mesure	01-03-06 Fonds du patrimoine
Projet	01-03-06-01 Biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées
Numéro de recommandation de crédit	14-01.03.06.01-0373

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	500 000,00 $	0,00 $	500 000,00 $	1 000 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	500 000,00 $	0,00 $	500 000,00 $	1 000 000,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Description
Le château Dufresne est une luxueuse résidence bourgeoise d'inspiration Beaux-Arts érigée entre 1915 et 1918. La demeure en pierre calcaire d'Indiana est constituée de deux maisons jumelées formant un ensemble unifié. Elle se compose d'un corps de logis rectangulaire à deux étages coiffé d'un toit plat entouré d'une balustrade, de deux ailes latérales disposées en retrait par rapport à la façade et s'élevant à mi-hauteur ainsi que d'une annexe arrière abritant un jardin d'hiver. En façade, deux avant-corps encadrent une partie centrale ornée de trois paires de colonnes jumelées à chapiteau ionique. Des garages et d'autres espaces souterrains sont aménagés à l'arrière. Le château Dufresne se situe sur un vaste terrain paysager, dans l'arrondissement municipal de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de la ville de Montréal. (extrait du site internet MCCQ) Ce bien est classé immeuble patrimonial. La protection s'applique au bâtiment, incluant les espaces souterrains dont les garages, mais le terrain n'est pas visé par le classement.

Les présents travaux visent une restauration de l'enveloppe du bâtiment, soit la toiture, les solins de cuivres, restauration de composantes de maçonnerie des travaux de remise à l'origine de saut-de-loup, ainsi que la restauration ou le remplacement de portes et fenêtres telles selon la période de référence de 1928 et la réintroduction des contre-vent. Des travaux de décontamination et de réaménagement de l'intérieur sont aussi prévus. Le tout selon les plans de la firme d'architecture Réal Paul architectes. L'autorisation de travaux du MCC a été émise en mars 2018 et doit être renouvelée avant le début des travaux. Les travaux devront se conformer aux exigences liées à cette autorisation, soit de fournir la provenance de la pierre calcaire pour le remplacement de la pierre grise de Montréal. Mme Chantal Grisé a suivi le projet.

RESTAURATION CHÂTEAU DUFRESNE

Le montant total d'un million de dollars (1 000 000$) provient la présente fiche dans **14-01.03.06.01** financé à 50% pour la Ville et 50% MCC=

Ville = 500 000 $

MCC = 500 000 $

Total = 1 000 000 $

Objectif(s)
Assurer un soutien financier pour contribuer au bon état de conservation des biens classés ou dans des secteurs patrimoniaux et à leur mise en valeur. Préservation des caractéristiques architecturales d'origine afin de maintenir l'importance patrimoniale de ce type d'infrastructures dans la ville. Le projet de restauration comporte des travaux admissibles à la subvention à la restauration bâtiment patrimoniaux du Fonds du patrimoine. Voir la liste des montants de travaux admissibles, basés sur la soumission retenue de Saint-Denis Thompson. Un montant d'un million de dollars (1 000 000 $) est demandé puisque les travaux excèdent le montant maximum. La division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant les services concernés des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux.

Calendrier de réalisation
Octroi de contrat pour la réalisation des travaux: Avril 2019 Chantier: Mai 2019 à novembre 2019

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
- Évaluer le coût des travaux en regard des montants de subvention prévus.	Composantes de remplacement en regard aux composantes d'origines. Estimation en regard des montants disponibles.	Conformité aux budgets estimés,
- Soumissions	Résultat des soumissions	Correspondance aux estimations budgétaires
- Exécution des travaux	Travaux, vérifiés par inspection	Correspondance des travaux aux plans et devis et aux budgets

Communications
AUCUNE OPÉRATION DE COMMUNICATION N'EST PRÉVUE POUR CE DOSSIER.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)	Benoit Faucher <benoit.faucher@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de	

la culture et des communications)	Annie Thériault <annie.theriault@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Sonia Vibert <sonia.vibert@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Chaussegros <finances_obc_mise_en_valeur_du_territoire@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution	
Acteur	Mireille Soucy <mireille.soucy@ville.montreal.qc.ca>

Fichiers nécessaires à l'approbation

Nom du fichier	Taille	Date
St Denis Thompson.pdf	774.39 ko	2019-04-03 11:04
Cal-subv-Chateau-Dufresne-finale-03-04-2019.pdf	20.17 ko	2019-04-03 11:04

Remarques

Les documents ont été déposés dans Google drive à l'emplacement du projet.

Véronique Moquin - Budget validé 3 avril 2019

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

CHARGES GÉNÉRALES	TABLEAU ESTIMATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION - Château Dufresne Soumission retenue Saint-Denis Thompson Item	Montant de l'estimation		Montants admissibles subvention
0	Charges générales	569 200,00 $	47%	**268 832,80 $**
	frais généraux, admin et profits	532 200,00 $	47%	249 601,80 $
	Cautionnements et assurances	30 000,00 $	47%	14 070,00 $
	Clôture de chantier	6 000,00 $	47%	**2 814,00 $**
	Entrée électrique temporaire	1 000,00 $	47%	469,00 $
CHARGES PARTICULIÈRES				**0,00 $**
1	Exigences générales	2 000,00 $	47%	**940,00 $**
	Documents et échantillon	1 000,00 $	47%	**469,00 $**
	Gestion des déchets	1 000,00 $	47%	**469,00 $**
ARCHITECTURE				
2	Aménagement de l'emplacement	127 000,00 $	47%	**59 563,00 $**
	Travaux d'échafaudage	107 000,00 $	47%	50 183,00 $
	démolition partielle	15 000,00 $	47%	7 035,00 $
	mesures de protection	5 000,00 $	47%	2 345,00 $
3	Béton	0,00 $	0%	0,00 $
	Béton architectural préfab	0,00 $	0%	0,00 $
4	Maçonnerie	859 000,00 $	100%	859 000,00 $
	Réparation et rejointoiement maçonnerie	280 000,00 $	100%	280 000,00 $
	Ouvrage historique démontage	579 000,00 $	100%	579 000,00 $
5	Métaux	50 000,00 $	100%	50 000,00 $
	métal façonné	50 000,00 $	100%	50 000,00 $
6	Bois et plastiques	35 000,00 $	0%	0,00 $
	Menuiserie gros bois d'oeuvre	20 000,00 $	0%	0,00 $
	Menuiserie finition	15 000,00 $	0%	**0,00 $**
7	Isolation et étanchéité	432 000,00 $	32%	140 000,00 $
	Membrane imperméable	48 000,00 $	0%	0,00 $
	Revêtement aires de circulation	1 000,00 $	0%	0,00 $
	Isolants rigides	10 000,00 $	0%	0,00 $
	Isolants mousse	2 000,00 $	0%	0,00 $
	Couverture membrane	231 000,00 $	0%	0,00 $
	Toiture métallique	130 000,00 $	100%	130 000,00 $
	Calfeutrage	10 000,00 $	100%	10 000,00 $
8	Portes et fenêtres	92 000,00 $	13%	12 000,00 $
	Portes et cadres acier	12 000,00 $	100%	12 000,00 $
	portes et cadres alum	60 000,00 $	0%	
	Chambrales, portes et quincaillerie	13 000,00 $	0%	
	Vitrage	1 000,00 $	0%	
	Murs-rideaux	6 000,00 $	0%	
9	Fintition	122 500,00 $	0%	0,00 $
	Colombages métalique	35 000,00 $	0%	0,00 $
	Enduit de plâtre	1 000,00 $	0%	0,00 $
	Revêtement plaque de plâtre	1 000,00 $	0%	0,00 $
	Plafonds suspendus	500,00 $	0%	0,00 $
	Peinture…	70 000,00 $	0%	0,00 $
	Revêtement sol souple	15 000,00 $	0%	0,00 $
DÉCONTAMINATION				
2	Aménagement emplacement (total)	260 000,00 $	0%	**0,00 $**
FORESTERIE				
2	Aménagement emplacement (total)	5 000,00 $	0%	**0,00 $**
STRUCTURE				
2	Aménagement emplacement	245 000,00 $	1%	**3 000,00 $**
	Démolition partielle	15 000,00 $	20%	**3 000,00 $**
	Excavation et remblayage	225 000,00 $	0%	**0,00 $**
	Drainage des fondations	5 000,00 $	0%	**0,00 $**
3	Béton	247 000,00 $	63%	154 750,00 $
	Coffrage, béton armature	147 000,00 $	50%	**73 500,00 $**
	Réparation béton surface	75 000,00 $	75%	56 250,00 $
	Injection de fissures dans le béton	25 000,00 $	100%	**25 000,00 $**
CIVIL				
2	Aménagement emplacement (total)	25 000,00 $	0%	**0,00 $**

				0,00 $
MÉCANIQUE				
15	**Mécanique (Total)**	172 300,00 $	0%	**0,00 $**
ÉLECTRICITÉ				**0,00 $**
16	**Électricité (Total)**	46 000,00 $	0%	**0,00 $**
ALLOCATION FORF.				
	Mécanique et électricité (total)	14 000,00 $	0%	**0,00 $**
PRIX UNITAIRES				
	Prix unitaires	4 987,50 $	100%	**4 987,50 $**
	Réparation de béton de surface	750,00 $	100%	750,00 $
	Injection de fissures	125,00 $	100%	125,00 $
	Remplacement pierre Indiana	1 700,00 $	100%	1 700,00 $
	Remplacement pierre grise	1 600,00 $	100%	1 600,00 $
	Restauration Néostone ou Jahn	800,00 $	100%	800,00 $
	Joint calfeutrage	12,50 $	100%	12,50 $
	COUT avant taxes	**3 307 987,50 $**	47%	**1 553 073,30 $**
	TOTAL DES TRAVAUX	**3 307 987,50 $**		**1 553 073,30 $**
	contingences construction (0%) non incluses	0,00 $	0%	0,00 $
	Sous total après contingences	**3 307 987,50 $**		**1 553 073,30 $**
	TPS (5%)	165 399,38 $	5%	77 653,67 $
	TVQ (9,975%)	329 971,75 $	10%	154 919,06 $
	TOTAL DES TRAVAUX	**3 803 358,63 $**		**1 785 646,03 $**
	Honoraire professionnels (exclus)	**0,00 $**	37%	**0,00 $**
	TPS (5%)	0,00 $	5%	0,00 $
	TVQ (9,975%)	0,00 $	10%	0,00 $
	TOTAL Honoraires taxes incluses	**0,00 $**		**0,00 $**
	Total avant ristournes	**3 803 358,63 $**		**1 785 646,03 $**
	Ristournes			
	TPS (100%)	165 399,38 $		77 653,67 $
	TVQ (50%)	164 985,88 $		77 459,53 $
	GRAND TOTAL NET DE RISTOURNE	**3 472 973,38 $**		**1 630 532,83 $**
	Subvention (2/3) théorique, maximum 1 M$			**1 087 021,89 $**
	Subvention (2/3) maximum 1 M$		**net de ristourne**	**1 000 000,00 $**
	Ville de Montréal (SMVT)			500 000,00 $
	Ministère de la Culture et des Communications			500 000,00 $
	Subvention maximale 1 000 000$			
			(Taxes incluses) =	1 095 130,37 $
	Préparé par Benoit Faucher, architecte SMVT			2019-02-04

Le montant de la subvention est calculée avec la soumission retenue pour les travaux soit celle de Saint-Denis

Montréal Québec

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198009002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198009002 - Restauration Château Dufresne.xlsx

1198009002 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.29

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1198009002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE198009002.pdf

Dossier # :1198009002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 16 mai 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198009002

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198009002
Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal. - Dépense totale de 4 856 308,96$, taxes incluses - Appel d'offres public (#IMM-14293) - Trois (3) soumissionnaires.

À sa séance du 24 avril 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er mai 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'exécution de ce contrat se fera en quelque huit phases. Ils auraient cependant souhaité retrouver plus de détails sur le phasage des travaux dans le sommaire décisionnel. Ils ont aussi constaté que le phasage des travaux visait à faire en sorte de ne pas fermer le Château Dufresne pendant l'exécution du contrat.

Si cette volonté de ne pas fermer le Château Dufresne durant les travaux a été perçue comme défendable, elle a tout de même soulevé un certain questionnement chez les membres de la Commission. Ne serait-il pas plus efficace, moins long et moins coûteux de fermer cette institution le temps de réaliser les nécessaires travaux de restauration?

Des institutions à caractère muséal de la Ville, comme le Biodôme et l'Insectarium ont fermé ou fermeront temporairement leurs portes pour procéder à une modernisation de leurs installations. Il en va de même pour d'autres équipements d'importance comme l'Auditorium de Verdun et l'hôtel de ville.

Enfin, d'un point de vue plus anecdotique, les membres se sont demandé s'il était vraiment essentiel de procéder à la restauration des sauts de loup tel que l'on les retrouvait à l'origine de ce bâtiment.

Si, pour les membres, la conformité du processus d'octroi du contrat dans ce dossier ne fait pas de doute, l'administration devra cependant suivre de très près ce chantier dans le but d'éviter de possibles dérapages qui pourraient mener à une croissance non souhaitable des coûts.

Cela dit, les membres ont convenu que l'objectif de préserver et de mettre en valeur le Château Dufresne était incontestable.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198009002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1191081002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement. La durée du contrat est de trente-six (36) mois, du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 , la valeur totale estimée est de 4 468 184 $ en incluant les taxes

Il est recommandé de :
Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement. La durée du contrat est de trente-six (36) mois, du 1er avril 2019 au 31 mars 2022.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-14 11:14

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191081002**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à son regroupement. La durée du contrat est de trente-six (36) mois, du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 , la valeur totale estimée est de 4 468 184 $ en incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil d'agglomération a autorisé l'adhésion (l'engagement — fiche technique) de la Ville à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) par l'entremise de l'union des municipalités du Québec (UMQ) pour remplacer le contrat à commandes de fourniture de pneus (échéance le 31 mars 2022). Il était important d'adhérer à ce regroupement pour s'assurer d'un approvisionnement fiable tout en permettant de bénéficier des escomptes et des prix avantageux de la part des manufacturiers afin que le Service du matériel et des ateliers puisse continuer à équiper les véhicules de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

La Ville s'était engagée au préalable en vertu de l'article 5 (2°) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics à acquérir ces biens auprès des fournisseurs retenus. Par ailleurs, l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

Le CSPQ a lancé son appel d'offres public (numéro 999108520) le 30 octobre 2018 et la fermeture le 10 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0456 - 23 août 2018 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document intitulé "Fiche d'engagement".

CG15 0456 — 20 août 2015 — Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) organisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés/Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

CG14 0451 30 octobre 2014 — Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 20 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) - 2 411 099 $

CG14 0293 — 19 juin 2014 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

CG12 0394 – 25 octobre 2012 — Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une durée d'environ 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 - 2 518 000 $)

CG12 0221 — 21 juin 2012 — Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)/Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

DESCRIPTION

Le CSPQ a conclu un contrat à commandes avec les sept (7) fournisseurs conformes : Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc., Michelin Amérique du Nord (Canada), Pneus Toyo Canada inc., Centre Techno-Pneu inc, Pneus Lanoraie inc. et Pneu Continental Tire inc.

La durée des contrats à commandes avec les fournisseurs est de trente-six (36) mois. Ils débuteront le 1er avril 2019 et se termineront le 31 mars 2022.

Pour les pneus de la catégorie B (patrouille de police), le SMRA devra acheter du fournisseur ayant soumis le plus bas prix pour le produit recherché, à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas, les autres fournisseurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif.

Pour toutes les autres catégories : Le SMRA devra acheter des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de dix pour cent (10 %) le prix le plus bas pour le produit recherché. En effet, il pourrait être avantageux de commander du même fournisseur pour réduire d'autres coûts indirects (exemples : stock, commande, facture).

Les frais de livraison sont inclus dans les prix soumis. Une pénalité d'un pour cent (1 %) par jour de retard de livraison pourrait être appliquée jusqu'à un maximum de dix pour cent (10 %).

Le SMRA est libre de choisir le détaillant autorisé de son choix, la commande et la facture devront être au nom du manufacturier. Le numéro de contrat du CSPQ (999108520) devra être indiqué sur le bon de commande et le détaillant sera rémunéré par le manufacturier en contrepartie du service rendu.

JUSTIFICATION

Le regroupement inclura les ministères, des organismes publics provinciaux et de nombreuses municipalités (Ville de Québec, Longueuil, etc.). À partir de l'appel d'offres précédent (2016), il est possible d'estimer que le regroupement pourrait dépasser les 31 millions $ sur la durée maximale de 36 mois incluant la prévision de 4 468 184$ de la Ville.

La possibilité de lancer notre propre appel d'offres a été envisagé, mais nous considérons que nous n'aurions pas de meilleurs prix et de meilleures conditions de marché. À cette fin, l'appel d'offres du CSPQ ne permet pas à un fournisseur d'offrir un meilleur prix à un autre client du secteur public de moindre importance, sans offrir ce même prix au CSPQ (mêmes termes et conditions).

Le volume d'achat de la Ville devrait représenter moins que 15 % des achats du regroupement.

L'entente avec l'UMQ va permettre au SMRA de bénéficier des avantages particuliers d'un contrat à commandes avec des fournisseurs multiples. Cela permettra au SMRA d'acquérir des pneus de différents manufacturiers (il y a plus de 10 000 prix dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ) et d'utiliser les services du distributeur autorisé de son choix.

La fédération des municipalités du Québec (FMQ) à une entente de gré à gré avec Goodyear et les prix sont supérieur de 4% à l'entente en vigueur. Le participant doit s'engager à faire ses achats exclusivement auprès des fournisseurs identifiés, selon la disponibilité des pneus et selon les termes du contrat.

Adhérer à ce regroupement permettra au SMRA de continuer de bénéficier des prix avantageux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service du matériel roulant et des ateliers a effectué une estimation totale d'environ 4.5 million $ incluant les taxes, pour la période maximum de l'engagement (36 mois). Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles et des derniers prix payés par la Ville.

Les prix sont obtenus directement d'un manufacturier (compte national) associé à la gamme de pneus disponibles. Les ententes du CSPQ avec les manufacturiers seront basées sur les prix unitaires des pneus, calculés en fonction du taux d'escompte fixe accordé (sauf la classe B).

Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, pourra être vérifié par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ.

Le CSPQ perçoit un frais de gestion de 1% directement des fournisseurs lequel est inclus dans les prix soumis, à son tour, le CSPQ s'engage à transférer 0,4% à l'UMQ pour son implication.

Les prix des pneus de la catégorie B et les escomptes pour les autres catégories sont fermes pour toute la durée du contrat. Les escomptes accordés sont applicables sur les prix de détail déposés par le fournisseur et ces prix sont fermes pendant toute la durée du contrat. Le CSPQ fournira une liste de prix de plus de dix mille (10 000) pneus sur son portail

d’approvisionnement et les clients pourront s’assurer des prix en effectuant des recherches sur le portail « configurateur ».

Les prix incluent un frais de gestion d’un pour cent (1 %) que les fournisseurs doivent verser au CSPQ sur les achats réels faits par les participants. Le CSPQ va transférer à son tour 0.4 % des achats effectués par les participants municipaux à l’UMQ pour son implication dans le regroupement. Il y a eu deux nouveaux soumissionnaires conformes, Pneu Continental Tire inc. (catégorie C) et Pneus Lanoraie inc. (Pneus N — réchappés).

Globalement, par rapport au contrat précédent (en vigueur jusqu’au 31 mars 2016), les escomptes (catégories A, C,G, J,K, N,R) sont demeurés les mêmes pour 15 des 17 escomptes soumis, alors qu’elles ont augmenté avantageusement dans les 2 autres cas. Pour la catégorie B (véhicule de patrouille), 9 prix ont baissé légèrement (2 $) et 10 sont demeurés identiques, pour une baisse moyenne globale de 1.5 %.

Les commandes, l’établissement de l’imputation budgétaire et les calculs s’y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur au fur et à mesure de ses besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fournisseur s’engage à récupérer les pneus usagés de l’organisme public, lesquels seront remplacés lors de l’achat de pneus, sans frais supplémentaires. La pose, le balancement de pneu et la fourniture de carcasses de pneus rechapés ne font pas partie du contrat à commandes. La taxe environnementale de trois dollars (3 $) par pneu neuf sera facturée en sus du prix du pneu.

Pneus rechapés : le rechapage de pneus, lequel consiste à réutiliser la carcasse d’un pneu usé, va se poursuivre et contribuer à la sauvegarde de l’environnement et au développement durable.

Récupération des autres pneus : les fournisseurs doivent s’assurer de disposer des pneus usagés de façon écoresponsable, en les retournant à une entreprise certifiée dans la récupération de pneus.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus ou un retard prolongé de l’autorisation pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville. Le Service du matériel roulant et des ateliers pourrait ne plus bénéficier des prix avantageux de la part des manufacturiers à partir du 1er avril 2019.

La non adhésion à l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Lancer un appel d'offres nécessiterait un long processus de standardisation et au risque d'avoir des prix plus élevés.

La Ville a recommandé d'adhérer au projet du CSPQ au mois d'août 2018, ce qui lui permet de bénéficier des mêmes conditions de l'ancienne entente. Toutefois, les achats du 1er avril au 16 mai 2019 doivent être faits de GRÉ à GRÉ auprès des fournisseurs identifiés. La Ville pourra encore bénéficier des meilleures conditions du marché avant l'adoption du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer formellement de la conclusion des ententes-cadres internes et des modalités d'acquisition.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création et émission des ententes-cadres dans l'intranet pour chacun des sept (7) fournisseurs suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat est conforme à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes qui permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514 872-1084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-05

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité

Tél : 514 872-9003
Télécop. : 514 872-1095

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-04-10

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1193438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour un montant de 1 450 375,13 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17537 - 1 soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 740 450.16 $ taxes incluses, (contrat: 1 450 375,13 $, contingences: 290 075,03 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor combiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 450 375,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17537;
2. d'autoriser une dépense de 290 075,03 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-25 11:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438005**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour un montant de 1 450 375,13 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17537 - 1 soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 740 450.16 $ taxes incluses, (contrat: 1 450 375,13 $, contingences: 290 075,03 $)

CONTENU

CONTEXTE

Les 17 groupes motopompes de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs nord et sud qui ceinturent l'île de Montréal. Huit groupes motopompes d'une puissance nominale variant de 2850 HP à 3050 HP relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que neuf groupes motopompes d'une puissance nominale de 4800 HP à 5100 HP relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux groupes motopompes à l'intercepteur Nord et deux groupes à l'intercepteur Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la Station et minimiser ainsi les rejets d'eaux usées aux cours d'eau.
Deux (2) types de moteurs à 4.16 KV actionnent ces pompes soient des moteurs synchrones et des moteurs à rotor bobiné munis de variateur de vitesse au rotor.

Des travaux de remise à niveau des moteurs synchrones ont été entrepris en 2014 à la suite de fuites d'huile pouvant provoquer des courts circuits. Ces travaux se sont avérés plus complexes et plus longs que prévu, dû à la détérioration avancée des composantes mécaniques et électriques.

Les moteurs à rotor bobiné (au nombre de 8) ont sensiblement les mêmes problèmes d'usure mécanique et électrique que les moteurs synchrones en plus de problèmes

particuliers reliés au collecteur et aux brosses de puissance du rotor. En 2018, un premier contrat pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné avait été octroyé, afin de servir de prototype pour la réalisation de la mise à niveau subséquente des sept autres moteurs à rotor combiné.

Un appel d'offres public a été lancé le 4 mars 2019 et publié sur SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2019. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Aucun addenda n'a été requis pour cet appel d'offres.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge des moteurs, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18-0043 - 10 janvier 2018 - Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval ltée pour la remise à niveau d'un moteur à rotor bobiné d'un groupe motopompe (5100 HP) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 233 005,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16495 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
CG16 0304 – en date du 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Moteurs Électriques Laval Ltée pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 813 747,06 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1880-AE-15 (2 soum. - 1 seul conforme)

CG15 0133 - 26 mars 2015 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

CE14 1542 - 15 octobre 2014 - accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE.

DESCRIPTION

En général, les travaux pour chacun des moteurs à rotor combiné comprennent les étapes suivantes:
- le débranchement, le démantèlement et le transport du moteur;
- l'inspection et le nettoyage des composantes mécaniques et électriques;
- le remplacement des joints d'étanchéité et des RTD des paliers lisses;
- la réparation de l'arbre de la roue polaire (incluant métallisation et balancement);
- la mise à niveau de la roue polaire;
- le remplacement de la tuyauterie interne d'huile des paliers lisses;
- la réparation de la tuyauterie interne d'eau de refroidissement;
- la mise à niveau du stator;
- la mise à niveau du collecteur de puissance du rotor et du collecteur des RTD du rotor;
- le remplacement des condensateurs de surtension et autres menus travaux de mise à niveau sur les composantes électriques;
- la peinture des pièces et l'enveloppe extérieure aux couleurs d'origine;

- le transport à notre usine et remontage du moteur;
- la mise en marche.

JUSTIFICATION

Deux compagnies se sont procuré les documents d'appel d'offres et une seule s'est avérée conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Delom services inc.	1 450 375,13 $	290 075,03 $	1 740 450,16 $
Dernière estimation réalisée	1 580 676,30 $	316 135,26 $	1 896 811,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(156 361,4 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(8,24 %)

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation est favorable de 8,24%.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Delom services inc. au montant de sa soumission, soit 1 450 375,13 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Delom services inc.(NEQ 1141338732), 13065 rue Jean-Grou, Montréal (Québec) H1A 3N6 n’est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, son attestation valide de l’Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la remise à niveau des sept moteurs à rotor bobiné du groupe motopompe (5100 HP) de la Station est de 1 740 450,16 $, contingences et taxes incluses. Ceci représente un montant de 1 589 262,98 $ net de ristournes de taxes.
Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve. Celle-ci est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les huit moteurs à vitesse variable (rotor bobiné) à la Station comptent plus de 35 années de service chacun. Lors de fortes pluies, 15 des 17 moteurs sont sollicités pour relever en surface les eaux usées. Si plus de deux moteurs cessaient de fonctionner en même temps, des rejets d'eaux usées non traitées au fleuve pourraient se produire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 17 mai 2019
Début des travaux: 27 mai 2019
Fin des travaux: 17 mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Simona RADULESCU TOMESCU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-24

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 novembre 2017

DELOM SERVICES INC.
A/S MONSIEUR MICHEL DUMAS
13065, RUE JEAN-GROU
MONTRÉAL (QC) H1A 3N6

N° de décision : 2017-CPSM-1060768
N° de client : 3001149766

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELOM SOLUTIONS
- DELSTAR
- DELSTAR TRANSFO
- DELTRAN
- DISTRIBUTION TOSBEC
- ENTREPRISE D'ELECTROMÉCANIQUE DELSTAR
- LES ATELIERS OMÉGA
- OMEGA MACHINE SHOP
- SERVICES ÉLECTROMÉCANIQUES ROBERGE
- SOLUTIONS TECHNOSPRAY
- TOSBEC
- TOSBEC DISTRIBUTION

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DELOM SERVICES INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 novembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
600, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour un montant de 1 450 375,13 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17537 - 1 soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 740 450.16 $ taxes incluses, (contrat: 1 450 375,13 $, contingences: 290 075,03 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17537 Intervention VF.pdf 19-17537 TCP.pdf 19-17537 PV.pdf

19-17537 SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Simona RADULESCU TOMESCU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5282

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-23

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17537 — No du GDD : 1193438005

Titre de l'appel d'offres : Remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné des groupes motopompes (5 150 HP et 3 050 HP) à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 4 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 100

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Moteurs Electriques Laval	administratif - non-respect de l'obligation indiqué à la clause 1.02.01 Obligation de la Régie de l'appel d'offres - le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) indiqué au Registre des entreprises du Québec (REQ) et inscrit au Formulaire de Soumission (1172573967) ne corresponde pas à celui utilisé pour se procurer les Documents d'Appel d'Offres sur le SEAO (1144367043)

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 8 - 2019

Date d'échéance révisée : 2 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
DELOM SERVICES INC.	1 450 375,13	√	

Information additionnelle

Préparé par : Simona Radulescu Tomescu — Le 15 - 4 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17537

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
DELOM SERVICES INC.										
	LOT1	Remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné des groupes motopompes (5 150 HP et 3050 HP)	1	Débranchement électrique du moteur au stator et au rotor	7	unité	1	840,00 $	5 880,00 $	6 760,53 $
			2	Enlèvement, démantèlement et transport du moteur à votre atelier	7	unité	1	23 547,00 $	164 829,00 $	189 512,14 $
			3	Démontage à votre atelier, insecption et nettoyage des composantes mécaniques et électriques	7	unité	1	10 900,00 $	76 300,00 $	87 725,93 $
			4	Mise à niveau des paliers lisses	7	unité	1	5 729,00 $	40 103,00 $	46 108,42 $
			5	Correction des tolérances de l'arbre central et du palier lisse COE (côté collecteur)	7	unité	1	3 116,00 $	21 812,00 $	25 078,35 $
			6	Correction des tolérances de l'arbre central et du palier lisse COE (côté arbre intermédiaire)	7	unité	1	3 205,00 $	22 435,00 $	25 794,64 $
			7	Agrandissement du chemin de clé de l'accouplement de l'arbre et fabrication d'une nouvelle clé	7	unité	1	1 990,00 $	13 930,00 $	16 016,02 $
			8	Réparation de l'arbre de la roue polaire incluant métallisation	7	unité	1	6 130,00 $	42 910,00 $	49 335,77 $
			9	Mise à niveau de la roue polaire incluant balancement	7	unité	1	12 490,00 $	87 430,00 $	100 522,64 $
			10	Remplacement de la utyauterie interne d'huile des paliers lisses	7	unité	1	7 940,00 $	55 580,00 $	63 903,11 $
			11	Inspection, nettoyage et réparation de la tuyauterie interne d'eau de refroidissement	7	unité	1	7 569,00 $	52 983,00 $	60 917,20 $
			12	Mise à niveau du stator	7	unité	1	5 915,00 $	41 405,00 $	47 605,40 $
			13	Mise à niveau du collecteur de puissance du rotor et du collecteur des thermistances	7	unité	1	20 204,00 $	141 428,00 $	162 606,84 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17537

Agent d'approvisionnement
Simona Radulescu

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
DELOM SERVICES INC.	LOT1	Remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné des groupes motopompes (5	14	Concepion et fabrication d'un collecteur de puissance avec bagues collectives en bronze	7	unité	1	16 265,00 $	113 855,00 $	130 904,79 $
			15	Analyse du type de brosse et fourniture de brosses	7	unité	1	2 233,00 $	15 631,00 $	17 971,74 $
			16	Remplacement des condensateurs de surtension et autres menus travaux de mise è niveau sur les composantes électriques	7	unité	1	4 311,00 $	30 177,00 $	34 696,01 $
			17	Puits de lumière en polycarbonate - section ventilation du moteur	7	unité	1	1 715,00 $	12 005,00 $	13 802,75 $
			18	Repeindre pièces et l'enveloppe extérieure aux couleurs d'origine	7	unité	1	2 365,00 $	16 555,00 $	19 034,11 $
			19	Inspection è l'atelier de l'Entrepreneur par la Ville	7	unité	1	- $	- $	- $
			20	Transport à la Station d'éûration et mise en place du moteur	7	unité	1	40 266,00 $	281 862,00 $	324 070,83 $
			21	Branchement électrique du moteur au stator et au rotor	7	unité	1	840,00 $	5 880,00 $	6 760,53 $
			22	Mise en marche - Tests électrique et vibration moteur découplé	7	unité	1	1 320,00 $	9 240,00 $	10 623,69 $
			23	Mise en marche - Tests électrique et vibration moteur accouplé et en charge	7	unité	1	1 320,00 $	9 240,00 $	10 623,69 $
			24	Rapport de mise à niveau, réparation et essais	7	unité	1	- $	- $	- $
Total (DELOM SERVICES INC.)									**1 261 470,00 $**	**1 450 375,13 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17537
Numéro de référence : 1242443
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné des groupes motopompes (5 150 HP et 3 050 HP) à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

☐	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	DELOM SERVICES INC. 13065, rue Jean-Grou Montréal, QC, H1A 3N6 NEQ : 1141338732	Madame Danielle Chaput Téléphone : 514 642-8220 Télécopieur :	**Commande : (1555330)** 2019-03-05 9 h 22 **Transmission :** 2019-03-05 9 h 22	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Mel Québec 550 Montée de Liesse Montréal, QC, H4T 1N8 http://www.moteurs.ca NEQ : 1144367043	Monsieur Benoit Julien Téléphone : 514 731-3737 Télécopieur :	**Commande : (1558770)** 2019-03-11 14 h 19 **Transmission :** 2019-03-11 14 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner | Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept (7) moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour un montant de 1 450 375,13 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17537 - 1 soumission conforme. Autoriser une dépense totale de 1 740 450.16 $ taxes incluses, (contrat: 1 450 375,13 $, contingences: 290 075,03 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1193438005_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillere budgétaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1196279002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10298 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 011 840,42 $, taxes incluses, pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Tuyauterie Expert inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 871 165,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10298;

3. d'autoriser un montant de 130 674,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et un montant de 10 000$, à titre de budget d'incidence;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 10:54

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196279002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10298 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le système de chauffage de l'usine de Dorval est un système à la vapeur au gaz naturel. La tuyauterie date de la construction en 1950 alors que les chaudières ont été remplacées il y a près de 40 ans, en 1980 . L'efficacité énergétique du système est très faible (79 %). La tuyauterie comporte plusieurs fuites et est très corrodée, ce qui représente un risque majeur pour les composantes électriques situées en dessous. De plus, l'inspection et l'entretien obligatoire par un spécialiste externe des systèmes sous pression est très onéreux.
Ce contrat prévoit le remplacement des chaudières à la vapeur par des chaudières à l'eau chaude et le remplacement de la tuyauterie. Une chaudière d'appoint électrique de 80 kW est également prévue, ce qui permet d'utiliser l'énergie disponible en dehors de la pointe en procurant un rendement similaire, tout en diminuant l'utilisation de gaz naturel et donc la génération de gaz carbonique d'environ 100 tonnes par année. Cette option a été retenue à la suite de l'analyse économique des coûts de construction et d'opération.

Malgré la fermeture anticipée de l'usine, le remplacement du système actuel est nécessaire et urgent. La durée de vie du système est dépassée et engendre des risques pour l'usine. De plus, le coût de cet investissement sera amorti en raison des économies substantielles au niveau de l'entretien du système actuel.

L'appel d'offres # 10298 a été publié le 31 janvier 2019 dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions initialement prévue le 26 février 2019 au Service du greffe a été reportée au 7 mars 2019.

La durée de la publication a été de trente-cinq (35) jours. Les soumissions sont valides durant quatre-vingt-dix (90) jours, soit jusqu'au 5 juin 2019.

Trois (3) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat et le report de la date d'ouverture :

Addenda	Date d'émission	Description
1	22 février 2019	Réponses par rapport au contrôleur de pointe électrique et au compteur
2	25 février 2019	Report de l'ouverture des soumissions au 7 mars 2019 à 13 h 30
3	25 février 2019	Réponses relatives à l'acceptation des équivalences et au système de contrôle de la chaudière

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les travaux associés à ce contrat sont sommairement décrits ci-dessous :

- Démantèlement et disposition de toute l'installation actuelle de chauffage : calorifuge amiante sur tuyauterie, tuyauterie, et éléments chauffants et chaudières;
- Fourniture, installation du nouveau système de chauffage;
- Fourniture, installation et raccordement de la partie électrique;
- Fourniture, installation et raccordement de la partie contrôle;
- Construction de bases de béton pour les chaudières et réfection du plancher et mur de la chaufferie;
- Mise en service, balancement du système de chauffage, formation du personnel;
- Fourniture des manuels d'entretien et des plans tels que construits (TQC).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10298, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission.
Le motif de désistement du troisième est le manque de temps pour faire la visite obligatoire.

L'analyse de conformité des offres réalisée par la firme CIMA+ a permis de constater que les deux (2) soumissions déposées sont conformes.

Soumissions conformes	**Total (taxes incluses)**
Tuyauterie Expert inc.	871 165,58 $
Gastier M.P inc.	941 645,25 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	752 417,10 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	906 405,42 $ 4,05 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	70 479,67 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	8,09 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	118 748,48 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	15,78 %

L’analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 16 %, soit 118 748,48 $, taxes incluses, par rapport à l’estimation réalisée à l'externe par le consultant CIMA+.

L'écart de 16 % est expliqué principalement par les deux articles suivants du bordereau des prix. La différence entre l’estimation pour les travaux d’amiante et le coût proposé est due à une erreur d’estimation de CIMA+ en rapport à l’envergure des travaux connexes pour le désamiantage. Cet écart représente plus de 75% de l'écart global. L'autre article présentant un écart significatif est le calorifuge et chemisage de la tuyauterie.

Description	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire	Écart ($)	Écart (%)
Calorifuge et chemisage de la nouvelle tuyauterie de chauffage	43 488,00 $	55 200,00 $	11 712,00 $	26,93 %
Démolition d'amiante	29 601,00 $	120 000,00 $	90 399,00 $	305,39 %

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 130 674,84 $, taxes incluses, ont été prévues afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

Nous recommandons d'accorder le contrat à Tuyauterie Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé, Tuyauterie Expert inc., ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville. Une attestation délivrée par Revenu Québec le 29 janvier 2019 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'attestation de l'Autorité des marchés financier (AMF) n'est pas requise pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 1 011 840,42 $, taxes incluses, comprenant un montant de 871 165,58 $, taxes incluses, pour les travaux, un montant de 130 674,84 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 10 000,00$ pour les incidences.
Le dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes incluses, représente un coût net de 923 945,17 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la

production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement du système de chauffage répond à l'une des priorités de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles puisque le système est maintenant bi-énergie (gaz naturel et électricité) et plus efficace.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux sont reportés, le risque de fuites sur les installations électriques de l'usine augmente avec le temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : mai 2019
Réunion de démarrage : mai 2019
Début des travaux : juin 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section ingénierie d'usines

Tél : 514-872-7582
Télécop. : 514-872-8353

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-15

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10298
Numéro de référence : 1232630
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remplacement du système de chauffage de l'usine de traitement d'eau potable, Dorval

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
GROUPE M.E.A.S. inc. 4220 Rue Seré Montréal, QC, H4T1A6	Monsieur Patrick Begin Téléphone : 514 609-1385 Télécopieur :	**Commande : (1542028)** 2019-02-10 13 h 04 **Transmission :** 2019-02-10 23 h 28	3072141 - Addenda 1 - Soumission 10298 2019-02-22 17 h 34 - Courriel 3073344 - Addenda 2 2019-02-25 21 h 03 - Courriel 3073348 - Addenda 3 2019-02-25 21 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Le Groupe Centco inc 6500 St-Jacques O Montréal, QC, H4B 1T6 http://www.centco.com	Monsieur Sébastien Hamel Téléphone : 514 483-4550 Télécopieur : 514 483-4394	**Commande : (1537986)** 2019-02-01 16 h 03 **Transmission :** 2019-02-01 20 h 48	3072141 - Addenda 1 - Soumission 10298 2019-02-22 17 h 34 - Courriel 3073344 - Addenda 2 2019-02-25 21 h 03 - Courriel 3073348 - Addenda 3 2019-02-25 21 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tuyauterie Expert inc. 740, rue Marion Joliette, QC, J6E8S2	Monsieur Benoit Charette Téléphone : 514 365-3663 Télécopieur : 514 365-8693	**Commande : (1539443)** 2019-02-05 13 h 52 **Transmission :** 2019-02-05 13 h 52	3072141 - Addenda 1 - Soumission 10298 2019-02-22 17 h 34 - Courriel 3073344 - Addenda 2 2019-02-25 21 h 03 - Courriel 3073348 - Addenda 3 2019-02-25 21 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196279002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10298 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1196279002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1196342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

Il est recommandé :
1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville sur demande les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402;

Lot 3	406 183,68 $ (taxes incluses)
Lot 4	406 183,68 $ (taxes incluses)

2. d'autoriser un montant total de 121 855,10 $, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-29 13:41

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196342001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actif des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets en maintien d'actif et en développement.
Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. Le volume croissant des projets requiert du soutien dans le démarrage des projets, en particulier pour l'élaboration de programmes fonctionnels et techniques (PFT) et la réalisation de diverses études. Afin d'atteindre nos objectifs de réalisation de projet, le SGPI recommande l'aide d'une équipe de professionnels composée d'un coordonnateur, d'un rédacteur technique, de professionnels seniors, de techniciens juniors et de personnel de soutien.

L'appel d'offres public (19-17402) pour cinq (5) lots pour les services d'équipes de réalisation de PFT et d'études, publié dans Le Devoir du 14 janvier 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 45 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 27 août 2019. Deux (2) addenda ont été émis :

- Addenda 1, 7 février 2019 : Report de la date d'ouverture de quatorze (14) jours.
- Addenda 2, 21 février 2019 : Réponses à cinq (5) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser certains éléments aux documents d'appel d'offres.

Pour cet appel d'offres comportant cinq (5) lots, une même firme pouvait se voir attribuer jusqu'à un maximum de deux (2) lots en soumettant deux (2) équipes distinctes, ainsi qu'une offre qualitative et financière distincte pour chacun des lots identifiés à sa soumission.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en réalisation de PFT et d'études principalement pour les phases de planification ainsi que d'exécution - concept, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés « Contrat », « Devis - Services professionnels pour la réalisation de PFT et d'études préliminaires » et leurs annexes.
Les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études se résument comme suit :

- Recueillir, interpréter et intégrer les informations telles que: politiques, normes applicables au projet, recherches, résultats d'études et analyses;
- Produire des analyses et des études nécessaires et manquantes à l'élaboration du PFT;
- Identifier les objectifs, besoins et moyens de leurs réalisations et rédiger le PFT;
- Faire la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au mandat;
- Communiquer avec les diverses parties prenantes.

La liste prévisionnelle des projets incluse au devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets variés ainsi que les différentes études préliminaires requises. Cette liste de projets représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets de la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, revient entièrement à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués au début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'équipe de réalisation de PFT et d'études assignée par l'adjudicataire doit être apte à rendre les services professionnels et à produire les livrables selon les prescriptions du devis et doit avoir la capacité de réaliser simultanément jusqu'à quatre mandats. Les services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Plus particulièrement, les lots 1 à 5 portent sur la réalisation de PFT et d'études pour des projets selon les secteurs comme suit:

- Lot 1 : Bâtiments corporatifs et autres;
- Lot 2 : Bâtiments industriels et autres;
- Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM);
- Lot 4 : Bâtiments du Service de la Police de Montréal (SPVM);
- Lot 5 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV).

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires

indiqués au bordereau de prix de la soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder deux (2) ententes-cadres au Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et à CIMA + s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du lot 3 (SIM) et du lot 4 (SPVM).
Pour cet appel d'offres, il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges, deux (2) de ceux-ci sont des organismes publics. Deux (2) preneurs du cahier des charges sur treize ont remis des soumissions (15,38 %). Trois (3) firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités, une (1) firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'un aussi grande ampleur, deux (2) firmes ont un carnet de commandes complet, une (1) firme ne peut pas respecter le délai de livraison demandé et finalement, les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non-participation (voir l'analyse de conformité du Service de l'approvisionnement en intervention).

Les deux (2) preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont:

- Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c.
- Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.

Une (1) offre de services pour les lots 3 et 4 a été jugée conforme.

Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c. et Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. ont obtenu un pointage supérieur à 70 %. Toutefois, Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. ayant obtenu le meilleur pointage pour les lots 1 et 2 (Voir sommaire # 1196342002 et #119634003) les rend non-conformes pour les lots subséquents de 3 à 5.

Soumission conforme **lot 3**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Services additionnels 15%	Contingences 15%	Total
Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c.	76.00	3.10	353 203,20 $	52 980,48 $	60 927,55 $	467 111,23 $
Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.	73.83	-	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			307 098,23 $	46 064,73 $	52 974,44 $	406 137,41 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*						60 973,82 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*						15 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*						n.a. n.a.

Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*						
Soumission conforme **lot 4**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Services additionnels 15%	Contingences 15%	Total
Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c.	76.00	3.10	353 203,20 $	52 980,48 $	60 927,55 $	467 111,23 $
Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c.et MLC Associés inc.	73.83	-	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			307 098,23 $	46 064,73 $	52 974,44 $	406 137,41 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*						60 973,82 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*						15 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*						n.a.
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*						n.a.

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2019. Une allocation pour des services additionnels de 15% a été ajoutée à chaque soumission ainsi qu'une contingence de 15 %. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination Leed. Pour les contingences, elles serviront à couvrir des situations imprévues.

La différence de 15 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable étant donné le contexte actuel du marché au niveau de la rareté de la main d'oeuvre. Cet écart est attribuable à certains taux horaires plus élevés (+ 26 %).

Malgré que l'autorisation de l'AMF ne soit pas requise dans le cadre de cet appel d'offres, chacune des deux (2) firmes composant l'équipe (et signataire du contrat) détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Voir la pièce jointe. De plus, aucune de celles-ci ne figure au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les membres du comité de sélection, tenu le 29 mars 2019, recommandent de retenir l'offre de Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c. pour les lots 3 et 4.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de deux (2) ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, en fonction des besoins des projets.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Seuls les chargés de projet du SGPI (DGPI) le désirant pourront faire appel à ces ententes. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense pour les lots 3 et 4 s'élevant à 812 274,82 $, taxes incluses sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études. Il s'agit d'une option sans frais additionnels. C'est-à-dire qu'après 3 ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat ou non selon ses besoins et l'appréciation des services rendus s'il reste un solde aux contrats.

Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de démarrage qui requerront ce type de services de PFT et d'études et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer aux cocontractants l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour une équipe de réalisation de PFT et d'études sont comparables aux taux horaires des contrats de services professionnels pour plans et devis en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais dans la réalisation de projets tout en assurant une stabilité des taux pour une période de 3 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services d'une équipe de réalisation de PFT et d'études incluent notamment, selon les projets, la détermination des exigences en matière de développement durable afin de tenir compte de la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant plusieurs appels d'offres et des négociations à la pièce augmentant les délais dans la réalisation des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4150
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

Tél : 514-868-3010
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-18

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 17 mai 2017

GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC.
A/S MONSIEUR PIERRE LECLERC
5245, CH DE CHAMBLY
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 3N5

N° de décision : 2017-CPSM-1030813
N° de client : 3000257178

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE LECLERC ARCHITECTURE-DESIGN, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 17 octobre 2018

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2018-CPSM-1057514
N° de client : 3000148732

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA PLUS
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
  CIMA-INFO
  COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER
- COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI
- COENTREPRISE CIMA+/TECSULT
- COPAC ET ASSOCIÉS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LE CONSORTIUM CIMA+/ROCHE-DELUC/ITRANS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sonia Richard

Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17402 preneurs.pdf
19-02-28.SP.0115.1 PV.pdf
19-17402 comité contrat 3.pdf
19-17402 comité contrat 4.pdf
19-17402 intervention contrat 3.pdf
19-17402 intervention contrat 4.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17402 contrat 3

No du GDD : 1196342001

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : 29 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 21 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 13,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	adjudicataire contrat 1 et 2 (maximum 2 contrats)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC.	406 183,68 $	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: Trois firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités. Une firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'un aussi grand ampleur. Deux firmes ont un carnet de commande complet. Une firme ne peut pas respecter le délais de livraison demandé. Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de no-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 16 - 4 - 2019

19-17402 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES CONTRAT 3

FIRME	présentation 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production des firmes et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN	3,67	7,67	18,67	23,00	23,00	76,00	406 183,68 $	**3,10**	**1**
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES	3,50	7,00	17,33	22,00	24,00	73,83		**ADJUDICATAIRE CONTRAT 1 ET 2**	**NON CONFORME**
						-		**-**	
						-		**-**	
						-		**-**	

Comité	
Date	29-03-2019
Heure	13 h 30
Lieu	255 boul Crémazie Est Bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17402 contrat 4

No du GDD : 1196342001

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES RÉLIMINAIRES

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : 29 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 21 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 13,33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	adjudicataire contrat 1 et 2 (maximum 2 contrats)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC.	406 183,68 $	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: Trois firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités. Une firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'un aussi grand ampleur. Deux firmes ont un carnet de commande complet. Une firme ne peut pas respecter le délais de livraison demandé. Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de no-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 15 - 4 - 2019

19-17402 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES CONTRAT 4

FIRME	présentation 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production des firmes et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN	3,67	7,67	18,67	23,00	23,00	76,00	406 183,68 $	**3,10**	**1**
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES	3,50	7,00	17,33	22,00	24,00	73,83		**ADJUDICATAIRE CONTRAT 1 ET 2**	**NON CONFORME**
						-		**-**	
						-		**-**	
						-		**-**	

Comité	
Date	**29-03-2019**
Heure	**13 h 30**
Lieu	**255 boul Crémazie Est Bureau 400**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17402
Numéro de référence : 1227401
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) 7401, rue Hochelaga Pavillon Lahaise, 5e étage, aile 505, bureau LA-505-19 Montréal, QC, H1N 3M5 http://www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca	Madame Caroline Lapointe Téléphone : 514 252-3400 Télécopieur :	**Commande : (1554270)** 2019-03-04 6 h 29 **Transmission :** 2019-03-04 6 h 29	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-03-04 6 h 29 - Téléchargement 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-03-04 6 h 29 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Monsieur Alexandre Brisson Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	**Commande : (1531498)** 2019-01-21 9 h 34 **Transmission :** 2019-01-21 9 h 34	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 http://www.cim-conseil.qc.ca	Madame Andrée Champagne Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	**Commande : (1528774)** 2019-01-14 16 h 41 **Transmission :** 2019-01-14 16 h 41	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462	**Commande : (1528826)** 2019-01-15 7 h 19 **Transmission :** 2019-01-15 7 h 19	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel

Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Télécopieur : 450 682-1013		3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GR7 Architecture inc. 122 rue Guilbault Longueuil, QC, J4H 2T2	Monsieur Claude Létourneau Téléphone : 450 463-3257 Télécopieur : 450 463-2739	**Commande : (1540792)** 2019-02-07 11 h 23 **Transmission :** 2019-02-07 11 h 23	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Leclerc architecture+design 5245 Chemin de Chambly Saint-Hubert, QC, J3Y 3N5	Monsieur Pierre Leclerc Téléphone : 450 443-4130 Télécopieur : 450 443-6073	**Commande : (1541917)** 2019-02-08 16 h **Transmission :** 2019-02-08 16 h	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-08 16 h - Téléchargement 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1530552)** 2019-01-17 13 h 47 **Transmission :** 2019-01-17 13 h 47	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1528642)** 2019-01-14 14 h 34 **Transmission :** 2019-01-14 14 h 34	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 377-5665 Télécopieur :	**Commande : (1529452)** 2019-01-15 16 h 05 **Transmission :** 2019-01-15 16 h 05	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
mda architectes 305-2030 boul. Pie-IX Montréal, QC, H1V 2C8	Monsieur Michel Dallaire Téléphone : 514 664-5595 Télécopieur : 514 664-5594	**Commande : (1532922)** 2019-01-23 11 h 46 **Transmission :** 2019-01-23 11 h 46	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1529178)** 2019-01-15 11 h 57 **Transmission :** 2019-01-15 11 h 57	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1528535)** 2019-01-14 13 h 20 **Transmission :** 2019-01-14 13 h 20	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Un architecture inc. 5333, av. Casgrain bureau 504 Montréal, QC, H2T 1X3	Madame Hélène Roger Téléphone : 514 331-6490 Télécopieur : 514 331-6927	**Commande : (1540900)** 2019-02-07 13 h 15 **Transmission :** 2019-02-07 13 h 15	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle 275 rue Notre-Dame Est Montréal, QC, H2Y 1C6	Madame Geneviève Faubert Téléphone : 514 367-6000 Télécopieur :	**Commande : (1530599)** 2019-01-17 14 h 14 **Transmission :** 2019-01-17 14 h 14	Mode privilégié : Ne pas recevoir
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1528528)** 2019-01-14 13 h 13 **Transmission :** 2019-01-14 13 h 13	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1196342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du lot 2 - des bâtiments du secteur industriel de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (1 soumissionnaire conforme).

Il est recommandé :
1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville sur demande les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402;

Lot 2	354 405,83 $ (taxes incluses)

2. d'autoriser un montant total de 53 160,88 $, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-29 11:34

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196342003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du lot 2 - des bâtiments du secteur industriel de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (1 soumissionnaire conforme).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actif des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets en maintien d'actif et développement.
Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. Le volume croissant des projets requiert du soutien dans le démarrage des projets, en particulier pour l'élaboration de programmes fonctionnels et techniques (PFT) et la réalisation de diverses études. Afin d'atteindre nos objectifs de réalisation de projet, le SGPI recommande l'aide d'une équipe de professionnels composée d'un coordonnateur, d'un rédacteur technique, de professionnels seniors, de techniciens juniors et de personnel de soutien.

L'appel d'offres public (19-17402) pour cinq (5) lots de services d'une équipe de réalisation de PFT et d'études, publié dans Le Devoir du 14 janvier 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 45 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions soit le 27 août 2019. Deux (2) addenda ont été émis :

- Addenda 1, 7 février 2019 : Report de la date d'ouverture de quatorze (14) jours.
- Addenda 2, 21 février 2019 : Réponses à cinq (5) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Pour cet appel d'offres comportant cinq (5) lots, une même firme pouvait se voir attribuer jusqu'à un maximum de deux (2) lots en soumettant deux (2) équipes distinctes ainsi qu'une offre qualitative et financière distincte pour chacun des lots identifiés à sa soumission.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en réalisation de PFT et d'études principalement pour les phases de planification ainsi que d'exécution - concept, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés « Contrat », « Devis - Services professionnels pour la réalisation de PFT et d'études préliminaires » et leurs annexes.
Les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études se résument comme suit :

- Recueillir, interpréter et intégrer les informations telles que: politiques, normes applicables au projet, recherches, résultats d'études et analyses;
- Produire des analyses et études nécessaires et manquantes à l'élaboration du PFT;
- Identifier les objectifs, besoins et moyens de leurs réalisations et rédiger le PFT;
- Faire la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au mandat;
- Communiquer avec les diverses parties prenantes.

La liste prévisionnelle des projets incluse au devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets variés ainsi que les différentes études préliminaires requises. Cette liste de projets représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets de la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, revient entièrement à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués au début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'équipe de réalisation de PFT et d'études assignée par l'adjudicataire doit être apte à rendre les services professionnels et à produire les livrables selon les prescriptions du devis et doit avoir la capacité de réaliser simultanément jusqu'à quatre mandats. Les services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Plus particulièrement, les lots 1 à 5 portent sur la réalisation de PFT et d'études pour des projets selon les secteurs comme suit:

- Lot 1 : Bâtiments corporatifs et autres;
- Lot 2 : Bâtiments industriels et autres;
- Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM);
- Lot 4 : Bâtiments du Service de la Police de Montréal (SPVM);
- Lot 5 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV).

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au Bordereau de prix de la soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur

et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DGPI, au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder une entente-cadre à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la DGPI.
Pour cet appel d'offres, il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges, deux (2) de ceux-ci sont des organismes publics. Un (1) preneur du cahier des charges sur treize a remis une soumission (7,69 %). Trois (3) firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités, une (1) firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'une aussi grande ampleur, deux (2) firmes ont un carnet de commandes complet, une (1) firme ne peut pas respecter le délai de livraison demandé et finalement, les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non-participation (voir l'analyse de conformité du Service de l'approvisionnement en intervention).

Un (1) preneur du cahier des charges a remis une soumission pour le lot 2 et a obtenu un pointage supérieur à 70 %. L'offre de services a été jugée conforme.

- Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.

Soumissionnaire conforme **lot 2**	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Services Additionnels 15%	Contingences 15%	Total
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc.	73.83	3.49	308 178,99 $	46 226,85 $	53 160,88 $	407 566,71 $
Dernière estimation réalisée			307 098,23 $	46 064,73 $	52 974,44 $	406 137,41 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire – estimation)*						1 429,31 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*						0,35 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) *(2ème meilleure note finale – adjudicataire)*						n.a.
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) *((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*						n.a.

Les montants des soumissions reçues comprennent les taxes applicables en vigueur pour l'année 2019. Une allocation pour des services additionnels de 15% a été ajoutée à chaque soumission ainsi qu'une contingence de 15%. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination Leed. Pour les contingences, elles serviront à couvrir des situations imprévues.

La différence entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes n'est que de 0,35%.

Malgré que l'autorisation de l'AMF ne soit pas requise dans le cadre de cet appel d'offres,

chacune des deux (2) firmes composant l'équipe (et signataire du contrat) détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Voir la pièce jointe. De plus, aucune de celles-ci ne figure au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les membres du comité de sélection tenu le 29 mars 2019 recommandent de retenir l'offre de Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour le lot 2 pour les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la DGPI.

Cette recommandation disqualifie Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c. pour l'octroi des 3 autres lots (3 à 5). (Voir le sommaire 1196342001).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, en fonction des besoins des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Seuls les chargés de projet du SGPI (DGPI) le désirant pourront faire appel à cette entente. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 406 137,41 $, taxes incluses sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études. Il s'agit d'une option sans frais additionnels. C'est-à-dire qu'après 3 ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat ou non selon ses besoins et l'appréciation des services rendus s'il reste un solde dans le contrat.

Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de démarrage qui requerront ce type de services de PFT et d'études et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer aux cocontractants l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour une équipe de réalisation de PFT et d'études sont comparables aux taux horaires des contrats de service professionnel pour plans et devis en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais tout en assurant une stabilité des taux pour une période de 3 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services d'une équipe de réalisation de PFT et d'études incluent notamment, selon les projets, la détermination des exigences en matière de développement durable afin de tenir compte de la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4150
Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

Tél : 514-868-3010
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-04-18

Approuvé le : 2019-04-18

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 mai 2016

PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES, S.E.N.C.
A/S MADAME DOROTHÉE PAWULSKI
9880, CLARK, BUREAU 205
MONTRÉAL (QC) H3L 2R3

N° de décision : 2016-CPSM-1032504
N° de client : 3000817439

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES, S.E.N.C. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **25 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 9 juin 2016

MLC ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR ABDEL HAMID BELHADFA
2990, PIERRE-PÉLADEAU, BUREAU 400
LAVAL (QC) H7T 3B3

N° de décision : 2016-CPSM-1034750
N° de client : 3000386939

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). MLC ASSOCIÉS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 8 juin 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

ANNEXE 7.00 H - VALIDATION DE CONFORMITÉ RÉCENTE DE LA CNESST

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du lot 2 - des bâtiments du secteur industriel de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Pour une dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - (Appel d'offres public 19-17402) - (1 soumissionnaire conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17402 preneurs.pdf
19-02-28.SP.0115.1 PV.pdf
19-17402 comité contrat 2.pdf
19-17402 intervention contrat 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17402 contrat 2

No du GDD : 1196342003

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 28 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : 29 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 21 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 6,667

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 8 - 2019

Date d'échéance révisée : 27 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	354 405,84 $	√	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: Trois firmes n'offrent pas de services dans ce secteur d'activités. Une firme n'a pas les ressources disponibles pour un mandat d'un aussi grand ampleur. Deux firmes ont un carnet de commande complet. Une firme ne peut pas respecter le délais de livraison demandé. Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de no-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 16 - 4 - 2019

19-17402 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES CONTRAT 2

FIRME	présentation 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production des firmes et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN	3,67	7,67	18,67	23,00	23,00	76,00	N/A	PAS DE SOUMISSION	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES	3,50	7,00	17,33	22,00	24,00	73,83	354 405,84 $	3,49	1
						-		-	
						-		-	
						-		-	

Comité	
Date	29-03-2019
Heure	13 h 30
Lieu	255 boul Crémazie Est Bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17402
Numéro de référence : 1227401
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) 7401, rue Hochelaga Pavillon Lahaise, 5e étage, aile 505, bureau LA-505-19 Montréal, QC, H1N 3M5 http://www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca	Madame Caroline Lapointe Téléphone : 514 252-3400 Télécopieur :	**Commande : (1554270)** 2019-03-04 6 h 29 **Transmission :** 2019-03-04 6 h 29	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-03-04 6 h 29 - Téléchargement 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-03-04 6 h 29 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Monsieur Alexandre Brisson Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	**Commande : (1531498)** 2019-01-21 9 h 34 **Transmission :** 2019-01-21 9 h 34	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 http://www.cim-conseil.qc.ca	Madame Andrée Champagne Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	**Commande : (1528774)** 2019-01-14 16 h 41 **Transmission :** 2019-01-14 16 h 41	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462	**Commande : (1528826)** 2019-01-15 7 h 19 **Transmission :** 2019-01-15 7 h 19	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel

Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Télécopieur : 450 682-1013		3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GR7 Architecture inc. 122 rue Guilbault Longueuil, QC, J4H 2T2	Monsieur Claude Létourneau Téléphone : 450 463-3257 Télécopieur : 450 463-2739	**Commande : (1540792)** 2019-02-07 11 h 23 **Transmission :** 2019-02-07 11 h 23	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Leclerc architecture+design 5245 Chemin de Chambly Saint-Hubert, QC, J3Y 3N5	Monsieur Pierre Leclerc Téléphone : 450 443-4130 Télécopieur : 450 443-6073	**Commande : (1541917)** 2019-02-08 16 h **Transmission :** 2019-02-08 16 h	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-08 16 h - Téléchargement 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1530552)** 2019-01-17 13 h 47 **Transmission :** 2019-01-17 13 h 47	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1528642)** 2019-01-14 14 h 34 **Transmission :** 2019-01-14 14 h 34	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 377-5665 Télécopieur :	**Commande : (1529452)** 2019-01-15 16 h 05 **Transmission :** 2019-01-15 16 h 05	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
mda architectes 305-2030 boul. Pie-IX Montréal, QC, H1V 2C8	Monsieur Michel Dallaire Téléphone : 514 664-5595 Télécopieur : 514 664-5594	**Commande : (1532922)** 2019-01-23 11 h 46 **Transmission :** 2019-01-23 11 h 46	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1529178)** 2019-01-15 11 h 57 **Transmission :** 2019-01-15 11 h 57	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1528535)** 2019-01-14 13 h 20 **Transmission :** 2019-01-14 13 h 20	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Un architecture inc. 5333, av. Casgrain bureau 504 Montréal, QC, H2T 1X3	Madame Hélène Roger Téléphone : 514 331-6490 Télécopieur : 514 331-6927	**Commande : (1540900)** 2019-02-07 13 h 15 **Transmission :** 2019-02-07 13 h 15	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle 275 rue Notre-Dame Est Montréal, QC, H2Y 1C6	Madame Geneviève Faubert Téléphone : 514 367-6000 Télécopieur :	**Commande : (1530599)** 2019-01-17 14 h 14 **Transmission :** 2019-01-17 14 h 14	Mode privilégié : Ne pas recevoir
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1528528)** 2019-01-14 13 h 13 **Transmission :** 2019-01-14 13 h 13	3061394 - 19-17402 adenda 1 2019-02-07 13 h 54 - Courriel 3070788 - 19-17402 addenda 2 2019-02-21 12 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1196213006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

IL EST RECOMMANDÉ
d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, connu et désigné comme étant les lots CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TREIZE (5 064 113) du Cadastre du Québec et CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUATORZE (5 064 114) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:47

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213006

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 3 avril 2019
au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2019-048 ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION UN IMMEUBLE POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU
STM-29030430-A62

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, connu et désigné comme étant les lots CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TREIZE (5 064 113) du Cadastre du Québec et CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUATORZE (5 064 114) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante-trois et six dixièmes (2 453,6) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu, construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

Le tout en contrepartie d'une indemnité à verser en fonction notamment d'une évaluation effectuée et/ou à être effectuée par un évaluateur agréé et déterminée par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties.

2° d'autoriser le directeur général de la Société de transport de Montréal à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes.

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	290439
Règlement d'emprunt	R-149

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

STM 29 04 30-A62

D'ACQUÉRIR de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, connu et désigné comme étant les lots CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TREIZE (5 064 113) du Cadastre du Québec et CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUATORZE (5 064 114) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante-trois et six dixièmes (2 453,6) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (ci-après "PVM"), construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

Le tout en contrepartie d'une indemnité à verser en fonction notamment d'une évaluation effectuée et/ou à être effectuée par un évaluateur agréé et déterminée par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties.

D'AUTORISER le directeur général de la Société de transport de Montréal (ci-après nommée : « STM ») à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Ingénierie et projets majeurs

François Chamberland
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : François Chamberland

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☐ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation des travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air.

Le projet vise aussi à assurer la conformité des installations à la norme NFPA 130 et au règlement no 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit ainsi qu'à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel. Ainsi, dans le cadre de ce projet, un nouveau poste de ventilation doit être construit entre les stations Place St-Henri et Vendôme.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM 29 03 04 30-A62
Titre : Expropriation d'un immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du PVM Richelieu

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel
Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs — Date: (jj/mm/an) 08 03 2019

Comité : — Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

En décembre 2018, la STM a présenté au vendeur une offre d'achat représentative de la juste valeur marchande, telle qu'établie par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et Associés. Après plusieurs échanges et discussions, le vendeur a décidé d'accepter une autre offre d'achat que celle déposée par la STM. Parallèlement aux négociations de gré à gré qui suivront leur cours avec le propriétaire pour l'acquisition de ce site, il est recommandé d'obtenir l'autorisation pour exercer le pouvoir d'expropriation, afin que la STM puisse détenir les droits de propriété pour la construction du poste de ventilation Richelieu.

Par conséquent, la présente recommandation a pour but d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'expropriation de l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, connu et désigné comme étant les lots CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT TREIZE (5 064 113) du Cadastre du Québec et CINQ MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT QUATORZE (5 064 114) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Or, avant de pouvoir débuter la procédure d'expropriation, la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) prévoit que la STM doit obtenir l'autorisation de la Ville de Montréal et la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) exige que le gouvernement du Québec autorise telle expropriation par l'adoption d'un décret gouvernemental. Compte tenu des délais nécessaires pour l'obtention dudit décret, il y a lieu de débuter immédiatement le processus d'expropriation, afin que la STM puisse détenir les droits immobiliers requis sur ce terrain.

☐ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O
(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

La mise à niveau du poste de ventilation permettra d'assurer la conformité à la norme NFPA 130 et au règlement de la Ville de Montréal sur le bruit.

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : GESTION IMMOBILIÈRE ET AMÉN
Nom : Vincent Lavoie

Service : GESTION IMMOBILIÈRE ET AMÉNAGEMENT
Nom : Sylvain Fréchette

Sylvain Fréchette
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Darumy Alonso Suarez
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : STM 29 03 04 30-A62
Titre : Expropriation d'un immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du PVM Richelieu

Informations financières ☐ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte	547150			
Ordre interne	290439			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-149			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-149 (Réno-systèmes - phase 4) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 31 mai 2016.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (25/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM 29 03 04 30-A62
Titre : Expropriation d'un immeuble situé au 4295, rue Richelieu pour la construction du PVM Richelieu

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

	Sommaire décisionnel		
Titre	Approuver l'acquisition par expropriation du 4295, rue Richelieu pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	STM 29 04 30-A62	**Montant :**	0

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes de la STM a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation pendant les travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air, tandis que la ventilation d'urgence permet une voie d'évacuation sûre de la clientèle vers la station de métro la plus proche en cas d'incident et une voie d'accès sécuritaire pour les premiers intervenants.

En 2018, la STM a entamé des négociations avec le propriétaire du 4295, rue Richelieu, à Montréal, connu et désigné comme étant les lots 5 064 113 et 5 064 114 du cadastre du Québec, pour acquérir cet immeuble, adjacent au poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu actuel, afin d'avoir l'espace nécessaire pour en faire la mise à niveau.

Ce terrain étant d'usage commercial, ce scénario évite l'achat d'un immeuble résidentiel avec les impacts inhérents. Le choix du site retenu est celui qui occasionne le moins d'impact sur le secteur résidentiel avoisinant tout en permettant le raccordement au tunnel de métro à l'endroit identifié comme étant la position optimale obtenue par modélisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

En décembre 2018, la STM a présenté une offre d'achat au propriétaire de l'immeuble. Après plusieurs échanges et discussions, le vendeur a décidé d'accepter une autre offre d'achat que celle déposée par la STM. Parallèlement aux négociations de gré à gré qui suivront leur cours avec le propriétaire pour l'acquisition de ce site, il est recommandé d'obtenir l'autorisation pour exercer le pouvoir d'expropriation, afin que la STM puisse détenir les droits de propriété pour la construction du poste de ventilation Richelieu.

Par conséquent, la présente a pour but d'obtenir l'autorisation des instances de la Ville de Montréal, visant à permettre à la STM de procéder à l'acquisition par expropriation des lots 5 064 113 et 5 064 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

JUSTIFICATION

La construction du PVM Richelieu de la STM contribuera au bien-être et à la sécurité des utilisateurs du transport collectif du grand Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du PVM Richelieu est disponible dans la phase 4 du programme Réno-Systèmes; suite à une évaluation du dossier par le MTQ, il bénéficie d'une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier. Quant à la construction du poste de ventilation en tant que telle, elle est prévue en phase 5 du programme Réno-Systèmes (horizon 2020 – 2026 approximativement).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau du poste de ventilation mécanique permettra notamment une mise aux normes NFPA 130, ainsi qu'aux règlements de la Ville de Montréal sur le bruit.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

	Sommaire décisionnel			
Titre	Approuver l'acquisition par expropriation du 4295, rue Richelieu pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu		**Date :**	3 avril 2019
Numéro	STM 29 04 30-A62	**Montant :**	0	

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases/étapes/livrables	Dates des jalons
Conseil d'administration de la STM	3 avril 2019
Comité exécutif de la Ville	1er mai 2019
Conseil d'agglomération	16 mai 2019
Ministère des transports du Québec	Automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

4295 DE RICHELIEU ST.

CERTIFICATE OF LOCATION

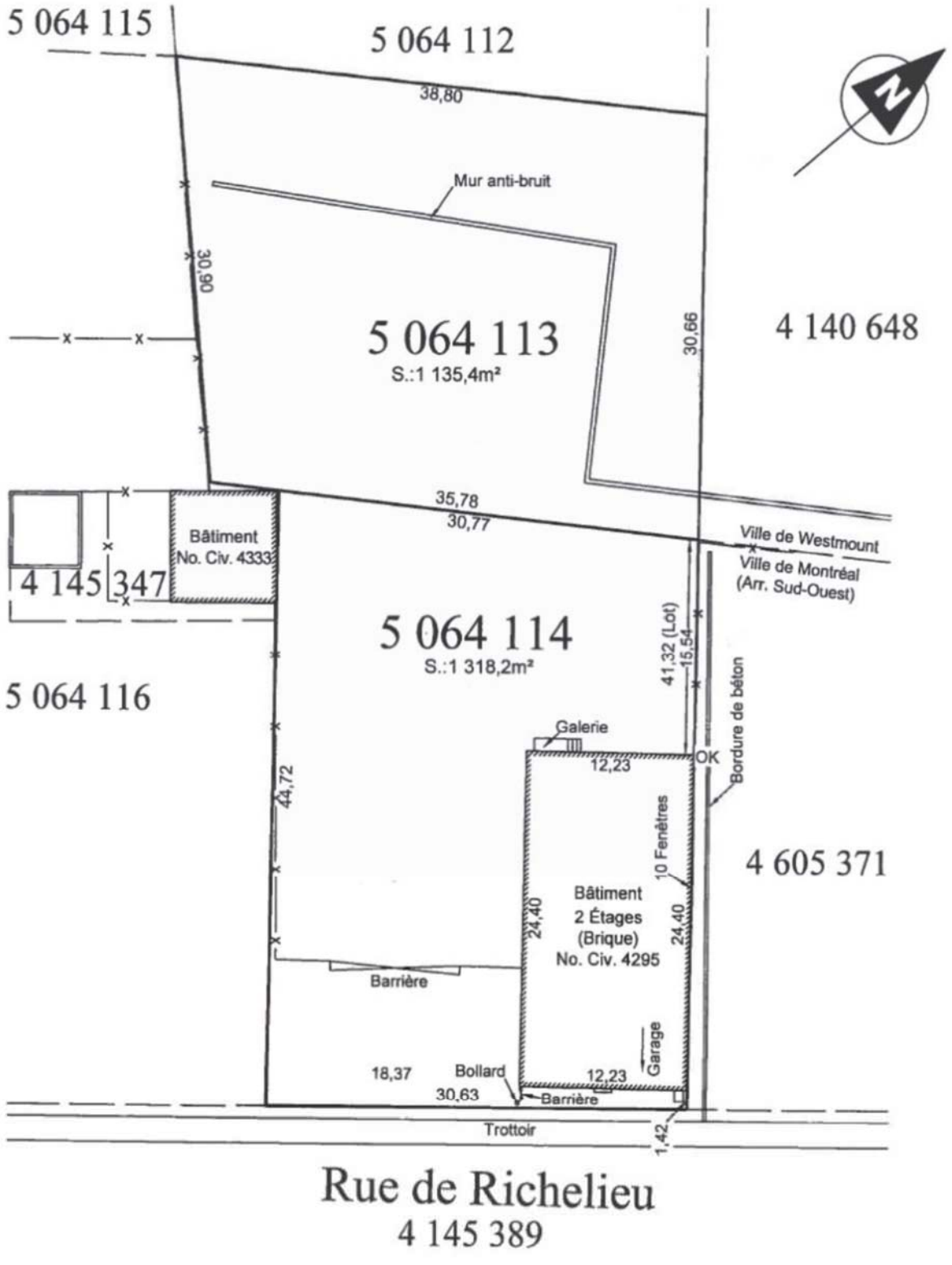

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1198042002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, un local situé au 920, rue Bélanger,à Montréal, d'une superficie de 7438 pi² utilisé comme poste de quartier 35 pour le SPVM pour un terme de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 989 661,74 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3259.

d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 11 juin 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 982 763,24 $, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail.

1. d'autoriser la dépense de 6 898,50 $, incluant les taxes applicables, contingences et les incidences.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-29 11:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198042002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, un local situé au 920, rue Bélanger,à Montréal, d'une superficie de 7438 pi² utilisé comme poste de quartier 35 pour le SPVM pour un terme de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 989 661,74 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3259.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 2008, un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, pour son poste de quartier 35, mesurant 7438 pi² (Locaux), propriété de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge (Locateur). Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 10 juin 2019.
Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a eu le mandat de renouveler le bail initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG08 0429 - 28 août 2008 - Approbation de la deuxième convention de modification du bail pour les besoins du poste de quartier 35 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, .
Résolution CG08 0129 - 3 avril 2008 - Approuver la première convention de modification de bail du PDQ 35 Ouest pour une prolongation du terme d'une durée de cinq ans.

Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du SPVM.

Résolution 5403 - 20 août 1997 - Comité exécutif de l'ex-CUM - Approbation du bail de dix ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge (Locateur), un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, d'une superficie de 7438 pi² (Locaux), utilisé comme poste de quartier 35 pour le SPVM. Le terme du renouvellement du bail est de 5

ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024 (Terme Prolongé). Cette modification du bail prévoit également une option de renouvellement additionnelle de 5 années en faveur de la Ville.

JUSTIFICATION

Ce troisième projet de renouvellement de bail permettra au poste de quartier 35 du SPVM de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

	Loyer actuel	**Loyer 2019 11 juin 2019 au 31 décembre 2019 (6 mois et 20 jours)**	**Loyer annuel pour les années 2020 à 2023 (4 années)**	**Loyer 2024 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024 (9 mois)**	**Total 11 juin 2019 au 30 septembre 2024 (5 ans, 3 mois et 20 jours)**
Loyer annuel de base	**78 099,00 $**	**57 851,11 $**	**104 132,00 $**	**78 099,00 $**	**552 478,11 $**
Frais d'exploitation	15 694,18 $	10 330,55 $	18 595,00 $	13 946,25 $	98 656,80 $
Taxes foncières	38 380,08 $	21 322,26 $	38 380,08 $	28 785,06 $	203 627,64 $
Loyer total avant taxes	132 173,26 $	89 503,92 $	161 107,08 $	120 830,31 $	854 762,55 $
TPS	6 608,66 $	4 475,20 $	8 055,35 $	6 041,52 $	42 738,13 $
TVQ	13 184,28 $	8 928,02 $	16 070,43 $	12 052,82 $	85 262,56 $
Loyer total avec taxes	**151 966,20 $**	**102 907,14 $**	**185 232,86 $**	**138 924,65 $**	**982 763,24 $**
Ristourne de TPS	(6 608,66) $	(4 475,20) $	(8 055,35) $	(6 041,52) $	(42 738,13) $
Ristourne de TVQ	(6 592,14) $	(4 464,01) $	(8 035,21) $	(6 026,41) $	(42 631,28) $
Loyer net annuel	**138 765,40 $**	**93 967,93 $**	**169 142,30 $**	**126 856,72 $**	**897 393,83 $**

Le loyer de base convenu entre les parties est fixe pour le Terme Prolongé.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 982 763,24 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le taux de location pour des espaces dans ce secteur, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 12$ /pi² et 15$ /pi². Le loyer annuel net pour la durée du renouvellement du bail représente 14 $/pi². Par ailleurs, le Locateur s'engage à effectuer, à ses frais, les travaux correctifs nécessaires pour le système de chauffage ventilation et climatisation (CVC) desservant les Locaux ainsi que les travaux de rafraîchissement des Locaux

notamment de peinture, de plomberie, de menuiserie et d'ébénisterie représentant un montant de 66 444,08 $, incluant les taxes applicables.

Il s'avère nécessaire de souligner que le loyer actuel était fixe à 10,50 $ depuis les 5 dernières années. L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce. Les frais d'exploitation, quant à eux, ont été fixés à 2,50 $/pi² pour le Terme Prolongé.

Le présent dossier recommande également d'approuver des contingences et incidences en cas d'imprévus dans l'exécution des travaux correctifs ci-dessus décrits, représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 6 898,50 $, incluant les taxes applicables.

CONTINGENCES ET INCIDENCES

Contingences	5 000,00 $
Incidences	1 000,00 $
Total avant taxes	6 000,00 $
TPS (5 %)	300,00 $
TVQ (9.975 %)	598,50 $
Total avec taxes	6 898,50 $
Ristourne de TPS	(300,00) $
Ristourne de TVQ	(299,25) $
Coût total net	6 299,25 $

La dépense totale pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 989 661,74 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de ce dossier, le poste de quartier 35 du SPVM devra suspendre ses activités et trouver de nouveaux locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 8 mai 2019
Conseil d'agglomération : 16 mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Dominic HARVEY, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 11 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de division, en remplacement de Francine FORTIN, directrice de direction, du 15 au 23 avril 2019 inclusivement.
Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise BRADETTE
Directrice de direction, en remplacement de Sophie Lalonde, directrice du SGPI du 23 au 30 avril 2019 inclusivement
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-04-24

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **JEAN-LOUIS-ST-ONGE,** domicilié et résidant au 1311, rue Des Acacias, à Boucherville, province de Québec, J4B 8W4 ; et

MATHIEU ST-ONGE, domicilié et résidant au 1311, rue Des Acacias, à Boucherville, province de Québec, J4B 8W4.

(ci-après collectivement désignés le « Bailleur» et/ou le « Locateur »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution no CG06 0006.

(ci-après désignée le «Locataire»)

ATTENDU QUE Jean-Louis St-Onge, Mario St-Cyr et Michel Bourassa ont signé une convention de bail (ci-après appelée le « Bail Initial ») avec la Communauté urbaine de Montréal, le 24 septembre 1997, concernant des locaux ayant une superficie locative de 4100 pi² (les « Lieux loués Initiaux») de l'édifice sis au 920, rue Bélanger Est, (les « Lieux loués »), Montréal province de Québec (l'« Édifice »), pour un terme commençant le 1er février 1998 et se terminant le 31 janvier 2008 (le « Terme Initial »);

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le 22 mars 2007, Anne-Marie-Fortin est tant que légataire universelle et liquidatrice successorale de monsieur Michel Bourassa a obtenu tous les droits, titres et intérêts de l'Édifice en vertu de la déclaration de transmission publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro 14 080 079;

ATTENDU QUE le 15 août 2007, Anne-Marie Fortin à vendu tous ses droits titres et intérêts qu'elle détient dans l'Édifice à Jean-Louis St-Onge et Mario-St-Cyr en vertu de l'acte de vente publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 14 530 259;

ATTENDU QUE les parties ont signé une première convention de modification du Bail (la «Première Modification»), le 18 janvier 2008, afin, entre autres, de prolonger de cinq (5) ans le terme initial du Bail;

ATTENDU QUE les parties ont signé une deuxième convention de modification du Bail (la « Deuxième Modification »), afin, entre autres, de prolonger de dix (10) ans le terme initial du Bail pour les locaux ayant une superficie locative de 7,438 pi² (la « Superficie locative des Lieux loués »);

ATTENDU QUE Mario Cyr a vendu tous ses droits titres et intérêts qu'il détenait dans l'Édifice à Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge à compter du 2 juin 2011 en vertu de l'acte de vente publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 18 189 370;

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Première Modification et la Deuxième Modification sont ci-après collectivement désignés le « Bail » ;

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

ATTENDU QUE le Bail se termine le 10 juin 2019 ; et

ATTENDU QUE le Locataire désire renouveler le Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante de la présente troisième convention de modification du bail (la « Troisième Modification »).

2. **Durée :** Le Bail pour les Lieux loués est prolongé pour une période commençant le **11 juin 2019** et se terminant le **30 septembre 2024** (le « Terme Prolongé»).

3. **Loyer :** Pour le Terme Prolongé, le loyer de base annuel payable par le Locataire au Locataire sera de **cent quatre mille cent trente-deux dollars (104 132,00$)**, plus les taxes applicables, représentant 14$/pied carré de la Superficie locative des Lieux loués, payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs de **huit mille six cents soixante-dix-sept dollars et soixante-six cents (8 677,66$)**, plus les taxes applicables. Ledit loyer de base annuel est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois.

4. **Paiement et ajustement des Frais d'exploitation :** Pour tout le Terme Prolongé, la Part proportionnelle des Frais d'exploitation du Locataire est fixée à un montant de **DEUX DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (2,50$)** par pied carré de la Superficie Locative des Lieux loués. Pour fins de précision, pendant tout le Terme Prolongé, aucun autre frais d'exploitation ne sera ajouté par le Locateur au montant annuel par pied carré établi ci-dessus.

5. **Option de renouvellement :** Le Locateur accorde au Locataire une (1) option de renouvellement du Bail, pour une période de cinq **(5) années, commençant le 1er octobre 2024 et se terminant le 30 septembre 2029**. Si le Locataire désire se prévaloir de l'option de renouvellement, il donne un avis écrit au Locateur, de son intention de renouveler le Bail au plus tard douze (12) mois avant l'expiration du Terme Prolongé. A la réception de cet avis, le Locateur aura trente (30) jours pour faire part de son acceptation ou de son refus de renouvellement du Bail. Advenant l'accord des parties, tous les termes et conditions énumérés au Bail demeureront les mêmes en ce qui concerne cette option de renouvellement, sauf que l'option de renouvellement ne

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

sera plus applicable et le loyer de base annuel payable par le Locataire sera **à négocier** entre les parties agissant raisonnablement.

6. Travaux correctifs du Locateur :

6.1 Le Locateur s'engage d'ici le **31 décembre 2019** à réaliser, à ses frais, les travaux correctifs montrés et décrits aux Annexes « A » et « B » des présentes (les « Travaux»). Pour fins de précision, le Locateur s'engage à effectuer les Travaux à la satisfaction du Locataire.

6.2 Les Travaux ne devront, en aucun cas, nuire à la jouissance paisible du Locataire et devront être exécutés de façon à ne pas nuire à la sécurité du Locataire et des occupants.

6.3 Le Locateur s'engage à protéger toutes les surfaces adjacentes et le mobilier lors de l'exécution des Travaux et il s'engage également à remettre à tous les jours les Lieux loués propres suite à l'exécution des Travaux.

7. Autres conditions :

7.1 À compter de la date de signature des présentes, l'article 9 de la Deuxième Modification concernant l'option de renouvellement est annulé.

7.2 Pour fins de précision, l'article 17.2 du Bail Initial demeure en vigueur pour le Terme Prolongé et permet notamment la publication de la présente Troisième Modification sous la forme d'un avis, le tout aux frais du Locataire.

7.3 A compter du 11 juin 2019, l'article 13 de la Deuxième Modification concernant le paiement et ajustement des Frais d'exploitation est annulé.

7.4 La présente Troisième Modification est conditionnelle à l'approbation du conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Troisième Modification dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

7.5 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LE LOCATEUR:

Signée par le Locateur à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____
Jean-Louis St-Onge

Par : _____
Mathieu St-Onge

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Troisième Convention de Modification du Bail a été approuvée par le Conseil d'agglomération le _____.
Résolution no _____.

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

ANNEXE « A »

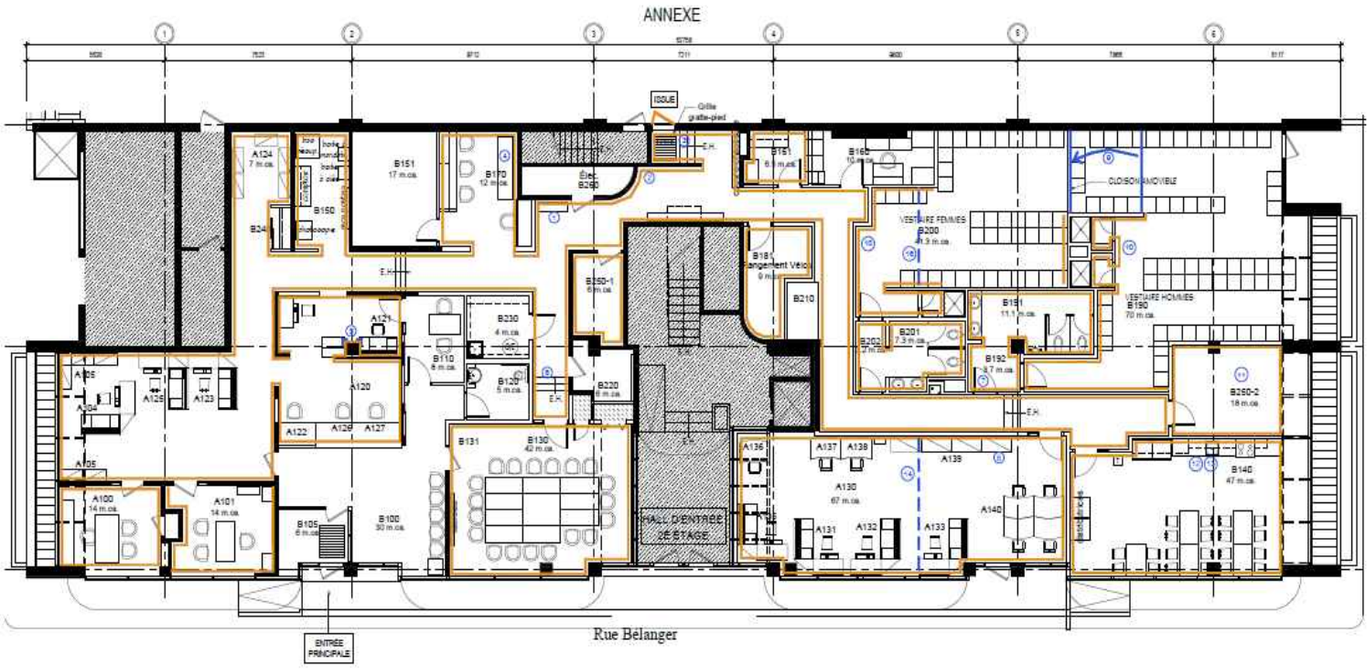

RAGRÉAGE ET PEINTURE COULEUR À COORDONNER AVEC LA VILLE

LISTE TRAVAUX :

- PORTES ET CADRES À REPEINDRE PARTOUT, COULEUR TEL QUE L'EXISTANT + PORTE EXTÉRIEURE ENTRÉE DES POLICIERS
- TOUS LES PROTECTIONS DE COIN EN PLASTIQUE À REMPLACER PAR DES PROTECTIONS EN ACIER INOXYDABLE, INSTALLATION AU-DESSUS DE LA PLINTHE
- PANNEAUX DE PROTECTION COULEUR VERT-GRIS À DÉCAPER ET REPEINDRE AVEC UNE PEINTURE TRÈS RÉSISTANTE
- PANNEAUX DE PORTECTION : CACHE VIS À AJOUTER LORSQUE MANQUANT , REMETTRE PANNEAUX MANQUANTS
- FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION À REVOIR ET CALIBRER (SALLE DE CONFÉRENCE, CUISINE ET BUREAU COMMANDANT TROP FROID, SALLE MAP TROP CHAUD)

① : RACK PTM EN BOIS À ENLEVER
② : NOUVEL EMPLACEMENT PTM : FOND DE CLOUAGE À INSTALLER AU BESOIN, MUR À REPARER ET REPEINDRE.
NOUV. MEUBLE POUR 12 PTM À INSTALLER , DESSUS À 60"+ ÉLECTRICITÉ : 2 DUBLEX À AJOUTER
③ : PLINTHES À REPARER
④ : NOUV. COMPTOIR À INSTALLER + PRISES ÉLECTRIQUES ET CONDUITS POUR DATA POUR 2 POSTES + PROTECTION MURALE SOUS LE COMPTOIR
⑤ : NOUV. PROTECTION DE COIN À INSTALLER
⑥ : TUILES DE LA CONTRE MARCHE À REMPLACER
⑦ : GRILLE DE VENTILATION DE LA PORTE À CHANGER
⑧ : PRISES ÉLECTRIQUES ET CONDUITS POUR DATA POUR 2 POSTES À INSTALLER
⑨ : MUR AMOVIBLE À DÉPLACER ET CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE À AJUSTER
⑩ : SÉCHOIR À CHEVEUX, HAUTEUR À MODIFIER - VESTIAIRE FEMMES, BAS DU SÉCHOIR À 9-11"
VESTIAIRE HOMMES, BAS DU SÉCHOIR À 6-8"
⑪ : 1 TUILE DE PLAFOND + 1 LENTILLE PARABOLIQUE MANQUANTE À INSTALLER
⑫ : KALKING DU COMPTOIR À REMPLACER
⑬ : ÉVIER : NOUV. SYSTÈME DE POMPAGE À ÉLABORER ET INSTALLER
⑭ : FISSURE DALLE : TUILES DE PLANCHER À ENLEVER, RÉPARATION DALLE, NOUV. TUILES À INSTALLER

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

ANNEXE « B »

Construction Mathieu St-Onge
1311 Des Acacias
Boucherville QC J4B8W4
514-606-5075
mathsto@hotmail.com
Nº d'enregistrement de la TPS/TVH :
749587093RT0001
Nº d'enregistrement de la TVQ :
1224046444TQ0001

Construction MATHIEU ST-ONGE

DEVIS

ADRESSE
Ville de Montréal
920 Bélanger Est
Montréal Québec H2S 3P4

DEVIS Nº 1006
DATE 2019-02-14
DATE D'EXPIRATION 2019-04-30

PROJET
Rénovation PDQ 35

DATE	DESCRIPTION	MONTANT
2019-02-15	Travaux de peinture : 16500 pi2 x 2 couches Réparations de plâtre Portes et cadrages Peinturer certains panneaux de protection (Couleur actuelle) Sabler certains panneaux de protection et repeindre (Couleur actuelle) Peinture fortifiée d'époxy Le prix inclus le déplacement du mobilier mais pas la manutention des objets fixés aux murs	21 275,00
2019-02-15	Travaux de ventilation : Remplacement de tous les contrôleurs (4) Remplacement de tous les thermostats (17) qui pourront contrôler la climatisation, les serpentins électriques dans l'entre-plafond ainsi que les plinthes électriques et ainsi évité de climatiser et chauffer en même temps Système automatisé permettant un diagnostic à distance	24 500,00
2019-02-15	Travaux électrique pour le système de ventilation : Raccords électriques de 120 volts et plus pour les accessoires, tel que démarreurs, entre barrages, disjoncteurs, etc.	3 000,00
2019-02-15	Enlever les coins de protection en plastique Fournir et installer 45 coins de protection en inox brossé de calibre 16 de 2"x2"x48"	1 800,00
2019-02-15	Enlever le rack pour PTM actuel Fournir et installer un nouveau meuble pour 12 PTM avec prise électrique (Budget alloué de 1000$ pour le meuble)	1 500,00
2019-02-15	Enlever 1 comptoir dans la salle de rédaction Fournir et installer un nouveau comptoir de stratifié de même couleur que ceux existants (93"x24"x2") Fournir et installer une protection murale sous le comptoir	750,00

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

DATE	DESCRIPTION	MONTANT
	Installer 2 prises électrique et 2 sortie data dans la salle de rédaction	
2019-02-15	Remplacer la grille de la porte donnant accès au vestiaire des hommes	250,00
2019-02-15	Déplacer le mur amovible entre les vestiaires selon le plan fourni et ajuster l'éclairage	900,00
2019-02-15	Ajuster la hauteur des séchoirs à cheveux dans les 2 vestiaires selon le plan fourni	300,00
2019-02-15	Dans la salle de repos installer la lentille manquante sur l'éclairage et installer la tuile de plafond manquante	125,00
2019-02-15	Dans la cuisine : Remplacer la pompe par un modèle haute performance Remplacer la crépine de l'évier par une crépine avec tamis Refaire le scellant du comptoir	690,00
2019-02-15	Dans le vestiaire des femmes : Enlever les tuiles endommagées Réparer le sous plancher Installer de nouvelles tuiles sur la réparation (40 pi2) Décaper et cirer le plancher au complet pour uniformiser	800,00
2019-02-15	Dans la salle MAP : Enlever les tuiles endommagées Réparer la fissure dans la dalle de béton Installer de nouvelles tuiles sur la réparation (60 pi2) Décaper et cirer le plancher au complet pour uniformiser Installer 2 prises électrique et 2 sorties data	1 800,00
2019-02-15	Dans le corridor : 1 contremarche à réparer 1 plinthe à remplacer (2 pi linéaire)	100,00

#Licence RBQ 5725-4245-01

TOTAL PARTIEL	57 790,00
TPS À 5%	2 889,50
TVQ À 9,975%	5 764,58
TOTAL	**66 444,08 $**

Accepté par

Date d'acceptation

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

920, rue Bélanger

Date: 19-05-01 11:59

Échelle 1:1200

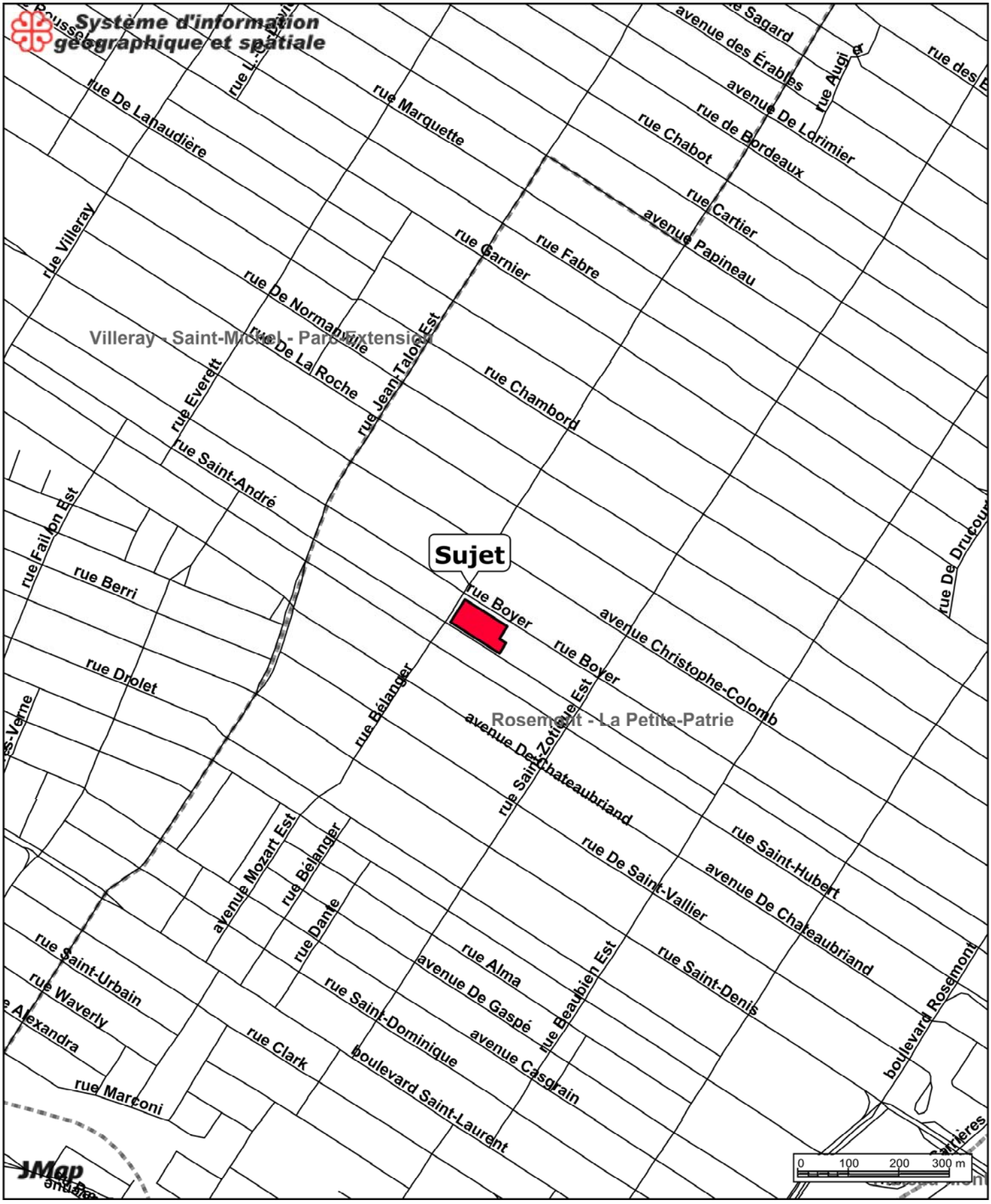

920, rue Bélanger

Date: 19-05-01 12:04

Échelle 1:10000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198042002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, un local situé au 920, rue Bélanger,à Montréal, d'une superficie de 7438 pi² utilisé comme poste de quartier 35 pour le SPVM pour un terme de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 989 661,74 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3259.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198042002 - PDQ 35.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.37

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1196300001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 .

Il est recommandé :
De résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211613.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-07 08:11

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 6 mai 2019	Résolution: CA19 22 0117

Résiliation du contrat octroyé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 (dossier 1196300001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaut

ET RÉSOLU :

De résilier le contrat octroyé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211613.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1196300001

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Daphné CLAUDE
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 7 mai 2019

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1196300001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 .

Il est recommandé :
Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211613.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2019-04-12 10:06

Signataire : Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1196300001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 .

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Bassin-à-Bois (parties nord et sud) et la place des Quatre-Bassins (place des Arrimeurs) se situent en bordure nord du canal de Lachine, à l'intérieur du périmètre compris entre les rues Richmond, Ottawa et du Séminaire. Ces lieux publics constituent une partie des espaces verts prévus dans le projet de développement immobilier d'envergure « Les Bassins du Nouveau Havre », initié par la Société Immobilière du Canada (SIC). L'arrondissement du Sud-Ouest a procédé à un appel d'offres public en 2016 selon les règles en vigueur. L'appel d'offres a été publié le 19 mai 2016 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 juin 2016. La durée de validité des offres est de 180 jours. Trois (3) offres de services ont été déposées et évaluées selon les critères d'évaluation de la grille d'évaluation préapprouvée et selon la pondération indiquée aux documents d'appel d'offres. Deux firmes sur trois se sont qualifiées. Le comité de sélection, composé de trois membres, s'est tenu le jeudi 23 juin 2016. Le contrat a été octroyé à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. par le conseil d'agglomération le 29 septembre 2016.

Le 13 mars 2019, soit en cours de mandat, le parc du Bassin-à-Bois a fait l'objet d'une décision entérinée par les instances laquelle confirme une patinoire réfrigérée et un nouveau bâtiment dans la programmation du parc et toutes les infrastructures requises pour sa fonctionnalité. Cette décision engendre donc l'augmentation de la portée et du coût des travaux. Ainsi, pour respecter les clauses administratives du contrat, la Ville doit résilier le contrat de services professionnels octroyé en septembre 2016 à Les services intégrés Lemay et associés inc.

Toutefois, les services rendus (livrables) par la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. seront utiles et serviront pour la suite du projet d'aménagement du parcs du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074018 - 13 mars 2019 - Mandat d'execution - Mise en oeuvre du PPU Griffintown
CG16 0539 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 211613 (3 soum.)

CE-CG15 0468 - 20 août 2015- Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 $ (contrat: 1 374 380,39 $ + incidences: 177 000,00 $), taxes incluses

CA15 22 0147 - 27 avril 2015 - Octroi d'un contrat à « Groupe Dubé entrepreneur général inc. » au montant de 2 877 881,74$ pour la réalisation de l'aménagement du parc 3 nord sur le site des Bassins du Nouveau Havre

CA13 22 0217- 4 juin 2013- Octroi d'un contrat à « Atelier Urban Soland », au montant de 264 321,78 $, pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux, requis pour l'aménagement du parc 3 nord dans le projet « Les bassins du Nouveau Havre»

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Adoption d'une entente sur les travaux municipaux avec la Société immobilière du Canada pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre »

CM09 0702 - 24 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec

CM09 0674 - 24 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre »

DESCRIPTION

Les services rendus par Les services intégrés Lemay et associés inc. étaient à la satisfaction de la Ville. Or, en raison de l'augmentation de portée notable du projet (ajout d'une patinoire réfrigérée et d'un bâtiment) il est nécessaire de résilier le contrat. Toutefois, les services rendus (livrables) par la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. seront utiles et serviront pour la suite du projet d'aménagement du parcs du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs.
Par ailleurs, un nouveau contrat de services professionnels sera octroyé dans les prochains mois pour mettre à jour l'avant-projet définitif, élaborer les plans et devis et effectuer la surveillance du chantier du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs. Le nouveau contrat comprendra également les honoraires pour services professionnels de toute nature et toutes autres dépenses incidentes et imprévus en lien avec ce qui précède. Les dépenses relatives au prochain contrat seront assumées par la ville centre. En effet, depuis l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne sont plus d'intérêt collectif. Ainsi, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et non plus d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'article 11,3 des clauses administratives générales du devis stipule que :
« La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation. »

Comme la portée du mandat a considérablement été modifié, le SGPMRS recommande de résilier ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat initial était de 618 237,19 $, taxes incluses (contrat de 588 797,32 $ + contingences de 29 439,87 $). Le montant total à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services rendus s'élève à 123 225,82 $, taxes incluses. La dernière facture est datée du 11 avril 2019. La Ville a analysé le dossier afin d'acquitter toute facture recevable. Suite à la résolution du conseil, le responsable du contrat sera en mesure de fermer le dossier après l'envoi de l'avis écrit à l'adjudicataire. Les crédits inutilisés seront retournés dans le compte de provenance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation du contrat est nécessaire pour pouvoir octroyer un nouveau contrat de services professionnels incluant toutes les interventions prévues au projet, soit notamment la patinoire réfrigérée et le bâtiment technique nécessaire à son fonctionnement. Le retard dans la résiliation de ce contrat se répercute sur l'échéancier pour la livraison de ce parc attendu des citoyens du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Envoi de l'avis écrit : juin 2019
Fin du contrat: juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mathieu DRAPEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Mathieu DRAPEAU, 3 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc FRIGON
architecte paysagiste

Tél : 514 687-6167
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Sandra PICARD
Chef de division - Bureau de projets

Tél : 514-872-6931
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement
Tél : 514 872-9417
Approuvé le : 2019-04-12

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.38

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1195315001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08$ $, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture de Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 278 295.08$, taxes incluses (fournisseur unique).

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-27 08:56

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195315001**
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08$ $, taxes incluses (fournisseur unique).

CONTENU

CONTEXTE

L'entente précédente avec le fournisseur pour l'acquisition des armes à impulsion électrique (AIE), des munitions et des accessoires a atteint le montant maximal prévu. Le fournisseur a présenté un nouveau modèle d'armes à impulsion électrique (Taser 7) qui sera disponible après son homologation et le développement du contenu de formation. Pour couvrir les besoins en maintien de compétence ainsi que les bris du modèle actuel (Taser X2), une entente-cadre de 12 mois devait être négociée avec le fournisseur unique. De plus, la majorité du montant de l'entente est attribué à l'acquisition de munition bleue utilisée en formation.
Lors du précédent appel d'offres, le Service de l'approvisionnement a effectué une étude de marché pour l'acquisition et de l'AIE de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement réservés à l'usage exclusif du personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le rapport de l'étude indique que la firme M.D. Charlton Co. Ltd. a l'exclusivité sur le territoire du Canada. Une lettre du fabricant datant de novembre 2018, réitère cette information (en pièce jointe du présent dossier). De ce fait, une demande de prix a été transmise à l'entreprise afin de constituer une entente-cadre d'une durée de 12 mois pour l'acquisition de ces articles.

Le 24 janvier 2019, un cahier des charges a été transmis à la firme M.D. Charlton Co. Ltd. pour l'informer du besoin du SPVM et des conditions à respecter. Le 25 janvier 2019, la firme M.D. Charlton Co. Ltd. déposait une soumission pour cette demande de prix en lien avec l'acquisition et la fourniture de AIE de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement réservés à l'usage exclusif du personnel policier du SPVM.

En résumé, le présent dossier vise à :

· Obtenir des cartouches de simulation bleue smart et des cartouches standards de service pour assurer la certification des policiers et le maintien des compétences. Il importe de

souligner que les deux types de munitions sont requis lors de la qualification (normes de l'École nationale de police du Québec) et que la majorité de la somme de l'entente est liée à l'acquisition des cartouches ;

· Commander cinq (5) tasers pour le remplacement d'appareils brisés. Il importe de souligner que ces appareils ne seront pas déployés sur le terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0071 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd, pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le SPVM, pour une somme maximale de 686 621,31 $, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le but du présent dossier décisionnel est de conclure une entente-cadre, pour une période de 12 mois avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd. à la suite de la demande de prix, pour l'acquisition et la fourniture de AIE de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement correspondant au modèle actuellement utilisé au SPVM.

- Article 1 : Taser X2, arme impulsion électrique (AIE)
- Article 2 : Cartouche standard de service
- Article 3 : Batterie
- Article 4 : Cartouche simulation inerte
- Article 7 : Cartouche de simulation bleue (formation)
- Article 8 : Cible

Pour une somme maximale de 278 295.08 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents de demande de prix ont été préparés par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec la Division des ressources matérielles et informationnelles (DRMI). La demande de prix a été envoyée au fournisseur le 24 janvier 2019 et sa soumission a été reçue le 25 janvier 2019 à la Direction de l'approvisionnement.

SOUMISSION CONFORME	MD CHARLTON COMPAGNY INC.		
ARTICLE	Quantité initiale	Prix unitiare estimé	Coût totale estimé
Taser, X2, arme impulsion électrique (A.I.E.)	5	1 661.98 $	8 309.90 $
Cartouche standard de service	900	55.65 $	50 085.00 $
Batteries	200	98.58 $	19 716.00 $
Cartouche simulation inerte	8	75.98 $	607.84 $
Cartouche de simulation bleue smart	3000	54.13 $	162 390.00 $
Cibles	20	46.98 $	939.60 $
	MONTANT TOTAL (AVANT TAXES)		242 048.34 $
	TPS (5%)		12 102.42 $
	TVQ (9.975%)		24144.32
	MONTANT TOTAL (AVEC TAXES)		278 295.08 $

L'estimation initiale était de 254 159.24 $ (taxes incluses). Ce qui représente une différence de 8,8% par rapport à la soumission reçue.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi de l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'avait pas à fournir l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (contrat de construction) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 278 295,08 $, taxes incluses est prévu au SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, la DRMI ne pourra offrir les équipements pour le travail opérationnel des patrouilleurs, des différentes sections spécialisées et de la formation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente-cadre entrera en vigueur dès l'approbation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc Andre DORION, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-629-6331
Télécop. : 514-280-2947

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-11

Manon LANDRY
Chef de division

Tél : 514 280-2947
Télécop. : 514 280-2947

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Line CARBONNEAU
directeur(trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-2003
Approuvé le : 2019-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2019-03-21

AXON

TASER Brand CEW Model Numbers

1. Conducted Electrical Weapons (CEWs):
   - TASER X2 Models: 22002 and 22003
   - TASER X26P Models: 11002 and 11003

2. Optional Extended Warranties for CEWs:
   - X2 - 4-year extended warranty, item number 22014
   - X26P - 2-year extended warranty, item number 11008
   - X26P - 4-year extended warranty, item number 11004

3. TASER standard cartridges (compatible with the X26P; required for this CEW to function in the probe deployment mode):
   - 15-foot Model: 34200
   - 21-foot Model: 44200
   - 21-foot non-conductive Model: 44205
   - 25-foot Model: 44203
   - 35-foot Model: 44206

4. TASER Smart Cartridges (compatible with the X2; required for this CEW to function in the probe deployment mode):
   - 15-foot Model: 22150
   - 25-foot Model: 22151
   - 25-foot inert simulation Model: 22155
   - 25-foot non-conductive Model: 22157
   - 35-foot Model: 22152

5. TASER CAM HD recorder Model: 26810 (full HD video and audio) and TASER CAM HD with AS (automatic shut-down feature) Model: 26820. The TASER CAM HD is compatible with both the X26P and X2 CEWs.
   - TASER CAM HD replacement battery Model: 26764
   - TASER CAM HD Download Kit Model: 26762
   - TASER CAM HD optional 4-year extended warranty, item number 26763

6. Power Modules (Battery Packs) for X26P and X2 CEWs:
   - Performance Power Magazine (PPM) Model: 22010
   - Tactical Performance Power Magazine (TPPM) Model: 22012
   - Automatic Shut-Down Performance Power Magazine (APPM) Model: 22011
   - eXtended Performance Power Magazine (XPPM) Model: 11010
   - eXtended Automatic Shut-Down Performance Power Magazine (XAPPM) Model: 11015
   - Axon Signal Performance Power Magazine (SPPM) Modesl: 70116

7. TASER Dataport Download Kits:
   - Dataport Download Kit for the X2 and X26P Model: 22013

8. TASER Blast Door Repair Kit Model 44019 and TASER Blast Door Replenishment Kit Model 44023

9. CEW Holsters:
   - Right-hand X2 holster by BLACKHAWK Model: 22501
   - Left-hand X2 holster by BLACKHAWK Model: 22504
   - Right-hand X26P holster by BLACKHAWK Model: 11501
   - Left-hand X26P holster by BLACKHAWK Model: 11504

10. TASER Simulation Suit II Model 44550

AXON

November 28, 2018

Re: Sole Source Letter for Axon Public Safety Canada, Inc.'s Conducted Electrical Weapons

A sole source justification exists because the following goods and services required to satisfy the agency's needs are only available for purchase through the authorized distributor listed below.

TASER CEW Descriptions

X2 CEW

- Multiple-shot CEW
- High efficiency flashlight
- Static dual LASERs (used for target acquisition)
- ARC switch enables drive-stun with or without a Smart Cartridge installed
- Central Information Display (CID): Displays mission-critical data such as remaining battery energy, burst time, operating mode, and user menu to change settings and view data on a yellow-on-black display
- The Trilogy log system records information from a variety of sensors into three data logs: Event log, Pulse log, and Engineering log. Data can be downloaded using a universal serial bus (USB) data interface module connected to a personal computer (PC). Data may be transferred to Evidence.com services.
- Real-time clock with back-up battery
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting
- Ambidextrous safety switch
- Capable of audio/video recording with optional TASER CAM HD recorder
- The trigger activates a single cycle (approximately 5 seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (except when used with an APPM or TASER CAM HD AS). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER Smart Cartridges only

X26P CEW

- High efficiency flashlight
- Red LASER (used for target acquisition)
- Central Information Display (CID): Displays data such as calculated remaining energy, burst time, and notifications
- The Trilogy log system records information from a variety of sensors into three data logs: Event log, Pulse log, and Engineering log. Data can be downloaded using a universal serial bus (USB) data interface module connected to a personal computer (PC). Data may be transferred to Evidence.com services.
- Real-time clock with back-up battery
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting
- Ambidextrous safety switch
- Capable of audio/video recording with optional TASER CAM HD recorder
- The trigger activates a single cycle (approximately 5 seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (except when used with an APPM or TASER CAM HD AS). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER standard series cartridges.

Axon Signal Performance Power Magazine (SPPM)

- Battery pack for the TASER X2 and X26P conducted electrical weapons
- Shifting the safety switch from the down (SAFE) to the up (ARMED) positions sends a signal from the SPPM. Upon processing the signal, an Axon system equipped with Axon Signal technology transitions from the BUFFERING to EVENT mode.

SOLE AUTHORIZED DISTRIBUTOR FOR TASER BRAND CEW PRODUCTS	SOLE AUTHORIZED REPAIR FACILITY FOR TASER BRAND CEW PRODUCTS
M.D. Charlton Company, Ltd. E-2200 Keating Cross Rd, Victoria, BC V8M 2A6 Phone: (250) 652-5266 Fax: (250) 652-4700	**M.D. Charlton Company, Ltd.** E-2200 Keating Cross Rd, Victoria, BC V8M 2A6 Phone: (250) 652-5266 Fax: (250) 652-4700

Please contact your local Axon authorized distributor with any questions.

Sincerely,

Vishal Dhir
Country Manager
Axon Public Safety Canada, Inc.

BLACKHAWK! is a trademark of the Blackhawk Products Group.

The 'Delta Axon' logo, Axon, Axon Signal, Evidence.com, Smart Cartridge, TASER CAM, Trilogy, X2, X26P, TASER, and the 'Bolt within Circle' logo are trademarks of Axon Enterprise, Inc., some of which are registered in the US and other countries. For more information visit www.axon.com/legal. All rights reserved. © 2017 Axon Enterprise, Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195315001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08$ $, taxes incluses (fournisseur unique).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17502 intervention.pdf MDC soumission Taser x2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-12

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UNE DEMANDE DE PRIX
ÉTAPES DU PROCESSUS ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17502 — No du GDD : 1195315001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'armes à impulsion électrique et accessoires pour SPVM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 24 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 31 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 31 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 6 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 1

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 5 - 2019

Date d'échéance révisée : 1 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
M.D. Charlton Co. Ltd.	278 295,08 $	√	

Information additionnelle

Il s'agit de l'unique distributeur sur le territoire canadien offrant l'arme à impulsion électrique et accessoires de marque Taser.

Préparé par : Badre Eddine Sakhi — Le 12 - 2 - 2019

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	Acquisition d'armes à impulsion électrique et accessoires pour SPVM	**Commande provisoire**	À venir

Date d'émission	2019-01-24	**Date limite de réception des soumissions**	31 janvier, 2019	16h00
Acheteur (responsable)	Badre Eddine Sakhi	**Répondre par courriel à l'adresse**	be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	

CLAUSES CONTRACTUELLES

1. Contexte

La présente demande de prix vise l'acqusition et la livraison d'armes à impulsion électrique et accessoires pour le Service de police de la Ville de Montréal pour l'année 2019.

2. Prix

Les prix inscrits à la soumission sont exprimés en dollars canadiens et sont fermes pour toute la durée du contrat et devront inclure tous les frais liés à la fabrication, emballage, manutention, livraison et autres (licenes, permis, éco-frais, redevances environnementales, etc.).
Toute soumission déposée demeure valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions.
Aucun frais non prévu à la soumission ne pourra être facturé à la Ville.

3. Estimation des besoins

Les quantités indiquées sont basées sur une évaluation et pourront être ajustées selon les besoins.

4. Biens équivalents

La Ville n'accepte aucun substitut pour les biens demandés.

5. Délai et lieu de livraison

5.1 Le fournisseur devra être en mesure de livrer les biens ou de fournir les services dans un délai maximal de dix (10) jours ouvrables suivant l'émission d'une commande.
5.2 Le fournisseur doit livrer les biens ou fournir les services à l'adresse suivante :

Service de Police de la Ville de Montréal - SPVM
5000, rue d'Iberville (porte 123)
Montréal (Québec) H2H 2S6

Période de livraison : Lundi au jeudi inclusivement, à l'exception des jours fériés.
Heures de livraison : 8 h 30 à 11 h 30, 13 h 30 à 15 h 30

6. Non-exclusivité

6.1 Cette demande de prix consiste à établir une entente d'approvisionnement. Cette entente ne constitue pas un contrat d'exclusivité d'achat auprès de l'adjudicataire.
6.2 La Ville se réserve le droit d'acquérir des biens ou services identiques auprès d'autres fournisseurs. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville advenant l'achat auprès d'autres fournisseurs des produits ou services compris au contrat.

7. Identification des produits

L'adjudicataire devra identifier les produits, c'est-à-dire qu'il devra indiquer sur chaque emballage, le numéro du bon de commande qui lui sera transmis ainsi que le code d'article (code ville).

8. Octroi du contrat

8.1 Si votre soumission est retenue, vous en serez informé par l'envoi d'un bon de commande.
8.2 La Ville n'est pas tenue de donner suite à cette demande de prix.

9. Pénalités

9.1 le Directeur pourra appliquer une pénalité équivalente à 1% par semaine de retard pour la marchandise non-livrée à compter de la date prévue de livraison.

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	Acquisition d'armes à impulsion électrique et accessoires pour SPVM		**Commande provisoire**	À venir
Date d'émission	2019-01-24	**Date limite de réception des soumissions**	31 janvier, 2019	16h00
Acheteur (responsable)	Badre Eddine Sakhi	**Répondre par courriel à l'adresse**	be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	

10. Évolution technologique des produits retenus

La Ville de Montréal reconnaît que le fabricant fera des mises à jour et des remplacements technologiques dès que les modèles et logiciels retenus par la présente offre de service évolueront ou cesseront d'être produits. Ces modèles et logiciels devront être remplacés par des modèles conformes plus récents, sans frais supplémentaire. L'adjudicataire devra informer la Ville, par écrit, au moins un (1) mois à l'avance, concernant tout changement technologique, et aucune livraison d'un modèle de remplacement ne pourra être effectuée sans l'accord préalable de la Ville de Montréal sous peine de retour aux frais de l'adjudicataire.

11. Inspection

La Ville se réserve un délai de cinq (5) jours après la livraison des marchandises pour en faire l'inspection. Toutes marchandises non conformes ou défectueuses seront retournées aux frais de l'adjudicataire.

12. Retour / Échange

L'adjudicataire accepte tous les retours demandés par la Ville, notamment les produits défectueux et non conformes, ainsi que les produits résultant d'erreur de commande ou de livraison et ce, sans frais ou pénalité.
À la demande du représentant de la Ville, l'adjudicataire doit émettre un avis d'autorisation écrit pour les retours des produits dans un délai maximal de cinq (5) jours et procéder au remplacement de ceux-ci dans les meilleurs délais.
La note de crédit, s'il y a lieu, émise par l'adjudicataire doit apparaître sur la facturation suivante.

13. Garanties et disponibilité de pièces

La garantie du fabricant minimale exigée par la Ville est d'un (1) an pièces et mains-d'oeuvre et débutera suite à la livraison.
N.B. La Ville pourrait rejeter une soumission qui ne respecte pas les garanties minimales exigées
Veuillez spécifier la portée de votre garantie du fabricant:

1AN / 1AN pièces.
mains-d'oeuvre.

L'adjudicataire garantit la disponibilité des pièces pour une période d'au moins dix (10) ans à partir de la date d'acceptation finale des livraisons. Dans le cas où le manufacturier arrêterait de produire une des composantes du système, l'adjudicataire donne un avis de douze (12) mois au responsable de la Ville afin de permettre l'emmagasinage des pièces de remplacement.

Nom du représentant du soumissionnaire	FREDERIC FIRENZE		
Courriel	frederic@mdcharlton.ca	**Téléphone**	(514) 862-6895
Signature du représentant du soumissionnaire			

Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle (A)	Unité de mesure	Prix unitaire (B)	Montant total (Avant taxes) (A X B)
1	Taser, X2, arme impulsion électrique (A.I.E.)	5	Unité	1661.98 $	8309.90 $
2	Cartouche standard de service	900	Unité	55,65 $	50 085.00 $
3	Batteries	200	Unité	98.58 $	19716.00 $

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	Acquisition d'armes à impulsion électrique et accessoires pour SPVM	**Commande provisoire**	À venir

Date d'émission	2019-01-24	**Date limite de réception des soumissions**		31 janvier, 2019	16h00
Acheteur (responsable)	Badre Eddine Sakhi	**Répondre par courriel à l'adresse**		be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	
4	Cartouche simulation inerte	8	Unité	75.98 - $	607.84 $
5	Cartouche de simulation bleue smart	3 000	Unité	54.13 - $	162 390.00 $
6	Cibles	20	Unité	46.98 - $	939.60 $
				Montant total (avant taxes)	242 048.34 $
				TPS 5 %	12 102.42 $
				TVQ 9,975 %	24 144.32 $
				Montant total (taxes incluses)	278 295.08 $

Commentaires du soumissionnaire	*Durée de la garantie des biens (si applicable), précisions sur les délais, propositions des substituts ou équivalents (si applicable), etc* Soumission # 4000723

MDC | Distributeur d'équipements et d'uniformes pour le militaire , la sécurité publique et les services d'urgences

Box 153, Brentwood Bay BC V8M1R3
Phone: (250)652-5266 Fax: (250)652-4700
mdc-accounts@mdcharlton.ca http://www.mdcharlton.ca

Soumission

4000723

Date	2019-01-24
Client	MONPOL
FOB	WHSE
Page	Page 1 of 1

FACTURER:
SPVM Armurerie, C.P.

Service Des Finances4500, B
Montreal, QC
H3B 4B5

ENVOYEZ à:
MONPOL - Section Armuerie-1
Service De Police Ville De Montreal 5000 Iberville Porte
Montreal, QU
H2H 2S6
ATTN

BDC du client	Représentant	Date de commande	Mode d'envoi	Compte #	Termes
		Jan 23, 2019			NET 30

#	Commandé	Produit	Description du Produit	Prix unitaire	Montant
1	5	TI22003	TASER, X2, ELECTRONIC CONTROL DEVICE (ECD), YELLOW, HANDLE ONLY, NO POWER MAGAZINE (AUTOMATIC)	$1,661.98	$8,309.90
2	900	TI22151	CARTRIDGE X2, LIVE SMART CARTRIDGE, 25'	$55.65	$50,085.00
3	200	TI22012	TPPM, X2/X26P POWER MAGAZINE, TACTICAL PERFORMANCE POWER MAGAZINE (TPPM)	$98.58	$19,716.00
4	8	TI22155	CARTRIDGE X2, INERT SIMULATOR SMART CARTRIDGE, 25'	$75.98	$607.84
5	3,000	TI22157	CARTRIDGE X2, TRAINING SMART CARTRIDGE, 25' (BLUE BLAST DOOR/NON-CONDUCTIVE)	$54.13	$162,390.00
6	20	TI80004	TARGET, CONDUCTIVE TARGET, TWO-PART FRONT & TWO-PART BACK	$46.98	$939.60

Commentaire de commande
SOUMISSION VALIDE 90 JOURS / QUOTE VALID FOR 90 DAYS

Commentaire d'expédition

Sous total	$242,048.34
Frais de transport	$0.00
GST 10360 9160	$12,102.42
ST 12203 32574	$24,144.32
TOTAL CAD	$278,295.08

Ceci est une demande de prix seulement, ne pas considerer comme une commande. Cette soumission est valide pour une periode de 30 jours apres quoi une nouvelle demande doit etre negociee.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195315001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles et informationnelles
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (Demande de prix 19-17502), pour une somme maximale de 278 295.08$ $, taxes incluses (fournisseur unique).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195315001 - MD Charlton_Taser X2 (Taser 7).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192
Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1195056001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2019 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

Afin de financer en 2019 des études et autres en lien avec des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, il est recommandé :
1. d'autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, répartie comme suit :

- 500 000 $ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet pour le remplacement du pont Jacques-Bizard.
- 75 000 $ pour la préparation de l'avant-projet préliminaire du projet Peel Lot C .
- 55 000 $ pour la réalisation des études complémentaires en phase d'avant projet pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance.
- 150 000 $ pour une étude d'avant-projet définitif mais qui n'est pas capitalisable pour le projet du secteur UQAM/Place Pasteur (incluant le volet Accès Jardin)
- 30 000 $ pour la réalisation d'études diverses dans le cadre du projet du Parc Chaboillez - Portion nord du square Chaboillez (aménagement).
- 200 000 $ pour diverses études d'aménagement du réseau artériel.
- 500 000 $ pour la réalisation de plusieurs comptages afin de populer la base de données de comptage récemment développée au coût de 1,5M$.
- 500 000 $ pour l'entretien du réseau de télécommunication du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

- 25 000 $ pour la réalisation de projets d'aménagement de rue dans le cadre de l'affichage libre de Montréal à Pied.

- 54 700 $ pour le programme d'implantation de rues Piétonnes pour des besoins additionnels en terme d'aménagement temporaire.

2. d'autoriser une appropriation de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, répartie comme suit :

- 100 000 $ pour la réalisation des activités d'auscultation sur le réseau de voies cyclable dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable.

- 250 000 $ pour la réalisation des études de concepts, analyse des impacts, productions visuelles 3D et consultations auprès des partenaires et riverains du REV.

- 25 000 $ pour la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire pour la piste cyclable dans le cadre du projet Peel Lot C.

3. d'imputer ces appropriations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-18 11:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195056001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2019 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Mobilité du service de l'urbanisme et de la mobilité a pour mission d'assurer la fonctionnalité du réseau des rues artérielles de Montréal notamment en ce qui concerne l'exploitation des équipements, l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures.

La Direction de la Mobilité doit répondre à différents besoins opérationnels totalisant 2 464 700 $ et ces demandes visent à financer la livraison des projets et programmes ainsi que d'autres activités particulières de gestion et le tout, au budget de fonctionnement en raison de sa mission relative essentiellement au développement et à la réalisation de projet d'immobilisation. Ces besoins annuels sont très variables dans le temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0242 – 26 avril 2018 - Autoriser une appropriation de 270 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération et une appropriation de 4 627 000 $ de la réserve de voirie locale afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1187287001).
CG17 0278 – 16 juin 2017 - Autoriser une appropriation de 5 372 000 $ de la réserve de voirie locale et de 825 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1177326002).

CG17 0050 – 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 $ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser une appropriation de 2 333 761 $ de la réserve de voirie locale à la suite du changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville (dossier 1177326001).

CG16 0505 – 25 août 2016 - Autoriser une appropriation de 3 113 000 $ de la réserve de

voirie locale et de 1 806 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1165056001).

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 $ de la réserve de voirie locale et de 185 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 $ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0157 – 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase réalisation qui sera imputable au PTI dès l'amorce de l'avant-projet définitif (dossier 1146428001).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 $ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 2 089 700 $ et celle de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 375 000 $ soit un total de 2 464 700 $ pour couvrir les besoins en 2019.
Ces appropriations seraient effectuées à même les fonds de voirie locale et d'agglomération. Elles serviraient à financer la réalisation de projets d'études pour la livraison des projets et programmes afin de permettre la réalisation des travaux de voirie et autres activités particulières et le tout au budget de fonctionnement de la Direction de la Mobilité au Services de l'Urbanisme et de Mobilité.

	Réserve de Voirie Locale	Réserve de Voirie Agglo
Division de la gestion des actifs routières et cyclables	0 $	100 000 $
Division développement des projets et intégration des réseaux	0 $	250 000 $
Division de la Sécurité et de l'aménagement durable	79 700 $	0 $
Division Aménagement et Grands Projets	1 010 000 $	25 000 $
Division de l'Exploitation, innovation et gestion des déplacements	1 000 000 $	0 $
	2 089 700 $	**375 000 $**

JUSTIFICATION

L'appropriation de la réserve de voirie locale au montant de 2 089 700 $ est nécessaire afin de financer au cours de l'année 2019 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration :

Appropriation de 500 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet pour le remplacement du pont Jacques-Bizard.

Appropriation de 75 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la préparation de l'avant-projet préliminaire du projet Peel Lot C .

Appropriation de 55 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation des études complémentaires en phase d'avant projet pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance.

Appropriation de 150 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour une étude d'avant-projet définitif mais qui n'est pas capitalisable pour le projet du secteur UQAM/Place Pasteur (incluant le volet Accès Jardin)

Appropriation de 30 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation d'études diverses dans le cadre du projet du Parc Chaboillez - Portion nord du square Chaboillez (aménagement).

Appropriation de 200 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour diverses études d'aménagement du réseau artériel.

Appropriation de 500 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation de plusieurs comptages afin de populer la base de données de comptage récemment développée au coût de 1,5M$.

Appropriation de 500 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour l'entretien du réseau de télécommunication du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Appropriation de 25 000 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation de projets d'aménagement de rue dans le cadre de l'affichage libre de Montréal à Pied.

Appropriation de 54 700 $ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SUM pour le programme d'implantation de rues Piétonnes pour des besoins additionnel en terme d'aménagement temporaire.

L'appropriation de la réserve de voirie d'agglomération au montant de 375 000 $ est nécessaire afin de financer au cours de l'année 2019 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration :

Appropriation de 100 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation des activités d'auscultation sur le réseau de voies cyclable dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable.

Appropriation de 250 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation des études de concepts, analyse des impacts, productions visuelles 3D et consultations auprès des partenaires et riverains du réseau express vélo (REV).

Appropriation de 25 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SUM pour la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire pour la piste cyclable dans le cadre du projet Peel Lot C.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets concernés par les appropriations faisant l'objet du présent dossier décisionnel sont jugés prioritaires par l'Administration. Si le financement n'est pas assuré par une résolution favorable, cela mettrait en péril la réalisation des travaux de voirie des projets en question

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de l'appropriation de réserve : Mai 2019
Réalisation : Mai à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Angelica ALCA PALOMINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia SEMAAN
Chef de section soutien à la gestion des Grands Projets

Tél : 514 872-1611
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195056001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Objet :	Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2019 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1195056001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Angelica ALCA PALOMINO
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co-auteur:
Nathalie Bouchard
Conseillère en gestion - finances
(514) 872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1198199001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-17 22:51

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198199001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 20 mars 2019, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a signifié par une lettre adressée à la mairesse de la Ville de Montréal un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'Hydro-Québec (H-Q).
Une fiche technique accompagne l'avis d'intervention décrivant la nature de l'intervention projetée et les motifs sous-jacents.

L'avis que doit émettre l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité et ne constitue ni une approbation ni une caution du projet. L'avis doit porter sur la conformité de l'intervention projetée aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet d'H-Q consiste à la reconstruction d'une ligne souterraine à 120 kV à une tension à 315 kV sur une distance de 2,5 kilomètres traversant les arrondissements de Ville-Marie et le Sud-Ouest. La ligne débute au terminal aérosouterrain Viger jouxtant le futur poste des Irlandais, longe l'autoroute Bonaventure en direction ouest, rejoint la rue Riverside par l'aménagement d'une nouvelle baie de jonction, longe la rue Mill, traverse sous le canal de Lachine pour rejoindre la rue de la Commune Ouest, bifurque à l'intersection de cette rue et de la rue Mill par l'aménagement d'une nouvelle baie de jonction, et finit son parcours au poste Adélard-Godbout situé sur la rue Queen à l'intersection de la rue Ottawa. Il est à noter que cette ligne remplace une ligne existante passant par un autre trajet, soit un parcours longeant l'autoroute la rue Bridge et rejoignant le poste Adélard-Godbout par la rue Wellington, lequel sera conséquemment démantelé.

Selon H-Q, ce projet est requis puisque la ligne souterraine existante à 120 kV (circuit 1194) ne subvient pas aux besoins croissants en matière d'électricité sur l'île de Montréal et elle arrive à sa fin de vie utile.

Les travaux seront exécutés dans l'emprise des voies publiques et sur certains terrains appartenant à des propriétaires privés ou à des entités fédérales. De plus, le tracé projeté traverse un îlot vert situé à l'intersection de la rue de la Commune Ouest et de la rue Mill qui appartient à l'arrondissement de Ville-Marie et un autre à proximité du canal de Lachine appartenant à Parcs Canada. Aucun bâtiment ne sera touché par les travaux et aucun ouvrage hors sol n'est prévu dans le cadre du projet.

Les travaux de reconstruction de la ligne souterraine Viger–Adélard-Godbout impliquent plus précisément :

- l'excavation de tranchées d'une profondeur approximative de 1 mètre dans l'emprise des voies publiques à l'extérieur des trottoirs;
- l'installation de deux baies de jonction, soit une dans l'emprise des rues Riverside et une autre dans l'emprise de la rue de la Commune Ouest à l'extérieur des trottoirs;
- des travaux d'excavation à 1 mètre sous le canal de Lachine et la réalisation d'une ouverture dans le mur en rive gauche du canal d'environ 0,9 mètre de diamètre;
- la coupe possible de certains arbres et végétaux dans le périmètre des travaux situés à l'intersection de la rue de la Commune Ouest et de la rue Mill. Des mesures de protection et de remplacement des arbres existants sont prévus dans le cadre des travaux.

La carte produite par H-Q jointe au présent sommaire décisionnel illustre le tracé de la ligne souterraine susmentionnée.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du Schéma en vigueur depuis le 1er avril 2015 afin d'orienter l'analyse de conformité à l'égard de ses objectifs.

Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du schéma, laquelle prend forme par trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Grandes affectations du territoire

Le tracé projeté se situe à l'intérieur de la grande affectation du territoire « Centre-ville d'agglomération ». Selon les prescriptions applicables à ces affectations, les infrastructures publiques de cette nature y sont autorisées.

Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le schéma prévoit des prescriptions minimales de densité résidentielle. Les travaux en question ne sont pas assujettis à cet égard.

Transport d'énergie électrique

La carte 30 portant sur le transport d'énergie électrique du Schéma n'indique pas spécifiquement le projet d'H-Q, ce qui n'empêche nullement la réalisation du projet envisagé. Le Schéma détermine en termes d'orientations une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Les objectifs qui y sont associés ne sont pas visés,

puisque l'ensemble du projet s'effectue de manière souterraine.

Autres volets du schéma
La ligne souterraine projetée passe à l'intérieur d'un secteur d'intérêt archéologique indiqué à la carte 13 - Patrimoine archéologique. Selon les informations obtenues auprès d'H-Q, une étude du potentiel archéologique a été réalisée par la firme Ethnoscop en 2018 afin d'assurer une surveillance des travaux et de mettre en valeur les vestiges archéologiques qui s'y trouveraient. Les travaux pourraient alors être suspendus le temps de réaliser les interventions archéologiques nécessaires. La Direction de l'urbanisme estime que ces mesures permettent de répondre à l'orientation du Schéma visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine archéologique.

Par ailleurs, les travaux qui seront effectués dans le pourtour du canal de Lachine ne compromettent pas les objectifs du Schéma en matière des territoires d'intérêt identifiés à la carte 16 - Paysages emblématiques et identitaires, dont le parcours riverain qui est situé à proximité des travaux envisagés. En fait, la vocation publique de cette section du canal se trouvant dans l'axe d'un des principaux parcours récréatifs, selon la carte 19 - Concept de la Trame vert et bleue, semble maintenue tout en n'altérant pas le paysage historique et urbain du secteur.

Conclusion
Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement approximatif estimé par H-Q pour l'ensemble du projet : 13 M$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que la construction de la ligne puisse débuter durant l'été 2019, et ce, dans l'optique d'une mise en service à l'été 2020. Par conséquent, la transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait accélérer l'avancement du traitement du dossier selon l'échéancier prévu par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information à la répondante d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Claude DUBOIS, 29 avril 2019
Alain DUFRESNE, 29 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Éden GODBOUT
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-0226
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-12

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514 872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.872.5985
Approuvé le : 2019-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-04-17

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles
Québec

La sous-ministre

Québec, le 20 mars 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Hydro-Québec souhaite effectuer la reconstruction de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout à 315 kV afin d'assurer la pérennité des équipements et la qualité des services d'alimentation électrique offerts par le réseau de transport d'électricité. Ce projet est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal étant en vigueur, je vous transmets, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un avis d'intervention pour ce projet. À cet effet, je joins à la présente une copie de la fiche technique et un plan du tracé retenu.

Votre collaboration est sollicitée afin de m'acheminer un avis de conformité de ce projet aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Savoie

p. j. Fiche technique et plan du tracé retenu

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
Télécopieur : 418 643-1443

FICHE TECHNIQUE

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
Avis d'intervention (art. 151)

1. Identification

Nom des organismes touchés :	Communauté métropolitaine de Montréal Agglomération de Montréal
Ministère ou mandataire :	Hydro-Québec
Nom du projet :	Reconstruction de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout à 315 kV

2. Description

Nature de l'intervention projetée :	Le projet consiste en la reconstruction d'une ligne souterraine à 120 kV à une tension de 315 kV.
Justification :	Une grande partie du réseau à 120 kV sur l'île de Montréal a été installée dans les années 1950-1960. Ainsi, la portion souterraine du circuit 1194 alimentant le poste Adélard-Godbout à partir du poste de La Prairie sur la rive sud de Montréal a été mise en service en 1963 et est arrivée à la fin de sa vie utile. Cette section de 2,5 km débute au terminal aérosouterrain Viger et rejoint le poste Adélard-Godbout en passant à l'ouest de l'autoroute Bonaventure, sur les rues Bridge et Wellington.
Échéancier sommaire :	Autorisations gouvernementales : Hiver 2019 - Été 2019 Travaux : Été 2019 - Été 2020 Mise en service : Été 2020
Localisation retenue :	Sur le territoire de la ville de Montréal.
Investissement approximatif :	13M $ approximativement
Document disponible :	Voir la carte montrant le tracé retenu – Janvier 2019

3. Répondants du ministère ou du mandataire

Noms :	Marie-Josée Gosselin Gérante de projets – Lignes
Adresse :	855, rue Sainte-Catherine Est, 18e étage
Téléphone :	514 840-3000, poste 3415

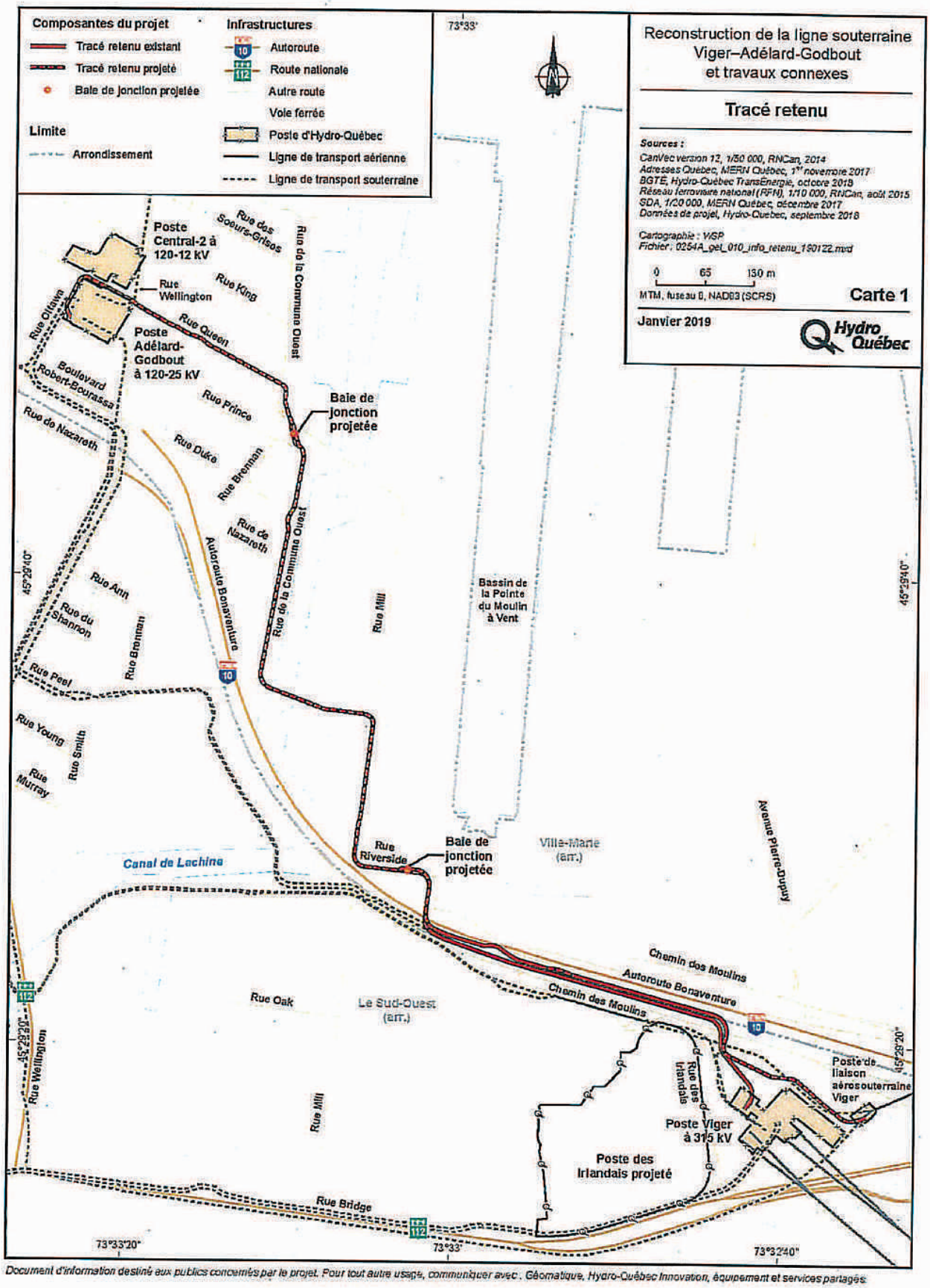

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1194990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-06 17:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194990002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un important chantier sur la fonction d'approvisionnement tenu en 2010, auquel participait plusieurs intervenants, le conseil d'agglomération adoptait, en 2011, la Politique d'approvisionnement, le comité exécutif adoptait les orientations du Modèle d'affaires de la fonction approvisionnement, élaboré la même année, tandis que le conseil de la ville se prévalait de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québe c* (Charte) pour se déclarer compétent, pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2012, quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires (résolution CM11 0836). Ainsi, en 2011, une seule et unique Politique d'approvisionnement devenait en vigueur sur l'ensemble du territoire montréalais.
En décembre 2013, le conseil de la ville prolongeait, conformément à l'article 85.5 de la Charte, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs auxquels réfère le modèle d'affaires de la fonction approvisionnement, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2014 (résolution CM13 1149). En effet, les résultats obtenus jusque-là plaidaient en faveur de la poursuite du travail déjà entrepris. Cette déclaration de compétence du conseil de la ville en vertu de l'article 85.5, prévue pour une période de cinq (5) ans, est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Ainsi, dans l'intérêt général de la Ville, le Service de l'approvisionnement a recommandé la reconduction, au 1er janvier 2019, du Modèle d'affaires actuel d'approvisionnement municipal. Le conseil de la ville a donc reconduit à nouveau pour une période de cinq (5) ans sa déclaration de compétence quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction approvisionnement (CM18 1311).

Également, il y a lieu de souligner que la Loi 122 (Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs) et l'adoption du Règlement sur la gestion contractuelle ont permis d'introduire à ce dernier la notion de rotation des fournisseurs pour les contrats de gré à gré d'une valeur d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat adjugé après demande de soumission publique.

La Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal a pour objet, entre autres :

· de confirmer les principes et valeurs de l'organisation dans ses relations d'affaires;
· de définir les lignes directrices en matière d'achats et de gestion des stocks;

· de partager les responsabilités entre les intervenants;
· de proposer un cadre commun à un ensemble d'interventions ponctuelles ou planifiées en matière d'acquisition et de gestion logistique;
· de définir les règles des échanges commerciaux et transactionnels entre la Ville et ses fournisseurs;
· de maintenir de saines relations d'affaires basées sur la compétence et le respect des parties.

Le tout vise à positionner la Ville comme un acteur majeur, cohérent et respecté auprès des marchés avec qui elle transige.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1311 du 19 novembre 2018 (GDD 1187568001) – Prolonger, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2019.
CM13 1149 du 16 décembre 2013 (GDD 1130088001) - Prolonger, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs des arrondissements auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement (CM11 0836, modifiée par CM11 1041), pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2014.

CG11 0357 du 27 octobre 2011 (GDD 1114915002) – Approuver la Politique d'approvisionnement.

CM11 0836 du 24 octobre 2011 (GDD 1114915002) – Se déclarer compétent, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour une période de deux (2) ans à compter du 1er janvier 2012, quant aux pouvoirs auxquels réfère le Modèle d'affaires.

CE11 1671 du 19 octobre 2011 (GDD 1114915002) – Approuver les orientations du Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement municipale.

DESCRIPTION

L'adoption de la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal est nécessaire afin de s'aligner sur les changements contextuels, tels la création du Bureau de la transition écologique et de la résilience, la mise en place de la Loi 122 et du Règlement sur la gestion contractuelle, lequel a remplacé la Politique de gestion contractuelle. De plus, elle permet de clarifier certaines orientations et principes en matière d'approvisionnement ainsi que certaines responsabilités des intervenants dans le processus d'acquisition et de logistique.
Les principaux éléments ajoutés ou revus à la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal sont :

- l'arrimage au Règlement sur la gestion contractuelle et définition des responsabilités;
- l'ajout du «principe» d'approvisionnement durable et responsable et révision complète de la section qui s'y consacre renforçant le positionnement de la Ville envers les enjeux sociaux, économiques et environnementaux;
- le renforcement de l'utilisation de la langue française dans toutes les activités d'approvisionnement en respect des dispositions de la Charte de la langue française;
- la bonification de plusieurs notions et rôles dont la planification et l'identification des besoins, les conditions de recours aux consortiums ainsi que l'octroi des contrats de gré à gré et le mécanisme de rotation des fournisseurs selon les dispositions de la Loi 122;

- la clarification des rôles et responsabilités des unités d'affaires et du Service de l'approvisionnement;
- l'élaboration d'une section sur les sources d'approvisionnement;
- le renforcement des sections «appels d'offres» ainsi que «gestion et distribution des stocks»;
- le retrait d'éléments déjà prévus dans des règlements ou lois dont les références à la «Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme», au Règlement sur la gestion contractuelle et celles concernant directement les fournisseurs.

Le présent dossier décisionnel vise donc à adopter la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal par les instances décisionnelles de la Ville. À cet effet, le document de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal est joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

L'adoption d'une nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal s'impose afin de s'aligner sur le Règlement sur la gestion contractuelle (qui a remplacé la Politique de gestion contractuelle en 2017) adopté par le conseil de la ville et le conseil d'agglomération en juin 2018, ainsi qu'aux recommandations de l'Office de la langue française et du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Du même coup, dans un souci d'amélioration continue, certaines activités et responsabilités ont été clarifiées et détaillées. Certaines sections du document ont également été renforcées afin que les objectifs et orientations de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal soient bien compris et appliqués par les unités d'affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un objectif de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal révisée est d'intégrer, lorsqu'applicable, les principes du développement durable dans les processus d'acquisition, et ce, en considérant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux lors de la prise de décision afin de répondre aux engagements de la Ville de Montréal en matière d'approvisionnement responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est indispensable de mettre à jour la vision globale qui oriente et harmonise l'ensemble des achats publics afin d'optimiser la performance de la chaîne d'approvisionnement de la Ville de Montréal. Si la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal n'est pas adoptée, de nombreux impacts majeurs sont à entrevoir, soit:

- Manque d'arrimage avec le nouveau Règlement sur la gestion contractuelle;
- Manque d'arrimage avec le Plan de développement durable de Montréal;
- Manque d'éclaircissement des orientations et principes de la gestion d'approvisionnement de la Ville suite aux changements;
- Harmonisation déficiente des activités et interventions des unités d'affaires en matière d'approvisionnement;
- Diminution du potentiel des économies et des réductions des prix;
- Gestion non optimale des inventaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service de l'approvisionnement prévoit entreprendre les démarches de communications suivantes :

- Utilisation des communiqués GDD pour diffusion, à l'ensemble de la Ville, de la mise à jour de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal;
- Mise à jour du lien intranet menant à la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire des recommandations atteste de la conformité de ce dossier aux lois, aux politiques et aux règlements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Evelyne GÉNÉREUX, 2 mai 2019
Véronique BELPAIRE, 1er mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jorge REBELO
Chef de section

Tél : 514 872-4822
Télécop. : 514 872-7510

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-02

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-05-02

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Objet :	Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La présente politique est conforme au cadre juridique applicable.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel SERRA
Avocate, division du droit contractuel et notarial
Tél : 514 872-6854

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-06

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division

Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel et notarial

Montréal

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET ÉQUITABLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Encadrements administratifs

Actif

numéro

Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Section : Encadrements corporatifs

Sous-section : Ressources matérielles

Date d'entrée en vigueur :

Date de fin :

Commentaire :	Remplace la version du 11 mai 2015, C-RM-APP-PA 15-001. Cette nouvelle version vise le renforcement des notions de développement durable, de gré à gré avec rotation, d'évaluation de fournisseurs et de francisation.
Service émetteur :	Service de l'approvisionnement
Responsable :	Directeur du Service de l'approvisionnement
Numéro de résolution :	
Service du signataire :	Direction générale, Cabinet du directeur général
Fonction/Nom du signataire :	Directeur général
Type d'encadrement :	Politique administrative

1. ÉNONCÉ

La présente politique établit les orientations de la Ville de Montréal, lesquelles visent à :

- soutenir le modèle d'affaires de la fonction approvisionnement incorporant un cadre commun à toutes les unités d'affaires, basé sur les meilleures pratiques afin de favoriser l'utilisation optimale des deniers publics en matière d'acquisition de biens, de services généraux et professionnels, de gestion des stocks et d'exécution de travaux;
- obtenir, pour les arrondissements et les services centraux, des biens, services généraux et professionnels, ainsi que faire exécuter des travaux de construction au coût le plus avantageux et aux meilleures conditions possibles, en conformité avec la loi et les principes d'une saine gestion;
- intégrer, lorsqu'applicables, les principes du développement durable dans les processus d'acquisition en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, lors de la prise de décisions;
- faire affaire avec des fournisseurs et des entrepreneurs compétents, fiables et respectueux des règles d'éthique et commerciales;

- développer et maintenir des relations d'affaires basées sur le respect et le traitement équitable des fournisseurs.

2. DÉFINITIONS

Biens : équipements, marchandises, produits ou fournitures achetés ou loués dans le cadre des opérations de la Ville. Des frais peuvent être inclus pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien de ces biens.

Services généraux : services de nature technique ou manuelle pour la fourniture desquels des pièces ou des matériaux peuvent être inclus.

Services professionnels : services ayant un caractère intellectuel ou mental.

Exécution de travaux : construction, reconstruction, démolition, réparation, rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil, y compris la préparation du site, les travaux d'excavation, de forage et de dynamitage, la fourniture de produits et de matériaux, d'équipement et de machinerie si ceux-ci sont prévus au contrat et y sont reliés, ainsi que l'installation et la réparation des équipements fixes d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil.

3. CHAMP D'APPLICATION

Cadre légal
La présente politique s'inscrit dans le cadre d'un enjeu stratégique en vertu de l'article 57.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Aussi, elle s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire qui régit la fonction d'approvisionnement, notamment la *Loi sur les cités et villes*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville et les règlements de délégation de pouvoirs applicables dans chaque arrondissement et service central de la Ville.

Portée
Elle s'applique à l'ensemble des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal, appelés ci-après « unités d'affaires », impliquées dans toute démarche d'acquisition de biens, de services généraux et professionnels ainsi que d'exécution de travaux à la Ville de Montréal. Tous doivent agir conformément aux dispositions contenues dans les lois et règlements mentionnés précédemment.

4. PRINCIPES

Afin de maximiser la portée de l'utilisation des deniers publics, générer des économies et se positionner comme un acquéreur public de choix, la Ville de Montréal fonde sa politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal sur les principes suivants :

- **Efficacité et efficience :** les unités d'affaires recourent à des pratiques harmonisées afin d'optimiser l'usage des ressources ainsi que l'exécution performante des travaux, et d'obtenir des offres économiquement avantageuses. La normalisation des biens et services, la globalisation des achats, le développement d'approches novatrices, la gestion rigoureuse des stocks, le développement de la compétence des employés et l'évaluation régulière de la performance organisationnelle en matière d'achats comptent parmi les principaux moyens d'atteindre l'objectif recherché.

- **Transparence et équité :** la Ville utilise des procédures transparentes afin de favoriser la plus grande concurrence possible et en tirer profit. Elle doit agir de manière crédible et cohérente envers ses fournisseurs et ses entrepreneurs, et les traiter avec équité. Enfin, la transparence doit faire en sorte de soutenir les décisions et d'assurer leur pérennité dans le temps.

- **Imputabilité :** chaque intervenant est imputable des actions posées et de leurs résultats en fonction de ses responsabilités. Chacun doit être prêt à en rendre compte et ce, à toutes les étapes du processus d'approvisionnement, de la planification et l'identification des besoins jusqu'à la conclusion du contrat.

- **Approvisionnement responsable :** les processus d'approvisionnement mis en place respectent dans la mesure du possible les principes de développement durable, et privilégient les firmes d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables.

5. ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

La Ville s'engage à respecter les règles d'éthique les plus élevées. Tous les employés et tous les élus de la Ville de Montréal ont le devoir d'agir conformément aux règles édictées dans le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* et le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement*. La Ville considère comme un manquement sérieux toute contravention aux règles de ces guides.

De plus, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle, lequel prévoit des mesures s'appliquant à tout contrat municipal afin de prévenir les situations susceptibles de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte. Tout employé de la Ville ou tout fournisseur ou entrepreneur impliqué dans un processus d'approvisionnement doit agir conformément au règlement sur la gestion contractuelle.

6. APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Pour répondre aux engagements de la Ville de Montréal en matière d'approvisionnement responsable, notamment en matière de développement durable et de transition

écologique, de gestion des matières résiduelles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'efficacité énergétique, d'adaptation aux changements climatiques, de résilience, de mobilité durable et d'électrification des transports, la présente politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal requiert, lorsqu'applicable, que tous processus d'approvisionnement :

- soient faits en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés aux achats de biens et services;
- que soient privilégiées les entreprises d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables;
- que soient privilégiés les produits certifiés équitables par des organisations reconnues dans le respect des lois et règlements applicables;
- que soient utilisées les pratiques innovantes, comme la prise en compte du cycle de vie et des coûts totaux de propriété;
- soient faits en optant pour des produits et services contribuant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre;
- soient faits en optant pour des produits reconnus durables, écoresponsables, recyclés, recyclables ou compostables et sans emballage superflu;
- que soient mesurés les résultats, évalués les progrès accomplis, améliorés les processus et que soit diffusée l'information en ce qui a trait aux objectifs de la Ville de Montréal en matière d'approvisionnement responsable.

7. LANGUE FRANÇAISE

La Ville de Montréal étant assujettie à la *Charte de la langue française*, toutes les activités du processus d'approvisionnement doivent respecter ses dispositions.

8. ACHATS DE BIENS ET SERVICES, GESTION DES STOCKS ET EXÉCUTION DE TRAVAUX

Le processus d'approvisionnement comprend la planification, l'identification des besoins la sollicitation des marchés, l'octroi et la gestion de contrats, ainsi que le contrôle rigoureux des stocks en vue d'en réduire au minimum les coûts de gestion. À ces fins, la Ville établit les lignes directrices suivantes.

8.1 Planification et identification des besoins

La planification et l'identification des besoins constituent des étapes déterminantes du processus d'approvisionnement. La Ville doit s'assurer de développer les stratégies et les processus propres à une gestion cohérente, commune et économique de ses acquisitions et exécutions de travaux. À ce titre, la Ville considère que :

- L'identification des besoins est essentielle dans leurs aspects qualitatifs (spécifications techniques), quantitatifs (prévisions de consommation), temporels (délais), de destination (lieu d'utilisation) et de juste prix (estimation) des besoins à combler.
- L'identification des besoins doit aussi considérer les risques, contraintes et particularités de chaque projet d'acquisition ainsi que les options possibles.
- La Ville doit regrouper les besoins communs aux unités d'affaires et recourir à une planification stratégique pour les combler, afin de profiter du potentiel d'économies et de cohésion qu'offre une telle démarche.
- L'identification des besoins doit également tenir compte de l'impact économique, social et environnemental des produits, services et travaux à exécuter, autant durant leur cycle de vie que lors de leur disposition.
- La planification des besoins doit favoriser des activités réfléchies et méthodiques et contribuer au bon déroulement des étapes d'une démarche d'approvisionnement. Elle permet d'organiser les ressources, de gérer le temps efficacement et de fournir une base pour l'accompagnement et le contrôle.
- Une vision globale des besoins prévisionnels d'appels d'offres des unités d'affaires doit contribuer à planifier efficacement les démarches d'approvisionnement et à cibler des regroupements éventuels concourant à des économies d'échelle et des gains en productivité.

L'établissement des besoins qualitatifs et prévisionnels est une responsabilité commune à l'ensemble des unités d'affaires.

8.2 Sources d'approvisionnement

L'identification et la sélection appropriée des sources d'approvisionnement constituent des éléments importants d'une stratégie d'approvisionnement. À cet effet, deux options s'offrent aux unités d'affaires : s'approvisionner à l'interne ou à l'externe de la Ville.

S'approvisionner à la Ville

La Ville dispose d'un réseau logistique avec plusieurs lieux d'entreposage auprès desquels les unités d'affaires peuvent se procurer certains biens nécessaires à leurs opérations. Avant d'acquérir un bien, les unités d'affaires ont l'obligation de vérifier si le produit souhaité est disponible dans les lieux d'entreposage.

S'approvisionner à l'externe de la Ville

Si le bien n'est pas disponible dans les lieux d'entreposage de la Ville, les unités d'affaires peuvent faire appel aux fournisseurs selon le processus d'acquisition mis en place et conformément aux lois, règlements et encadrements administratifs applicables.

Tous les fournisseurs qui veulent transiger avec la Ville de Montréal doivent s'inscrire obligatoirement au fichier des fournisseurs de la Ville, par l'intermédiaire de son portail internet. Ce fichier renferme les coordonnées de tous les organismes, entreprises et individus désireux de faire affaire avec la Ville de Montréal, ainsi que la catégorie des biens ou des services que chacun est en mesure d'offrir.

Avant d'acquérir un bien à l'externe, il est essentiel de vérifier si une entente a été négociée avec un fournisseur.

Ententes

La Ville considère l'utilisation des ententes comme un outil privilégié permettant à chaque unité d'affaires de profiter d'économies d'échelle et d'agir avec cohésion dans ses relations d'affaires avec le marché. Les unités d'affaires profitent ainsi d'une accessibilité d'achat au moment requis et du pouvoir d'association à une communauté majeure d'achats. Toutes les unités ont l'obligation de recourir aux ententes tant par souci d'équité envers les adjudicataires que pour faire un bilan des consommations afin d'en tenir compte dans la définition des besoins pour les prochaines soumissions et assurer la crédibilité de la Ville auprès des marchés.

L'ensemble des municipalités liées de l'agglomération de Montréal auront accès aux ententes au moyen d'ententes intermunicipales. Les modalités des ententes seront à convenir selon chaque cas.

8.3 Sollicitation des marchés

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et* villes, les modes de sollicitation du marché diffèrent selon la valeur des contrats, sauf les exceptions qui y sont prévues. La Ville effectue ses achats de biens, services et d'exécution de travaux principalement à la suite d'une mise en concurrence réalisée soit par une demande de prix ou par une publication d'appel d'offres. Dans certains cas, des contrats peuvent être conclus de gré à gré.

La Ville consent à octroyer des contrats à des regroupements de personnes (pouvant notamment être désignés comme un « consortium » ou une « coentreprise ») seulement lorsque cette situation est justifiable pour des raisons d'efficacité, de saine gestion, de responsabilité des cocontractants ou de concurrence accrue. Le recours à un regroupement de personnes doit être approuvé par les instances concernées préalablement au lancement d'un appel d'offres sauf si ce dernier concerne des services pluridisciplinaires d'architecture et d'ingénierie ou des services pluridisciplinaires d'architecture de paysage et d'ingénierie.

Appels d'offres

Tout appel d'offres public doit faire l'objet d'une publication dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO) en vertu de la *Loi sur les cités et villes*. Durant la période du processus d'acquisition, il est obligatoire de respecter les dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville qui concernent les communications entamées par les soumissionnaires auprès du représentant de la Ville.

Les documents inclus dans un appel d'offres doivent être standardisés et rédigés avec clarté, rigueur et précision de façon à assurer la transparence, l'équité et la plus grande concurrence possible. Les clauses intégrées dans les documents de l'appel d'offres doivent être cohérentes afin d'éviter des contradictions. Dans cette optique, la Ville favorise donc l'utilisation de documents contractuels normalisés.

Gré à gré
Un contrat de gré à gré est un contrat conclu directement avec un fournisseur sans mise en concurrence. Les modes d'acquisition de gré à gré sont :

- Demande d'achat avec un bon de commande : approvisionnement chez un fournisseur externe;
- Commandes directes aux fournisseurs sans bon de commande et sans passer par le système intégré de gestion;
- Achats en utilisant la carte d'achat : achats ponctuels de faible valeur ou achats urgents;
- Achats en utilisant la petite caisse : s'applique aux achats de faible valeur payables en argent comptant;
- Autres plateformes : plateformes internet gérées par les fournisseurs permettant de commander des biens.

8.4 Octroi et gestion de contrat à la suite d'un processus d'appel d'offres

Tout contrat doit être octroyé à la suite d'un processus d'évaluation rigoureux, identique pour tous les soumissionnaires, basé sur les critères énoncés à l'appel d'offres et conforme aux règles prévues. Une analyse de la conformité administrative et technique des offres doit être effectuée et les soumissionnaires non-conformes sont avisés de leur situation ainsi que des raisons attestant de leur non-conformité, dans un délai raisonnable. En aucun cas, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

L'unité d'affaires qui octroie le contrat est responsable de sa gestion. Cette étape vise notamment à ce que les parties respectent leurs obligations. Les principaux éléments à respecter sont :

- Le contrôle des coûts;
- La qualité, le service à la clientèle, le support et la garantie offerts par le fournisseur;
- La planification et la coordination des activités reliées au contrat;
- Le développement de saines relations d'affaires;
- Le suivi de la performance des fournisseurs de la Ville;
- Le suivi des exigences contractuelles;
- La prolongation et le renouvellement du contrat (si prévus au contrat);
- La résiliation du contrat, le cas échéant;
- La reddition de comptes.

8.5 Gestion et distribution des stocks

La Ville entend se doter d'un modèle performant de gestion et de distribution des stocks afin de limiter au minimum les coûts d'opération de ses unités d'affaires tout en répondant à leurs besoins de manière efficiente. Dans ce cadre, la Ville dispose d'un réseau de distribution avec plusieurs lieux d'entreposage et points de service, dont l'organisation, la gestion et le contrôle incombent au Service de l'approvisionnement.

Des représentants du Service de l'approvisionnement sont déployés dans les unités d'affaires où ils jouent un rôle de soutien aux opérations en effectuant les activités de gestion des stocks. Ils effectuent aussi les achats urgents pour la réparation et l'entretien des actifs de la Ville.

La Ville vise également à uniformiser les produits qu'elle achète et à assurer un taux de rotation significatif de ses stocks. Les unités d'affaires doivent donc commander seulement les quantités nécessaires à leurs opérations de manière à réduire au maximum la quantité d'articles ou de produits entreposés, ainsi que les espaces d'entreposage, dans une optique d'économie et de développement durable.

9. RESPONSABILITÉS

La fonction d'approvisionnement de la Ville de Montréal regroupe des unités d'affaires constituant une communauté compétente en matière d'acquisitions, dédiée à servir sa clientèle interne ainsi qu'à promouvoir les intérêts de la Ville dans ses relations auprès des marchés. Cette communauté d'affaires doit partager les mêmes valeurs, les mêmes objectifs, et les mêmes pratiques, permettant ainsi à chaque partenaire de représenter avec compétence son unité d'affaires tout en se positionnant comme membre à part entière d'une organisation en maîtrise de ses acquisitions et des deniers publics qu'elle y consacre.

Toutes les unités d'affaires sont responsables d'appliquer la présente politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal selon le partage de responsabilités suivant.

9.1 Unités d'affaires :

- Agir selon le modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement de la Ville en s'appuyant sur les directives qui encadrent les processus d'approvisionnement.
- Identifier, planifier ses besoins et préparer des estimés adéquatement.
- Élaborer le devis technique avec l'ensemble des exigences quant aux biens, services ou travaux requis pour satisfaire les besoins, ainsi que les modalités de livraison, d'exécution ou de réalisation de ceux-ci.
- Collaborer activement avec le Service de l'approvisionnement, au développement qualitatif et quantitatif du portefeuille d'ententes-cadres pour les biens et services, et ce afin d'utiliser au mieux les deniers publics et générer des économies.

- Acheter obligatoirement au moyen des contrats et des ententes-cadres dans le respect des adjudicataires retenus par décisions des instances.
- S'approvisionner de façon responsable en accord avec l'article 6.
- Réduire les coûts administratifs résultant de multiples appels d'offres similaires par des regroupements de besoins.
- Acquérir des biens et des services de faible valeur au moyen d'une carte d'achat afin de réduire les coûts administratifs.
- Réaliser la gestion des contrats dont l'unité d'affaires est responsable.
- Identifier les produits désuets (obsolescence) et discontinués des lieux d'entreposage et informer le Service de l'approvisionnement pour leur traitement de disposition.
- Favoriser la rotation des fournisseurs pour les achats de gré à gré conformément aux lois et encadrements administratifs applicables.
- Respecter les règles en vigueur pour la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et les contrats.
- Rendre compte aux instances concernées, lorsque requis, de l'application du processus d'approvisionnement en fonction de leurs responsabilités propres.
- Impliquer le Service de l'approvisionnement dès l'identification de projets importants et collaborer avec celui-ci pour évaluer la qualité des biens et services.
- Respecter les dispositions de la *Charte de la langue française*.

9.2 Le Service de l'approvisionnement :

- Conformément au modèle d'affaires mis en place, acquérir des biens, services généraux et professionnels, stratégiques ou spécifiques pour les unités d'affaires, ce qui implique, la planification et la réalisation de démarches d'appels d'offres pour le compte de requérants, un rôle-conseil et de soutien ainsi qu'une contribution à la gestion de contrats.
- Solliciter les marchés et conclure auprès des fournisseurs conformes, des contrats et des ententes-cadres à même lesquelles les unités d'affaires doivent se procurer les biens et services communs nécessaires aux opérations.
- Procéder au traitement des appels d'offres et à l'émission des ententes pour l'achat des biens et services.
- Exercer une veille auprès des différents marchés, particulièrement ceux représentant des déboursés d'envergure pour la Ville, afin d'identifier les meilleures occasions d'affaires et des choix plus durables.
- Regrouper les besoins communs des unités d'affaires et effectuer une planification stratégique pour les combler.
- Mettre en place de mécanismes pour améliorer la collecte des besoins prévisionnels des unités d'affaires.
- Rédiger les ententes-cadres et coordonner les démarches pour tenir la rencontre de démarrage avec l'unité d'affaires responsable et l'adjudicataire dans le cadre de la gestion des contrats.
- Gérer les stocks conformément aux meilleures pratiques logistiques, tout en respectant la stratégie d'approvisionnement et les encadrements administratifs en vigueur.
- Gérer et organiser les activités et les produits du réseau de distribution;

- Déterminer les stratégies d'approvisionnement, de stockage et de livraison des lieux d'entreposage afin de réduire les coûts des opérations et optimiser les niveaux de stock tout en respectant les besoins opérationnels des unités d'affaires;
- Agir comme expert-conseil auprès des unités d'affaires en ce qui a trait à la gestion et à la disponibilité des produits nécessaires aux opérations, incluant la santé et sécurité dans un milieu d'entreposage et les processus d'achat.
- Accompagner les unités d'affaires dans la disposition du matériel en surplus et désuet conformément à la loi, aux principes du développement durable et à tout encadrement administratif applicable.
- Collaborer avec les fournisseurs afin de trouver des solutions plus durables et respectueuses de l'environnement.
- Mettre en œuvre des processus et des outils pour soutenir les achats responsables et le recours aux entreprises d'économie sociale.
- Favoriser la rotation des fournisseurs pour les achats de gré à gré conformément aux lois et encadrements administratifs applicables.
- Respecter les règles en vigueur pour la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.
- Assurer une coordination des actions au sein de la communauté d'approvisionnement montréalaise en gérant les diverses tables et comités de mise en commun des besoins.
- Développer et soutenir le cadre commun de la fonction approvisionnement visant entre autres l'implantation des meilleures pratiques, l'élaboration de stratégies globales, l'harmonisation des documents d'appels d'offres (banque de documents contractuels en biens, services généraux, services professionnels et exécution de travaux), la production de guides en matière d'octroi et de gestion de contrats, ainsi que la consolidation et le perfectionnement des processus d'affaires et des outils de gestion.
- Gérer les normes à inclure aux devis techniques de conception et réalisation des travaux de génie municipal et les rendre disponibles aux unités d'affaires.
- Rendre compte de l'application du processus d'approvisionnement en fonction de ses responsabilités propres.
- Tenir à jour les fichiers maîtres (fournisseurs, charte de biens et services, etc.) du système intégré de gestion.
- Respecter les dispositions de la *Charte de la langue française*.

10. ÉLABORATION ET MISE À JOUR

Le Service de l'approvisionnement est responsable de l'élaboration de la politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal ainsi que de sa révision.

La présente politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal remplace toute autre politique portant sur le même sujet.

11. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

Les unités d'affaires sont responsables d'appliquer dans leur environnement la présente politique, et d'en rendre compte sur demande.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1195929002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018-volet conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- D'adopter un budget supplémentaire de 2 740 000 $ au PTI 2019-2021, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2018, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent, selon le document présenté en pièce jointe.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-02 17:24

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195929002**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018-volet conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2019-2021 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2018. Parmi les budgets de dépenses d'immobilisations non utilisés de 2018 provenant des arrondissements, certains relèvent de la compétence du conseil d'agglomération dont le projet du Technoparc de Montréal à l'arrondissement de Saint-Laurent, le projet «Divers équipements et véhicules du Parc Mont-Royal» à l'arrondissement de Ville-Marie. Un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2018 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI net), l'enveloppe budgétaire allouée aux arrondissements est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0634 - 30 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG18 0247 - 27 avril 2018 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2017 du conseil d'agglomération
CG18 0094 - 14 février 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG17 0155 - 1er mai 2017 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016 du conseil d'agglomération
CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
CG16 0265 - 22 avril 2016 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2015 du conseil d'agglomération

DESCRIPTION

Afin de permettre aux arrondissements de finaliser les projets amorcés et non terminés, les budgets non utilisés au 31 décembre 2018 des dépenses d'immobilisation seront reportés en cours d'année 2019 pour leurs PTI 2019-2021. Rappelons que le montant des reports

représente l'écart cumulé entre les dépenses réelles et le budget modifié 2018 pour l'ensemble des projets de chacun des arrondissements.

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2019-2021 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets relevant du conseil d'agglomération reportés en 2018 se chiffrent à 2 740 000 $ pour les arrondissements. Ce report concerne principalement l'arrondissement de Saint-Laurent pour un montant de 2 609 000 $. Voir en pièce jointe le détail des reports par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ces budgets permettra notamment aux arrondissements de Saint-Laurent et de Ville-Marie de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan de l'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2019-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-05-02

REPORT DES SURPLUS DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2018 (AU NET)
Conseil d'agglomération
Données au 4 février 2019
(milliers $)

Arrondissements	Sous-projet	Conseil d'agglomération
Ahuntsic-Cartierville		-
Anjou		-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce		-
Île-Bizard–Sainte-Geneviève		-
Lachine		-
LaSalle		-
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve		-
Montréal-Nord		-
Outremont		-
Pierrefonds-Roxboro		-
Plateau-Mont-Royal		-
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		-
Rosemont–La Petite-Patrie		-
Saint-Laurent	1955515003	2 609
Saint-Léonard		-
Sud-Ouest		-
Verdun		-
Ville-Marie	1955832010	131
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		-
Total		2 740

SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION DES ARRONDISSEMENTS (AU NET)
AU 31 DÉCEMBRE 2018
(Milliers $)

							REPORTS 2018		
Total Ville	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	19 799	9 721	10 078	-	10 078	3 360	6 718	-
Anjou [2]	5 663	15 508	5 206	10 302	41	10 343	8 397	1 946	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce [1]	6 830	19 322	1 812	17 510	(58)	17 452	15 945	1 507	-
Lachine	3 677	13 866	2 617	11 249	-	11 249	9 085	2 164	-
LaSalle	5 132	20 174	6 026	14 148	-	14 148	9 715	4 433	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	13 109	1 754	11 355	-	11 355	10 700	655	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [3]	9 787	30 281	11 418	18 863	147	19 010	17 965	1 045	-
Montréal-Nord	6 714	19 081	6 379	12 702	-	12 702	11 008	1 694	-
Outremont	2 561	12 070	1 617	10 453	-	10 453	8 790	1 663	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	20 873	9 937	10 936	-	10 936	10 956	(20)	-
Plateau-Mont-Royal	10 695	17 751	6 017	11 734	-	11 734	11 435	299	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	62 657	13 921	48 736	-	48 736	38 382	10 354	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	31 366	16 707	14 659	-	14 659	10 701	3 958	-
Saint-Laurent	9 620	31 723	11 443	20 280	-	20 280	15 285	2 386	2 609
Saint-Léonard [1]	5 940	14 365	7 260	7 105	(250)	6 855	3 539	3 316	-
Sud-Ouest	5 839	19 066	4 034	15 032	-	15 032	10 615	4 417	-
Verdun	6 208	28 505	4 954	23 551	-	23 551	22 642	909	-
Ville-Marie	16 065	35 529	15 290	20 239	-	20 239	6 942	13 166	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	6 981	22 588	9 643	12 945	(651)	12 294	11 495	799	-
Total Ville	**139 121**	**447 633**	**145 756**	**301 877**	**(771)**	**301 106**	**236 957**	**61 409**	**2 740**
Conseil municipal	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	7 113	19 799	9 721	10 078	-	10 078	3 360	6 718	-
Anjou [2]	5 663	15 508	5 206	10 302	41	10 343	8 397	1 946	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce [1]	6 830	19 322	1 812	17 510	(58)	17 452	15 945	1 507	-
Lachine	3 677	13 866	2 617	11 249	-	11 249	9 085	2 164	-
LaSalle	5 132	20 174	6 026	14 148	-	14 148	9 715	4 433	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927	13 109	1 754	11 355	-	11 355	10 700	655	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve [3]	9 787	30 281	11 418	18 863	147	19 010	17 965	1 045	-
Montréal-Nord	6 714	19 081	6 379	12 702	-	12 702	11 008	1 694	-
Outremont	2 561	12 070	1 617	10 453	-	10 453	8 790	1 663	-
Pierrefonds-Roxboro	5 799	20 873	9 937	10 936	-	10 936	10 956	(20)	-
Plateau-Mont-Royal	10 695	17 751	6 017	11 734	-	11 734	11 435	299	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730	62 657	13 921	48 736	-	48 736	38 382	10 354	-
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840	31 366	16 707	14 659	-	14 659	10 701	3 958	-
Saint-Laurent	9 620	28 761	11 090	17 671	-	17 671	15 285	2 386	-
Saint-Léonard [1]	5 940	14 365	7 260	7 105	(250)	6 855	3 539	3 316	-
Sud-Ouest	5 839	19 066	4 034	15 032	-	15 032	10 615	4 417	-
Verdun	6 208	28 505	4 954	23 551	-	23 551	22 642	909	-
Ville-Marie	16 065	35 398	15 290	20 108	-	20 108	6 942	13 166	-
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	6 981	22 478	9 643	12 835	(541)	12 294	11 495	799	-
Total Conseil municipal	**139 121**	**444 430**	**145 403**	**299 027**	**(661)**	**298 366**	**236 957**	**61 409**	**-**
Conseil d'agglomération	Budget original	Budget modifié	Réel [4]	Reports avant ajust.	Ajustements	Reports après ajustements	Conseil d'arrond.	Conseil municipal	Conseil d'agglo.
Ahuntsic-Cartierville	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-De-Grâce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaSalle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montréal-Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent	-	2 962	353	2 609	-	2 609	-	-	2 609
Saint-Léonard	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sud-Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verdun	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ville-Marie	-	131	-	131	-	131	-	-	131
Villeray-St-Michel-Parc-Extension [1]	-	110	-	110	(110)	-	-	-	-
Total Conseil d'agglomération	**-**	**3 203**	**353**	**2 850**	**(110)**	**2 740**	**-**	**-**	**2 740**

Note 1 : Report non requis à la demande de l'arrondissement.
Note 2 : Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU). Achat de parasols fixes pour le terrain de pétanque du parc Goncourt et pour l'agora de la bibliothèque Jean-Corbeil de l'arrondissement d'Anjou (GDD : 2186927001).
Note 3 : Programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout. Travaux effectués par l'arrondissement. (GDD : 1186223018).
Note 4 : Excluant les écritures corporatives de paiement au comptant des investissements.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1198244003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" pour des dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-03 09:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198244003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (STI) fait l'acquisition du matériel informatique afin de contrer la désuétude des appareils et logiciels. Toutefois, lors de l'ajout d'employés, de l'identification de nouveaux besoins et lors de projets spécifiques, le STI laisse la responsabilité aux Services de faire les achats requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0551 29 Septembre 2016, Adoption d'un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 $ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique", pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique pour les besoins supplémentaires du SGPI, besoins qui relèvent de l'agglomération.
L'acquisition du matériel et des logiciels respectera les règles d'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt utilisé actuellement sera fermé par le Service des finances à court terme. Ce nouveau règlement permettra de faire les acquisitions plus rapidement, surtout dans le contexte de la mise en place d'un Bureau de projet. Certains logiciels sont requis afin de mieux suivre la gestion des projets et de développer des indicateurs de performances. La gestion de l'information devient alors essentielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le travail du Service de la gestion et de la planification immobilière est considéré comme une activité mixte au sens des responsabilités d'agglomération. Par exemple, le SGPI est

responsable des immeubles du SIM, du SPVM, de la Direction de l'eau potable et du Service de l'environnement.
La période de financement ne doit pas dépasser 5 ans.

Le projet est inscrit au PTI 2019-2021 du SGPI.

Règlement

Règlement RCGxx-xxx
5001.5016XXX.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 122 000$

Emprunt

Règlement RCGxx-xxx
5001.5016XXX.803403.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 122 000$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un nouveau règlement, des délais seront rencontrés pour fournir les équipements et logiciels requis pour l'optimisation des méthodes de travail, dont plus particulièrement la gestion de projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdeljalil BERRANNOUN
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0857
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Julie CASTONGUAY
chef de division - services administratifs

Tél : 514-872-4481
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198244003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1198244003 - Matériel informatique-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 122 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 122 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition de matériel informatique.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1198244003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198244003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 11198244003 Rég. emprunt acquisition de matériel informatique.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1198244001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Il est recommandé
Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 39.8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville pour des dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération."

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-18 17:29

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198244001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser à l'hôtel de ville en 2019-2020-2021. Afin de poursuivre les travaux de rénovation, un règlement d'emprunt est requis afin de couvrir la proportion des dépenses qui relèvent de l'Agglomération

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0116 30 Mars 2017, Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir le règlement d'emprunt permettant la réalisation des travaux de rénovation de l'hôtel de ville.
Les travaux prévus sont:
PRÉALABLE - Déplacement des occupants de l'hôtel de ville dans l'édifice Lucien-Saulnier et du Service des finances dans une autre location, pour la durée des travaux.
PHASE 1 - Mise aux normes des systèmes de protection et d'alarme incendie, des issues de secours, de l'accès universel. Mise à niveau des systèmes électromécaniques et des réseaux de télécommunication. Remplacement de fenêtres du sous-sol au 2e étage. Restauration du patrimoine intérieur de l'hôtel de ville. Ajouter des éléments de développement durable.
PHASE 2 - Maintien de l'actif par la réfection de la structure et de l'enveloppe du bâtiment.

Restauration du patrimoine bâti extérieur de l'hôtel de ville. (Note : Les 2 phases incluent les coûts des honoraires et des travaux.)

JUSTIFICATION

Les principaux travaux visent la mise aux normes de l'édifice et la sécurité des occupants et des visiteurs.
Il faut aussi réduire l'indice de vétusté des systèmes électromécaniques afin d'atteindre une meilleure performance énergétique et de diminuer les coûts d'exploitation et d'entretien. La mise à niveau des réseaux électrique, informatique et téléphonique déstructurés optimiseront les opérations, les aménagements et l'entretien.
L'hôtel de ville est un édifice unique au Canada qui doit être mis en valeur et son patrimoine restauré suite à diverses interventions passées malheureuses. Plusieurs travaux de maçonnerie et de correction de problèmes structuraux sont nécessaires à court terme pour assurer la sécurité des usagers et la protection de l'actif.
Les travaux permettront de se conformer aux diverses politiques de la Ville tel que l'accessibilité universelle et le développement durable. Ce sera le premier bâtiment de la ville à être certifié LEED bâtiment existant ce qui exigera des changements dans les façons de faire de la Ville et ouvrira la voie au verdissement de tout le parc immobilier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour les travaux sont inscrites au PTI 2019-2021, projet 66034 (incluant les sommes requises en ultérieur).
Le terme du projet de règlement d'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.
Ce projet est de compétence mixte. Un sommaire similaire sera présenté pour un règlement d'emprunt concernant les dépenses relevant du Conseil municipal (1198244002).

Pour les deux GDD concernant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville (1198244001 et 1198244002), nous demandons le solde du financement pour le projet en entier, soit 126,4 M$, arrondi à 127,0 M$

Nous avons déjà 44,4 M$ de règlements, nous allons donc chercher les montants manquants pour l'ensemble du programme.

Les montants incluent subvention, taxes et ristournes.

	Projet global	**Règlements d'emprunts existants**	**Nouvelles demandes**
Agglomération	51 000,00	11 200,00	**39 800,00**
Corporatif	76 000,00	33 200,00	**42 800,00**
Total	127 000,00	44 400,00	**82 600,00**

Le programme englobe les projets suivants:

PROJETS	**Budget (BRUT)** *(en milliers)*	**Budget (NET)** *(en milliers)*
· Restauration phase 1: toiture; pierre; étanchéité; éclairage; mesures de sécurité. · Relocalisation du service des finances au 630 René-Lévesque ouest. · Relocalisation temporaire de l'hôtel de ville dans Lucien-Saulnier. · Relocalisation temporaire des archives au 5800 St-Denis.	27 000,0	24 000,0

· Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville.	116 000,0*	103 000,0
TOTAL	**143 000,0**	**127 000,0**

***** *Le coût du projet (estimation de classe C) pourrait varier de ± 20% pour un montant maximal de 139,6 M $*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-20

Abdeljalil BERRANNOUN
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0857
Télécop. :

Julie CASTONGUAY
chef de division - services administratifs

Tél : 514-872-4481
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198244001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1198244001 - Rénovation Hôtel de Ville-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 39 800 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 39 800 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1198244001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198244001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198244001 Rég. emprunt hôtel-de-ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1198225001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Il est recommandé :
D'insérer à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12 -003) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-04-18 17:04

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198225001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

CONTENU

CONTEXTE

Historique :
En 2008, le conseil d'agglomération a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 qui prévoit l'adoption et l'application d'un règlement visant à actualiser et à uniformiser la réglementation en vigueur dans les arrondissements et les villes liées en tenant compte de leurs particularités propres.

Comme convenu au plan de mise en œuvre du schéma, l'élaboration de ce projet de règlement qui, de concert avec l'adoption d'un règlement sur la prévention des incendies a permis une application plus simple et une meilleure équité des exigences réglementaires en matière de sécurité incendie. Ce projet de règlement a également permis d'accomplir l'engagement pris au schéma.

Dès le début de 2012, la mise en application de ces deux règlements complémentaires : le *Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* et le *Règlement sur la prévention des incendies (12-005),* a permis au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de mieux répondre à la réalité des risques présents sur le territoire, en toute équité et dans le respect des compétences des partenaires municipaux.

Situation actuelle :

Le règlement actuellement en vigueur dicte les responsabilités du SIM et établit les pouvoirs requis afin que le service puisse assumer ses responsabilités de manière optimale. Il énonce, notamment, les normes essentielles minimales entourant l'entretien des équipements et des systèmes de protection et de secours en cas d'incendie, tout comme les obligations entourant l'avertisseur de fumée, et ce, sur tout le territoire de l'agglomération.

La situation législative provinciale actuellement en vigueur a forcé la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de révision du *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003).*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) à la séance tenue le 30 mars 2017 du conseil d'agglomération – résolution CG17 0109.
Adoption du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal à la séance tenue le 26 janvier 2012 du conseil d'agglomération – résolution CG12 0027.

Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 à la séance du 18 décembre 2008 du conseil d'agglomération – résolution CG08 0657.

Adoption du Règlement 05-013 concernant les services municipaux de la Ville de Montréal à la séance du 21 mars 2005 du conseil municipal de Montréal – résolution CM05 0196.

DESCRIPTION

Le règlement proposé est modificateur au *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* existant.
Les modifications proposées au règlement consistent plus précisément à :

- modifier l'article concernant le maintien et le bon état des avertisseurs de fumée dans certaines occupations spécifiques (bâtiment hébergeant des personnes nécessitant de l'aide à l'évacuation);

- exiger l'installation d'avertisseur de fumée à pile au lithium inamovible longue durée de 10 ans dans les bâtiments à usage d'habitation;

- standardiser l'identification des raccords pompiers;

- clarifier la notion d'aménagement ou de décorations dans les moyens d'évacuation.

Le fait d'inclure certains éléments du *Chapitre Bâtiment du Code de sécurité du Québec* (CBCSQ) dans notre règlement permettra une mise à niveau de certains éléments de sécurité dorénavant jugés insuffisants pour assurer une sécurité minimale pour les occupants comme l'obligation de raccorder en permanence les avertisseurs de fumée à un circuit électrique pour certains bâtiments.

JUSTIFICATION

Cette modification est requise afin de permettre au SIM de maintenir son autorité sur l'ensemble de ces dispositions afin de prendre en considération les problématiques liées à la sécurité incendie. Celle-ci nous fournira les outils essentiels à des interventions plus efficaces particulièrement en prévention des incendies et autres sinistres. De plus, en adoptant une exigence entourant l'installation d'avertisseurs de fumée avec piles au lithium inamovible longue durée de 10 ans dans les habitations, le SIM s'assure de respecter les recommandations émises par le bureau du coroner à la suite d'une série d'incendies ayant fait plusieurs décès sur son territoire entre 2012 et 2017. Dans une optique de sécurité, le SIM se doit de poursuivre ses objectifs visant à protéger la population, les biens et l'environnement.
Les villes liées, les partenaires municipaux et les services concernés ont été consultés et impliqués dans la démarche d'actualisation de ce règlement. Par cette modification réglementaire, le SIM continuera à répondre à la réalité des risques d'incendie, en toute équité, pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, tout en s'acquittant des engagements de prévention prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement du SIM prévoit les crédits requis pour la réalisation des actions ciblées pour le développement de la prévention, selon la planification de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En contribuant à prévenir les incendies, les éléments de ce règlement permettent de favoriser une protection accrue de l'environnement en étant plus écologique que les piles de courtes durées ainsi qu'une meilleure qualité de vie, satisfaisant aux objectifs de développement durable fixés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approche préconisée n'a pas pour effet d'imposer de nouvelles responsabilités ou d'exiger davantage d'effort de la part des municipalités, mais d'augmenter la sécurité des occupants par la présence d'avertisseur de fumée afin de sauver des vies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public promulguant le règlement modifié sera publié.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Séance du conseil municipal qui aura lieu le 13 mai 2019.
2. Séance du conseil d'agglomération qui aura lieu le 16 mai 2019.
3. En complément de l'adoption de ce règlement, les conseils municipaux doivent voir à adopter un règlement sur la prévention des incendies.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet de règlement est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marcel DESCHAMPS
C/s prev.incendie

Tél : 514 872-2440
Télécop. : 514 868-3238

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Alain ROULEAU
Assistant-directeur

Tél : 514 872-4369
Télécop. : 514 868-3238

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8008
Approuvé le : 2019-04-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198225001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement sur le service de sécurité incendie (RCG 12-003).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Véronique BELPAIRE
Directrice et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-3874
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (12-003)

Vu l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le sous-paragraphe a) du paragraphe 8° de l'article 19 et l'article 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 48, 51 et 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 23° de l'article 1 du Règlement sur les services (14-012);

Considérant le schéma de couverture de risques adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2008 (CG08 0657), notamment le « Programme 2 : Réglementation municipale » visant l'adoption et l'application d'un règlement d'agglomération en prévention incendie (Partie 3, Section 7);

À l'assemblée du …….., le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) est modifié par le remplacement, au paragraphe 8°, des mots « et la manutention » par les mots « , la manutention et l'utilisation ».

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

> « À cette fin, toute personne doit permettre au directeur ou à son représentant autorisé de pénétrer ou d'avoir accès à tout lieu mentionné au premier alinéa sans nuire à l'exécution de ses fonctions. ».

3. L'article 16 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « d'ajouter un élément dans un moyen d'évacuation dont la présence a pour effet » par les mots « d'aménager un moyen d'évacuation ou d'y ajouter un élément, incluant une décoration, lorsque cela a pour effet ».

4. L'article 18 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, au premier alinéa, des mots « fonctionnels et » après les mots « avertisseurs de fumée »;

2° par l'ajout, après le paragraphe 5° du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 6° dans chaque pièce où l'on dort, chaque corridor et chaque aire de repos ou d'activités communes d'un bâtiment ou partie de bâtiment hébergeant des personnes nécessitant de l'aide à l'évacuation. »;

3° par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Sous réserve de l'article 18.1, les avertisseurs de fumée exigés en vertu du paragraphe 1° du premier alinéa doivent être munis d'une pile inamovible au lithium. ».

5. L'article 18.2 de ce règlement est modifié au premier alinéa par le remplacement des mots « paragraphes 3° à 5° » par les mots « paragraphes 3° à 6° ».

6. L'article 18.5 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le mot « boîtier » dans la deuxième phrase, des mots « , s'il est peint, défectueux ou s'il est modifié de façon susceptible de nuire à son efficacité ».

7. L'article 23 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **23.** Tout raccord-pompier doit, conformément et dans les cas prévus à la norme NFPA 170-2015 « Fire Safety and Emergency Symbols », être identifié de manière à indiquer :

1° le ou les systèmes qu'il dessert;

2° la partie du bâtiment qu'il protège;

3° la présence d'une pompe incendie.

L'identification prévue au premier alinéa doit être maintenue lisible et en bon état.

Constitue une infraction le fait de modifier, de déchirer, d'enlever ou de rendre illisible l'identification prévue au premier alinéa. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXX.

GDD : 1198225001

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.04

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1193438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $, afin de financer les travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 10:57

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $, afin de financer les travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous bassins de drainage. Chaque sous bassin est desservi par des réseaux d'égouts primaires et secondaires (locaux). Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.
Le projet de construction du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et de Montréal-Est a été élaboré dans le cadre d'un plan directeur datant de 1994 pour la desserte des eaux usées et de drainage d'un territoire d'une superficie d'environ 800 ha. Plus spécifiquement, le collecteur industriel devait ultimement desservir une partie du parc industriel d'Anjou ainsi que des terrains de compagnies pétrolières non desservis par les services publics et dont les activités ont été abandonnées.

La première phase de ces travaux, achevée en 1998, consistait en la construction d'une conduite de béton de 2 100 mm de diamètre en tunnel sur une longueur de 900 m. Depuis cette première phase de travaux, les eaux pluviales se déversent dans la carrière de la compagnie Lafarge. À la suite d'une entente avec la direction de cette entreprise, celle-ci a construit un poste de pompage dont les frais d'exploitation sont à la charge de la Ville de Montréal. Cette entente se terminera en décembre 2019 et Lafarge ne désire pas la renouveler afin de poursuivre l'exploitation de sa carrière. Toutefois, elle est prête à nous accorder un délai pour permettre à la Ville de prolonger son collecteur industriel.

La desserte par le collecteur s'avère aussi nécessaire en raison des développements

prochains des lots industriels qui viendront augmenter le volume des eaux à gérer, et ce, au -delà des capacités actuelles de desserte collectrice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de construction du collecteur industriel consiste à prolonger un tronçon d'égout pluvial dont le diamètre variera entre 2 100 et 2 400 mm jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame

JUSTIFICATION

En plus d'éliminer les frais d'exploitation récurrents liés à l'exploitation du poste de pompage Lafarge, le prolongement du collecteur industriel rend possible la desserte en eaux usées et pluviales des lots à développer de l'ancien site de la pétrolière Shell (groupe Laganière) et d'autres lots du parc industriel d'Anjou et de Montréal-Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt permettra de financer différents travaux du projet de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame, tel que présenté au programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de l'agglomération de Montréal.
Ces travaux sont de compétence d'agglomération puisqu'en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations », ils concernent l'assainissement des eaux au moyen de conduites principales d'égout.

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes. Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doivent pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement des terrains de l'arrondissement d'Anjou et de la ville de Montréal-Est pourrait être compromis, faute d'être desservis par des ouvrages de drainage appropriés des eaux usées. De plus, la compagnie Lafarge pourrait exiger des compensations financières pour les dédommager de la perte de profits résultant de la non exploitation de la partie de sa carrière où se déversent actuellement les eaux pluviales de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Avis de motion : 16 mai 2019;
2) Adoption : 20 juin 2019
3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-08

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $, afin de financer les travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1193438002 - Collecteur industriel-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 31 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU COLLECTEUR INDUSTRIEL SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 31 000 000 $ est autorisé pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1193438002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $, afin de financer les travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Reglement emprunt GDD1193438002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.05

2019/05/16 17:00

(2)

Dossier # : 1190607001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 17 janvier 2019, assorti des conditions suivantes :

- Une structure adéquate avec un accès à une source d'eau devrait être prévue pour l'aménagement ultérieur de toits verts;
- Les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction devraient être incluses au contrat de l'entrepreneur;
- Le projet devra être soumis pour révision au comité consultatif d'urbanisme conformément à la procédure du Titre VIII.

De soumettre pour adoption au Conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte de la Ville, le projet de règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-06 13:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190607001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'approbation, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, a été déposée par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour la démolition de deux bâtiments résidentiels de 3 étages, aux 1812 -14 (bâtiment A) et 1824-34 (bâtiment B), rue Amherst, au sud de la rue Ontario. La construction d'un projet résidentiel de remplacement pour personnes itinérantes en réinsertion est prévue.
Cette procédure, selon l'article 89.4º de la Charte de la Ville de Montréal, permet au conseil d'agglomération d'adopter des règlements dérogeant à tout règlement d'un arrondissement pour la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Cette procédure n'implique ni consultation publique ni demande de processus référendaire. Elle permet d'adapter les normes prévues au règlement d'urbanisme à certaines réalités sociales, tout en assurant la conformité du projet au Plan d'urbanisme.

Le conseil d'agglomération a compétence dans ce domaine du logement social et doit donner son approbation au projet.

La SHDM, mandataire de la Ville de Montréal et créée en 1988, est une société à but non lucratif, financièrement autonome, c'est-à-dire ne recevant aucune subvention de la Ville. Elle a pour mission de contribuer au développement social et économique de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur le territoire de celle-ci.

La SHDM souhaite développer le présent projet avec l'organisme communautaire « La maison du Père » ayant l'expertise dans le domaine et pouvant accompagner la clientèle visée vers la stabilité résidentielle. Plusieurs organismes partenaires ont déjà assuré l'attribution et la gestion des logements et des services de plusieurs projets (SODHAC,

Accueil Bonneau, HAPOPEX, SOCAM, Coopérative d'habitation Anderson, Maison l'Intervalle, Projet logement Montréal…).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Conditions actuelles

Les deux bâtiments existant sont situés sur la rue Amherst, entre les rues Robin et Ontario. Au 1812-1814 Amherst, il s'agit d'une construction résidentielle datant de 1870, de 3 étages, avec brique et fausse mansarde, dont les 4 logements sont actuellement vacants.

Au 1824-1834 Amherst, il s'agit d'un bâtiment résidentiel et commercial, construit en 1915, de 3 étages, avec brique brune ou rouge, fenêtres à guillotines et parapet surélevé, dont les 2 logements et le commerce au rez-de-chaussée sont actuellement vacants.

Pour le bâtiment situé au 1812-1814, selon le rapport d'expert en ingénierie de structure, il y aurait des travaux de renforcement à effectuer quant à la stabilité du bâtiment (solives à remplacer, fondations à renforcer pour un montant d'environ 380 000$). Quant au bâtiment situé au 1830-1834, il y aurait à renforcer une poutre en acier et des solives (pour un montant d'environ 42 000$). Ces coûts ne comprennent pas les coûts de réaménagement intérieur.

L'évaluation finale des travaux incluant les travaux architecturaux occasionnés par les correctifs de structure, ainsi que les correctifs d'enveloppe sont évalués respectivement à environ 1 M$ et 0,6 M$.

Projet de remplacement

Le projet de démolition des deux bâtiments existants a donné lieu à une étude patrimoniale documentant les principales caractéristiques des deux bâtiments. Les bâtiments à démolir présentent un intérêt de témoins historiques du secteur mais l'état structural du 1812-1814 est très dégradé. Le second bâtiment 1830-1834 est en meilleur état.

Le projet proposé est une construction résidentielle de 54 studios traversants de 24 m², destinés à des personnes itinérantes en démarche d'autonomisation ayant besoin d'aide et d'hébergement. Le bâtiment est construit en U et sera d'une hauteur de 3 et 4 étages (12,79 m) à l'avant sur Amherst et de 5 étages sur la moitié arrière (15,96 m). Un revêtement de briques roses et de briques blanches, reproduisant en façade le rythme et le parcellaire, est prévu.

Le projet prévoit un accès central par Amherst, des coursives accédant aux logements autour d'une cour intérieure de 170 m² aménagée, incluant 3 arbres plantées et des espaces communs au rdc (salle communautaire, conciergerie, bureau d'intervenant, buanderie). Les fenêtres de la salle commune (rdc) et la cour intérieure ouvrent sur le parc Ernest-Ouimet adjacent.

Selon l'expertise du consultant, 2 arbres à l'arrière en mauvaise condition seraient à couper (1 érable à Giguère et 1 orme rouge), et la haie d'ifs communs située entre les

deux à conserver. Ces arbres seront remplacés à cet emplacement par 3 nouveaux qui s'ajouteront à 3 autres à l'arrière du bâtiment plus au nord.

Des mesures seront prises lors de l'excavation : les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction seront incluses au contrat de l'entrepreneur. Par la suite, une fertilisation riche en phosphore et en potassium sera nécessaire.

Des cases pour vélos sont prévues selon le règlement. Le projet ne comporte aucune case de stationnement compte tenu du type de clientèle visée et de la proximité des transports en commun.

Cadre réglementaire

· Le projet présente la démolition de deux bâtiments;
· Le projet déroge au Règlement d'urbanisme 01-282 quant à la hauteur. En effet, le zonage est de 3 étages/12,50 mètres maximum alors que le projet s'élève à 3 et 4 étages (12,79 mètres) du côté de la rue Amherst et à 5 étages (15,96 mètres) à l'arrière.
· Le projet déroge à l'obligation commerciale au rez-de-chaussée en zone mixte M.7A;
· Le projet est conforme au Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

· Le projet répond aux objectifs du Plan d'action montréalais en itinérance pour l'intégration de clientèles vulnérables ayant besoin d'aide et d'hébergement;

· Les bâtiments à démolir présentent un intérêt de témoins historiques du secteur mais l'état structural du 1812-1814 est très dégradé. Le second bâtiment est en meilleur état;
· L'implantation, l'alignement et le parcellaire respectent ceux du milieu;
· L'intégration du bâtiment sur la rue Amherst, en terme de hauteur et de gabarit, se fait par un petit décroché du bâtiment donnant une hauteur de 3 étages sur le parc adjacent, le reste de la façade sur rue étant à 4 étages;
· Néanmoins, la hauteur de 5 étages sur la moitié arrière du projet ne se retrouve pas dans le secteur, présentant plutôt des bâtiments de 2 et 3 étages, notamment pour les bâtiments situés à l'arrière du projet et donnant sur la rue Saint-Timothée;
· En terme d'impact sur l'ensoleillement, l'abaissement d'une portion du bâtiment à 3 étages réduit légèrement l'ombrage du projet sur le parc adjacent;
· Par ailleurs, l'ombrage du bâtiment étant projeté d'est en ouest du côté de la rue Amherst et non à l'arrière, le projet entraîne peu d'impact en terme d'ensoleillement sur les bâtiments arrière voisins;
· 9 nouveaux arbres seront plantés dans le projet;
· Le comité consultatif d'urbanisme à émis un avis favorable au projet à sa séance du 17 janvier 2019, assorti des conditions suivantes :

- Une structure adéquate avec un accès à une source d'eau devrait être prévue pour l'aménagement ultérieur de toits verts;
- Les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction devront être incluses au contrat de l'entrepreneur;
- Le projet devra être soumis pour révision au comité consultatif d'urbanisme conformément à la procédure du Titre VIII.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'architecture sera élaboré dans le respect de la politique de développement durable de la SHDM.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Démolition de deux bâtiments;

- Construction de 54 studios destinés à des personnes en situation d'itinérance ayant besoin d'aide et d'hébergement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec la Ville de Montréal et la SHDM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif (adoption d'une résolution);
Conseil Conseil d'agglomération (adoption d'un avis de motion et du projet de règlement);
Comité exécutif (recommandation);
Conseil d'agglomération (adoption du règlement 89.4);
Révision architecturale.
Délivrance du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet peut être autorisé en vertu de l'article 89 paragraphe 4 de la Charte, l'habitation prévue étant destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement. En conséquence et à la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Rose GORROZ
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-9392
Télécop. : 514 868-4912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
17 janvier 2019
3001478394
4.1.1

Objet : **ARTICLE 89**

Endroit : 1812-1834, rue Amherst

Responsable : Anne-Rose Gorroz et Louis Routhier

Description : La demande vise à autoriser, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, la démolition de deux bâtiments résidentiels de 3 étages et la construction d'un projet résidentiel pour personnes itinérantes en réinsertion.

Concernant la démolition des deux bâtiments existants, une étude patrimoniale a été produite afin de documenter les principales caractéristiques des deux bâtiments. Le bâtiment situé au 1812-1814 Amherst a été construit en 1870 et selon le rapport d'expert, il y aurait des travaux de renforcement à effectuer quant à la stabilité du bâtiment. Celui au 1824-1834, rue Amherst a été construit en 1915, et selon le rapport d'expert pour la partie au 1830-1834, il y aurait le renforcement d'une poutre en acier et le renforcement de solives à faire.

La Société d'habitation et de développement de Montréal, mandataire de la Ville de Montréal, créée en 1988, est une société à but non lucratif, financièrement autonome (sans subvention de la Ville). Cette dernière souhaite développer le projet avec l'organisme communautaire « La maison du Père » expert dans le domaine afin d'accompagner la clientèle visée vers la stabilité résidentielle. D'autres organismes partenaires ont déjà assuré l'attribution et la gestion des logements et services d'autres projets (SODHAC, Accueil Bonneau, HAPOPEX, SOCAM, Coopérative d'habitation Anderson, Maison l'Intervalle, Projet logement Montréal…).

Le projet proposé est une construction résidentielle de 54 studios de 24 m², destinés à des personnes itinérantes en démarche d'autonomisation ayant besoin d'aide et d'hébergement. Le bâtiment sera d'une hauteur de 3 et 4 étages (12,79 m) à l'avant sur Amherst et de 5 étages sur la moitié arrière (15,96 m). Un revêtement de briques roses et de briques blanches reproduisant en façade le rythme et le parcellaire, est prévu.

Le projet prévoit un accès central par Amherst, des coursives accédant aux logements autour d'une cour intérieure de 170 m² aménagée, incluant 3 arbres plantés et des espaces communs au rez-de-chaussée (salle communautaire, conciergerie, bureau d'intervenant, buanderie). Les fenêtres de la salle commune (rez-de-chaussée) et la cour intérieure ouvrent sur le parc Ernest-Ouimet adjacent.

Selon l'expertise du consultant, 2 arbres à l'arrière en mauvaise condition seraient à couper (1 érable à Giguère et 1 orme rouge), et la haie d'ifs communs située entre les deux à conserver. Ces arbres seront remplacés à cet emplacement par 3 nouveaux qui s'ajouteront à 3 autres à l'arrière du bâtiment plus au nord.

Des mesures seront prises lors de l'excavation : les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction seront incluses au contrat de l'entrepreneur. Par la suite, une fertilisation riche en phosphore et en potassium sera nécessaire. Des cases pour vélos sont prévues selon le règlement. Le projet ne comporte aucune case de stationnement compte tenu du type de clientèle visée et de la proximité des transports en commun.

Le projet est conforme au Plan d'urbanisme, mais déroge principalement au Règlement d'urbanisme 01-282 quant à la hauteur autorisée de 3 étages et 12,50 m alors que le projet présente 3, 4 et 5 étages, soit 12,79 m sur Amherst et 15,96 m à l'arrière.

On note que la procédure de l'article 89.4 ne comporte aucune consultation publique et a également pour effet de ne pas devoir soumettre le projet au Comité d'étude des demandes de démolition.

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : Aucune

Considérant que : Le projet répond aux objectifs du Plan d'action montréalais en itinérance pour l'intégration de clientèles vulnérables ayant besoin d'aide et d'hébergement.

Considérant que : Les bâtiments à démolir présentent un intérêt de témoins historiques du secteur, mais l'état structural du 1812-1814 est très dégradé. Le second bâtiment est en meilleur état.

Considérant que : L'implantation, l'alignement et le parcellaire respectent ceux du milieu. Par ailleurs, même si la hauteur sur rue des bâtiments existants dans le secteur est de 2 et 3 étages et même si la hauteur maximale autorisée est de 3 étages, l'intégration en terme de hauteur et de gabarit par rapport à la rue Amherst se fait par un petit décroché du bâtiment donnant une hauteur de 3 étages sur le parc adjacent.

Considérant que : La hauteur de 5 étages (15,96 m) sur la moitié arrière du projet ne se retrouve pas dans le secteur.

Considérant qu' : En termes d'impact sur l'ensoleillement, l'abaissement d'une portion du bâtiment à 3 étages réduit l'ombrage du projet sur le parc adjacent. On note que l'ombrage du bâtiment est projeté d'est en ouest du côté de la rue Amherst et non à l'arrière. En conséquence, le projet entraîne peu d'impact en termes d'ensoleillement sur les bâtiments arrière voisins.

Considérant que : Le projet propose, avec ses logements traversants, un aménagement et un fonctionnement internes, de qualité, ainsi qu'un travail architectural apprécié.

Considérant que : Le projet prévoit la plantation de 9 nouveaux arbres.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Une structure adéquate avec un accès à une source d'eau devrait être prévue pour l'aménagement ultérieur de toits verts.**
- **Les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction devront être incluses au contrat de l'entrepreneur.**
- **Le projet devra être soumis pour révision au comité conformément à la procédure du Titre VIII.**

Par ailleurs, les membres du comité s'interrogent sur la question de l'entretien des bâtiments de la SHDM et de ses conséquences. Ils sont d'avis que la SHDM devrait élaborer et leur transmettre un portrait général de l'état de leurs bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre aux membres du comité d'avoir une idée globale des situations similaires à venir, notamment en ce qui concerne les demandes de démolitions.

Il est à noter que M. Antonin Labossière, ayant déclaré un intérêt personnel, ne s'est pas prononcé pendant les délibérations et le vote.

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514 872-4055 Fax : 514 872-2235
ville.montreal.qc.ca/cpm

Note

Destinataires :	Jean-François Morin, chef de division Anne-Rose Gorroz, architecte - planification Division de l'urbanisme Arrondissement de Ville-Marie
Expéditeur :	Peter Jacobs, président Conseil du patrimoine de Montréal
Date :	Le 30 janvier 2019
Objet :	**Démolition 1812-1834, rue Amherst** **Arrondissement de Ville-Marie**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a pris connaissance du projet de démolition et de remplacement des bâtiments situés au 1812-1834, rue Amherst qui a fait l'objet d'une présentation au comité consultatif d'urbanisme le 17 janvier. Bien que ces bâtiments ne bénéficient d'aucun statut ou identification de valeur patrimoniale, ils constituent des témoins historiques du secteur. Le document du projet précise que le bâtiment résidentiel situé au 1812-1814, rue Amherst, construit en 1870 et le bâtiment résidentiel et commercial situé au 1830 à 1834, rue Amherst, construit en 1915, sont actuellement vacants dû à des problèmes importants au niveau de la structure.

Comme il l'a énoncé dans une note transmise le 14 décembre 2018 concernant la démolition du 1664-1666, rue Poupart, et sans remettre en question le fait que ces bâtiments soient en mauvais état, le CPM est d'avis que leur démolition représente une perte pour le patrimoine bâti du secteur. L'impact cumulatif des cas de démolition d'éléments du patrimoine vernaculaire de l'Arrondissement de Ville-Marie constitue une préoccupation importante pour le CPM. Il réitère l'importance de se pencher sur ces enjeux dans le contexte de transformation et de densification qui implique le remplacement de nombreux bâtiments anciens ayant subi un déficit d'entretien par de nouveaux édifices comportant un nombre plus important de logements.

Le CPM offre à nouveau son appui et son expertise à l'Arrondissement pour discuter de la question de la protection et de la mise en valeur de son patrimoine vernaculaire.

Sincères salutations,

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs
Président
Conseil du patrimoine de Montréal

PIERRE-ÉMILE ROCRAY
INGÉNIEUR FORESTIER
EN MILIEU URBAIN

2320, AVENUE HAMPTON
MONTRÉAL QC H4A 2K6
TÉLÉPHONE : 514 884-0715
rocray.ingf@bell.net

Montréal, vendredi 13 juillet 2018

Monsieur Mohamed Foufa, Coordonateur
Direction du développement et des immobilisations
Société d'habitation et de développement de Montréal
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 2200
Montréal (Québec) H2L 4L8

Objet: **Arbres situés dans la cour arrière du 1812, rue Amherst**
Évaluation des possibilités de conservation

Monsieur,

À la suite de notre rencontre du 9 juillet dernier, j'ai pris connaissance du mandat professionnel que vous m'accordiez et du plan du site que vous m'avez transmis. J'ai numéroté puis examiné les deux arbres pour déterminer s'il est possible de les conserver durant et après les travaux de construction prévus dans leur voisinage immédiat, tout en répondant aux questions suivantes :

- De quelles essences s'agit-il ?
- Quelle est leur espérance de vie ?
- Leurs racines sont-elles superficielles ou profondes ?
- Quel est l'étalement de leurs réseaux de racines ?
- Quelle est l'incidence des travaux de construction sur leur état de santé ?
- Quel pourcentage de racines coupées peuvent-ils tolérer ?
- Quel diamètre maximal de racines peut-on couper sans affecter leur survie ?
- L'élagage de leurs branches inférieures peut-il mettre en péril leur survie ?
- Peut-on recourir à un protocole de protection des racines et des troncs durant les travaux de démolition et de construction ?
- Quel type d'entretien postconstruction pourrait augmenter leurs chances de survie?
- La conservation des arbres provoquerait-elle des impacts sur la pérennité du nouvel immeuble ?
- Advenant leur abattage, quelles espèces pourraient remplacer ces individus ?

DE QUELLES ESSENCES S'AGIT-IL ?

L'arbre no **881** est un Érable à Giguère *Acer negundo* qui se trouve dans le coin sud-est de la cour arrière (Photo 1). Il possède quatre troncs dont chacun mesure, en moyenne, une trentaine de centimètres de diamètre à 1,3 m du sol. Il s'agit d'une essence à croissance relativement rapide dont les troncs ont la particularité de grandir en angle, et cet individu n'échappe pas à la règle. Les espèces à croissance rapide renferment généralement du bois moins dense et plus léger que celles à croissance lente. Cet arbre montre que ses branches maîtresses ont été élaguées à plusieurs reprises à cause des fils électriques et téléphoniques qui traversent son houppier (Photo 2).

Les observations suivantes débutent avec le tronc no 1, soit celui qui possède la fiche numérotée, et vont ensuite dans le sens antihoraire jusqu'au tronc no 3. Le tronc no 1 renferme du bois pourri. Cette situation est visible à partir des deux vieilles plaies de coupe qui montrent effectivement la présence de bois envahi par des champignons de carie et par des insectes (Photos 3 et 4). À la base de ce tronc, on remarque la présence de trois ou quatre fentes verticales plus ou moins profondes. Ces fentes constituent des portes d'entrée pour les parasites du bois (Photo 5).

Le tronc no 2 est constitué de deux branches codominantes qui renferment de l'écorce incluse à leur base (Photo 6). Ce type d'embranchement s'avère toujours de pauvre qualité. L'une de ces branches a été haubanée au tronc no 1 (Photo 7), ce qui témoigne d'une faiblesse structurale déjà identifiée. La tige haubanée est très inclinée et penche vers la propriété arrière (un espace vert). Ce tronc possède une longue fente du côté de la clôture (Photo 8) et, à sa base, on peut compter une demi-douzaine de fissures verticales similaires à celles observées sur le tronc no 1. Le tronc no 3 est également très incliné dans sa partie inférieure et renferme plusieurs vieilles plaies de coupe. À sa base on remarque de nombreuses fissures verticales plus ou moins profondes (Photo 9).

L'arbre no **882** est un Orme rouge *Ulmus rubra* dont le tronc mesure 80 cm de diamètre à hauteur de poitrine (Photo 10). Ce tronc est très droit et renferme plusieurs plaies d'élagage. À sa base, on remarque la présence de nombreuses racines superficielles qui s'étalent partout autour de l'arbre (Photo 11). Les Ormes ont souvent tendance à se comporter de cette façon. Plusieurs d'entre elles ont été blessées dans leur partie supérieure par les lames des tondeuses à gazon. Le houppier de cet individu possède un feuillage très clairsemé et de nombreuses branches mortes (Photo 12).

L'Orme rouge est une espèce susceptible d'être atteinte par la maladie hollandaise de l'Orme *Graphium ulmi*, laquelle est causée par un champignon pathogène transmis par un insecte *Scolytus multistriatus* qui se nourrit dans des arbres sains et qui se reproduit dans des Ormes morts. Par l'apparence de son feuillage, cet arbre

me semble affecté par cette maladie incurable. En effet, comme on peut le voir sur la photo 13 tirée de GoogleMaps, son houppier montre des symptômes d'un arbre dont la santé apparaît déclinante. Des tests en laboratoire doivent normalement être faits pour être absolument certains qu'il s'agit bien du champignon, mais les symptômes actuels laissent absolument le croire.

QUELLE EST LEUR ESPÉRANCE DE VIE ?

L'espérance de vie de l'Érable à Giguère pourrait s'étaler sur plusieurs décennies s'il n'en était des défauts de structure qu'il renferme. En effet, la présence (1) de tiges codominantes, (2) d'écorce incluse à la base des ramifications, (3) de bois carié au sein des troncs, (4) de fentes verticales à la base de ces derniers, (5) de bois ayant une faible densité et (6) de tiges déjà fortement inclinées et déjà haubanées laissent à penser que cet arbre ne résistera pas longtemps.

L'espérance de vie de l'Orme rouge m'apparaît plus courte puisqu'il est atteint d'une maladie irréversible qui a déjà décimé des centaines de milliers d'Ormes d'Amérique au Québec, soit au-delà de 50 000 arbres de rue uniquement à Montréal depuis le début des années '50. Je ne crois pas que cet Orme possède une longue espérance de vie.

Compte tenu du fait que l'Érable à Giguère s'avère potentiellement dangereux à cause de la faiblesse de sa structure, et du fait que l'Orme rouge est atteint d'une maladie pathologique incurable, je recommande l'abattage de ces deux arbres. Je recommande toutefois la conservation de la haie d'Ifs communs *Taxus baccata* qui se sont développés entre l'Érable et l'Orme. La disparition de l'Érable à Giguère conduirait à modifier le plan de l'immeuble en ce qui a trait au coin actuellement biseauté. Celui-ci n'aurait plus sa raison d'être.

SES RACINES SONT-ELLES SUPERFICIELLES OU PROFONDES ?

Normalement, près de 90 % des racines d'arbres se développent dans le premier 50 cm de sol, près de la surface. C'est donc dire qu'elles sont superficielles malgré la grosseur de l'individu. On le constate avec celles de l'Orme rouge. Cette situation sous-entend qu'une excavation ferait disparaître la majorité des racines.

QUEL EST L'ÉTALEMENT DE LEURS RÉSEAUX DE RACINES ?

Dans un site semblable où les contraintes au sol sont quasi inexistantes, les racines des deux arbres s'étalent sur un rayon équivalent à la hauteur même des individus. Elles occupent donc toute la superficie de la cour arrière et se trouvent fort probablement sous l'immeuble actuel.

QUELLE EST L'INCIDENCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LEUR ÉTAT DE SANTÉ ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

QUEL POURCENTAGE DE RACINES COUPÉES CET ARBRE PEUT-IL TOLÉRER ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

QUEL DIAMÈTRE MAXIMAL DE RACINES PEUT-ON COUPER SANS AFFECTER LEUR SURVIE ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

L'ÉLAGAGE DE LEURS BRANCHES INFÉRIEURES PEUT-IL METTRE EN PÉRIL LEUR SURVIE ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

PEUT-ON RECOURIR À UN PROTOCOLE DE PROTECTION DES RACINES ET DU TRONC DURANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

QUEL TYPE D'ENTRETIEN POSTCONSTRUCTION POURRAIT AUGMENTER LEURS CHANCES DE SURVIE?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

LA CONSERVATION DES ARBRES PROVOQUERAIT-ELLE DES IMPACTS SUR LA PERENNITE DU NOUVEL IMMEUBLE ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

ADVENANT LEUR ABATTAGE, QUELLES ESPECES POURRAIENT REMPLACER CES INDIVIDUS ?

Selon le plan d'implantation transmis, la cour intérieure mesurerait environ 8,5 m x 21,0 m. Dans un tel espace, il faut éviter de planter des arbres à grand déploiement et se tourner plutôt vers des espèces plus petites ou vers des arbrisseaux (hauteur maximale = 6 à 10 m) qui peuvent s'épanouir à l'ombre. Du côté des essences feuillues, je propose le Lilas du Japon *Syringa reticulata* (comme celui isolé et situé entre les deux immeubles), le Lilas commun *S. vulgaris*, l'Érable de Pennsylvanie *Acer pensylvanicum*, l'Amélanchier *Amelanchier* sp., l'Aubépine *Crataegus* sp., le Cornouiller à feuilles alternes *Cornus alternifolia*, le Pommetier *Malus* sp. ou le Sorbier *Sorbus* sp..

Du côté des essences résineuses, le choix porterait vers l'Épinette du Colorado *Picea pungens*, le Thuya de l'Est *Thuja occidentalis*, le Génévrier de Virginie *Juniperus virginiana*, le Mélèze *Larix* sp., et l'If commun *Taxus baccata* (comme ceux qui composent la haie de conifères entre les deux arbres de la cour. Un excellent pépiniéristes peut proposer de nouvelles espèces et d'autres cultivars adaptés à de telles conditions de croissance.

CONCLUSION

Un examen attentif de l'état de santé des deux arbres publics me permet d'affirmer, sans l'ombre d'un doute, qu'il s'agit d'individus en mauvaise condition. L'Érable à Giguère possède une charpente affaiblie par la présence de pourriture du bois, d'insectes lignicoles et de multiples fentes verticales au sein de ses quatre troncs. De plus, cet arbre déjà haubané (pour compenser la faiblesse d'une tige maîtresse) est très incliné vers la propriété adjacente qui semble être un espace de verdure. L'Orme rouge possède une excellente structure ligneuse, mais il est frappé par la maladie hollandaise (graphiose) qui, à ce jour, demeure incurable. Cet individu est voué à une mort certaine. Voici les raisons pour lesquelles je préconise leur abattage. Ces arbres ne représenteront donc pas une contrainte lors des travaux de démolition et de construction.

J'espère le tout conforme à vos attentes et vous prie d'agréer, Monsieur Foufa, mes plus cordiales salutations,

_____

Pierre-Émile Rocray, ing.f., M.A.

Photo 1
Voici l'Érable à Giguère. On aperçoit la fiche numérotée 881 sur le tronc de l'avant-plan. Cet arbre possède quatre troncs et leur description, dans le texte, va dans le sens antihoraire.

Photo 2
Vue sur le réseau aérien de fils qui traversent le houppier de l'Érable.
Ce réseau pose des contraintes inévitables à la croissance des branches et exige des élagages répétitifs pour éviter des pannes.

Photo 3
Voici une première plaie de coupe ayant été faite dans le tronc no 1.
Un cal cicatriciel s'est formé autour de la blessure, mais il est absent dans ses parties supérieure et inférieure.
On constate que le bois exposé est fendillé et troué à maints endroits, ce qui laisse entrevoir la présence de pourriture au sein de cette tige. Les fendillements sont des portes d'entrée pour les insectes et les champignons de carie

Photo 4
Voici une seconde plaie d'élagage effectué sur le tronc no 1. Elle est située à une hauteur d'environ quatre mètres sur celui-ci.
Un cal s'est formé tout autour de la plaie, mais on remarque la présence de petits trous dans le bois (partie inférieure). Ce sont des insectes lignivores qui les causent. De la carie est certainement présente dans cette tige.

Photo 5
Voici un aperçu des nombreuses fentes situées au pied du tronc no 1.
Celles-ci sont d'excellentes portes d'entrée pour les parasites du bois. La base de cet arbre renferme donc du bois ayant une faible résistance mécanique.

Photo 6
Voici un aperçu d'une fente ouverte majeure située dans l'intersection entre les deux tiges codominantes du tronc no 2.
Il est certain que cette cavité renferme du bois pourri. Sur la droite de cette fente, on remarque la présence d'une fente verticale qui est actuellement refermée.
De l'écorce incluse se trouve à l'intérieur de cette fente. Les deux tiges ne sont donc pas reliées structurellement ensemble, mais luttent plutôt l'une contre l'autre pour grossir. De tels embranchements sont des points de faiblesse relativement sérieux.

Photo 7
Voici le hauban de type Boa qui relie le tronc no 1 avec le tronc no 2, soit celui qui est incliné vers la propriété adjacente. Le tronc no 2 a été haubané parce que sa structure était déjà affaiblie et présentait des risques de chute. Malgré le hauban, cette tige risque toujours de tomber.

Photo 8
Voici la fente verticale et toujours ouverte qui se trouve derrière le tronc no 1.
Cette fente est une excellente porte d'entrée pour les parasites du bois.
Comme on peut le constater, les deux tiges sont nettement séparées et risquent très bien de s'ouvrir lors d'un vent violent ou d'un verglas important.
De l'écorce incluse sépare aussi ces deux tiges, ce qui représente une faiblesse additionnelle.

Photo 9
Voici les nombreuses fentes qui se trouvent au pied du tronc no 3.
À l'instar des autres fentes similaires, celles-ci dissimulent du bois touché par des champignons de carie et par des insectes lignivores.

Photo 10
Voici l'Orme rouge no 882. La photo est malheureusement un peu sombre, mais on peut néanmoins constater son tronc très droit et ses branches charpentières bien étalées. Son feuillage est très ajouré.

Photo 11
Voici les racines superficielles de l'Orme. Celles-ci sont fort nombreuses et s'étalent jusqu'aux fondations de l'immeuble, à l'exemple de celles de l'Érable. Elles ont été blessées à plusieurs endroits par les lames des tondeuses à gazon.

Photo 12
Voici une vue à partir du sol sur le feuillage de cet arbre. Comme on peut facilement le remarquer, les feuilles jaunies ou brunies sont déjà éparses.
On remarque aussi la présence de plusieurs rameaux morts. La graphiose a commencé son oeuvre et l'arbre risque de mourir d'ici l'an prochain.

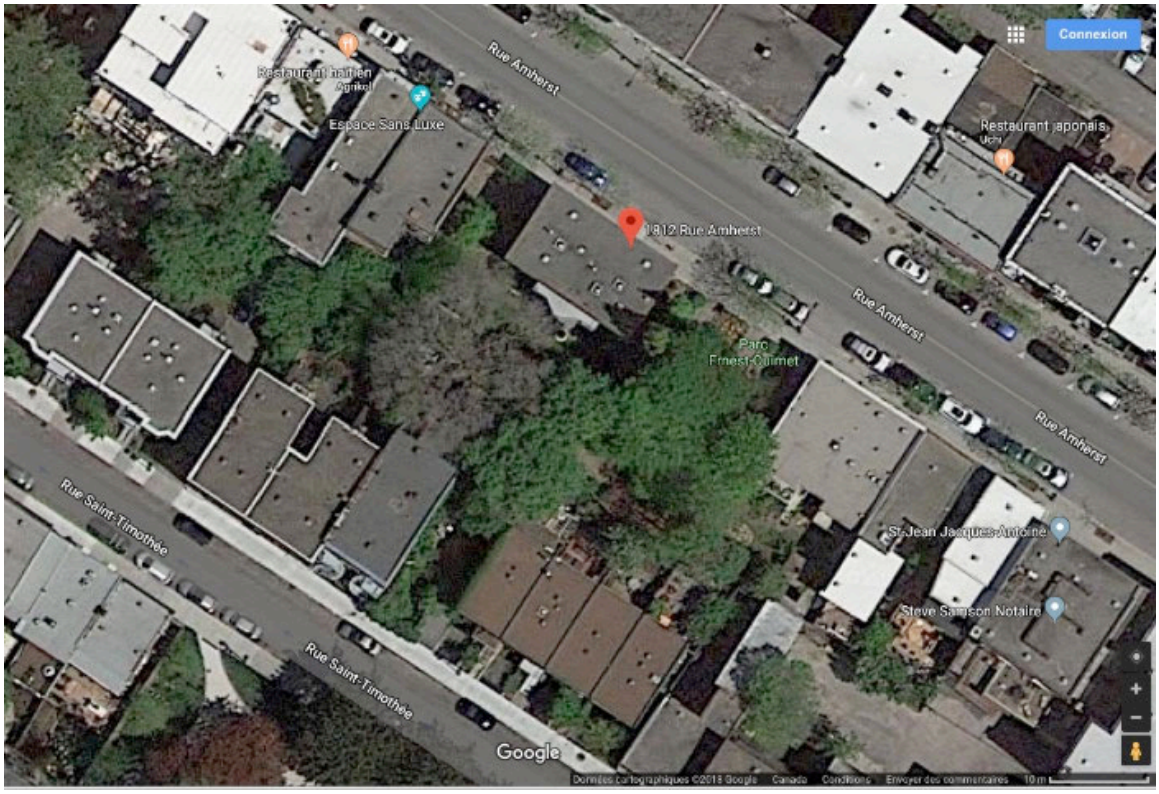

Photo 13

Voici une image tirée de Googlemaps qui montre à quel point l'Orme rouge est atteint par la maladie hollandaise. On remarque sont houppier qui a pris une coloration grisâtre sur cette photo aérienne. La graphiose est une maladie irréversible et, pour le moment, rien ne peut être utilisé pour la contrer.

PIERRE-ÉMILE ROCRAY
INGÉNIEUR FORESTIER
EN MILIEU URBAIN

2320, AVENUE HAMPTON
MONTRÉAL QC H4A 2K6
TÉLÉPHONE : 514 884-0715
rocray.ingf@bell.net

Montréal, lundi 28 novembre 2018

Monsieur Mohamed Foufa, Coordonateur
Direction du développement et des immobilisations
Société d'habitation et de développement de Montréal
800, boulevard de Maisonneuve Est, bureau 2200
Montréal (Québec) H2L 4L8

Objet: Arbres situés dans le parc Ernest-Ouimet
Protection lors de travaux de démolition et de construction

Monsieur,

Pour donner suite de notre rencontre du 23 novembre récent, j'ai examiné les arbres du petit parc Ernest-Ouimet pour évaluer leur situation par rapport aux travaux de démolition de l'immeuble sis au 1812, rue Amherst, et de construction d'un nouvel immeuble au même endroit, et pour identifier les mesures de protection et de conservation durant et après les travaux dans leur voisinage immédiat. Voici ce qui ressort de nos observations.

DE QUELLES ESSENCES S'AGIT-IL ?

Il y a six arbres dans ce parc. Sur la photo 1 on aperçoit les deux Chênes pédonculés fastigiés *Quercus robur* var *fastigiata* numérotés 1 et 2, le Tilleul à petites feuilles *Tilia cordata* numéroté 3 et le Hêtre à grandes feuilles *Fagus grandidentata* numéroté 4. Ce sont les seuls arbres concernés par les travaux projetés. En effet, il y a aussi deux Charmes de Caroline *Carpinus caroliana* dans ce parc, mais ils sont situés à l'autre extrémité du site et sont trop éloignés pour être touchés par ces travaux (Photo 2). Ce rapport porte donc uniquement sur les quatre premiers individus.

QUELS SONT LEURS EMPLACEMENTS ET LEUR ÉTAT DE SANTÉ?

Le Chêne no 1 mesure 27 cm de diamètre à hauteur de poitrine (1,3 m du sol) et se trouve à 2,5 m au droit du mur de l'immeuble appelé à être démoli. Son houppier apparaît en bonne santé et son tronc possède une gélivure (fente ouverte) qui mesure près d'un mètre de hauteur (Photo 3). Il s'agit d'un défaut mineur pour un arbre de cette taille et renfermant un bois dense et dur. Le Chêne no 2 mesure 39 cm de diamètre et son tronc se trouve aussi à 2,5 m du mur. Celui-ci possède deux gélivures qui n'affectent pas sérieusement sa condition et sa solidité (Photo 4). Il possède aussi une blessure en voie de cicatrisation sur ton tronc (Photo 5). À l'instar du Chêne no 1, son houppier paraît en bonne santé.

Le Tilleul à petites feuilles mesure 50,0 cm de diamètre et son tronc se trouve à 5,5 m du mur de l'immeuble. Son tronc renferme une gélivure haute d'environ 3,5 m et près de 15 cm de profondeur (Photo 6). Cette situation est plus sérieuse puisque le bois du Tilleul est très peu dense et solide. De plus, ses branches principales sont mal ramifiées au tronc. Celles-ci semblent d'ailleurs avoir été marquées pour des fins d'élagage (Photo 7). Le Hêtre à grandes feuilles est relativement éloigné de l'immeuble et se trouve à une distance de 2,7 m de la clôture et à une dizaine de mètres du coin arrière de l'immeuble. Cet arbre manifeste une excellente santé.

LEURS RACINES SONT-ELLES PROFONDES ET BIEN ÉTALÉES ?

Les racines d'arbres ont peu d'intérêt à se développer profondément dans le sol puisque c'est près de la surface qu'elles trouvent de l'air et des minéraux. En fait, on peut estimer qu'en général 99 % des racines croissent dans le premier mètre de sol, et 90 % d'entre elles se développent à l'intérieur de 50 cm de sol, près de la surface. C'est donc dire qu'elles sont superficielles, peu importe la grosseur et la hauteur des arbres concernés.

Il ne faudra pas s'étonner de constater que beaucoup de racines seront accolées contre les fondations de l'immeuble lorsque viendra le moment de les détruire. On trouvera aussi des racines dans le sol sous l'immeuble s'il s'agit d'une cave de service sans plancher en ciment. Dans un site où les contraintes souterraines sont presque inexistantes (parc public et cour arrière gazonnée), les racines peuvent s'étaler sur un rayon équivalent à la hauteur même de ces individus. Elles risquent donc de couvrir la superficie du parc et une partie de la cour arrière de l'immeuble.

QUELLES SERAIENT LES INCIDENCES DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION ?

Les travaux de démolition ne devraient pas entraîner d'impacts comme tels sur les arbres si la pelle mécanique est opérée de la rue Amherst ou en se dirigeant depuis l'immeuble voisin (à détruire) et vers le parc Ernest-Ouimet. L'opérateur doit seulement faire attention de ne pas blesser les branches avec la flèche de l'appareil.

Les travaux de construction vont inévitablement créer des impacts. Les premiers seront causés lors de l'excavation du sol à proximité des arbres. En effet, pour couler les semelles du nouvel immeuble il faudra nécessairement excaver sur une distance éloignée d'environ 1,25 m des fondations actuelles. Des racines seront détruites. Les autres impacts risquent de survenir lorsque viendra moment de briqueler le mur Est du nouvel immeuble. Il faudra installer des échafaudages et cela risquera de blesser des branches des deux Chênes.

QUEL POURCENTAGE DE RACINES COUPÉES CES ARBRES PEUVENT-ILS TOLÉRER ?

Puisque les racines des Chênes, du Tilleul et du Hêtre occupent probablement la superficie du parc et une partie de la cour arrière de l'immeuble, nous estimons qu'environ 25 % de celles des Chênes, 20 % de celles du Tilleul et 20 % de celles du Hêtre disparaîtront lors des excavations, si nous tenons compte des racines situées dans la cour arrière de l'immeuble. Il resterait suffisamment de racines pour assurer la survie et le maintien de ces quatre arbres sans mettre en danger la sécurité des lieux, après les travaux de construction.

PEUT-ON RECOURIR À UN PROTOCOLE DE PROTECTION DES RACINES, DES TRONCS ET DES BRANCHES DURANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ?

À cet égard, nous recommandons d'inclure dans le devis technique de l'appel d'offres, la partie IX de la norme BNQ 0605-100/2001 (en voie de revision actuellement) *Aménagement paysager à l'aide de végétaux*. Cette partie réfère à la conservation des arbres situés près de travaux de construction. L'Adjudicataire devra observer cette norme pour protéger les arbres du parc. Cette norme est disponible gratuitement sur l'internet.

QUEL TYPE D'ENTRETIEN POSTCONSTRUCTION POURRAIT AUGMENTER LEURS CHANCES DE SURVIE?

Une fois les travaux complétés, il serait de bon augure de fertiliser le sol sur toute la surface du parc avec un fertilisant très pauvre en azote (N) et moyennement riche en phosphore (P) et en potassium (K). Ce fertilisant pourrait être injecté dans le sol ou répandu sur sa surface en suivant les indications du fabricant. Le Tilleul doit être surveillé régulièrement par les inspecteurs des arbres de l'Arrondissement pour évaluer l'évolution de la gélivure à l'intérieur du tronc. Il faudra éventuellement (d'ici 4 à 7 ans) prévoir des élagages de branches mortes lorsque les pertes de racines se manifesteront dans leurs houppiers.

LA CONSERVATION DES ARBRES PROVOQUERAIT-ELLE DES IMPACTS SUR LA PERENNITE DU NOUVEL IMMEUBLE ?

À notre avis, le nouvel immeuble ne devrait pas être touché par le développement des branches et des racines. Les branches des Chênes au port fastigié ne poseront aucun problème particulier puisqu'elles poussent à la verticale. Les racines du

Tilleul et du Hêtre vont éventuellement côtoyer le nouveau mur des fondations sans toutefois lui causer des lézardes.

CONCLUSION

Malgré la présence de gélivures et d'une blessure au tronc, les deux Chênes sont en bonne santé et sont aptes à perdre près du quart de leurs racines lorsque débuteront les travaux d'excavation. Le Tilleul no 3 est déjà fragilisé par la présence d'une gélivure relativement longue et profonde. Nous estimons qu'il perdrait environ 20 % de ses racines lors du creusage, à l'exemple du Hêtre situé en fond de parc. Ces pertes ne devraient normalement pas affecter leur maintien.

Nous recommandons à ce que soit inclues dans les documents d'appel d'offres, pour la sélection de l'entrepreneur général en charge des travaux de démolition et de reconstruction ainsi qu'au contrat, les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction. À la suite des travaux, une fertilisation riche en phosphore et en potassium serait appropriée.

Quelques branches mortes risquent d'apparaître lorsque les arbres réagiront aux pertes de racines causées par les excavations. L'élagage de ces branches mortes suivrait quelques années plus tard. Les arbres en place n'interviendront aucunement sur la pérennité du nouvel immeuble

J'espère le tout conforme à vos attentes et vous prie d'agréer, Monsieur Foufa, mes plus cordiales salutations,

_____

Pierre-Émile Rocray, ing.f., M.A.

Photo 1

Voici les quatre arbres qui font l'objet de ce rapport. Les arbres 1 et 2 sont des Chênes pédonculés. Le no 3 est un Tilleul à petites feuilles et, en arrière-plan, l'arbre no 4 est un Hêtre à grandes feuilles.

Photo 2

Voici les deux Charmes de Caroline qui se trouvent au fond du parc. Ils sont trop éloignés des travaux projetés pour être concernés dans ce dossier.

Photo 3
Voici la gélivure à l'arrière de l'arbre no 1. Il est normal qu'elle s'ouvre durant la période hivernale. Cette blessure ne rend pas l'arbre dangereux.

Photo 4
Une gélivure identique se trouve sur le tronc du Chêne no 2. Elle ne soulève aucun danger.

Photo 5
Voici la blessure sur le tronc du Chêne no 2. Comme on peut le constater, un cal cicatriciel s'est déjà formé autour de celle-ci.

Photo 6

Voici la gélivure sur le tronc du Tilleul à petites feuilles, soit l'arbre no 3. Celle-ci mesure près de trois mètres de longueur et environ quinze centimètres de profondeur. Cet arbre devra être surveillé par le personnel de l'Arrondissement pour évaluer la progression de la carie au fil des ans.

Photo 7

Voici l'une des branches maîtresses du Tilleul. On constate que sa ramification relativement faible entraînera éventuellement son élagage. Une branche similaire se trouve à l'opposé de celle-ci.

4.3 Plan du rez-de-chaussée

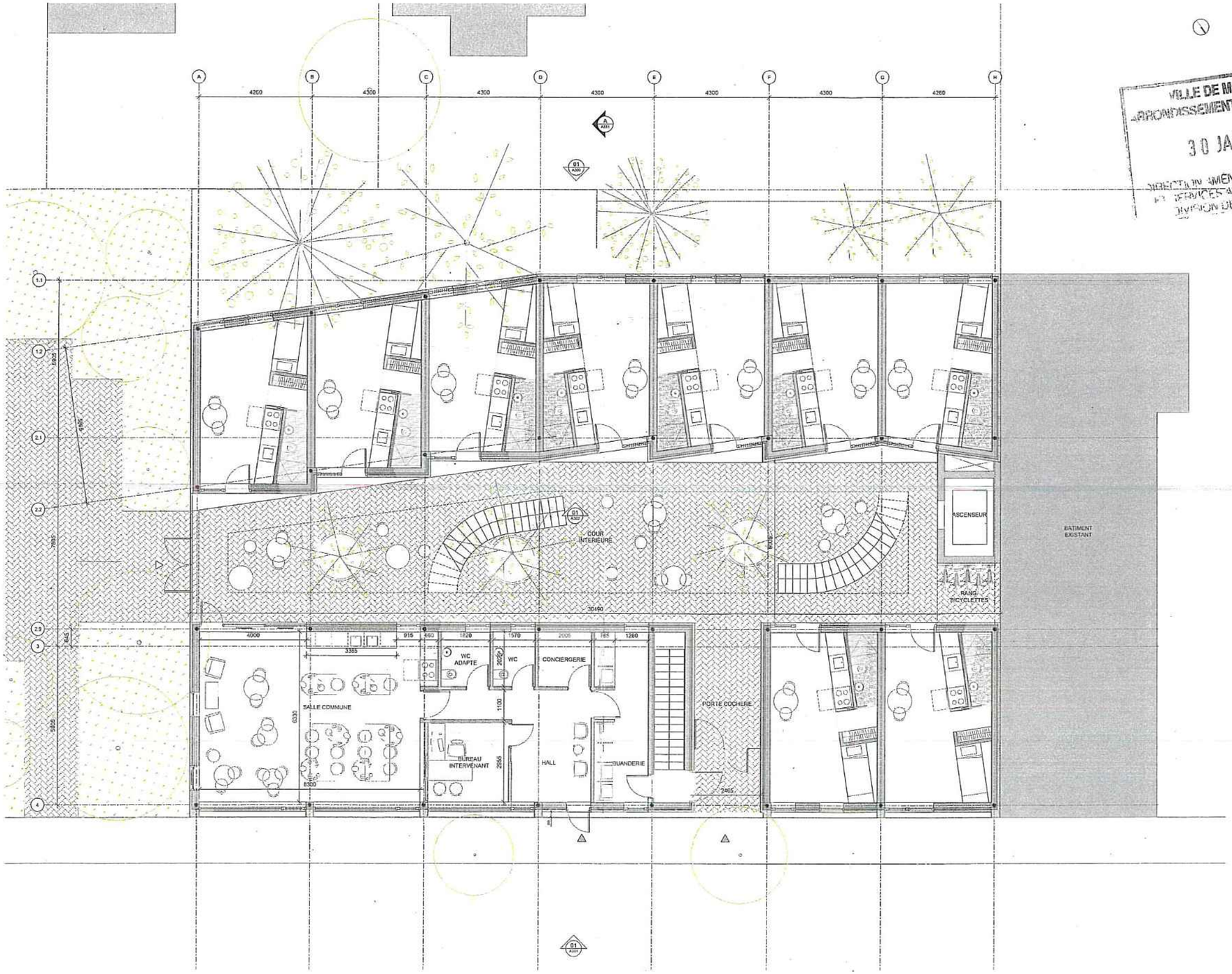

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.4 Plan du 2e étage

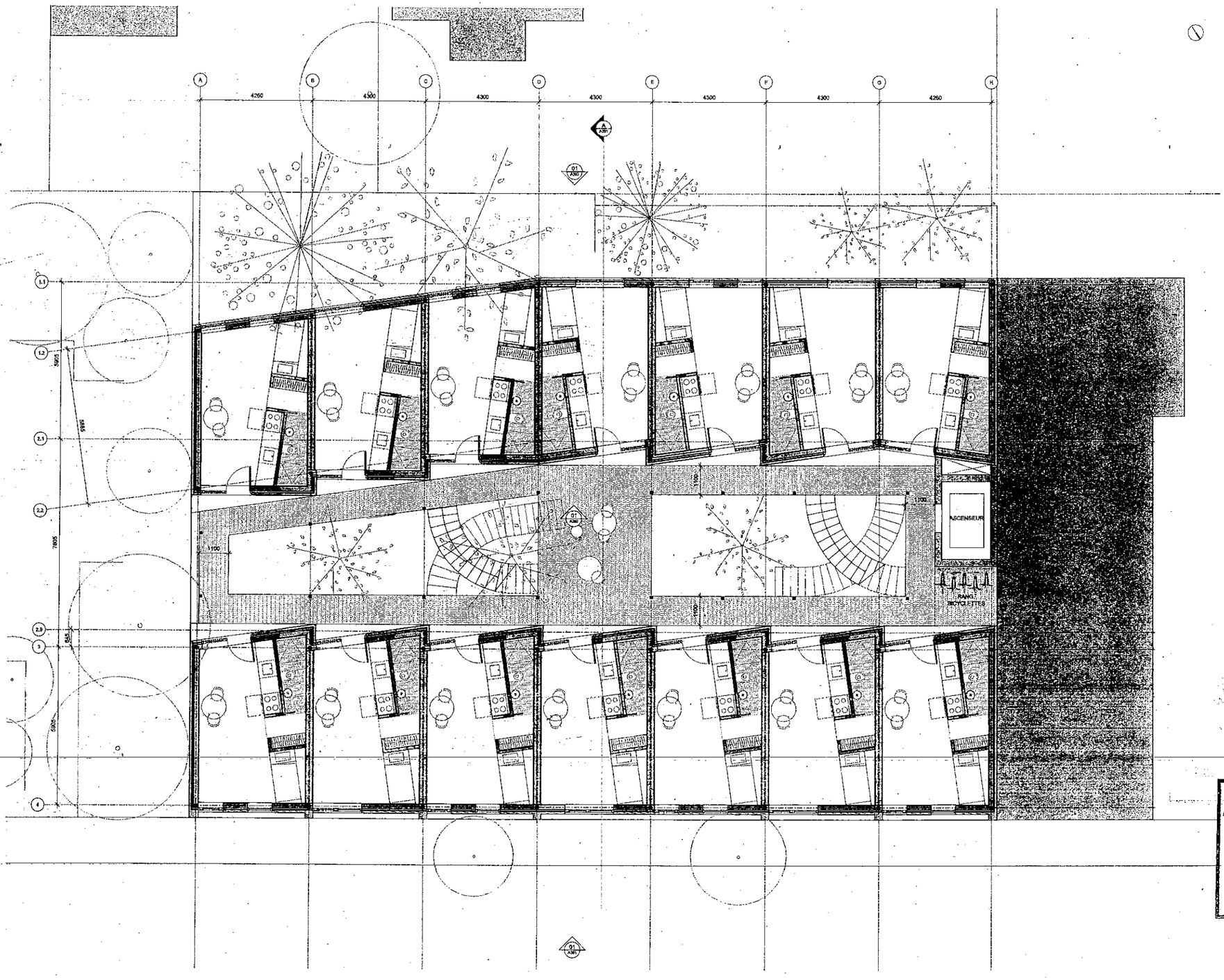

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.5 Plan du 3e étage

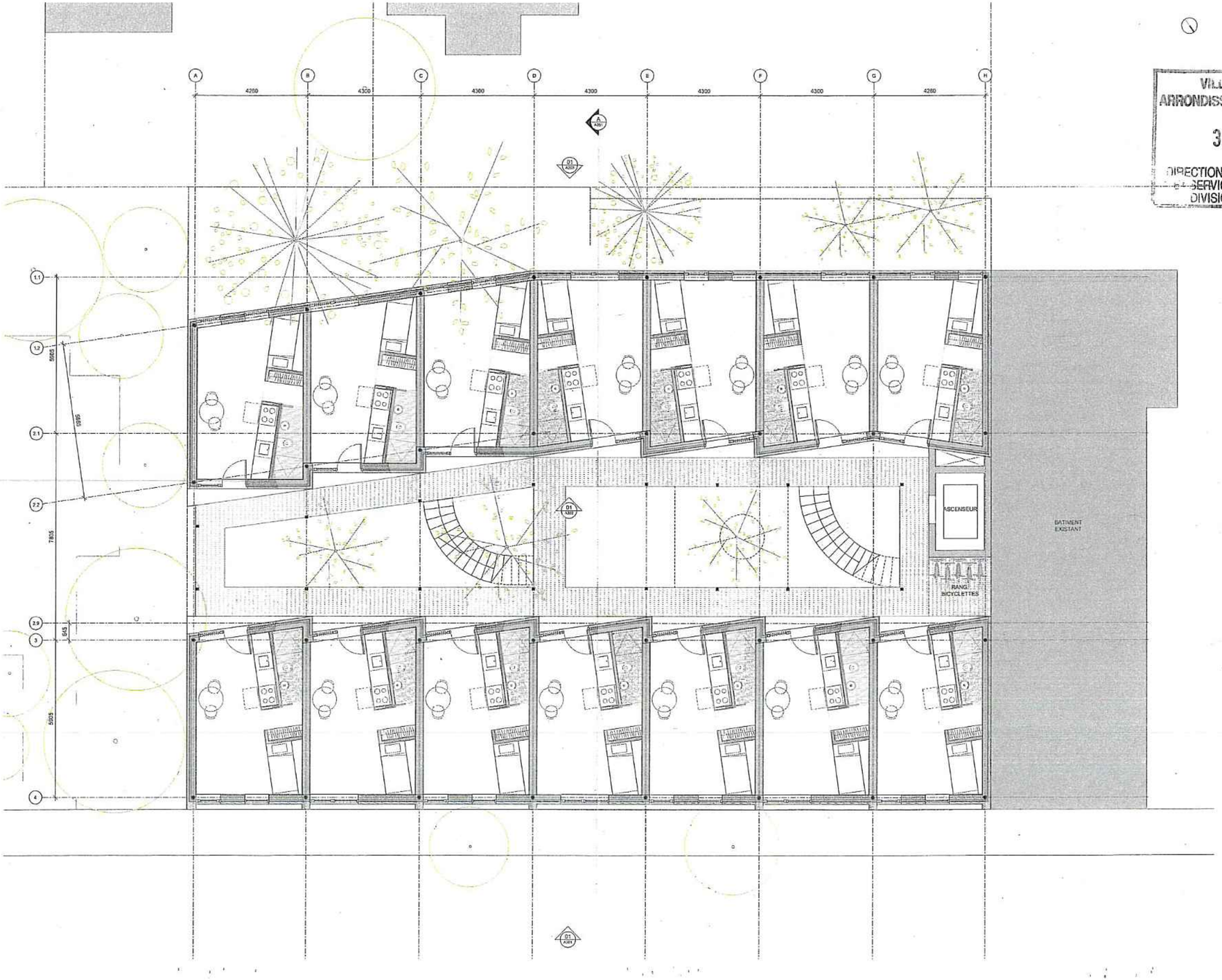

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.6 Plan du 4e étage

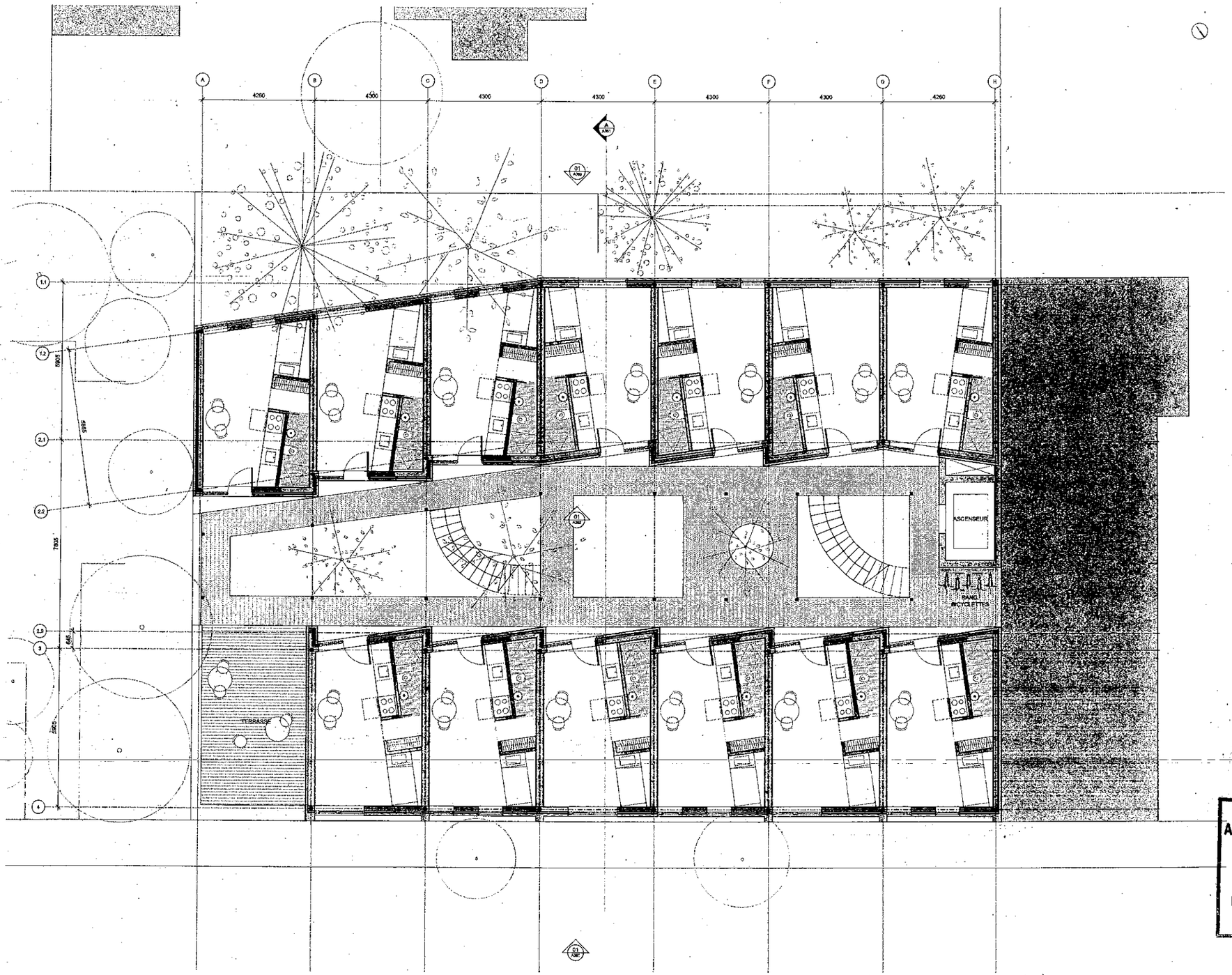

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

30 JAN. 2019

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.7 Plan du 5e étage

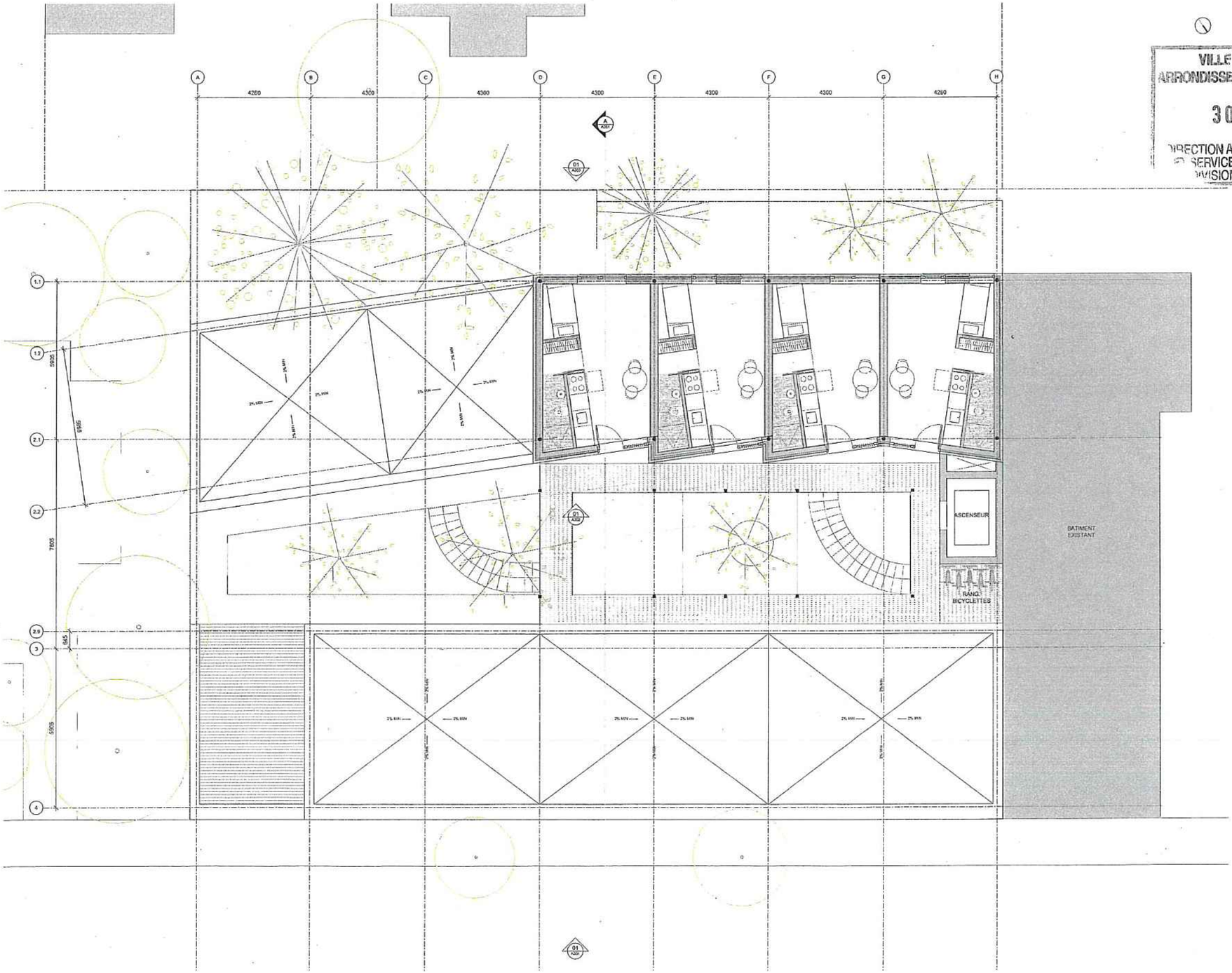

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.8 Plan de toiture

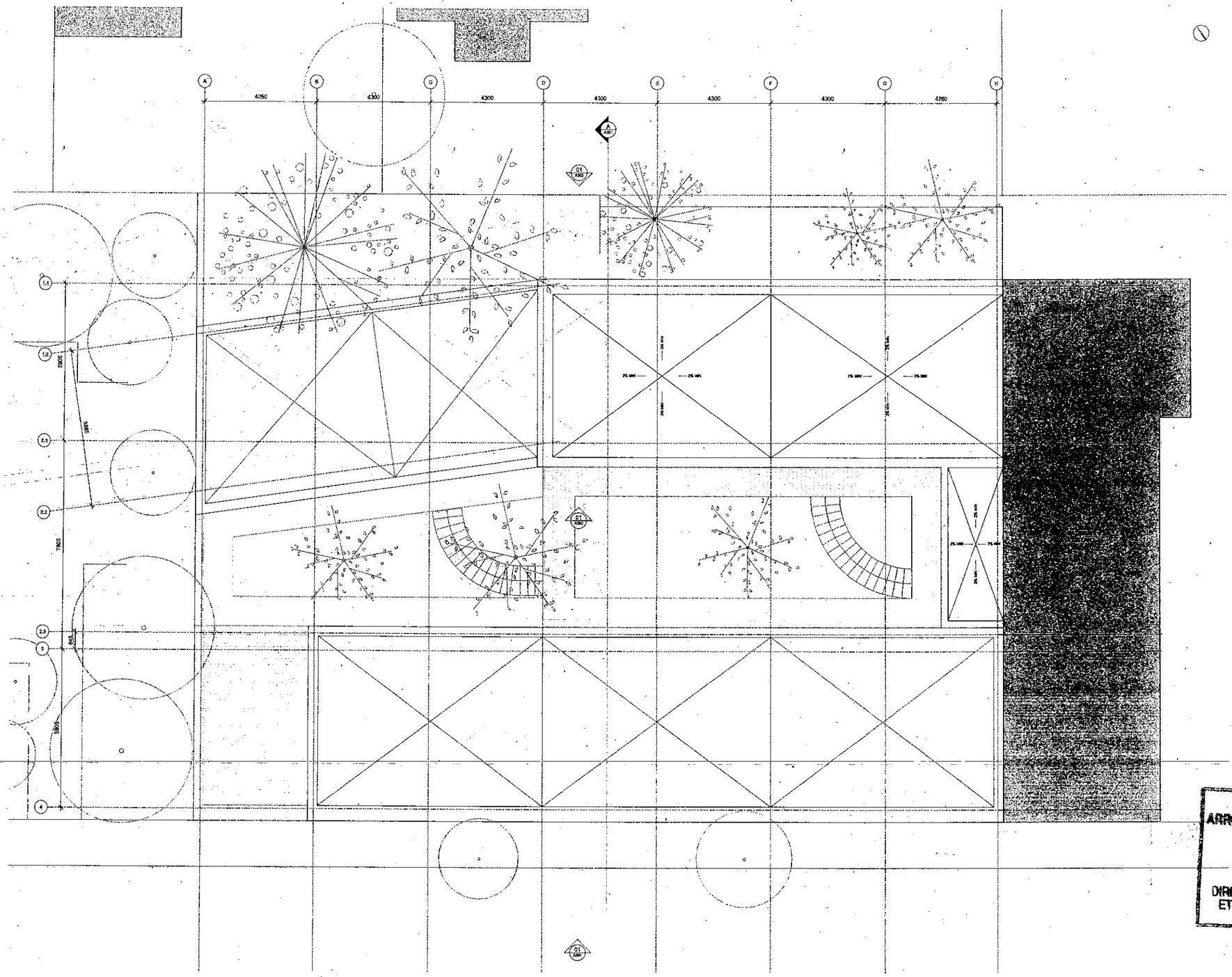

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.2 Plan du sous-sol

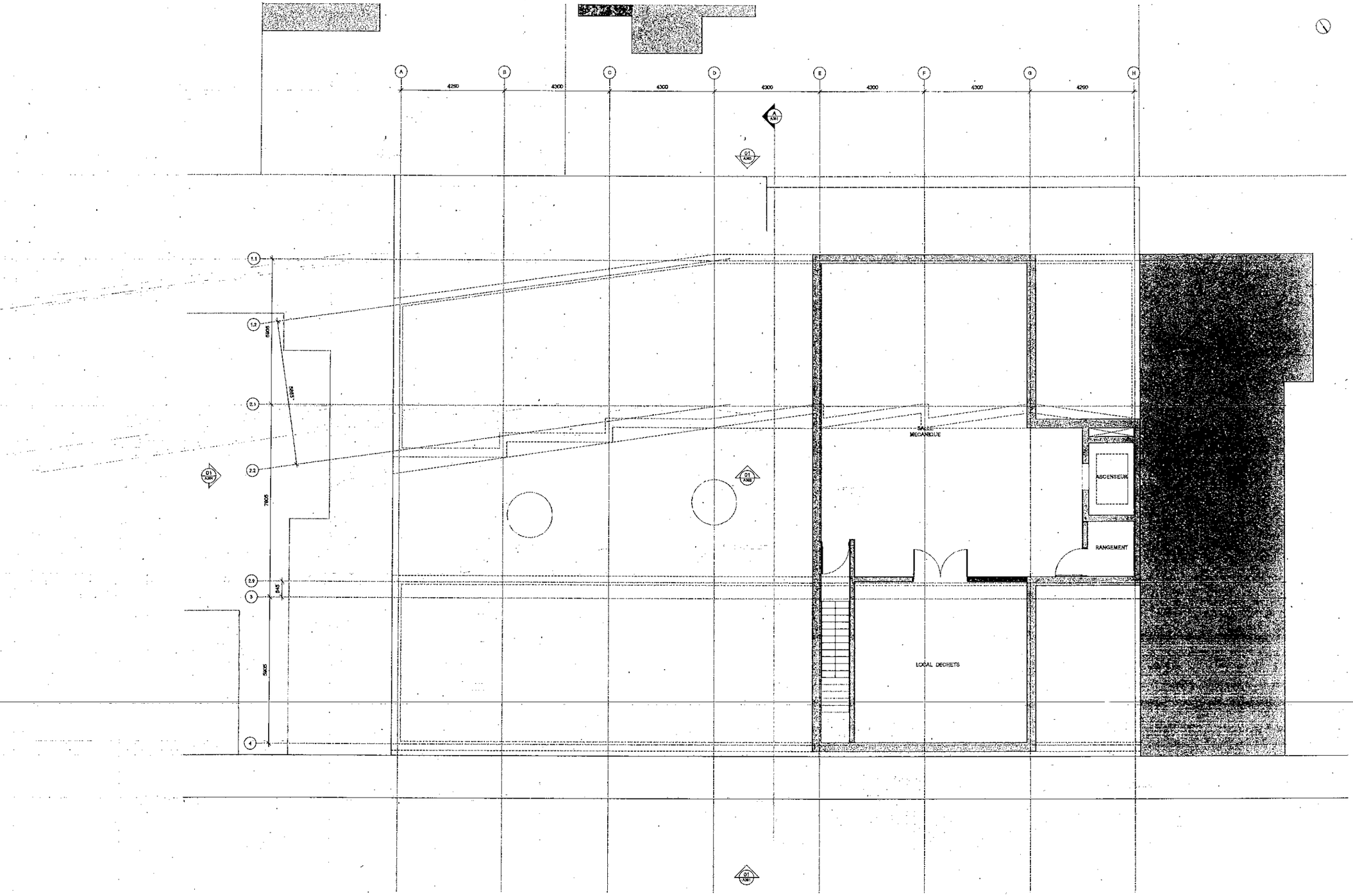

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.9 Élévation avant

La trame en façade du Projet Ahmerst vient s'harmoniser avec les lignes de force du voisin immédiat. On retrouve notamment des alignements significatifs avec la toiture et le rez-de-chaussée de ce dernier.

4.14 Élévation de la rue

Plan d'urbanisme de la ville

- Hauteur permise
  Mètre maximum : 25m
- Densité d'implantation permise
  Densité maximum : 3

Projet Amherst

- Hauteur
  Portion 4 étage : 12,78m
  Portion 5 étage : 15,96m
- Densité d'implantation
  Densité : 2,72

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

Le Projet Amherst vient s'intégrer à l'éclectisme de hauteurs, de largeurs et de styles des différents bâtiments de la rue Amherst.

4.15 Plan d'un studio-type

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

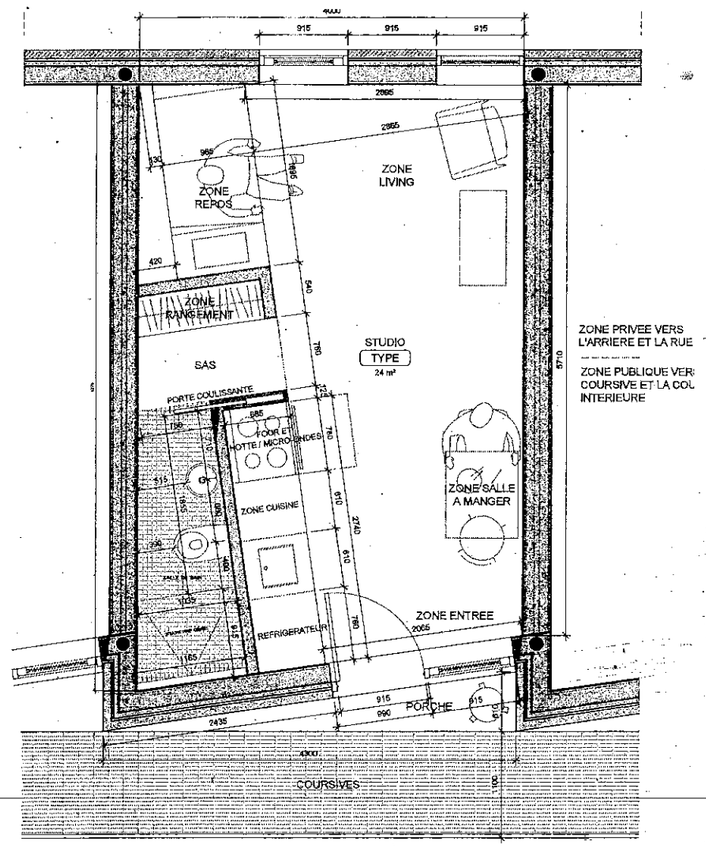

Caractéristiques principales

Superficie optimisée : 24 m²
Module type répété offrant une diversité en façade

Seuil privé pour chaque studio
Perspective augmentée pour sentiment d'amplitude
Logement traversant, percée lumineuse, ventilation naturelle
Division du studios en plusieurs sous-espaces appropriables
Mobilier majoritairement intégré (moins d'entretien, de supervision et de remplacement)
Cuisine à modules standards

4.16 Isométrie d'un studio-type

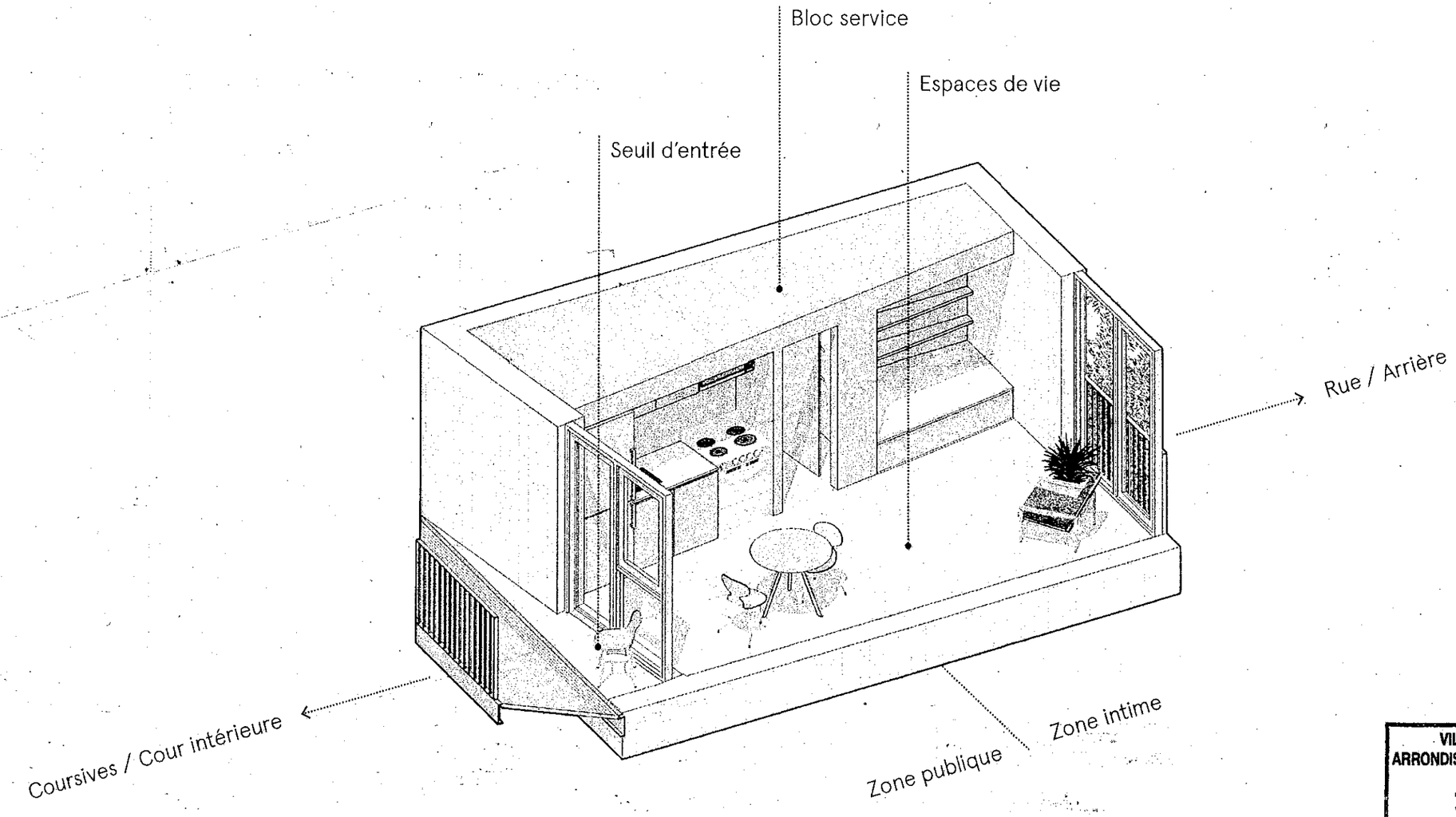

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.17 Perspective façade principale 1

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.19 Perspective façade principale 2

4.18 Perspective coursives

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

ÉTUDE DE VALEUR PATRIMONIALE

BÂTIMENTS DU 1812-18 ET 1830-34 RUE AMHERST

AFFLECKDELARIVA

préparé par Affleck de la Riva, architectes

pour la Société d'habitation et de développement de Montréal

30 novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 5

2. Fiche technique et zonage 7

3. Localisation et principales caractéristiques du lieu 9

3.1. Le secteur 9
3.2. Le site 10
3.3. Les bâtiments 11

4. Histoire du Lieu 13

4.1. Évolution du secteur 16

5. Analyse de la valeur patrimoniale 17

5.1. Valeur historique 17
5.2. Valeur symbolique 17
5.3. Valeur contextuelle 18
5.4. Valeur architecturale 20

6. Conclusion 27

7. Bibliographie 29

Annexes

Lettres – ingénieurs en structure NCK, 28 octobre 2010, 4 janvier et 30 mars et 31 mai 2011
Expertise en géotechnique par Qualitas en date du 26 mai 2011
Rapport – étude des désordres par Calculatec en date du 5 février 2014
Lettre – expertise structurale par Calculatec en date du 16 décembre 2015
Rapport – reconnaissance des sols par SNC Lavalin en date du 27 juin 2016
Lettres – examen du bâtiment 1812-18 Amherst par Calculatec en date du 12 et 29 septembre 2016
Lettre rapport – expertise en structure par Calculatec en date du 31 janvier 2017
Rapport d'expertise par Calculatec en date du 22 août 2017
Lettre de l'ingénieur forestier (M. Rocray) en date du 13 juillet 2018

1. INTRODUCTION

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est propriétaire de deux immeubles localisés au 1812 à 1818 rue Amherst (bâtiment A) et 1830-1834 rue Amherst (bâtiment B). Ces immeubles ont été acquis en décembre 1988 dans le cadre de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation, un programme fédéral qui a permis à la SHDM d'acquérir et d'administrer des logements locatifs abordables de qualité pour la population montréalaise.

Cet ensemble immobilier est aujourd'hui ciblé par un projet de développement destiné à une clientèle vulnérable, et ce en continuité avec la mission de la SHDM. Les architectes Affleck de la Riva ont été invités à étudier l'existant et en faire rapport au client en vue de faciliter l'évaluation de toute nouvelle intervention ou de projet sur ce site. Il est important de mentionner que, suite à leur évaluation structurale, les deux édifices ne sont pas habités.

L'objectif de ce document est d'approfondir les aspects traitant de la valeur patrimoniale et architecturale des édifices existants sur ce site. Dans un premier temps, les caractéristiques techniques, urbaines et historiques du lieu sont abordées. Cette mise en contexte est suivie par l'analyse de valeur patrimoniale et l'émission d'un avis qui tient compte des conditions actuelles des propriétés.

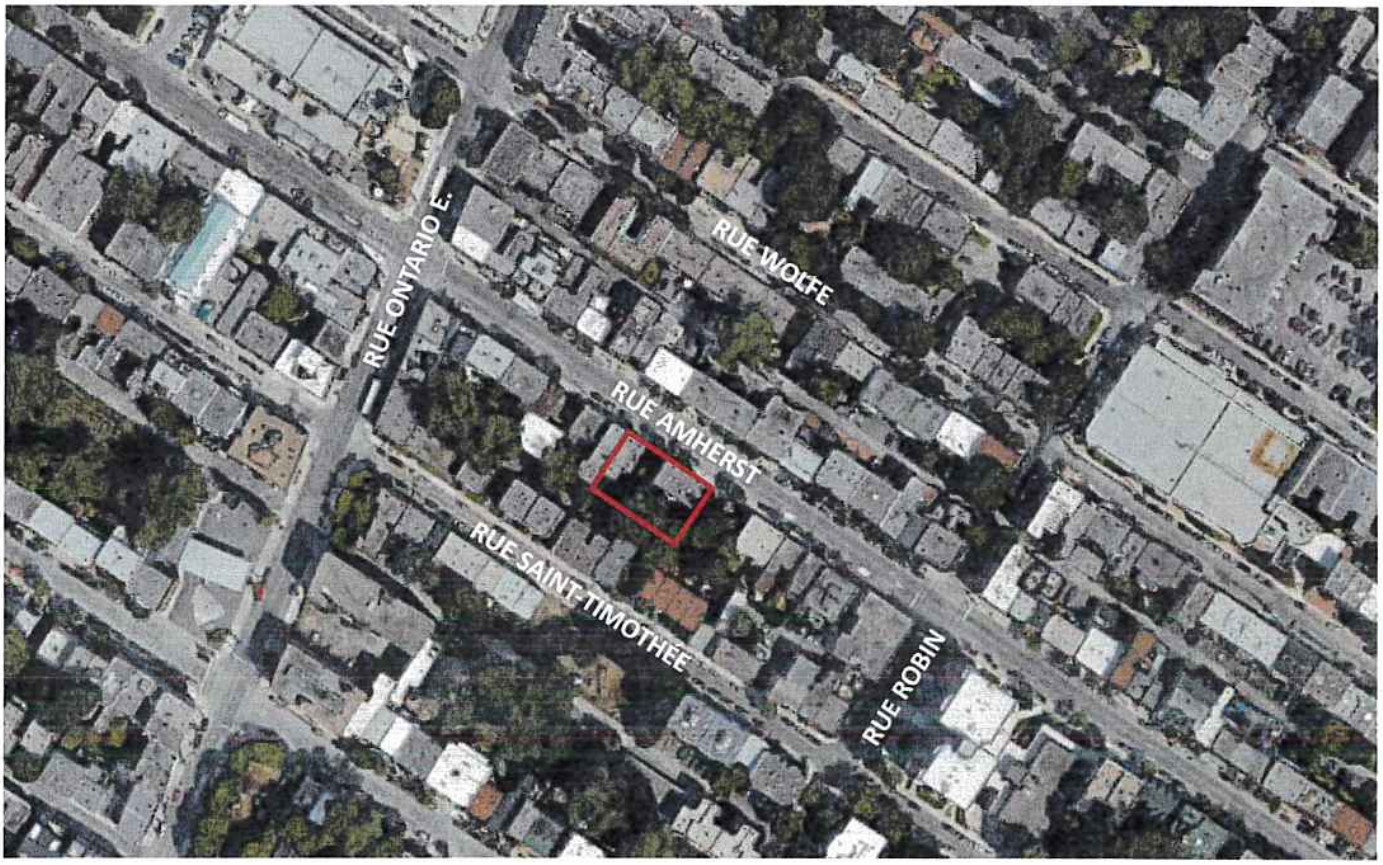

Vue aérienne du secteur
photo Google Maps 2018

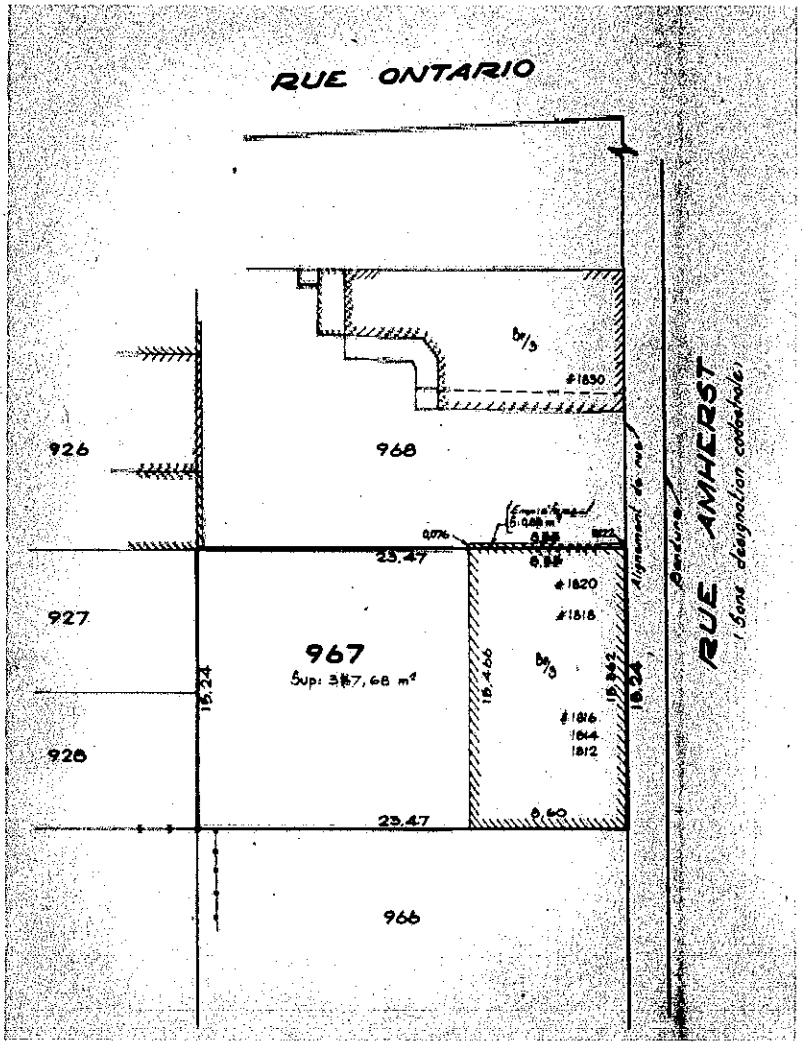

Plan des lots 967 - 068
Cadastre de la cité de Montréal, 20 mars 1981

2. FICHE TECHNIQUE ET ZONAGE

Bâtiment A

Adresse :	1812 à 1818 rue Amherst
Arrondissement :	Ville-Marie
Lot :	1 565 255
Ancien cadastre :	Lot 967 du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Jacques).
Année de construction :	1870
Fonction d'origine :	Résidentiel
Fonction actuelle :	Vacant
Superficie du terrain :	357,68 m²
Superficie de plancher :	130,00 m²
Propriétaire actuel :	SHDM

Bâtiment B

Adresse :	1830 à 1834 rue Amherst
Arrondissement :	Ville-Marie
Lot :	1 565 252
Ancien cadastre :	Lot 968 du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)
Année de construction :	1915
Fonction d'origine :	Commercial et résidentiel
Fonction actuelle :	Vacant
Superficie du terrain :	351,20 m²
Superficie de plancher :	101,00 m²
Propriétaire actuel :	SHDM

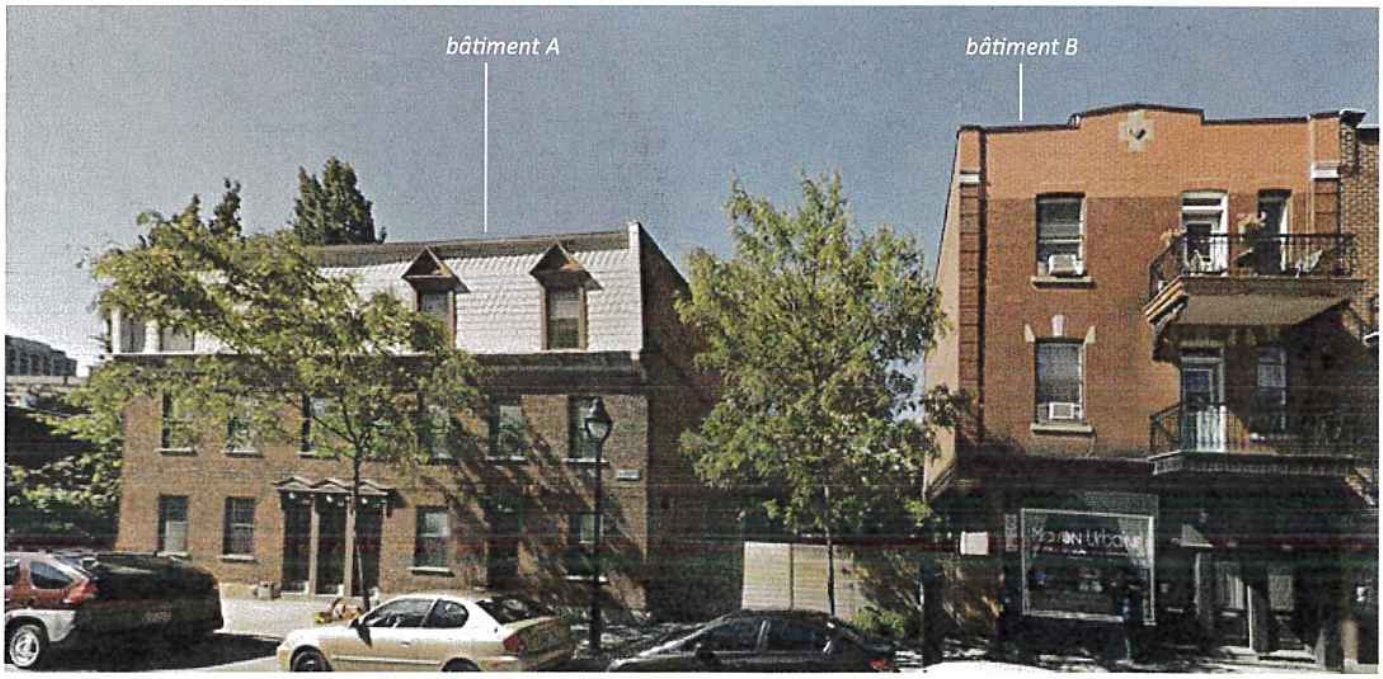

Bâtiment A - 1812 à 1818 et bâtiment B 1830 à 1834 rue Amherst.
Photo Google Streetview 2014

Zonage

Les bâtiments de part et d'autre de la rue Amherst sont dans la zone 0059. L'usage prescrit pour les bâtiments est M7A - Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité. Adjacent au terrain, le parc Ernest-Ouimet est zoné espace vert.

Le règlement d'urbanisme prévoit une hauteur minimale des bâtiments de 2 étages, ainsi qu'un maximum de 3 étages et de 12.5 mètres pour ce secteur.

Le taux d'implantation minimum est de 35% et le maximum est de 70%. Le mode d'implantation pour les secteurs est contigu, donc les bâtiments doivent être implantés à la limite latérale du terrain sur une profondeur minimale de 4 mètres depuis la façade.

En référence à la carte, les immeubles ne sont pas identifiés comme étant d'intérêt patrimonial par le règlement. Le marché Saint-Jacques est le bâtiment d'intérêt le plus près. Les bâtiments A et B se trouvent dans l'unité de paysage Sainte-Marie – Saint-Jacques (SMSJ). Les travaux dans ce secteur doivent respecter les caractéristiques suivantes :

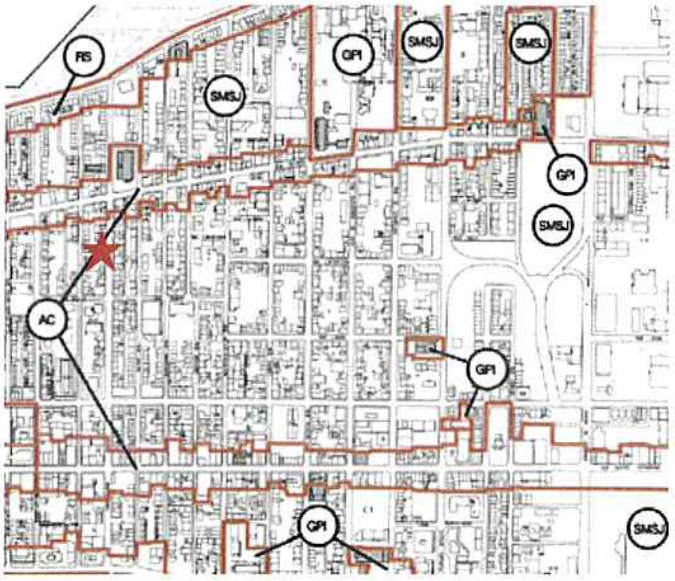

Unités de paysage et immeubles d'intérêt. Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, mis à jour au 3 août 2017.

1° une volumétrie cubique avec toiture à fausse mansarde ou toiture plate à corniche ou à parapet;

2° un traitement architectural et une implantation qui atténuent les irrégularités de hauteur et d'alignement entre les bâtiments;

3° l'expression et les composantes architecturales d'origine dans le cas de la transformation d'une porte-cochère;

4° la perméabilité des îlots situés entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum par l'aménagement de liens piétonniers ou routiers dans la continuité de la trame de rues à l'est de ceux-ci;

5° des matériaux de revêtement de brique d'argile ou de pierre grise;

6° des bardeaux d'ardoise ou des couvertures métalliques pour les toitures apparentes;

7° la sauvegarde et la mise en valeur des ornements architecturaux identitaires des bâtiments tels les symboles associés à la fonction originale de ceux-ci;

8° des ouvertures aux proportions verticales d'un minimum de 20 % de la superficie de la façade et d'un maximum de 40 % de la superficie de la façade.

Ces caractéristiques sont intégralement extraites de l'article 127.21 du document : *Codification administrative du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282*, mis à jour au 3 août 2017 (page 67).

SMSJ - Sainte-Marie-Saint – Jacques
AC - Artère commerciale
GPI - Grande propriété institutionnelle
RS - Rue Sherbrooke

3. LOCALISATION ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU LIEU

3.1. LE SECTEUR

Les deux bâtiments visés par cette étude se trouvent sur la rue Amherst entre les rues Robin et Ontario, tout près du marché Saint-Jacques, de l'Écomusée du fier monde et du parc La Fontaine. À cette hauteur, la rue Amherst maintient un caractère résidentiel et est ponctuée de la présence de quelques commerces au rez-de-chaussée des bâtiments. La majorité des bâtiments de ce secteur immédiat ont 2 ou 3 étages; ils sont construits en rangée avec des murs mitoyens. Les bâtiments traditionnels de ce secteur bordent le trottoir, leur rez-de-chaussée étant proche du niveau du sol. Les façades y sont principalement de brique.

La rue Amherst a deux voies de circulation et une voie de stationnement dans chaque sens. Les trottoirs sont ombragés par des féviers d'Amérique plantés à intervalles réguliers. Leur hauteur est d'environ 9 mètres, soit la hauteur des bâtiments.

Photo aérienne de Montréal en 2018
Photo Google Maps

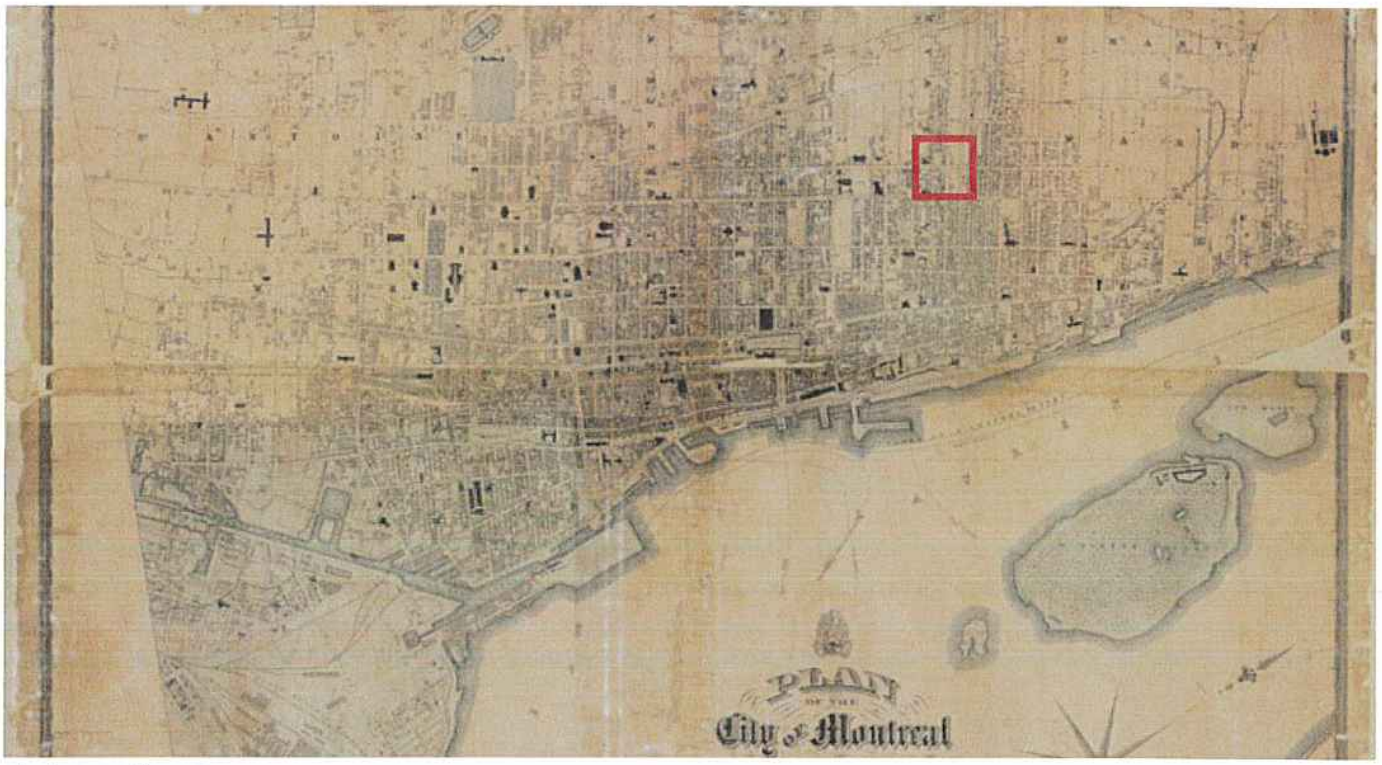

Plan de Montréal en 1872
Plan of the city of Montreal from a trigonometrical survey made by Plunkett & Brady, engineers, revised and corrected to Dec. 1872 [document cartographique] : made by order of the Mayor Aldermen and Citizens

3.2. LE SITE

Les cours

Les bâtiments sont érigés sur deux lots adjacents et sont unis par une cour végétalisée, qui se prolonge dè l'arrière vers le trottoir sur le terrain libre situé entre les deux édifices. Le fond de la cour est balisé par une haie d'Ifs communs. Sur le terrain du bâtiment B, on trouve des arbres fruitiers et des arbustes. Sur le terrain du bâtiment A, deux grands arbres matures poussent au fond de la cour, soit un érable à Giguère et un orme rouge. Un examen de la santé des arbres réalisée en juillet 2018 par un ingénieur forestier soulève l'état précaire de chacun des arbres et recommande leur abattage. Ces arbres sont par ailleurs situés sous les lignes électriques et ont subi des coupes importantes qui les ont déséquilibrés. La coupe de ces arbres matures est imminente.

Le rapport intitulé *Arbres situés dans la cour arrière du 1812, rue Amherst - Évaluation des possibilités de conservation* traitant de l'état des végétaux est annexé à la présente étude.

L'occupation

Les façades principales des deux édifices sont situées sur le trottoir, directement sur la ligne de lot avant. À l'arrière, le lotissement ancien est sans ruelle et les lots sont adossé à ceux ayant front sur la rue Saint-Timothée. Les terrains sont peu dénivelés et il n'y a pas présentement de bâtiment accessoire sur ces lots.

Bien que doté de murs de refend, le **bâtiment A** est dégagé sur 4 côtés. Cela en fait l'un des seuls bâtiments détachés de la rue. Ces espaces ont longtemps été occupés par des bâtiments contigus au bâtiment A. Les murs latéraux sont aveugles et la trace du voisin nord est encore visible sur la brique. Le bâtiment est aujourd'hui bordé au nord par une cour privée et au sud par le parc Ernest Ouimet. Trois bâtiments datant de la même époque (1870) se trouvent au sud du parc.

Le **bâtiment B** est semi-détaché, son voisin immédiat au nord a une morphologie semblable de trois étages avec un toit plat, un parapet avant décoratif et des balcons en façade. Ce dernier est adjacent à un bâtiment de 2 étages datant de la même époque et un nouvel immeuble à logements de 3 étages (qui remplace un site vacant et un bâtiment démoli en 2018).

Vue aérienne du site
photo Google Maps 2018

3.3. LES BÂTIMENTS

Le bâtiment A

- Bâtiment détaché;
- Façade de brique rouge foncé;
- Murs mitoyens de brique rouge traditionnelle. Deux murs ont été toilés afin de prévenir la chute de briques (et ce, sur recommandation d'ingénieurs au mois de septembre 2016);
- 4 portes d'entrée individuelles sur rue; 6 portes sur cour arrière;
- 11 fenêtres et 4 lucarnes sur rue au rythme régulier et proportions verticales;
- Fausse mansarde revêtue de tuile d'ardoise;
- Cour arrière rectangulaire.

Le bâtiment B

- Bâtiment de type 'plex' semi-détaché;
- Façade de brique rouge foncé;
- Mur mitoyen partiel;
- Balcon en porte-à-faux au-dessus du trottoir avec garde-corps en ferronnerie et menuiserie artisanale;
- 3 portes d'entrée sur rue; 2 portes sur balcon; 5 fenêtres;
- Demi porte-cochère;
- Cour latérale en 'fer à cheval' avec galeries, fenêtres et portes;
- Parapet surélevé - la brique en haut de façade a été remplacée.

Bâtiment A
Photo Affleck de la Riva, 2018

Bâtiment B
Photo Affleck de la Riva, 2018

4. HISTOIRE DU LIEU

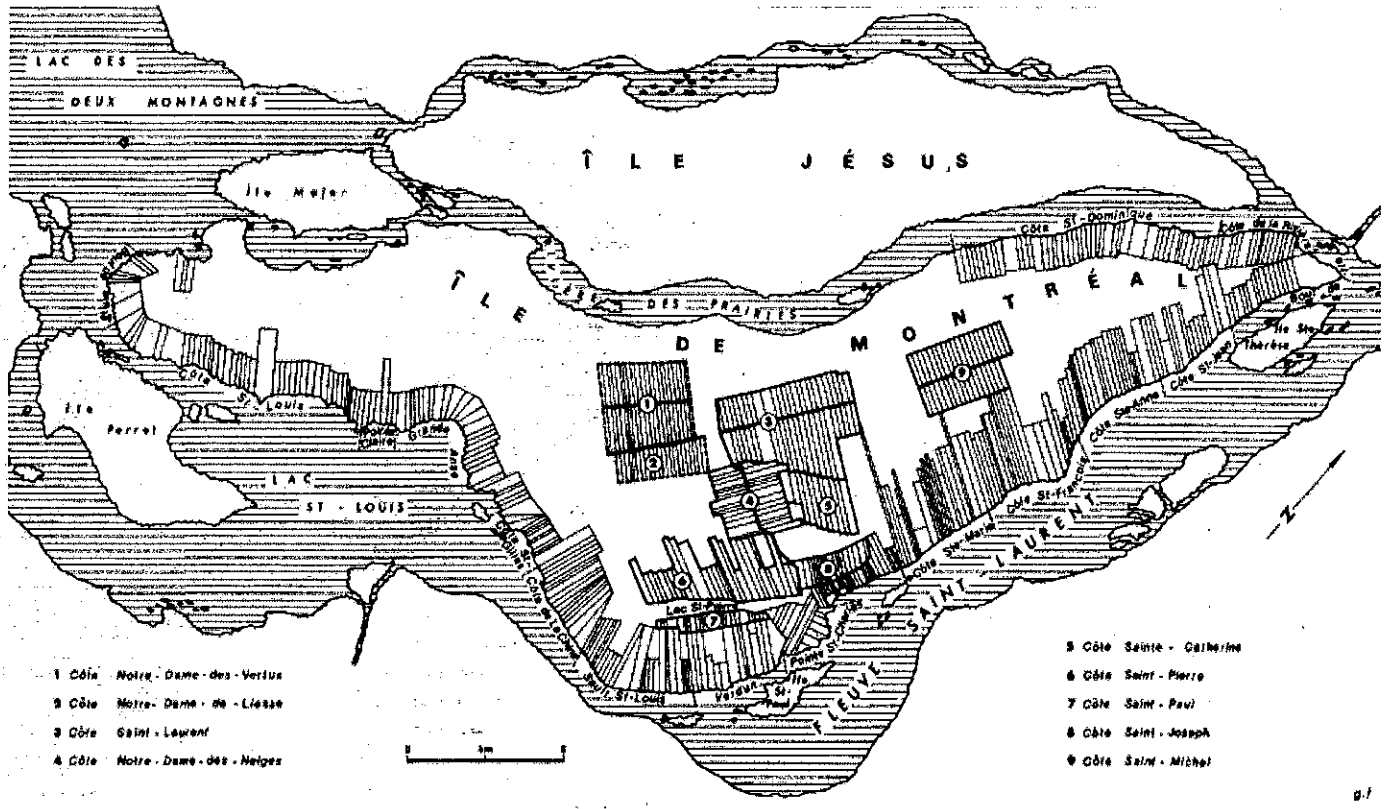

Premier plan terrier de la seigneurie de Montréal. Relevé exécuté par Ludger Beauregard à partir de 1702. (Cahiers de géographie du Québec septembre 1984)

Encore aujourd'hui, l'organisation du régime seigneurial transparaît dans la morphologie de Montréal. La ville est découpée en lots longs et étroits qui donnent un rythme bien particulier à la métropole. La rue Amherst fait partie des rues qui s'étirent perpendiculairement au fleuve Saint-Laurent. Elle est située à l'est du centre-ville dans l'arrondissement Ville-Marie et dans le prolongement de l'avenue du Parc La Fontaine qui borde le côté ouest de ce parc au nord du site.

Les bâtiments du 1812-18 et 1830-34 rue Amherst se trouvent un peu au sud de la rue Ontario, tout près du marché Saint-Jacques. Les cartes d'assurance incendie présentées à la page suivante montrent l'évolution de ce secteur entre 1872 et 1954. La discussion de cette évolution se trouve aux pages qui suivent.

Plan du secteur en 1872

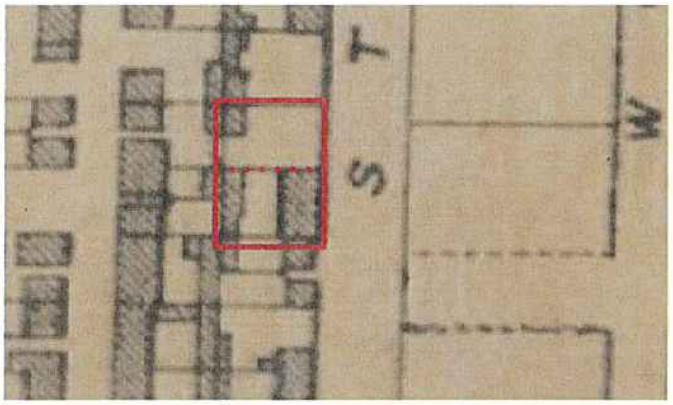

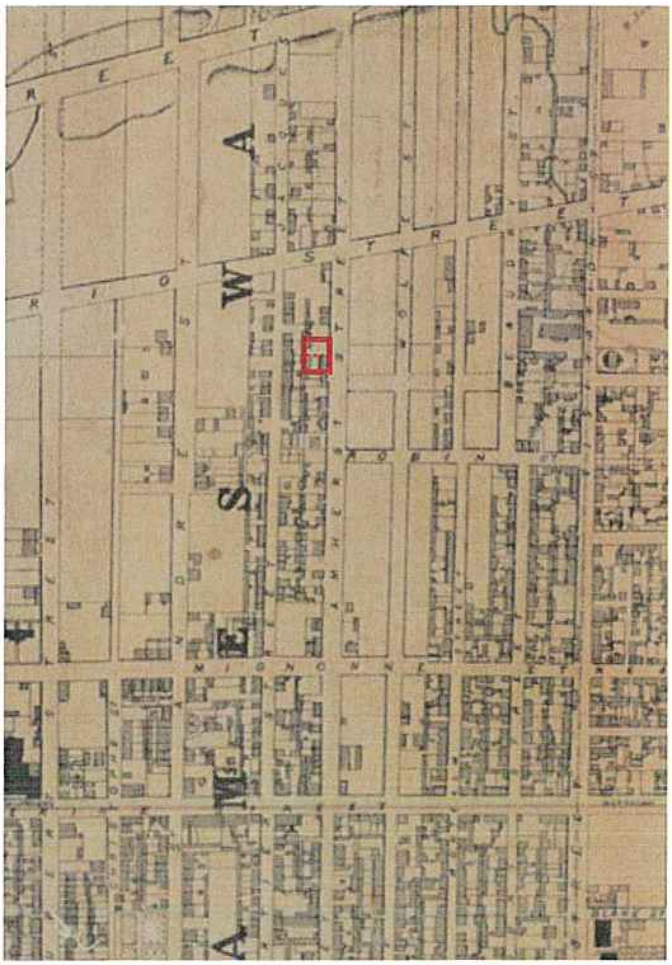

Plan du secteur en 1872
Plan of the city of Montreal from a trigonometrical survey made by Plunkett & Brady, engineers, revised and corrected to Dec. 1872 [document cartographique] : made by order of the Mayor Aldermen and Citizens

Plan du secteur en 1881

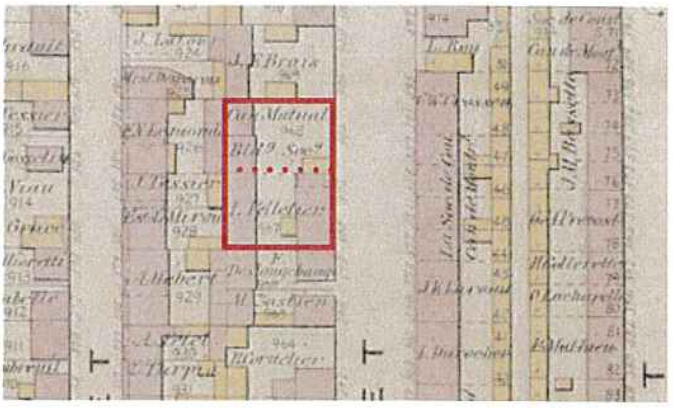

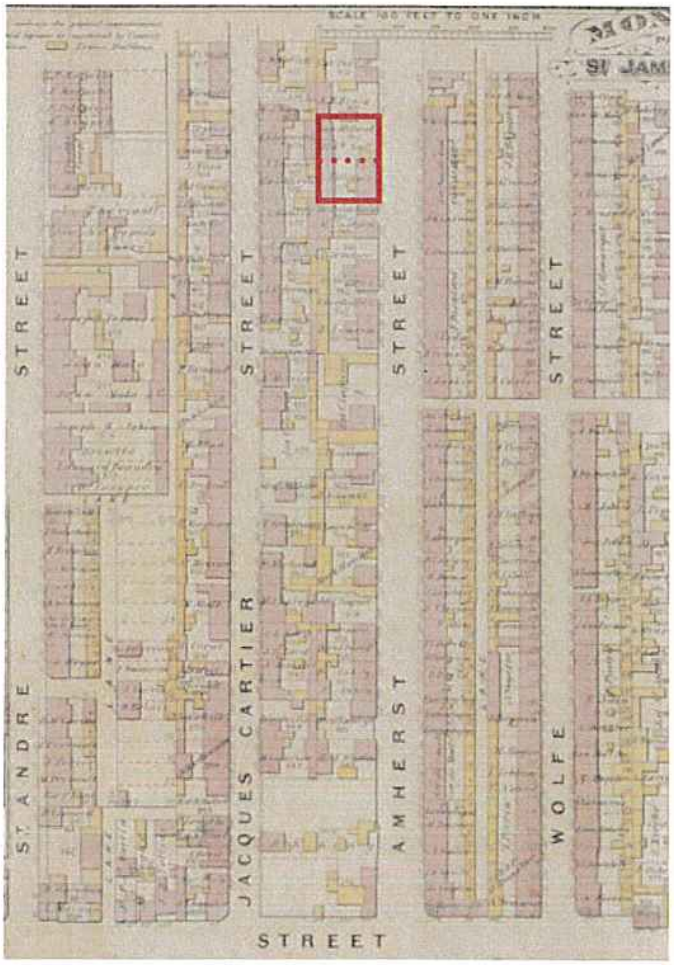

Plan du secteur en 1881
Atlas of the City of Montreal from special survey and official plans, showing all buildings & names of owners / [document cartographique] : Chas. E. Goad

Plan du secteur en 1915

Plan du secteur en 1954

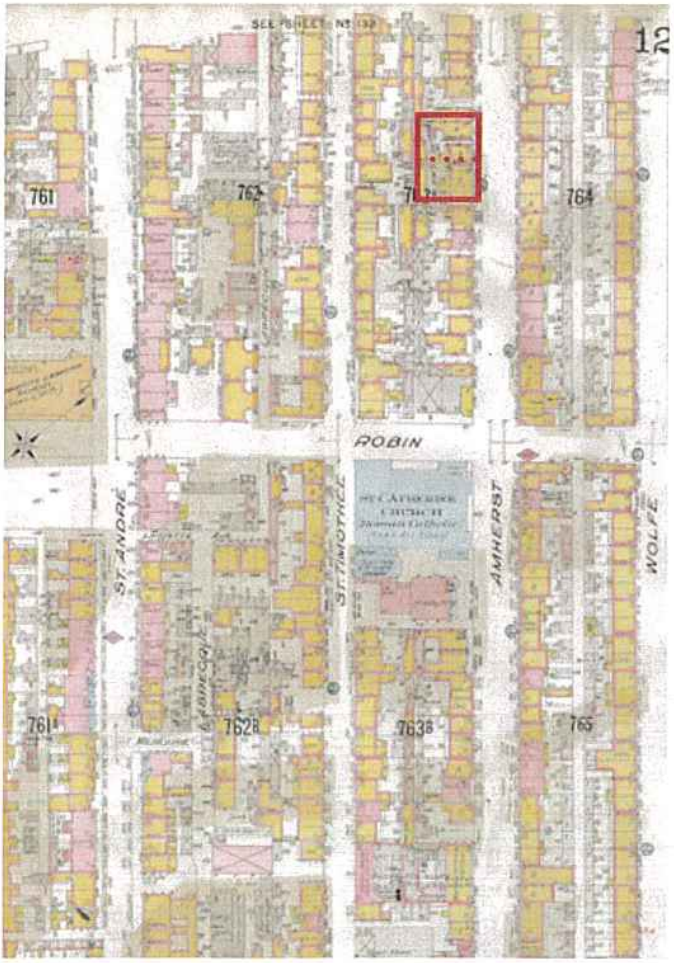

Plan du secteur en 1915
Insurance plan of the City of Montreal, Quebec, Canada, Volume 3, sheet 124, Chas E. Goad Co., 1954.

Plan du secteur en 1954
Insurance plan of the City of Montreal, Volume 3, sheet 124, 1954.

4.1. ÉVOLUTION DU SECTEUR

Le grand incendie de 1852

En 1852, le centre du Quartier latin est ravagé par un incendie majeur. La rue Amherst, bordant l'est du Quartier latin, se trouvait alors dans un secteur non développé. Le besoin de relocaliser la population après cette tragédie et l'accroissement général de la population dû à l'arrivée de migrants ruraux ont stimulé le développement rapide de ce secteur, qui est situé à la frontière du Quartier latin et du quartier Saint-Jacques. Des rangs de maisons résidentielles et ouvrières y sont construits avec parement de brique et, surtout, avec des murs de refend; les revêtements de bois sont dorénavant interdits dans les faubourgs.

De 1872 à 1881 : croissance du milieu urbain

En 1872, le secteur se trouve en plein développement; si la structure des rues y figure, plusieurs ilots sont vacants et les constructions sont entourées de lots non construits. La densité de la construction baisse au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord. Le bâtiment A (1870) fait partie des premiers développements de l'îlot d'habitation situé entre les rues Amherst, Jacques-Cartier, Mignonne et Ontario. Les constructions de cet ilot situé à l'ouest de la rue Amherst présentent des espaces aménagés en parallèle à la rue, et elles sont espacées pour offrir l'accès aux cours arrière. À l'arrière on dénote de nombreuses constructions secondaires en fond de cour.

On note que des rangées de maisons ouvrières ont été construites rapidement sur le côté est de la rue Amherst entre 1872 et 1881, avec une rangée de résidences ouvrières y présentant un nouveau un front continu. Une différence importante est notée entre cet îlot et celui situé du côté opposé de la rue : les lots à l'est sont plus profonds et desservis par une ruelle. Les nouveaux bâtiments situés à l'est de la rue Amherst sont aussi construits tout près du trottoir, mais ils présentent un front continu sur rue.

De 1881 à 1915 : développement du site

Entre 1881 et 1915, le quartier continue de se densifier. Le front bâti et les cours du côté ouest de la rue se resserrent avec de nouvelles constructions. Des portes-cochères sont prévues aux lignes de lot pour donner accès aux arrière-cours, car il n'y a pas de ruelle. C'est le cas du bâtiment B (1915) qui est alors construit sur le lot 968 : celui-ci partage une porte-cochère avec un édifice qui s'insère entre nos bâtiments A et B. Il y a des annexes aux bâtiments et on remarque que les espaces de cours sont réduits. Aujourd'hui ces annexes et le bâtiment intermédiaire ont été démolis, et seule la demi-porte-cochère témoigne de cette époque.

De 1915 à 1954 : la vie de quartier

Entre 1915 et 1954, l'occupation au sol demeure sensiblement la même dans le secteur. La vie de quartier est marquée par l'agrandissement du marché Saint-Jacques en 1931. Dans cette carte, nous notons aussi le prolongement de la rue Robin vers l'ouest et l'implantation de la nouvelle église Sainte-Catherine. Le marché est actif pendant une trentaine d'années avant de fermer ses portes. En effet, dans les années 1960, l'effervescence du secteur ralentit avec l'avènement des supermarchés, le développement des banlieues et la popularisation de l'automobile. (Le marché va rouvrir ses portes en 1983. À ce moment, la superficie de commerces est réduite et le bâtiment abrite d'autres usages.)

De 1954 à aujourd'hui

Dans la deuxième moitié du 20e siècle, les bâtiments situés de chaque côté du bâtiment A sont démolis. Du côté sud, le parc Ernest-Ouimet est aménagé par la Ville, et du côté nord, une cour privée. Plusieurs des bâtiments anciens situés du côté est de la rue Amherst ont cédé leur place à de nouvelles constructions entre les années 60 à 90.

5. ANALYSE DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Afin de prendre position sur la valeur patrimoniale des deux édifices, nous les situons dans leur contexte et nous avons structuré notre réflexion sous les quatre thèmes suivants : valeur historique, valeur symbolique, valeur contextuelle, et valeur architecturale.

Pour chacun des thèmes, notre analyse se base sur l'histoire du quartier, des observations visuelles de l'état de bâtiments et sur notre lecture des rapports d'experts-conseils. Ces rapports portent sur la qualité des sols, sur l'état physique et structurel des deux bâtiments et sur la santé de la végétation. Ces documents figurent en annexe.

5.1. VALEUR HISTORIQUE

Valeur documentaire

Nous n'avons pas trouvé de documentation qui relève les particularités sociales et constructives de ces bâtiments en particulier. La documentation porte plutôt sur les familles de bâtiments auxquels ils appartiennent et les courants qui ont marqué les époques de développement montréalais.

Ancienneté

Le **bâtiment A**, construit en 1870 fait partie des plus vieilles maisons du secteur qui ont subsisté jusqu'à ce jour. Ce bâtiment prédate la vague de construction qui a eu lieu entre 1872 et 1881. Le bâtiment fait partie d'un ensemble de constructions ouvrières qui marquait l'expansion du Quartier latin et du quartier Saint-Jacques. Construite en parallèle à la rue, sa typologie est caractéristique de la basse ville et du 19e siècle. Le bâtiment a une grande emprise importante sur rue, est peu profond et offre une cour rectangulaire. Cette dernière est souvent desservie par des portes-cochères. La façade existante, avec toiture en fausse mansarde, présente une apparence similaire aux maisonnettes construites à l'époque, bien qu'il s'agit d'un bâtiment à logement multiple avec quatre logements.

Le **bâtiment B** a été construit 45 ans plus tard, en 1915. Sa typologie est semblable à celle des plex que l'on retrouve plus haut sur le Plateau Mont-Royal et autour du parc Lafontaine. Un long plan étroit en figure de "L", présente peu de façade sur rue, mais profite d'une cour latérale arrière aménagée en "U", pour offrir aux pièces un apport d'air et de lumière intéressant. Des appentis pour le rangement se trouvent au fond des lots. La façade sur rue présente des balcons en porte-à-faux au-dessus du trottoir. Les escaliers principaux d'accès aux étages sont à l'intérieur.

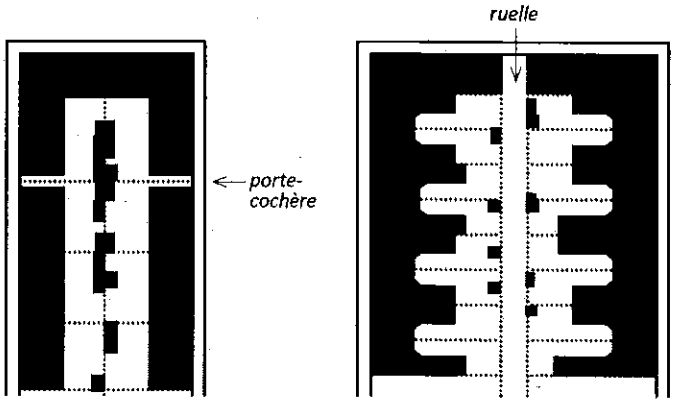

1870 typlogie bâtiment A *1915 typlogie bâtiment B*

Dessin Affleck de la Riva, 2018

5.2. VALEUR SYMBOLIQUE

L'origine ouvrière des bâtiments est représentative de cette période de développement. Ceci s'avère pertinent dans la mesure où elle nous encourage aujourd'hui à examiner le renouveau résidentiel des anciens quartiers ainsi que la mixité qui est véritablement proposée lors de nouveaux développements immobiliers. Symboliquement ce développement nous rappelle l'importance d'assurer du logement abordable au sein des quartiers centraux.

5.3. VALEUR CONTEXTUELLE

Trame urbaine

Les bâtiments A et B font partie d'un ensemble de construction résidentielle, chacune étant typique de son époque. Discrets, ces édifices témoignent du mode de vie de l'époque et n'attirent pas l'attention, contrairement à l'exemple du marché Saint-Jacques avoisinant, qui anime et marque sa place publique dans le quartier. Les bâtiments de cette étude constituent plutôt la trame de fond de la vie résidentielle. Quand plusieurs maisons en rangées sont ainsi regroupées, elles donnent un caractère bien distinctif à la rue.

Le caractère et la continuité de la trame de ces maisons ouvrières ont déjà été largement altérés à cette hauteur de la rue Amherst. Le plan ici-bas permet de constater les modifications récentes du cadre bâti de la rue Amherst. Plusieurs bâtiments d'origine y ont été démolis et remplacés entre 1960 et 1990, nous laissant quelques vestiges historiques isolés dans une rue qui s'est transformée, qui présente moins d'uniformité et que l'on peut qualifier plus hétéroclite dans son développement que les rues voisines. Les bâtiments A et B font partie des bâtiments anciens.

En comparaison, le secteur adjacent des rues Saint-Christophe, Saint-André et Saint-Hubert a été beaucoup mieux préservé et le front bâti de ces rues regroupe encore une majorité de bâtiments du 19e siècle. La continuité et l'intégrité des ensembles résidentiels sur ces rues sont de grande valeur.

Échelle du quartier

Le **bâtiment A** a des proportions bien représentatives des constructions de l'époque. La toiture en fausse mansarde avec des lucarnes donne l'impression que le bâtiment ne comporte que deux étages alors qu'il en comporte réellement trois. Ce geste marque une échelle humaine et résidentielle cohérente avec les bâtiments adjacents, soit les bâtiments identifiés 3, 4 et 5 sur la photo à la page suivante. Ceux-ci sont de deux étages et datent également du 19e siècle. Le bâtiment 5 qui borde le parc Ernest-Ouimet a une composition de façade similaire avec une toiture en

Montréal a 375 ans, mais quel âge ont ses bâtiments?
Roberto Rocha journaliste, Melanie Julien chef de pupitre, Santiago Salcido designer, André Guimaraes développeur
http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/03/age-batiments-fondation-ville-montreal-375e/index.html

fausse mansarde. La composition des deux bâtiments de part et d'autre du parc contribue au à son charme et son échelle accueillante.

Le **bâtiment B** est adjacent à un triplex, le bâtiment 6 ci-dessous, avec lequel il est parfaitement aligné. Au nord de celui-ci, les hauteurs de bâtiments sont généralement de trois étages.

En somme, la hauteur des bâtiments du côté ouest de la rue Amherst est irrégulière et oscille entre 2 et 3 étages. Les hauteurs des fenêtres et des et éléments de façade ne présentent pas d'alignements entre les édifices. Au sud de la rue Robin et au nord de la rue Ontario, le paysage urbain est plus animém pouvant même atteindre de grandes hauteurs.

La hauteur des bâtiments du côté est de la rue Amherst est plus constante. Plusieurs d'entre eux sont de trois étages, leurs fenêtres et éléments de façade présentent généralement des alignements dans la partie sud de la rue.

Des deux côtés de la rue, la majorité des bâtiments sont implantés sur la ligne de lot avant, à l'exception de quelques-uns qui sont un peu en retrait. Cette implantation crée un front bâti continu le long de la rue. Le parc et la cour privée qui se trouvent de part et d'autre du bâtiment A sont les deux seuls lots vacants de ce segment de rue. Tous les autres sont bâtis.

Façade des bâtiments de deux étages immédiatement au sud du parc Ernest Ouimet. Photo Affleck de la Riva

Façade des nouveaux bâtiments aux lots 8 et 9. Construction 2018. Photo Google Streetview

Vue aérienne des façades de la rue Amherst
Google Maps 2018

5.4. VALEUR ARCHITECTURALE

Concepteur

Aucun concepteur n'a pu être identifié pour ces bâtiments. Il ne s'agit pas d'une œuvre unique, mais de bâtiments produits en série. Ces constructions étaient souvent développées sans architecte par les promoteurs-constructeurs de l'époque qui étaient eux-mêmes propriétaires terriens.

Production courante

Ces deux bâtiments sont des constructions résidentielles typiques de leur époque, avec des constructions au volume simple et un revêtement de briques pour prévenir la propagation des incendies.

Situé à la frontière du Quartier Latin et du quartier Saint-Jacques, le **bâtiment A** se distingue par son étage supérieur construit avec fausse mansarde et orné de motifs de tuile d'ardoise et avec corniches et éléments de bois mouluré. Il subsiste dans le quartier plusieurs exemples de ce type de construction. Cet édifice n'expose pas encore l'exubérance des maisonnettes victoriennes unifamiliales qui se construiront un peu plus à l'ouest dans le Quartier latin, mais sa simplicité est bien représentative de son époque.

Le **bâtiment B** est un triplex traditionnel ; une typologie montréalaise qui s'est répandue avec l'essor de construction des années 1895 à 1935. Le quartier Saint-Jacques – Sainte-Marie entre les rues Amherst et Papineau regroupe une importante concentration de triplex, il ainsi fait partie des quartiers les plus denses de Montréal.

Bâtiment A : De récents murs nains et semelles de béton reprennent les charges des poutres au vide sanitaire.

Authenticité

Au fil des années, plusieurs travaux de rénovation semblent avoir été réalisés sur le **bâtiment A** et il a été dépouillé de plusieurs de ses éléments d'origine. Par exemple, à l'intérieur les finis intérieurs en plâtre sur lattis ont été remplacés par du gypse lors de rénovations dans les années 70; les finis de planchers ont aussi été remplacés par de la parqueterie et des tuiles de vinyle; les armoires et comptoirs de cuisines et les finis des salles de bains semblent également avoir été restaurés dans les 50 dernières années.

À l'extérieur, le revêtement de brique rouge typique aurait été remplacé en façades avant et arrière, seule la façade mitoyenne nord semble encore présenter sa brique d'origine. La toiture est d'origine, avec lucarnes de bois

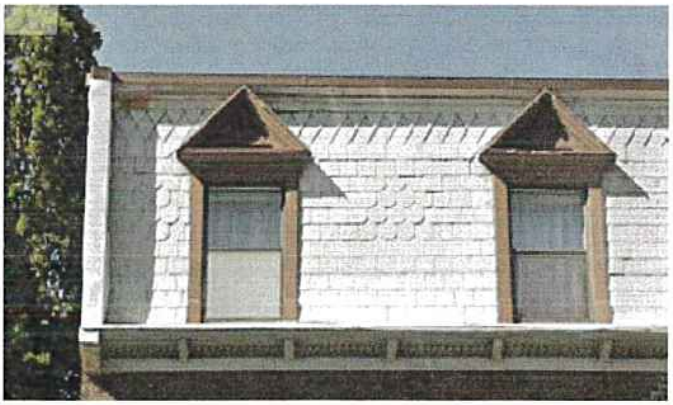

Bâtiment A : La toiture en fausse mansarde, la corniche en bois, les tuiles d'ardoise et les lucarnes en bois à fronton triangulaire sont d'origine.

Bâtiment A : Les frontons de bois qui coiffent les portes d'entrée sont d'origine. Par contre, les portes d'acier sont récentes.

BÂTIMENT A

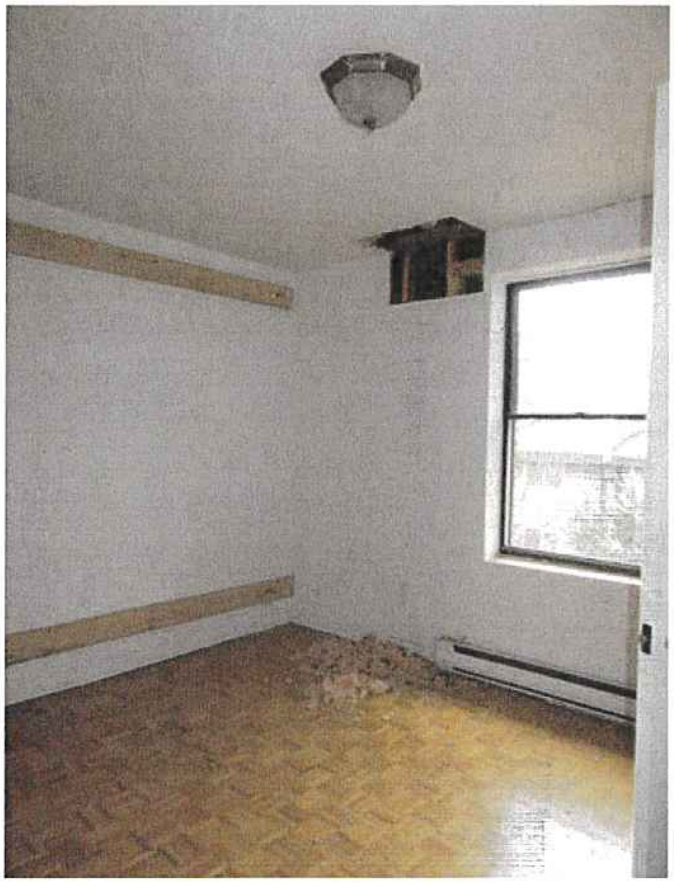

Bâtiment A : Les finis intérieurs ont été en grande partie refaits et l'édifice isolé. Il n'y a pas de moulures ou d'éléments distinctifs intérieurs.

Bâtiment A : Le gypse à l'intérieur est fissuré à plusieurs endroits.

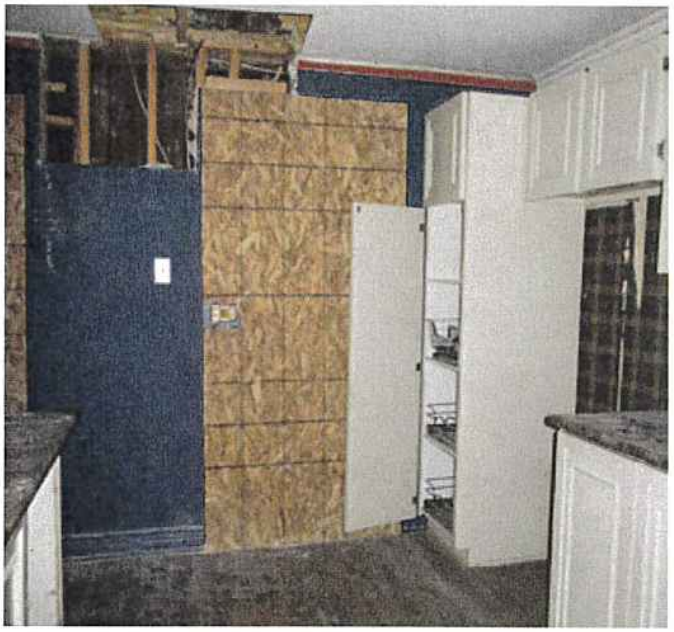

Bâtiment A : Plusieurs ouvertures ont était faites lors de sondages de la structure.

Bâtiment A : La brique du mur mitoyen nord est d'origine avec un rang en boutisse tous les 6 rangs.

Bâtiment A : Plusieurs fissures apparaissent sur la brique qui se désolidarise de la structure.

Bâtiment A : Les finis de plâtre et le lattis de bois ont été remplacés par des colombages de bois et gypse.

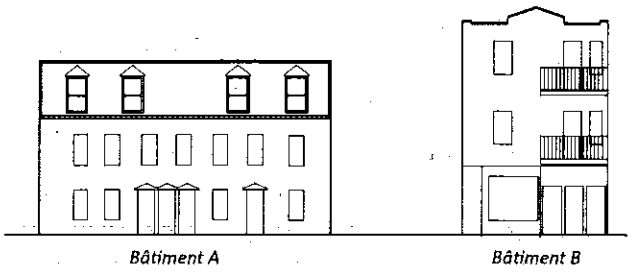

Diagramme des élévations
Affleck de la Riva, 2018

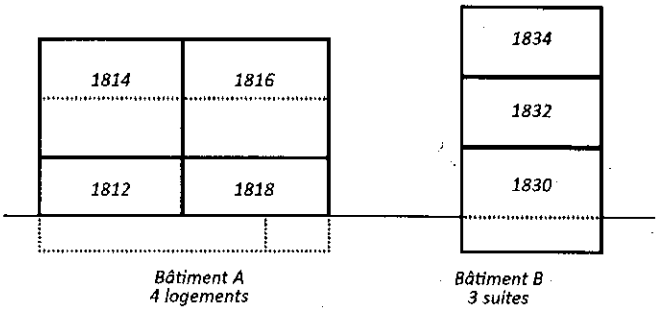

Diagramme de l'organisation des logements
Affleck de la Riva, 2018

peint, mansardée avec tuile d'ardoise posée en losange et avec motif en écaille. La corniche en bois mouluré est supportée des corbeaux et ornée de denticules. Les ardoises et la corniche ont été peintes de gris. Les solins sont abîmés par la rouille. Les portes d'entrée sont en acier avec vitrage givré. Les fenêtres de bois d'origine ont été remplacées par des fenêtres en aluminium.

La charpente en bois, les fondations de moellons, la mansarde en ardoise et certains éléments de sa menuiserie ont été conservés, cependant l'état de la structure et des murs s'est détérioré avec le temps en raison de l'instabilité du sol argileux. Les études qui rapportent à l'état physique et structural se trouvent en annexe.

Le **bâtiment B** semble avoir subi moins de modifications majeures au fil des années. À l'intérieur, les murs d'origine en plâtre et les planchers de bois franc sont toujours présents dans la majorité des pièces. Toutefois, certains planchers ont été rénovés avec des tuiles de vinyle, et les armoires et comptoirs ont été refaits avec les réaménagements de cuisines et salles de bain.

À l'extérieur, la brique de la façade a été partiellement refaite et il y a une différence de couleur marquée à la brique de remplacement au parapet avant. Les moulures des balcons et la ferronnerie semblent être d'origine. Le commerce a perdu sa vitrine et porte traditionnelle. La grande baie vitrée a dorénavant un cadre en aluminium et les portes sont en acier peint noir.

Morphologie et caractéristiques architecturales

Le volume simple et l'implantation du **bâtiment A** sont représentatifs du passé ouvrier du secteur. L'harmonie et les proportions de sa façade sont distinctives de sa construction plus que centenaire. La fausse mansarde donne l'impression que le bâtiment a seulement deux étages et renforce l'échelle humaine de la rue. Cela contribue au caractère résidentiel de l'édifice.

La façade avant est rythmée par une série de fenêtres verticales régulièrement espacées. Le rythme est différent à la fausse mansarde qui compte quatre lucarnes surmontées d'un fronton triangulaire. Le pourcentage d'ouvertures en façade est d'environ 20%.

L'édifice est sous-divisé en quatre logements : deux sont situés au rez-de-chaussée et deux, plus grands, sont sur deux niveaux au-dessus.

Le **bâtiment B** paraît beaucoup plus haut, bien qu'il ait également trois étages. La différence est que l'espacement plancher à plancher est plus grand, notamment au rez-de-chaussée commercial, et que le parapet de toiture se prolonge en surhauteur.

Le pourcentage d'ouvertures en façade est d'environ 24%. Il comporte un commerce et deux appartements qui occupent un étage chacun, et le sous-sol est directement accessible par la suite commerciale.

BÂTIMENT B

Bâtiment B : La brique de façade a été remplacée au parapet.

Bâtiment B : Les balcons en fer forgé sont en bon état, mais la hauteur est non conforme aux normes actuelles.

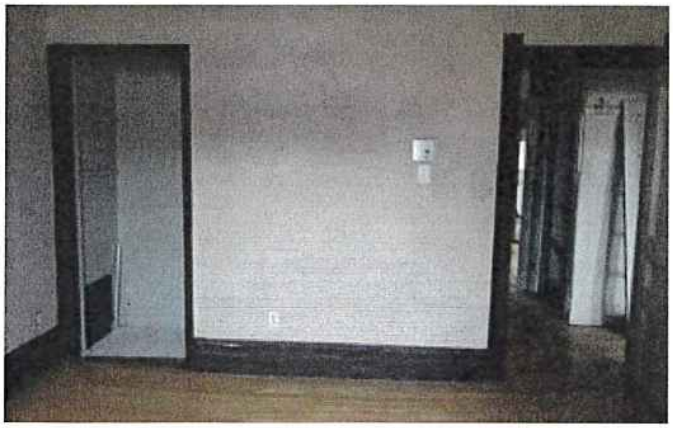

Bâtiment B : Les planchers de bois d'origine et certaines moulures sont conservés.

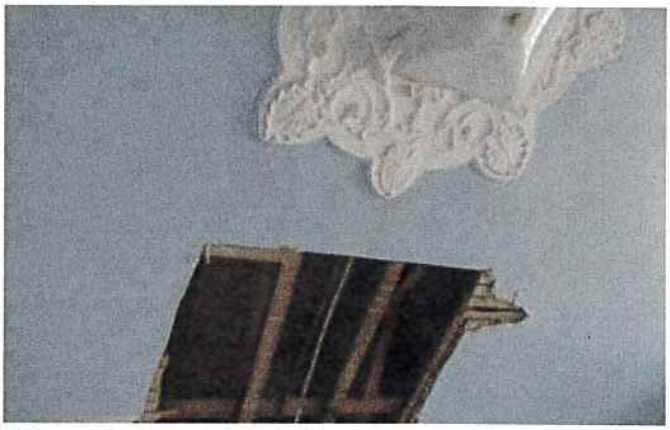

Bâtiment B : Quelques moulures de plâtre sont encore en place.

Bâtiment B : Plafond haut du rez-de-chaussée, les planchers de bois franc sont d'origine. La vitrine commerciale est récente. Il n'y a pas de moulures ou d'éléments distinctifs.

Bâtiment B : L'ameublement des cuisines intérieures n'est pas authentique. Les armoires et comptoirs sont en mélamine stratifiée. Il n'y a pas de moulures ou d'éléments distinctifs.

État physique structural

Entre 2011 et 2017, les deux bâtiments ont fait l'objet d'une série d'études de structure qui ont relevé des désordres structuraux et leur évolution. Ces documents sont présentés en annexe. Voici notre résumé chronologique des observations des experts pour chacun des bâtiments.

BÂTIMENT A

Date	Expert-Conseil	Conclusions
28 octobre 2010 **4 janvier 2011**	NCK	Identification des sols instables et recommandations de reprendre les fondations en sous-oeuvre. Le coût des travaux est estimé à 150 000$.
26 mai 2011	Qualitas géotechnique	Le sol est composé d'un mélange de remblais argileux et de sols organiques compressibles. Cela peut causer le tassement et l'apparition de fissures dans la brique. De plus, la présence de grands arbres à proximité peut accentuer le tassement en provoquant le retrait de l'argile, surtout en période de sécheresse.
31 mai 2011	NCK	Observations à la suite du rapport de sol de Qualitas : les fissures sont dues au tassement du sol. La sécurité du bâtiment n'est pas mise en danger, les travaux correctifs sont réévalués à 100 000$.
5 février 2014	Calculatec	Observations en structure : Au sous-sol, les colonnes d'origine se sont désolidarisées de la poutre maitresse en bois. De nouvelles colonnes et semelles ont été placées pour supporter ces mêmes poutres de bois. Observations sur l'enveloppe : Plusieurs fissures sur la brique et effritement du crépi recouvrant le mur de fondation en pierre. Conclusion : Étant donné que le bâtiment est assis sur un sol compressible, il y aura toujours des mouvements dans le sol qui produiront de la fissuration, des déformations ou des désordres. Pour en réduire l'évolution, il faudrait reprendre les fondations en sous-oeuvre. Deux options sont détaillées. Les travaux sont estimés entre 380 000 et 430 000$, selon la stratégie choisie.
16 déc. 2015	Calculatec	Manquement aux attaches des briques au carré de bois. Cela cause le détachement des briques du mur arrière.
27 juin 2016	SNC Lavalin (anciennement Qualitas)	De nouveaux forages au sol montrent des conditions comparables à celles de 2011.
12 sept. 2016	Calculatec	Recommandation de réhabiliter les murs de moellon extérieurs avec poutre-mur supportée par pieux espacés aux 20 pieds. Recommandation de mettre en place une charpente d'acier pour soutenir les cloisons porteuses des étages et du toit. Cette charpente sera supportée par les murs de moellon renforcis et de nouveaux pieux. Travaux estimés à 575 000$.
		Recommandation d'évacuer le bâtiment, pour raison d'instabilité structurale et fissuration toujours active de la maçonnerie malgré renforts.
29 sept. 2016	Calculatec	Observation de fissures, joints de mortier évidés, désolidarisation du revêtement de brique. Évolution des désordres dans courte période de temps. Inquiétude sur l'intégrité structurale.Recommandation de relocalisation des occupants et sécurisation des 4 façades du bâtiment à l'aide de filet de protection.

22 août 2017	Calculatec	Observation d'une nouvelle semelle de fondation coulée sur toute la périphérie intérieure du bâtiment. Avis est donné "que la stabilité est compromise", que la structure de bois du 2e et du toit ne sont pas conformes au Code de construction du Québec. Recommandations de travaux de 441 000$ en structure auxquels s'ajouteraient les réparations à la maçonnerie et en architecture. Les sondages exploratoires montrent un vide entre les châssis de fenêtres et le retour de la brique. Cela porte les ingénieurs à formuler l'hypothèse que les ouvertures d'origine étaient plus grandes. (Nous croyons qu'il soit possible que les fenêtres d'origine aient été posées de l'intérieur, ce qui offrait un vitrage plus généreux.)

BÂTIMENT B

Date	Expert-Conseil	Conclusions
16 déc. 2015	Calculatec	Recommandation de réaliser 3 forages additionnels pour identifier la qualité du sol sur lequel le bâtiment a été construit.
27 juin 2016	SNC Lavalin (anciennement Qualitas)	Conditions de sol sont comparables à celles du forage réalisé près du bâtiment A en 2011. Comme les tassements du sol sont inévitables, les experts- conseils recommandent une stabilisation par pieux foncés hydrauliquement pour arrêter la progression des désordres.
31 janvier 2017	Calculatec	Relevé de la charpente par Calculatec. La capacité est insuffisante et l'intégrité structurale touchée; cela explique les déficiences des niveaux de plancher. Les travaux de renforcement prévus sont estimés à 42 000$ (contingences, profit et administration comprise, taxes en sus).

Peu après le 29 septembre 2016, les occupants des deux bâtiments ont été relocalisés. Les deux bâtiments demeurent vacants, les services ont été coupés et ils ne sont pas chauffés l'hiver.

Le **bâtiment A** présente beaucoup de désordres structuraux. Bien que datant d'environ 30 ans, l'état des finis se détériore ce qui laisse croire que le bâtiment subit des mouvements avec le tassement du terrain. Le revêtement de brique se désolidarise de la charpente et des filets de protection ont été installés pour protéger la voie publique du détachement probable de briques. Les estimations structurales les plus récentes évaluent les travaux de structure à 575 000$ pour ce bâtiment.

Le **bâtiment B** a aussi subi un tassement de sa structure du côté de son mur mitoyen nord, mais ce désordre y semble moins problématique. Le sol étant argileux, de nouveaux désordres pourraient apparaître dans le futur. Le problème principal qui y est relevé par les ingénieurs traite de l'appui de la structure de bois aux poutres en acier et leur capacité. Les désordres structuraux du bâtiment B sont donc moins critiques. Des renforts permettraient de solidifier la structure. Les estimations structurales les plus récentes évaluent les travaux de structure à 42 000$ pour ce bâtiment, un prix qui ne comprend pas de stabilisation des fondations

État physique général

Tel qu'énoncé dans les pages précédentes, les bâtiments ont besoin de plusieurs travaux de rénovation pour être restaurés. Des reprises de finis intérieurs, la mise à niveaux des escaliers et des meubles intégrés, des travaux de plomberie, d'électricité, d'enveloppe, de toiture et l'élimination de contaminants (amiante et plomb) s'ajoutent aux besoins en structure.

En novembre 2018, La SHDM a mandaté la firme *GLT+ Services conseil* pour réaliser une étude sommaire des coûts. Cette étude tient compte de l'ensemble des travaux et chiffre le coût des travaux à 1 177 091$ avant taxes pour le **bâtiment A** et à 668 029$ avant taxes pour le **bâtiment B**.

6. CONCLUSION

Nous revenons brièvement sur les observations principales d'analyse de valeur que nous avons élaborées plus tôt dans cette étude afin d'émettre un avis par rapport à leur conservation et l'émission de recommandations.

D'emblée, la 'maisonnette' A daté d'environ 1870 et est plus ancienne que le 'plex' B de 1915. Du point de vue historique, ces deux édifices sont chacun bien représentatif de leur époque, mais étant donné la quantité notable d'édifices semblables sur les rues avoisinantes, leur valeur à cet effet n'est pas notable. La documentation disponible ne permet pas de préciser d'autres points d'intérêt pour ces édifices.

Il est cependant clair que symboliquement la vocation résidentielle à caractère populaire de ces deux constructions nous interpelle. Si elles participaient jadis au développement de la nouvelle ville, elles représentent aujourd'hui le maintien d'une population cruciale au bien-être d'un quartier central de Montréal. Le maintien de logements abordables représente un enjeu social de taille.

Contexte

À ce niveau de la rue Amherst, la morphologie urbaine ne présente plus l'uniformité du quartier d'origine, soit celle d'une volumétrie sur rue assez simple et des hauteurs de 2 ou 3 étages. Des rues à proximité offrent un profil continu où la trame urbaine a maintenu sa cohérence au travers du siècle dernier. On y trouve d'ailleurs des typologies de maisons similaires en meilleur état. Ces dernières se présentent dans ce contexte avec plus d'intégrité patrimoniale que nos édifices. Au sud et au nord de notre site, le paysage urbain est plus animé, surtout en ce qui a trait aux hauteurs.

De nature populaire, il ne s'agit pas de bâtiments distinctifs ou d'œuvre d'architecte établi, mais bien de bâtiments issus de la production courante de constructeurs bien de leurs époques. L'authenticité de ces constructions n'est pas contestée, mais l'intégrité des édifices et de leurs éléments identitaires a été touchée au fil du temps par des rénovations et, surtout, par le développement de problèmes de structure. La valeur patrimoniale d'ensemble de ces édifices a été altérée.

Architecture

L'examen des composantes des deux édifices révèle des lacunes. Nous sommes d'avis que plusieurs des finis en place ne sont pas originaux et présentent dans leur état actuel un intérêt limité. Il y a absence d'ornementation ou de moulures en plâtre et de bois aux deux intérieurs. Toutefois, l'usage de la brique rouge, la fausse mansarde ornée de tuiles d'ardoise et de lucarnes, ainsi que les frontons de bois ornant les portes sont des éléments typiques des bâtiments les plus anciens du secteur qui sont aussi représentatifs de l'époque.

La valeur architecturale de ces édifices a donc été globalement amoindrie. A un niveau plus élémentaire, mentionnons que l'édifice A a perdu le gros de sa brique d'origine et que celle qui la remplace est dangereusement disloquée. L'édifice B présente de sérieuses cicatrices à sa maçonnerie, des planchers inclinés et des murs intérieurs fissurés. Comme certains matériaux datent du début du 20e siècle, il y a un risque de présence d'amiante et de plomb dans les finis. Ces conditions peuvent rendre une rénovation plus complexe.

L'appréciation de l'état physique des deux édifices porte à réflexion, car les descriptions générales de projets de stabilisation structurale présentées en annexe impliquent d'importants investissements, auxquels s'ajouteront des frais importants de mise à niveau. À ces sommes il faut ajouter les frais attendus lors de projets de restauration qui présente l'opportunité de reconstitution ou de rénovation d'éléments extérieurs distinctifs. Les défis techniques et budgétaires à cet effet sont très importants.

Recommandation

Dans les conditions actuelles, nous sommes d'avis que la valeur patrimoniale présente en ces bâtiments du 1812-18 et du 1830-34 rue Amherst n'est pas significative par rapport à l'importance des désordres que nous avons observés. De plus, nous considérons que la sauvegarde de ces bâtiments est difficile à défendre si un projet de remplacement pertinent est mis de l'avant.

Il nous apparait cependant essentiel de mentionner l'intérêt de viser à préserver le caractère résidentiel de la rue Amherst dans tout nouveau développement. Le défi de contribuer à sauvegarder l'intégrité sociale et patrimoniale du secteur par l'entremise de tout nouveau projet doit être attentivement considéré. Les éléments identitaires toujours présents dans les bâtiments existants peuvent être étudiés, des matériaux semblables utilisés et leur mise en forme générale émulée. De plus, le respect du couronnement, de l'alignement sur rue des volumes et la présentation du rez-de-chaussée au niveau du trottoir sont propres à la morphologie du voisinage.

Nous sommes d'avis que la morphologie et l'échelle des nouveaux bâtiments devraient respecter les volumétries traditionnelles à l'alignement de la rue. Par ailleurs, le front continu des façades en bordure du trottoir participe au caractère de la vie de ce quartier et devrait être étudié.

Le remplacement des arbres sur cour devrait être réalisé avec l'objectif de rapporter de la verdure au cœur des ilots et contribuer à la réduction des ilots de chaleur.

Rapport rédigé par :

Richard de la Riva, architecte OAQ, ACECP

Mylène Moliner-Roy, M. Arch.

7. BIBLIOGRAPHIE

Documentation

BENOIT, Michèle et GRATTON, Roger, Pignon sur Rue, les quartiers de Montréal, Guérin éditeur Lté, Montréal 1991.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Premier plan terrier de la seigneurie de Montréal*, Relevé exécuté par Ludger Beauregard à partir de 1702. (Cahiers de géographie du Québec septembre 1984).

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Plan of the city of Montreal from a trigonometrical survey made by Plunkett & Brady, engineers*, revised and corrected to Dec. 1872 [document cartographique] : made by order of the Mayor Aldermen and CitizensPlan du secteur en 1881.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Atlas of the City of Montreal from special survey and official plans, showing all buildings & names of owners*/[document cartographique] : Chas. E. Goad

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Insurance plan of the City of Montreal*, Quebec, Canada, Volume 3, sheet 124, Chas E. Goad Co., 1954.

DE LE RIVA, Richard, GAGNON, Suzanne, AFFLECK, Gavin, *Les « Plex » une tradition renouvelée*, SCHL, Montréal, 1997.

HANNA, David B. *Montréal, A city built by small builders, 1867-1880*, McGill University, Department of Geography, Montréal, Mars 1986.

ROCHA Roberto, JULIEN Melanie, SALCIDO Santiago et GIMARAES André, *Montréal a 375 ans, mais quel âge ont ses bâtiments ?*, 2017, [En Ligne], http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/03/age-batiments-fondation-ville-montreal-375e/index.html.

VILLE DE MONTRÉAL, Codification administrative du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, à jour au 3 août 2017.

Expertises

Certificat de localisation des deux immeubles

Lettres – ingénieurs en structure NCK en date du 28 octobre 2010, 4 janvier et 30 mars et 31 mai 2011.

Expertise en géotechnique par Qualitas en date du 26 mai 2011

Évaluation environnementale des sites – phase 1 par Franz Environnement inc. en date du 31 août 2011

Rapport – étude des désordres par Calculatec en date du 5 février 2014

Lettre – expertise structurale par Calculatec en date du 16 décembre 2015

Rapport – reconnaissance des sols par SNC Lavalin en date du 27 juin 2016

Lettres – examen du bâtiment 1812-1818 Amherst par Calculatec en date du 12 et 29 septembre 2016

Lettre rapport – expertise en structure par Calculatec en date du 31 janvier 2017

Lettre de l'ingénieur forestier (M. Rocray) en date du 13 juillet 2018

Projet Amherst par Atelier Pierre Thibault architecte en date du 28 août 2018

Estimé interne SHDM : sommaire des coûts.

ANNEXES

Liste des annexes

Lettres – ingénieurs en structure NCK en date du 28 octobre 2010, 4 janvier et 30 mars et 31 mai 2011.	5 pages
Expertise en géotechnique par Qualitas en date du 26 mai 2011	15 pages
Rapport – étude des désordres par Calculatec en date du 5 février 2014	25 pages
Lettre – expertise structurale par Calculatec en date du 16 décembre 2015	3 pages
Rapport – reconnaissance des sols par SNC Lavalin en date du 27 juin 2016	24 pages
Lettres – examen du bâtiment 1812-1818 Amherst par Calculatec en date du 12 et 29 septembre 2016	7 pages
Lettre rapport – expertise en structure par Calculatec en date du 31 janvier 2017	6 pages
Rapport d'expertise par Calculatec en date du 22 août 2017	16 pages
Lettre de l'ingénieur forestier (M. Rocray) en date du 13 juillet 2018	18 pages

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190607001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS

2019-03-01 PM- Règlement 89(4) lots 1 565 252 et 1 565 255.doc

ANNEXE A 1190607002 Hauteurs, volumétrie et implantation.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU
Avocate et Chef de division
Tél : 514 872-3093
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS AINSI QUE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION, À DES FINS RÉSIDENTIELLES, POUR DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT, D'UN BÂTIMENT SUR LES LOTS 1 565 252 ET 1 565 255 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II
AUTORISATION

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est permis de déroger notamment aux articles 9 et 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

CHAPITRE III
CONDITIONS

SECTION I
USAGES

4. Seuls les usages « habitation » et « activité communautaire ou socioculturelle » sont autorisés.

SECTION II
HAUTEURS, VOLUMÉTRIE ET IMPLANTATION

5. La hauteur du bâtiment ne doit pas excéder celle indiquée sur les plans datés du 7 décembre 2018, réalisés par Atelier Pierre Thibault, architecte, estampillés en date du 30 janvier 2019 et joints en annexe A au présent règlement.

6. La volumétrie du bâtiment ne doit pas excéder celle indiquée aux plans datés du 7 décembre 2018, réalisés par Atelier Pierre Thibault, architecte, estampillés en date du 30 janvier 2019 et joints au présent règlement en annexe A au présent règlement.

7. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle indiquée sur les plans datés du 7 décembre 2018, réalisés par Atelier Pierre Thibault, architecte, estampillés en date du 30 janvier 2019 et joints en annexe A au présent règlement.

SECTION III
PROTECTION DES ARBRES ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

8. Les travaux autorisés par les présentes doivent assurer la protection des racines des arbres situés sur le territoire d'application indiqué à l'article 1 du présent règlement.

9. Seul l'abattage de l'érable à Giguère et de l'orme rouge situés à l'arrière du bâtiment est autorisé.

Les deux arbres mentionnés au premier alinéa doivent être remplacés au même emplacement par trois nouveaux arbres.

10. La haie d'ifs communs existant entre les deux arbres à couper doit être conservée.

SECTION IV
DÉMOLITION

11. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative au bâtiment autorisé en vertu du présent règlement.

SECTION V
GARANTIE MONÉTAIRE

12. La délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 259 280 $ visant à assurer le respect des conditions imposées, dont notamment l'exécution du projet de construction et d'occupation sur le sol dégagé.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux visés par le certificat de démolition et les travaux de construction soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie, la Ville peut réaliser la garantie.

SECTION VI
AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

13. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, d'un certificat d'autorisation de démolition et d'un certificat d'occupation, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

14. En plus des critères prévus à l'article 713 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282*)*, les objectifs et critères suivants s'appliquent aux fins de l'approbation visée à l'article 10 :

1° les matériaux des façades avant et arrière doivent s'intégrer aux matériaux du secteur;

2° un soin particulier doit être apporté au traitement et à la quantité de surfaces vitrées en façade arrière afin de donner le maximum de lumière par réflexion aux bâtiments situés à l'arrière du projet, sur la rue Saint-Timothée;

3° les gabarits, les alignements et la fenestration doivent s'intégrer au bâti environnant;

4° le rythme des dimensions du parcellaire d'origine doit être bien marqué du côté de la rue Amherst;

5° l'implantation du projet de remplacement doit respecter l'implantation dominante adjacente au nord et au sud;

6° le projet de remplacement doit offrir une plus-value en terme d'intégration au bâti existant et en termes de fonctionnement et d'intégration au milieu social;

7° le projet de remplacement doit viser une haute qualité architecturale.

CHAPITRE VII
DISPOSITION PÉNALE

15. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la démolit ou en permet la démolition, la transforme ou en permet la transformation en contravention de l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 718 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

CHAPITRE VIII
DÉLAI DE RÉALISATION

16. Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent débuter dans les 36 mois suivants l'entrée en vigueur du présent règlement.

Un délai maximal de 18 mois est autorisé entre le début des travaux de démolition et le début des travaux de construction.

En cas de non-respect du premier ou du deuxième alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement est nulle et sans effet.

ANNEXE A
PLANS HAUTEUR, VOLUMÉTRIE ET IMPLANTATION

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX.

GDD 1190607001

4.1 Plan d'implantation

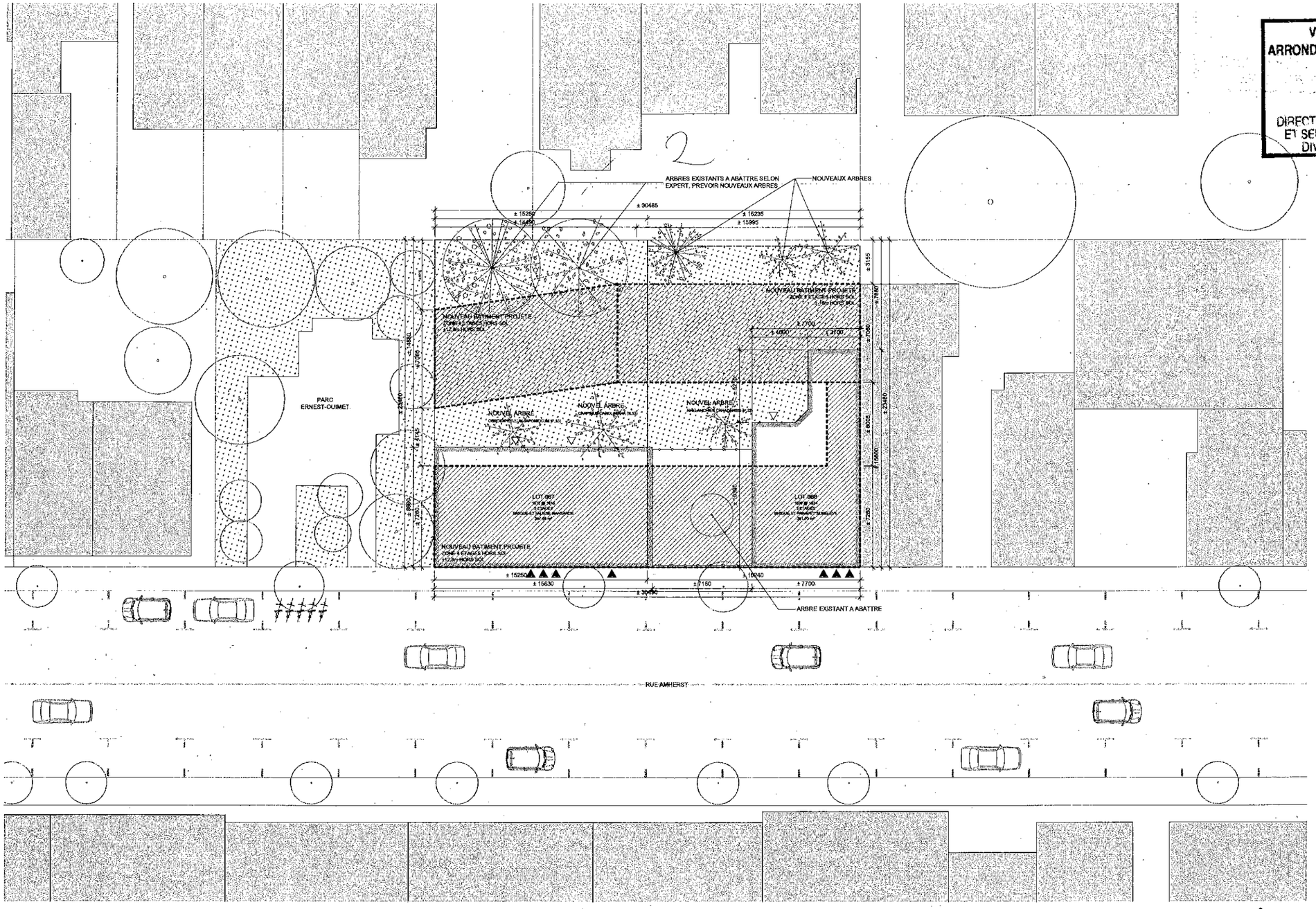

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE A

4.9 Élévation avant

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

La trame en façade du Projet Ahmerst vient s'harmoniser avec les lignes de force du voisin immédiat. On retrouve notamment des alignements significatifs avec la toiture et le rez-de-chaussée de ce dernier.

ANNEXE A

4.10 Élévation cour commune

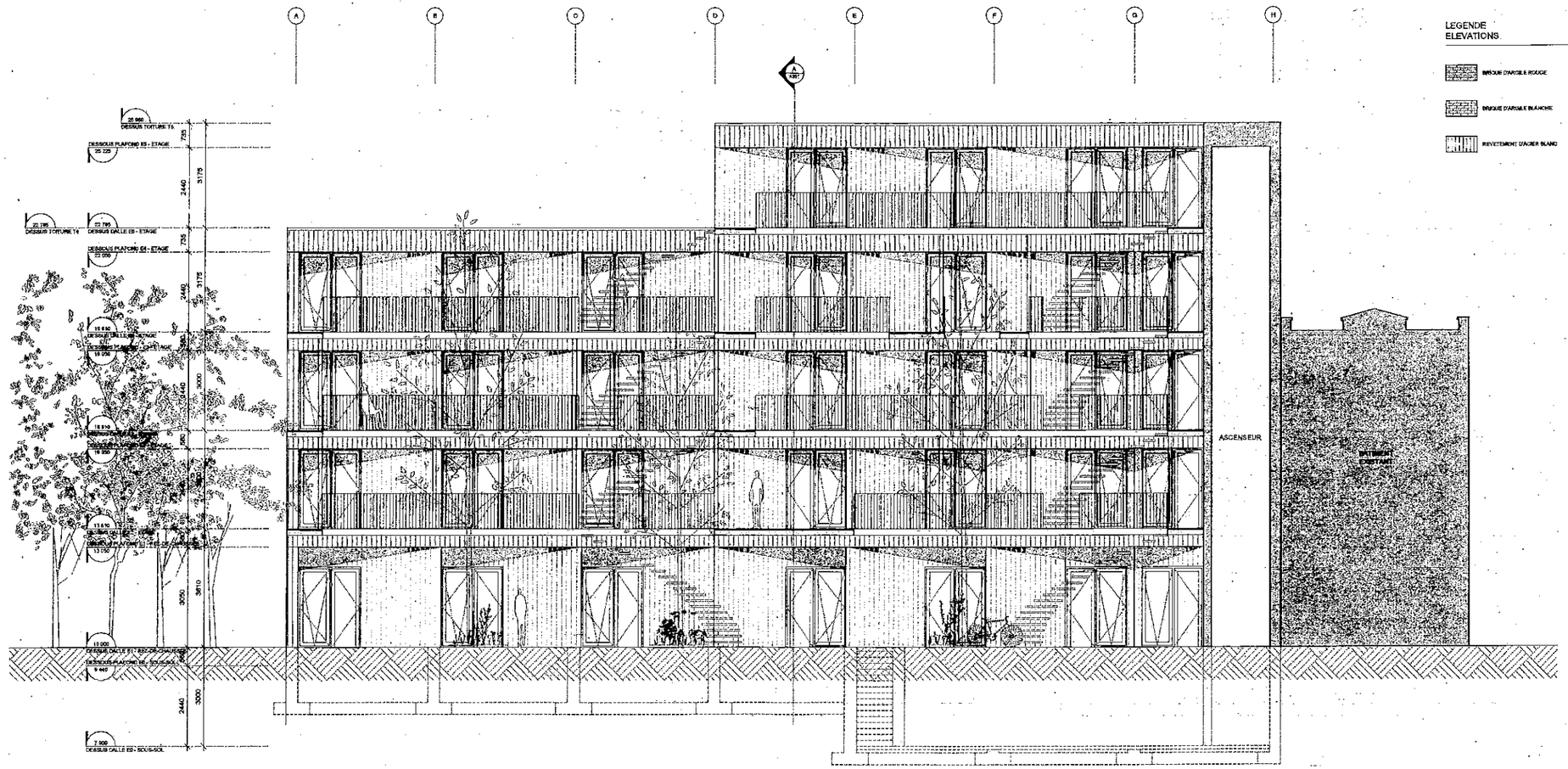

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE A

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.11 Élévation côté parc

En plus d'ouvrir le projet vers la végétation abondante du parc Ernest-Ouimet, la fenestration vient texturer et dynamiser la façade.

ANNEXE A

4.12 Coupe transversale

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE A

4.13 Élévation arrière

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

Par souci d'intimité et d'apport en lumière, les ouvertures de la façade arrière sont munies de garde-corps perforés en acier.

ANNEXE A

4.14 Élévation de la rue

Plan d'urbanisme de la ville

- Hauteur permise
  Mètre maximum : 25m
- Densité d'implantation permise
  Densité maximum : 3

Projet Amherst

- Hauteur
  Portion 4 étage : 12,78m
  Portion 5 étage : 15,96m
- Densité d'implantation
  Densité : 2,72

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

Le Projet Amherst vient s'intégrer à l'éclectisme de hauteurs, de largeurs et de styles des différents bâtiments de la rue Amherst.

ANNEXE A

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.06

2019/05/16
17:00

(2)

Dossier # : 1196255005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga) et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 2 162 004 du Cadastre du Québec.

D'adopter un règlement autorisant la démolition et la construction d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, en vertu de l'article 89, paragraphe 4° de la Charte, sur le lot 2 162 004 du Cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-03 15:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196255005**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga) et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 2 162 004 du Cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), en partenariat avec l'accueil Bonneau, a déposé une demande de projet en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville afin de permettre la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin, et la construction d'un bâtiment de 7 étages destiné à l'hébergement de personnes itinérantes en démarche de réinsertion.
Cette procédure, selon l'article 89, paragraphe 4º de la Charte de la Ville de Montréal, permet au conseil municipal d'adopter des règlements dérogeant à tout règlement d'un arrondissement pour la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Cette procédure n'implique ni consultation publique ni demande de processus référendaire. Elle permet d'adapter les normes prévues au règlement d'urbanisme à certaines réalités sociales, tout en assurant la conformité du projet au Plan d'urbanisme.

Le conseil d'agglomération a compétence dans ce domaine du logement social et de l'aide aux sans-abris, et doit donner son approbation au projet.

En parallèle, une demande de modification du Plan d'urbanisme est entamée afin de retirer l'immeuble visé par la démolition, Appartements Riga, de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* (dossier 1196255004).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le site
Le site se situe dans le quartier latin, à l'ouest de Saint-Denis et au sud de Sainte-Catherine, au cœur du campus de l'UQÀM. Il est actuellement occupé par un bâtiment vacant de 4 étages encadré par les rues Christin et Savignac. Le lot ouest contigu est un terrain vacant et celui à l'est accueille un bâtiment vernaculaire occupé seulement aux étages supérieurs. Le secteur fera l'objet d'un réaménagement des espaces publics, résultant d'un partenariat entre l'arrondissement et l'UQÀM, qui comprend entre autre le verdissement des rues Christin et Savignac, ainsi que de l'aménagement d'une station verte sur le terrain à l'intersection de Sanguinet. Un projet immobilier de 14 étages au sud du site, bénéficiant du zonage du boulevard René-Lévesque, est également prévu.

Le bâtiment actuellement sur le site est connu sous le nom de Appartements Riga. Il a été construit en 1914 selon les plans de l'architecte Joseph-Arthur Godin, qui a entre autres réalisé le bâtiment au coin de Saint-Laurent et Sherbrooke (aujourd'hui Hôtel 10) et les appartements Saint-Jacques sur la rue Saint-Denis. Contrairement à la tendance de l'époque où ce sont de grands logements de six à sept pièces qui sont construits, le Riga est l'un des premiers immeubles de rapport montréalais destiné aux personnes seules. Il offre à l'époque 78 logements de petite dimension. Outre la typologie des logements, le Riga se démarque également pour sa structure de béton armé exposé, novatrice pour l'usage résidentiel, et l'introduction d'éléments décoratifs de béton de tendance Art Nouveau.

L'immeuble a été complètement rénové en 1987, moment où les portes et fenêtres ont été remplacées et où un isolant a été appliqué sur la façade, masquant ainsi des détails d'origine.

Une étude patrimoniale réalisée en 2008 conclut à l'importance du bâtiment dans l'histoire de l'architecture, qu'il est intéressant du point de vue du style architectural, du système constructif innovateur pour l'époque et de l'histoire du concepteur et d'une phase importante de la construction de Montréal.

Enfin, suite aux travaux de dégarnissage, le bâtiment a révélé des fissures aux dalles et aux murs, mais particulièrement des manques importants à l'articulation des colonnes et des dalles de plancher. En septembre 2018, un rapport de la firme d'ingénierie NCK mentionne que l'ossature de l'immeuble vacant depuis 2016 présente des « signes de détresse » et qu'elle pourrait céder en cas « d'un séisme modéré ou d'une tempête de vents extrêmes ». Le rapport conclut que la démolition de l'immeuble demeure la seule issue.

Le projet
La démolition et le projet de remplacement suivront la procédure prévu à l'article 89, paragraphe 4° de la Charte de la Ville, puisque le projet est destiné à de l'habitation pour les personnes ayant besoin d'hébergement. La gestion de l'immeuble sera assurée par l'organisme l'Accueil Bonneau.

La prémisse principale de l'occupation projetée est de tirer un parti maximal des possibilités offertes par le zonage de plein droit, afin de permettre à la SHDM de construire du logement pour personnes ayant besoin d'hébergement au centre-ville.

La proposition consiste en un bâtiment de 7 étages (22,70 mètres) accueillant 114 logements (90 studios, 18 studios pour couples et 6 logements de 2 chambres) répartis sur tous les étages, ainsi que des espaces communs et des bureaux pour les intervenants sociaux dans la partie est du rez-de-chaussée. L'entrée principale est aménagée sur la rue Christin. Le bâtiment comporte deux sections distinctes dont chacune desservira une clientèle type, soit d'une part les personnes seules, et d'autre part les couples ou membres d'une même famille. On retrouve deux espaces extérieurs, un au rez-de-chaussée sur la rue Savignac et l'autre au 2e niveau sur la rue Christin, qui seront utilisés exclusivement par

chacune des deux clientèles types.

La façade Christin présente un jeu de ressauts et de redents, où les balcons en juliette sont intercalés par des colonnes de briques vernissées de couleurs. Au rez-de-chaussée se déploie en continu devant les ouvertures un écran en acier, perforé d'un motif de feuilles. Des bacs de plantations seront aménagés entre l'écran et la façade. Les cages d'escalier intérieures entièrement vitrées, adjacentes à la cour et à la terrasse du 2e étage, seront visibles de l'extérieur. La matérialité proposée consiste en des briques vernissées de quatre teintes pour les façades sur Christin et Savignac, de briques grises et beiges pour les façades latérales, d'aluminium pour les juliettes et d'acier pour l'écran au niveau du rez-de-chaussée.

Le cadre réglementaire
Le projet tel que proposé déroge à deux dispositions du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie, soit :
- l'article 53 qui prévoit que le bâtiment doit fournir une superficie totale d'espaces libres (balcon, terrasse, espace collectif intérieur, etc.) égale ou supérieure à 10% de la superficie de plancher total de chaque logement, alors que le projet en fournirait l'équivalent de moins de 4%;
- l'article 81 qui prévoit que la marge latérale minimale doit être de 3 mètres, alors que le projet offrirait une marge de 1,5 mètres, toujours du côté est.

JUSTIFICATION

Plusieurs ouvrages et études attribuent indéniablement un intérêt architectural et historique au bâtiment Le Riga. Toutefois, les techniques de construction employées s'inspiraient du système structural Hennebique sans le maîtriser, et ce fait crucial, combiné à diverses interventions sur l'ossature au cours des années, font en sorte qu'aujourd'hui le bâtiment n'est pas récupérable pour l'usage qui lui est destiné. Plus d'un rapport sur la structure préconisent la démolition de l'immeuble.
Le projet de remplacement proposé respecte les grands paramètre du Plan d'urbanisme et du zonage. La volumétrie et la composition des espaces et des façades de la proposition témoignent d'un effort et d'une volonté réels de mitiger l'impact de l'insertion d'un aussi gros volume dans un espace aussi restreint. Toutefois, compte tenu de l'étroitesse des rues Christin et Savignac, et de la hauteur maximisée du projet et des bâtiments situés de l'autre côté de ces rues, un effet de canyon en résultera. La façade présente une certaine verticalité avec le jeu de ressauts et de redents créé par les bandes de briques de couleur et la fenestration, venant ainsi briser la masse du bâtiment. La présence de l'entrée principale, des espaces communs et de la cour avant favorisent d'une certaine manière l'animation du domaine public. La relation entre le bâtiment et la rue est cependant affectée avec la présence de logements au rez-de-chaussée et l'aménagement d'un grillage d'une hauteur de 2 mètres devant les fenêtres de ces logements, donnant l'impression d'un mur aveugle. Le grillage assombrirait encore plus les logements, puisqu'il n'y aura pas de lumière directe pour les illuminer.

Dans une note datée du 31 octobre 2018, la Division du patrimoine a émis un avis favorable à la démolition des Appartement Riga.

À la séance du 17 janvier 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification au Plan d'urbanisme et au projet de remplacement, sous certaines conditions (voir le procès-verbal en pièce jointe).

Suite à une présentation au Comité Jacques-Viger et au Conseil du patrimoine, ceux-ci ont émis conjointement un avis favorable. À l'étape des demandes de permis, des plans plus complets permettront de peaufiner le projet et les instances consultatives seront consultées à nouveau en vue d'un avis final.

En conséquence, la Direction de l’aménagement urbain et des services aux entreprises est d’avis que l’on devrait donner une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du Comité exécutif;
Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil d'agglomération ;
Recommandation du Comité exécutif;
Orientation du Conseil municipal;
Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-5827
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514-872-8692
Approuvé le : 2019-05-02

Montréal

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Suite à leur assemblée du 22 mars 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Démolition et projet de remplacement des appartements Riga 330, rue Christin

AC19-VM-01

Localisation :	330, rue Christin Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle inscrit au Plan d'urbanisme
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à l'Arrondissement de Ville-Marie considérant la valeur patrimoniale du bâtiment et parce que le projet prévoit une modification au Plan d'urbanisme.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Les appartements Riga ont été construits en 1914 au 330, rue Christin entre les rues Saint-Denis et Sanguinet. Conçue par le promoteur-architecte Joseph-Arthur Godin (1879-1949), cette « maison de rapport » de quatre étages se distingue d'autres immeubles d'appartements de son époque par son expression moderniste inspirée de l'Art-nouveau et sa structure innovatrice en béton armé qui était partiellement visible de l'extérieur. À la même époque, Godin a réalisé, également en tant que promoteur-architecte, deux autres immeubles qui partagent ces mêmes qualités, la maison de rapport Saint-Jacques (1914-16) aux 1710-14, rue Saint-Denis et l'édifice Joseph-Arthur Godin (1914-16) à l'angle sud-ouest de la rue Sherbrooke Ouest et du boulevard Saint-Laurent; ce dernier a été classé immeuble patrimonial en 1990 et est aujourd'hui intégré à l'Hôtel 10. Les appartements Riga et Saint-Jacques se démarquaient aussi par leur offre de petits logements modestes et abordables destinés aux personnes seules ou aux couples à une époque où la plupart des immeubles d'appartements abritaient des logements de grande superficie. Joseph-Arthur Godin a vendu l'édifice Riga lors de sa construction, mais en fut locataire en 1918 et 1919.

L'édifice Riga a connu d'importantes modifications en 1987. Entre autres, l'intérieur a été mis aux normes et l'enveloppe a été renouvelée de manière à améliorer sa performance énergétique, mais en changeant nettement son

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cjv
ville.montreal.qc.ca/cpm

apparence : les portes et fenêtres ont été remplacées par des modèles différents et le revêtement d'origine de béton, de maçonnerie et de crépi a été recouvert d'isolant et enduit de finition.

Au moment de sa construction, l'édifice Riga se distinguait de son contexte immédiat, composé surtout de petits bâtiments contigus en maçonnerie de deux et trois étages, en raison de son expression architecturale moderne, de sa hauteur de quatre étages, de sa grande superficie et du fait qu'il possédait des façades sur deux rues : la façade principale sur la rue Sainte-Julie (devenue la place Christin et puis la rue Christin), qui ne s'étendaient alors pas jusqu'à la rue Sanguinet, et la façade secondaire sur la rue Boyer (devenue la rue Savignac). Aujourd'hui, ses voisins du côté est témoignent de cette époque, mais les autres bâtiments qui l'entourent sont de grande superficie et de hauteur importante (sept étages et plus du côté sud, sur le boulevard René-Lévesque Est, incluant un immeuble de grande hauteur prévu, mais pas encore construit, et six étages du côté nord de la rue Christin). Du côté ouest il y a deux lots vacants.

L'édifice Riga est situé dans le pôle Quartier Latin, l'un des pôles du Quartier des spectacles de l'Arrondissement de Ville-Marie. La vision du projet particulier d'urbanisme (PPU) de ce pôle qui a été adopté en 2013 se résume en quatre mots : vivre, apprendre, créer et se divertir. Le secteur fait l'objet d'un réaménagement d'espaces publics, résultant d'un partenariat entre l'Arrondissement et l'UQAM, qui comprend le verdissement des rues Christin et Savignac et l'aménagement d'un espace vert entre ces deux rues à l'intersection de la rue Sanguinet.

Localisation du 330, rue Christin et photo de l'édifice Riga (source : fiche CCU)

DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), qui est propriétaire du 330, rue Christin depuis 1990, est une société paramunicipale à but non lucratif qui est financièrement autonome. Par sa gestion d'un parc immobilier de 4 700 logements à Montréal, elle contribue à la vitalité sociale, économique et culturelle de la ville. C'est dans le cadre de sa mission sociale qu'elle s'est associée avec Accueil Bonneau, un organisme qui joue un rôle essentiel auprès

de la population itinérante à Montréal,[1] pour réaliser un projet au 330, rue Christin il y a trois ans et demi. Le besoin en logements pour itinérants était alors criant, et l'est encore plus aujourd'hui.

Le programme du projet de 2015-17 était de rénover l'édifice Riga dans le but de créer 61 logements pour une clientèle mixte. Les plans ont été préparés et les travaux de dégarnissage ont été amorcés en 2017. Lors de ces travaux, des fissures importantes dans la structure de béton ont été exposées et l'absence d'armature à des jonctions structurales névralgiques a été notée. Les travaux ont été arrêtés et des études approfondies ont été commandées. L'une des firmes d'ingénierie consultées avait travaillé sur la rénovation récente de l'édifice Joseph-Arthur Godin dont la structure n'avait pas présenté de défis incontournables. À l'analyse, on a constaté que les techniques de béton armé utilisées pour les deux édifices étaient différentes. Cette firme a confirmé que la structure de l'édifice Riga présente des « signes de détresse » et que son ossature pourrait céder en cas d'un séisme modéré ou d'une tempête de vents extrêmes. Elle a donc recommandé la démolition de l'immeuble. La Division du patrimoine, qui a ensuite été consultée, a conclu que « la démolition du Riga semble malheureusement inévitable parce que l'état de dégradation avancé de sa structure représente un enjeu de sécurité publique important ». Toutefois, elle a encouragé la SHDM à « colliger et publier un maximum d'informations au sujet de l'édifice et ainsi d'en conserver la mémoire avant de laisser place à un nouvel édifice qui puisse aussi contribuer à la richesse architecturale du Quartier Latin ».

Sur la base de ces informations, et en tenant compte du besoin urgent de logements pour des personnes en situation ou à risque d'itinérance et de son partenariat avec Accueil Bonneau, la SHDM a décidé de procéder à un projet de remplacement qui maximisera le nombre de logements sur le site tout en respectant les grands paramètres du Plan d'urbanisme. Ce projet suivra la procédure de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal.[2] Il ne sera donc pas présenté au Comité d'étude des demandes de démolition (CEDD) et ne fera pas l'objet d'une consultation publique. Toutefois, il faut retirer les appartements Riga de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme, dans laquelle ils sont inscrits.

Le projet de remplacement est fondé sur une étude urbanistique et historique qui analyse l'évolution de l'édifice Riga et de son contexte. Celle-ci définit plusieurs aspects de la singularité de l'immeuble dans son environnement – « ses façades sur deux rues parallèles et étroites; sa symétrie; sa coloration distincte; des jeux de ressauts et redents des façades aux étages supérieurs; le traitement distinctif du rez-de-chaussée; l'identification de l'entrée rue Christin par le traitement singulier de la façade qui la surplombe; la texture de sa maçonnerie » – qui ont inspiré le design du projet de remplacement. Comme l'édifice Riga, ce dernier vise à offrir, grâce à son architecture distinctive, le plaisir d'une découverte inattendue aux gens qui explorent le secteur.

La proposition consiste en un bâtiment de sept étages à double frontalité avec l'entrée principale sur la rue Christin. Celle-ci est surplombée d'une terrasse extérieure. Sur la rue Savignac, on trouve une cour au rez-de-chaussée qui répond au vis-à-vis de l'immeuble de grande hauteur qui sera construit prochainement sur le boulevard René-Lévesque Est. Des cages d'escaliers vitrées sont adjacentes à ces deux retraits. Les façades principale et secondaire présentent des jeux de ressauts et redents articulés par des bandes verticales de briques vernissées colorées intercalés de juliettes

[1] La mission d'Accueil Bonneau est : « accueillir la personne ou en situation ou à risque d'itinérance en l'accompagnant au quotidien dans la réponse à ses besoins essentiels et la recherche d'une meilleure qualité de vie et d'un mieux-être, vers la réinsertion sociale et la stabilité résidentielle » (https://www.accueilbonneau.com/apropos).

[2] La procédure prévue à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise l'autorisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle dérogeant à la règlementation d'urbanisme de l'arrondissement. Elle s'applique à la réalisation d'un projet relatif (alinéa 4°) à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec. (Source : *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4), 2000, c. 56, ann. I; 2017, c. 16, a. 1).

en aluminium. Le traitement du rez-de-chaussée se différencie de celui des étages par sa hauteur plus importante, par des claustras devant la fenestration des logements formés d'écrans de métal perforé au motif de feuilles, par des bacs de plantation, et par ses grandes fenêtres des espaces communs et administratifs. Les élévations latérales, divisées en deux pans verticaux, sont revêtues de briques de teintes chamois pâle et gris foncé. Le nouveau bâtiment abrite 114 logements, dont 90 studios, 14 studios pour couples et 10 logements avec deux chambres à coucher.

Afin de garder la mémoire de l'édifice Riga, un projet de commémoration est en train d'être élaboré. Deux professeurs et chercheurs de l'UQAM – l'historien de l'architecture Réjean Legault, spécialiste de l'histoire de l'usage du béton en architecture, et l'architecte Carlo Carbone, expert en systèmes constructifs – travailleront en collaboration avec l'architecte du projet et la SHDM sur la documentation et l'analyse de l'édifice avant et au cours de sa démolition afin de définir plus précisément son rôle dans l'histoire de l'architecture montréalaise et l'histoire du béton armé. Une publication et un site internet sont prévus afin de rendre disponibles les informations sur le bâtiment et les résultats des recherches et des analyses.

La proposition architecturale, qui déroge au règlement d'urbanisme en ce qui a trait à la marge latérale et aux espaces libres, a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement de Ville-Marie, à certaines conditions. Elle devra être revue par le CCU à la suite de sa révision architecturale.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) ont reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et des services centraux, ainsi que les représentants de la SHDM, de l'Accueil Bonneau et de la firme d'architectes mandatée pour la conception du projet lors de sa réunion du 22 mars 2019. Le comité mixte a pris connaissance des documents qui lui ont été remis préalablement à la réunion, parmi lesquels une étude patrimoniale réalisée en 2008 dans le contexte d'un autre projet non réalisé,[3] la note concernant la démolition et le redéveloppement du 330, rue Christin de 2018[4] et des expertises structurales.[5] Il remercie les représentants pour leurs présentations et formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur la démolition du bâtiment, sa commémoration et le projet de remplacement.

Démolition de l'édifice Riga

Le comité mixte se joint aux autres instances et accepte avec beaucoup de regret la démolition de l'édifice Riga, qui semble être inévitable parce que l'état avancé de dégradation de sa structure représente un enjeu de sécurité publique important. Il est donc en accord avec le retrait de cet immeuble patrimonial de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme. Le Comité suggère toutefois que la démolition soit entreprise d'une manière qui tienne compte des principes de développement durable, et il recommande l'étude des articles sur la déconstruction et la commémoration de l'architecte Susan Ross, professeure à l'Université Carleton. En outre, le comité note que l'étude patrimoniale de 2008, plutôt rudimentaire, aurait dû être mise à jour pour tenir compte des nouvelles informations et de l'actuelle condition du site et de son contexte, et révisée ou remplacée en prenant en considération les attentes des études patrimoniales d'aujourd'hui.

[3] Groupe Gauthier, Biancabano, Boduc, *Étude patrimoniale du bâtiment Le Riga, situé au 330, rue Christin, Montréal*, juillet 2008.
[4] Sonia Vibert, chef de division – Patrimoine, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal, *Note : Démolition et redéveloppement du 330, rue Christin*, 31 octobre 2018.
[5] Lettre des ingénieurs Franz Knoll et Alain Déom de NCK Inc. à la SHDM en date du 6 septembre 2018; Lettre de l'ingénieur Alain Déom de NCK Inc., 9 janvier 2018; Stantec *Le Christin – Rapport de l'état des lieux et options en structure*, 16 novembre 2016.

Enfin, il reste de la responsabilité du requérant de démontrer que toutes les possibilités ont été envisagées quant à la conservation des biens de nature patrimoniale de façon à s'assurer que la perte du bien soit clairement inéluctable et que son remplacement soit la meilleure solution. Quoique l'option ne soit généralement pas privilégiée, par exemple, la reconstruction à l'identique aurait pu faire partie des alternatives étudiées.

Autres approches

Le comité est d'avis qu'il est important, pour les représentants de la Ville de Montréal et les architectes et ingénieurs montréalais, de référer aux recherches appliquées récentes et courantes sur l'adaptation des immeubles patrimoniaux afin de répondre aux normes sismiques contemporaines et aux autres exigences du code de construction; l'Association pour la préservation et ses techniques, Internationale (APTI) est l'un des organismes professionnels qui regroupe des experts en cette matière lors de ses congrès annuels et publie des articles sur le sujet, incluant des études de cas réussies.

Documentation et commémoration de l'édifice Riga

Le comité mixte applaudit l'implication des professeurs et chercheurs Réjean Legault et Carlo Carbone de l'UQAM au projet de la documentation et de l'analyse de l'édifice Riga, avant et pendant sa démolition, et de la diffusion des résultats de leurs recherches. Il souligne toutefois l'importance de ne pas limiter les recherches et l'analyse à la structure de béton armé de l'immeuble, et d'examiner aussi son intérêt patrimonial global, y compris ses valeurs historiques, sociales, symboliques, architecturales et paysagères. Il va sans dire que cette analyse devra être fondée sur des recherches plus poussées que celles qui sont présentées dans l'étude patrimoniale de 2008, et devra considérer l'aménagement intérieur d'origine de l'immeuble et le mode de l'habiter. En ce qui a trait aux moyens de diffusion de la commémoration, le comité encourage la SHDM à exploiter les possibilités innovantes offertes par les nouvelles technologies en plus des études traditionnelles – qui devront être publiées et donc accessibles aux chercheurs et au public – et à explorer le potentiel commémoratif lié à une approche de déconstruction du bâtiment.

Projet de remplacement

D'emblée, le comité mixte apprécie le partenariat entre la SHDM et Accueil Bonneau et le fait que le projet de remplacement contribuera à répondre à un besoin criant pour des logements destinés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance, même si la demande est plus grande que l'offre. Il considère que cette vocation est d'autant plus intéressante parce qu'elle reproduit la typologie de l'édifice Riga, qui était composé de petits logements pour personnes seules et couples. Néanmoins, il offre quelques commentaires et suggestions pour sa bonification lors de la révision architecturale :

Afin de renforcer la référence à la différentiation entre le rez-de-chaussée et les étages de l'édifice Riga et d'améliorer le rapport entre le nouveau bâtiment et la rue, il serait souhaitable d'avoir plus d'espaces communs et d'autres usages permettant un vitrage sans écran au niveau de la rue. Bien qu'il comprenne les contraintes budgétaires du projet et la volonté de maximiser le nombre de logements du projet, le comité n'est pas convaincu que des unités d'habitation au niveau de la rue offrent une qualité de vie acceptable pour leurs occupants et considère que les écrans de métal perforé sans retrait du trottoir risquent de rendre désagréable l'expérience piétonne sur la rue, dont l'étroitesse sera déjà soulignée par la hauteur du nouveau bâtiment et celles de ses voisins. Il suggère donc d'augmenter la superficie des espaces communs au rez-de-chaussée et/ou de s'associer avec un organisme communautaire (une clinique, ou centre de bien-être, etc.) dont les activités permettront de grandes fenêtres et l'aménagement paysager du retrait, afin

de contribuer à l'animation et au verdissement de la rue et à la qualité de l'expérience piétonne, sans oublier le rappel à la différentiation entre le rez-de-chaussée et les étages de l'édifice Riga.

Le comité mixte note que les logements du bâtiment proposé possèdent une meilleure qualité d'éclairage naturel et de meilleures vues que les appartements Riga, où les fenêtres de plusieurs unités donnent sur des cours étroites. Toutefois, il souligne la nécessité de s'assurer du confort des usagers. Il s'inquiète par exemple des lits simples enclavés sur trois côtés et adossés directement au mur extérieur. Il recommande que l'étude de l'enveloppe qui est prévue explore les options techniques et architecturales pouvant assurer l'équilibre entre l'éclairage naturel et la ventilation naturelle, le confort des occupants et l'efficacité énergétique du bâtiment.

Étant donné l'innovation architecturale de l'édifice Riga, le comité mixte est de l'avis que l'architecture du nouveau bâtiment devrait offrir des solutions plus créatrices en ce qui a trait, entre autres, aux rapports avec les voisins, à l'intégration des espaces extérieurs et à l'opportunité d'intégrer un toit-terrasse ou végétalisé permettant d'optimiser cette « cinquième façade ». Il encourage l'architecte à explorer ces aspects davantage lors de la révision architecturale du projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte déplore la perte de l'édifice Riga en raison de son intérêt patrimonial incontestable, mais comprend que la rénovation de l'immeuble n'est pas une option viable en raison de l'état avancé de dégradation de sa structure. Il est en accord avec la programmation et l'approche architecturale globale du projet de remplacement proposé, qui contribuera à répondre à un besoin urgent de logements pour des personnes en situation ou à risque d'itinérance au centre-ville. Il émet donc un avis favorable au retrait des Appartements Riga de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme et au projet de remplacement proposé. Cet avis est toutefois conditionnel au fait que le projet soit à nouveau présenté au comité mixte pour avis. À cette fin, le comité émet les recommandations suivantes :

- Assurer que la démolition soit entreprise d'une manière qui tient compte des principes de développement durable;
- Assurer que les recherches sur l'édifice Riga dans le but de sa commémoration ne soient pas limitées à sa structure innovatrice de béton armé mais portent également sur son intérêt patrimonial global (en tenant compte, entre autres, de ses valeurs historiques, sociales, symboliques, architecturales et paysagères);
- Fournir une documentation exhaustive de l'édifice Riga avant et pendant sa démolition;
- En ce qui a trait aux moyens de diffusion de la commémoration, exploiter les possibilités innovantes offertes par les nouvelles technologies;
- Explorer la possibilité d'augmenter la superficie des espaces communs au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment et/ou de s'associer avec un organisme idoine dont les activités permettront une interface plus appropriée avec la rue relativement au traitement architectural et aux usages;
- Assurer l'équilibre entre l'éclairage naturel et la ventilation naturelle des unités, le confort des occupants et l'efficacité énergétique du nouveau bâtiment;
- Dans la révision architecturale du nouveau bâtiment, explorer des solutions créatrices en ce qui a trait, entre autres, aux rapports avec les voisins, à l'intégration des espaces extérieurs et au traitement du toit.

La vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Alena Prochazka

Le 5 avril 2019

Le président du Comité Jacques-Viger,

Original signé

Pierre Corriveau

Le 5 avril 2019

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
17 janvier 2019
3001478242
4.1.2 et 4.3.1

Objet : **AVIS PRÉLIMINAIRE POUR UN ARTICLE 89 ET MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME**

Endroit : 330, rue Christin

Responsables : Gabrielle Leclerc-André et Francis Lefebvre

Description : La demande vise à autoriser la démolition de l'immeuble Le Riga. Pour ce faire, il faut retirer celui-ci de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme. Le projet de remplacement suivra la procédure prévue à l'article 89, paragraphe 4° de la Charte de la Ville, puisqu'il est destiné à de l'habitation pour les personnes ayant besoin d'hébergement. La gestion de l'immeuble sera assurée par l'organisme l'Accueil Bonneau.

La prémisse principale de l'occupation projetée est de tirer un parti maximal des possibilités offertes par le zonage de plein droit, car la SHDM fait valoir que les occasions de construire du logement social sont peu nombreuses et rencontrent souvent de l'opposition au centre-ville, alors que les besoins sont toujours criants.

La proposition consiste en un bâtiment de 7 étages (22,70 m) accueillant 114 logements (90 studios, 18 studios pour couples et 6 logements de 2CC) répartis sur tous les étages, ainsi que des espaces communs et des bureaux pour les intervenants sociaux dans la partie est du rez-de-chaussée. L'entrée principale est aménagée sur la rue Christin. Le bâtiment comporte deux sections distinctes dont chacune desservira une clientèle type, soit les personnes seules et les couples ou de même famille. On retrouve deux espaces extérieurs, un au RC sur Savignac et l'autre au 2e niveau sur Christin, qui seront utilisés exclusivement par chacune des deux clientèles types.

La façade Christin présente un jeu de ressauts et de redents, où les balcons en juliette sont intercalés par des colonnes de briques vernissées de couleurs. Au rez-de-chaussée se déploie en continu devant les ouvertures un écran en acier, perforé d'un motif de feuilles. Des bacs de plantations seront aménagés entre l'écran et la façade. Les cages d'escalier intérieures entièrement vitrées, adjacentes à la cour et à la terrasse du 2e étage, seront visibles de l'extérieur.

La matérialité proposée consiste en des briques vernissées de quatre teintes pour les façades sur Christin et Savignac, de briques grises et beiges pour les façades latérales, d'aluminium pour les juliettes et d'acier pour l'écran au niveau du rez-de-chaussée.

Élément particulier : Aucune

Remarque importante : Aucune

Considérant que : Plusieurs ouvrages et études attribuent indéniablement un intérêt architectural et historique au bâtiment, mais que les interventions sur l'ossature au cours des années, font en sorte qu'aujourd'hui le bâtiment n'est pas récupérable pour l'usage qui lui est destiné.

Considérant qu' : Un rapport sur la structure préconise la démolition de l'immeuble.

Considérant que : Le projet de remplacement proposé respecte les orientations du Plan d'urbanisme et au zonage.

Considérant que : La façade présente une certaine verticalité avec le jeu de ressauts et de redents créé par les bandes de briques de couleur et la fenestration, venant ainsi briser la masse du bâtiment.

Considérant que : L'étroitesse des rues Christin et Savignac et la hauteur maximisée du projet et des bâtiments situés de l'autre côté de ces rues auront pour résultat un effet de canyon.

Considérant que : La présence de l'entrée principale, des espaces communs et de la cour avant favorisent d'une certaine manière l'animation du domaine public.

Considérant que : La relation entre le bâtiment et la rue est cependant affectée avec l'aménagement d'un grillage d'une hauteur de 2 mètres devant les fenêtres des logements, donnant l'impression d'un mur aveugle assombrissant encore plus les logements, puisqu'il n'y aura pas de lumière directe pour les illuminer.

Considérant que : La volumétrie et la composition des espaces et des façades de la proposition témoignent d'un effort et d'une volonté réels de mitiger l'impact de l'insertion d'un aussi gros volume dans un espace aussi restreint.

Considérant que : Des plans plus complets permettront de peaufiner le projet et d'établir les dérogations nécessaires et qui seront incluses au règlement devant mener à l'adoption du projet.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Revoir le traitement de la proposition afin de privilégier une composition de matériaux plus sobre.**
- **Fournir un devis technique afin de s'assurer que le bâtiment sera documenté lors de son démantèlement.**
- **Retirer complètement ou réduire la hauteur des grillages installés devant les fenêtres, de façon à favoriser une relation plus dynamique entre le bâtiment et le domaine public. Le retrait du grillage est l'option à privilégier selon les membres du comité.**
- **Envisager un retrait au dernier étage pour diminuer l'impact environnemental du nouveau volume sur les alentours et répondre au retrait existant sur le pavillon J.A De Sève de l'UQÀM qui encadre l'autre côté de la rue Christin.**
- **Prévoir un rappel commémoratif au projet de remplacement compte tenu de la valeur patrimoniale et historique du bâtiment à démolir.**
- **Procéder à une révision de projet conformément à la procédure du Titre VIII.**

Par ailleurs, les membres du comité s'interrogent sur la question de l'entretien des bâtiments de la SHDM et de ses conséquences. Ils sont d'avis que la SHDM devrait élaborer et leur transmettre un portrait général de l'état de leurs bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre aux membres du comité d'avoir une idée globale des situations similaires à venir, notamment en ce qui concerne les demandes de démolitions.

De plus, les membres ont formulé une demande envers les instances municipales concernant la mise en place d'une façon systématique pour les commémorations de bâtiments d'intérêts patrimoniaux.

Il est à noter que M. Antonin Labossière, ayant déclaré un intérêt personnel, ne s'est pas prononcé pendant les délibérations et le vote.

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196255005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga) et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 2 162 004 du Cadastre du Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

2019-05-02 - REG - 89 (4).docxANNEXE A.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-02

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 2 162 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT À DES FINS RÉSIDENTIELLES POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2019, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 2 162 004 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition d'un bâtiment et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 53 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

CHAPITRE III
DÉMOLITION

3. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'un devis technique servant à la documentation du bâtiment lors de son démantèlement et d'une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

CHAPITRE IV
CADRE BÂTI

4. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée à la page 13 des plans intitulés « projet de remplacement 330 Christin » et jointe en annexe A au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, l'implantation du bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m de celle illustrée.

5. La volumétrie du bâtiment doit être conforme à celle illustrée aux pages 17 et 19 des plans intitulés « projet de remplacement 330 Christin » et jointes en annexe A au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, la volumétrie du dernier étage du bâtiment peut varier en fonction des retraits qu'il présente.

CHAPITRE V
GARANTIE BANCAIRE

6. La délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 341 340 $ visant à assurer le respect des conditions du présent règlement.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et de construction visés par le présent règlement soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément au présent règlement, la Ville peut réaliser la garantie afin de faire exécuter les travaux ou encaisser celle-ci à titre de pénalité. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie bancaire, la Ville peut en recouvrer la différence du propriétaire.

CHAPITRE VI
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

7. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

En plus des critères prévus à l'article 713 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les objectifs et critères suivants s'appliquent aux fins de l'approbation visée au premier alinéa :

Objectifs :

1° favoriser une relation dynamique entre le bâtiment et le domaine public;
2° favoriser une intégration harmonieuse du bâtiment avec le cadre bâti existant tout en préconisant un rappel de la valeur patrimoniale de l'ancien bâtiment.

Critères :

1° une composition de matériaux sobres doit être privilégiée;
2° la superficie des espaces communs au rez-de-chaussée du bâtiment doit être maximisée;
3° l'utilisation de grillages devant les ouvertures du rez-de-chaussée doit être évitée ou la hauteur de tels grillages doit être limitée;
4° un retrait au dernier étage du bâtiment doit être favorisé afin de diminuer l'impact environnemental du nouveau volume sur les terrains voisins et répondre au retrait existant sur le bâtiment du pavillon J.A. De Sève;
5° la conception du bâtiment doit favoriser l'intégration d'un rappel commémoratif du bâtiment démoli, compte tenu de la valeur patrimoniale et historique de ce dernier.

CHAPITRE VII
DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

CHAPITRE VIII
DISPOSITION PÉNALE

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la

démolit ou en permet la démolition, la transforme ou en permet la transformation en contravention de l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 718 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

ANNEXE A
PAGES 13, 17 ET 19 DES PLANS INTITULÉS « PROJET DE REMPLACEMENT 330 CHRISTIN », PRÉPARÉS PAR ATELIER BIG CITY, CORMIER, COHEN, DAVIES ARCHITECTES ET ESTAMPILLÉS PAR L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE LE 29 AVRIL 2019

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2019 et entre en vigueur à cette date.

GDD 1196255005

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

29 AVRIL 2019

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

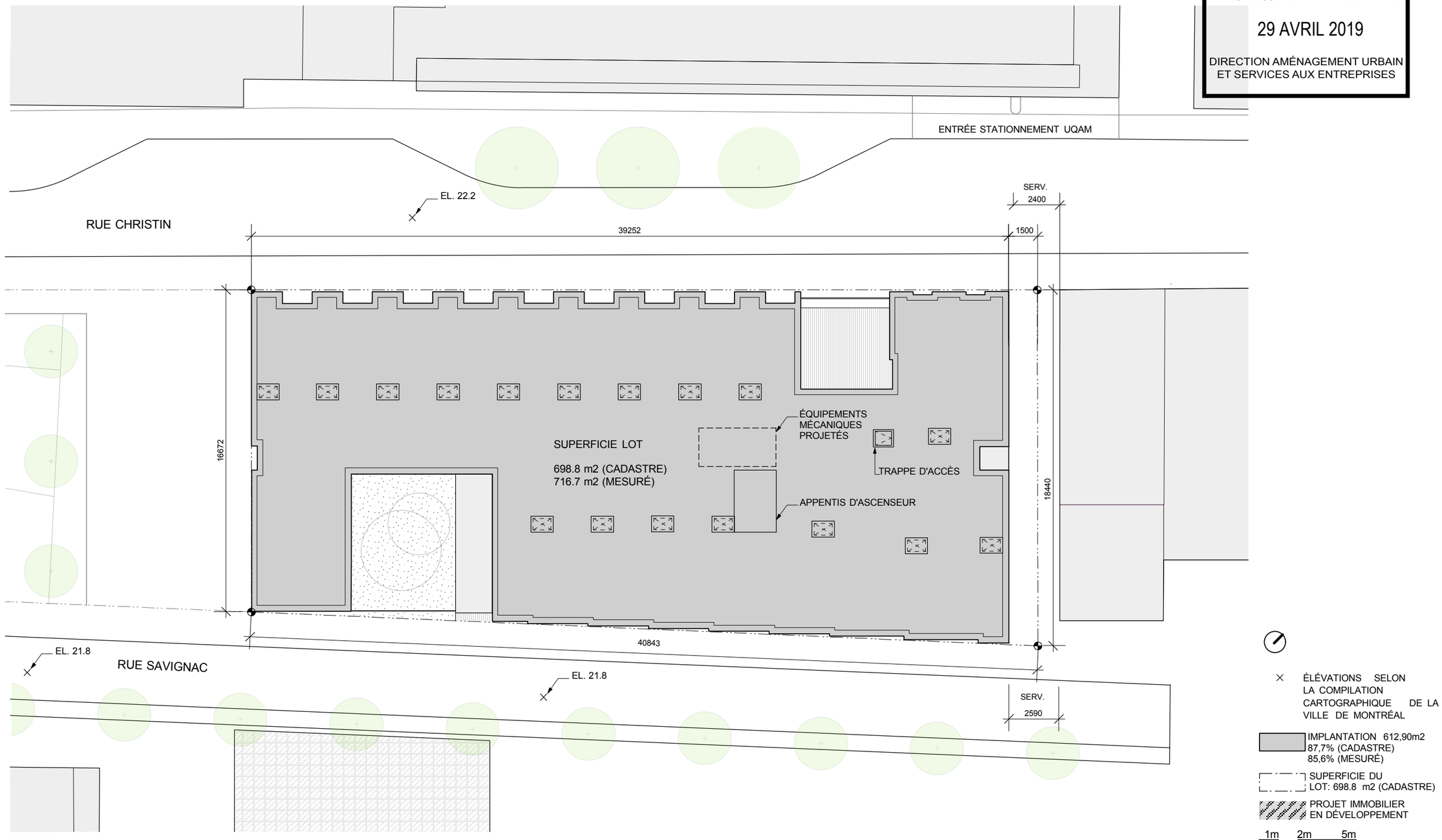

PLAN D'IMPLANTATION ET DE TOITURE

NOTE: PLAN PLAN INCLUANT LES AMÉNAGEMENT DU PROJET VILLE-UQAM

Cormier, Cohen, Davies architectes

330 CHRISTIN

330 rue Christin, Montréal, QC
Arrondissement Ville-Marie Janvier 2019
Lot 2 162 004

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

29 AVRIL 2019

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

ELEVATION RUE SAVIGNAC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

29 AVRIL 2019

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

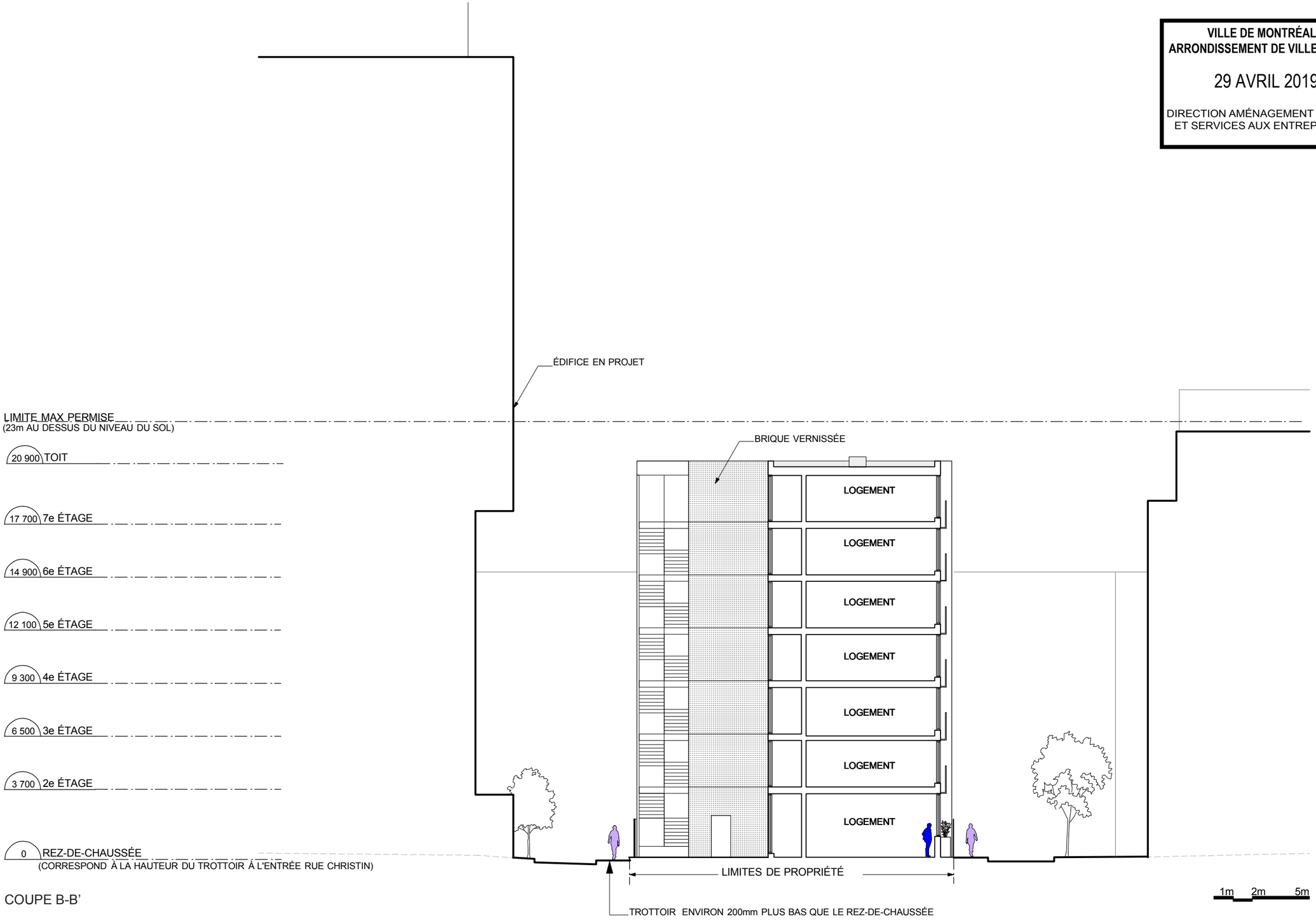

COUPE B-B'

Cormier, Cohen, Davies architectes

330 CHRISTIN

330 rue Christin, Montréal, QC
Arrondissement Ville-Marie Janvier 2019
Lot 2 162 004 19/22

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.01

2019/05/16 17:00

(1)

Dossier # : 1196213002

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-178 autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet Réno-Systèmes – phase 5 pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-178 autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet Réno-Systèmes – phase 5 pour un terme de 20 ans et d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:46

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213002

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-178 autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet Réno-Systèmes – phase 5 pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 avril 2019

au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-058 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-178 AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-SYSTÈMES - PHASE 5 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et, que dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société assure le maintien, la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du réseau du métro, ainsi que l'optimisation de ses investissements;

ATTENDU que la Société, depuis 2001, a procédé aux phases 1, 2, 3 et 4 de son Programme de maintien des équipements fixes du métro (ci-après le « Programme Réno-Systèmes »);

ATTENDU que la Société a préparé un plan d'investissement définissant les besoins afin d'établir l'envergure, le budget et l'échéancier sommaires des travaux à réaliser le projet Réno-Systèmes - Phase 5;

ATTENDU que les travaux prévus dans le plan d'investissement visent les cinq (5) projets suivants : 1) Énergie : remplacement des équipements et infrastructures servant à l'alimentation, la conversion et la distribution électrique du métro, 2) Ventilation : mise à niveau du système de ventilation d'urgence et confort du tunnel et des stations du métro ainsi que la ventilation des chantiers de nuit, 3) Installations motorisées : remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical et réfection ou remplacement de puits de ventilation naturelle, de postes d'épuisement en tunnel, des portes de voie de raccordement, des postes d'épuisement, des postes sanitaires, ainsi que la mise à niveau des chambres mécaniques des escaliers mécaniques, 4) Télécommunication et contrôle des procédés d'exploitation : remplacement ou additions de systèmes et d'infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle et 5) Contrôle des trains : remplacement des équipements de contrôle des trains qui gèrent et contrôlent la circulation du matériel roulant dans le réseau du métro;

ATTENDU que parallèlement aux travaux, le plan d'investissements prévoit aussi l'acquisition de sites pour l'implantation future d'équipements fixes dans une phase subséquente du Programme Réno-Systèmes;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 5 du Programme Réno-Systèmes;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » doit être ajouté à la section autorisée « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter dans la section « Réseau du métro » le projet « Réno-Systèmes- phase 5 », pour un montant total de 805 450 230 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-178 autorisant un emprunt de **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** pour financer le projet « Réno-Systèmes- phase 5», pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-178 Réno-Systèmes - phase 5

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » pour un montant total de 805 450 230 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 800 000 000 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 5 ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 80 000 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☐ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Réno-Systèmes - phase 5, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-178 Réno-Systèmes - phase 5

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 07 02 2019

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 08 03 2019

Démarche, solution proposée et conclusion

Le programme Réno-Systèmes vise le remplacement des équipements fixes du métro en fin de vie utile. La raison d'être de ce programme est de s'assurer que les investissements, pour le remplacement ou la remise à neuf des équipements fixes en fin de vie utile, sont optimisés dans le temps et sont utilisés comme levier en bénéficiant d'opportunités technologiques pour améliorer l'expérience client et la performance financière et opérationnelle de la STM.

Les livrables pour le remplacement des équipements fixes de la cinquième phase du programme sont regroupés dans les domaines suivants :

- Énergie d'exploitation;
- Ventilation;
- Installations motorisées;
- Télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation (TCPE);
- Contrôle des trains.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

☑ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-178 Réno-Systèmes - phase 5

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-178 Réno-Systèmes - phase 5

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Le projet permet :

- De contribuer au programme d'investissement de 8 G$ sur 10 ans pour un réseau de transport collectif fiable et de qualité tel qu'indiqué au PSO 2025;
- De réduire le déficit d'investissements;
- De moderniser et mettre aux normes en vigueur les équipements fixes du métro;
- D'améliorer le service à la clientèle :
  - Fiabilité du métro (% clients à l'heure) ;
  - Nombre de clients retardés ;
  - Nombre d'arrêts de service causés par des équipements fixes.
- De générer de la valeur ajoutée lors du remplacement des actifs;
- D'intégrer l'approche de développement durable dans les façons de faire et les pratiques;
- De maximiser les bénéfices du transport collectif pour la société.

Aspects financiers

Le coût complet du projet est de 805 450 230 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 800 000 000 $ et d'un montant de 5 450 230 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	776 600 000 $
Frais financiers	23 400 000 $
Total RE	**800 000 000 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

DD - 9 - Consolider la gouvernance de la STM en développement durable

stm	Sommaire décisionnel du règlement			
Titre	Réno-Systèmes - phase 5		**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-178	**Montant :**	RE : 800 000 000 $	

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Réno-Systèmes est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. Le réseau du métro compte un pan entier d'équipements d'exploitation qui s'avèrent absolument vitaux à son exploitation et constituent un patrimoine imposant appelé : les équipements fixes.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Cette phase du programme Réno-Systèmes a été présentée :

- **7 février 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **8 mars 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le programme Réno-Systèmes vise le remplacement des équipements fixes du métro en fin de vie utile. La raison d'être de ce programme est de s'assurer que les investissements, pour le remplacement ou la remise à neuf des équipements fixes en fin de vie utile, sont optimisés dans le temps et sont utilisés comme levier en bénéficiant d'opportunités technologiques pour améliorer l'expérience client et la performance financière et opérationnelle de la STM.

Les livrables pour le remplacement des équipements fixes de la cinquième phase du programme sont regroupés dans les domaines suivants :

- Énergie d'exploitation ;
- Ventilation ;
- Installations motorisées ;
- Télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation (TCPE) ;
- Contrôle des trains.

Voici la liste des investissements (capitalisables) du programme par domaine :

Domaines	Total (M$)
Énergie	89,0 M$
Ventilation	264,4 M$
Installations motorisées	158,5 M$
TCPE	74,5 M$
Contrôle des trains	51,1 M$
Acquisition de sites pour RS6	22,3 M$
Gestion du programme	62,1 M$
Contingences	25,6 M$
Taxes	29,1 M$
Frais Financiers	23,4 M$
TOTAL	**800,0 M$**

Cette phase du programme se déroulera essentiellement sur 5 ans.

JUSTIFICATION

Cette phase du programme Réno-Systèmes permet :

- De réduire le déficit de maintien des actifs;
- De moderniser et mettre aux normes en vigueur les équipements fixes du métro;
- D'améliorer le service à la clientèle :
  - Fiabilité du métro (% clients à l'heure) ;
  - Nombre de clients retardés ;
  - Nombre d'arrêts de service causés par des équipements fixes.
- De générer de la valeur ajoutée lors du remplacement des actifs;
- D'intégrer l'approche de développement durable dans les façons de faire et les pratiques;
- De maximiser les bénéfices du transport collectif pour la société.

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Réno-Systèmes - phase 5	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-178	**Montant :**	RE : 800 000 000 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 805 450 230 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 800 000 000 $ et d'un montant de 5 450 230 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	776 600 000 $
Frais financiers	23 400 000 $
Total RE	**800 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	5 450 230 $
Coût complet du projet	**805 450 230 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le Programme contribue à 3 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme contribue à 9 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM;
- Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 avril 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Le Programme est réalisé en mode Ingénierie, Approvisionnement et Gestion de construction (IAGC) en continu
Autorisation du RE par le MAMH	Septembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Janvier 2020 à décembre 2026
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-178

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-SYSTÈMES - PHASE 5 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et, que dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société assure le maintien, la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du réseau du métro, ainsi que l'optimisation de ses investissements;

ATTENDU que la Société, depuis 2001, a procédé aux phases 1, 2, 3 et 4 de son Programme de maintien des équipements fixes du métro (ci-après le « Programme Réno-Systèmes »);

ATTENDU que la Société a préparé un plan d'investissement définissant les besoins afin d'établir l'envergure, le budget et l'échéancier sommaires des travaux à réaliser le projet Réno-Systèmes-Phase 5;

ATTENDU que les travaux prévus dans le plan d'investissement visent les cinq (5) projets suivants : 1) Énergie : remplacement des équipements et infrastructures servant à l'alimentation, la conversion et la distribution électrique du métro, 2) Ventilation : mise à niveau du système de ventilation d'urgence et confort du tunnel et des stations du métro ainsi que la ventilation des chantiers de nuit, 3) Installations motorisées : remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical et réfection ou remplacement de puits de ventilation naturelle, de postes d'épuisement en tunnel, des portes de voie de raccordement, des postes d'épuisement, des postes sanitaires, ainsi que la mise à niveau des chambres mécaniques des escaliers mécaniques, 4) Télécommunication et contrôle des procédés d'exploitation : remplacement ou additions de systèmes et d'infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle et 5) Contrôle des trains : remplacement des équipements de contrôle des trains qui gèrent et contrôlent la circulation du matériel roulant dans le réseau du métro;

ATTENDU que parallèlement aux travaux, le plan d'investissements prévoit aussi l'acquisition de sites pour l'implantation future d'équipements fixes dans une phase subséquente du Programme Réno-Systèmes.

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 5 du Programme Réno-Systèmes;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » doit être ajouté à la section autorisée « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-178 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 AVRIL 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-178

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT CENTS MILLIONS DE DOLLARS (800 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-SYSTÈMES- PHASE 5 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

	Montant estimé	Total
A) Réno-Systèmes - phase 5		
1) Énergie Remplacement des équipements servant à l'alimentation, à la conversion et à la distribution électrique du métro, tels que des postes secondaires de distribution, des étagères à câbles, des câbles 12 kV éclairage-force, des câbles 750 Vcc en tunnel, des rupteurs en tunnel, en station et dans les postes de redressement, ainsi que divers types « d'appareillages électriques de traction » localisés au niveau de la voie.		
Biens et services :	80 467 687 $	
Main-d'œuvre interne :	8 567 867 $	
Sous-Total #1 :		**89 035 554 $**
2) Ventilation Remplacement des équipements de ventilation qui permettent de générer et de contrôler la circulation d'air dans les tunnels et les stations de métro. La mise à niveau nécessite des travaux, tels que la construction ou la réfection de postes de ventilation et le démantèlement d'anciens postes de ventilation.		
Biens et services :	251 349 550 $	
Main-d'œuvre interne :	13 077 309 $	
Sous-Total #2 :		**264 426 859 $**
3) Installations motorisées Remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical, tels que des escaliers mécaniques, des ascenseurs, des plateformes de levage et des monte-charges, ainsi que la réfection ou le remplacement de puits de ventilation naturelle, des portes de voie de raccordement, des postes d'épuisement, des postes sanitaires, ainsi que la mise à niveau des chambres mécaniques des escaliers mécaniques.		
Biens et services :	146 618 425 $	
Main-d'œuvre interne :	11 897 145 $	
Sous-Total #3 :		**158 515 570 $**

4) Télécommunication et Contrôle des Procédés d'Exploitation (TCPE) Remplacement ou addition ou réfection majeure des systèmes et infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle, tels que la rénovation des loges du prolongement '76 et '81, la réhabilitation des salles TCPE Snowdon et Lionel-Groulx, la téléphonie d'assistance, les « Contrôle Décentralisé » (COD) et le démantèlement d'anciens équipements. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 67 689 249 $ 6 789 832 $	
Sous-Total #4 :		**74 479 081 $**
5) Contrôle des trains Remplacement des équipements de contrôle des trains qui gèrent et contrôlent la circulation du matériel roulant en tunnel, en station dans les voies de raccordement et dans les garages du métro. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 47 940 724 $ 3 198 024 $	
Sous-Total #5 :		**51 138 748 $**
6) Acquisition de sites pour RS6 Acquisition des sites pour l'implantation future de chacun des postes de ventilation mécanique dont la construction est planifiée dans la phase 6 du programme Réno-Systèmes. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 19 083 822 $ 3 177 643 $	
Sous-Total #6 :		**22 261 465 $**
7) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 24 517 226 $ 37 553 357 $	
Sous-Total #7 :		**62 070 583 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**721 927 860 $**
Contingences Taxes nettes de ristournes	25 600 000 $ 29 072 140 $	- - 54 672 140 $
Sous-total avant frais financiers :		**776 600 000 $**
Frais financiers	23 400 000 $	- 23 400 000 $ -
Total :		**800 000 000 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Réno-Systèmes - phase 5		
1) Énergie Remplacement des équipements servant à l'alimentation, à la conversion et à la distribution électrique du métro, tels que des postes secondaires de distribution, des étagères à câbles, des câbles 12 kV éclairage-force, des câbles 750 Vcc en tunnel, des rupteurs en tunnel, en station et dans les postes de redressement, ainsi que divers types « d'appareillages électriques de traction » localisés au niveau de la voie.		
Biens et services :	80 467 687 $	
Main-d'œuvre interne :	8 567 867 $	
Sous-Total #1 :		**89 035 554 $**
2) Ventilation Remplacement des équipements de ventilation qui permettent de générer et de contrôler la circulation d'air dans les tunnels et les stations de métro. La mise à niveau nécessite des travaux, tels que la construction ou la réfection de postes de ventilation et le démantèlement d'anciens postes de ventilation.		
Biens et services :	251 349 550 $	
Main-d'œuvre interne :	13 077 309 $	
Sous-Total #2 :		**264 426 859 $**
3) Installations motorisées Remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical, tels que des escaliers mécaniques, des ascenseurs, des plateformes de levage et des monte-charges, ainsi que la réfection ou le remplacement de puits de ventilation naturelle, des portes de voie de raccordement, des postes d'épuisement, des postes sanitaires, ainsi que la mise à niveau des chambres mécaniques des escaliers mécaniques.		
Biens et services :	146 618 425 $	
Main-d'œuvre interne :	11 897 145 $	
Sous-Total #3 :		**158 515 570 $**
4) Télécommunication et Contrôle des Procédés d'Exploitation (TCPE) Remplacement ou addition ou réfection majeure des systèmes et infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle, tels que la rénovation des loges du prolongement '76 et '81, la réhabilitation des salles TCPE Snowdon et Lionel-Groulx, la téléphonie d'assistance, les « COntrôle Décentralisé » (COD) et le démantèlement d'anciens équipements.		
Biens et services :	67 689 249 $	
Main-d'œuvre interne :	6 789 832 $	
Sous-Total #4 :		**74 479 081 $**
5) Contrôle des trains Remplacement des équipements de contrôle des trains qui gèrent et contrôlent la circulation du matériel roulant en tunnel, en station dans les voies de raccordement et dans les garages du métro.		
Biens et services :	47 940 724 $	
Main-d'œuvre interne :	3 198 024 $	
Sous-Total #5 :		**51 138 748 $**
6) Acquisition de sites pour RS6 Acquisition des sites pour l'implantation future de chacun des postes de ventilation mécanique dont la construction est planifiée dans la phase 6 du programme Réno-Systèmes.		
Biens et services :	19 083 822 $	
Main-d'œuvre interne :	3 177 643 $	
Sous-Total #6 :		**22 261 465 $**
7) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	24 517 226 $	
Main-d'œuvre interne :	37 553 357 $	
Sous-Total #7 :		**62 070 583 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**721 927 860 $**
Contingences	25 600 000 $	
Taxes nettes de ristournes	29 072 140 $	54 672 140 $
Sous-total avant frais financiers :		**776 600 000 $**
Frais financiers	23 400 000 $	23 400 000 $
Total :		**800 000 000 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.02

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196213003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-189 autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet Postes abaisseurs – 25 kV/12kV – phase 1 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-189 autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet *Postes abaisseurs – 25 kV/12kV – phase 1* pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:47

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-189 autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet Postes abaisseurs – 25 kV/12kV – phase 1 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 avril 2019

au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-059 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-189 AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « POSTES ABAISSEURS – 25 KV/12KV - PHASE 1 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société possède des postes de district, lesquels hébergent des équipements nécessaires à la distribution de l'alimentation électrique du réseau du métro;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV et que selon la règlementation d'Hydro-Québec, la Société doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation suite à un avis de conversion;

ATTENDU que parmi les postes de district que possède la Société, trois (3) postes de district sont exploités à 12,5 kV, soit les postes Lionel-Groulx, Dickson et Providence;

ATTENDU qu'afin d'assurer la poursuite des investissements et, par extension, contribuer à la réduction du déficit de maintien des actifs de la Société, d'éviter la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro et de minimiser les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux, la Société met sur pied le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 »;

ATTENDU qu'en raison de la valeur importante du projet et de l'incertitude des orientations et de l'échéancier d'Hydro-Québec relativement au poste de district Providence, ce dernier fera l'objet d'une deuxième phase du projet et d'une charte de projet ultérieure;

ATTENDU que la construction de deux (2) postes abaisseurs de tension et leur mise en service dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson feront l'objet de la première phase, lesquels permettront d'abaisser la tension d'alimentation électrique 25 kV provenant d'Hydro-Québec à une tension de 12,5 kV pour alimenter les deux postes de district existants concernés;

ATTENDU que le projet consiste également en la construction de deux (2) massifs de conduits par poste afin d'assurer la redondance d'alimentation, lesquels massifs permettront le raccordement électrique entre les nouveaux postes abaisseurs et les postes de districts existants;

ATTENDU que dans le cadre du projet, des modifications aux cellules d'arrivée Hydro-Québec sont requises aux postes de districts existants et que tous les nouveaux équipements doivent être raccordés à la Commande centralisée pour fins de contrôle et de supervision;

ATTENDU que dans le cadre du projet, l'acquisition des terrains est requise pour la construction des nouveaux postes abaisseurs;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 » doit être ajouté à la section autorisée du « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations (PI) 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **HUIT MILLIONS DE DOLLARS (8 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 », sous la rubrique « Réseau du métro » pour un montant total de 80 000 000 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-189 autorisant un emprunt de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 », pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **HUIT MILLIONS DE DOLLARS (8 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-189 Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1 » pour un montant total de 80 548 146 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1 ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 8 000 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☐ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1 », pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-189 Postes abaisseurs – 25 kV/12kV- phase 1

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat
☐ Renouvellement
☐ Prolongation
☐ De gré à gré
☐ Sur invitation
☐ Public
☐ Levée d'options
☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel
Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 07 02 2019

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 08 03 2019

Démarche, solution proposée et conclusion

Depuis quelques années, Hydro-Québec (HQ) a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV. Cette conversion a un impact direct sur l'alimentation électrique de trois postes de district de la STM exploités à 12,5 kV, soit Lionel-Groulx, Dickson et Providence.

Les objectifs visés par Hydro-Québec par ce plan de conversion sont de répondre à la demande croissante en énergie électrique sur l'Île de Montréal sans ajouter de nouveaux postes de distribution (l'augmentation de la tension d'exploitation de 12,5 kV à 25 kV permet de doubler la puissance disponible), d'uniformiser le réseau de distribution sur l'ensemble du Québec et de réduire ses coûts d'exploitation.

Selon la réglementation d'Hydro-Québec, le client doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation suite à un avis de conversion.

Le projet sera scindé en deux phases, soit la construction et la mise aux normes de deux postes abaisseurs de tension dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson. Quant au poste abaisseur Providence, celui-ci sera traité dans une deuxième phase.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O
(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

☑ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Josie Castronovo
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-189 Postes abaisseurs – 25 kV/12kV- phase 1

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Vu la nature particulière de ce projet, des discussions sont en cours avec le MTQ quant à l'admissibilité du projet aux programmes de subvention actuels.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-189 Postes abaisseurs – 25 kV/12kV- phase 1

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Chaque poste abaisseur comprend notamment les équipements de transformation de puissance abaisseur de 25Kv à 12 kV pour chacune des lignes d'Hydro-Québec.

Le projet permet :

- La poursuite des investissements et, par extension, contribue à la réduction du déficit d'investissement;
- D'éviter la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro;
- De minimiser les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux.

Par ailleurs, il n'y a pas de bénéfice tangible à réaliser ce projet pour la STM, outre de se conformer à un règlement d'Hydro-Québec.

Volet financier :
Le coût complet du projet est de 80 548 146 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 80 000 000 $ et d'un montant de 548 146 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	77 700 000 $
Frais financiers	2 300 000 $
Total RE	**80 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	548 146 $
Coût complet du projet	**80 548 146 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-189	**Montant :**	RE : 80 000 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, Hydro-Québec (HQ) a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV. Cette conversion a un impact direct sur l'alimentation électrique de trois postes de district de la STM exploités à 12,5 kV, soit Lionel-Groulx, Dickson et Providence.

Les objectifs visés par Hydro-Québec par ce plan de conversion sont de répondre à la demande croissante en énergie électrique sur l'Île de Montréal sans ajouter de nouveaux postes de distribution (l'augmentation de la tension d'exploitation de 12,5 kV à 25 kV permet de doubler la puissance disponible), d'uniformiser le réseau de distribution sur l'ensemble du Québec et de réduire ses coûts d'exploitation.

Selon la réglementation d'Hydro-Québec, le client doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation suite à un avis de conversion.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le projet a été présenté :

- **7 février 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **8 mars 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Le projet sera scindé en deux phases, soit la construction et la mise aux normes de deux postes abaisseurs de tension dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson. Quant au poste abaisseur Providence, celui-ci sera traité dans une deuxième phase.

Chaque poste abaisseur comprend notamment les équipements de transformation de puissance abaisseur de 25Kv à 12 kV pour chacune des lignes d'Hydro-Québec.

JUSTIFICATION

Le projet permet :

- La poursuite des investissements au niveau des appareillages électriques du métro, qui contribue à la réduction du déficit d'investissement;
- D'éviter la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro;
- De minimiser les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux.

Par ailleurs, il n'y a pas de bénéfice tangible à réaliser ce projet pour la STM, outre de se conformer à un règlement d'Hydro-Québec.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-189	**Montant :**	RE : 80 000 000 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 80 548 146 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 80 000 000 $ et d'un montant de 548 146 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	77 700 000 $
Frais financiers	2 300 000 $
Total RE	**80 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	548 146 $
Coût complet du projet	**80 548 146 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Vu la nature particulière de ce projet, des discussions sont en cours avec le MTQ quant à l'admissibilité du projet aux programmes de subvention actuels.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 2 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 6 des 9 chantiers du Plan de développement durable 2025 de la STM :

- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 avril 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Janvier 2020 à décembre 2023
Autorisation du RE par le MAMH	Septembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Janvier 2020 à décembre 2026
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-189

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « POSTES ABAISSEURS – 25 KV/12KV - PHASE 1 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société possède des postes de district, lesquels hébergent des équipements nécessaires à la distribution de l'alimentation électrique du réseau du métro;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a amorcé un virage afin de convertir tous ses postes de distribution de 12,5 kV à 25 kV et que selon la règlementation d'Hydro-Québec, la Société doit assumer le coût des ajouts, des modifications et des remplacements requis à son installation suite à un avis de conversion;

ATTENDU que parmi les postes de district que possède la Société, trois (3) postes de district sont exploités à 12,5 kV, soit les postes Lionel-Groulx, Dickson et Providence;

ATTENDU qu'afin d'assurer la poursuite des investissements et, par extension, contribuer à la réduction du déficit de maintien des actifs de la Société, d'éviter la reprise des travaux réalisés depuis 2001 dans le réseau du métro et de minimiser les impacts opérationnels de certaines activités lors des travaux, la Société met sur pied le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 »;

ATTENDU qu'en raison de la valeur importante du projet et de l'incertitude des orientations et de l'échéancier d'Hydro-Québec relativement au poste de district Providence, ce dernier fera l'objet d'une deuxième phase du projet et d'une charte de projet ultérieure;

ATTENDU que la construction de deux (2) postes abaisseurs de tension et leur mise en service dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson feront l'objet de la première phase, lesquels permettront d'abaisser la tension d'alimentation électrique 25 kV provenant d'Hydro-Québec à une tension de 12,5 kV pour alimenter les deux postes de district existants concernés;

ATTENDU que le projet consiste également en la construction de deux (2) massifs de conduits par poste afin d'assurer la redondance d'alimentation, lesquels massifs permettront le raccordement électrique entre les nouveaux postes abaisseurs et les postes de districts existants;

ATTENDU que dans le cadre du projet, des modifications aux cellules d'arrivée Hydro-Québec sont requises aux postes de districts existants et que tous les nouveaux équipements doivent être raccordés à la Commande centralisée pour fins de contrôle et de supervision;

ATTENDU que dans le cadre du projet, l'acquisition des terrains est requise pour la construction des nouveaux postes abaisseurs;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Postes abaisseurs – 25 kV / 12kV - phase 1 » doit être ajouté à la section autorisée du « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations (PI) 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **HUIT MILLIONS DE DOLLARS (8 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-189 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $),** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **HUIT MILLIONS DE DOLLARS (8 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 AVRIL 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-189

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE QUATRE-VINGTS MILLIONS DE DOLLARS (80 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « POSTES ABAISSEURS – 25 KV/12KV - PHASE 1 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS.

	Montant estimé	Total
A) Postes abaisseurs phase 1 **1) Postes abaisseurs** Le projet inclut la construction de deux postes abaisseurs dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson. Ces postes permettront d'abaisser la tension d'alimentation électrique 25 kV provenant d'Hydro-Québec à une tension de 12,5 kV pour alimenter les deux postes de district existants de la STM exploités à 12,5 kV. Il est également requis de construire des massifs de conduits (2 par poste pour assurer la redondance d'alimentation) permettant le raccordement électrique entre les nouveaux postes abaisseurs et les postes de district existants. Des modifications aux cellules d'arrivée Hydro-Québec sont requises aux postes de district existants. Enfin, tous les nouveaux équipements doivent être raccordés à la Commande centralisée pour fins de contrôle et de supervision. L'acquisition des terrains requis pour la construction des nouveaux postes abaisseurs fait partie intégrante de l'envergure du projet. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 65 032 037 $ 6 443 703 $	
Sous-Total #1 :		**71 475 740 $**
2) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses. Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 1 676 829 $ 1 648 281 $	
Sous-Total #2 :		**3 325 110 $**
Sous-total (avant taxes et frais financiers) :		**74 800 850 $**
Taxes nettes de ristournes	2 899 150 $	2 899 150 $
Sous-total avant frais financiers :		**77 700 000 $**
Frais financiers	2 300 000 $	2 300 000 $
Total :		**80 000 000 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Postes abaisseurs phase 1		
1) Postes abaisseurs Le projet inclut la construction de deux postes abaisseurs dans les secteurs Lionel-Groulx et Dickson. Ces postes permettront d'abaisser la tension d'alimentation électrique 25 kV provenant d'Hydro-Québec à une tension de 12,5 kV pour alimenter les deux postes de district existants de la STM exploités à 12,5 kV. Il est également requis de construire des massifs de conduits (2 par poste pour assurer la redondance d'alimentation) permettant le raccordement électrique entre les nouveaux postes abaisseurs et les postes de district existants. Des modifications aux cellules d'arrivée Hydro-Québec sont requises aux postes de district existants. Enfin, tous les nouveaux équipements doivent être raccordés à la Commande centralisée pour fins de contrôle et de supervision. L'acquisition des terrains requis pour la construction des nouveaux postes abaisseurs fait partie intégrante de l'envergure du projet.		
Biens et services :	65 032 037 $	
Main-d'œuvre interne :	6 443 703 $	
Sous-Total #1 :		**71 475 740 $**
2) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	1 676 829 $	
Main-d'œuvre interne :	1 648 281 $	
Sous-Total #2 :		**3 325 110 $**
Sous-total (avant taxes et frais financiers) :		**74 800 850 $**
Taxes nettes de ristournes	2 899 150 $	2 899 150 $
Sous-total avant frais financiers :		**77 700 000 $**
Frais financiers	2 300 000 $	2 300 000 $
Total :		**80 000 000 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.03

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-194 autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le Programme Réno-Infrastructures – phase 3 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-194 autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le *Programme Réno-Infrastructures – phase 3* pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:47

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-194 autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le Programme Réno-Infrastructures – phase 3 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 avril 2019

au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-060 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-194 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-INFRASTRUCTURES - PHASE 3 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et que dans le cadre de son mandat, elle est propriétaire d'un vaste patrimoine immobilier et que les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable de celui-ci;

ATTENDU que depuis les années de mise en service du réseau initial et des différents prolongements, plusieurs infrastructures du réseau du métro ont déjà atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile;

ATTENDU que ce vieillissement contribue à augmenter le déficit de maintien d'actifs de la Société et que l'état des infrastructures requiert de mettre en place plusieurs interventions de réfections afin d'en assurer leur intégrité;

ATTENDU que depuis 2011, le programme Réno-Infrastructures de la Société permet à celle-ci de regrouper les travaux de réfection des infrastructures du réseau du métro au sein d'un seul programme d'importance et que celui-ci englobe la réfection des stations, des structures auxiliaires, du tunnel et des garages ainsi que des ateliers ou édifices administratifs qui ont atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU que la Société a procédé aux phases 1 et 2 de son programme Réno-Infrastructures et qu'elle doit initier la phase 3 de celui-ci afin de poursuivre la réfection de plusieurs infrastructures du métro (ci-après le « projet Réno-Infrastructures »);

ATTENDU que le projet Réno-Infrastructures – phase 3 permet à la Société de réduire son déficit d'investissements en effectuant la réfection des infrastructures de façon proactive dans leur cycle de vie ayant pour effet de contribuer à la fiabilité, la maintenabilité et la sécurité du réseau du métro;

ATTENDU que d'autre part, le projet contribue à poursuivre les objectifs de maintien des actifs et d'amélioration de l'expérience client de la Société en effectuant la réfection totale ou partielle de stations des réseaux de métro initial et prolongé, la restauration de leurs œuvres d'art et la réfection de sections du tunnel, de structures auxiliaires et de garages ou ateliers;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 3 du projet Réno-Infrastructures;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de construction, de biens, de services, de services professionnels et d'acquisitions immobilières pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Réno-Infrastructures - phase 3 » doit être ajouté à la section autorisée « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter dans la section « Réseau du métro » le projet « Réno-Infrastructures - phase 3 », pour un montant total de **504 028 538 $**, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-194 autorisant un emprunt de **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 3», pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-194 Réno-Infrastructures - phase 3

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Programme Réno-Infrastructures - phase 3 » pour un montant total de 504 028 538 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 500 000 000 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 3 ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 50 000 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée : Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☐ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Réno-Infrastructures - phase 3, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle et de mobilisation de ses employés.

☑ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-194 Réno-Infrastructures - phase 3

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat ☐ De gré à gré ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ Sur invitation ☐ Autre
☐ Prolongation ☐ Public

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 07 02 2019

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 08 03 2019

Démarche, solution proposée et conclusion

Les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable du patrimoine immobilier de la STM. Elles englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, ainsi que les garages et ateliers. La valeur de remplacement des infrastructures du métro est évaluée à plus de 12,6 milliards $.

Depuis 2011, le programme Réno-Infrastructures permet à la STM de regrouper les travaux de réfection des infrastructures du réseau du métro au sein d'un seul programme d'importance.

La troisième phase du programme, permettra de poursuivre la réfection de plusieurs infrastructures du réseau du métro. Les travaux seront de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et ateliers.

Le projet permet :

- De réduire le déficit d'investissements de sorte que la réfection des infrastructures aura été réalisée de façon proactive dans leur cycle de vie. Ces interventions proactives et concertées contribueront à la fiabilité, maintenabilité et sécurité du réseau du métro de Montréal, et par le fait même, à l'expérience client;

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle

☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

☑ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Alan Vaudry
Signé avec ConsignO Cloud (21/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-194 Réno-Infrastructures - phase 3

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (23/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-194 Réno-Infrastructures - phase 3

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

- La réfection totale ou partielle de stations des réseaux initial et prolongé, la restauration de leurs œuvres d'art, la réfection de sections du tunnel, de structures auxiliaires et de garages ou ateliers dans le but de permettre à la STM de maintenir ses objectifs en termes de maintien des actifs et d'amélioration de l'expérience client.

Aspects financiers

Le coût complet du projet est de 504 028 538 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 500 000 000 $ et d'un montant de 4 028 538 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	485 300 000 $
Frais financiers	14 700 000 $
Total RE	**500 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	4 028 538 $
Coût complet du projet	**504 028 538 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☑ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements

Améliorer l'expérience client - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Développement durable / Accessibilité universelle »

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

Annexe à la recommandation ou au sommaire exécutif

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Réno-Infrastructures - phase 3	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-194	**Montant :**	RE : 500 000 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable du patrimoine immobilier de la STM. Elles englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, ainsi que les garages et ateliers. La valeur de remplacement des infrastructures du métro est évaluée à plus de 12,6 milliards $.

Considérant les années de mise en service du réseau initial, celles des différents prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures ont une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, plusieurs infrastructures du réseau du métro de Montréal ont déjà atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile. Ce vieillissement inéluctable contribue à augmenter l'important déficit de maintien d'actifs cumulé dans les infrastructures de la STM. Leur état requiert de mettre en place plusieurs interventions de réfection afin d'en assurer leur intégrité et l'ampleur de ce qui doit être réalisé nécessite la mise en place de structures adaptées à la réalisation de projets de cette envergure.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Cette phase du Programme Réno-Infrastructures a été présentée :

- **7 février 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **8 mars 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Depuis 2011, le programme Réno-Infrastructures permet à la STM de regrouper les travaux de réfection des infrastructures du réseau du métro au sein d'un seul programme d'importance. Le programme Réno-Infrastructures englobe la réfection des infrastructures du réseau du métro, soit des stations, des structures auxiliaires, du tunnel et des garages, ateliers ou édifices administratifs qui ont atteint leur fin de vie d'utilisation.

La liste des livrables retenus dans la phase 3 du programme a été élaborée en collaboration avec les principales parties prenantes selon des critères d'évaluation prédéterminés et en connaissance des contraintes et opportunités associées à leur réalisation.

Les livrables des domaines se déclinent de la façon suivante :

- **Stations :** réfection totale ou partielle de stations du réseau initial et du réseau prolongé pouvant inclure la réfection d'édicules, de locaux techniques, de la voûte du tunnel en station, de la canalisation de drainage et de la voûte en station, de la fenestration, de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de l'éclairage, de finis muraux, de planchers, de marches d'escaliers fixes, des abords de la station et la restauration d'œuvres d'art;

- **Structures auxiliaires** : réfection totale ou partielle de structures auxiliaires pouvant inclure le remplacement ou la réfection du béton délaminé, de l'éclairage, de la distribution électrique 600V et moins, de la canalisation de drainage et le remplacement des paliers, des échelles et autres métaux ouvrés;

- **Tunnel** : réfection partielle du tunnel pouvant inclure la réfection du béton délaminé de la voûte et des piédroits, de la dalle du radier, le remplacement du drain sous le radier, le colmatage ou la canalisation de l'eau d'infiltration ainsi que la réfection des systèmes électriques 600V et moins et des systèmes mécaniques;

- **Garages, ateliers ou édifices administratifs** : réfection totale ou partielle pouvant inclure la réfection de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de finis architecturaux et des abords extérieurs.

Voici la liste des investissements (capitalisables) du programme par domaine :

Domaines	Total (M$)
Réfection Berri-UQAM	83,0 M$
Réfection McGill	11,2 M$
Réfection Jean-Talon	29,6 M$
Stations Réseau initial	94,7 M$
Stations Réseau prolongé	116,4 M$
Structures auxiliaires	7,3 M$
Réfection tunnel	6,8 M$
Intégration commande centralisée	0,9 M$
Garages et ateliers	22,7 M$
Réfection ponctuelle diverses stations	30,4 M$
Gestion du programme	63,8 M$
Taxes	18,4 M$
Frais Financiers	14,7 M$
TOTAL	**500 M$**

JUSTIFICATION

Cette phase du Programme Réno-Infrastructures permet :

- De réduire le déficit de maintien d'actifs de sorte que la réfection des infrastructures aura été réalisée de façon proactive dans leur cycle de vie. Ces interventions proactives et concertées contribueront à la fiabilité, maintenabilité et sécurité du réseau du métro de Montréal, et par le fait même, à l'expérience client;
- La réfection totale ou partielle de stations des réseaux initial et prolongé, la restauration de leurs œuvres d'art, la réfection de sections du tunnel, de structures auxiliaires et de garages ou ateliers dans le but de permettre à la STM de maintenir ses objectifs en termes de maintien des actifs et d'amélioration de l'expérience client.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 504 028 538 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 500 000 000 $ et d'un montant de 4 028 538 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables 485 300 000 $

Frais financiers	14 700 000 $
Total RE	**500 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	4 028 538 $
Coût complet du projet	**504 028 538 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 7 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible;
- Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité;
- Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements;
- Améliorer l'expérience client - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 8 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 avril 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Le Programme est réalisé en mode Ingénierie, Approvisionnement et Gestion de construction (IAGC) en continu
Autorisation du RE par le MAMH	Septembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Janvier 2020 à décembre 2026
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-194

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-INFRASTRUCTURES - PHASE 3 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et que dans le cadre de son mandat, elle est propriétaire d'un vaste patrimoine immobilier et que les infrastructures du réseau du métro représentent une part considérable de celui-ci;

ATTENDU que depuis les années de mise en service du réseau initial et des différents prolongements, plusieurs infrastructures du réseau du métro ont déjà atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile;

ATTENDU que ce vieillissement contribue à augmenter le déficit de maintien d'actifs de la Société et que l'état des infrastructures requiert de mettre en place plusieurs interventions de réfections afin d'en assurer leur intégrité;

ATTENDU que depuis 2011, le programme Réno-Infrastructures de la Société permet à celle-ci de regrouper les travaux de réfection des infrastructures du réseau du métro au sein d'un seul programme d'importance et que celui-ci englobe la réfection des stations, des structures auxiliaires, du tunnel et des garages ainsi que des ateliers ou édifices administratifs qui ont atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU que la Société a procédé aux phases 1 et 2 de son programme Réno-Infrastructures et qu'elle doit initier la phase 3 de celui-ci afin de poursuivre la réfection de plusieurs infrastructures du métro (ci-après le « projet Réno-Infrastructures »);

ATTENDU que le projet Réno-Infrastructures – phase 3 permet à la Société de réduire son déficit d'investissements en effectuant la réfection des infrastructures de façon proactive dans leur cycle de vie ayant pour effet de contribuer à la fiabilité, la maintenabilité et la sécurité du réseau du métro;

ATTENDU que d'autre part, le projet contribue à poursuivre les objectifs de maintien des actifs et d'amélioration de l'expérience client de la Société en effectuant la réfection totale ou partielle de stations des réseaux de métro initial et prolongé, la restauration de leurs œuvres d'art et la réfection de sections du tunnel, de structures auxiliaires et de garages ou ateliers;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 3 du projet Réno-Infrastructures;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de construction, de biens, de services, de services professionnels et d'acquisitions immobilières pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Réno-Infrastructures - phase 3 » doit être ajouté à la section autorisée « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-194 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $),** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS (50 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 AVRIL 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-194 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENTS MILLIONS DE DOLLARS (500 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « RÉNO-INFRASTRUCTURES - PHASE 3 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

	Montant estimé	Total
A) Réno-Infrastructures - phase 3		
1) Énergie		
Réfection totale ou partielle de stations du réseau initial et du réseau prolongé pouvant inclure la réfection d'édicules, de locaux techniques, de la voûte du tunnel en station, de la canalisation de drainage et de la voûte en station, de la fenestration, de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de l'éclairage, de finis muraux, de planchers, de marches d'escaliers fixes, des abords de la station et la restauration d'œuvres d'art.		
Réfection Berri-UQAM Réfection McGill Réfection Jean-Talon Stations Réseau initial Stations Réseau prolongé Réfection ponctuelle diverses stations		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	336 550 890 $ 28 749 110 $	
Sous-Total #1 :		**365 300 000 $**
2) Structures auxiliaires		
Réfection totale ou partielle de structures auxiliaires pouvant inclure le remplacement ou la réfection du béton délaminé, de l'éclairage, de la distribution électrique 600V et moins, de la canalisation de drainage et le remplacement des paliers, des échelles et autres métaux ouvrés.		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	6 725 490 $ 574 510 $	
Sous-Total #2 :		**7 300 000 $**
3) Réfection tunnel		
Réfection partielle du tunnel pouvant inclure la réfection du béton délaminé de la voûte et des piédroits, de la dalle du radier, le remplacement du drain sous le radier, le colmatage ou la canalisation de l'eau d'infiltration ainsi que la réfection des systèmes électriques 600V et moins et des systèmes mécaniques.		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	6 264 840 $ 535 160 $	
Sous-Total #3 :		**6 800 000 $**

4) Garages et ateliers Réfection totale ou partielle pouvant inclure la réfection de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de finis architecturaux et des abords extérieurs.		
	20 913 510 $	
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 1 786 490 $	
Sous-Total #4 :		**22 700 000 $**
5) Intégration commande centralisée		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	829 170 $ 70 830 $	
Sous-Total #5 :		**900 000 $**
6) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services : Main-d'œuvre interne :	58 778 940 $ 5 021 060 $	
Sous-Total #6 :		**63 800 000 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**466 800 000 $**
Taxes nettes de ristournes	18 500 000 $	18 500 000 $
Sous-total avant frais financiers :		**485 300 000 $**
Frais financiers	14 700 000 $	14 700 000 $
Total :		**500 000 000 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Réno-Infrastructures - phase 3		
1) Énergie Réfection totale ou partielle de stations du réseau initial et du réseau prolongé pouvant inclure la réfection d'édicules, de locaux techniques, de la voûte du tunnel en station, de la canalisation de drainage et de la voûte en station, de la fenestration, de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de l'éclairage, de finis muraux, de planchers, de marches d'escaliers fixes, des abords de la station et la restauration d'œuvres d'art. Réfection Berri-UQAM Réfection McGill Réfection Jean-Talon Stations Réseau initial Stations Réseau prolongé Réfection ponctuelle diverses stations		
Biens et services :	336 550 890 $	
Main-d'œuvre interne :	28 749 110 $	
Sous-Total #1 :		**365 300 000 $**
2) Structures auxiliaires Réfection totale ou partielle de structures auxiliaires pouvant inclure le remplacement ou la réfection du béton délaminé, de l'éclairage, de la distribution électrique 600V et moins, de la canalisation de drainage et le remplacement des paliers, des échelles et autres métaux ouvrés.		
Biens et services :	6 725 490 $	
Main-d'œuvre interne :	574 510 $	
Sous-Total #2 :		**7 300 000 $**
3) Réfection tunnel Réfection partielle du tunnel pouvant inclure la réfection du béton délaminé de la voûte et des piédroits, de la dalle du radier, le remplacement du drain sous le radier, le colmatage ou la canalisation de l'eau d'infiltration ainsi que la réfection des systèmes électriques 600V et moins et des systèmes mécaniques.		
Biens et services :	6 264 840 $	
Main-d'œuvre interne :	535 160 $	
Sous-Total #3 :		**6 800 000 $**
4) Garages et ateliers Réfection totale ou partielle pouvant inclure la réfection de la distribution électrique 600V et moins, de la membrane, d'éléments structuraux, de finis architecturaux et des abords extérieurs.		
Biens et services :	20 913 510 $	
Main-d'œuvre interne :	1 786 490 $	
Sous-Total #4 :		**22 700 000 $**
5) Intégration commande centralisée		
Biens et services :	829 170 $	
Main-d'œuvre interne :	70 830 $	
Sous-Total #5 :		**900 000 $**
6) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	58 778 940 $	
Main-d'œuvre interne :	5 021 060 $	
Sous-Total #6 :		**63 800 000 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**466 800 000 $**
Taxes nettes de ristournes	18 500 000 $	18 500 000 $
Sous-total avant frais financiers :		**485 300 000 $**
Frais financiers	14 700 000 $	14 700 000 $
Total :		**500 000 000 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.04

2019/05/16
17:00

(1)

Dossier # : 1196213005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-195 autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le Programme accessibilité métro – phase 2 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-195 autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le *Programme accessibilité métro – phase 2* pour un terme de 20 ans et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-04-17 15:47

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196213005

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-195 autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le Programme accessibilité métro – phase 2 pour un terme de 20 ans et modification du Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétariat corporatif

Tél : 514 350-0800-88207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Frédérick - Ext ROUSSEL
Secrétaire corporatif adjoint

Tél : 514 350-0800-85203
Télécop. : 514 280-6126

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 avril 2019

au par voie de conférence téléphonique

CA-2019-061 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-195 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME ACCESSIBILITÉ MÉTRO - PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU qu'en juillet 2009, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'accessibilité universelle;

ATTENDU que dans le cadre de cette politique, la Société met en œuvre le Programme d'accessibilité des stations de métro qui vise à rendre universellement accessibles les stations du réseau du métro afin d'améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la Société, de faciliter les déplacements verticaux, de fidéliser davantage la clientèle et d'améliorer le service qui lui est offert (ci-après le « Programme Accessibilité métro»);

ATTENDU que le Programme Accessibilité métro est divisé en quatre (4) phases successives de cinq (5) ans chacune et que depuis 2016, elle a procédé à la phase 1 de son Programme Accessibilité métro;

ATTENDU que la phase 2 du Programme Accessibilité métro vise à rendre accessibles universellement rendre accessibles universellement de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement;

ATTENDU que parallèlement aux travaux, le Programme Accessibilité métro prévoit aussi l'acquisition de sites nécessaires pour l'accessibilité universelle dans une phase subséquente du Programme Accessibilité métro;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 2 du Programme Accessibilité métro;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Programme Accessibilité métro - phase 2 » doit être ajouté à la section autorisée du « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS (32 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter dans la section « Réseau du métro » le projet « Programme Accessibilité métro- phase 2 », pour un montant total de 323 330 948 $, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le « Règlement R-192 autorisant un emprunt de **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** pour financer le projet Programme Accessibilité métro-phase 2» », pour un terme de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS (32 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (05/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Recommandation

R-195 Programme accessibilité métro - phase 2

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau du métro le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 » pour un montant total de 323 330 948 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement autorisant un emprunt de 320 000 000 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de vingt (20) ans pour financer le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 ».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 32 000 000 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et finances

Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (28/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : Linda Lebrun

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (08/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client
☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance
☑ Maîtriser les finances
☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Programme accessibilité métro - phase 2, pour le Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation d'emprunt
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans son souci constant d'accessibilité universelle et dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Directeur général:	Président (si requis) :	Vice-président (si requis) :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : R-195 Programme accessibilité métro - phase 2

Processus d'adjudication de contrat ☑ *S/O*
Informations sur les soumissions

☐ Nouveau contrat
☐ Renouvellement
☐ Prolongation
☐ De gré à gré
☐ Sur invitation
☐ Public
☐ Levée d'options
☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Annexes jointes

☐ Analyse juridique
☐ Analyse technique
☐ Analyse de qualité
☐ Autres annexes

Cheminement décisionnel
Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité :	Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)	Date: (jj/mm/an)	07	02	2019
Comité :	Comité suivi des actifs	Date: (jj/mm/an)	08	03	2019

Démarche, solution proposée et conclusion

La phase 2 du programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles des stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle. Il est en lien avec l'objectif du Plan stratégique organisationnel (PSO) 2020-2025 « Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle », de l'axe « Un service fiable ».

Le projet permet :

- De maintenir le rythme de mise en accessibilité des stations afin de satisfaire à l'objectif du PSO de rendre accessibles 41 stations d'ici 2025 ;

- De rendre accessibles universellement de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O
(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols

☑ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets

Nom : Yves Jacques

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (27/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : R-195 Programme accessibilité métro - phase 2

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.
3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : Linda Lebrun
Signé avec ConsignO Cloud (28/03/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : R-195 Programme accessibilité métro - phase 2

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Volet financier :

Le coût complet du projet est de 323 330 948 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 320 000 000 $ et d'un montant de 3 330 948 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	310 650 000 $
Frais financiers	9 350 000 $
Total RE	**320 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	3 330 948 $
Coût complet du projet	**323 330 948 $**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme accessibilité métro - phase 2	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-195	**Montant :**	RE : 320 000 000 $

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 2009, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal adoptait la politique d'accessibilité universelle, dans laquelle la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose.

La phase 2 du programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles des stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle. Il est en lien avec l'objectif du Plan stratégique organisationnel (PSO) 2020-2025 « Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle » de l'axe « Un service fiable ».

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Cette phase du Programme accessibilité métro a été présentée :

- **7 février 2019** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **8 mars 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

L'objectif spécifique de la phase 2 du programme Accessibilité est de rendre accessibles de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement.

Les livrables de la phase 2, dans le cadre de l'accessibilité universelle, peuvent comprendre selon les particularités distinctes :

- L'agrandissement d'édicules, la construction de nouveaux accès ou édicules, incluant l'acquisition de parcelles de terrain, la modification des infrastructures de stations ainsi que les mesures de mitigation et/ou mesures transitoires s'y rattachant ;
- Le déplacement de locaux,
- L'aménagement ou le déplacement de zone de perception;
- La fourniture et l'installation des nouveaux équipements afin de répondre aux fonctions identifiées dans l'envergure du projet, soit les ascenseurs, portes-papillon motorisées, équipements de vente et perception (tourniquets et portillons à vantaux, distributrices automatiques de titres et bornes de rechargement), caméras de surveillance, postes téléphoniques mains libres, équipements de sonorisation, la signalétique en station et les niches d'assistance conformément à la norme NFPA 130, ainsi que l'intégration de ces équipements à la Commande centralisée, s'il y a lieu;
- Le rehaussement des quais;
- L'intégration de nouvelles œuvres d'art ou la relocalisation d'œuvres d'art existantes;
- La bonification d'aménagements extérieurs ;
- Selon le scénario retenu, s'il y a détérioration de la ventilation, ou d'autres impacts sur les infrastructures, l'ajout de puits de ventilation naturelle et la réfection d'infrastructure rendus nécessaires par le concept d'accessibilité retenu pourraient être inclus dans l'envergure;
- L'acquisition de droits de propriété par la réalisation d'accessibilité universelle des prochaines phases.

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Programme accessibilité métro - phase 2	**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-195	**Montant :**	RE : 320 000 000 $

JUSTIFICATION

Cette phase du Programme accessibilité métro permet :

- De maintenir le rythme de mise en accessibilité des stations afin de satisfaire à l'objectif du PSO de rendre accessibles 41 stations d'ici 2025 ;

- De rendre accessibles universellement de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement.

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 323 330 948 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 320 000 000 $ et d'un montant de 3 330 948 $ au budget spécial d'exploitation.

Dépenses capitalisables	310 650 000 $
Frais financiers	9 350 000 $
Total RE	**320 000 000 $**
Budget spécial d'exploitation	3 330 948 $
Coût complet du projet	**323 330 948 $**

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 2 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 8 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM.

	Sommaire décisionnel du règlement			
Titre	Programme accessibilité métro - phase 2		**Date :**	3 avril 2019
Numéro	R-195	**Montant :**	RE : 320 000 000 $	

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	3 avril 2019
Phase de préparation à la mise en œuvre (PMEO)	Le Programme est réalisé en mode Ingénierie, Approvisionnement et Gestion de construction (IAGC) en continu
Autorisation du RE par le MAMH	Septembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Janvier 2020 à décembre 2026
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

RÈGLEMENT R-195

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME ACCESSIBILITÉ MÉTRO-PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU qu'en juillet 2009, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'accessibilité universelle;

ATTENDU que dans le cadre de cette politique, la Société met en œuvre le Programme d'accessibilité des stations de métro qui vise à rendre universellement accessibles les stations du réseau du métro afin d'améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la Société, de faciliter les déplacements verticaux, de fidéliser davantage la clientèle et d'améliorer le service qui lui est offert (ci-après le « Programme Accessibilité métro»);

ATTENDU que le Programme Accessibilité métro est divisé en quatre (4) phases successives de cinq (5) ans chacune et que depuis 2016, elle a procédé à la phase 1 de son Programme Accessibilité métro;

ATTENDU que la phase 2 du Programme Accessibilité métro vise à rendre accessibles universellement rendre accessibles universellement de 10 à 13 stations de métro additionnelles. Une sélection de 12 stations est actuellement programmée et sujette à changement;

ATTENDU que parallèlement aux travaux, le Programme Accessibilité métro prévoit aussi l'acquisition de sites nécessaires pour l'accessibilité universelle dans une phase subséquente du Programme Accessibilité métro;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 2 du Programme Accessibilité métro;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de construction et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Programme Accessibilité métro - phase 2 » doit être ajouté à la section autorisée du « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS (32 000 000 $)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-195 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $),** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLIONS DE DOLLARS (32 000 000 $)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 AVRIL 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-195

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT VINGT MILLIONS DE DOLLARS (320 000 000 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROGRAMME ACCESSIBILITÉ MÉTRO-PHASE 2 » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS.

	Montant estimé	Total
A) Programme Accessibilité métro - phase 2		
1) Stations Rendre universellement accessibles des stations du réseau du métro, viser à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.		
Biens et services :	240 058 557 $	
Main-d'œuvre interne :	17 469 612 $	
Sous-Total #1 :		**257 528 169 $**
2) Acquisition de sites pour PA3 Acquérir les sites nécessaires pour l'accessibilité universelle dont la construction est planifiée principalement dans la phase 3 du programme Accessibilité métro.		
Biens et services :	6 449 654 $	
Main-d'œuvre interne :	390 244 $	
Sous-Total #2 :		**6 839 898 $**
3) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	9 669 547 $	
Main-d'œuvre interne :	14 647 885 $	
Sous-Total #3 :		**24 317 432 $**
		-
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**288 685 499 $**
Contingences	10 240 000 $	
Taxes nettes de ristournes	11 724 501 $	21 964 501 $
Sous-total avant frais financiers :		**310 650 000 $**
Frais financiers	9 350 000 $	9 350 000 $
Total :		**320 000 000 $**

ANNEXE 1

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé*	Total*
A) Programme Accessibilité métro - phase 2		
1) Stations Rendre universellement accessibles des stations du réseau du métro, viser à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.		
Biens et services :	240 058 557 $	
Main-d'œuvre interne :	17 469 612 $	
Sous-Total #1 :		**257 528 169 $**
2) Acquisition de sites pour PA3 Acquérir les sites nécessaires pour l'accessibilité universelle dont la construction est planifiée principalement dans la phase 3 du programme Accessibilité métro.		
Biens et services :	6 449 654 $	
Main-d'œuvre interne :	390 244 $	
Sous-Total #2 :		**6 839 898 $**
3) Gestion du programme Services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main d'œuvre interne et diverses dépenses.		
Biens et services :	9 669 547 $	
Main-d'œuvre interne :	14 647 885 $	
Sous-Total #3 :		**24 317 432 $**
Sous-total (avant contingences, taxes et frais financiers) :		**288 685 499 $**
Contingences	10 240 000 $	
Taxes nettes de ristournes	11 724 501 $	21 964 501 $
Sous-total avant frais financiers :		**310 650 000 $**
Frais financiers	9 350 000 $	9 350 000 $
Total :		**320 000 000 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Article 51.01

Nomination de membres à la Communauté métropolitaine de Montréal

Aucun document ne sera livré.

Article 65.01

PROJET DE RÉSOLUTION - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

DEMANDE DE GARE INTERMODALE DU REM À DORVAL

Attendu que les transports collectifs et actifs sont au cœur de la politique de développement durable du gouvernement du Québec;

Attendu que la lutte contre les changements climatiques favorise l'usage des transports collectifs;

Attendu que la congestion routière de la région de Montréal milite sur l'intermodalité des transports pour améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des biens;

Attendu que le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et placement du Québec (CPDQ Infra) pour réaliser un projet de transport collectif par navettes électriques dans la région de Montréal (ci-après nommé REM);

Attendu que le projet du REM comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal;

Attendu que le projet actuel se termine à l'aérogare de Dorval et ne comporte aucune connexion avec les gares de passagers de VIA Rail et d'Exo, situées directement à la limite sud de l'aéroport;

Attendu que plus de 100 000 personnes vivent à proximité de l'aéroport;

Attendu que plus de 30 000 personnes se rendent travailler à l'aéroport tous les jours;

Attendu que plus de 50 000 personnes y prennent ou débarquent des avions quotidiennement;

Attendu que plus 16 000 personnes se rendent à la gare de trains de banlieue Exo, à proximité de l'aéroport;

Attendu que plus de 300 passagers utilisent les trains VIA Rail à la gare Dorval tous les jours;

Attendu qu'environ 25 000 personnes transitent au terminus de la Société de transport de Montréal (STM), adjacent aux gares ferroviaires, tous les jours, ce qui en fait le deuxième point en importance d'échange dans l'ouest de l'île après le terminus Fairview, à Pointe-Claire;

Attendu que plus de 150 000 véhicules transitent chaque jour dans l'échangeur autoroutier Dorval;

Attendu que les citoyennes et citoyens de la Cité de Dorval de même que tous ceux et celles habitant au sud de l'autoroute du Souvenir (A-20) n'auront pas accès à cette nouvelle gare sans

être obligés de passer par les installations aéroportuaires qui ne sont pas conçues pour ce type de desserte quotidienne;

Attendu que la Cité de Dorval a présenté, en septembre 2016, un mémoire aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif (REM), demandant cette intégration des gares passager de VIA Rail et Exo à l'aéroport en même temps que celle du REM;

Attendu que l'arrondissement de Lachine a également demandé lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que le tracé du REM soit prolongé jusqu'aux gares passager de VIA Rail et Exo;

Attendu que les dirigeants d'Aéroports de Montréal sont favorables à ce qu 'une modification au projet du REM soit apportée pour que les gares passagers de VIA Rail et Exo soient intégrées à la gare du REM à l'aéroport pour des raisons de sécurité;

Attendu que les dirigeants de VIA Rail sont favorables à cette intégration;

Attendu que les dirigeants de la CDPQ Infra considèrent qu'un tel prolongement est concevable;

Attendu que la distance entre le quai du REM à l'aérogare avec la gare Via/Exo est minime;

Attendu qu'en vertu de la gouvernance du projet du REM confié à la CDPQ, il est de la prérogative du gouvernement du Québec d'identifier les projets sur lesquels il souhaite que la CPDQ Infra se penche et développe des propositions techniques et financières touchant d'éventuels prolongements du REM;

Il est proposé par : Edgar Rouleau, maire de Dorval
Et appuyé par : John Belvedere, maire de Pointe-Claire

Il est résolu :

Que l'Agglomération de Montréal demande officiellement au gouvernement du Québec qu'une gare intermodale soit réalisée à Dorval en prolongeant l'antenne aéroportuaire du REM d'environ 700 mètres;

Que la nouvelle station intermodale fusionne les gares de trains de banlieue de la ligne Vaudreuil-Hudson, opérés par Exo, des services ferroviaires interurbains opérés par VIA Rail, le terminus d'autobus, opérés par la STM, et une station des navettes électriques autonomes, opérées par le Réseau express métropolitain de la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQ Infra).

Qu'il est important d'agir rapidement compte tenu que les travaux du REM pour l'antenne aéroportuaire débutent cet été;

Article 65.01

Que les coûts de ce prolongement soient assumés en prenant en considération que le projet originel aurait dû comporter cette gare intermodale d'office et qu'il s'agit ici d'une correction au concept originel.